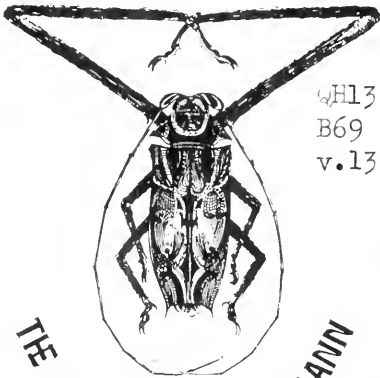




THE D. H. HILL LIBRARY
NORTH CAROLINA STATE COLLEGE



WH13
B69
v.13

THE FRIEDRICH F. TIPPMANN

ENTOMOLOGICAL COLLECTION

This book is due on the date indicated below and is subject to an overdue fine as posted at the Circulation Desk.

DICTIONNAIRE

CLASSIQUE

D'HISTOIRE NATURELLE.

Liste des lettres initiales adoptées par les auteurs.

MM.

MM.

AD. B. Adolphe Brongniart.
A. D. J. Adrien de Jussieu.
A. F. Apollinaire Fée.
A. R. Achille Richard.
AUD. Audouin.
B. Bory de Saint-Vincent.
C. P. Constant Prévost.
D. Dumas.
D. C. E. De Candolle.
D. H. Deshayes.
DR. Z Drapiez.
E. Edwards.

E. D. L. Eudes Deslonchamps.
G. Guérin.
G. DEL. Gabriel Delafosse.
GEOF. ST.-H. Geoffroy St.-Hilaire.
G. N. Guillemin.
H.-M. E. Henri-Milne Edwards.
ISID. B. Isidore Bourdon.
IS. G. ST.-H. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire.
K. Kunth.
LAT. Latreille.
LESS. Lesson.

La grande division à laquelle appartient chaque article, est indiquée par l'une des abréviations suivantes, qu'on trouve immédiatement après son titre.

ACAL. Acalèphes.
ANNEL. Annelides.
ARACHN. Arachnides.
BOT. CRYPT. Botanique. Cryptogamie.
BOT. PHAN. Botanique. Phanérogamie.
CHIM. ORG. Chimie organique.
CHIM. INORG. Chimie inorganique.
CIRRH. Cirrhipèdes.
CONCH. Conchifères.
CRUST. Crustacés.
ECHIN. Echinodermes.
FOSS. Fossiles.
GÉOL. Géologie.
INS. Insectes.

INT. Intestinaux.
MAM. Mammifères.
MICR. Microscopiques.
MIN. Minéralogie.
MOLL. Mollusques.
OIS. Oiseaux.
POIS. Poissons.
POLYP. Polypes.
PSYCH. Psychodaires.
REPT. BAT. Reptiles Batraciens.
— CHÉL. — Chéloniens.
— OPH. — Ophidiens.
— SAUR. — Sauriens.
ZOOLOG. Zoologie.

DICTIONNAIRE

CLASSIQUE

D'HISTOIRE NATURELLE,

PAR MESSIEURS

AUDOUIN, Isid. BOURDON, Ad. BRONGNIART, DE CANDOLLE, G. DELA-
FOSSE, DESHAYES, E. DESLONCHAMPS, DRAMEZ, DUMAS, EDWARDS,
H.-M. EDWARDS, A. FÉE, GEOFFROY SAINT-HILAIRE, Isid. GEOFF-
ROY SAINT-HILAIRE, GUÉRIN, GUILLEMIN, A. DE JUSSIEU, KUNTH,
LATREILLE, LESSON, C. PRÉVOST, A. RICHARD, et BORY DE SAINT-
VINCENT.

Ouvrage dirigé par ce dernier collaborateur, et dans lequel on a ajouté, pour
le porter au niveau de la science, un grand nombre de mots qui n'avaient
pu faire partie de la plupart des Dictionnaires antérieurs.

TOME TREIZIÈME.

PAN-PIV.

PARIS.

REY ET GRAVIER, LIBRAIRES-ÉDITEURS,

Quai des Augustins, n° 55 ;

BAUDOIN FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS,

Rue de Vaugirard, n° 17.

~~~~~  
JANVIER 1828.





# DICTIONNAIRE

CLASSIQUE

## D'HISTOIRE NATURELLE.

PAN

**PANACHE.** ZOOL. BOT. En raison des panaches dont quelques parties de certains Animaux et de Plantes offrent une image, on appelle PANACHE la femelle du Paon, et les Coléoptères des genres *Drile* et *Pilin*. *V.* ces mots. On a aussi nommé :

PANACHE DE MER (Annel.), les Sabelles et les Amphitrites.

PANACHE DE PERSE (Bot.), le *Fritillaria persica*.

PANACHE ROUGE (Bot.), les fleurs des Erythrinae.

PANACHE DU VENT (Bot.), les panicules magnifiques des *Saccharum Ravenæ* et *spontanæum*, etc. (B.)

\* PANACHÉE. REPT. OPH. Espèce du genre Couleuvre. *V.* ce mot. (B.)

**PANACOCO.** BOT. PHAN. Aublet a décrit et figuré (Pl. de la Guiane, vol. 2, p. 769, tab. 307) sous le nom de *Grand Panacoco*, un des plus grands et des plus gros Arbres de la Guiane. Il l'avait placé dans le genre *Robinia* de la famille des Légumineuses, en lui donnant le nom vulgaire comme spécifique; mais Willdenow substitua inutilement à ce dernier nom celui de *tomentosa*. Dans ses Mémoires sur la famille des Légumineuses, De Caudolle a reconnu que la figure du *R. Panacoco* d'Aublet avait été faite sur deux Plantes différentes, savoir,

PAN

quant au feuillage sur une espèce de *Swartzia*, et quant aux fleurs et au fruit sur un Arbre tout-à-fait différent, peut-être sur quelque espèce de *Lonchocarpus*. Ne sachant auquel de ces deux Arbres le nom vulgaire de *Panacoco* est appliqué, De Caudolle a préféré retenir pour la nouvelle espèce de *Swartzia* le nom spécifique de *tomentosa*. Cependant il est extrêmement probable que la description du *Grand Panacoco*, était destinée plutôt au feuillage qu'aux fleurs, et par conséquent le mot de *Panacoco* s'applique à la Plante décrite et figurée avec détail par De Caudolle, *loc. cit.*, tab. 59. *V.* SWARTZIE. (C..N.)

**PANAGÉE.** *Panagæus.* INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Carnassiers, tribu des Carabiques, établi par Latreille et adopté par tous les entomologistes. Dejean, dans le Spécimens des Coléoptères de sa collection, le caractérise ainsi: les deux premiers articles des tarsi antérieurs dilatés dans les mâles. Dernier article des palpes fortement sécuriforme; antennes filiformes; lèvres supérieure transverse, très-courte, coupée carrément ou légèrement échancrée; mandibules arquées, courtes et très-

peu saillantes; une dent bifide au milieu de l'échancrure du menton; tête petite, souvent rétrécie derrière les yeux; corselet plus ou moins arrondi. Ce genre se distingue des *Loricères*, *Callistes*, *Chlenius*, etc., parce que ceux-ci ont les trois premiers articles des tarsi antérieurs dilatés dans les mâles. Les *Rembes*, *Dicoles*, *Licines* et *Badistes* en sont bien distincts par leur menton dozi l'échancrure n'a point de dent au milieu, tandis que celui des *Panagées* présente une dent bien manifeste. La tête des *Panagées* est petite et un peu allongée; les yeux sont très-saillans dans le plus grand nombre; les antennes sont filiformes, à peine de la longueur de la moitié du corps; les mandibules sont cornées, courtes, pointues et sans dentelures intérieurement; les mâchoires sont membraneuses, arquées, pointues, ciliées à l'intérieur; elles portent deux palpes dont l'interne, composé de deux articles presque cylindriques et courbés, s'applique sur le dos de la mâchoire, et l'externe, beaucoup plus long, est composé de quatre articles dont le premier très-court, le second trois fois plus long, le troisième encore court et le dernier un peu plus long que le troisième, tronqué obliquement ou fortement sécuriforme; le menton est très-grand, ayant trois dents dont celle du milieu très-courte et bifide, et les latérales grandes et arrondies à l'extérieur; la languette ou lèvre inférieure est membraneuse, trifide; la pièce du milieu est carrée et surmontée de deux soies; les latérales sont un peu transparentes et étroites; les palpes labiaux sont composés de trois articles, le premier court, le second trois fois plus long et le dernier plus court que le second, et fortement en hache; le corselet est toujours plus ou moins arrondi, très-fortement ponctué; les élytres sont un peu convexes, presque parallèles et assez allongées dans les petites espèces, et dans les grandes plus convexes, ovales et quelquefois presque globuleuses; les jambes antérieures

sont fortement échancrées; les tarsi sont composés d'articles assez allongés, presque cylindriques ou légèrement triangulaires et un peu échancrés à l'extrémité; les deux premiers des tarsi antérieurs des mâles sont fortement dilatés, le premier presque en triangle, le second en carré dont les angles sont un peu arrondis; ils sont tous les deux garnis en dessous de longs poils beaucoup plus saillans en dehors qu'en dedans. Ce genre est peu nombreux en espèces, toutes ont une forme générale ou un *facies* qui les fait aisément distinguer des autres *Carabiques*. L'Europe, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique sont les contrées où l'on a rencontré ces Insectes; en général ils ne sont pas communs. Dejean, dans l'ouvrage que nous avons cité plus haut, décrit huit espèces de ce genre. Parmi celles d'Europe nous citons :

Le *PANAGÉE GRANDE-CROIX*, *Panagæus Crux-Major*, Fabr., Latr.; Dej., *Spécies des Col.*, etc. T. II, p. 286; Clairville, *Ent. Helv.* T. II, p. 100, pl. 15; *Panagæus Crux*, Gyllenhal; *Carabus bipustulatus*, Oliv.; le Chevalier noir, Geoff., *Ins. de Par.* T. I, p. 150, n° 17. Long de trois lignes et demie à quatre lignes; tout noir excepté les quatre taches rousses des élytres dont l'intervalle noir qui les entoure représente assez bien une croix; tête ayant deux sillons dans toute sa longueur avec quelques poils vers l'extrémité; corselet arrondi, fort pointillé et velu; élytres striées par de forts points, enfoncées, velues; dessous du corps noir et velu ainsi que les pattes. On trouve cette espèce aux environs de Paris, mais assez rarement; nous l'avons rencontrée plus abondamment près d'Amiens, dans des prés humides en soulevant le gazon qui se trouve au pied des *Peupliers*.

(G.)

*PANAIS*. *Pastinaca*. BOT. PHAN. Genre de la famille des *Ombellifères*, et de la *Pentandrie Digynie*, L., offrant les caractères suivans: calice entier; corolle à pétales entiers, obtus, courbés en dedans et presque é-

gaux entre eux ; fruit presque orbiculé, obové, comprimé, surmonté d'un disque conique et de deux styles sétacés ; chacune des deux portions de l'akène est presque ailée sur les bords, marquée sur la commissure de deux lignes ou bandelettes courbées, courtes et distinctes entre elles, munie sur le dos de trois nervures peu saillantes. Les fleurs sont jaunes ; les involucre sont ordinairement nuls ; quelquefois les involucrelles existent. Le genre *Pastinaca* fait partie de la tribu des Sélinées, établie par Sprengel dans la famille des Ombellifères, et se place naturellement près des genres *Heracleum*, *Ferula* et *Angelica*. De même que pour beaucoup d'autres genres d'Ombellifères, on y a fait entrer plusieurs Plantes qui ne lui appartiennent pas, et réciproquement on a transporté ses légitimes espèces dans quelques genres voisins. Ainsi plusieurs *Heracleum* et *Ferula* ont été rapportés au *Pastinaca*, et quelques vraies espèces de ce dernier genre ont été décrites sous les noms génériques de *Selinum*, *Smyrnum*, *Anethum*, *Oenanthe*, *Sium* et *Angelica*. Hoffmann (*Umbellif. Genera*, p. 125) a établi le genre *Malabaila* sur deux espèces de *Pastinaca* (*P. graveolens* et *P. pimpinellifolia* de Marsch.-Bieberst.) ; ce genre diffère seulement du *Pastinaca* par quelques légers caractères, et n'a pas été adopté. D'un autre côté, Sprengel a réuni au genre dont il est ici question l'*Anethum graveolens*, L.

Le nombre des espèces de *Pastinaca* n'est pas considérable ; il s'élève à environ une dizaine qui sont des Plantes herbacées, très-grandes, à feuilles composées de folioles assez larges, lobées ou incisées. Ces Plantes sont en général très-odorantes ; elles croissent dans la région méditerranéenne, principalement dans les contrées orientales, et dans les pays situés à l'est de la mer Noire.

Le PANAIIS CULTIVÉ, *Pastinaca sativa*, L.; Lamk., Illustr., tab. 206 ; *Pastinaca sylvestris*, Miller, Dict.,

n. 1, est une Plante assez commune dans les champs, ainsi que dans des lieux incultes, le long des haies et des chemins de toute l'Europe. Sa tige s'élève souvent à plus d'un mètre ; elle est cylindrique, cannelée et rameuse. Ses feuilles sont un peu velues, une fois ailées, à folioles larges, lobées ou incisées. Les fleurs sont petites, régulières, et sont disposées en une ombelle très-étalée, dépourvue d'involucre général. Telle est la Plante des champs qui, par la culture, change un peu de physiologie. Ses folioles deviennent plus larges, plus découpées, et perdent leur villosité. En certaines stations, comme par exemple dans les prairies humides, elles acquièrent quelques-unes des qualités que la culture développe ordinairement. Cette diversité dans l'aspect extérieur de la même Plante, a déterminé certains auteurs à en créer deux espèces sous les noms de *P. pratensis* et *P. arvensis*.

La racine du Panais est fusiforme, aromatique, charnue et douce dans la Plante cultivée, ligneuse et âcre dans la variété sauvage. Elle est alimentaire et fréquemment employée dans la cuisine. Sa culture est à peu près la même que celle de la Carotte. On sème la graine en mai, en mars ou en avril, dans une terre bien amendée, et quand les plants sont levés, on arrache ceux qui sont trop rapprochés ; car il faut à cette Plante plus de place qu'à d'autres racines fusiformes, à cause de la tige qui est plus haute et plus étalée. Le Panais sauvage est doué d'une odeur assez forte due à la présence d'une huile volatile particulière. Le suc propre de cette Plante est tellement âcre, que lorsqu'on l'arrache dans les champs où il est trop abondant, il fait venir, aux bras et aux mains des sarclours, des pustules qui causent une vive démangeaison et se terminent par des croûtes.

Le PANAIIS OPOPANAX, *Pastinaca Opopanax*, L., Gouan, Illustr., p. 19, tab. 15 et 14 ; *P. altissima*,

Lamk., Flore Française, 1<sup>re</sup> édit., est une Plante du double environ plus élevée que la précédente espèce; elle est très-droite, cylindrique, glabre et un peu rameuse dans la partie supérieure. Ses feuilles sont très-amplées, deux fois ailées, hérissées sur leurs pétioles, ainsi que sur les nervures de la face postérieure, composées de folioles ovales, dentées et remarquables par un lobe à leur base ou par un de leurs côtés plus court que l'autre, ce qui forme une échancrure latérale. Les ombelles sont petites, celles des bords portées sur des pédoncules verticillés par trois ou quatre ensemble vers le sommet de la tige; les fruits sont entièrement planes. Dans cette espèce, la présence des involucre et involucelles, ainsi que d'autres petits caractères, la rapprochent du genre *Ferula*, où elle a été placée par Sprengel, malgré la forme de ses feuilles, qui lui ôte entièrement le port des Férules. Cette Plante croît dans la région méditerranéenne. Linné lui a donné le nom spécifique d'*Opopanax*, parce que, selon cet illustre naturaliste, c'est d'elle que découle la gomme-résine employée sous ce nom en pharmacie. *V. OPOPANAX.* (G.N.)

On a quelquefois vulgairement appelé la Berce, PANAIS SAUVAGE, la Visnague, PANAIS MARIN, et l'Echinophore, PANAIS ÉPINEUX. (B.)

\* PANAKA. MAM. Les naturels des îles Fidjis donnent ce nom au Cochon de Siam, variété très-commune dans leurs îles, de même qu'aux Marquises, aux Sandwich et à O-Taïti, où elle est nommée *Bouaa*. Les chefs seuls ont le droit de manger la chair savoureuse et délicate de ce Cochon, et ils la font cuire dans des fours souterrains, connus de tout le monde par les descriptions de Bougainville, de Cook et des autres voyageurs. (LESS.)

PANAMBU-VALLI. BOT. PHAN. (Rheed., *Hort. Mal.*, 7, tab. 56.) Syn. de *Flagellaria indica*. (B.)

\* PANARGYRUS ou PANARGYRUM. BOT. PHAN. Genre de la famille des Syanthérées et de la Syngénésie égale, L., établi par Lagasca (*in Amenid. natur. de las Espanas*, vol. 1, p. 33) qui l'a placé dans sa tribu des Chænanthophores, lesquelles correspondent aux Labiatiflores de De Candolle. Voici ses caractères essentiels: involucre oblong, composé de folioles imbriquées, trois extérieures ovales-subulées, cinq intérieures appliquées et connées en tube; corolles bilabiées, la lèvre externe à trois dents, l'interne bifide; aigrette sessile, composée de plusieurs paillettes plumées à peu près de la longueur de l'involucre. L'espèce sur laquelle ce genre a été fondé est une Plante herbacée de l'Amérique du sud, probablement du Chili, dont les feuilles radicales sont petites, les caulinaires entières, les calathides au nombre de quatre à sept disposées en corymbe.

(G.N.)

PANARINE. BOT. PHAN. On donne quelquefois ce nom vulgaire aux Plantes qui composent le genre *Paronychia*. *V. PARONYQUE.* (G.N.)

\* PANASU ou PANAZOU. BOT. PHAN. Selon Acosta, cité par L'Écluse, c'est le nom que les habitants de quelques contrées de la Perse et de l'Asie orientale donnent au Jaquier (*Artocarpus integrifolia*), type du genre *Sitodium* de Banks. *V. ce mot.* (G.N.)

\* PANATAGUE. BOT. PHAN. L'un des noms vulgaires de la Pariétaire. (B.)

\* PANATEIRO. INS. C'est-à-dire *Boulangier*. L'un des noms vulgaires par lesquels on désigne les Blattes dans le midi de la France. (B.)

PANAX. BOT. PHAN. *V. GINSENG.*

PANCAGA. BOT. PHAN. Nom de pays de l'*Hydrocotyle asiatica*. (B.)

\* PANCALIER. BOT. PHAN. Variété de Choux. (B.)

PANCARPON. BOT. PHAN. Syn.

ancien du *Carlina acaulis* selon les uns, et du *Carthamus corymbosus* selon d'autres. (B.)

**PANCASEOLUS.** BOT. PHAN. (Cæsalpin.) Syn. de *Bunium Bulbocastanum*, L. (B.)

\* **PANCHOTTE.** OIS. Syn. vulgaire du Rouge-Gorge. V. SYLVIE. (DR..Z.)

**PANCHRUS.** MIN. On ne sait rien de cette Pierre mentionnée par le compilateur Pline, sinon qu'elle était de toutes les couleurs. (B.)

**PANCIATICA.** BOT. PHAN. (Picci-voli.) V. CADIA.

\* **PANCORO ET PANCUROD.** BOT. PHAN. Camelli mentionne sous ces noms un petit Arbre des Philippines, qui paraît être le *Morinda citrifolia*. (B.)

**PANCOVIA.** BOT. PHAN. Willdenow (*Species Plant.*, 2, p. 285) a décrit sous le nom de *Pancovia bijuga*, un Arbre de la Guinée, qu'il a placé dans l'Heptandrie Monogynie, L.; mais ce botaniste avait exposé des caractères si incomplets pour ce nouveau genre, qu'il était impossible, d'après sa description, de le rapporter à la famille des Légumineuses dont il fait partie. Cependant Smith (*In Rees Cyclopaedia*, vol. 26) ayant indiqué son identité avec le genre *Afzelia*, De Candolle (*Prodr. Syst. Veget.*, 2, p. 507) a décrit le *Pancovia* comme seconde espèce du genre *Afzelia*, en exprimant toutefois son doute sur l'identité des deux genres.

Heister donnait le nom de *Pancovia* au genre *Comarum* de Linné, qui a été réuni au *Potentilla*. V. COMARET ET POTENTILLE. (G..N.)

**PANCRATIUM.** BOT. PHAN. C'est un genre de la famille des Narcissées et de l'Hexandrie Monogynie, L., qui peut être caractérisé de la manière suivante : le calice est infundibuliforme, tubuleux à sa base, où il est adhérent avec l'ovaire qui est infère ; son limbe est à six divisions égales, dont trois un peu plus intérieures ; les étamines sont au nombre de six, attachées à la partie

supérieure du tube calicinal ; elles sont réunies entre elles par leur base au moyen d'une membrane diversement frangée, qui forme une sorte de calice intérieur. Le style est long, cylindrique, terminé par un stigmate légèrement convexe et entier. Le fruit est une capsule ovoïde ou globuleuse, ombiliquée à son sommet, à trois loges, renfermant chacune plusieurs graines disposées sur deux rangées à l'angle interne, et s'ouvrant en trois valves. Les *Pan-  
cratium* sont des Plantes bulbeuses, à feuilles longues et linéaires, à hampe nue, terminée par de grandes fleurs blanches, disposées en sertule ou ombelle simple. Ce genre est très-voisin des *Crinum*, dont il diffère seulement par la membrane qui réunit ses étamines. Deux espèces de ce genre croissent naturellement en France, savoir : *Pan-  
cratium maritimum* et *P. illyricum*, L. On les trouve dans les sables maritimes sur les bords de la Méditerranée. Les bulbes de la première de ces deux espèces sont émétiques, on les connaît sous le nom de Lis de Matthide. Dans les jardins on cultive encore les *Pan-  
cratium caribæum*, Jacq., Am., Pict., t. 102, originaire des Antilles ; *Pan-  
crat amboinense*, L., qui croît à Amboine ; *P. speciosum*, *P. fra-  
grans*, etc. Ce sont toutes de belles espèces, qui demandent la serre chaude. (A. R.)

**PANCRE.** OIS. Syn. vulgaire du Butor. V. HÉRON. (DR..Z.)

\* **PANCRÉAS.** ZOOL. V. INTESTIN.

\* **PANDA.** *Ailurus.* MAM. Sous ce nom F. Cuvier a établi, dans la 50<sup>e</sup> livraison de son Histoire des Mammifères, un genre nouveau dont la découverte est due à Duvaucel, et qui ne comprend qu'une seule espèce vivant dans l'Inde. Depuis, Hardwicke a publié sur ce genre un excellent Mémoire qu'il avait lu, dès le 6 novembre 1821, à la Société Linnéenne de Londres, et dont l'insertion fut différée jusqu'au commencement de 1826, époque où ce travail parut dans

le T. xv, 1<sup>re</sup> partie, p. 161 des Transactions de cette Société. F. Cuvier plaça ce nouveau genre entre la famille des Civettes et celle des Ours : il se rapproche des premières par ses ongles rétractiles, et des derniers par sa marche plantigrade. Par le système dentaire, il est très-voisin des Ratons, et c'est aussi à côté des genres *Nasua* et *Procyon* que Hardwicke le range, et dont il ne diffère essentiellement que parce que ceux-ci ont la tête plus allongée, le museau beaucoup plus long et terminé par un nez mobile, en même temps qu'on observe quelques différences dans le nombre des molaires et dans leur forme. L'individu soumis à l'étude de F. Cuvier était tellement mutilé, qu'il n'a pu bien décrire les dents ; nous y suppléerons par le travail du naturaliste anglais.

Les caractères de ce nouveau genre sont : six incisives à chaque mâchoire à peu près d'égale dimension, les deux externes d'en haut un peu plus élevées que les quatre du milieu, et renflées à leur base ; les plus externes d'en bas sont épaisses, élargies au sommet, obliquement tronquées à leur partie externe, les deux du milieu un peu plus courtes. Les canines sont fortes, les supérieures sont droites, coniques, les inférieures sont recourbées, déjetées en dehors, marquées sur leur face externe de deux rainures longitudinales ; les molaires sont au nombre de cinq de chaque côté, et augmentent de grosseur à mesure qu'elles deviennent plus postérieures ; la première du maxillaire supérieur est séparée de la canine par un espace vide ; elle est de forme tricuspidée, sa portion centrale étant élevée et conique et s'élevant en deux éminences aux bords antérieur et postérieur ; la seconde est épaisse, et a trois dents latérales, dont celle du milieu est la plus grande ; la troisième est multicuspidée ; les éminences externes droites sont d'égale hauteur ; les deux internes, coniques en devant, élargies à leur base ; la postérieure plus petite ; toutes obli-

quement tronquées à leurs sommets, qui sont garnis d'un rebord ; la quatrième, plus grande, multicuspidée, à deux dents externes, est élargie et trifide à sa partie antérieure, à éminences intermédiaires plus grandes et au nombre de deux et toutes entourées d'un rebord saillant ; les trois tubercules intérieurs sont courts simples, aigus, annexés au-dedans du rebord ; la cinquième, molaire, un peu plus étroite, aussi multicuspidée, ressemble à la quatrième ; les molaires de la mâchoire inférieure sont plus étroites et différent des supérieures par quelques modifications ; la troisième surtout a sa dent intérieure obliquement tronquée ; l'éminence intermédiaire très-grande, isolée par un sillon profond et régulièrement conique à sa base ; la postérieure est large, courte, tronquée et le tubercule intérieur est très-petit ; les éminences des quatrième et cinquième molaires sont inégales, quelques-unes sont obtuses, d'autres sont aiguës. Les caractères extérieurs du genre *Ailurus* sont d'avoir la tête arrondie, grosse ; la face obtuse ; les joues élargies ; le front aplati et large ; la langue papilleuse ; le museau conique, large et court ; le nez obtus ; les narines terminales ; les oreilles courtes, distantes, un peu aiguës, très-poilues ; les yeux en avant, proche des narines ; les poils des moustaches peu fournis ; le corps épais ; les pieds pentadactyles, à plante revêtue d'une bourre très-dense et très-moelleuse ; les ongles très-aigus, comprimés et arqués ; la queue forte, épaisse et touffue.

La seule espèce de ce genre est le PANDA ÉCLATANT (*Ailurus fulgens*, F. Cuvier, 50<sup>e</sup> Mamm. ; Hardwicke, Trans. T. xv, tab. 11), qui est le représentant en Asie des Ratons qui sont propres à l'Amérique. C'est un Animal dont la longueur totale est de trois pieds deux pouces, la queue à elle seule a treize pouces et demie ; ses formes sont ramassées et massives ; son cou est court ; son pelage se compose de poils longs, très-doux

et lanugineux à la base ; la queue est très-épaisse à sa naissance , cylindrique et atténuée vers sa pointe ; elle est revêtue de poils très-longs et peu serrés ; mais ce qui rend surtout le Panda remarquable , ce sont les couleurs tranchées de sa fourrure ; des poils fauves garnissent le front ; le derrière de la tête , le dessus du cou et du dos ; les parties extérieures de la base des membres sont d'un beau fauve-brun , s'éclaircissant sur le dos pour prendre une teinte dorée brillante ; une bande brune naît derrière les yeux et va s'unir à celle du côté opposé sur le cou ; la face , le museau et les oreilles sont d'un blanc pur ; l'abdomen et les extrémités sont d'un noir profond ; la queue est annelée de cerclés alternatifs jaunes ou brun-fauve et noire à son extrémité ; le feutre recouvrant la plante des pieds est de couleur grise ou brunâtre. Le Panda fréquente le bord des rivières et des torrens qui descendent des montagnes. Il se plaît dans les Arbres et se nourrit d'Oiseaux et de petits Quadrupèdes ; son cri sert fréquemment à le faire découvrir et ressemble au mot *W'ha* (oua , suivant la prononciation française) souvent répété ; aussi le nomme-t-on *W'ha* dans certains cantons et *Chitwa* dans d'autres. C'est de là , sans doute , que provient le mot Panda introduit dans notre langue et corrompu. Cet Animal n'a jusqu'à présent été trouvé que dans la chaîne des montagnes de l'Himalaya entre le Népal et les montagnes Neigeuses.

Le genre *Ailurus* est un des nombreux exemples qui prouvent combien la nature s'éloigne de la route tracée par nos méthodes ; par ses mœurs , par ses formes , par son organisation , il se trouve en effet placé sur la limite des genres Raton , Civette et Ours , qu'il réunit par un passage insensible. (LESS.)

\* PANDACA. BOT. PHAN. On ne connaît ce genre qui a été proposé par Noronha et publié par Du Petit-Thouars ( *Nov. Genera Madagasc.* ,

p. 10) , que par une courte description du fruit. Le calice , la corolle , les étamines et le pistil sont entièrement inconnus. Le fruit se compose de deux follicules bacciformes , opposés , tricarénés en dessous , arrondis en dessus , et tronqués supérieurement ; il renferme un placenta central et longueux , auquel sont attachées des graines ombiliquées et charnues. Ce genre a été rapporté à la famille des Apocinées , et il ne diffère du genre *Poacanga* du même auteur que par la forme extérieure du fruit. D'un autre côté , il se rapproche beaucoup du genre *Tabernaemontana* , et peut-être devra-t-on le réunir à celui-ci. La Plante sur laquelle il a été formé est un Arbre pourvu d'un suc propre , laiteux , très-abondant. Ses rameaux sont épais , garnis de feuilles opposées , ovales et épaisses. Il croît à Madagascar ; on le cultive dans le jardin de botanique de l'Île-de-France où il n'a pas encore fructifié , et où on le nomme *Morogasi*. Les Madécasses lui donnent le nom de *Louvourou*. (G..N.)

PANDACAQUI. BOT. PHAN. Syn. de *Gardenia* à Manille. (B.)

PANDALE. *Pandalus*. CRUST. Genre de l'ordre des Décapodes , famille des Macroures , tribu des Sallicoques , établi par Leach et ayant pour caractères : antennes intermédiaires terminées par deux filets , la seconde paire de pieds seule terminée en pince , et ayant l'article qui la précède divisé par des lignes transverses en plusieurs autres petits articles. Ce genre se distingue des Égéons et Crangons parce que ceux-ci ont les quatre pieds antérieurs didactyles , et que leurs pinces ne sont pas portées sur un article annelé : les Palémons en sont séparés par leurs antennes intermédiaires terminées par trois filets et par d'autres caractères tirés des pieds ; enfin le genre Pasiphée de Savigny s'en éloigne par la consistance molle de son corps et par sa longueur. Les Pandalés ont la carapace allongée , cy-

lindrique, carenée et dentelée dans son milieu, terminée par un long rostre comprimé, denté en dessous et relevé à sa pointe; les antennes supérieures ou intermédiaires sont les plus courtes; elles sont bifides, supportées par un pédoncule de trois articles, dont le premier, qui est le plus grand, est échancré du côté des yeux et pourvu d'une lamelle qui se prolonge au-dessous de ceux-ci: les antennes extérieures ou inférieures sont plus longues que le corps, sétacées, pourvues à leur base d'une écaille allongée, unidentée en dehors vers son extrémité; les pieds-mâchoires extérieurs sont formés de trois articles visibles, dont le premier est aussi long que les autres ensemble, échancré en dedans depuis sa base jusqu'à son milieu, et dont les deux derniers, égaux entre eux, sont couverts de petites épines sur toutes leurs faces; les pieds de la première paire sont assez courts, sans pince, avec leur dernier article simple et pointu; ceux de la seconde paire sont didactyles, très-longs et grêles, inégaux entre eux, ayant les troisième, quatrième et cinquième articles marqués de beaucoup de petits sillons transverses et comme multiarticulés; les pieds des trois dernières paires sont plus gros et moins longs que ceux de la seconde, et décroissent successivement de grandeur: ils sont tous terminés par un ongle simple pourvu de petites épines du côté interne; l'abdomen est arqué vers le troisième article; les écailles de la queue sont allongées, étroites, surtout celle du milieu qui est garnie de petites épines à sa pointe.

Ce genre est peu nombreux en espèces, parmi lesquelles nous citerons: le PANDALE ANNULICORNE, *Pandalus annulicornis*, Leach., Malac. Brit., tab. 40, long de trois pouces; rostre multidenté en dessous, relevé et échancré à sa pointe; antennes latérales et inférieures marquées de huit ou dix anneaux rouges, aussi larges que les intervalles qui les séparent, épineuses du côté intérieur; on le trouve sur les côtes d'Angleterre. Le *Patæmon*

*Pristis* de Risso (*Astacus Narwal*, Fabr.) appartient aussi à ce genre.

(G.)

PANDANÉES. *Pandaneæ*. BOT. PHAN. Famille établie par Rob. Brown, et qui a pour type le genre Vaquois, *Pandanus*, placé d'abord par Jussieu auprès des Typhinées et spécialement du genre *Sparganium*, qui est en quelque sorte un Vaquois herbacé. Le professeur Richard, dans le 17<sup>e</sup> volume des Annales du Muséum, avait décrit avec soin l'organisation de la graine de ce genre et confirmé cette analogie. Mais Robert Brown réunissant les genres *Typha* et *Sparganium* aux Aroïdées, opinion que nous ne partageons pas, a formé du genre *Pandanus* une famille nouvelle et distincte, à laquelle il a donné les caractères suivans: les fleurs sont dioïques ou polygames, sans périanthe; les mâles sont en chatons recouverts d'étamines très-nombreuses, dont les anthères sont biloculaires et constituent chacune une fleur. Les fleurs femelles offrent la même disposition; elles se composent de pistils réunis en un chaton très-gros, ovoïde ou globuleux, quelquefois soudés les uns avec les autres. Chaque pistil offre un ovaire uniloculaire, monosperme, surmonté chacun d'un stigmate sessile. Les fruits sont ou des drupes fibreuses souvent réunies plusieurs ensemble, ou des baies à plusieurs loges polyspermes. Les graines se composent d'un embryon dressé, axile, renfermé dans un endosperme charnu.

Cette famille tient en quelque sorte le milieu entre les Aroïdées et les Typhinées, qui nous paraissent devoir rester distinctes. Les genres qui la composent sont: *Pandanus*, L. fils; *Nipa*, Thunb., auparavant placé parmi les Palmiers; et *Phytelphas*, Ruiz et Pav. Rob. Brown indique un autre genre nouveau, originaire de l'île de Norfolk, dont il ne donne pas le nom, et qui s'éloigne des autres genres de la famille par les fruits qui sont des baies à plusieurs loges polyspermes. (A. R.)



**PANDANUS.** BOT. PHAN. *V.* VA-  
QUOIS.

\* **PANDARÉ.** *Pandarus.* CRUST. Genre de l'ordre des Syphonostomes de Latreille, famille des Caligides, établi par Leach, et auquel ce naturaliste donne pour caractères : bouche en forme de bec ; antennes au nombre de deux seulement ; quatorze pates, les six antérieures onguiculées, toutes les autres bifides. Ce genre, qui n'a pas été adopté par Latreille et qu'il réunit à ses Caliges, en diffère cependant parce que les quatre paires de pates postérieures sont bifides, tandis qu'il n'y a que la cinquième paire qui le soit dans les Caliges. Les Cécrops s'en éloignent parce que leurs sixième et septième paires de pates ont les cuisses très-dilatées. Le corps des Pandares est ovalaire, souvent très-allongé et terminé par deux soies allongées et cylindriques ; le test est elliptique en avant, tronqué transversalement en arrière ; le corps est recouvert de trois écailles à recouvrement, transversales, dentelées ou échancrées sur leur bord postérieur ; l'abdomen est composé d'anneaux formés de lames ; la queue est ovalaire et donne attache aux deux longues soies. On connaît quatre ou cinq espèces de ce genre qui vivent sur diverses espèces de Poissons ; le Requin en nourrit une espèce, c'est :

Le **PANDARE DU REQUIN**, *Pandarus Carchariæ*, Leach, Dict. des Sc. nat. T. xiv, p. 555. Il est ovale, noir ; les angles postérieurs du test et les soies de la queue sont d'un jaune pâle et livide ; ces soies sont un peu plus longues que le corps. (G.)

\* **PANDELOQUES.** MICR. Les Animalcules désignés sous ce nom par les anciens micrographes, rentrent dans nos genres Kolpode et Leucophre. *V.* ces mots. (B.)

**PANDI-AVANACU.** BOT. PHAN. (Rheed., *Hort. Malab.*, 2, p. 60.) Syn. de *Ricinus viridis*. (B.)

**PANDION.** OIS. Dénomination gé-

nérique donnée par Savigny dans son Ornithologie de l'Égypte, au genre qu'il a établi aux dépens des *Falco*, pour quelques Balbuzards. *V.* AIGLE. (DR..Z.)

**PANDORE.** *Pandora.* MOLL. La Coquille dont Bruguière a fait le genre ainsi nommé, était confondue dans les Tellines de Liuné sous le nom de *Tellina inæquivalvis*. Ce fut dans les planches de l'Encyclopédie qu'il le proposa et ne put le caractériser ; sans doute qu'il ne chercha pas à le mettre en rapport avec ses congénères, puisqu'on le trouve à côté des Liugules, et on ne peut supposer que Bruguière, cet excellent et judicieux observateur, ait pu trouver la moindre analogie entre ces deux genres. Lamarck fut le premier qui caractérisa les Pandores, et dès-lors elles furent adoptées malgré le sentiment de Poli qui les plaça dans le genre Solen, par la grande ressemblance qui existe entre leurs Animaux. Lamarck associa ce genre aux Corbules, et il plaça l'un et l'autre bien loin de leurs véritables rapports entre les Houlettes et les Anomies ; il les changea de place dans les Tableaux de la Philosophie zoologique, sans mieux réussir que précédemment, entraîné à de faux rapprochemens par l'inégalité des valves ; c'est dans la famille des Camacées qu'on les rencontre associées aux Éthéries, aux Cames et aux Dicérates. Il laisse subsister cet arrangement dans l'Extrait du Cours ; seulement il divise la famille des Camacées en deux sections, la première pour les coquilles fixes, la seconde pour les coquilles libres ; elle renferme les Corbules et les Pandores ; ce fut donc Cuvier qui, le premier (Règne Animal), plaça les Pandores d'une manière naturelle et rationnelle indiquée tout à la fois par l'Animal et la coquille ; c'est effectivement dans la famille des Enfermés, et comme sous-genre des Myes, que se trouve ce genre. Cette indication de Cuvier devint profitable à Lamarck qui, enfin dans son dernier ouvrage, proposa la famille

des Corbulées (*V.* ce mot), où il renferma les deux seuls genres Corbule et Pandore, mais au moins il ne la laissa plus auprès des Cames, et lui donna un rang plus naturel entre les Mactracées et les Lithophages. Ferrussac s'est rapproché, autant qu'il a pu, de l'opinion de Poli; on trouve, en effet, le genre qui nous occupe dans la famille des Solens. Blainville a eu à peu près la même idée en rangeant les Pandores dans la première section de la famille des Pyloridés (*V.* ce mot), avec des genres qui, tels que les Anatines et les Thracies, semblaient s'en approcher assez naturellement. Latreille a adopté la famille des Corbulées de Lamarck, sans y apporter de changement; soit dans sa composition, soit dans les rapports.

Les caractères de ce genre peuvent être exprimés de la manière suivante : corps comprimé, assez allongé, en forme de fourreau par la réunion des bords du manteau et sa continuation avec les tubes réunis et assez courts; pied petit, plus épais en avant et sortant par une fente assez grande du manteau; branchies pointues en arrière et prolongées dans le tube. Coquille régulière, inéquivalve, inéquilatérale, transversalement oblongue, à valve supérieure aplatie, et l'inférieure convexe. Deux dents cardinales oblongues, divergentes et inégales à la valve supérieure; deux fossettes oblongues à l'autre valve, ligament interne. Les Pandores vivent dans le sable, où elles s'enfoncent comme tant de coquillages; elles paraissent propres aux mers d'Europe, du moins pour les deux grandes espèces; on ignore la patrie de la troisième; ces trois espèces composent toutes celles contenues dans ce genre qui est encore moins riche en espèces fossiles, puisqu'elles sont au nombre de deux seulement.

PANDORE ROSTRÉE, *Pandora rostrata*, Lamk., Anim. sans vert. T. v, pag. 498, n. 1; *Tellina inæquivalvis*, L., Gmel., n° 25, Poli, Test. des

Deux-Siciles, pl. 15, fig. 5; Encyclop., pl. 250, fig. 1, a, b, c; Sowerby, *Genera of Schells*, n. 2, fig. 1, 2, 5. Cette espèce, qui n'a guère plus d'un pouce de long, est la plus grande du genre; elle est obtuse, arrondie antérieurement, et rostrée postérieurement; elle est nacrée comme les autres espèces du genre.

PANDORE OBTUSE, *Pandora obtusa*, Lamk., Anim. sans vert., *loc. cit.*, n° 2. On distingue cette espèce de la précédente par son moindre volume, sa forme plus ovale, par le défaut de rostre au côté postérieur; elle vit comme la précédente dans les mers d'Europe, mais paraît plus particulière à la Manche.

PANDORE FLEXUEUSE, *Pandora flexuosa*, Sow., *loc. cit.*, n° 2, genre Pandore, fig. 4, 5. Espèce qui se rapproche des Corbules pour la forme; elle a la valve inférieure très-concave et épaisse, la coquille est étroite et fortement rostrée postérieurement.

PANDORE DE DEFRANCE, *Pandora Defrancii*, Nob., *Descript. des Coq. foss. des env. de Paris*, T. 1, pag. 61, pl. 9, fig. 15, 16, 17. Jolie petite espèce fossile de Grignon, trouvée par DeFrance, et que nous avons dédiée à ce savant; elle est remarquable par un petit bec antérieur.

(D..II.)

\* PANDORINE. *Pandorina*. MICR. Genre type de la singulière famille des Pandorinées (*V.* ce mot), où les molécules vivantes dont se composent les Animalcules que nous y comprenons, sont contenues dans une enveloppe commune, soit qu'elles y demeurent intérieurement indépendantes les unes des autres, soit qu'elles s'y groupent toujours intérieurement en glomérules agités. Cette enveloppe commune dévoile par sa transparence les mystères étranges d'une organisation où chaque individualité persiste, c'est-à-dire où la molécule semble exercer une vie propre, tandis qu'elle concourt à une vie d'ensemble. Mais comme lorsque la boîte de Pandore s'ouvrit pour

répandre sur la terre tant de confusion qui s'y trouvait renfermée, si l'enveloppe générale où étaient retenues les molécules captives vient à se briser, celles-ci se répandent confusément sur le microscope, continuant de se mouvoir en vertu d'une volonté propre à chacun des globules devenus libres. La découverte d'un tel phénomène confondit en admiration les premiers observateurs, et ceux qui le voient de nouveau partagent toujours les mêmes sentimens de surprise. Les espèces constatées de ce genre sont les suivantes, où le mouvement général est obscur, et consiste dans une sorte de rotation que l'association globuleuse exerce sur elle-même.

PANDORINE DE LEUWENHOECK, *Pandorina Leuwenhoecki*, N., Encycl. méth., Dict., n° 1; *Volvox globator*, Müll., *Inf.*, tab. 5, fig. 12, 15; Encycl., Ill., pl. 1, fig. 9; *Volvox globulus*, L. Cette créature étrange dont beaucoup de micrographes se sont occupés, consiste dans un globule diaphane, verdâtre, rempli de plus petits globules, plus verts, devenant blanchâtres, jaunâtres ou même brunâtres avec l'âge, et selon les saisons de l'année où on les rencontre, tournant lentement sur lui-même dans le sens de son axe, et d'une ligne environ de diamètre à l'œil désarmé; grossi, il paraît sous l'aspect d'une sphère membraneuse, dont la superficie est pourvue d'aspérités, au point d'en devenir comme scabre; ce qui la fit supposer velue par divers auteurs. Les globules internes qu'on y distingue paraissent autant de petites Pandorines complètes, qui ne diffèrent de celle qui les tient captives que par le volume. Les plus petits de ces rudimens d'individus emprisonnés sont très-multipliés. Les plus gros varient en nombre depuis trois jusqu'à vingt et trente, dispersés sans ordre; ceux-ci sont également remplis de molécules plus petites qui doivent grossir à leur tour, de sorte que la membrane se brise et que chacune des Pandorines délivrées

peut grossir ensuite en liberté. Le même phénomène intérieurement préparé se reproduit sans cesse: mode admirable de reproduction, dit Müller, au moyen duquel chaque individu tient enfermé dans son sein, toute formée la succession de ses fils, de ses petits-fils et de ses arrière-petits-fils, déjà existans et visibles. On trouve en abondance cet étrange Animal dans les petits fossés et dans l'eau stagnante des bois que remplissent des feuilles mortes, particulièrement celles des Aulnes; il y est plus particulièrement verdâtre au commencement de l'hiver et du printemps, tirant sur l'orangé dans la saison plus chaude. On le rencontre jusque dans les infusions de Foin; mais ces infusions ne doivent pas être à l'état de fétidité, où elles cessent d'en produire.

PANDORINE MURE, *Pandorina Morum*, N., Encycl., Dict., n° 2; *Volvox Morum*, Müll., *Inf.*, tab. 5, fig. 14-16; Encycl., Ill., pl. 1, f. 10. Plus petite que la précédente, son enveloppe est d'une transparence vitrée, non parsemée de molécules externes qui la fassent paraître comme rugueuse; quelques reflets verts se distinguent notamment sur ses bords, mais ils viennent de la couleur réfléchie des corpuscules internes; ceux-ci paraissent d'abord dans la petite Pandorine comme un globule de sphérules herbacées de la figure d'une mûre. Chacun des globules agglomérés grossissant, s'isole et devient bientôt un glomérule lui-même semblable, à la taille près, à celui dont il fit originairement partie. L'enveloppe commune s'est alors étendue en œuf pour contenir tous ces êtres nouveaux ainsi développés dans son sein; elle ne tardera pas à se briser, et chaque Pandorine qui s'en échappe va devenir mère à son tour, de sorte que de tels Animaux se développant et se reproduisant sans mourir, peuvent être considérés comme éternels. On trouve cette espèce aux mêmes lieux que la précédente, principalement à la fin de

l'automne, mais point dans l'eau des fumiers. Ses allures sont les mêmes.

(B.)

\* **PANDORINÉES.** MICR. Seconde famille de l'ordre des Gymnodés dans la classe des Microscopiques, contenant les genres Uvelle, Pectoraline et Pandorine (*V.* tous ces mots). Les Animalcules de cette famille sont caractérisés par leur corps simple, sphérique comme dans les Monades, mais réuni en une association d'individus qui exercent, dans leur réunion, une vie commune, sous une forme déterminée et fixe qui éloigne toute idée de contractilité. Les Pandorinées sont dans la nature comme le modèle d'essai de ces Polypes agrégés, que jusqu'ici les naturalistes ont si peu connus, parce qu'ils ne sont guère à portée de les étudier qu'après avoir été passés à l'esprit de vin dans les Musées. Ces Microscopiques présentent ce fait extraordinaire, qu'individualisés par molécules, chacune de ces molécules est un Animal doué d'un mouvement propre et qui, s'accroissant, devient un assemblage d'Animaux en glomérule vivant aussi, et dans lequel la volonté de chacune des parties constitutives semble agir en raison de sa force propre, pour causer des perturbations bizarres dans les mouvemens généraux de la masse. On ne peut pas dire que les Pandorinées soient des Infusoires, encore que nous en ayons souvent rencontré dans certaines infusions, puisque nous avons retrouvé les mêmes espèces dans toutes les eaux stagnantes des marcs, où, comme on le verra quand il sera question des Uvelles, la plupart ne sont probablement que des propagules animés d'Arthrodiées, c'est-à-dire des Zoocarpes. (B.)

\* **PANDULFIA.** BOT. CRYPT. (*Hépatiques.*) Nom qui ne doit pas être admis dans la science puisqu'il a été créé sans aucune raison valable par Leman pour remplacer le nom de *Bellincinia* donné par Raddi à un genre démembré des Jungermannes, et que l'ordre alphabétique ne per-

mettait plus d'inscrire dans le Dictionnaire des Sciences naturelles. *V.* JUNGERMANNE et le mot *BELLINCINIA* au Supplément. (AD. B.)

\* **PANDURIFORME.** BOT. C'est-à-dire qui a la forme d'un violon. Ce nom adjectif se donne aux feuilles oblongues, qui ont de chaque côté et vers le milieu un sinus arrondi, comme par exemple dans certains *Rumex*. Cette forme ne se représente pas assez fréquemment parmi les Végétaux pour avoir nécessité la création d'un mot spécial. (G..N.)

\* **PANEAU.** OIS. Dénomination vulgaire du jeune Paon. *V.* ce mot. (DR..Z.)

**PANEL.** BOT. PHAN. L'Arbre cité par Rheede sous ce nom vulgaire à la côte du Malabar, est une espèce de *Myrobalanus* ou de *Terminalia*. *V.* TERMINALIE. (G..N.)

**PANEROS.** MIN. Pline, qui adoptait avidement tous les contes les plus ridicules de son temps, cite sous ce nom une Pierre qu'il appelait aussi *Panséastos*, et au moyen de laquelle la reine Tomaris avait eu des enfans. (B.)

\* **PANEUR DE SOTRE.** BOT. CRYPT. C'est-à-dire Balais de Sorcier. L'un des noms vulgaires dans les Vosges de l'*Æcidium Elatinum*, selon Mougéot, *Stirp. Vosg.*, n° 285. (B.)

**PANGI ET PANGIUM.** BOT. PHAN. Rumph (*Herb. Amboin.*, lib. 3, p. 182, tab. 59) a décrit et figuré sous ces noms une branche et le fruit d'un Arbre des îles de l'Archipel indien; mais cette description et la figure qui l'accompagne sont insuffisantes pour en déterminer avec quelque certitude les rapports botaniques. Son tronc est droit; ses feuilles très-grandes tantôt divisées en trois segmens dans les jeunes rameaux, tantôt entières ou n'offrant qu'un ou deux angles d'un côté, tantôt cordiformes. Le fruit est suspendu à un pédoncule épais; il est de la grosseur d'un œuf d'Autruche, recouvert d'une écorce épaisse com-

me celle des grenades, renfermant une chair blanchâtre dans laquelle sont placées des noix très-dures, de formes très-diverses. Ces noix contiennent une amande d'où l'on retire une huile bonne à manger, et avec laquelle on prépare des fritures. Mais l'extraction de cette huile exige une manipulation assez longue, la macération et l'ébullition dans l'eau.

(G..N.)

**PANGITES.** MIN. On regarde comme la même chose que le Jayet la Pierre que Strabon mentionne sous ce nom.

(B.)

**PANGOLIN.** *Manis.* MAM. Le genre Pangolin, que tous les auteurs ont conservé intact, est voisin des Tatous et des Fourmiliers, et appartient à l'ordre des Édentés ordinaires du Règne Animal de Cuvier. Klein plaçait les Animaux de ce genre parmi les Tatous, et Brisson proposa pour eux le nom de *Pholidotus* que Knorr adopta. Le mot Pangolin est d'origine javanaise, et se trouve employé pour la première fois par Valentyn pour désigner le *Manis brachiura*, Erxl. Les Pangolins sont encore nommés Fourmiliers écailleux, *Armadilles* par Séba, *Quogelo* par le voyageur Desmarchais, *Alungu* sur la côte de Coromandel, *Pangulling* par les Javanais, et *Tchin-Chian-Kiapp* par les Chinois. Les caractères du genre Pangolin, *Manis*, sont d'avoir le corps, les membres et la queue entièrement revêtus d'écailles fortes, tranchantes, imbriquées, et de forme triangulaire; le corps allongé, très-bas sur jambes; la tête mince et le museau très-prolongé; les maxillaires sont complètement édentés; les yeux sont petits; la bouche est transversale au sommet du museau; la langue est grêle, très-longue, très-extensible, arrondie et lombriciforme; les pieds ont tous cinq doigts; la queue est longue et fait suite au corps sans séparation nette; les mamelles sont situées sur la poitrine et au nombre de deux. Cuvier dit que les Pangolins ont l'esto-

mac légèrement divisé dans le milieu, qu'ils n'ont point de cœcum, que les phalanges onguéales sont fourchues, et que les organes génitaux sont séparés de l'anus.

On ne connaît que trois espèces de ce genre, et leurs mœurs n'ont point encore été complètement étudiées. On sait qu'elles vivent à la manière des Fourmiliers, en laissant traîner leur longue langue, et ramassant les Fourmis blanches et autres Insectes très-communs dans les pays qu'elles habitent. Erxleben dit que les Pangolins recherchent encore les petits Lézards. Leur naturel est doux; leur cri très-faible; leur démarche lente, et ils ne sortent guère que la nuit. Lorsqu'ils sont effrayés, ils hérissent leurs écailles, et se roulent en boule de manière à être efficacement protégés par leur armure; leur chair est très-délicate et recherchée par les habitans qui emploient aussi, dans leur médecine populaire, la graisse abondante et fluide qu'ils retirent de la queue. Ce genre habite seulement l'Ancien-Monde: il est donc le représentant du genre Fourmilier exclusivement propre à l'Amérique, et dont il ne diffère que parce qu'au lieu de poils, le corps est revêtu d'écailles, quoique l'ensemble de l'organisation et même les habitudes soient identiques. Les Pangolins se retirent dans les trous qu'ils creusent à l'aide de leurs ongles robustes.

**PANGOLIN DE L'INDE,** *Manis indica*, *Manis pentadactyla*, L. T. 1, p. 53; *Manis brachiura*, Erxl., 98; le Pangolin à queue courte, Cuv., 1, 224; *Manis macroura*, Desm., 594; Pangolin, Buff. T. x, pl. 54; *Manis crassicaudata*, Geoff., Cat.; *Armadillo*, Séba, tab. 53, fig. 5, et tab. 54, fig. 1; *Short-Tailed Manis*, Penn., 529; *Tatu mustelinus*, Klein, 47; *Phattagen*, Ælien? Le Pangolin indien a jusqu'à deux pieds trois pouces de longueur, et la queue un pied six ou sept pouces. Cette partie, dans cette espèce, est toujours plus courte que le corps qui a, en dessus, onze ou treize rangées d'écailles, et qui est

nu sur le ventre et en dedans des membres; la tête est petite, pointue, à museau allongé; les écailles sont de couleur blonde, obtuses, glabres, striées vers leur base, et garnies çà et là de quelques poils rudes, fauves, sortant de leurs interstices; toutes les parties inférieures du corps et internes des membres sont nues ou revêtues de poils très-rares; les oreilles sont peu apparentes et à pavillon arrondi; les trois ongles du milieu des membres antérieurs sont plus longs que les deux latéraux, et leur couleur est jaunâtre. Le Pangolin indien paraîtrait être le *Badjarkita* ou Reptile de Pierre de quelques relations de voyageurs. C'est sans doute un individu mutilé de cette espèce qui a porté Pennant à faire d'un Pangolin de Tranquebar son *Broad-Tailed Manis* ou Pangolin à large queue. Il habite la côte de l'Inde, les îles de Formose et de Ceylan.

PANGOLIN D'AFRIQUE, *Manis africana*, Desm., 595; *Manis tetradactyla*, L., 54; *Manis macroura*, Erxl., 101; Pangolin à longue queue, Cuv., 224; *Manis longicaudata*, Geoff. St.-Hil.; *Pholidotus longicaudatus*, Briss.; le Lézard de Clusius, Perrault, 5, 89; *Scali-Lizard*, Grew.; *Lacertus peregrinus squamosus*, Clus., 574; Tachard, Voy. à Siam, *The Long-Tailed Manis*, Penn., 528; Phatagin, Buff., tab. 10, pl. 55. Le corps du Phatagin a un pied deux pouces de longueur, et la queue un pied sept pouces. Son principal caractère, pour le différencier de l'espèce précédente, est donc d'avoir la queue plus longue que le corps, et celui-ci couvert en dessus de onze rangées d'écailles, et garni en dessous de poils courts, roides et bruns. La tête est petite, garnie d'écailles peu développées, et s'étendant sur le museau; celles du corps n'ont aucun poil dans leurs interstices; elles sont brunâtres, carenées sur les deux rangées externes et sur celles des cuis-es; l'ongle du pouce du membre antérieur est peu apparent, c'est pourquoi Linné ne lui donnait que

quatre doigts en avant; la queue est atténuée et obtuse au sommet; les ongles sont bruns. Le Phatagin habite l'Afrique, et notamment le Sénégal et la Guinée.

PANGOLIN DE JAVA, *Manis javanica*, Desm., 596. Cette espèce, décrite pour la première fois par Desmarest, dans sa Mammalogie, a été rapportée de Java par Leschenault de la Tour. Elle a un pied quatre pouces de longueur, sans y comprendre la queue qui a un pied un pouce; les écailles forment sur le dos dix-sept rangées; elles sont brunes, et d'autant plus élargies qu'elles s'éloignent de la nuque; celles des cuis-es sont carenées; les parties inférieures du corps et internes des membres sont nues ou seulement garnies de quelques poils rares, durs et blancs; les interstices des écailles sont garnies aussi de quelques poils; les doigts des pieds de devant ont des ongles inégaux; celui du milieu est beaucoup plus fort que les deux placés à côté de lui; les deux plus externes sont très-courts. Ce Pangolin habite l'île de Java.

Illiger a rapproché du genre *Manis*, un Animal indéchiffable nommé, par Bontius, *Testudo squamata*, et dont il a fait le genre *Panphractus* qui appartient plutôt aux Reptiles qu'aux Mammifères, et qui, d'ailleurs, est très-douteux. Il paraît aussi qu'une grande espèce de Pangolin existait autrefois, à en juger par une phalangeonguëale bifurquée, décrite par Cuvier dans son grand ouvrage sur les Ossemens fossiles.

(LESS.)

\* PANGOLING SISIK. MAM. Suivant Raffles (Catalogue des Animaux de l'île de Sumatra), on nomme ainsi en malais et en arabe, le *Manis pentadactyla* de Linné. Les Sumatranais le désignent encore par le nom de *Tangiling*.

(LESS.)

PANGONIE. *Pangonia*. INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Tanystomes, tribu des Tabaniens, établi par Latreille et adopté par tous

les entomologistes. Les caractères de ce genre sont : trompe beaucoup plus longue que la tête, grêle, en forme de siphon, écailleuse, terminée ordinairement en pointe et sans dilatation notable en forme de lèvres au bout ; dernier article des antennes divisé dès sa base en huit anneaux. Ce genre se distingue des Taons qui en sont très-voisins, et avec lesquels on le confondait avant Latreille, parce que la trompe de ceux-ci est au plus de la longueur de la tête, et parce que leurs antennes ont le dernier article partagé, à partir du milieu, en quatre ou cinq anneaux au plus : les mêmes caractères distinguent des Pangonies les genres Hæmatopote, Heptatome, Rhinomize, Silvius, Acauthomère, Chrysops et Raphiorhinque. Le corps des Pangonies ressemble beaucoup à celui des Taons ; leur tête est de la largeur et de la hauteur du corselet, presque hémisphérique et presque entièrement occupée par les yeux ; on voit entre eux et sur le vertex, trois petits yeux lisses disposés en triangle ; les antennes sont à peine de la longueur de la tête, très-rapprochées, de trois articles, dont le dernier plus long, conique ou en forme d'âlène, divisé en huit anneaux, sans avancement en manière de dent à sa base : la trompe est beaucoup plus longue que la tête, filiforme ou sétacée, avancée, droite, renfermant un suçoir de quatre soies longues et presque égales ; les deux palpes sont très-courts, composés de deux articles dont le dernier est terminé en pointe : ils sont insérés près de la base de la trompe ; les ailes sont grandes, écartées, horizontales, ayant plusieurs cellules complètes ; les balanciers sont peu découverts ; les pattes sont longues, filiformes, avec deux petites épines au bout des jambes, et trois pelotes à l'extrémité des tarsi. Les Pangonies sont propres aux pays chauds de l'Europe, à l'Afrique, à l'Amérique méridionale, aux Indes-Orientales et à la Nouvelle-Hollande ; le genre est assez non-

breux en espèces, et Latreille (Encycl. méth.) en a décrit dix-sept ; nous citerons :

La PANGONIE TABANIFORME, *Pangonia tabaniformis*, Latr. ; *Bombille tabaniforme*, Oliv. ; *Tabanus haustellatus*, Vill. Ent. Linn. T. III, p. 558, n° 18, tab. 10, fig. 15 ; long de six à huit lignes, noirâtre ; antennes, jambes et tarsi fauves ; côtés de l'abdomen et milieu du dos, ayant une rangée de taches grisâtres, formées par un duvet ; anus d'un gris roussâtre ; trompe courte ; ailes jaunâtres vers leur base.

On trouve cette espèce aux environs de Lyon. (G.)

PANIC. *Panicum*. BOT. PHAN. Genre de la famille des Graminées, et de la Triandrie Digynie, L., composé d'un nombre prodigieux d'espèces, offrant toutes pour caractères communs : des épillets billores, diversement groupés, soit en épis simples ou digités, soit en panicule. Chaque épillet se compose d'un lépicène à deux valves, l'une externe généralement plus petite, quelquefois même presque imperceptible, et de deux fleurs. La fleur externe est neutre, très-rarement mâle, composée d'une ou de deux valves ; la valve interne, quand elle existe, est en général plus petite et plus mince que l'externe ; la seconde fleur, sessile ou pédicellée, est hermaphrodite, à deux valves presque égales, minces et membraneuses. La glumelle se compose de deux petites paléoles, plus courtes que l'ovaire et généralement cunéiformes. L'ovaire est surmonté par deux styles distincts, terminés chacun par un stigmate velu. Le fruit est une cariopse généralement globuleuse, renfermée dans les deux valves de la glume, qui deviennent souvent très-dures et lui forment comme une enveloppe crustacée.

Ce genre, comme nous l'avons dit précédemment, est très-nombreux en espèces qui croissent dans toutes les régions du globe, mais qui sont surtout très-communes sous les tro-

piques. Les unes sont annuelles et fréquentes dans les lieux cultivés; les autres sont vivaces; quelques-unes même sont ligneuses et plus ou moins ramifiées. Leurs fleurs sont généralement fort petites, disposées en épis simples géminés ou digités, ou en panicules plus ou moins ramifiées.

On a formé, aux dépens du genre *Panicum*, un assez grand nombre de genres qui, pour la plupart, doivent être considérés comme de simples sections ou sous-genres. Ainsi, les espèces qui, comme les *Panicum viride*, *glaucum*, etc., ont leurs épillets accompagnés à leur base de soies plus ou moins roides, forment le genre *Setaria*. Le *Panicum sanguinale*, L., dont les épillets sont géminés, l'un sessile et l'autre pédicellé, constitue le genre *Digitaria* de Haller ou *Syntherisma* de Walter. Beauvois a fait le genre *Echinochloa* des espèces dont la valve externe de la fleur hermaphrodite est terminée en pointe roide à son sommet, et dont toutes les valves sont hérissées de poils. A ce dernier genre se rapportent les *Panicum Crus Galli*, *Crus Corvi*, *echinatum*, *setigerum*, etc. Le genre *Oplismenus* du même auteur comprend les espèces dont la valve externe des deux fleurs de chaque épillet est échancrée au sommet où elle porte une petite arête; tels sont les *Panicum bromoides*, *Burmanni*, *compositum*, etc. Plusieurs autres genres ont encore été formés du démembrement du *Panicum*. Mais ainsi que nous l'avons déjà dit, ces genres ne doivent être regardés que comme des sections propres à grouper les espèces nombreuses de ce genre. Cette opinion est aussi celle de Trinius qui, dans son *Agrostographie*, réunit au genre *Panicum* les genres *Milium* de Moench, *Digitaria* de Haller, *Paractænum*, *Monachne*, *Echinochloa* et *Urochloa* de Beauvois. Parmi les espèces très-nombreuses de ce genre, nous mentionnerons ici les suivantes:

PANIC MILLET, *Panicum miliaceum*, L., *Spec.* Cette Plante est gé-

néralement connue sous le nom de Millet. Elle est annuelle, originaire de l'Inde, mais cultivée et naturalisée dans presque toutes les contrées de l'Europe. Ses tiges, hautes de deux à trois pieds, sont cylindriques, noueuses, velues; ses feuilles sont très-longues, larges de près d'un pouce, velues surtout sur leur gaine; leur nervure médiane est presque blanche. Les fleurs sont petites, disposées en une grande panicule étalée. Les fruits sont globuleux, lisses, luisans, d'une couleur jaune. On se sert de ces graines pour la nourriture de la volaille et des diverses espèces d'Oiseaux de volière. Les habitans de la Tartarie en font grand usage; ils en retirent, par la fermentation, une liqueur alcoolique assez enivrante. Ils préparent aussi, avec ses graines réduites en farine, des espèces de galettes dont ils se servent comme alimens.

PANIC ÉLEVÉ OU GRAND PANIC, *Panicum maximum*, Jacq.; *Pan. læve*, Lamk. On connaît cette espèce sous les noms de Panic, d'Herbe de Guinée, parce qu'elle paraît, en effet, originaire de cette partie de l'Afrique d'où elle aura été transportée dans les diverses parties de l'Amérique où on la cultive très-abondamment. C'est une grande Graminée vivace, dont les tiges droites et noueuses sont hautes de trois à quatre pieds. Ses feuilles sont linéaires, étroites, glabres, ciliées à l'entrée de leur gaine. Les fleurs, fort petites, constituent une vaste panicule terminale et étalée. Cette Plante est fort abondamment cultivée à Saint-Domingue, à la Jamaïque et dans la plupart des autres Antilles. Elle y forme des touffes très-serrées qui donnent un des fourrages les meilleurs et les plus abondans. Les essais qu'on en a faits en France n'ont pas encore parfaitement réussi; mais néanmoins on la conserve assez facilement dans les provinces méridionales de la France, les seules où l'on puisse espérer de la naturaliser parce qu'elle craint le froid. *V.* pour les autres espèces de Panics qui ont été



téparées du genre, les mots DIGITARIA, SETARIA et les autres démembremens du genre *Panicum*. (A. R.)

**PANICASTRELLA.** BOT. PHAN. Micheli avait anciennement formé sous ce nom emprunté de Cœsalpin, un genre de Graminées qui était fondé sur une Plante dont Linné a fait le type de son genre *Cenchrus* (*C. echinatus*). L'ancienne dénomination a été rétablie par Mœnch, qui a en outre placé dans le genre dont il est question, le *Cenchrus capitatus*, L., ou *Echinaria capitata*, Desf. **V. CENCHRE ET ECHINAIRE.** (G. N.)

**PANICAUT.** *Eryngium*. BOT. PHAN. Ce genre appartient à la Pentandrie Digynie, L., et à la famille des Umbellifères, où il est le plus remarquable parmi les genres anomaux que Jussieu a placés à la suite de cette grande famille. En effet, la disposition en capitules de ses fleurs lui ôte, au premier coup-d'œil, le port si caractéristique des Umbellifères; mais par l'observation attentive de l'inflorescence des Panicauts, il est facile de la ramener à l'ombelle ordinaire: un réceptacle commun, très-gros, conique ou cylindrique, entouré d'un involucre multifide, portant des fleurs sessiles, disposées en rayonnant, peut fort bien être assimilé à des fleurs nombreuses, supportées isolément par des pédoncules de même hauteur et qui divergent d'un point central; en un mot, on peut voir, dans le réceptacle des Panicauts, une masse cellulaire et fibreuse composée de tous les pédoncules soudés entre eux. Le genre Panicaut a été l'objet d'une bonne Monographie publiée, en 1808, par F. Delaroché qui en a ainsi exposé les caractères génériques: les fleurs sont capitées, réunies sur un réceptacle conique ou cylindrique, garni de paillettes rigides, dont chacune se trouve placée au-dessous de chaque fleur, et embrasse la base de son ovaire; le calice est persistant, formé d'un tube adhérent à l'ovaire, ordinairement couvert d'écaillés, de tu-

bercules ou de vésicules; le limbe est profondément partagé en cinq segments roides, le plus souvent épineux au sommet; la corolle se compose de cinq pétales insérés sur l'ovaire, alternes avec les divisions calicinales, infléchies, échancrées ou bifides au sommet; les cinq étamines sont, de même que la corolle, insérées sur l'ovaire, opposées aux divisions calicinales, à filets sétacés, infléchis avant la floraison, redressés ensuite; à anthères biloculaires, versatiles, déhiscentes latéralement; l'ovaire est adhérent au calice, présentant au sommet une sorte d'ombilic concave, à dix crénelures; il est surmonté de deux styles filiformes, terminés par des stigmates à peine distincts ou rarement capités. Le fruit est un akène (polakène, Rich.) divisible en deux parties convexes du côté externe, irrégulièrement striées, et plane du côté interne; il y a deux cordons pistillaires dont chacun rampe sur la face interne de chaque partie du fruit. La graine, solitaire dans chaque loge de l'akène, renferme sous une enveloppe mince un albumen blanc, charnu, elliptique, et un très-petit embryon renversé, cylindracé, terminal, à deux cotylédons comprimés, et à radicule cylindrique et supère.

Les Panicauts sont de grandes Plantes herbacées remarquables par la constante dichotomie de leurs rameaux. Leurs feuilles inférieures sont amplexicaules, et les florales sessiles. Les feuilles caulinaires sont éparses, les florales opposées ou verticillées; toutes sont parfaitement glabres, cartilagineuses sur les bords, et ordinairement dentées ou épineuses; ce qui fait confondre les Panicauts avec les Chardons par le vulgaire. Il en est qui ont des feuilles rubarées, armées d'épines acérées sur les bords, et qui simulent en petit les feuilles des Ananas ou des Vaquois. Au surplus, les formes de ces feuilles sont très-variables, et dépendent de la manière dont les nervures se divisent et se distribuent dans le limbe;

aussi en trouve-t-on de parfaitement entières, et de lobées, d'incisées, de pinnatifides et de palmées. Nous avons dit que les fleurs sont disposées en capitules; ceux-ci sont ceints à la base d'involucres assez semblables aux feuilles florales; cependant moins incisés; ils sont toujours rigides, terminés en pointes fines, ordinairement plus longues que le capitule, excepté dans quelques espèces, par exemple dans l'*Eryngium ebracteatum*, où ils se confondent avec les paillettes florales, ce qui démontre l'analogie de ces organes. Les capitules et leurs involucres sont encore remarquables par les belles couleurs dont ils sont ornés. Nous citerons sous ce rapport les *Eryngium alpinum* et *amethystinum*, qui offrent la plus belle couleur bleue violette tirant sur celle de l'améthyste; mais celle-ci n'est pas constante, car on trouve quelquefois dans la même espèce des capitules bleus et des capitules verdâtres comme les autres parties de la Plante. Cette couleur dépend-elle de la chaleur du lieu natal de l'espèce, ou a-t-elle pour cause la nature du sol dans lequel elle croît? C'est ce qui n'est pas encore bien déterminé. L'*Eryngium dichotomum*, par exemple, qui, dans le jardin de Paris, donne des capitules d'une vive couleur améthyste, est à peine coloré dans la Mauritanie dont il est originaire, et où il a été cueilli par le professeur Desfontaines.

Plus de cinquante espèces de Panicauts ont été décrites par les auteurs. Elles croissent dans les diverses parties de l'Ancien et du Nouveau-Monde, et Labillardière en a fait connaître une qu'il a trouvée à la terre de Van-Diëmen. La plupart de celles qui habitent notre hémisphère, sont rassemblées dans la région méditerranéenne; celles de l'Amérique sont plus dispersées; quelques-unes se trouvent dans l'Amérique septentrionale, et les autres dans les républiques du Mexique, de Colombie et du Pérou. Celles-ci forment une section assez naturelle et sont remarquables

par leurs feuilles à nervures simples et longitudinales. Nous donnerons seulement ici la description de l'espèce la plus commune dans les lieux incultes de l'Europe, et nous mentionnerons à la suite les Panicauts dont le port est si élégant qu'on les cultive dans quelques jardins comme Plantes d'ornement.

Le PANICAUT DES CHAMPS, *Eryngium campestre*, L., vulgairement nommé Chardon Roland ou plutôt Roulant, est une Plante herbacée, rigide dans toutes ses parties, et qui s'élève à la hauteur de deux à cinq décimètres. Sa racine est perpendiculaire, très-longue, cylindrique, blanche en dedans, brune en dehors, et parsemée de quelques tubercules. Elle se confond supérieurement avec la tige qui, dans les Plantes adultes, est radiciforme à la base, ronde, légèrement striée, d'une couleur verte pâle, se divisant en rameaux épars, étalés et plusieurs fois dichotomes. Les feuilles radicales sont pétiolées, divisées profondément en trois lobes pinnatifides et épineux. Les feuilles caulinaires, et surtout les supérieures, sont plus petites et moins incisées; enfin, les feuilles florales sont verticillées par trois. Les pétioles des feuilles radicales sont engainés à la base, plus longs que les feuilles; ceux des feuilles caulinaires sont munis d'un appendice en forme d'oreillette de chaque côté, et bordés d'une aile membranuse. Les capitules de fleurs sont arrondis, d'un vert pâle, et portés sur des pédoncules terminaux ou qui naissent dans l'aisselle des bifurcations de la tige. Les involucres sont composés de six à sept folioles linéaires lancéolées, du double plus longues que le capitule, vertes, terminées en épines, et munies sur leurs côtés d'une ou deux dents épineuses. Les fleurs sont blanches et accompagnées de paillettes subulées, rigides, entières, un peu plus longues que le calice. Le Panicaut des champs croît dans les régions chaudes et tempérées de l'Europe. Il est extrêmement commun aux environs de Paris, prin-

principalement le long des routes. C'est une de ces Plantes sociales par excellence qui envahissent de grands espaces de terrain, et ne souffrent, dans leur voisinage, que deux ou trois espèces telles que la Centaurée Chaussetrape, le Marrube blanc, lesquelles semblent à leur tour lui disputer la domination du territoire. Notre collaborateur Bory de Saint-Vincent nous apprend, dans ses ouvrages sur la péninsule Ibérique, que cette espèce abonde dans les vastes plaines de la Castille, et il donne l'étymologie du nom vulgaire de *Chardon Roulant* en racontant que les vents l'arrachant et le roulant au loin, dans l'arrière-saison, en accumulent d'immenses amas dans les ravins, où les habitans de ces pays dépouillés d'Arbres, vont les recueillir pour en chauffer les foyers durant l'hiver. La racine de Chardon Roland est douée d'une saveur un peu amère et aromatique, qu'elle perd par la décoction dans l'eau; c'est après l'avoir fait ainsi cuire, qu'en certains pays les pauvres habitans des campagnes s'en nourrissent. Les anciens ont beaucoup exalté les propriétés diurétiques de cette racine; ils avaient même une grande confiance en elle comme aphrodisiaque, vertu malheureusement imaginaire et qui, d'ailleurs, n'est justifiée ni par de bonnes observations, ni par l'intensité des qualités physiques de cette racine.

Parmi les espèces de Panicauts qui se distinguent par leur beauté, nous citerons : 1° l'*Eryngium alpinum*, L., dont les feuilles radicales sont cordiformes, les capitules d'un bleu foncé, presque cylindriques, entourés d'un involucre de même couleur composé d'environ vingt folioles pinnatifides. Cette belle Plante croît dans les Alpes et les Pyrénées : 2° l'*Eryngium maritimum*, L., dont les feuilles radicales sont réniformes, pétiolées, et les folioles de l'involucre ovales. Cette espèce croît dans les lieux maritimes de presque toute l'Europe, sur les bords de la Médi-

terrannée, ainsi qu'en Afrique; 3° l'*Eryngium amethystinum*, à feuilles bipinnatifides, dont les divisions sont toutes linéaires; les capitules d'un beau bleu améthyste, nombreux et disposés en panicules. Cette Plante est originaire des montagnes de la Styrie. On la cultive depuis longtemps dans les jardins de botanique, ainsi que les *Eryngium planum*, *dichotomum*, *asperifolium*, *oliverianum*, etc., qui sont aussi des espèces très-remarquables par leur élégance et la vivacité de leurs couleurs. DeLaroché a décrit et figuré, dans sa Monographie, un grand nombre de Panicauts dont le port est très-singulier. L'*Eryngium Spina alba*, tab. 5, est une belle espèce originaire du mont Ventoux près d'Avignon et des Alpes dauphinoises. Son nom spécifique indique la couleur blanche jaunâtre de toute la Plante et particulièrement de ses capitules. Enfin, dans le nombre des *Eryngium* originaires de l'Amérique méridionale, nous mentionnerons les *E. paniculatum*, *gramineum*, *bromeliæfolium*, *Humboldtii* et *proteæfolium*, tab. 26-50, qui offrent des feuilles dentées sur leurs bords et à nervures longitudinales. (G..N.)

\* PANICÉES. BOT. PHAN. V. GRAMINÉES.

PANICULARIA. BOT. PHAN. (Heister.) Syn. de Paturin. V. ce mot. (B.)

PANICULE. *Panicula*. BOT. PHAN. Mode d'inflorescence dont la famille des Graminées nous offre de nombreux exemples. La Panicule est un assemblage de fleurs portées sur des pédoncules rameux, d'autant plus longs, qu'ils sont plus inférieurs. Les genres *Poa*, *Festuca*, beaucoup de *Saccharum*, etc., nous offrent des exemples de Panicules. (A. R.)

PANICUM. BOT. PHAN. V. PANIC.

PANIOS. BOT. PHAN. Ce nom, qui est un ancien synonyme de *Conyza*, a été employé par Adanson pour

désigner le genre *Erigeron* de Linné. (B.)

PANIS. BOT. PHAN. *P. PANIC.*

\* PANISSA ET PANISSE. BOT. PHAN. Noms vulgaires du *Panicum italicum*, dans le midi de la France. (B.)

PANKAMA. POIS. Bosc dit que ce nom est donné dans la Guiane à un Poisson dont la chair est fort estimée, mais il ne dit pas de quel genre ce Poisson fait partie. (B.)

PANKE. BOT. PHAN. Ce genre, créé par Molina et adopté par Willdenow, est fondé sur des Plantes qui ne sont point congénères; son *Panke acaulis* se rapporte au genre *Gunnera*, tandis que le *Panke tinctoria* est voisin du *Laupanke* de Feuillée, ou *Francoa* de Cavanilles. *P. GUNNÈRE* et FRANCOA. (G..N.)

PANNA - KELENGU - MARAMA. BOT. CRYPT. La Fougère mentionnée sous ce nom, par Rheede (*Hort. Mal.*, 12, tab. 11) donnée comme synonyme du *Polypodium quercifolium*, L., paraît être notre *Polypodium (Drynaria) Linnæi*, décrit et figuré dans les Annales des Sciences naturelles. (B.)

\* PANNAIRE. *Pannaria*. BOT. CRYPT. (*Lichens*.) Delise, qui de tous les botanistes français est celui qui connaît le mieux les Lichens, et qui s'est distingué par plusieurs très-bonnes monographies présentées à l'Institut, entre lesquelles nous citerons l'Histoire des Stictes, a, dans son riche herbier, établi le genre *Pannaria* qu'il se propose de faire connaître par un Mémoire spécial, et dont les caractères consistent dans la couleur toute particulière du réceptacle général ou thalle qui est à peu près celle du plomb, dans sa consistance comme subéreuse, dans le duvet épais, particulièrement sur les bords, qui en garnit les expansions en dessous en manière de drap, dans les apothécies enfin qui semblent être intermédiaires entre celles des Parmélies et celles des Collèmes, étant petites, arrondies, et présentant une couleur qui

passé du rouge au marron plus ou moins foncé; le rebord de ces apothécies est en général très-peu marqué, ou du moins s'il l'est dans la jeunesse du Lichen, il finit par s'effacer à mesure que le disque se bombe, ce qui avait engagé Léon Dufour, si nous en jugeons par des échantillons étiquetés de sa main, à regarder ces Plantes comme des Lécidées; mais leur thalle rayonnant et cartilagineux s'oppose à ce rapprochement. Les espèces constatées que Delise place dans le genre Pannaire, lequel nous paraît fort naturel, sont, outre six ou sept qui nécessitent encore examen : 1° *Pannaria rubiginosa*, confondue par Smith avec le *Conoplea* sous le nom commun d'*affinis*; on la trouve dans la France occidentale et en Angleterre; 2° *Pannaria auctorum*, N., *Parmelia pannosa* d'Acharius, qui se trouve dans toutes les contrées intertropicales; 3° *Pannaria Boryi* que Delise nous a dédié parce que nous découvriâmes, il y a plus de vingt ans, cette belle espèce confondue avec la précédente dans l'île de Mascareigne. Lesson l'a retrouvée à la Nouvelle-Zélande; 4° *Pannaria conoplea*, d'Acharius, remarquable par sa pulvéulence bleuâtre, espèce européenne; 5° *Pannaria Delisei*, N., improprement *Parmelia plumbea*, dans la Flore Française de De Candolle, remarquable par la petitesse de ses apothécies, et dont une belle variété (*cyanoloma*) existe dans l'ouest de la France; 6° *Pannaria plumbea*, Del., *Parmelia plumbea*, Ach., la plus grande de toutes les Pannaires, formant des rosaces épaisses, atteignant jusqu'à cinq pouces de diamètre. Delise l'a trouvée dans toute la Normandie occidentale, Lappylais, à l'extrémité de la Bretagne, notamment sur les montagnes d'Arès. Nous l'avions déjà observée dans les environs de Bordeaux ainsi qu'à Ténériffe. Nous la possédons également de Saint-Domingue; 7° *Pannaria areolata*, Del., des Moluques et de Saint-Domingue; 8° *Pannaria imbricata*, Del., de Rio-Janeiro et de Mas-

careigne; 9<sup>o</sup> *Pannaria cervina*, Del., des îles Sandwich; 10<sup>o</sup> *Pannaria erythrocarpa*, Del., de Mascareigne; 11<sup>o</sup> *Pannaria microphylla*, Del., *Lecidea* d'Acharius, qui se trouve en Europe.

Les Pannaires croissent généralement sur l'écorce mousseuse des vieux Arbres, souvent vers leur cime, en rosettes un peu élevées au-dessus de leur support, à cause de leur épaisseur, assez régulièrement arrondies, mais se déformant avec l'âge en cédant aux obstacles qu'éprouve leur croissance par la saillie des troncs et par les brins de Mousses qui semblent se plaire à s'y mêler. Ces rosettes sont d'ordinaire circonscrites par un rebord velu qui appartient à ce duvet épais comme du drap qui revêt les parties inférieures. Ce rebord produit un singulier effet lorsqu'il est noir. Les divisions du thalle sont linéaires, parallèlement divisées et tellement contiguës qu'elles ne paraissent faire qu'un tout sans interstices, au moins vers le centre des expansions. (B.)

\* PANNA VALLI. BOT. CRYPT. (Rheede, *Hort. Malab.*, 12, 55.) Syn. de *Lomaria scandens*, Willd. (B.)

PANNETIÈRE. INS. Même chose que Panateiro. *V.* ce mot. (B.)

PANNE EXTERNE ET PANNE INTERNE. BOT. PHAN. Selon le professeur Mirbel les parois du péricarpe sont formées de deux parties, l'une extérieure qu'il nomme Panne externe, et l'autre intérieure qu'il nomme Panne interne. *V.* FRUIT et PÉRICARPE. (A. R.)

PANOCOCO. BOT. PHAN. Un des noms de pays de l'*Erythrina Corallo-dendrum*. (B.)

PANOE. BOT. PHAN. (Adanson.) Syn. de *Vateria*. *V.* ce mot. (B.)

PANON ou PANOU. OIS. Thevet et quelques autres voyageurs ont indiqué sous ce nom un Oiseau que l'on croit un Merle, un Cotinga ou un Taugara. Sa taille est celle d'un Merle, et son plumage est générale-

ment noir avec une tache rouge vers l'estomac. (IS. G. ST.-H.)

PANOPE. *Chenalopes*. OIS. Genre établi par Vieillot, pour y placer l'Oiseau connu vulgairement sous le nom de Grand-Alque ou Grand-Pingouin, *Alca impennis*, Lath. *V.* PINGOUIN. (DR. Z.)

\* PANOPE. CRUST. (Leach.) *V.* CYAME.

PANOPEE. *Panopea*. CONCH. Ce genre fut établi par Ménéard de la Groye pour une des plus grandes Coquilles bivalves qui soit connue, et que les auteurs antérieurs à Linné nommaient *Chama glycimaris*, nom sous lequel Aldrovande le premier la représenta. Lister en donna ensuite une bonne figure, en lui conservant le nom qu'Aldrovande lui avait imposé. Cet auteur, plein de sagacité, sentit les rapports de cette Coquille avec les Solens; car il la mit immédiatement après eux. Linné la plaça dans son genre *Mye*, quoiqu'il n'en ait pas tous les caractères, et elle y resta jusqu'au moment où Ménéard proposa pour elle le genre Panopée adopté par tous les conchyliologues qui furent à son égard d'un commun sentiment, en le considérant comme très-voisin des Solens. Quoiqu'on ne connaisse point encore l'Animal des Panopées, on ne peut douter qu'il ne doive avoir beaucoup d'analogie avec celui des Solens. D'un autre côté, il est évident que la coquille, par sa forme, a aussi des rapports avec les *Myes*; la large ouverture postérieure que laissent entre eux les bords de la coquille, la profonde impression palléale, indiquent l'existence de deux siphons longs et charnus. Cela dévoile aussi l'habitude de cet Animal de vivre enfoncé dans le sable à la manière de presque tous les Acéphales à longs siphons.

La Panopée d'Aldrovande était, il y a quelques années, encore très-rare dans les collections. Il était donc fort difficile d'examiner comparativement des individus vivans et des individus

fossiles. Aujourd'hui qu'il a été possible de faire cette comparaison, il doit en résulter la réunion des deux espèces établies. La Panopée fossile n'était certainement qu'une variété de la vivante. Ce n'est pas en Italie seulement que l'on trouve des Panopées fossiles; on en a découvert aussi aux environs de Bordeaux, et nous en possédons une des terrains Parisiens. Elles forment des espèces évidemment distinctes. Lamarck caractérise ainsi le genre Panopée : coquille équivalve, transverse, inégalement bâillante sur les côtés; une dent cardinale, conique sur chaque valve, et à côté une callosité comprimée, courte, ascendante, non saillante au dehors; ligament extérieur sur le côté postérieur de la coquille, et fixé sur les callosités.

PANOPÉE D'ALDROVANDE, *Panopæa Aldrovandi*, Ménéard, Ann. du Mus. T. IX, p. 151; *Chama glycymeris*, Aldrov., Test., lib. 3, p. 475 et 474; *ibid.*, Lister, Conch., tab. 414, fig. 258; *Mya glycymeris*, Lin., Gmel., p. 5222, n° 17; *ibid.*, Bornn., Mus. Cæs. Vind., t. 1, fig. 8; Chemn., Conch., tab. 5, fig. 25 (var. *a*), fossile; *Panopæa Faujasii*, Ménéard, Ann. du Mus., loc. cit., pl. 12. Ménéard a séparé la Panopée fossile de la vivante, sur ce que les individus vivans sont généralement plus larges et ont l'ouverture antérieure plus prononcée. Tous les autres caractères restant absolument identiques, on ne peut disconvenir que ceux sur lesquels on a séparé l'espèce fossile, ont trop peu de valeur pour être adoptés.

PANOPÉE DE MÉNARD, *Panopæa Menardii*, Nob. Espèce éminemment distincte de la précédente, plus longue, plus étroite, inéquilatérale, le côté postérieur le plus long, bâillant beaucoup, moins large que l'antérieur; callosité moins saillante et beaucoup plus longue; impression palléale étroite, et ayant la sinuosité postérieure beaucoup plus étroite et plus profonde. Elle est fossile aux environs de Bordeaux (D. H.)

\* PANOPIA. BOT. PHAN. (Noronha.) Syn. de *Macaranga*. *V.* ce mot. (B.)

PANOPS. INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Tanystomes, tribu des Vésiculeux, établi par Lamarck, et auquel il donne pour caractères : une trompe fort longue, cylindrique, bifide à l'extrémité, abaissée contre la poitrine, et dépassant l'origine des pattes postérieures; antennes cylindriques, à pointe, de trois articles; les deux premiers très-courts; le dernier fort allongé; ailes très-écartées; cuillerons très-grands; trois pelotes aux tarsi. Ce genre se distingue des *Cyrtes* de Latreille, parce que ceux-ci ont les antennes très-petites, de deux articles, avec une soie au bout du dernier. Les genres *Astomelle*, *Acrocère* et *Ogcode*, en sont éloignés parce qu'ils n'ont point de trompe remarquable. Le corps des *Panops* est court et élevé; la tête est petite, plus basse que le corselet, presque globuleuse et occupée presque en totalité par deux yeux à réseaux et séparés par un simple sillon; sur le sommet sont trois petits yeux lisses, très-rapprochés et en triangle; le corselet est très-convexe ou bossu, avec le dos arrondi et sur lequel on aperçoit deux ou trois lignes enfoncées plus ou moins distinctes; les côtés du segment antérieur se prolongent et s'élargissent triangulairement en arrière pour former chacun une sorte d'épaulette assez saillante. On remarque entre ces épaulettes et la naissance des ailes, une petite plaque en bosse; l'écusson ou la partie analogue est proéminent, transversal, en segment de cercle ou arrondi postérieurement; les cuillerons sont grands, ovales; les ailes sont presque ovales, rejetées sur les côtés du corps; les pattes sont de grandeur moyenne sans piquans ni éperons; l'abdomen est grand, composé de six anneaux distingués par des incisions assez profondes; il est rétréci postérieurement

et se termine en pointe. Les mœurs de ces Diptères sont inconnues. On en connaît deux espèces propres à la Nouvelle-Hollande; l'un, le Panops de Baudin, *Panops Baudini*, Lamk., Ann. du Mus., t. 5, p. 266, pl. 22, f. 5; Latr., Gen. Crust., etc., est long de six lignes, noir, avec les antennes entièrement noires, les pattes noires avec les genoux et le bout des jambes blanchâtres; l'autre, le Panops flavipède, *Panops flavipes*, Latr., Encycl., est d'un noir bronzé, la base des antennes est jaunâtre, les jambes et les tarsi sont de la même couleur. (G.)

\* PANOPSIS. BOT. PHAN. Salisbury a nommé ainsi un genre fondé sur le *Rhopala sessilifolia* de Richard, mais qui n'offre pas de caractères suffisants pour mériter d'être adopté. (G. N.)

PANORPATES. *Panorpatæ*. INS. Tribu de l'ordre des Névroptères, section des Filicornes, établie par Latreille et ayant pour caractères : antennes sétacées et insérées entre les yeux; chaperon prolongé en une lame cornée, conique, voûtée en dessous, pour recevoir la bouche; mandibules, mâchoires et lèvres presque linéaires; quatre à six palpes courts, filiformes, et dont les maxillaires n'offrent distinctement que quatre articles; corps allongé, avec la tête verticale; le premier segment du tronc ordinairement très-petit, en forme de collier; abdomen conique ou presque cylindrique. Ces Insectes ont reçu de quelques auteurs le nom de Mouches-Scorpions. Leurs métamorphoses n'ont pas encore été observées. Dans plusieurs les sexes diffèrent beaucoup entre eux. Latreille divise ainsi cette tribu :

I. Partie nue ou découverte du corselet formée de deux segments, dont le premier plus petit; des ailes aux deux sexes.

Genres : NÉMOPTÈRE (Némoptéryx, Leach), BITTAQUE, PANORPE.

II. Premier segment du tronc grand,

en forme de corselet; les deux suivants couverts par des ailes dans les mâles. Femelles aptères.

Genre : BORÉE. (G.)

PANORPE. *Panorpa*. INS. Genre de l'ordre des Névroptères, section des Filicornes, tribu des Panorpatés, établi par Linné et confondu par ce naturaliste et par Geoffroy, Degéer et Fabricius, avec les Insectes qui forment à présent la tribu des Panorpatés (F. ce mot). Latreille l'a restreint, et tel qu'il est adopté aujourd'hui, ce genre a pour caractères : antennes filiformes; quatre palpes; ailes égales et couchées horizontalement sur le corps; des yeux lisses; abdomen des mâles terminé par une queue articulée avec une pince au bout; celui des femelles finissant en pointe. Ce genre se distingue des Bittagues qui en sont les plus voisins parce que ceux-ci ont l'abdomen semblable dans les deux sexes, et par d'autres caractères tirés de la longueur relative des pieds. Les Némoptères s'en éloignent parce qu'ils ont six palpes, que leurs ailes supérieures sont écartées, et que les inférieures sont très-longues et linéaires; l'absence d'yeux lisses les distingue encore des deux genres précédents. La tête des Panorpes tient au corselet par un col très-court et presque nul; elle est presque arrondie supérieurement, un peu plus large que longue, prolongée inférieurement en une sorte de bec presque aussi long que le corselet, légèrement arqué, dur, presque corné, un peu rebordé de chaque côté; les antennes sont filiformes un peu plus courtes que le corps; elles sont composées d'environ quarante articles cylindriques; la lèvre supérieure est large, et placée au-dessus d'un prolongement avancé et très-pointu; les mandibules sont cornées, étroites et terminées par deux fortes dents; les mâchoires sont cornées, bifides; les palpes maxillaires sont plus longs que les mâchoires, filiformes et composés de cinq articles presque égaux;

la lèvre inférieure est étroite, avancée, marquée d'un sillon longitudinal; les palpes sont courts et composés de deux articles; on voit au sommet de la tête trois petits yeux lisses; les yeux à réseau sont grands, arrondis et un peu saillans; le corselet est plus large que la tête, un peu relevé supérieurement; les ailes sont au nombre de quatre; elles sont étroites et égales en grandeur; les pattes sont de longueur moyenne dans les deux sexes, elles ont deux crochets et une pelote au bout des tarses qui sont filiformes et composés de cinq articles; l'abdomen des femelles est long et se termine en pointe; il est formé de neuf anneaux qui glissent et s'emboîtent les uns dans les autres, ce qui donne à l'Insecte la facilité de l'allonger à volonté. Celui du mâle est semblable à celui des femelles, mais les trois derniers anneaux en diffèrent beaucoup et le dernier est armé, à son extrémité, de deux crochets mobiles qui se joignent et forment une sorte de pince. Cet anneau est ordinairement relevé et l'Insecte paraît vouloir s'en servir comme d'une arme offensive. Les Panorpes habitent les lieux frais des bois et des prairies, elles évitent la chaleur du soleil et se plaisent pendant le jour dans le repos. Elles volent peu et lourdement; elles vivent uniquement de rapine et attrapent les petits Diptères, les Teignes, Pyrales et Alucites qui se trouvent à leur portée. Leurs larves sont inconnues. On connaît six espèces de ce genre, dont deux sont propres à l'Europe.

La PANORPE COMMUNE, *Panorpa communis*, L., Fabr., Scop., Geoff., Latr.; *Scorpio Musca*, Frisch.; *Musca Scorpiuros*, Mouff., Jonst.; Mouches-Scorpion, Réaumur., Ins., 4, 158-151, t. 8, f. 9-10. Longue de sept lignes; ailes transparentes avec les nervures et des taches noires. Commune aux environs de Paris. (G.)

PANOUIL ET PANOUCHE. BOT. PHAN. Noms vulgaires du *Panicum*

*italicum* dans le midi de la France.

(B.)

\* PANPAKA PATESSEU. OIS. Syn. vulgaire de Gallinule Widgeon. V. GALLINULE. (DR..Z.)

PANPHALÉE. *Panphalea*. BOT. PHAN. Genre de la famille des Syanthérées et de la Syngénésie égale, L., établi en 1811 par Lagasca dans sa Dissertation sur les Chænanthophores, insérée dans les *Amenidades naturales de las Espanas*. Quelques années après, H. Cassini ayant observé dans l'herbier de Jussieu une Plante fort remarquable, étiquetée par Vahl *Lapsana crassifolia*, reconnu qu'elle devait former le type d'un genre nouveau, qui ne doit point appartenir, comme le *Lapsana*, à la tribu des Chicoracées, mais à celle des Nassauviées; il reconnut également que ce genre était identique avec le *Panphalea*. Voici les caractères qu'il lui a attribués: involucre plus court que les fleurs, presque cylindrique, formé de huit ou neuf folioles oblongues, un peu élargies inférieurement, membraneuses sur leurs bords, coriaces dans leur partie moyenne, ou terminées par une dent spinescente; à la base de cet involucre on observe trois petites écailles inégales, ovales, acuminées; réceptacle petit et nu; calathide composée de dix à douze fleurons hermaphrodites, disposés sur deux rangs, en forme de rayons; corolles à tube large, à limbe profondément divisé en deux lèvres; l'extérieure large et terminée par trois petites dents; l'intérieure plus étroite et plus courte, profondément bifide, quelquefois paraissant indivise; étamines insérées sur la base de la corolle, ayant le tube de leurs anthères courbé, les loges très-courtes, et munies à la base et au sommet d'appendices très-longs; style comme dans les Nassauviées, à base renflée en tubercule arrondi, à branches stigmatiques souvent irrégulières. Dans son Mémoire sur les Labiatiflores, publié en 1812, le professeur De Candolle a placé le *Pan-*



*phalea* auprès du *Jungia*, autre genre de la tribu des Nassauviées. Cassini le range à la suite de son genre *Drozia* et du *Triptilion* de Ruiz et Pavon.

La PANPHALÉE DE COMMERSON, *Panphalea Commersonii*, Cass., Bulletin de la Soc. Philom., juillet 1819; Lagasca, *Amenid. Nat.* T. I, p. 54, est une Plante herbacée, glabre, verte, luisante et comme vernissée. Sa racine tubéreuse produit plusieurs tiges longues d'environ deux décimètres, grêles, anguleuses, ramifiées dans la partie supérieure. Les feuilles radicales sont longuement pétiolées, cordiformes, obtuses, divisées peu profondément en sept lobes inégaux; les caulinaires sont sessiles, trilobées dans la partie inférieure de la tige, ovales et très-entières dans la partie moyenne, enfin linéaires, lancéolées et très-entières au sommet de cette tige et sur les ramifications. Les calathides de fleurs sont jaunes, petites, solitaires aux extrémités des derniers rameaux, et formant une sorte de panicule corymbiforme. Cette Plante a été recueillie par Commerson près de Montevideo, dans l'Amérique du sud. (G.N.)

PANPHRACTUS. MAM. (Illiger.)  
V. PANGOLIN.

PANSE. *Rumen.* ZOOL. Le premier des quatre estomacs des Ruminans.  
V. ESTOMAC. (IS. G. ST.-H.)

PANSEBASTOS. MIN. V. PANEROS.

PANTACHATES. MIN. Nom donné par Wallerius aux variétés d'Agate dont la face est mouchetée comme la peau d'une Panthère. (G. DEL.)

\* PANTANA. OIS. Syn. vulgaire de Chevalier Arlequin, *Scolopax fusca*, Gmel. V. CHEVALIER. (DR..Z.)

PANTERNO. BOT. PHAN. L'un des noms vulgaires de l'Aristolochie ronde. (B.)

PANTHERA. MIN. Les anciens donnaient ce nom à une Pierre qui venait de Médie, et qui était tachetée

comme le pelage de leur Panthère.

(B.)

PANTHÈRE. MAM. Espèce du genre Chat. V. ce mot. (IS. G. ST.-H.)

\* PANTHERNE. REPT. OPH. Espèce du genre Couleuvre. V. ce mot.

(B.)

PANTINE. BOT. PHAN. Nom donné comme l'un de ceux qui désignent vulgairement l'Ophride homme-pendu, *Ophrys Anthropophora*.

(B.)

\* PANTOPÉLAGIENS. OIS. Le célèbre hydrographe Fleurieu a proposé ce nom (Voy. de Marchand, T. III, p. 110) pour comprendre tous les Oiseaux de haute mer, tels que les Pétrels, les Albatros, les Sternes, etc.

(LESS.)

PANTOPTÈRES. POIS. Duméril établit sous ce nom une famille parmi ses Holobranches apodes, ayant les branchies composées d'un opercule et d'une membrane, ne manquant d'aucune des nageoires impaires et privée seulement de ventrales; les genres qui s'y rangent sont Anguille, Congre, Donzelle, Fierasser, Anarhique, Coméphore, Macrogathe, Xiphias, Ammodite, Stromatée et Rhombe.

(B.)

PANTOUFLE. BOT. PHAN. L'un des noms vulgaires de l'*Antirrhinum majus*, V. MUFLIER, et du *Cypripedium Calceolus*, aussi nommé Pantoufle de Notre-Dame. V. CYPRIPEDE.

(B.)

PANTOUFLIER. POIS. (Lacépède.) Espèce du genre Squalé. V. ce mot. Valenciennes, d'après Broussonet, transporte ce nom au Tiburon. (B.)

PANTRIE. BOT. PHAN. Même chose que Pantine. V. ce mot. (B.)

PANURGE. *Panurgus.* INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Porte-Aiguillons, famille des Mellifères, tribu des Apiaires andrénoïdes, établi par Panzer et adopté par Latreille et par tous les entomologistes avec ces caractères: tige des antennes, à prendre du trois-

sième article, formant dans les femelles, une sorte de fuseau, ou de massue allongée, presque cylindrique, amincie vers sa base; pieds postérieurs garnis de poils propres à récolter le pollen des fleurs; mandibules et labre unis en dessus; point de brosse au ventre. Ces Hyménoptères ont les plus grands rapports avec les Andrènes, mais ils s'en distinguent, ainsi que des Dasyodes, parce que leur fausse trompe se dirige d'abord en avant et fait ensuite un coude pour se replier en dessous sur elle-même. Les genres Rophite, Systrophe et Ancyloscèle en sont distingués par des caractères tirés des nervures des ailes et des antennes; enfin le genre Xylocope en est séparé parce que ses mandibules et son labre sont sillonnés en dessous. Le corps des Panurges est pubescent; leur tête est grosse, transversale et comme tronquée en devant; le chaperon est large et terminé par un bord presque droit; les yeux sont ovales et entiers; les trois petits yeux lisses sont placés en triangle sur le front; les antennes sont insérées au milieu de la face antérieure de la tête; elles sont peu écartées à leur base et de la longueur de la tête et du corselet; elles sont composées de douze articles dans les femelles et de treize dans les mâles; le premier article forme le tiers de la longueur totale de l'antenne et les autres forment une tige presque cylindrique; la lèvre supérieure est courte, petite, saillante, plus large que longue, et velue en dessus; les mandibules sont écailleuses, allongées, étroites, striées longitudinalement en dessus, arquées et rétrécies vers la pointe et sans dentelures au côté interne; les mâchoires consistent en une valvule coriace, en demi-tube dans sa moitié inférieure, coudée ensuite, et terminée par une pièce lancéolée, étroite, plus mince et paraissant, à raison de sa demi-transparence, comme demi-membraneuse: les palpes maxillaires sont un peu plus courts que les labiaux, de six articles cylindriques;

la lèvre inférieure est à moitié renfermée dans une gaine ou un tube coriace, cylindrique, long, étroit et denté au bout; l'autre moitié, ou la partie saillante, a la forme d'une langue allongée, étroite, diminuant peu à peu de largeur ou lancéolée, presque membraneuse, peu ou point velue; à sa sortie du tube, elle est accompagnée de deux petites oreillettes membraneuses, étroites, allongées, pointues, et placées une de chaque côté; les palpes labiaux sont insérés à l'extrémité supérieure et latérale du tube engainant la lèvre inférieure; ils sont composés de quatre articles presque cylindriques; le corselet est arrondi et convexe, le mésothorax est tronqué et présente une fossette au milieu de sa face postérieure; l'abdomen est assez grand, ovoïde, déprimé, plus velu sur les côtés, composé de six anneaux dans les femelles, et de sept dans les mâles; les organes sexuels du mâle sont forts, assez compliqués et en partie saillans. On aperçoit à l'extrémité de l'anus, deux petites pièces écailleuses, plates, en forme de pelotes et arrondies au bout; on y distingue même les crochets qui sont les plus extérieurs. Dans les femelles l'extrémité de l'abdomen renferme un aiguillon assez faible; les pattes des Panurges sont de longueur moyenne, mais les dernières paraissent être assez grandes surtout dans les femelles; les ailes supérieures ont les plus grandes, elles sont recouvertes à leur naissance par un tubercule arrondi en forme d'écaille et assez grand; elles ont une cellule radiale appendicée, deux cellules cubitales complètes, presque égales, dont la seconde reçoit les deux nervures récurrentes, et une troisième cellule cubitale mais incomplète. Ces Hyménoptères vivent solitairement; on les rencontre, suivant Latreille, sur les fleurs semi-flosculeuses. Ils sont tous propres aux pays chauds et tempérés de l'Europe et font leur nid dans la terre. Leurs métamorphoses sont inconnues. On connaît six espèces

de ce genre ; celle qui se rencontre aux environs de Paris est :

Le PANURGE DENTIPÈDE, *Panurgus dentipes*, Latr. ; *Dasyпода ursina*, Latr., Hist. Nat. des Crust. et des Ins., t. 15, p. 570, n. 2, la femelle ; *Apis ursina*, Mus., Lesk., p. 80, n. 525 ; *Apis ursina*, var. n ; Kirby, Monogr., Ap. angl., t. 2, p. 178, n. 1, tab. 16, 6, 1, la femelle. Long de trois lignes et demie, très-noir, velu ; pattes postérieures et haanches unidentées, à jambes arquées et ayant un faisceau de poils. On trouve cette espèce dans le midi de la France où elle est commune. On la rencontre aussi aux environs de Paris vers la fin de l'été. (c.)

PANZERIA. BOT. PIAN. Genre indiqué par Walter dans sa Flore de Caroline, et établi par Gmelin (*Syst. Veget.*, p. 211 et 247) sur une Plante que Bartram et Michaux ont placée parmi les *Lycium* (*L. carolinianum*), et qui se distingue surtout par le nombre quaternaire des étamines et des parties de la fleur. Quoique ce genre n'ait pas été définitivement adopté, il mérite cependant un examen ultérieur, attendu la singularité du port de l'espèce qui le constitue.

Mœnch a établi un autre genre *Panzeria* sur quelques espèces de *Leonurus* indigènes de la Sibérie. Ce genre n'a pas été adopté. V. AGRIPPAUME. Enfin le nom de *Panzeria* a été appliqué inutilement par Willdenow à l'*Eperua* d'Aublet. V. ce mot. (G..N.)

\* PAO. pois. Nom que porte, dans l'île d'O-Taïti, une belle espèce de Girelle que nous avons figurée dans la Zoologie du voyage de la *Coquille*, sous le nom de Girelle Pao, *Julis quadricolor*. (LESS.)

PAON. *Pavo*, L. ois. Genre de l'ordre des Gallinacés. Caractères : bec médiocre, conique, courbé, nu à sa base ; mandibule supérieure déprimée, convexe et voûtée ; narines ouvertes, placées de chaque côté du bec, et près de sa base ; tarse plus long que le doigt intermédiaire, garni

d'un éperon conique ; quatre doigts ; trois en avant unis à leur base par une courte membrane, un en arrière ne portant à terre que sur l'ongle ; ailes courtes ; les cinq premières rémiges étagées, la sixième la plus longue ; queue composée de dix-huit rectrices susceptibles de se relever et de se déployer en éventail, garnies de tectrices extrêmement longues, terminées par des taches oculaires d'un grand effet ; tête ornée d'une aigrette composée de vingt à vingt-quatre petites plumes libres, relevées et garnies de barbules qui sont plus nombreuses et plus rapprochées vers l'extrémité. Le luxe éblouissant répandu avec tant de profusion sur le plumage du Paon, suffit déjà pour faire naître l'idée que ce bel Oiseau ne peut être originaire que d'un climat où le soleil, au milieu du ciel le plus pur, semble tout changer en or ; le Paon n'est sauvage que dans l'Inde. La conquête de cet Oiseau est reportée à l'expédition d'Alexandre. Dans nos basses-cours, où il est aujourd'hui assez répandu, on ne lui donne ordinairement qu'une seule femelle pour laquelle il montre une ardeur extrême et semble étaler exclusivement toutes ses beautés. Celle-ci répond tendrement à ses caresses, et vers le mois de mai elle choisit un endroit écarté où elle pond quatre ou cinq œufs blancs et tachetés de rougeâtre ; elle les couve assiduellement pendant trente jours. Les petits naissent couverts d'un duvet jaunâtre ; ils sont très-déliés d'abord, et au bout d'un mois, l'aigrette commence déjà à paraître. Bientôt après les mâles se font distinguer par une teinte jaunâtre au bout de l'aile. Les ergots se manifestent ; la queue s'allonge ; mais ce n'est qu'à la troisième année qu'elle a acquis toute son étendue. La mère conduit ses Paneaux ou Paonneaux avec une sollicitude particulière ; elle les recueille sous ses ailes, leur montre la nourriture, et les aide à se percher. Elle exprime surtout par des cris douloureux la peine que lui cause la perte d'un de ses pe-

tits, et ces chagrins cuisans se renouvellent à chaque couvée, car les Paonneaux offrant à l'homme un mets délicat, on ne laisse pas que de les rechercher pour le service de la table. On assure que dans l'état sauvage, la Paonne est plus féconde qu'en domesticité, qu'elle porte la ponte jusqu'à vingt-cinq ou trente œufs déposés par elle sans apprêts, sur le sol et dans un trou le plus mystérieux possible; elle apporte les plus grands soins à dérober sa couvée à tous les regards et surtout à la mettre hors de la portée des Mammifères carnassiers qui en sont très-friands; aussi malgré cette vive sollicitude, il arrive bien rarement qu'elle ne soit pas tout entière la proie de la ruse et de la voracité. Dans les forêts où ils ont reçu la vie, ces Oiseaux se tiennent constamment dans les fourrées les plus épaisses et les plus élevées; dans nos basses-cours, dès qu'ils ont trouvé de quoi satisfaire leur appétit, ils s'élèvent assez pesamment sur le faite des bâtimens sur de longues perches qu'ordinairement l'on dresse exprès pour eux, et ils y demeurent une partie de la journée en faisant entendre par intervalles, un cri tout à la fois rauque et perçant, dans lequel nos villageois observateurs trouvent des indices certains de quelque phénomène météorique, ou du moins d'une variation quelconque dans l'atmosphère. On fixe à vingt-cinq ou trente ans la durée de l'existence des Paons en Europe.

PAON ORDINAIRE, *Pavo cristatus*, L.; tête, cou, gorge et poitrine d'un bleu brillant à reflets verts; aigrette qui couronne le sommet de la tête d'un vert changeant en bleu; petites tectrices alaires d'un vert foncé à reflets dorés; les moyennes d'un bleu brillant bordées de vert doré, et les grandes d'un noir verdâtre, terminées de pourpre cuivreux; les dix grandes rémiges d'un brun ferrugineux, et les autres brunes, garnies extérieurement de vert bronzé, à l'exception de celles du poignet qui sont entièrement brunes; tectri-

ces caudales supérieures très-longues, dépassant même de beaucoup les rectrices, à barbes désunies et terminées par une tache oculaire, brillante; parties inférieures noirâtres, à reflets dorés; cuisses d'un gris noirâtre et bronzé; une bande fauve sur le genou. Taille, quatre pieds cinq pouces. Telle est la description du Paon sauvage; celle du Paon domestique (Buff., pl. enl. 454 et 455) en diffère assez pour qu'elle trouve place à côté de la précédente. Tête, cou, gorge et poitrine d'un bleu éclatant, nuancé de reflets verts, violets et dorés; sommet de la tête garni d'une aigrette composée de vingt-cinq à trente petites plumes droites, à barbules rares et terminées par une palette arrondie, variée d'or et d'azur; des taches blanches à chaque partie supérieure; côté de la tête d'un vert doré, changeant en rouge cuivreux, avec l'extrémité des plumes frangée de noir, ce qui dessine sur le dos une multitude d'écaillés; tectrices alaires variées de lignes transversales noires et fauves; grandes rémiges rousses; tectrices caudales très-nombreuses, disposées par étages et offrant dans leur plus grande longueur plus de quatre pieds; elles ont la tige blanche, et sont garnies de chaque côté de filets désunis à barbules d'un vert foncé et cuivreux; elles sont en outre terminées par un œil ou miroir circulaire d'un noir violet entouré de vert doré; lorsque ces tectrices sont relevées en roue on aperçoit les rectrices qui sont d'un brun roussâtre et longues d'un pied environ. Bec grisâtre; iris jaune; tour des yeux blanc; pieds éperonnés, d'un gris cendré. Taille, quarante-quatre pouces. On trouve assez souvent des variétés marquées irrégulièrement de taches blanches plus ou moins grandes qui coupent les diverses nuances azurées. Il en est une entièrement blanche chez laquelle on ne distingue les yeux de l'extrémité des tectrices caudales que par une espèce de nuances ou reflets satinés. La femelle a les

parties supérieures d'un brun cendré, la tête et le cou d'un vert nuancé de cendré et de vert doré, l'aigrette d'un vert cendré, les tectrices caudales moins longues que les rectrices, d'un brun cendré, et dépourvues de taches oculaires, la gorge blanche, les parties inférieures variées de gris, de vert et de bleuâtre, les pieds dépourvus d'éperons. Sa taille est de beaucoup moins longue que celle du mâle.

**PAON SPICIFÈRE**, *Pavo muticus*, L.; *Pavo japonensis*, Bris. Parties supérieures d'un bleu métallique noirâtre avec le bord de chaque plume d'un vert doré, terminé par une frange d'un noir brillant; sommet de la tête garni de petites plumes veloutées d'un vert doré à reflets bleus, et surmonté d'une aigrette composée de vingt plumes longues, effilées, à tige blanchâtre, ornée de chaque côté d'un rang de barbules libres qui se réunissent vers l'extrémité pour former une belle barbule d'un vert bleuâtre, doré et très-éclatant; cou, gorge et devant de la poitrine, couverts de plumes d'un bleu verdâtre éclatant, entourés d'un cercle doré bordé de franges bleues; petites et moyennes tectrices alaires vertes à reflets bleus, les grandes d'un noir verdâtre, bordées de vert doré; rémiges d'un fauve marron, avec leur tige et leur extrémité d'un noir verdâtre; tectrices caudales supérieures d'un beau vert doré éclatant, coupé par intervalles de lignes chevronnées fauves; rectrices d'un noir verdâtre brillant, ondules et terminées de brunâtre; parties inférieures noires à reflets dorés; bec et pieds noirâtres; un fort éperon à ceux-ci. Taille, quarante pouces. Du Japon et de l'Inde.

On a étendu le nom de PAON à des Oiseaux de genres différens; ainsi on a appelé :

**PAON DE LA CHINE** ou **DE MALACCA**, l'Éperonnier. *V.* ce mot.

**PAON DE MARAIS**, **PAON DE MER**, Syn. de Combattant. *V.* BÉCASSEAU.

**PAON MARIN** et **PAON A QUEUE**

**COURTE**, l'Oiseau royal. *V.* GRUE.

**PAON DES PALÉTUVIERS**, **PAON DES ROSES**, le Caurale. *V.* ce mot.

**PAON SAUVAGE (PETIT)**, le Vanneau luppé. *V.* VANNEAU.

**PAON SAUVAGE DES PYRÉNÉES**, le Tétraz Auerhan. *V.* TÉTRAS. (DR..Z.)

**PAON. POIS.** Il paraît que l'espèce de Cycloptère décrit sous ce nom, n'est qu'une variété du Lump. *V.* CYCLOPTÈRE. (B.)

**PAON. INS.** Plusieurs Lépidoptères ont reçu ce nom, parce que leurs ailes portent un plus ou moins grand nombre d'yeux ressemblant à ceux de la queue du Paon. On désigne sous ce nom les *Bombyx Pavoia major, media* et *minor* des auteurs. Le premier est le grand Paon; le second est le moyen Paon, et le troisième le petit Paon. On a appelé demi-Paon le *Smerinthus ocellata*, *Sphinx* de Linné, qui n'a des yeux qu'aux ailes inférieures. Le *Vanessa Io* porte vulgairement le nom de Paon de Jour, ou OEil de Paon. (G.)

**PAONNE**, **PAONESSE.** OIS. La femelle du PAON. *V.* ce mot. (DR..Z.)

\* **PA-OU-A.** MOLL. A O-Taïti on donne ce nom au Tridacne bénitier, et quoique l'Animal soit une nourriture indigeste, on le recherche avec empressement sur les récifs où les valves de la coquille sont enchâssées de manière à n'avoir que strictement les moyens de s'entr'ouvrir. L'Animal s'étend au-dehors d'un demi-pouce, et brille par la richesse du bleu d'azur ponctué d'or qui le distingue. (LESS.)

**PAOUNASSA.** OIS. L'un des synonymes vulgaires de Vanneau. *V.* ce mot. (DR..Z.)

**PAOUROU.** POIS. L'un des noms vulgaires du Milandre, espèce du genre Squalé. *V.* ce mot. (B.)

\* **PAPA.** OIS. On appelle ainsi, à Sumatra, suivant sir Raffles, le *Lanius bentet* d'Horsfield; on le nomme aussi *Burong Papa* ou *Tuip api*.

(LESS.)

\* PAPA. ois. Espèce du genre Catharte. *V.* ce mot. (DR. Z.)

\* PAPACIN. pois. (Risso.) Espèce du genre Syngnathie. *V.* ce mot. (B.)

PAPAGAYO. ois. Les Portugais brésiliens, pour spécifier le *Psittacus Amazonicus* de Latham et de Kuhl, se servent du nom de *Papagayo verdadairo*. *V.* PAFEGAIS. (LESS.)

PAPALU ou VANA-PAPALOU. BOT. PHAN. Nom sous lequel les Brames désignent un Arbre décrit et figuré par Rheedé (*Hort. Malabar. T. IV, p. 59, tab. 28*), et qui est connu des habitans du Malabar, sous le nom de *Katou-Theka*. Ce nom de Theka le fait regarder par les Européens qui habitent les Indes-Orientales comme congénère de l'Arbre qui fournit le bois Teck (*Tectona grandis*, L.). Cependant il n'y a pas lieu de croire que ces Arbres soient de la même famille. Les caractères que l'on peut reconnaître d'après la figure de Rheedé, sont insuffisans pour déterminer ses affinités botaniques, quoique dans l'Encyclopédie, on n'ait fait aucune difficulté de lui trouver des rapports avec les *Psychotria* de la famille des Rubiacées. Cet Arbre a le tronc gros comme celui d'un Prunier, recouvert d'une écorce cendrée, et présentant intérieurement un bois blanchâtre, inodore et insipide. Ses feuilles sont opposées, oblongues, épaisses, glabres, très-grandes, marquées en dessous d'une forte nervure et d'autres nervures moins prononcées qui partent de celle-ci. Les fleurs sont blanches, inodores et disposées en panicules. Les fruits sont de la grosseur d'une Aveline, renfermant une pulpe verte, jaunâtre et douce, dans laquelle est un noyau qui contient une amande blanche et douce. Cet Arbre croît sur la côte du Malabar, où les habitans machent son fruit en guise d'Arce avec des feuilles de Bétel. (C. N.)

PAPANGAIE. BOT. PHAN. Nom de pays du *Momordica Luffa*. (B.)

\* PAPANGHO. ois. Flacourt men-

tionne sous ce nom un Oiseau de proie, qu'il dit être le Milan. (B.)

PAPAS. BOT. PHAN. Suivant l'Écluse, c'est le nom de pays de la Pomme de terre, *Solanum tuberosum*, d'où sont probablement venus les noms de *Papa* et *Palates*, qui désignèrent d'abord cette Plante en Espagne. (B.)

PAPAVÉR. BOT. PHAN. *V.* PAVOT.

PAPAVÉRACÉES. *Papaveraceæ*. BOT. PHAN. Famille naturelle de Plantes dicotylédones, polypétales, à étamines hypogynes, ayant pour type et pour genre principal le Pavot qui lui a donné son nom. Les Papavéracées sont des Plantes herbacées, annuelles ou vivaces; très-rarement des sous-Arbrisseaux, à feuilles alternes, simples ou plus ou moins profondément découpées, remplies, ainsi que les autres parties herbacées, d'un suc laiteux, blanc, jaune ou presque rouge. Les fleurs sont assez variées dans leur mode d'inflorescence. Elles sont tantôt solitaires et terminales, et, dans ce cas, elles sont quelquefois très-grandes, ou bien elles sont groupées en cimes ou en grappes. Le calice est formé de deux, rarement de trois sépales plus ou moins concaves et très-fugaces. La corolle, qui manque quelquefois, se compose de quatre, très-rarement de six pétales planes, très-larges, chiffonnés et plissés avant l'épanouissement de la fleur; quelquefois ces pétales ont une forme irrégulière, comme dans l'*Hypecoum*. Les étamines, communément en très-grand nombre, rarement en nombre déterminé, sont libres et distinctes les unes des autres, toujours serrées au réceptacle et hypogynes. L'ovaire est tout-à-fait libre, tantôt ovoïde ou globuleux, tantôt plus ou moins allongé; toujours à une seule loge, qui renferme des ovules quelquefois très-nombreux, attachés à des trophospermes pariétaux plus ou moins saillans et consistans, parfois des prolongemens lamelleux,

qui ont été pris pour des cloisons. Le style est très-court, à peine distinct, ou manque complètement. Les stigmates sont en même nombre que les trophospermes; ils sont plus ou moins allongés ou réunis, aplatis en forme de disque étoilé. Le fruit est une capsule ovoïde ou globuleuse, couronnée par le stigmate, indéhiscence ou s'ouvrant par de simples pores, ou plus ou moins allongé, en forme de silique et s'ouvrant, soit en deux valves, soit par des articulations transversales. Les graines sont ordinairement fort petites, composées d'un tégument propre et portant quelquefois une sorte de petite caroncule charnue: d'un endosperme charnu, dans lequel est placé un petit embryon cylindrique. Cette famille, telle qu'elle avait été établie par Jus-sieu (*Gen. Plant.*), renfermait le genre *Fumaria*. Mais ce genre, qui a été divisé en plusieurs groupes ou genres distincts, a été séparé des Papavéracées, et est devenu le type d'un ordre ou famille nouvelle, sous le nom de Fumariacées. *V.* ce mot, où nous avons donné les caractères qui distinguent ces deux groupes. Aujourd'hui la famille des Papavéracées se compose des neuf genres suivans: *Papaver*, L.; *Argemone*, L.; *Mecop-nopsis*, Viguier, D. C.: *Sanguinaria*, L.; *Boconia*, L.; *Rœmeria*, Med-dick.; *Glaucium*, Tournef.; *Cheli-do-nium*, Juss.; *Hypecoum*, L.

Dans son *Systema Naturale Vegetabilium*, le professeur De Candolle décrit cinquante-trois espèces appartenant à cette famille. Sur ce nombre, on en trouve onze dans l'Europe septentrionale et moyenne; treize dans les régions méditerranéennes; douze en Orient; deux en Sibérie, trois à la Chine et au Japon; une au cap de Bonne-Espérance; une à la Nouvelle-Hollande, trois dans l'Amérique septentrionale, et six dans l'Amérique méridionale.

Les Papavéracées présentent assez d'uniformité dans leurs propriétés médicales. Le suc propre qu'elles renferment est tantôt plus ou moins

corrosif, tantôt narcotique. Tout le monde sait que l'Opium n'est que le suc propre du *Papaver somniferum*, qui s'est naturellement desséché, et que plusieurs autres espèces peuvent fournir une matière absolument semblable à celle de ce Pavot. Le suc jaune de la Grande-Eclaire (*Chelidonium majus*, L.) est plus ou moins âcre; on se servait autrefois de la racine comme sudorifique; mais aujourd'hui, elle est à peu près inusitée. Cependant, on emploie encore quelquefois le suc jaune que contiennent les feuilles et la tige pour détruire les verrues qui se développent sur différens points de l'épiderme, et en particulier aux mains. La racine du *Sanguinaria canadensis* jouit à peu près des mêmes propriétés, et est employée aux mêmes usages par les médecins américains. Les graines, quoique fort petites, contiennent une très-grande quantité d'huile grasse. L'huile connue sous le nom vulgaire d'Oliette ou d'Oeillette, est celle des grains du Pavot cultivé.

Les Papavéracées constituent une famille très-naturelle, qui a des rapports avec les Renonculacées et les Crucifères, mais qui, par les caractères que nous avons précédemment établis, s'en distingue facilement.

(A. R.)

PAPAYE. BOT. PHAN. Le fruit du Papayer. *V.* ce mot. (B.)

PAPAYER. *Carica*, L.; *Papaia*, Plum. BOT. PHAN. Genre de la famille des Passiflorées et de la Dicotyle Décandrie, offrant les caractères suivans: les fleurs sont unisexuées, ordinairement réunies et diversement groupées. Dans les fleurs mâles, on trouve un calice très-court, à cinq petites dents; une corolle monopétale, tubuleuse et infundibuliforme, ayant son limbe partagé en cinq lobes égaux; dix étamines légèrement monadelphes par leur base, dont cinq alternes, plus courtes; les anthères sont à deux loges introrsées, s'ouvrant par un sillon longitudinal. Le centre de la fleur est occupé par un appen-

dice allongé, qui tient la place de l'ovaire. Les fleurs femelles, qui sont généralement plus petites, ont aussi un calice très-court, à cinq dents; une corolle tantôt à cinq lobes profonds, tantôt à cinq pétales distincts et étroits. L'ovaire est libre et sessile, à une ou cinq loges incomplètes, séparées par de fausses cloisons, formées par les trophospermes, qui quelquefois sont saillans, en forme de lames dans la partie inférieure de la cavité ovarienne. Ces trophospermes sont pariétaux, couverts d'un grand nombre d'ovules. Le style est simple et se termine par cinq stigmates linéaires. Les fruits sont charnus, à une ou cinq loges, contenant un grand nombre de graines. Celles-ci ont leur surface lisse ou inégale; elles se composent d'un endosperme blanc, charnu, contenant un embryon axile, dressé, dont les cotylédons sont planes.

Les Papayers sont des Arbres ou des Arbrisseaux d'un port tout particulier. Leur tronc est simple, épais, couronné à son sommet par de très-grandes feuilles réunies en une touffe, de manière à avoir quelque ressemblance avec des Palmiers. D'un autre côté, ils ont aussi quelques rapports avec certaines Urticées, et en particulier avec les Figueiers et les Arbres à Pain. Leur tronc ou leurs feuilles, quand on les entame, laissent découler un suc blanc et laiteux. Presque toutes les espèces sont originaires des diverses parties de l'Amérique méridionale. Une seule (*Carica Papaya*, L.) croît dans l'Inde, mais elle est en quelque sorte naturalisée en Amérique.

Le PAPAYER COMMUN, *Carica Papaya*, L.; *Papaya communis*, Lamk., Encyc., III., tab. 821. Il croît aux Moluques. La hauteur de son tronc est d'environ une vingtaine de pieds. Il est simple, cylindrique, offrant les cicatrices des feuilles des années précédentes. Ses feuilles sont très-grandes, pétiolées, éparses, profondément partagées en sept ou neuf lobes sinueux et découpés latérale-

ment. Les fleurs sont dioïques, blanchâtres, d'une odeur assez agréable, formant des grappes axillaires. Les fruits sont très-gros, jaunâtres, pulpeux intérieurement. La saveur de ces fruits est aromatique et assez agréable. On les mange, soit crus, à la manière des Melons, soit cuits et cueillis avant la maturité.

Les autres espèces sont, en général, originaires du nouveau continent. Nous citerons entre autres les *Carica monoica*, Desf., Ann. Mus., I., p. 275, tab. 18; *Car. spinosa*, Aubl.; *Car. cauliflora*, Jacq.; Schœn., tab. 511, etc. (A. R.)

PAPE. ois. Syn. de Non-Pareil. *V. Gros-Bec.* (DR..Z.)

PAPECHIEU. ois. (Belon.) Syn. de Vanneau. *V. ce mot.* (DR..Z.)

PAPEGAIS. ois. On donne ce nom à diverses espèces qui constituent une division dans le genre Perroquet. Ils sont tous de l'Amérique méridionale, et se distinguent de la plupart des autres Perroquets en ce qu'ils n'ont pas de plumes rouges dans les ailes. Ce nom de Papegai est venu de l'espagnol *Papagayo*, par lequel les premiers conquérans de l'Amérique désignèrent les Perroquets; de-là tant de noms barbares employés par divers voyageurs, et reproduits dans les Dictionnaires pour désigner des Perruches et autres Oiseaux qui présentent quelques rapports avec des Perroquets, soit par leur couleur, soit par la forme de leur bec. (DR..Z.)

PAPHIE. *Paphia*. CONCH. *V. GALATHÉE.*

\* PAPHUS. ois. (Turner.) Syn. d'Engoulevent commun. *V. ENGOULEVENT.* (DR..Z.)

PAPIA. BOT. PHAN. Le genre fondé sous ce nom par Micheli, avait été réuni au *Lamium* par Linné. Il a été rétabli dans la Flore Française par De Candolle, qui l'a nommé Orvale. *V. ce mot.* (G..N.)

PAPIER. ZOOLOG. BOT. Ce mot, qui



désigne l'un des produits de l'industrie humaine, tiré des Végétaux, a été donné à plusieurs productions des trois règnes de la nature, avec quelque épithète spécifique. Ainsi, on a appelé :

PAPIER BROUILLARD (Moll.), le *Conus Tulipa*.

PAPIER DE LA CHINE (Moll.), l'Olive hispidule.

PAPIER FOSSILE et de MONTAGNE (MIN.), l'Asbeste.

PAPIER MARBRE (Moll.), le *Conus nebulosus*.

PAPIER DU NIL (Bot.), le *Cyperus Papyrus*.

PAPIER ROULÉ (Moll.), le *Bulla lignaria*.

PAPIER TURC (Moll.), le *Conus minimus*, etc. (B.)

\* PAPIERTORF. MIN. (Werner.)  
V. DUSODYLE.

PAPILIONACÉE (COROLLE). BOT. PHAN. On appelle ainsi la corolle d'un grand nombre de Légumineuses. C'est une corolle polypétale irrégulière, composée de cinq pétales inégaux et dissemblables : l'un est supérieur, embrassant et recouvrant généralement les autres avant l'épanouissement de la fleur ; on le nomme étendard ( *vexillum* ) ; deux sont latéraux et semblables : ce sont les ailes ( *alæ* ) ; et deux sont inférieurs, rapprochés et souvent soudés en partie ou en totalité par leur côté inférieur : ils constituent la carène. Les fleurs du Pois, du Haricot, du faux Acacia, etc., nous offrent des exemples de corolle papilionacée. (A. R.)

PAPILIONACÉES. BOT. PHAN. On appelle ainsi un groupe de la famille des Légumineuses, dont toutes les Plantes ont la corolle irrégulière et papilionacée. Tournefort en avait formé deux classes dans son système, savoir : la dixième et la vingt-deuxième. V. LÉGUMINEUSES et SYSTÈME. (A. R.)

PAPILLAIRES (GLANDES). BOT. PHAN. On appelle ainsi des glandes qui se composent de plu-

sieurs rangées de cellules disposées circulairement. On trouve des glandes papillaires sur les feuilles d'un grand nombre de Labiées, sur celles du *Rhododendrum punctatum*, etc. (A. R.)

PAPILLES. *Papillæ*. BOT. On désigne sous ce nom certaines protubérances que l'on observe sur les organes de plusieurs Végétaux, et qui sont filiformes, petites, molles et compactes. Dans quelques Champignons, tels que les Téléphores, la Papille est une protubérance mousse qui porte les spores. (G. N.)

PAPILLON. *Papilio*. INS. Genre de l'ordre des Lépidoptères, famille des Diurnes, tribu des Papilionides, établi par Linné qui lui donnait une grande étendue, et restreint successivement par les auteurs d'entomologie, jusqu'à ce que Latreille, dans ses derniers ouvrages, l'ait circonscrit et lui ait assigné pour caractères essentiels : palpes inférieurs très-courts, atteignant à peine, par leur extrémité supérieure, le chaperon très-obtus, avec le troisième article presque nul ou très-peu distinct. Ce genre se distingue des Parnassiens, qui en sont très-voisins, parce que les palpes de ceux-ci s'élevaient sensiblement au-dessus du chaperon et vont en pointe. Le bouton de leurs antennes est court, presque ovoïde et droit. Le genre Thais s'en éloigne par les mêmes caractères.

Le genre Papillon, tel que Linné l'avait formé, correspond entièrement à la famille des Diurnes de Latreille (V. DIURNES et LÉPIDOPTÈRES). Geoffroy, Degécér et Olivier ont suivi la méthode de Linné, et leur genre Papillon conserve la même étendue. Tous ces auteurs ont été forcés de faire des divisions dans ce grand genre, afin d'en faciliter l'étude. Linné, dans les premières éditions de son *Systema Naturæ*, et dans la première de sa Faune Suédoise, divise son genre Papillon de la manière suivante : 1<sup>o</sup> quatre pieds ;

2° six pieds; ailes élevées, anguleuses; 3° six pieds; ailes élevées, arrondies; 4° six pieds; ailes étendues; 5° six pieds; ailes réfléchies. Il ne distinguait pas alors les Sphynx des Phalènes. Plus tard, dans les dernières éditions de son *Systema Naturæ*, le genre Papillon, qu'il n'avait jusqu'ici caractérisé que par le renflement terminal des antennes, acquit un signallement nouveau, tiré de la position des ailes; elles sont élevées et conniventes supérieurement; le vol est diurne. Les espèces furent distribuées en six phalanges. La première, celle des CHEVALIERS, *Equites*, était divisée elle-même en Chevaliers Troyens (*Troes*), et Chevaliers Grecs (*Achivi*). Cette phalange correspond entièrement au genre Papillon de Latreille. La seconde phalange, celle des HÉLICONIENS, *Heliconii*; la troisième, celle des DANAÏDES, *Danai*, divisée en Danaïdes blanches (*Candidi*), et Danaïdes bigarrées (*Festivi*.); la quatrième phalange, celle des NYMPHALES, *Nymphales*, divisée en *Gemmati* ou Nymphales à yeux, de plusieurs auteurs, et *Phalerati* ou Nymphales aveugles; enfin, la cinquième phalange, celle des PLÉBÉIENS, se divise en Plébéiens ruraux (*Rurales*) et urbicoles (*Urbicolæ*). Geoffroy (Histoire abrégée des Ins. T. II, p. 52) suivit et perfectionna la première méthode de Linné. Son genre Papillon se compose de deux familles, selon que les individus n'ont que quatre pieds propres à la marche, les deux antérieurs étant repliés, ou qu'ils en ont six tous semblables, et dont l'Animal se sert également soit pour marcher soit pour se soutenir. Les premiers qui ont été appelés Maçons ou Grimpans, sont distribués en trois paragraphes. Dans le premier, les Papillons viennent de chenilles épineuses; leurs antennes sont terminées par un bouton presque rond; les pattes de devant sont courtes, velues, ramassées près du cou: les ailes sont anguleuses et souvent très-découpées à leurs bords.

Les espèces du second paragraphe offrent les mêmes caractères, à cette seule différence près, que les bords de leurs ailes sont arrondis et légèrement découpés. Dans le troisième paragraphe, les chenilles ne sont point épineuses; les deux pattes antérieures de l'Insecte parfait sont très-courtes, mais nullement velues. Les chrysalides des Papillons de cette famille sont toutes posées perpendiculairement et suspendues par la queue, la tête en bas. Celles de la seconde famille ou des Papillons à six pattes ambulatoires, sont posées transversalement et attachées par la queue et le milieu du corps, au moyen d'un anneau ou d'une anse de fil. Aucun de ces Papillons ne vient de chenille épineuse, et plusieurs ont le bouton qui termine chaque antenne allongé comme un fuseau. Cette famille est subdivisée de la manière suivante: les grands Porte-Queues, les petits Porte-Queues, les Argus, les Estropiés, et les Papillons du Chou ou les Brassicaires. Les seconde, troisième et quatrième sections, embrassent les Papillons Plébéiens de Linné, ceux avec lesquels Fabricius compose le genre *Hesperia* de son Entomologie systématique. Ces améliorations de la méthode ne sont qu'une application des principes établis par Réaumur, dans ses excellents Mémoires sur les Insectes.

Degéer, qui écrivit après Geoffroy, profita habilement des lumières des auteurs précédemment cités; il fit faire, par ses propres observations, de grands pas à la science. Il divisa les Papillons en cinq familles, dont les caractères sont les mêmes, de son propre aveu, que ceux des classes de Papillons diurnes, établies par Réaumur. A l'égard des trois premières familles, il se sert d'un caractère dont Geoffroy n'avait pas fait usage, celui de la direction du bord interne des secondes ailes; mais, d'autre part, il n'a pas employé, pour signaler ses coupes, un caractère important, dont le naturaliste français avait tiré un grand avantage, celui que fournit la

considération des chenilles et des chrysalides. Sa quatrième famille se compose de genres de Diurnes très-différens sous ces rapports, comme de Vanesses, d'Argynnes et de Satyres.

Scopoli, dans sa Faune de Carniole, avait d'abord divisé les espèces du genre Papillon en *Tetrapes* ( quatre pieds ) et en *Hexapes* ( six pieds ). Dans son introduction à l'Histoire naturelle, imprimée en 1777 et à une époque où la méthode de Denis et Schiffermuller (Cat. Syst. des Lépid. de Vienne) était connue, son genre Papillon forme la troisième race ou peuplade (*gens*) de sa tribu sixième du règne animal; il sépare des Papillons proprement dits, les Plébéiens ruricoles de Linné, et en compose les genres *Argyrus*, *Argus*, *Pterourus*, *Battus*, *Graphium* et *Ascia*. Mais ce qui est inconcevable, c'est qu'un naturaliste aussi instruit ait tiré les caractères de ces genres de l'absence ou de la présence des taches des ailes, de leur disposition et de la forme des ailes inférieures à queue ou sans queue. Comme le dit Latreille, on pourrait tout au plus le pardonner aux naturalistes antérieurs à Aristote.

Fabricius, dans ses premiers ouvrages sur l'entomologie, ne fit aucun changement à la distribution du genre Papillon de Linné. Mais dans son Entomologie systématique, il en a détaché plusieurs sous le nom générique d'Hespéries; et aux autres divisions du genre Papillon, il en ajoute deux: celle des Parnassiens, précédant immédiatement celle des Danaïdes blanches, et celle des Satyres, qui vient après les Danaïdes et termine le genre Papillon. Le groupe des Satyres est, d'après l'expression de Latreille, une sorte de magasin où cet auteur a réuni les espèces dont il n'avait pu que faire, ou qu'il ne pouvait rapporter aux coupes précédentes.

C'est à la suite de cet ouvrage que Latreille a commencé à publier ses travaux sur l'entomologie. Dans son Histoire générale des Insectes, il a in-

diqué plusieurs coupes génériques. Fabricius a établi dans son dernier ouvrage (Système des Glossates), quarante genres de plus. Nous n'exposons pas ici leurs caractères, et nous nous bornerons à présenter la correspondance de ses coupes avec les genres établis par Latreille à l'article PAPILLONIDES. Le petit nombre d'observations sur les métamorphoses des Papillons exotiques, empêchera encore long-temps de faire une méthode naturelle pour distribuer ces Insectes. Les auteurs du Catalogue des Lépidoptères de Vienne se sont servis de la connaissance des chenilles et des métamorphoses pour caractériser leurs coupes, mais ce travail est encore à faire pour les Papillons étrangers. Ochsenheimer a étendu cette méthode à toutes les espèces d'Europe. Il partage le genre Papillon de Linné en quinze familles, dont il faut cependant retrancher la dernière; car elle est composée d'Ascalaphes (*V.* ce mot). Les caractères de ces coupes ont pour base la forme, la couleur et les habitudes des chenilles, leur manière de se métamorphoser, la figure et la disposition de leurs chrysalides, et enfin l'Insecte parfait considéré sous le rapport du nombre de ses pieds, de la position de ses ailes, de la figure de leur contour, du dessin et des couleurs de leur surface. Les cinq premières familles de cet auteur comprennent les Diurnes hexapodes, et répondent aux genres suivans de Latreille: 1<sup>e</sup>, Hespérie, Papillon; 2<sup>e</sup>, Parnassien; 3<sup>e</sup>, Thaïs; 4<sup>e</sup>, Piéride; 5<sup>e</sup>, Coliade. Les neuf autres familles sont composées des Tétrapodes; 6<sup>e</sup>, Satyre; 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup>, Nymphale; 9<sup>e</sup>, Vanesse; 10<sup>e</sup>, première division des Argynnes; 11<sup>e</sup>, la seconde division des Argynnes; 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup>, les Polyommates. Latreille a apporté des changemens notables à cette méthode, et dans ses divers ouvrages, il a cherché à faciliter l'étude des Papillons, en simplifiant la méthode et en proposant des genres bien cir-

conserits. Dans ses derniers ouvrages, il partage le genre Papillon de Linné en deux tribus, les Papillonides et les Hespérides. Nous renvoyons à ces mots, pour faire connaître la distribution qu'il a présentée en dernier lieu.

Duméril, dans sa Zoologie analytique, désigne ces Papillons diurnes, ou le grand genre Papillon de Linné, par les noms de *GLOBULICORNES* ou *ROPALOCÈRES*; il le compose de trois genres: Papillon, Héteroptère, Hespérie. Le second comprend les Plébiens urbicoles ou les Estropiés de Geoffroy, et le troisième, les Plébiens ruraux ou les Polyommates et les Ericines de Latreille. Lamarck, dans son Histoire naturelle des Animaux sans vertèbres, forme, avec le genre Papillon de Linné, la seconde section des Lépidoptères, celle des Papillonides. Il y établit deux divisions qui correspondent aux deux tribus des Hespérides et des Papillonides de Latreille.

Le genre Papillon de Linné renferme les Lépidoptères que l'on nomme vulgairement Papillons de jour. Ce sont les Insectes les plus recherchés des amateurs; mais aussi ce sont les plus difficiles à conserver dans un état de fraîcheur. En général, les Papillons de jour sont ornés des couleurs les plus brillantes, et leurs formes sont les plus gracieuses. Leurs chenilles vivent sur différents Végétaux; elles ne se font pas de coques de soie pour se métamorphoser, comme cela a lieu chez les Nocturnes; il n'y a que la chenille du Papillon Apollon (*Parnassus Apollo*) qui file un réseau lâche et qui réunit des feuilles, dans lequel la chrysalide reste jusqu'à la naissance de l'Insecte parfait. On trouve des Papillons dans tous les pays du monde: mais ceux des pays chauds sont bien plus riches en couleurs et beaucoup plus grands.

Maintenant que nous avons présenté succinctement les différents changemens qu'a éprouvés le grand genre Papillon de Linné, nous al-

lons donner les caractères détaillés du genre Papillon proprement dit, tel que l'a adopté Latreille, et tel qu'il est caractérisé au commencement de cet article. Les Papillons proprement dits ont six pieds presque semblables et également propres à la marche dans les deux sexes. Les crochets des tarsi sont simples ou sans dents. Leur tête est moins large que le corselet; elle porte deux gros yeux à réseau, saillans et arrondis. Leurs palpes sont très-courts, composés de trois articles: ils sont très-obtus à leur extrémité supérieure: leur dernier article est à peine distinct, et ils n'atteignent qu'à peine le chaperon. Les antennes sont longues; elles vont en augmentant d'épaisseur jusqu'à leur extrémité, qui est un peu contournée; elles sont insérées entre les yeux, sur le haut de la tête; la trompe est longue, tortillée en spirale et placée sous les palpes et dans l'intervalle de leur insertion. Le corselet est assez grand, convexe, très-velu, avec deux épaulettes de poils plus roides, recouvrant l'insertion des ailes; celles-ci sont très-grandes, fortes, chargées de nervures très-saillantes et qui circonscrivent des cellules bien marquées; la cellule centrale des ailes inférieures est fermée. Le bord interne de ces mêmes ailes est concave ou comme échancré: dans un grand nombre d'espèces, ce bord est garni de longs poils roides qui entourent l'abdomen. La forme des ailes de Papillons varie beaucoup, et sert à diviser ce genre en plusieurs coupes artificielles. Les uns ont les ailes allongées avec les inférieures, simples, sans dentelures ni queues; d'autres ont les ailes inférieures dentées et allongées de haut en bas; enfin, un grand nombre porte, vers l'angle interne de ces mêmes ailes, une queue plus ou moins grande en spatule. Les chenilles sont rases. Dans les momens de crainte ou d'inquiétude, elles font sortir de la partie supérieure de leur col, une corne molle, fourchue, et qui jette ordinairement une odeur

désagréable. Leur chrysalide est nue et attachée avec un cordon de soie. Les espèces de Papillons proprement dits, se trouvent dans toutes les parties du monde; cependant elles sont plus particulièrement propres aux pays chauds, et les contrées de l'Asie et de l'Amérique situées entre les tropiques, paraissent leur patrie spéciale. Les espèces qui ont des taches rouges à la poitrine, et qui forment la division des Chevaliers Troyens de Linné, ne paraissent propres qu'à l'Inde; le Sind ou l'Indus paraît être leur limite occidentale. Les espèces propres à la Nouvelle-Hollande ont plus d'affinité avec celles des Moluques qu'avec celles de l'Amérique. Celles de l'Amérique septentrionale ont une physionomie propre; en général, elles sont noires, souvent sans queue. Ceux de l'Afrique ont de l'affinité avec ceux de l'Inde et de l'Europe. En général, les espèces de Papillons proprement dits sont remarquables par leur grandeur et leur couleur; leur vol est rapide; les espèces indiennes volent au sommet des grands arbres, et on les prendrait plutôt pour des Oiseaux. Ce genre est composé de cent cinquante espèces à peu près. On peut le diviser de la manière suivante :

### I. Ailes inférieures sans queue.

**PAPILLON PRIAM**, *Papilio Priamus*, L.; Cramer, Pap. 2, p. 56, pl. 25, f. A, B; Donovan, Gen. Illustr., etc., n° 5, pl. 5; le Fraugivert, Daubenton, pl. enlum., n° 45. Ses ailes étendues ont plus de sept pouces d'envergure; c'est le plus beau des Papillons connus, et Linné lui avait donné l'épithète d'Auguste. Ses premières ailes sont ovales, entières; elles sont en dessus d'un beau vert luisant, avec leur milieu d'un beau noir velouté. Les inférieures sont dentées, vertes, avec des taches marginales noires. Le dessous des premières ailes est noir, avec des taches d'un vert plus doré; les inférieures sont comme en

dessus; mais le vert est plus jaune ou doré, et le bord interne est tout-à-fait jaune; le corselet a une tache verte en dessus et deux taches rouges dessous à la naissance des ailes. On le trouve dans l'île d'Amboine. Quoy et Gaimard, et ensuite Durville, ont rencontré à la Nouvelle-Guinée une variété de cette espèce, ayant une bande verte sur le milieu des ailes supérieures, et les inférieures dépourvues de taches noires. Mais la plus belle variété, dont nous serons peut-être obligé de faire une espèce, a été rencontrée par Durville au port Praslin à la Nouvelle-Irlande; cette espèce est de la taille du Priam; ses ailes sont également d'un beau noir de velours; mais les bandes et les taches qui sont vertes dans le premier, sont dans celui-ci du plus beau bleu de ciel.

Godard pense avec raison que le Priam est le mâle du grand Papillon que Linné a nommé Panthoüs. Il a observé que tous les Priams qu'il a pu voir, étaient des individus mâles, tandis que les Panthoüs se sont trouvés constamment femelles. Ces deux Papillons se trouvent dans le même pays.

### II. Ailes inférieures à queue.

**PAPILLON GRAND PORTE-QUEUE**, *Papilio Machaon*; *Pieris Machaon*, Schrank, Faun. Boic. Il a plus de trois pouces et demi d'envergure; ses ailes sont dentées, jaunes, avec le bord noir; les supérieures ont quatre taches; les inférieures, un arc discoidal noir. Celles-ci ont une queue avec un rang de taches bleues, et un oeil ferrugineux à l'angle de l'anus. Ce Papillon est fort commun en Europe; il paraît depuis le commencement de mai jusque vers le milieu de juin. On le trouve aussi très-fréquemment en Egypte et en Syrie. Sa chenille est lisse, verte, avec des anneaux d'un noir velouté, alternativement ponctués de fauve. Elle a sur le col un tentacule rougeâtre, fourchu et un peu rétractile. Lorsqu'on l'irrite, elle lance une

liqueur un peu caustique et d'une odeur forte. Elle vit solitairement sur les Umbellifères, mais plus volontiers sur le Fenouil et sur la Carotte, dont elle préfère la graine aux feuilles. La chrysalide est verdâtre, avec une bande jaunâtre longitudinale sur chaque côté. Ce Papillon et les *Papilio Alexander* et *Podalirius*, sont les seules espèces du genre qui soient propres à l'Europe.

PAPILLON A AILES EN PLUMES. *V.* PTÉROPHORES.

PAPILLON DES BLÉS. *V.* ALUCITE, OËCOPHORE et TEIGNE.

PAPILLON BOURDON. Degéer a donné ce nom à différents genres de Crépusculaires. *V.* SPHYNX, SMÉRINTHE et SESIE.

PAPILLON DE CHARDON. *V.* VANESSE.

PAPILLON DE LA CHENILLE DU SAULE. *V.* COSSUS et BOMBYX QUEUE-FOURCHUE.

PAPILLON DU CHOU. *V.* PIÉRIDE.

PAPILLON DE L'ÉCLAIRE. *V.* ALEYRODE.

PAPILLONS ESTROPIÉS. *V.* HESPIÉRIE.

PAPILLON DES FAUSSES-TEIGNES. On nomme ainsi les Nocturnes qui vivent dans des tuyaux ou galeries fixes, ou de Fausses-Teignes. *V.* TEIGNE.

PAPILLON FEUILLE-MORTE, ou PAPILLON PAQUET DE FEUILLES SÈCHES. *V.* BOMBYX FEUILLE-MORTE.

PAPILLON DE JOUR et PAPILLON DE NUIT. *V.* LÉPIDOPTÈRES, DIURNES et NOCTURNES.

PAPILLON NACRÉ. *V.* ARGYNNE.

PAPILLON A NUMÉRO. *V.* VANESSE VULCAIN.

PAPILLON DE L'ORME. *V.* VANESSE GRANDE-TORTUE.

PAPILLON PAON. *V.* VANESSE PAON DE JOUR et BOMBYX.

PAPILLON PHALÈNE. Nom donné par Degéer à de petits Lépidoptères crépusculaires. *V.* ZYGÈNE et PROCRIS.

PAPILLON DES TEIGNES. *V.* TEIGNE.

PAPILLON A TÊTE DE MORT. *V.* SPHYNX ATROPOS.

PAPILLON TIPULE. Degéer donne ce nom aux Ptérophores. *V.* ce mot.

(G.)

PAPILLONACÉES. BOT. PLAN. Pour Papilionacées. *V.* ce mot.

(G..N.)

PAPILLONACÉES. *Papillonaceæ*. INS. Latreille désignait ainsi une tribu de Névroptères à laquelle il a donné depuis le nom de PHYGANIDES. *V.* ce mot et PLECIPENNES.

(G.)

PAPILLONIDES. *Papillonides*. INS. Tribu de l'ordre des Lépidoptères, famille des Diurnes, établie par Latreille, et renfermant, moins les Hespéries, le grand genre *Papilio* de Linné. Latreille, dans ses Familles naturelles du Règne Animal, caractérise ainsi cette tribu : jambes n'ayant qu'une seule paire d'épines ou d'ergots, l'ordinaire ou celle qui les termine; les quatre ailes élevées perpendiculairement dans le repos; antennes terminées en massue ou presque filiformes, sans crochet au bout. Un seul genre, celui des Barbicornes, fait exception; ici elles sont sétacées et plumeuses, du moins dans l'un des sexes.

I. Troisième article des palpes labiaux (les extérieurs ou inférieurs, ceux qui engainent la trompe) ou très-petit et presque pas distinct, ou très-apparent et aussi fourni d'écaillés que les précédents; crochets du bout des tarsi saillans; chenille allongée, subcylindrique; chrysalide anguleuse.

A. Les six pieds propres à la marche ou presque semblables dans les deux sexes; chrysalide fixée par un lien de soie formant au-dessus de son corps une bouche, et en outre, par son extrémité postérieure, ou renfermée dans une coque grossière. (Cellule centrale des ailes inférieures toujours fermée postérieurement.)

Les HEXAPODES (*Hexapoda*).

† Bord interne des ailes inférieures concave.

Genres : PAPILLON, PARNASSIEN, THAIS.

†† Bord interne des ailes inférieures arqué et s'avancant sous l'abdomen pour lui former une gouttière.

Genres : COLIADE, PIÉRIDE.

b. Les deux pieds antérieurs notablement plus courts que les autres, repliés, point ambulateurs dans les deux sexes, et quelquefois seulement dans les mâles; chrysalide uniquement fixée par son extrémité postérieure, suspendue la tête en bas. (Cellule centrale des ailes inférieures ouverte postérieurement dans un grand nombre.)

† Cellule centrale des ailes inférieures toujours fermée postérieurement; les deux pieds antérieurs, quoique plus petits et repliés, presque semblables aux autres; ailes inférieures de la plupart embrassant peu en dessous l'abdomen; palpes labiaux ne s'élevant que très-peu au-dessus du chaperon, très-écartés l'un de l'autre, grêles, cylindracés.

Genres : DANAÏDE, IDEA, HÉLICOÏNE, ACRÉE.

†† Cellule centrale des ailes inférieures ouverte dans un grand nombre; les deux pieds antérieurs souvent très-petits et cachés, ou apparemment et très-velus; ailes inférieures embrassant très-sensiblement l'abdomen par dessous; palpes labiaux s'élevant notablement au-dessus du chaperon, et point à la fois très-écartés, grêles et cylindracés.

a. Cellule centrale des ailes inférieures ouverte postérieurement.

1. Palpes labiaux, soit écartés dans toute leur longueur, soit simplement à leur extrémité, et brusquement terminés par un article grêle et aciculaire.

Les NACRÉS (*Perlata*).

Genres : CÉTHOSIE, ARGYNNE.

2. Palpes inférieurs contigus dans toute leur longueur et non terminés brusquement par un article grêle et aciculaire

† Antennes terminées par une pe-

tite massue, en forme de bouton, court, turbiné ou ovoïde; chenilles très-épineuses.

Genre : VANESSE.

†† Antennes terminées par une massue allongée ou presque filiforme; chenilles nues ou peu épineuses, avec l'extrémité postérieure terminée en une pointe bilide.

Genres : LIBITHÉE, BIBLIS, NYMPHALE, MORPHO.

b. Cellule centrale des ailes inférieures fermée postérieurement.

Genres : PAVONIE, BRASSOLIDE, EURYBIE, SATYRE.

II. Troisième ou dernier article des palpes labiaux très-distinct, nu ou moins fourni d'écaillés ou de poils que les précédents; crochets des tarses peu sensibles; chenilles ovales; chrysalides sans éminences ou saillies angulaires.

Les ARGUS (*Argus*).

† Antennes terminées par un renflement et imberbes.

Genres : MYRINE, POLYOMMATE, ERYCINE.

Les Myrines sont remarquables par la longueur et la saillie de leurs palpes labiaux. On pourrait séparer des Polyommates les espèces dont les antennes se terminent en une massue cylindracée, ovale et allongée; elles forment le genre *Thecla* de Fabricius. Le précédent ne comprendrait alors que les espèces où ces organes finissent en un bouton presque ovoïde et avec lesquelles il a formé son genre *Lycæna*.

Celui d'Erycine est susceptible, d'après l'emploi des mêmes caractères, de quatre divisions: les Erycines propres, les Hélicopis, les Nymphidies et les Lémonias de ce naturaliste.

Quelques espèces du Brésil ont les ailes en chappe ou ont le port des Pyrales.

†† Antennes, soit sétacées et plumeuses, soit moniliformes au bout.

GENRES : BARBICORNE, ZÉPHIRIE.  
*V.* ces mots et les précédens. (G.)

PAPION. MAM. Espèce du genre  
 Cynocéphale. *V.* ce mot. (B.)

PAPIRIA. BOT. PHAN. Thunberg  
 (*Act. Lund.*, 1, sect. 2, p. 5) a don-  
 né ce nom générique au *Gethyllis*  
*afra*, L., Plante du cap de Bonne-  
 Espérance qui a été remplacée parmi  
 les *Gethyllis* par Linné fils. *V.* GÉ-  
 THYLLIDE. (G..N.)

\* PAPO VENTO. REPT. SAUR. Les  
 Portugais du Brésil nomment ainsi  
 une espèce nouvelle d'Agame que le  
 prince de Newwied a décrite, dans son  
 T. III, p. 208, Voyage au Brésil, sous  
 le nom d'*Agama catenata*. Ce nom  
 de *Papo vento* lui vient de ce qu'elle  
 gonfle le sac dilatable de sa gorge  
 lorsqu'on l'approche. Ce Saurien est  
 d'une belle couleur verte chatoyante.  
 (LESS.)

PAPONGE. BOT. PHAN. Fruit du  
*Cucumis angulatus*, L. (B.)

PAPOU. ZOOLOG. Espèce d'Acanthure  
 et de Theutis parmi les Poissons; un  
 Manchot et un Perroquet parmi les  
 Oiseaux; une race de l'espèce Nep-  
 tunienne dans le genre Homme. *V.*  
 ce mot. (B.)

PAPPOPHORE. *Pappophorum*.  
 BOT. PHAN. Genre de la famille des  
 Graminées, et de la Triandrie Digy-  
 nie, L., établi par Schreber, et of-  
 frant pour caractères : des fleurs dis-  
 posées en une panicule simple, res-  
 serrée; les épillets sont triflores; les  
 valves de la lépicène sont membra-  
 neuses, plus longues que les fleurs,  
 dont la terminale avorte quelquefois.  
 La paillette inférieure de la glume  
 présente à son sommet de neuf à  
 treize arches simples, denticulées ou  
 plumeuses. La paillette supérieure est  
 mutique, quelquefois terminée à son  
 sommet par une petite soie; les deux  
 paléoles de la glumelle sont obovales,  
 obtuses. La seconde fleur est généra-  
 lement neutre; quelquefois il y a le  
 rudiment d'une quatrième fleur. Ce  
 genre a pour type le *Pappophorum*

*alopecuroideum*, Schreber, Vahl,  
*Symb.*, fasc. 5, t. 51. C'est une belle  
 Graminée vivace originaire de l'A-  
 mérique méridionale. Sa tige est gla-  
 bre, et s'élève à trois ou quatre pieds.  
 Ses feuilles sont linéaires, étroites,  
 roulées en dessous; ses fleurs qui pa-  
 raissent toutes velues, à cause des  
 soies qui les terminent, sont disposées  
 en une panicule resserrée. On compte  
 treize soies au sommet de la pail-  
 lette externe de chaque fleur. Dans  
 son *Prodromus*, Rob. Brown décrit  
 quatre espèces nouvelles de ce genre,  
 toutes originaires de la Nouvelle-  
 Hollande. Dans ces quatre espèces les  
 soies sont légèrement plumeuses et  
 seulement au nombre de neuf pour  
 chaque fleur. Aussi Desvaux et Pa-  
 lissot de Beauvois en ont-ils fait un  
 genre particulier sous le nom d'*En-  
 neapogon* (*V.* ce mot). Néanmoins  
 les caractères de ce nouveau genre  
 nous paraissent de fort peu d'import-  
 tance. (A. R.)

PAPULARIA. BOT. PHAN. Sous le  
 nom de *Papularia crystallina*, Fors-  
 kahl (*Flora Egypt.-Arab.*, p. 69) a  
 décrit une Plante de l'Arabie que  
 plusieurs auteurs ont réunie au  
*Trianthema monogyna*, L., mais qui  
 nous paraît une espèce distincte. C'est  
 le *Raba* de Nubie décrit par Lippi  
 dans ses manuscrits. *V.* TRIANTHÈ-  
 ME. (G..N.)

PAPULES. *Papulae*. BOT. Quel-  
 ques auteurs nomment ainsi ce que  
 Guettard désignait sous le nom de  
 glandes utriculaires, c'est-à-dire des  
 protubérances arrondies, molles et  
 aqueuses, comme par exemple les  
 bosselures de la Glaciale. (G..N.)

\* PAPUT OU PUPUT. OIS. Syn. de  
 Huppe. *V.* ce mot. (DR..Z.)

PAPYRIER. BOT. PHAN. On dési-  
 gne quelquefois sous ce nom fran-  
 çais le genre *Broussonetia* de L'Hé-  
 ritier. *V.* BROUSSONÉTIE. (A. R.)

PAPYRUS. BOT. PHAN. Genre de  
 la famille des Cypéracées et de la  
 Triandrie Monogynie, L., établi par



Du Petit-Thouars et adopté par la plupart des botanistes modernes. Il a pour type le *Cyperus Papyrus*, L., et présente pour caractères : des épillets multiflores, composés d'écaillés imbriquées sur deux rangs et uniflores ; l'ovaire est surmonté par un style trifide, dont chaque division porte un stigmate linéaire. Chaque fleur se compose, en outre, de deux écaillés opposées, membraneuses, dont le bord externe correspond à la face interne de l'écaille extérieure. Il n'y a point de soies hypogynes, et le fruit est un akène triangulaire.

Les espèces de ce genre ressemblent beaucoup, par leur port, aux vrais Souchets (*Cyperus*). Elles n'en diffèrent que par les deux écaillés opposées, qui entrent dans la composition de chaque fleur. Ce genre a aussi beaucoup de rapports avec le *Mariscus* ; mais dans ce dernier, les épillets ne se composent que de deux ou trois fleurs, et les deux écaillés latérales sont soudées intérieurement avec le rachis, dont elles sont peu distinctes.

L'espèce la plus remarquable du genre *Papyrus* est celle qui fut connue des anciens sous le même nom : Linné l'a nommée *Cyperus Papyrus*. C'est une grande et belle Plante qui croît sur le bord des fleuves et des lacs. Elle existait autrefois en Egypte, d'où elle paraît avoir disparu ; on l'a trouvée en Syrie, en Abyssinie, et aujourd'hui on la trouve encore quelquefois en Sicile. Sa racine est épaissée, très-longue, horizontale ; ses chaumes, hauts quelquefois de dix à douze pieds, sont simples, nus, et à trois angles obtus ; ils se terminent à leur sommet par une très-grande ombelle, dont les pédoncules sont fort longs, et qu'entoure un involucre composé d'un assez grand nombre de feuilles roides et ensiformes. Chaque pédoncule se termine supérieurement par un grand nombre d'épillets réunis en forme d'épi. Les écaillés extérieures de ces épillets sont roussâtres et carenées sur leur milieu.

C'est avec la moelle fine et blanche qui remplit l'intérieur des tiges de cette belle Plante, que les anciens préparaient en Egypte leur papier, qu'ils désignaient sous le nom de *Papyrus*. Pour cela, après avoir enlevé l'écorce, ils coupaient la partie spongieuse en lames minces, que l'on trempait dans l'eau du Nil ou dans une eau légèrement collée, après quoi on appliquait deux lames l'une sur l'autre, en ayant soin de les poser en sens contraire, c'est-à-dire l'une en long et l'autre en travers ; quelquefois on en plaçait ainsi plusieurs les unes sur les autres pour faire une feuille de papier. Alors on la faisait sécher ; on la soumettait à une forte pression, et enfin on la lissait avec une dent ou un morceau d'ivoire poli. C'est sur ce papier que sont écrits un grand nombre des manuscrits des anciens, et en particulier ceux qu'on a découverts dans les fouilles qui ont été faites à Pompéïa et à Herculanium.

Indépendamment de cette espèce, qui forme le type du genre, plusieurs autres y ont été réunies. Ainsi le professeur Kunth (*in Humb. Nov. Gen.*) y place le *Cyperus odoratus*, Willd., et décrit une espèce nouvelle sous le nom de *Papyrus comosa*. Toutes deux croissent dans l'Amérique méridionale. (A. R.)

**PAQUERETTE.** *Bellis*. BOT. FRAN. Genre de la famille des Synanthérées et de la Syngénésie superflue, L., offrant les caractères suivans : involucre plus long que les fleurs du disque, orbiculaire, convexe, presque campanulé, composé de folioles sur un ou deux rangs, à peu près égales, appliquées, elliptiques-oblongues et obtuses. Réceptacle conique, absolument nu. Calathide radiale, dont le disque offre des fleurons nombreux, réguliers et hermaphrodites, la circonférence à un seul rang de demi-fleurons en languette et femelles. La corolle des fleurs centrales est à cinq divisions infléchies presque conniventes ; leurs éta-

mines ont les anthères incluses, le style à deux branches stigmatiques en forme de pinces; l'ovaire obovoïde, un peu hérissé, comprimé des deux côtés, et bordé d'un bourrelet sur chacune des deux arêtes. Le genre *Bellis* est le type d'un groupe très-naturel nommé Bellidées vraies, que Cassini a formé dans la tribu des Astérées. Ce genre ne comprend pas toutes les espèces que les auteurs ont nommées *Bellis*; il se compose seulement des *Bellis perennis*, *sylvestris* et *annua*, L. Le *Bellis stipitata* de Labillardière est un *Lagenophora*; le *Bellis aculeata* et peut-être le *Bellis ciliaris* du même auteur, des espèces de *Brachycome*; le *Bellis graminea* encore de Labillardière constitue un genre distinct sous le nom de *Paquerina*. V. ces mots.

LA PAQUERETTE VIVACE, *Bellis perennis*, L.; Lamarck, Illustr., tab. 677, est une petite Plante herbacée qui, par son abondance ainsi que l'émail de ses fleurs sans cesse renaissantes, fait l'ornement des pelouses et des lieux incultes. Elle fleurit dès les premiers jours de printemps et elle continue jusqu'aux gelées; souvent même on trouve des Paquerettes fleuries dans les journées rigoureuses d'hiver, lorsque tout est mort dans le monde végétal. Cette Plante se propage par ses racines vivaces et fibreuses. Ses feuilles toutes radicales sont spatulées, légèrement velues, plus ou moins dentées ou incisées; elles sont étalées en rosettes sur la terre, et s'opposent à la croissance des Graminées et des autres herbes des prés. Du centre des feuilles s'élève une hampe de deux décimètres environ, terminée par une seule fleur dont le centre est jaune et la circonférence blanche ou rosée. Les fleurs de la Paquerette sont du nombre de celles qu'on nomme *météoriques*, parce qu'elles sont influencées par les circonstances variables de l'atmosphère; elles restent épanouies lorsque le soleil frappe la terre de ses rayons, et elles se ferment à l'approche de son coucher ou lorsque l'air devient

humide. Les jardiniers sont parvenus à transformer cette humble Plante en une des plus jolies fleurs d'agrément; ils l'ont fait doubler et en ont obtenu plusieurs variétés de couleurs, dont les plus communes sont la rose, la rouge, la panachée simple ou double, la blanche double, etc.; enfin ils ont obtenu une monstruosité prolifère, remarquable par les petites calathides pédonculées qui s'élèvent de la circonférence du réceptacle, et forment de jolies ombellules. Les touffes et les bordures de ces diverses variétés produisent un effet charmant dans quelques jardins paysagers; elles se multiplient avec la plus grande facilité, et viennent bien dans toutes les expositions; néanmoins elles réussissent mieux dans un terrain frais et léger. Une fois mises en place, leur culture se borne à des sarclages de propreté.

Sous le nom de *Bellis sylvestris*, on cultive dans les jardins de botanique, une variété gigantesque de l'espèce précédente. (G..N.)

\* PAQUERINA. BOT. PHAN. Cassini (Dict. des Scienc. natur. T. XXXVII, p. 492) a érigé sous ce nom en un genre distinct le *Bellis graminea* de Labillardière, et l'a ainsi caractérisé: involucre presque hémisphérique, probablement égal aux fleurs du disque, formé de folioles un peu inégales, oblongues, la plupart arrondies au sommet et disposées sur un ou deux rangs; réceptacle un peu conique, profondément alvéolé à cloisons élevées, irrégulières, souvent prolongées en quelques lames charnues plus ou moins longues. Calathide radiée, composée au centre de fleurons nombreux, réguliers et hermaphrodites, et à la circonférence d'un rang de demi-fleurons en languette et femelles. Les ovaires sont obovales, oblongs, comprimés des deux côtés et privés d'aigrette. Ce genre fait partie de la tribu des Astérées-Bellidées dans la famille des Synanthérées. Il ne diffère des *Bellis* que par son réceptacle alvéolé, et

muni de cloisons entre les petites fleurs ; caractère sans doute bien léger et qui fera rejeter ce nouveau genre par beaucoup de botanistes. Le *Bellis graminea*, Labill., *Nov.-Holland.*, 2, p. 54, tab. 204, est une Plante herbacée dont les tiges sont grêles, très-simples, hautes d'environ trois à quatre décimètres, garnies de feuilles alternes, semi-amplexicaules, linéaires ou lanceolées, un peu obtuses au sommet, et rétrécies à la base. Cette Plante croît au cap Van-Diëmen. (G..N.)

**PAQUEROLLE.** BOT. PHAN. Nom proposé en français pour désigner le genre *Bellium*. *V.* BELLIE. (B.)

**PAQUETTE.** BOT. PHAN. L'un des synonymes vulgaires de Paquerette. *V.* ce mot. (B.)

**PAQUIRES.** MAM. L'un des synonymes de Pécarî. *V.* ce mot. (B.)

**PAQUOVER.** BOT. PHAN. L'un des noms les plus anciens par lesquels on ait désigné le Bananier en Europe, après la découverte de l'Amérique. (B.)

\* **PARA.** OIS. Espèce du genre Perroquet. *V.* ce mot. (DR..Z.)

**PARACARPIUM.** BOT. PHAN. Link donne ce nom à l'ovaire avorté, ou au petit corps qui, dans les fleurs mâles par avortement, se trouve à la place de l'ovaire. (G..N.)

**PARACÉPHALOPHORES.** *Paracephalophora*. MOLL. Blainville, comme nous l'avons vu à l'article MOLLUSQUE, divise tous les Animaux qui y sont contenus en trois classes. La seconde est celle des Paracéphalophores ; cette classe correspond assez bien aux Gastéropodes des auteurs et aux Trachéliopodes et Gastéropodes réunis de Lamarck. Blainville a employé les organes de la génération comme caractères essentiels, pour diviser cette classe en trois sous-classes : 1° Paracéphalophores dioïques ; 2° Paracéphalophores monoïques ; 3° Paracéphalophores hermaphrodites. La première sous-classe

est partagée en deux ordres ; le premier, sous le nom de Siphonobranches (*V.* ce mot), rassemble tous les Mollusques à siphons ; le second, sous celui d'Asiphonobranches (*V.* ce mot au Suppl.), renferme ceux qui en sont dépourvus, et qui ont une coquille à ouverture entière. La seconde sous-classe est divisée d'après les organes de la respiration, en deux sections, selon qu'ils sont symétriques ou non. Dans la première, où on trouve ces organes symétriques, ainsi que la coquille, il y a trois ordres, les Pulmobranches, les Chismobranches et les Monopleurobranches. *V.* ces mots. La seconde section se partage en cinq ordres, qui sont les suivans : Aporobranches, Polybranches, Cyclobranches, Inférobanches et Nucléobranches, auxquels nous renvoyons. La troisième sous-classe contient trois ordres, les Cirrhobranches, les Cervicobranches et les Scutibranches. *V.* également ces mots. (D..H.)

**PARACHI.** OIS. L'un des noms de pays de l'Olivarez. *V.* GROS-BEC. (DR..Z.)

**PARACOCALON.** BOT. PHAN. L'un des noms de pays du *Datura Metel*. *V.* STRAMOINE. (B.)

**PARACOROLLA.** BOT. PHAN. Nom sous lequel Link désigne la partie qui, dans quelques fleurs, ressemble à la corolle ou au péricône, mais qui se trouve interposée entre cet organe et les étamines, comme par exemple dans les Narcisses. On se sert plus habituellement du mot Ceuronne (*corona*). (G..N.)

**PARACTÆNUM.** BOT. PHAN. Pailisot de Beauvois (*Agrostographie*, p. 47, tab. 10, f. 6) a fondé sous ce nom un genre de la famille des Graminées, qui offre les caractères suivans : axe paniculé ; panicule simple ; épillets appliqués contre l'axe et placés dans des concavités de celui-ci ; lépicène obtuse, la valve inférieure de moitié plus courte. Les fleurs inférieures sont neutres, et munies de

glumes herbacées. Les fleurs supérieures sont hermaphrodites, ayant leurs glumes coriaces, glabres, les petites écailles (glumelles) tronquées, un peu frangées, l'ovaire échancré, le style bipartite, et les stigmates en goupillon. La cariopse est bicornue, non sillonnée, recouverte par les glumes persistantes. Ce genre est fondé sur une Plante de la Nouvelle-Hollande, qui est remarquable par la ligule barbue de ses feuilles et par le prolongement spinescent du corps principal de l'axe florifère. L'auteur met en question si le genre *Chamaeraphis* de R. Brown, n'est par le même que le *Paractænum*. Kunth et la plupart des auteurs ont réuni celui-ci au genre *Panicum*. (G..N.)

\* PARADACTYLUM. ois. Illiger donne ce nom à la face latérale des doigts du pied des Oiseaux. (DR..Z.)

PARADIS. *Paradisea*. ois. Vulgairement *Oiseau de Paradis*. Genre de l'ordre des Omnivores. Caractères: bec droit, quadrangulaire, pointu, un peu convexe en dessus, comprimé; arête s'avancant entre les plumes du front; échancrure de la pointe à peine visible; mandibule inférieure droite, pointue; narines placées à la base du bec et près du bord, ouvertes, entièrement cachées par les plumes veloutées du front; pieds robustes; quatre doigts, trois en avant, les latéraux inégaux et l'intermédiaire plus court que le tarse; l'externe soudé à sa base, l'interne réuni à l'intermédiaire jusqu'à la première articulation; le pouce plus fort et plus long que les autres doigts. Les cinq premières rémiges étagées, la sixième, et quelquefois la septième dépassant les autres. Il n'est pas d'Oiseaux sur lesquels on ait débité plus d'erreurs que sur ceux de ce genre; ce n'est que depuis fort peu de temps que leurs mœurs commencent à être connues. Nous tenons de Gaimard, l'un des naturalistes de l'expédition du capitaine Freycinet, qui a observé plusieurs de ces Oiseaux dans l'île de Vaigion, des détails précieux qui

nous ont servi à rendre moins incomplètes ces généralités.

Les Oiseaux de Paradis paraissent préférer à toute autre retraite les parties les plus épaisses et les plus sauvages des forêts. Quand le ciel est pur, ils se perchent habituellement sur les sommités des Arbres les plus élevés. Ils volent avec rapidité, mais toujours par ondulations, ainsi que font, en général, les Oiseaux dont les flancs sont ornés de plumes longues et à barbules désunies; le luxe de leur plumage les oblige encore à prendre constamment une direction opposée à celle du vent. Cette manœuvre est pour eux très-naturelle puisqu'elle maintient les longues plumes appliquées contre le corps; dans une direction contraire, le vent ne manquerait pas d'étaler et de relever ces plumes, et il en résulterait nécessairement un grand embarras dans le jeu des ailes. Leur entière disparition à l'approche d'un orage ou d'une tempête indique qu'ils se rappellent ce que leur position a de pénible dans ces momens de tourbillons, et qu'ils cherchent alors à s'abriter de manière à ne les point redouter. Leur caractère tient beaucoup de leurs habitudes; ils sont courageux, méchans et vindicatifs, ils poursuivent avec acharnement leur ennemi, quelque supériorité qu'il puisse déployer contre eux à l'aide du bec ou des serres. Il n'y a point encore eu d'exemple que l'on soit parvenu à les amener à la domesticité; jamais on n'en a trouvé en cage dans aucune peuplade des Papous chez lesquels ils ne sont point rares et où leurs dépouilles sont l'un des principaux objets du commerce d'échange de ces insulaires avec les Chinois et les Indiens civilisés qui en cèdent la majeure partie aux Européens. Les auteurs (nous ne voulons pas parler de ceux qui ont avancé que les Oiseaux de Paradis ne se nourrissent que de rosée ou des parfums qui s'exhalent des fleurs et des fruits) ont donné à ces Oiseaux différens modes de nourriture; les uns prétendent qu'ils recherchent exclusivement

les fruits ou la substance mielleuse des nectaires; d'autres affirment qu'ils ne font usage que d'insectes ou autres petites proies. Tous peuvent avoir raison, car il a été constaté que les Insectes et les fruits étaient simultanément recherchés par les Oiseaux de Paradis. Quant aux soins qui précèdent, accompagnent ou suivent l'incubation, ils sont encore pour nous un mystère. Les insulaires de la Nouvelle-Guinée se contentent, pour préparer les peaux des Oiseaux de Paradis, employées dans la toilette de nos dames, de les détacher du corps et de supprimer les véritables ailes ainsi que les pieds et les jambes; ils enlèvent la cervelle et fixent le crâne contre un bâton qu'ils introduisent par le bec et qui traverse tout le corps en perçant même la queue lorsqu'ils jugent à propos de la conserver. C'est avec de semblables dépouilles qu'ont été montés la plupart des individus de ce genre qui ornent encore les collections d'ornithologie; c'est aussi la mutilation des pieds dans tous les exemplaires qui parvenaient en Europe, qui a fait croire et répéter que ces Oiseaux étaient apodes, et ne pouvant se reposer, étaient condamnés à voler toujours.

Quoique ce genre ne soit encore composé que de sept espèces, Vieillot a néanmoins cru devoir le sous-diviser en quatre, qui sont : Samalie, Lophorine, Manucode et Sifilet.

OISEAU DE PARADIS A AILES BLANCHES, *Paradisea leucoptera*, Lath. Espèce douteuse que cet auteur décrit sans avoir pu l'étudier suffisamment. D'après ce qu'il en dit, nous n'oserions affirmer que ce soit réellement un Oiseau de Paradis.

OISEAU DE PARADIS BLANC, *Paradisea alba*, Lath. Samalie blanche, Vieill. *V.* PROMEROPS.

OISEAU DE PARADIS COULEUR D'OR. *V.* LORIOT DE PARADIS.

OISEAU DE PARADIS A DOUZE FILETS. *V.* PROMEROPS.

OISEAU DE PARADIS A GORGE D'OR. *V.* STOURNE.

OISEAU DE PARADIS A GORGE DORÉE. *V.* OISEAU DE PARADIS SIFILET.

OISEAU DE PARADIS A GORGE VIOLETTE. *V.* OISEAU DE PARADIS SUPERBE.

OISEAU DE PARADIS GRAND ÉMERAUDE, *Paradisea apoda*, Latham, Buff., pl. enlum. 254. Parties supérieures, poitrine et abdomen d'un brun marron; front couvert de plumes serrées d'un noir velouté à reflets verts; sommet de la tête et dessus du cou d'un jaune pâle; haut de la gorge d'un vert doré; devant du cou d'un brun violet; flancs garnis de faisceaux de plumes très-longues, à barbules décomposées, d'un blanc sale ou jaunâtre, tachetées vers l'extrémité d'un peu de rouge pourpré; ces plumes s'étendent de beaucoup au-delà des rectrices; deux longs filets cornés et duveteux, garnis de poils roides, terminés par une espèce de palette étroite et allongée partant de chaque côté du croupion et s'étendant en cercle dans une longueur de près de deux pieds; bec d'un vert noirâtre, jaunâtre à sa base; pieds noirâtres. Taille, de l'extrémité du bec à celle des rectrices, treize pouces. De la Nouvelle-Guinée et de quelques îles de l'Océanie.

OISEAU DE PARADIS A HAUSSE-COL DORÉ. *V.* OISEAU DE PARADIS SUPERBE.

OISEAU DE PARADIS MAGNIFIQUE, *Paradisea magnifica*, Lath., Buff., pl. enlum. 652. Parties supérieures d'un brun brillant; narines, base du bec et front couverts de plumes courtes et épaisses, d'un brun rougeâtre; sommet de la tête et occiput d'un vert à reflets; un double faisceau de longues plumes coupées carrément, implantées en camail sur le cou et le haut du dos; le premier composé de plumes étroites, relevées, roussâtres et tachetées de noir vers l'extrémité; le second les ayant plus longues, couchées sur le dos et d'un jaune de paille, plus foncé vers le bout; grandes rectrices alaires d'une couleur écarlate brillante; rémiges jaunes, brunes intérieurement; rectrices bru-

nes; gorge et poitrine nuancées de vert et de bleu; côtés de la poitrine d'un vert brun; abdomen d'un bleu verdâtre; bec jaune, bordé de noir; pieds d'un brun jaunâtre; deux filets contournés en cercle et finissant en pointe, prenant naissance de chaque côté du croupion et s'étendant de près d'un pied au-delà de la queue. Taille, de l'extrémité du bec à celle des rectrices, six pouces et demi. De la Nouvelle-Guinée.

OISEAU DE PARADIS MANUCODE, *Paradisea regia*, Lath.; *Cinnurus regius*, Vieill., Buff., pl. enlum. 496. Parties supérieures d'un rouge brun velouté; front et partie de la tête d'un bel orangé velouté; une petite tache noire à l'angle interne de l'œil; menton d'un mordoré brillant qui prend une nuance plus foncée sur la gorge; celle-ci est terminée par une raie transversale brunâtre, et par une large bande d'un vert métallique. Parties inférieures d'un gris blanc, quelquefois mélangé de vert; flancs garnis de larges plumes grises, traversées par deux lignes, l'une blanchâtre, l'autre rousse, et terminées par du vert d'émeraude brillant; rectrices alaires inférieures jaunes; rectrices d'un brun rouge, les deux intermédiaires remplacées par deux longs filets cornés rouges qui se garnissent de barbules et s'enroulent vers l'extrémité, de manière à former une espèce de palette percée au centre, d'un vert brunâtre brillant; bec et ongles jaunes; pieds d'un gris plombé. Taille, du bout du bec à celui de la queue, cinq pouces et demi. De la Nouvelle-Guinée.

OISEAU DE PARADIS NOIR. *V.* OISEAU DE PARADIS MAGNIFIQUE.

OISEAU DE PARADIS NOIR ET BLANC. *V.* PROMEROPS A DOUZE FILETS.

OISEAU DE PARADIS ORANGÉ. *V.* LORJOT ORANGÉ.

OISEAU DE PARADIS PETIT ÉMERAUDE OU DE L'ÎLE DES PÂPOUS, *Paradisea minor*; *Paradisea papuana*, Lath. Parties supérieures d'un maron clair; sommet de la tête, côtés et dessus du cou, haut du dos d'un

jaune pâle; plumes de la base du bec et du front épaisses et veloutées, noires, changeant en vert; petites rectrices alaires d'un jaune brillant; haut de la gorge d'un vert éclatant; parties inférieures d'un rouge-brun foncé; flancs garnis de faisceaux de longues plumes jaunes et blanches; deux longs filets cornés et pointus s'échappent de chaque côté du croupion; bec jaunâtre, bordé en partie de noir; pieds d'un blanc jaunâtre. Taille, du bout du bec à celui de la queue, neuf à dix pouces. Des îles des Papous.

OISEAU DE PARADIS A QUEUE FOURCHUE. *V.* OISEAU DE PARADIS SUPÉRBE.

OISEAU DE PARADIS ROUGE, *Paradisea rubra*, Vieill. Parties supérieures jaunes, ainsi que les côtés de la gorge et de la poitrine; base du bec entourée de petites plumes d'un noir velouté; celles qui garnissent le sinciput sont un peu plus longues et peuvent se relever en petite huppe qui se sépare vers le milieu en deux parties; elles sont serrées, veloutées, d'un vert doré, et garnissent aussi le dessous du cou et le haut de la gorge; rectrices et parties inférieures brunes; poitrine noirâtre; flancs garnis de faisceaux de plumes très-nombreuses et longues, décomposées, d'un rouge vif; deux filets cornés, d'un noir brillant, aplatis et lisses, concaves en dessus et convexes en dessous, prenant naissance de chaque côté du croupion, et terminés en pointe, contournés en cercle, et longs de vingt à vingt-deux pouces; bec et pieds bruns. Taille, de l'extrémité du bec à celle des rectrices, neuf pouces. De la Nouvelle-Guinée.

OISEAU DE PARADIS A SIX FILETS OU SIFILET, *Paradisea sexsetacea*, Lath.; *Paradisea aurea*, Gmel.; *Parrotia sexsetacea*, Vieill., Buff., pl. enlum. 635; Ois. de Parad., pl. 6. Parties supérieures d'un noir velouté; front et partie du sommet de la tête garnis de petites plumes fines etroides mélangées de noir et de blanc de manière à former une huppe grise;

côtés de la tête ornés chacun de trois longs brins ou filets noirs terminés par une palette ovale, noire, composée de fines barbules; plumes de la nuque à reflets d'un vert doré; flancs garnis de plumes noires, à barbules désunies, qui recouvrent les ailes et cachent les rectrices dans l'état de repos, et se relèvent obliquement à la moindre agitation; plumes de la gorge larges à l'extrémité, noires dans leur milieu et d'un vert doré irisé sur les côtés; rectrices d'un noir velouté, avec quelques barbules longues et flottantes; bec et pieds noirâtres. Taille, dix à onze pouces. De la Nouvelle-Guinée.

OISEAU DE PARADIS SUPERBE, *Paradisea superba*, Lath.; *Lophorina superba*, Vieill., Buff., pl. ent. 652; Ois. de Parad., pl. 7. Parties supérieures noirâtres, irisées de vert et de violet; front garni de deux petites huppées d'un noir soyeux; épaules couvertes de longues plumes qui, se relevant sur le dos et s'inclinant en arrière, parent l'Oiseau d'une espèce de manteau qui enveloppe en partie les ailes; ces plumes sont d'un beau noir velouté; nuque et bas de la poitrine à reflets d'un vert doré brillant; gorge noire à reflets pourprés; les plumes du bas, plus longues que les autres, s'étendent des deux côtés sur le devant du cou et de la poitrine; celle-ci offre de beaux reflets dorés; abdomen noir de même que le bec et les pieds. Taille, huit pouces trois quarts. De la Nouvelle-Guinée et de l'île de Ternate.

OISEAU DE PARADIS VERT. *V.* CAS-SICAN CHALYBÉE. (DR..Z.)

PARADIS. BOT. PHAN. Variété de très-petite Prune; c'est aussi une variété de Pomme. (B.)

PARADISEA. OIS. *V.* PARADIS.

PARADISIÈRE. OIS. (Duméril.) Syn. de Paradis. *V.* ce mot. (DR..Z.)

\* PARADOXIDE. *Paradoxides*. CRUST. FOSS. Genre de Crustacés fossiles de la famille des Trilobites, fondé par Alexandre Brongniart (Histoire

naturelle des Trilobites, p. 8 et 50) qui lui donne pour caractères: corps déprimé, non contractile; flancs beaucoup plus larges que le lobe moyen; bouclier presque demi-circulaire; trois rides obliques sur le lobe moyen; point de tubercules oculiformes; abdomen à douze articulations; arcs des flancs abdominaux et post-abdominaux plus ou moins prolongés hors de la membrane qui les soutient. Les Paradoxides avoisinent beaucoup les Oxygies par la forme déprimée de leur corps, par le manque d'yeux réticulés et par la ténuité de leur peau; mais ils se distinguent essentiellement de ce genre et de tous ceux de la famille des Trilobites, par les arcs des flancs et surtout de la partie postérieure du corps, prolongés en dents, en pointe ou en épine, et dépassant la membrane qui les réunissait. Alexandre Brongniart a décrit plusieurs espèces qu'il a placées dans deux sections.

† Bord antérieur du chaperon à peu près en arc de cercle.

Le PARADOXIDE DE TESSIN, *Paradoxides Tessini*, Br., décrit et figuré antérieurement par Wahlenberg, sous le nom d'*Entomostracites paradoxissimus*, et par Linné sous celui d'*Entomolithus paradoxus*. Cette espèce peut être considérée comme le type du genre auquel elle a donné son nom. Selon Wahlenberg on ne l'a encore rencontrée qu'en Westrogothie, dans les couches d'Ampelite alumineux, et seulement à une grande profondeur. On en a trouvé quelques vestiges dans les exploitations de Damman. Rasonmowski possède dans sa collection un individu renfermé aussi dans un terrain qui semble analogue et provenant, à ce qu'il croit, des environs de Moscou.

Le PARADOXIDE SPINULEUX, *Paradoxus spinulosus*, Br., ou l'*Entomostracites spinulosus* de Wahlenberg et auquel Linné (Act. Stock., 1759, tab. 1, fig. 1-4) a encore appliqué le nom d'*Entomolithus paradoxus*. Cette espèce se trouve exacte-

ment appliquée sur un Ampélite alumineux, dont le gissement paraît être Andrarum en Scanie.

Le PARADOXIDE SCARABOÏDE, *Paradoxoides scaraboides*, Br., ou l'*Entomotrachites scaraboides* de Wahlenberg. Cette espèce a été trouvée, mais en échantillons très-rarement entiers, dans les lits d'odeur fétide de l'Ampélite alumineux.

†† Bord antérieur du chaperon en ligne droite ou comme tronqué.

Le PARADOXIDE GIBBEUX, *Paradoxoides gibbosus*. C'est la même espèce que l'*Entomotrachites gibbosus* de Wahlenberg. On la rencontre communément dans l'Ampélite des mines d'Andrarum en Scanie. Les échantillons complets sont rares, et l'on trouve le plus ordinairement la tête et la queue séparées.

Le PARADOXIDE LACINIÉ, *Paradoxoides laciniatus*, Br., ou l'*Entomotrachites laciniatus* de Wahlenberg. On n'a encore trouvé que des vestiges de cette espèce dans les Schistes argileux blancs supérieurs du mont Moserberg en Westrogothie.

Rasoumowsky, qui a publié, en 1826, un travail intéressant sur les Trilobites, dans les Annales des Sciences naturelles (T. VIII, page 186), parle d'une nouvelle Paradoxide voisine du *Paradoxoides Tessini*, mais beaucoup plus petite. Elle vient des bords de la Yaousa près Moscou. Il en donne une figure (Atlas, 1826, des Annu. des Sc. nat., pl. 28, fig. 11.) (AUD.)

PARADOXITE. CRUST. FOSS. Pour Paradoxide. V. ce mot. (AUD.)

\* PARADOXURE. *Paradoxurus*. MAM. Frédéric Cuvier en créant ce genre n'y plaça d'abord qu'un seul Carnassier, connu il est vrai, mais dont l'histoire était obscurcie par de graves erreurs. Cet Animal nommé tour à tour Genette de France, Martre des Palmiers, Pongounié, a reçu le nom de *Paradoxurus typus*. Cette espèce est la seule qui soit bien authentique. Desmarest y ajoute une deuxième

que nous croyons nominale, le *Paradoxurus prehensilis* (*Viverra prehensilis*, Blainv.), et Fr. Cuvier y range aussi le *Viverra Musangua* de Rafines. Quant au *Paradoxurus aureus*, F. Cuv., il a été reconnu appartenir au nouveau genre *Arctictis* de Temminck, ou *Ictides* de Valenciennes (V. ce mot), ainsi que le *Benturong*, que dans un Mémoire lu à la Société Philomatique, en 1822, Fr. Cuvier plaçait encore parmi les Paradoxures. Ainsi réduit, ce genre ne doit comprendre qu'une espèce certaine, et deux douteuses, et c'est à tort que Temminck dit qu'on en connaît six bien déterminées.

Le genre Paradoxure, dont le nom tiré du grec signifie queue paradoxale (parce que chez l'Animal type, cette partie, non prenante, s'enroule jusqu'à la base, de dessus en dessous), appartient à la classe des Carnassiers et à la grande famille des Civettes. Par l'organisation qui lui est propre, il est le lien intermédiaire qui réunit les Plantigrades, dont il a la marche, aux Digitigrades, dont il a les ongles rétractiles. F. Cuvier le place après les Mangoustes et avant les Suricates (Dents, p. 252), et Temminck, dans son quatrième ordre et sa deuxième tribu des Carnassiers proprement dits (Tableau méthodique des Mammifères, p. 20). Le genre Paradoxure a le système dentaire des Civettes, des Mangoustes et des Genettes. Les mâchoires sont armées de quarante dents; six incisives, deux canines et douze molaires à chaque maxillaire. Le nombre des fausses molaires et celui des tuberculeuses varie seulement. Ces dernières sont au nombre de quatre en haut et de deux en bas. La face interne de la première tuberculeuse diffère toutefois, dans le Paradoxure, de celle des Civettes, des Genettes et des Mangoustes, parce qu'elle est aussi large que la face externe et qu'elle est transformée en une crête qui a la forme d'une portion de cercle; quelques légères différences se remarquent aussi dans la première tu-



berculeuse supérieure. Les caractères généraux des Genettes conviennent parfaitement au genre *Paradoxure*, qui a pour caractères spéciaux les suivans : corps ramassé, trapu; pieds plantigrades, pentadactyles, munis d'ongles crochus, minces, très-aigus, et rétractiles, garnis à leur base d'un bourrelet musculaire. Doigts réunis jusqu'à la dernière phalange par une membrane lâche et pouvant s'élargir. Plante des pieds et des mains garnie de quatre tubercules charnus, revêtus d'un épiderme lisse. Queue s'enroulant de dessus en dessous, non prenante, tordue sur elle-même à son extrémité. Pupille verticale; œil offrant une troisième paupière susceptible de le recouvrir. Narines entourées d'un muffle séparé en deux par un sillon profond. Oreille externe arrondie, profondément échancrée à son bord postérieur et à conque recouverte par un large lobe libre. Poche près de l'anus manquant complètement.

On doit encore à F. Cuvier des détails intéressans d'anatomie, mais comme ce savant n'a examiné que la Civette noire ou *Paradoxure* type, il s'ensuit qu'ils ne sont applicables qu'à cette espèce. « La langue est longue, étroite, mince et couverte de papilles cornées, globuleuses à leur base et terminées par une pointe crochue et grêle. Entre elles se trouvent des tubercules arrondis, recouverts d'une peau très-douce, et sa partie postérieure est garnie de cinq glandes à calice. Toute la partie interne de l'oreille est couverte de tubercules très-complicqués dans leurs formes, et l'orifice du canal est fermé par une sorte de valvule. Les organes génitaux du mâle se composent d'un scrotum libre et volumineux, et d'une verge dirigée en avant dans un fourreau attaché à l'abdomen. Un organe globuleux, laissant suinter un liquide lubrifiant, en occupe les parois latérales. La verge est comprimée et recouverte de papilles cornées, dirigées en arrière. L'orifice de l'urètre est surmonté d'une sorte de

gland arrondi, lisse et long de trois lignes. Les mamelles sont au nombre de trois de chaque côté. Il y en a une pectorale et deux abdominales. »

Les *Paradoxures* doivent avoir les mœurs et les habitudes des *Civettes* de la section des *Genettes*. Leur pupille verticale annonce qu'ils sont nocturnes et qu'ils doivent chasser leur proie principalement pendant la nuit. Leur pelage est composé de poils soyeux et de poils laineux; de longues moustaches recouvrent la lèvre supérieure. L'espèce certaine de ce genre, est :

Le *PARADOXURE* TYPE, *Paradoxurus typus*, F. Cuv., Mamm., janvier 1821; *Viverra nigra*, Desmarest, Mamm. Sp., 516; *Genette de France*, Buffon, Hist. Nat., t. 5, Supplém., p. 256 et fig. 47; *Genette du cap de Bonne-Espérance*, Buff., Suppl., t. 7, pl. 58; le *Pougouné*, la *Marte des Palmiers*, Leschenault; *Viverra Genetta*, *Musang-Sapulut*, Raffles, Cat. p. 252. Buffon décrit dans le T. III de ses Supplémens, p. 257, comme une légère variété de la *Genette de France* un Animal qu'on montrait vivant, en 1772, à la foire Saint-Germain et qu'on nourrissait avec de la viande seulement. La patrie de cet Animal était inconnue, et c'est par erreur que Buffon le regardait comme identique avec la *Genette de France*. G. Cuvier reconnut, le premier, que cet Animal était la *Genette Pougouné* des Indes-Orientales, et un individu vivant que son frère eut occasion d'étudier, vint fournir à ce dernier les traits distinctifs pour le séparer, non-seulement de l'espèce de la *Genette européenne*, mais même encore du genre *Viverra*. La description de Buffon donne au *Pougouné* les caractères suivans : tête longue et fine; museau allongé; œil grand; pupille étroite; oreilles rondes; corps moucheté; queue longue et velue. Cet Animal avait vingt pouces de longueur, et sept pouces et demi de hauteur. Son pelage était long, plus fourni sur le cou; les moustaches noires, longues de deux

pouces sept lignes, couchées sur les joues. Les narines très-arquées; le nez noir; une raie noire bordée de deux raies blanchâtres occupait le dessus des yeux. Une tache blanche se dessinait au-dessus des paupières. Les oreilles noires étaient allongées; le poil du corps était d'un blanc gris mêlé de grands poils noirs, à reflets ondés de noir; le dessus du dos rayé et moucheté de noir; le dessous du ventre blanc; les jambes et cuisses brunes; les ongles blancs et crochus; la queue longue de seize pouces, grosse de deux pouces à l'origine, noire dans les deux tiers de sa longueur. L'espèce décrite par F. Cuvier avait un pied sept pouces de longueur du corps, la queue un pied sept pouces, et huit à neuf pouces de hauteur. La couleur du pelage était un noir jaunâtre, ayant trois rangées de taches noirâtres sur les côtés et des taches éparses sur la cuisse et les épaules, tantôt isolées, tantôt formant des sortes de lignes; le pavillon de l'oreille liseré de blanc à son bord externe. Tous les autres caractères étaient identiques avec ceux déjà donnés par Buffon. Les habitudes et les mœurs du Paradoxure Pougouné sont encore inconnues. Celui que Buffon observa en captivité était sans cesse en mouvement et fort vif. On doit penser, d'après le nom de Marte des Palmiers qu'on a aussi donné à cet Animal, qu'il aime à grimper sur ces Végétaux pour y atteindre les petits Oiseaux ou les œufs dont il doit être friand. Il habite la presqu'île de Malacca, l'île de Java, et très-probablement une partie de la côte de Coromandel et du Malabar, peut-être aussi la plupart des îles de la Sonde. Leschenault l'a envoyé de Pondichéry.

La deuxième espèce qu'on doit ranger dans le genre Paradoxure, quoiqu'avec doute, est le Musang Bulan décrit par sir Raffles, dans son Catalogue descriptif d'une collection faite à Sumatra (Trans. Soc. Linn. de Lond. T. XIII, p. 252); *Viverra Musan-*

*ga*, Raffles: le Musang Bulan des Malais, Horsf., *Research. in Java*, fasc. 1. Le Musanga a été figuré par Marsden dans l'édition originale de son Histoire de Sumatra. La traduction française ne le nomme qu'une fois. C'est un Animal de la grosseur d'un Chat ordinaire, à pelage d'un fauve foncé mélangé de noir. La queue est de cette couleur, excepté à deux pouces de son extrémité, qu'elle est d'un blanc pur. Sa longueur est à peu près celle du corps. L'espace qui existe entre les oreilles et les yeux est blanc. Quelques longues soies noires et blanches occupent le devant et le dessous de chaque œil. Le nez est proéminent et profondément sillonné entre les narines. Le museau est long et pointu. Les pieds sont pentadactyles. Tels sont les détails fournis par sir Raffles sur cet Animal qui habite Sumatra, et qui a, comme on peut le voir, la plus grande partie des traits caractéristiques du Pougouné. N'en serait-ce qu'une variété? Nous serions fort tentés de le croire. Cependant l'extrémité de la queue est noire dans le Pougouné, et blanche dans le Musang Bulan. Nous ne savons rien de plus sur ce dernier Animal.

Tout porte à croire qu'on doit joindre aux Paradoxures une espèce de Civette qu'Hardwicke ne place qu'avec doute dans le genre *Viverra*, et que Horsfield range parmi les Chats. C'est :

LA CIVETTE GRÈLE, *Viverra gracilis*, Horsf., fasc. 1 (*Research. in Java*), Desm., sp. 854, *Viverra? Linsang*, Hardw., Trans. Soc. Linn. Lond. T. XIII, p. 256, avec figure; *Viverra prehensilis*, Blainv., Desm., sp. 515, le *Delundung* des Javans. Horsfield place cette Civette dans le genre Chat et en forme une section sous le nom de Prionodonte. La figure qu'en a publiée le général Hardwicke ne représente nullement les formes d'un Chat, et la description qu'il en a tracée l'en éloigne également. Voici textuellement ce qu'il en dit: la tête est petite, ovale, très-pointue, lé-

gèrement conique; la mâchoire supérieure est plus longue que l'inférieure; les moustaches sont fournies, sétacées, plus longues que la tête, dirigées obliquement en arrière. Les yeux petits, arrondis; oreilles arrondies, médiocres. Queue presque aussi longue que le corps, cylindrique; pieds analogues à ceux des Chats (Hardwicke entend ici des pieds digitigrades), pentadactyles. Ongles petits, rétractiles et cachés dans le poil. Pelage de couleur blanc-jaunâtre, avec des bandes longitudinales noires et des taches confluentes et allongées de la même couleur. Les taches des cuisses et des jambes plus nettement circonscrites. Queue offrant six anneaux blancs-jaunâtres et six noirs. Les parties inférieures du ventre, du cou, d'un blanc jaunâtre. Le nez noir; un trait noir partant de l'angle externe de l'œil et se rendant sur les côtés du cou. Cet Animal habite Java. Le Linsang nous paraît être identique avec la Civette préhensile (*Viverra prehensilis*, Blainv.) que Desmarest a décrite, sp. 315, dans sa Mammalogie, d'après un dessin fait dans le Bengale, et qui nous paraît être celui qu'a fait graver le général Hardwicke. Celui-ci l'a reçu du major Farquhar, le premier qui ait lu un Mémoire sur cet Animal à la Société asiatique de Calcutta. La description de la *Viverra prehensilis*, telle qu'elle est dans Desmarest, offre la plus grande analogie avec celle de la *Viverra gracilis*, Horsf., ou *Viverra Linsang*, Hardwicke, et doit faire retrancher des Catalogues cette première espèce qui devient purement nominale. La *Viverra Linsang* pourra ainsi rentrer provisoirement dans le genre Paradoxure en conservant le nom spécifique qui la distingue.

(LESS.)

**PARÆTONIUM.** MIN. Suivant Pline, c'était une écume de mer, solidifiée et mêlée de limon, et qui tirait son nom d'une ville de la Basse-Egypte, où on la trouvait. Wallerius la regarde comme un Sel marin qui se

formait par évaporation dans les cavités du rivage. L'opinion des naturalistes modernes, qui paraît plus vraisemblable, est que cette Pierre était une concrétion calcaire, ou bien cette Magnésite du Levant à laquelle on donne encore le nom d'Écume-de-Mer. (G. DEL.)

\* **PARAGNATHIS.** BOT. PHAN. Dans sa nouvelle édition du *Systema Vegetabilium* de Linné, Sprengel a substitué ce nom à celui de *Diplomeris* que Don avait imposé à un nouveau genre d'Orchidées du Napoléon. *V. DIPLOMERIS* au Supplément. (G..N.)

**PARAGONE.** MIN. Nom donné par les Italiens à la Pierre de Touche, ou Pierre lydienne, que l'on ne trouve que rarement et en petits morceaux, et qui porte le nom de Paragone Antico. (G. DEL.)

¶ **PARAGUA.** OIS. Espèce du genre Perroquet. *V. ce mot.* (DR..Z.)

\* **PARAGUATAN.** BOT. PHAN. Les habitans des Missions de l'Orénoque nomment ainsi le *Macrocneum tinctorium* de Willdenow et Kunth.

(G..N.)

**PARAGUE.** *Paragus.* INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Athéricères, tribu des Syrphes, établi par Latreille aux dépens des genres *Syrphus* de Panzer, *Mulio* et *Scæva* de Fabricius, et ayant pour caractères : antennes presque de la longueur de la tête, séparées, mais ayant les deux premiers articles égaux; une proéminence nasale. Ce genre se distingue des Psares qui en sont les plus voisins parce que les antennes de ces derniers sont portées sur un pédoncule commun. Les genres Aphrite, Cératophye, Cérie, Callicère, Sphécomye et Chrysotoxe, s'en distinguent parce que leurs antennes sont sensiblement plus longues que la tête; enfin tous les autres genres de la tribu, tels que les Volucelles, Eristalles, Syrphes, Milésies, etc., s'en éloignent parce que leurs antennes sont plus courtes que la tête, et par une foule

de caractères tirés de la tête et des ailes. Les Paragues sont des Diptères d'assez petite taille; leurs antennes sont avancées, droites, presque de la longueur de la tête, composées de trois articles; les deux premiers sont courts, égaux; le troisième ou la palette est plus long que les deux premiers réunis; il est comprimé et porte une soie simple insérée un peu avant son milieu. Les yeux sont rapprochés et se réunissent un peu au-dessus du vertex dans les mâles; ils sont espacés dans les femelles et on voit entre eux et sur le vertex trois petits yeux lisses disposés en triangle; l'hypostome est lisse et peu convexe; les ailes sont couchées sur le corps dans le repos; elles n'ont point de cellule pédiforme; l'abdomen est linéaire, convexe en dessus, concave en dessous; les pattes sont de longueur moyenne, avec les cuisses simples et le premier article des tarsi postérieurs allongé et renflé. Ces Diptères se trouvent dans les prairies, sur les fleurs. On connaît quatorze espèces de ce genre, décrites par Meigen. Nous citerons comme type :

Le PARAGUE BICOLOR, *Paragus bicolor*, Latr., Meig., Lepell. de St.-Farg. et Serv.; *Mulio bicolor*, Fabr.; la Mouche noire à bande rouge transverse sur le corps, Geoff.; Coqueb., *Illustr. Icon. Ins.*, tab. 26, fig. 9; Encyclop., pl. 591, fig. 9-11. Long de trois lignes; antennes brunes; tête noire, lisse, avec deux lignes blanches à l'orbite antérieur des yeux; l'orbite postérieur couvert d'un duvet argenté; corselet noir, luisant, ses côtés couverts d'un duvet argenté; on lui voit deux petites lignes dorsales formées d'un semblable duvet; bord postérieur de l'écusson blanchâtre; cuillerons et balanciers jaunâtres; abdomen noir; extrémité du premier segment, le second tout entier et la base du troisième ferrugineux; pattes noires; extrémité des cuisses, toutes les jambes et les tarsi intermédiaires d'un ferrugineux pâle; ailes transparentes. La femelle a l'hypostome entièrement blanc; ses qua-

tre tarsi antérieurs sont pâles, et la partie ferrugineuse de l'abdomen est mêlée d'un peu de brun. On trouve cette espèce aux environs de Paris (G.)

\* PARAIIBA. BOT. PHAN. Nom vulgaire au Brésil du *Simaruba versicolor* d'Auguste Saint-Hilaire (Plantes usuelles du Brésil, tab. 5). *T. SIMAROUBA.* (G..N.)

\* PARAIISA. BOT. PHAN. Le *Melissa Azedarach*, L., est connu sous ce nom chez les habitans de la province on Caracas. (G. de

PARALÉE. *Paralea*. BOT. PHAN. Aublet a établi sous ce nom un genre de la Décandrie Monogynie, L., que Jussieu a placé dans la famille des Diospyrées ou Ebenacées. Ce genre a été jusqu'à présent fort mal décrit, et son fruit n'était pas connu. Nous sommes à même de compléter cette description, possédant de fort beaux échantillons de ce genre recueillis par mon père à la Guiane. Le *Paralea guianensis*, Aublet, Guian., tab. 251, est tantôt un Arbrisseau et tantôt un Arbre d'une trentaine de pieds d'élévation; ses rameaux sont longs, étalés; leur écorce est couverte d'un duvet brunâtre. Les feuilles, courtement pétiolées, sont alternes, ovales, oblongues, aiguës, glabres et lisses supérieurement, excepté sur leur contour qui est garni d'un duvet fauve. Les fleurs, de grandeur moyenne, sessiles, et réunies à l'aisselle des feuilles, sont d'une couleur ferrugineuse, et accompagnées de bractées tomentenses et d'une couleur fauve. Elles sont polygames ou monoïques. Le calice est monosépale, régulier, turbiné, et presque campaniforme, à quatre dents, dressés contre la corolle, tomenteux et fauves. La corolle est monopétale et régulière, tubuleuse, un peu renflée, urcéolée, très-épaisse, terminée par un limbe plane, étalé, à quatre divisions presque cordiformes, assez courtes et incombantes à leur base. Les étamines, au nombre de quatorze à seize, sont insérées au fond

du tube de la corolle et inclinées, d'une grandeur inégale, mais presque contiguës entre elles. Leurs filets sont sétacés, dressés. Leurs anthères, continues au filet, sont dressées, grêles, aiguës, à deux loges. Le fruit est une baie globuleuse; environnée par le calice qui a pris un certain accroissement, et qui est presque quadrilatère. Ce fruit est à peu près de la grosseur d'une petite Prune. Son épicarpe est coriace, sa pulpe peu épaisse, contenant huit graines séparées les unes des autres par une couche mince de pulpe; elles sont convexes extérieurement, planes sur leurs deux faces latérales; leur tégument est assez mince, adhérent; leur endosperme est corné, blanc, contenant un embryon dressé, dont la radicule est longue et cylindrique. Cet Arbre croît à la Guiane, dans les forêts humides. La pulpe de ses fruits a une saveur agréable. Ce genre est voisin du *Diospyros*, dont il diffère surtout par le nombre de ses étamines. Selon Jussieu, il doit être réuni à l'*Embryopteris* de Gaertner; mais ce dernier genre est encore assez mal connu, puisqu'on n'a pas encore décrit convenablement sa fleur. Gaertner décrit à tort l'embryon comme monocotylédoné. (A. R.)

**PARALEPIS.** POIS. Genre établi par Cuvier (Règn. Anim. T. II, p. 289) dans la famille des Perches ou Persèques de l'ordre des Acanthoptérygiens, et le dernier de sa première tribu. Les Poissons de ce genre ont à peu près les mâchoires des Sphyrènes, mais leurs ventrales ainsi que la première dorsale sont beaucoup plus en arrière, et la deuxième dorsale est si frêle et si petite qu'on la prendrait presque pour une adipeuse analogue à celle des Truites. Les deux seules espèces connues de ce genre sont de la mer de Nice, et ont été communiquées à Cuvier par Risso, sous les noms de Corégone Paralepis et d'Osmère sphyrénoïde. (B.)

\* **PARALIA.** BOT. PHAN. Un genre

nouveau a été proposé sous ce nom par Desvauz (*in Hamilton Prodrom. Plant. Ind.-Occident.*, p. 45) qui l'a placé dans la Polyandrie Monogynie, L., et lui a imposé les caractères essentiels suivans : calice quadrifide; corolle monopétale, épaisse, dont le tube est court, le limbe quadrifide; seize étamines dont les filets sont insérés au fond de la corolle, et les anthères presque rondes et incluses; fruit inconnu. Il est fort difficile de prendre une idée bien positive sur ce genre d'après des caractères aussi incomplets. Cependant si on les compare ainsi que la description de l'espèce avec celle du *Paralea* d'Aublet que notre collaborateur Richard a tracée d'après des échantillons authentiques, on s'aperçoit que Desvauz, déguisant l'origine de son nouveau genre, n'a fait que modifier légèrement la terminaison du nom générique. En conséquence, nous considérons le *Paralia guianensis*, Hamilt. et Desv., comme une répétition du *Paralea guianensis*, Aubl. **V. PARALÉE.** (G..N.)

**PARALIAS.** BOT. PHAN. Espèce de Tithymale. **V. EUPHORBE.** Les anciens donnaient ce nom à un Pavot. (B.)

**PARALYTICA.** BOT. PHAN. (Columna.) Syn. de Primevère et d'Oreille d'Ours. (B.)

**PARAMOECIE.** *Paramœcium* MICR. Genre de la famille des Kolpodinées, dans l'ordre des Gymnodés, fondé par Müller et caractérisé de la sorte : corps membraneux, ovoïde, allongé, avec un pli longitudinal qui devient très-visible sur le corps quand l'Animal nage, et surtout qu'il veut changer de direction. C'est avec son exactitude accoutumée que Lamarck dit : « Les Paramœcies n'offrent que de très-petites lames, allongées, vivantes, animalisées. » Elles diffèrent des vrais Kolpodes, en ce que ceux-ci sont sinueux sur leurs bords, et peuvant la plupart du temps modifier leur forme indéciise, tandis qu'au pli

près qui se prononce longitudinalement sur le corps des Paramœcies, celles-ci ont des contours parfaitement arrêtés, et qui, ne variant plus, semblent annoncer une organisation définitivement arrêtée, et transmissible sans aberrations. Leur figure générale est ovale et représente quelquefois celle de la semelle d'un soulier. Toutes sont fort transparentes, et même comme vitrées sur leurs bords. La plupart, du moins les plus grandes espèces, présentent dans le milieu une molécule constitutive, qu'on dirait un amas de Monades et de Cyclides, avec des corpuscules hyalins, ou globules gazeux. Elles nagent gravement à plat comme des Pleuronectes, souvent en grand nombre dans les infusions ou dans l'eau des marais; on peut les y voir se doubler ou se partager pour se reproduire, cette opération ayant lieu très-fréquemment, et se faisant sans que l'Animal interrompe ses habitudes. Les espèces constatées de ce genre sont au nombre d'une dizaine environ, dont plusieurs furent dispersées dans plusieurs genres de Müller, qui comprenait parmi les Paramœcies des Animalcules qui n'en sont pas. Les plus communes que nous citerons pour exemple et que nous représentons dans l'Atlas du présent Dictionnaire, sont: le *Paramœcium Aurelia*, Müll., *Inf.*, tab. 12, fig. 1-14; *Encycl.*, III., pl. 5, fig. 1-12 (7<sup>e</sup> exclue), très-commune parmi les Conerves qu'on laisse croupir, et le *Paramœcium Soela*, Müll., *Inf.*, tab. 13, fig. 7-8; *Encycl.*, III., pl. 6, fig. 5, 6, qui vit entre les Lenticules des marais. (B.)

**PARAMONDR A. POLYP. FOSS.**  
Nom irlandais dont on ignore la signification, et que Buckland a conservé pour l'appliquer à un genre de Polypiers fossiles que l'on trouve en Irlande, dans la Craie. Ces corps, qui ont quelquefois la longueur de deux pieds anglais, sont remarquables par la forme ovoïde, quelquefois en entonnoir, du corps qui se termine

à la base par un pédicule plus ou moins long qui porte des marques de son adhérence à des corps solides, jadis sous-marins. La partie supérieure du corps offre une ouverture qui présente une sorte de lèvres; elle est centrale et pénètre fort avant; on la trouve toujours remplie de Craie. De France pense avec raison que ces corps ont de l'analogie avec d'autres de la Craie d'Angleterre, et que Mantell a décrits sous le nom de Ventruculites. *V.* ce mot. (D..H.)

**PARANDRE.** *Parandra.* INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Tétramères, famille des Platysomes, établi par Latreille et adopté par tous les entomologistes, avec ces caractères: antennes presque moniliformes; labre très-petit; tarsi allongés; mandibules fortes et dentées; corps peu aplati. Ce genre se distingue des autres de la même famille parce que leur corps est beaucoup plus déprimé. Les Uléiotes, Dendrophages et Passandres s'en éloignent en outre, parce que leurs antennes sont composées d'articles longs et obconiques. Les Cucujes ont le labre avancé et très-apparent. Une espèce de ce genre a été décrite par Degér, qui, trompé par l'apparence d'articulation que l'on voit à la base du dernier article des tarsi, l'a placée dans le genre Attelabe, faisant partie des Pentamères. Schönherr, d'après Illiger, a commis la même erreur, mais il a désigné les Parandres sous le nom d'*Isocerus*. Enfin, Fabricius les a mis, tantôt avec les Scarites, tantôt avec les Ténébrions. Les Parandres, tels que nous les adoptons, ont le corps allongé, peu déprimé; leur tête est déprimée, horizontale, presque aussi large que le corselet; les yeux sont allongés, un peu échancrés; les antennes sont courtes, insérées au-devant des yeux, comprimées, composées de onze articles presque moniliformes; le dernier est oblong et terminé en pointe; le labre n'est pas saillant, et on a de la peine à l'apercevoir; les mandib-

bules sont fortes, avancées, surtout dans les mâles, tantôt lunulées, tantôt triangulaires, ayant quelques dents au côté interne; les mâchoires n'offrent à leur extrémité qu'un seul lobe crustacé, presque cylindrique, un peu plus large et arrondi à son extrémité supérieure; les palpes sont courts, filiformes, et terminés par un article ovale; la lèvre est courte, large, entièrement crustacée; la languette est entière; le corselet est de la largeur des élytres, presque carré, et rebordé autour; l'écusson est petit et triangulaire; les élytres sont longues, rebordées, et recouvrent les ailes et l'abdomen; les pattes sont robustes, un peu comprimées; les cuisses sont ovales, oblongues; les jambes, en forme de triangle renversé et allongé, sont terminées par un angle aigu, avancé en manière de dent, et par deux épines situées à l'angle interne; les tarsi sont longs, leur dernier article est très-allongé, globuleux à sa base ou renflé en forme de nœud représentant l'apparence d'un article; les trois premiers articles sont garnis, en dessous, d'une petite brosse qui paraît divisée longitudinalement en deux; le dernier est terminé par deux crochets simples, fort pointus, et présentant dans leur intervalle un petit appendice muni de deux soies divergentes. Ce genre tient un peu des Lucanes, quant au port et aux crochets, et à l'appendice du dernier article des tarsi. Il fait le passage entre les Cucujes et les Spondyles. En général, les espèces de ce genre sont propres à l'Amérique. On en connaît cinq à six parmi lesquelles nous citerons :

La PARANDRE GLABRE, *Parandra glabra*, Latr.; Schon., *Syn. Ins.*; *Atelabus glaber*, Degée; *Ins.*, tab. 4, pl. 13, fig. 14; *Scarites testaceus*, Fabr. Longue de treize à quatorze lignes. Entièrement testacée, luisante, finement pointillée. Partie antérieure de la tête de couleur brune. On la trouve au Brésil. Latreille présume que ces Insectes vivent dans le

bois et sous l'écorce des Arbres, à la manière des Cucujes. (G.)

PARANITES. MIN. L'un des noms de l'Améthyste chez les anciens. (B.)

PARANOMUS. BOT. PHAN. Salisbury avait proposé ce nom générique pour séparer des *Protea* le *P. Sceptum*, et d'autres espèces qui offrent une singulière diversité dans leur feuillage. Ce nom n'a pas été admis par R. Brown qui lui a substitué celui de *Nivenia*. V. NIVÉNIÉ. (G..N.)

PARANTHINE. MIN. Nom donné par Haüy au Skapolith de Werner, dont les cristaux sont susceptibles d'une altération qui leur fait perdre leur lustre. La réunion du Paranthine avec le Wernérite, déjà regardée comme probable par Haüy lui-même, ayant été admise par tous les minéralogistes modernes, nous renvoyons la description de l'espèce au mot WERNÉRITE, qui réclame à juste titre la préférence sur celui de Paranthine. (G. DEL.)

PARAPAR. BOT. PHAN. On trouve ce nom dans L'Ecluse, employé pour désigner une graine noire et orbiculaire d'Amérique, qui demeure inconnue. Ne serait-elle pas celle du *Sapindus Saponaria* que Humboldt dit s'appeler Parapara dans le même pays? (B.)

\* PARA-PARA. BOT. PHAN. Nom vulgaire, chez les habitants de la côte de Cumana, du *Sapindus Saponaria*, L. V. SAVONNIER. (G..N.)

\* PARAPÉTALES. *Parapetala*. BOT. PHAN. Link donne ce nom à des parties qui, dans certaines fleurs, ressemblent parfaitement à des pétales, mais qui sont situées sur un rang plus intérieur; ce sont des étamines avortées. (G..N.)

PARAPÉTALIFERA. BOT. PHAN. Wendland (*Collect. Plant.*, 1, p. 50 et 92, tab. 15 et 54) a formé sous ce nom un genre qui est le même que le *Barosma* de Willdenow. Ce genre avait pour type le *Diosma serratifolia* de Ventenat (Malmaison, tab. 77),

et une autre espèce de *Diosma*. Il a été réuni de nouveau aux *Diosma* par De Candolle, qui en a formé une simple section sous le nom proposé par Willdenow. *V. DIOSMA. (G.N.)*

**PARAPHYSES.** BOT. CRYPT. On a donné ce nom, dans la famille des Mousses et dans celle des Champignons, à des tubes membraneux, le plus souvent articulés, entremêlés dans la première famille, soit aux organes mâles, soit aux organes femelles, et dans la seconde aux thèques qui contiennent les graines. Ces filets membraneux et vides paraîtraient être des organes semblables à ceux parmi lesquels ils se trouvent mêlés, mais qui seraient restés avortés. (AD. B.)

**PARASITES.** *Parasita.* INS. Second, auparavant troisième ordre de la classe des Insectes, établi par Latreille (Fam. natur. du Règn. Anim.), correspondant au grand genre *Pediculus* de Linné, et ayant pour caractères : ailes nulles; pieds au nombre de six; métamorphoses nulles; quatre ou deux ocelles ou yeux lisses; bouche des uns constituée dans un museau avec un petit tube ou siphon inarticulé, rétractile; celle des autres, inférieure, composée de mandibules plus ou moins extérieures et en forme de crochets, de deux lèvres, de mâchoires cachées et quelquefois de palpes, mais très-peu apparens; œsophage occupant une grande partie de la tête; abdomen sans appendices mobiles sur les côtés, et non terminé par des soies articulées ni par une queue fourchue. Tous les Insectes compris dans cet ordre vivent aux dépens de l'Homme, de certains Mammifères et de quelques Oiseaux sur lesquels ils se tiennent constamment fixés. Cet ordre a subi bien des changemens depuis sa fondation, et il a changé souvent de place dans les diverses méthodes. Nous allons laisser parler Latreille qui a donné un court exposé de ses variations dans l'Encyclopédie méthodique. « J'avais établi, dit ce grand entomologiste, cette

coupe, dans mon Précis des caractères génériques des Insectes, imprimé en 1796, et il faisait alors le dixième ordre de cette classe d'Animaux. Les Parasites ne se partageaient d'abord qu'en deux genres, dont l'un, celui des Ricins (Degéer), n'était qu'un démembrement de celui du Pou, *Pediculus*. Le docteur Leach a substitué la dénomination d'Anoplures, *Anoplura*, à celle de Parasites. Il divise cet ordre en deux familles, les Pédiculidés, *Pediculidea* (le genre Pou proprement dit), et les Nirmidés (*Nirmidea* (le genre Ricin de Degéer). La première se compose des genres Phthire, *Phthirus*, Hæmatopine, *Hæmatopinus*, et Pou, *Pediculus*; et la seconde, du genre Nirme, *Nirmus*, dénomination empruntée d'Hermann. Le professeur Nitzsch, dans sa Distribution générale des Insectes épizoïques, faisant partie du Magasin entomologique de Gernar, n'admet point cet ordre. La première de ces deux familles, ou le genre primitif des Ricins, est rapportée aux Orthoptères, et la seconde aux Hémiptères. Les Orthoptères épizoïques ou Mallophages comprennent les genres suivans : 1° Philoptère, *Philopterus*, formé des sous-genres *Docophorus*, *Nirmus*, *Liperus*, *Goniodes*; 2° Trichodecte, *Trichodectes*; 3° Liothé, *Liotheum*, divisé en six sous-genres, *Colpocephalum*, *Menopon*, *Trinoton*, *Eureum*, *Læmobothrion*, *Physostomum*; 4° Gyrope, *Gyropus*.

» Les Hémiptères épizoïques ne sont composés que du genre Pou, *Pediculus*. L'exposition des caractères génériques donnés par ce naturaliste est fondée sur un grand nombre d'observations d'anatomie tant interne qu'externe. Il introduit quelques nouveaux termes, et il est le premier qui ait employé les dénominations de prothorax, de mésothorax et de métathorax, pour distinguer les trois segmens du thorax. En rendant justice au mérite de ce travail, nous croyons cependant qu'on ne peut, dans une méthode naturelle, réunir



ces Animaux, soit avec les Orthoptères, soit avec les Hémiptères. Une telle confusion nous paraît même singulièrement bizarre. Fabricius, d'après les bases sur lesquelles il avait établi son système entomologique, a placé le genre *Pediculus* dans son ordre des Auliacates ou celui des Diptères. Mais comme ces Insectes sont sujets à des métamorphoses complètes, tandis que les Hémiptères n'en éprouvent que d'incomplètes, c'est pour ce motif, je présume, que M. Nitzsch a transporté dans cet ordre le genre précédent. Mais nous ne voyons pas quels rapports peuvent avoir les Ricins avec les Orthoptères. Des Insectes de cet ordre et du précédent sont, il est vrai, aptères; mais ce sont des anomalies. Les Parasites, de même que les *Acarus* de Linné, autre famille de Parasites, mais dans une classe différente, appartiennent à une division d'Animaux naturellement et constamment privés d'ailes. Telle a été leur destination primitive, car aucune espèce ne nous a offert jusqu'ici ni de rudiment d'ailes, ni d'indice d'avortement de ces organes. Dans la méthode de M. Duméril (Considérations générales sur les Insectes), le nom de Parasites ou de Rhinaptères est donné à sa première famille de son ordre des Aptères, la cinquante-cinquième de la classe: elle comprend les genres Puce, Pou, Smaridie, Tique, Lepte et Sarcopste; les quatre derniers appartiennent à notre ordre des Arachnides trachéennes »

Dans le troisième volume du Règne Animal, Latreille composait son ordre des Parasites du grand genre Pou, *Pediculus* de Linné; il en a formé deux familles dans son dernier ouvrage (Fam. natur. du Règ. Anim.). V. les articles MANDIBULÉS et SIPHONCULÉS.

Duméril, dans sa Zoologie analytique, désigne sous le nom de Parasites ou Rhinaptères, une famille d'Aptères ayant pour caractères: point de mâchoires ni d'ailes. Elle est composée des genres Puce, Pou et

Tique. Dans un ouvrage postérieur il l'a augmentée de trois autres genres (V. plus haut). Enfin, le nom de Parasites a été appliqué par Lepelletier de Saint-Fargeau et Serville à des Hyménoptères de la famille des Mellifères, dont les femelles, privées de palettes et de brosses pour la récolte du pollen, sont forcées de pondre dans le nid des espèces qui peuvent et savent récolter. Cette différence dans les mœurs et dans l'organisation a déterminé ces deux entomologistes à admettre deux divisions dans les tribus des Andrenètes et des Apiaires, sous les noms de Parasites et de Récoltantes. (G.)

PARASITES. BOT. Ce mot a deux acceptions différentes dans la science des Végétaux. Il désigne, non-seulement les Plantes qui vivent aux dépens d'autres Plantes, c'est-à-dire qui en pompent les sucs pour se les assimiler, mais encore celles qui ont simplement établi leur domicile sur d'autres espèces, sans cependant leur enlever les sucs qu'elles ont élaborés. C'est sous ce dernier point de vue qu'on dit qu'une foule d'Orchidées exotiques et de Mélastomacées sont parasites sur les troncs des Arbres; circonstance qui a valu à un genre nombreux d'Orchidées le nom d'*Epidendrum*. Mais les troncs des Arbres ne sont pour les Orchidées que des supports du sol où elles puisent leur nourriture; c'est comme si l'on disait que la Pariétaire, la Linaire cymbalaire, la Giroflée, sont parasites sur les murailles. Aussi la plupart des botanistes désignent-ils les Plantes qui existent ainsi sur d'autres Arbres, mais sans vivre à leurs dépens, sous le nom de Fausses-Parasites (*Plantæ pseudo-parasiticæ*). Les Lichens, les Hypoxylons ont également été considérés comme des Parasites; mais ils sont cramponnés aux écorces des Végétaux par des organes qui ne sont pas destinés à la succion, et ils se nourrissent plutôt par absorption de l'humidité atmosphérique que par de vraies racines. En effet,

comment concevriens - nous autrement la nutrition de cette immense quantité de Lichens qui croissent sur les roches granitiques et calcaires? Le Lierre, le *Bignonia radicans*, et les autres végétaux munis de crampons, ne peuvent être assimilés aux Plantes parasites, puisqu'ils s'accrochent indifféremment aux arbres, aux bois et aux murailles; leurs crampons, analogues aux vrilles, ne sont que des organes de préhension. Mais le nom de Plantes parasites est parfaitement appliqué au Gui, aux Orobanches, à la Cuscute, à l'Hypociste, parce que ces Plantes ne peuvent se nourrir de la matière alibible contenue dans le sol, et qu'elles ont besoin du suc préparé par telle ou telle espèce particulière de Plantes. Les expériences de Vaucher sur la germination des Orobanches, ne laissent point de doute sur l'impossibilité de faire développer isolément dans le sol ces Plantes après leur germination; il faut absolument que leurs graines germées soient en contact avec les espèces qu'elles doivent sucer. Les graines du Gui ne peuvent même germer ailleurs que sur les Pommiers et les autres Arbres fruitiers. Cet Arbuste est donc Parasite par excellence, tandis que la Cuscute et d'autres Plantes, quoique vraies Parasites, ne le deviennent que par circonstance. (G..N.)

**PARASOL.** BOT. On a donné quelquefois ce nom à l'Ombelle, et plusieurs espèces d'Agarics le portent vulgairement dans quelques provinces de France, ainsi que dans Paullet qui avait son PARASOL RAYÉ, son PARASOL BLANC, son PARASOL A QUEUE, etc. (B.)

**PARASOL CHINOIS.** MOLL. Nom vulgaire et marchand d'une Coquille assez rare dans les collections, *Patella Umbrella*, L., dont Lamarck a fait son genre Ombrelle. *V.* ce mot. (D..II.)

\* **PARASTADES.** BOT. PHAN. Link a proposé ce mot pour désigner les filamens stériles composés de plu-

sieurs rangées de cellules situées entre les pétales et les étamines. On a des exemples des ces organes dans les Passiflores et le *Sparmannia*. (G..N.)

\* **PARASTAMINES.** *Parastamina*. BOT. PHAN. Link donne ce nom aux étamines avortées ou, selon ses expressions, aux parties de la fleur qui ressemblent aux étamines, mais qui n'en remplissent pas les fonctions. (G..N.)

\* **PARASTYLES.** *Parastyli*. C'est ainsi que Link désigne certains styles avortés qui, dit-il, ressemblent aux vrais styles, mais ne font pas les fonctions de ces organes. (G..N.)

**PARAT.** OIS. Évidemment de *Passerat*, *Passer*. Le Moineau dans plusieurs cantons du midi de la France où la femelle est nommée PARE et PARATTE. (B.)

**PARCHAT.** OIS. Syn. vulgaire de Blongios. *V.* HÉRON. (DR..Z.)

**PARCHEMIN.** BOT. PHAN. On désigne particulièrement sous ce nom l'arille qui enveloppe complètement la graine du Café. (G..N.)

**PARCHEMIN D'ORLÉANS.** BOT. PHAN. Variété assez médiocre de Pêches. (B.)

\* **PARCHITA.** BOT. PHAN. Nom vulgaire, chez les habitants des provinces de Cumana et de Caraccas, du *Passiflora fœtida*, L., jolie espèce que l'on cultive maintenant dans les jardins d'Europe, et qui est remarquable par ses bractées bipinnatifides, à découpures capillaires et glanduleuses. (G..N.)

**PARD.** MAM. De *Pardus* des Latins. Ce nom a été appliqué vulgairement à diverses grandes espèces mouchetées du genre Chat, tels que la Panthère et le Jaguar; celui que les fourreurs appellent particulièrement CHAT-PARD, paraît être le Serval ou le Lynx. (B.)

**PARDALE.** BOT. PHAN. Dans l'édition de Dioscoride publiée par Ruellius, ce nom est un de ceux ap-

pliqués au *Leontopetalon* de Dioscoride, qui a encore pour synonymes ceux de *Leontopodium*, *Leontion* et *Leucæron*. Ces dernières dénominations ont été imposées par les modernes à une plante de la famille des Synanthérées ; mais la description du *Leontopetalon* ou *Leontopetalon*, et conséquemment du Pardale, quoique très-imparfaite, se rapporte mieux au *Leontice Leontopetalon*, L. *V. LÉONTICE*. (G..N.)

**PARDALIANCHES.** BOT. PHAN. Espèce du genre *Doronic*, dont le nom a pu désigner dans l'antiquité une Arnique, un Aconit ou la Parisette, ce que les commentateurs ont cherché à deviner, mais qu'il est bien peu nécessaire de connaître. (B.)

\* **PARDALIS.** MAM. *V. CHAT-PANTHÈRE.*

**PARDALIS.** OIS. (Aristote.) Le Vanneau-Pluvier. (B.)

**PARDALOTE.** *Pardalotus.* OIS. (Vieillot.) Genre de l'ordre des Insectivores. Caractères : bec très-court, gros, dilaté à sa base et surmonté d'une arête distincte ; les deux mandibules presque également fortes et de même longueur, convexes et obtuses, la supérieure échancrée ; narines placées de chaque côté du bec et à sa base, petites et couvertes d'une membrane ; pieds grêles ; tarse plus long que le doigt intermédiaire ; quatre doigts, trois en avant ; l'externe réuni à la base de celui du milieu, l'interne seulement soudé ; la première rémige la plus longue ou n'étant pas dépassée par la seconde. Les Pardalotes faisaient autrefois partie des Manakins ; ils en ont été séparés par Vieillot qui leur a trouvé, avec raison, des caractères suffisans pour établir un genre nouveau. Les mœurs comme les habitudes de ces Oiseaux sont presque entièrement inconnues ; mais le peu que l'on en sait fait présumer qu'elles doivent différer assez faiblement de celles des Manakins. A l'exception de quelques espèces qui sont propres au Brésil, on trouve

toutes les autres dans l'Inde ou à la Nouvelle-Hollande.

**PARDALOTE A GORGE ROUGE,** *Pipra gularis*, Lath. Parties supérieures d'un bleu noirâtre ; gorge, devant du cou et abdomen rouges ; ventre blanc ; bec et pieds noirâtres. Taille, trois pouces six lignes. De l'île d'Huahuéne, dans la mer Pacifique.

**PARDALOTE HUPPÉ,** *Pardalotus cristatus*, Vieill. Parties supérieures d'un vert olive, tirant sur le jaune ; plumes du sommet de la tête, du front et de l'occiput terminées de brun ; huppe rouge ; petites tectrices alaires variées de blanc à l'extérieur ; rémiges brunes, bordées extérieurement de vert olive ; rectrices vertes et d'une médiocre longueur ; gorge et parties inférieures d'un beau jaune, plus foncé sur le devant du cou et sur la poitrine ; bec noir avec le milieu grisâtre ; pieds noirs. Taille, trois pouces. Du Brésil.

**PARDALOTE PARÉ,** *Pardalotus ornatus*, Temm., Ois. color., pl. 594, fig. 1. Parties supérieures d'un cendré verdâtre ; sommet de la tête noir ; lorum d'un jaune vif ; de larges sourcils blancs ; joues variées de blanc et de noir ; tectrices alaires noires, striées de blanc ; rémiges entièrement noires ; croupion roux-brun ; rectrices noires, rayées de rouge poncé, et bordées d'une teinte mordorée ; parties inférieures cendrées, avec la gorge, le milieu de la poitrine et une bande sur les flancs d'un jaune vif ; abdomen blanc ; bec et pieds noirs. Taille, trois pouces et demi. De la Nouvelle-Hollande.

**PARDALOTE POIGNARDÉ,** *Pardalotus percussus*, Temm., pl. color., 594, fig. 2. Parties supérieures d'un bleu plombé très-foncé ; une petite bande d'un rouge vif sur le sommet de la tête et sous les yeux ; une longue moustache blanche à chaque angle de l'ouverture du bec ; parties inférieures d'un beau jaune, avec les flancs d'un gris cendré obscur et le milieu de la poitrine d'un rouge de sang ; bec et pieds noirs. Taille, trois pouces. De Java.

**PARDALOTE POINTILLÉ**, *Pardalotus punctatus*, Vieill., Temm., pl. color. 78. Parties supérieures d'un brun jaunâtre, avec le bord de chaque plume noir; une huppe touffue et couchée, formée de plusieurs plumes noires, terminées chacune par un point blanc; tectrices alaires, rémiges et rectrices noires, marquées vers l'extrémité par une tache ou plutôt un point blanc; tectrices caudales supérieures d'un rouge vif et d'un brun rougeâtre vers le croupion; joues et côtés du cou cendrés, pointillés de noirâtre; un large sourcil blanc; gorge, devant du cou et tectrices caudales inférieures d'un jaune brillant; parties inférieures brunâtres; bec noir, pieds livides. Taille, trois pouces six lignes. La femelle a les nuances moins vives et moins pures; les taches du sommet de la tête jaunâtres; les tectrices caudales supérieures d'un rouge plus terne; la gorge, le devant du cou, et le milieu du ventre blancs; les joues brunâtres, pointillées de noirâtre. De la Nouvelle-Hollande.

**PARDALOTE ROUGEÂTRE**, *Pipra superciliosa*, Lath. Parties supérieures d'un brun rougeâtre; une tache blanchâtre et une ligne noire au-dessus de l'œil; tectrices alaires brunes; rémiges noirâtres; rectrices noires, terminées de blanc; les deux intermédiaires ont en outre leurs bords de cette couleur; parties inférieures d'un blanc jaunâtre; bec et pieds bruns. Taille, quatre pouces. De la Nouvelle-Hollande.

**PARDALOTE A TÊTE RAYÉE**, *Pipra striata*, Lath. Parties supérieures d'un brun olivâtre; sommet de la tête et nuque noirs, avec une strie longitudinale blanche sur chaque plume; joues d'un jaune foncé; tectrices alaires brunâtres, quelques-unes terminées de jaune de manière à former une marque oblique au-dessus des rémiges qui sont noirâtres; parties inférieures jaunâtres et presque blanches vers l'abdomen; tectrices caudales inférieures fauves; rectrices noires, les extérieures ter-

minées de blanc; bec et pieds bruns. Taille, quatre pouces trois lignes. De la Nouvelle-Hollande. (DR..Z.)

**PARDANTHUS**. BOT. PHAN. KER (*Annals of Botany*, 1, p. 247) a donné ce nom à un genre nouveau, qu'il a constitué sur le *Morœa chinensis* de Linné et Thunberg. Mais cette plante avait déjà été érigée en un genre distinct par Adanson, Moench, Medikus, et enfin par De Candolle, dans les Liliacées de Redouté, n° 121, sous le nom de *Belamcanda*, qui lui fut imposé autrefois par Rheede. C'est encore le même genre que Linuë avait primitivement nommé *Ixia*, faisant allusion à la roue d'Ixion, à cause de la forme rotacée de la corolle; mais comme la plupart des autres *Ixia* ont des fleurs tubuleuses, le nom de celles-ci devait cesser d'être significatif. En séparant le *Belamcanda* des Morées et des autres Ixies, on n'a pas cru néanmoins qu'il fût utile de lui appliquer exclusivement le nom d'*Ixia*, parce qu'il avait fallu changer de nom générique une foule de Plantes nommées maintenant *Ixia* par tous les botanistes. La corolle rotacée et profondément divisée du *Belamcanda* ou *Pardanthus* le sépare du genre *Ixia*, tandis que les stigmates nullement dilatés en pétales ne peuvent le faire confondre avec les *Morœa*. De plus, les graines sont couvertes d'un tégument pulpeux; elles sont attachées à un réceptacle libre, central, en forme de colonne, et n'adhèrent point au bord interne des cloisons que portent les valves, caractère qui ne se représente parmi les Iridées que dans le genre *Genosiris* ou *Patersonia*; mais cette organisation n'est pas constante dans ce dernier genre. V. PATERSONIE.

Le *Belamcanda chinensis*, D. C., *Pardanthus chinensis*, Ker, *loc. cit.*, est une fort belle Plante originaire de l'Inde, de la Chine et du Japon, où elle croît dans les terrains sablonneux. On la cultive dans les jardins, ainsi qu'en Europe où on l'a trans-

portée. Elle est remarquable par l'élégance de ses fleurs qui terminent la tige et qui offrent six divisions, dont trois un peu plus grandes, pétales, étalées en roue, d'un rouge aurore, avec des taches purpurines. Ses étamines sont au nombre de trois, à anthères linéaires, plus courtes que le style. Celui-ci est terminé par trois stigmates rougeâtres non foliacés. Les graines sont noires, sphériques, portées sur un réceptacle central, et contenues dans une sorte de capsule turbinée. Les tiges sont garnies de feuilles comprimées, amplicaulaires, comme celle des autres fridées. (G. N.)

\* PARDELA. ORS. Nom portugais du Pétrel damier ou peut-être de tous les Pétrels, car le Damier se nomme aussi chez eux *Pintado*, et ce nom a passé dans la langue anglaise. Le *Pardela* est le Pigeon du Cap de quelques vieux voyageurs français. On trouve décrit, par don George Juan et par les Espagnols, deux Pétrels dont l'un se nomme quelquefois *Alma de maestre*; ce dernier paraît être le Pétrel Oiseau de tempête, *Procellaria pelagica*. (LESS.)

PARDISIUM. BOT. PHAN. Ce genre, de la famille des Synanthérées, et de la Syngénésie superflue, L., avait été proposé par N.-L. Burmann, et admis avec doute par Cassini qui le plaçait dans la tribu des Mutisiées-Gerbériées, près des genres *Isotypus* et *Trichocline*. Il était fondé sur une Plante du cap de Bonne-Espérance, *Pardisium capense*, espèce rare et trop incomplètement décrite pour qu'on pût être certain de ses affinités.

Après avoir étudié la description de cette Plante, telle qu'elle se trouve dans Burmann, mais peu satisfait des caractères qui y sont exposés, après en avoir conféré avec H. Cassini, nous avons voulu les vérifier sur la Plante même conservée dans l'herbier de Burmann, qui fait maintenant partie des belles collections de Benjamin Delessert. Le *Pardisium capense* n'est

autre chose que le *Perdicium semi-flosculare* publié par Printz (*Plant. afric. rar. Amœn. acad.*, vol. 6, p. 105). Il paraît que depuis long-temps Burmann avait établi dans son herbier le genre *Pardisium*, et que cet herbier ayant été visité par Printz, celui-ci avait adopté le genre en modifiant le nom probablement d'après sa prononciation dure et vicieuse; en un mot il a converti *Pardisium* en *Perdicium* avec d'autant plus de confiance que le mot *Perdicium* désignait, dans Dioscoride, une Chicoracée. Et voilà comme le changement d'un nom peut occasionner de la confusion et de l'embarras pour les botanistes! En vain ils ont cherché à quoi se rapportait le genre *Pardisium* qui, à la vérité, est exposé dans Burmann avec de faux caractères, l'aigrette y étant décrite comme plumeuse; ils n'auraient pas deviné que c'était le *Perdicium*. Au surplus Burmann est le plus coupable dans cette affaire; non-seulement il a mal exprimé les caractères du genre dont il est question, mais il ne l'a publié qu'en 1768, c'est-à-dire quatre ans plus tard que le *Perdicium semi-flosculare* dont il n'aurait pas dû ignorer l'existence. Cette Plante reste seule dans le genre *Perdicium*; les autres espèces de l'Amérique méridionale, qu'on lui a réunies, sont des *Trixis*. V. PERDICIMUM. (G. N.)

PARDUS. MAM. V. CHAT-PANTHÈRE et PARD.

PAREIRA-BRAVA. BOT. PHAN. V. ABUTA, BOTRIA et CISSAMPELOS.

PAREIRE. BOT. PHAN. Mot français de *Pareira* proposé dans le Dictionnaire de Deterville pour désigner le genre *Cissampelos*. V. ce mot. (L.)

PARELLE. BOT. PHAN. Diverses espèces de Rumex, telles que le *Patientia* et l'*aquaticus*, portent vulgairement ce nom dans quelques provinces de France. (L.)

PARELLE. BOT. CRYPT. (*Lichens*.) On donne ce nom et celui d'*Orseill*.

d'Auvergne ou d'Orseille de terre à une espèce de Lichen qu'on recueille particulièrement en Auvergne pour l'usage de la teinture; c'est le *Lichen Parellus* de Linné; *Patellaria Parella*, De Cand., Flore Fr.; Hoffm., Lich., tab. 12, fig. 3; *Scutellaria Parella*, Hoffm., Comment. de Resu, Lichen., p. 27; *Lecanora Parella*, Ach., Syn. Lich., p. 169. Ce Lichen se présente sous forme d'une croûte blanche ou grise portant de petites scutelles blanches; il s'étend sur les rochers où il forme peu de saillies, et auxquels il adhère fortement; mais son abondance en rend la récolte facile, on le détache en râclant; il se brise alors, et ramassé en tas, il paraît être un mélange d'autant de terre que de croûte végétale. Il s'y trouve ainsi beaucoup de substances étrangères qui en augmentent le poids et en gâtent la quantité. On distingue dans le commerce deux espèces de Parelle, la blanche et la grise; cette dernière est préférée. Cette Plante est un objet de commerce pour l'Auvergne et le Limousin: c'est principalement à Saint-Flour et à Limoges qu'on la prépare. On en récolte aussi aux environs de Lyon, en Provence, en Languedoc et en Roussillon. La préparation qu'on lui fait subir est très-simple: on remplit à moitié une caisse oblongue de Parelle pulvérisée et nettoyée; on place cette caisse dans un lieu froid et on humecte la poudre de Lichen avec de l'urine fermentée. On retourne cette pâte chaque fois qu'on l'arrose, et au bout de dix à douze jours, on retire cette matière qui est devenue violette, on en fait des pains qui portent le nom d'Orseille de France ou d'Orseille de terre, quoique cette substance ne provienne pas du véritable Lichen Orseille ou Orseille des Canaries. Il est plusieurs Lichens indigènes qui pourraient remplacer la Parelle, et dans le Nord surtout, on lui substitue avec succès le *Lichen tartareus* de Linné qui est très-abondant en Suède et en Norvège où on le récolte en grande

quantité. On en importe beaucoup en Ecosse et en Angleterre pour préparer des pains d'Orseilles, et quoique renfermant moins de matière colorante que les Orseilles des Canaries, il donne, à ce qu'on nous a assuré, de fort belles teintes. Cependant, quoique ces Orseilles d'Europe ne reviennent guère qu'au tiers ou au quart de la valeur de l'Orseille des Canaries ou Orseille en herbe, la matière colorante y étant en beaucoup moindre quantité, les teinturiers ne trouvent pas d'avantage à s'en servir. V. LICHENS et ROCCELLE. (AD. B.)

**PAREMENT BLEU.** OIS. (Buffon.) Espèce peu connue du genre Bruant. V. ce mot. (nr..z.)

**PARENCHYME.** BOT. PHAN. Ce nom s'applique spécialement au tissu cellulaire qui forme la masse des organes dans les Végétaux. C'est une des deux modifications du tissu élémentaire qui se compose du Fibreux et du Parenchymateux. On donne également le nom de Parenchyme à la partie charnue du péricarpe. V. TISSU CELLULAIRE et ANATOMIE VÉGÉTALE. (A. R.)

\* **PARENTIA.** BOT. CRYPT. (*Hépatiques.*) Nous répéterons au sujet de ce nouveau nom donné par Leman au genre *Calypogeia* de Raddi, ce que nous avons déjà dit au genre *Pandulfia*, c'est-à-dire qu'il est très-important pour la science de le rayer et de l'oublier puisqu'il ne tend qu'à introduire de la confusion sans aucune utilité pour la science elle-même. Si tous les rédacteurs de dictionnaire admettaient cette méthode pour réparer leurs oublis, ou pour introduire dans ces ouvrages les articles nouveaux, l'histoire naturelle serait bientôt surchargée de mots complètement inutiles qu'on ne saurait où chercher. V. CALYPOGEIA au Supplément et JUNGERMANNE. (AD. B.)

\* **PARENTUCELLIA.** BOT. PHAN. Viviani (*Floræ lybicæ Specimen*) a constitué sous ce nom un genre de la

famille des Rhinanthiacées et de la Didymie Angiospermie, L., auquel il a imposé les caractères essentiels suivans : calice tubuleux, renflé, à cinq dents ; corolle ringente, la lèvre supérieure en voûte, l'inférieure trifide à deux tubercules : un style capité : une capsule presque biloculaire, renfermant plusieurs graines pariétales et régulièrement disposées. Le *Parentucellia floribunda*, Viv., *loc. cit.*, t. 21, f. 2, est une Plante herbacée, velue, glanduleuse, à feuilles sessiles, ovales, dentées en scie, à fleurs axillaires, opposées et purpurines. Elle croît dans la Cyrénaïque. Dans le Bulletin des Sciences naturelles (février 1825, p. 225), Mérat, s'appuyant de l'autorité de R. Brown, dit que la Plante en question n'est autre chose que l'*Euphrasia latifolia*, L., espèce assez commune dans l'Europe méridionale. Il ajoute que la disposition pariétale des graines serait un bon caractère pour ériger cette Plante en un genre nouveau, mais que l'examen d'une capsule lui a démontré qu'elle ne différait point de celle des *Euphrasia*. En conséquence le genre *Parentucellia* ne peut être adopté. (G..N.)

**PARESEUSE.** INS. Nom sous lequel Goëdart (T. II, Expér. 3) a désigné la larve de l'Hylostome du Rosier. Cette petite larve vit sur les feuilles de Rosier. (AUD.)

**PARESEUSE.** BOT. PHAN. Une variété de Laitue. On a encore donné le même nom aux Acacias chez les feuilles desquelles on remarque une tendance à des mouvemens du genre de ceux de la Sensitive. (B.)

**PARESEUX.** ZOOLOG. Lorsque dans l'enfance des sciences naturelles on attribuait aux Animaux les penchans de l'Homme, sans examiner que leur conformation déterminait leurs allures, on appelait Paresseux divers Animaux lents à se mouvoir. Ce mot fut plus particulièrement appliqué aux Bradypes, parmi les Mammifères, au Butor parmi les Oiseaux. On

l'a aussi donné à l'Ours aux grandes lèvres. Goëdart appelle ainsi la larve d'une sorte de Mouche qui vit dans les lieux d'aisance et s'y nourrit d'excrémens. (B.)

**PARFUM D'AOUT.** BOT. PHAN. Variété de Poire. (B.)

**PARGASITE.** MIN. Nom donné par les minéralogistes suédois à un Amphibole d'un vert grisâtre et translucide, en cristaux granulaires, disséminé dans un Calcaire lamellaire, et que l'on trouve dans l'île de Pargas, en Finlande. (G. DEL.)

**PARGINIE.** OIS. Kæmpfer, dans son Histoire naturelle du Japon, indique sous ce nom un Oiseau qui pond des œufs gros comme ceux d'une poule, et que le Japonais Kanjeman trouva dans une île allant de Siam aux Philippines. C'est très-certainement un Tavon du genre Mégapode. V. ce mot. (LESS.)

**PARGNAUX.** POIS. L'un des synonymes vulgaires de Carpillons ou petites Carpes jeunes. (B.)

\* **PARIA.** OIS. (Latham.) V. CHA-  
VARIA.

**PARIANA.** BOT. PHAN. Aublet a donné ce nom à un genre de la famille des Graminées, et de la Monœcie Polyandrie, L., dont les caractères sont les suivans : fleurs monoïques, disposées en un épi simple, formé de verticilles très-rapprochés ; chaque verticille, placé à chaque dent de l'axe, se compose de cinq fleurs, quatre mâles et une intermédiaire femelle. Les fleurs mâles sont légèrement pédicellées ; leur lépicène est formée de deux valves courtes et membranées ; leur glume, de deux paillettes cartilagineuses presque égales, obtuses ; le nombre des étamines est d'environ une quarantaine dans chaque fleur. Les fleurs femelles ont leur lépicène de la même grandeur que la glume, composée de deux écailles convexes, cartilagineuses, et terminées en pointe à leur sommet ; les deux paillettes de la glume ont à peu près la même forme et la même

grandeur; elles sont plus minces et comme membraneuses. L'ovaire est surmonté par un style simple à sa base, puis biparti, et portant deux stigmates velus et glanduleux.

Nous possédons trois espèces de ce genre dont deux sont nouvelles. Elles croissent toutes sur le continent de l'Amérique méridionale, savoir : deux à la Guiane française et l'autre au Para. Ce sont de grandes Graminées vivaces. Les chaumes qui portent des fleurs sont quelquefois dépourvus de feuilles. Celles-ci naissent sur les chaumes stériles. Elles sont larges et cordiformes, quelquefois lancéolées, garnies à l'entrée de leur gaine d'une rangée circulaire de poils.

L'espèce décrite par Aublet porte le nom de *Pariana campestris* (*loc. cit.*, tab. 557). Ses tiges sont hautes d'un à deux pieds; elles portent les fleurs et les feuilles; celles-ci sont presque cordiformes, brusquement rétrécies en un pétiole très-court à leur base, striées longitudinalement, ainsi que leurs gaines. Les fleurs forment un épi dense. Cette espèce croît à Cayenne.

Une seconde espèce nouvelle que nous appellerons *Pariana angustifolia* a été trouvée par mon père dans les forêts, sur les bords du fleuve Stourou à la Guiane. Enfin, une troisième espèce également nouvelle et que nous nommerons *Pariana zingiberina*, a été recueillie dans les forêts humides du Para. Toutes deux diffèrent de l'espèce d'Aublet par leurs chaumes florifères qui sont nus.

(A. R.)

PARIATACU. BOT. PHAN. C'est le nom sous lequel les Brames désignent le *Manjapumeram* de Rheede (*Hort. Malab.*, 1, tab. 21) qui se rapporte au *Nyctanthes Arbor tristis*, L. Adanson avait adopté ce nom barbare en lui faisant encore subir un léger changement; il écrivait *Pariatiku*.

(C. N.)

PARIÉTAIRE. *Parietaria*. BOT. PHAN. Genre de la famille des Urti-

cées et placé dans la Tétrandrie Monogynie, L., quoique ses fleurs soient polygames. Il offre les caractères suivans : fleurs (deux hermaphrodites et une femelle) renfermées dans un involucre plane, à trois ou six divisions profondes, dont les deux extérieures et opposées sont les plus grandes. Chaque fleur hermaphrodite se compose de d'un calice ou périgone, à quatre divisions obtuses, soudées entre elles par la base, de moitié plus courtes que l'involucre; de quatre étamines dont les filets très-longs sont reployés dans la fleur avant l'épanouissement; d'un ovaire supérieur, ovale, surmonté d'un style filiforme, coloré, terminé par un stigmate capité et hérissé de papilles. Cet ovaire devient un fruit pseudosperme, ovale et recouvert par le périgone qui s'agrandit et se ferme à son orifice par le rapprochement des divisions. La fleur femelle, placée dans l'involucre, entre les deux fleurs hermaphrodites, ne diffère de celle-ci que par l'absence des étamines.

Les Pariétaires sont excessivement voisines des Orties dont on ne peut les distinguer que parce qu'elles sont polygames, au lieu que ces dernières sont monoïques ou dioïques; et comme ce caractère est fort léger, car il n'y a rien de si facile à confondre que des Plantes polygames avec des Plantes dioïques ou monoïques, il s'en est suivi que dans la description de plusieurs Pariétaires exotiques on a probablement admis parmi celles-ci quelques Orties. Cependant les Pariétaires ont un port particulier qui permet de les distinguer assez facilement; leurs feuilles sont alternes et toujours dépourvues des poils glanduleux qu'on observe sur les Orties.

Le nombre des espèces de Pariétaires n'est pas considérable. Les auteurs n'en ont décrit qu'environ trente, et encore sur ce nombre, plusieurs sont des doubles emplois les unes des autres, et quelques-unes ont été séparées pour être réunies au



genre *Bœhmeria*, L., ou *Procris*, Juss. Ces Plantes croissent dans les régions chaudes de l'Europe, en Afrique, dans l'Amérique méridionale et dans l'Inde orientale. Nous ne parlerons ici que de l'espèce la plus vulgaire.

La PARIÉTAIRE OFFICINALE, *Parietaria officinalis*, L.; Bulliard, Herbarier de la France, tab. 199. Cette Plante se plaît particulièrement dans les lieux humides et dans les fentes des vieux murs; c'est cette station qui lui a mérité chez les anciens son nom générique. On la nomme encore vulgairement Casse-Pierre, Perce-Muraille, Panatage, Herbe de Notre-Dame, etc. Elle pousse des tiges cylindriques, rougeâtres, légèrement velues, succulentes, rameuses inférieurement, garnies dans toute leur longueur de feuilles alternes, pétiolées, ovales, lancéolées, pointues, un peu luisantes en dessus, velues et marquées de nervures en dessous. Ses fleurs sont petites, velues, axillaires, réunies plusieurs ensemble par pelotons presque sessiles le long des tiges et des rameaux. Le suc de cette Plante, et à défaut son infusion théiforme, passaient autrefois pour très-émolliens et diurétiques; il est certain qu'ils contiennent du nitrate de Potasse dont l'action diurétique est bien constatée. On a vanté la Pariétaire dans les suppressions d'urine et dans la colique néphrétique, après que l'inflammation est un peu diminuée. Certains agriculteurs sont persuadés qu'étendue sur des tas de blé, elle éloigne les Charansons.

Les filets des étamines de la Pariétaire officinale reployés dans le périgone et arrêtés dans chacune de ses divisions se détendent brusquement lorsqu'on les touche avec une épingle; cet effet n'est point un phénomène d'irritabilité, mais il est causé simplement par le déplacement mécanique des filets dont la tension élastique trouverait un obstacle dans les divisions recourbées du périgone. Par suite de ce mouvement brusque,

les anthères laissent échapper le pollen sous forme d'un petit nuage assez apparent. (G..N.)

\* PARIÉTAUX. ZOOL. V. CRANE.

\* PARIKITOS OU PAROKITOS. OIS. C'est-à-dire *petits Perroquets*. Les Portugais et les Espagnols en Amérique nomment ainsi les bandes de petits Perroquets dont les troupes criardes volent avec rapidité entre les cimes des arbres. (LESS.)

PARILIUM. BOT. PHAN. Nom générique proposé par Gaertner et Schreber pour distinguer le *Nyctanthes Arbor tristis*, L., des autres espèces placées dans le genre *Nyctanthes*, mais qui n'en sont point congénères. Ceiles-ci étant pour la plupart des Jasmins, on doit regarder comme type du genre *Nyctanthes* l'*Arbor tristis*. En conséquence, le nom de *Parilium* est superflu. (G..N.)

PARINARI. *Parinarium*. BOT. PHAN. Genre établi par Aublet, et appartenant à la famille des Rosacées et à la Dodécandrie Monogynie. L., dont les caractères sont : des fleurs disposées en grappes terminales; le calice est monosépale, campanulé, quinquéfide; la corolle se compose de cinq pétales égaux, dressés ou étalés; les étamines, au nombre de quinze, sont insérées au haut du tube du calice; leurs filets sont longs, grêles, un peu déclinés vers la partie inférieure de la fleur; l'ovaire est tout-à-fait libre, terminé par un style simple, au sommet duquel est un petit stigmate capité. Le fruit est une drupe ovoïde, assez grosse, un peu fibreuse, contenant un noyau très-dur, profondément et inégalement sillonné, à deux loges renfermant chacune une seule graine recouverte d'un duvet lanugineux.

Les espèces de ce genre sont de très-grands Arbres, munis de feuilles alternes, simples, entières, portées sur des pétioles très-courts; leurs jeunes rameaux, et souvent leurs feuilles sont recouvertes d'un

duvet fin et soyeux de poils roux que l'on retrouve également sur leur calice et la face extérieure de leurs pétales. Les graines, renfermées dans leur noyau, ont une saveur agréable, et on les mange dans les pays où croissent les espèces. On connaît quatre espèces de ce genre. Les deux premières, qui ont été décrites par Aublet, croissent à la Guiane; les deux autres ont été trouvées en Afrique. Le professeur De Candolle a formé dans le genre *Parinarium* deux sections; l'une qu'il nomme *Petrocarya* (nom que Schreber avait substitué à celui de *Parinari* d'Aublet) comprend les deux espèces américaines, savoir: le *Parinarium montanum*, Aublet, Guian., 1, p. 514, tab. 204 et 205, et le *Parinarium campestre*, loc. cit., p. 516, tab. 206. Les caractères de cette section sont des fleurs disposées en grappes rameuses; des étamines dont environ la moitié sont stériles. La seconde section a reçu le nom de *Neocarya*, et renferme les deux espèces africaines, c'est-à-dire *Parinarium senegalense*, Perrotet, in *De Cand.*, loc. cit., et *Parinarium excelsum*, Sabin., *Trans. Hort. soc.*, 5, p. 451. La première croît au Sénégal, la seconde dans les montagnes de Sierra-Leone. Cette section diffère de la précédente par ses fleurs en grappes simples et ses étamines toutes fertiles. (A. R.)

#### PARIPENNÉE (FEUILLE).

BOT. PHAN. C'est une feuille pennée qui se termine à son sommet par deux folioles opposées. Cette feuille est aussi appelée Feuille abruptopinnée, Feuille pennée sans impaire. Exemple le Caroubier. *V.* FEUILLE. (A. R.)

PARIPOU. BOT. PHAN. Nom que les Caraïbes donnent à une espèce de Palmiers mentionné par Aublet (*Plantes de la Guiane*, p. 974), mais sans indication de caractères. Les fruits de ce Palmier sont servis sur les tables après qu'on les a fait cuire dans l'eau. (G. N.)

PARISETTE. *Paris*. BOT. PHAN. Genre de la famille des Smilacées de Robert Brown, et de l'Octandrie Trigynie, L., caractérisé par un calice à huit divisions très-profondes, étalées, dont quatre intérieures plus étroites; huit étamines libres, ayant les filets courts, les anthères linéaires, à deux loges placées sur les côtés du filet qui les dépasse et forme au sommet un appendice subulé; l'ovaire déprimé à quatre loges contenant chacune huit ovules disposés sur deux rangées à l'angle interne de chaque loge; quatre stigmates divergens, subulés, glanduleux sur leur face interne, naissant d'un style excessivement court. Le fruit est une baie globuleuse, déprimée, accompagnée par le calice, et portant encore les stigmates à son sommet; dans chacune des quatre loges, on trouve de trois à six graines disposées sur deux rangées. Ces graines, dont le tégument est assez épais et membraneux, se composent d'un endosperme blanc et charnu, contenant un petit embryon obovale placé vers sa base.

Ce genre se compose de deux espèces. Ce sont de petites Plantes herbacées, vivaces, croissant dans les lieux humides. Leur tige, nue inférieurement, porte vers sa partie supérieure un verticille de feuilles, d'où s'élève une fleur pédonculée et verdâtre, assez grande.

L'une de ces espèces, *Paris quadri-folia*, L., Bull., Herb., tab. 119, est assez commune dans les bois humides, aux environs de Paris. Sa tige porte quatre et quelquefois cinq feuilles verticillées. On la connaît sous les noms de Raisin de Renard, Herbe à Paris, Etrangle-Loup, etc. Les anciens la considéraient comme l'antidote des poisons âcres et corrosifs. Sa racine séchée et réduite en poudre est éméétique à la dose de trente-cinq à cinquante grains.

La seconde espèce, *Paris incompta*, Marsch., *Flor. Taur. Cauc.*, diffère surtout de la précédente, par ses feuilles plus étroites, verticillées par

huit ou douze. Elle croît dans les forêts de la Géorgie. (A. R.)

**PARISIOLE.** BOT. PHAN. Quelques auteurs désignent ainsi en français le genre *Trillium*. Nous en traiterons à ce dernier nom. V. TRILLIE. (A. R.)

\* **PARISOLA.** OIS. L'un des synonymes vulgaires de la grosse Charbonnière. V. MÉSANGE. (DR..Z.)

**PARITAIRE.** BOT. PHAN. Pour Pariétaire. V. ce mot. (B.)

**PARITI.** BOT. PHAN. Syn. malais d'*Hibiscus tiliaceus*. (B.)

**PARIVÉ.** BOT. PHAN. Pour *Parivoa*. V. ce mot. (B.)

**PARIVOA.** BOT. PHAN. Genre de la famille des Légumineuses, et de la Diadelphie Décandrie, L., établi par Aublet (Guian., 2, p. 752, tab. 505) pour un Arbre qu'il nomme *Parivoa grandiflora*, et que Willdenow appelle *Dimorpha grandiflora*. Cet Arbre, qui croît sur le bord des ruisseaux, à la Guiane, offre des feuilles alternes paripennées, composées ordinairement de trois à quatre paires de folioles, ovales, acuminées, luisantes; des fleurs purpurines, disposées en une grappe courte. Ces fleurs présentent deux bractées en dehors de leur calice. Celui-ci se compose de trois à cinq sépales réunis à leur base en un tube urcéolé. La corolle consiste en un seul grand pétale arrondi, roulé; les étamines, au nombre de dix, sont diadelphes. L'ovaire est stipité, le style filiforme très-long. Le fruit est une gousse ovoïde, épaisse, comprimée, s'ouvrant en deux valves et ne contenant qu'une seule graine. Le genre *Parivoa* est encore assez peu connu; il a de très-grands rapports avec le genre *Eperua* du même auteur. (A. R.)

**PARIX.** OIS. L'un des synonymes scientifiques de Mésange. V. ce mot. (DR..Z.)

\* **PARKERIA.** BOT. CRYPT. (*Fougères*.) Ce nouveau genre, proposé par

Hooker (*Exotic Flora*, n. 147), est très-voisin de celui qui a été établi par notre collaborateur Ad. Brongniart sous le nom de *Ceratopteris*, et par R. Brown sous celui de *Teleozoma*. V. CERATOPTERIS. Il diffère essentiellement de ce dernier genre en ce qu'il est totalement dépourvu d'anneau élastique. Voici les caractères sur lesquels il repose : capsules sphériques, uniloculaires, membranées, dépourvues d'anneau élastique, indéhiscentes, remplies de séminules un peu grosses; sores disposés sur le dos de la feuille, insérés sur des veines marginales parallèles à la côte du milieu; induse continu avec le bord de la feuille, libre intérieurement. Ce genre a pour type une Plante (*Parkeria pteridoides*) qui a été trouvée à la Guiane, et qui a entièrement le port du *Ceratopteris*. Nous sommes même disposés à croire que le *C. Richardii* est spécifiquement semblable. Ses frondes sessiles sont également divisées en pinnules linéaires, et simulent les feuilles bipinnatifides de certaines Ombellifères. (G..N.)

\* **PARKIE.** *Parkia*. BOT. PHAN. Robert Brown a proposé ce nom, qui rappelle celui de l'intrépide Mungo-Park, pour un genre nouveau de la tribu des Mimeuses, dans la famille des Légumineuses, et auquel il donne pour caractères : un calice tubuleux, comme bilabié, à deux dents supérieure et à trois inférieure, imbriqués latéralement lors de la préfloraison. La corolle se compose de cinq pétales inégaux, le supérieur plus grand et enveloppant les autres, dont la préfloraison est également imbriquée. Les étamines, au nombre de dix, sont mouadelphes et hypogynes. La gousse est polysperme. L'épicarpe s'enlève et forme deux valves, tandis que l'endocarpe se partage en autant de coques articulées qu'il y a de graines, et chacune est recouverte par le sarcocarpe qui est farineux.

Les espèces qui composent ce genre appartiennent à l'Afrique et aux

Indes-Orientales. Ce sont des Arbres sans épines ; à feuilles bipinnées , composées d'un très-grand nombre de folioles , munies de stipules fort petites ; à fleurs disposées en épis axillaires et pédonculés , les fleurs inférieures ordinairement mâles. L'espèce qui sert de type à ce genre est l'*Inga biglobosa* , décrit et figuré par Palisot-Beauvois (Flor. d'Oware , 2 , p. 55 , tab. 90) ; c'est la même espèce qui paraît avoir été transportée par les nègres à Saint-Domingue , et que Jacquain a décrite sous le même nom. Rob. Brown la nomme *Parkia africana*. Elle a été trouvée dans le Bournou par le capitaine Clapperton ; on la nomme *Doura* , et il paraît que c'est la même Plante que Mungo-Park appelle *Nitta*. Les habitans du Bournou font un très-grand cas de ses fruits. On fait griller les graines comme celles du Café , puis on les écrase avant de les faire fermenter dans l'eau ; lorsqu'il se manifeste un commencement de putréfaction , on les lave et on les réduit en poudre pour en former des gâteaux assez semblables au chocolat , ce qui procure une sauce excellente pour toutes sortes d'alimens. La matière farineuse qui enveloppe les graines sert à préparer une boisson agréable ; on peut aussi en faire une sorte de confiture. (A. R.)

**PARKINSONIE.** *Parkinsonia*. BOT. PHAN. Genre de la famille des Légumineuses , et de la Décandrie Monogynie , L. , établi par Plumier , adopté par Linné et tous les auteurs modernes. Dans son dernier travail sur les Plantes de la famille des Légumineuses , le professeur De Candoille l'a placé parmi les genres qui composent la tribu des Cassiées comprise dans le sous-ordre des Casalpiniées , à la suite de l'*Hæmatoxylon* et du *Poinciana*. Voici ses caractères principaux : calice à cinq sépales égaux , réfléchis et soudés en urcéole par la base ; corolle à cinq pétales planes , dont quatre égaux , le supérieur presque arrondi ou réniforme , longuement on-

guiculé ; dix étamines , dont les filets sont distincts , un peu déclinés , et un peu plus longs que le pétale supérieur ; ovaire cylindracé , aplati , arqué , hispidule , surmonté d'un style filiforme , un peu ascendant ; légume linéaire , oblong , acuminé aux deux bouts , comprimé et resserré entre les graines , et présentant une suite de renflemens considérables formés par les graines qui sont ovoïdes , munies d'un endoplevre épais , de cotylédons oblongs , d'une racine ovale , et marqués d'un hile linéaire.

La PARKINSONIE A PIQUANS , *Parkinsonia aculeata* , L. , Hort. Cliffort. , tab. 15 ; Jacq. , *Plant. Amer.* , tab. 80 , est un bel Arbrisseau dont le tronc s'élève ordinairement à trois mètres , mais qui quelquefois atteint une hauteur du double. Son bois est blanc et cassant ; il émet un grand nombre de rameaux effilés et flexibles , pourvus d'épines droites , solitaires , geminées ou ternées. Ces épines ne peuvent être considérées comme des aiguillons ; ce sont de véritables petites branches avortées. Lorsqu'il y en a trois sur le même plan , la plus grosse porte latéralement les pétioles des feuilles ; les plus petites sont comme stipulaires et situées de chaque côté de la grande épine. Les feuilles sont pinnées , à folioles petites , ovales , sessiles ou à peine pétiolulées , avortées ou caduques pour la plupart , disposées de chaque côté d'un pétiole excessivement long , fibreux dans la partie médiane , aplati et foliacé sur les deux bords. Les fleurs sont de couleur jaune , un peu odorantes , et disposées en un épi lâche. Cette belle Plante est originaire de l'Amérique méridionale ; elle a été naturalisée au Sénégal d'où elle nous a été envoyée par notre ami Leprieur , pharmacien de la marine. Notre collaborateur Bory de Saint-Vincent nous a dit l'avoir vue déjà introduite en pleine terre dans quelques jardins de l'Andalousie dont elle formait l'ornement.

La germination du *Parkinsonia aculeata*, observée et décrite par De Candolle (Mémoire sur les Légumineuses, p. 119, tab. 22, fig. 112), confirme les rapports botaniques qui existent entre cette Plante et les autres genres de la tribu des Cassiées. (G.N.)

**PARMACELLE.** *Parmacella*.  
**MOLL.** On doit l'établissement de ce genre à Cuvier qui en donna une excellente anatomie, dès 1805, dans le T. v des Annales du Muséum, p. 442. Ce fut le célèbre voyageur Olivier qui le premier rapporta ce Mollusque de la Mésopotamie, où il le trouva vivant à la manière des Limaces. Ce genre, créé d'après des caractères extérieurs et des observations anatomiques, ne pouvait manquer d'être universellement adopté, on ne pouvait non plus contester les rapports évidens qu'il a avec les Limaces; aussi n'est-il aucun auteur qui ne les ait admis. Nous n'entreons donc point dans plus de détails à cet égard. Pendant long-temps on ne connut que l'espèce d'Olivier; Férussac reçut de Taunay, et venant des environs de Rio-Janeiro, un Animal qu'il rapporta à ce genre, et dont il publia l'anatomie d'après Blainville, dans son grand ouvrage sur les Mollusques terrestres et fluviatiles. L'Animal venant d'Amérique présente cependant, d'après Férussac lui-même, des différences assez notables, mais qui ne lui ont pas paru suffisantes pour le déterminer à créer un nouveau genre. Les caractères suivans ont été donnés au genre par Blainville: Animal ovalaire, déprimé, assez peu bombé en dessus, largement gastéropode, couvert d'une peau épaisse, formant dans le tiers moyen du dos un disque charnu, ovale, à bords libres en avant, dont la partie postérieure contient une coquille fort petite, très-plane, en écusson; orifice pulmonaire au bord droit et postérieur du disque, l'anus du même côté, sous le bord libre de la même partie; orifice de la généra-

tion unique, en arrière du tentacule droit. N'ayant point eu la possibilité d'observer par nous-même la Parmacelle, nous nous servirons des travaux de Cuvier et de Blainville, pour donner une idée de son anatomie.

La Parmacelle est un Animal limaciforme, ayant à la tête quatre tentacules, dont les deux postérieurs sont oculifères; le milieu du dos est recouvert d'un manteau charnu, ovale, qui a un peu plus du tiers de la longueur du corps; l'extrémité postérieure se termine par une queue semblable à celle des Limaces et mieux encore à celle des Hélices; vers le milieu du bord droit du manteau, est une échancrure au fond de laquelle se trouve l'orifice de la cavité pulmonaire et celui du rectum; le manteau est adhérent au corps par sa moitié postérieure seulement; c'est dans cette partie que se développe une coquille d'une médiocre grandeur, qui est placée au dessus du cœur et de la cavité pulmonaire, pour leur servir, comme dans la Limace, de corps protecteur. La masse de la bouche est ovale et plus saillante en dessous; il en part un œsophage court et mince qui se rend à la cavité de l'estomac, qui est grande, membraneuse, assez large et fort longue. Les glandes salivaires multilobées se remarquent au-dessous de l'origine de l'estomac; elles remontent vers la masse buccale, dans laquelle vont s'insérer les canaux salivaires. Le canal intestinal est enveloppé du foie dans lequel il fait quatre circonvolutions qui ont deux fois la longueur du corps environ; il se rétrécit sensiblement vers le rectum qui se termine comme nous l'avons déjà dit. L'ovaire est enveloppé dans le foie, il donne naissance à un oviducte plissé qui aboutit à la partie postérieure et grosse du testicule; la partie mince et allongée de celui-ci est partagée selon sa longueur en deux moitiés, qui diffèrent par la couleur et par le grain: l'une est brune et grenue, l'autre blanche et

homogène; l'extrémité de cette partie s'amincit subitement pour entrer dans une bourse en forme de corne-muse; la poche dite de la pourpre insère aussi son canal excréteur dans cette bourse; à l'endroit où celle-ci se rétrécit pour gagner l'orifice extérieur, elle reçoit ceux de deux petits sacs aveugles, de forme simple et conique, et immédiatement au-dessous, l'orifice du fourreau de la verge; ce fourreau a lui-même un petit cœcum auquel s'insère un muscle qui vient du dos de l'animal. La pointe postérieure de la verge communique avec le testicule par un petit canal déférent, tortueux. Le cœur est très-petit comparativement à l'oreillette qui a près de trois fois son volume; il est contenu dans un péricarde, et il donne naissance à un système vasculaire semblable pour sa distribution à celui des Limaces; le cerveau ou ganglion œsophagien, donne de chaque côté des rameaux nerveux pour les tentacules, et un autre pour la masse buccale; ensuite viennent ceux qui forment le collier nerveux. Celui-ci produit sous l'œsophage un ganglion double très-considérable; la partie supérieure donne les nerfs aux organes de la génération et ceux des viscères, parmi lesquels il y en a surtout deux très-longs pour le cœur et les poulmons, et un intermédiaire pour le foie et les intestins; les nerfs de la masse du pied viennent de la partie inférieure de ce ganglion. Tels sont les principaux faits rapportés par Cuvier; ils ne coïncident pas tous avec ceux observés par Blainville sur l'autre espèce de Parmacelle; voici les principales différences: il n'y a pas de véritable bouclier, mais un manteau fort mince et échancré dans le milieu du bord droit; les tentacules et la masse buccale sont absolument semblables à ceux des Limaces, et diffèrent peu par conséquent de ces parties dans la Parmacelle de Perse. Les organes de la digestion, ceux de la respiration n'offrent point de différences notables avec les Limaces; il

n'en est pas de même pour les organes de la génération, qui non-seulement diffèrent de ceux de la Limace, mais encore de ceux de la Parmacelle observée par Cuvier. L'ovaire contenu dans le foie forme une masse hémisphérique composée d'un très-grand nombre de petits grains allongés et bien distincts; l'oviducte qui en sort est un canal blanc très-tortillé qui devient très-fin en s'approchant du testicule et se termine au col d'une petite vessie ovale, allongée, qui plonge ensuite dans la masse du testicule. Blainville n'a pu observer sa continuation avec la seconde partie de l'oviducte; cette seconde partie forme un gros canal cylindrique, boursofflé, d'un aspect gélatineux, sur lequel est appliqué le canal déférent. Arrivé vers l'extrémité antérieure, l'oviducte reçoit le canal de la vessie; celle-ci est longue et étroite, à parois minces, blanche avec un trait noir dans toute sa longueur; son canal se colle contre l'oviducte au bord de l'orifice duquel il se termine. Le testicule forme une masse considérable d'un jaune assez foncé et composé d'un grand nombre de lobules serrés sans traces évidentes de granulations où on voit naître le canal déférent, blanc, peu large d'abord, mais prenant plus d'ampleur et se collant contre la seconde partie de l'oviducte; il la suit dans toute sa longueur, arrive à sa partie antérieure, encore très-fine, et se recourbe à la racine de l'organe exciteateur; celui-ci forme une espèce de sac allongé, étroit, attaché en arrière par un petit muscle au diaphragme; il se termine tout à côté de l'oviducte dans le cloaque par une espèce de col, mais ce qui est plus remarquable, c'est qu'il contenait dans son intérieur un corps styloforme comme translucide, peut-être analogue au dard des Hélices; en sorte que cet organe serait à la fois l'organe exciteateur de ces Animaux, puisqu'il reçoit la terminaison du canal déférent et la bourse du dard. Il n'y avait du reste aucune trace des cœcums qui

existent dans toutes les espèces d'Hélices, et comme ceux que Cuvier décrit dans la Parmacelle d'Olivier. Nous avons rapporté textuellement ce que dit Blainville sur les organes de la génération, parce que ce sont ceux qui présentent le plus de différences avec ce qui existe dans l'autre espèce; quoiqu'elle soit notable, nous ne pensons pas cependant qu'elle soit suffisante pour faire un genre de chacune des espèces. On sait que les espèces sont d'autant meilleures qu'elles reposent sur des caractères plus appréciables, et que c'est principalement dans les organes de la génération qu'on peut en trouver de solides, car ce sont ces organes qui constituent les espèces, puisque ce sont eux qui empêchent leur confusion.

PARMACELLE D'OLIVIER, *Parmacella Olivieri*, Cuv., Ann. du Mus. T. v, p. 442, fig. 12-15; Lamk., Anim. sans vert. T. vi, p. 47, n. 1; Blainv., Dict. des Sc. nat. T. xxxvii, p. 551. Elle se distingue à l'extérieur par sa partie postérieure amincie et tranchante sur les bords, et carenée dans le milieu, son bouclier libre dans sa partie antérieure et recouvrant une grande partie de l'Animal; trois sillons se dirigeant du bouclier vers la tête.

PARMACELLE DE TAUNAY, *Parmacella Taunaisii*, Fér., Hist. nat. des Moll. terr. et fluviat., pl. 7, A, fig. 1 à 7. C'est au scalpel de Blainville que l'on doit les belles anatomies représentées dans cette planche, *ibid.*, Blainv., *loc. cit.*, n. 2; parfaitement distincte de la première; son extrémité postérieure est plus courte, jamais carenée; l'extrémité antérieure est susceptible de s'allonger beaucoup; on n'y remarque point les trois sillons; enfin il n'y a pas de véritable bouclier, mais bien un collier comme dans les Hélices; il est mince et ne peut recouvrir une grande partie de l'Animal. (D. II.)

PARMACOLE. *Parmacolus*. ÉCHIN. Syn. du genre Scutelle de Lamarck. *V.* ce mot. (B.)

\* PARMÉLIACÉES. BOT. CRYPT. (*Lichens*.) Neuvième famille de notre méthode lichénographique, renfermant les Lichens foliacés des auteurs. Le thalle est à surfaces dissemblables, appliqué ou étendu en folioles membraneuses; il ne passe pas à l'état gélatineux lorsqu'on le plonge dans l'eau; l'apothécie est scutelloïde, marginé et libre sur ses bords. Les Parméliacées ne croissent jamais sur la terre nue; elles adhèrent aux corps à l'aide de fibrilles ou de crampons fort nombreux; ces crampons s'insinuent dans les anfractuosités de la pierre ou dans les inégalités de l'écorce, et fixent ainsi le Lichen, qui résiste à la violence des vents et au choc des corps étrangers. Ces Lichens vivent de préférence sur les roches, les mousses en décomposition, les troncs d'arbres, etc., etc.

Ils se divisent fort naturellement en deux sous-ordres: 1<sup>o</sup> les Imbricaires, disposées en rosettes, à folioles divergeant du centre à la circonférence, et dont la surface inférieure est dépourvue de cyphelles; 2<sup>o</sup> les Stictes, étendues en larges expansions, formant des lobes arrondis, à surface inférieure, munies de cyphelles ou de taches discoïdes. Quatre genres constituent ces deux sous-ordres; ce sont pour les Imbricaires, le *Parmelia* et le *Circinaria* (*V.* ce mot au Supplément), et pour les Stictes, le *Sticta* et le *Pleurocarpon*, que nous avons nommé *Delisea* (*Essai sur les Cryptog. des Ecorc. officin.*, p. LXIII), avant que nous fussions informés que feu Lamouroux nous avait prévenus dans cet hommage rendu à Delise, auteur d'une Monographie des *Sticta*, très-favorablement accueillie du monde savant.

Eschweiler, Syst. Lich., p. 19, a établi aussi une cohorte des Parméliacées; mais comme il a tiré sa principale considération de la forme des scutelles, il en résulte qu'on y trouve réunis des genres dont le *facies* est évidemment différent de ceux qui sont basés sur les modifications de forme que la nature fait subir au

thalle et à l'apothécie. Les genres *Lecanora*, *Collema*, *Cornicularia*, *Parmelia*, *Sticta* et *Hagania* (celui-ci fondé sur le *Borrera ciliaris* d'Ach.), constituent la cohorte des Parméliacées, suivant cet auteur. Les Parméliacées de Fries, *Syst. Orb. Veget.*, 240, renferment les genres *Peltigera*, *Sticta*, *Parmelia*, *Dirina*, *Psora* et *Peltigera*, dont les scutelles sont d'abord conniventes et ouvertes; le thalle est dissemblable, horizontalement étendu, souvent vilieux et attaché aux supports. Nous doutons que l'on puisse trouver ces caractères suffisants, et que cette tribu soit naturelle. (A. F.)

PARMÉLIE. *Parmelia*. BOT. CRYPT. (*Lichens*.) Ce genre, l'un des plus importants de la famille des Lichens, peut être ainsi caractérisé : thalle membraneux, cartilagineux ou coriace, disposé en rosette, formé de laciniures lobées, muni de fibrilles en dessous, quelquefois presque nu; apothécie orbiculaire (scutelle), sous-urcéolé, ayant une marge plus ou moins apparente, une lame proli-gère discolore; il est attaché au centre et libre vers sa circonférence. Ces Lichens se fixent sur les parois, sur les corps des végétaux en décomposition, presque jamais sur la terre nue, ni sur les feuilles vivantes. L'Europe en a un assez grand nombre d'espèces; l'Amérique septentrionale en possède aussi plusieurs de très-remarquables. Les Écorces péruviennes nous en ont fourni qui avaient jusqu'alors échappé aux investigateurs. Les genres *Lobaria* et *Imbricaria* de De Candolle, *Squammaria*, *Psora*, *Lobaria*, *Placodium* et *Platismia* d'Hollinann, *Imbricaria*, *Physcia* et *Lobaria* de Schreber, rentrent presque en totalité dans le genre *Parmelia* d'Acharius, adopté par nous.

Fries (*Syst. Natur.*, 241, ed. 1825) rétablit le genre *Parmelia*, tel qu'Acharius l'avait d'abord formé dans sa méthode. Meyer (*Lich. Disposit.*, 1826) a imité Fries, et a donné à ce

genre une extension considérable, puisqu'il y réunit les genres *Parmelia*, *Borrera*, *Evernia*, *Cornicularia*, *Cetraria*, *Roccella*, *Ramalina*, *Alectoria* et *Usnea* d'Acharius (Lichénographie universelle), plusieurs *Dufourea*, des *Collema*, des *Urceolaria*, des *Sagedia*, des *Gyalecta*, des *Variolaria*; enfin, des *Lecidea*, des *Thelotrema* et des *Psidium* d'Acharius; le *Biatoria* de Fries, l'*Hagania* d'Eschweiler, et notre *Echinoplaca*, y trouvent aussi leur place. L'adoption d'un genre semblable renverse les idées propres à perfectionner la loi des analogies; les Lichens crustacés, foliacés, dendroïdes et filamenteux, se trouvent confondus, et forment un genre qui ne devra guère renfermer moins de six cents espèces, si l'on a égard aux Lichens décrits dans plusieurs ouvrages modernes, et à ceux qui sont encore inédits dans les collections. Qu'on nous permette à ce sujet quelques réflexions. Meyer cherche à établir la possibilité du passage d'un genre dans un autre. Il a, dit-il, vu de ces métamorphoses. Une *Lecanore* peut, suivant ses observations, devenir une *Parmélie* ou une *Urceolaire*; une *Parmélie*, rester dans la condition de *Lecanore*; une *Borrera*, se changer en *Ramalina*, etc.; etc. Nous ne nions pas absolument que ces transformations ne puissent avoir lieu; mais sont-elles assez nombreuses pour qu'il soit possible de s'en prévaloir dans l'établissement des genres? Ne suffira-t-il pas désormais à un observateur peu consciencieux d'affirmer qu'il a vu telle ou telle métamorphose pour se croire autorisé à des innovations, et pourra-t-on le démentir facilement? En donnant une trop grande extension à ce genre, les naturalistes ne se partageront-ils pas en deux classes, ceux qui douteront de tout, et ceux qui ne donteront de rien? Pour en revenir à notre sujet, en voyant tant de travaux entrepris sur la famille des Lichens, on serait porté à croire que ces singuliers Végétaux sont enfin connus; il n'en est



rien pourtant. Depuis le grand Linné, qui se contenta de créer ces sous-genres, jusqu'aux travaux des modernes qui ont formé des groupes à l'aide de ces sous-genres, on ne trouve que méthodes proposées et détruites, que genres établis et renversés. Acharius n'a point suivi Hoffmann; Eschweiler ne suit ni Acharius ni Hoffmann; Fries n'a point adopté les genres d'Eschweiler, ni ceux d'Acharius, ni ceux d'Hoffmann; Meyer est dans le même cas. Il semble que la lichénographie s'appauvrisse de tous les travaux destinés à l'enrichir; rien ne le prouve mieux que ce qui vient d'être fait pour le genre *Parmelia*, l'un des plus naturels de la famille et celui qu'on pouvait se flatter de mieux connaître.

Plusieurs *Parmelia* servent en teinture, et l'une d'elles avait acquis de la célébrité en médecine. Nous nous bornerons à mentionner ici les deux espèces suivantes :

**PARMÉLIE DES ROCHERS**, *Parmelia saxatilis*, Ach., Lich. univ., p. 469; *Lichen saxatilis*, Hoff., Fl. Germ., p. 145. Cette espèce forme des rosettes moins souvent sur les pierres que sur les vieux troncs; le thalle est grisâtre, rude, marqué d'enfoncements disposés en réseau; il est fibrilleux et noir en dessous; les laciniures sont imbriquées, sinuées, lobées, planes et dilatées; les apothécies épars sont roussâtres; leur marge est crénelée. C'est là, suivant quelques auteurs, l'Usnée de crâne humain, incomparable par ses vertus, lorsqu'elle croissait sur les fourches patibulaires, et souvent sur le crâne des suppliciés, dont les restes privés de sépulture demeuraient exposés. Le temps a fait justice de ces opinions ridicules, et l'Usnée de crâne humain est tombée dans un juste oubli.

**PARMÉLIE GLANDULIFÈRE**, *Parmelia glandulifera*, N., Essai sur les Cryptogames des écorces officinales, xxxi, f. 1. Le thalle est imbriqué, à divisions nombreuses, sous-orbitales; les laciniures sont étroites,

linéaires, glabres, fendues sur leur extrémité, recouvertes de glandules, très-noires; il est cendré et fibrilleux inférieurement. Les apothécies sont fixés au centre; leur disque est brunâtre, presque plane, à marge grisâtre, montrant ces mêmes glandules qui se trouvent sur le thalle. Cette belle espèce est fort commune sur le Quinquina Cordamine; elle est voisine de la *Parmelia coronata*, N., *loc. cit.*, mais elle en est pourtant distincte.

Notre collaborateur Bory de Saint-Vincent a formé, conjointement avec Delise, aux dépens des *Parmélie*s, un nouveau genre sous le nom de Pannaire. V. ce mot. (A. F.)

\* **PARMÈNE**. *Parmena*. INS. Genre de Coléoptères, voisin des Lamies, mentionné par Latreille (Fam. nat. du Règn. Anim.), et dont nous ne connaissons pas les caractères. (G.)

**PARMÉNIE**. BOT. PHAN. Syn. d'Hellébore fétide ou Pied de Griffon. (B.)

\* **PARMENTARIA**. BOT. CRYPT. (*Lichens*.) Nous avons fondé ce genre dans notre Méthode lichénographique (p. 24, tab. 1, f. 18), et nous lui avons donné les caractères généraux suivans : thalle crustacé, cartilagineux, plane, adhérent, interne; apothécie verruciforme, formé par le thalle, renfermant plusieurs *thalanium* 4-6, disposés autour d'un axe commun, entouré d'un perithécium épais, à nucléum globuleux, cellulosifère. Ce genre très-remarquable, que nous avons consacré à la mémoire de Parmentier, pharmacien, dont la science et la philanthropie ont rendu le nom à jamais célèbre, se compose ici d'une seule espèce, qui se trouve sur l'écorce du *Croton Cascarilla*, L., de Saint-Domingue; c'est le *Parmentaria astroidea*, N. (Essai sur les Cryptogames des écorces exotiques officinales, pag. 70, tab. xx, fig. 1), à thalle d'un jaune paille, épais et indéterminé; les apothécies sont épars, disposés en étoile, rarement confluens; les *thalanium* sont au

nombre de quatre à six, très-rarement sept, plus ordinairement cinq très-noirs, ovoïdes, très-profondément immergés, réunis autour d'un axe commun de la même couleur que le thalle, s'élevant en mamelon dans la jeunesse de la Plante ou par l'humidité, affaissé par l'âge ou par la sécheresse; les nucléums sont ovoïdes et entourés par une membrane mince, qui leur sert de cloison. Cette belle Plante diffère, 1° des *Tripethelium* par l'absence d'un seul ostiole, qui sert d'axe commun par son immersion plus profonde et par la disposition régulière des verrues; 2° des *Ferrucaria*, par l'organisation complexe du *thalianium*, qui est immergé, et dont chaque apothécium n'a qu'un périthécium; 3° des *Pyrenula*, par l'absence de plusieurs verrues réunies autour d'un axe ostiolé; 4° et enfin, des *Parnia*, par cette disposition en étoile des verrues, l'immersion profonde, et par la nature du périthécium, qui n'est ni diaphane ni d'une consistance tendre. V. PYRENASTRUM. (A. F.)

PARMENTIÈRE. BOT. PHAN. Par une expression de reconnaissance philanthropique mal entendue, un écrivain entièrement étranger aux sciences naturelles prétend substituer ce nom à celui de Pomme de terre qui, tout vicieux qu'il est, a pour lui l'universalité de l'usage. V. MORELLE. (B.)

PARMIRON. BOT. PHAN. Des commentateurs ont essayé d'établir que la Plante ainsi nommée par Pythagore, était le *Sideritis*, ce qui peut être ou ne pas être, sans le moindre avantage ou le moindre inconvénient pour les progrès de la botanique. (B.)

PARMOPHORE. *Parmophorus*. MOLL. Parmi les genres de Montfort on doit distinguer comme un des meilleurs celui qu'il nomma Pavois, *Scutus*. La Coquille qui a servi de type au genre était confondue parmi les Patelles; Chemnitz lui avait donné le nom de *Patella ambigua*. La-

marck lui-même n'avait pas d'abord senti la nécessité de ce genre, que Blainville cependant confirma par l'anatomie, en lui donnant le nom de Parmophore, que Lamarck et la plupart des conchyliologues ont adopté. La grande analogie que Blainville a trouvée entre les Animaux de ce genre et ceux des Fissurelles, a fait admettre l'opinion de ce savant anatomiste sur les rapports qu'il convenait d'établir entre ces deux genres; il en a aussi avec les Emarginules, de sorte que c'est bien dans la famille des Calyptraciens de Lamarck qu'il doit être placé. Ensuite, que l'on adopte ou non cette famille, les trois genres que nous venons de mentionner n'en devront pas moins rester voisins. Voici les caractères que Lamarck a donnés à ce genre: corps rampant, fort épais, oblong, ovale, un peu plus large postérieurement, obtus aux extrémités, muni d'un manteau dont le bord, fendu en avant, retombe verticalement tout autour, et recouvert plus ou moins par une coquille en forme de bouchier. Tête distincte, placée sous la fente du manteau, portant deux tentacules coniques, contractiles. Deux yeux presque pédiculés, placés à la base externe des tentacules. Bouche en dessous, cachée dans un entonnoir tronqué obliquement. Cavité branchiale s'ouvrant antérieurement et derrière la tête par une fente transversale et contenant les branchies constituées par deux lames pectinées et saillantes. Orifice de l'anus dans la cavité branchiale. Coquille oblongue, subparallélipède, un peu convexe en dessus, rétuse aux extrémités, échancrée antérieurement par un léger sinus, et ayant en dessus vers sa partie postérieure une petite pointe apicale inclinée en arrière. Face inférieure légèrement concave. Ce genre est peu nombreux en espèces; ce sont toutes des Coquilles blanches, ovalaires, quelquefois assez épaisses; on en connaît seulement deux espèces fossiles qui se rencontrent aux environs de Paris et

que nous avons décrites dans notre ouvrage sur les Coquilles du bassin parisien.

PARMOPHORE AUSTRAL, *Parmophorus australis*, Lamk., Anim. sans vert. T. VI, part. 2, pag. 5, n° 1; *Parmophorus elongatus*, Blainv., Bull. des Scienc., février 1817, pag. 28; *ibid.*, Dict. des Scienc. nat. T. XXXVII, pag. 557; *Patella ambigua*, Chemn., Conch. T. II, tab. 197, fig. 1918; *Scutus antipodes*, Montf. T. II, pag. 58. Coquille assez grande, d'un blanc jaunâtre en dessus, d'un blanc de lait éclatant en dessous, où se voit une grande impression musculaire en fer à cheval; les bords sont moins obtus; en dehors on remarque des stries peu régulières qui indiquent les accroissemens.

PARMOPHORE RACCOURCI, *Parmophorus breviculus*, Blainv., *loc. cit.*, n° 2. A ne voir que la coquille de cette espèce on la prendrait pour une variété de la précédente, étant seulement un peu plus courte; mais Blainville distingue cette espèce d'après l'Animal qui a le corps beaucoup plus court, ramassé et fort élargi postérieurement.

PARMOPHORE ALLONGÉ, *Parmophorus elongatus*, Lamk., Anim. sans vert., *loc. cit.*, n° 4; *Patella elongata*, *ibid.*, Ann. du Mus. T. VI, pl. 43, fig. 1, a, b; *Parmophorus lævis*, Blainv., *loc. cit.*; *Parmophorus elongatus*, Nob., Descript. des Coq. foss. des environs de Paris, T. II, pag. 13, pl. 1, fig. 15 et 18. Cette espèce se trouve dans plusieurs localités des environs de Paris, à Grignou, à Mouchy-le-Châtel dans le Calcaire grossier, à la Chapelle près Senlis dans le Grès marin, et à Valmondois. Cette Coquille est lisse, mince, fragile, ovale, allongée et souvent marquée de rayons peu saillans qui vont du sommet vers le bord postérieur.

(D.H.)

PARNASSIE. *Parnassia*. BOT. PHAN. Genre dont la place ne nous paraît pas encore bien rigoureusement déterminée dans la série des ordres naturels. Voici ses caractères :

le calice est formé de cinq sépales égaux et la corolle de cinq pétales; les étamines au nombre de cinq alternes avec les pétales sont dressées; leur filament est court; leur anthère introrse et à deux loges, s'ouvrant chacune par un sillon longitudinal. En face de chaque sépale, on trouve un corps particulier que l'on peut considérer comme une étamine avortée et métamorphosée; ce corps épais, jaunâtre, élargi et plane, se divise dans son contour en un nombre assez variable de filamens terminés en tête et globuleux à leur sommet. Ces corps nectariformes, de même que les étamines, sont insérés sur la base même de l'ovaire et non au réceptacle. L'ovaire est libre et supérieure, ovoïde, sessile, terminé supérieurement par quatre stigmates épais et sessiles. Coupé transversalement, l'ovaire présente une seule loge contenant un nombre très-considérable d'ovules attachés à quatre trophospermes pariétaux, d'abord saillans sous la forme d'une lame, dont le côté libre se bifurque pour porter les ovules. Le fruit est une capsule globuleuse, souvent terminée à son sommet par quatre pointes formées par les stigmates. Elle est à une seule loge et s'ouvre naturellement en quatre valves, portant chacune un trophosperme sur le milieu de leur face interne. Les graines qui sont très-nombreuses, sont recouvertes extérieurement d'un tissu ou réseau spongieux et transparent, que l'on a décrit à tort comme un arille. L'embryon est cylindrique, ayant sa radicule obtuse tournée vers le hile; il est dépourvu d'endosperme.

Ce genre se compose de sept espèces; l'une, *Parnassia palustris*, croît en Europe; une autre, *Parnassia ovata*, a été trouvée en Sibérie et dans l'Amérique septentrionale; les cinq autres croissent dans l'Amérique du nord. Toutes ces espèces sont de petites Plantes vivaces, ayant leur tige simple ou légèrement rameuse vers leur sommet; des

fleurs blanches solitaires, assez grandes et terminales; des feuilles alternes sans stipules. Ainsi que nous l'avons dit au commencement de cet article on ne sait pas encore au juste à quelle famille rapporter le genre *Parnassia*. Jussieu (*Genera Plantarum*) l'avait placé à la suite des Capparidées avec le genre *Drosera*. Le professeur De Candolle ayant fait de ce dernier genre le type d'un groupe distinct sous le nom de Droseracées, y a placé le genre *Parnassia*; mais son embryon est sans endosperme. Dans le volume 18 des Annales du Muséum, Tristan lui trouvant des rapports avec les Violettes, le réunit à la famille des Violariées. Biring, dans son Histoire des Renoncules, comparant les appendices particuliers de la fleur du *Parnassia*, aux pétales en forme de cornet de la section des Hélébores, le rapproche de la famille des Renonculacées. Ce qu'il y a de certain, c'est que le genre qui nous occupe, tout en ayant des rapports avec les différens ordres que nous venons d'indiquer, ne s'accorde parfaitement avec aucun d'eux par ses caractères. (A. R.)

**PARNASSIEN.** *Parnassius*. INS. Genre de l'ordre des Lépidoptères, famille des Diurnes, tribu des Papilionides, établi par Latreille aux dépens du grand genre Papillon de Linné, et adopté par tous les entomologistes avec ces caractères : palpes inférieurs s'élevant sensiblement au-dessus du chaperon, allant en pointe, et ayant leurs trois articles bien distincts; boutons des antennes courts, presque ovoïdes et droits. Ce genre se distingue des Papillons proprement dits, par des caractères tirés des palpes dont le dernier article ne dépasse pas le chaperon, et par d'autres caractères pris dans les antennes et dans la manière dont la chenille se métamorphose. Les Thaïs qui en sont les plus voisins en sont séparés parce que le bouton de leurs antennes est allon-

gé et courbé. Les Parnassiens avaient été placés par Linné dans sa division des Héliconiens. Fabricius les avait d'abord rangés dans sa section des Papillons qu'il appelle *Parnassii*, il en a fait ensuite un genre propre sous le nom de *Doritis*. Ces Papillons ont les ailes élevées perpendiculairement pendant le repos. Leurs six pattes sont propres à la marche, et leurs tarses sont terminés par deux crochets simples. Les ailes inférieures sont concaves au bord interne. Les femelles ont, à l'extrémité de l'abdomen, une poche cornée, creuse et en forme de nacelle, dans laquelle les œufs sont renfermés. Leur chenille est nue; elle a sur le cou un tentacule rétractile, mon et fourchu qu'elle fait sortir dans le danger, comme cela a lieu chez la chenille des Papillons proprement dits. Cette chenille se forme une coque avec des feuilles liées par des fils de soie. La chrysalide est arrondie. On connaît trois espèces de Parnassiens; elles ne se trouvent que dans les montagnes alpines ou sous-alpines de l'Europe et du nord de l'Asie; la plus commune et la plus belle est :

Le PARNASSIEN APOLLON, *Parnassius Apollo*, Latr.; *Papilio Apollo*, L., Fabr.; *Papilio alpina major*, Rai, Papillons des Alpes, Degée, Ins., 1, pl. 18, f. 8-15; *Pieris Apollo*, Schr., Faun. Boic. T. II, p. 161, n. 1283; l'Apollon, Engram., Pap. d'Eur. T. 1, p. 199, pl. 47, f. 97, a-h; l'*Alpicola* de Daubenton, pl. enlum., 68, f. 1-2. Il a quatre pouces à quatre pouces et demi d'envergure; ses ailes sont blanches, tachetées de noir; les inférieures ont quatre taches blanches, bordées d'un cercle rouge et d'un cercle noir. Sa chenille est d'un noir velouté avec une rangée de points rouges de chaque côté et une autre sur le dos; elle vit sur le *Sedum telephium*, sur les Saxifrages, etc. La chrysalide est d'un vert noirâtre, saupoudrée de blanc ou de bleuâtre. On trouve cette espèce dans les Alpes, dans les Cévennes et sur d'autres montagnes.

Bory de Saint-Vincent l'a rencontrée dans la Sierra-Nevada en Espagne. Degéer la dit commune en Suède. Elle se trouve aussi en Russie. Son vol est pesant, ce qui la rend facile à prendre. (G.)

\* PARNE. INS. *V.* PARNUS.

**PARNIDÉES.** *Parnidea.* INS. Leach désignait ainsi une famille de Coléoptères, composée des genres *Parnus* de Fabricius et *Dryops* d'Olivier. Cette famille comprend la tribu des Macroductyles de Latreille, moins le genre Hétérocère. *V.* MACRODUCTYLES. (G.)

**PARNOPÈS.** *Parnopes.* INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Térébrans, famille des Pupivores, tribu des Chrysidés, établi par Latreille qui lui donne pour caractères : mâchoires et lèvre très-longues, formant une promuscide fléchie en dessous; palpes très-petits, de deux articles; abdomen composé à l'extérieur, dans les mâles, de quatre segmens, et de trois dans les femelles; le terminal apparent, plus grand que les autres dans les deux sexes. Ce genre que l'on avait confondu avec les Chrysis, s'en distingue cependant par le prolongement extraordinaire de ses mâchoires et de sa lèvre, la petitesse de ses palpes et le nombre de leurs articles; les autres genres de la tribu des Chrysidés en sont séparés par les mêmes caractères. La tête des Parnopès est étroite, transversale, à peu près de la largeur du corselet; elle porte trois petits yeux lisses placés en triangle sur le vertex; les antennes sont filiformes, coudées, vibratiles, insérées près de la bouche, composées de treize articles dans les deux sexes; les mâchoires et la lèvre sont très-longues, linéaires, et forment, réunies, une sorte de trompe fléchie en dessous; la lèvre est bifide; les palpes sont très-courts, peu distincts, de deux articles; la partie moyenne du métathorax s'avance en une pointe scutelliforme; les écailles des ailes

sont grandes, arrondies et convexes; les ailes supérieures ont une cellule radiale et une cellule cubitale, toutes deux incomplètes; deux cellules discoïdales distinctes, savoir: la première et la seconde supérieures; la discoïdale inférieure, non tracée; l'abdomen est convexe en dessus, concave en dessous, composé de deux segmens outre l'anus, dans les femelles, et en ayant un de plus dans les mâles; l'anus est très-grand et forme à lui seul plus de la moitié de l'abdomen; il est finement dentelé sur les bords, avec un enfoncement transversal à sa partie postérieure, sans lignes de points enfoncés; les femelles ont une tarière rétractile dont l'extrémité reste toujours un peu saillante, même dans le repos, et un aiguillon rétractile ayant sa sortie un peu avant l'extrémité de la tarière; les tarsi sont fortement ciliés et propres à fouir, dans les femelles. On ne connaît qu'une espèce de ce genre :

Le **PARNOPÈS INCARNAT**, *Parnopes carnea*, Latr., Fabr., Ross., Faun. Etrusc. T. II, tab. 8, f. 5; *Chrysis carnea*, Coqneb., Illust. Icon., tab. 14, fig. 11. Long de près de six lignes; antennes noires; tête verte, avec un petit duvet argenté et luisant près de la bouche en dessous; corselet chagriné, vert, avec les angles postérieurs saillans; écusson proéminent et obtus; abdomen d'un rouge de chair, avec le premier anneau vert. On trouve ce bel Hyménoptère dans les départemens méridionaux de la France, en Espagne et en Italie; on l'a trouvé aussi aux environs de Paris, au bois de Boulogne, dans des lieux secs et sablonneux. C'est Latreille qui a découvert les métamorphoses de cette espèce. La femelle fait sa ponte dans les trous assez profonds que le Bembex à bec (*rostrata*, Fabr.) femelle creuse dans les terres légères et sablonneuses, et au fond desquels il empile les cadavres des Syrphes, Taons, Bombilles et autres Diptères destinés à nourrir ses larves. Le Parnopès

épie l'instant où le Bembex est éloigné du nid qu'il a préparé à sa famille; il y pénètre et y place ses œufs. Les larves auxquelles ils donnent naissance, consomment probablement les vivres qu'elles y trouvent, et dévorent peut-être encore les larves du Bembex. Si celui-ci aperçoit l'ennemi de sa postérité, il fond sur lui avec impétuosité pour le percer de son aiguillon, mais le Parnopès se met en boule comme les Tatous et les Hérissons, et oppose à son adversaire la peau dure qui recouvre son corps, comme un bouclier impenétrable. Le Parnopès a le vol court; il se pose souvent (G.)

**PARNUS.** INS. Nom donné par Fabricius aux Coléoptères qu'Olivier avait désignés sous le nom de Dryops. Leach a adopté ce nom de *Parnus* et celui de Dryops; dans les *Parnus* il place les Dryops d'Olivier, dont les pieds antérieurs sont de la longueur des suivans. Les Dryops renferment les espèces qui ont les pieds antérieurs plus longs. *V.* DRYOPS. (G.)

**PAROARE.** OIS. Espèce du genre Gros-Bec. *V.* ce mot. (DR..Z.)

\* **PAROCELA.** BOT. PHAN. (Cavailles.) Syn. de *Dalea*. *V.* ce mot. (B.)

\* **PAROCHETUS.** BOT. PHAN. Genre de la famille des Légumineuses, et de la Diadelphie Décandrie, L., établi par Hamilton (*Prodr. Flor. Nepal.*, 246) qui l'a ainsi caractérisé: calice quadrifide nu; corolle papilionacée dont l'étendard est bilobé, incombant, la carène obtuse recouverte par les ailes; dix étamines diadelphes; style lisse; stigmate obtus; légume renfermant plusieurs graines presque rondes. Ce genre a été placé par De Caudolle (*Prodr. Syst. veget.*, 2, p. 402) à la suite de son genre *Pachyrhizus* dont il n'est peut-être pas assez distinct. Il se compose de deux espèces (*P. communis* et *major*) qui sont des Plantes très-basses, rampantes, à feuilles

trifoliées, portées sur de longs pédoncules et accompagnées de stipules membraneuses. Les fleurs sont solitaires, axillaires, purpurines, très-belles et longuement pédonculées. Ces deux espèces croissent dans le Napaul. (G..N.)

**PARONYCHIE.** BOT. PHAN. *V.* PARONYQUE.

**PARONYCHIÉES.** *Paronychiæ.* BOT. PHAN. On appelle ainsi une famille naturelle de Plantes, qui a pour type le genre *Paronychia*. C'est Auguste Saint-Hilaire qui, dans son Mémoire sur les Plantes à placenta central, a proposé l'établissement de ce groupe. Il y réunit des genres auparavant placés, soit dans la famille des Amaranthacées, soit dans celle des Caryophyllées, dont ils diffèrent surtout par leur insertion périgyne, tandis qu'elle est constamment hypogyne dans tous les genres qui appartiennent réellement à ces deux familles. Cette différence d'insertion avait déjà été indiquée par Robert Brown, et même plus anciennement encore par le professeur Richard, qui, dans la *Flora Boreali-Americana* de Michaux, dit, en parlant du genre *Anychia*, que les étamines sont insérées sur le calice; mais Auguste Saint-Hilaire est le premier qui, par un grand nombre d'observations faites sur tous les genres de cette famille, en ait bien fait connaître tous les caractères. Voici ces caractères: le calice est monosépale, souvent persistant, à cinq divisions plus ou moins profondes. Les pétales, au nombre de cinq, souvent très-petits et squamiformes, quelquefois nuls, sont insérés au haut du tube calicinal. Les étamines sont, en général, au nombre de cinq, dont quelques-unes sont quelquefois stériles. Les anthères sont introrses, à deux loges, s'ouvrant chacune par un sillon longitudinal. L'ovaire est libre, surmonté d'un ou de plusieurs styles et d'autant de stigmates. Coupé transversalement, l'ovaire est unilocu-

laire, tantôt renfermant un seul ovule, tantôt en contenant plusieurs. Dans le premier cas, cet ovule naît du fond de la loge, un peu latéralement, et quelquefois il est supporté par un podosperme filamenteux; dans le second cas, les ovules sont insérés à un trophosperme central à peine saillant. Le fruit est une capsule déhiscente, soit au moyen de valves ou de fentes, soit indéhiscente. Les graines se composent, outre leur tégument propre, d'un embryon cylindrique, appliqué sur un des côtés ou presque roulé autour d'un endosperme farineux. La radicule est toujours tournée vers le hile.

Les Plantes qui composent cette famille sont herbacées ou sous-frutescentes. Leurs feuilles sont opposées, quelquefois connées à leur base, avec ou sans stipules. Les fleurs sont très-petites, terminales ou axillaires, en général réunies en capitule ou en corymbe, nues ou accompagnées de bractées scarieuses.

Les genres des Paronychiées peuvent être divisés en deux sections. L'une, qui porte le nom de SCLÉRANTHÉES, renferme les genres qui n'ont pas de bractées, dont les divisions calicinales sont simples et non scarieuses; les feuilles généralement sans stipules et connées à leur base. Tels sont : *Loeflingia*, L.; *Minuartia*, Lœfl.; *Queria*, Lœfl.; *Scleranthus*, L.; *Mniarum*, Forster; *Larbrea*, St.-Hil. La seconde section, qui prend spécialement le nom de PARONYCHIÉES, comprend les genres dont les fleurs sont accompagnées de bractées scarieuses; les divisions calicinales sont membraneuses sur les bords, souvent charnues et creusées en gouttière; les feuilles accompagnées de stipules. On y rapporte les genres : *Gymnocarpus*, Forsk.; *Pollichia*, Ait.; *Illecebrum*, L.; *Herniaria*, L.; *Anychia*, Rich. in Michx.; *Paronychia*, Tournef.; *Polycarpon*, L.; *Hagea*, Vent. A la suite de ces deux sections on place les genres *Corrigiola* et *Telephium*, qui ont les plus grands rapports avec

les Paronychiées, bien qu'ils s'en éloignent par quelques caractères.

La famille des Paronychiées doit être placée à la suite des Caryophyllées, qui termine la série des Dicotylédones polypétales hypogynes, et avant les Portulacées, qui commencent les polypétales périgynes.

(A. R.)

PARONYQUE. *Paronychia*. BOT. PHAN. Genre autrefois placé dans la famille des Amaranthacées, et qui est devenu un centre autour duquel se sont groupés plusieurs autres genres pour constituer une famille nouvelle sous le nom de Paronychiées (V. ce mot). Le genre *Paronychia* établi par Tournefort, avait été réuni par Linné à l'*Illecebrum*. Jussieu et la plupart des auteurs modernes l'ont de nouveau rétabli comme genre distinct. Son calice est monosépale, turbiné à sa base, à cinq divisions égales et étalées. L'intérieur du tube calicinal est tapissé par un disque pariétal, qui à l'orifice forme un bourrelet assez saillant. Sur ce dernier sont insérées cinq étamines à filamens courts, dressés, à anthères biloculaires, introrses; entre chaque étamine, on trouve sur le bourrelet du disque un petit appendice subulé, qui n'est probablement qu'une étamine avortée, et que quelques auteurs considèrent comme un pétale, de sorte que ce genre aurait une corolle pentapétale. L'ovaire est libre, renfermé dans l'intérieur du tube calicinal; il se termine supérieurement par un style court, que surmontent deux stigmates allongés et obtus. Cet ovaire est à une seule loge, qui contient un seul ovule, pendant et renversé au sommet d'un long podosperme filamenteux, qui, naissant un peu latéralement de la base de la loge, se redresse vers la partie supérieure et se recourbe vers l'inférieure. Le fruit est une capsule uniloculaire, recouverte par le calice et s'ouvrant en général en cinq valves.

Les espèces de ce genre sont de petites Plantes herbacées ou de petits

sous-Arbrisseaux rameux, étalés, portant des feuilles opposées, et deux stipules souvent soudées en une seule gaine par un de leurs côtés. Les fleurs sont petites, axillaires ou terminales. Le type de ce genre est l'*Illecebrum Paronychia*, L., ou *Paronychia argentea*, Lamk., qui croît dans le midi de la France. Ses fleurs sont groupées et forment des espèces de petits capitules; elles sont environnées de bractées qui, de même que les stipules, sont scarieuses et blanchâtres. Les autres espèces de ce genre qui croissent en France, sont les suivantes: *Paronychia cymosa*, Lamk.; *P. echinata*, Lamk.; *P. polygonifolia*, D. C.; *P. pubescens*, D. C.; *P. serpillifolia*, Lamk., et *P. capitata*, Lamk. Toutes ces espèces croissent dans les provinces méridionales aux lieux secs.

Le genre *Paronychia* se distingue de l'*Illecebrum* par ses étamines, au nombre de cinq, tandis qu'il n'y en a que deux fertiles dans ce dernier, par son style et ses deux stigmates, tandis qu'il n'y a pas de style, et qu'il y a un seul stigmate sessile dans l'*Illecebrum*. Le mode de déhiscence du fruit n'est pas non plus le même, celui du genre *Illecebrum* s'ouvrant par des espèces de fentes irrégulières.

Æ. ILLECEBRUM.

(A. R.)

PAROPSIDE. *Paropsis*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Tétramères, famille des Cycliques, tribu des Chrysomelines, établi par Olivier, et adopté par tous les entomologistes avec ces caractères: dernier article des palpes maxillaires presque en hache; corselet transversal; corps hémisphérique ou en ovale court. Ces Insectes se distinguent des Eunolpes, parce que ceux-ci ont le corps allongé et le dernier article des palpes ovoïde. Les *Colaspis* en sont distingués par les mêmes caractères: les Chrysomelles, qui s'en rapprochent le plus, en sont cependant séparées par la forme de leur corps qui est plus ovale et par leurs palpes qui ne sont pas termi-

nés par un article en hache. Les *Prasocures* ont le corps allongé. Enfin les *Lamprosomes*, *Chlamydes* et *Chlytres* s'en éloignent par leurs antennes en scie. Latreille avait senti, long-temps avant Olivier, que ces Insectes ne pouvaient pas être confondus avec les Chrysomelles; il n'osa pas en faire un genre, mais il les plaça dans une division des Chrysomelles, à laquelle il donne le nom de *Coccinelloïdes*. Marsham, dans le neuvième volume des Actes de la Société Linnéenne de Londres, en a formé un genre sous le nom de *Notolea*, et en même temps Olivier, ne connaissant point son travail, a établi avec les mêmes Insectes son genre *Paropside*, qui a prévalu et qui signifie en grec *écuelle*, *petit plat*. La tête des *Paropsides* est penchée en avant et forme un angle obtus avec le corselet; les antennes sont minces, filiformes, presque de la longueur du corps, insérées au-devant des yeux, près de la bouche, composées de onze articles dont le premier plus long, un peu renflé, le second court, les autres un peu turbinés et à peu près égaux entre eux; le labre est coriace, presque membraneux, court, légèrement échancré; les mandibules sont courtes, cornées, creusées intérieurement, terminées par deux dents égales, obtuses; les mâchoires sont membraneuses, courtes, bifides; les palpes maxillaires sont un peu plus longs que les labiaux, composés de quatre articles; le premier est très-court, le second allongé, un peu renflé à l'extrémité, le troisième conique, le dernier large, triangulaire et sécuriforme; les palpes labiaux ont quatre articles, le premier court, le second allongé, conique, et le troisième ovale-oblong; la lèvre est membraneuse, courte et trilobée; le corselet est large, convexe, très-échancré en devant, arrondi postérieurement: l'écusson est petit et triangulaire, et les élytres sont très-convexes, plus grandes que l'abdomen qu'elles embrassent un peu sur les côtés; les



pates sont de longueur moyenne; les tarsi sont courts, assez larges, avec le pénultième article bilobé. Ce genre est composé d'une trentaine d'espèces toutes propres à la Nouvelle-Hollande et à la mer du Sud. C'est par erreur qu'Olivier y a joint une espèce européenne qui n'est que la *Chrysomela flavicans* des auteurs. Les mœurs des Paropsides sont inconnues; d'après le rapport des voyageurs, on les trouve sur les Plantes comme les Chrysomelles.

PAROPSIDE ATOMAIRES, *Paropsia atomaria*, Oliv., Entom., t. 5, p. 598, n° 1, pl. 1, f. 1; *Notoclea atomaria*, Marsh., *Trans. of Soc. Linn. Lond.*, vol. 9, p. 286, tab. 24, f. 5; *Encycl.*, pl. 371, f. 1, a-d. Longue de cinq lignes, d'un testacé pâle; antennes de la même couleur avec leur base plus pâle; labre jaune; tête finement pointillée, ayant un sillon transversal arqué du milieu duquel naît une ligne longitudinale enfoncée, traversant la partie postérieure de la tête; corselet peu pointillé sur son disque; ses côtés un peu déprimés, profondément ponctués; élytres chagrinées, chargées d'un grand nombre de points bruns enfoncés, et de rides transversales, irrégulières; dessus du corps et pates d'une nuance plus foncée. On trouve cette espèce à la Nouvelle-Hollande.

(G.)

PAROPSIE. *Paropsia*. BOT. PHAN. Genre de la famille des Passiflorées, et de la Monadelphie Pentandrie, L., établi par Du Petit-Thouars (Histoire des Végétaux des îles australes d'Afrique, p. 59, tab. 19) qui l'a ainsi caractérisé: calice monophylle, pubescent, à cinq divisions profondes; corolle à cinq pétales un peu plus courts que les divisions du calice, et insérés sur la base de celui-ci; cinq étamines dont les filets sont réunis par la base en une colonne très-courte, les anthères attachées par leur dos et déhiscentes latéralement; ovaire tomenteux, uniloculaire, surmonté d'un style simple à la base, trifide au sommet et portant trois stig-

mates capités; capsule presque ronde, à trois angles peu marqués, vésiculeuse, à minces parois, tomentense, entourée à la base par le calice et la corolle qui persistent; trois réceptacles pariétaux, portant chacun des graines ovées, placées sur deux rangées et horizontalement. Celles-ci sont recouvertes d'un arille épais, charnu; elles ont un tégument extérieur, crustacé, un albumen charnu, et un embryon à radicule courte, et à cotylédons ovales et foliacés. Ce genre qui par ses caractères se rapproche beaucoup des Passiflores, en est tellement distinct par le port, que Du Petit-Thouars n'avait pas entrevu d'abord ses affinités. La Plante sur laquelle il est constitué, n'offre ni vrilles, ni stipules, ni glandes comme les Passiflores; d'ailleurs c'est un Arbuste droit et nullement volubile; il n'était donc pas étonnant qu'il ne vînt pas à l'idée de Du Petit-Thouars de le ranger près de ces curieuses Plantes; il le croyait plus rapproché du genre *Alsodeia* de la famille des Violacées. Cependant il s'aperçut plus tard qu'il était très-voisin de son genre *Decidamia*, dont les rapports extérieurs avec les Passiflores sont moins équivoques.

La PAROPSIE COMESTIBLE, *Paropsia edulis*, Du Petit-Thouars, *loc. cit.*, est un Arbuste de Madagascar, qui s'élève à environ deux mètres, dont les rameaux sont droits, élancés, peu ramifiés, garnis de feuilles alternes, un peu écartées, rétrécies à la base en un court pétiole, ovales-oblongues et terminées en pointe mousse. Les fleurs sont fasciculées aux aisselles des feuilles et se développent successivement; elles sont accompagnées d'écailles à la base. L'arille qui enveloppe les graines a la couleur et la consistance du Litchi; il est très-doux et agréable, ce qui le fait rechercher des habitans et même des Européens qui abordent à Madagascar.

(G..N.)

\* PAROT. ois. Syn. vulgaire de Rossignol de muraille. (DR..Z.)

PAROT. POIS. Espèce du genre Labre. (B.)

PAROTE. BOT. PHAN. L'un des noms vulgaires, mais d'origine américaine, du *Chenopodium ambrosioides*, L. (B.)

\* PAROTIS. OIS. (Sparmann.) Syn. de Jougris. V. GRÈBE. (DR..Z.)

\* PAROUTI. BOT. PHAN. Syn. de Cotonnier dans l'Indostan, où l'on nomme *Oupin-Parouti* le *Gossypium herbaceum*, etc., *Laden-Parouti*, le *Gossypium arboreum*, L. Le *Parou-Parouti* est une espèce arborescente de huit à dix pieds de hauteur et encore peu connue. (B.)

PARQUL. BOT. PHAN. Nom de pays adopté scientifiquement pour désigner une espèce du genre Cestreau. Adanson l'a substitué comme générique à celui de *Cestrum*, qui n'en est pas moins universellement adopté. (B.)

PARRA. OIS. (Linné.) Syn. de Jacana. V. ce mot. (DR..Z.)

PARRAKOUA. OIS. Espèce du genre Pénélope. V. ce mot. De Pararakoua on a fait Paragua, synonyme de Kartaka. (DR..Z.)

PARRANG. BOT. PHAN. C'est-à-dire en *Epée-nue*. Espèce ou variété de Coco dans Rumph. Adanson rapporte ce synonyme à son genre *Entada*. (B.)

\* PARRING. POIS. L'un des noms que l'on donne, aux Moluques, au Poisson dont Cuvier a formé le genre Chirocentre. V. ce mot. (B.)

\* PARROKITOS. OIS. V. ABUROT.

\* PARRYA. BOT. PHAN. Genre de la famille des Crucifères, et de la Tétradynamie siliqureuse, L., établi par R. Brown (*Chloris Mellwill.*, p. 10) qui lui a imposé les caractères essentiels suivans : silique large-linéaire dont les valves sont marquées de veines; graines disposées sur deux rangs, couvertes d'un épiderme lâche et chiffonné, à cotylédons accom-

bans; stigmates rapprochés par leurs bases qui sont soudées entre elles et qui forment un style très-court; filets des étamines dépourvus de dents. Ce genre est très-voisin de l'*Arabis*, dont il diffère par la forme de la silique, la structure des graines et du stigmaté, et enfin par le port. Le *Parrya arctica*, R. Br., *loc. cit. cum icone*, est une Plante herbacée, petite, vivace et très-glabre. La racine est perpendiculaire, épaisse, marquée de stries transversales; elle émet plusieurs tiges courtes et garnies de feuilles rapprochées, pétioles, lancéolées ou spatulées, très-entières, quelques-unes offrant un petit nombre de dents, épaisses, opaques, marquées d'une nervure médiane. La hampe termine la tige ou est axillaire; elle est dépourvue de feuilles ainsi que de bractées, et s'allonge après la floraison. Les fleurs ont une couleur purpurine, et sont disposées en petits corymbes à péduncules étalés et très-glabres. Cette Plante a été trouvée à l'île Melleville, lors de la première expédition sous les ordres du capitaine Parry auquel le genre a été dédié. R. Brown indique comme seconde espèce le *Cardamine nudicaulis*, L., dont De Candolle a fait un *Arabis*; lui donne le nom de *Parrya macrocarpa*. (G..N.)

PARS. MAM. Ce mot provient évidemment d'une faute typographique dans Gemelli Carreri, qui a voulu écrire PARD. V. ce mot. Les Dictionnaires d'histoire naturelle peuvent relever de telles fautes dans les ouvrages des voyageurs, mais ne doivent pas les consacrer en faisant des articles spéciaux sur de véritables travestissemens. (B.)

PARSONSIA. BOT. PHAN. Le genre que Patrick Browne (*Jamaïc.*, 196, tab. 21) avait établi sous ce nom a été réuni par Linné au *Lythrum*, puis au *Cuphea* par tous les auteurs modernes. R. Brown (*Transact. of Werner. Soc.*, 1, p. 64), trouvant ainsi le nom de *Parsonsia* sans em-

ploi, le donna à un genre de la famille des Apocinées, et de la Pentandrie Monogynie, L., qu'il caractérisa de la manière suivante : calice infundibuliforme, dépourvu d'appendices ou d'écaillés, ayant son limbe divisé profondément en cinq segmens égaux sur leurs bords; cinq étamines saillantes, dont les filets sont simples, insérés vers le milieu ou à la base du tube; les anthères sagittées, adhérentes par le milieu au stigmaté, ayant leurs lobes postérieurs dépourvus de pollen; un ou deux ovaires biloculaires; un style et un stigmaté élargi; cinq écailles hypogynes, distinctes ou connées; deux follicules séparés ou quelquefois cohérens. Ce genre comprend des Plantes que Swartz et Jacquin plaçaient parmi les *Echites*. L'auteur y joint le *Periploca capsularis* de Forster, et trois espèces de la Nouvelle-Hollande, sous les noms de *Parsonsia velutina*, *mollis* et *lanceolata*. Celles-ci ont l'ovaire biloculaire, et les follicules cohérens longitudinalement, tandis que les *Echites corymbosa*, Jacq., *floribunda*, Sw., et *spicata*, Jacq., qui croissent dans l'Amérique méridionale, ont des ovaires doubles et des follicules distincts. Toutes ces Plantes sont volubiles, à feuilles opposées, à fleurs en cimes ou en grappes, axillaires ou terminales. (G..N.)

**PARTHENIASTRUM.** BOT. PHAN.  
(Nissolle.) Syn. de Parthénie *V.* ce mot. (B.)

**PARTHÉNIE.** *Parthenium.* BOT. PHAN. Genre de la famille des Synanthérées et de la Syngénésie nécessaire, L., établi en 1711 par Nissolle qui lui donna le nom de *Partheniastrum*, auquel Vaillant substitua celui d'*Hysterophorus*. Linné, trouvant que le nom imposé par Nissolle était contraire à ses principes de glossologie, lui donna celui de *Parthenium*, sous lequel Matthiöle, L'Écluse et d'autres anciens botanistes désignaient diverses espèces de Matricaires et de Camomil-

les. Long-temps après Linné, Cavanilles et Ortéga créèrent inutilement les noms génériques d'*Argyrochaeta* et de *Villanova*, ayant méconnu le *Parthenium* de Linné, qui était fondé sur des caractères incomplets. Cassini place ce genre dans sa tribu des Hélianthées-Coréopsidées, et lui assigne les caractères suivans : involucre hémisphérique, composé de dix folioles, sur deux rangs, appliquées, à peu près égales, les extérieures ovales-aiguës, coriaces-foliacées, les intérieures plus larges, presque membraneuses. Réceptacle cylindracé ou conoïde, garni de paillettes membraneuses aussi longues que les fleurs du disque, à sommet trouqué, frangé ou hérissé de poils moniliformes. Calathide composée, au centre, de fleurons nombreux, réguliers et mâles; à la circonférence, de cinq fleurons ligulés et femelles. Les fleurs du disque ont le tube de la corolle cylindracé, verdâtre, le limbe blanc, à quatre ou cinq lobes dressés; les étamines à peine cohérentes par leurs anthères, avant la floraison, mais soudées pendant cette époque; le pollen blanc; un ovaire avorté, surmonté d'un style également rudimentaire, indivis, et garni au sommet de poils. Les fleurs de la circonférence ont une corolle à tube court, terminé par une languette blanche, courte, large, échancrée ou bilobée au sommet; un ovaire comprimé, obové ou en cœur renversé, glabre, bordé d'un bourrelet sur chacune de ses arêtes latérales, surmonté d'un nectaire et d'une aigrette composée de paillettes presque membraneuses et pétaloïdes; le style se divise en deux branches arquées en dehors, et dont la face intérieure est stigmatique. Les deux bourrelets latéraux de l'ovaire se détachent à une certaine époque de la partie inférieure de celui-ci, mais ils restent adhérens à sa partie supérieure; d'un autre côté, ils continuent aussi à adhérer par la base avec les paillettes du réceptacle qui leur sont contiguës, de sorte qu'ils simulent deux appendices fili-

formés, partant du sommet de l'ovaire, et portant à l'extrémité inférieure la base d'une fleur mâle avec la paillette qui l'embrasse. C'était ce caractère, omis par Linné, qui avait porté Cavanilles et Ortéga à considérer la Plante sur laquelle le *Parthenium* était fondé, comme le type d'un genre absolument nouveau. Les espèces de ce genre, au nombre de trois seulement, sont indigènes de l'Amérique; elles ont des tiges herbacées, garnies de feuilles alternes, ordinairement pinnatifides ou bipinnatifides, quelquefois entières, des calathides terminales et en corymbes, à fleurs blanches dans leurs rayons.

Le *Parthenium Hysterophorus*, L., croît dans l'Amérique méridionale, près de Caraccas, sur les bords de l'Orénoque, et se retrouve aussi dans l'île de Cuba; Bory de Saint-Vincent le dit être naturalisé à l'Île-de-France; on le cultive en Europe dans les jardins de botanique. Ses feuilles sont bipinnatifides, à divisions subdivisées et garnies de quelques poils appliqués. Le *Parthenium incanum* de Kunth (*Nov. Gen. et Spec. Plant. æquin.* T. IV, p. 260, tab. 391) est blanchâtre, à feuilles pinnatifides, les découpures inférieures incisées-dentées, la terminale trilobée. On le cultive au Mexique dans un jardin. Le *Parthenium integrifolium*, L., se distingue facilement par ses feuilles oblongues, dentées, mais non incisées profondément. Cette espèce croît dans les montagnes de la Virginie et de la Caroline. Palisot de Beauvois ayant trouvé cette Plante dans son lieu natal, en avait formé dans ses notes manuscrites un genre nouveau sous le nom de *Trichospermum*. (G..N.)

**PARTHÉNOPE.** *Parthenope*. CRUST. Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Brachyures, tribu des Triangulaires, établi par Fabricius et adopté par tous les entomologistes, avec ces caractères : antennes latérales très-courtes, de

la longueur au plus des pédoncules des yeux; leur premier article situé au-dessous de leurs cavités; yeux toujours entièrement retirés dans ces cavités et portés sur un pédoncule court et gros. Les deux pieds antérieurs ou pinces très-grands dans les deux sexes, s'étendant latéralement, horizontalement et à angle droit avec la longueur du corps, jusqu'à l'origine du carpe, formant ensuite un coude et se repliant sur eux-mêmes; bras et pinces trièdres, avec les doigts comprimés, pointus, fléchis brusquement; les autres pieds petits; test rhomboïdal ou triangulaire, rétréci en pointe en devant. Quoique ce genre ait les plus grands rapports, quant au faciès, avec les Oéthres, il en est cependant bien séparé, parce que ces derniers ont le test prolongé latéralement et recouvrant les pieds. Les Eurynomes s'en distinguent, parce que le premier article de leurs antennes latérales est très-grand et se prolonge jusqu'à l'extrémité supérieure interne des fossettes oculaires. Le genre Maïa et tous les autres genres démembrés de celui-ci sont distingués des Parthénopes, parce que les doigts de leurs pinces sont presque droits et non inclinés en dedans. Presque toutes les espèces de Parthénopes habitent les mers des Indes-Orientales et s'y tiennent probablement sur les rochers. Les autres se trouvent dans la Méditerranée. Il ne paraît pas que Risso en ait connu; cependant Aldrovande, Olivi et quelques autres naturalistes italiens en ont parlé. Leach a formé aux dépens du genre Parthénope, un genre qu'il a nommé Lambré (*Lambrus*). Latreille n'a pas jugé à propos de l'adopter; il s'est servi des caractères qui le distinguent du genre Parthénope, pour former deux groupes dans ce genre. Nous allons suivre son exemple.

I. Premier article des antennes latérales plus grand que les deux autres; post-abdomen ou queue ayant, dans les deux sexes, sept segmens serrés, non prismatiques, et n'ayant

point d'arêtes bien prononcées. (PARTHÉNOPE, Leach.)

**PARTHÉNOPE HORRIBLE**, *Parthenope horrida*, Fabr., Leach, Latr.; *Cancer longimanus*, *spinus*, Séba, Thes., 5, tab. 19, f. 16-17; Rumph., tab. 9, f. 1; *Cancer horridus*, L., Herbst., Krab., tab. 14, f. 88. Test ayant près de neuf centimètres de longueur sur onze environ de largeur, presque triangulaire, tuberculé, ponctué, caverneux, obtus en devant, avec des pointes spiniformes sur les côtés; poitrine et dessus de la queue comme vermoulus; serres verruqueuses, avec des élévations coniques, inégales et dentées, la droite plus épaissie que la gauche; pattes épineuses en dessus. Dans le *Museum Ludovicæ Ulricæ reginæ*, Linné mentionne comme variété un individu que Latreille considère comme une espèce distincte. Le Parthénope horrible se trouve dans l'Océan asiatique.

II. Premier article des antennes latérales plus court que le suivant, ou à peine aussi long; queue n'offrant dans les mâles que cinq segments; serres prismatiques avec de vives arêtes. (LAMBRE, Leach.) Dans cette division se rangent les *Parthenope giraffa*, *longimana*, *regina*, Lar. de Fabricius; le *Cancer contrarius* d'Herbst. ou *Parthenope rubus*, Latr. On trouve dans la Méditerranée une espèce qui paraît se rapporter à celle qu'Aldrovande nomme *Cancer macrochelos alius*, p. 205. Latreille lui a donné le nom de *Parthenope angulifrons*. Il dit qu'il a de grands rapports avec le *Cancer macrochelos* de Rondelet. C'est probablement le *Cancer longimanus* d'Olivé et de Petagnana. (c.)

\***PARTULE**. *Partula*. MOLL. Genre proposé par Ferrussac pour quelques espèces de Bulimes de Bruguière qui, au lieu de pondre des œufs, rendent leurs petits vivans. La coquille a aussi pour caractère d'avoir assez ordinairement un bourrelet à l'ou-

verture; mais comme ce caractère lui est commun avec un assez grand nombre des espèces de ce genre, il devient nul par lui-même. Ce genre n'a point été adopté. (D..H.)

**PARU**. OIS. Espèce de Pomacanthé. *V.* ce mot. (B.)

**PARUS**. OIS. *V.* MÉSANGE.

\***PASCULA**. OIS. (Scaliger.) L'un des synonymes de Sarcelle d'été. *V.* CANARD. (DR..Z.)

**PAS-D'ANE**. BOT. PHAN. Nom vulgaire du *Tussilago Farfara*, L. *V.* TUSSILAGE. (B.)

**PAS-DE-CHEVAL**. BOT. PHAN. L'un des noms vulgaires du *Cacalia alpina*. (B.)

**PAS-DE-PAYSAN**. MOLL. Nom vulgaire et marchand du *Voluta cancellata*. (B.)

**PAS-DE-POULAIN**. ÉCHIN. D'Argenville et d'autres naturalistes anciens ont donné ce nom au Spatangue Cœur-de-Mer de Lamarck, *Spatangus purpureus* de Leske. *V.* SPATANGUE. (E. D..L.)

**PASAN**. MAM. Nom de pays de l'Oryx. *V.* ANTILOPE. (B.)

**PASCALIA**. BOT. PHAN. Genre de la famille des Synanthérées et de la Syngénésie superflue, L., établi par Ortéga (*Decad.*, 4, p. 59, tab. 4) qui lui a imposé les caractères essentiels suivans: calathide radiée; les demi-fleurs de la circonférence, étroits, linéaires, obtus; réceptacle garni de paillettes; akènes presque drupacés, surmontés d'un rebord denté; involucre composé de folioles inbriquées, lancéolées, aiguës. Nous regrettons de ne pouvoir présenter en ce moment que des caractères aussi insignifiants: notre coutume ayant été, jusqu'ici, de suivre, en ce qui concerne les Synanthérées, les travaux de Cassini qui, malgré l'étendue de ses descriptions, fait ressortir convenablement toutes les différences qui caractérisent les genres de cette vaste famille; nous eussions bien désiré

trouver une description du *Pascalia*, faite par cet auteur. D'un autre côté la Plante qui sert de type à ce genre n'est pas en assez bon état dans notre herbier, et l'époque de la floraison au Jardin Botanique de Paris, n'est pas encore arrivée, pour que nous puissions offrir une nouvelle description. Dans le second volume de ses Opuscules Phytologiques, p. 205, Cassini indique la place du genre *Pascalia* dans la tribu des Hélianthées, section des Rudbeckiées. Le *Pascalia glauca*, Ortéga, *loc. cit.*; Andr., *Bot. Reposit.*, tab. 549, est une Plante dont les tiges sont droites, presque simples, glabres, cylindriques, hautes environ d'un demi-mètre, offrant vers leur sommet des rameaux alternes, garnis de feuilles opposées, un peu glauques, les inférieures sessiles, ovales, presque anguleuses et dentées, à trois nervures, les supérieures plus étroites, lancéolées, entières ou à peine denticulées à la base; les calathides sont solitaires, terminales et de couleur jaune. Cette Plante, originaire du Chili, est cultivée au Jardin du Roi à Paris. (G.N.)

PASCAN. BOT. PHAN. Variété de Vigne qui produit une assez mauvaise qualité de Raisin. (B.)

PASENG. MAM. V. OEGAGRE au mot CHÈVRE.

\* PASERIKI-PANE. REPT. OPH. (Roussel.) Nom de pays du Nasique au nez retroussé, espèce de Couleuvre. V. ce mot. (B.)

PASIMAQUE. *Pasimachus*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Carnassiers, tribu des Carabiques bipartis de Latreille, établi par Bonelli et adopté par tous les entomologistes. Les caractères de ce genre sont : menton articulé, court, presque plane et fortement trilobé; lèvres supérieure courte et dentelée; mandibules grandes, larges, aplaties, peu avancées, fortement dentées intérieurement; dernier article des

palpes labiaux grossissant un peu vers l'extrémité, et presque conique; antennes presque filiformes; le premier article assez grand; les autres plus petits et presque égaux; corps large et aplati; corselet large, plane, presque cordiforme, échancré postérieurement; jambes antérieures faiblement palmées. Les Pasimaques avaient été confondus avec les Scarites par Fabricius; mais ils s'en distinguent par plusieurs caractères importants. Dans les Scarites le corps est plus allongé; le corselet est en croissant, et les mâchoires sont arquées et crochues à leur extrémité. Les Siagones sont séparées des Pasimaques par leur menton, qui recouvre presque tout le dessous de la tête jusqu'au labre. Les carènes en sont séparées par leurs palpes extérieurs qui sont dilatés à leur extrémité. La tête des Pasimaques est grande, presque aussi large que le corselet, plane et presque carrée. Les mandibules sont à peu près de la longueur de la tête; les mâchoires sont obtuses, sans ongle mobile à l'extrémité, et non arquées dans cette partie. La lèvre est articulée à sa base, coriace, courte, large, concave, velue postérieurement et dépassant à peine le menton. La langue est arrondie à son sommet et terminée par deux soies. Les antennes sont insérées dans le coin interne de l'œil. Les yeux sont petits, arrondis et peu saillans. Les pattes sont de longueur moyenne. Les Pasimaques sont des Insectes d'assez grande taille, d'une couleur noire un peu bleue ou violette sur les côtés, et d'une forme large et aplatie, qui a quelques rapports avec celle de certains Abax. On en connaît quatre espèces toutes propres à l'Amérique septentrionale. Nous citerons parmi elles :

Le PASIMAQUE DÉPRIMÉ, *Pasimachus depressus*, Dej., Spec. des Coléop., etc. T. 1, p. 416; *Scarites depressus*, Fabr., Oliv., III, 56, p. 5, n° 1, tab. 2, f. 15; Sch., Syn. Ins. T. 1, p. 126, n° 1; Palisot-Beauvois.

Ins. d' Af. et d' Am. , 7 , p. 106 , tab. 15 , fig. 3. Cet Insecte est long de douze à quatorze lignes , noir , brillant en dessus , avec les bords du corselet et des élytres plus ou moins bleuâtres. Les élytres sont très-lisses , diminuant insensiblement vers l'extrémité , qui est peu arrondie. Elles ont une ligne de très-petits points élevés le long des bords extérieurs. Le dessous du corps et les pates sont d'un noir un peu moins brillant que le dessus. (G.)

PASINA. BOT. PHAN. (Adanson.)  
Syn. d'Hormin. (B.)

PASIPHÉE. *Pasiphæa*. CRUST.  
Genre de l'ordre des Décapodes , famille des Macroures , tribu des Salicoques , établi par Savigny (Mém. sur les Anim. sans vert. , part. 1 , fasc. 1 , p. 50) , et ayant pour caractères : un appendice en forme de soie au côté extérieur des pieds , et vers leur origine ; pieds-mâchoires extérieurs servant à la locomotion. Ce genre se rapproche du genre Alphée avec lequel Risso l'a confondu par ses antennes et le nombre des pates , mais l'appendice en forme de soie de ces pieds et les pieds-mâchoires l'en éloignent et lui font faire le passage des Salicoques aux Schizopodes. Son corps est mou , fort allongé et sans saillie antérieure rostriforme ; ses antennes sont longues , sétacées ; les intermédiaires sont divisées en deux longs filets ; les quatre pieds antérieurs sont beaucoup plus grands que les autres , presque égaux , avancés , mais un peu courbés ; ils sont terminés par une main didactyle et allongée ; le carpe est inarticulé ; on voit un appendice sétiforme et très-distinct à la base de ses pieds et des suivants ; ceux-ci sont très-mous. La seule espèce connue de ce genre est :

La PASIPHÉE SIVADO , *Pasiphæa Sivado* , Sav. , Latr. ; *Alphæus Sivado* , Risso , Crust. de Nice , p. 95 , pl. 5 , fig. 4. Il est long d'environ deux pouces et demi , d'un blanc nacré , transparent et bordé de rouge. Les

quatre serres sont rougeâtres , avec l'article précédent , le carpe garni inférieurement d'une série de dents très-fines , et les doigts allongés ; le feuillet intermédiaire de la nageoire postérieure ou le dernier segment abdominal , offre un sillon longitudinal , et se termine en pointe tronquée et bordée d'une rangée de spinules. La nageoire est pointillée de rouge. Suivant Risso , la femelle fait sa ponte en juin et juillet ; ses œufs sont nacrés. Cette espèce est très-commune sur les côtes de Nice. Elle sert de proie à une infinité de Poissons. (G.)

PASITE. *Pasites*. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères , section des Porte-Aiguillons , famille des Mellifères , tribu des Apiaires , établi par Jurine et adopté par Latreille. Ce genre peut être ainsi caractérisé : divisions latérales de la languette plus courtes que les palpes labiaux ; labre court , presque en demi-ovale ; palpes maxillaires de quatre articles. Ce genre se distingue des Épéoles parce que les palpes maxillaires de ces derniers n'ont qu'un seul article distinct ; les Nomades en sont séparées par leurs palpes composés de six articles. Les Oxées , Crocises et Méléctes ont les divisions latérales de la languette presque aussi longues que les palpes labiaux , ce qui les sépare bien nettement des Pasites et des deux genres dont nous avons déjà parlé ; du reste tous ces genres ont le labre court et en demi-ovale , tandis que les Philérèmes , Ammobates et Cælioxides , qui en sont les plus voisins , ont le labre en carré long et transversal. La tête des Pasites est de grandeur ordinaire ; on voit sur le vertex trois petits yeux lisses disposés en triangle ; les antennes sont filiformes , peu brisées , grossissant un peu vers leur extrémité , et composées de douze articles dans la femelle , et de treize dans les mâles ; le premier est long , le second court , et les autres presque égaux entre eux ; le labre n'est pas notablement plus long que large ;

les mandibules sont étroites, pointues, unidentées et tuberculées au côté interne; les palpes maxillaires sont très-courts, de quatre articles, dont les deux premiers plus grands et le dernier très-court; les palpes labiaux sont sétiformes et de quatre articles; le corselet est court, convexe; l'écusson est mutique; les ailes supérieures ont une cellule radiale rétrécie depuis son milieu jusqu'à son extrémité, un peu arrondie et écartée du bord extérieur, et trois cellules cubitales, la première plus petite que la suivante, la seconde recevant les deux nervures récurrentes et la troisième à peine commencée. L'abdomen est court et conique, presque cordiforme et composé de cinq segmens outre l'anus, dans les femelles, et en ayant un de plus dans les mâles; les pattes sont courtes; les quatre jambes antérieures sont munies à leur extrémité d'une épine simple, aiguë; les postérieures en ont deux dont l'intérieure plus longue; le premier article des tarsi est très-grand, presque aussi long que les quatre autres réunis; les crochets sont simples. Ce genre est très-peu nombreux en espèces; les deux seules connues habitent l'Europe, elles sont parasites, c'est-à-dire que leurs femelles pondent leurs œufs dans les nids d'autres Hyménoptères tels que les Mégachiles, Osmies et Anthophores.

PASITE DE SCHOTT, *Pasites Schottii*, Latr.; *Pasites unicolor*, Jurine; *Blastes Schottii*, Panzer; *Tiphia brevicornis*, *ibid.*, Faun. Germ., fasc. 53, f. 6; *Notnada Schottii*, Fabr. Longue de trois lignes et demie; antennes noires; tête et corselet noirs, fortement ponctués ainsi que l'abdomen qui est ferrugineux: les cuisses sont noires; les quatre jambes antérieures sont ferrugineuses et noires à leur partie antérieure, les postérieures entièrement ferrugineuses, et les tarsi de cette couleur; ailes enfumées avec quelques parties transparentes. On la trouve en Allemagne.

La PASITE NOIRE, *Pasites atra*, Latr., Spinol. Elle est longue de trois lignes; le corps est fortement ponctué et entièrement noir; les tarsi sont bruns et les ailes comme dans la précédente. Ziegler pense que c'est le mâle de la précédente. On le trouve dans le même pays. (G.)

PASPALE. *Paspalum*, *Paspalus*. BOT. PIAN. Genre de la famille des Graminées, et de la Triandrie Digynie, L., caractérisé par des fleurs disposées en épis simples, souvent unilatéraux, formés de plusieurs rangées longitudinales de fleurs. Les épillets sont uniflores; la lépicène composée de deux valves membranaceuses, l'une externe convexe et un peu plus grande, l'autre interne presque plane; la glume est formée de deux paillettes cartilagineuses et mutiques, en général plus courtes que la lépicène; les deux paléoles de la glumelle sont unilatérales et comme tronquées. Les deux styles sont terminés chacun par un stigmate pénicilliforme et coloré. Le fruit est enveloppé par la glume. Ce genre se compose d'un très-grand nombre d'espèces, annuelles ou vivaces, croissant surtout dans les régions intertropicales ou voisines des tropiques. De ces espèces, dont le docteur Flugge a publié une Monographie aujourd'hui fort incomplète, quelques-unes ont été distraites pour former des genres particuliers. Ainsi Persoon a fait du *Paspalum membranaceum*, Lamk., un genre sous le nom de *Ceresia*. Mais ce genre ne diffère des vrais Paspales, que par son rachis ou axe commun extrêmement élargi et comme naviculaire, caractère qui ne suffit pas pour constituer un genre distinct. Beauvois, dans son Agrostographie, a proposé un genre *Axonopus* pour les espèces de *Milium* dont les fleurs sont unilatérales et disposées en épis. Mais ce genre nous paraît devoir rentrer dans le *Paspalum*. Quant au genre *Milium*, il ne diffère réellement des Paspales que par ses



fleurs disposées en panicule et non en épis. Mais ce caractère nous paraît trop peu important et nous ne sommes pas éloigné d'adopter l'opinion de Kunth, qui le réunit au *Paspalum*, comme au reste Beauvois lui-même l'avait indiqué. Le genre *Panicum* qui ne diffère du *Paspalum* que par une valve de plus, qui constitue une fleur neutre et par conséquent des épillettes biflores, nous offre des espèces qui offrent les unes des fleurs en épis simples, les autres des fleurs en panicule. (A. R.)

PASSÆA. BOT. PHAN. Le genre proposé sous ce nom, par Adanson et par Scopoli, n'a pas été adopté; il avait pour type l'*Ononis ornithopodioides*, L., qui ne diffère des autres espèces d'*Ononis* que par des caractères excessivement légers. V. ONC-NIDE. (G..N.)

PASSALE. *Passalus*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Lucanides, établi par Fabricius aux dépens du genre Lucane de Linné et des autres auteurs antérieurs, et adopté par tous les entomologistes avec ces caractères : antennes simplement arquées, souvent velues; labre très-distinct, avancé entre les mandibules; languette entière, couronnant le menton; mâchoires cornées et fortement dentées; écusson confondu avec le pédicule de l'abdomen; corselet séparé de l'abdomen par un étranglement ou intervalle notable.

Ce genre se distingue de tous ceux de la tribu par ses antennes, qui sont simplement arquées, tandis qu'elles sont coudées dans les autres. Son corps est allongé, déprimé, parallélipède; la tête est aplatie, moins large que le corselet et très-inégale en dessus. Les antennes sont arquées, velues, composées de dix articles, dont le premier allongé et les derniers en massue feuilletée, plicatile; cette massue est formée de trois, quatre, cinq ou six articles. Le labre

est grand, crustacé, en carré transversal, saillant et velu. Les mandibules sont fortes et dentées intérieurement. Les mâchoires portent chacune un palpe de quatre articles, dont le dernier est presque cylindrique. La lèvre inférieure est crustacée, carrée, et reçue dans une profonde échancrure du menton; sa base antérieure donne attache aux palpes labiaux, qui sont aussi longs que les maxillaires, composés de trois articles, et dont le second est plus long que le troisième. Le corselet est presque carré, déprimé. Les élytres sont grandes, déprimées, brusquement rabattues sur les côtés et recouvrant les ailes et l'abdomen. Celui-ci est grand et séparé du corselet par un étranglement; les côtés sont embrassés par les élytres. Les pattes sont courtes et les jambes antérieures sont dentées latéralement et armées d'une forte épine près de leur insertion avec les cuisses. Ces Insectes sont tous propres aux contrées chaudes de l'Amérique et des Indes-Orientales. Ils sont généralement d'assez grande taille. Mademoiselle Mérian a figuré la larve d'une espèce de Cayenne; cette larve vit dans les Patates (*Convolvulus batatas*); elle a les plus grands rapports avec celle des Lucanes. Ces larves sont plusieurs années avant de parvenir à l'état parfait. Palisot-Beauvois en a trouvé dans les vieilles souches des Arbres. Ces Insectes ont été mal étudiés, et on a confondu les nombreuses espèces de ce genre sous le nom de Lucane interrompu. Lepelletier de Saint-Fargeau et Serville, dans l'Encyclopédie méthodique, ont décrit quelques espèces, et les ont rangées dans trois divisions comme il suit :

† Massue des antennes composée de trois ou quatre articles.

Le PASSALE INTERROMPU, *Passalus interruptus*, *Lucanus interruptus*, L. Long de deux pouces, d'un brun noir, luisant; antennes, bouche, dessous du corselet, les côtés, bord des élytres aux environs de leur au-

gle huméral, et jambes couvertes de poils roux; tête très-inégale, présentant en devant quelques pointes, dont aucune n'est relevée en manière de cornes; intervalles qui se trouvent entre les deux pointes latérales supérieures et l'intermédiaire, fortement ponctués; corselet ayant un sillon longitudinal dans son milieu, qui atteint les deux bords; sa dépression latérale, ainsi que ses rebords latéraux, fortement ponctués; ses angles antérieurs bien prononcés et presque pointus; stries du disque des élytres peu profondes, sans aucuns points, depuis la base jusqu'au milieu, finement pointillées ensuite dans le reste de leur étendue, les latérales l'étant plus profondément. Cette espèce est très-commune à Cayenne.

†† Massue des antennes de cinq articles.

Le PASSALE BRÉSILIEN, *Passalus brasiliensis*, Lepell. de St.-Farg. et Serv. Long de huit lignes, d'un brun noir luisant; antennes, bouche et dessous du corselet légèrement garnis de poils roux; tête inégale, ponctuée, présentant quatre carènes, dont les deux intermédiaires se réunissent vers le milieu; les pointes supérieures et inférieures manquent presque totalement; sillon longitudinal du corselet n'atteignant pas tout-à-fait le bord antérieur; dépression latérale du corselet; les côtés de celui-ci et ses rebords latéraux fortement ponctués, ainsi que le bord antérieur; les angles de devant très-prononcés, presque mucronés; toutes les stries des élytres fortement ponctuées. On trouve cette espèce au Brésil.

††† Massue des antennes de six articles.

Le PASSALE ÉCHANCRÉ, *Passalus emarginatus*, Fabr. Antennes, bouche, dessous du corselet et angles huméraux des élytres garnis de poils roux; tête inégale, n'ayant presque aucunes pointes; corselet entière-

ment lisse, sans sillon longitudinal; élytres striées. On trouve cette espèce dans l'île de Sumatra. (G.)

\* PASSALIA. BOT. PHAN. Ce nom est un des nombreux synonymes du *Conohoria* d'Aublet; il était indiqué par Solander, dans l'herbier de Banks. (G..N.)

\* PASSANDRE. *Passandra*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Tétramères, famille des Platysomes, établi par Dalman, et adopté par Schönherr et Latreille; les caractères de ce genre sont, d'après Schönherr: antennes filiformes, un peu plus longues que la moitié du corps, insérées près de la base des mandibules, de onze articles, le premier grand, épais, presque ovale; le second très-court, globuleux, les suivans presque égaux, obconiques, un peu comprimés, presque en scie, un peu ciliés intérieurement; le dernier, ovale, globuleux, tronqué obliquement; mandibules grandes, fortes, cornées, presque triangulaires, arrondies extérieurement, presque tridentées à leur partie interne (ces dents obtuses), entières à leur extrémité; mâchoires linéaires, entières; palpes inégaux, filiformes, les maxillaires beaucoup plus longs que les mâchoires, de quatre articles, le premier court, le second et le troisième allongés, presque cylindriques; le dernier encore plus long, plus épais, arqué, arrondi à son extrémité; les labiaux plus courts, de trois articles; lèvres cornées bifides; divisions latérales de la lèvre et de la languette linéaires, étroites et écartées. Les Cucujes sont bien distincts du genre Passandre, parce que leurs antennes sont moniliformes; les Uléiotes en sont séparés par leurs palpes maxillaires qui sont coniques et terminés en pointe, ce qui n'a pas lieu chez les Passandres. On ne connaît qu'une espèce de ce genre:

Le PASSANDRE SIX-STRIES, *Passandra sex-striata*, Schöps., Synops. Ins. T. 1, pars 5, appendix, pag. 146,

pl. 6, f. 3 (Lepell. St.-Farg. et Sery., Encycl. méth.). Cette espèce est longue de quatorzé lignes; son corps est lisse, luisant, déprimé, d'un roux brun en dessous; ses antennes sont noires; le corselet est d'un ferrugineux obscur; les élytres sont d'une couleur marron foncé; elles ont chacune trois stries. On la trouve à Sierra-Leone. (C.)

\* PASSARAGE. ois. Espèce du genre Outarde. *V.* ce mot. (DR..Z.)

PASSE. ZOOL. BOT. Ce mot désigne dans quelques cantons de la France la Fauvette d'hiver. Il vient évidemment de Passer, d'où Passerat, Passereau, etc. On y a ajouté, selon les divers cantons, des épithètes; ainsi PASSE-BUSE, PASSE-PRIVÉE, PASSE-SOURDE et PASSE-BUISSONNIÈRE sont synonymes.

Le mot de PASSE a également été donné à plusieurs autres Animaux, et même à des Plantes qu'on suppose surpasser en beauté ou en force les objets auxquels on les comparait, et dont on faisait une épithète. Ainsi l'on a appelé :

PASSE-BLEU (Ois.), une espèce de Friquet de Cayenne.

PASSE DE CANARIE (Ois.), le Serin.

PASSE-FLEUR (Bot.), l'*Agrostemma coronaria* et l'*Anemone Pulsatilla*.

PASSE-FLEUR SAUVAGE (Bot.), le *Lychuis dioica*.

PASSE-FOLLE (Ois.), une Mouette d'Amérique.

PASSE-LANGUE (Bot.), une variété de Raisins.

PASSE-MUSC (Mam.), le Chevrotain moschifère.

PASSE-PIERRE (Bot.), le *Crithmum maritimum*.

PASSE-POMME (Bot.), plusieurs variétés de Pommes portent ce nom.

PASSE-RAGE (Ois.), même chose que Passarage. *V.* ce mot.

PASSE-RAGE (Bot.), une espèce de Lépidier.

PASSE-ROSE (Bot.), l'*Alcea rosea*.

PASSE-ROSE PARISIENNE (Bot.), l'*Agrostemma coronaria*.

PASSE-ROUX (Bot.), la Mâche du genre *Valerianella*.

PASSE-SATIN (Bot.), le *Lunaria rediviva*.

PASSE DE SAULE (Ois.), le *Fringilla montana*.

PASSE-SOLITAIRE (Ois.), le *Turdus solitarius*, L.

PASSE-VELOURS (Bot.), plusieurs espèces du genre Célésie, particulièrement le *Celosia cristata*. Le Sumac a reçu le même nom en quelques endroits.

PASSE-VERT (Ois.), le *Tangara cyanea*, etc. (B.)

PASSER. ois. Nom scientifique du Moineau commun. *V.* GROS-BEC. (B.)

PASSERAT. ois. (Belon.) Syn. vulgaire de Moineau-Franc. *V.* GROS-BEC. (DR..Z.)

PASSERCULUS. ois. (Gesner.) Syn. du Tarier. *V.* TRAQUET. (DR..Z.)

PASSEREAU, PASSERON, PASSEROUN, PASSIERE. ois. Noms vulgaires du Moineau-Franc en divers cantons de la France. *V.* GROS-BEC. (DR..Z.)

PASSEREAUX. *Passeres*. ois. Linné et beaucoup d'autres méthodistes ont employé ce mot pour désigner une grande division ornithologique, comprenant un certain nombre de genres qui correspondent à la plupart de ceux dont Temminck a composé ses ordres des Insectivores, des Granivores, etc. (DR..Z.)

PASSERET, PASSETIER. ois. Syn. vulgaires d'Emerillon. *V.* FAUCON. (DR..Z.)

PASSERINE. ois. Genre de la méthode de Vieillot, où quelques Gros-Becs se trouvent confondus avec un assez grand nombre d'espèces du genre Bruant, tel que nous l'avons adopté dans le présent Dictionnaire. *V.* BRUANT. (DR..Z.)

PASSERINE. *Passerina*. BOT. PHAN. Genre de la famille des Thymélées, et de l'Octandrie Monogydie.

L., caractérisé par un calice monosépale, à peu près infundibuliforme, à quatre lobes dressés; huit étamines à filamens courts, insérées sur deux rangées superposées à la face inférieure du calice; un ovaire libre, globuleux, surmonté d'un style très-court et d'un stigmate capitulé; un fruit sec, monosperme et indéhiscent, caractère par lequel ce genre diffère surtout des Daphnés qui ont le fruit charnu. Les espèces de ce genre sont des Arbrisseaux rameux, peu élevés, à petites feuilles éparses et souvent tomenteuses; elles croissent soit au cap de Bonne-Espérance, soit dans les régions qui avoisinent la Méditerranée.

La PASSERINE VELUE, *Passerina hirsuta*, L., croît abondamment en Provence aux environs de Marseille; on la trouve aussi en Corse, en Espagne et sur les côtes de la Barbarie. C'est un Arbuste de trois à six pieds d'élévation, dont les tiges sont blanches et tomenteuses, les feuilles alternes, petites, nombreuses, très-rapprochées, ovales, aiguës, presque imbriquées, vertes et glabres en dessus, blanches et cotonneuses à leur face inférieure. Les fleurs sont petites, jaunâtres, souvent polygames, formant au nombre de cinq à six des espèces de petits capitules, au sommet des rameaux. Ces rameaux florifères sont très-courts et n'occupent jamais le sommet des tiges. Autour de chaque capitule sont quatre à cinq feuilles florales, plus grandes que les autres et formant une sorte d'involucre régulier qui recouvre les fleurs avant leur épanouissement. On trouve dans les Pyrénées deux autres espèces de ce genre, savoir le *Passerina calycina*, D. C., et *Passerina nivalis*, Ramond. Plusieurs espèces exotiques sont cultivées dans les jardins, et en particulier les *Passerina grandiflora* et *filiformis*, L., qui sont originaires du cap de Bonne-Espérance. (A. R.)

PASSERINETTE. ois. Espèce du genre Sylvie. V. ce mot. (DR..Z.)

PASSIÈRE - FOLLE. ois. L'un des noms vulgaires du Friquet. V. Gros-Bec. (DR..Z.)

PASSIFLORE. *Passiflora*. BOT. PHAN. Ce genre également connu sous les noms vulgaires de Grenadille et de Passionaire, avait été placé par Jussieu à la suite des Cucurbitacées; mais il forme aujourd'hui le type d'une famille distincte qui en a tiré son nom. Le genre Passiflore se distingue par les caractères suivans: le calice est urcéolé à sa base, à cinq divisions très-profondes et égales; la corolle se compose de cinq pétales alternes avec les divisions calicinales, insérés à la gorge du calice; en dedans de la corolle on trouve dans la fleur trois rangées circulaires d'organes filamenteux formant une triple couronne; l'extérieure beaucoup plus grande que les deux autres; les étamines et le pistil sont attachés à un axe central ou stipe grêle cylindrique, qui leur est commun; ces étamines sont au nombre de cinq; leurs filamens distincts dans leur partie supérieure sont réunis et confondus inférieurement avec la colonne pistillifère; les anthères sont allongées, introrses, attachées par le milieu de leur dos, au moyen d'un connectif longitudinal, très-visible à leur face postérieure; elles sont à deux loges, dont chacune paraît comme biloculée, de manière que l'anthère semble quadriloculaire; ces loges s'ouvrent par un sillon longitudinal; l'ovaire, comme nous l'avons dit, est porté sur une columelle centrale; il est tout-à-fait libre, ovoïde ou globuleux, à une seule loge, contenant un grand nombre d'ovules attachés par un podosperme filamenteux à trois trophospermes pariétaux, larges et à peine saillans; trois styles divariqués naissent du sommet de l'ovaire, chacun d'eux est terminé en un stigmate renflé et claviforme; le fruit est une péponide, ordinairement globuleuse, charnue, contenant un très-grand nombre de graines compr-

mées, crustacées extérieurement. Les espèces qui composent ce genre sont fort nombreuses; si l'on en excepte quelques-unes, elles croissent toutes dans les diverses régions de l'Amérique méridionale. Ce sont des Plantes volubiles et sarmenteuses, munies de vrilles extra-axillaires; très-rarement des Arbres sans vrilles: leurs feuilles sont alternes, entières ou lobées et quelquefois palmées, portées sur des pétioles souvent munis de glandes cupuliformes; à la base des feuilles on trouve deux stipules; les fleurs souvent très-grandes sont pédonculées, axillaires, solitaires, géminées ou réunies en grappe; assez souvent on trouve en dehors de chaque fleur trois bractées formant une sorte d'involucre, que Cavanilles considérait comme le calice, donnant le nom de corolle aux parties que nous avons décrites comme un calice et une corolle. Jussieu et avec lui plusieurs botanistes décrivent la fleur des Passiflores comme monopérianthée, c'est-à-dire comme n'ayant qu'un calice dont les divisions sont disposées sur deux rangées. Mais cette opinion nous paraît peu fondée, et en examinant avec soin la fleur d'un grand nombre de Passiflores, nous avons toujours reconnu une différence bien tranchée entre les cinq divisions intérieures du périanthe qui constituent une véritable corolle. Si en effet elles faisaient partie du calice, elles devraient avoir le même point d'origine, ce qui n'est pas, car les parties naissent du contour du tube du calice, comme naît la corolle dans toutes les fleurs où l'insertion est périgynique. Il nous paraît donc évident que les Passiflores ont à la fois un calice et une corolle. Il est vrai que plusieurs espèces sont décrites comme n'ayant qu'une seule enveloppe florale à cinq divisions; mais parmi les espèces ainsi décrites, quelques-unes ont véritablement une corolle, mais dont les cinq pétales sont fort petits; celles qui n'ont en effet qu'une seule enveloppe, peuvent être considérées comme acciden-

tellement apétales, et ne diminuent en rien les raisons qui nous ont porté à admettre dans ce genre un calice et une corolle. Notre collaborateur Bory de Saint-Vincent a, dans le second volume des Annales générales des Sciences physiques, publié un Mémoire sur deux espèces nouvelles du genre qui nous occupe. Dans ce Mémoire, où il examine d'une manière générale les modifications que présente l'organisation des Passiflores, il a proposé de diviser le genre en quatre genres particuliers. Ainsi il a formé un genre *Astephananthes* des espèces qui, comme le *Passiflora bilobata*, Juss., ont un calice campanulé, à cinq lobes obtus, point de corolle ni d'appendices disposés en forme de couronne; un second genre qu'il nomme *Monactineirma*, et ayant pour type les *Passiflora mexicana*, *coriacea*, *angustifolia*, *minima*, *suberosa*, *pellata*, *hederacea*, a pour caractères: un calice campanulé à cinq divisions; pas de corolle, mais une couronne formée de filaments. Un troisième genre, sous le nom d'*Anthactinia*, réunirait les espèces qui, avec un calice et une corolle distincts, une ou plusieurs couronnes, ont extérieurement un involucre qui forme en quelque sorte un second calice. Ici viendraient se réunir toutes ces espèces élégantes à feuilles entières, à fleurs très-grandes, telles que les *Passiflora alata*, *quadrangularis*, *maurittiana*, *maliformis*, *laurifolia*, etc.; enfin les espèces en très-grand nombre qui ont un périanthe double, une ou plusieurs couronnes florales, mais pas d'involucre, retiendraient le nom de *Passiflora*. Quoique cette division nous paraisse assez naturelle, néanmoins nous ne pensons pas que les caractères sur lesquels elle repose, soient de nature à établir des distinctions génériques. Nous croyons que ces caractères sont fort variables et qu'ils peuvent simplement servir de base à des sections dans le genre *Passiflora*, tel que Jussieu l'a entendu dans son Mémoire sur

ce genre (Annales du Musée, T. VI, p. 102).

Quoique toutes les espèces de ce genre soient exotiques, cependant on en cultive un très-grand nombre dans les serres à cause de la beauté et de la singularité de leurs fleurs. Ainsi plusieurs auteurs ont cru reconnaître, dans les divers organes qui composent cette fleur, une sorte de symbole ou d'image des instrumens qui servirent à la passion du Christ. La couronne d'épines imposée sur sa tête, les clous dont ses pieds et ses mains furent percés, la lance qui lui ouvrit le flanc, les cordes dont il fut garrotté, tout y fut reconnu. C'est Pierre de Cieza qui, dans son Histoire du Pérou, paraît avoir le premier cru trouver ces analogies; de-là l'origine du nom de Fleur de la Passion, ou simplement de Passionnaire, sous lequel on désigne souvent les Passiflores. La première espèce qui fut connue en Europe est la *Passiflora incarnata*, L., que Nicolas Monardus décrivit en 1569. Il paraît que la *Passiflora cærulea* fut la seconde; en 1648, Margraaff en donna la description; depuis ce temps les différens voyageurs en ont successivement fait connaître un très-grand nombre d'espèces, et aujourd'hui on en trouve au moins une centaine d'espèces décrites dans les divers auteurs. Ces espèces sont non-seulement très-remarquables par l'éclat de leurs fleurs, mais les fruits dans plusieurs ont une saveur acide et agréable, et on les mange dans les pays où ces espèces croissent naturellement; nous allons décrire ici quelques-unes de celles que l'on voit le plus communément dans les jardins.

**PASSIFLORE BLEUE**, *Passiflora cærulea*, L., Cavan., *Diss.*, tab. 245. Cette espèce est la plus commune dans nos jardins; c'est la seule qui passe assez facilement l'hiver en pleine terre dans nos climats. Néanmoins elle doit encore être abritée dans les grands froids, parce qu'elle est originaire du Brésil; elle forme

un petit Arbuste sarmenteux très-ramifié et pouvant s'élever à une très-grande hauteur en s'accrochant aux Arbres voisins par le moyen de leurs vrilles. Les feuilles alternes et assez grandes sont divisées en cinq ou sept lobes palmés, glabres, ovales, oblongs; les fleurs sont bleuâtres, assez grandes, pédonculées, axillaires et solitaires, et en général ne durent guère qu'un jour; leurs fruits, de couleur orangée ou rougeâtre, ont une saveur agréable; ils peuvent mûrir en Italie et dans le midi de la France.

**PASSIFLORE COULEUR DE CHAIR**, *Passiflora incarnata*, L., Jacq., *Icon. rar.*, tab. 187. Elle est originaire du Pérou, du Mexique et même du Brésil; ses tiges grêles, cylindriques et sarmenteuses peuvent s'élever à une assez grande hauteur; elle porte des feuilles à trois lobes aigus dentés sur les bords, dont les pétioles sont accompagnés à leur base de deux stipules étroites et subulées; les fleurs sont lavées de pourpre et de violet; elles sont pédonculées, axillaires et solitaires. Le fruit d'un jaune pâle est de la grosseur d'une Pomme, et sa pulpe a une saveur agréable.

**PASSIFLORE AILÉE**, *Passiflora alata*, Aiton. Sa tige sarmenteuse est à quatre angles saillans en forme d'ailes; feuilles alternes, ovales, oblongues, échancrées en cœur à la base, portées sur des pétioles munis de quatre glandes, et offrant à leur base des stipules recourbées, dentées et mucronées à leur sommet; fleurs de grandeur moyenne, rougeâtres intérieurement, et d'une odeur très-suave, accompagnées extérieurement d'un involucre de trois folioles. Cette espèce peut passer l'hiver dans la serre tempérée.

**PASSIFLORE QUADRANGULAIRE**, *Passiflora quadrangularis*, L., Bot. Mag., tab. 2041. Très-grande et belle espèce, ayant quelque rapport avec la précédente, à cause de sa tige à quatre angles saillans, glabres et persistantes. Ses feuilles sont larges, cordiformes, entières, acuminées à

leur sommet; les fleurs sont très-grandes, d'un beau rose varié de bleu; les fruits sont ovoïdes, jaunâtres, remplis d'une pulpe agréable. Elle est commune dans les Antilles.

**PASSIFLORE PRINCESSE**, *Passiflora racemosa*, Ait. C'est sans contredit la plus belle espèce du genre. Ses tiges sont sarmentueuses, très-longues; ses feuilles sont grandes, coriaces, glabres, luisantes, profondément trilobées et un peu échancrées en cœur à leur base; les fleurs sont d'un rose intense, formant des grappes simples pendantes et axillaires. On la cultive dans les serres.

Notre collaborateur Bory de Saint-Vincent, dans le Mémoire que nous avons déjà cité, a décrit avec beaucoup de soin deux espèces nouvelles de ce genre (Ann. génér. des Sc. phys.) qu'il nomme *Passiflora Maximiliana* (loc. cit., t. 24) et *Passiflora cephaloima*. L'une et l'autre sont originaires du Brésil, et appartiennent à la section du genre que caractérise la figure de ses feuilles à deux lobes très-profonds et divariqués.

On cultive encore dans les serres un grand nombre d'autres espèces de Passiflores; mais il n'entre pas dans le plan de cet ouvrage d'en faire ici une plus longue énumération. (A. R.)

**PASSIFLORÉES**. *Passifloreae*. BOT. PHAN. Famille ayant pour type le genre *Passiflora*. Ce genre, d'abord rapproché des Capparidées, a ensuite été placé auprès des Cucurbitacées avec lesquelles il a en effet quelques rapports; mais l'illustre auteur du *Genera Plantarum*, dans un Mémoire sur ce genre, a prouvé qu'il devait être en quelque sorte considéré comme un centre autour duquel il groupa plusieurs autres genres, dont quelques-uns nouveaux, pour en former une famille sous le nom de Passiflorées. Cette famille a été adoptée par tous les botanistes modernes, et elle peut être caractérisée ainsi qu'il suit: calice monosépale, turbiné ou longuement tubuleux, à

cinq divisions plus ou moins profondes, quelquefois colorées; corolle de cinq pétales distincts, insérés au haut du tube calicinal; cinq étamines monadelphes par leur base et formant un tube qui recouvre le support de l'ovaire avec lequel il se soude plus ou moins intimement; anthères allongées, à deux loges introrses, versatiles, s'ouvrant chacune par un sillon longitudinal. En dehors des étamines sont des appendices de formes très-variées, tantôt filamenteux, tantôt en écailles, ou sous l'aspect de glandes pédicellées, réunies circulairement et formant d'une à trois couronnes qui naissent à l'orifice, et sur les parois du tube calicinal; quelquefois ces appendices, et même la corolle, manquent complètement. L'ovaire est libre, porté sur un support ou stipe grêle qui l'élève au-dessus du fond de la fleur; cet ovaire est à une seule loge et contient un grand nombre d'ovules attachés à trois, quatre ou cinq trophospermes pariétaux, qui parfois sont saillans en forme de lames ou de fausses cloisons; il est surmonté par trois ou quatre styles et autant de stigmates simples; très-rarement les styles manquent et le stigmate est sessile. Le fruit est charnu intérieurement, à une seule loge contenant un grand nombre de graines; plus rarement il est sec, mais toujours indéhiscent. Les graines, un peu comprimées, ont leur tégument crustacé recouvert d'une sorte d'arille charnu. Leur amande se compose d'un endosperme charnu, contenant un embryon dicotylédone à cotylédons plans, ayant sa radicule tournée vers le hile.

Les Passiflorées sont des Plantes herbacées ou sous-frutescentes, à tiges sarmentueuses, munies de vrilles extra-axillaires, et de feuilles alternes, simples ou lobées, portées sur des pétioles souvent munis d'un nombre déterminé de glandes en godet; à la base de chaque pétiole on trouve deux stipules. Plus rarement ce sont des Arbres à feuilles simples, dé-

pourvues de vrilles. Les fleurs sont souvent très-grandes en général, axillaires et solitaires, plus rarement en grappes.

Les genres qui composent cette famille sont : *Passiflora*, L.; *Tacsonia*, Juss.; *Murucuja*, Tourn.; *Malesherbia*, Dombey; *Paropsia*, Du Petit-Thouars; *Deidamia*, Du Petit-Thouars; *Kolbia*, Pal. de Beauv. Le genre *Carica* nous paraît aussi devoir être placé dans cette famille. Jussieu y rapporte encore, mais avec doute, les genres : *Lagenula*, Lour.; *Hydnocarpus*, Gaertn.; *Gluta*, L.; *Mærua*, Forsk.; *Modecca*, Rheede; *Zucca*, Comm. Trois de ces genres ont été placés par le professeur De Candolle dans des familles assez éloignées des Passiflorées; savoir : l'*Hydnocarpus*, près des *Sterculia*, à la fin des Byttneriacées; le *Gluta*, à la suite des Flacourtiacées, et le *Mærua* après les Capparidées.

Il est fort difficile de déterminer avec précision la place des Passiflorées dans la série des ordres naturels. Si l'on adoptait l'opinion de Jussieu, relativement à la simplicité du périanthe dans ces Végétaux, les Passiflorées devraient être portées dans la classe des Apétales à insertion périgyne, et là elles se trouveraient en quelque sorte isolées et sans aucuns rapports avec les autres familles qui y sont réunies. A ne considérer que leur port et l'ensemble général de leurs parties, elles ont beaucoup d'affinités avec les Cucurbitacées; mais néanmoins un examen attentif les en éloigne d'une manière très-sensible; ainsi d'après notre opinion, leur corolle est polypétale tandis qu'elle est monopétale dans les Cucurbitacées; leur ovaire est libre, il est adhérent dans les autres; leurs anthères ont une forme tout-à-fait différente; leurs graines sont munies d'un endosperme charnu, qui manque totalement dans les Cucurbitacées. Ainsi ce n'est donc pas au voisinage de cette dernière famille que les Passiflorées doivent être rangées. Mais où les placer? Quoiqu'il

nous semble fort difficile de répondre sûrement à cette question, cependant nous pensons que cette famille peut être rapprochée de quelques autres ordres de Polypétales, et en particulier des Violariées, des Portulacées et des Loasées, avec lesquelles un examen attentif démontrera qu'elle a un grand nombre de points de contact. (A. R.)

\* PASSURA ET PASSOURA. BOT. PHAN. Le genre ainsi nommé par Aublet rentre dans le genre *Conhoria*, de la famille de Violariées.

(A. R.)

PASTEL. *Isatis*. BOT. THAN. Genre de la famille des Crucifères, et de la Tétradynamie siliculeuse, L., caractérisé de la manière suivante par De Candolle (*System. Regn. vegetab.*, 2, p. 564) : calice dont les sépales sont égaux et étalés; corolle à pétales égaux et entiers; étamines ayant leurs filets tous libres et dépourvus de dents; ovaire aplati, surmonté d'un stigmate sessile; silicule oblongue ou plus rarement presque orbiculée, uniloculaire, plane, déprimée, subéreuse ou membraneuse-foliacée sur ses bords, entière, à deux valves à peine déhiscentes, carenées et plus ou moins ailées; graine solitaire (probablement par avortement d'un second ovule), oblongue et pendante, à cotylédons légèrement convexes et incombans.

Ce genre, l'un des plus naturels de toute la famille des Crucifères, était placé par Linné parmi les Siliculeuses à cause de l'absence du style; néanmoins la plupart des auteurs systématiques ne faisant attention qu'à la forme raccourcie du fruit, l'ont rangé au nombre des Siliculeuses. De Candolle en a fait le type de sa dixième tribu qu'il a nommée *Isatidées* ou *Notorhizées-Nucamentacées*. Il se compose d'environ dix-huit espèces qui pour la plupart croissent dans le bassin oriental de la Méditerranée, et dans les régions voisines du Caucase, de la mer Noire et de la mer Caspienne. Ce sont des



Plantes herbacées, annuelles ou bi-annuelles, dressées, ramuscées, à tiges cylindriques, blanchâtres, garnies inférieurement de feuilles pétiolées, ovales ou oblongues, supérieurement de feuilles sessiles, sagittées à la base, toutes plus ou moins glauques, entières ou légèrement dentées; les fleurs sont nombreuses, petites, de couleur jaune, et disposées par grappes terminales qui forment une panicule très-dense. De Candolle a partagé les espèces d'*Isatis* en deux sections d'après la forme de la silicule; celle-ci est ovale ou orbiculée, bordée d'une large membrane foliacée, dans la première section; oblongue et comme subéreuse dans la seconde. Desvaux (Journ. de Botan., 3, p. 161) avait formé un genre de la première, sous le nom de *Sameraria*, qui a été conservé par De Candolle comme nom de section. Parmi les espèces qu'elle comprend, nous citerons seulement l'*Isatis Garcini*, De Cand. et Deless., *Icon. Select. Plant.*, 2, tab. 77. C'est le *Peltaria Garcini* de Burman et Willdenow. L'*Isatis armena*, L., ou *Sameraria armena*, Desv., *loc. cit.*, tab. 25, f. 6, est une Plante très-voisine de la précédente.

La seconde section est nombreuse en espèces, qui ont entre elles beaucoup de conformité. De Candolle lui a imposé le nom de *Glastum*, l'un de ceux que les anciens donnaient à l'espèce la plus anciennement connue, et sur laquelle nous allons présenter quelques détails, à cause de son utilité dans la teinture.

Le PASTEL TINCTORIAL, *Isatis tinctoria*, Lamk., *Illustr.*, tab. 554, f. 1; vulgairement nommé Guède, a une racine dure, pivotante, qui produit une tige droite, lisse, haute de près d'un mètre, ramense dans sa partie supérieure; les feuilles sont un peu glauques, les radicales pétiolées, les supérieures sessiles, prolongées à la base en deux oreillettes; les fleurs sont très-nombreuses, soutenues sur des pédicelles filiformes et disposées

en une panicule très-garnie; les silicules sont pendantes, très-glabres, acuminées à la base, très-obtuses et presque spatulées au sommet, environ trois fois plus longues que larges; elles noircissent ordinairement à la maturité. Cette Plante croît dans les localités pierreuses de l'Europe australe et tempérée, depuis l'Espagne et la Sicile jusqu'aux confins de la mer Baltique. Bory de Saint-Vincent dit qu'elle croît aussi dans les îles Fortunées, mais peut-être y a-t-elle été portée par le commerce. Elle varie selon la nature du terrain; ses feuilles deviennent plus larges par la culture; elles sont étroites et hérissées de quelques poils sur les individus qui croissent dans les localités pierreuses; enfin dans une variété, les silicules sont de la moitié plus petites, et noircissent davantage.

Les feuilles du Pastel des teinturiers ont été quelquefois employées, soit en cataplasmes comme résolutives, soit comme propres à guérir les fièvres intermittentes; mais elles ne sont pas douées de vertus plus prononcées que les autres Crucifères; elles en ont la saveur âcre et piquante. Leur usage tinctorial est connu depuis une époque assez reculée; dans le moyen âge, avant que l'Indigo des contrées tropicales fût apporté en Europe, le Pastel était la base d'une teinture bleue solide, et on en faisait un objet fort important de commerce et d'industrie. On le cultivait en grand, principalement dans le Languedoc, la Normandie, la Marche-d'Ancône en Italie, et la Thuringe en Allemagne. L'abondance et la qualité supérieure de l'Indigo exotique firent tomber cette branche d'industrie, et on n'employait plus le Pastel que pour les teintures communes. Pendant les longues guerres de la révolution française et du règne de Napoléon, le commerce maritime ayant été complètement ruiné, on fut forcé de recourir aux substances indigènes pour remplacer les drogues que les colonies fournissaient autrefois en abondance; et grâce aux efforts des chi-

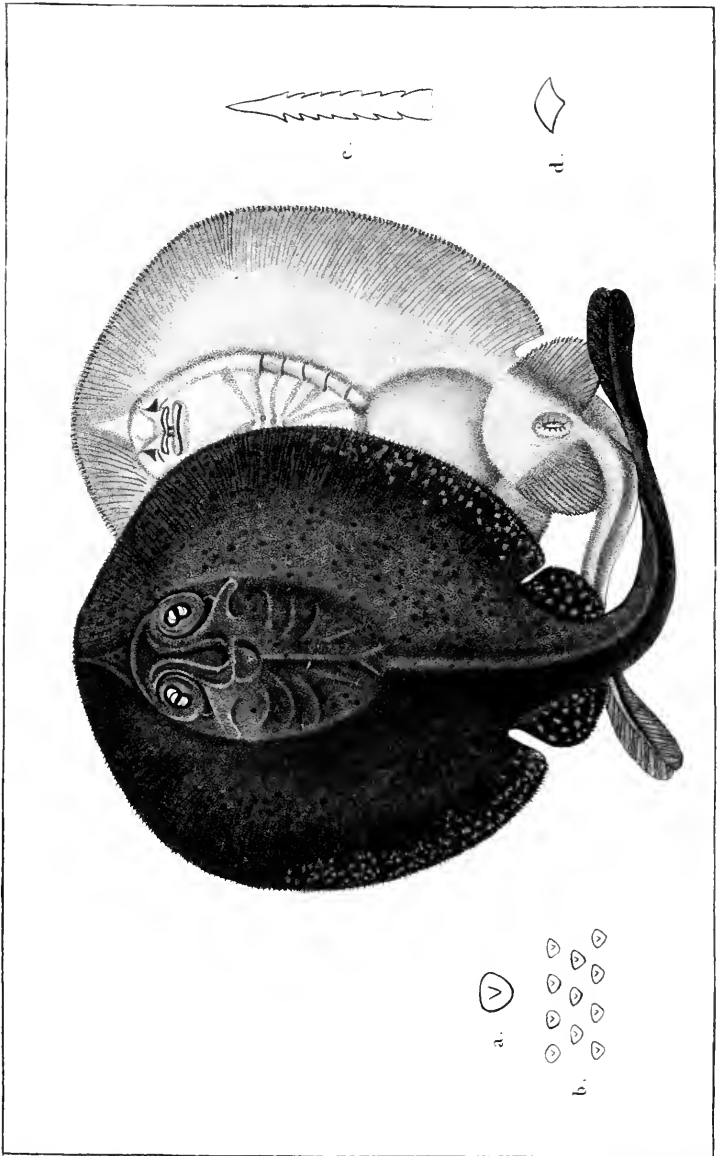
mistes et des manufacturiers, on est parvenu à extraire du Pastel une couleur presque absolument identique avec l'Indigo. Avant de faire connaître les procédés les plus simples pour obtenir cette substance colorante, il convient de dire quelques mots sur la culture de la Plante.

Quoique le Pastel croisse spontanément dans le sol le plus ingrat, il est néanmoins avantageux, lorsqu'on se propose d'en extraire la substance colorante, de le semer dans une terre substantielle et profonde, ni argileuse ni trop humide. A cet effet on laboure profondément et on fume convenablement le terrain avant l'hiver; on lui fait subir un second labour, quelque temps avant les semailles qui se font ordinairement au mois de février. Les Italiens sèment en automne et obtiennent ainsi une ou même deux récoltes de plus. On sème clair, et au mois d'avril, lorsque les pieds de Pastel ont acquis une certaine force, on les sarcle, et on les éclaircit en arrachant les plus faibles. Quand la végétation des feuilles est dans sa plus grande vigueur, c'est-à-dire à l'époque où elles ont pris une légère teinte violette sur les bords, on les coupe immédiatement sans attendre, comme on le faisait autrefois, que ces feuilles commencent à se faner et à jaunir; on fait, pendant la belle saison, quatre ou cinq coupes de feuilles, selon la chaleur du climat et la fertilité du sol. On doit choisir, pour chaque récolte, un temps sec, et éviter l'humidité autant que possible, surtout l'humidité chaude qui détermine promptement la fermentation des feuilles, à moins qu'on ne veuille en extraire immédiatement le principe colorant; dans ce cas, on les met à mesure dans des paniers d'osier, afin de les plonger dans l'eau et de les laver pour enlever la poussière ou la terre qui pourrait y adhérer. Les feuilles de Pastel sont souvent sujettes à être rongées par plusieurs espèces d'Altises que les cultivateurs nomment Négrils ou Puces; il n'y a d'autre moyen de détruire ces Insectes

que de répandre sur les feuilles des cendres, ou mieux de la chaux vive. Elles sont aussi attaquées par des Cryptogames parasites, probablement du genre des *Uredo*; pour empêcher la propagation de cette maladie, on arrache soigneusement les feuilles où se développent ces sortes de pustules jaunes.

Lorsqu'on se propose d'extraire la matière colorante des feuilles de Pastel, on les place après qu'elles ont été bien nettoyées, par masses de trois ou quatre quintaux, dans un cuvier de bois qui doit offrir une vaste capacité afin qu'elles ne soient pas trop pressées, et on y verse de l'eau pure jusqu'à ce que celle-ci les couvre de quelques pouces. On maintient la température du bain à douze ou quinze degrés du thermomètre de Réaumur. La fermentation est promptement terminée, l'eau se colore en jaune, puis en jaune-verdâtre, et il se dégage des bulles d'abord blanchâtres, puis cuivreuses et bleuâtres. On reconnaît que la fermentation est à son terme (ce qui arrive en été au bout de dix-huit à vingt heures), en essayant la liqueur avec de l'eau de chaux; elle prend alors une belle couleur verte très-foncée, et l'on aperçoit en même temps des flocons de la même couleur. On soutire, au moyen d'un robinet, toute la liqueur; on la reçoit dans un cuvier du double plus grand que le premier, et on recouvre celui-ci d'une toile. On y verse par portions de l'eau de chaux; le mélange se trouble et se colore en vert foncé, par la précipitation du principe colorant uni à une matière jaune. Dès que le précipité est achevé, on décante la liqueur et on verse sur le dépôt de l'Acide muriatique, ou de l'Acide sulfurique très-étendu d'eau. Cet Acide enlève non-seulement les parties de chaux qui pourraient être mêlées au dépôt, mais encore fait disparaître le principe jaunâtre; il ne reste alors que la substance bleue qu'on lave avec de l'eau pure. On laisse déposer de nouveau; on décante l'eau et on opère la dessiccation





C. Faucher pinx' et del'

M<sup>lle</sup> Vivant, f<sup>o</sup> sculpt'

PASTENAGUE TORPÉDINE vue en dessus et en dessous.  
Desmarest.

TRIGONOBATUS TORPÉDINUS.

- a. Une dent très grossie.
- b. Disposition des dents
- c. Epine de la queue très grossie.
- d. Sa coupe transversale.

du dépôt dans des filtres coniques de toile revêtus intérieurement de papier brouillard; puis, lorsqu'il a acquis la consistance d'une pâte molle, on le place dans de petits baquets de bois blanc que l'on porte dans un séchoir où la température est entretenue à environ trente degrés. Avant qu'il soit entièrement sec, on le divise par petits pains, et en cet état on peut le livrer au commerce.

Les manipulations que nous venons de décrire sommairement, sont encore trop nombreuses, et les produits trop minimes pour que la fabrication de l'Indigo du Pastel puisse offrir des bénéfices en temps de paix. Néanmoins la culture du Pastel n'est pas abandonnée dans certaines provinces parce qu'on l'emploie dans la teinture conjointement avec l'Indigo du commerce; il est particulièrement en usage dans l'opération que les teinturiers nomment pour cette raison cuve à Pastel. Il paraît que le Pastel agit non-seulement comme corps désoxygénant, mais encore qu'il contribue, par sa qualité tinctoriale, à augmenter et à fixer la belle couleur de l'Indigo. Voici la manière de préparer ce Pastel pour les teinturiers: on réduit les feuilles en une pâte presque homogène dans un moulin assez semblable aux moulins à huile, c'est-à-dire formé d'une meule placée de champ et tournant dans une ornière ou auge circulaire, autour d'un axe perpendiculaire. On tasse cette pâte avec une pelle, ou on en fait des piles que l'on place sous un hangar aéré. Bientôt la fermentation s'établit, le *Pastel en piles* devient bleuâtre et se recouvre d'une croûte noirâtre qui se fendille, mais dont on a soin de fermer les crevasses, au fur et à mesure qu'elles se forment, avec de la pâte molle; sans cela le Pastel se trouverait rempli de petits vers qui en altéreraient beaucoup la qualité. Au bout de quelque temps (quinze jours environ), on ouvre la masse, on pétrit la croûte avec les mains pour l'incorporer dans le reste de la pâte, et on en forme des boules

du poids d'une livre, auxquelles on donne, dans des moules, une forme allongée. On fait ensuite convenablement dessécher ces sortes de pains à l'ombre et à l'abri de l'humidité atmosphérique.

Comme la végétation du Pastel n'est interrompue que par les fortes gelées, et que d'ailleurs c'est une Plante qui peut servir à la nourriture des bestiaux, on le cultive uniquement sous ce rapport dans quelques parties de la France, de l'Angleterre et de l'Italie. (G.N.)

**PASTENADE ET PASTENAGUE.** BOT. PHAN. Noms vulgaires du Panais cultivé dans le midi de la France, d'où est venu le nom de certaines Raies dont la queue fut comparée aux racines du Panais. (B.)

**PASTENAGUE.** POIS. Espèce du genre Raie, *Raia Pastinaca*, L., type du sous-genre *Trygon* d'Adanson. *V.* RAIE. (B.)

**PASTÈQUE.** BOT. PHAN. Espèce du genre Courge. *V.* ce mot. (B.)

**PASTEUR.** *Nomeus.* POIS. Sous-genre de Scombre. *V.* ce mot. (B.)

**PASTINACA.** BOT. PHAN. *V.* PANNAIS.

\* **PASTINAGUA.** POIS. De *Pastinaca*. Le *Raja Pastinaca* sur les côtes d'Arcachon. *V.* RAIE. (B.)

**PASTISSON.** BOT. PHAN. Syn. de *Cucurbita Melopepo*. (B.)

\* **PASTOR.** OIS. (Temminck.) Nom génériquement scientifique de Martin. *V.* ce mot. (DR..Z.)

\* **PASTOR PAGI KERSLOF.** OIS. Sous ce nom et sous celui de *Passer niveus*, est décrit dans le *Museum Wormianum*, la variété totalement blanche du Moineau commun. (LESS.)

**PASTORALE.** BOT. PHAN. Variété de Poire d'automne. (B.)

**PASYTHÉE.** *Pasythea.* POLYP. Genre de l'ordre des Sertulariées, dans la division des Polypiers flexibles, ayant pour caractères: Polypier phytoïde, un peu rameux, ar-

ticulé; cellules ternées ou verticillées, sessiles ou pédicellées à chaque articulation. Lamouroux a réuni dans ce genre deux petits Polypiers fort élégans, mais, comme il l'observe lui-même, qui n'ont que peu d'analogie entre eux. Celui qu'il nomme *P. tulipifera*, nous paraîtrait mieux placé dans l'ordre des Cellariées, à cause de la nature de sa substance qui est plus calcaire que cornée; le *P. quadridentata*, par une raison contraire, doit rester parmi les Sertulariées dans le voisinage du genre Dynamène du même auteur. C'est à peu près ainsi qu'en a jugé Lamarck, puisqu'il a fait de la première de ces espèces, un genre voisin des Cellaires, sous le nom de *Liriozoa*, et qu'il a laissé l'autre parmi ses Sertulaires, quoique les cellules réunies quatre à quatre dans chaque articulation, doivent distinguer cette espèce des véritables Sertulaires. Les Pasythées se trouvent dans l'Océan Atlantique sur les *Sargassum natans* et *baccifer*. (E. D. L.)

\* PATA. ois. Syn. vulgaire de la Grue cendrée. *V.* GRUE. (DR..Z.)

PATABÉE. *Patabea*. BOT. PHAN. Genre de la famille des Rubiacées, établi par Aublet (Guian., 1, p. 2, tab. 43), adopté par Lamarck, Jussieu et Kunth qui lui ont assigné pour caractères essentiels : fleurs réunies en tête, séparées chacune par de grandes bractées colorées; chaque capitule entouré d'écaillés; calice dont le limbe libre est à quatre ou cinq dents; corolle infundibuliforme, velue à son entrée, découpée peu profondément en quatre segmens aigus, réguliers et étalés; quatre à cinq étamines non saillantes; ovaire surmonté d'un style portant un stigmate bifide; fruit peu connu, probablement, selon Kunth, analogue à celui des *Psychotria*, et conséquemment biloculaire et disperme. Ce genre a été placé par les auteurs systématiques dans la Tétrandrie Monogynie, L., quoique le plus souvent les fleurs soient pentandres. Il

est fondé sur une espèce qu'Aublet avait nommée *Patabea coccinea*. C'est un Arbrisseau de quatre à cinq pieds de haut, dont la tige est droite, les branches étalées divisées en rameaux opposés et noueux, garnis à chaque nodosité de deux feuilles opposées, lisses, très-fermes, ovales, acuminées, portées sur de courts pétioles, à la base desquels sont deux stipules oblongues et aiguës. Les fleurs sont axillaires et rouges. Cette Plante croît dans les grandes forêts de la Guiane. Une seconde espèce a été décrite par Kunth (*Nov. Gen. et Sp. Plant. æquin.*, 3, p. 375) sous le nom de *Patabea alba*, Arbrisseau qui croît sur les bords de l'Orénoque près de Maypures et de San-Fernando. Jussieu lui assigne encore comme congénère le *Lonicera bubalina* de Linné fils. (G..N.)

PATAGON. ois. Espèce du genre Perroquet. *V.* ce mot. (DR..Z.)

\* PATAGON. CONCH. L'un des noms vulgaires de Lime des sables, adopté par d'Argenville dans sa Zoolomorphose. (B.)

\* PATAGONE. MAM. Espèce du genre Homme. *V.* ce mot. (B.)

PATAGONE. ois. Espèce du genre Sylvie. *V.* ce mot. (DR..Z.)

PATAGONE. BOT. PHAN. On trouve dans le Dictionnaire de Levrault ce nom substitué sans motifs justifiables à celui de Boërhaavie, qui, rappelant l'hommage botanique rendu à l'un des plus savans hommes du siècle dernier, valait bien qu'on le respectât. (B.)

PATAGONICA. BOT. PHAN. (Adanson.) Syn. de Patagonule. *V.* ce mot. (B.)

\* PATAGONIUM. BOT. PHAN. Ce nom générique proposé par Schrank, n'a été conservé par De Candolle que comme nom de section du genre *Adesmia*. *V.* ce mot au Supplément. (G..N.)

PATAGONULA. BOT. PHAN. Genre de la famille des Borriginées et de la Pentandrie Monogynie, établi par Linné, et réuni au *Cordia* par

Aiton, ainsi que par la plupart des auteurs modernes. La nature de son fruit que l'on a décrit comme capsulaire, avait déterminé Linné à en faire un genre distinct des *Cordia*; mais du reste, c'est à peu près la même organisation. Il était fondé sur un Arbrisseau de l'Amérique méridionale, *Patagonula americana*, Lamk., Illustr., tab. 96, qui a le port d'un Alaterne, et qui ne s'élève qu'à une hauteur médiocre. Ses feuilles sont alternes, pétiolées, simples, ovales-lancéolées, dentées en scie excepté vers le sommet. Les fleurs de cet Arbrisseau forment des corymbes aux extrémités des rameaux. (G..N.)

**PATAGUA.** BOT. PHAN. *V.* CRINODENDRE.

\* **PATALOS.** BOT. PHAN. (Gouan.) L'un des syn. vulgaires d'*Helianthus annuus* dans le midi de la France. (B.)

**PATAOUA** ou **PATAVOUA.** BOT. PHAN. Aublet a mentionné, sous ce nom vulgaire à la Guiane, un grand Palmier des déserts, dont le fruit, de la grosseur d'un petit œuf de poule, est recouvert d'un brou qui se mange après qu'on l'a fait cuire avec du sel dans l'eau: on en extrait une huile employée dans la cuisine. Les renseignements que l'on possède sur ce Palmier sont trop incomplets pour qu'on puisse reconnaître ses affinités botaniques avec les genres et les espèces décrits par les auteurs. (G..N.)

\* **PATAROLA.** BOT. CRYPT. (*Hépatiques.*) Avant de donner un nouveau nom au genre nommé *Candollea* par Raddi, nom qu'on ne peut admettre puisqu'il existe déjà un autre genre *Candollea*, il faudrait discuter si le genre créé par Raddi mérite d'être adopté; c'est ce qui ne nous paraît nullement probable, car la plupart des divisions élevées au rang de genres, par ce savant, sont fondées sur des caractères trop légers pour qu'on puisse se décider à diviser ainsi un des genres les plus naturels de la Cryptogamie. *V.* JUNGERMANE.

(AD. B.)

**PATAS.** MAM. Espèce du genre Guenon. *V.* ce mot. (B.)

**PATATE.** BOT. PHAN. Ce mot désigna dans l'origine et exclusivement un Liseron dont le nom de pays *Batatas* devint scientifique. Ayant depuis été improprement étendu à la Pomme de terre, la Plante qui le portait exclusivement d'abord, est maintenant désignée sous les noms de Patate douce, de Patate sucrée et de Patate de Malaga; cette dernière dénomination vient de ce qu'on la cultive abondamment aux environs de cette ville. (B.)

**PATATE A DURAND.** BOT. PHAN. Les créoles des îles de France et de Mascareigne qui ont remarqué un certain air de famille entre les *Convolvulus Batatas* et *Pes-Capræ*, ont donné le nom de Patate à Durand à cette dernière espèce, parce qu'un certain Durand paraît avoir imaginé d'employer des amas de ses longues tiges traînantes en guise de seine pour la pêche des Crustacés et des petits poissons du rivage. (B.)

\* **PATATRITZ.** OIS. Syn. vulgaire de Proyer. *V.* BRUANT. (DR..Z.)

\* **PATE.** ZOOL. BOT. Ce mot qui signifie proprement les membres locomoteurs dans les Animaux, a été donné, par les jardiniers, aux racines de quelques fleurs d'ornement, par lesquelles on reproduit ces fleurs; ainsi l'on dit Pates d'Anémones, mais on dit Griffes de Renoncules.

Le mot PATE est encore devenu spécifique en beaucoup de cas, dans le langage vulgaire; ainsi l'on a appelé:

PATE D'ARAIGNÉE (Bot.), la Nigelle.

PATE DE CRAPAUD (Moll.), le *Murex hamosus*.

PATE ÉTENDUE (Ins.), le *Bombix pudibunda*, L.

PATE DE LAPIN (Bot.), l'Orpin ve-lu et le Trèfle des champs.

PATE DE LIÈVRE (Bot.), un Plantain et le Trèfle rouge.

PATE DE LION (Bot.), l'Alchémille et le *Filago Leontopodium*.

PATE DE LION BRULÉE (Moll.), le *Murex neritoideus*, L.

PATE DE LOUP (Bot.), le Lycope vulgaire.

PATE D'OIE (Moll.), une espèce de Rostellaire et le *Strombus Pes-Pellicani*. (Bot.) Les espèces les plus vulgaires de Chénopodes.

PATE DE GRIFFON (Bot.), l'*Helleborus foetidus*.

PATE D'OURS (Bot.), l'*Acanthus mollis*.

PATE PELUE (Ins.), la Calandre du Blé, etc. (B.)

PATÉ. CONCH. Nom vulgaire et marchand de la Came gauche de Bruguère. (B.)

PATELLA. MOLL. V. PATELLE.

PATELLAIRE. *Patellaria*. BOT. CRYPT. (*Lichens*.) Hoffmann est le fondateur de ce genre qui a été soumis à de nombreux changemens depuis l'époque de sa création; il a été tour à tour admis et repoussé par les auteurs. Acharius en a formé les genres *Lecanora* et *Lecidea*, aujourd'hui démembrés. De Candolle a conservé ce genre; mais Fries et Eschweiler l'ont rejeté, et, suivant nous, avec raison. Meyer vient aujourd'hui de fonder un genre *Patellaria*, qui n'est ni celui d'Hoffmann ni celui de De Candolle; il y fait entrer des *Lecanora* et des *Lecidea*, quelques *Collema*, des *Beomyces* et notre genre *Myriotrema*. Sans examiner à fond la validité de ce genre, nous en donnerons les caractères: sporocarpes patelliformes ou hémisphériques; lame proligère, céracée ou cornée (colorée), libre; point de marge propre; celle qu'on croit y découvrir, est formée par le thalle; spores formés dans la substance du disque. Nous ne pensons pas que ce nouveau genre puisse être adopté; s'il arrivait pourtant qu'il le fût, ce nom ferait double emploi; car Fries a proposé pour la famille des Champignons un genre *Patellaria*, formé

aux dépens des Pezizes, et qui est adopté par la presque totalité des mycologues. V. LÉCANORE et LÉCIDÉE. (A. F.)

\* PATELLARIA. BOT. CRYPT. (*Champignons*.) Fries a séparé sous ce nom quelques espèces de Pezizes, qui lui paraissent devoir former un genre particulier qu'il caractérise ainsi: Champignons en forme de cupule presque plane, patelliforme, munie d'un rebord, ayant le disque presque pulvérulent; séminules renfermées dans des thèques contiguës et non entremêlées de paraphyses ou thèques avortées. C'est ce dernier caractère qui les distingue essentiellement des Pezizes, suivant l'auteur que nous venons de citer. Les espèces, au nombre de six, sont petites, sessiles ou à peine stipitées; elles croissent sur le bois, sur les feuilles mortes ou sur les fumiers. Les espèces les plus anciennement connues sont: les *Peziza coriacea*, Bull., tab. 458, fig. 1, et *Peziza Patellaria*, Persoon, Syn. Cette dernière surtout est très-commune sur les bois morts. (AD. B.)

PATELLE. *Patella*. MOLL. Les Grecs nommaient *Lepas* des Coquilles convexes d'un côté, concaves de l'autre, et qui sont adhérentes aux rochers sous-marins. Ils désignaient aussi un rocher par le même mot *Lepas*; d'où il est à présumer que le nom donné aux Coquilles est dérivé de celui de rocher ou petite éminence. Quelques auteurs ou commentateurs ont pensé que le mot *Lepas* dérivait plutôt du mot grec *Lepis*, qui signifie écaille ou écorce. On pouvait appuyer cette opinion sur ce qu'en effet les Patelles fixées en grand nombre sur certains rochers ressemblent assez bien à des écailles, qui les revêtiraient comme celles d'une Tortue. Les Latins comparant les Coquilles dont il s'agit, à de petits vases ou de petits plats, leur ont donné le nom de Patelle, *Patella*, et leur ont conservé aussi quelquefois le nom de *Lepas*. Au renouvellement des lettres, ce fut sous ces



deux noms, considérés comme synonymes, que Belon, Rondelet, Aldrovande, désignèrent les Patelles. Des auteurs un peu plus modernes, comme Lister, rassemblèrent en groupe bien caractérisé les espèces de Patelles qu'ils connurent. Ce dernier auteur y établit des genres que Linné ne conserva pas, mais qu'il eut le bon esprit d'admettre comme divisions principales de son genre Patelle. Langius, quelques années plus tard, associa les Patelles et les Balanes dans une même section, les sans cependant confondre ces deux genres. Gualtieri n'apporta à ce genre aucun changement notable; il l'adopta de Lister avec les mêmes sous-divisions, sous la dénomination de Monoconques. Klein a rassemblé toutes les Coquilles que les auteurs avant lui rangeaient dans les Patelles. Il ne les conserva pas dans leur intégrité, et les divisa en deux classes. La première, sous le nom de Patelle, renferme les deux genres *Patella integra* et *Patella lacera*; et la seconde, sous celui d'*Ansata*, contient les quatre genres *Calyptra*, *Cochlearia mitra*, *Hungaria* et *Cochlo-Lepas*. Ces diverses divisions de Klein auraient été utiles, s'il les avait fondées sur des caractères convenables. Ceux de cet auteur étaient tirés de la forme extérieure, et quelquefois mal appréciés. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que Klein a placé les Patelles et ses démembremens entre les Mollusques proprement dits et les Acéphales, les considérant comme un intermédiaire entre les deux classes. Adanson ne fit pas de même; son esprit fut entraîné par d'autres rapports, et les Mollusques operculés furent pour lui le passage aux Bivalves. Aussi voyons-nous les Patelles sous le nom ancien de *Lepas*, faisant le septième genre de ses Limaçons univalves dans la quatrième famille. Les anciens avaient déjà mentionné l'Animal des Patelles, mais d'une manière si peu exacte qu'on peut attribuer à Adanson la première des-

cription bien faite d'un Animal de ce genre. Il est entré à l'égard de son Libot dans un grand nombre de détails qu'il ne donna pas ordinairement à la plupart des autres Mollusques; il décrit les organes apparens sans les désigner, ce qui laissait encore un assez vaste champ pour l'observation. Linné, sans rien faire de ce côté, assigna aux Patelles une place plus convenable que celle où les avait mises Adanson; elle a des rapports avec celle de Klein; mais Linné n'adopta aucune des sous-divisions de cet auteur, de sorte que le genre Patelle resta dans son entier tel que Lister et Gualtieri l'avaient compris; il y introduisit même un assez grand nombre de Coquilles étrangères, même les valves de Lingule (V. ce mot); aussi était-il nécessaire de porter la réforme dans ce genre. Bruguière exécuta le premier ce travail, en séparant d'abord le genre Fissurelle, et en créant ensuite le genre Lingule. Dans les planches de l'Encyclopédie, ce savant conchyliologue plaça avec juste raison les Fissurelles et les Patelles au commencement de la grande classe des Mollusques, ce qui les met en rapport avec les Mollusques acéphales qui terminent la section précédente. Bruguière imita en cela l'immortel Linné, et perfectionna sa méthode. Quelques années après, en 1792, Cuvier publia dans le Journal d'Histoire naturelle ses observations anatomiques sur les Patelles; il avait étudié avec soin celles qui se trouvent abondamment sur nos côtes de la Manche. Il publia presque en même temps son Tableau élémentaire d'Histoire naturelle; le genre Patelle y est restitué dans son intégrité linnéenne; les Fissurelles que Bruguière en avait séparées y sont de nouveau réunies. Dans l'ordre général des rapports, les Patelles sont rapprochées des Oscabrieux et des Halotides, au commencement de la grande section des Mollusques testacés, se trouvant séparés des Acéphales par toute la série des Mollusques turbinés. Lamarck a été le pre-

mier qui ait porté une réforme utile et nécessaire dans les Patelles de Linné; non-seulement il a admis les Fissurelles de Bruguière, mais il en a encore extrait les Emarginules, les Crépidules et les Calyptées; c'est en 1801, dans le Système des Animaux sans vertèbres, qu'il opérait ces changemens. Ils furent bientôt après adoptés par Roissy dans le Buffon de Sonnini où les mêmes rapports sont conservés. Férussac démembra aussi des Patelles de Linné, un genre que Lamarck et Roissy confondirent sans doute avec les Crépidules. Nous voulons parler du genre Septaire que Lamarck, ne connaissant pas probablement le travail de Férussac, nomma Nacelle, et que Montfort, après Lamarck, nomma Cambry. C'est le seul démembrement nouveau que l'on trouve dans les Tableaux de la Philosophie zoologique. L'année suivante Montfort, outre les genres de Lamarck qu'il adopta dans sa Conchyliologie systématique et celui que nous venons de mentionner, en propose encore un autre, un des meilleurs qu'il ait créés; le genre Pavois a été en effet consacré par l'anatomic. Mais Blainville, auquel on doit ces recherches anatomiques, a changé le nom de Montfort contre celui de Parmophore qui a été plus généralement adopté. Outre ces divers genres extraits des Patelles, Lamarck, en 1811, en sépara encore les Cabochons et les Ombrelles, de sorte que déjà considérablement réduit le genre Patelle offrit un ensemble bien plus satisfaisant; sa famille des Phyllidiens fut partagée en deux sections, la dernière se compose des genres Oscabrion, Ombrelle, Patelle et Haliotide, mais ce dernier avec doute. Tels étaient les rapports établis entre les Patelles et les genres voisins, rapports qui semblaient d'autant plus incontestables, qu'ils étaient sanctionnés par les anatomies plus parfaites de Cuvier, publiées dans les Annales du Muséum, qu'ils étaient consacrés par l'ouvrage méthodique de

ce célèbre zoologiste aussi bien que par le dernier ouvrage de Lamarck. Cependant un savant anatomiste, auquel la science est redevable de la connaissance positive de plusieurs genres de Mollusques, changea l'ordre établi avant lui, et rejetant comme non prouvée l'existence des branchies autour du corps des Patelles, il en fit, sous le nom de Rétifères, une famille à part dans les Cervicobranches; mais nous pensons qu'à cet égard Blainville est dans l'erreur, un examen attentif nous ayant prouvé que la partie cervicale du manteau ne peut servir de branchies, tandis que ces organes sont véritablement les lamelles qui se remarquent autour du pied. Nous avons vu ces lamelles à de très-fortes loupes ainsi qu'au microscope, ce qui nous avait confirmé dans notre opinion, avant le Traité de Malacologie de Blainville, dans lequel sont proposés les changemens que nous venons de mentionner. De France démembra encore des Patelles de Linné et des Cabochons de Lamarck, son genre *Hyponix* pour les espèces qui ont un support pierreux et fixe, ce qui les fait ressembler beaucoup aux Coquilles bivalves, analogie qui se retrouve aussi, quoique d'une manière assez éloignée, dans la structure de l'Animal. Après tant de coupures le genre Patelle paraissait suffisamment épuré, si on peut s'exprimer ainsi; il semblait tellement homogène qu'on pouvait croire qu'il était impossible à l'avenir d'y trouver matière à un genre naturel; cependant il n'en a pas été ainsi puisque Sowerby y a puisé encore son genre Siphonaire. Avant lui nous avions formé ce genre dans notre collection, mais il nous a précédé dans sa publication. On pourrait affirmer que le genre Patelle ne subira plus de changemens; cependant il est prudent de ne pas trop se hasarder, parce que les Animaux de plusieurs sections qui ont des formes particulières ne sont point encore connus. Les caractères génériques peuvent être exprimés de

la manière suivante : Animal ovalaire ou circulaire, conique en dessus, plane en dessous et pourvu d'un large pied ovale ou rond, épais, dépassé dans toute sa circonférence par les bords du manteau qui sont plus ou moins frangés ; tête distincte portant deux tentacules coniques, contractiles ; yeux sessiles à leur base externe ; branchies formées par une série complète de plis membraneux, verticaux, dans la ligne de jonction du manteau avec le pied. Coquille conique, ovale ou circulaire, symétrique, à sommet droit ou recourbé en avant ; cavité simple, offrant une impression musculaire, symétrique, en fer à cheval, dont l'écartement est en avant ; bord horizontal et complet.

L'anatomie des Patelles est aujourd'hui bien connue. Nous ne pourrions que répéter ce qu'en ont dit Cuvier et Blainville, et nous préférons renvoyer à leurs travaux. Quant aux mœurs des Animaux de ce genre, on ne les connaît qu'imparfaitement ; il paraît qu'ils sont complètement hermaphrodites comme les Mollusques acéphalés ; mais on ignore de quelle manière ils pondent leurs œufs, si les petits sortent vivans du corps de la mère, ou sont rejetés un à un ou en masse. Elles vivent sur les rochers qui sont quelquefois découverts aux basses marées. Elles adoptent une place qui leur convient, et elles y retournent lorsqu'elles l'ont quittée quelques momens ; c'est ce qui explique pourquoi celles qui vivent sur des rochers de Craie, y creusent leur place à quelques lignes de profondeur. C'est à D'Orbigny que l'on doit ces curieuses observations. Si on veut enlever les Patelles du rocher où elles sont posées, il faut le faire brusquement ; car, si elles sont averties par le moindre choc, elles s'attachent avec leur pied qui fait la ventouse, avec tant de force, que l'on casse plutôt la coquille que de l'arracher. Elles marchent fort lentement, et l'on s'en aperçoit moins au mouvement qu'au bord de la co-

quille qui est soulevée, et aux tentacules dont on voit une petite partie dépasser le bord de la coquille. Ce genre, très-abondant, se trouve dans toutes les mers. Ce sont les mers méridionales qui en offrent, et le plus abondamment, et les plus grandes, et les plus riches en couleurs. Rassemblées, surtout dans les lieux où croissent les Plantes marines, elles semblent s'en nourrir, comme le fait présumer aussi la structure de l'appareil dentaire. On n'en a cependant pas la certitude.

Blainville, dans son Traité de Malacologie, partage les Patelles en sept sections, d'après la forme extérieure, mais il n'en admet plus que quatre dans son article PATELLE du Dictionnaire des Sciences naturelles. Nous pensons qu'il suffit d'admettre trois sections principales dont la première, la plus nombreuse, pourra elle-même être plusieurs fois sous-divisée.

† Espèces ovalaires ou arrondies, à sommet central ou subcentral, jamais incliné vers le bord.

α Espèces à côtes ; le bord découpé en étoile.

PATELLE EN ÉTOILE, *Patella saccharina*, L., Gmel., n<sup>o</sup> 19 ; Lamk., Anim. sans vert. T. VI, p. 526, n. 7 ; *Astrolepas*, D'Argenv., Conchyl., tab. 2, fig. M ; Favanne, Conch., tab. 2, fig. F, 2, 3 ; Lister, Conch., tab. 552, fig. 10 ; Martini, Conchyl., tab. 9, fig. 76. Coquille déprimée, épaisse, ayant sept grosses côtes arrondies qui, dépassant le bord, le décomptent assez profondément en sept ; elle est ordinairement blanche en dedans, et d'un gris verdâtre en dehors ; elle varie d'après les localités ; elle prend des côtes intermédiaires et quelquefois des stries ; se couvre de taches brunes sur un fond blanc et à l'intérieur ; la place de l'Animal est tachée de points noirs ou bruns.

β Espèces arrondies, à côtes ou à stries nombreuses ; le bord non découpé.

PATELLE ROSE, *Patella Umbella*, L., Gmel., n. 71 ; Lamk., Anim.

sans vert. T. VI, p. 527, n. 15; Lister, Conchyl., tab. 558, fig. 21; Mart., Conchyl. T. 1, tab. 8, fig. 65. Coquille conique, aplatie, à sommet subcentral; il en part un grand nombre de côtes rayonnantes qui, aboutissant à la circonférence, festonnent légèrement le bord qui est fort mince, ainsi que le reste de la coquille; elle est diaphane, rose, rayonnée de blanc; en dedans, le centre offre une tache blanche qui indique l'endroit occupé par le dos de l'Animal. Cette Patelle, assez commune dans les collections, offre quelques variétés. Elle vient des côtes d'Afrique; on pense que c'est elle qu'Adanson a décrite sous le nom de Libot.

γ Espèces lisses ou presque lisses.

PATELLE ÉCAILLE DE TORTUE, *Patella testudinaria*, Lamk., Anim. sans vert. T. VI, p. 529, n. 1; L., Gmel., n. 154; D'Argenville, Conchyl., tab. 2, fig. P; Favanne, Conchyl., tab. 1, fig. Q; Martini, Conchyl. T. 1, tab. 6, fig. 45 à 48. Grande et belle Coquille, presque lisse; quand elle est polie, elle présente sur un fond jaune d'écaille des taches irrégulières d'un beau brun; elle est épaisse et d'une nacre argentée à l'intérieur.

†† Espèces ovalaires, rétrécies en avant.

PATELLE EN CUILLE, *Patella cochlear*, L., Gmel., n. 155; Lamk., loc. cit., n. 22; Knorr, Vergn., 2, tab. 26, fig. 3; Born, *Mus. Cæs. Vind.*, tab., 18, fig. 5; Favanne, Conchyl., tab. 79, fig. B. La forme singulière de cette Coquille la distingue au premier aspect de toutes les autres; sa partie antérieure se trouve subitement rétrécie, de sorte que, dans son ensemble, cette Coquille est bilobée; le sommet est central; il en part un assez grand nombre de côtes obtuses, rayonnantes, qui se dirigent vers le bord.

PATELLE CYMEULAIRE, *Patella cymbularia*, Lamk., Anim. sans vert.

T. VI, p. 535, n. 45; Blainv., Traité de Malacol., pl. 49, fig. 6. Peut-être fera-t-on un peu plus tard un genre à part de cette section qui, à notre connaissance, contient déjà quatre espèces. Il serait possible que l'on trouvât de la différence entre les Animaux de ces espèces et ceux des autres Patelles. Nous ne donnons cela, cependant, que comme des conjectures. L'espèce que nous citons ici est ovale, très-mince, d'une nacre argentée en dedans, et couverte en dehors d'un épiderme jaune brunâtre. On remarque des côtes rayonnantes du sommet à la circonférence, plus prononcées antérieurement que sur le dos, et postérieurement; le sommet est fortement incliné, et touche presque au bord. Cette section correspond au genre *Helcion* de Montfort. (D. II.)

PATELLIER. MOLL. L'Animal des Patelles. V. ce mot. (B.)

PATELLITES. MOLL. On a quelquefois donné ce nom aux Patelles fossiles et autres Coquilles que l'on confondait dans le genre Patelle de Linné. (B.)

\* PATELLOIDES. *Patelloidea*. MOLL. C'est ainsi que Blainville nomme la troisième famille de son ordre des Monopleurobranches qu'il caractérise ainsi : corps déprimé, aplati, couvert par une large coquille extérieure, non symétrique et patelloïde. Trois genres sont rangés dans cette famille : ce sont les Ombrelles, les Siphonaires et les Tylodines. V. ces mots. (D. II.)

PATELLULE. *Patellula*. BOT. CRYPT. (*Lichens*.) On donne ce nom à un apothécie ou organe carpomorphe des Lichens; il est sessile, arrondi, discoïde, plane, ou légèrement creusé, dépourvu de marge propre et incolore. Les Lécacorées, qui renferment les genres *Lecanora*, *Lecidea*, *Urceolaria*, *Echinoplaca* et *Myriotrema*, montrent cette sorte d'apothécie qui diffère peu de la scutelle. (A. F.)

**PATENOTIER.** BOT. PHAN. L'un des noms vulgaires du Staphylier. *V.* ce mot. (B.)

**PATENOTRE.** BOT. PHAN. *V.*  
**CHAPELET DE SAINTE-HÉLÈNE.**

**PATERNOSTER.** BOT. PHAN. L'un des noms vulgaires du *Canna indica*, dont les graines servent à faire de ces hochets de superstition appelés chapelets, comptes ou rosaires. On donne le même nom aux graines de *Cardiosperme Corinde*, qui est employé au même usage à Saint-Domingue. (B.)

**PATERSONIE.** *Patersonia.* BOT. PHAN. Genre de la famille des Iridées et de la Triandrie Monogynie, L., établi par R. Brown (*Prodrom. Flor. Nov.-Holland.*, p. 503) qui l'a ainsi caractérisé : périanthe pétaloïde, hypocotyliforme, régulier, dont le tube est grêle, le limbe à six divisions profondes, les intérieures très-petites; étamines à filets connés; style capillaire ordinairement renflé au sommet; trois stigmates en forme de lames et indivis; capsule prismatique; graines nombreuses, attachées tantôt à l'angle interne de chaque loge, tantôt à une colonne centrale formée par la réunion des cloisons. Ce genre est le même que le *Genosiris* de Labillardière qui a l'antériorité, mais dont les caractères étaient fort différens. Malgré l'inexactitude des caractères du *Genosiris*, il est fâcheux que R. Brown ait créé un autre nom générique, car on flottera incertain si l'on ne doit pas adopter de préférence celui qui a été proposé le premier. L'auteur du *Patersonia* en a décrit sept espèces qui habitent toutes la Nouvelle-Hollande, principalement aux environs du Port-Jackson. Il cite comme synonymie de son *Patersonia glauca*, le *Genosiris frangilis*, Labill., *Nov.-Holl.*, 1, p. 15, tab. 9. Une autre espèce, *Patersonia sericea*, est figurée dans le *Botanical Magazine*, n° 1041. Ce sont des Plantes vivaces dont les racines sont fibreuses : les tiges, sim-

ples, très-courtes, quelquefois rameuses; les feuilles ensiformes; la hampe simple, sans bractées; les fleurs belles, à anthères et à stigmates jaunes, très-fugaces, de couleur bleue. Chacune des fleurs est enveloppée dans une petite spathe, et leur ensemble est contenu dans une spathe commune, à deux valves.

Walter, dans sa Flore de Caroline, avait établi un genre *Patersonia* adopté par Gmelin, mais qui ne diffère pas du *Ruellia*. *V.* ce mot. (G.N.)

**PATIENCE.** BOT. PHAN. Espèce du genre *Rumex*. *V.* ce mot. (B.)

\***PATILLA.** BOT. CRYPT. (*Champignons.*) Adanson avait donné ce nom à un genre de Champignons auquel il rapporte les *Agaricum*, pl. 66, fig. 2, 4, de Micheli, qui représentent deux espèces de *Thelephora*, d'où on peut conclure que ce genre d'Adanson correspondait au genre *Thelephora* de Persoon ou *Auricularia* de Bulliard. *V.* THÉLÉPHORE. (AD. B.)

**PATIMA.** BOT. PHAN. Aublet (*Plantes de la Guiane*, vol. 1, p. 197, tab. 77) a décrit et figuré sous le nom de *Patima guianensis*, une Plante qui forme le type d'un genre de la famille des Rubiacées, mais dont les caractères sont très-incomplets. En effet, on ignore la structure de la corolle des étamines et du stigmate. Le calice a son limbe entier à cinq angles obtus; le fruit est une baie pisiforme adhérente au calice et couronnée par le limbe de celui-ci, à quatre ou six loges renfermant plusieurs graines éparses dans une pulpe. Le *Patima guianensis* est une herbe dont les tiges, hautes d'environ un mètre, sont tendres, creuses, et garnies de feuilles opposées, pétiolées, lisses, molles, ovales, entières, très-longues, et accompagnées de stipules interpétiolaires. Les fleurs sont pédonculées et solitaires dans les aisselles des feuilles. Cette Plante croît dans les terrains marécageux de la Guiane, où elle fleurit au mois de mai. (G.N.)

PATINE. MIN. *V.* CUIVRE.

\* PATINES. OIS. (Oviédo.) Syn. de Pierre-Garin. *V.* STERNE. (DR..Z.)

PATIRA. MAM. Laborde et ensuite Buffon ont désigné sous ce nom une espèce de Cochon qui ne semble pas différer essentiellement du Pécarî à collier. *V.* COCHON. (AUD.)

PATIRICH. OIS. Espèce du genre Guépier. *V.* ce mot. (DR..Z.)

PATISSON. BOT. PHAN. Même chose que Pastisson. *V.* ce mot. (B.)

\* PATONG. OIS. Nom indien de l'Hirondelle Salangane, *Hirundo esculenta*. Cet Oiseau (*V.* SALANGANE) est nommé en Chine *Saroi bou ras enno*, et au Japon *Jenwa*; il est célèbre par ses nids gélatineux et alimentaires. (LESS.)

\* PATRE. OIS. Espèce du Genre Traquet. *V.* ce mot. On a aussi donné ce nom à un Pluvier. (DR..Z.)

PATRINIA. BOT. PHAN. Jussieu a proposé ce nom pour un genre nouveau qu'il a établi dans la famille des Valérianées, et qui a pour type la *Valeriana sibirica*, L. Les caractères de ce genre peuvent être ainsi établis : la corolle est presque campanulée, un peu oblique, à cinq lobes inégaux et arrondis ; les étamines, au nombre de quatre, sont saillantes hors de la corolle ; le style, de la même longueur que les étamines, se termine par un stigmate à peine trilobé ; l'ovaire est à trois loges, savoir : deux postérieures constamment vides, et une antérieure un peu gibbeuse à son sommet et portant un seul ovule pendant de l'axe interne un peu au-dessous de la partie supérieure. Son fruit est une capsule indéhiscente, bordée à son sommet par le limbe calicinal entier et peu saillant. Le *Patrinia sibirica*, Juss. ; *Valeriana sibirica*, L., ou *Fedia sibirica*, Vahl, Enum., offre des tiges cylindriques, fistuleuses, presque glabres, d'environ un pied d'élévation ; les feuilles sont opposées, pétiolées, les radicales presque lyrées,

les supérieures sessiles et pinnatifides. Les fleurs sont jaunes, disposées en corymbe terminal. Originaires de la Sibérie, cette Plante est depuis longtemps cultivée dans les jardins de botanique. (A. R.)

\* Le nom de *Patrinia* a été encore employé par Rafinesque pour désigner un genre de Légumineuses, établi sur une espèce de *Sophora* de l'Amérique septentrionale, que Nuttall a nommée *S. sericea*, et dont Pursh avait fait une *Astragale*. Quoique plusieurs motifs semblent faire croire que ce genre est réel, on ne peut néanmoins l'admettre et encore moins le nom générique que Rafinesque lui a imposé, attendu le peu de notions exactes que l'on a sur la Plante qui le constitue, attendu surtout l'existence du genre *Patrinia* de Jussieu. De Candolle le conserve parmi les *Sophora*, et le place à la suite de la seconde section qu'il nomme *Pseudosophora*, c'est-à-dire celle qui a les étamines un peu réunies ensemble, et qui semblent s'approcher des *Astragales*. *V.* SOPHORE. (G..N.)

PATRISIA. BOT. PHAN. Le professeur Richard a établi sous ce nom un nouveau genre de Plantes de la Guiane (Act. Soc. d'Hist. nat., p. 5). Le même genre, qui avait été communiqué à Vahl sous ce nom, fut publié par lui dans ses *Eclogæ* sous celui de *Ryania*. D'un autre côté notre collaborateur Kunth (*in Humb. Nov. Gen. et Spec.*, 5, p. 557) a adopté le nom de *Patrisia*, et a fait connaître deux espèces nouvelles de ce genre, qu'il range dans sa famille des Bixiniées. Dans le premier volume du *Prodromus systematis*, le professeur De Candolle adopte à la fois les noms de *Ryania* et de *Patrisia*, réservant le premier pour l'espèce décrite par le professeur Richard sous le nom de *Patrisia pyriferæ*, loc. cit., et par Vahl sous celui de *Ryania speciosa*, et appliquant celui de *Patrisia* pour les espèces décrites par Kunth. Mais les caractères que ce savant botaniste donne pour distinguer ces deux gen-

res ne nous paraissent pas de nature à faire considérer ceux-ci comme différens. En effet il admet dans le *Ryania* un urcéole pétaoloïde environnant l'ovaire à sa base, et pour fruit une baie, et dans le *Patrisia* point d'urcéole et pour fruit une capsule déhiscence en trois ou cinq valves. Mais, d'abord, le fruit du *Ryania* n'est point une baie; il est coriace, épais, et à sa parfaite maturité il se rompt en deux et quelquefois en quatre valves; ainsi aucune différence entre ces deux genres relativement à leur fruit. Il reste donc l'urcéole ou disque qui existe dans le *Ryania* et manque dans le *Patrisia*, selon le professeur de Genève. Mais dans les descriptions très-détaillées que donne le professeur Kunth des deux espèces nouvelles qu'il rapporte à ce genre, il mentionne et décrit le disque urcéolé avec détail. Il résulte donc de-là que cet organe existe aussi bien dans le *Patrisia* de De Candolle que dans son *Ryania*, et que par conséquent il n'existe aucune différence entre ces deux genres, que nous croyons devoir réunir sous le nom de *Patrisia*. Voici les caractères de ce genre: le calice est à cinq divisions très-profondes, colorées surtout à leur face interne, égales, se recouvrant latéralement par un de leurs côtés avant l'épanouissement. Point de corolle; les étamines sont très-nombreuses et hypogynes; leurs filets sont grêles et libres; leurs anthères linéaires, dressées, à deux loges, s'ouvrant par un sillon longitudinal. L'ovaire est libre, rétréci et comme stipité à sa base, où il est environné par une sorte de disque hypogyne, coloré, urcéolé. Coupé transversalement, cet ovaire présente une seule loge, contenant un très-grand nombre d'ovules attachés à cinq ou dix trophospermes longitudinaux et pariétaux. Le style est ou tout-à-fait simple, indivis et portant un stigmaté également simple (*Patrisia pyrifera*, Rich.), ou divisé à son sommet en quatre ou cinq lanières portant chacune un très-petit stigmaté, d'après

Kunth. Le fruit est globuleux, coriace, subéreux, à une seule loge, s'ouvrant quelquefois d'une manière irrégulière en plusieurs valves. Les graines sont attachées à cinq ou dix trophospermes pariétaux; elles sont très-nombreuses, ovoïdes, enveloppées en partie d'une matière pulpeuse. L'embryon est renfermé dans un endosperme charnu.

Ce genre se compose de cinq espèces: trois sont originaires de Cayenne et deux des Missions de l'Orénoque. Ce sont des Arbres recouverts d'un duvet à poils souvent étoilés, à feuilles alternes et entières, munies à leur base de deux stipules adnées au pétiole. Les fleurs sont assez grandes, pédonculées, axillaires, solitaires ou gémées. Ainsi que nous l'avons dit précédemment, ce genre a été placé par le professeur Kunth dans sa nouvelle famille des Bixinées; le professeur De Candolle le range dans la famille des Flacourtiées où il forme une tribu sous le nom de Patrisiées. (A. R.)

\* PATRISIÉES. BOT. PHAN. De Candolle appelle ainsi la première tribu qu'il forme dans la famille des Flacourtiées, et qui se compose des genres *Ryania* et *Patrisia*. Nous avons déjà dit, dans l'article *Patrisia*, que ces deux genres doivent être réunis. *V.* FLACOURTIÉES. (A. R.)

\* PATROBE. *Patrobus*. INS. Genre de Carabiques établi par Megerle et mentionné par Latreille (Fam. nat. du Règne Anim.) qui ne donne pas ses caractères. (G.)

PATROCLE. *Patrocles*. MOLL. Genre de Montfort établi sur une Coquille multiloculaire microscopique, qui a été placée, par Blainville et Férussac, dans le genre Lenticuline, et par D'Orbigny dans son genre Rubuline. *V.* ce mot. (D. H.)

PATSJOTTI. BOT. PHAN. (Rheede.) Syn. de *Strumpfia*, L. *V.* ce mot. (G. N.)

PATTAM. BOT. PHAN. (Lesche-

nault.) Syn. de Pois cultivé, aux environs de Pondichéry. (B.)

PATTARA. BOT. PHAN. (Adanson.)  
V. BASAAL.

PATTE. ZOOL. V. PATE.

PATURIN. *Poa*. BOT. PHAN. Ce genre, de la famille des Graminées, et de la Triandrie Digynie, L., considéré comme la plupart des auteurs l'ont adopté, se compose d'une grande quantité d'espèces dont l'organisation florale offre de si nombreuses modifications, qu'il est difficile de lui assigner des caractères bien tranchés. Voici ceux qui résultent de l'examen comparatif de la plupart des espèces : lépicène à deux valves inégales, mutiques, plus courtes que chacune des petites fleurs; épillets composés chacun d'un nombre variable souvent assez considérable de petites fleurs (deux à vingt) distiques, ovales ou oblongues, à valves ou glumes légèrement concaves, comprimées, ovales, un peu aiguës et ordinairement mutiques; dans quelques espèces exotiques, la glume inférieure est, selon Raspail, surmontée d'une petite arête placée presque au sommet, et la glume supérieure est bifide au sommet, à nervures hispides; trois étamines à anthères jaunâtres; deux petites écailles ou paillettes hypogynes, obtuses; ovaire glabre, presque rond, surmonté de deux styles courts, portant des stigmates rameux; caryopse oblongue, acuminée, sillonnée d'un côté, et adhérente aux glumes. Par ces caractères, le genre *Poa* se nuance avec plusieurs genres voisins, et surtout avec le *Briza* et le *Festuca*. Il diffère essentiellement des *Briza* en ce que les valves de la glume ne sont point autant concaves ou cordiformes, et qu'elles sont au contraire très-comprimées ou planes. On le distingue du *Festuca*, en ce que les valves n'ont point d'arête terminale et qu'elles ne sont pas aussi étroites, allongées, et subulées, comme dans les *Festuca*; mais ces caractères sont très-sujets à varier, de sorte que beaucoup

d'auteurs sont pardonnables d'avoir transféré indifféremment les nouvelles espèces dans l'un ou dans l'autre de ces genres. Plusieurs espèces de Paturins ont formé des genres nouveaux qui, à la vérité, ne représentent pas tous sur des caractères d'une grande valeur. C'est ainsi qu'ont été fondés les genres *Catabrosa*, *Megastachya*, *Eragrostis*, *Tricuspis*, *Brachypodium*, *Schœnodoros*, *Sclerachloa*, *Rabdochloa* et *Ceratochloa* de Palisot-Beauvois; le *Kœleria* de Persoon, le *Triodia* et le *Glyceria* de Rob. Brown. V. tous ces mots. Lors même qu'on admettrait l'établissement de ces genres, il resterait encore dans le genre *Poa* au moins deux cents espèces qui sont réparties sur la surface presque entière du globe. On en trouve en effet un grand nombre, non-seulement en Europe, mais encore dans l'Amérique du nord, à la Nouvelle-Hollande, et même dans les contrées intertropicales. Ces Graminées ont leurs fleurs disposées en une panicule ordinairement lâche; elles sont excessivement abondantes dans les prairies, sur les pelouses, et dans plusieurs autres stations, car il en est qui croissent sur les montagnes les plus élevées, d'autres dans les marais, sur les toits des habitations, les collines, les bords de la mer, et même dans les rues des grandes villes, entre les pavés, etc. Aucune espèce européenne n'est l'objet d'une culture spéciale, mais quelques-unes, par leur abondance dans les prés ou dans les bois clairs et herbeux, forment la majeure partie d'un fourrage très-recherché des bestiaux, et elles méritent qu'on les distingue des autres Graminées; telles sont les *Poa pratensis*, *trivialis*, *angustifolia*, *nemoralis*, *bulbosa*, *alpina*, *annua*, etc.

Parmi les espèces de Paturins indigènes des contrées chaudes du globe, il en est une remarquable par sa grande utilité pour les peuples où elle croît spontanément. Nous voulons parler du *Poa abyssinica*, Lamk., qui, selon Bruce, porte le nom de *Teff* dans



son pays natal. Sa graine, quoique petite, est d'un emploi très-avantageux. On en fait une sorte de pain, sous forme de gâteaux ronds, de l'épaisseur d'environ un demi-travers de doigt. La saveur de ce pain est un peu aigre, sa couleur plus ou moins blanche; enfin, c'est une nourriture qui n'a rien de désagréable. Bruce rapporte qu'en Abyssinie on sème le Tef dans les mois de juillet et d'août et qu'il croît avec une telle rapidité qu'on peut en faire trois récoltes par année. Cette Plante est cultivée dans les jardins de botanique; il serait à désirer qu'on essayât sa culture en grand dans les provinces méridionales de l'Europe. (G..N.)

**PATURON, POTIRON** ou **POTURON**. BOT. On donne indifféremment ces noms vulgaires à des Champignons mangeables qui viennent dans les pâturages, et à de grosses variétés de Citrouilles. (B.)

**PATYA**. BOT. PHAN. Necker (*Elem. botan.*, n. 462) a indiqué sous ce nom un genre formé aux dépens du *Verbena* de Linné, et qui a pour type le *V. lappulacea*. Plusieurs auteurs ont établi le même genre en lui imposant différents noms; celui de *Priva*, donné par Adanson, ayant l'antériorité, a été généralement adopté. *V. PRIVA*. (G..N.)

\* **PATYRA**. MAM. Barrère indique sous ce nom un Pécari probablement dans la livrée du jeune âge; la seule description qu'il en donne est celle-ci: *Sus minimus*, habite les forêts, et a une raie blanche sur le dos. (LESS.)

\* **PATZISIRANDA**. BOT. PHAN. C'est le nom que les naturels de la Floride donnent à une Plante dont les racines chevelues sont renflées de distance en distance en forme de petits tubercules noirs en dehors, blancs en dedans, et ayant une odeur aromatique. Cette Plante est mentionnée dans le Recueil des Voyages où il est dit que les habitans de la Floride prennent la poudre de ses tubercules dans du vin comme un

excellent stomachique. Le nom d'*A-poyomatja*, cité comme celui que l'on donne aussi à la même Plante, est précisément celui d'un Souchet à racines tuberculeuses dont la figure est représentée dans l'ouvrage d'Hernandez sur le Mexique, tab. 15; c'est probablement, selon Jussieu, le *Cyperus articulatus*. (G..N.)

\* **PAUA**. MOLL. Les naturels de la Nouvelle-Zélande nomment ainsi la belle Haliotide australe, qui est très-commune sur leurs côtes. (LESS.)

**PAULETIA**. BOT. PHAN. Cavanilles (*Icon.*, 5, p. 5) avait établi sous ce nom un genre de la famille des Légumineuses, et de la Décandrie Monogynie, L., qui, n'ayant pas été trouvé suffisamment distinct du *Bauhinia*, lui avait été réuni de nouveau par la plupart des auteurs. Néanmoins, Kunth l'a reconstitué en lui assignant les caractères suivans: calice dont le tube est cylindracé, persistant, le limbe caduc à cinq segments très-longs, libres ou adhérens entre eux, en forme de languette; cinq pétales insérés sur la partie inférieure du tube calicinal, longuement onguiculés, un peu inégaux; dix étamines fertiles, connées par leur base seulement, cinq alternes plus courtes et quelquefois stériles; *V.* ovaire longuement stipité, surmonté d'un style arqué; légume linéaire, comprimé, uniloculaire, bivalve, renfermant plusieurs graines lenticulaires. Ce genre n'est considéré par De Candolle (*Prodrom. Syst. Veget.*, 2, p. 513) que comme une section naturelle des *Bauhinia*. Cette section comprend une vingtaine d'espèces indigènes des contrées tropicales, principalement de l'Amérique méridionale et des Indes-Orientales. Ce sont des Arbres ou des Arbrisseaux quelquefois pourvus d'aiguillons, à feuilles alternes, plus ou moins profondément bilobées, structure que présentent d'ailleurs toutes les espèces de *Bauhinia*. Leurs fleurs, de couleur blanche jaune-rougeâtre ou purpurine, forment des grappes la-

térales ; quelquefois elles sont solitaires ou ternées et opposées aux feuilles. Parmi ces espèces, nous citerons, comme type du genre *Pauletia* ou de la seconde section des *Bauhinia*, selon la manière de voir de chaque botaniste, les *Pauletia inermis* et *aculeata*, Cavan., *loc. cit.*, tab. 409 et 410. Ce sont des Plantes originaires des côtes occidentales de l'Amérique du sud. (G..N.)

\* PAULINE. ois. Espèce du genre Touracou. *V.* ce mot. (DR..Z.)

PAULITE. MIN. (Werner.) *V.* HYPERSTHÈNE.

PAULLINIE. *Paullinia*. BOT. PHAN. Plumier avait établi dans ses Plantes d'Amérique deux genres sous les noms de *Cururu* et de *Serjania*. Ces deux genres différaient l'un de l'autre, parce que le fruit était simple, pyriforme, à trois loges monospermes dans le premier, et formé de trois capsules soudées et ailées par le bas dans le second. Linné a cru devoir réunir ces deux genres en un seul, auquel il a donné le nom de *Paullinia*. Mais plus tard Schumacher, botaniste danois, dans un Mémoire publié dans le troisième volume des Actes de la Société d'Histoire naturelle de Copenhague, a rétabli les deux genres de Plumier, conservant les caractères distinctifs donnés par cet auteur et substituant seulement le nom de *Paullinia* à celui de *Cururu*. Cette division a depuis été adoptée par tous les botanistes modernes, et entre autres par Kunth et De Candolle. Voici les caractères du genre *Paullinia* qui fait partie de la famille des Sapindacées et de l'Octandrie Trigynie, L. : le calice est formé de cinq sépales inégaux, imbriqués latéralement et persistans. Les pétales au nombre de quatre sont alternes avec les sépales, hypogynes, ongiculés, munis à leur base d'une écaille souvent bifide; entre les deux sépales supérieurs manque le cinquième pétale, qui avorte presque constamment. Entre la corolle et les éta-

mines on trouve quatre glandes inégales. Les étamines au nombre de huit, entourant l'ovaire, ont leurs filets libres, mais inégaux. L'ovaire est supère, oblique et excentral, à cause de la position des glandes; il est sessile, tricoque, à trois loges contenant chacune un seul ovule. Les trois styles sont épais, connivens, plus courts que les étamines, terminés chacun par un petit stigmate simple. Le fruit est une capsule pyriforme, plus ou moins trigone, à trois loges monospermes, s'ouvrant en trois valves naviculaires; les trois cloisons restant fixées à l'axe central qui paraît comme à trois ailes, dont chacune correspond à la suture des valves. Les graines sont dressées, enveloppées à leur base dans un arille bilobé et fongueux. Les espèces qui composent ce genre sont assez nombreuses; on en trouve trente-neuf mentionnées dans le premier volume du *Prodromus* du professeur De Candolle. Sur ce nombre trente-sept croissent dans les diverses contrées de l'Amérique méridionale, savoir : au Brésil, à la Guiane, à la Nouvelle-Grenade, au Pérou et dans les Antilles. Des deux autres une se trouve au Japon, *Paullinia japonica*, Thunb., et une en Afrique, *Paullinia senegalensis*, Juss. Les Paullinies sont des Arbustes ou des Lianes grimpantes, munies de vrilles. Leurs feuilles sont alternes, tantôt imparipinnées, tantôt ternées ou décomposées. Leurs pétioles quelquefois ailés sont accompagnés à leur base de deux stipules. Leurs fleurs sont blanches, munies de bractées et formant des grappes axillaires rameuses, à la base, desquelles on trouve en général deux vrilles.

(A. R.)

\* PAULLINIÈES. BOT. PHAN. Notre collaborateur Kunth appelle ainsi la première section qu'il établit dans la famille des Sapindacées, section qui est caractérisée par des pétales dont l'onglet porte une écaille à sa base; des glandes distinctes placées entre les étamines

et la corolle; un ovaire à trois loges monospermes. A cette section qui se compose d'Arbrisseaux sarmenteux armés de vrilles, appartiennent les genres : *Cardiospermum*, L.; *Urvillea*, Kunth; *Serjania*, Plumier; *Paullinia*, Schum. *V. SAPINDACÉES.*

(A. R.)

**PAUPIÈRES.** *Palpebræ.* ZOOL. On donne ce nom aux voiles membranées qui, chez beaucoup d'Animaux, recouvrent les yeux dans l'état de repos. La plupart des Vertébrés ont trois paupières; cependant l'Homme et les Singes n'en ont que deux; et quelques Reptiles, de même que presque tous les Poissons, n'en ont point du tout. *V. OËIL.*

(IS. G. ST.-H.)

**PAUSSE.** *Paussus.* INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Tétramères, famille des Xylophages, tribu des Paussiles, établi par Linné et adopté par tous les entomologistes avec ces caractères : antennes composées de deux articles, dont le dernier très-grand, tantôt irrégulier, denté ou crochu, tantôt régulier, presque ovale ou orbiculaire. Ce genre se distingue de l'autre genre de la même tribu (Térapète), parce que, dans ce dernier, les antennes ont dix articles et sont perfoliées. Le corps des Pausse est oblong et aplati : leur tête est presque de la largeur du corselet, à peu près carrée, déprimée, rétrécie postérieurement en une espèce de cou distinct. Les antennes sont insérées au-dessus de la bouche, rapprochées, composées de deux articles. Le labre est presque coriace, petit, transverse et carré. Les mandibules sont petites, cornées, allongées, comprimées; leur extrémité est pointue et un peu lunulée. Les mâchoires sont terminées en manière de dents arquées, pointues, ayant une dentelure sous l'extrémité. Les palpes sont coniques, courts et épais; les maxillaires sont de quatre articles, les labiaux de trois. Le corselet est plus étroit que le corps, presque carré, brusquement plus élevé à sa partie anté-

rieure et dilaté sur les côtés. L'écusson est petit, triangulaire, peu apparent. Les élytres forment un carré long, et laissent à découvert l'extrémité de l'abdomen. Elles sont unies, planes, sans rebord, et recouvrent deux ailes membraneuses. L'abdomen est carré; les pattes sont courtes, comprimées; les jambes antérieures sont sans épines sensibles à leur extrémité; les postérieures sont assez larges. Ces Insectes doivent avoir les mêmes mœurs que les autres genres de leur famille, et vivre dans les bois comme eux. On soupçonne que les espèces pourvues de dents ou de crochets aux antennes, s'en servent pour se suspendre. Le petit nombre d'espèces connues de ce genre est propre à l'Afrique et aux Indes-Orientales. Nous citerons comme type du genre :

Le PAUSSE MICROCÉPHALE, *Paussus microcephalus*, L., Afzel. Act., Soc. Lin. de Lond. T. IV, p. 18, tab. 22; Herbst., Coléopt., 4, tab. 59, f. 6, a, b. Corps long de deux à trois lignes, d'un brun noirâtre; dernier article des antennes irrégulier, rétréci à sa base en manière de pédoncule; son côté extérieur quadridenté et prolongé en dessous en un crochet unidenté; milieu du corselet ayant un enfoncement profond; jambes postérieures plus longues que les autres, un peu rétrécies vers leur extrémité. On le trouve en Afrique

Le *Paussus flavicornis* de Fabricius n'appartient pas à ce genre. (G.)

**PAUSSILES.** *Paussili.* INS. Tribu de l'ordre des Coléoptères, section des Tétramères, famille des Xylophages, établie par Latreille qui la caractérise ainsi : corps oblong, très-aplati en devant; abdomen plus large que le corselet; palpes grands, coniques; lèvre grande, cornée; étuis tronqués; antennes de deux articles (*Paussus*) ou de dix articles, et perfoliées (*Cerapterus*). Cette tribu ne renferme que deux genres. *V. PAUSSE* et *CÉRAPTERE.* (G.)

**PAUSSUS.** INS. *V. PAUSSE.*

PAUVRE HOMME. orn. Même chose que Bernard-l'Érmité, *Pagurus Eremitus*. F. PAGURE. (B.)

PAUXI. *Ourax*, ois. Genre de l'ordre des Gallinacés. Caractères : bec robuste, court, comprimé, voûté, convexe; mandibule supérieure se dilatant à sa base en une élévation arrondie de matière dure et cornée qui masque tout le front; narines placées de chaque côté du front et à sa base, percées près du front, derrière le globe corné du bec, rondes, ouvertes en dessus, et entièrement cachées; point de fosses nasales; tarse long et lisse; quatre doigts, les trois antérieurs réunis par des membranes; le pouce articulé sur le tarse, mais portant en partie à terre; les quatre premières rémiges étagées, la sixième la plus longue. Confondues pendant long-temps avec celles du genre *Hocco*, les deux espèces qu'en a séparées Temminck, pour établir le genre Pauxi, n'en diffèrent pour ainsi dire aucunement sous le rapport des mœurs et des habitudes. Elles habitent les immenses forêts qui couvrent la plus grande partie du sol de l'Amérique méridionale. Les Sauvages regardant ces Oiseaux comme le meilleur produit de leurs chasses, il n'est point de pièges qu'ils ne leur tendent, point d'armes qu'ils n'emploient contre eux. Leur destruction, déjà fort avancée, menace d'être un jour totale, ainsi que l'a été celle de plusieurs autres Gallinacés dont il ne nous reste plus que des traditions confuses, si l'on ne parvient à élever en domesticité les deux espèces qui nous occupent. Il paraît assez constant qu'ils sont peu susceptibles de s'y faire, car tous les voyageurs s'accordent à dire qu'au nombre des Oiseaux qui peuplent les basse-cours du Brésil et de la Guiane, rarement ils y ont observé les Pauxis, et ce qui vient encore à l'appui de cette observation, c'est que ces Oiseaux sont extrêmement rares dans les collections ornithologiques où nulle part ne manquent les *Hoccos*, les Pénélo-

pes, les Faisans, les Peintades, les Coqs, et généralement toutes les espèces que l'on a pu familiariser avec la servitude. Quelques auteurs assurent cependant que l'une des deux espèces, le Pauxi à pierre, s'attache facilement à un maître, qu'elle le suit et lui prodigue même des caresses; mais l'on sait que ces exceptions ne sont pas communes, et que l'Oiseau retourne volontiers à ses habitudes naturelles lorsqu'il en trouve l'occasion. On a de fortes raisons de penser que les Pauxis établissent leurs nids sur les Arbres, et qu'ils en font descendre les petits quand ils sont en état de suivre la mère et de chercher avec elle la nourriture. Ces petits sont d'abord couverts d'un duvet brun; et le globe qui surmonte le bec ne commence à prendre de l'accroissement qu'après la première mue.

PAUXI MITU, *Ourax Mitu*, Temm., Ois. color., pl. 155; *Crax alector*, var. B, Lath.; *Crax Mitu*, L.; *Hocco Pauxi*, Vieill. Parties supérieures noires, à reflets violets et pourprés, avec le bord de chaque plume d'un noir mat; le dessus du cou garni de petites plumes veloutées d'un noir mat; une huppe de plumes courtes et frisées d'un noir pur sur l'occiput et la nuque; rectrices noires, terminées de blanc; parties inférieures d'un noir brillant, à l'exception de l'abdomen et des rectrices caudales inférieures qui sont d'un brun marron; bec rouge, surmonté d'un casque globuleux de la même couleur; iris noirâtre; pieds d'un rouge pourpre. Taille, vingt-huit à trente pouces. Les jeunes sont d'un noir moins pur; ils ont le casque moins élevé. Sa couleur, ainsi que celle du bec et des pieds, est d'un rouge beaucoup plus terne. Du Brésil.

PAUXI A PIERRE, *Ourax galeata*, Temm.; *Crax Pauxi*, L.; *Hocco* du Mexique, Briss.; le Pierre de Cayenne, Buff., pl. enlum. 78. Parties supérieures noires, à reflets verdâtres, avec le bord de chaque plume d'un noir pur; tête et cou garnis de

petites plumes veloutées, d'un noir mat; rectrices noires terminées de blanc; parties inférieures d'un noir irisé, avec l'abdomen et les rectrices caudales inférieures d'un blanc pur; bec d'un rouge foncé; casque globuleux ou plutôt pyriforme, d'un bleu livide. Cecasque, dans les vieux individus, est de substance osseuse, celluleuse, avec des impressions linéaires assez profondes; iris brun; pieds rouges; ongles jaunes. Taille, trente-quatre pouces. Les jeunes ont les nuances moins vives: celle du noir tire sur le brun. De la Guiane.

(DR..Z.)

PAVANA ET PAVANE. BOT. PHAN.

On trouve sous ces noms, et sous celui de *Lignum pavanum*, dans les matières médicales, le *Croton tiglium*, dont les fruits sont nommés Graines de Tilli. C'est le *Laurus Sassafras* que Chomel a désigné sous le nom de Pavane.

(B.)

PAVANUER. OIS. Espèce du genre Sylvie. *V.* ce mot.

(DR..Z.)

PAVATE. BOT. PHAN. (L'Ecluse et Rheede.) D'où *Pavetta*. Nom de pays de la Plante type du genre Pavette. *V.* ce mot.

(B.)

PAVÉ. MOLL. Nom vulgaire et marchand du *Conus eburneus*. Le *Conus tessellatus* a été appelé PAVÉ D'ITALIE.

(B.)

PAVÉ DES GÉANS. GÉOL. On a donné ce nom à un amas prodigieux de colonnes basaltiques d'Irlande, au comté d'Antrim.

(B.)

PAVÉE. BOT. PHAN. L'un des noms vulgaires de la Digitale pourprée dans quelques cantons de la France.

(B.)

PAVERT. OIS. Syn. de Tangara septicolore. *V.* ce mot.

(DR..Z.)

PAVETTE. *Pavetta*. BOT. PHAN. Ce genre, de la famille des Rubiacées, et de la Tétrandrie Monogynie, L., est tellement voisin de l'*Ixora*, que plusieurs auteurs les ont réunis. Il a été établi par Linné sur le *Pavate* de Rheede (*Hort. Malab.*, 5, tab. 10),

et il offre les caractères suivans: calice très-petit, à quatre dents; corolle dont le tube est grêle, le limbe étalé, à quatre divisions aiguës et profondes; anthères presque sessiles, saillantes hors de la corolle; baie pisiforme, biloculaire et disperme selon Gaertner, uniloculaire et monosperme d'après Linné; graines planes et sillonnées d'un côté, convexes de l'autre. La Plante de Rheede que nous avons citée plus haut forme le type du genre *Pavetta*, qui ne renferme qu'un petit nombre d'autres espèces indigènes des îles de l'archipel Indien, de la Cochinchine, et de la côte de Guinée en Afrique. Linné l'a nommée *P. indica*, et Lamarck, qui l'a placée parmi les *Ixora*, lui a donné le nom d'*Ixora paniculata*. Comme son nom spécifique l'indique, elle croît dans l'Inde-Orientale. C'est un Arbrisseau glabre, à feuilles disposées en corymbes ou en faisceaux à l'extrémité des tiges et des rameaux. Le *Crinita capensis* d'Houttuyn, tab. 40, fig. 1, a été réuni au genre *Pavetta* par Thunberg et Linné fils, sous le nom de *P. caffra*. Swartz a nommé *P. pentandra* un Arbrisseau des Antilles à fleurs odorantes placé auparavant parmi les *Psychotria*, et figuré anciennement par Plumier, *Icon.*, tab. 166, fig. 1. Enfin Cyrillo avait transporté dans le genre *Pavetta*, sous le nom spécifique de *fœtidissima*, une Plante de la Sicile et des îles de l'archipel Grec, qui était l'*Asperula calabrica* de Linné, l'*Ernodea montana* de Smith, et dont Persoon a fait le type de son genre *Putoria*. *V.* ce mot.

(G..N.)

PAVIE. *Pavia*. BOT. PHAN. Ce genre de la famille des Hippocastanées, établi par Boërhaave (*Lugd. Bat.*, t. 260), avait été réuni par Linné et par tous les botanistes qui l'ont suivi à l'*Æsculus* (Hippocastane), dont il ne diffère que par de légères nuances. Cependant le professeur De Candolle (*Prodr. Syst.*, 1, p. 598) l'a de nouveau rétabli comme genre distinct, en lui donnant pour caractères: un calice

tubuleux; une corolle formée de quatre pétales étroits et dressés, et non étalés comme dans les Hippocastanes; sept étamines dressées, et une capsule sans aiguillons. Les Pavies sont des Arbres originaires de l'Amérique septentrionale. On en connaît quatre espèces: leurs feuilles sont opposées, digitées, composées d'un nombre variable de folioles légèrement pétiolées. Leurs fleurs sont disposées en thyrses dressés. Parmi ces espèces on cultive fréquemment dans nos jardins où elles poussent en pleine terre: 1° le *Pavia flava*, D. C., Arbre de moyenne grandeur, dont les feuilles composées de cinq à sept folioles elliptiques, oblongues, amincies en pointe à leurs deux extrémités, sont légèrement pubescentes à leur face inférieure. Les fleurs d'un jaune pâle forment des thyrses qui terminent les jeunes rameaux; les capsules ne sont pas épineuses. Cette espèce croît naturellement dans les montagnes de la Virginie, de la Caroline et du Kentucky; 2° le *Pavia macrostachya* ou *Æsculus macrostachya*, Michx., grand Arbrisseau, d'un port extrêmement agréable. Ses feuilles se composent de cinq folioles digitées; ses fleurs blanches forment de très-longues grappes dressées ou thyrses souvent de plus d'un pied de longueur. Il est originaire de la Géorgie où on le trouve plus particulièrement le long des fleuves. Enfin le *Pavia rubra*, Lamk., III., t. 273, constitue un Arbre de taille moyenne. Ses feuilles et ses pétioles sont glabres à l'exception de la base des nervures. Ses fleurs sont rouges et disposées en thyrses. (A. R.)

PAVIE. BOT. PHAN. La variété de Pêcher que dans plusieurs cantons méridionaux de la France on nomme Persec. (B.)

PAVILLON. ZOOL. BOT. En botanique, ce mot désigne la partie d'une fleur papilionacée aussi nommée ÉTENDARD, *Vexillum*, V. ce mot. Il est quelquefois devenu spécifique en zoologie. Ainsi l'on appelle :

PAVILLON D'HOLLANDE, l'Achatine de Lamarck qui était le *Bulla fasciata* de Linné.

PAVILLON DU PRINCE, le *Bulimus perversus*.

PAVILLON D'ORANGE, une Volute. On peut avoir lu, dans notre Voyage aux quatre îles d'Afrique, que le capitaine Baudin appelait PAVILLON D'ORANGE en s'exaltant sur sa prétendue rareté, le *Papilio Argia*, qui est une espèce assez commune de Lépidoptères des côtes d'Afrique. (B.)

PAVO. OIS. V. PAON.

PAVOIS. *Scutus*. MOLL. Genre institué par Montfort pour le *Patella ambigua* de Chemnitz. Blainville, qui l'a confirmé, lui a donné le nom de Parmophore qui a été généralement adopté. V. ce mot. (D..H.)

\* PAVON. BOT. PHAN. On ne peut pas raisonnablement, selon l'usage qu'on tente d'établir en botanique, appeler un genre plutôt Pavon que Poiret, par exemple; le bon sens veut Pavonie. V. ce mot. (B.)

PAVONAIRE. POLYP. Cuvier (Règn. Anim. T. IV, p. 85) désigne un sous-genre de Polypiers nageurs ou Pennatules, qu'il caractérise ainsi: corps libre, allongé, grêle, n'ayant des Polypes que d'un seul côté où ils sont serrés en quinconce. Il rattache deux espèces à ce sous-genre; la première figurée et décrite par Bohadsch (Mar., p. 112, tab. 9<sup>e</sup>, fig. 4, 5) sous le nom de *Penna piscis*, *Pavonia piscatorum*, est le *Pennatula antennina* de Solander et Ellis, et de Gmelin, ou *Pennatula quadrangularis* de Pallas; l'autre, le *Pennatula scirpea* de Pallas et de Gmelin. Lamarck n'a pas distingué cette coupe du genre qu'il désigne sous le nom de Funiculine. V. ce mot. (E D..L.)

PAVONE. *Pavonia*. POLYP. Genre de l'ordre des Méandrinées, dans la division des Polypiers entièrement pierreux, ayant pour caractères: Polypier pierreux, fixé, frondescant; à lobes aplatis, subsolliés,

droits ou ascendans; ayant les deux surfaces garnies de sillons ou de rides stellifères; étoiles lamelleuses, sériales, sessiles, plus ou moins imparfaites. Le nom de *Pavonia* nous paraît devoir être rejeté, puisqu'il existe un *Pavonia* dans la botanique où il fut dédié au botaniste Pavon qui ne s'est jamais occupé de Polypiers. En attendant que Cuvier lui donne un autre nom qui ne soit pas commun à plusieurs êtres différens, et qui n'entraîne aucune confusion, nous dirons que les Pavones sont de jolis Polypiers lamellifères, formés d'expansions foliacées plus ou moins épaisses et irrégulières, ayant leurs deux surfaces constamment couvertes de rides ou sillons. Ce dernier caractère sert à les distinguer des Agarics dont la forme générale est à peu près la même, mais qui n'ont de sillons que d'un seul côté. Les étoiles ou cellules des Pavones, quoique lamelleuses, ne sont point circonscrites, et sont tellement imparfaites, qu'elles ne présentent que des trous ou des enfoncemens lamelleux et irréguliers; elles varient de grandeur sur le même individu, et surtout suivant les espèces. Les Pavones ne forment que des masses peu considérables. Elles se trouvent dans les mers intertropicales. On ne connaît point les Animaux qui les forment. Les espèces rapportées à ce genre sont: les *Pavonia agaricites*, *cristata*, *lactuca*, *boletiformis*, *divaricata*, *plicata*, *obtusangula*, *frondifera*. (E. D. L.)

\* PAVONIE. *Pavonia*. INS. Genre de Lépidoptères établi par Godard aux dépens du genre *Morpho* de Latreille, et n'en différant que par des caractères peu importans. Ce genre est formé avec la deuxième division du genre *Morpho* (V. ce mot). Il renferme une vingtaine d'espèces. Celle qui sert de type au genre, est le *Morpho Actorion* décrit dans ce Dictionnaire. V. MORPHO. (C.)

PAVONIE. *Pavonia*. BOT. PHAN. Genre de la famille des Malvacées et

de la Monadelphie Polyandrie, L., établi par Cavanilles et adopté par tous les auteurs modernes qui l'ont ainsi caractérisé: calice double, persistant; l'extérieur composé d'un grand nombre de folioles, l'intérieur à cinq segmens peu profonds; corolle à cinq pétales hypogynes, égaux et étalés; étamines nombreuses, monadelphes; le tube staminal adné aux onglets des pétales; anthères réniformes, uniloculaires; ovaire à cinq ou rarement à quatre loges monospermes, surmonté d'un style à huit ou dix branches courtes et terminées par des stigmates en forme de petites têtes; capsule à cinq coques ou carpelles bivalves et monospermes.

Ce genre a été fondé sur des Plantes que Linné avait placées parmi les *Hibiscus* et les *Urena*. Les auteurs ont décrit depuis son établissement un grand nombre d'espèces nouvelles, de sorte qu'on en compte aujourd'hui près de trente. Elles croissent toutes dans les contrées équinoxiales, le plus grand nombre dans l'Amérique méridionale, quelques-unes seulement à Mascareigne, à Ceylan, et dans l'Inde-Orientale. Ce sont des Plantes herbacées ou plus ou moins frutescentes. Leurs feuilles sont alternes, rarement lobées ou divisées en segmens profonds; elles sont accompagnées de stipules géminées. Les fleurs sont axillaires ou terminales, disposées en panicules ou agglomérées en tête. Leurs corolles offrent des couleurs très-diversifiées: on en voit de jaunes, de blanches, de roses, de violettes et de purpurines. En général, les Pavonies sont des Plantes très-élégantes et qui méritent l'attention des horticulteurs.

De Candolle (*Prodr. Syst. Veget.*, 1, p. 442) les a distribuées en trois sections. La première est appelée *Typhalea*, du nom de la principale espèce décrite par Linné sous celui d'*Urena Typhalea*. Cette Plante croît dans les pâturages des Antilles et de la Guiane; elle est figurée dans Cavanilles (*Dissert.* 2, tab. 197). A cette section, qui est caractérisée par ses car-

elles hérissées de petites épines roides et rebroussées, appartient encore le *Pavonia spinifera*, Willd.; *Hibiscus spinifer*, L. et Jacquin; figuré par Cavanilles, *loc. cit.*, tab. 45. Cette Plante a une tige arborescente, des feuilles ovales, presque cordées, acuminées, dentées en scie, légèrement velues; ses fleurs sont axillaires, solitaires et pédonculées. On la trouve dans les contrées les plus chaudes de l'Amérique, et on la cultive en Europe dans les jardins de botanique.

La seconde section a reçu le nom de *Malache* et se distingue par ses carpelles sans épines, son involucre plus court que le calice, offrant de cinq à quinze folioles. Parmi les belles espèces de cette section, nous citerons le *Pavonia coccinea*, Cavan., dont les fleurs purpurines ont jusqu'à deux pouces de diamètre; elle est figurée dans Plumier, édit. de Burmann, tab. 169, fig. 2. Le *Pav. Columella*, qui croît dans l'île de Mascareigne, et dont les fleurs sont d'un blanc rosé, est aussi une espèce fort remarquable. Cavanisson en avait fait, dans ses manuscrits, un genre sous le nom de *Columella*. Enfin le *Pav. speciosa*, Kunth, *Nov. Gener. et Spec. americ.*, vol. 5, tab. 477, est une belle espèce de l'Amérique méridionale, qui a de grands pétales violets, avec l'onglet purpurin.

La troisième section, nommée *Cancellaria*, ne diffère de la précédente que parce que les folioles de l'involucre sont plus longues que le calice. C'est à elle qu'appartiennent les *Pavonia paniculata*, Cavan.; *Pav. corymbosa*, Willd., ou *Althæa corymbosa*, Swartz; *Pav. zeylanica*, Willd., ou *Hibiscus zeylanicus*, L.; et *Pav. cancellata*, Cavan., ou *Hibiscus cancellatus*, L., Suppl.

Ruiz et Pavon avaient établi un genre *Pavonia* dont Jussieu a changé le nom en celui de *Laurelia*. *V.* ce mot. (G.N.)

\* PAVONIEN. pois. Espèce d'Aschire. *V.* ce mot. (B.)

\* PAVONINE. *Pavonina*. MOLL. Ce genre a été proposé par D'Orbigny dans son Mémoire sur les Céphalopodes inséré dans les Annales des Sciences naturelles, mars 1826, pag. 260. Il fait partie de la famille des Sticostègues, la première de l'ordre des Foraminifères; il le caractérise de la manière suivante : plusieurs ouvertures aux loges; test déprimé latéralement; loges concentriques. D'Orbigny ne fait connaître qu'une seule espèce vivante de l'île Madagascar; il la nomme :

PAVONINE FLABELLIFORME, *Pavonina flabelliformis*, Modèles, troisième liv., n° 56, Annal. des Scienc. nat., Atlas, pl. 10, fig. 10 et 11.

(D.H.)

PAVONITE. POLYP.? FOSS.? Guettard, dans le tome II de ses Mémoires, p. 567, a proposé d'établir ce genre pour un corps qui, à ce qu'il dit lui-même, n'offre pas de traces certaines d'organisation et semble seulement composé de couches onduleuses superposées. Cet auteur rapportait ce genre à la classe des Polypiers; mais il n'a point été adopté. (D.H.)

PAVOT. *Papaver*. BOT. PHAN. Genre de la Polyandrie Monogynie, L., formant le type de la famille des Papavéracées et facile à reconnaître aux caractères suivans : calice à deux sépales concaves et très-caducs; corolle à quatre grands pétales plissés et chiffonnés avant leur épanouissement; étamines extrêmement nombreuses et hypogynes; ovaire libre, ovoïde ou allongé, à une seule loge, contenant un nombre variable de trophospermes pariétaux, saillans en forme de lames ou de fausses cloisons et chargés d'un très-grand nombre d'ovules fort petits; sur le sommet de l'ovaire est appliqué un stigmaté disciforme composé d'un nombre de branches divergentes et soudées latéralement; le fruit est une capsule ovoïde, globuleuse ou allongée, à une seule loge, s'ouvrant à son sommet au-dessous du stigmaté, par la



partie supérieure des valves seulement, dont le nombre est égal à celui des lobes du stigmate et des trophospermes; les graines sont fort petites, réuniformes et striées.

Ce genre se compose d'environ une vingtaine d'espèces; ce sont en général des Plantes herbacées, annuelles ou vivaces, souvent remplies d'un suc blanc et laiteux; quelques-unes sont couvertes de poils très-rudes; leurs fleurs sont généralement grandes et terminales et doublent avec une grande facilité dans nos jardins. On en a séparé les espèces qui ont leur ovaire surmonté par un style court, persistant, se roulant en spirale après la fécondation, et terminé par quatre à six stigmates distincts; elles forment le genre *Meconopsis* de Viguier, qui a pour type le *Papaver cambricum*, L. Parmi les espèces véritables de Pavot, nous indiquerons ici les suivantes :

1<sup>o</sup>. *Capsules lisses et glabres.*

PAVOT SOMNIFÈRE. *Papaver somniferum*, L., Sp., Rich., Bot. Méd., 2, p. 649. Cette espèce, originaire d'Orient, est aujourd'hui cultivée et naturalisée dans toutes les régions de l'Europe. Sa racine annuelle porte une tige cylindrique, presque simple, glabre, glauque, haute de deux à quatre pieds; ses feuilles sont alternes, sessiles, semi-amplexicaules, allongées, aiguës, incisées et dentées sur les bords; les fleurs sont très-grandes, solitaires et terminales, tantôt d'un rouge violacé, tantôt blanches, penchées avant leur épanouissement, dressées lors de la floraison; les deux sépales sont très-concaves et glabres; la capsule est ovoïde ou globuleuse, présentant deux modifications particulières qui constituent deux variétés constantes. Dans l'une la capsule est plus petite, globuleuse, s'ouvrant au-dessous du stigmate par l'écartement du sommet des valves, soudées dans le reste de leur étendue et formant ainsi des espèces de pores; les graines sont constamment noires et les fleurs rougeâtres; c'est le Pa-

vot noir, qui a été distingué comme espèce par quelques botanistes. Dans la seconde, qui forme le Pavot blanc, les capsules sont plus grosses, plus allongées, tout-à-fait indéhiscences; les fleurs sont blanches, ainsi que les graines. Ces deux variétés sont abondamment cultivées, non-seulement comme Plantes d'agrément, à cause de la grandeur et de la variété des teintes de leurs fleurs qui doublent avec la plus grande facilité, mais à cause de leur utilité dans les arts et la thérapeutique. C'est en effet des capsules de cette espèce que l'on retire, en Égypte, en Perse et dans l'Inde, le médicament précieux connu sous le nom d'Opium. *V.* ce mot. Les capsules sèches sont également employées en médecine; on se sert de leur péricarpe, dépouillé de ses graines, pour faire des décoctions qui sont calmantes et narcotiques; c'est également avec ces capsules que se prépare le sirop Diacode, qui est essentiellement calmant. Quant aux graines, elles contiennent en très-grande abondance une huile grasse que l'on en retire au moyen de la presse, et qui est fort employée dans les arts et l'économie domestique, sous les noms d'Oilette, ou improprement huile d'Oeillette; on s'en sert surtout pour l'éclairage.

PAVOT COQUELICOT, *Papaver Rhœas*, L., Rich., Bot. Méd., 2, p. 655. Cette espèce, qui est annuelle, est excessivement commune dans les moissons qu'elle infeste aux environs de Paris; sa tige est dressée, rameuse, couverte de poils rudes; ses feuilles sont alternes, profondément pinnatifides, à lobes aigus et dentés, également rudes; les fleurs, très-grandes et d'un beau rouge, sont terminales; les sépales sont hispides; les capsules obovoïdes et glabres.

Les pétales du Coquelicot sont employés en médecine comme calmans. Ils font partie des fleurs dites pectorales; on cultive aussi cette espèce dans les jardins, où les fleurs deviennent semi-doubles et se varient de couleurs.

**PAVOT D'ORIENT**, *Papaver orientale*, L. Originnaire d'Orient, d'où elle a été rapportée par Tournefort, cette belle espèce est vivace; ses tiges hautes de deux à trois pieds, couvertes de poils hispides et blanchâtres, portent des feuilles pinnatifides et grossièrement dentées; de grandes fleurs solitaires d'un beau rouge orangé, avec une tache noire à leur base; on la cultive abondamment dans les jardins. Plusieurs auteurs ont prétendu que c'était de cette espèce que l'on retirait l'Opium, mais il est constaté aujourd'hui que ce remède énergique est tiré du Pavot somnifère; cependant on obtient des capsules de cette espèce un suc qui, en s'épaississant, forme une sorte d'Opium fort analogue à celui du Pavot somnifère, et par sa composition chimique et par ses propriétés médicales. Petit, pharmacien à Corbeil, a publié plusieurs recherches intéressantes sur ce sujet. Selon Tournefort, les Turcs mangent les capsules encore vertes, malgré leur saveur âcre et même brûlante.

**PAVOT A BRACTÉES**, *Papaver bracteatum*, Lindl., Coll., tab. 25. Cette espèce est, sans contredit, la plus belle de tout le genre; elle ressemble assez à la précédente, mais elle est plus grande; les deux sépales de son calice sont deux feuilles pinnatifides de la grandeur des pétales; les fleurs sont fort grandes, d'une belle couleur ponceau très-vive; elle est vivace et commence à se répandre dans les jardins.

### 2°. Capsules hérissées.

Dans cette section nous trouvons encore un nombre assez considérable d'espèces, mais généralement moins grandes que celles de la section précédente, et moins remarquables par l'éclat de leurs fleurs; les espèces indigènes qui y ont été rangées, sont les suivantes : *Papaver pyrenaicum*, D. C.; *P. alpinum*, L.; *P. hybridum*, L.; *P. argemone*. Les deux premières sont vivaces et croissent dans les montagnes élevées; les deux

autres sont annuelles et communes dans nos moissons. (A. R.)

**PAVOUANE**. ois. Espèce du genre Perroquet. V. ce mot. (DR..Z.)

**PAVOUN**. ois. L'un des synonymes vulgaires de Paon. V. ce mot. (DR..Z.)

\* **PAXILLE**. *Paxillus*. INS. Genre de Coléoptères mentionné par Latreille (Fam. Nat.) et voisin des Passales. Ce savant ne donne pas les caractères de ce nouveau genre. (G.)

\* **PAXIODONTE**. *Paxiodonta*. MOLL. Nom donné par Schumacher aux Coquilles dont Lamarck avait fait depuis long-temps son genre Hyrie. V. ce mot. (D..H.)

**PAXYLOMME**. *Paxylomma*. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Térébrans, famille des Pupivores, tribu des Evaniales, établi par Brébisson et adopté par Latreille (Fam. nat. du Règne Anim.). Les caractères de ce genre sont : antennes filiformes, insérées entre les yeux et de treize articles; tête très-grosse, ainsi que les yeux qui sont saillans; palpes très-petits, peu visibles; corselet globuleux, un peu bossu; abdomen en faux, inséré entre les hanches postérieures, tronqué à l'extrémité; pattes grêles, à hanches et cuisses postérieures allongées; première cellule cubitale complète, recevant une nervure récurrente; deuxième cellule cubitale incomplète et terminale. Ce genre se distingue des Fœnes et Pélécines, parce que les jambes postérieures de ces Insectes sont en massue. Les Aulques en diffèrent par leur abdomen. La seule espèce connue de ce genre est :

La **PAXYLOMME A BOUCHE BLANCHE**, *Paxylomma buccata*, Brébiss. Elle est longue de deux lignes, brune; ses ailes sont hyalines. La bouche et la base des antennes sont blanches. Le dessous du corselet est noir. L'abdomen est testacé; son extrémité est brunâtre. Les pattes sont rousses. Cet Insecte est très commun en juillet, dans les terrains sa-

blonneux et arides des environs de Falaise. (G.)

\* PAYA. POLYP. Nom que portent, dans l'île d'O-Taïti, les Madrépores du genre Fongite. (LESS.)

\* PAYAMA. BOT. PHAN. Nom vulgaire, à la Nouvelle-Grenade, du *Befaria æstuans* de Mutis et Linné, décrit et figuré par Humboldt et Bonpland, *Plant. æquin.*, 2, p. 120, tab. 118. (G.-N.)

\* PAYEROU. BOT. PHAN. (Leschenault.) Espèce de Haricot dont on cultive deux variétés aux environs de Pondichéry, le *Patche-Payerou* et le *Pang-Payerou*. Ce nom de *Payerou* s'applique à plusieurs autres espèces de Haricots. (B.)

\* PAYKULLII. OIS. (Nilson.) Syn. de Bécassine ponctuée. *V. BÉCASSE.* (DR.-Z.)

\* PAYPAYROLA. BOT. PHAN. Nom de pays duquel, par contraction, on a fait *Payrola*. *V. PAYROLE.* (B.)

PAYROLE OU PAYPAYROLA. BOT. PHAN. C'est un genre d'Aublet, qui jusqu'à présent a été si mal caractérisé, qu'on n'a pu encore en saisir les rapports naturels. Possédant dans notre herbier plusieurs échantillons en fleurs et en fruits de cette Plante, nous croyons faire une chose utile d'en donner ici une description un peu détaillée. Le Payrole de la Guiane, *Paypayrola guianensis*, Aublet, *Guian.*, 1, p. 249, t. 99, est un grand Arbrisseau ou un Arbre de moyenne grandeur. Ses feuilles sont alternes, longues de six à neuf pouces sur deux à trois de largeur; elles sont obovales, acuminées, entières, rétrécies à leur base et portées sur un pétiole très-court; à la base du pétiole sont deux petites stipules opposées, membraneuses, caduques. Les fleurs sont jaunes, formant des épis axillaires et souvent un épi terminal. Leur calice comme campanulé, court, est à cinq divisions très-profondes, incombantes et obtuses; la corolle se compose de cinq pétales linéaires, canaliculés, légèrement cohérens entre

eux dans toute leur partie inférieure, de manière que la corolle paraît être au premier abord monopétale, tubuleuse, comme hypocratériforme, un peu étranglée dans la partie supérieure de son tube, qui se termine par un limbe à cinq divisions un peu inégales. Les étamines au nombre de cinq sont monadelphes; elles forment par la réunion de leurs filets une sorte d'urcéole ou de cupule campaniforme entourant l'ovaire. Les anthères sont sessiles sur le bord de cette cupule; elles sont à deux loges introrsées, courtes et divergentes dans leur partie inférieure. L'ovaire est libre au fond de la fleur; il est ovoïde, très-allongé, presque cylindrique, aminci vers sa partie supérieure où il se termine insensiblement par un style dressé, cylindrique, un peu renflé vers sa partie supérieure où se voit un stigmate à peine distinct du sommet du style, mais qui semble perforé. Le fruit est une capsule assez grosse, ovoïde, trigone, rétrécie en pointe à ses deux extrémités. Son péricarpe, assez mou extérieurement, est cartilagineux à son intérieur; il offre une seule loge, et s'ouvre naturellement en trois valves creuses et concaves; chaque valve porte sur le milieu de sa face interne, trois graines attachées à un trophosperme pariétal; ces graines sont ovoïdes, un peu allongées, placées horizontalement. La paroi interne de chaque valve, ainsi que nous l'avons dit, est formée d'une lame cartilagineuse qui, à l'époque de la parfaite maturité, se sépare de la partie externe avec force et une sorte d'élasticité, et détache et projette les graines attachées à sa face interne. Ces graines sont jaunes, luisantes extérieurement; vers leur hile elles offrent une petite caroncule blanchâtre, qui se prolonge en une ligne légèrement saillante sur un des côtés de la graine. Le tégument propre de la graine est crustacé, fragile, recouvrant un endosperme corné, blanchâtre, qui contient dans son intérieur un embryon à radicule très-

courte, tournée vers le hile, à cotylédons planes, minces et très-obtus. Cet Arbrisseau croît naturellement dans les forêts de la Guiane. Jusqu'à présent on n'avait pu déterminer en aucune manière les affinités de ce genre. Mais l'examen attentif que nous en avons fait nous porte à le considérer comme ayant les plus grands rapports avec la famille des Violariées dans laquelle il doit occuper une place voisine de celle du genre *Conhoria*. En effet, pour peu que l'on compare les caractères que nous avons décrits dans le genre *Payrola*, on verra qu'ils s'accordent parfaitement avec ceux de cette famille. C'est ce que nous nous proposons de développer plus longuement dans un Mémoire spécial sur ce genre. (A. R.)

\* PAZON. OIS. Syn. vulgaire du Crave. F. CORBEAU. (DR..Z.)

PEANITES. MIN. On trouve ce nom donné aux Géodes dans de vieux oryctographes. (B.)

PEAU. ZOOL. On donne ce nom à la substance membranuse qui constitue l'enveloppe extérieure de la plupart des Animaux. L'une de ses surfaces est toujours libre et en rapport avec les corps extérieurs; l'autre est unie plus ou moins intimement aux parties sous-jacentes de l'Animal. Cette enveloppe tégumentaire est formée d'un certain nombre de couches plus ou moins distinctes. La plus profonde porte le nom de *derme* ou *chorion*, et en constitue la partie la plus épaisse et la plus résistante. Son tissu est dense, élastique, et en général blanchâtre. Examiné au microscope, on voit qu'il est de nature albuginée, et que les fibres qui le forment s'entrecroisent de manière à laisser entre elles des aréoles plus ou moins nombreux et réguliers, qui renferment souvent des vésicules adipeuses et livrent passage aux vaisseaux sanguins. Un certain nombre de ces vaisseaux constitue le système capillaire de la substance du chorion; mais d'autres le traversent de part en part, et vont former les *bourgeons*

*vasculaires* qu'on remarque à sa surface extérieure. On donne ce nom à de petites aspérités ou papilles qui adhèrent légèrement aux aspérités du chorion lui-même, et qui ne paraissent être que de petits amas de vaisseaux contournés en divers sens. Une couche cellulaire plus ou moins épaisse recouvre ces bourgeons, ainsi que la face externe du chorion. C'est le *corps muqueux* de Malpighi. Sa consistance est plus grande près de ses deux surfaces que dans son épaisseur. Aussi plusieurs anatomistes y ont-ils distingué plusieurs lames distinctes, sur le nombre desquelles ils ne sont pas d'accord. Quoi qu'il en soit, c'est dans cette couche cellulaire que se dépose la *matière colorante de la Peau*, substance dont les propriétés physiques varient, mais qui paraît être toujours composée de globules d'une petitesse extrême, agglomérée, mais ne formant point de membrane organisée et vivante. Enfin, au-dessous du corps muqueux, se trouve l'*épiderme*, qui ne paraît être autre chose qu'une membrane semicornée, résultant de la dessiccation et du durcissement des couches les plus superficielles du corps muqueux et des humeurs albumineuses dont ce dernier est imprégné. Il ne jouit pas de la vie à la manière des autres tissus, et est formé d'un nombre plus ou moins considérable de lames superposées. Telles sont les parties qui constituent essentiellement la Peau; mais souvent on trouve encore dans son épaisseur d'autres organes, et notamment les appareils sécréteurs, comme nous le verrons du reste à l'article TÉGUMENS. (H.-M. E.)

PEAU. MOLL. On a donné le nom vulgaire de Peau, en y ajoutant quelque épithète, à un assez grand nombre de Coquilles de divers genres; ainsi on nomme :

PEAU D'ANE, le *Cypræa flaveola*, L.

PEAU DE CHAGRIN, le *Conus varius* et le *Conus granulatus*.

PEAU DE CHAT, le *Cypræa fragilis*, L.

PEAU DE CIVETTE, le *Conus obesus*, L.

PEAU DE LIÈVRE, le *Cypræa testudinaria*.

PEAU DE LION, le *Strombus lentiginosus*, L.

PEAU DE SERPENT, le *Turbo Pellis-Serpentis*, l'*Helix Pellis-Serpentis*, le *Conus testudineus*, le *Cypræa mauritiana*.

PEAU DE TIGRE, le *Cypræa Tigris*, etc., etc. (D..H.)

EAU DE GANT. BOT. CRYPT. Même chose que Cuir des Arbres. *V.* ce mot. (B.)

\* PEAUTIA. BOT. PHAN. (Com-merson.) Syn. d'Hortensia. *V.* ce mot. (B.)

PÉBER. BOT. PHAN. (Gouan.) Nom languedocien du *Capsicum annuum*, L., qui vient évidemment de *Piper*, d'où ces noms de l'ÉBERON, PIVRON et POIVRON, donnés par corruption au Piment en diverses parties de la France par les jardiniers, et recueillis avec mille autres mots tirés de divers jargons dans la plupart des Dictionnaires. (B.)

PÉBRÉ. BOT. PHAN. (Gouan.) Et non *Pebrie*. Le *Vitex Agnus-castus* dans les provinces méditerranéennes de la France, où ce mot signifie également Poivre. On l'applique aussi aux Sarriettes, parce que les pauvres gens emploient les graines piquantes du *Vitex*, ou la Sarriette, dans l'assaisonnement de leurs ragôts grossiers. (B.)

PEC OU PEKEL. POIS. *V.* CLUPE à l'article HARENG COMMUN. (B.)

\* PECA. OIS. Espèce du genre *Jacana*. *V.* ce mot. (B.)

PECARI. MAM. Espèce du genre *Cochon*. *V.* ce mot. (B.)

PÊCHE. BOT. PHAN. Fruit du Pêcher. *V.* ce mot. (B.)

\* PÊCHE-BERNARD. OIS. (Sallerne.) Syn. vulgaire de Héron cendré. *V.* HÉRON. (DR..Z.)

PECHE-KE-SHISCH. OIS. Espèce

du genre *Mésange*. *V.* ce mot. (DR..Z.)

PÊCHE-MARTIN ET PÊCHE-VERON. OIS. Syn. vulgaires de Martin-Pêcheur. (DR..Z.)

PÊCHER. *Persica*. BOT. PHAN. Linné réunit à l'Amandier (*Amygdalus*) le genre Pêcher (*Persica*) de Tournefort, qui ne diffère en effet du premier que par son sarcocarpe très-succulent et son épicarpe osseux et très-anfractueux. Cependant, malgré le peu de gravité de ce caractère, quelques auteurs modernes ont rétabli le genre de Tournefort. Necker a même cru nécessaire de lui imposer le nouveau nom de *Trichocarpus*. On a suivi, dans cet ouvrage, l'opinion de Linné. *V.* AMANDIER. (G..N.)

\* PÊCHEUR DE POISSONS (GRAND). OIS. Nom que l'on donne vulgairement à l'Aigle vocifer. *V.* AIGLE. (DR..Z.)

\* PECHIOLORADOS. OIS. Frazier, dans la relation de son Voyage au Chili (p. 74), indique sous ce nom un Oiseau de la province de Coquimbo, qui paraît être le *Sternus loyca* de Molina, le *Sternus militaris* de Linné. (LESS.)

PECHSTEIN. MIN. Ce nom, qui veut dire Pierre de Poix, Pierre à cassure résineuse, a été donné par les minéralogistes allemands à deux Minéraux d'espèces bien différentes, dont le caractère commun était d'avoir une texture, une cassure et un éclat analogues à ceux de la Résine. L'un de ces deux Minéraux est le Quartz ou Silex résinite qui est infusible; l'autre, qui est fusible avec facilité, est le Résinite, substance qui fait la base d'une roche à structure porphyroïde, le Pechstein-Porphyr ou le Stigmite. *V.* RÉSINITE et STIGMITE. (G. DEL.)

\* PECOPTERIS. BOT. CRYPT. FOSS. (A. Brongniart.) *V.* FILICITES.

PÉCORES. *Pecora*. MAM. Cinquième ordre de la classe des Mam-

mifères suivant la méthode de Linné.  
 V. MAMMALOGIE. (IS. G. ST.-H.)

\* PECTANGIS. BOT. PHAN. Du Petit-Thouars (Hist. des Orchidées des îles australes d'Afrique, tab. 51) a figuré sous ce nom une Plante des îles Maurice et Mascareigne, qui, suivant la nomenclature linnéenne, serait nommée *Angræcum pectinatum*.  
 (G..N.)

PECTEN. CONCH. V. PEIGNE.

PECTEN VENERIS. BOT. PHAN.  
 V. PEIGNE DE VÉNUS.

\* PECTIDE. *Pectis*. BOT. PHAN. Genre de la famille des Synanthérées et de la Syngénésie superflue, L., placé par Cassini dans sa tribu des Tagétinées, et caractérisé de la manière suivante : involucre cylindrique, plus court que les fleurs du centre, composé de cinq folioles égales, disposées sur un seul rang, libres, oblongues, arrondies au sommet, munies de grosses glandes oblongues. Réceptacle très-petit, plane, nu ou presque nu. Calathide radiale, composée au centre de trois ou quatre fleurs régulières, hermaphrodités ou mâles, et à la circonférence de cinq fleurs femelles; celles-ci ont des corolles à languette petite, ovale, munie près du sommet de deux glandes; style des fleurs du disque simple, sauf le sommet qui est bifide; ovaires longs, grêles, striés; aigrette composée d'une à trois petites écailles presque égales, étalées, subulées, épaisses, fortes, cornées, absolument nues et lisses. Cassini a établi aux dépens du genre *Pectis*, deux autres genres sous les noms de *Chtonia* et de *Cryptopetalon*, qui en diffèrent essentiellement par leurs aigrettes palmiformes ou filiformes, dentées et barbellulées. Ces différences n'ont pas semblé assez importantes à la plupart des botanistes pour l'admission de ces genres nouveaux. Le genre *Schkuhria* de Roth est fondé sur le *Pectis pinnata* de Lamarck et Cavanilles. V. SCHKUHRIE. Les Pectides sont des Plantes herbacées, à feuilles

opposées, linéaires, sessiles, marquées de points glanduleux, à fleurs jaunes, terminales ou axillaires, solitaires ou disposées en corymbes. On en connaît à peu près sept ou huit espèces toutes indigènes des Antilles du Mexique et des côtes voisines de l'Amérique méridionale. Les *Pectis punctata* et *linifolia* qui sont regardées comme types du genre, ont été figurées, la première par Plumier, *Icon.*, 86, f. 1, et par Jacquin, *Amer.*, tab. 126, édit. enl., tab. 196; la seconde par Sloane (*Hist. Jamaic.*, 1, p. 2554, tab. 149, f. 5). Kunth en a décrit quatre espèces nouvelles, dont deux, *Pectis elongata* et *Pectis canescens*, ont été figurées (*Nov. Gen. et Pl. æquin.*, vol. 4, tab. 392 et 393.)  
 (G..N.)

PECTINAIRE. *Pectinaria*. ANNEL. Genre fondé par Lamarck. Il correspond au genre Cistène de Leach et à celui établi par Savigny sous le nom d'Amphictène. Lamarck a décrit deux espèces : la *Pectinaria belgica* et la *Pectinaria capensis*; la première est : l'*Amphictene auricoma* de Savigny, et la seconde son *Amphictene capensis*. V. AMPHICTÈNE. (AUD.)

\* PECTINARIA. BOT. PHAN. Hæworth (*Suppl. succul. Plant.*, p. 14) propose sous ce nom un genre qui aurait pour type le *Stapelia articulata* de Masson. Ce genre n'est pas encore définitivement adopté. V. STAPÉLIE. (G..N.)

PECTINEA. BOT. PHAN. Gaertner a créé ce nom générique pour un fruit qu'il a décrit et figuré (*de Fruct. et Sem. Plant.*, 2, p. 156, tab. 5), mais dont les autres parties de la fleur sont inconnues. Ce fruit est une baie capsulaire (*capsula baccata*) presque sphérique, uniloculaire, déhiscente par le sommet et presque jusqu'à la base en trois pièces ou valves coriaces, épaisses, extérieurement hérissées de points élevés très-rapprochés, et d'une couleur très-brune, intérieurement lisses, brillantes et jaunâtres. Ce fruit, lors-

qu'il est vert, renferme une pulpe aqueuse qui entoure les graines, et qui disparaît entièrement par la dessiccation. Les graines en petit nombre (de une à quatre), sont fixées tantôt au fond de la baie capsulaire, tantôt elles nagent dans la pulpe, probablement supportées par un placenta filiforme, dont l'auteur ne fait pas mention. Elles sont assez grosses, convexes d'un côté, anguleuses de l'autre, osseuses et rouges; leur embryon a une radicule réfléchie en forme de bec vers le centre de la graine. Gaertner a nommé *Pectinea zeylanica*, l'espèce qui fournit cette graine, parce qu'elle est originaire de l'île de Ceylan. C'est le *Dodhampana* d'Hermann, *Mus. zeyl.*, 67. (G..N.)

**PECTINIBRANCHES.** *Pectinibranchia*. MOLL. Cuvier employa le premier ce mot pour caractériser un ordre de Mollusques qui ont les branches pectiniformes. Cet ordre est très-considérable par le grand nombre de genres qu'il renferme. Presque tous les Mollusques turbinés marins à ouverture entière et siphonifères, y sont compris; ils sont divisés, d'après ce caractère, en deux parties, les Pectinibranches Trochoïdes et les Pectinibranches Buccinoïdes; cette division ne fut point admise par Lamarck, mais adoptée dans son intégrité par Férussac dans ses Tableaux systématiques. Blainville n'a point admis cet ordre qui, dans son dernier ouvrage, est représenté assez complètement par la première sous-classe, les Paracéphalophores dioïques. Latreille (Familles naturelles du Règne Animal) a adopté comme Férussac les Pectinibranches, dont il conserve les deux principales divisions en donnant à la première le nom de Gymnocochlides, et à la seconde celui de Cryptocochlides. Les Gymnocochlides à eux seuls renferment tous les Pectinibranches de Cuvier, tandis que les Cryptocochlides contiennent seulement la famille des Macrostromes où se trouvent les genres Si-

garet, Cryptostome et Lamellaire. *V.* ces mots. (D..H.)

\* **PECTINIA.** POLYP. La section établie sous ce nom parmi les Madrépores dans le Manuel de zoologie d'Oken, répond à peu près au genre *Pavonia* de Lamarck. *V.* PAVONE. (B.)

\* **PECTINIDES.** *Pectinides*. CONCH. Famille instituée par Lamarck, dans son dernier ouvrage, pour séparer de sa famille des Ostracées établie précédemment, plusieurs genres à coquille régulière dans le plus grand nombre, mais tous ayant les oreilles latérales au bord cardinal. Il la caractérise ainsi: ligament intérieur ou demi-intérieur; coquille en général régulière, à test compacte, non feuilleté dans son intérieur. Cette famille se compose des sept genres suivans: Houlette, Lime, Plagiostome, Peigne, Plicatule, Spondyle et Podopside. *V.* ces mots. Férussac, en adoptant cette famille, y a ajouté les genres Hinnite de DeFrance et Dianchore de Sowerby. Ce dernier, d'après notre manière de voir, doit être rapproché des Térébratules. Blainville l'a laissée composée à peu près des mêmes élémens, et lui a donné le nom de Subostracés (*V.* ce mot). Latreille l'a réduite à deux genres seulement, Peigne et Spondyle, reportant dans la famille des Ostracés les genres que Lamarck en avait fait sortir. Nous pensons que l'arrangement de Lamarck est bien naturel, et c'est celui que nous adopterions de préférence. (D..H.)

**PECTINIER.** CONCH. L'Animal des Peignes. *V.* ce mot. (B.)

**PECTINITES.** CONCH. Nom donné aux Peignes fossiles. *V.* PEIGNE. (B.)

**PECTONCLES ET PECTONCULITES.** CONCH. Pour Pétoncles et Pétonculites. *V.* ces mots. (B.)

\* **PECTOPHYTE.** *Pectophytum*. BOT. FRAN. Genre de la famille des Ombellifères, et de la Pentandrie Digynie, L., établi par Kunth (*Nov. Gen.*

*et Spec. Plant. cœquin.* T. v, p. 29, tab. 425) qui l'a ainsi caractérisé : fleurs hermaphrodites ; calice dont le bord est entier ; corolle à cinq pétales égaux, aigus au sommet et un peu infléchis ; cinq étamines ; ovaire infère surmonté de deux styles ; fruit ou akène ové-elliptique, légèrement comprimé parallèlement à la commissure, glabre, nu, divisible en deux segmens, munis chacun de cinq côtes peu prononcées. Ce genre est très-voisin du *Bolax* de Commerson, dans lequel Sprengel a placé l'unique espèce dont il se compose. C'est une herbe qui forme des touffes à feuilles imbriquées, trifides, portées sur des pétioles persistans, renflés et tubéreux dans leur partie supérieure. Ses fleurs sont blanches, terminales et fasciculées. L'auteur l'a décrite et figurée sous le nom de *Pectophytum pedunculare*, et Sprengel sous celui de *Bolax pedunculatus*. Elle croît sur le plateau élevé de l'Antisana au Pérou. (G. N.)

**PECTORAL.** ors. Espèce du genre Soui-Manga. *V.* ce mot. (DR. Z.)

\* **PECTORALINE.** *Pectoralina*. MICR. (*V.* planches de ce Dictionn.) Genre de la famille de Pandorinées, dans l'ordre des Gymnodés, caractérisé par l'agglomération de molécules sphériques, vivantes, juxta-posées de manière à former à plat comme une lame en roue dont le mouvement s'exerce sur le sens vertical ou mince. Une membrane, à peine visible à force de transparence, y enveloppe en un seul animalcule une collection de corpuscules plus petits, animalcules rudimentaires destinés à devenir des Pectoralines semblables à celles dont ils se seront détachés quand l'époque de la multiplication déterminera la dislocation de l'ensemble. Les Pectoralines diffèrent des Pandorinées en ce que celles-ci sont globuleuses, et que les molécules intérieures vivantes y sont encore de petites agglomérations à l'infini. Müller en avait fait des *Gonium*, genre dont il

a été question au mot GONE ou GONELLE, mais où les Pectoralines étaient absolument déplacées. Le nom du genre qui nous occupe vient de ce que les espèces dont il se compose, représentent, quand on les voit par leur plat, la figure du pectoral des pontifes d'Israël dont il est parlé au chapitre 28 de l'Exode. Entraîné par l'exemple du savant danois, nous n'avions long-temps cru qu'à une espèce ; mais nous avons reconnu depuis que ce qu'on y prenait pour deux variétés étaient deux espèces distinctes.

**PECTORALINE HÉBRAÏQUE**, *Pectoralina hebraica*, N., Encycl. méth., Dict. ; *Gonium pectorale* z, Müll., *Inf.*, tab. 16, fig. 5-11 ; Encycl., pl. 7, fig. 1-5. « Qu'on imagine, disions-nous dans l'Encyclopédie, au grossissement de cinq cents fois environ, douze grains de plomb à perdrix, transparens comme du verre, disposés sur quatre lignes formées chacune de trois grains en carré, au centre duquel quatre autres grains répondans aux quatre angles du carré seraient inscrits de manière à ce que se touchant à peine ils laissent entre eux de petits espaces sur lesquels règne la membrane commune très-diaphane, qui tient le tout aggloméré en un petit corps vivant. Cet Animal, ajoutions-nous, présente un merveilleux spectacle ; lorsqu'on le voit par son plat, on dirait de petites perles enchâssées par la main d'un habile orfèvre pour former la plaque d'une agrafe ou d'une bague élégante. » La couleur de la Pectoraline hébraïque est le beau vert tendre et transparent. Nous avons rencontré assez fréquemment ce Microscopique dans certains fossés et dans l'eau des marais que nous conservions dans des vases pour y faire développer de la matière verte. Un savant, qui semble mettre autant de soin à cacher le secret de son existence qu'à dévoiler les secrets de la nature, le trop modeste le Baillif, l'un de nos plus expérimentés micrographes, conserve depuis long-temps un vieil Alcyon



dont les fragmens mis en infusion lui fournissent la Pectoraline thébraïque en abondance toutes les fois qu'il désire en observer; il nous en a tenu muni lorsque nous avons eu affaire de les examiner; il a montré ces créatures merveilleuses à divers naturalistes qui, en admirant la rapidité et la variété de leurs mouvemens, en les comparant aux vases d'un bal très-animé, veulent absolument n'y voir que des Planètes; la servante de Molière y eût certainement reconnu des Animaux. Quoi qu'il en soit nous avons vu très-souvent les Pectoralines se disloquer; chaque molécule s'échappait alors indépendante, ou plus communément, demeurant jointe à quelques autres en manière de collier de perles; le mouvement le plus ordinaire est celui de rotation et de balancement; quelquefois le disque se creuse un peu sur son plat de manière à présenter une disposition concave-convexe.

PECTORALINE FAUVE, *Pectoralina flavicans*, N.,  $\beta$  *flavescens minor*, N., Encycl. méth., Dict. Cette espèce, que nous connaissions depuis plus long-temps que la précédente, mais que nous n'en avons pas suffisamment distinguée, est plus petite, et de couleur brunâtre ou fuccinée. Nous l'avons rencontrée dans des vases où nous élevions des Conferves, soigneusement entretenues avec de l'eau pure; elle s'y trouvait parfois en quantité innombrable, d'autres fois elle y était assez rare; enfin il arrivait qu'on n'en rencontrait plus que des fragmens immobiles ou qui, ne cessant pas d'agir, devenaient sans doute plus tard des Animaux complets.

Gmelin (*Syst. Nat.*, XIII, T. I, p. 3895) mentionne, d'après Schrank, une espèce du genre *Gonium* qu'il nomme *polysphaerium*, et qui, formée d'une multitude innombrable de globules disposés en disque, assez semblable, au nombre près de ses globules, aux espèces précédentes, en pourrait être rapprochée, si elle n'est

une Pandorine. Elle est infiniment petite, d'un vert jaunâtre, et a été trouvée dans une eau stagnante très-pure.

De l'examen des Pectoralines résulte une idée sur laquelle on ne saurait trop engager les physiologistes micrographes à s'occuper; savoir: que les formes animales qu'on peut considérer comme d'essai, se retrouvent identiques ou presque identiques dans le règne végétal; le mouvement spontané seul fait la différence. Ainsi lorsqu'on ne peut distinguer les diverses sortes de globulines des Monadaires que parce que les unes ne vivent pas tandis que les autres s'agitent, les Pectoralines ont leurs analogues dans les Hélicelles (*V.* ce mot), genre auquel Turpin ajoute quatre espèces de la plus grande élégance, mais dont un très-fort grossissement peut seul révéler la singulière composition: ce sont les *Helicella Boryana*, *Napoleonis*, *renicarpa* et *truncata*. (B.)

PECTORAUX. pois. Syn. de Thoraciques. *V.* ce mot. (B.)

PECTUNCULUS. CONCH. *V.* PÉTONCLES.

\* PÉDALÉES (NERVURES.) BOT. PHAN. On<sup>n</sup> nomme ainsi les nervures des feuilles dont le limbe est marqué dès sa base de deux nervures principales très-divergentes, qui portent chacune sur leur côté intérieur des nervures secondaires parallèles entre elles et perpendiculaires sur les principales. Les feuilles qui offrent cette structure, celles de l'Hellébore, par exemple, sont nommées pédalines. (G.N.)

PÉDALI. *Pedali*. BOT. PHAN. Genre de la famille des Bignoniacées, et de la Didynamie Angiospermie, L., dont le célèbre R. Brown a fait le type d'une famille naturelle distincte sous le nom de Pédalinées. *V.* ce mot. Le Pédali se compose d'une seule espèce, *Pedali* *Murex*, L., Sp., Lamk., III, t. 558. C'est une plante herbacée originaire de l'Inde

et en particulier du Malabar et de Ceylan. Sa tige simple et dure inférieurement est tortueuse; ses feuilles opposées, ovales, obtuses, sinueuses et comme incisées sur leurs bords, sont portées sur des pétioles à peu près de la longueur des feuilles, et munis à leur base de deux glandes axillaires. Les fleurs courtement pédonculées sont solitaires et axillaires. Leur calice est à cinq divisions très-profondes et presque égales. La corolle est monopétale en cloche allongée, terminée inférieurement par un tube très-court; le limbe est à cinq lobes inégaux et obtus. Les étamines au nombre de quatre, incluses, sont didyames, avec le rudiment d'une cinquième étamine avortée. L'ovaire appliqué sur un disque hypogyne, annulaire, plus renflé d'un côté, se termine par un style qui porte à son sommet un stigmate bilobé. Le fruit est sec, ligneux, tétragone, aminci en pointe à ses deux extrémités, muni extérieurement de quatre pointes dures et épineuses, occupant chacune un de ses angles. Il est à deux loges qui restent closes et contiennent chacune deux graines superposées, pendantes et attachées à l'angle interne de la loge. Le genre *Rogeria* publié récemment par J. Gay (Ann. des Scienc. nat., 1, p. 457), a beaucoup de rapports avec le *Pedalium*. Mais néanmoins il n'y doit pas être réuni, comme l'a pensé le professeur Deile (Voyage à Méroë par Cailliaud, part. Bot., p. 78). Il en diffère par son fruit à quatre loges contenant chacune un assez grand nombre de graines, et parce que ce fruit s'ouvre, mais incomplètement, en deux valves. *V. ROGERIE.* (A. R.)

**PÉDALINÉES.** *Pedalinæ.* BOT. PHAN. Rob. Brown a nommé ainsi une famille de Plantes qu'il compose surtout des genres *Pedalium*, L., et *Josephinia*, Vent. Cette famille a beaucoup de rapports avec les Bignoniacées et surtout le genre Sésame; son fruit la rapproche à la fois

des Myoporinées et des Verbénacées, et c'est par son organisation que le célèbre botaniste anglais pense qu'il faut éloigner les Pédalinées des Bignoniacées. En effet ce fruit est sec, armé de pointes épineuses, ordinairement indéhiscent, à deux, quatre ou huit loges irrégulières et souvent incomplètes, contenant chacune une, deux ou un plus grand nombre de graines. Mais la plupart de ces caractères se retrouvent dans les genres *Sesamum*, *Martynia*, etc., qui appartiennent à la famille des Bignoniacées, où ils forment simplement une section que le professeur Kunth a nommée Sésamées. Il nous paraît donc nécessaire d'y réunir les Pédalinées de Robert Brown. (A. R.)

\* **PÉDALINERVES (FEUILLES).** BOT. PHAN. Les feuilles sont dites pédalinerves quand elles ont leurs nervures pédalées, comme par exemple dans l'Helléboie Pied-de-Griffon. (G. N.)

**PEDALIUM.** BOT. PHAN. (Adanson.) *V. ATRAPHACE* et *PÉDALI.*

**PÉDANE.** BOT. PHAN. L'un des noms proposés dans quelques livres pour franciser décemment le mot *Onopordum*. *V. ONOPORDE.* (B.)

**PÉDÈRE.** *Pæderus.* INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Brachélytres, tribu des Longipalpes, établi par Fabricius, et adopté par tous les entomologistes, avec ces caractères : antennes insérées devant les yeux, grossissant insensiblement; mandibules dentées au côté interne, avec la pointe simple ou entière; palpes paraissant être terminés en massue, le troisième article étant renflé. Ces Insectes diffèrent des Evesthètes et des Stènes parce que ceux-ci ont les antennes terminées par une massue bien distincte. Le corps des Pédères est allongé; leur tête est à peu près de la largeur du corselet, auquel elle tient par un col étroit et fort court. Les yeux sont arrondis et saillans. Les antennes sont filiformes, ou vont

à peine en grossissant vers l'extrémité; elles sont composées de onze articles et insérées à la partie latérale antérieure de la tête, à quelque distance des yeux. La lèvre supérieure est fort large, courte, cornée, légèrement échancrée à la partie antérieure. Les mandibules sont grandes, cornées, arquées, aiguës et armées de plusieurs dents au milieu de leur partie interne. Les mâchoires sont fortes, cornées, bifides. La division interne est courte, pointue, latéralement ciliée. Les palpes maxillaires sont beaucoup plus longs que les labiaux, composés de quatre articles dont le premier est court, le second très-long, le troisième allongé et renflé à son extrémité, et le dernier petit, mince, très-court et à peine apparent. La lèvre inférieure est étroite, plus ou moins avancée, coriace, entière ou presque échancrée à son extrémité. Les palpes sont courts, filiformes et composés de trois articles. Le corselet est convexe, arrondi ou ovale, et quelquefois carré, avec les angles obtus; il est sans rebord sur les côtés. L'écusson est très-petit. Les élytres sont courtes, convexes, rebordées; elles couvrent deux ailes membraneuses, repliées, et laissent à nu toute la partie supérieure de l'abdomen. Les pattes sont simples et de grandeur moyenne. Ces Insectes se trouvent dans les lieux humides. Ils ont un faciès qui les fait distinguer au premier coup-d'œil de tous les autres Staphilinienens. Ce genre est assez nombreux en espèces, presque toutes d'Europe. Nous citerons comme type :

Le PÉDÈRE RIVERAIN, *Pæderus riparius*, Fabr., Latr., Gravenh. ; *Staphilinus riparius*, L., etc. Long de trois lignes. Antennes un peu velues, noirâtres, avec les trois premiers articles fauves; palpes fauves; tête lisse, un peu velue, noire; corselet convexe, d'un fauve luisant, de la largeur de la tête, marqué de quelques petits points en stries d'où partent quelques poils; écusson fauve; élytres un peu plus longues que larges,

ponctuées, bleues et luisantes; abdomen velu, fauve, avec les deux derniers anneaux noirs; pattes fauves, avec les genoux noirâtres. Cette espèce est commune dans toute l'Europe. (G.)

PEDEROTA. BOT. Pour *Pæderota*. V. ce mot. (B.)

PÉDESTRES. INS. Scopoli et Gravenhorst ont fait successivement usage de ce nom; le premier pour désigner les Insectes diptères, et le second pour distinguer une tribu de la famille des Ichneumonides, les *Ichneumonides apteres* de Linné et de Fabricius. (AUD.)

PÉDÈTES. MAM. (Illiger.) V. HÉLAMYS au mot GERBOISE, et au Supplément de ce Dictionnaire. (B.)

PÉDICELLAIRE. *Pedicellaria*. PSYCH.? « Ce genre, dit le savant Lamarck (Anim. sans vert. T. II, p. 65), laisse en quelque sorte de l'incertitude sur son caractère de Polype et sur sa véritable famille. » En effet, on y trouve quelque chose de la figure des Hydres et des Corynes, mais le corps n'y paraît point être contractile; ce corps est grêle, roide et un peu dur; ce qu'on prend pour le corps n'est peut-être qu'un fourreau qui servirait d'asile à quelque Animal voisin des Vaginicoles ou des Tubicolaires; ce fourreau ou corps consiste en un globe ou renflement supporté par un pédicule linéaire qui se fixe entre les épines des Oursins. Ce fut l'exact Müller qui établit ce genre en y mentionnant trois espèces dont les figures se trouvent reproduites dans les planches de l'Encyclopédie par ordre de matières, savoir : *Pedicellaria globifera*, pl. 66, fig. 1; *Pedicellaria triphylla*, fig. 64; et *Pedicellaria tridens*, fig. 5. Blainville, dans le Dictionnaire de Levrault, paraît douter de la validité du genre de Müller, et dit, au sujet du *Pedicellaria rotifera* ajouté au Catalogue des espèces par Lamarck : « Pour celle-ci, je suis à peu près certain que ce n'est autre chose que les cirres

tentaculaires de l'Oursin sur lequel M. Lamarck l'a observée; du moins dans un assez grand nombre d'espèces que j'ai étudiées, j'ai trouvé que ces cirres tentaculaires, surtout autour de la bouche, sont terminés par un petit plateau orbiculaire denté dans la circonférence et percé au centre absolument comme M. de Lamarck décrit sa Pédicellaire rotifère. En serait-il de même des autres? » Nous avons, comme le professeur Blainville, observé et même fort souvent les cirres tentaculaires des Oursins, et nous devons convenir que leur examen nous a donné de tout autres idées; elles ne nous ont paru ni roides ni dures, comme celles de l'Animal sur l'existence duquel il est difficile d'élever des doutes, puisque c'est le plus grand zoologiste de l'époque qui l'a observé. (B.)

**PÉDICELLE.** *Pedicellus* BOT. On désigne sous ce nom chacune des ramifications du pédoncule. V. ce mot. Le nom de Pédicelle a été aussi donné au filet qui supporte l'urne des Mousses, et qui est généralement connu sous le nom de Soie (*Seta*). (G..N.)

**PÉDICELLÉS.** *Pedicellata*. ÉCHIN. Premier ordre des Echinodermes, établi par Cuvier (Règne Animal) et comprenant les genres Astérie, Oursin et Holothurie. V. ECHINODERMES et ZOOPHYTES. (A. R.)

**PÉDICELLIE.** *Pedicellia*. BOT. PHAN. Loureiro (*Flor. Cochinch.*, édit. Willd., 2, p. 805) a établi sous ce nom un genre de la Polygamie Diœcie, L., que les auteurs avaient d'abord rangé parmi les Rhamnées, mais qui a été placé par De Candolle à la suite des Sapindacées, parmi les genres dont l'organisation n'est pas encore bien connue. Cependant il est fort douteux que ce soit bien sa place dans l'ordre des affinités naturelles, attendu que les feuilles du *Pedicellia* sont opposées, tandis qu'elles sont alternes dans les vraies Sapindacées. Il présente les caractères essentiels suivans : fleurs poly-

games dioïques; calice divisé profondément en cinq lobes petits et aigus; corolle nulle; huit étamines; ovaire presque arrondi, pédicellé, surmonté de trois stigmates réfléchis et presque sessiles; capsule à trois valves, renfermant une seule graine arillée, soutenue par un pédicelle particulier.

Le *Pedicellia oppositifolia*, Lour., *loc. cit.*, est un petit Arbre dont les rameaux sont étalés, garnis de feuilles opposées, pétiolées, glabres, lancéolées, très-entières. Les fleurs sont pâles, disposées en longues grappes terminales. Il croît dans les forêts de la Cochinchine. (G..N.)

\* **PÉDICELLULE.** *Pedicellulus*. BOT. PHAN. H. Cassini (*Opusc. Phytol.*, 1, p. 202 et 222) donne ce nom à un filet fibreux, court, grêle, épaissi à la base, qui, dans les Synanthérées, attache chaque ovaire au réceptacle. Ce corps est entièrement appendiculaire, et, selon Cassini, il ne faut pas le confondre avec ce que ce savant nomme pied de l'ovaire, qui est réellement un prolongement de la base de celui-ci. (G..N.)

**PÉDICIE.** *Pedicia*. INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Némocères, tribu des Tipulaires terricoles, établi par Latreille pour placer la *Tipula rivosa* de Linné, seule espèce qui compose ce genre jusqu'à présent. Les caractères de ce genre sont : antennes très-courtes, à peine plus longues que la tête, un peu velues, composées de seize articles, les deux premiers beaucoup plus longs que les autres, celui de la base cylindrique et le plus grand de tous, le second en forme de cœur renversé, les sept suivans beaucoup plus petits, presque grenus, les sept derniers plus grêles que les précédens et presque cylindriques; palpes courbés, composés de quatre articles, le dernier beaucoup plus long, plus menu, noueux et comme articulé; trompe courte, terminée par deux grosses lèvres; tête ovale, prolongée antérieurement en forme de museau cylindrique armé d'une pointe; point de

petits yeux lisses ; corps allongé ; ailes écartées l'une de l'autre , même dans le repos ; pattes longues , les quatre premières égales entre elles. Ce genre diffère des *Limnobia* , avec lesquelles Meigen a confondu l'espèce qui lui sert de type , parce que ses palpes ont le dernier article long et comme noueux , ce qui n'a pas lieu chez les *Limnobia*. Les *Cténophores* ont les antennes pectinées ou en scie. Dans les *Tipules* , les antennes n'ont que treize articles , tandis qu'il y en a seize dans les *Pédicis*. La seule espèce de ce genre est :

LA PÉDICIE A TRIANGLE , *Pedicia rivosa* , Latr. ; *Lemnobia rivosa* , Meigen , Macq. ; *Tipula rivosa* , L. ; *Tipula triangularis* , Fabr. Longue de douze à treize lignes ; tête brune ; antennes , palpes et bouche roussâtres ; corselet brun , avec deux lignes dorsales d'un blanc roussâtre ; ses côtés de cette couleur , mêlée d'un peu de blanchâtre ; abdomen brun , roussâtre vers l'anüs dans les mâles , avec les côtés blancs ; pattes brunes , leur articulation un peu plus foncée ; balanciers pâles ; ailes transparentes , leur bord supérieur brun roussâtre , émettant deux lignes de la même couleur qui forment une espèce de triangle , et dont celle qui part de la base atteint le bord interne de l'aile. On trouve cette espèce dans toute l'Europe. Elle n'est pas très-commune aux environs de Paris. (G.)

PÉDICULAIRE. *Pedicularis*. BOT. PHAN. Ce genre appartient à la *Didynamie Angiospermie* , L. , et avait donné son nom à une famille de *Plantes monopétales irrégulières* , qui fut nommée depuis *Rhinanthacées* , mais que l'on ne considère plus que comme une simple section des *Personnées* ou *Scrophularinées*. Voici ses principaux caractères : calice dont le tube est très-renflé , terminé par cinq divisions courtes ; corolle tubuleuse à deux lèvres ; la supérieure étroite , en forme de casque , droite , comprimée , et ordinairement échancrée à son

sommet ; l'inférieure plus étalée , presque à trois lobes , dont celui du milieu est plus étroit ; quatre étamines didyames ; ovaire supère , arrondi , surmonté d'un style filiforme , un peu plus long que les étamines , et terminé par un stigmate capité ; capsule presque ronde , comprimée , mucronée par le style persistant , souvent oblique à son sommet , plus longue que le calice , divisée par une cloison opposée aux valves , et renfermant un grand nombre de graines arrondies.

Le genre *Pedicularis* avoisine les genres *Rhinanthus* et *Melampyrum* ; mais il s'en distingue suffisamment par quelques caractères importants , ainsi que par le port particulier de ses espèces. Celles-ci sont en nombre assez considérable , et se font remarquer , parmi les *Plantes* de la même famille , par l'élégance de leur feuillage , ainsi que par la beauté de leurs fleurs. Elles sont herbacées , souvent vivaces par leurs racines ; leurs feuilles sont ailées ou pinnatifides , à folioles découpées d'une façon très-élégante ; leurs fleurs sont disposées en épis de couleur purpurine et jaunâtre. On compte environ cinquante de ces espèces , qui , pour la plupart , croissent dans les hautes montagnes et dans les contrées froides de notre hémisphère ; une seule croît dans les montagnes du Mexique. C'est surtout dans le nord de la Russie asiatique qu'elles sont abondantes ; aussi , depuis long-temps les *Pédiculaires* ont été étudiées particulièrement par les botanistes de cet empire. Le célèbre Pallas en préparait une Monographie ; et si la mort ne l'eût pas enlevé prématurément à la science , nous aurions possédé un ouvrage sur les *Pédiculaires* digne de l'auteur des *Astragales*. Ce but a été atteint par Steven , botaniste distingué , qui habite maintenant la Crimée , et qui est très-connu du monde savant par ses fréquens voyages dans la Russie orientale et au Caucase. Sa Monographie des *Pédiculaires* a été publiée en 1825

dans le quatrième volume des Mémoires de la Société impériale des naturalistes de Moscou. Elle est accompagnée d'un grand nombre de Plantes représentant les espèces les plus rares. Les caractères génériques tirés du fruit et de la graine, sont éclaircis au moyen de bonnes figures d'analyses, dont les dessins ont été exécutés à Paris par feu le professeur Richard.

Les Alpes, les Pyrénées, le Jura, les Vosges, et en général les montagnes un peu élevées de la France, de l'Ecosse, etc., offrent sur leurs sommets plusieurs belles espèces de Pédiculaires, parmi lesquelles on remarque les *Pedicularis verticillata*, *tuberosa*, *foliosa* et *incarnata*. Une espèce (*P. palustris*) est commune dans plusieurs localités marécageuses de l'Europe; une autre (*P. sylvatica*) se trouve de même dans les bois bas et humides de nos pays. Ce sont les deux seules exceptions que l'on remarque dans la station de ces Plantes, qui, comme nous l'avons dit plus haut, sont toutes des Plantes montagnardes. Elles paraissent non-seulement exiger un sol particulier, mais encore plusieurs autres circonstances favorables inconnues et difficiles à imiter; car, de même que les Gentianes et d'autres Végétaux des hautes montagnes, elles ne réussissent pas dans les jardins, quelques soins qu'on apporte dans leur culture.

Dans l'ouvrage que nous avons cité, Steven a distribué les espèces de Pédiculaires en six tribus ou sections génériques, caractérisées principalement d'après les diverses formes qu'offrent les lèvres de la corolle. Ces sections sont loin d'être parfaitement naturelles, et ne doivent être considérées que comme des moyens d'arriver facilement à la détermination des espèces. Le *Pedicularis sylvatica*, par exemple, est transporté dans une section différente de celle où se trouve le *P. palustris*; cependant ces deux espèces sont tellement voisines, que plusieurs auteurs les

regardent comme identiques, c'est-à-dire comme de simples variétés produites par la différence des stations.

La première section, qui a la lèvre inférieure de la corolle dressée, renferme cinq espèces, du nord de l'Europe et de l'Asie. Le *Pedicularis Scepttrum-Carolinum*, L., en est le type. Cette Plante est digne du nom pompeux qu'on lui a imposé, par la grandeur et la beauté de ses fleurs, disposées en épi très-long, et dont la couleur est jaune, avec une tache purpurine à l'extrémité des lobes de la corolle. La tige est simple, haute de près d'un mètre, et munie à la partie inférieure de feuilles allongées, pinnatifides, à pinnules ovales, découpées en lobes arrondis et crénelés. On trouve cette belle espèce dans le nord de l'Europe, principalement en Suède, en Prusse, en Pologne et jusqu'en Hongrie.

La seconde section se compose de sept espèces, dont les feuilles sont disposées par verticilles de quatre à la fois. Six d'entre elles croissent dans les Alpes de la Sibérie, et la septième (*Pedicularis verticillata*) est la plus commune des Pédiculaires de nos hautes montagnes d'Europe, où elle forme des touffes d'un aspect charmant.

La troisième section offre un caractère assez saillant; la lèvre supérieure de sa corolle est pourvue de chaque côté, et un peu au-dessous de sa partie moyenne, d'un appendice en forme de dent. Cette section ne renferme que trois espèces, dont deux qui croissent en Sibérie et au Kamtschatka, sont peu intéressantes à connaître. Il n'en est pas de même de la troisième, que nous allons décrire succinctement, parce que c'est la plus commune en Europe et la première espèce de ce genre dont il ait été fait mention par les auteurs.

La PÉDICULAIRE DES MARAIS, *Pedicularis palustris*, L., vulgairement *Herbe aux Poux*, a une racine fibreuse, annuelle, de laquelle s'élève une tige droite, rameuse, glabre, d'environ un pied, garnie de feuilles

alternes, pinnatifides, à pinnules profondes, linéaires, fortement dentées. Ses fleurs, de couleur purpurine, sont presque sessiles dans les aisselles des feuilles supérieures. On employait autrefois cette Plante en médecine, comme vulnéraire et astringente. Elle est respectée par les bœufs, excepté par les Chèvres et les Cochons, qui la mangent quelquefois. Son nom générique, qui a la même signification que le nom vulgaire, lui a été donné, suivant C. Baubin, parce qu'elle développe beaucoup de vermine chez les Animaux qui paissent dans les pâturages où elle croît en abondance.

La quatrième section a la lèvre supérieure de la corolle dépourvue de dents à la base, mais offrant la forme d'un bec. On y compte douze espèces, parmi lesquelles on distingue les *P. rostrata*, *incarnata*, *tuberosa* et *atro-rubens*, qui font l'ornement des hautes Alpes, et particulièrement du mont Saint-Bernard.

La cinquième section a aussi la lèvre supérieure de la corolle sans appendices à la base; mais elle offre des dents au sommet. C'est ici que se placent les *Pedicularis sylvatica* et *comosa*, L., ainsi que plusieurs autres espèces indigènes de la Sibérie et de l'Amérique septentrionale. Le *P. æquinocialis* de Kunth, qui croît dans les hautes montagnes du Mexique, appartient encore à cette section.

Enfin, la sixième section se distingue par sa lèvre supérieure et sa corolle entièrement dépourvue de dents, et dont le casque est très-court. Elle contient une douzaine d'espèces, parmi lesquelles nous ne ferons que mentionner le *P. foliosa*, une des plus belles Plantes d'Auvergne, des Vosges, des Alpes et des Pyrénées. (G..N.)

**PÉDICULAIRES** ou **PEDICULARIÉES**. BOT. PHAN. Même chose que Rhinanthacées. *V.* ce mot. (B.)

**PÉDICULE**. ZOOL. BOT. On se sert de ce mot en organographie pour dési-

gner les supports plus ou moins filiformes et allongés des divers organes. En zoologie, il est plus fréquemment usité qu'en botanique, où les auteurs qui se piquent d'une grande pureté dans leurs expressions, emploient les mots de pédoncule quand il s'agit du support des fleurs; de pétiole, lorsqu'il est question de celui des feuilles; de gynophore ou de torus, si ce soutien est celui des parties de la fructification. H. Cassini (*Opusc. Phytol.*, 1, p. 124) lui a donné une désignation spéciale. Il nomme ainsi le filet laminé ou la partie inférieure de chaque étamine de Synanthérée. La plupart des cryptogamistes nomment pédicule ou stipe la partie qui supporte le chapeau de certains Champignons, tels que les Agarics, les Bolets, etc.

Quelques personnes traduisent en latin le terme de Pédicule par celui de *Pediculus*, mot vicieux, puisqu'il fait amphibologie avec la désignation du Pou. (G..N.)

**PÉDICULIDÉES**. *Pediculidea*. INS. Leach donne ce nom à la famille des Parasites de Latreille. Elle comprend les genres Phtire, Hæmatopine et Pou. *V.* Pou. (G.)

**PEDICULUS**. INS. *V.* **POU**.

\* **PÉDIFÈRES**. *Pedifera*. CONCH. Famille proposée par Rafinesque dans la Monographie des Coquilles de l'Ohio (Annales Génér. des Sciences Phys. T. v, septemb. 1820, p. 290) pour remplacer et réunir les genres Unio et Anodonte des auteurs, ainsi que plusieurs autres nouveaux genres faits par lui. Cette famille, dont Férussac a adopté plusieurs sous-genres, est caractérisée de la manière suivante : bivalve, équivalve, inéquilatérale; Mollusque à grand pied comprimé, tendineux, non byssifère; deux siphons très-courts ou remplacés par deux ouvertures; anus sous le ligament; charnière dentée ou lamellée. Cette famille est divisée en cinq sous-familles : les Uniodés, *Uniodia*; les Amblemidés, *Amblemidia*; les Anodontides, *Anodonti-*

*dia*; les Alasmides, *Alasmidia*; et les Cycladiées, *Cycladia*, *V.* ces mots. Cette dernière sous-famille ne peut appartenir à cette famille des Mollusques; elle avoisine, par ses rapports, les Vénus, et s'y trouve liée par les Cyprines. Nous avons vu, à l'article MULETTE, pour quelles raisons on ne pouvait admettre cette famille. (D..H.)

**PÉDILANTHE.** *Pedilanthus*. BOT. PHAN. Genre de la famille des Euphorbiacées, établi anciennement par Tournefort sous le nom de *Tithymaloides*, réuni par Linné aux *Euphorbia*, puis enfin rétabli par Necker sous le nom de *Pedilanthus* que les botanistes ont définitivement adopté. Poiteau est le premier qui, dans un beau Mémoire inséré dans le dix-neuvième volume des Annales du Muséum, a bien éclairci la structure de ce genre que sur l'autorité de Linné, A.-L. de Jussieu, Lamarck et Willdenow avaient rejeté. Necker n'avait fait que changer le nom impropre de *Tithymaloides* imposé par Tournefort, mais il n'en avait pas mieux connu les caractères. Nos collaborateurs Kunth et Adr. de Jussieu ayant confirmé et étendu les observations de Poiteau, ont tracé de la manière suivante les caractères généraux de ce genre : fleurs monoïques dans le même involucre; une femelle centrale autour de laquelle on trouve les fleurs mâles en grand nombre; involucre calcéiforme, rétréci dans sa partie supérieure, renflé à la base, muni de glandes intérieurement, entr'ouvert latéralement; l'entrée de cette ouverture latérale fermée par une foliole en forme de voûte; style unique, portant trois stigmates bifides; le reste de l'organisation semblable à celle des Euphorbes proprement dites. Ce genre se compose d'Arbrisseaux lactescens, rameux, dépourvus d'épines. Leurs feuilles sont alternes, entières, légèrement charnues, portées sur de très-courts pétioles munis à leur base de deux glandes. Plusieurs

pédoncules naissent aux extrémités des tiges et des branches; ils sont accompagnés de feuilles couvertes en bractées, et chacun supporte un involucre de couleur rouge. Deux espèces, indigènes des Antilles, sont les types de ce genre : la troisième croît dans les Indes-Orientales, et, selon Adr. de Jussieu, il faut leur associer l'*Euphorbia bracteata* de Jacquin (*Hort. Schænbr.*, tab. 270), et l'*Eup. cordellata* d'Haworth (*Miscel. Nat.*)

Le *Pedilanthus tithymaloides*, Poiteau, *loc. cit.*, p. 390, tab. 19, fig. 1; *Euphorbia lithymaloides*, L. et Jacquin, Amer. 149, tab. 92, croît dans les lieux pierreux, près des bords de la mer, dans presque toutes les Antilles et sur les côtes de l'Amérique équatoriale. Elle fleurit dans l'été, et au moment de sa floraison elle perd une partie de ses feuilles. On l'emploie à former des haies pour clore les jardins et les petites habitations. Le suc laiteux de cette espèce est d'une grande causticité, ce qui la rend fort dangereuse pour les hommes à peine couverts de vêtements, dans ces pays chauds, qui tenteraient de s'introduire furtivement en franchissant les faibles barrières qu'offre cette Plante. Jacquin dit qu'à Curaçao, les habitans s'en servent contre les maladies vénériennes, et pour rappeler le flux menstruel. On la connaît à Saint-Domingue, sous le nom d'Ipécacuanha bâtard, à cause de ses propriétés vomitives et drastiques. (G..N.)

\* **PÉDILE.** *Pedilus*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Hétéromères, établi par Fischer (*Entomographie de la Russie*), et très-voisin des Pyrochres. Les caractères que Fischer assigne à ce nouveau genre, sont : antennes de onze articles, le premier obconique, le second presque globuleux, le troisième long, presque cylindrique, les autres un peu dentés en scie, le dernier court, filiforme; chaperon carré; labre conique, grand, un peu



silloné dans sa partie antérieure; mandibules obtuses; mâchoires subulées, acérées; palpes maxillaires de trois articles, celui du milieu très-allongé, le dernier ovale; les labiaux plus courts, minces; lèvres triangulaire, large à sa base, peu pointue et ciliée. La seule espèce connue de ce genre est :

Le PÉDILE BRUN, *Pedilus fuscus*, Fisch., *loc. cit.*, tab. 1, pl. 5, fig. 25. Long de trois lignes; tête noire, raboteuse, très-rétrécie vers la bouche; yeux échancrés, recevant les antennes, celles-ci entièrement velues; corselet noir, pointillé, très-étroit en devant, globuleux au milieu, très-relevé au bord postérieur; écusson allongé, presque conique; élytres pointillées, brunes, velues, ciliées de blanc; ailes brunes; dessous du corps brun; anus rouge; pattes brunes; jambes et tarsi un peu clairs. On trouve cet Insecte sur les monts Altaïques, en Sibérie. (G.)

\* PÉDILE. BOT. PHAN. Quelques auteurs se sont servis de ce mot pour désigner le prolongement supérieur de l'ovaire des Synanthérées, que Cassini a nommé plus convenablement col de l'ovaire. V. SYNANTHÉRÉES. (G..N.)

\* PEDILONUM. BOT. PHAN. Genre de la famille des Orchidées, et de la Gynandrie Digynie, établi par Blume (*Bijdr. tot de Flora van nederland. Indië*, p. 520) qui l'a ainsi caractérisé : périanthe dont les sépales latéraux extérieurs sont plus grands que les autres qui sont dressés ou étalés, formant par leur adhérence à la base un sac ou un long éperon, quelquefois adnés à l'onglet de la labele; celui-ci est étroit, à limbe non divisé, accombant et uni au gynostème, sans qu'il y ait d'articulation; anthère terminale, déprimée, biloculaire, adhérente à la dent dorsale du gynostème; masses polliniques au nombre de deux, bipartibles, oblongues, céréacées et se déposant sur le bord du stigmat. Ce genre est un démembrement du *Dendrobium* de

Swartz : il en diffère par son labelle non articulé avec le gynostème. Il se compose de six espèces toutes nouvelles et indigènes des forêts montueuses de l'île de Java. Blume leur donne les noms de *Pedilonum Kuhlîi*, *Ped. Hasseltii*, *Ped. secundum*, *Ped. undulatum*, *Ped. biflorum* et *Ped. erosum*. Elles constituent deux sections qui se distinguent par les sépales extérieurs du périanthe, formant un sac à la base dans la première et un long éperon dans la seconde. Ces Orchidées sont des Herbes parasites sur les Arbres, à tiges articulées, à fleurs rougeâtres, en grappes opposées aux feuilles ou terminales, naissant des articulations de la tige. (G..N.)

\* PEDILUS. INS. V. PÉDILE.

PÉDIMANES. MAM. V. MAMMALOGIE.

PÉDINE. *Pedinus*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Hétéromères, famille des Mélasomes, tribu des Blapsides, établi par Latreille, et auquel il donne pour caractères : chaperon profondément échancré à son bord antérieur et ayant un lobe très-petit reçu dans cette échancrure; antennes grenues et insensiblement plus grosses vers le bout; jambes antérieures souvent larges et triangulaires; étuis soudés; point d'ailes. Ce genre a les plus grands rapports avec les Opatres, qui n'en diffèrent que parce qu'ils ont des ailes. Les Platyscèles s'en distinguent, parce qu'ils n'ont point d'échancrure au chaperon, et que leur écusson est moins distinct que celui des Pédines. Les Blaps, Miso-lampes, Oxures et Asides, ont tous les tarsi semblables dans les deux sexes, tandis que les antérieurs des mâles chez les Pédines, ont plusieurs articles dilatés. Ces Insectes ont la tête ovale, à moitié enfoncée dans le corselet et plus étroite que lui. Les antennes sont filiformes, de onze articles : le troisième seulement moitié plus long que le second, et n'ayant pas deux fois la longueur du qua-

trième. Les suivans, jusqu'au septième, sont obconiques; les deux suivans sont turbinés, tantôt presque globuleux; le dernier a au moins la longueur du précédent, et est arrondi à son extrémité. Le labre est coriace, très-court, transverse, entier ou un peu échancré. Les mandibules sont bifides. Les mâchoires sont munies d'une dent, cornée à leur côté interne. Les palpes sont terminés par un article beaucoup plus grand, comprimé, triangulaire ou sécuriforme, surtout dans les maxillaires; ceux-ci sont composés de quatre articles, les autres de trois. La lèvre est légèrement échancrée. Les yeux sont peu saillans. Le corps est ovale, court, plus ou moins déprimé. Le corselet est à peine plus large que les élytres, transverse, échancré en devant. L'écusson est distinct; les élytres sont réunies et embrassent peu ou point les côtés de l'abdomen. Les pattes sont fortes, avec les jambes souvent dilatées vers leur extrémité, surtout les antérieures; les tarses des pattes antérieures ont plusieurs de leurs articles dilatés dans les mâles. Ces Insectes ont été placés dans un grand nombre de genres différens par les auteurs; plusieurs de leurs espèces et souvent toutes ont été rangées dans les genres *Blaps*, *Ténébrion*, *Opatre*, *Platynote* et *Hélops*. Dans ces derniers temps, Dejean (Catalogue des Coléoptères) a formé à leurs dépens plusieurs genres, basés sur le nombre des articles dilatés des pattes antérieures. Mais ces genres, établis sans caractères, ont été réunis par Latreille à ses *Pédines*, tels que nous les présentons ici. Les *Pédines* se trouvent dans les lieux secs et arides des pays chauds. On les rencontre sur le sable, sous les pierres, etc. On en connaît une quarantaine d'espèces qui ont été distribuées dans deux divisions, ainsi qu'il suit :

† Bords latéraux du corselet presque droits postérieurement, sans rétrécissement brusque, formant de chaque côté, avec le bord postérieur, un angle presque droit.

Le *PÉDINE FÉMORAL*, *Pedinus femoralis*, Latr.; *Blaps femoralis*, Fabr., le mâle; *Blaps dermostoides*, Fabr., la femelle; *Tenebrio femoralis*, L.; le *Ténébrion* à stries jumelles, Geoff., Ins. de Paris, Panz., Faun. Germ., fasc. 59, fig. 5. Long de quatre à cinq lignes, entièrement noir; élytres ayant huit stries ponctuées, disposées par paires; tarses antérieurs ayant les trois premiers articles dilatés dans les mâles; jambes antérieures et intermédiaires dilatées; cuisses canaliculées en dessous. Cette espèce est commune aux environs de Paris.

†† Bords latéraux du corselet arqués, ayant un rétrécissement brusque, très-marqué avant l'angle postérieur.

Le *PÉDINE GIBBEUX*, *Pedinus gibbus*, Latr.; *Opatrum gibbum*, Fabr., Oliv., Panz., Faun. Germ., fasc. 59, f. 4. Long de trois lignes, d'un brun noirâtre; tête et corselet finement pointillés; élytres ayant chacune huit stries ponctuées, dont les intervalles sont un peu convexes et pointillés; jambes antérieures dilatées à l'extrémité; second et troisième articles des tarses de ces jambes dilatés. On le trouve dans le midi de la France, sur les bords de la Méditerranée. (G.)

*PÉDIONITES*. MIN. Nom donné par Scopoli à une Pierre que Lémou croit être la Pierre de Lune, ou le Feldspath adulaire nacré. (G. DEL.)

*PÉDIONOMES*. OIS. Nom que Vieillot donne dans sa Méthode à une famille d'Echassiers dont l'Ouzarde peut être considérée comme le type. (DR..Z.)

*PÉDIPALPE* OU *PIED-PALPE*. *Pedipalpus*. INS. Nom donné par Leach aux parties de la bouche des Crustacés maxillaires, que Latreille désignait (*Gen. Crust. et Ins.*) sous le nom de palpes doubles extérieurs, ou les pieds-mâchoires extérieurs des Crustacés décapodes, c'est-à-dire ceux de la troisième paire, en allant

de haut en bas, et qui recouvrent ordinairement les autres organes de la manducation. Latreille avait aussi appliqué cette dénomination de Pied-Palpe aux appendices de la bouche des Arachnides, qu'on a coutume d'appeler palpes ou antennules. « D'après les idées de Savigny sur la correspondance de ces parties avec celles de la bouche des Crustacés, dit Latreille (Encycl. Méth.), ces palpes représenteraient ces mêmes pieds-mâchoires dont je viens de parler, et dont la base formerait de fausses mâchoires, ou celles que j'ai nommées mâchoires sciatiques. Les mandibules des mêmes Arachnides répondraient à la seconde paire de pieds-mâchoires, pièces que j'avais d'abord distinguées par la dénomination de pieds-mandibules. Mais d'après de nouvelles études comparatives de toutes ces parties, j'ai reconnu que les mandibules des Arachnides représentaient les antennes intermédiaires des Crustacés, et que les palpes, avec leurs mâchoires, étaient les analogues des premières mâchoires des derniers, ou de celles de la partie supérieure, ainsi que des pièces des Insectes hexapodes, appelées aussi mâchoires et palpes maxillaires. Les Arachnides ne différeraient de ces Animaux que par l'absence des mandibules et de la lèvre inférieure, proprement dites. Les pièces composant, dans les Insectes, cette lèvre inférieure, et qui dans les Crustacés forment la seconde paire de mâchoires, répondraient aux deux premières pattes des Arachnides. La pièce buccale de ces derniers Animaux, qui a reçu le nom de lèvre ou de languette, serait la langue ou la languette proprement dite des précédens. La partie enfin que M. Savigny, relativement aux Arachnides, appelle pièce sternale, serait le labre. » Telles sont les idées du célèbre entomologiste dont nous empruntons ce passage; nous avons cru devoir les reproduire ici, pour que l'on pût comparer sa théorie avec celle de Savigny. *V.* BOUCHE. (G.)

**PÉDIPALPES.** *Pedipalpi.* ARACHN. Famille de l'ordre des Pulmonaires, établie par Latreille qui lui donne pour caractères : quatre spiracules ou bouches aériennes dans tous; palpes en forme de bras ou de serres, sans aucun appendice relatif à la génération, dans aucun sexe; doigt mobile des Chélicères sans ouverture, propre au passage d'une liqueur vénéneuse; abdomen toujours revêtu d'un derme coriace ou assez ferme, annelé, sans filière au bout. Cette famille se compose de deux tribus. *V.* SCORPIONIDES et TARENTULES. (G.)

**PÉDIVEAU.** BOT. PHAN. Nom proposé comme français pour le genre *Caladium* (*V.* ce mot), mais qui ne paraît guère convenable. (B.)

**PÉDONCULE.** *Pedunculus.* BOT. PHAN. On désigne sous ce nom le support de la fleur. Le Pédoncule est simple ou composé. Dans le second cas, l'axe principal reçoit le nom de *Pédoncule commun*, et chacune des ramifications, celui de *Pédicelle*. Quelques auteurs ont substitué mal à propos à ce mot celui de *Pédicule*, emprunté de la zoologie. (G..N.)

**PÉDONCULÉS.** *Pedunculata.* CONCH. Latreille divise les Brachiopodes en deux ordres, les Pédonculés et les Sessiles. Les Pédonculés, caractérisés par un pédicule tendineux supportant la coquille, sont partagés en deux familles, les équivalves pour le genre Lingule, et les inéquivalves pour les Térébratules. *V.* ces mots. (D..H.)

\* **PEDORRILLA.** BOT. PHAN. Feuillée a cité et figuré sous ce nom, dans son Histoire des Plantes médicinales à la suite de son journal d'Observations sur le Chili, p. 55, tab. 28, une petite Herbe que les habitans du pays prennent en poudre comme du tabac pour se guérir de la migraine, et qui en outre est considérée comme vulnérable et diurétique. N'ayant pas vu les organes de la fructification de cette Plante, Feuillée n'a pu fournir des renseignemens suffi-

sans, pour qu'on pût en déterminer les affinités. Les feuilles sont petites, semblables à celles des *Serpicula*, Plantes de la famille des Onagracées, et qui sont indigènes du cap de Bonne-Espérance; mais ce rapprochement est plus que douteux. (C. N.)

PEDUM. CONCH. *V.* HOULETTE.

PÉE. BOT. PHAN. Nous avons n'avoir pas recherché ce que peut signifier ce mot dans la langue du Malabar. Accompagné de quelque épithète, il entre dans la composition d'une multitude de noms de Plantes mentionnées par Rheedé, Burmann, Roxburgh, etc. Ainsi l'on appelle dans l'Inde :

PÉE-AMBALAM, une espèce du genre *Spondias*.

PÉE-APOCARO, une Anonacée.

PÉE-AMÉRU, un Ménisperme.

PÉE-CAÏENNÉAM ou PÉE-CAJONI, le *Verbesina calendulacea*.

PÉE-CASTAL, l'*Eclipta prostrata*.

PÉE-CUPAMÉNI, le *Tragia volubilis* et l'*Acalypha indica*.

PÉE-INOTA-INODIEN, le *Physalis minima*.

PÉE-KANDEL, le *Rhizophora Mangle*, etc., etc.

Le nom de PÉE-DO-MORTO donné au *Crateva religiosa* ne peut être compris dans la même étymologie que les précédents, puisqu'il est évidemment d'origine portugaise, et qu'il signifie Pied de mort dans cette langue.

(B.)

PÉE-PEE. ois. Même chose que Coudey (*V.* ce mot) au Bengale. (B.)

\* PÉGADOR. pois. Ce mot ne signifie Pêcheur en aucune langue, comme l'indique le Dictionnaire des Sciences naturelles dans l'article *Echéneide* où l'on traduit ainsi le nom de Pégador donné quelquefois au Remora. Il veut dire qui s'applique fortement, et vient de *pegar*, espagnol, se coller comme de la Poix.

(B.)

PÉGAFFROL. ois. (Marcgraaff.) Syn. d'Oiseau-Mouche. (B.)

PEGANUM. BOT. PHAN. Genre de la famille des Rutacées, section des

Rutées, et qui peut être caractérisé de la manière suivante : calice à cinq divisions profondes, étalées, persistantes, simples ou pinnatifides; corolle de cinq pétales étalés et à peu près égaux, striés longitudinalement; quinze étamines courtes, à filets inégaux, dilatés à leur base; à anthères introrses, dressées, linéaires; ovaire libre, globuleux, porté sur un disque hypogyne annulaire, peu épais, coupé transversalement; l'ovaire montre trois loges, contenant chacune un assez grand nombre d'ovules, attachés sur plusieurs rangs à l'angle interne de la loge au moyen d'un podosperme filamenteux. Du sommet de l'ovaire naît un style assez épais, simple, terminé par un stigmate très-allongé, comme en massue, à trois angles saillans, et glanduleux seulement sur ses angles. Après la fécondation il se tord en spirale. Le fruit est une capsule stipitée, globuleuse, légèrement trilobée, à trois loges, s'ouvrant en trois valves. Les graines sont presque réniformes, un peu anguleuses, à surface chagrinée.

Ce genre, que Tournefort nommait *Harmala*, se compose d'une seule espèce, *Peganum Harmala*, L., Bull. Herb., tab. 545. C'est une Plante vivace, rameuse, portant des feuilles alternes, simples ou irrégulièrement multifides, sessiles, munies de deux stipules linéaires. Les fleurs sont blanches, pédonculées, solitaires et opposées aux feuilles. Cette Plante est commune dans les lieux sablonneux d'Orient. On la trouve également en Espagne. (A. R.)

PÉGASE. *Pegasus*. pois. L'un des deux genres de l'ordre des Lophobranches dans la Méthode ichthyologique de Cuvier, et de la famille des Eleuthéropomes pour Duméril, établi par Linné à la suite des Syngnathes dans l'ordre des Branchiostèges, et ainsi caractérisé : branchies operculées, mais sans membranes; museau long et saillant où la bouche protractile est située en dessous

et à la base comme chez les Esturgeons ; corps cuirassé, ayant le tronc large et déprimé ; ventrales remplacées par de simples filamens en arrière des pectorales qui sont grandes et semblables à des ailes ; dorsale et anale vis-à-vis l'une de l'autre ; mâchoires armées de dents. On connaît trois espèces de ce genre, toutes des mers de l'Inde.

Le DRAGON, *Encyclop.*, Pois., pl. 22, fig. 77 ; *Lacép.*, Pois. T. II, fig. 5 ; *Pegasus Draconis*, L., *Gmel. Syst. Nat.*, XIII, T. I, p. 1458 ; *Bloch*, pl. 209. Ce Poisson, qui vit de frai et de petits vers, n'a guère plus de trois pouces de longueur ; sa figure bizarre le fit comparer au Cheval ailé qui porte les poètes dans la Mythologie et qui les conduit à l'hôpital dans le vaudeville. Elle lui valut aussi le nom de l'Animal fabuleux que nous avons (*V. DRAGON*) regardé comme le symbole antique de la puissance des volcans. « Ah ! sans doute, s'écrie à ce sujet *Lacépède*, ils sont bien légers ces rapports que l'on a voulu indiquer entre de faibles Poissons volans découverts au milieu de l'Océan des Grandes-Indes, et l'énorme Dragon dont la peinture présentée par une main habile, a si souvent effrayé l'enfance, charmé la jeunesse, intéressé l'âge mur.... Mais quelle erreur pourrait ici alarmer le naturaliste philosophe ?.. Qu'en parcourant l'immense ensemble des êtres innombrables que nous cherchons à faire connaître, les imaginations vives, les cœurs sensibles des poètes ne se croient pas étrangers parmi nous, etc., etc. » Sensibilité et poésie à part, le Pégase Dragon joint à la singularité de sa petite forme une particularité qui le rapproche des Exocets sous le rapport des mœurs. Il peut s'élaner hors des eaux en les frappant de ses larges pectorales, et voltiger à leur surface durant quelques instans. D. 4, P. 10, V. 1, A. 51, c. 8.

Le PÉGASE VOLANT, *Pegasus volans*, L., *Gmel.*, *loc. cit.*, 1459, et la SPATHULE, *Encycl.*, pl. 22, fig.

78, sont les deux autres espèces du genre Pégase. (B.)

\* PÉGASIE. *Pegasia*. ACAL. Genre de Médusaires établi par Péron et Lesueur dans leur division des Méduses gastriques, non pédonculées, sans bras ni tentacules. Les caractères génériques sont, suivant ces auteurs : point de faisceaux lamelleux ; point de fossettes au pourtour de l'ombrelle ; des bandelettes prolongées jusqu'à l'ouverture de l'estomac. Ce genre n'a pas été adopté. (E. D. L.)

PEGMATITE. MIN. Haüy ; le Granitine de Daubenton ; l'Aplite de Retzius ; le Granite graphique des minéralogistes allemands. Roche phœnérogène, feldspathique, composée essentiellement de Feldspath laminaire et de cristaux de Quartz enclavés ou fichés dans la masse où ils forment souvent comme des lignes brisées. On en distingue deux variétés principales :

La PEGMATITE COMMUNE OU GRANULAIRE, composée de grains de Quartz et de Feldspath mêlés ensemble. Elle renferme accidentellement du Mica, et passe au Gneiss. Elle a été confondue avec le Granite, dont elle diffère par son gisement. Elle est tantôt à gros grains, tantôt à grains fins. Ses couleurs sont variables : il en est de blanchâtre, de rougeâtre et brunâtre (Granite feuille morte) : Pegmatite de Raon-l'Étape, dans les Vosges ; de Tulle, département de la Corrèze. Cette variété de Pegmatite est intéressante, en ce qu'elle fournit aux arts le Pétuntzé, l'un des principes composans de la Porcelaine. Elle renferme quelquefois, comme parties accessoires ou accidentelles du Mica en grandes lames, des Grenats, des Tourmalines, du Fer oxidulé, de l'Étain oxidé et du Titane oxidé rouge.

La PEGMATITE GRAPHIQUE. Les grains de Quartz s'alignent, s'allongent dans un sens, et forment des lignes brisées qui imitent des caractères hébraïques. Elle renferme acci-

dentellement du Mica, dont les lamelles se réunissent d'une manière particulière (Mica palmé), du Feldspath adulaire nacré ou de la Pierre de Lune (Pegmatite de Ceylan), des Beryls Aigue-Marines (Saint-Symphorien près Autun, Chanteloube et Saint-Yrieix près Limoges, Topsham et Wilmington aux Etats-Unis), des Beryls Emeraudes (Pegmatite du bord oriental de la mer Rouge), des Tourmalines (la montagne Noire, près Castelnaudary), des Grenats ferrugineux, de l'Andalousite et du Graphite.

La Pegmatite appartient au sol primordial où elle forme des couches subordonnées au Gneiss. Elle ne renferme point de métaux susceptibles d'exploitation, mais elle offre beaucoup d'intérêt, en ce qu'elle donne le Kaolin par sa décomposition (Pegmatites de Saint-Yrieix, aux environs de Limoges; de Cambo, près Bayonne; des environs de Nantes). Lorsqu'on délaie ces Pegmatites altérées, le Quartz tombe au fond de l'eau, et l'on obtient l'Argile parfaitement pure. (G. DEL.)

\*PEGOLETTIA. BOT. PHAN. Genre de la famille des Synanthérées, et de la Syngénésie Polyandrie égale, L., établi dans le Dictionnaire des Sciences naturelles, T. XXXVIII, p. 251, par Cassini qui l'a ainsi caractérisé : involucre beaucoup plus court que les fleurs, composé de folioles appliquées, disposées sur deux à trois rangs, les extérieures plus courtes, inégales, linéaires, subulées; les intérieures plus longues, égales, oblongues, lancéolées, acuminées, coriaces, membraneuses sur les bords. Réceptacle plane, alvéolé, à cloisons hérissées de poils inégaux. Calathide sans rayons, composée de fleurons nombreux, égaux, hermaphrodites, à corolles ringentes, et parsemées de glandes. Ovaires oblongs, un peu comprimés, profondément striés, à côtes nombreuses hérissées de poils, surmontés d'une double aigrette persistante; l'extérieure courte, for-

mée d'une seule rangée de paillettes membraneuses, oblongues, plumeuses dans leur partie supérieure, l'intérieure trois fois plus longue que l'extérieure, composée de poils nombreux, égaux et plumeux. Les corolles ne sont point véritablement labiées, elles sont seulement ringentes, à peu près comme celles des genres *Barnadesia*, *Diacantha* et *Bacazia*; leur tube se confond avec le limbe qui offre cinq divisions très-inégales, formant en apparence deux lèvres; l'extérieure à quatre dents, l'intérieure indivise. Les étamines ont leurs filets glabres, soudés avec la corolle jusqu'au sommet du tube; leurs anthères sont munies d'appendices très-longes, ceux du sommet inégaux, très-obtus et soudés inférieurement, ceux de la base libres, subulés et membraneux. Les styles sont divisés au sommet en deux branches très-peu divergentes, obtuses ou arrondies au sommet, et sur lesquelles on aperçoit à peine les bourellets stigmatiques.

Ce genre est un de ceux qui, par leurs caractères, démontrent la grande affinité qu'il y a entre les tribus des Inulées et des Carlinées; cependant Cassini l'a placé dans la première auprès de son genre *Iphiaona*. Il ne renferme qu'une seule espèce à laquelle l'auteur a donné le nom de *Pergolettia senegalensis*. C'est une Plante herbacée, couverte de glandes glutineuses et hérissées de poils blancs. La tige dressée, striée, cylindrique, se divise en rameaux nombreux, et porte des feuilles alternes, sessiles, linéaires, lancéolées, munies au sommet de quelques dents. Les calathides sont jaunes avant l'épanouissement, et deviennent ensuite purpurines; elles sont nombreuses, solitaires au sommet des rameaux pédonculiformes qui, par leur réunion, forment une sorte de panicule. Cette Plante a été trouvée dans les terrains sablonneux, sur la rive gauche du fleuve du Sénégal, à environ vingt-cinq lieues de son embouchure. (G. N.)

**PÉGON.** CONCH. Nom vulgaire et marchand du *Venus Dura*, Gmel.

(B.)

**PÉGOT.** OIS. Espèce du genre Accenteur, *Motacilla alpina*, L.; Fauvette des Alpes, Buff., pl. enl. 668. Vieillot en a aussi fait le type d'un genre particulier auquel nous avons rendu le nom que Bechstein lui avait imposé. *V.* ACCENTEUR. (DR..Z.)

**PÉGOUSE.** POIS. Espèce du genre Pleuronecte. *V.* ce mot.

**PÉGRINA.** BOT. PHAN. (Ruell.) L'un des noms anciens de la Bryone.

(B.)

**PEIGNE.** *Pecten.* CONCH. Les Coquilles qui constituent le genre Peigne étaient connues des anciens, puisque les Grecs, les comparant avec l'instrument propre à soigner la chevelure, leur avaient donné le même nom. Les Latins le traduisirent par *Pecten* qui signifie la même chose. Cette dénomination résultant d'une comparaison peu juste, fut consacrée par Aristote, Plin et plusieurs autres auteurs, soit grecs, soit latins. La description qu'ils avaient faite des espèces communes a été assez précise pour qu'à la renaissance des lettres, Rondelet et Aldrovande ne reconnussent point d'erreurs. On ne peut donc douter que les Coquilles qu'ils ont nommées Peignes, ne soient véritablement les mêmes que celles désignées par les anciens. Les espèces de ce genre ont entre elles tant d'analogie, qu'on ne doit pas s'étonner que ces auteurs les aient bien groupées, sans admettre parmi elles des Coquilles étrangères. On peut donc les considérer comme les vrais créateurs du genre, d'autant mieux que Rondelet, ayant vu l'Animal, quoique d'une manière bien imparfaite, l'avait pourtant distingué de celui des Huîtres. Il résulta de la séparation nette et entière des Peignes, dans ces auteurs, que ceux-ci furent imités par cent qui les suivirent. Aussi trouve-t-on jusqu'à Linné les Peignes établis en genre. On doit s'étonner que le célèbre auteur du

*Systema Naturæ* n'ait point conservé un genre si naturel et consacré par tant d'écrivains, lorsque surtout il ne fallait qu'un examen peu approfondi pour se convaincre qu'il était utile et nécessaire. C'est avec les Huîtres qu'il en confondit les espèces, ayant soin cependant d'en former, dans ce genre si nombreux et déjà si hétérogène, une section à part. Bruguière, dans l'Encyclopédie, répara la faute que Linné et quelques-uns de ses imitateurs avaient faite. Il rétablit le genre Peigne qu'il éloigna considérablement des Huîtres, puisque toute la série des Coquilles bivalves se trouve entre eux. Il est mis en rapport avec les Arches et les Térébratules, genres entre lesquels il est placé. Poli, par les belles anatomies de son magnifique ouvrage, confirma la nécessité de ce genre auquel il donna le nom d'Argoderme. Depuis lors, tous les zoologistes ont adopté ce genre et l'ont placé dans le voisinage des Huîtres où il est dans ses rapports naturels. D'abord la famille des Ostreacées renfermait les Peignes; ce fut seulement dans son dernier ouvrage que Lamarek proposa la famille des Pectinides (*V.* ce mot), qui fut adoptée par Férussac, modifiée considérablement par Latreille, et admise, avec un autre nom, par Blainville. *V.* SUBOSTRACÉS. C'est avec les Limes et les Plagiostomes que ces Coquilles ont le plus de rapport; aussi est-ce avec ces deux genres, et quelques autres non moins voisins, qu'elles se trouvent dans la famille des Pectinides.

L'Animal des Peignes diffère presque sur tous les points de celui des Huîtres; il est généralement orbiculaire dans quelques espèces, plus bombé d'un côté que d'un autre. Il est composé, comme dans tous les autres Acéphales, d'un manteau, de branchies, et d'un corps charnu. Le manteau est très-mince dans le centre, bilobé, à lobes séparés tout autour, excepté au bord céphalique ou cardinal; ses bords sont épaissis et

frangés dans presque toute la circonférence. Les franges ou cirrhes tentaculaires sont à double rang, le premier est simple, le second est triple ou quadruple. Entre ces rangées de franges, on remarque des corps durs d'un beau bleu, bien régulièrement placés, auxquels on a donné le nom d'yeux, quoiqu'ils ne puissent en avoir les fonctions. On ne sait point encore à quels usages ils sont destinés. La partie la plus épaisse, le corps proprement dit, est une masse charnue assez considérable, composée presque entièrement par un seul muscle adducteur énorme, sur lequel s'appuient les organes principaux de l'Animal. Le système digestif a son ouverture antérieure fort singulière; la bouche est transverse, fort grande, en entonnoir, et les lèvres sont profondément découpées en arbuscules. L'œsophage qui conduit de l'ouverture buccale à l'estomac est un étranglement fort court qui est déjà enveloppé du foie qui contient aussi l'estomac, presque tout l'intestin, qui y fait plusieurs circonvolutions, gagne la partie moyenne dorsale, où il est enveloppé par le cœur, et se termine bientôt après à l'anus qui est flottant. Il y a, pour la position du cœur, une très-grande différence avec ce qu'elle est dans les Huîtres. (V. ce mot.) De chaque côté de l'ouverture buccale, on remarque une paire de palpes labiaux subquadrangulaires, très-minces, très-faciles à déchirer, et revêtus de lamelles à leur face interne. Ces plis lamelleux sont transverses, assez réguliers, et plus serrés supérieurement qu'inférieurement. Le cœur, comme nous l'avons dit, enveloppe le rectum presque à la sortie du foie. La distribution des vaisseaux qu'il fournit, et de ceux qu'il reçoit, n'a rien de bien particulier, elle est très-analogue à ce qui a lieu dans les autres Acéphales. Les branchies sont fort grandes, paires et symétriques, demi-circulaires, fixées à leur base au pourtour de l'abdomen; elles diffèrent essentiellement des branchies

des autres Lamellibranches, en ce qu'elles sont composées d'une multitude de filamens capillaires, flexibles au sommet, et plus roides à la base. C'est entre ces deux branchies que se voit un ovaire bien développé et un pied presque à l'état rudimentaire; ce pied a quelque analogie avec celui des Moules. Dans les grandes espèces qui sont dépourvues de byssus, cette partie se termine en une sorte de pavillon en entonnoir qui semblerait pourvoir aux besoins de l'Animal et lui servir de ventouse, mais cela est peu probable quand on pense au peu de force de cette partie qui n'a que des muscles très-faibles et qui ne s'attachent point à la coquille. Il en est autrement dans les espèces byssifères qui ont des muscles rétracteurs plus puissans, qui s'attachent à la coquille pour supporter les efforts qui peuvent tirer le byssus. L'ovaire est fort grand, fixé en dessous de la masse abdominale; il est pourvu d'un oviducte qui se dirige d'avant en arrière pour se terminer à la partie postérieure de l'abdomen.

Il est peu de genres de Coquilles qui soient plus abondamment répandus que celui des Peignes. On en trouve dans presque toutes les mers, fossiles ou pétrifiées, dans presque toutes les couches, et dans tous les pays. Ils habitent non loin des côtes, dans les endroits sablonneux où ils sont sur le flanc. Ils ne doivent avoir que des déplacemens bornés et difficiles. Cependant on prétend qu'en fermant brusquement leurs valves plusieurs fois de suite, ils parviennent à aller assez loin. Quelques personnes assurent qu'ils peuvent même s'élaner hors de l'eau, ce qui est peu probable. Caractères génériques: corps plus ou moins orbiculaire, comprimé; manteau frangé, garni de petits disques, perlés, pédonculés, régulièrement espacés; bouche transverse, à lèvres profondément frangées; cœur dorsal; anus dorsal et flottant; un pied petit, rudimentaire, quelquefois byssifère. Coquille libre,



régulière, inéquivalve, auriculée, à bord supérieur transverse, droit, à crochets contigus; charnière sans dents, à fossette cardinale, tout-à-fait intérieure, trigone, recevant le ligament.

On a distribué les Peignes d'après l'égalité des valves et des oreillettes ou appendices de la charnière. Le nombre des espèces est bien considérable, et on en trouve plus de fossiles que de vivantes.

† Espèces à valves inégales.

PEIGNE A CÔTES RONDES, *Pecten maximus*, Lamk., Anim. sans vert. T. VI, p. 165, n. 1; *Ostrea maxima*, L., Gmel., p. 5515, n. 1; List., Conchyl., tab. 165, fig. 1; Gualt., Test., tab. 98, fig. a, b; Chemn., Conch. T. VII, tab. 60, fig. 585; Encyclop., pl. 209, fig. 1, a, b. Grande Coquille de nos mers. Elle a quatorze ou quinze côtes arrondies, assez larges, striées longitudinalement aussi bien que l'intervalle qui les sépare. La valve inférieure est profonde, la supérieure est tout-à-fait plate.

PEIGNE DE SAINT-JACQUES, *Pecten Jacobæus*, Lamk., loc. cit., n. 2; *Ostrea Jacobæa*, L., Gmel., n. 2; Lister, Conchyl., t. 165, fig. 2; Poli, Test. des Deux-Siciles, T. II, tab. 27, fig. 1, 2; Chemn., Conch. T. VII, tab. 60, fig. 588; Encyclop., pl. 209, fig. 2, a, b. Cette espèce ne se distingue de la précédente que par ses côtes qui sont plus carrées, striées en dessus, longitudinalement; leurs parties latérales, aussi bien que l'intervalle qui les sépare, restent lisses ou seulement finement striées en travers. On la trouve, avec la précédente, dans les mers d'Europe, et surtout dans la Méditerranée. Elle est aussi fort commune sur les côtes de Galice, où la superstition en avait fait l'ornement du camail en cuir que portaient les vagabonds fainéants qui allaient autrefois en pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle. On la rencontre fossile en Italie, et absolument analogue.

‡‡ Espèces à valves égales.

α Oreillettes égales.

PEIGNE MANTEAU BLANC, *Pecten radula*, Lamk., loc. cit., n. 15; *Ostrea radula*, L., Gmel., n. 11; List., Conchyl., tab. 175, fig. 12; Chemn., Conchyl. T. VII, tab. 65, fig. 599, 600; Encyclop., pl. 208, fig. 2. Espèce aplatie, allongée, ayant à l'une et l'autre valve douze côtes convexes, striées dans leur longueur, et rugueuses transversalement; l'une des valves est blanche, l'autre est couverte de taches brunes, rares vers le sommet, et plus nombreuses à la base. Elle est longue de soixante millimètres environ. On la trouve dans la mer des Indes.

PEIGNE GLABRE, *Pecten glaber*, Lamk., loc. cit., n. 20; Chemn., Conchyl. T. VII, tab. 67, fig. 642, 645; Encycl., pl. 115, fig. 1. Espèce de la Méditerranée, fort jolie et très-variable dans ses couleurs, ce qui la rend difficile à bien caractériser. Cependant on la reconnaît à ses douze côtes arrondies, striées longitudinalement; ces stries sont beaucoup moins prononcées que celles qui sont dans les intervalles des côtes; l'une des valves est ordinairement moins colorée que l'autre; celle-ci est agréablement bigarrée de brun, de fauve orangé, et de blanc dans les proportions variables; quelquefois elle est d'une teinte uniforme; d'autres fois elle est fauve, avec de grandes taches blanches. On en trouve aussi de couleur grisâtre, avec des taches brunes et blanches, ou bien d'un jaune doré, avec des zig-zags bruns. Elle est ordinairement longue de quarante à cinquante millimètres.

β Oreillettes inégales.

PEIGNE CORALLINE, *Pecten nodosus*, Lamk., loc. cit., n. 27; *Ostrea nodosa*, L., Gmel., n. 45; Lister, Conch., tab. 186, fig. 24; Chemn., Conchyl. T. VII, tab. 64, fig. 609, 610; Encyclop., pl. 210, fig. 2. Coquille très-cornue, qui prend une assez grande taille. Elle est d'un rouge de corail;

ses neuf côtes arrondies et tubuleuses sont épaisses, sillonnées longitudinalement aussi bien que les intervalles qui les séparent. Cette espèce varie un peu pour la couleur qui est ordinairement toute rouge, quelquefois orangée, et d'autres fois parsemée de taches blanches. Les espèces fossiles de ce genre sont très-nombreuses. Elles peuvent se ranger dans les sections que nous venons de proposer. Elles sont quelquefois bien difficiles à caractériser, parce qu'elles passent par des variétés d'une espèce à l'autre. C'est sans doute ce motif qui a déterminé DeFrance, dans le Dictionnaire des Sciences naturelles, à les ranger dans une série unique, commençant par les espèces lisses, et se terminant par celles qui ont les côtes ou les stries les plus nombreuses.

(D. H.)

PEIGNE. (Oiseau.) OIS. *V.* COM-BIRD.

PEIGNE DE VÉNUS. *Pecten Veneris*. BOT. PHAN. Espèce du genre *Scandix* dont Lamarck avait proposé de faire un genre dans la première édition de la Flore Française. (B.)

\* PEINCILLET. BOT. CRYPT. Nom proposé par Bridel pour désigner en français le genre de Mousses établi sous le nom de *Dawsonie* (*V. comot*) par Brown, sans égard à l'antériorité d'un genre *Dawsonia* fondé parmi les Hydrophytes. (B.)

PEINTADE. *Numida*. OIS. Genre de l'ordre des Gallinacés. Caractères : bec court et robuste ; mandibule supérieure courbée, convexe, voûtée, couverte à la base d'une membrane verruqueuse ; tête ordinairement nue, parsemée ainsi que le haut du cou de quelques poils rares, et garnie sur le sommet d'une espèce de casque osseux ou d'un panache. Narines divisées par une pièce cartilagineuse, placées de chaque côté du bec, dans la membrane ; tarse lisse ; quatre doigts ; trois en avant, réunis par des membranes ; un en arrière, articulé sur le tarse. Queue courte,

penchée vers la terre ; les trois premières rémiges étagées, moins longues que la quatrième. Répandu en Europe dès le temps d'Aristote, perdu sous les ruines de l'empire romain, et retrouvé par les Portugais à l'époque de leurs premières navigations sur les côtes d'Afrique dont la Peintade paraît originaire ; cet Oiseau est maintenant parfaitement naturalisé dans nos contrées bien différentes cependant de sa brûlante patrie. L'influence du climat, la domesticité ont même beaucoup moins agi sur la Peintade que sur la plupart des Gallinacés, quoiqu'elle paraisse être le seul membre de cette famille, dont l'origine appartienne exclusivement à la zone torride. Les Peintades sont importunes par leurs cris aigus et par leur caractère turbulent et querelleur ; aussi sont-elles peu recherchées dans nos basse-cours où la beauté n'est pas toujours un titre d'admission ; l'on s'y occupe rarement de leur multiplication quoique la chair des jeunes individus soit très-délicate. Les femelles pondent vers le mois de mai quinze à vingt œufs rougeâtres, qu'on préfère de laisser couver par une Poule, à cause de la négligence avec laquelle la mère s'acquitte des devoirs de l'incubation dont la durée est d'environ trois semaines. Les petits naissent sans barbillons, et souvent il est très-difficile de distinguer les sexes ; ils sont très-faibles d'abord et exigent de la fermière les soins les plus minutieux. On assure qu'à l'état sauvage les Peintades apportent dans leurs habitudes beaucoup d'agilité, qu'elles ont le vol brusque et rapide quoique d'une très-faible étendue, qu'elles sont extrêmement habiles à la course, que malgré leur humeur tracassière elles vivent en société et se réunissent chaque soir en troupes nombreuses pour passer la nuit en commun, perchées sur quelques arbres très-rapprochés au milieu des plus épaisses forêts.

PEINTADE A CRÊTE, *Numida cristata*, Lath. ; Peintade Cornal, Tem. ;

Peintade huppée, Encycl. méth., pl. 85, f. 3. Plumage noir, parsemé de très-petits points d'un blanc bleuâtre entouré d'un cercle étroit, bleu clair; cou et poitrine noirs; sommet de la tête garni d'une ample touffe de plumes noires à barbules désunies: rémiges d'un brun noirâtre, partie des secondaires portant quatre raies longitudinales blanches, d'autres ayant leurs barbes extérieures bordées de blanc, d'autres enfin rayées de bleuâtre; rectrices noires ondulées de raies d'un blanc bleuâtre. Bec cendré, cire bleuâtre, sans caroncules, mais garnie d'un appendice ou pli longitudinal de chaque côté de la mandibule inférieure; cou, gorge, haut du cou et occiput recouverts d'une membrane bleue qui se nuance de gris vers les oreilles et devient rouge cramoisi sur la partie antérieure du cou; cette membrane est parsemée de quelques poils noirs extrêmement déliés; pieds bruns. Taille, dix-huit pouces. De la Guinée.

PEINTADE D'ÉGYPTE. *V.* PEINTADE VULGAIRE.

PEINTADE HUPPÉE. *V.* PEINTADE A CRÈTE.

PEINTADE MÉLÉAGRIDE. *V.* PEINTADE VULGAIRE.

PEINTADE MITRÉE, *Numida mitrata*, Lath.; Encycl. méth., pl. 85, fig. 2. Plumage d'un noir foncé parsemé assez régulièrement de taches blanches arrondies; rémiges et rectrices noires tachetées de blanc; bas du cou et poitrine d'un gris noirâtre, avec des raies étroites et transversales d'un blanc grisâtre; bec d'un rouge jaunâtre; sommet de la tête garni d'une espèce de casque conique, rouge, qui se recourbe en arrière; membrane qui recouvre le haut de la tête et qui entoure les yeux et le bec, d'un rouge de sang, le reste de cette membrane qui descend sur le cou, d'un rouge violet nuancé de bleu clair; pieds cendrés. Taille, vingt pouces. De Madagascar.

PEINTADE A POITRINE BLANCHE, variété de la Peintade vulgaire que l'on a trouvée aux Antilles où elle a

sans doute été transportée d'Afrique.

PEINTADE VULGAIRE, *Numida Meleagris*, L., Poule de Guinée, Belon; *Gallus guineensis*, Ruiz, Buff., pl. enl. 108. Plumage d'un gris bleuâtre foncé, parsemé de petites taches blanches plus ou moins régulièrement arrondies; premières rémiges blanches, les autres d'un bleu noirâtre, rayées longitudinalement de blanc; poitrine d'un bleu cendré uniforme; bec d'un cendré rougeâtre; casque à peu près semblable à celui de l'espèce précédente; joues bleuâtres, se prolongeant en membranes charnues, pendantes, au-delà de la mandibule inférieure; dessus du cou d'un rouge bleuâtre, parsemé de quelques poils noirs; pieds d'un gris cendré. Taille, vingt-pouces. Du cap de Bonne-Espérance et contrées adjacentes. La femelle a le plumage d'une teinte moins vive; la membrane qui pend à la base de la mandibule supérieure et de chaque côté, est d'un rouge clair. Du reste, comme chez tous les Oiseaux tenus en domesticité, les Peintades sont sujettes à des modifications de nuances dans le plumage, qu'il est souvent aussi difficile de bien saisir que de décrire; c'est ainsi que l'on en trouve de blanches, de blanchâtres, avec partie ou totalité des cuis-ses blanches et quelquefois seulement avec la poitrine de cette couleur, etc.

(DR..Z.)

PEINTADEAU. OIS. Nom de la jeune Peintade. *V.* ce mot. (DR..Z.)

\* PEINTE. REPT. OPH. Espèce du genre Couleuvre. *V.* ce mot. (B.)

PÉKAN. MAM. Espèce du genre Marte. *V.* ce mot. (B.)

PEKEA. BOT. PHAN. Ce genre, établi par Aublet, est le même que le *Caryocar* de Linné et que le *Rhizobolus* de Gaertner. Le nom de Linné étant le plus ancien devrait être adopté; mais comme au mot CARYOCAR de ce Dictionnaire, il a été renvoyé à PEKEA, nous tracerons ici les caractères de ce genre. Le calice est

monosépale, à quatre ou cinq divisions plus ou moins profondes; la corolle se compose de cinq pétales assez épais, alternes avec les divisions calicinales, insérés, ainsi que les étamines, à un disque hypogyne. Celles-ci sont extrêmement nombreuses, et leurs filets sont monadelphes à leur base dans une petite étendue; ils sont du reste grêles, et terminés par une anthère presque globuleuse. L'ovaire est libre, un peu déprimé, à quatre angles obtus, à quatre loges contenant chacune une seule graine; il se termine à son sommet par quatre styles et autant de stigmates simples. Le fruit se compose de quatre, quelquefois de trois, de deux ou même d'une seule noix, réunies par leur côté interne. Quand il y en a trois ou quatre elles sont presque reniformes, mais on conçoit que leur forme doit varier suivant leur nombre. Chacune d'elles est uniloculaire et monosperme; leur péricarpe est assez épais, charnu et subéreux extérieurement, dur et osseux intérieurement. La graine qu'il renferme offre une organisation fort remarquable qui a été mise dans tout son jour par le professeur Richard. Son embryon, dépourvu d'endosperme, est immédiatement recouvert par le tégument propre. Presque toute la masse de l'embryon est formée par un gros corps charnu, tout-à-fait indivis, terminé à sa partie inférieure par un petit prolongement bifide à son sommet. Le gros corps charnu est la radicule, son prolongement est la tigelle, et les deux lobes qui la terminent sont les cotylédons. C'est à cette sorte d'embryon que le professeur Richard donne le nom d'*embryon mamphize*. Le genre qui nous occupe avait été rapproché des Sapindacées: le professeur De Candolle a proposé d'en faire une famille sous le nom de Rhizobolées. *V.* ce mot.

On doit réunir au genre *Pekea* ou *Caryocar*, le genre *Saouari* d'Aublet qui ne saurait en être distingué. Ce genre se compose alors de six espèces. Ce sont toutes des Arbres dont quel-

ques-uns acquièrent les plus hautes dimensions. Leurs feuilles sont opposées, pétiolées, composées de folioles digitées; leurs fleurs sont disposées en grappes. Les amandes, renfermées dans les noix, sont blanches, charnues, très-bonnes à manger. Celles du *Pekea butyracea*, Aublet, Guian., p. 594, t. 218, contiennent une très-grande quantité d'une huile grasse, épaisse, presque solide, et dont on se sert à Cayenne pour assaisonner les ragoûts en place de beurre. Toutes les espèces de ce genre sont originaires des diverses parties de l'Amérique méridionale. (A. R.)

\* PEKEL. POIS. *V.* PEC.

PEKI. BOT. PHAN. Pour *Pekea*. *V.* ce mot. (B.)

\* PEKKING. OIS. Les Javanais donnent ce nom au Loxie ou Gros-Bec tacheté de Java des Pl. enlum., n. 159, fig. 1, et qui est le *Fringilla punctularia* du Catalogue systématique d'Horsfield. (LESS.)

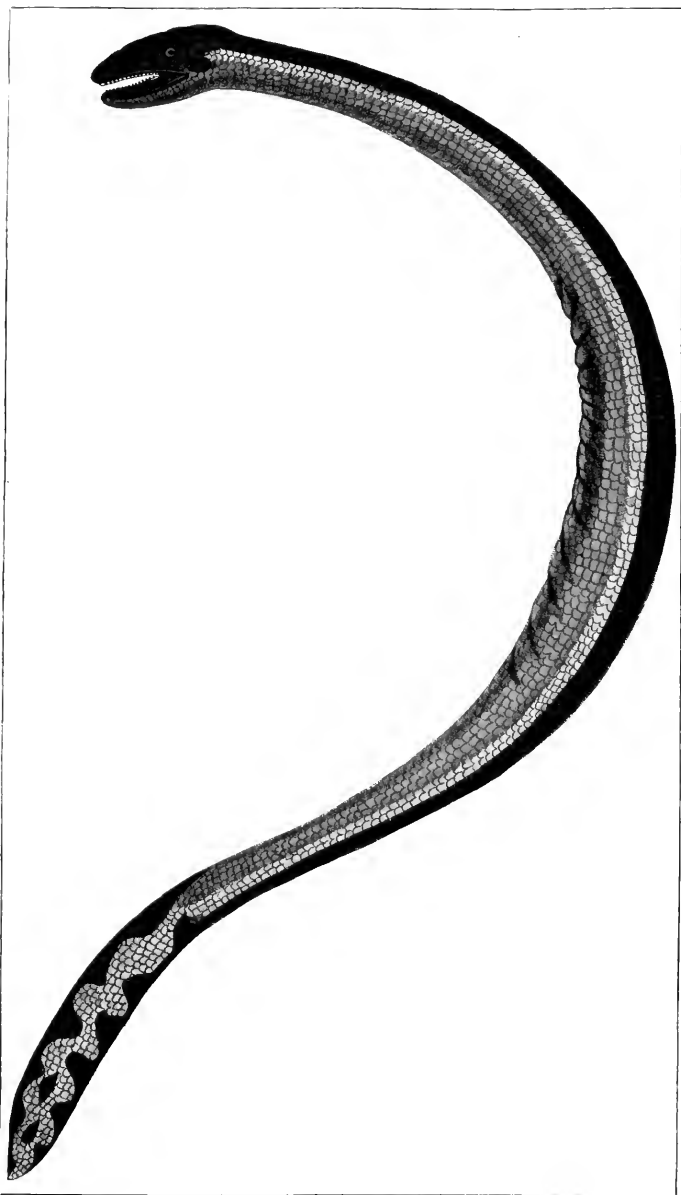
PELA. BOT. PHAN. (Rhéede.) Syn. de *Psidium pyriferum*. *V.* GOUYAVIER. Il signifie aussi Muscadier. (B.)

PELAGE. MAM. C'est, dit l'Académie, « la couleur du poil de certains Animaux; » mais ce mot n'est pas synonyme « de peau des Mammifères revêtue de poils, » comme on le trouve dans un autre dictionnaire. C'est la fourrure à qui cette dernière définition convient. Aussi ne saurait-on dire correctement un Pelage doux, soyeux ou rude, mais on dit un pelage fauve, tigré ou marqué de bandes, etc. (B.)

\* PÉLAGE. MAM. L'une des races de l'espèce japétique et un sous-genre de Phoques. *V.* ce mot et HOMME. (B.)

PÉLAGIE. *Pelagia*. ACAL. Genre de Médusaires, établi par Péron et Lesueur dans la division des Méduses gastriques, monostomes, pédonculées, brachidées et tentaculées. Caractères: point d'organes prolongés de la base de l'estomac vers le rebord; quatre bras très-forts terminant un





*L'authier pinx. et del.*

*M<sup>re</sup> Bourcign. sc.*

PÉLAMIDE BICOLORE.

*HYDRUS BICOLOR.* Schn

pédoncule fistuleux. Adoptées comme sous-genre par Cuvier, les Pélagies sont réunies aux Dianées par Lamarck. *V. DIANÉE.* (E. D..L.)

\* **PÉLAGIE.** *Pelagia.* POLYP. Genre de l'ordre des Actinaires dans la division des Polypiers sarcoïdes, ayant pour caractères : Polypier fossile, simple, pédicellé : surface supérieure étalée, ombiliquée, lamelleuse; lames rayonnantes, simples ou se dichotomant une fois, rarement deux; surface inférieure unie ou légèrement ridée circulairement, plus ou moins plane; pédicelle central, en côte très-court, situé à la surface inférieure. Le Polypier de ce genre, formé par Lamouroux (Gen. Polyp., p. 78, tab. 79, fig. 5, 6, 7), est sans doute une pétrification fort singulière, mais il est bien difficile de croire qu'elle ait été charnue avant de devenir fossile. L'aspect membraneux de sa surface inférieure ne nous paraît pas suffire pour engager à adopter une pareille opinion. Nous avons démontré ailleurs (*V. LYMNORÉE* et *MONTLIVALTIE*) que plusieurs Polypiers entièrement pierreux, actuellement vivans dans les mers, offraient cet aspect membraneux d'une manière très-évidente, dans quelques points de leur surface inférieure. Ce genre nous paraîtrait mieux placé parmi les Polypiers lamellifères dans le voisinage des Fougères et des Cyclolites. La forme allongée du pédicule central des Pélagies peut faire présumer que ces Polypiers étaient fixés, quoiqu'on ne les ait trouvés que détachés. Lamouroux a nommé *Pelagia clypeata* la seule espèce rapportée à ce genre. Elle se rencontre assez rarement dans le Calcaire à Polypiers des environs de Caen.

(E. D..L.)

**PÉLAGIENS.** OIS. Vieillot intitule ainsi une famille de Palmipèdes qu'il compose des genres Stercoraire, Mouette, Sterne et Bec-en-ciseaux.

(DR..Z.)

\* **PÉLAGIQUES.** POIS. On trouve dans le Dict. des Sc. nat. T. XXXVIII,

p. 28, que ce sont « les Poissons qui, par leurs mouvemens rapides et multipliés, leurs combats, leurs jeux, leurs courses et leurs amours, animent à une grande distance des rivages, la mer qui les nourrit, l'Océan qui les voit resplendir de tous les feux de l'astre du jour. » Le mot Pélagien, précédemment proposé, nous paraît préférable à celui de Pélagiques, et tout en remarquant combien le style de l'ichthyologie a fait de progrès depuis Lacépède, nous prendrons la liberté de faire observer à son successeur que les Poissons Pélagiens ou Pélagiques, comme on voudra les appeler, ne font pas de courses, qu'ils se rapprochent en général des rivages pour faire l'amour, et que l'Océan ne les voit pas resplendir, etc., attendu qu'ils sont en général ternes et peu brillans par leurs couleurs. (B.)

**PÉLAGUSE.** *Pelagus.* MOLL. Genre proposé par Montfort pour quelques Coquilles du genre Ammonite, dont le dernier tour, embrassant tous les autres, les cache entièrement. Lamarck avait aussi fait un genre Orbulite sur les mêmes caractères, mais ni le genre de Montfort, ni celui de Lamarck n'ont été adoptés. *V. ORBULITE* et *AMMONITE.* (D..H.)

**PÉLAMIDE.** REPT. OPH. Sous-genre d'Hydre. *V. ce mot.* (B.)

**PÉLAMIDE.** POIS. L'antiquité désigna par ce nom une espèce du genre Scombre, à laquelle on doit conséquemment le laisser, sans égards à l'application fautive que certains ichthyologistes en ont faite à une Gastérostée et à un Squalé. (B.)

\* **PÉLANDOK.** MAM. Sous ce nom, Valentyn a indiqué dans son grand ouvrage sur Amboine et les îles de l'Est, un Kangaroo des îles d'Aroë qui nous paraît être celui que nous avons nommé Kangaroo des anciens, p. 163 de notre Zoologie, et que nous ne fîmes qu'entrevoir à la Nouvelle-Guinée. C'est à tort que dans un grand nombre d'ouvrages, on trouve imprimé par erreur typo-

graphique, *Pélandor Aroë*. Lebrun a donné une figure assez exacte de cet Animal, sous le nom de *Filandor*. Ce n'est point le *Didelphis Brunii* de Desmarest, qui est notre *Kangurus ualabatus* de la Nouvelle-Galles du Sud. D'après Raffles (Trans. Soc. Linn. Lond. T. XIII, p. 261), il paraît que les Malais donnent aussi le nom de Pélandok à une espèce du genre *Moschus*. (LESS.)

**PELARGONIUM.** BOT. PHAN. Ce genre immense, de la famille des Géraniacées, a été placé, par les auteurs systématiques, dans la Monadelphie Heptandrie, L., malgré l'inconstance du nombre de ses étamines fertiles. Il avait été constitué primitivement, aux dépens des *Geranium*, par J. Burmann (*Plant. Afric. Dec.*, p. 89); mais Linné n'ayant point admis les motifs exposés par ce botaniste en faveur de l'établissement de ce genre, continua à le tenir réuni aux *Geranium*. Plus de quarante ans après, L'Héritier publia seulement les planches de quelques *Pelargonium*; le texte de cette Géraniologie est encore inédit entre les mains du professeur De Candolle, possesseur de l'herbier et de la bibliothèque de L'Héritier. C'est donc à tort qu'on attribue communément à ce dernier botaniste la création du genre *Pelargonium* qui a été généralement adopté, nonobstant l'opposition de quelques vieux routiniers dont nous ne reproduirons pas ici les déclamations contre les savans qu'ils ne désignent jamais autrement que par l'épithète de novateurs. Voici ses caractères essentiels : calice à cinq divisions profondes, la supérieure se prolongeant en un éperon ou tube nectarifère très-petit, décurrent le long du pédoncule et adhérent avec celui-ci; corolle à cinq ou rarement à quatre pétales, plus ou moins irréguliers; dix étamines dont les filets sont inégaux et monadelphes; quatre à sept seulement portent des anthères, les autres sont stériles; styles persistans (arêtes des auteurs ou prolongemens

supérieurs des carpelles), barbus du côté interne, et se contournant en spirale après l'anthèse. Le genre *Pelargonium* se distingue principalement du *Geranium* et de l'*Erodium*, par l'extrême irrégularité de la corolle, irrégularité qui entraîne un grand dérangement dans le reste du système floral, comme, par exemple, l'avortement de plusieurs anthères.

Ce genre est très-naturel, de l'aveu de tous les botanistes, et même des personnes les plus étrangères à la botanique, car il suffit de jeter un simple coup-d'œil sur un *Pelargonium*, pour ne point le confondre avec les *Geranium* proprement dits. Un port particulier, déterminé par la nature arborescente des tiges du plus grand nombre des *Pelargonium*, se combine avec des caractères fort légers, il est vrai, tirés de la fructification; de sorte qu'il est toujours facile de distinguer les *Pelargonium*, sous le rapport générique. Et ce qui nécessitait surtout de subdiviser le genre *Geranium*, c'était le nombre toujours croissant de ses espèces. En effet, quelles difficultés n'aurait-on pas à surmonter, s'il fallait déterminer une espèce au milieu de cinq à six cents congénères? Cependant, comme la création de genres nouveaux aux dépens des anciens doit avoir un terme, nous regardons comme un travail purement artificiel l'érection que R. Sweet a faite du genre *Pelargonium* en une sorte de tribu à laquelle il donne le nom de Pélargonées (*Pelargoniceæ*). Ce savant a publié un ouvrage par livraisons orné de belles figures sur le genre *Pelargonium*, où il a établi plusieurs genres sous les noms de *Hoarea*, *Isopectalum*, *Campylia*, *Jenkinsonia* et *Ciconium*. Lindley, qui a coopéré au même ouvrage, est l'auteur des genres *Dimacria*, *Otidia*, *Phymatanthus* et *Chorisma*. Ces nouveaux genres ont été réduits par le professeur De Candolle (*Prodr. Syst. Veget.*, 1, p. 649) au rang de simples sections génériques du *Pelargonium*, par la raison que les espèces de ces prétendus



genres se fécondent entre elles avec la plus grande facilité et donnent naissance à des hybrides. Les jardiniers ont tellement abusé de ce moyen de créer de nouvelles espèces, qu'il règne maintenant une confusion inextricable parmi les Plantes de ce genre, dont la culture est aujourd'hui universellement répandue; et ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que les croisemens ont été opérés sans tenir note de la détermination exacte des individus qu'on a, pour ainsi dire, forcés de se marier ensemble. Leurs hybrides sont des bâtards dans la véritable acception du mot, c'est-à-dire des individus sans titres, et dont les parens sont inconnus; quelquefois cependant on est assez certain sur l'espèce qui a servi de mère.

Dans son *Prodromus Systematis Vegetabilium*, le professeur De Candolle porte le nombre des espèces à trois cent soixante-neuf, sur lesquelles trois cent vingt-quatre sont assez bien connues, c'est-à-dire décrites avec assez de précision et surtout assez exactement figurées pour qu'on puisse les reconnaître. Ce nombre a été considérablement augmenté par les jardiniers, surtout en Angleterre. On voit, par le second volume de l'*Hortus Britannicus* récemment publié, que près de cinq cents sont cultivées chez nos voisins d'outre-mer; mais la plupart sont de ces espèces bâtardes dont nous venons de parler, et sortiront un jour de la liste des êtres primitifs qui seuls composent le domaine de la nature.

Les *Pelargonium* sont originaires de la pointe australe d'Afrique, c'est-à-dire des environs du cap de Bonne-Espérance; il y en a si peu qui croissent ailleurs, qu'on peut les considérer comme l'un des genres qui caractérisent le mieux cette vaste région botanique. Deux belles espèces, celle qui fait le type du genre *Isopetalum* de Sweet (*Pelargonium cotyledonis*), et le *P. inquinans*, croissent à Sainte-Hélène. Le *P. canariense* est indigène des îles Canaries. Enfin, quel-

ques espèces, en petit nombre, ont été rapportées de la Nouvelle-Hollande et de la Nouvelle-Zélande.

La plupart des *Pelargonium* ont des tiges ligneuses; il en est cependant qui sont de petites herbes acaulées, à racines tubéreuses, et à feuilles radicales pétiolées. Tels sont ceux qui composent les genres *Hoarea* et *Dimacria* de Sweet et Lindley. D'autres sont des herbes frutescentes et rameuses seulement à la base, comme par exemple les Plantes qui composent les genres *Campylia* et *Phymatanthus* des auteurs que nous venons de citer. Quelques-unes offrent des tiges cylindriques, herbacées et rarement frutescentes. Le *P. canariense* est dans ce cas. Mais le plus grand nombre se compose de sous-Arbrisseaux à tiges charnues, surtout près de l'insertion des feuilles où elles offrent des sortes d'articulations ou de renflemens qui rendent ces Plantes très-susceptibles d'être multipliées par boutures. Leurs feuilles offrent une grande diversité de formes, depuis la feuille ronde ou elliptique à peine incisée, jusqu'à la feuille la plus composée à pinnules linéaires. Elles sont ordinairement couvertes de poils glanduleux qui sécrètent une liqueur visqueuse très-odorante. Cette odeur est fort désagréable dans un grand nombre d'espèces; elle rappelle celles du bouc, du musc, de la térébenthine, etc.; mais dans certaines espèces, elle est aussi suave que celle de la rose et des fleurs les plus renommées par leur parfum. Nous ne dirons rien de l'élégance de leurs fleurs; elles font l'admiration de tout le monde, soit par leurs couleurs vives et variées, soit par leurs formes agréables et leur disposition gracieuse. Dans la plupart des *Pelargonium* ces fleurs forment des sertules ou petits bouquets au sommet des tiges et de leurs nombreuses divisions.

Avant de donner la description abrégée d'un petit nombre d'espèces choisies parmi les plus élégantes et les plus répandues dans les

jardins, il convient de dire quelques mots de leur culture.

La patrie de ces Plantes étant la même, et sous un climat plus chaud que celui de l'Europe, mais moins que celui des contrées intratropicales, il est facile de prévoir quelle doit être la dose de température annuelle qu'en général elles exigent. La serre tempérée ou l'orangerie sont donc absolument de rigueur pour l'hivernage de la plupart des *Pelargonium*. Ceux qui sont succulens ou charnus, soit dans leurs tiges, soit dans leurs feuilles, et c'est le cas du plus grand nombre, n'ont besoin que de légers arrosements en hiver. L'humidité stagnante leur fait plus de dommage en cette saison qu'une basse température. Dans la serre, ils doivent être placés le plus près possible des jours, et en été on doit leur donner une exposition méridienne. La terre franche, divisée avec un peu de sable et de terreau, forme le sol dans lequel ils prospèrent le mieux : une terre plus substantielle ou chargée de plus de substances animales, les fait, à la vérité, pousser beaucoup plus vite, et ils fleurissent davantage, mais aussi ils deviennent souvent, par cet excès de nourriture, victimes du froid ou de l'humidité pendant l'hiver. On ne leur fait subir qu'un seul dépotement au printemps ; si on en faisait un second en automne, ils ne pourraient produire assez de racines pour atteindre les parois du vase, et ils s'étioleraient dans la serre. On multiplie les *Pelargonium* par graines et par boutures. Le premier moyen est plus avantageux, en ce que les individus qui en proviennent sont plus vigoureux, et que l'on acquiert de nouvelles variétés ; le second peut être mis en usage de préférence dans les climats froids à cause de la difficulté d'obtenir de bonnes graines. On sème les graines au printemps dans des terrains sur couche et sous châssis. Quand les jeunes plants ont atteint quatre ou cinq pouces de hauteur, on les met chacun dans un petit pot qu'on place à l'ombre pour re-

prendre. Les boutures se font dans le courant de l'été. On en plante plusieurs dans le même pot qu'on expose à une chaleur modérée, et que l'on garantit de l'action trop vive de la lumière. Elles s'enracinent avec beaucoup de facilité, et on peut les séparer au bout d'un mois, mais il convient mieux de les laisser passer l'hiver ensemble et de les séparer seulement au printemps, à cause de la faiblesse des jeunes individus qui courent risque de périr, lorsqu'ils entrent ainsi affaiblis dans la serre.

Ne devant présenter dans un ouvrage de la nature de notre Dictionnaire qu'une simple esquisse d'un nombre très-limité d'espèces, il nous est impossible de donner une idée suffisante des sections suivant lesquelles on a partagé le genre *Pelargonium*, et qui forment autant de groupes assez naturels par l'analogie du port des Plantes qui les constituent. Plutôt que d'offrir un travail imparfait en voulant décrire les types de ces nombreuses sections, nous disposerons les espèces suivantes en deux séries, d'après la nature frutescente ou herbacée de leurs tiges.

#### § I. *Espèces à tiges frutescentes.*

PELARGONIUM A FEUILLES ZONÉES, *Pelargonium zonale*, Willd., *Spec.*, 5, p. 667 ; *Geranium zonale*, L., Cavan., *Dissert.* 4, tab. 98, fig. 2. Cet Arbrisseau est l'objet d'une culture populaire ; aussi le nomme-t-on vulgairement, et comme par excellence, Géranium des jardins. Ses feuilles sont cordiformes, orbiculaires, à lobes peu distincts, dentées et marquées en dessus d'une nuance de couleur plus foncée qui forme une zone fort apparente. Ses fleurs sont disposées en sertule, pédonculées, à pétales cunéiformes dont la couleur est ordinairement, d'un rouge vif, mais qui, dans une foule de variétés, offre toutes les nuances depuis le pourpre jusqu'au blanc rosé. Les feuilles sont quelquefois panachées de blanc et de jaunâtre.

PELARGONIUM ÉCARLATE, *Pelar-*

*gonium inquinans*, Aiton, *Hort. Kew.*, 2, p. 424; *Geranium inquinans*, L., Cavan., *loc. cit.*, tab. 106, fig. 2. Ses feuilles sont orbiculaires, réniformes, presque entières, crénelées, cotonneuses, visqueuses; elles prennent une couleur de rouille lorsqu'on les a un peu froissées. Les fleurs ont une couleur écarlate, des pétales obovés, cunéiformes, et sont disposées en petite ombelle. Cette Plante donne des méritis par son exposition dans le voisinage du *P. zonale*, ce qui démontre qu'ils sont parens à un degré très-rapproché.

PELARGONIUM A FEUILLES EN ENTONNOIR, *P. cucullatum*, Aiton, *loc. cit.*, 2, p. 426; *Geran. cucullatum*, L., Cavan., *loc. cit.*, tab. 106, fig. 1; Séba, *Mus.*, 1, tab. 26, fig. 2. Ses feuilles sont arrondies, presque réniformes, dentées ou lobées, et pubescentes; les bords de leur limbe sont rapprochés en forme de cornet ou d'entonnoir. Les fleurs forment une ombelle de cinq à six fleurs; elles sont grandes, d'un violet bleuâtre; les pétales supérieurs marqués de stries plus foncées et ramifiées. Cette espèce offre plusieurs variétés qui semblent fort différentes au premier aspect.

PELARGONIUM A FEUILLES EN COEUR, *Pelargonium cordatum*, L'Héritier; *Geran. Icon.*, t. 22; *P. cordifolium*, Curt., *Bot. Magaz.*, t. 165, *optim.*; *Geran. cordifolium*, Cavan., *loc. cit.*, tab. 117, fig. 3. Ses feuilles sont cordiformes, aiguës, dentées, planes, d'un vert foncé en dessus, pâles et pubescentes en dessous. Ses fleurs sont nombreuses, disposées en ombelles qui, réunies plusieurs ensemble, forment des panicules inégales. Les pétales inférieurs sont étroits et pointus, les supérieurs très-grands, d'une belle couleur rose marquée de stries plus foncées qui se ramifient depuis la base du pétale. Les nombreuses variétés que cette belle espèce a données par la culture, ont fourni aux jardiniers adulateurs des princes et des grands seigneurs,

maintes occasions de leur offrir des dédicaces assez ridicules. Il y en a eu pour Marie-Louise et le Roi de Rome, pour la duchesse de Berry et le duc de Bordeaux; il en restera sans doute pour tous les princes nés et à naître. L'espèce mère de ces variétés est elle-même une bâtarde du *P. cucullatum* avec un inconnu.

PELARGONIUM A FLEURS EN TÊTE, *Pelargonium capitatum*, Ait., *loc. cit.*, 2, p. 425; *Geran. capitatum*, L., Cav., *loc. cit.*, t. 105, fig. 1. Vulgairement *Geranium rose* des jardiniers. Ses tiges sont faibles, diffuses, rameuses, très-velues, et ne s'élèvent à deux ou trois pieds qu'autant qu'elles sont supportées par des appuis. Les feuilles sont cordiformes, à cinq lobes, ondulées, dentées et mollement velues; elles sont accompagnées de stipules larges, cordiformes. Les fleurs sont de grandeur moyenne, roses, striées, sessiles et réunies en têtes. Ce n'est pas à cause de son élégance que nous parlons ici de cette Plante, mais à raison de l'agréable odeur de rose que ses feuilles exhalent surtout quand on les froisse. Il arrive quelquefois que certains individus de *P. capitatum* ont une odeur de térébenthine; on peut présumer avec vraisemblance qu'ils sont des produits adultérins du *P. capitatum* fécondé par le *P. terebenthinaceum*.

§ II. *Espèces à tiges herbacées ou à peine sous-frutescentes.*

PELARGONIUM TRICOLEUR, *Pelargonium tricolor*, Curt., *Bot. Magaz.*, tab. 240; *P. violarium*, Jacq., *Icon. rar.*, 5, tab. 527; *Phymatanthus tricolor*, Sweet, *Geran.*, tab. 45. Cette charmante petite espèce a une tige courte, sous-frutescente, dressée, des feuilles laucéolées, velues, grisâtres, incisées, dentées et presque trifides. Ses fleurs sont ordinairement disposées par trois au sommet de pédoncules terminaux et axillaires; elles ont leurs pétales supérieurs presque arrondis, d'un brun rouge velouté, un peu noirâtres à la base, les inférieures ovales. Ces fleurs, par

leurs formes, rappellent assez celles de la Violette tricolore, et font un effet encore plus agréable que ces dernières par l'éclat de leurs couleurs.

PELARGONIUM ODORANT, *Pelargonium odoratissimum*, Ait., *loc. cit.*, p. 419; *Geran. odoratissimum*, Cav., *loc. cit.*, tab. 103, fig. 1. Ses tiges sont charnues, grosses très-courtes, garnies de feuilles cordiformes, arrondies, molles, douces au toucher, d'une odeur aromatique très-forte. Les fleurs naissent sur des pédoncules grêles, fourchus, très-longs, et formant une petite ombelle de quatre ou cinq fleurs petites, à pétales presque égaux, blancs un peu teints de rose. (G..N.)

PÉLARGOS. OIS. Syn. grec de Cigogne, d'où *Pelargonium* (V. ce mot), par la ressemblance qu'on a trouvée entre la forme des fruits de ce genre de Plante et celle du bec de la Cigogne. (B.)

PÉLAS. MAM. (Dampier.) L'un des noms de pays du Pécar. V. ce mot. (B.)

PÉLÉCANOÏDE. *Huladroma*. OIS. (Illiger.) Genre de l'ordre des Palmipèdes. Caractères : bec court, droit, comprimé, dur, tranchant, sillonné longitudinalement, avec la pointe un peu courbée; mandibule inférieure garnie d'une petite poche nue, dilatée; narines distinctes, placées à la surface du bec, avec leur base engagée sous un tube; pieds courts; trois doigts seulement, dirigés en avant et palmés; point d'ongles ni de pouce; ailes courtes. Ce genre, institué par Lacépède, n'a de commun avec celui des Pélicans que la petite poche membraneuse, susceptible de dilatation, qui forme une espèce d'appendice à sa mandibule inférieure; quant aux autres caractères de conformation, en exceptant toutefois la longueur des ailes, ils paraissent avoir beaucoup plus de rapports avec le genre Pétrel, où l'on avait d'abord placé le seul Pélécanoïde

qui soit encore connu. Cette espèce se trouve dans les mers Pacifique et Australe, sur les côtes de la Nouvelle-Zélande, etc. On n'a encore pu recueillir aucune donnée particulière sur les manières d'être ou de vivre de cet Oiseau.

PÉLÉCANOÏDE PLONGEUR, *Procellaria urinatrix*, Gmel. Parties supérieures d'un brun noirâtre, les inférieures blanches à l'exception du haut de la gorge qui est noir. Bec noir, si ce n'est vers le milieu et sur les côtés de la mandibule inférieure où il est blanc; tarse et doigts verdâtres; palmures noires. Taille, huit pouces. (DR..Z.)

PELECANUS. OIS. V. PÉLICAN.

\* PÉLÉCIE. *Peleciium*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Carnassiers, tribu des Carabiques thoraciques, établi par Kirby et adopté par Latreille qui le place près des Panagées. Ce genre se distingue des autres genres voisins, par les caractères suivans : tête déprimée, ayant un cou distinct; antennes filiformes insérées vers la base des mandibules, sous un petit rebord de la tête, composées de onze articles, le premier et le dernier plus grands que les autres. Labre court, creusé au milieu; mandibules grandes, sans dentelures, se croisant dans leur milieu; palpes extérieurs ayant leur dernier article grand, sécuriforme, presque triangulaire; les maxillaires extérieurs de quatre articles, les labiaux de trois; palpes maxillaires internes de deux articles, le dernier fort grand, courbe, grossissant insensiblement de la base à l'extrémité; lèvres échancrées à son extrémité et portant deux petites pointes. Corcelet presque carré, ses bords latéraux arrondis; sa partie postérieure presque aussi large que l'antérieure et ne se rétrécissant pas subitement avant sa jonction avec les élytres. Elytres convexes, entières, réunies et embrassant un peu l'abdomen; point d'ailes. Pates fortes, de lon-

gueur moyenne; jambes antérieures échancrées au côté interne; les deux tarsi antérieurs ayant leurs quatre premiers articles dilatés et velus en dessous dans les mâles. Ce genre ne se compose que d'une seule espèce :

Le PÉLÉCIE CYANIPÈDE, *Pelecium cyanipes*, Kirby, Trans. Lin., vol. 12, tab. 21, f. 1. Long de sept à huit lignes; antennes noires; leurs quatre premiers articles ayant un reflet bleuâtre; tête lisse, d'un noir bleuâtre, ayant deux enfoncemens sur le front; corselet lisse d'un noir bleuâtre; abdomen noir ainsi que les élytres, celles-ci profondément sillonnées, et leur bord extérieur ayant une ligne de points enfoncés; pattes bleuâtres; tarsi noirs, garnis de poils roux. Cet Insecte se trouve au Brésil. Auguste Saint-Hilaire en a rapporté un individu qui est au Muséum de Paris. (G.)

PÉLÉCINE. *Pelecinus*. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Térébraux, famille des Pupivores, tribu des Evaniales, établi par Latreille, et ayant pour caractères : antennes filiformes; abdomen inséré à l'extrémité postérieure et inférieure du corselet, filiforme et très-long; languette à trois divisions. Ce genre se distingue des Evanies, parce que ceux-ci ont l'abdomen extrêmement petit, comprimé et pédiculé; les Fœnes ont la tête portée sur un cou, et l'abdomen en forme de massue. Enfin les Paxyllomes et les Aulaques ont l'abdomen ellipsoïde, et les jambes toujours grêles, ce qui n'a pas lieu chez les Pélecines. L'espèce qui sert de type à ce genre a été décrite et figurée par Drury qui lui a donné le nom d'*Ichneumon polycerator*. On en connaît encore une autre. Toutes deux sont propres à l'Amérique. La tête des Pélecines est plus large que longue et sans cou apparent; on voit sur le vertex trois petits yeux lisses, disposés en triangle; les antennes sont très-grêles, de quatorze articles dont le premier gros, le second très-court et les au-

tres cylindriques; le labre est grand et membraneux, demi-circulaire et entier; les mandibules sont fortes et dentées; les palpes maxillaires sont beaucoup plus longs que les labiaux, presque sétacés et composés de six articles; les labiaux sont de quatre articles à peu près égaux; la languette est trifide avec sa division médiane plus étroite; le corselet est assez long, le métathorax forme à peu près la moitié de sa longueur; les ailes inférieures n'ont point de nervures distinctes; les supérieures ont, outre la nervure du bord antérieur, une autre nervure qui part du point épais et se bifurque en se dirigeant vers l'extrémité de l'aile; de la partie de cette nervure qui précède la bifurcation, part une autre nervure qui remonte d'abord vers la base de l'aile et redescend ensuite pour atteindre le bord postérieur. De la base de l'aile part une autre nervure qui émet deux principaux rameaux, dont l'un rejoint la côte et l'autre le bord postérieur; dans l'angle formé par le rameau qui rejoint la côte et la nervure dont nous parlons, se trouve une petite cellule mal terminée qui est la première cellule discoïdale; la seconde cellule discoïdale existe aussi, la discoïdale inférieure n'est pas tracée; l'abdomen est long et composé de cinq segmens, outre l'anus; les jambes postérieures sont quelquefois en massue; le premier article des tarsi est beaucoup plus court que les suivans. Les mœurs de ces Insectes sont inconnues.

Le PÉLÉCINE POLYCÉRATEUR, *Pelecinus polycerator*, Latr., Fabr., *Ichneumon polycerator*, Fabr., Drury (Ins., t. 2, pl. 40, f. 4), tout noir: abdomen très-long, filiforme et arqué. On le trouve dans l'Amérique septentrionale et au Brésil.

Le PÉLÉCINE EN MASSUE, *Pelecinus clavator*, Latr. (Dict. d'Hist. nat., éd. 2). Long de huit lignes, noir; corselet d'un rougeâtre foncé; abdomen en massue et tenant au corselet par un long pédicule. Même patrie que le précédent. (G.)

PELECINUS. BOT. PHAN. (Tournefort.) V. BISSÉRULE.

\* PÉLÉCOCÈRE. *Pelecocera*. INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Athéricères, tribu des Sirphies, établi par Hoffmansegg, et publié par Meigen qui lui donne pour caractères : antennes dirigées en avant, de trois articles, le dernier patelliforme, portant à son extrémité une soie grosse, courte, distinctement triarticulée; hypostôme voûté dans sa partie inférieure. Ce genre se distingue de tous ceux de la tribu par le caractère de la soie des antennes composée de trois articles distincts, ce qui n'a pas lieu chez les autres. Les deux espèces qui composent ce genre sont propres à l'Europe; l'une, la Pélécocère à trois bandes, *Pelecocera tricincta*, est longue de trois lignes, noire, avec trois bandes jaunes, un peu interrompues sur l'abdomen, et les pattes jaunes; l'autre, la Pélécocère flavicorne, *Pelecocera flavicornis*, ressemble à la précédente, mais les pattes sont brunes. (G.)

\* PÉLÉCOPHORE. *Pelecophorus*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Serricornes, tribu des Mélyrides, mentionné par Latreille (Familles naturelles du Règne Animal), et que Dejean avait établi dans sa collection sans publier ses caractères. Latreille le distingue des autres genres de sa tribu par les caractères suivans : palpes maxillaires terminés par un article plus grand, sécuriforme; antennes sensiblement plus grosses vers leur extrémité; premier article des tarsi fort court. Ce genre se compose de petites espèces des îles de France et de Bourbon, qui ont le port des Dasytes. Nous citerons comme type de ce genre, le Pélécophore d'Illiger, *Pelecophorus Illigeri*, *Notoxus Illigeri*, Sch., t. 1, part. 2, p. 53, n° 6, pl. 4, fig. 7. Il est long de deux lignes et demie, son corps est ovale-oblong, d'un noir bronzé, brillant, profondément

ponctué; ses antennes sont plus longues que le corselet, ferrugineuses à leur base, grossissant vers leur extrémité, noires et un peu pubescentes dans cette partie; les côtés du corselet sont blanchâtres. On voit deux bandes sinueuses de cette couleur sur les élytres; le dessous du corps et les cuisses sont d'un brun noirâtre, un peu pubescent. Les jambes et les tarsi sont pâles; les palpes sont d'un ferrugineux pâle. On le trouve à l'Île-de-France. (G.)

PÉLÉCOTOME. *Pelecotoma*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Hétéromères, famille des Trachélides, tribu des Mordellones, établi par Fischer dans les Mémoires de la société impériale des naturalistes de Moscou, et adopté par Latreille. Les caractères de ce genre sont : antennes en panache simple; labre carré; écusson apparent; crochets des tarsi dentelés en peigne intérieurement; élytres de la longueur du corps, peu rétrécies. Ce genre se distingue des Ripiphores, parce que ceux-ci ont l'écusson caché sous un prolongement du corselet, et que leurs élytres sont fortement rétrécies en arrière; les antennes des Ripiphores mâles ont leur panache composé, c'est-à-dire que chaque article jette deux rameaux, tandis que dans les Pélécotomes ils n'en fournissent qu'un. Les Myodes sont distingués des Pélécophores par les mêmes caractères. Les genres Mordelle, Anaspe et Scryptie se distinguent des Pélécophores, parce que leurs antennes sont tout au plus dentées en scie dans les mâles. Le corps des Pélécophores est étroit, allongé et comprimé latéralement; la tête est fortement inclinée sous le corselet, avec les yeux grands, rapprochés en avant, un peu échancrés pour l'insertion des antennes. Celles-ci sont insérées au-devant des yeux, près de la bouche; elles sont composées de onze articles, dont les premier et troisième longs, les second et quatrième courts; les sept derniers

formant un éventail ou panache simple, chaque article n'émettant qu'un seul rameau, beaucoup plus court dans les femelles et figurant seulement une large dent de scie; les palpes sont filiformes; le corselet est rétréci en devant, avec trois prolongemens dont deux latéraux et un antérieur; l'écusson est petit, triangulaire et très-apparent; les élytres sont longues, et vont un peu en se rétrécissant vers leur extrémité; les pattes sont longues; les jambes antérieures sont munies d'une épine à leur extrémité; les intermédiaires en ont deux, dont l'intérieure plus grande, les postérieures ont deux épines égales; les tarsi sont filiformes avec les premier et dernier articles allongés. Les mœurs de ces Insectes nous sont inconnues; le genre se compose de quatre ou cinq espèces; nous citerons comme type :

Le PÉLÉCOTOME MOSCOVITE, *Pelecotoma mosquense*, Fischer (*loc. cit.*, t. 2, p. 395, pl. 18; f. 1), Latr.; *Rhipiphorus fennicus*, Payk., Faun. Suec., t. 2, p. 178, n° 2. Long de trois lignes; tête et corselet noirs, couverts d'un duvet soyeux gris-jaunâtre; antennes noires; élytres d'un brun roussâtre, un peu écartées l'une de l'autre à l'extrémité; poitrine et abdomen noirs; pattes d'un brun roussâtre. On trouve cette espèce dans le nord de l'Europe, aux environs de Moscou. Une autre espèce, le *Pelecotoma Dufourii*, Latr., se trouve en Espagne; enfin les *Pelecotoma Leachii* et *Latreillii* sont du Brésil. (C.)

\* PÉLED. POIS. Espèce de Saumon du sous-genre Ombre. V. SAUMON. (B.)

PÉLEDI. POIS. On trouve dans le Dictionnaire de Détéville que c'est un Cyprin de Sibérie. N'est-ce pas plutôt le Péled (V. ce mot) qu'on a désigné par une fausse orthographe? (B.)

\* PÉLEGRIN. *Pelegrinus*. OIS. Les anciens oiseleurs désignent sous ce nom le Faucon de passage. (B.)

PÉLÈGRINE. *Pelegrina*. BOT. PHAN. Espèce du genre *Alstroëmère*. V. ce mot. (B.)

PÉLÈKYDE. MIN. Nom donné par Breithaupt au Cuivre arséniaté en octaèdres obtus, ou Linzenerz. (G. DEL.)

PÉLERIN. OIS. Même chose que Pélegrin. V. ce mot. (B.)

PÉLERIN. *Scalche*. POIS. Sous-genre de Squales. V. ce mot. (B.)

PÉLERINE. CONCH. Blainville nomme ainsi, d'après Schumacher, une division des Peignes, celle dans laquelle sont réunies toutes les espèces à valves très-inégaies, comme le *Pecten Jacobeus*. V. PEIGNE. (D. H.)

PÉLEXIE. *Pelexia*. BOT. PHAN. Genre de la famille des Orchidées, établi par Poiteau, dans ses notes manuscrites, mentionné par le professeur Richard, dans son Mémoire sur les Orchidées d'Europe, mais dont on n'a pas encore tracé les caractères. Voici ceux que nous a offerts l'inspection de la Plante qui sert de type à ce genre et que Swartz (*Fl. Ind. Occ.*, 5, p. 1409) a décrite sous le nom de *Neottia adnata*. Les fleurs sont disposées en épi. La division externe et supérieure du calice est concave et réunie aux deux internes et latérales, elle forme une sorte de casque; les deux divisions externes du calice sont étroites, obtuses, réfléchies dans leur partie supérieure; à leur base elles se confondent avec la base du labelle pour former un éperon soudé avec la face antérieure de l'ovaire. Le labelle est dressé, appliqué contre le gynostème, bilobé et réfléchi à sa partie supérieure; le gynostème est court, un peu renflé supérieurement; sa face antérieure se termine à son sommet en pointe; l'anthere est terminale et postérieure, à deux loges contenant chacune une masse pollinique, pulvérolente et jaune; l'ovaire est à peine tordu.

Le *Pelexia adnata*, Poit. Mss.; *Neottia adnata*, Sw., *loc. cit.*, est

une Orchidée terrestre, qui croît à la Jamaïque et à Saint-Domingue. Sa racine est composée d'une touffe de grosses fibres cylindriques, simples et poilues; ses feuilles sont radicales, longuement pétiolées, dilatées et comme engainantes à leur base; leur limbe est ovale, acuminé, un peu sinueux sur ses bords; la hampe est aphyllé, portant seulement des écailles foliacées, étroites et engainantes; les fleurs sont d'un blanc verdâtre. (A. R.)

**PÉLIAS.** REPT. OPH. Espèce du genre Couleuvre. V. ce mot. (B.)

**PÉLICAN.** *Pelecanus*. ois. Genre de l'ordre des Palmipèdes. Caractères: bec long, droit, large, très-déprimé; mandibule supérieure aplatie, terminée par un ongle en forme de crochet très-fort et comprimé; mandibule inférieure composée de deux branches osseuses, déprimées, flexibles et réunies à la pointe: de ces deux branches pend une membrane en forme de sac ou de poche, composée de deux peaux dont l'interne est contiguë à la membrane de l'œsophage, et dont l'externe n'est qu'un prolongement de la peau du cou; face et gorge nues; narines fendues longitudinalement et placées à la base du bec; pieds robustes et courts; trois doigts en avant et un en arrière qui s'articule intérieurement, tous réunis par une seule membrane; ongles dentelés, à l'exception de celui du doigt intermédiaire; ailes médiores: la première rémige plus courte que la seconde qui dépasse les autres, les secondaires exceptées.

Le genre Pélican, autrefois assez nombreux, parce que Linné avait regardé comme devant lui appartenir, des Oiseaux dont on a fait depuis le type de nouveaux genres, est maintenant restreint à cinq ou six espèces bien déterminées et autant de variétés que, faute d'avoir pu les ramener par des points exacts de comparaison, à leurs véritables caractères, l'on avait érigées en espèces. Tel qu'il est aujourd'hui, ce genre

paraît former un groupe bien naturel, tant par les caractères physiques que par les rapports d'habitudes que l'on a pu observer chez tous les individus qui le composent. Ces Oiseaux, malgré leur grande taille, et leur volume très-considérable en apparence, sont doués d'une mobilité dont on ne les croirait guère susceptibles. Ils sont d'une construction bien favorable à l'exercice du vol. Outre l'extrême légèreté de leur charpente osseuse, dont tout le poids n'excède guère que les deux tiers d'un kilogramme, leur force d'ascension et leur puissance de direction sont encore augmentées par la quantité d'air atmosphérique qui peut se loger dans le tuyau des plumes et dans les cavités que font naître, en se soulevant, les tissus cellulaire et adipeux. Les Pélicans se nourrissent habituellement de Poissons, quelquefois ils se jettent sur les Reptiles et les petits Quadrupèdes. Leur manière de pêcher est fort extraordinaire et très-bruyante: lorsqu'ils ont aperçu le Poisson à la surface de l'eau, ils s'y élancent, et à l'aide de leurs longues ailes, ils la battent avec rapidité, sur une assez grande étendue, en étourdissant, par ce moyen, les Poissons grands et petits, qu'ils ont tout le temps de choisir et d'introduire dans la poche que forme la membrane dilatée, adhérente à la mandibule inférieure. Cette poche remplie, ils s'élèvent de la surface de l'eau et gagnent le rivage où, sur un point escarpé, ils vont satisfaire leur vorace appétit. Quoique les Pélicans aient les pieds palmés, on les voit, de même que les Cormorans, se percher sur des arbres assez faibles et fort élevés; ils y demeurent même long-temps dans une inactivité complète; néanmoins, jamais ils n'établissent, comme les Cormorans, leurs nids sur la sommité de ces arbres: c'est toujours dans des anfractures de rochers et le plus près possible du niveau des eaux. Ce nid, auquel travaille le couple, est vaste et profond; de la mousse et un abondant duvet



en tapissent l'intérieur ; la femelle y pond deux à quatre œufs blancs et arrondis aux deux bouts. Elle les couve avec une imperturbable constance et reçoit, pendant la durée de l'incubation, sa nourriture du mâle. Au bout de quarante-trois jours, les petits sortent de l'œuf; ils sont alors couverts d'un duvet gris qui, plus tard, est remplacé par des plumes de même couleur qui s'éclaircit insensiblement et atteint tout l'éclat de la blancheur après la troisième mue. La mère dégorge à ses petits la nourriture qui, dans son jabot, a subi une première macération, et comme cette nourriture laisse fréquemment des traces sanguinolentes, remarquables sur un plumage aussi éblouissant, ces traces auront vraisemblablement donné lieu à la fable qui présente le Pélican comme susceptible du plus généreux excès de tendresse maternelle, se déchirant le sein pour en faire sortir un sang qui doit former la nourriture première de ses petits. De nombreuses observations n'ont point encore fait justice de cet abus de la crédulité publique consacré par la franc-maçonnerie, qui a fait du Pélican le symbole de son grade du rose-croix. Des Pélicans ont été observés soit isolés, soit en troupes, sur toutes les mers intertropicales d'où ils s'égarent quelquefois jusque sur les rivages du midi de l'Europe.

**PÉLICAN D'ALLEMAGNE.** *V.* **CARNARD SOUCHET.**

**PÉLICAN D'AMÉRIQUE.** C'est le *Tantalus loculator*, Lath. *V.* **TANTALE.**

**PÉLICAN A BEC DENTELÉ,** *Pelecanus Thagus*, Lath. Tout le plumage blanc à l'exception des grandes rémiges qui sont noires; tête et haut du cou recouverts d'un duvet fort court; bords des mandibules dentelés en scie; bec rougeâtre; pieds noirâtres. Taille, cinq pieds quatre pouces. Amérique méridionale. Cette espèce n'est peut-être qu'une variété accidentelle du Pélican blanc.

**PÉLICAN A BEC ROUGE,** *Pelecanus erythrorhynchos*, Girardin. Plumage blanc, avec les grandes rémiges noi-

res; occiput garni d'une huppe longitudinale de quatre à cinq pouces; bec rougeâtre; la mandibule supérieure lisse à sa base, garnie de protubérances et d'aspérités dans la moitié postérieure; mandibule inférieure rouge, avec une tache ronde de chaque côté et vers le milieu; membrane gutturale blanche, rayée de noir; pieds noirs. Taille, quatre pieds six pouces. Le bec a treize pouces. Amérique septentrionale.

**PÉLICAN BLANC,** *Pelecanus Onocrotalus*, L., Buff., pl. enl. 87. Plumage blanc, nuancé d'une teinte rose qui disparaît insensiblement après la mort; grandes rémiges noires; occiput garni d'une huppe de plumes effilés; face nue, d'un rouge de rose; mandibule supérieure bleuâtre, jaune au centre et rougeâtre sur les bords, avec l'onglet ou le crochet rouge; l'inférieure rougeâtre; membrane gutturale jaunâtre; iris rouge; pieds rougeâtres, livides. Taille, cinq pieds à cinq pieds dix pouces. Les jeunes ont le plumage d'un gris cendré d'autant plus obscur que l'individu est moins âgé; le dos et les ailes d'une teinte plus foncée dans le milieu des plumes; les rémiges noirâtres, les parties inférieures blanchâtres; le bec, les parties nues et les pieds livides. Sur toutes les mers. Le nom scientifique de cette espèce vient de ce qu'on a cru y reconnaître l'un des Oiseaux impurs dont le vrai Dieu éternel se donna la peine de proscrire la chair, comme trop lourde sans doute pour l'estomac délicat de ses chers Hébreux. *V.* **ONOCROTALE.**

**PÉLICAN BRUN,** *Pelecanus fuscus*, L., Buff., pl. enlum. 657. Girardin, Tabl. orn., pl. 50. *V.* **PÉLICAN BLANC** jeune.

**PÉLICAN DE LA CAROLINE.** *V.* **PÉLICAN BRUN.**

**PÉLICAN A LUNETTES,** *Pelecanus conspicillatus*, Temm., Ois. color., pl. 276. Tout le plumage blanc à l'exception des secondes tectrices alaires, des scapulaires, des rémiges et des rectrices qui sont noires; petites

trices alaires formées de longues plumes subulées blanches; point de huppe; un espace circulaire nu autour des yeux; bec et membrane gutturale rougeâtres; pieds bruns. Taille, six pieds. De l'Australasie.

PÉLICAN DE MANILLE. *V.* PÉLICAN BLANC, dont il est une variété d'âge.

PÉLICAN ORDINAIRE. *V.* PÉLICAN BLANC.

PÉLICAN DES PHILIPPINES. *V.* PÉLICAN BLANC.

PÉLICAN ROSE. *V.* PÉLICAN BLANC.

PÉLICAN ROUSSATRE, *Pelecanus rufescens*, L. Parties supérieures d'un jaune rougeâtre; tête et cou d'un blanc grisâtre; une huppe de plumes effilées sur la nuque; tectrices alaires d'un gris cendré pâle, terminées de brun; rémiges noires; rectrices blanches à la base, noires à l'extrémité; parties inférieures blanches, avec les plumes qui garnissent les jambes jaunâtres; celles de la partie inférieure du cou et de la poitrine sont longues et effilées; bec d'un jaune livide, pieds bruns. Taille, cinq pieds. D'Afrique. (DR..Z.)

\* PELICINE. BOT. PHAN. *V.* BIS-SÉRULE.

PÉLIDNE. *Pelidna*. ois. (Cuvier.) Les genres *Tringa* et *Scolopax* de Linné comprenaient un grand nombre d'Oiseaux qui se ressemblent par un faciès général, mais qui diffèrent assez notablement les uns des autres pour que les naturalistes modernes les aient placés dans plusieurs genres distincts. C'est ainsi que les petites espèces d'Echassiers ou d'Oiseaux riverains, nommées vulgairement Alouettes de mer, ont été retirées du genre Maubèche (*Tringa*) par Cuvier (Règn. Anim. T. 1, p. 490) sous le nom de *Pelidna*, et ont été séparées des Sanderlings (*Arenaria*, Bechst) avec lesquels beaucoup d'auteurs les ont confondues. Toutefois dès 1752, Moehring avait fait cette séparation en créant le genre *Cinclus*, adopté par Brisson. Les Alouettes de mer ou mieux Pélidnes ont en effet le port, la taille, le plumage et les

habitudes des Sanderlings, mais elles en sont distinguées par la présence d'un pouce qui manque à ceux-ci. Les Sanderlings sont tridactyles, et les Pélidnes tétradactyles. Temminck n'a point adopté le genre Pélidne, et il laisse les Alouettes de mer parmi les Maubèches ou *Tringa*, et il est suivi en cela par Vieillot, dans son Analyse d'ornithologie. Ces auteurs reprochent en effet au genre de Cuvier d'être mal caractérisé. Il nous semble cependant qu'il l'est, pour le moins, aussi bien qu'un grand nombre de ceux qu'ils ont présentés. Il isole nettement quelques espèces du genre Maubèche, par un caractère peu saillant peut-être, mais qui est visible et bien distinct, et par conséquent suffisant. Est-ce que d'ailleurs la présence d'un pouce ou son absence influent sur les mœurs, les habitudes, le genre de vie d'un Oiseau? Non, sans doute, mais c'est un moyen avantageux pour couper des genres trop nombreux en espèces, et zoologiquement parlant, il doit suffire. Les genres Pluvier et Vanneau n'ont pas d'autres caractères essentiels. Le genre Pélidne appartient à l'ordre des Echassiers longirostres de Cuvier et de Latreille; au treizième ordre, les Grallatores de Temminck; à la deuxième tribu et à la quatrième famille, les Elonomes de Vieillot; à l'ordre des Echassiers rampholites ou ténuirostres de Duméril; Illiger rangeait ces Oiseaux avec les *Tringa*, dans son sixième ordre et dans sa famille des *Limicolæ* (*V.* BÉCASSEAU, T. II, p. 246). Il a pour caractères essentiels; un bec déprimé à l'extrémité, à sillon nasal prolongé, un peu plus long que la tête; pieds dont le pouce ne touche point à terre, et dont les trois doigts antérieurs sont entièrement libres, sans bordure membraneuse et sans palmure aucune. Les Pélidnes sont les plus petites espèces d'Echassiers. Leurs jambes sont courtes et leurs formes ramassées. Leur plumage est moucheté de gris en dessus et de blanc en dessous, et c'est de cette teinte et de leur taille

comparées à celles des Alouettes des champs, que le vulgaire leur a donné le nom impropre qui se perpétue dans certains ouvrages, où les auteurs croient pouvoir se passer d'employer un langage exempt d'équivoque, parce que les ornithologistes de la vieille école française se servaient d'une nomenclature barbare. Leurs mœurs les fixent en effet sur les grèves sablonneuses, ou sur les bords des étangs salés des six parties du monde où elles vivent en troupes innombrables. Leur chair est délicate et estimée, quoique un peu sèche. Les Pélidnes suivent quelquefois les rives des fleuves, bien que leur séjour habituel soit les rivages de la mer où elles pondent quatre ou cinq œufs jaunâtres tachés de brun, très-gros, et probablement deux fois l'année. Elles sont de passage en plusieurs provinces de la France. Leurs habitudes sont vives, leurs mouvemens brusques, et elles courent sans cesse en poussant un petit cri sur les grèves. Partout on les rencontre par troupes nombreuses, ce n'est qu'accidentellement que parfois on en voit quelques couples isolés. Leur nourriture principale consiste en petits Vers marins, en petits Mollusques, qu'elles saisissent à marée basse dans les fucus ou sur le sable. Leur plumage varie suivant que les individus sont jeunes ou adultes, ou en mue. On n'en connaît que trois espèces : deux d'entre elles paraissent exister dans toute l'Europe, en Asie, en Afrique, en Amérique, en Australie et dans l'Océanie.

PÉLIDNE ALOUETTE DE MER, *Pelidna Cinclus*; *Cinclus*, Briss.; *Tringa Cinclus*, L., Sp. 18, Buff., pl. enl. 851; *Tringa subarcuata*, Temm., Man. 2, p. 609; *Scolopax africana*, Gmel., Sp. 19; *S. subarcuata*, Gmel., le *Coccolli*, Temm. Cette espèce a sept pouces et demi de longueur totale, et son plumage complet, en hiver, est brun noirâtre en dessus. Le centre de chaque plume est rayé longitudinalement de brun, et les bords sont blanchâtres; la face, les sourcils, la gorge,

les couvertures du dessus de la queue, et le ventre sont d'un blanc pur, le bec noir, l'iris et les pieds bruns; les deux pennes du milieu de la queue plus longues que les latérales. Les jeunes, avant la première mue, ont les plumes du dessus du corps d'un cendré noirâtre, et lisérées par une large bande d'un blanc jaunâtre. Le Cincle ou Pélidne Alouette de mer, qu'il ne faut pas confondre avec le Merle d'eau (*V. CINCLE*), en plumage de noce, a principalement le sommet de la tête noir; la nuque rousse, teintée de noir; les parties inférieures d'un roux marion, tachetées de brun ou parfois variées de blanc; la queue rayée de noir et de roux par raies alternatives. Leurs habitudes sont plus particulièrement celles qu'on a citées dans les généralités du genre.

PÉLIDNE BRUNETTE, *Pelidna variabilis*; *Tringa Cinclus*, var.  $\beta$ , L., Sp. 18; la Brunette, Buff., pl. enlum. 852; *Tringa variabilis*, Meyer, Temm., M. 2, p. 612 (*Tringa alpina*, et *Scolopax pusilla*, Gmel.); *Dunlin*, Lath.; *Sea Snip* des Anglais. Cette espèce est un peu plus petite que la précédente, et la femelle est un peu plus grosse que le mâle. Elle est d'un cendré brun supérieurement, chaque plume ayant un trait plus foncé sur la baguette; un trait blanc va de l'angle du bec à l'œil. La gorge et les parties inférieures sont d'un blanc pur; les pennes latérales de la queue sont cendrées, bordées de blanc; le bec est noir et les pieds sont d'un fauve brun; le ventre est d'un noir profond pendant le court espace de temps que durent la ponte et l'incubation. Dans la livrée commune, le cou et la poitrine sont d'un jaune roussâtre; le ventre est taché de brun noirâtre. Elle habite plus particulièrement les marais, les bords des rivières et des étangs. Elle est de passage sur la plupart des côtes de France. Temminck dit que la Brunette niche dans les herbes et pond de trois à quatre œufs très-gros, d'un vert blanchâtre, avec de grandes et de petites taches brunes.

**PÉLIDNE DE BRISSON**, *Pelidna Brissonii*, N.; *Cinclus dominicensis minor*, Brisson, Sp. 15, fig. 2, pl. 25; *Tringa pusilla*, L., Sp. 20? Cette Alouette de mer est plus petite que la Brunette; son plumage, en dessus, est noirâtre au milieu de chaque plume, et roux sur les bords. Les parties inférieures sont d'un blanc roux. Le croupion est d'un cendré fauve, plus foncé dans son milieu. Les deux rectrices intermédiaires sont à leur bord externe d'un gris fauve, noirâtres à leur partie interne; celles des côtés sont grises, et les trois plus externes de chaque côté sont terminées de blanc, et les deux voisines sont bordées à ce sommet de blanc roux. Le bec et les pieds sont fauves. Elle habite l'île de Saint-Domingue. Elle est la deuxième espèce que Brisson y ait indiquée, mais le *Cinclus dominicensis major* de cet auteur est le *Tringa Cinclus* de Linné ou l'espèce commune d'Europe. (LESS.)

\* **PÉLIDNOTE**. *Pelidnota*. INS. Genre de Coléoptères, mentionné par Latreille (Fam. nat. du Règne Anim.), et dont nous ne connaissons pas les caractères. Ce genre est très-voisin des Rutèles. (G.)

**PÉLIE**. REPT. OPH. Pour Pélias. V. ce mot. (B.)

\* **PELIOM**. MIN. Nom d'une variété de Dichroïte ou Cordiérite, qui vient de Bodemnaïs en Bavière, et dont Werner avait fait une espèce. (G. DEL.)

**PELIOSANTHES**. BOT. PHAN. Ce genre, de l'Hexandrie Monogynie, L., fut établi sur une Plante qui avait reçu primitivement le nom de *Teta viridiflora*, dans un Catalogue manuscrit communiqué par Roxburgh, mais sans aucune description. Cette Plante fut d'abord publiée dans Andrews (*Botan. Reposit.*, n. 605), où elle fut nommée *Peliosanthes Teta*, et elle a été reproduite dans le *Botanical Magazine*, n. 1502, puis dans les Liliacées de Redouté, T. VIII, pl. 415. Une seconde espèce a été publiée depuis sous le nom de *Peliosanthes hu-*

*milis* par Andrews (*loc. cit.*, tab. 654), et par Gawler (*Bot. Magaz.*, n. 1552). Nous allons tracer, d'après ces auteurs, les caractères génériques du *Peliosanthes*, qui appartient à la famille des Mélanthacées de Brown, ou Colchicacées de De Candolle: périgone marcescent, dont le limbe est à six divisions rotacées, et dont le tube demi-infère embrasse la base du fruit; entrée du tube couverte par un processus transversal bleuâtre et circulaire, percé au milieu d'une ouverture; ce processus (*nectaire* d'Andrews) est une dépendance des filets des six étamines qui s'insèrent à l'entrée d'un tube du périgone et se dirigent vers le centre de la fleur où leurs bords forment la petite ouverture; leurs filets sont très-courts et portent des anthères biloculaires didymes, ovoïdes et introrses; ovaire triloculaire, contenant deux ovules collatéraux dans chaque loge, surmonté d'un style très-court, épais, en pyramide tronquée, creusé de trois sillons, et s'élevant jusqu'au niveau de l'ouverture du processus transversal; baie supère, formée de trois carpelles uniloculaires, monospermes, oblongs et réunis par la base, au moyen du réceptacle qui se prolonge et communique avec le style. Ce singulier genre se rapproche par son port des *Veratrum* et des *Helonias*. Il n'est pas mal placé dans la famille que nous avons indiquée plus haut, quoique son organisation s'éloigne en quelques points de ceux des autres genres qui en font partie.

Le **PELIOSANTHES TETA**, nommé vulgairement *Teta* par les habitans du Bengale d'où il est originaire, est une Plante herbacée, vivace, de la hauteur d'environ trois décimètres. Ses racines fibreuses partent d'une souche centrale, qui émet plusieurs feuilles radicales, réunies par la base en un faisceau peu serré. Par leur rétrécissement, celles-ci forment des pétioles canaliculés qui s'épanouissent en un limbe lancéolé et marqué de nervures et de plis longitudinaux, lesquels convergent aux

extrémités. La hampe est glabre, ronde, un peu anguleuse; elle s'éleve du milieu des feuilles adultes, et porte des fleurs inodores, nombreuses, sessiles, agglomérées par faisceaux de quatre à cinq, et formant une grappe allongée. Cette Plante est cultivée dans les jardins, où elle exige la serre chaude, et ne fructifie pas.

Le *Peliosanthes humilis* est une petite Plante de pure curiosité, et bien inférieure en beauté à la précédente. Sa hampe est beaucoup plus courte que les feuilles qui sont elliptiques, lancéolées, à sept plis longitudinaux. Elle est originaire de l'île du Prince de Galles. (G..N.)

PELIUM. MIN. *V.* PELIOM.

\* PELLA. BOT. PHAN. Gaertner (*de Fruct. et semin.* T. 1, p. 143, tab. 28, f. 28) a décrit et figuré sous le nom de *Pella ribesiodes*, le fruit d'une Plante à laquelle il assigne pour synonymes, l'*Embelia grossularia* de Reiz et le *Banisteroides* de Linné, *Flor. Zeyl.*, p. 192, n° 407. Ce fruit paraît être celui du *Salvadora persica*, d'après les observations des auteurs modernes. *V.* SALVADORE. (G..N.)

PELLE. POIS. (Bloch.) Syn. de *Callionymus indicus*, L. *V.* CALLIONYME. (B.)

\* PELLERON. *Basilus*. MOLL. Le *Turbo cornulus* a servi de type à ce nouveau genre de Schumacher. *V.* TURBO. (D..H.)

\* PELLETIERA. BOT. PHAN. Dans l'Aperçu de son Voyage au Brésil (Mém. du Muséum d'Hist. nat., 9, p. 365), Auguste Saint-Hilaire a jeté les premiers fondemens d'un nouveau genre de la famille des Primulacées et de la Triandrie Monogynie, L., auquel il a imposé les caractères suivans : calice divisé profondément en cinq parties; corolle à trois pétales hypogynes, ovales, onguculés, beaucoup plus petits que le calice; trois étamines insérées

à la base des pétales et opposées à ceux-ci; un seul style, surmonté d'un stigmaté capité; ovaire globuleux, uniloculaire, renfermant deux ovules presque enfoncés dans un placenta central orbiculaire qui se termine en un filet d'abord continu avec la substance intérieure du style, mais qui disparaît ensuite; capsule à trois valves, contenant deux graines, dont l'embryon est droit, axile dans le péricarpe et parallèle à l'ombilic. L'espèce sur laquelle ce genre est fondé (*Pelletiera verna*), est une petite Plante herbacée, qui a le port des *Centunculus*. Sa tige est ascendante à la base, divisée en petits rameaux quadrangulaires et dressés. Ses feuilles sont opposées, sessiles, elliptiques, lancéolées, très-entières. Les fleurs, de couleur blanche, naissent dans les aisselles des feuilles, et sont portées sur des pédoncules plus petits que celles-ci. Cette Plante croît en abondance au commencement du printemps, depuis Rio-Grande jusqu'à Maldonado, dans le Brésil méridional. (G..N.)

\* PELLIA. BOT. CRYPT. (Raddi.) *V.* JUNGERMANNE.

PELLICULE ANIMÉE OU MARINE. MOLL. ? ANNEL. ? On ne peut trop savoir quel est l'Animalcule marin si incomplètement décrit sous ce nom par l'abbé Dicquemare, dans le Journal de Physique (février 1781). Il est plat, long d'un pouce, avec deux yeux. (B.)

\* PELLUNG. OIS. Nom javanais du *Porphyrio indicus* d'Horsfield. (LESS.)

\* PELMA. OIS. Illiger donne ce nom à la partie inférieure du pied des Oiseaux. (DR..Z.)

PELMATODES. OIS. Famille de la méthode de Vieillot, qui comprend les genres Guépier et Martin-Pêcheur. (DR..Z.)

\* PELMATOPE. *Pelmatopus*. INS. Nom donné par Fischer à un genre

de Coléoptères qu'Eschscholtz avait déjà décrit sous le nom de *Scotode*.  
F. ce mot. (C.)

PELOE. BOT. PHAN. (Adanson.)  
Syn. de *Banisteroides*, L. F. PELLA.  
(B.)

PÉLOGONE. *Pelogonus*. INS. Genre de l'ordre des Hémiptères, section des Hétéroptères, famille des Géocoris, tribu des Oculées, établi par Latreille qui lui avait d'abord donné le nom d'*Ochterus* déjà employé. Les caractères de ce genre sont : antennes courtes, repliées sous les yeux ; corps court et arrondi, avec un écusson assez grand. Toutes les pattes semblables. Ce dernier caractère suffit pour distinguer ce genre des Leptopes et Acanthies, qui forment avec lui la tribu des Oculées. Dans ces deux genres, les pattes antérieures sont ravisseuses, et les antennes sont beaucoup plus longues. Le corps des Pélogones est ovale, arrondi, déprimé. La tête est plus étroite que le corselet ; les yeux sont grands, saillans, subtrigones, échan-crés postérieurement. On voit deux petits yeux lisses sur le vertex. Les antennes sont insérées dans le coin interne et inférieur des yeux, sans cavité au-dessous destinée à les recevoir ; elles sont filiformes, de la longueur de la tête, composées de quatre articles ; les deux premiers plus courts ; celui de la base, cylindrique ; le second, un peu plus gros, comme cylindrique ; le troisième, menu, allongé, cylindrique ; et le dernier un peu plus court que le second. Le labre est petit, trigone, un peu plus large que long. Le bec est infléchi en dessous, droit, atteignant les cuisses postérieures, plus épais à la base, cylindrico-conique à son extrémité, qui est grêle et très-pointue. Il est formé de quatre articles ; les deux premiers plus épais, courts, ressemblant à des anneaux ; celui de la base plus grand que le second ; le troisième très-long, peu distinctement canaliculé ; le dernier court, conique, très-pointu. Les soies du

suoïr sont très-longues. Le corselet est plus large que long, demi-circulaire ; son bord postérieur est un peu plus large et un peu sinué. L'écusson est grand, trigone. Les cuisses sont allongées, ovales ; les jambes grêles, cylindriques et un peu épineuses, et les tarses courts et filiformes ; les antérieurs ont leur premier article très-court ; les quatre postérieurs n'ont que deux articles distincts, de longueur égale ; celui de la base paraissant articulé. Ce genre semble faire le passage des Acanthies aux Galgules. Il ne se compose encore que d'une espèce propre au midi de la France et à l'Espagne.

Le PÉLOGONE BORNÉ, *Pelogonus marginatus*, Latr., St.-Farg. et Serv. (Encycl. méth.) Long de deux lignes ; corps noirâtre, un peu cendré en dessous ; côtés du corselet, quelques parties de son bord postérieur et des taches sur les bords extérieurs des élytres et de l'abdomen, d'un brun roussâtre ; élytres ayant quelques points cendrés ; pattes pâles. Cet Insecte se trouve sur le bord des ruisseaux. (C.)

\* PELON. MAM. Hernandez, dans son Histoire naturelle du Mexique, nomme *Pelon ichiatt oquitli*, ou *Ovis peruviana*, le Llama du Pérou, *Camelus Glama* de Linné. (LESS.)

PÉLOPÉE. *Pelopæus*. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Porte-Aiguillons, famille des Fouisseurs, tribu des Sphérides, établi par Latreille aux dépens du genre *Sphex* des auteurs, et auquel il donne pour caractères : antennes insérées au milieu de la face de la tête ; chaperon à diamètres presque égaux ; mandibules sans dents au côté interne ; extrémité des mâchoires en partie membraneuse ; palpes maxillaires beaucoup plus longs que les labiaux. Ce genre se distingue des *Podies*, qui en sont les plus voisins, parce que, dans ces derniers, les mâchoires sont entièrement coriaces, que le chaperon est plus large que

long, et que les palpes sont presque d'égale longueur. Les Dolichures, SpheX, Chlorions, Ammophiles et Miscus, ont les mandibules dentées intérieurement; ce qui suffit pour les distinguer des Pélopes. La tête des Pélopes est comprimée, plane en devant et soyeuse; elle a trois petits yeux lisses. Les antennes sont assez courtes, filiformes, et un peu roulées en spirale à leur extrémité. Les divisions de la languette sont courtes. Le corselet est légèrement rétréci en devant; son premier segment est court et transversal; le second est obtus postérieurement; les ailes sont courtes et n'atteignent pas l'extrémité de l'abdomen; les supérieures ont une longue cellule radiale et quatre cellules cubitales. L'abdomen est ovalaire, globuleux, composé de cinq segments outre l'anus, dans les femelles, en ayant un de plus dans les mâles. Il tient au corselet par un long pédicule formé par la partie antérieure du premier segment, qui s'évase ensuite brusquement. Les pattes sont longues, les postérieures surtout.

On trouve les Pélopes dans les pays chauds. Leurs mœurs sont très-remarquables. Ces Insectes construisent des nids de terre, qu'ils placent, comme les Hirondelles, dans les angles des murailles, au plafond des chambres et des greniers: ces nids sont arrondis, globuleux, formés d'un cordon tournant en spirale et présentant sur leur côté inférieur deux ou trois rangées de trous, de sorte que ce nid ressemble à un instrument connu sous le nom de sifflet de chaudronnier. Ces trous forment l'entrée d'autant de cellules, dans lesquelles l'Insecte place une Araignée, un Dip-tère ou tout autre Insecte, et un œuf. Il bouche ensuite ce trou avec de la terre. Quand l'œuf est éclos, la larve qui en naît dévore les Insectes qui ont été déposés pour lui servir de nourriture, et se change ensuite en nymphe. L'Insecte parfait ne tarde pas à briser le couvercle de sa loge et à s'échapper. L'espèce sur laquelle

nous avons souvent fait cette observation en Provence, est :

Le PÉLOPÉE TOURNEUR, *Pelopæus spirifex*, Latr.; *Sphex spirifex* et *Sphex ægyptia*, L.; *Pepsis spirifex*, Illig. Long de douze à quinze lignes, noir, avec le filet de l'abdomen et les pattes jaunes. Ce genre se compose d'une dizaine d'espèces, dont plusieurs sont propres à l'Amérique et aux Indes. (G.)

\* PÉLOPHILE. *Pelophila*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Carnassiers, tribu des Carabiques abdominaux, établi par Dejean, dans le *Species* des Coléoptères de sa collection, et auquel il donne pour caractères: les trois premiers articles des tarsi antérieurs, fortement dilatés dans les mâles et cordiformes; dernier article des palpes allongé, presque ovalaire, et tronqué à son extrémité; antennes plus courtes que la moitié du corps et d'égale grosseur partout; lèvre supérieure entière; mandibules non dentées intérieurement; une dent bifide au milieu de l'échancrure du menton; corselet court, presque carré et rétréci postérieurement; élytres allongées et presque ovales. Ce genre diffère des Bléthises, avec lesquelles on l'a confondu, par la dilatation des tarsi antérieurs des mâles, et par l'échancrure des jambes antérieures, qui est droite et ne remonte pas sur le côté interne, et des Nébrics par les caractères suivans: le dernier article des palpes est un peu moins allongé, presque ovalaire, tronqué à l'extrémité, mais nullement sécuriforme, tandis qu'il a cette forme dans les Nébrics. On ne connaît qu'une espèce dans ce genre; mais comme elle varie beaucoup, les auteurs modernes en ont fait jusqu'à cinq. Dejean, dans l'ouvrage que nous avons cité, n'en admet qu'une, et considère les autres comme de simples variétés. Cette espèce ne se trouve que dans les contrées froides de l'Europe, en Suède, en Laponie et dans

les îles Aleutiennes ; c'est le *Carabus borealis* de Fabricius ; *Nebria borealis* de Gyllenhal ; *Pelophila borealis*, Dejean (Species général des Col., etc. T. II, p. 264). Elle est longue de quatre à cinq lignes, d'un bronzé obscur, avec les élytres striées. Ces stries sont quelquefois lisses et quelquefois ponctuées. Les troisième et cinquième ont de gros points enfoncés. (G.)

\* PELOR. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Carnassiers, tribu des Carabiques thoraciques, établi par Bonelli qui lui assigne les caractères suivans : languette échancrée, courte ; dernier article des palpes maxillaires extérieurs ovale, plus court que le précédent ; mandibules courtes, sans dentelures ; antennes minees, plus courtes que le corselet, à articles moniliformes ; corselet très-lisse, à angles postérieurs arrondis ; écusson à peine apparent ; dernière paire de pattes épineuses postérieurement ; élytres sans points discoïdaux ; point d'ailes ; ailes très-lisse dans les deux sexes. Le type de ce genre est le *Blaps spinipes* de Fabricius et de Panzer, Faun. Ins. Germ., xcvi, 11. (G.)

PÉLORE. *Pelorus*. MOLL. Montfort a proposé ce genre dans sa Conchyliologie systématique (T. I, p. 22) pour quelques Coquilles microscopiques, que Lamarck et d'Orbigny ont rangés dans le genre *Polystomelle*. V. ce mot. (D. II.)

PÉLORE. BOT. PHAN. Pour Pélorie. V. ce mot. (B.)

PÉLORIDES. *Peloris*. CONCH. V. CAME.

PÉLORIE. *Peloria*. BOT. PHAN. Linné a donné le nom de *Peloria* à certaines fleurs qui, habituellement irrégulières, deviennent régulières par une cause quelconque. Ce nom a été appliqué plus particulièrement à la fleur de la Linnaire vulgaire, lorsqu'au lieu de présenter une corolle personnée et pourvue d'un seul

éperon, elle a offert une corolle tubuleuse à cinq dents et à cinq éperons : en un mot, une corolle parfaitement régulière. Loin d'être considérée comme une monstruosité, dans le sens qu'on donne vulgairement à ce mot, la Pélorie est, aux yeux de certains botanistes philosophes, un retour accidentel au type primitif dont la fleur irrégulière est une altération habituelle. On a trouvé des Pélories sur beaucoup de Plantes, mais particulièrement sur des Personnées et des Labiées. Dans celles-ci, quelques *Sideritis* et *Dracocephalum* par exemple, ce sont les fleurs terminales qui offrent la structure régulière. Dans certaines Linaires, les Pélories sont très-fréquentes. Ainsi, le *Linaria spuria*, D. C., qui croît abondamment dans les champs cultivés après qu'on a fait la moisson, offre souvent des fleurs entièrement pélorisées ou à demi pélorisées ; c'est-à-dire que la corolle offre tantôt cinq, tantôt quatre, trois et deux éperons, et qu'elle tend à devenir parfaitement régulière. Ce phénomène nous a paru déterminé par des lésions que les Animaux en broutant ont faites à la tige de la Plante, ce qui a produit une déviation dans la marche des sucs, et par conséquent un changement dans l'organisation. Les Pélories ne se propagent point par des graines ; mais elles se conservent par boutures. (G. N.)

PELORIS. CONCH. (Poli.) V. PÉLORIDES et CAME. (B.)

\*PÉLORONTE. *Pelorontes*. MOLL. Genre inutilement établi par Oken (Manuel de Zoologie, première part., p. 360), puisqu'il correspond complètement au genre Nérîte de Lamarck, adopté long-temps avant. V. NÉRÏTE. (D. H.)

\*PELOSSSES. BOT. PHAN. V. PELOSSIER.

\*PELOSSIER. BOT. PHAN. L'un des noms vulgaires en certains cantons de la France méridionale du Prunier domestique, quand il croît sauvage



dans les laïes; il y porte de petits fruits acerbes, oblongs et brunâtres, appelés Pelosses. (B.)

**PELOTTE DE BEURRE.** MOLL. Nom ancien du *Conus betulinus*, qui a été conservé par les marchands qui le désignent aussi, et plus particulièrement, sous le nom de Tinne de Beurre. (D. H.)

**PELOTTE DE NEIGE.** BOT. PHAN. L'un des noms vulgaires de la variété stérile du *Viburnum Opulus*. *V. VIORNE.* (B.)

**PELOTTES DE MER.** BOT. PHAN. On nomme ainsi les Egagropiles de mer (*V.* ce mot) sur les rivages de la Méditerranée. (B.)

**PELOU.** BOT. PHAN. Rheede a décrit et figuré sous ce nom adopté par Adanson, un Arbre du Malabar, qui, d'après la structure de son fruit, paraît être une espèce de Gouyavier. *V.* ce mot. (G. N.)

**PELTA.** BOT. CRYPT. (*Lichens.*) Organe carpomorphe de la famille des Lichens, paraissant particulier aux genres *Solorina* et *Peltigera*, qui constituent notre groupe des Peltigères. Ce nom signifie bouclier. Le Pelta est sessile, réniforme, arrondi ou discoïde, sans marges et dépourvu de cils. (A. F.)

**PELTAIRE.** *Peltaria.* BOT. PHAN. Genre de la famille des Crucifères et de la Tétradynamie siliculeuse, L., établi par Linné et adopté par tous les auteurs modernes, avec les caractères suivans : calice dont les sépales sont étalés et égaux à leur base; pétales à limbe obovale et entier; étamines dont les filets sont dépourvus de dents; silicule orbiculaire ou obovale, très-comprimée, couronnée par le stigmate persistant et punctiforme, renfermant avant la maturité deux à quatre graines, uniloculaire par l'avortement de la cloison, à valves planes et à placenta nerviforme; graines pendantes, souvent solitaires par avortement. Ce genre a reçu inutilement de Crantz (*Austr.*, p. 5, tab. 1, f. 1), de Médicus et de

Necker, le nouveau nom de *Boadischia*. Il se rapproche, par son fruit uniloculaire, du genre *Clypeola*, près duquel le professeur De Candolle le place dans la tribu des Alyssinées; mais il s'en éloigne par ses étamines, dont les filets ne sont pas dentés. Il diffère du genre *Ricotia* par son calice à sépales ni dressés ni renflés en sac à leur base. Au premier coup-d'œil, il paraîtrait devoir se ranger tout près de la section du genre *Isatis*, que De Candolle a nommée *Sameraria*; mais dans celle-ci, les valves du fruit sont carenées, excessivement comprimées, et la cloison est linéaire, tandis qu'au contraire, les valves du *Peltaria* sont très-planes et parallèles. Cette apparence a néanmoins induit en erreur quelques botanistes. Ainsi, le *Peltaria Garcini* de Burmann n'est qu'une espèce d'*Isatis*, que De Candolle a décrite comme telle, et qui a été figurée dans les *Icones selectæ* de B. Delessert, vol. 2, tab. 77. Le *Peltaria capensis* de Linné fils est une espèce d'*Heliophila*.

Les espèces de Peltaires sont au nombre de trois seulement, parmi lesquelles nous citerons, comme type générique, le *Peltaria alliacea*, L., Jacq., *Austr.*, tab. 125, ainsi nommé parce-que ses feuilles exhaltent une forte odeur d'ail, lorsqu'on les froisse entre les doigts. Ce sont des Herbes glabres, vivaces, qui croissent dans l'orient de l'Europe et en Syrie. Leurs feuilles sont entières; les radicales pétiolées, ovales; les caulinaires sessiles, sagittées, amplicaulales. Les fleurs sont blanches, nombreuses, et disposées en grappes et en corymbes. (G. N.)

\* **PELTANTHERA.** BOT. PHAN. Genre de la Pentandrie Monogynie, L., établi par Røem. et Schultes *Syst. Veget.*, vol. 4, p. LIV et 670), qui lui a imposé les caractères essentiels suivans : calice divisé profondément en cinq parties; corolle rotacée, plissée, quinquésidé, dont les filets sont courts, larges et insérés à l'entrée de la corolle; les

anthères sagittées à la base, c'est-à-dire munies de crochets vers cette partie, conniventes et formant un cône oblong, atténué et à cinq angles peu prononcés; ovaire supère, surmonté d'un style cylindracé et d'un stigmate en massue; fruit inconnu, probablement une baie. Ce genre, encore trop peu connu, avait été considéré comme voisin du *Solanum*, parce qu'on n'avait eu égard qu'à la similitude de quelques caractères floraux pris isolément. Cependant ses feuilles opposées, ainsi que la structure de l'ovaire, étaient de puissantes considérations contre son admission parmi les Solanées, qui ont en général les feuilles alternes. Il a été réuni au genre *Valtaris* de R. Brown, qui appartient à la famille des Asclépiadées. Le *Peltanthera solanacea*, Roth, *loc. cit.*, *Valtaris Heynii*, Spreng., *Syst. nat.*, 1, p. 636, a une tige ligneuse, des feuilles opposées, elliptiques et très-entières. Les fleurs sont disposées en grappes axillaires presque en corymbes. Leur corolle est de la grandeur et de la couleur de celles du *Solanum pseudo-capsicum*. La coupe transversale de l'ovaire a présenté une seule loge, renfermant deux graines rudimentaires. Cette Plante est originaire de l'Inde orientale. (G. N.)

**PELTASTE.** INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères établi par Illiger, et qui correspond à celui fondé par Panzer sous le nom de *Metopius*. *V.* ce mot. (AUD.)

\* **PELTÉ, PELTÉE.** BOT. PHAN. On dit d'une feuille ou de tout autre organe foliacé qu'il est pelté, quand il est inséré à la partie qui le supporte par sa face inférieure, et non par un point de sa circonférence; ainsi, les feuilles de la Capucine, du Ricin, sont peltées. (A. R.)

**PELTIDÉE.** *Peltidea.* BOT. CRYPT. (*Lichens.*) Ce genre a été fondé par Acharius (*Lichénographie universelle*, pag. 98, T. X, fig. 6, 7), et cet auteur l'avait formé aux dépens

du *Peltigera* d'Hoffmann. Le lichénographe suédois l'avait ainsi caractérisé: réceptacle universel (thalle), foliacé, coriace, lobé, lanugineux et veiné en dessous; réceptacle partiel (apothécie) formé par les lobes du thalle; lame prolifère orbiculaire, colorée, plane, intérieurement celluleuse et striée, entourée étroitement par le thalle qui y forme une fausse marge. Le genre *Nephroma* d'Acharius qui ne diffère que par des apothécies (*pelta*) réniformes et attachées de tous côtés, nous a semblé devoir être réuni au *Peltigera*.

(A. F.)

**PELTIGÈRE.** *Peltigera.* BOT. CRYPT. (*Lichens.*) Ce genre, qui fait partie de notre tribu des Peltigères, dont il est le plus important, est ainsi caractérisé dans notre méthode: thalle coriacéo-membraneux, foliacé, plus ou moins villeux et marqué de veines inférieurement; lobes partiels portant les organes carpomorphes; apothécies (*pelta*) orbiculaires, réniformes; lame prolifère appliquée sur le thalle et striée à l'extrémité des lobes, entourée par une marge élevée formée par le thalle, intérieurement celluleuse et légèrement striée. Le genre Peltigère diffère des Solorines par le thalle divisé en lobes souvent redressés, sur lesquels se trouvent fixées les apothécies. Ces organes sont arrondis, un peu enfoncés, sans marge et gélatineux à l'intérieur dans les Solorines, réniformes ou ovoïdes, superficiels, marginés et non gélatineux dans les Peltigères. Nous ajoutons que le thalle, dans ce dernier genre, a une odeur constamment fétide et une saveur fortement amère, tandis que dans l'autre il est à peu près inodore et insipide; le port, dans les deux genres, est aussi très-distinct, et nous ne parlons de ces caractères que pour confirmer dans son entier la loi des analogies. Tel que nous l'avons circonscrit, le *Peltigera* doit renfermer le *Nephroma* d'Acharius qui ne diffère de son *Peltidea* que par la manière dont les apothécies sont fixées sur le thalle, quoique

du reste l'organisation soit identique.

Les espèces du genre *Peltigère* sont de grands Lichens qui vivent sur la terre ou sur les Mousses; leurs lobes sont fort larges et coriaces; ils sont garnis en dessous de crampons blanchâtres qui les fixent aux corps sur lesquels ils vivent. Le thalle est toujours gris ou fauve en dessus, blanchâtre ou inerme en dessous; il est assez avide d'humidité, surtout dans la jeunesse de la Plante; sa consistance pendant le premier âge est molle et sa texture lâche, ce qui permet aux Mousses et aux Herbes de les traverser facilement. L'odeur de certaines *Peltigères* est d'une grande fétidité. Quelques espèces ont joué un certain rôle en médecine, témoin la *Peltigère canine*, *Peltigera canina*, Hoffm., Fl. Germ., p. 106, *Lichen caninus*, L., qui est commune en France, et trop connue pour qu'il soit nécessaire de la décrire. On la préconisait contre la plus terrible des maladies, contre la rage; elle ne sert plus sous ce rapport; quelques auteurs la disent propre à guérir l'hydropisie et l'asthme convulsif. La *Peltigère aux aphthes*, *Peltigera aphthosa*, Hoffm., loc. cit., *Lichen aphthosus*, L., est remarquable par sa dimension souvent extraordinaire, ses apothécies, et par son thalle recouvert de petites verrues brunâtres et aplatiés; elle est fort commune en France et dans toute l'Europe; elle figure dans la matière médicale suédoise, guérit les aphthes des enfans, et est, dit-on, drastique et émétique. Nous avons élevé à la qualité de genre le *Nephroma unguigera*, Ach., décrit par notre collaborateur Bory, dans son Voyage en quatre îles d'Afrique, sous le nom de *Lichen unguigerus*, vol. 3, p. 101. Malgré l'opinion de notre infatigable et très-savant voyageur, exprimée récemment (Rev. Encycl., 1826) dans un article que nous devons à sa bienveillante amitié, nous persistons à regarder l'*Erioderma* (V. ce mot au Supplément) comme un genre très-distinct.

(A. F.)

**PELTIGÈRES.** BOT. CRYPT. (*Lichens*.) Ce groupe fort naturel, le onzième de notre méthode, fait partie des vrais Lichens. Le thalle des *Peltigères* forme des expansions larges, obtuses et coriaces, qui s'étendent sur la terre humide et sur les Mousses à demi décomposées; leur odeur est fétide et leur saveur très-amère. Leur apothécie a reçu le nom de *pelta*; il est sessile, étroitement appliqué et coloré, arrondi ou réniforme. Le groupe des *Peltigères* se lie assez bien aux *Parméliacées* par quelques espèces de *Stictes*, et aux *Ramalinées* par les *Cétraries*; trois genres, l'*Erioderma* (V. ce mot au Supplément), le *Solorina* et le *Peltigera*, le constituent. Quelques auteurs proposent de réunir ces deux derniers genres, réunion qui pourrait avoir lieu sans beaucoup d'inconvéniens; nous établissons cependant, en faisant connaître les genres *Solorina* et *Peltigère*, les différences qui semblent motiver leur séparation.

(A. F.)

**PELTIS.** INS. Nom donné par Geoffroy à un genre de Coléoptères que Latreille a nommé *Thimale*, *Thimalus*. V. ce mot.

(B.)

\* **PELTOCOCHLIDES.** MOLL. Latreille nomme ainsi la quatrième classe des Mollusques (Familles naturelles du Règne Animal, pag. 200). Il la divise en deux ordres, les *Scutibranches* et les *Cyclobranches*, partagés eux-mêmes en plusieurs familles. V. ces mots. (D. H.)

**PELTOIDES.** *Peltoidea.* INS. Tribu de l'ordre des Coléoptères, section des *Pentamères*, famille des *Clavicornes*, établie par Latreille, et ayant pour caractères généraux: tête rarement dégagée et alors plus large que le corselet, le plus souvent enfoncée dans cette partie du corps, ou inclinée sous elle; palpes maxillaires plus courts que la tête et ne faisant point de saillie très-remarquable; abdomen non embrassé postérieurement par les élytres, ni

de forme ovulaire. Latreille (Fam. nat. du Règne Animal) divise cette tribu ainsi qu'il suit :

I. Palpes maxillaires filiformes ou plus gros à leur extrémité, non terminés en manière d'âlène.

A. Extrémité des mandibules entière ou sans fissures.

† Antennes en massue solide.

Genre : SPHÉRITE.

†† Antennes en massue composée d'articles distincts les uns des autres.

1. Elytres toujours tronquées ; tête, mesurée postérieurement ou dans sa plus grande largeur, guère plus étroite que l'extrémité antérieure du corselet, et en étant séparée par un étranglement bien prononcé ou une espèce de col ; pieds postérieurs de l'un des sexes robustes.

Genres : NÉCROPHORE, NÉCRODE.

2. Elytres non tronquées dans la plupart ; tête beaucoup plus étroite que l'extrémité antérieure du corselet, non ou faiblement resserrée postérieurement.

Genres : BOUCLIER, AGYRTE.

B. Extrémité des mandibules fendue ou bidentée.

1. Corps n'ayant point simultanément une forme naviculaire ou elliptique, avec les deux extrémités rétrécies en pointes ; les antennes terminées par cinq articles plus gros et globuleux, les élytres tronquées, et les pieds longs et grêles.

a. Massue des antennes formée au moins de deux articles, et non logée dans des cavités du corselet.

\* Massue des antennes toujours formée brusquement, ovale ou arrondie, peu allongée, de deux à trois articles ; élytres recouvrant entièrement ou presque entièrement l'abdomen ; corps soit presque hémisphérique, soit en ovale court, clypéiforme, avec le corselet presque demi-circulaire et profondément

échancré en devant, pour recevoir la tête.

Genres : THYMALE (*Peltis*), COLOBIQUE, STHONGYLLE et NITIDULE.

\*\* Plusieurs ayant la massue des antennes allongée et les élytres courtes et tronquées ; corps oblong ou ovale, avec le corselet presque carré ou en trapèze, droit ou peu concave en devant, guère plus large que la tête.

† Elytres de plusieurs courtes et tronquées ; tarsi ne paraissant avoir que quatre articles, le pénultième étant très-court et enchâssé dans les lobes du troisième ; celui-ci et les deux premiers très-garnis de brosses en dessous, courts et larges ; massue des antennes généralement brusque et grande.

\* Elytres tronquées ; extrémité postérieure de l'abdomen nue.

Genres : IPS (Fabr.), CERQUE.

\*\* Elytres arrondies postérieurement et recouvrant entièrement l'abdomen.

Genres : DACNÉ, BYTURE.

†† Elytres toujours arrondies postérieurement et recouvrant entièrement l'abdomen ; tarsi grêles, filiformes, à cinq articles distincts, également découverts, sans brosse en dessous ; antennes généralement presque grenues, avec les trois derniers articles plus grands, formant une massue allongée.

Genres : ANTHÉROPHAGE, CRYPTOPHAGE (*Ips*, Latr.).

b. Massue des antennes d'un seul article, logée dans des cavités particulières du corselet ; élytres courtes tronquées.

Genre : MICROPELE.

2. Corps naviculaire, rétréci en pointe aux deux bouts ; antennes terminées par cinq articles globuleux formant la massue ; élytres tronquées ; pieds longs et grêles.

Genre : SCAPHIDIE.

II. Palpes maxillaires allongés, terminés brusquement en alène; corps ovale arqué, avec la tête basse; massue des antennes allongée, de cinq articles.

Genres : CHOLÈVE (*Catops*), MY-LÆQUE. *V.* tous ces mots. (G.)

\* PELTOPHORUS. BOT. BIAN. Desvaux (*in Palisot - Beauvois Agrost.*, p. 119) a établi sous ce nom un genre de Graminées qui a pour type le *Manisuris Myuros* de Linné fils. Ses caractères essentiels consistent dans les valves de la lépicène (glumes, P.-Beauv.) qui sont presque ailées sur le dos; la valve inférieure de la fleur hermaphrodite large, plane, en forme de bouclier, coriace vers le milieu, et membraneuse sur ses bords. Ce genre n'a pas paru fondé sur des caractères suffisants pour mériter d'être adopté généralement. D'un autre côté, Raspail, dans sa Classification des Graminées (Ann. des Sc. natur., juillet 1825), l'a réuni, ainsi que le *Manisuris*, au genre *Tripsacum*. (G..N.)

PELURE D'OGNON. MOLL. CONCH. Quelques Coquilles, soit bivalves, soit univalves, minces et de couleur de pelure d'ognon, ont été nommées ainsi par les marchands et par quelques anciens auteurs. La Tonne cannelée, l'Ampullaire Idole et surtout l'*Anomia Cæpa*, ont conservé cette dénomination vulgaire dans les collections. (D..H.)

PÉLYOSANTHE. BOT. PHAN. Pour Péliosanthe. *V.* ce mot. (B.)

PEMPHIS. BOT. PHAN. Genre de la famille des Salicariées et de la Dodecaudrie Monogynie, L., établi par Forster, et adopté par Jussieu pour le *Lythrum Pemphis* de Linné ou *Mangium Porcellianum* de Rumph. Ce genre offre les caractères suivans : le calice est campaniforme, strié, à douze dents alternativement plus courtes, soudé avec l'ovaire infère. La corolle se compose de six pétales égaux entre eux; les étamines au

nombre de douze sont insérées à la base de la partie libre du calice; l'ovaire infère dans ses deux tiers inférieurs est libre dans son tiers supérieur. Le style est simple, terminé par un petit stigmaté bilobé. Le fruit est une capsule globuleuse, en grande partie recouverte par le calice, à une seule loge contenant un grand nombre de graines anguleuses attachées à un trophosperme central, et s'ouvrant au moyen d'un opercule, formé par toute la partie libre de l'ovaire, caractère qui, joint à l'unilocularité de l'ovaire, distingue suffisamment ce genre des *Lythrum*.

Le *Pemphis acidula*, Forster, la seule espèce dont ce genre soit composé jusqu'ici, est un petit Arbrisseau qui croît sur les côtes maritimes de l'Inde, à Madagascar, à l'Île-de-France, etc. Ses rameaux sont dressés; ses feuilles petites, opposées, très-rapprochées, entières, velues et blanchâtres de même que les jeunes rameaux. Les fleurs sont blanches, solitaires et axillaires. Il se plaît en général sur le bord de la mer. (A. R.)

PEMPHREDON. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Porte-Aiguillons, famille des Fouisseurs, tribu des Crabronites, établi par Latreille dans son Précis des caractères génériques des Insectes, et auquel Jurine a donné, après, le nom de Cémone, sans alléguer les raisons qui l'ont porté à faire ce changement. Le genre Pemphredon a été adopté par Fabricius qui a placé parmi ses espèces plusieurs Hyménoptères qui n'en doivent pas faire partie. Les caractères de ce genre sont : yeux entiers; antennes insérées en dessous du milieu de la face antérieure de la tête. Chaperon ou épistome court et large; mandibules fortes, dentées intérieurement; trois cellules cubitales dont la dernière fermée par le bord postérieur de l'aile, et deux nervures récurrentes aux ailes antérieures. Ce genre se distingue des Trypoxylons,

parce que ceux-ci ont les yeux échan-  
crés. Les Crabrons et les Stygmes en  
sont séparés parce que leurs mandibules  
sont très-étroites et seulement  
dentées au bout, et par leurs ailes su-  
périeures qui n'ont qu'une nervure  
récurrente. Enfin les Mellines, Aly-  
sons et Gorytes s'en éloignent parce  
que leurs trois cellules cubitales sont  
complètes, c'est-à-dire que la der-  
nière est fermée par une nervure  
propre et non pas par le bord posté-  
rieur de l'aile. La tête des Pem-  
phredons est forte, presque carrée.  
Elle a trois petits yeux lisses. Les  
antennes sont filiformes, un peu  
plus longues que la tête. Le labre  
est entièrement caché. Les mâchoires  
sont coriaces, ovalaires; leurs bords  
sont membraneux. Les palpes maxil-  
laires sont beaucoup plus longs que  
les labiaux, de quatre articles. La  
languette est trifide. Le premier seg-  
ment du corselet est linéaire et trans-  
versal, distant en dessus, de l'origi-  
ne des ailes. L'abdomen est ovalaire,  
distinctement pétiolé, composé de  
cinq segmens outre l'anus dans les  
femelles, et en ayant un de plus  
dans les mâles. Les pattes sont de  
longueur moyenne. Les quatre jambes  
postérieures dentelées à leur partie  
extérieure dans les femelles; les an-  
térieures et les intermédiaires munies  
à leur extrémité d'une épine droite,  
aiguë; les postérieures de deux. Le  
premier article des tarsi est long,  
les autres courts; le dernier est ter-  
miné par deux crochets simples,  
écartés, munis d'une petite pelotte  
dans l'entre-deux. Ce genre ne se  
compose que de cinq ou six espèces  
qui habitent l'Europe. Les femelles  
se creusent des trous soit dans les bois,  
soit dans le ciment des murs, pour  
y déposer leurs œufs. Elles y appor-  
tent des Insectes pour servir à la  
nourriture des larves qui doivent  
éclore. Ces Insectes se trouvent sur  
les fleurs. On partage ce genre en  
deux divisions ainsi qu'il suit :

† Qui ont la première cellule cu-  
bitale recevant la première nervure  
récurrente, seconde cubitale rece-

vant la deuxième nervure récur-  
rente.

Le PEMPHREDON LUGUBRE, *Pem-  
phredon lugubris*, Latr., Gen. Crust.  
et Ins., t. 4, p. 85, tab. 15, fig. 10,  
Fabr.; *Cemonus lugubris* le mâle, et  
*Cemonus unicolor* la femelle, Jurine;  
*Crabro unicolor*, Panz., fasc. 52, tab.  
25. Long de trois à quatre lignes,  
noir; ailes transparentes.

Le PEMPHREDON NAIN, *Pemphre-  
don minutus*, Latr., loc. cit., p. 84;  
*Cemonus minutus*, Jur.; *Sphex palli-  
pes*, Panz., fasc. 52, tab. 22. Long  
de près d'une ligne; noir; palpes et  
tarsi jaunes. Ces deux espèces font  
leur nid dans des trous de muraille.  
On les trouve aux environs de Paris.

†† Première cellule cubitale rece-  
vant les deux nervures récurrentes.

Le PEMPHREDON UNICOLOR, *Pem-  
phredon unicolor*, Latr.; *Pelopæus  
unicolor*, Fabr.; *Sphex unicolor*,  
Panz., Faun. Germ., fasc., n° 27.  
Long de trois lignes, entièrement  
noir. (G.)

PENARD ou PENNARD. OIS. Syn.  
vulgaire de Pilet. V. CANARD.

(DR..Z.)

PENÆA. BOT. PHAN. Plumier avait  
donné ce nom à un genre qui fut  
réuni au *Polygala*. Linné l'appliqua  
ensuite à un autre genre de la Tétran-  
drie Monogynie, que l'on avait rap-  
proché de la famille des Epacridées,  
mais qui paraît devoir constituer une  
nouvelle famille proposée par Sweet  
dans le second volume de l'*Hortus  
Britannicus*, sous le nom de Pénéa-  
cées (*Penæaceæ*). Voici les caractères  
essentiels du genre : calice à deux  
folioles ciliées, glutineuses, oppo-  
sées, bractéiformes et caduques; co-  
rolle campanulée ou infundibuli-  
forme, du double plus longue que  
le calice, le limbe offrant quatre di-  
visions courtes, linéaires, obtuses  
et réfléchies; quatre étamines insé-  
rées sur le haut du tube de la co-  
rolle, et alternes avec les divisions  
du limbe; ovaire supérieur unique,  
tétragone, surmonté d'un style fili-

forme et d'un stigmaté en tête ou quadrilobé; capsule à quatre loges dispermes et à autant de valves qui portent des cloisons sur leur milieu. Ce genre se compose d'environ dix espèces, qui pour la plupart ont été trouvées aux environs du cap de Bonne-Espérance. Quelques-unes croissent en Ethiopie et dans les vastes contrées de l'Afrique situées entre les tropiques. Ce sont des Arbrisseaux élégans, qui produisent des sucs gomme-résineux. La partie inférieure de leurs tiges est scabre par les vestiges des feuilles. Celles-ci sont sessiles, opposées en croix ou presque imbriquées sur quatre rangs; les supérieures placées près de la fleur, squamiformes et colorées. Les fleurs sont terminales, sessiles, solitaires ou fasciculées. Parmi les espèces intéressantes du genre *Penæa*, nous mentionnerons la suivante, à raison du produit qu'elle fournissait autrefois à la médecine.

Le **PENÆA SARCOCOLLIER**, *Penæa Sarcocolla*, L., Lamk., Illustr., tab. 78, f. 2, est un petit Arbrisseau indigène du cap de Bonne-Espérance, d'un aspect agréable, et qui offre une tige haute d'environ deux pieds, droite, à rameaux alternes, les supérieurs dichotomes. Ses feuilles sont nombreuses, sessiles, petites, opposées, sur quatre rangs, ovales, glabres, un peu mucronées au sommet. Les fleurs sont sessiles et fasciculées à l'extrémité de chaque rameau. Cette Plante fournit la *Sarcocolle* ou *Collechair*; mais il paraît que cette drogue découle également d'autres *Penæa*, et probablement du *P. mucronata*, L., qui croît en Ethiopie et dans la Perse; car la Sarcocolle des officines se tirait autrefois de ces deux contrées. Elle exsude spontanément de leurs diverses parties, et surtout de celles qui avoisinent les fleurs; elle se compose tantôt de petits grains luisans, jaunâtres ou rougeâtres, et ayant l'apparence de grains de sable, tantôt de grumeaux plus gros et qui sont formés par l'agglomération de ces grains. Elle est fria-

ble, inodore, d'une saveur d'abord douceâtre, puis amère et un peu âcre. Elle se boursouffle lorsqu'on l'approche d'une bougie et s'enflamme ensuite. Elle est presque entièrement soluble dans l'eau et dans l'Alcool. On rangeait autrefois cette substance parmi les Gommés résines. Thomson, dans son Système de Chimie, l'a considérée comme tenant le milieu entre la Gomme et le Sucre; et Pelletier, qui en a fait l'analyse, l'a trouvée composée des principes suivans: Sarcocolline, 65,50; Gomme, 4,60; matière gélatineuse, ayant quelque analogie avec la Bassorine, 5,50; matières ligneuses, etc., 26,80; total, 100. La Sarcocolline est un principe *sui generis*, à laquelle la Sarcocolle doit ses propriétés. Elle est soluble dans quarante parties d'eau froide, et dans vingt-cinq d'eau bouillante. Sa dissolution, saturée à chaud, laisse précipiter par le refroidissement une partie de la Sarcocolline, sous la forme d'un liquide sirupeux qui n'est plus soluble dans l'eau. Les anciens médecins, et surtout les Arabes, prescrivaient la Sarcocolle à l'intérieur, comme purgative, dans quelques cas graves de maladie; ils l'employaient plus fréquemment comme vulnéraire pour déterger, consolider ou coller les chairs; d'où son nom vulgaire. Elle n'est plus usitée. (G..N.)

\* **PENÆACÉES.** *Penæaceæ.* BOT. PHAN. On trouve dans le second volume de l'*Hortus Britannicus*, récemment publié par Sweet, l'indication d'une nouvelle famille de Plantes qui se compose uniquement du genre *Penæa*; ses caractères sont conséquemment les mêmes que ceux de ce genre. *V.* PENÆA. (G..N.)

**PENÆE.** CRUST. Pour Pénée. *V.* ce mot. (G.)

\* **PENCOVIE.** BOT. PHAN. Pour Pancovie. *V.* ce mot et AFZELIE. (G..N.)

**PENDARD.** OIS. Syn. vulgaire de la Pie-Grièche rousse. *V.* PIE-GRIÈCHE. (DR..Z.)

**PENDEUR.** ois. (Levaillant.) Espèce du genre Pie-Grièche. *V.* ce mot. (DR..Z.)

\* **PENDIPHYLLIS.** BOT. PHAN. Sous ce nom, Du Petit-Thouars a figuré (Hist. des Orchidées des îles Australes d'Afrique, tab. 105) une Plante de l'île Maurice, qui, suivant la nomenclature ordinaire, serait nommée *Cymbidium pendulum*. C'est une petite Orchidée parasite sur les troncs d'arbres, ayant ses feuilles géminées, rubannées, échancrées au sommet, portées sur un renflement bulbeux. Les fleurs sont disposées en petits épis qui naissent à la racine. (G..N.)

**PENDULINE.** ois. Nom donné à la femelle du Remiz. *V.* MÉSANGE. (DR..Z.)

**PENDULINE.** BOT. CRYPT. (*Mousses.*) Nom français du genre *Antitrichia* de Bridel que cet auteur a formé en 1819, pour le *Neckera curtipendula* d'Hedwig, dont Hooker, en 1818, avait déjà formé un genre particulier sous le nom d'*Anomodon*. *V.* ce mot. (AD. B.)

**PENDULINUS.** ois. (Vicillot.) Syn. de Carouge. (DR..Z.)

**PÉNÉE.** *Penæus.* CRUST. Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Brachyures, tribu des Salicoques, établi par Fabricius et adopté par Latreille qui lui donne pour caractères : les six pieds antérieurs didactyles; base des pieds n'ayant que de très-petits appendices; palpes mandibulaires foliacés et relevés; test ferme et mince. Ce genre ne diffère des Stenopes de Latreille que par la base des pieds de ceux-ci dépourvue d'appendices, et dont les palpes mandibulaires ne sont pas relevés. Les Alphées, Nika, Palémons et autres genres de la tribu, s'en distinguent parce qu'ils n'ont que les quatre pieds antérieurs didactyles. Olivier a confondu les Pénées avec les Palémons. Une espèce de ce genre est l'objet d'un commerce considérable; on la sale pour la conserver et elle se vend aussi dans toute la

Grèce, dans l'Asie-Mineure et en Perse où l'on en fait une grande consommation. Le test des Pénées est prolongé antérieurement en manière de bec, comprimé, dentelé et cilié en dessous; les yeux sont gros, presque globuleux; les antennes extérieures ou latérales sont situées au-dessous des mitoyennes, et recouvertes inférieurement par une grande écaille annexée à la base de leur pédoncule; les intermédiaires sont plus courtes, divisées en deux filets au-delà de leur pédoncule; le premier article de ce pédoncule est fort grand, creusé en dessous pour recevoir les yeux; les palpes des mandibules sont saillans, et couvrent le front; ils sont velus et terminés par un article foliacé très-grand; les pieds-mâchoires extérieurs s'avancent jusque sous les écailles des antennes latérales; ils sont pédiformes, velus et pointus au bout; les appendices flagelliformes ou flagres de ces pieds-mâchoires et ceux des intermédiaires ou des deux suivans, sont grands et pennacés; les pieds de la troisième paire sont les plus longs de tous; le post-abdomen est fortement carené postérieurement le long du milieu du dos, et le dernier segment est terminé en une pointe très-aiguë; on connaît sept ou huit espèces de Pénées que l'on peut placer dans deux divisions ainsi qu'il suit :

† Antennes supérieures ayant leurs divisions terminales très-petites, de grosseur inégale et beaucoup plus courtes que leur pédoncule.

Le PÉNÉE CARAMOTE, *Penæus Caramote*, Latr., Lamk.; *Alpheus Caramote*, Risso; Caramote, Rondelet, Hist. nat. des Poiss., lib. 18, cap. 7, pag. 594. Long de neuf pouces; carapace marquée de deux sillons longitudinaux entre lesquels se trouve une carène elle-même bifurquée à sa base, et terminée en avant par un rostre comprimé, portant onze dents en dessus, et une seule en dessous, avec sa pointe très-acérée; il est d'une couleur de chair mêlée de rose tendre. Ce Crustacé se tient dans les



profondeurs de la mer ; la femelle pond en été des œufs rougeâtres. On le trouve sur les côtes de la Méditerranée. A cette division appartiennent les *Penæus sulculus* et *Orbignyanus*, de Latreille.

†† Antennes supérieures ayant leurs divisions plus longues, presque égales, en forme de fils grêles et sétacés.

Le PÉNÉE MONODON, *Penæus Monodon*, Fabr., Ent. syst. supp., p. 408. Long de cinq pouces ; rostre à sept dents en dessus et cinq en dessous, terminé par une pointe très-aiguë ; une carène longitudinale sur le dernier segment de la queue, divisée en deux parties par un sillon médian. On le trouve sur la côte de Coromandel ; à cette division appartiennent les *Penæus antennatus* et *Mars* de Risso. (G.)

\* PENELLE. *Penella*. Zool. Le genre ainsi nommé par Oken, répond à peu près aux Lernéopennes de Blainville. *V. LERNÉE*. (B.)

PÉNÉLOPE. *Penelope*. ois. Genre de l'ordre des Gallinacés, caractères : bec médiocre, presque droit, plus large que haut à sa base, et courbé vers la pointe ; front, région des yeux et souvent le menton dénués de plumes ; narines placées de chaque côté et vers le milieu du bec, ouvertes seulement à moitié et par devant ; tarse grêle, plus court que le doigt intermédiaire, ou de sa longueur ; trois doigts en avant, unis par des membranes : un en arrière articulé presque au niveau des autres ; les quatre premières rémiges étagées, les cinquième et sixième les plus longues. Ce que nous avons dit dans les généralités relatives aux Pauxis, peut également être appliqué aux Pénélopes, et vu les ressources que ces derniers procurent à l'économie domestique, nous ne pouvons que former des vœux pour les voir bientôt, comme les Dindons, les Peintades, les Coqs et les Poules, s'habituer à nos climats tempérés, peupler nos

basse-cours, en faire l'ornement et la richesse. Vieillot a adopté, d'après Buffon, pour dénomination générique de ce groupe, le mot YACOU dérivé du mexicain *Jacuhu* ou *Yacuhu*, employé généralement dans le Nouveau-Monde pour désigner les Oiseaux qui composent la petite famille que nous allons examiner.

PÉNÉLOPE CARAGUATA. *V. PÉNÉLOPE PARRAKOUA*.

PÉNÉLOPE DE GUAN, *Penelope cristata*, Lath. ; *Meleagris cristata*, L. ; *Gallo-Pavo brasiliensis*, Briss. ; Dindon du Brésil, Enc. mét. ; *Yacou*, Buff. Parties supérieures d'un vert noirâtre irisé ou olivâtre ; croupion et tectrices caudales supérieures d'un roux foncé ; une bande noire partant de la mandibule inférieure et s'étendant jusqu'au-delà de l'oreille ; joues nues en partie et colorées en rouge vif ; une petite huppe touffue sur l'occiput ; un large fanon rouge, pendant sur la gorge ; celle-ci et la poitrine olivâtres, avec le bord des plumes blanc ; abdomen et parties inférieures roussâtres, variées de blanc qui forme le bord de chaque plume ; bec noir, bleuâtre à sa base ; auréole des yeux violette ; iris orangé ; pieds cendrés. Taille, vingt-cinq à trente pouces. La femelle est un peu plus petite ; elle a les nuances moins brillantes et plus lavées de roux ; les plumes du cou, de la huppe et les scapulaires sont bordées de blanc. Les jeunes ont la tête et le cou entièrement couverts de petites plumes ou de duvet roussâtre, avec trois raies dont une plus large, d'un brun marron sur le cou, les parties supérieures d'un roux foncé, varié de nuances plus pâles, les inférieures d'un blanc roussâtre. De l'Amérique méridionale.

PÉNÉLOPE HANNEQUA. *V. PÉNÉLOPE PARRAKOUA*.

PÉNÉLOPE KATRAKA. *V. PÉNÉLOPE PARRAKOUA*.

PÉNÉLOPE MARAIL, *Penelope Marail*, Lat. Faisan verdâtre de Cayenne, Buff., pl. enl. 558 ; Encyc. méthod., pl. 85, f. 4 ; Maraye, Bajon, T. 1,

p. 385. Parties supérieures d'un vert noirâtre, irisé; une huppe touffue, composée de plumes larges, d'un vert foncé et brillant, bordées de blancâtre; de l'angle du bec à l'oreille, une bande de petites plumes soyeuses, d'un vert brillant, bordé de blanc; nuque, cou supérieur et partie de la poitrine d'un vert foncé avec le bord des plumes blanc; rémiges noirâtres; tectrices alaires vertes et irisées; parties inférieures, abdomen et tectrices caudales inférieures d'un brun fauve; bec noir; membranes nues du cou et de la gorge semblables à celles de l'espèce précédente, d'un rouge très-vif et brillant, parsemées de quelques poils noirs; pieds rougeâtres; ongles noirs. Taille, vingt-six pouces. La femelle a les couleurs moins brillantes, elle est généralement d'une teinte qui tire sur le roux. Les jeunes ont la tête entièrement garnie de petites plumes ou de duvet roussâtre. De la Guiane.

PÉNÉLOPE MARAYE. *V.* PÉNÉLOPE MARAIL.

PÉNÉLOPE PARRAKOVA, *Phasianus Parrakova*, L.; *Phasianus Matmat*, Lat.; *Phasianus guianensis*, Briss.; *Phasianus Parrakua*, Gm.; Faisan de la Guiane, ou le Kutraka, Bull., pl. enl. 146. Parties supérieures variées de gris, de roux et de verdâtre; front, sommet de la tête et dessus du cou d'un roux foncé; tectrices alaires rousses; rémiges d'un noir verdâtre; les six rectrices intermédiaires d'un vert noirâtre irisé, les autres d'un brun roussâtre; une bande nue, étroite de chaque côté de la gorge, qui est ainsi que le devant du cou et la poitrine d'un gris olivâtre; bec noir, gris à la pointe; yeux entourés d'une auréole nue bleuâtre; pieds rougeâtres. Taille, vingt-deux pouces. Les jeunes ont une taille un peu moindre, les teintes rousses beaucoup plus claires, les parties supérieures olivâtres, et les inférieures brunâtres avec le bord de chaque plume grisâtre, les tectrices alaires et caudales inférieures rousses. De la Guiane.

PÉNÉLOPE PEOA, *Penelope supercilialis*, Illiger. Parties supérieures d'un cendré verdâtre plus ou moins foncé, avec le bord des plumes gris; front, sommet de la tête, occiput et nuque d'un brun noirâtre, avec quelques poils isolés sur le front; deux bandes, l'une noire, l'autre blanche, de chaque côté du cou, à partir de l'angle des mandibules; tectrices alaires et caudales brunes nuancées de verdâtre avec le bord roux; rémiges et rectrices d'un noir verdâtre nuancé de roussâtre; parties inférieures d'un cendré obscur; croupion, cuisses et abdomen d'un brun marron; bec brun, entouré d'une membrane rouge de même que le fanon pendant à la gorge; pieds d'un bleu cendré. Taille, vingt-trois pouces. Du Brésil.

PÉNÉLOPE PIPILE, *Penelope Pipile*; *Penelope cumanensis*, Lath.; *Crax Pipile*, Jacq.; Hocco de Cumana, Enc., pl. 86; Pénélope siffleur, Temm.; *Penelope leucolophos*, Merr. T. II. Parties supérieures noires, à reflets violets et pourprés; nuque garnie d'une huppe de longues plumes effilées, blanches, avec la tige noirâtre; une large bande blanche de chaque côté du cou; grandes et moyennes tectrices alaires blanches, terminées de noir, qui est aussi la couleur des tiges; parties inférieures noires, avec quelques stries blanches sur la poitrine; rémiges et rectrices d'un noir irisé; un petit espace nu, bleuâtre, sur les joues; bec noirâtre, bleuâtre à la base; fanon bleu; pieds rouges. Taille, vingt-huit pouces. La femelle est moins grande; elle a le plumage moins brillant, et les plumes de la huppe variées de noir et de blanc. Les jeunes sont d'un brun marron plus ou moins foncé, avec la membrane des joues d'un gris livide, et les plumes de la huppe mélangées de brunâtre. De la Guiane.

PÉNÉLOPE SIFFLEUR. *V.* PÉNÉLOPE PIPILE.

PÉNÉLOPE YACUHU, *Penelope obscura*, Illig. Parties supérieures noirâtres avec le bord des plumes blancâtre; front, sommet de la tête et

dessus du cou noirs ; croupion brun ; poitrine brunâtre avec le bord des plumes blanchâtre ; le reste des parties inférieures d'un brun marron ; rémiges et rectrices noirâtres ; une aréole noire , membraneuse autour des yeux ; une bande noire de chaque côté du cou ; bec noir ; fanon d'un rouge vif ; pieds d'un brun jaunâtre. Taille , vingt-huit pouces. Amérique méridionale.

Le Canard siffleur a aussi reçu , mais spécifiquement , le nom de PÉNÉLOPE et non *Pénélops* comme on l'a écrit quelque part. (DR.Z.)

**PÉNÉROPLE.** *Peneroptis*. MOLL. Le genre Pénérople a été institué la première fois par Montfort dans sa Couchyologie systématique (T. 1, p. 258) ; il l'avait d'abord confondu avec les Argonautes , dans le Buffon de Sonnini. Lamarck ne l'adopta pas , et Cuvier n'en fit pas mention ; mais Lamarck , dans son dernier ouvrage , rapporta aux genres Cristellaire et Rénuline les espèces du genre Pénérople de Montfort. Férussac , à l'imitation de Lamarck , rangea aussi ce genre parmi les Cristellaires , et adopta le genre Rénuline , ce que fit également Blainville qui de plus les confondit aussi avec les Placentules. Il était bien nécessaire d'examiner avec soin ces divers genres et d'en établir définitivement les divers rapports. D'Orbigny fils a rendu ce service à la science , par son travail général sur les Céphalopodes microscopiques où l'on voit qu'il a adopté le genre Pénérople de Montfort , dont il a modifié les caractères , de manière à y faire entrer le genre Rénuline de Lamarck. Quoique nous n'ayons pu observer en nature que ce dernier genre , nous pensons qu'il a des rapports suffisans avec les autres espèces de Pénéroples pour qu'il soit rangé avec elles dans le même genre . La famille des Hélicostègues , très-nombreuse en genres , a été partagée en trois sections : c'est dans la troisième , les Nautiloïdes , que se trouve ce genre qui est caractérisé ainsi :

plusieurs ouvertures disposées sur une ou plusieurs lignes longitudinales ; coquilles très-déprimées , irrégulières , ombiliquées , variant de forme selon l'âge. Six espèces ont été mentionnées par D'Orbigny dans ce genre ; les quatre nouvelles qui manquent de description et de figures ne peuvent être caractérisées ; nous sommes donc dans l'obligation de citer seulement les deux suivantes :

**PÉNÉROPLE PLANULÉ,** *Peneroptis planatus*, Montf.; *Nautilus planatus*, Fichtel et Moll., tab. 16, fig. a-i; *Cristellaria squamula*, Lamk., Anim. sans vert. T. VII, pag. 607, n° 1; *Cristellaria planata*, id., Encycl., pl. 407, fig. 1, a, b, c. Le *Cristellaria dilatata* de Lamarck est considéré avec juste raison par D'Orbigny , comme un âge plus avancé de la même Coquille ; elle est figurée dans l'Encyclopédie , même planche , fig. 2 , a , b , c ; *Peneroptis dilatata*, Blainv., Trait. de Malac., pag. 572. Cette espèce vient de la Méditerranée , et de Rawack à la Nouvelle-Hollande , d'après D'Orbigny. Elle est plate , striée transversalement ; chaque strie indique une loge ; elle est roulée en spirale au sommet ; sa longueur est quelquefois d'une ligne.

**PÉNÉROPLE OPERCULAIRE,** *Peneroptis opercularis*, D'Orbig., Mém. sur les Céph. micros., Ann. des Scienc. nat. T. VII, pag. 286, n. 6 ; *Reunulites opercularis*, Lamk., Anim. sans vert. T. VII, pag. 606, n° 1 ; *ibid.*, Ann. du Mus. T. XI, pl. 17, fig. b , Encyclop. method., pl. 465, fig. 8 ; *Reulina opercularia*, Blainv., Trait. de Malac., pag. 571. Celle-ci est fossile aux environs de Paris ; son sommet n'est point spiré. (D.H.)

\* **PENGAY.** pois. (Renard.) Syn. de Notoptère Kapirat. *P.* CLUPE.

(B.)

**PENGUIN.** BOT. PHAN. Nom de pays devenu scientifique , d'une espèce du genre Bromélie ou Ananas. *P.* ces mots.

(B.)

\* **PENGUNG.** ois. Nom de pays du *Scolopax Madraspatana* de Gme-

lin, la Bécassine de Madagascar, de la pl. 922 de Buffon, et dont Horsfield a fait son *Rynchæa orientalis*.

(LESS.)

**PENICILLARIA.** BOT. PHAN. Willdenow a fondé sous ce nom un genre de la famille des Graminées, qui a pour type l'*Holcus spicatus*, L.; et il lui a réuni l'*Alopecurus indicus*, L., qui a été nommé *Penicillaria ciliata*. Ce genre avait été confondu par Richard père (*in Persoon Enchirid.*, 1, p. 72), avec son genre nouveau *Pennisetum*. A l'article HOUCHE, nous avons fait connaître la première de ces Plantes, dont la culture est importante dans les colonies sous le nom de Millet à chandelle. (G. N.)

\* **PÉNICILLE.** POLYP. Cuvier (Règn. Anim. T. IV, p. 76) désigne ainsi un genre que Lamarck appelle Pinceau, *Penicellus*; c'est le même que Lamouroux a nommé Nésée. *V.* ce mot.

(E. D. L.)

\* **PÉNICILLÉS.** *Penicillata.* INS. Famille de la classe des Myriapodes, établie par Latreille (Fam. nat. du Règne Animal), et ayant pour caractères : corps simplement oblong, membraneux, très-mou, avec des écailles formant des aigrettes sur les côtés, et un pinceau à son extrémité postérieure; antennes filiformes; pieds au nombre de vingt-quatre. Cette famille ne renferme qu'un seul genre. *V.* POLLYXÈNE. (G.)

**PENICILLIUM.** BOT. CRYPT. (*Mucédinées.*) Ce genre établi par Link, est voisin des *Botrytis*, dont il ne diffère que par la disposition de ses filameus en une sorte d'ombelle ou de capitule terminal. On peut le caractériser ainsi : filamens simples ou rameux, terminés par un faisceau de rameaux couverts de sporules formant un capitule terminal. Il diffère du genre *Aspergillus*, dont il a un peu l'aspect, en ce que dans ce dernier les filamens ne se divisent pas à leur extrémité en un grand nombre de filamens très-déliés, mais se renflent en une sorte de massue qui finit

par se couvrir des sporules sortis de l'intérieur de ces filamens. On ne peut donc souvent distinguer ces deux genres qu'en agitant les filamens dans de l'eau de manière à les dépouiller des sporules qui les couvrent. On connaît maintenant cinq espèces de ce genre qui toutes croissent sur les substances qui se décomposent, tels que les fruits, les Champignons, etc. L'espèce la plus commune est le *Penicillium glaucum*, Link (*Mucor penicillatus*, Bull., Champ., tab. 504, fig. 11). Elle offre plusieurs variétés suivant le développement plus ou moins grand de ses filamens. Les autres espèces sont, les *Penicillium racemosum* (*Aspergillus racemosus*, Pers.); *Penicillium candidum*, Link; *Penicillium sparsum*, Greville, et *Penicillium roseum*, Link. Cette dernière espèce, remarquable par sa couleur d'un rose clair, croît sur les tiges de la Pomme de terre. (AD. B.)

\* **PENICILLUS.** MOLL. et ANN. Nom latin de l'Arrosoir (*V.* ce mot). Rondelet a désigné sous le nom de *Penicillus marinus* une espèce d'Annelide, la *Sabella Penicillus* de Cuvier, et Séba a nommé *Penicillum marinum* une espèce de la même classe du genre Serpule, et qu'on doit rapporter à la *Serpula gigantea* de Cuvier et de Savigny. (AUD.)

**PÉNIE.** INS. Dans son Histoire des Animaux (livre V, chap. 19), Aristote dit que les Pénies et les Hipères proviennent des Chenilles arpentueuses, c'est-à-dire qui avancent d'abord une partie de leur corps, et courbent ensuite le reste pour le ramener en avant. Ces Insectes, qu'Aristote appelle Pénies et Hypéries, seraient donc des Phalènes. (G.)

\* **PENNAIRE.** *Pennaria.* POLYP. Genre de Sertulariées, récemment formé par Oken, et dont l'adoption ne paraît pas être très-nécessaire. (B.)

**PENNANTIE.** *Pennantia.* BOT. PHAN. Genre de la Pentandrie Monogynie, L., établi par Forster (*Char.*

*gen.*, n. 67) et ainsi caractérisé: Plante polygame. Les fleurs hermaphrodites n'ont point de calice; leur corolle est à cinq pétales lancéolés, aigus, très-ouverts; leurs cinq étamines ont les filets capillaires de la longueur des pétales, et les anthères oblongues et inclinées; leur ovaire est supérieur, trigone, surmonté d'un stigmaté sessile à trois lobes, et en forme de bouclier. Le fruit consiste en une capsule trigone à deux loges qui renferment des graines triangulaires et solitaires dans chaque loge. Ce genre n'est pas assez connu pour qu'on puisse en déterminer avec certitude les affinités. Selon Jussieu, il est voisin du *Canarium* dans la famille des Térébinthacées.

La PENNANTIE A FLEURS EN CORYMBES, *Pennantia corymbosa*, Forst., *loc. cit.*, Willd., *Spec. Plant.*, IV, p. 1122, est un Arbrisseau dont les branches sont cylindriques, ponctuées de blanc, garnies de feuilles alternes, pétiolées, elliptiques-oblongues, très-entières, obtuses, presque échancrées, veinées et glabres. Les fleurs forment des corymbes terminaux qui ont l'aspect de ceux des Cornouillers. Cette Plante croît dans la Nouvelle-Zélande. (G..N.)

PENNARD. ois. *V.* PENARD.

PENNATULAIRES. *Pennatularia*. POLYP. La famille de Radiaires, à laquelle Blainville a donné ce nom, répond exactement à celle que Cuvier nomme Polypes flottans ou nageurs; elle contient les genres Pennatule, Virgulaire, Scirpéaire, Pavonaire, Renille, Vérétille, Ombellulaire, et peut-être Encrine. *V.* ces mots. (B.)

PENNATULE. *Pennatula*. POLYP. Genre de l'ordre des Nageurs, ayant pour caractères: corps libre, charnu, penniforme, ayant une tige nue inférieurement, ailée dans la partie supérieure et contenant un axe cartilagineux ou osseux; pinnules distiques, ouvertes, aplaties, plissées, dentées et polypifères en leur bord supérieur; Polypes ayant des tenta-

cules en rayons. Le nom générique de Pennatule avait été donné par Linné à quelques Polypiers libres ressemblant à une plume d'oiseau; par suite on a réuni sous cette dénomination tous les Polypiers nageurs, quoique la plupart ne ressemblent nullement à l'objet comparé. Lamarck a réservé ce nom aux seuls Polypiers de cet ordre ayant deux rangs opposés de pinnules polypifères. La tige renferme dans son intérieur un axe ou os de nature calcaire et inorganique, aminci à ses deux extrémités; elle est dépourvue de polypes dans une partie de sa longueur et couverte d'une membrane charnue, épaisse, coriace, qui persiste en se desséchant après la mort de l'Animal; dans quelques espèces elle se termine par une sorte de renflement que l'on nomme bulbe; la portion de la tige garnie de pinnules polypifères est plus ou moins longue suivant les espèces, et ordinairement élargie dans son milieu. Les pinnules, plus ou moins nombreuses, implantées des deux côtés de la tige comme les barbes d'une plume, sont soutenues par des espèces de soies roides, couvertes d'une peau charnue, mais non articulées avec l'axe calcaire de la tige; les cellules nombreuses et serrées, rangées sur les pinnules, ont leurs ouvertures dirigées toutes du même côté et armées de dents plus ou moins nombreuses; elles contiennent un polype à corps allongé, ayant huit tentacules ciliés en leurs bords. Linné et la plupart des auteurs ont décrit sous le nom de *Pennatula Sagitta*, un Epizoaire penniforme qui vit implanté dans les chairs de plusieurs Poissons; son organisation diffère entièrement de celle des Pennatules; ce n'est point un Animal composé. Cuvier le rapporte aux *Calyges*, Blainville à un genre de Lernées, il le nomme *Lermopenna Sagitta* (Journ. de Phys., cahier de novembre et décembre 1822). Les Pennatules flottent librement dans les mers et nagent par la contraction simultanée de tous

leurs Polypes; la plupart répandent pendant la nuit une vive lueur phosphorescente. Elles se trouvent dans toutes les mers des climats chauds et tempérés. On rapporte à ce genre les *Pennatula phosphorea*, *granulosa*, *grisea*, *spinosa* et *argentea*. (E. D. L.)

**PENNE OU PLUME MARINE.**  
POLYP. Syn. vulgaires de Pennatule.  
V. ce mot. (B.)

\* **PENNÉES OU PINNÉES (FEUILLES)** BOT. PHAN. Feuilles composées d'un nombre variable de folioles disposées sur les parties latérales d'un pétiole commun; ces folioles peuvent être alternes ou opposées (feuilles alternati-pennées, ou oppositi-pennées). La feuille pennée se termine à son sommet par une foliole unique (feuille imparipennée) ou par une paire de folioles opposées (feuille paripennée.)  
V. FEUILLE. (A. R.)

**PENNES. OIS.** Nom que l'on donne aux plumes qui constituent les ailes et la queue proprement dites; on distingue plus particulièrement les premières par l'épithète de rémiges et les autres par celle de rectrices.  
(DR. Z.)

\* **PENNICORNE. INS.** Nom proposé par Latreille (Fam. nat., etc.) pour un genre d'Orthoptères que Vigors avait déjà établi sous le nom de *SCAPHURE*, *Scaphura*. V. ce mot. (G.)

\* **PENNIFÈRES. ZOO.** Le professeur Blainville proposa de substituer ce nom à celui d'Oiseaux pour désigner les Amostozoaires pourvus de plumes. Il est remarquable que dans le Dictionnaire de Levrault, où ce savant s'occupe de zoologie, les mots Amostozoaire et Pennifère aient été omis.  
(B.)

**PENNISETUM. BOT. PHAN. L.-C.** Richard fonda sous ce nom, dans le *Synopsis* de Persoon, un genre de la famille des Graminées et de la Triandrie Digynie, L., qui fut adopté par R. Brown. Ce genre renfermait des espèces qui ne sont point congénères, et entre autres le *Pennisetum typhoi-*

*deum* ou *Holcus spicatus*, L., dont Willdenow a fait le type de son genre *Penicillaria*. En adoptant ce genre, l'auteur du Prodrôme de la Flore de la Nouvelle-Hollande y réunit les *Panicum glaucum*, *italicum*, *verticillatum*, *viride*, qui appartiennent au genre *Setaria*. Enfin Palisot de Beauvois et Kunth ont réduit à des limites étroites le *Pennisetum* par les retranchemens du *Penicillaria* et du *Setaria* qui en sont fort voisins, et ils l'ont caractérisé de la manière suivante: épillets biflores, rarement uniflores, solitaires, géminés ou réunis en plus grand nombre, renfermés dans un involucre double, qui ne tombe qu'avec l'épillet et qui se compose de plusieurs soies; celles de l'involucre intérieur plumeuses inférieurement. Lépicène à deux valves membraneuses renfermant deux fleurs sessiles, l'une hermaphrodite, l'autre unisexuée ou avortée. Glumes de la fleur hermaphrodite au nombre de deux, celles de la fleur unisexuée ou neutre, au nombre d'une ou deux; écailles hypogyues, mal observées; trois étamines; deux styles et deux stigmates plumeux. Caryopse mal observée. Ce genre se distingue à peine du *Setaria* et du *Cenchrus*; il en est l'intermédiaire. Il ne renferme qu'un petit nombre d'espèces parmi lesquelles nous citerons: le *Pennisetum violaceum*, Pers., ou *Panicum violaceum*, Lamk., qui croît au Sénégal; le *Pennisetum cenchrroides*, Pers., ou *Cenchrus ciliaris*, L., belle espèce du cap de Bonne Espérance que l'on cultive en Europe dans les jardins de botanique; et les *Pennisetum purpurascens* et *uniflorum* de Kunth (*Nov. Gen. et Spec. Plant. æquin.*, vol. 1, p. 115 114, tab. 54). (G. N.)

\* **PENNULE. BOT. CRYPT.** Nom français donné par Bridel au genre *Pterigophyllum*. V. ce mot. (B.)

\* **PENRITH. OIS.** Espèce peu connue du genre Merle, que l'on assure avoir été trouvée en Angleterre. Le Penrith pourrait bien être une varié-

té d'âge du Merle à gorge noire. *V.*  
MERLE. (DR..Z.)

\* PENSARES. POIS. Les pêcheurs nomment ainsi les grosses femelles de Brochet avant la ponte, et quand la multitude des œufs leur fait paraître le ventre plus gros que de coutume. (B.)

PENSÉE. BOT. PHAN. Espèce du genre Violette, cultivée pour la beauté de ses fleurs. *V.* VIOLETTE et CALAMINE. (B.)

\* PENTACANTHE. POIS. Espèce de Platax. *V.* CHOETODON. (B.)

\* PENTACERAS. BOT. PHAN. Genre de la Pentandrie Monogynie, L., établi par Meyer (*Primit. Flor. Essequib.*, p. 156) qui l'a ainsi caractérisé. Calice divisé profondément en cinq lobes étalés, ovés et acuminés; corolle nulle, à moins qu'on ne considère comme telle l'organe suivant; couronne presque infundibuliforme, le tube embrassant l'ovaire et le style, le limbe divisé profondément en cinq segmens qui portent autant de cornes; cinq étamines dont les filets sont nuls, les anthères presque arrondies, adnées par leur côté externe et supérieur aux segmens de la corolle; un style court portant un stigmaté capité; fruit inconnu. L'auteur de ce genre le place dans la famille des Apocynées, quoiqu'en même temps il indique ses affinités avec des genres de familles très-éloignées; tels que le *Samyda* et l'*Aquilaria*. Le *Pentaceras aculeatum*, Meyer, *loc. cit.*, unique espèce du genre, est un Arbuste grimpant, dont les branches sont fragiles, un peu cotonneuses, à angles obtus, et pourvues d'aiguillons épars, comprimés, recourbés en hameçon, jaunes et légèrement pubescens. Les feuilles sont alternes, divergentes, ovées-oblongues, acuminées, dentées finement en scie, veinées, couvertes en dessus de soies fines appliquées et de couleur jaune; légèrement cotonneuses en dessous, munies à la base de trois glandes dont l'intermédiaire,

est placée sur la nervure principale, est percée d'un pore mellifère. Les fleurs sont très-petites, et forment des ombelles axillaires, pédonculées et accompagnées de quelques bractées. Cette plante croît dans les haies humides de la plantation de Koenigsberg dans la Guiane hollandaise.

(G..N.)

PENTACHONDRA. BOT. PHAN. Genre de la famille des Epacridées et de la Pentandrie Monogynie, L., établi par R. Brown (*Prodr. Flor. Nov.-Holland.*, p. 549) qui l'a ainsi caractérisé: calice accompagné de quatre ou d'un plus grand nombre de bractées; corolle infundibuliforme dont le limbe est étalé, garni longitudinalement de barbes très-denses; cinq petites écailles hypogyines; ovaire à cinq loges; baies à cinq noyaux. Ce genre se compose seulement de deux espèces qui ont reçu les noms de *Pentachondra involucreata*, et *P. pumila*. Cette dernière est l'*Epacris pumila* de Forster, *Prodr.*, n° 70. Ce sont de petits sous-Arbrisseaux qui croissent sur les montagnes de la terre de Diémen. Leurs feuilles sont éparses, pétiolées; leurs fleurs sont blanches, dressées, solitaires et terminales.

(G..N.)

\* PENTACRINE. *Pentacrinus*. POLYP. Oken forme sous ce nom un genre pour l'espèce de Pentacrinite qui a été observée vivante dans l'Océan des Antilles. (B.)

\* PENTACRINITE. *Pentacrinites*. ÉCHIN. Genre de l'ordre des Crinoïdes, ayant pour caractères: Animal muni d'une colonne formée de pièces calcaires nombreuses, pentagones, articulées, se touchant par des surfaces partiellement striées; stries régulières, simulant une fleur à cinq pétales; articulation supérieure supportant un bassin formé de cinq pièces sur lesquelles s'appuient cinq premières plaques costales; celles-ci soutiennent cinq autres plaques costales; cinq plaques nommées scapulaires succèdent aux secondes plaques costales; chaque plaque scapulaire

supporte deux bras, chaque bras deux mains pourvues de plusieurs doigts; les bras, les mains et les doigts munis d'un très-grand nombre de tentacules disposés sur deux rangs; colonne garnie sur sa longueur de bras auxiliaires; base inconnue. Le genre Pentacrinite, dont une espèce existe à l'état vivant dans les mers actuelles, se distingue facilement des autres Crinoïdes par la figure pentagone de sa colonne, la disposition pétaloïde des stries de ses articulations, les bras accessoires qui naissent sur ses côtés, et les nombreuses divisions de sa partie supérieure. Aucune espèce, vivante ou fossile, observée jusqu'à ce jour, n'a conservé sa base, de sorte que l'on ignore si elle est ramifiée comme dans la plupart des Crinoïdes ou disposée autrement. On ne peut présumer que les Pentacrinites fussent des Animaux libres, comme l'Ombellulaire par exemple; l'analogie que les Pentacrinites ont avec les autres Crinoïdes fixés, ne permet pas cette supposition. Miller, en observant que les échantillons de l'espèce vivante ont tous l'extrémité inférieure de leur colonne fracturée, fait remarquer que cette rupture suppose une adhérence aux corps sous-marins; ils eussent été retirés entiers de la mer s'ils y eussent été libres et flottans. La colonne est d'une longueur assez considérable et d'un volume à peu près égal dans toute son étendue, elle a cinq côtés et cinq angles également distans, disposés en étoile, les pièces calcaires ou articulations sont peu épaisses, alternativement plus grandes et plus petites dans quelques espèces, égales entre elles dans d'autres; chacune offre sur ses deux faces supérieure et inférieure cinq espaces pétaloïdes, circonscrits par des stries courtes et obliques, et ces espaces sont plus ou moins allongés ou ovalaires suivant les espèces. Un trou petit, exactement circulaire, existe au centre de chaque articulation; il en résulte, lorsqu'elles sont réunies, un petit canal central parcourant la colonne dans toute son

étendue, tapissé par une membrane très-fine, et destinée à loger une partie des viscères de l'Animal. Dans la superposition des pièces articulaires, les stries des surfaces contiguës s'engrangent les unes dans les autres, ce qui donne déjà une certaine solidité à la colonne; pendant la vie, une membrane charnue, mince, interposée entre les pièces et adhérent à leurs surfaces, rend cette union très-solide et permet en même temps de légers mouvemens. A l'extérieur elle est recouverte d'une membrane molle qui devient mince et peu évidente par la dessiccation. La colonne des Pentacrinites est garnie sur sa longueur de bras accessoires disposés par verticilles plus ou moins écartés suivant les espèces; ces bras sont grêles, redressés, cylindroïdes, non divisés ni tentaculés, formés par un grand nombre de pièces calcaires, arrondies ou ovales, unies par une substance charnue, mince. La portion supérieure des Pentacrinites ou corps, est formée de différentes pièces articulées que nous allons indiquer d'après Miller. Sur la dernière pièce articulaire de la colonne repose le bassin formé de cinq pièces cunéiformes dont les pointes se joignent près du canal, situé au centre de la colonne; au-dessus des pièces du bassin se trouvent les premières pièces costales, au nombre de cinq, arrondies en dehors, coupées obliquement en dedans de manière à former par leur réunion une sorte d'entonnoir qui mène au canal central de la colonne; elles se terminent en dessous par un appendice plus ou moins prolongé; les secondes pièces costales s'appuient sur les premières, mais elles ne se touchent point entre elles par les côtés, elles ont à peu près la forme d'un sabot de cheval, de sorte qu'à l'extérieur elles sont arrondies, échancrées en dedans, planes en dessus et en dessous. Les épaules ou pièces scapulaires ont une forme analogue à celle des secondes plaques costales sur lesquelles elles s'appuient; seulement leur surface su-



périeure est partagée en deux par une côte saillante, d'où il résulte deux facettes obliques sur lesquelles les bras sont articulés; ceux-ci, au nombre de dix, naissent deux à deux des cinq épaules; ils sont formés de plusieurs pièces en forme de sabot de cheval, superposées. Sur les dix bras sont articulés vingt mains formées d'un certain nombre de pièces de même figure que les précédentes; les autres divisions ultérieures qui s'opèrent également par dichotomies, portent le nom de doigts; leur forme est la même que celle des épaules, des bras et des mains, seulement toutes leurs pièces articulaires diminuent graduellement de volume à mesure qu'elles se divisent davantage. Les bras, les mains et les doigts sont garnis en dedans de deux séries de tentacules d'autant plus longs qu'ils sont plus inférieurs; ils sont attachés un sur chaque pièce articulaire, de manière à alterner entre eux; les pièces qui soutiennent une bifurcation et dont la forme diffère un peu des autres, sont seules dépourvues de tentacules; ceux-ci sont formés de petites articulations calcaires, rétrécies à leur base et unies entre elles au moyen d'une substance charnue. L'espèce d'entonnoir formé à la partie supérieure de la colonne par le bassin, les deux rangs de plaques costales et les plaques scapulaires, est couvert par une membrane fortifiée à l'extérieur par de petites plaques calcaires anguleuses qui la recouvrent comme des écailles. La bouche est située au centre; elle est probablement tubuleuse et rétractile; c'est dans cette cavité appelée abdomen par Miller, que sont situés les principaux viscères.

Les Pentacrinites étaient susceptibles, comme tous les Échinodermes stellérides, de reproduire leurs parties mutilées. L'échantillon du *Pentacrinites Caput-Medusæ* que possède le Muséum britannique, montre deux de ses bras beaucoup plus petits que les huit autres; ils commençaient à repousser lorsque l'Animal a été re-

tiré de la mer. Les Pentacrinites vivans n'ont été recueillis que très-rarement; ceux que l'on connaît ont été trouvés dans les parages des Antilles; ils paraissent vivre à de grandes profondeurs. Les espèces fossiles sont au contraire très-abondantes et se trouvent particulièrement dans les diverses couches des terrains secondaires; elles sont presque toujours dépourvues de leur portion supérieure; elles ne consistent le plus souvent qu'en des bouts de colonne ou des articulations détachées; les naturalistes anciens les désignaient vaguement sous le nom de Pierres étoilées, de Trochites, d'Entroques, etc. Miller, dans son magnifique ouvrage sur les Crinoïdes, décrit cinq espèces de Pentacrinites dont voici les noms: *Pentacrinites Caput-Medusæ*, vivant et fossile; *Briareus, subangularis, basaltiformis, tuberculatus*, fossiles. (E. D..L.)

**PENTADACTYLE.** POIS. Espèce du genre Polynème. *V.* ce mot. (E.)

**PENTADACTYLON.** BOT. PHAN. Gaertner fils (*Carpolog.*, p. 219, tab. 220) a décrit et figuré sous le nom de *Pentadactylon angustifolium* le fruit d'une Plante que R. Brown a réunie au genre *Persoonia* de Smith. *V.* PERSOONIE.

Selon Daléchamp, les anciens désignaient sous ce nom le Ricin. *V.* ce mot. (G..N.)

**\*PENTADACTYLOSASTER.** ÉCHIN. Genre établi par Link aux dépens des Astéries, et que n'ont pas adopté les naturalistes. *V.* ASTÉRIE. (E. D..L.)

**PENTAGLOSSUM.** BOT. PHAN. Forskahl (*Fl. Egypt. Arab. descript.*, n° 11) a décrit sous le nom de *Pentaglossum linifolium*, le *Lythrum thymifolia*, L., dont le nombre des étamines est seulement de deux, c'est-à-dire moitié de celui des pétales. Ce genre n'a point été adopté. *V.* SALICAIRES. (G..N.)

**\* PENTAGONASTER.** ÉCHIN. Genre établi par Link aux dépens

des Astéries, non adopté par les naturalistes. *V.* ASTÉRIE. (E. D. L.)

PENTAGONIUM. BOT. PHAN. (Tabernæmontanus.) Syn. de Prismatocarpe. *V.* ce mot. (B.)

PENTAGONOTHEKA. BOT. PHAN. (Séb. Vaillant.) Syn. de Pisonie. *V.* ce mot. (B.)

PENTAGRUELION. BOT. PHAN. L'un des vieux noms du Chanvre. (B.)

\* PENTAGYNIE. BOT. PHAN. C'est un des ordres du Système sexuel de Linné, caractérisé par la présence de cinq ovaires distincts, soudés, terminés par autant de styles et de stigmates. Cet ordre ne se trouve que dans les cinquième, dixième, onzième, douzième et treizième classes du Système sexuel. *V.* SYSTÈME SEXUEL. (A. R.)

PENTAKLASITE. MIN. Nom générique des Pyroxènes dans Hausmann. (G. DEL.)

\* PENTALASMIE. *Pentalasmis*. CIRRH. Genre démembré des Anatifes de Lamarck par Leach, pour les espèces qui n'ont rigoureusement que cinq divisions à leur coquille. Cette Coquille est complète, ce qui la distingue d'autres genres, où elle est à cinq parties, mais rudimentaires. Ce genre de Leach n'a point été adopté, parce qu'il présente trop peu de différences avec les autres Anatifes. *V.* ce mot. (D. H.)

\* PENTALÈPE. *Pentalepas*. CIRRH. Le genre Pentalèpe de Blainville (Traité de Malacol., p. 594) correspond très-bien aux Anatifes de Lamarck (*V.* ce mot). Il n'est donc pas nécessaire de traiter de ce genre parce qu'il a plu d'en changer le nom. Nous dirons seulement que son auteur y établit deux divisions qui correspondent à deux genres proposés par Leach, Pentalasmie et Polyèpe (*V.* ces mots). Ces deux genres n'ont point été adoptés, parce qu'ils reposent sur de trop faibles caractères. (D. H.)

PENTALOBA. BOT. PHAN. Sous ce nom, Loureiro (*Flor. Cochinch.*, 1, p. 195) a établi un genre de la Pentandrie Monogynie, L., qu'il a caractérisé de la manière suivante : calice à cinq folioles lancéolées, velues et dressées; corolle campanulée, presque fermée, à cinq pétales lancéolés, un peu réfléchis au sommet; nectaire à cinq dents, dressé; cinq étamines, dont les filets, légèrement planes, sont insérés sur les découpures du nectaire, presque égaux aux pétales, et surmontés d'anthers ovées et non vacillantes; ovaire presque rond, velu, marqué de cinq sillons, portant un style court, épais, velu et surmonté d'un stigmate simple; baie presque ronde, à cinq lobes, uniloculaire et renfermant cinq graines ovées. On ne savait rien de positif touchant les affinités naturelles de ce genre avant une note que R. Brown inséra dans ses Remarques sur la Botanique du Congo, p. 22, où il dit qu'ayant examiné un échantillon de *Pentaloba sessilis*, nommé par Loureiro lui-même, il le trouva semblable en tous points avec l'*Alsodeia* de Du Petit-Thouars, même quant au nombre de ses placentas pariétaux. Mais il observe que si la description du fruit telle que l'a présentée Loureiro, est exacte, il faudra bien regarder le *Pentaloba* comme un genre distinct, puisque ce fruit est une baie à cinq lobes et à cinq graines, tandis que l'*Alsodeia* offre une capsule trigone. Si, au contraire, le fruit est capsulaire, il faudra le réunir aux espèces d'*Alsodeia* de Madagascar ou de la côte d'Afrique qui ont les filets de leurs étamines réunis par la base et formant un urcéole denté semblable à ce que Loureiro nomme nectaire dans l'exposition des caractères génériques. D'après ces données de l'auteur anglais, Sprengel n'a pas fait difficulté de réunir le *Pentaloba sessilis* aux *Alsodeia*. C'est un Arbre de médiocre grandeur dont les branches sont ascendantes, garnies de feuilles lancéolées, légèrement dentées en scie, glabres et al-

ternes. Les fleurs, de couleur pâle, sont sessiles et agglomérées. Il croît dans les montagnes de la Cochinchine.

(G. N.)

**PENTAMÈRE.** *Pentamerus*. CONCH. Quelques Coquilles pétrifiées, voisines des Térébratules, mais d'une structure fort singulière, ont été pour Sowerby un motif suffisant pour l'établissement du genre Pentamère. Le nom générique indique un des caractères les plus essentiels des Coquilles de ce genre. Elles sont susceptibles de se partager en cinq parties longitudinales. Tous les conchyliologues savent combien sont variables dans les Térébratules les appendices osseux qui soutiennent l'Animal; dans chaque espèce ils diffèrent, comme on peut s'en assurer dans les espèces vivantes; et le peu que l'on a pu observer dans les espèces fossiles ou pétrifiées, a offert des dispositions et des formes bizarres. Plusieurs zoologistes pensent que le genre Pentamère n'est autre chose que de grandes espèces de Térébratules, dont les valves étant traversées longitudinalement par des lames septiformes, sont susceptibles de se partager en cinq parties, deux parfaitement symétriques pour la valve inférieure, et trois pour la supérieure, une médiane et deux latérales. Cette opinion nous semble fort raisonnable, et nous l'adoptons sans hésiter, s'il ne manquait aux Pentamères un des caractères les plus essentiels des Térébratules, celui de la perforation du sommet de la valve inférieure. Il n'y a donc aucun inconvénient d'adopter ce genre, quand ce ne serait que dans le but de séparer du genre si nombreux des Térébratules des espèces bien distinctes par les caractères suivans : coquille bivalve, équilatérale, incéquivalve; la valve inférieure est divisée longitudinalement en dedans par une cloison; dans l'autre, il se trouve deux diaphragmes qui la divisent en trois parties. Les sommets sont recourbés et ne sont point percés. Ce genre, fort peu nombreux,

ne contient encore que les trois espèces indiquées par Sowerby dans le tome premier de son *Mineral Conchology*.

**PENTAMÈRE DE KNIGHT,** *Pentamerus Knightii*, Sow., *Mineral Conchology*. T. 1, p. 75, tab. 28, fig. supér., *ibid.*, Defr., Diction. des Sciences natur. T. XXXVIII, Atlas, 44<sup>e</sup> cahier, planche de fossiles, fig. 12. La figure que DeFrance a donnée de cette espèce, a la plus grande analogie avec la seconde espèce de Sowerby, *Pentamerus Aylesfordii*. Aussi nous pensons qu'elle a été séparée sur de trop faibles motifs, et que le *Pentamerus Aylesfordii* n'est qu'une variété du *Pentamerus Knightii*. Nous ne pouvons pourtant pas l'affirmer, n'ayant pas sous les yeux les deux espèces en nature. (D. H.)

**PENTAMÈRES.** *Pentamera*. INS. Première section de l'ordre des Coléoptères, établie par Duméril, et renfermant les Coléoptères qui ont cinq articles à tous les tarsi. Latreille divise ainsi cette section :

I. Deux palpes à chaque mâchoire, de manière qu'en y comprenant les deux de la lèvre, ces Insectes en ont six; extrémité des mâchoires cornée, soit en forme de crochet inarticulé, soit armée d'un ongllet à pointe dure et aiguë, qui s'articule avec son sommet. Cette division comprend une seule famille. *V.* CARNASSIERS.

II. Un seul palpe à chaque mâchoire; extrémité supérieure de ces derniers organes n'étant jamais cornée.

Cette division renferme cinq familles. *V.* BRACHÉLYTRES, SERRICORNES, CLAVICORNES, PALPICORNES et LAMELLICORNES. (G.)

**PENTAMERIS.** BOT. PHAN. Paillet de Beauvois (*Agrostogr.*, p. 92, tab. 18, f. 8) a fondé sous ce nom un genre de la famille des Graminées et de la Triandrie Monogynie, L., et qui a pour type une Plante recueillie à Madagascar par Du Petit-

Thouars. Ce genre, très-voisin de l'*Avena*, a ses fleurs disposées en une panicule presque simple. Les épillets biflores ont les valves de la lépicène membraneuses, plus longues que les fleurs. La glume a deux valves, dont la supérieure est tronquée et échancrée, l'inférieure très-large, surmontée de quatre filets sétacés, inégaux, et d'une arête genouillée, semblable à celle des Avoines; deux petites écailles hypogyines, tronquées et échancrées; ovaire tronqué, portant un style bifide; caryopse libre, ombiliquée, couronnée par une étoile de poils lanugineux. (G..N.)

\* PENTAMERUS. CONCH. *V.* PENTAMÈRE.

PENTANDRIE. *Pentandria*. BOT. PHAN. Cinquième classe du Système sexuel de Linné, renfermant tous les Végétaux à fleurs hermaphrodites, qui contiennent cinq étamines distinctes. Cette classe est extrêmement nombreuse, et se divise en six ordres qui sont : 1° Pentandrie Monogynie; 2° Pentandrie Digynie, 3° Pentandrie Trigynie; 4° Pentandrie Tétragynie; 5° Pentandrie Pentagynie; 6° Pentandrie Polyginie. *V.* SYSTÈME SEXUEL. (A. R.)

PENTANEME. *Pentanema*. BOT. PHAN. Genre de la famille des Synanthérées et de la Syngénésie superflue, L., établi par H. Cassini (Bulletin de la Société Philomatique, mai 1818, p. 74), qui l'a ainsi caractérisé : involucre presque hémisphérique, de la grandeur des fleurs du disque, composé d'écailles nombreuses, imbriquées, disposées sur plusieurs rangs; les extérieures étalées, foliacées, linéaires, hérissées de poils; les intermédiaires appliquées, linéaires, coriaces, membraneuses, à une seule nervure, ciliées, surmontées d'un appendice subulé; les intérieures appliquées, linéaires, semblables aux intermédiaires, mais privées d'appendice. Réceptacle convexe et nu. Calathide radiée; les

fleurs du centre nombreux, réguliers et hermaphrodites; ceux de la circonférence disposés sur un seul rang, femelles, à languette linéaire et tridentée au sommet. Ovaires oblongs, hispidaux, pourvus d'un gros bourrelet basilaire cartilagineux, surmontés d'une aigrette formée de cinq poils à peu près égaux. Ce genre a été placé par son auteur dans sa tribu des Inulées, section des Prototypes, entre le *Columella* et l'*Iphiona*. Il ne renferme que l'espèce suivante :

PENTANÈME DIVARIQUÉE, *Pentanema divaricata*, H. Cass., *loc. cit.* Plante herbacée, hérissée sur presque toutes ses parties de poils extrêmement longs. Sa tige grêle et cylindrique se divise en branches divariquées; elle est garnie de feuilles sessiles, alternes, ovales, obtuses, très-entières et membraneuses. Les pédoncules sont opposés aux feuilles, solitaires, divergens, terminés chacun par une petite calathide de fleurs jaunes. Cette Plante a été récoltée par Olivier et Bruguière, entre Bagdad et Alep. (G..N.)

\* PENTANOME. BOT. PHAN. Ce nom est cité par De Candolle comme celui d'un genre formé par Sessé dans une Flore du Mexique inédite, mais qui doit être réuni au *Zanthoxylum*. *V.* ce mot. (G..N.)

PENTAPETES. BOT. PHAN. Genre de la famille des Byttneriacées, tribu des Dombéyacées, et de la Monadelphie Dodécandrie, L., offrant pour caractères essentiels : un calice à cinq divisions profondes, ovales, très-aiguës, entouré d'un involucre à trois folioles rougeâtres, lancéolées, placées d'un seul côté et caduques; une corolle campanulée, ouverte, à cinq pétales un peu arrondis, rétrécis en onglet à la base où ils sont soudés au tube des étamines; celles-ci, au nombre de quinze, fertiles dans l'espèce qui forme le type du genre, entre lesquelles sont placés, après chaque série de trois filets anthérifères, cinq filets stériles en lanières et d'une

belle couleur rouge; style simple, divisé au sommet en cinq stignates; capsule entourée par le calice, ovale, un peu globuleuse et tomenteuse, à cinq valves et à cinq loges, renfermant un grand nombre de graines nues. Ce genre est, par ses caractères, extrêmement semblable au *Dombeya*. Il a été fondé par Linné sur une belle Plante qui croît dans l'Inde orientale et dont nous donnerons plus bas une courte description. De Candolle (*Prodrom. Syst. Veg.*, 1, p. 498) lui a réuni avec doute le *Brotera ovata* de Cavanilles, ou *Sprengelia modesta* de Schultes, qui en diffère essentiellement par le nombre de ses anthères, de ses styles. D'ailleurs c'est une Plante de la Nouvelle-Espagne dans l'Amérique méridionale, et cette différence de patrie autorise à conjecturer que la Plante n'est point congénère du *Pentapetes*. Kunth, dans son Mémoire sur les Malvacées, se demande si le *Brotera* de Cavanilles ne serait pas plus voisin du genre *Commersonia*.

Le PENTAPETES A FLEURS ROUGES, *Pentapetes phœnicea*, L., Lamk., *Illustr. Gen.*, tab. 596, f. 1; *Dombeya phœnicea*, Cavan., *Dissert.*, 5, tab. 43, f. 1; *Flos impius*, Rumph., *Herb. Amboin.*, tab. 100, f. 1; *Siamin*, Rheed., *Hort. Malab.*, 10, tab. 1. Cette belle espèce a des tiges droites, herbacées, annuelles, couvertes de poils rares et courts, garnies de feuilles alternes, étroites, fort longues, pétiolées, cordées et presque hastées à la base, munies de deux stipules droites, lancéolées et caduques. Les fleurs sont d'un rouge ponceau, presque solitaires, portées sur des pédoncules plus courts que les pétiotes. Cette Plante croît non-seulement sur le continent de l'Inde orientale et dans son immense archipel, mais dans la Cochinchine et la Chine où on la cultive comme Plante d'ornement. (G..N.)

\* PENTAPHILE. *Pentaphilus*. INS. Genre de Coléoptères mentionné par Latreille (Fam. nat., etc.) et voisin

des Diapères. Ses caractères ne sont pas encore publiés. (G.)

PENTAPHYLLOIDES. BOT. PHAN. Tournefort, d'après J. Bauhin et Morison, avait formé sous ce nom un genre qui a été réuni par Linné aux Potentilles. Il se compose des espèces à feuilles digitées. V. POTENTILLE. (G..N.)

PENTAPHYLLON. BOT. PHAN. Persoon (*Enchirid.*, 2, p. 552) a substitué ce nom à celui de *Lupinaster*, sous lequel Mœnch avait érigé en un genre particulier le *Trifolium Lupinaster*, L., remarquable par ses folioles quinées. Seringe (*in De Candolle Prodrom. Syst. veget.*, 2, p. 205) ne le considère que comme une section du *Trifolium*. V. TRÈFLE. (G..N.)

PENTAPHYLLUM. BOT. PHAN. Les anciens nommaient ainsi un genre de Plantes remarquables par leurs cinq feuilles digitées, auxquelles Tournefort a donné le nom de *Quinquefolium*, mot qui a la même signification. Elles se rapportent au genre *Potentilla* de Linné. V. POTENTILLE.

Ledebour (*Act. Dorpat. Suppl.*, p. 5, 1825) s'est servi du mot de *Pentaphyllum* au lieu de *Pentaphyllon*, sous lequel Persoon désignait le genre *Lupinaster* de Mœnch, qui n'est lui-même qu'un démembrement inutile du *Trifolium*. V. TRÈFLE. (G..N.)

PENTAPOGON. BOT. PHAN. Genre de la famille des Graminées et de la Triandrie Digynie, L., établi par R. Brown (*Prodr. Flor. Nov.-Holland.*, p. 175), qui lui a imposé les caractères suivans : lépécène (glume de Rob. Br.) uniflore, à deux valves égales et mutiques; glume (périanthe, R. Br.) pédicellée, à deux valves, l'intérieure offrant au sommet cinq barbes, dont celle du milieu est différente des autres et tordue; la valve extérieure mutique; deux stigmates sessiles et velus; fleurs disposées en panicules. Ce genre est, de l'aveu de son auteur lui-même, extrêmement voisin du *Calamegrostis*,

dont il ne se distingue que par les barbes de sa glume. Il a pour type une Plante décrite et figurée par Labillardière (*Nov.-Holland.*, 1, p. 20, tab. 22) sous le nom d'*Agrostis quadrifida*. R. Brown lui a donné celui de *Pentapogon Billardieri*. (G..N.)

**PENTAPTERIS.** BOT. PHAN. Haller (*Stirp. Helv.*, 1, p. 454) a ainsi abrégé le nom de *Pentapterophyllum* employé par Dillen pour désigner la Plante qui forme le type du genre *Myriophyllum* de Vaillant et Linné. De Candolle (*Prodr. Syst. veget.*, 3, p. 68) a nommé *Pentapteris* la première section de ce dernier genre, laquelle est caractérisée par ses fleurs le plus souvent monoïques; ses anthères oblongues; ses feuilles opposées, ou le plus souvent verticillées. C'est dans cette section que sont placées les espèces européennes, c'est-à-dire les *Myriophyllum spicatum*, *pectinatum*, *alterniflorum*, *verticillatum*, ainsi que plusieurs autres espèces aquatiques de l'Amérique et de la Nouvelle-Hollande. (G..N.)

**PENTAPTEROPHYLLUM.** BOT. PHAN. (Dillen.) Syn. de *Myriophyllum*, L. *V.* ce mot. (G..N.)

**PENTARRAPHIS.** BOT. PHAN. Genre de la famille des Graminées et de la Polygamie Monœcie, L., établi par Kunth, qui l'a placé dans sa tribu des Chloridées, et l'a caractérisé de la manière suivante : épillets triflores; la fleur inférieure hermaphrodite, sessile; la supérieure mâle, pédicellée; la troisième plus élevée, stérile, en forme de barbe; lépicène à deux valves, l'inférieure composée de cinq barbes presque soudées par leur base, la supérieure bidentée et aristée; glume à deux valves, l'inférieure, dans la fleur mâle, offre sept dents, dans la fleur hermaphrodite, seulement cinq; les dents extérieures et l'intermédiaire prolongées en barbes; trois étamines; deux styles, surmontés de stigmates en forme de pinceaux; caryopse libre, recouverte par la glume supérieure.

Ce genre ne renferme qu'une seule espèce, *Pentarraphis scabra*, Kunth (*Nov. Gen. et Sp. Pl. æquin.*, 1, p. 178, tab. 60) qui croît près de Tula et de Queretaro, sur le plateau du Mexique. Cette Graminée a un chaume dressé, rameux, des feuilles linéaires, planes, des épis terminaux et solitaires. (G..N.)

\* **PENTASPERMUM.** BOT. PHAN. (De Candolle.) *V.* KETMIE.

\* **PENTASTÈRE.** MOLL. Nom que par erreur Blainville a donné au genre Pentamère de Sowerby. *V.* ce mot. (D..H.)

\* **PENTASTOME.** ACAL. Espèce du genre Cyanée. *V.* ce mot. (E..D..L.)

\* **PENTASTOME.** *Pentastoma.* INT. Genre de l'ordre des Trématodes, ayant pour caractères : corps cylindrique ou aplati; bouche située en dessous, près de l'extrémité antérieure, accompagnée de chaque côté de deux pores disposés sur une ligne demi-circulaire, munis chacun d'un crochet rétractile. Il est assez difficile de décider à quel ordre l'on doit précisément rapporter les Vers nommés Pentastomes par Rudolphi. Les deux naturalistes qui peuvent faire autorité à cet égard, sont partagés d'opinion, et les descriptions qu'ils ont données des viscères de l'espèce la mieux connue du genre, diffèrent dans plusieurs points essentiels. Comme nous n'avons pu encore nous procurer de Pentastomes, et que nous ne pouvons ajouter aucune observation nouvelle, nous rapporterons succinctement ce qu'ils en ont dit; et si nous avons saisi l'opinion de Rudolphi sur le nom et la place à donner à ce genre, ce n'est pas qu'elle nous paraisse plus probable, mais seulement parce que nous avons constamment suivi la classification de ce savant.

Cuvier nomme ces Vers *Prionodermes*, nom emprunté de Rudolphi, qui l'avait employé (*Entoz. Hist. T. III, p. 254*) pour un genre de Vers d'un ordre indéterminé. Il a

supprimé ce genre dans son *Synopsis*. Selon le premier de ces auteurs, les Prionodermes ont le corps un peu déprimé et tranchant sur les côtés, où les rides transversales se marquent par de fortes et nombreuses crénelures. La tête est large et aplatie; la bouche percée en dessous, et à chacun de ses côtés sont deux fentes longitudinales, d'où sortent de petits crochets. L'intestin est droit; les vaisseaux génitaux longs et entortillés. Les uns et les autres ont leur issue à l'extrémité postérieure. Près de la bouche sont deux cœcums, comme dans les Echinorhynques; ils ont deux filets nerveux libres et très-distincts, et un nœud cérébral près de l'œsophage. Cuvier range ses Prionodermes à la fin de ses Intestinaux cavitaires, qui correspondent aux Néматоïdes. Rudolphi rapporte aux Trématodes ses Pentastomes, genre nouveau établi dans le *Synopsis*, mais dont les espèces formaient la première section du genre Polystome dans l'Histoire des Entozaires. La description des parties externes de ces Vers ne diffère point essentiellement de celle qu'en a donnée Cuvier. Il en est de même de celle des vaisseaux génitaux. Toutefois Rudolphi doute qu'ils se terminent à l'arrière du corps par une ouverture extérieure. Les filamens considérés par Cuvier comme des nerfs, paraissent de nature différente à Rudolphi, qui ne leur assigne cependant aucun usage. Il s'étonne qu'un Entozoaire aussi peu volumineux que le Pentastome tœnioïde (espèce sur laquelle les dissections ont été faites), ait des nerfs plus apparens que le Strongle géant. On sait du reste qu'il a nié long-temps l'existence des nerfs dans les Vers intestinaux, et que, forcé par l'évidence, il ne les admet qu'avec une sorte de restriction. Rudolphi attribue aux Pentastomes des vaisseaux nutritifs ramifiés, comme ceux des autres Trématodes, et non un canal droit se terminant à l'anus; il admet également que ces Animaux ont ces deux sexes réunis sur le même

individu, mais sans indiquer la forme ni la position des organes mâles. Les viscères internes des Pentastomes sont libres dans la cavité du corps, et pourraient se distinguer par ce caractère des autres Trématodes, qui ont les parties plus ou moins embarrassées dans une sorte de parenchyme; mais Rudolphi cite l'exemple de l'Amphistome cornu, qui présente sous ce rapport une disposition analogue à celle des Pentastomes.

Aucun de nos deux célèbres naturalistes n'a fait connaître l'organisation de l'enveloppe cutanée des Animaux qui nous occupent. Est-elle fortifiée par une ou deux couches musculaires, en est-elle privée entièrement? Ce point nous paraît important, et pourrait mettre sur la voie pour décider à quel ordre les Pentastomes doivent être rapportés. Ce genre renferme cinq espèces: le *P. tœnioïdes*, qui se trouve dans les sinus frontaux du Chien, du Loup, du Cheval et du Mulet; le *P. denticulatum*, qui se trouve à la surface du foie de la Chèvre; le *P. marginatum*, qui vit dans les poumons du Cochon d'Inde; le *P. serratum*, dans les poumons du Lièvre timide; et le *P. proboscideum*, qui habite les poumons du Crotale de la Guiane et du Caïman à lunettes. (E. D. L.)

PENTATOME. *Pentatoma*. INS. Genre de l'ordre des Hémiptères, section des Hétéroptères, famille des Géocoris, tribu des Longilabres, établi par Olivier aux dépens du grand genre Cimex de Linné, et adopté par Latreille et par tous les entomologistes avec ces caractères: antennes filiformes, composées de cinq articles; gaine du suçoir de quatre articles; labre long, subulé et strié transversalement en dessus; deux ocelles; corps court, ovale ou arrondi; écusson ne recouvrant pas tout l'abdomen. Fabricius, dans son Entomologie systématique, avait conservé à ce genre le nom de Cimex. Dans ses autres ouvrages, il en a dispersé les espèces dans ses genres

*Edessa*, *Halys*, *Ælia* et *Cydnus*. Olivier, en établissant le genre Pentatome, y avait fait entrer les espèces que Lamarck en a séparées le premier sous le nom générique de Scutellères.

Les Pentatomes se distinguent facilement des Scutellères, parce que, dans ces dernières, l'écusson recouvre tout l'abdomen. Les Tessératomes ont quatre articles aux antennes; les *Phlæa* se distinguent par leurs antennes de trois articles; les Lygées, Corées, etc., sont bien distinguées des Pentatomes, parce que leurs antennes n'ont aussi que quatre articles, et qu'elles sont plus grosses au bout. Le corps des Pentatomes est assez déprimé en dessus. Leur tête est petite et reçue postérieurement dans une échancrure placée au bord antérieur du corselet. Les yeux sont saillans et globuleux; on voit, sur la partie postérieure de la tête, deux petits yeux lisses. Les antennes sont plus courtes que le corps, insérées de chaque côté au devant des yeux. Le labre prend naissance à l'extrémité antérieure du chaperon, et recouvre la base du suçoir; celui-ci est formé de quatre soies; les deux inférieures se réunissent en une seule un peu au-delà de leur origine. Ce suçoir est renfermé dans une gaine nommée bec, divisée en quatre articles distincts; les premiers de ces articles sont logés en grande partie dans une coulisse longitudinale du dessous de la tête. Le corselet est beaucoup plus large que long, rétréci en devant, dilaté en arrière. L'écusson est très-grand, triangulaire. L'abdomen est composé de six segmens, outre l'anus; ces segmens ont, de chaque côté, un stigmate un peu rebordé. Celui de l'anus est plus petit. L'anus des femelles est sillonné longitudinalement dans son milieu; celui des mâles est entier et sans sillon longitudinal. Les jambes sont dépourvues d'épines terminales. Les tarsi sont courts, presque cylindriques, de trois articles dont le second est plus court que les autres. Le dernier est

terminé par deux crochets recourbés ayant une pelotte bilobée dans leur entre-deux.

Les larves des Pentatomes ne diffèrent de l'Insecte parfait que parce qu'elles n'ont ni ailes ni élytres. Les nymphes ont des fourreaux dans lesquels sont renfermées ces parties. Les changemens d'état de ces Insectes sont accompagnés d'une mue générale. Sous leurs différens états, les Pentatomes se nourrissent de la sève des Végétaux qu'elles pompent avec leur suçoir. Quelques espèces attaquent les Insectes et même les espèces de leur propre genre, pour en sucer les parties molles. Presque toutes exhalent une odeur extrêmement désagréable, très-pénétrante, et qui se communique aux objets que l'Insecte a touchés. Les œufs des Pentatomes sont déposés sur les feuilles ou sur les tiges des Végétaux; ils sont placés par plaques très-régulières, réunis ensemble au moyen d'une liqueur visqueuse et très-tenace. Ces œufs ont souvent des couleurs très-agréables.

Les espèces de ce genre, généralement connues sous le nom vulgaire de Punaises de bois, sont très-nombreuses. On en trouve dans toutes les parties du monde et sous les climats les plus opposés pour la température. Nous allons en décrire quelques espèces formant les types des principales divisions établies par Lepelletier de Saint-Fargeau et Serville dans le dixième volume de l'Encyclopédie méthodique.

† Jambes simples.

LE PENTATOME RUFIPÈDE, *Pentatoma rufipes*, Latr.; *Cimex rufipes*, L., Fabr., Wolf, *Icon. Cimic.*, fasc. 1, tab. 1, fig. 9. Longue de sept lignes; corps ovale, d'un brun foncé et très-punctué en dessus; extrémité postérieure de l'écusson, dessous du corps et pattes rougeâtres; angles du corselet formant des ailerons arrondis en devant et unis par derrière. Elle est très-commune aux environs de Paris.



Le PENTATOME DES POTAGERS, *Pentatoma oleracea*, Latr. ; *Cimex oleraceus*, L., Fabr. Stoll ; Punaises, pl. 5, fig. 52 et 55 ; Wolf, *loc. cit.*, fasc. 1, tab. 2, fig. 16 ; la Punaise verte à raies et taches rouges ou blanches, Geoff., Ins. Paris., etc. Longue de trois lignes ; d'un vert bleuâtre luisant, avec une ligne sur le corselet, une tache sur l'écusson et une autre sur chaque élytre blanche ou rouge. Très-commune aux environs de Paris.

†† Jambes épineuses.

Le PENTATOME MORIO, *Pentatoma Morio*, Latr. ; *Cimex Morio*, L. ; *Cydnus Morio*, Fabr., Stoll, Penn., pl. 52, fig. 225 ; Wolf, *ib.*, fasc. 2, p. 67, tab. 7, fig. 64. Longue de trois à quatre lignes, noire, avec les tarses d'un rouge brun et les ailes blanches. Elle est commune aux environs de Paris.

Les espèces propres aux parties chaudes de l'Afrique, de l'Amérique et des Indes-Orientales atteignent souvent d'assez grandes tailles (six à huit lignes). Elles sont aussi ornées de couleurs plus vives. (G.)

\* PENTATROPIS. BOT. PHAN. Sous le nom de *Pentatropis cynanchoides*, R. Brown (Append. au Voyag. de Salt en Abyssinie) mentionne une Plante qui doit former un nouveau genre dont il ne donne pas les caractères. (G..N.)

PENTAUREA. MIN. Suivant Boëce de Boot, ce nom désignait chez les anciens une Pierre qui avait été découverte par Apollonius de Tyane, et qui possédait une vertu attractive analogue à celle de l'Aimant.

(G. DEL.)

\* PENTAUROS. ÉCHIN. Genre formé par Link aux dépens des Astéries, mais qui n'a pas été adopté par les naturalistes. V. ASTÉRIE.

(E. D..L.)

PENTHÉTRIE. *Penthetria*. INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Némocères, tribu des Tipulaires, établi par Meigen qui lui donne pour

caractères : antennes avancées, cylindriques, perfoliées, de onze articles, guère plus longues que la tête ; yeux ovales, entiers, plus grands et plus rapprochés à leur partie supérieure, dans les mâles ; trois petits yeux lisses, distincts, disposés en triangle sur le vertex ; palpes saillans, recourbés, de quatre articles ; pattes simples. Ce genre est très-voisin des Scathopses, mais il en diffère cependant parce que les yeux de ces derniers sont lunulés et non entiers. Les Dilophes et les Bibions n'ont que neuf articles aux antennes. Les Cordyles et les Simulies en sont séparés parce qu'ils n'ont point d'yeux lisses. Enfin, on ne les confondra pas avec les Macroceres, Mycétophiles, etc., qui ont les antennes capillaires et beaucoup plus longues que la tête. Le genre Penthéttrie ne comprend qu'une espèce propre à l'Europe :

La PENTHÉTRIE SOYEUSE, *Penthetria holosericea*, Meig., Dipt. d'Eur. T. 1, p. 505, n. 1, tab. 10, fig. 17-22 ; *Penthetria funebris*, Latr., *Gen. Crust.*, etc. Le mâle est long de deux lignes et demie ; les deux sexes sont noirs et entièrement soyeux ; les ailes sont obscures. On trouve cette espèce en France et en Allemagne. (G.)

\* PENTHIMIE. *Penthimia*. INS. Genre d'Hémiptères Homoptères, de la tribu des Cicadelles, établi par Germar et mentionné par Latreille (Fam. natur. du Règn. Anim.) qui ne donne pas ses caractères. Ce genre est placé près des Cercopes. (G.)

PENTHORUM. BOT. PHAN. Genre de la famille des Crassulacées et de la Décandrie Pentagynie, L., offrant pour caractères essentiels : un calice à cinq ou quelquefois à dix divisions ; une corolle à cinq pétales linéaires fort petits, alternés avec les divisions calicinales, quelquefois nuls ; dix étamines dont les filets sont du double plus longs que le calice, les anthères arrondies ; cinq ovaires supérieurs surmontés d'autant de stig-

mates obtus et presque sessiles; fruit à cinq carpelles disposés en étoile, et réunis par sa base où ils s'ouvrent transversalement et offrent chacun intérieurement une loge qui renferme un grand nombre de petites graines un peu comprimées. Ce genre est voisin du *Sedum* dont il diffère par l'absence des glandes écailleuses hypogynes, et par le mode de déhiscence de ses carpelles. Le *Penthorum sedoides*, L., Lamk., Illustr., tab. 590, unique espèce de ce genre, a des tiges herbacées, diffuses ou redressées, anguleuses, hautes d'environ trois décimètres, garnies de feuilles herbacées non charnues, alternes, pétiolées, oblongues, lancéolées et denticulées sur leurs bords. Les fleurs forment des grappes aux extrémités des rameaux. Cette Plante est originaire des lieux humides de la Virginie. On la cultive en Europe dans les jardins de botanique. (G..N.)

\* PENTONIX. REPT. OPII. Espèce probablement imaginaire de Crocodile. *V.* ce mot. (B.)

PENTOROBOS. BOT. PHAN. L'un des anciens synonymes de Pivoine. *V.* ce mot. (B.)

PENTSTEMON. BOT. PHAN. Genre formé par Willdenow aux dépens du *Chelone* de Linné. Comme il ne diffère de celui-ci que par la présence d'un cinquième filet d'étamine stérile, il n'a été considéré que comme une section du genre *Chelone*. *V.* ce mot. (G..N.)

PENTZIE. *Pentzia*. BOT. PHAN. Thunberg (*Protr. Plant. Capens.*, p. 145) a établi sous ce nom un genre qui appartient à la famille des Syanthérées, et à la Syngénésie égale, L., quoi que les auteurs systématiques l'aient rapporté, d'après la description imparfaite donnée par Thunberg, à la Syngénésie superflue. Il est fondé sur une Plante que Linné plaçait dans le genre *Gnaphalium*, L'Héritier dans le *Tanacetum*, et dont Persoon a fait une section des *Balsamita*. En adoptant le genre *Pentzia*, Cassini indi-

que également ses rapports avec le *Tanacetum* et le *Balsamita*, et le range auprès d'eux dans le groupe des Tanacétées de la section des Anthémidées-Chrysanthémées. Voici les caractères qu'il lui attribue : involucre presque turbiné, formé d'écailles irrégulièrement imbriquées, appliquées, oblongues, presque coriaces, scarieuses sur les bords, munies au sommet d'un appendice étalé, arrondi et scarieux. Réceptacle plane, chargé de quelques poils épars. Calathide sans rayons, composée de fleurons nombreux, réguliers, égaux et hermaphrodites; ovaires oblongs, glabres, munis d'un bourrelet basilaire, surmontés d'une aigrette très-haute en forme d'étui cylindrique, membraneuse, coriace, irrégulièrement découpée au sommet.

La PENTZIE FLABELLIFORME, *Pentzia flabelliformis*, Willd., *Spec. Plant.*, p. 1808; *P. crenata*, Thunb., *loc. cit.*; *Gnaphalium dentatum*, L.; *Tanacetum flabelliforme*, L'Hérit., *Sert. Angl.*, p. 21; Lamk., *Illustr.*, tab. 696, fig. 2; est un Arbuste élégant, remarquable par ses feuilles alternes, pétiolées, à limbe triangulaire muni de sept nervures disposées en éventail, tronqué et découpé au sommet en sept dents arrondies. Les calathides sont jaunes, nombreuses, et forment à l'extrémité de chaque rameau un petit corymbe régulier. Cette Plante croît au cap de Bonne-Espérance. (G..N.)

\* PEOA. OIS. Espèce du genre Pénclope. *V.* ce mot. (DR..Z.)

\* PÉONE ET PIONE. BOT. PHAN. De *Paeonia*. Syn. vulgaires de Pivoine. *V.* ce mot. (B.)

PÉPAIOS. BOT. PHAN. L'Arbre cité sous ce nom par C. Bauhin est évidemment le Papayer. *V.* ce mot. (B.)

\* PÉPÉ. INS. Nom générique dont se servent les habitans de la Nouvelle-Zélande pour désigner les Papillons. (LESS.)

PEPERINO. MIN. Nom italien donné à des roches d'origine volca-

nique, composées de petits grains semblables à des grains de Poivre. C'est à ces roches auxquelles Brongniart a conservé le nom de Pépérine que se rapportent les Tufas et Tuffâtes de beaucoup de géologues. Ce sont des roches à texture grenue, ou des espèces de brèches composées de fragmens de roches basaltiques ou leucostiniques, cimentés par une pâte tufeuse. Elles renferment des cristaux de Pyroxène, et accidentellement du Mica, du Fer magnétique, de la Haüyne, de l'Amphigène, etc. Elles forment souvent des couches épaisses et d'une grande étendue, et appartiennent aux terrains volcaniques anciens et modernes, mais principalement aux anciens. Brongniart distingue cinq variétés de Pépérine.

La PÉPÉRINE GRISÂTRE, dont la couleur dominante est le gris ou le jaunâtre, et qui renferme du Mica et du Calcaire. A Albano, près de Rome.

La PÉPÉRINE BRUNÂTRE, d'un brun foncé, composée en grande partie de fragmens de Wacke. Les pierres du tombeau de Cécilia Metella près de Rome, venant du lac de Gabii.

La PÉPÉRINE ROUGEÂTRE, de la roche tarpéienne dans Rome. De Monte-Verde, dans les environs de cette ville.

La PÉPÉRINE PONCEUSE, Conglomérat ponceux de Beudant, composée en grande partie de grains de Ponce grisâtre. A Andernach, dans la vallée de Glashütte, en Hongrie.

La PÉPÉRINE PISOLITIQUE, du terrain au-dessus de Pompéïa, composée d'une pâte pulvérulente qui enveloppe des grains arrondis, mais non roulés. (G. DEL.)

PÉPÉRITE. MIN. (Cordier.) Tuf volcanique rouge ou brunâtre; lave pyroxénique composée de grains vitreux et de cristaux microscopiques, faiblement adhérens ou cimentés par des substances étrangères. Elle forme la base de quelques Pépérines.

(G. DEL.)

PÉPÉROMIE. *Peperomia*. BOT. PHAN. Genre de la famille des Pipéracées, et de la Diandrie Monogynie, L., établi, aux dépens du grand genre *Piper* de Linné, par Ruiz et Pavon, et adopté par la plupart des auteurs modernes avec les caractères suivans : spadice cylindrique, totalement couvert de fleurs hermaphrodites qui sont soutenues par autant de petites écailles: deux étamines à anthères uniloculaires, presque sessiles, placées à la base de l'ovaire; stigmaté indivis; baie charnue, globuleuse, uniloculaire, renfermant une seule graine. Ce genre ne diffère du Poivrier (*Piper*), que par le nombre déterminé de ses étamines, ses anthères uniloculaires et son stigmaté indivis, tandis que dans les vrais Poivriers les étamines sont en nombre indéterminé, les anthères biloculaires et le stigmaté à trois ou à plusieurs divisions. Les Pépéromies sont des herbes charnues, plus ou moins odorantes, dressées ou rampantes, et même quelquefois grimpanes, rarement dépourvues de tiges. Leurs feuilles sont très-entières, alternes, opposées ou verticillées. Les spadices ou chatons de fleurs sont munis d'une spathe à la base; ils terminent la tige, et ils sont tantôt solitaires, tantôt géminés ou en plus grand nombre, quelquefois formant des grappes ou des panicules aux aisselles des feuilles. Ces spadices sont radicaux dans les espèces dépourvues de tiges, et dans une seule espèce (*Peperomia foliiflora* de Ruiz et Pavon) ils naissent sur la base de la feuille.

Le nombre des espèces de ce genre est très-considérable; elles croissent dans les contrées les plus chaudes du globe et particulièrement dans l'Amérique méridionale. Les auteurs de la Flore du Pérou en ont décrit un assez grand nombre de ce pays, nombre que les voyages de Humboldt et Boupland ont considérablement augmenté. Dans leur grand ouvrage publié par Kunth, ce nombre est de quarante-quatre, divisé en deux sec-

tions : les Pépéromies caulescentes et les P. acaules. Les premières se montent à quarante-un, et il n'y a que trois espèces dans la seconde section. Nous ne citerons ici, parmi les espèces figurées, que celles qui sont les mieux caractérisées :

*Peperomia dolabriformis*, Kunth, *Nov. Gener. et Spec. Plant. æquin.* 1, p. 60, tab. 4. Espèce remarquable par ses feuilles charnues en forme de doloir, purpurines en dessous, tantôt vertes, tantôt glaucescentes; ses spadices sont rapprochés, sessiles et portés sur un long pédoncule solitaire. Cette plante croît au Pérou, dans les endroits chauds, sur les rives du fleuve Guancabamba et près de San-Felipe, dans la province de Jaën de Bracamoros. Les habitans la nomment *Congona de monte*. — *P. polybotrya*, Kunth, *loc. cit.*, tab. 5; ses feuilles sont presque arrondies-ovées, acuminées, presque en cœur, peltées à la base, à plusieurs nervures, glabres, marquées de points glanduleux; les spadices forment des panicules terminales. On trouve cette plante près du fleuve Guancabamba. — *P. tris-tachya*, Kunth, *loc. cit.*, tab. 6; ses feuilles sont presque arrondies-ovées, acuminées, peltées à la base, à plusieurs nervures, et glabres; les spadices, au nombre de trois, portés sur un pédoncule terminal. Cette plante croît près de Pandi, dans la Nouvelle-Grenade. — *P. peltoidea*, Kunth, *loc. cit.*, tab. 7, à tige rampante, à feuilles presque rondes-ovées, aiguës, à sept nervures; spadice terminal solitaire. Croît sur les pierres et les troncs d'Arbres près de Cumana. — *P. talinifolia*, Kunth, *loc. cit.*, tab. 8; tige dressée, rameuse, garnie de feuilles oblongues, obtuses, un peu cunéiformes à la base, marquées de veines peu apparentes, glabres, charnues; pédoncules axillaires, portant de trois à cinq épis, et accompagnés de bractées. On la trouve dans les localités froides de la montagne de Quindiu dans la Nouvelle-Grenade. — *Peperomia conjugata*, Kunth, *loc. cit.*, tab. 9;

tige simple, cylindrique, sillonnée, garnie de feuilles oblongues, amincies aux deux bouts, à trois nervures charnues, glabres, blanchâtres en dessous, portées sur de longs pétioles; les spadices sont géminés et portés sur un pédoncule terminal. Cette espèce croît dans les lieux froids des Andes, sur le Paramo de Jamoca, à une hauteur de douze cent cinquante toises. — *P. laxiflora*, Kunth, *loc. cit.*, tab. 10; tige ascendante, un peu rameuse, cylindrique, à feuilles ovées, légèrement cordiformes et rétrécies au sommet, marquées de cinq nervures charnues et glabres; spadices opposés aux feuilles et plus longs qu'elles. Cette espèce a été trouvée dans les localités tempérées et ombragées de la Nouvelle-Grenade, près de Mariquita. — *P. colorata*, Kunth, *loc. cit.*, tab. 11; tige dressée, simple, à feuilles glabres, oblongues, elliptiques, amincies aux deux extrémités, charnues, à trois nervures, colorées en dessous; spadices solitaires ou géminés, axillaires ou fasciculés au sommet de la tige. Croît dans les localités pierreuses de la province de Popayan. — *P. rotundata*, Kunth, *loc. cit.*, tab. 12; tige couchée, rameuse, velue, à feuilles opposées, presque orbiculaires, réniformes, charnues, à cinq nervures, glabres en dessus, velues et ponctuées de noir en dessous; spadices axillaires et terminaux. Croît dans les lieux élevés de la Nouvelle-Grenade. — *P. dissimilis*, Kunth, *loc. cit.*, tab. 13; espèce très-voisine de la précédente, mais qui en diffère surtout par sa tige dressée, ses feuilles elliptiques, arrondies, les supérieures oblongues, aiguës, à trois nervures et pubescentes. Elle croît dans les lieux ombragés de la Nouvelle-Grenade, près de la vallée de Juanambu. — *P. congesta*, Kunth, *loc. cit.*, tab. 14; tige dressée, rameuse, garnie de feuilles verticillées au nombre de cinq ou de sept, sessiles, ovales, aiguës, glabres, charnues, sans veines, planes en dessus, convexes en dessous; spadices verti-

cillés, agglomérés et formant une grappe terminale. Croît sur le versant des Andes du Pérou, près du bourg de Guancabamba. — *P. microphylla*, Kunth, *loc. cit.*, tab. 15, fig. 2; tige ascendante, dichotome; branches tétragones; feuilles légèrement poilues, au nombre de quatre ou cinq par verticille, lancéolées, oblongues, charnues, sans nervures; spadice terminal solitaire. Croît dans les localités pierreuses et froides des Andes de Quindiu. — *P. reflexa*, Kunth, *loc. cit.*, tab. 16; tige dressée, simple, à feuilles glabres, sessiles, lancéolées, acuminées, à trois nervures peu marquées, réfléchies, charnues, les inférieures au nombre de quatre par verticille, les supérieures opposées ou alternes; spadice terminal, solitaire. Croît sur le bord des fontaines et sur les rives du fleuve des Amazones. — *P. galioides*, Kunth, *loc. cit.*, tab. 17; tige dressée, presque rameuse, à feuilles au nombre de six par verticille, lancéolées, oblongues, obtuses, à trois nervures, charnues, légèrement glabres, ciliées au sommet, étalées, réfléchies; spadices allongés, axillaires ou terminaux. Dans les montagnes de la Nouvelle-Grenade. — *P. umbilicata*, Ruiz et Pavon, *Flor. Peruv.*, p. 50, tab. 45, fig. 6; Kunth, *loc. cit.*, tab. 15, fig. 2; glabre, acaule; à feuilles orbiculées, peltées, à cinq nervures; spadice radical chargé de fleurs distantes les unes des autres. Croît au Mexique, près Santa-Rosa de la Sierra. — *P. foliiflora*, Ruiz et Pavon, *loc. cit.*, tab. 45, fig. c; tige simple, droite; feuilles formant un seul verticille de sept ou huit à la partie supérieure de la tige, pétiolées, ovales-cordiformes, entières et aiguës; fleurs insérées sur la partie inférieure du pétiole, disposées en petits épis inégaux et flexueux. Croît dans les forêts des montagnes de Chinca au Pérou.

Les auteurs de la Flore du Pérou ont encore décrit et figuré plusieurs autres *Peperomia*, dont nous donnons seulement l'énumération; savoir :

*Peperomia scutellæfolia*, Ruiz et Pavon, *Fl. Peruv.*, tab. 44, fig. b. — *P. alata*, tab. 48, fig. b. — *P. emarginata*, tab. 49, fig. a. — *P. purpurea*, tab. 49, fig. b. — *P. pilosa*, tab. 50, fig. a. — *P. scandens*, tab. 51, fig. b. — *P. planifolia*, tab. 51, fig. a. — *P. inæqualifolia*, tab. 46, fig. a. — *P. obliqua*, tab. 51, fig. c. — *P. rhombea*, tab. 46, fig. b. — *P. conca-va*, tab. 46, fig. c. (G..N.)

\* PEPHREDO. CRUST. Genre proposé par Rafinesque (Précis des découvertes somnologiques) et dont les caractères n'ont pas été publiés.

(G.)

\* PEPIN. INF. Espèce du genre Cyclide. *V.* ce mot.

(B.)

PEPIN. BOT. PHAN. On désigne vulgairement sous ce nom les graines qui flottent dans les fruits succulents, tels que les raisins, les groseilles, etc.

(G..N.)

\* PEPINO. BOT. PHAN. *V.* COGOMBRO.

PEPITES. MIN. L'une des formes sous lesquelles on rencontre l'Or natif dans la nature. *V.* OR.

(B.)

PÉPLIDE. *Peplis*. BOT. PHAN. Genre de la famille des Salicariées, et de l'Hexandrie Monogynie, L., offrant les caractères essentiels suivants : calice campanulé, à six lobes larges, dressés, et à autant de sinus alternes, subulés et étalés; six pétales très-petits, caducs, quelquefois nuls; six étamines alternes avec les pétales et placés devant les lobes les plus larges du calice; style court, surmonté d'un stigmate capité; capsule biloculaire, polysperme. Ce genre avait été fondé par Dillen sous le nom de *Portula* qui fut adopté par Mœnch. Micheli le nommait *Glaucoides*, et Adanson *Chabrea*. Mais tous les botanistes ont admis le nom de *Peplis* que Linné lui imposa. Il a pour type le *Peplis Portula*, L., petite Plante très-commune dans les marais et les lieux aquatiques de toute l'Europe. C'est

une herbe rameuse, à feuilles opposées presque arrondies ou obovales, et à fleurs solitaires dans les aisselles des feuilles. Cette Plante n'a aucun usage; les bestiaux n'y touchent même pas. Les deux autres espèces eroissent, l'une sur le Volga (*P. alternifolia*, Marschall Bieb.), l'autre près de Tanger, à la pointe ouest de l'Afrique septentrionale (*P. biflora* Salzmann et De Cand.). Le *Peplis diandra*, nouvelle espèce de Nuttall et de De Candolle, formera peut-être un genre particulier à cause de ses deux étamines, de son calice à quatre ou six divisions, et de ses deux stigmates. Cette Plante a été trouvée près de la rivière Arkansa, dans l'Amérique septentrionale. Cette espèce est-elle la même que le *Peplis americana* de Puseh dont Nuttall a formé son genre *Crypta*? Quoiqu'on ne puisse décider cette question que par l'inspection des échantillons décrits par les auteurs, nous sommes néanmoins disposés à les croire identiques d'après les caractères du genre *Crypta* comparés avec ceux de la nouvelle espèce de De Candolle.

Le *Peplis indica*, Willd., rangé parmi les *Ammannia* par Sprengel, est le type du genre *Ameletia* de De Candolle. *V.* AMÉLÉTIE au Supplément. (G..N.)

**PEPLIDIUM.** BOT. PHAN. Genre de la famille des Scrophularinées et de la Diandrie Monogynie, L., établi par Delile (Flore d'Égypte, p. 4, tab. 4, fig. 2) qui l'a ainsi caractérisé : calice tubuleux, persistant, à cinq dents; corolle tubuleuse, ayant un limbe très-court, à cinq lobes, dont l'inférieur est un peu plus grand que les autres; gorge de la corolle fermée par les anthères; deux étamines à filets recourbés vers le style; capsule ovoïde, recouverte par le calice, et portant à son sommet la corolle desséchée. Cette capsule est indéhiscente, à minces parois, séparée en deux loges par une cloison qui tient à un réceptacle sur lequel sont attachées un grand nombre de grai-

nes anguleuses. Ce genre est, d'après l'auteur, suffisamment distinct par les caractères ci-dessus énoncés du *Gratiola*, et surtout du *G. Monnieria* d'Amérique, auquel l'espèce suivante ressemble d'ailleurs beaucoup. Le *Peplidium humifusum*, ainsi nommé, à raison de la similitude de son port avec les *Peplis*, est une petite Plante annuelle, rameuse et couchée, dont les feuilles sont opposées, ovales ou peu charnues, glabres. Les fleurs sont petites, sessiles, solitaires, opposées dans les aisselles des feuilles. Cette Plante fleurit en hiver, dans les champs humides, près de Damiette en Égypte. *L'Hedyotis maritima*, L., est synonyme du *Peplidium humifusum*, selon l'opinion de R. Brown qui nous a été communiquée par Delile lui-même. En conséquence, le genre *Peplidium* est voisin du *Microcarpæa* formé sur une espèce qui ne diffère de l'*Hedyotis maritima* que par sa capsule bivalve.

Sprengel a réuni à ce genre le *Limosella diandra*, L., sous le nom de *Peplidium capense*. (G..N.)

**PEPLION OU PEPLIUM.** BOT. PHAN. (Daléchamp et Césalpin.) Syn. d'*Euphorbia Peplis*, L. (Dodoens.) Syn. de *Frankenia pulverulenta*. *V.* EUPHORBE ET FRANKENIE. (G..N.)

**PEPLIOS.** BOT. PHAN. Nom donné par quelques vieux botanistes au *Zygophyllum Fabago*, L. *V.* ZYGOPHYLLE. (G..N.)

**PEPLIS.** BOT. PHAN. *V.* PÉPLIDE.

**PEPLUS.** BOT. PHAN. Qu'il ne faut pas confondre avec *Peplis*. Mathioli, Fuchs et Dodoens nommaient ainsi une espèce d'Euphorbe, qui a reçu en conséquence de Linné ce nom spécifique. (G..N.)

**PEPOAZA.** OIS. (Azzara.) Nom d'une petite famille du genre Gobe-Mouche. *V.* ce mot. (DR..Z.)

**PÉPON.** BOT. PHAN. Variété de Courges. *V.* ce mot. (B.)

PEPOPASSACA. ois. Nom de pays du Canard aux ailes blanches. *V.* CANARD. (B.)

PEPSIS. *Pepsis*. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Porte-Aiguillons, famille des Fouisseurs, tribu des Pompiliens, établi par Fabricius aux dépens du genre *Sphex* de Linné, et dans lequel cet auteur avait placé beaucoup d'espèces qui appartiennent à d'autres genres. Latreille a écarté toutes ces espèces, et son genre *Pepsis* est ainsi caractérisé : palpes presque d'égale longueur; les deux derniers articles des maxillaires et le dernier des labiaux beaucoup plus courts que les précédens; languette profondément bifide, à lobes étroits et aigus. Ce genre se distingue des *Pompiles* qui en sont très-voisins, parce que ceux-ci ont les palpes maxillaires beaucoup plus longs que les labiaux, et pendans. Les derniers articles de ces palpes ne diffèrent que très-peu en longueur avec les premiers; enfin leur languette est simplement échancrée et non profondément bifide. Les Céropales et Apores sont séparés des *Pepsis* par les mêmes caractères. La tête des *Pepsis* est comprimée, de la largeur du corselet; elle a trois petits yeux lisses, en triangle et placés sur le vertex; les antennes sont longues, presque sétacées, rapprochées à la base; leurs articles sont cylindriques; dans les femelles les derniers articles se roulent en spirale. Le labre est semi-circulaire, saillant, adhérent au bord antérieur du chaperon. Le premier segment du corselet est de même largeur que le second, en carré transversal et prolongé latéralement jusqu'aux ailes. Les ailes supérieures ont une cellule radiale, oblongue, s'avancant moins près du bord postérieur que la troisième cubitale; et quatre cellules cubitales; la première presque aussi longue que les deux suivantes réunies; la seconde recevant vers la base la première nervure récurrente; la troisième, plus petite que toutes les autres, se rétrécissant

vers la radiale, et recevant près de son milieu la deuxième nervure récurrente; la quatrième à peine commencée. L'abdomen est brièvement pétiolé, ovalaire, composé de cinq segments outre l'anus dans les femelles, et de six dans les mâles. Les pattes sont longues, les postérieures surtout; les jambes sont finement dentées à leurs parties extérieures; ces dentelures sont moins prononcées dans les mâles; les tarsi sont à articles allongés, le dernier est terminé par deux crochets simples dans les mâles, bifides dans les femelles, et muni d'une pelote dans l'entre-deux. Ces Hyménoptères sont tous propres à l'Amérique équinoxiale; ils sont remarquables par leurs belles couleurs changeantes et veloutées. C'est dans ce genre que l'on voit les plus grands Hyménoptères connus; leurs ailes sont presque toujours colorées en noir bleuâtre, soit orangé, roux ou aurore. On connaît plus de vingt-cinq espèces de ce genre parmi lesquelles nous citerons :

Le PEPSIS MARGINÉ, *Pepsis marginata*, Palis. Beauv., Ins. d'Afrique et d'Amér., p. 94, Hyménoptères, pl. 2, f. 2, fem., f. 3, mâle; Réaum., Ins., t. 6, pl. 28, f. 1. Long de deux pouces. Corps d'un noir velouté. Antennes brunes; premier article noir, un peu carené en dessous; anus revêtu, surtout dans son milieu, de grands poils d'un brun roussâtre. Ailes opaques, d'un roux ferrugineux, avec un peu de noir à leur base, et une bande de même couleur qui s'étend sur tout le bord interne et va en s'élargissant vers l'extrémité. Le mâle ne diffère que par sa taille un peu plus petite. On le trouve à Saint-Domingue. Il vole souvent autour des Palmiers. (G.)

PEPU. ois. L'un des synonymes vulgaires de la Huppe. *V.* ce mot.

(DR.Z.)

PEQUEA. BOT. PHAN. Pour *Pekea*. *V.* ce mot.

(G..N.)

PEQUEN. ois. Sous ce nom, Molina, dans son *Traité des produc-*

tions du Chili, a décrit une Chouette qui est le *Strix cunicularia* des auteurs, et qu'Azzara avait mentionnée dans ses voyages sous le nom d'*Urucurea*. Les Brésiliens la nomment Chouette de champ, parce qu'elle niche dans les terriers des Tatous. Elle est commune au Chili et au Pérou où nous l'avons souvent rencontrée. (LESS.)

PER A. BOT. PHAN. (Hermann.) Nom du Goyavier dans l'île de Ceylan, et en diverses contrées du continent de l'Inde orientale.

Mutis avait donné le nom de *Pera* à un genre de la Polyandrie Tétrandrie, L., qui a été adopté par la plupart des auteurs sous celui de *Perula*. V. PÉRULE. (G..N.)

PERAGU. BOT. PHAN. Nom barbare de pays qui, dans le Dictionnaire de Déterville, a été adopté comme français pour désigner le genre Clérodendron. V. ce mot. (B.)

\* PERAGUA. BOT. PHAN. Nom de pays donné par Linné comme scientifique à une espèce de son genre *Cassine*. (B.)

\* PÉRALTÉE. *Peraltea*. BOT. PHAN. Genre de la famille des Légumineuses et de la Diadelphie Décandrie, L., établi par Kunth (*Nov. Gen. et Spec. Plant. æquin.*, vol. 6, p. 469) qui l'a ainsi caractérisé : calice accompagné à la base de deux bractées grandes et caduques, presque campanulé, divisé en deux lèvres; la supérieure bilobée au sommet, l'inférieure à trois divisions profondes dont l'intermédiaire est la plus longue, et concave en forme de carène. Corolle papilionacée; l'étendard presque orbiculaire, émarginé en forme de capuchon; les ailes presque égales à l'étendard et plus longues que la carène contre laquelle elles sont appliquées. Étamines diadelphes, ayant leurs anthères linéaires, toutes conformes. Ovaire sessile, renfermant cinq ovules, et surmonté d'un style filiforme, subulé, et d'un stigmate simple. Disque cyathiforme

à la base de l'ovaire. Légume brièvement stipité, oblong, comprimé, bordé d'une aile membraneuse sur la suture séminifère, uniloculaire avant la complète maturité. Ce genre est placé par De Candolle dans le sous-ordre des Césalpinées, et dans la tribu des Geoffrées, malgré ses affinités avec le *Lupinus* et les autres genres qui composent la tribu des Phaséolées. Il est excessivement voisin du genre *Brongniartia*, également fondé par Kunth. V. BRONGNIARTIE au Supplément.

La PÉRALTÉE LUPINOÏDE, *Peraltea lupinoides*, Kunth, *loc. cit.*, p. 471, tab. 589, est un Arbrisseau couvert d'un duvet soyeux dont les feuilles sont imparipinnées, à folioles ovales-oblongues et mucronées. Les fleurs sont portées sur des pédoncules axillaires, géminés ou ternés; elles ont une couleur violâtre ou purpurine; l'étendard marqué d'une tache blanche au-dessus de l'onglet. Cette Plante croît dans la Nouvelle-Espagne près de Chilpansingo. De Candolle (*Mém. sur la famille des Légumineuses*, p. 465) a publié une seconde espèce sous le nom de *Peraltea oxyphylla*, qui diffère essentiellement du *P. lupinoides* par ses folioles ovales lancéolées, terminées en une pointe fort acérée. (G..N.)

PERALU. BOT. PHAN. (Rhéede.) Syn. de *Ficus bengalensis*. V. FIGUIER. (B.)

PÉRAME. *Perama*. BOT. PHAN. Genre établi par Aublet (*Plantes de la Guiane*, 1, p. 54, tab. 18) sur une Plante qu'il a placée dans la Tétrandrie Monogynie, L., et que Jussieu a rapportée à la famille des Verbénacées. Schreber, Wahl, Willdenow et la plupart des botanistes allemands ont substitué au nom imposé par Aublet celui de *Mattuschkea*, trouvant sans doute celui-ci plus harmonieux que *Perama* qu'ils ont qualifié de barbare. Cependant, nous sommes d'autant moins disposés à admettre ce changement de noms, qu'il y a eu encore un autre *Mattuschkea* proposé par



Gmelin, lequel, à la vérité, n'était pas fondé sur de bons caractères. Le genre *Perama* est ainsi caractérisé : calice divisé en quatre petits segments roides et hérissés de poils roussâtres ; corolle tubuleuse dont le limbe est quadrilobé ; quatre étamines alternes avec les lobes de la corolle et à peu près de leur longueur. Ovaire ovoïde, marqué de chaque côté d'un sillon, surmonté d'un style terminé par un stigmate aigu ou capité et échancré, selon Kunth ; deux à quatre petits akènes considérés par les auteurs comme des graines nues. Kunth décrit le fruit du *Perama* comme offrant une, deux ou quatre loges monospermes.

La PÉRAME VELUE, *Perama hirsuta*, Aublet, *loc. cit.*, *Mattuschkea hirsuta*, Vahl, *Symb. bot.*, 5, p. 11, est une petite Plante dont la tige est grêle, filiforme, hérissée de poils, haute d'un pied et demi et plus d'après Aublet, mais beaucoup moins élevée selon Rohr qui l'ayant examinée vivante en a envoyé une description à Vahl. Cette tige est tantôt simple, tantôt rameuse ; elle porte des feuilles sessiles opposées, aiguës, couvertes de poils roussâtres, ayant l'aspect de celles du Serpolet. Les fleurs forment un petit capitule terminal et sessile. C'est sans doute cette inflorescence qui a fait dire à Jussieu que le *Perama* a le port du *Lippia*. Cette Plante croît dans les lieux humides et sablonneux de la Guiane.

Deux espèces ont été ajoutées au genre *Perama*, par Kunth (*Nov. Gen. et Spec. Plant. æquin.*, 2, p. 271) sous les noms de *P. hispida* et *P. galioides*. Elles croissent sur les bords de l'Orénoque, et elles ont beaucoup de rapports avec la Plante d'Aublet. (G.N.)

PÉRAMELE. *Perameles*. MAM. Genre de Mammifères carnassiers de la grande famille des Marsupiaux ou Animaux à bourse, établi par Geoffroy Saint-Hilaire, et dont l'étymologie dérive de *Meles*, Blaireau, et de *Pera*, poche ou bourse. Illiger, qui

aimait, souvent sans nécessité, à changer les noms déjà donnés, appliqua à ce genre la dénomination de *Thylacis*, du grec, bourse, qu'il ne faut pas confondre avec le nouveau genre Thylacine, *Thylacinus*, proposé tout récemment par Temminck aux dépens des Dasyures. Les Péramèles sont rangés par Duméril dans sa sixième famille des Pédimanes ou Marsupiaux, et par Latreille (*Fam. du Règn. Anim.*, p. 55) dans son sixième ordre, et dans sa première famille des Entomophages, avec les Sarigues, les Chironectes et les Dasyures. F. Cuvier (*Dents Foss.*) a placé les Péramèles dans un ordre différent que celui adopté par ses prédécesseurs. C'est ainsi qu'il les rapproche des Hérissons, des Tenrecs, des Dasyures et des Sarigues, au milieu desquels il les range dans ses Quadrumanes insectivores, tandis qu'il restreint les Marsupiaux aux Phalangères, aux Pétauristes, au Koala, au Wombat et aux Kanguroos. Geoffroy Saint-Hilaire, qui s'est beaucoup occupé des Animaux de cette grande famille (et on remarquera comme un fait très-intéressant, que la Nouvelle-Hollande, à trois espèces près, n'a, jusqu'à ce jour, offert à nos recherches que des Mammifères Marsupiaux), créa d'abord deux genres pour les deux seules espèces alors connues. Le premier, *Perameles*, avait pour type le *Perameles ncsuta*, Geoff., et le second, nommé *Isoodon*, renfermait l'espèce nommée par Shaw *Didelphis obesula*, et qui est le *Perameles obesula* de Geoffroy. Le genre *Isoodon*, qui n'est point demeuré dans la science, avait pour principal caractère des différences dans le système de dentition. En effet, il présente cinquante dents, dix incisives, deux canines et seize molaires, dont huit fausses molaires et huit molaires à la mâchoire supérieure, et huit incisives, deux canines et douze molaires, dont six fausses et six vraies à la mâchoire inférieure. Récemment Say, naturaliste américain, a appliqué ce nom

d'*Isodon* au genre que presque immédiatement Desmarest décrivait sous le nom de *Capromys*.

Les caractères des Péramèles, tirés premièrement du système dentaire, sont : quarante-huit dents ; dix incisives, deux canines, six fausses molaires, huit vraies molaires à la mâchoire supérieure. La mâchoire inférieure n'a que six incisives, mais le même nombre de canines et de molaires. Les incisives d'en haut, d'après Frédéric Cuvier, sont disposées à l'extrémité d'une ellipse très-allongée dont la convexité est en dehors : elles sont au nombre de cinq de chaque côté ; la première est petite, tranchante et couchée en dedans ; les trois suivantes, semblables l'une à l'autre, et un peu plus grandes que la première, sont aussi tranchantes, mais à tranchant un peu oblique d'arrière en avant. Ces quatre dents se touchent, et après elles existe un espace vide qui les sépare de la cinquième incisive qui est petite, pointue, comprimée de dedans en dehors et un peu crochue. Un espace vide isole cette dernière de la canine, dont la forme est très-pointue, très-crochue, comprimée de dedans en dehors, mais à bords arrondis. Les deux premières fausses molaires se ressemblent et ne diffèrent point de la forme des vraies molaires. Celles-ci ont de l'analogie avec celles des Desmans, et sont composées de deux prismes posés sur une base qui s'étend en portion de cercle dans l'intérieur de la mâchoire. La dernière des molaires est tronquée obliquement à sa partie postérieure. Les dents de la mâchoire inférieure, en suivant toujours les idées de F. Cuvier, présentent les modifications suivantes : les trois incisives de chaque côté sont couchées, disposés sur une ligne oblique par rapport à celles du côté opposé. Les deux premières sont simples, petites et tranchantes ; la troisième, un peu plus grande, est bilobée. La canine est déjetée en dehors, plus épaisse et plus courte, quoique de même forme que celle

d'en haut. Les molaires inférieures ressemblent aux supérieures. Dans les vieux individus les prismes des molaires s'usent en grande partie. Les autres caractères du genre, tirés de l'ensemble des formes extérieures ou zoologiques et anatomiques, sont : une tête longue ; un museau pointu ; des oreilles médiocres ; des membres à cinq doigts robustes, garnis d'ongles grands, presque droits, bien séparés aux pieds de devant ; le pouce et le petit doigt rudimentaires ou sous forme de simples tubercules. Les pieds de derrière sont une fois plus longs que ceux de devant, à quatre doigts seulement, dont les deux plus internes sont très-petits, réunis et enveloppés par la peau jusqu'aux ongles ; le troisième est robuste, et le quatrième externe est très-petit. La queue est non-prenante, mais velue et lâche, peu épaisse à sa base, médiocrement longue, pointue et un peu dégarnie de poils en dessous. Les femelles ont une poche abdominale. Le pelage est composé de deux sortes de poils.

Suivant Geoffroy St.-Hilaire (Ann. du Mus. T. IV, p. 59 et suiv.), les Péramèles sont des Mammifères voisins des Sarigues par leurs formes extérieures, mais dont ils diffèrent par leurs mœurs. Leur nez allongé indique que le sens de l'odorat est très-développé, et qu'ils doivent habiter des galeries souterraines qu'ils se creusent avec leurs ongles robustes, et qu'ils y vivent de chairs mortes, de petits Reptiles ou plutôt d'Insectes. Ils poussent un petit cri aigu, analogue à celui du Rat, quand ils sont inquiétés. Quoy et Gaimard observèrent, dans les dunes de l'île Dirck-Hatichs, des trous qu'ils sont disposés à regarder comme faits par les Péramèles, ce qui légitimerait l'idée de Geoffroy St.-Hilaire. Nous devons dire aussi que les colons anglais, qui les nomment *Bandicoot*, nous assurèrent qu'ils habitaient des terriers. C'est surtout près de Liverpool dans la Nouvelle-Galles du Sud qu'ils sont le plus communs. La forme des

pieds rapproche évidemment les Péramèles des Kanguroos ; cependant ces derniers n'offrent point l'espèce de pouce qu'ont les premiers. Cette disposition doit donner quelque analogie à leur manière de marcher, et Quoy et Gaimard disent qu'ils courent en sautillant. Les jambes postérieures, plus longues que les antérieures, doivent aussi leur permettre de s'élaner facilement par bonds ou de se tenir sur leur derrière. Leur queue, d'un autre côté, ne peut guère leur être d'une grande utilité dans cette circonstance, tandis qu'on sait que les Kanguroos s'en servent comme d'un appui avantageux. Les appareils générateurs et des sens n'ont point encore été étudiés : leurs habitudes sont entièrement inconnues. Ils paraissent habiter de préférence le littoral de la Nouvelle-Hollande et les cantons sablonneux et plats. On les a observés à la terre d'Endracht et à la Nouvelle-Galles du Sud seulement.

**PÉRAMELE NEZ POINTU**, *Perameles nasuta*, Geoff., Ann. Mus. T. IV, p. 62, pl. 44; Cuv., Règn. Anim., 1, p. 177; Desm., Mamm., Sp. 409; F. Cuv., Diction. des Scienc. nat. T. XXXVIII, p. 416. Cette espèce offre les caractères spécifiques suivants : une tête très-longue, un museau effilé, un nez prolongé au-delà de la mâchoire, et six incisives inférieures. Le corps a de longueur, un pied quatre pouces, et la queue environ six pouces. Ses oreilles, suivant Geoffroy Saint-Hilaire, sont courtes et oblongues; ses yeux très-petits. Son poil est médiocrement fourni, plus abondant et plus roide sur le garrot, mélangé d'un peu de feutre et de beaucoup de soies, cendré à son origine, et fauve ou noir à la pointe; la teinte générale est, en dessus, d'un brun clair; tout le dessous du corps est blanc, et les ongles sont jaunâtres. La queue est d'une teinte plus décidée, brune, tirant sur le marron en dessus, et châtain en dessous. Le Péramèle nez pointu a été rapporté de la Nouvelle-Hollande

par Péron, mais on ne sait pas au juste de quelle partie.

**PÉRAMELE DE BOUGAINVILLE**, *Perameles Bougainville*, Quoy et Gaimard, Zool. de l'Uranie, p. 56, pl. v. L'individu décrit sous ce nom par les naturalistes de l'expédition autour du monde du capitaine Freycinet, est un jeune non adulte. Temminck, dans son Analyse de Mammalogie, le regarde comme un jeune âge du Péramèle nez pointu; mais il suffit de l'examen de ses caractères les plus apparens pour s'assurer positivement du contraire. Cette espèce, plus élancée dans ses formes, est aussi beaucoup plus petite que le *nasuta*, mais ses oreilles sont considérablement plus développées proportionnellement. Le Péramèle Bougainville est remarquable, suivant Quoy et Gaimard, par son corps allongé, plus large en arrière qu'en avant, par son nez effilé dépassant les mâchoires; ses moustaches longues et bien fournies; ses yeux médiocres; ses oreilles de forme oblongue et longues d'un pouce; son poil, médiocrement dru, plus abondant sur le garrot, mêlé d'un peu de feutre, est cendré à l'origine, et roux ou brun à la pointe. Le pelage, dans toutes les parties supérieures, a une teinte rousse, assez vive. Un cendré, légèrement mélangé de roux, se remarque en dedans des membres et au-dessous du corps; la queue est d'un roux brun en dessus et roux cendré en dessous. Les ongles sont jaunâtres. Quelques poils isolés, très-longs, se font remarquer sur les membres antérieurs près des articulations. La longueur du corps est de six pouces; celle de la queue de deux pouces et demi; des membres antérieurs, un pouce quatre lignes; des membres postérieurs deux pouces et demi. Les dents canines sont petites, peu fortes, et ne dépassent pas le niveau des premières molaires, tandis que dans le Péramèle museau pointu, elles ont une longueur au moins double. De plus, l'espace interdentaire, qui sépare la dernière inci-

sive de la canine supérieure, est plus grand dans le *P. Bougainville* que dans le *P. nasuta*, d'où il résulte une longueur encore plus considérable du museau. La troisième incisive inférieure est bilobée. Les molaires tranchantes sont un peu écartées les unes des autres; la dernière de ces dents est très-petite, et comme rudimentaire sur l'une et l'autre mâchoire. Les dents du fond de la bouche ne paraissent offrir aucune trace d'usure: elles sont à base large et à couronne hérissée de plusieurs petites pointes dont le nombre varie de cinq à huit. « De cette disposition, disent Quoy et Gaimard, jointe à des pieds fousseurs et au prolongement du nez, on doit admettre comme très-probable que c'est un Animal principalement insectivore. » Ce Péramèle, dédié à la mémoire du navigateur Bougainville, a été tué sous des touffes de *Mimosa*, au bas des dunes de la presqu'île Péron, à la baie des Chiens-Marins.

Quoy et Gaimard mentionnent sous le nom de Péramèle Lawson (Zool., pag. 57 et 711) une grande espèce, récemment découverte, et qui leur fut donnée à Bathurst, au-delà des montagnes Bleues. Elle pouvait avoir deux pieds de l'extrémité de la tête à la queue. Son pelage était roux brun en dessus et comme fauve en dessous. Ils la perdirent dans le naufrage de l'*Uranie* aux îles Malouines.

Nous serions fort tenté de regarder comme un Péramèle un Animal que nous avons découvert dans l'île de Waigiou, et que notre collègue Garnot perdit dans son naufrage au cap de Bonne-Espérance. La seule note que nous ayons sur ce petit Mammifère, nommé *Kalubu* par les naturels de l'île de Waigiou, est celle-ci: le *Kalubu* est de la famille des Marsupiaux. Son pelage est d'un gris fauve; la queue est presque nue, longue de dix-huit lignes; le corps est de la grosseur d'un Mulot (*Arvicola*). Il a cinq doigts aux pieds antérieurs, dont les deux externes sont

très-courts, tandis que les autres sont très-allongés et munis d'ongles forts. Les pieds de derrière ont également cinq doigts, dont un pouce petit et sans ongle? les doigts du milieu sont réunis comme dans les Phalangers, et l'externe est très-long; la poche marsupiale est peu apparente.

PÉRAMELE OBÉSULE, *Perameles obesula*, Geoff. St.-Hil., Ann. du Mus. T. IV, p. 64, pl. 45; Desm. Mamm., Sp. 410; *Isoodon*, Geoff. St.-Hil.; *Isoodon obesula*, F. Cuvier, Dict. des Scienc. natur. T. XXXVIII, p. 416; *Didelphis obesula*, Shaw, Misc., n. 96, pl. 298. Cette espèce ne diffère des Péramèles, suivant Blainville, que par le système de dentition. Elle a été primitivement établie par Geoffroy Saint-Hilaire, d'après des enseignemens obtenus des naturalistes anglais sur le *Didelphis obesula* de Shaw, conservé dans la collection d'Hunter. Il en résulte que sa tête est assez courte, son chanfrein arqué; qu'elle a huit incisives à la mâchoire inférieure. Sa taille est celle du *Sarmulot*. Ses formes sont plus ramassées, plus courtes que dans les deux précédentes, toutes proportions gardées. Les oreilles sont assez larges, arrondies; le pelage tirant généralement sur le jaune roussâtre, entremêlé de soies noirâtres à leur extrémité; le ventre est blanc. On ne connaît rien de ses habitudes ni de ses mœurs. La Nouvelle-Hollande est sa patrie. Geoffroy Saint-Hilaire rapporte avec doute à cette espèce un individu du Muséum qui est incomplet, mais dont la taille est du double de celle de l'*obesula* auquel il ressemble toutefois par les oreilles, le museau et les couleurs, quoique plus brunes, du pelage. Il y a aussi quelques modifications dans l'appareil masticatoire. (LESS.)

\* PERAMIBUS. BOT. PHAN. Rafinesque a donné ce nom à un genre de la famille des Syanthérées, et de la Syngénésie frustranée, L., auquel il a imposé les caractères suivans: involucre formé de douze à seize fo-

lioles sur un seul rang, alternative-ment plus longues et plus courtes, linéaires, lancéolées, et à peine aiguës. Réceptacle convexe, garni de paillettes de la longueur des fleurs, ovales-lancéolées, acuminées et colorées. Calathide radiée, dont le centre se compose de fleurs nombreuses, régulières, hermaphrodites; la circonférence d'un seul rang de huit fleurs stériles, à languette longue, elliptique, dentée. Fruits triangulaires, lisses, entièrement dépourvus d'aigrette.

D'après l'auteur de ce genre, il est voisin du *Rudbeckia* et du *Coreopsis* dont il se distingue surtout par ses fruits inaignetés. Quoique la description du *Peramibus* soit insuffisante en quelques points, Cassini pense que ce genre appartient plutôt à la section des *Coréopsidées*, parmi les *Hélianthées*, qu'à celle des *Rudbeckiées*. Il est fondé sur une Plante que Rafinesque avait d'abord nommée *Coreopsis hirta*, et plus tard il a indiqué comme faisant partie, soit de ce genre, soit de son *Obelisteca*, le *Coreopsis scabra* de sa Flore de la Louisiane, le *C. acuta* de Pursh et les *C. palmata*, *rosea* et *nudata* de Nuttall.

Le *Peramibus hirtus* est une Plante vivace, hérissée de poils roides et blancs. Sa tige, haute d'environ un mètre, est flexueuse, presque dichotome, garnie de feuilles demi-amplexicaules, lancéolées, acuminées, dentées en scie sur les bords. Les fleurs sont jaunes et forment des corymbes presque sessiles. On trouve cette Plante dans les montagnes du Kentucky, aux États-Unis de l'Amérique septentrionale. (G..N.)

\* PÉRAPÉTALE. *Perapetalum*. BOT. PHAN. Mœnch donne ce nom aux appendices quelconques qui se trouvent sur quelques corolles, comme, par exemple, les papilles intérieures des pétales du Ményanthe. V. ce mot. (G..N.)

\* PÉRAPHYLLE. *Peraphyllum*. BOT. PHAN. Mœnch désigne sous ce nom les appendices ou expansions

du calice, comme, par exemple, les bosses de la Scutellaire. (G..N.)

PERCA. POIS. V. PERCHIE.

PERCE. POIS. L'un des noms vulgaires du *Cobitis fossilis*. V. COBITE. (B.)

PERCE. ZOOLOG. BOT. De la propriété réelle ou imaginaire qu'ont certains Animaux et même des Plantes de percer les corps ou le sol qui les nourrit ou quelque partie de la substance de ces corps, on a appelé :

PERCE-BOSSE (Bot.), le *Lysimachia vulgaris*.

PERCE-FEUILLE (Bot.), des Buplèvres.

PERCE-MOUSSE (Bot. crypt.), le *Polytrichum commune*.

PERCE-MURAILLE (Bot.), traduit, dans le midi de la France, par *Tauquemur* ou *Traquemut*, la Pariétaire officinale.

PERCE-NEIGE (Bot.), le *Lecanium vernum* et le *Galanthus nivalis*.

PERCE-OREILLE (Ins.), les Forficules.

PERCE-PIED (Bot.), l'*Aphanes arvensis*.

PERCE-PIERRE (Pois. et Bot.), la Blennie baveuse et le *Crithmum maritimum*.

PERCE-POT (Ois.), la Sittelle.

PERCE-RAT (Pois.), les *Rajapastinaca* et *Aquila*.

PERCE-ROCHE (Aunel.), les Térébelles.

PERCE-TERRE (Bot. crypt.), le *Nostoc* commun, etc. (B.)

PERCE-BOIS ou TÉRÉDILES. INS. Duméril, dans sa Zoologie Analytique, désigne ainsi une famille de Coléoptères Pentamères, et lui assigne les caractères suivans : élytres durs, couvrant tout le ventre; antennes filiformes; corps arrondi, allongé, convexe. Elle renferme six genres. V. VRILLETTE, PANACHE, PTINE, MÉLASIS, TILLE et LÉMEXY-LON.

Le mot Perce-Bois répond au *Ligniperda* de quelques auteurs latins, et primitivement au *Xylophoros* d'A-

ristote. Réaumur désigne sous le nom de Percc-Bois l'Abeille violette de Linné. *V.* XYLOCOPE. Les Ligniperdes de Pallas sont pour Latreille des Bostriches. *V.* ce mot. (G.)

\* PERCEUR D'ARBRES. OIS. (Sallerne.) Syn. vulgaire de Pic-Vert. *V.* PIC. (DR..Z.)

PERCHAQUEUE. OIS. L'un des synonymes vulgaires de la Mésange à longue queue. *V.* MÉSANGE. (DR..Z.)

PERCHE. MAM. *V.* CORS et CERF.

PERCHE. *Perca*. POIS. Genre de l'ordre des Acanthoptérygiens, qu'on peut considérer comme type de la famille des Percoïdes et qui l'est aussi de la tribu des Persèques, tribu avec laquelle on ne doit pourtant pas le confondre sous un nom commun si l'on veut éviter toute confusion dans l'étude d'Animaux fort nombreux et peu différenciés les uns des autres. Chez Linné le genre *Perca* était ainsi caractérisé dans l'ordre des Thoraciques : mandibules inégales, armées de dents aiguës et recourbées ; un opercule de trois lames écailleuses dont la supérieure est dentée sur les bords ; six rayons à la branchiostège ; la ligne latérale suivant la courbure du dos ; les écailles dures ; les nageoires épineuses ; l'anus plus près de la queue que de la tête. Ce genre, ainsi établi, s'éleva dans Gmelin à une cinquantaine d'espèces dont plusieurs ont été réparties dans divers autres genres depuis qu'on a mieux circonscrit les groupes dont se doit composer la famille à laquelle appartient le genre Perche. Dans cette famille les Perches véritables se distinguent par leur gueule largement fendue ; par leur museau qui, dépourvu d'écailles, ne s'avance point au-delà des lèvres ; et par la seconde dorsale qui, très-séparée de la première, est aussi plus large qu'elle. Les Perches sont des Poissons d'une forme ordinaire, mais souvent assez également colorés ; la plupart sont marines, encore que la plus commune soit le *Perca fluviatilis* ; enfin leur

chair est généralement exquise, mais un peu trop remplie d'arêtes. On les divise en sept sous-genres.

† PERCHES proprement dites, *Perca*. Ayant les opercules épinaux comme dans les Serrans, et les préopercules dentés ; les nageoires ventrales sont exactement situées sous les pectorales.

La PERCHE COMMUNE ou DE RIVIÈRE, *Perca fluviatilis*, L. ; Gmel., *Syst. Nat.* XIII, p. 1306 ; Bloch, pl. 52 ; *Encyclop.*, Pois., pl. 53, fig. 204. La plus généralement répandue et la plus connue de toutes ; on la trouve dans l'Europe entière et dans les parties de l'Asie qui sont sous la même latitude ; elle semble acquérir de plus grandes proportions et devenir plus commune à mesure qu'elle remonte vers le nord. Tandis que les Perches de nos environs dépassent rarement dix-huit pouces, on en a pêché, dans les lacs de Suède et de Laponie, qui atteignaient jusqu'à trois ou quatre pieds de long, et Bloch rapporte qu'on en prit une en Sibérie dont la tête, conservée dans l'église du lieu, avait seule plus de onze pouces de long. On sert ce Poisson sur nos tables où sa chair passe pour exquise, dans le Nord, où l'on en prend considérablement. On tire de ses tégumens une colle de Poisson qui se répand dans le commerce avec celle qu'on obtient des Esturgeons. Il est inutile de décrire un Poisson pourtant assez élégant que distinguent de tout autre nos simples paysans et nos cuisinières ; il ne sera donc ici question que de ses mœurs. La Perche nage avec vélocité ; on la rencontre fréquemment par petites troupes vers la surface des eaux douces, soit dans les étangs, soit dans les lacs, soit dans les rivières et même dans de très-petits fossés ; elles y tiennent assez tranquille et placée parallèlement avec ses voisines ; mais au moindre mouvement des objets environnans qui viennent l'inquiéter, elle part avec la rapidité de l'éclair : l'élan est simultanément dans toutes les Perches réunies quel qu'en

soit le nombre; on dirait qu'elles obéissent au même instinct par une influence aussi rapide que celle de l'électricité dans le plus vaste cercle. Très-vorace, la Perche qui se nourrit ordinairement de Tétars, de Tritons, de Grenouilles ou d'autres Reptiles, de Vers, de Mollusques et de petits Poissons, se jette imprudemment sur l'Épinoche qui, saisie par son ennemi, a souvent le temps d'hérisser, en passant dans son gosier, de redoutables aiguillons qui, s'y clouant dans tous les sens, ne permettent plus à la Perche, qui est réduite à mourir de faim, d'ouvrir ou de fermer la bouche. Il est d'autant plus extraordinaire que ce Poisson se laisse ainsi prendre aux nageoires piquantes d'une proie si dangereuse, qu'il emploie à son tour le même moyen de défense contre les Brochets qui en sont très-avides; lorsque ces dévastateurs des eaux douces se jettent sur les Perches, celles-ci dressent leurs aiguillons dans la gueule de l'agresseur, et lui causent souvent d'horribles plaies qui le forcent à lâcher prise, et les pêcheurs eux-mêmes sont obligés à quelques précautions pour ne pas être exposés aux cruelles piqûres de la Perche. Ce Poisson est en outre victime d'un ennemi que sa petiteesse met à l'abri de tout danger: c'est un frêle Crustacé du genre *Cymothoe*, qui, s'insinuant dans les branchies, dévore vivantes ces parties délicates, et cause bientôt la mort de la Perche qui, éprouvant sans doute les plus vives douleurs, s'agit sans mesure, mais sans parvenir à se délivrer. C'est à l'âge de trois ans seulement que les deux sexes deviennent capables de se reproduire. Les femelles se débarrassent de leurs œufs au commencement du printemps en se frottant assez durement contre les branchages inondés et les tiges des Carex ou des Roseaux; les œufs forment dans l'eau des chapelets comme ceux de certains Batraciens, avec lesquels on les peut confondre au premier coup-d'œil; leur nombre est fort considérable

dans une même mère, mais n'a pas été établi d'une manière uniforme par ceux qui se sont donné la peine de l'évaluer: ainsi Bloch et autres affirment qu'on en a trouvé trois cent mille dans une Perche pesant une demi-livre, tandis que De Saussure prétend en avoir reconnu neuf cent quatre-vingt-douze mille dans une autre qui pesait justement le double; enfin d'autres n'en ont guère vu que soixante à soixante-dix mille, ce qui ne laisse pas que d'être encore assez considérable. La Perche a la vie dure; pour peu qu'on l'enveloppe d'herbe mouillée, on peut la transporter à plusieurs lieues de distance; aussi l'emploie-t-on beaucoup pour l'empoisonnement des étangs. D. 14-16. P. 14. V. 6. A. 11. C. 17. 25.

Le LOUP DE MER, *Perca Labrax*, L. (omis dans Gmelin); Encycl. Pois., pl. 54, fig. 208; *Sciæna diacantha*, Bloch, pl. 302. Qui n'est point le *Labrax* de Bloch, non plus que le *Perca punctata* de Linné, et qu'au mot LOUP DE MER nous avons dit à tort, d'après Lacépède, se rapporter au sous-genre *Centropome*. C'est un Poisson extrêmement commun dans la Méditerranée, où, dès le temps de Pline, sa voracité l'avait fait nommer *Lupus*. Il est fort, hardi, grand nageur, et parvient à une assez forte taille. Les anciens estimaient beaucoup sa chair; il est surtout très-répandu dans l'Adriatique; on le trouve quelquefois égaré sur nos côtes océanes et même jusque dans la Manche où les pêcheurs lui donnent, ainsi que les marchands, le nom de *Loubine* appliqué comme spécifique à une autre Perche fort différente qu'on trouve à la Guiane.

On doit rapporter au sous-genre dont il est ici question les *Sciæna punctata*, pl. 305, et *lineata*, pl. 304 de Bloch; les *Perca septentrionalis* de Schneider, *Plumerii* de Bloch, pl. 306, etc. Cuvier remarque que le même dessin qui servit à Bloch pour établir cette dernière espèce, servit aussi à Lacépède pour composer le Chéilodiptère *Chrysodiptère* représenté dans la

figure de la planche 55 du tome troisième de son Histoire des Poissons, mais l'on oublia de marquer les dentelures. Risso a décrit sous le nom de *Perca Vanloo* une espèce nouvelle du sous-genre Perche, commune dans la mer de Nice, remarquable par sa grande taille et par les plus vives couleurs qui lui ont mérité le nom d'un peintre célèbre, compatriote de l'auteur.

†† CENTROPOME, *Centropomus*.

Ayant les dents en velours; les préopercules dentelés, mais les opercules sans épines ou à pointes très-émoussées comme les Pristipomes: ils ont souvent le sous-orbitaire dentelé comme les Scolopsis. Les principales espèces de ce sous-genre sont les suivantes:

Le KÉCHR ou VARIOLE, *Perca nilotica*, L.; Gmel., *Syst. Nat.* XIII, T. 1, p. 1512. Le plus grand des Poissons du Nil qui atteint à la taille du Thon, et qui se trouve aussi, dit-on, dans la mer Caspienne. Il fut un objet de culte chez les anciens Egyptiens, et les Romains qui le connurent l'appelaient *Latus*.

L'AMBASE, *Centropomus Ambasis*, Lac., Pois. T. 4, p. 273, décrit d'après les manuscrits de Commerson, paraît être un Centropome de petite taille qui se trouve à Mascareigne, dans l'étang du Gol situé dans la partie sous le vent de l'île, tout au bord de la mer. La chair est fort délicate, et on la prépare, selon le naturaliste de l'expédition Bougainville, comme l'Anchois.

††† ÉNOPLOSE, *Enoplosus*. Ce sont, dit Cuvier (*loc. cit.*, p. 594), des Centropomes qui, par leur hauteur verticale et le prolongement de leurs dorsales, prennent l'apparence extérieure de certains Chœtodons; leur sous-orbitaire est aussi dentelé, et leur préopercule non-seulement dentelé, mais épineux vers le bas. On n'en connaît qu'une espèce australasienne, et représentée (pl. 39, fig. 1), par White dans l'appendice de son Voyage à la Nouvelle-Galles du sud.

†††† PROCHILE, *Prochilus*, où

n'existe aucune dentelure au préopercule. Les *Sciæna macrolepidota*, pl. 298, et *maculata*, 299, f. 2 de Bloch, appartiennent à ce sous-genre.

†††† SANDRE, *Sandat*. Les Poissons de ce sous-genre, formés aux dépens des Centropomes de Lacépède, ont des dentelures au préopercule, mais point de piquans à l'opercule; leur tête est entièrement dépourvue d'écailles, et la gueule est armée de dents pointues et écartées.

Le SANDAT, Encycl., Pois., pl. 53, fig. 205; *Parca*, *Lucio Parca*, L.; Gmel., *Syst. Nat.* XIII, T. 1, p. 1508; Bloch, pl. 51. Grande espèce qui atteint à quatre pieds de long, qui se trouve dans les lacs et les fleuves de l'Europe orientale, en Suède et jusqu'en Perse où l'on estime beaucoup sa chair blanche et tendre.

Le CORO du Brésil, dont Bloch (pl. 307, fig. 1) faisait une Sciène, et le *Sciæna Mauriti* du même auteur (fig. 2) appartiennent au sous-genre Sandre.

††††† ESCLAVE, *Terapon*. Les Perches de ce sixième sous-genre ont le corps oblong ainsi que la tête; le museau obtus; les écailles petites; la bouche peu fendue et peu extensible; une rangée régulière de dents égales et serrées à chaque mâchoire, derrière lesquelles en sont d'autres en velours; leur préopercule est dentelé, et leur opercule épineux; ils ont même de fortes dentelures à l'os de l'épaule, au-dessus de la pectorale; la branchiostège y a six rayons; entre la partie épineuse et la partie molle de la dorsale est un fort enfoncement. Ils tiennent d'une part aux Saupes, et de l'autre ils font un passage aux Sciènes. Le type de ce sous-genre est: Le JARBUA, *Sciæna Jarbua*, L.; Gmel., *Syst. Nat.* XIII, T. 1, p. 1503; *Holocentrus servus*, Bloch, pl. 258, fig. 1. Le Gabub de Bonnaterra, Poisson des mers arabiques qu'on retrouve, dit-on, au Japon; sa chair médiocre est abandonnée par les pêcheurs indiens à leurs esclaves, d'où le nom générique français, imposé aux Poissons





Fig. 2.

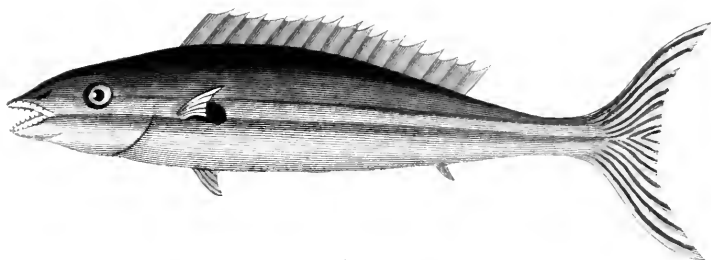


Fig. 1.

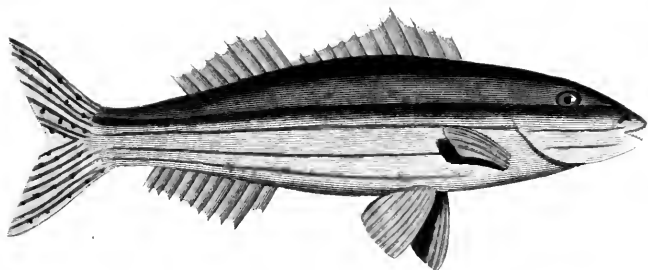
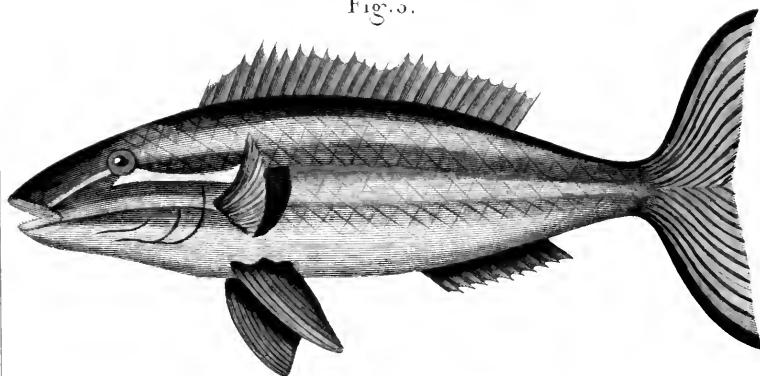


Fig. 5.



C. Faucher, P<sup>re</sup> et D<sup>re</sup>

F. Plès, sculpt.

- Fig. 1. PERCHE GRAMMITE. *Perca Grammitis*. B.  
Fig. 2. CANTHÈRE DOUTEUSE ? *Cantherus Dubus* ? B.  
Fig. 5. CANTHÈRE DE MILIUS. *Cantherus Mili*. B.

du sous-genre *Terapon*. l'*Holocentrus quadrilineatus* de Bloch, pl. 278, fig. 8, se range certainement ici, et l'*Holocentrus surinamensis* des mêmes auteurs y vient peut-être aussi.

+++++ Apogon, *Apogon*. Leur forme générale, leurs écailles et même leur couleur font ressembler ces Poissons aux Surmulets; mais, outre qu'ils en diffèrent au premier coup-d'œil par l'absence des barbillons qui les avaient fait appeler Surmulets imberbes, les dentelures de leur préopercule et leurs dents en ve-lours aux deux mâchoires les rapprochent des Perches, aussi bien que leur museau court et leurs cœcums peu nombreux; le préopercule a un bord dentelé sans opercule. Le type de ce sous-genre est l'*Apogon ruber* de Lacépède; *Perca pusilla?* Gmel., *Syst. Nat.* XIII, T. 1, p. 1311, appelé Roi des Rougets dans la Méditerranée où il est fort commun. Cuvier regarde encore comme appartenant au sous-genre qui nous occupe, et peut-être comme des doubles emplois du Roi des Rougets, l'Ostorhinque Fleurieu et le Diptérodon Exacanthé de Lacépède représentés dans les planches 52 et 55 de son Histoire des Poissons.

L'espèce la plus commune du genre Grémille, *Perca cernua*, L., a été quelquefois nommée Perche goujonnière ou Petite Perche, et c'est à l'article de ce genre qu'il faut chercher le *Perca Acerina* de Guldenstedt, mentionné au mot ACÉRINE du présent Dictionnaire d'où nous avons mal à propos renvoyé au mot PERCHE. *V.* GRÉMILLE. (B.)

\* PERCHES. pois. Cuvier, dans le texte du second volume de son Règne Animal, emploie ce mot au lieu de celui, beaucoup plus convenable, de Percoides, qu'on trouve dans son Catalogue des genres à la page 10. *V.* PERCOÏDES. (B.)

PERCHEUSE. ois. Syn. vulgaire de Farlouse. *V.* ALOUETTE. (DR..Z.)

\* PERCHIDES. pois. Risso, dans le tome III de son Histoire naturelle

de Nice, nomme ainsi la vingt-deuxième famille de sa méthode ichthyologique qui répond à celle des Percoides, *V.* ce mot, et dans laquelle le savant Italien mentionne les genres Cotte, Perche, Umbrine et Sciène. (B.)

\* PERCHOT. pois. Espèce de Perche du sous-genre Centiopome. *V.* PERCHE. (B.)

PERCIDI. pois. Le genre proposé sous ce nom par Scopoli pour le *Cottus japonicus*, n'a point été adopté; il rentre parmi les Aspidophores, sous-genre de Cotte. *V.* ce mot. (B.)

\* PERCILLETTE. BOT. CRYPT. (*Mousses.*) Nom français proposé par Bridel pour désigner son genre *Coscinodon*. *V.* ce mot. (AD. B.)

PERCIS. pois. Genre de la famille des Percoides, dans l'ordre des Acanthoptérygiens, formé par Schneider et adopté par Cuvier (Règn. Anim. T. 1, p. 299) qui lui donne pour caractères: tête déprimée; à dents en crochets; dont la première dorsale ne compte que quelques rayons, tandis que la seconde, qui n'en est pas très-bien séparée, occupe presque toute la longueur du corps; l'anale n'a aucun aiguillon. L'opercule est muni d'épines, et le préopercule montre quelques dentelures quand il est desséché. Les Percis ont un estomac médiocre, trois cœcums courts et point de vessie aérienne. On en connaît deux espèces constatées des mers de l'Inde, le *Percis maculata* de Schneider, planche 38, où la dentelure du préopercule est trop marquée, et celle que Bloch a représentée, planche 249, figure 1, sous le nom de *Sciæna cylindrica*. Quant au Poisson représenté dans l'Histoire des Poissons de Lacépède dans la planche 5, figure 13 du tome II, et dont l'auteur ne donne pas la description, Cuvier pense qu'elle appartient au genre dont il vient d'être question, et propose de le nommer *Percis lata*. (B.)

PERCNOPTÈRE. ois. Syn. d'Al-

moche, espèce du genre Catharte.  
V. ce mot. (B.)

\* PERCOIDES. POIS. Improprement *Perches*. Quatrième famille de l'ordre des Acanthoptérygiens dans la méthode ichthyologique de Cuvier, où, comme dans celle des Labroïdes, la dorsale et l'anale sont peu ou point écailleuses, et sont soutenues en avant par des épines fortes et piquantes. La partie épineuse de la dorsale peut s'y replier et se cacher entre les écailles qui bordent les côtés de sa base. Le corps est écailleux, et ses écailles sont ordinairement assez grandes; les intestins sont amples et garnis de quelques cœcums. La vessie nata-toire manque rarement; elle est robuste et sans communication avec l'estomac. « Cette famille, dit Cuvier (Règn. Anim. T. II, p. 269), se divise en deux séries tellement parallèles, que les mêmes caractères se répètent dans l'une et dans l'autre. La première, qu'on peut appeler celle des Sparoïdes, n'a qu'une dorsale régnant le long de la plus grande partie du dos; la seconde en a deux, ou du moins la portion épineuse et la portion molle y sont divisées jusqu'à la base. On peut l'appeler plus particulière-ment celle des Persèques. » (B.)

PERCOIR ou FORET. CONCH.  
Noms vulgaires et marchands du  
*Murex strigillatum*, L. (B.)

\* PERCURSAIRE. *Percursaria*.  
BOT. CRYPT. (*Hydrophytes*.) Nous  
avons, à l'article CONFERVÉES du pré-  
sent Dictionnaire, proposé ce nom  
pour désigner un genre dont les ca-  
ractères sont : un filament inerme  
fort sensible, parcourant d'une extré-  
mité à l'autre le tube externe à travers  
les articles bien distincts qui s'y voient  
transversalement. Le *Conferva per-  
cursa* d'Agardh (*Syn.*, p. 87), qui est  
devenu un *Solenia* dans le *Systema*  
du même auteur en est le type.  
On a peine à concevoir comment  
Lynghye, auteur si exact, avait con-  
fandu notre Percursaire avec son  
*Scythosiphon compressum*, qui fut

l'*Ulva compressa* de Linné. L'orga-  
nisation des deux Plantes est tota-  
lement différente, et la phrase, par  
laquelle Agardh désigne la nôtre, est  
très-exacte : *Fronde tubulosa, capilla-  
ri-simplici, stria unica, longitudinali  
percursa*, etc. Nous ne connaissons  
encore qu'une espèce de Percursaire  
que nous avons recueillie en abon-  
dance sur les plages herbeuses des  
îles de la Zélande, abandonnées par  
la marée descendante. On la trouve  
aussi dans quelques lacs d'eau saumâ-  
tre, stagnante, en dedans des di-  
gues de Hollande et de Flandre.  
Elle s'y présente en amas de fila-  
mens simples, longs souvent de plu-  
sieurs pieds, qu'on dirait des paquets  
confus ou de grands écheveaux de  
fils d'un beau vert d'herbe. Leur  
odeur est fétide, et quand on les  
conserve quelque temps sans les pré-  
parer, cette odeur devient insupport-  
able. Ils adhèrent assez bien au pa-  
pier, et en s'y desséchant ils acquièrent  
une teinte de vert plus jaunâtre que  
durant l'état de vie, avec un aspect  
luisant, comme si on eût passé dessus  
un enduit de gomme. (B.)

\* PERCUS. INS. Genre de l'ordre  
des Coléoptères, section des Penta-  
mères, famille des Carnassiers, tribu  
des Carabiques, établi par Bonelli,  
dans ses Observations entomologi-  
ques (Mém. de l'Acad. de Turin), et  
qu'il caractérise ainsi : languette  
échancrée, tronquée; palpes assez  
épais, les maxillaires extérieurs ayant  
leur quatrième article plus court que  
le précédent, cylindrique, aminci à  
sa base; anus souvent très-lisse dans  
les deux sexes; élytres entières ayant  
deux points placés sur une seule li-  
gne souvent oblitérée; mandibule  
droite plus courte que la gauche;  
dernière paire de jambes lisse posté-  
rieurement; antennes plus longues  
que le corselet. Ce genre renferme  
deux ou trois espèces propres au Por-  
tugal et à l'Espagne. (G.)

\* PERCUSSARIA. BOT. CRYPT.  
Nous trouvons dans le tome XXXVIII  
du Dictionnaire de Levrault, que

c'est « un genre d'Hydrophytes locu-  
lés, établi par Bonnemaison pour  
placer quelques espèces d'*Oscillaria*  
et de *Scytonema* d'Agardh. Ce genre,  
poursuit le rédacteur de l'article, ainsi  
que Bonnemaison le fait remarquer,  
est à peu près la même chose que le  
*Scytonema* d'Agardh ; » pourquoi  
donc lui donner un nom nouveau ?  
V. SCYTONÈME. (B.)

**PERDICIUM.** BOT. PHAN. Genre  
de la famille des Synanthérées et de  
la Syngénésie superflue, L., établi  
par Linné, placé par Cassini dans sa  
tribu des Mutisées et caractérisé  
de la manière suivante : involucre  
oblong, à peu près de la longueur  
des fleurs, composé d'écaillés imbri-  
quées et lancéolées. Réceptacle nu.  
Calathide radiée, dont le disque est  
composé de fleurs hermaphrodites  
qui ont leurs corolles à deux lèvres ;  
la circonférence de fleurs femelles  
ayant leurs corolles divisées en deux  
languettes, l'extérieure linéaire tri-  
dentée, l'intérieure très-courte et bi-  
dentée. Style à deux branches stig-  
matiques. Fruits obovés, surmontés  
d'une aigrette sessile, composée de  
poils simples et très-nombreux. L'es-  
pèce sur laquelle ce genre a été fondé  
fut nommée *Perdicium semiflosculare*  
par Printz, auteur d'un Mémoire sur  
les Plantes rares d'Afrique, inséré  
dans le 6<sup>e</sup> volume des *Amœnitates*  
*academicæ* de Linné. C'est la même  
Plante que Burmann avait étiquetée  
*Pardisium capense* dans son Herbar,  
et qu'il publia plus tard dans sa Flore  
de l'Inde, V. PARDISIUM. Linné fils,  
Thunberg et Vahl ajoutèrent quel-  
ques espèces au genre *Perdicium* ;  
mais lorsqu'on les eut examinées avec  
quelques soins, on fut convaincu  
qu'elles devaient être séparées du  
genre *Perdicium*. C'est ainsi que plu-  
sieurs *Perdicium* de ces auteurs (*P.*  
*brasiliense*, Vahl, et *P. radiale*, L.)  
furent placés parmi les *Trixis*, et que  
le *Perdicium magellanicum* devint le  
type du genre *Perezia* ou *Clarionea*.  
La Plante du cap de Bonne-Espé-  
rance, décrite par Printz, a donc été

considérée par Lagasca, De Candolle  
et Cassini, comme l'unique espèce  
du genre *Perdicium*. Vahl lui a donné  
le nom de *P. Taraxaci* à cause de sa  
ressemblance apparente avec le Pis-  
senlit (*Taraxacum officinale*), et Cas-  
sini a cru convenable de la nommer  
*P. Printzii* en l'honneur du botaniste  
qui l'a décrite le premier. C'est une  
Plante herbacée dont la racine est  
vivace, fibreuse ; les feuilles radicales  
roucinées, glabres ; les hampes nues,  
terminées par des calathides solitaires  
dont l'involucre ressemble à celui des  
Scorzonères. Le *Perdicium tomen-  
tosum* de Thunberg et Vahl, quoique  
indigène du Japon, paraît être un  
vrai *Perdicium* selon Cassini. (G.N.)

**PERDIGAL.** OIS. Le Perdreau  
dans certains cantons de la France  
méridionale. (B.)

**PERDIX.** OIS. V. PERDRIX.

**PERDREAU.** OIS. C'est le nom de  
la jeune Perdrix qui n'a point encore  
atteint sa première mue, ce que l'on  
reconnaît à la forme acérée de la pre-  
mière rémige. (DR..Z.)

**PERDRIGONS.** BOT. PHAN. Di-  
verses variétés de Prune. (B.)

**PERDRIX.** *Perdix.* OIS. Genre  
de l'ordre des Gallinacés. Carac-  
tères : bec court, comprimé, assez  
robuste, nu à sa base ; mandibule  
supérieure voûtée, convexe, for-  
tement courbée vers la pointe ; na-  
rines placées de chaque côté du bec  
et à la base, à moitié fermées par  
une membrane voûtée et nue ; trois  
doigts devant réunis par des mem-  
branes jusqu'à la première articula-  
tion, au derrière. Ailes courtes, les  
trois premières rémiges également  
étagées, la quatrième ou la cinquiè-  
me la plus longue ; quatorze ou dix-  
huit rectrices composant la queue qui  
est courte et penchée. Ce genre se  
divise en quatre sections ou sous-  
genres assez tranchés.

1<sup>o</sup>. **PERDRIX.** Qui ont les ailes  
arrondies, les rectrices plus lon-  
gues que les tectrices caudales su-  
périeures, assez généralement une

place nue derrière l'œil, et, chez les mâles, un tubercule calleux et obtus aux tarses.

2°. **FRANCOLINS.** Qui ont aussi les ailes arrondies, et les rectrices beaucoup plus longues que les tectrices caudales supérieures; les orbites des yeux souvent dénuées de plumes, les tarses (chez les mâles) armés d'un ou deux éperons cornés et aigus; de plus le bec plus robuste et plus allongé que dans les Perdrix proprement dites.

3°. **COLINS.** Qui ont leurs ailes encore arrondies, et leurs rectrices dépassant les tectrices caudales supérieures; mais qui ont les tarses tout-à-fait nus ou mutiques, le bec court, gros et plus haut que large, la tête entièrement garnie de plumes.

4°. **CAILLES.** Qui ont les ailes pointues à cause de la longueur des deux premières rémiges dépassant toutes les autres; les rectrices sont égales en longueur avec leurs tectrices supérieures; les tarses sont mutiques, le bec court, plus souvent grêle et aussi large que haut, la tête parfaitement emplumée.

#### I. *PERDRIX proprement dites.*

Toutes les espèces comprises dans ce groupe, quel que soit le climat qu'elles habitent, offrent assez peu de différences dans leur manière de vivre; ayant presque partout à craindre les pièges que nous leur tendons, à redouter la serre de l'Oiseau de rapine ou à opposer la fuite aux attaques du vorace Quadrupède, elles doivent, partout, montrer l'air défiant et sauvage que leur inspire leur triste condition. C'est donc à leurs inquiétudes constantes, qu'il faut attribuer l'habitude que semblent avoir contractée toutes les Perdrix, de vivre réunies; et cette habitude a pris un tel empire qu'elle est dégénérée en besoin. Qui n'a pas été à même d'observer que lorsque, par un accident assez ordinaire, une compagnie de ces Oiseaux a été dispersée, tous les individus qui la composaient, aussitôt qu'ils croient le danger pas-

sé, se recherchent par un petit chant de rappel qui, presque toujours, en les décelant, devient fatal à la plupart d'entre eux! Les Perdrix semblent préférer les plaines, et surtout les guérets, aux terrains montagneux et boisés où on ne les trouve guère que lorsqu'elles ont été contraintes d'y chercher un refuge, ou quand la neige couvrant les campagnes, dérobe à leurs recherches les graines et les jeunes pousses d'herbes qui sont leur unique nourriture pendant la saison rigoureuse. Eu été elles recherchent de préférence les petits Insectes et surtout leurs œufs et leurs larves. Vers les premiers jours de mars, ces Oiseaux, jusqu'alors inséparables, se séparent les uns des autres pour s'apparier; mais comme il y a ordinairement quatre mâles pour trois femelles, cette séparation s'opère rarement sans donner lieu à des combats. Chaque couple, quoiqu'il paraisse animé des plus impétueux désirs, traîne cependant ses amours en langueur, car ce n'est guère qu'à la fin de mars que se terminent les unions. Alors ces couples se retirent dans une espèce de petit domaine qu'ils se sont choisi; ils s'y occupent de la construction du nid, ordinairement placé au milieu d'une terre ensemencée de blé, dans quelque cavité formée par les pas des chevaux. Cette construction, assez grossière, consiste en brins d'herbe sèche; la ponte a lieu dans le courant de mai et même de juin; elle consiste en quinze ou vingt œufs d'un gris blanchâtre, que la femelle couve pendant trois semaines. Le mâle coopère aux soins de l'éducation des petits; il les conduit avec la mère, et tous deux grattent la terre pour leur montrer les œufs de Fourmis dont ils sont très-friands; ils se couchent l'un à côté de l'autre pour les recueillir sous leurs ailes. C'est un spectacle, qui n'est pas sans intérêt, que de voir ainsi réunis père, mère et couvée; les jeunes Perdreaux passent seulement la tête pour respirer, et montrent ainsi leurs grands

yeux noirs et brillans. Lorsqu'ils sont découverts, le mâle part seul et semble chercher à attirer le chasseur et les chiens d'un côté, tandis que la femelle fuit de l'autre, en courant avec ses poussins. Ce n'est qu'à l'âge de trois mois que les perdreaux savent voler; on les distingue par la couleur jaunâtre de leurs pieds, et par l'extrémité pointue de la première rémige qui ne s'arrondit que l'année suivante. Au mois d'octobre ils ont atteint presque toute leur grosseur. On assure que la vie moyenne des Perdrix est de dix ans.

PERDRIX D'AMÉRIQUE. *V.* PERDRIX COLIN COLÉNIQUI.

PERDRIX DES ANTILLES. *V.* PIGEON VIOLET DE LA MARTINIQUE.

PERDRIX D'ARAGON. *V.* GAURA DES SABLES.

PERDRIX AYUM-HUN, *Perdix javanica*, Lath., Tem., pl. color., 148. Parties supérieures d'un gris bleuâtre, varié et strié de brun; front, gorge et partie des joues d'un jaune ferrugineux; sommet de la tête rousâtre, ainsi que de larges taches irrégulières sur le cou dont la teinte est noirâtre; tectrices alaires cendrées, bordées de rousâtre, et terminées de noir; rémiges brunes extérieurement; tectrices caudales bleuâtres, frangées de noir; poitrine d'un cendré bleuâtre; parties inférieures rouges; bec bleuâtre: membrane qui entoure les yeux rouge; pieds d'un rouge vif; ongles jaunâtres. Taille, neuf pouces six lignes. De Java.

PERDRIX DE LA BAIE D'HUDSON. *V.* TÉTRAS GÉLINOTE TACHETÉE.

PERDRIX BARTAVELLE, *Perdix rufa*, Lath., *Perdix saxatilis*, Meyer, Buff., pl. enl. 251; *Perdix Uraca*, Briss. Parties supérieures d'un gris bleuâtre; front et lorum noirs; joues, gorge et devant du cou d'un blanc pur, encadré par une large bande noire; scapulaires et grandes tectrices alaires cendrées terminées de jaunâtre: sommet de la tête, côtés du cou et poitrine d'un gris cendré; flancs garnis de plumes grises tra-

versées de bandes alternativement noires et blanchâtres, et terminées de brun rougeâtre; abdomen et parties inférieures jaunâtres; quatorze rectrices cendrées, les cinq latérales terminées de roux; bec, auréoles des yeux et pieds rouges. Taille, quatorze pouces. La femelle a les teintes moins vives, le haut du cou d'un blanc moins pur et la bande noire qui l'encadre beaucoup moins large. Du midi de l'Europe.

PERDRIX BLANCHE. *V.* TÉTRAS PTARMIGAN.

PERDRIX DE BOIS. *V.* TÉTRAS GÉLINOTE TACHETÉE.

PERDRIX A CAMAIL. *V.* PERDRIX FERRUGINEUSE.

PERDRIX<sup>1</sup> DU CAP DE BONNE-ESPÉRANCE. *V.* FRANCOLIN A GORGE NUE.

PERDRIX CENDRÉE DE CAYENNE. *V.* TINAMOU CENDRÉ.

PERDRIX DES CHAMPS. *V.* PERDRIX GRISE.

PERDRIX DE LA CHINE. *V.* PERDRIX FRANCOLIN PERLÉE.

PERDRIX DE CHITYGONG. *V.* PERDRIX FRANCOLIN DE CEYLAN.

PERDRIX DES COTEAUX. *V.* PERDRIX ROUGE.

PERDRIX DE CRAU. *V.* GANGA CATA.

PERDRIX CUL-ROND. *V.* PETIT TINAMOU.

PERDRIX DE DAMAS, *Perdix damascena*, Lat., *Tetrao damascena*, Gmel. *V.* PERDRIX GRISE, var. de passage.

PERDRIX DAGU. *V.* PERDRIX AYUM-HUN.

PERDRIX A DOUBLE ÉPERON. *V.* PERDRIX FRANCOLIN DE CEYLAN.

PERDRIX FERRUGINEUSE, *Perdix ferruginea*, Lat.; grande Perdrix de la Chine, Enc., pl. 96; Perdrix à camail, Tem.; *Tetrao ferrugineus*, Gmel. Parties supérieures brunes, variées de noir et de ferrugineux; tectrices alaires brunes, striées de jaunâtre; rémiges brunes, frangées de noir; sommet de la tête brun, mélangé de jaune foncé; dessus du cou orné d'une espèce de fraise composée de plumes longues et effilées,

terminés en pointe, brunes, bordées de jaunâtre; rectrices brunes, les intermédiaires bordées de noir; devant du cou d'un jaune ferrugineux; ventre brun; le reste des parties inférieures d'un rouge brun; bec et pieds bruns. Taille, douze pouces. De la Chine.

PERDRIX FRANÇHE. *V.* PERDRIX ROUGE.

PERDRIX GAMBRA, *Perdix petrosa*, Lat.; *Tetras petrosus*, Gmel.; *Perdix rubra-barbarica*, Briss.; Perdrix de roche, Enc., pl. 94. Parties supérieures d'un roux cendré; front, sommet de la tête et nuque d'un brun roux; une bande brune de chaque côté du cou qui se dilate en avant en un large demi-collier sur lequel sont des taches blanches; des plumes rousses sur les oreilles; gorge, tempes et large sourcil d'un bleu cendré; tectrices alaires marquées de huit ou dix taches bleuâtres entourées de jaune orangé; poitrine cendrée; parties inférieures rousses; plumes des flancs cendrées, rayées transversalement de blanc, de roux et de noir, terminées de roussâtre; bec auréole des yeux et pieds rouges. Taille, treize pouces. La femelle est moins grande, ses nuances sont moins vives et son collier plus étroit. Du midi de l'Europe.

PERDRIX DE GARRIVA. *V.* GANGA CATA.

PERDRIX DE GINGI, *Perdix gingica*, Lat.; *Tetras gingicus*, Gmel.; Perdrix à double hausse-col, Tem. Parties supérieures d'un roux cendré; petites tectrices alaires rousses, bordées et terminées de cendré; les moyennes bordées de jaune sale avec une tache noire à l'extrémité; rémiges d'un brun noirâtre; rectrices cendrées, tachetées de noir; tectrices caudales d'un roux cendré; sommet de la tête d'un brun foncé, avec les sourcils blancs; joues et cou d'un roux pâle, avec une strie noire sur chaque plume; deux taches sur la poitrine, l'une noire, l'autre brune, séparées par un intervalle blanc; ventre blanc, avec une double raie rous-

sâtre. Bec noir; pieds cendrés. Taille, dix pouces. La femelle est plus petite; elle a la queue rayée de noir; son abdomen est roussâtre. De la côte de Coromandel.

PERDRIX GOACHE. *V.* PERDRIX GRISE.

PERDRIX A GORGE ROUSSE. *V.* PERDRIX FRANCOLIN MULTIRAIE femelle.

PERDRIX GRECQUE. *V.* PERDRIX BARTAVELLE.

PERDRIX GRIÈCHE. *V.* PERDRIX GRISE.

PERDRIX GRINETTE. *V.* PERDRIX GRISE.

PERDRIX GRISE, *Perdix cinerea*, Lath.; *Tetrao Perdix*, Gmel.; Buff., pl. enl. 27. Parties supérieures roussâtres, rayées transversalement de brun et de noir; tête et tectrices alaires offrant les mêmes nuances avec addition d'un trait longitudinal blanchâtre; front, joues et gorge d'un roux clair; un espace nu, mamelonné, rougeâtre, entre l'œil et l'oreille; cou et parties inférieures d'un gris cendré rayé de zig-zags noirâtres; une grande tache lunulée et roussâtre sur l'abdomen; d'autres taches de même nuance sur les flancs; rémiges d'un brun cendré, tacheté de blanchâtre; vingt rectrices dont les cinq latérales sont d'un beau roux, bordé de blanchâtre; les autres sont rayées de noir et tachetées de roux clair, sur un fond gris. Bec et pieds d'un cendré bleuâtre. Taille, douze pouces. La femelle n'a point de tache rousse sur le ventre, et le brun de la tête est moins foncé. Cette espèce est la plus commune dans le nord de l'Europe, particulièrement aux environs de Paris. Elle est assez rare vers le midi de la France. Sa chair est moins agréable que celle de la Perdrix rouge. On considère comme une simple variété de cette espèce la PETITE PERDRIX GRISE DE PASSAGE, *Perdix damascena*, Lath., *Tetrao damascena*, Gmel., qui a le dessus du corps varié de brun et de noir sur un fond roussâtre; le front, les joues et la gorge d'un roux clair; un espace nu entre l'œil et



l'oreille; la poitrine brune et le ventre d'un gros clair, jaunâtre. Le bec et les pieds jaunâtres. Taille, dix pouces.

PERDRIX DE LA GUIANE. *V.* PERDRIX COLIN-TOCRO.

GROSSE PERDRIX DE LA GUIANE. *V.* TINAMOU MAGOUA.

PERDRIX DE HEY, *Perdix Heyi*, Tem., pl. color. 528 et 529. Parties supérieures d'un gris cendré clair, nuancé d'isabelle; tête d'un cendré rougeâtre; tectrices alaires isabelle, finement rayées de brun; rémiges brunâtres ornées extérieurement de festons blanchâtres; rectrices longues, rougeâtres, les deux intermédiaires jaunâtres, rayées de brun; un trait oculaire blanc; oreilles branchâtres; parties inférieures d'un brun rougeâtre; plumes des flancs mordorées sur les barbes internes et bordées extérieurement de noirâtre. Bec jaune; pieds cendrés. Taille, huit pouces. La femelle n'a pas de bandeau blanc et tout son plumage est rayé transversalement de brun; le dos et la poitrine sont cendrés avec une nuance isabelle; elle a les joues et les côtés de la tête ponctués de noir. De l'Arabie.

PERDRIX DES INDES. *V.* OUTARDE A GORGE BLANCHE.

PERDRIX DE JAVA, *Perdix javanica*, Lath., espèce douteuse que l'on présume être une femelle de FRANCOLIN.

PERDRIX KAKELIK, *Perdix Kakelik*, Lat. Parties supérieures grisâtres, variées de blanchâtre; poitrine cendrée; bec, iris et pieds rouges. Taille, onze pouces. De la Bucharie. Quelques ornithologistes pensent que cette espèce que nous n'avons encore vue dans aucune collection, et qui n'est connue que par la description qu'en a donnée le professeur Falck dans le troisième vol. de la Relation de ses voyages scientifiques, est une variété de la Perdrix rouge.

PERDRIX DE LA LOUISIANE. *V.* PERDRIX COLIN-COLÉNIQUI.

PERDRIX DE LA MARTINIQUE. *V.* PIGEON ROUX.

PERDRIX DE MER. *V.* GLARÉOLE.

PERDRIX DE MONTAGNE, *Perdix montana*, Lat.; *Tetrao montanus*, Gmel.; Buff., pl. enl. 156. Parties supérieures fauves, variées de brun et de cendré; tête, gorge et cou d'un roux cendré; rémiges d'un gris brunâtre, bordées et nuancées de blanc et de roussâtre; rectrices latérales brunâtres, les six intermédiaires brunes, terminées de gris et de blanc; gorge fauve; bas du cou, poitrine et partie du ventre d'un brun marron clair ainsi que les tectrices caudales inférieures. Bec et pieds bruns. Taille, douze pouces. Europe. Il est possible, ainsi que le pensent plusieurs auteurs, que cette Perdrix, qui habite de préférence les pays de montagnes et se mêle très-rarement dans les vallées aux Perdrix grises, ne soit néanmoins qu'une variété constante de celle-ci.

PERDRIX NAINE. *V.* CAILLE.

PERDRIX NOIRE. *V.* TÉTRAS GÉLINOTE TACHETÉE.

PERDRIX DE LA NOUVELLE-ANGLETERRE. *V.* PERDRIX COLIN-COLÉNIQUI.

PERDRIX OULÉE. *V.* PERDRIX FRANCOLIN OULÉE.

PERDRIX ORDINAIRE. *V.* PERDRIX GRISE.

PERDRIX DE PASSAGE. *V.* PERDRIX GRISE.

PERDRIX DU PAYS DES MARATTES, *Perdix asiatica*, Lath. Parties supérieures variées de jaune, de roux, de brun et de noir; les inférieures blanchâtres striées de noir avec la gorge d'un jaune obscur; rémiges et rectrices d'un roux jaunâtre, varié de brun; bec brun; pieds rougeâtres. Taille, six pouces. Des Indes.

PERDRIX PEINTADE. *V.* TINAMOU VARIÉ.

PERDRIX PERLÉE DE LA CHINE. *V.* PERDRIX FRANCOLIN PERLÉE.

PERDRIX DE PERSE, *Perdix caspia*, Lath. Parties supérieures cendrées, tachetées de brun; rémiges et rectrices terminées de blanchâtre; membrane des yeux jaune; bec brun; pieds jaunes. Taille, onze

pouces. Cette Perdrix n'est peut-être qu'une variété de la Perdrix rouge.

PERDRIX AUX PIEDS ROUGES. *V.* PERDRIX ROUGE.

PERDRIX DES PLAINES. *V.* PERDRIX ROUGE.

PERDRIX DE PONDICHÉRY. *V.* PERDRIX FRANCOLIN DE PONDICHÉRY.

PERDRIX DES PRAIRIES. *V.* PERDRIX FRANCOLIN.

PERDRIX DE ROCHE. *V.* PERDRIX GAMBRA.

PERDRIX ROUGE, *Perdix rufa*, Lath.; *Perdix rubra*, Briss.; *Tetrao rufus*, Gmel.; Buff., pl. enl. 150. Parties supérieures d'un gris brun verdâtre; front d'un cendré bleuâtre; nuque d'un gris rougeâtre; joues, gorge et haut du cou blancs, ainsi qu'un trait à l'angle postérieur de l'œil; une bande noire qui se dilate sur la poitrine et les côtés du cou en un grand nombre de taches et de raies; rémiges brunes, bordées extérieurement de fauve; rectrices rousses à l'exception des quatre intermédiaires qui sont d'un gris brun; plumes qui recouvrent les flancs d'un cendré bleuâtre à leur base, rayées de noir, de roux et de blanc à leur extrémité. Bec et pieds rouges. Taille, douze à treize pouces. La femelle a les couleurs plus ternes. Du midi de l'Europe. La plus commune dans les provinces méridionales de la France, et celle dont la chair est la plus estimée.

PERDRIX ROUGE D'AFRIQUE. *V.* PERDRIX FRANCOLIN A GORGE NUE.

PERDRIX ROUGE DE BARBARIE. *V.* PERDRIX GAMBRA.

PERDRIX ROUGE DE MADAGASCAR. *V.* PERDRIX FRANCOLIN ROUGE BRUN.

PERDRIX ROUSSE. *V.* PERDRIX COLIN HO-OUI OU COLÉNIQUI.

PERDRIX DU SÉNÉGAL. *V.* PERDRIX FRANCOLIN BIS-ERGOT.

PERDRIX DE SYRIE. *V.* GANCA CATA.

PERDRIX TORQUÉOLE, *Perdix Torqueola*, Valenc. Parties supérieures rousses ainsi que le sommet de la tête; un large sourcil noir, varié de

blanc, qui s'étend un peu sur le cou dont la couleur est le roux foncé; tectrices alaires et rémiges brunes, bordées de roux et terminées par une tache noire; gorge noire dont la teinte dégénère en gros points; un demi-collier blanc; poitrine grise; milieu du ventre blanc avec les flancs roux tachetés de blanc. Bec noir; pieds rougeâtres; ongles blanchâtres, très-longs. Taille, douze pouces. La femelle a les nuances beaucoup plus pâles, la gorge et le cou roux, tachetés de noir; le dos brun, parsemé de lunules transversales noires. Du Bengale.

PERDRIX A VENTRE JAUNE, *Perdix ventralis*, Valenc. Parties supérieures d'un gris foncé, varié de noirâtre, de roux et de blanchâtre; les inférieures d'une teinte plus uniforme, avec une bande longitudinale, jaunâtre, qui s'étend sur le ventre et l'abdomen; bec cendré; un espace nu autour des yeux; pieds jaunâtres. Taille, neuf pouces. Du Sénégal.

PERDRIX DE VIRGINIE. *V.* PERDRIX COLIN COLÉNIQUI.

## II. FRANCOLINS.

La séparation des Francolins d'avec les Perdrix présente beaucoup de difficultés, quant aux caractères physiques, et si l'on s'en tenait exclusivement à la conformation du bec, des ailes et de la queue, il serait presque impossible de l'opérer. Les pieds offrent, il est vrai, cette différence que, chez les Francolins, ils sont armés d'un et quelquefois deux éperons cornés et pointus; mais leurs femelles en sont dépourvues, et dès lors elles deviennent tout-à-fait semblables aux Perdrix. Le défaut de caractères physiques bien constants chez les deux sexes a mis un obstacle à l'érection de ce sous-genre en genre, car il y avait assez d'anomalies dans les mœurs et les habitudes pour l'autoriser. En effet, les Francolins vivent de préférence, au sein des bois et des forêts, perchent sur les Arbres, trouvent une partie de leur

nourriture dans les Vers et les Mollusques qu'ils vont chercher sur les terrains humides et marécageux; ils aiment aussi les petites racines bulbeuses qu'ils déterrent adroitement à l'aide du bec, espèce de pioche naturelle, et des doigts qu'ils emploient comme grattoir ou râteau. Les Francolins se distinguent surtout des Perdrix par leur voix rauque et ciarde; dans leurs rappels, ce n'est point ce petit cri doux et fluët qui peint si bien l'inquiétude des Perdrix, c'est un chant vigoureux qui, matin et soir, provoque l'écho et annonce la séparation et la réunion des compagnies ou des familles. Du reste les femelles couvent à terre comme celles des Perdrix, et les parens élèvent de la même manière leurs petits, jusqu'à ce que ceux-ci sachent voler.

PERDRIX FRANCOLIN D'ADANSON, *Perdix Adansonii*, Tem.; *Perdix bicalcarata*, Lat.; *Perdix senegalensis*, Briss.; *Tetrao bicalcaratus*, Gmel.; le Bisergat, Buff., pl. enl. 137. Parties supérieures noirâtres, variées de zig-zags d'un brun clair, avec le bord des plumes blanchâtre; croupion et tectrices caudales supérieures d'un brun cendré, vermiculé de noirâtre; front et sourcils noirs; sommet de la tête roux; trait sous l'œil et gorge d'un blanc pur; joues et haut du cou blanc, rayés longitudinalement de noir; rémiges brunes variées en zig-zag de noirâtre; nuque, devant du cou et parties inférieures blanchâtres parsemées de taches longitudinales noires, tiquetées de blanc; bec et pieds bruns. Taille, treize pouces. Du Sénégal.

PERDRIX FRANCOLIN DE CEYLAN, *Perdix ceylanensis*, Lath.; *Tetrao zeylanensis*, Gmel.; Francolin Habankukella, Temm.; Perdrix à double éperon, Encycl. méth., pl. 93. Parties supérieures d'un brun noirâtre, avec des taches lancéolées, blanches, tiquetées de blanc, et le croupion roux; tête variée de noir et de blanc; une membrane rouge autour des yeux; rectrices et tectrices caudales supérieures brunes; poitri-

ne noire, tachetée comme le haut du dos; le reste des parties inférieures noir, avec le bord des plumes blanc; abdomen totalement noir; bec et pieds rouges. Taille, douze pouces. La femelle a la tête cendrée, variée de noir; les parties supérieures roussâtres, tachetées de noir; les parties inférieures rousses, avec le bord des plumes roussâtre; les rémiges et les rectrices brunes.

PERDRIX FRANCOLIN A COLLIER ROUX, *Perdix Francolinus*, Lath.; *Tetrao Francolinus*, Gmel.; Buff., pl. enlum. 147 et 148. Parties supérieures noirâtres, rayées de blanc; sommet de la tête et nuque noirs, avec le bord des plumes jaunâtre; une bande blanche au-dessous des yeux; côtés de la tête, front, sourcils, gorge et parties inférieures d'un noir profond; un large collier d'un brun marron; tectrices alaires brunes, tachetées et rayées de roux; rectrices noires, rayées de blanc à leur base; tectrices caudales inférieures rousses; des grandes taches blanches sur les flancs; bec noir; pieds rougeâtres; éperons bruns. Taille, douze à treize pouces. La femelle a le fond du plumage fauve, avec des taches ou des bandes brunes sur le cou et les parties inférieures; les supérieures sont rayées de gris, de roux et de brun. Du midi de l'Europe.

PERDRIX FRANCOLIN CRIARD, *Perdix clamator*, Temm. La majeure partie du plumage est d'un gris brunâtre; filament rayé en zig-zag de blanchâtre; sommet de la tête et occiput bruns; joues et haut du cou bruns, avec le bord des plumes blanc; gorge blanchâtre; tectrices alaires brunes, rayées de roussâtre; rémiges et rectrices d'un brun cendré; parties inférieures brunes, avec une large bande blanche sur chaque plume; un plastron blanc sur la poitrine; bec et pieds jaunâtres. Taille, seize pouces. D'Afrique.

PERDRIX FRANCOLIN ENSANGLANTÉ, *Perdix cruenta*, Temm., pl. color. 1332; *Phasianus cruentus*, Hardw. Parties supérieures grises,

avec une raie blanche, bordée de noir, sur chaque plume; sommet de la tête garni d'une huppe de plumes effilées, grises, variées de blanchâtre; auréole des yeux violette; côtés du cou verts, nuancés de jaune; tectrices alaires grises, bordées de vert, avec la tige des plumes d'un blanc argenté; tectrices caudales supérieures grises, bordées d'un rouge poncé; rectrices ornées des mêmes nuances, mais avec l'extrémité blanche; tectrices caudales inférieures rouges, terminées de vert; parties inférieures vertes, tachetées irrégulièrement de rouge; bec noir; pieds rouges. Taille, seize pouces. Du Napoléon.

PERDRIX FRANCOLIN A GORGE NUE, *Perdix nudicollis*, Lath.: *Tetrao rubricollis*, Gmel.; *Perdix capensis*, Encyclop. méthod., pl. 94; Perdrix rouge d'Afrique, Buff., pl. enlum. 180. Parties supérieures brunes, avec le bord des plumes cendré; nuque d'un gris brun, tacheté de noir; côtés de la tête, gorge et devant du cou revêtus d'une membrane rouge; cou brun, finement strié de blanc; rémiges et rectrices d'un gris brunâtre; parties inférieures cendrées, avec quelques raies longitudinales brunes et blanchâtres; flancs d'un brun marron, avec une raie noire le long de la tige, et les bords blancs; bec et pieds rouges. Taille, quinze pouces. La femelle n'a que le tour des yeux orné d'une membrane rouge; elle a les parties supérieures brunes, variées de gris; les inférieures noirâtres, rayées de noir et de blanc; la gorge blanche. Les jeunes sont, en dessus, d'un brun foncé, tacheté de noir, bruns en dessous, rayés transversalement de brun, de jaune et de blanc. D'Afrique.

PERDRIX FRANCOLIN HABANKUKELLA. V. FRANCOLIN DE CEYLAN.

PERDRIX FRANCOLIN DE LEVAILLANT, *Perdix Vaillantii*, Valenc. Parties supérieures jaunâtres, tachetées de brun, avec la tige des plumes d'un jaune plus clair; sommet de la tête blanc, avec le bord des plumes

noir; un trait des mêmes nuances qui occupe le dessus des yeux, descend de chaque côté du cou et vient former, en s'élargissant, un large plastron grivelé sur la poitrine, dont les plumes jaunâtres sont bordées de brun vif; parties inférieures jaunes, variées de marron; cuisses rayées transversalement de noirâtre; rectrices brunes, rayées de jaunâtre; bec et pieds bruns. Taille, treize pouces. D'Afrique.

PERDRIX FRANCOLIN LONG BEC, *Perdix longirostris*, Temm. Parties supérieures d'un brun ferrugineux, tachetées de jaunâtre, et rayées en zig-zag de noirâtre; sommet de la tête, occiput et scapulaires d'un brun marron, varié et tacheté de noir velouté, avec quelques traits de rousâtre; côtés de la tête, gorge, haut du cou, abdomen et flancs d'un jaune ferrugineux; bas du cou et poitrine d'un gris bleuâtre; tectrices alaires variées de roux, de brun et de noir; rémiges et rectrices rousses, ondées et tachetées de brun; bec robuste et noir; auréole des yeux rouge; pieds cendrés. Taille, douze pouces et demi. De Sumatra.

PERDRIX FRANCOLIN LUNULÉ, *Perdix lunulata*, Valenc. Parties supérieures rousses, marquées de taches blanchâtres, entourées d'un cercle noir; sommet de la tête noir, tiqueté de blanc; parties inférieures rousses, avec des stries noires sur le cou et les bords des plumes de la poitrine noirs; enfin, des points noirs sur le ventre; bec grêle, petit et blanchâtre; pieds courts, cendrés. Taille, dix pouces. Du Bengale.

PERDRIX FRANCOLIN DE MADAGASCAR. V. PERDRIX FRANCOLIN PERLÉE.

PERDRIX FRANCOLIN MULTIRIAIE, *Perdix gularis*, Temm. Parties supérieures brunes, rayées transversalement de jaunâtre, avec la tige blanchâtre; front blanchâtre; occiput brun; rectrices rousses, avec les latérales bordées de jaune; gorge rousse; poitrine blanche, avec les plumes largement bordées de brun foncé; bec noir; pieds d'un brun rougeâtre.

Taille, treize pouces. La femelle est moins grande; elle est en dessus brune, rayée transversalement de jaunâtre et de noir, avec la tige des plumes blanche; elle a les rémiges rousses, avec leur extrémité grise; la tête et le dessus du cou d'un brun olivâtre; une bande blanche au-dessus des yeux et une autre au-dessous; les parties inférieures sont d'un brun olivâtre, varié de blanchâtre; l'abdomen blanc, mélangé de roussâtre; les rectrices rousses, terminées de blanchâtre, avec les deux intermédiaires olivâtres, rayées transversalement de roux. De l'Inde.

PERDRIX FRANCOLIN OULÉ, *Perdix ocullea*, Temm. Parties supérieures noires, rayées transversalement de blanc et de roux vif sur le croupion et la queue; tête, cou et poitrine d'un roux mordoré, avec des bandes transversales noires vers les flancs; tectrices alaires cendrées, verdâtres, tachetées de noir; rémiges et rectrices d'un brun foncé, bordées de brunâtre; abdomen blanc; bec et pieds bruns. Taille, dix pouces. De l'Inde.

PERDRIX FRANCOLIN OURIKINAS, *Perdix afro*, Lath. Parties supérieures rousses, variées de jaunâtre; sommet de la tête noirâtre, avec le bord des plumes blanc; nuque et derrière du cou roussâtres, ainsi qu'une bande qui descend des deux côtés de cette partie qui sont blanchâtres, striés de noirâtre; poitrine marron, nuancée de jaune; abdomen gris, strié de jaunâtre et de brun; bec noirâtre; pieds rouges. Taille, douze pouces. Du cap de Bonne-Espérance.

PERDRIX FRANCOLIN PERLÉE, *Perdix perlata*, Lath.; *Tetrao madagascariensis*, Gmel.; *Perdix sinensis*, Briss.; *Perdix afro*, Lath.; Francolin de l'Île-de-France, Sonnerat; Encyclop. méthod., pl. 95; Perdrix perlée de la Chine, Buff. Parties supérieures d'un roux mordoré; sommet de la tête noir, avec le bord des plumes roux; front jaunâtre; côtés de la tête blanchâtre, avec deux traits noirs; rémiges noires, rayées

de blanc; rectrices d'un roux clair, rayées transversalement de noir; devant du cou et poitrine noirs, tachetés de blanc; ventre noir, ponctué de roussâtre; bec noir; pieds roussâtres. Taille, onze pouces. La femelle est moins grande; elle a une raie noire derrière l'œil, les plumes des parties supérieures bordées de brun clair, irrégulièrement tachetées de blanc; celles des parties inférieures transversalement rayées de blanc et de noir; les flancs et l'abdomen roussâtres. A Madagascar et dans l'Inde.

PERDRIX FRANCOLIN A PLASTRON, *Perdix thoracica*, Temm. Parties supérieures d'un brun cendré, parsemé de taches noirâtres; des petits croissans blancs sur les scapulaires; côtés du cou et gorge d'un roux vif; yeux entourés d'une membrane papillaire rouge; poitrine d'un gris verdâtre, rayée de traits en zig-zag noirs, ornée d'un large plastron d'une nuance plus foncée; parties inférieures d'un jaune roussâtre, tachetées de brun; bec blanchâtre; pieds cendrés. Taille, onze pouces. De l'Inde.

PERDRIX FRANCOLIN DE PONDICHÉRY, *Perdix ponticeriana*, Lath.; *Tetrao ponticerianus*, Gmel. Parties supérieures rousses, avec des bandes en zig-zag blanchâtres; sommet de la tête d'un roux cendré; derrière du cou gris, rayé de noir; premières rémiges d'un cendré pâle, les secondes rousses, frangées de blanc; croupion gris, varié de noir et de blanc; rectrices d'un roux brillant, bordées de noir, les deux intermédiaires rousses, finement rayées de brun, avec quatre bandes jaunâtres; base du bec et haut de la gorge jaunâtres, avec de petites marques noires; poitrine d'un roux pâle, ondulé de noir; abdomen blanc, lunulé de noir; des taches roussâtres sur les flancs; bec noirâtre; pieds rouges. Taille, dix pouces. La femelle a le dos d'un fauve pâle, rayé de noir; les rémiges terminées de noir; les rectrices d'un brun rougâtre, avec neuf ou dix bandes noirâtres terminées de blanc; la tête, le col et le haut de la poitrine d'un

blanc brunâtre, tacheté de noir; une bande de lignes noires et blanches au milieu de la poitrine dont le bas est blanc; l'abdomen brun, rayé de noir.

PERDRIX FRANCOLIN A RABAT. *V.*  
PERDRIX FRANCOLIN DE PONDICHÉRY.

PERDRIX FRANCOLIN ROUGE-BRUN.  
*V.* PERDRIX FRANCOLIN SPADICÉ.

PERDRIX FRANCOLIN DU SÉNÉGAL.  
*V.* PERDRIX FRANCOLIN D'ADANSON.

PERDRIX FRANCOLIN SPADICÉ, *Perdix spadicea*, Lath. Parties supérieures rousses, avec le bord des plumes cendré; rémiges d'un brun noirâtre; rectrices rousses, onduées et rayées de noir; sommet de la tête et gorge d'un brun roussâtre; yeux entourés d'une membrane d'un roux jaunâtre; parties inférieures roussâtres, variées de noir; bec jaune; pieds rouges. Taille, douze pouces. De Madagascar.

### III. COLINS.

Ces Oiseaux sont les Perdrix de l'Amérique, et on les y trouve aussi répandus que le sont celles-ci en Europe. La manière de vivre des uns et des autres est assez peu différente, si ce n'est que les Colins habitent également les bosquets et les broussailles, comme les plaines. Ils couvent indifféremment et par terre et sur les buissons. Le nid, dans l'un et l'autre cas, consiste en feuilles sèches assez négligemment arrangées et liées entre elles par des brins de paille ou des filamens de gramin. La femelle y dépose quinze à vingt-cinq œufs qu'elle couve très-assidument. Dès que les petits sont nés, le mâle se charge de les soigner et de les élever, tandis que la femelle s'occupe d'une seconde ponte qu'elle opère à deux mois d'intervalle; cette nouvelle couvée étant éclos, se réunit à la première, et toutes deux, sous la conduite des parens, ne forment plus qu'une même bande, jusqu'à ce que la saison des amours, venant à rendre chacun apte à la reproduction, les sexes s'apparient, les couples se forment et s'éparpillent à leur tour, comme ont fait les

vieux. Les unions paraissent durables; mais ces Oiseaux, étant vivement recherchés par les chasseurs, jouissent rarement d'une longue existence. Quand ils sont découverts, ils prennent la volée comme les Perdrix, mais presque toujours les uns après les autres; ils filent droit, et vont se remettre dans les broussailles où ils se blottissent tous sur la même branche; ils s'y tiennent tellement immobiles, que si le chasseur a pu les suivre, il est certain que toute la volée peut être à lui.

PERDRIX COLIN COLÉNIQUI, *Perdix Coyolcos*, Lath.; *Perdix borealis*, Temm.; *Tetrao virginianus*, Gmel.; *Tetrao marylandus*, Gmel.; *Tetrao mexicanus*, Gmel.; Caille de Virginie, Sonn.; Caille d'Amérique, Encyclop. méthod.; Colin Coléniqui, Temm.; Perdrix d'Amérique, Buff., pl. enlum. 149. Parties supérieures d'un roux fauve, avec le bord des plumes frangé de noir et de cendré; sur le milieu du dos sont de grandes taches noires bordées de roux; scapulaires et grandes tectrices alaires variées de taches et de raies cendrées, rouges et noires, les petites rousses, rayées de noir; rémiges brunes; rectrices d'un cendré bleuâtre, les intermédiaires terminées de roux et de noir; front noir; un double sourcil blanc; gorge blanche, encadrée de noir; des taches blanches, rousses et noires sur le cou; poitrine d'un blanc roussâtre, rayé transversalement de noir; abdomen blanc, avec des raies et des lunules noires; flancs roux, parsemés de taches ovoïdes blanches, entourées de noir; bec noir, rougeâtre à sa base; pieds bruns. Taille, huit pouces et demi. La femelle a les teintes généralement plus pâles; la gorge et les sourcils d'un roux clair.

PERDRIX COLIN COYOLCOS. *V.* PERDRIX COLIN COLÉNIQUI.

PERDRIX COLIN HO-OUI. *V.* PERDRIX COLIN COLÉNIQUI.

PERDRIX COLIN DES ÎLES MALOUINES, *Perdix falklandica*, Lath.; *Tetrao falklandicus*, Gmel.; Caille des îles Malouines, Buff., pl. enlum.

222. Parties supérieures brunes, avec le bord des plumes d'un cendré roussâtre; côtés de la tête roussâtres, variés de brun et de blanchâtre vers la région des yeux; rémiges noirâtres, bordées de blanchâtre; rectrices brunes, rayées transversalement de roussâtre; gorge et poitrine d'un brun jaunâtre; le reste des parties inférieures blanchâtre; bec noirâtre; pieds d'un brun rougeâtre. Taille, huit pouces.

PERDRIX COLIN DE SONNINI, *Perdix Sonnini*, Temm., Ois. color., pl. 75. Parties supérieures d'un cendré roussâtre, varié de taches et de raies en zig-zag d'un brun noirâtre; sommet de la tête jaunâtre, surmonté d'une huppe formée de quelques plumes relevées, brunes, bordées de jaunâtre; une large bande rousse derrière les yeux; nuque et côtés du cou variés de blanc, de noir et de marron; tectrices alaires brunes; rémiges d'un brun noirâtre; rectrices brunes, rayées en zig-zag de noir; gorge d'un roux foncé; poitrine d'un fauve rougeâtre clair, parsemé de taches blanches, et pointillé de noir; plumes des parties inférieures rousses, portant chacune trois taches ovales blanches, bordées de noir; bec noir; pieds jaunes. Taille, sept pouces quatre lignes. La femelle est un peu moins grande; ses couleurs sont plus pâles; elle n'a point de plumes relevées sur la tête. De l'Amérique méridionale.

PERDRIX COLIN TOCRO, *Perdix dentata*, Temm.; *Perdix guyanensis*, Lath.; *Tetrao guyanensis*, Gm. Parties supérieures d'un roux cendré tiqueté de noir, avec quelques raies en zig-zag noires; sommet de la tête et occiput roux, pointillés de noir; sourcils roussâtres; joues et lorum d'un roux brillant; tectrices alaires rousses, marquées de taches noires sur les barbes intérieures, et de zig-zags blanchâtres et noirs aux barbes extérieures; rémiges brunes, variées transversalement de roux; rectrices brunes, rayées en zig-zag de noir;

parties inférieures rousses, variées, rayées de jaunâtre et de cendré; bec noir; auréole des yeux rouge; pieds cendrés. Taille, dix pouces six lignes. Amérique méridionale.

PERDRIX COLIN ZONÉCOLIN, *Perdix cristata*, Lat.; *Tetrao cristatus*, Gmel. Parties supérieures cendrées, variées de taches et de zig-zags bruns et blanchâtres; tête variée de roux, de brun et de jaunâtre, ornée de plumes blanchâtres susceptibles de se relever en huppe; rémiges cendrées; des taches noires sur les tectrices alaires; rectrices d'un brun cendré, rayées de zig-zags blanchâtres; gorge roussâtre, avec le liséré des plumes noir; côtés du cou blanchâtres, avec une petite tache noire à l'extrémité de chaque plume; poitrine blanchâtre, rayée transversalement de noir; le reste des parties inférieures varié de blanc, de noir et de roux; flancs tachetés de noir dans la direction des tiges des plumes; bec brun, jaunâtre à sa base; pieds jaunâtres. Taille, huit pouces. La femelle n'a point de huppe sur la tête; elle est un peu plus petite que le mâle, et ses nuances sont en général moins vives. Du Mexique.

#### IV. CAILLES.

Ce quatrième sous-genre de Perdrix a paru, à quelques méthodistes, offrir des caractères suffisans pour en être totalement séparé; néanmoins, comme ses caractères ne portaient que sur les mœurs et les habitudes, l'opinion nouvelle n'a point généralement prévalu, et la majorité des naturalistes a conservé la réunion des Perdrix et des Cailles. Ces Oiseaux, malgré la brièveté de leurs ailes, sont grands voyageurs, et ce phénomène n'est pas l'un des moins importants de l'histoire naturelle. Aussitôt que le printemps a ramené l'abondance dans nos campagnes, les Cailles, guidées par un instinct tout particulier, quittent les pays où elles s'étaient réfugiées durant l'hiver, traversent les mers et se répandent en troupes nombreuses par toute l'Europe, où bientôt elles

se séparent pour vivre isolées. Le nombre des mâles, relativement à celui des femelles, étant plus considérable encore chez les Cailles que chez les Perdrix, les unions sont aussi plus tumultueuses et beaucoup moins durables; l'opiniâtreté de leurs combats est en raison de la violence de leurs désirs, de la licence de leurs amours où l'on ne remarque ni la constance ni les soins mutuels qui distinguent les Oiseaux. Les femelles, chargées seules des soins de l'incubation, établissent leurs nids dans les champs ou les prés, et les construisent de brins d'herbe, assez négligemment arrangés. La ponte est de quinze à vingt œufs, d'un blanc roussâtre, tantôt finement pointillés de noirâtre, tantôt tachetés de brun verdâtre. Ils éclosent au bout de vingt-un jours, et déjà, vers le mois de juillet, ils forment un gibier délicat. Ils vivent sous la conduite de leur mère, dans les champs, où ils trouvent une abondante nourriture. Mais dès que les graines deviennent rares, quand le froid se fait sentir, toutes, d'un vol droit et peu élevé, se dirigent vers le sud, recrutant en route celles qui s'étaient moins avancées. Elles ne voyagent que la nuit ou de grand matin. On a observé que le besoin de changer de climat est si violent chez les Cailles, qu'il se manifeste même dans celles que l'on retient en captivité. On les voit à chaque époque de départ s'agiter dans leurs cages quelquefois au point de se tuer. Ce désir, commun à tous les Oiseaux émigrans privés de la liberté, est plus énergique dans la Caille que dans aucune autre espèce.

PERDRIX CAILLE AUSTRALE, *Perdix australis*, Lath. Parties supérieures roussâtres, avec des lunules noires; front, lorum et gorge blanchâtres; sommet de la tête et nuque variés de blanchâtre et de noirâtre; rémiges brunes, frangées extérieurement de roussâtre, rectrices brunes, rayées de zig-zags noirs; parties inférieures jaunâtres, variées de ban-

des noires et de zig-zags roux; bec et pieds bruns. Taille, sept pouces. La femelle a les nuances moins vives; le dessus du corps tacheté irrégulièrement de roux, avec des lignes blanches; le dessous d'un roux cendré, varié de zig-zags bruns. De l'Australasie.

PERDRIX CAILLE DE LA BAIE D'HUDSON, *Perdix hudsonica*, Lath. Parties supérieures fauves, rayées de blanc et de noir; les inférieures jaunâtres, rayées de blanc et de noir avec des taches blanches irrégulières sur la poitrine et l'abdomen; bec et pieds noirâtres. Taille, cinq pouces.

PERDRIX CAILLE BRUNE, *Perdix grisea*, Lath. Parties supérieures grisâtres, rayées de noir; tête mélangée de noir et de roux; rémiges et rectrices brunes; gorge d'un gris cendré; parties inférieures cendrées, avec deux bandes noires sur chaque plume; bec et pieds noirs. Taille, sept pouces. De Madagascar.

PERDRIX CAILLE DE LA CALIFORNIE, *Perdix californica*, Lath. Parties supérieures d'un brun cendré, tacheté de jaunâtre; sommet de la tête orné d'une huppe noirâtre; front roux; gorge noire, encadrée d'une bande jaunâtre qui prend naissance derrière l'œil; poitrine d'un brun cendré qui tire au bleuâtre sur les côtés; abdomen d'un jaune ferrugineux varié de lunules noires; bec et pieds bruns. Taille, huit pouces. La femelle n'a pas de huppe noire sur la tête; son plumage est moins sombre.

PERDRIX CAILLE DE GAYENNE. V.  
PERDRIX COLIN DE SONNINI.

PERDRIX CAILLE DE LA CHINE. V.  
PERDRIX CAILLE A FRAISE.

PERDRIX CAILLE DE CHROKIEL. V.  
PERDRIX CAILLE COMMUNE.

PERDRIX CAILLE COMMUNE, *Perdix Cothurnix*, Lath.; *Tetrao Cothurnix*, Gmel.; *Cothurnix major*, Briss.; Buff., pl. enlum. 170. Parties supérieures variées de brun et de gris, avec une strie blanchâtre ou roussâtre sur le milieu de chaque plume; sommet



de la tête varié de noir et de roussâtre ; trois raies blanchâtres, dont les deux latérales bordent les yeux ; gorge noire ; poitrine roussâtre ; abdomen et cuisses blanchâtres ; bec noir ; pieds couleur de chair. Taille, sept pouces six lignes. La femelle a la poitrine blanchâtre, parsemée de taches noires arrondies. On trouve accidentellement des variétés d'une teinte plus ou moins blanchâtre. Europe et Afrique.

PERDRIX CAILLE DE LA CÔTE DE COROMANDEL. *V.* PERDRIX CAILLE NATTÉE.

PERDRIX CAILLE A FRAISE, *Perdix chinensis*, Lath. ; *Tetrao chinensis*, Gmel. ; *Cothurnix philippinensis*, Briss. ; Buff., pl. enlum. 126, fig. 2. Parties supérieures variées de brun clair et de noirâtre ; joues et devant du cou blancs ; une ligne noire de chaque côté au-delà de la mandibule inférieure ; rémiges d'un brun clair ; rectrices d'un brun marron ; gorge noire, séparée de la poitrine qui est cendrée et tachetée de brun roux par une bande grise ; parties inférieures d'un brun marron ; bec noir ; pieds jaunâtres. Taille, quatre pouces huit lignes. La femelle a les couleurs moins vives et la taille un peu moins forte. Elle a été décrite sous les noms de *Perdix manillensis*, Lath. ; petite Caille de l'île de Luçon, Sonner. ; petite Caille de Manille, Buff.

PERDRIX GRANDE CAILLE DE LA CHINE. *V.* PERDRIX FERRUGINEUSE.

PERDRIX GRANDE CAILLE DE MADAGASCAR. *V.* PERDRIX CAILLE A VENTRE PERLÉ.

PERDRIX GRANDE CAILLE DU MEXIQUE, *Perdix Novæ-Hispaniæ*, Lath. Parties supérieures blanchâtres, variées de brun ; tête et cou variés de noir et de blanc ; tectrices alaires fauves, terminées de blanchâtre ; parties inférieures fauves ; bec et pieds noirs. Taille, huit pouces.

PERDRIX GRANDE CAILLE DE POLOGNE. *V.* PERDRIX CAILLE COMMUNE.

PERDRIX CAILLE DE GINGI. *V.* PERDRIX CAILLE NATTÉE.

PERDRIX CAILLE A GORGE BLANCHE. *V.* PERDRIX COLIN COLÉNIQUI.

PERDRIX CAILLE HUPPÉE DU MEXIQUE. *V.* PERDRIX COLIN ZONÉCOLIN.

PERDRIX CAILLE DES ILES MALOUINES. *V.* PERDRIX COLIN DES ILES MALOUINES.

PERDRIX CAILLE DE LA LOUISIANE. *V.* PERDRIX COLIN COLÉNIQUI.

PERDRIX CAILLE DE MADAGASCAR. *V.* TURNIX A COU NOIR.

PERDRIX CAILLE DE MANILLE. *V.*

PERDRIX CAILLE A FRAISE, femelle.

PERDRIX CAILLE DU MEXIQUE. *V.*

PERDRIX COLIN COLÉNIQUI.

PERDRIX CAILLE NATTÉE, *Perdix textilis*, Temm., Ois. color., pl. 35 ; *Perdix coromandelica*, Lath. ; *Tetrao coromandelicus*, Gmel. ; petite Caille de Gingi, Sonner. Parties supérieures brunes, variées de noir, avec des taches allongées blanchâtres ; côtés de la tête et sourcils blancs ; une bande rousse, finement rayée de noir, traversant l'œil ; de cette bande part un trait arrondi, noir, et fauve, qui va joindre l'angle du bec ; un double hausse-col et une bande longitudinale sur la gorge noirs ; tectrices alaires roussâtres, variées de roux brunâtre ; rémiges brunes ; côtés du haut de la poitrine d'un roux fauve ; parties inférieures blanchâtres, variées de roussâtre et de cendré, avec des taches longitudinales noires, plus nombreuses sur le milieu de la poitrine ; bec noir ; pieds jaunâtres. Taille, six pouces. La femelle a la poitrine et les flancs d'un fauve jaunâtre, avec deux taches noires sur chaque plume, et une strie blanchâtre dans le sens de la tige ; le milieu du ventre et de l'abdomen sont blancs. De l'Inde.

PERDRIX CAILLE DE LA NOUVELLE-GUINÉE, *Perdix Novæ-Guineæ*, Lath. Parties supérieures brunes ; tectrices alaires brunâtres, bordées de jaune cendré ; parties inférieures brunâtres, variées de brun et de noirâtre ; tête d'un brun noirâtre ; bec et pieds cendrés. Taille, cinq pouces.

PERDRIX CAILLE DE LA NOUVELLE-

HOLLANDE. *V.* PERDRIX CAILLE AUSTRALÉ.

PERDRIX CAILLE DES PHILIPPINES. *V.* PERDRIX CAILLE A FRAISE.

PERDRIX CAILLE ROUSSE, *Perdix rubiginosa*, Valenc. Parties supérieures d'un gris foncé, variées de noir; tête noirâtre, piquetée de cendré; derrière du cou d'un brun roux foncé; poitrine grise, tachetée de noir; parties inférieures d'un brun cendré, lavé de fauve et de blanchâtre; bec noirâtre; pieds cendrés. Taille, six pouces. De l'Inde.

PERDRIX CAILLE A VENTRE PERLÉ, *Perdix striata*, Lath.; Temm., Ois. color., pl. 82. Parties supérieures d'un brun roux, avec une bande longitudinale jaunâtre au milieu de chaque plume, et quelques autres transversales noires et rousses; côtés de la tête noirs; sourcils et bandes au-dessous des yeux blancs; tectrices alaires rayées transversalement de blanc roussâtre et de noir, terminées de blanc; rémiges d'un blanc cendré, bordées extérieurement de roux; rectrices noires, rayées transversalement de roux; côtés du cou et de la poitrine d'un bleu cendré; un plastron brun marron; abdomen noir, tacheté de blanc; flancs roux, avec une bande blanche bordée de noir; bec noir; pieds roussâtres. Taille, neuf pouces. D'Afrique.

PERDRIX CAILLE A TROIS DOIGTS. *V.* TURNIX A COU NOIR.

PERDRIX CAILLE DE VIRGINIE. *V.* PERDRIX COLIN COLÉNIQUI. (DR..Z.)

On a appelé PERDRIX DE MER une espèce du genre Glaréole. *V.* ce mot.

(B.)

PERDRIX. *Perdix*. MOLL. Quelques espèces de Tonnes, qui ont la columelle perforée à la base, et le bord droit de l'ouverture toujours mince et tranchant, sans bourrelet à l'intérieur, ont été séparés du genre sous ce nom d'Oiseaux par Denis de Montfort (Conchyliologie systématique, T. II, pag. 447). Ce genre absolument inutile n'a point été adopté. *V.* TONNE.

Les marchands ont donné le nom de PERDRIX à diverses autres Coquilles appartenant à des genres différens; ils ont conséquemment appelé: PETITE PERDRIX GRISE le *Cypræa crosa*; PERDRIX ROUGE, le *Natica caurena*, nom que l'on donne aussi à l'*Achatina Perdix* dont les variétés sont désignées par les noms de PERDRIX VIOLETTE, PERDRIX BLEUE et de PERDRIX DE JUDA.

(D..H.)

PERD-SA-QUEUE. OIS. Syn. vulgaire de Mésange à longue queue. *V.* MÉSANGE. (DR..Z.)

PÉRÉBÉE OU PÉRÉBIER. *Perebea*. BOT. PHAN. Aublet (Plantes de la Guiane, vol. 2, pag. 955, tab. 561) a décrit et figuré sous le nom de *Perebea guianensis* une Plante appartenant à la Polygamie Triœcie, L., et qu'il dit être nommée *Abermou* par les Galibis. Cette Plante est le type d'un genre qui a été placé par Jussieu dans les Urticées, non loin du genre *Ficus*. Voici ses caractères essentiels: fleurs femelles composées chacune d'un calice tubuleux, à quatre dents; d'un ovaire arrondi surmonté d'un style et d'un stigmate bilobé, auquel ovaire succède une graine couverte par le calice converti en une baie molle, velue, d'un rouge de corail. Ces fleurs sont sessiles, au nombre de trente et plus, portées sur un réceptacle large, charnu, découpé à ses bords en plusieurs dents, marqué en dessous d'empreintes qui semblent les traces d'anciennes écailles, d'abord concave, puis convexe et nu par la chute des petites baies. Les fleurs mâles sont inconnues. Quoique ces caractères laissent beaucoup à désirer, ils suffisent néanmoins pour faire voir les grands rapports que le *Perebea* offre avec les Figuiers, rapports qui sont fertilisés par la stipule caduque des bourgeons, et le suc latexent des tiges.

Le *Perebea guianensis*, Aublet, *loc. cit.*, est un Arbre de moyenne grandeur qui, de sa racine, pousse plusieurs tiges droites, flexibles,

de quatre à cinq pouces de diamètre. Ces tiges se divisent en branches striées longitudinalement, garnies de feuilles alternes, oblongues, ovales, lisses, vertes, luisantes, ondulées sur leurs bords, acuminées, longues de plus d'un pied et larges de cinq à six pouces. Ces feuilles paraissent criblées de points transparens lorsqu'on les place entre l'œil et la lumière. Avant leur développement, elles sont renfermées dans une longue stipule membraneuse, caduque, dont on aperçoit les vestiges sur les branches qu'elle entourait. Les réceptacles floraux sont placés dans les aisselles des feuilles. Toutes les parties de la Plante laissent écouler par incision un suc laiteux. Cet Arbre croît à la Guiane sur les bords de la rivière de Courou. Les habitans se servent de son écorce pour faire des liens. (G..N.)

**PÈRE-BLANC** ou **PÈRE JEAN**. OIS. Syn. vulgaire d'Alimoche. *V.* CATHARTE. (DR..Z.)

**PÉRÉBIER**. BOT. PHAN. *V.* PÉRÉBÉE.

**PERENGO**. OIS. L'un des synonymes vulgaires de Biset, dans le midi de la France. *V.* PIGEON. (DR..Z.)

**PÈRE-NOIR**. OIS. Plusieurs petits Oiseaux ont reçu ce nom vulgaire; entre autres le *Fringilla Noctis*, L., et le *Loxia macroura*. (DR..Z.)

\* **PÉRÉOLE**. BOT. PHAN. L'un des noms vulgaires du Bleuet des champs. (B.)

\* **PERESKIA**. BOT. PHAN. (Haworth.) *V.* CIERGE. (B.)

**PEREZIA**. BOT. PHAN. Lagasca a donné ce nom à un genre de la famille des Synanthérées, qu'il avait communiqué en premier lieu sous le nom de *Clarionea* au professeur De Candolle. Celui-ci, dans les Annales du Mus. d'Hist. nat. T. XIX, pl. 12, f. 2, en donna une description que nous avons reproduite en abrégé à l'article CLARIONÉE. *V.* ce mot. Cassini a suivi les vicissitudes de la no-

menclature de Lagasca en adoptant le *Perdicium magellanicum* comme type du genre *Perezia*, et il a réservé le nom de *Clarionea* pour un genre formé sur le *Perdicium lactucoides*, qui ne diffère essentiellement du *Perezia* que par son réceptacle hérissé de petites soies nombreuses et très-courtes au lieu d'être parfaitement nu. (G..N.)

**PERFOLIATA**. BOT. PHAN. Plusieurs Plantes ont reçu ce nom, parce que leurs tiges sont traversées par des feuilles dont le limbe les borde de toutes parts. Ainsi quelques *Buplevres* ont été ainsi désignés par Mathiole et d'autres anciens auteurs; le *Smyrniium perfoliatum*, par Daléchamp; le *Brassica orientalis*, par L'Ecluse et Lobel; le *Chlora perfoliata*, par Gesner; et l'*Ophrys ovata*, par Brunfels. (G..N.)

\* **PERFOLIÉE** (FEUILLE). BOT. PHAN. Une feuille est dite perfoliée lorsque la tige se trouve bordée de toutes parts par son limbe. Ainsi les feuilles supérieures du Chèvrefeuille (*Lonicera Caprifolium*, L.), celles du *Chlora perfoliata*, etc., sont perfoliées. De Candolle considère, dans la plupart des cas, chacune d'elles, comme deux feuilles soudées à un tel point, qu'elles ne forment qu'un tout. (G..N.)

\* **PERFORARIA**. BOT. PHAN. (Choisy.) Sous-genre de Mille-Pertuis. *V.* ce mot. (B.)

**PERGA**. INS. *V.* PERGUE.

**PERGALIA**. BOT. PHAN. (Ruell.) L'un des anciens noms du *Papaver Argemone*. *V.* PAVOT. (B.)

**PERGUE**. *Perga*. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Térébrans, famille des Porte-Scies, tribu des Tenthredines, établi par Leach, et adopté par Latreille et par Lepelletier de Saint-Fargeau dans sa Monographie des Tenthredines. Les caractères de ce genre sont : antennes très-courtes, paraissant composées de six articles seulement; le dernier beaucoup plus gros,

formant une massue globuleuse; labre apparent; mandibules allongées, comprimées, unidentées; languette trifide et comme digitée; écusson carré, ayant une petite dent de chaque côté postérieurement; ailes supérieures ayant une cellule radiale appendiculée, et quatre cellules cubitales, la deuxième recevant la première nervure récurrente, et la troisième la seconde nervure; la quatrième n'atteignant pas le bout de l'aile; jambes postérieures munies d'une épine dans leur milieu et de deux autres aiguës à leur extrémité. Ce genre se distingue de toutes les autres Tenthredines par l'extrémité de ses antennes brusquement formée en massue: ce caractère ne se retrouve que dans les Bembex; mais ces derniers ont deux cellules radiales aux ailes supérieures, tandis que les Pergues n'en ont qu'une. On ne connaît que peu d'espèces de ce genre, toutes propres à la Nouvelle-Hollande; leurs mœurs sont encore inconnues.

La PERGUE POLIE, *Perga polita*, Leach, Zool. Miscel., n° 1, tab. 148, fig. 5; Le Pell. de Saint-Farg., Monogr. Tenth., p. 40, n° 110. Longue de cinq à six lignes; antennes jaunes; troisième article plus long que les deux suivans; tête jaune; mandibules ferrugineuses avec la base et l'extrémité noires; corselet ferrugineux, ayant une tache dorsale, les écailles des ailes, une tache sous les ailes et la partie postérieure de l'écusson d'un jaune obscur; abdomen d'un violet brun en dessus, ferrugineux en dessous à reflet violet; pattes jaunes; cuisses ferrugineuses avec un reflet violet; ailes fauves, transparentes, les supérieures ayant leur nervure extérieure, ainsi que le point marginal ferrugineux; cellule radiale allongée, pointue aux deux extrémités. Mâle et femelle. (G.)

PERGULAIRE. *Pergularia*. BOT. PHAN. Linné a créé ce genre qui appartient à la famille des Asclé-

piadées de Robert Brown, et à la Pentandrie Digynie. Il y avait compris quelques espèces formant un genre particulier désigné anciennement par Burmann sous le nom de *Vallaris* et adopté par R. Brown. Ce dernier auteur a formé son genre *Marsdenia* sur des Plantes qu'il avoue lui-même être excessivement voisines des Pergulaires, puisqu'elles n'en diffèrent que parce que les folioles de la couronne staminale n'offrent point de dents à la face interne. Reduisant donc le genre *Pergularia* à un très-petit nombre d'espèces, le célèbre botaniste de Londres (*in Mem. Wern. soc.*, 1, p. 31) lui assigne les caractères essentiels suivans: corolle hypocratérisforme, dont le tube est urcéolé; masses polliniques céréacées, dressées, fixées à la base; stigmate mutique; follicules renflés, lisses; graines aigrettées. A ces caractères il convient d'ajouter, pour donner une connaissance plus complète du genre, ceux qui font distinguer la section de la famille des Asclépiadées et la subdivision où est placée le *Pergularia*. Ainsi les corpuscules du stigmate au nombre de cinq sont divisibles en deux parties au moyen d'un sillon longitudinal, et ils portent à la base ou de chaque côté un processus auquel est fixée une masse pollinique; les anthères sont terminées par une membrane; la couronne staminale est à cinq folioles comprimées indivises au sommet, et pourvues à leur face interne d'un petit appendice.

Les Pergulaires sont des Plantes volubiles, dont les feuilles sont larges, membraneuses; les fleurs sont jaunes, très-odorantes et disposées en cimes ou panicules, qui naissent des aisselles des feuilles. Au moyen des retranchemens proposés par R. Brown, on ne compte qu'un petit nombre (environ quatre ou cinq) d'espèces certaines; elles croissent dans l'Inde orientale, dans la Chine et le Japon.

La PERGULAIRE ODORANTE, *Pergularia odoratissima*, Smith, *in Hort. Kew.*, 2<sup>e</sup> édit., vol. 2, p. 83; Andrews, *Bot. Reposit.*, t. 185; *Pergu-*

*laria tomentosa*, L., Mant.; *Cynanchum odoratissimum*, Lamk., est l'espèce la plus remarquable. Sa tige est rameuse, grimpante, garnie de feuilles cordiformes acuminées. Ses fleurs ont la grandeur de la Primevère ordinaire; elles sont jaunes-verdâtres, d'une odeur agréable de citron, surtout vers le soir; leur calice est plus court que le tube de la corolle, ce qui distingue essentiellement cette Plante du *Pergularia minor* d'Andrews, *Reposit.*, tab. 184. On la cultive dans les jardins de la Chine et de la Cochinchine. (G..N.)

**PÉRIANTHE.** *Perianthium*. BOT. PHAN. Ce mot, qui signifie *autour de la fleur*, a été employé par Linné pour désigner en général toutes les espèces de calices ou d'involucre. Plusieurs botanistes s'en sont servis pour exprimer l'ensemble des enveloppes florales, soit qu'elles forment un ou plusieurs verticilles, soit qu'elles se trouvent réduites à une simple écaille qui soutient les organes sexuels. On dit alors que le Périanthe est simple ou double. Dans le second cas, le verticille externe reçoit le nom de *calice*, et le verticille interne celui de *corolle*. V. ces mots. Mirbel et R. Brown lui ont donné un sens plus restreint en l'appliquant au verticille unique de la plupart des Plantes monocotylédones, considéré par Jussieu comme un calice, et pour lequel Erhart avait proposé le terme de *périgone* admis par Link et De Candolle. (G..N.)

\* **PERIBALLIA.** BOT. PHAN. Trinius a établi sous ce nom un genre de Graminées qui a pour type l'*Aira involuocrata* de Cavanilles, placé parmi les *Airopsis* par Roemer et Schultes. Ce genre n'a pas encore été généralement adopté. (G..N.)

**PÉRIBOLE.** *Peribolus*. MOLL. Adanson, trompé par quelques différences entre les jeunes et les vieux Animaux des Porcelaines, différences plus remarquables encore dans les Coquilles, institua le premier ce

genre inutile qui fut adopté cependant par Blainville, par suite de la grande confiance que lui inspirèrent les observations d'Adanson: cependant le savant professeur est complètement revenu de son erreur; le genre Péribole est donc tout-à-fait supprimé. V. PORCELAINE, où nous nous proposons de donner de plus amples détails. (D..H.)

**PÉRICALLES.** OIS. Nom que Vieillot a donné à une famille de l'ordre des Sylvains, et qui comprend les genres Phibalure, Viréon, Némolie, Tangara, Habia, Arrémou, Touit, Jacapa, Pyranga et Tachyphone. (D..Z.)

**PÉRICARDE.** ZOOLOG. V. MEMBRANES.

**PÉRICARPE.** BOT. PHAN. V. FRUIT.

\* **PERICHLÆNA.** BOT. CRYPT. (*Lycopodiaceæ*.) Genre établi par Fries dans la tribu des Trichiaceæ, auprès du genre *Licea*, dont il comprend plusieurs espèces; il est ainsi caractérisé par Fries, *Syst. orbis veget.*, 1, p. 141: périidium papyracé, régulier, persistant, simple, lisse, se coupant en travers: filamens intérieurs peu nombreux, libres.

Ces petits Champignons sont sessiles et croissent sur les bois pourris; ils diffèrent des *Licea* par le mode de déhiscence de leur périidium, des *Lycogala* par leur périidium simple, et de tous les deux par l'existence de filamens peu nombreux, il est vrai, dans l'intérieur de ce périidium. Fries rapporte à ce genre les *Licea circumscissa*, *abietina*, *strobilina* et *incarnata*. (AD. B.)

\* **PERICHARGUA.** BOT. PHAN. Nom vulgaire, chez les habitans de la côte de Cumana, du *Bauhinia cumanaensis* de Kunth. (G..N.)

**PERICHET ET PERICHER.** BOT. CRYPT. Bizarre traduction du mot *Perichætium*. V. PÉRICHÈZE. (B.)

**PÉRICHÈZE.** *Perichætium*. BOT. CRYPT. Et non *Perichet* ou *Pericher*. On donne ce nom, dans la fa-

mille des Mousses, à l'espèce d'involucre formé par les feuilles qui entourent immédiatement les fleurs, et par suite la base du pédicelle de l'urne. Le Périchèse est formé de feuilles d'une forme souvent différente de celles du reste de la Plante, et en cela il ressemble aux involucre des Plantes phanérogames dont les bractées sont également des feuilles modifiées. Le Périchèze est en général beaucoup plus distinct dans les Mousses à fleurs terminales que dans celles à fleurs axillaires. Tantôt il enveloppe des ovaires et des anthères, et tantôt il ne contient qu'un seul de ces organes; caractère qui avait fait distinguer à Hedwig des Mousses hermaphrodites, monoïques et dioïques. (AD. B.)

\* PERICLADIUM. BOT. PHAN. Link donne ce nom, qui nous semble surabondant, au pétiole dilaté de certaines feuilles, comme par exemple dans la plupart des Umbellifères. (G..N.)

\* PÉRICLINE. *Periclinium*. BOT. PHAN. Nom sous lequel H. Cassini désigne l'involucre des Synanthérées. V. INVOLUCRE et SYNANTHÉRÉES. (G..N.)

PERICLYMENUM. BOT. PHAN. Tournefort se servit de ce mot pour désigner un genre qui, de même que plusieurs autres genres voisins du même auteur, fut réuni par Linné au *Lonicera*. Jussieu a rétabli les genres de Tournefort, à l'exception du *Periclymenum* qui est resté uni au *Caprifolium*. V. CHÈVREFEUILLE. (G..N.)

PERICONIA. BOT. CRYPT. (*Mucédinées*.) Ce genre, d'abord établi par Tode, a été admis depuis par tous les botanistes qui en ont dernièrement séparé le *Periconia stemonitis*, pour former le type du genre *Cephalotrichum*. Les *Periconia* appartiennent à la dernière tribu des Mucédinées, à celle des Isariées; ils se présentent sous la forme d'un stipe roide subulé, portant à son sommet une tête ar-

rondie couverte de sporules; ce stipe est formé par des filamens byssoïdes intimement soudés et qui divergent au sommet pour former le capitule terminal; la structure de ces Plantes est donc la même que celle des *Isaria*, si ce n'est que les filamens sont plus fortement unis, et que le capitule parfaitement distinct du pédicelle est arrondi. On connaît maintenant six ou sept espèces de ce genre, mais elles sont peu distinctes. Celle qui forme le type du genre est le *Periconia lichenoïdes* qui croît sur les tiges des herbes sèches ainsi que la plupart des autres espèces. (AD. B.)

\* PERIDERMUM. BOT. CRYPT. (*Uredinées*.) Link avait d'abord formé sous ce nom un genre particulier des *Æcidium Pini*, *abietinum*, *elatinum* et *columnare*, genre que Desvaux avait adopté sous le nom de *Sphærotheca*. Mais depuis on n'a plus considéré ce groupe que comme une section assez naturelle des *Æcidium*; elle diffère des autres *Æcidium* en ce que le périidium, très-développé, se coupe transversalement à la base, de manière à se détacher comme une sorte d'opercule. Ces espèces sont en général assez grandes, et l'*Æc. Pini*, est surtout remarquable par sa taille qui égale souvent celle d'un pois, et par sa manière de se développer sous l'écorce des branches déjà assez grosses. (AD. B.)

\* PERIDIUM. BOT. PHAN. Genre nouveau proposé par Schott, dans le dernier volume du *Systema vegetabilium* de Sprengel (*Appendix*, p. 410). Lors même que ce genre serait établi sur des caractères plus complets que ceux sur lesquels il repose, on devrait en rejeter la dénomination, puisqu'elle a déjà un emploi en botanique. Sprengel rapproche ce genre du *Pera* de Mutis ou *Perula* des auteurs modernes. V. PÉRULE. (G..N.)

PÉRIDIDIUM. BOT. CRYPT. On donne ce nom à l'involucre fibreux, coriace ou membraneux qui, dans les fa-

milles des Lycoperdacées, des Hypoxylons et dans quelques Mucédinées, enveloppe les sporules; le Périidium des Mucors formé par la simple dilatation du filament, est cependant tout-à-fait différent des autres Périidium et devrait être seulement désigné par le nom de vésicule. Dans les Lycoperdacées, le Périidium est formé par des filamens entrecroisés dans tous les sens, et qui vers le centre laissent des intervalles qu'occupent les sporules; ce tissu fibreux forme tantôt une seule membrane épaisse et comme feutrée, tantôt plusieurs couches ou membranes distinctes, enfin quelquefois il s'étend jusqu'au centre sans laisser de cavité particulière pour les sporules qui sont épaisses dans l'intervalle des filamens.

Dans les Hypoxylons le Périidium, quoique analogue sous beaucoup de rapports à celui des Lycoperdacées, est beaucoup plus dur, plus compacte, et n'offre plus aucun indice de structure fibreuse; il est probable cependant qu'il ne diffère que par la soudure plus intime des fibres qui le composent. (AD. B.)

**PÉRIDOT. MIN.** *Krysolith* et *Olivine*, Werner. Substance vitreuse, d'un vert tirant sur le jaunâtre, infusible, s'offrant lorsqu'elle est cristallisée sous la forme de prismes qui dérivent d'un prisme droit rectangulaire, dans lequel la hauteur et les côtés sont entre eux à peu près comme les nombres 25, 14 et 11. Elle a quelquefois la structure lamellaire, et se clive assez facilement, parallèlement à l'un des pans du prisme. Dans les autres sens, la cassure est généralement conchoïde et éclatante. La pesanteur spécifique du Périidot est de 5,4. Sa dureté est supérieure à celle du Feldspath et inférieure à celle du Quartz. Il est faiblement magnétique, et possède une double réfraction très-considérable. Il est infusible au chalumeau, et brunit seulement un peu par l'action du feu.

Considéré sous le rapport de ses

variétés de formes, le Périidot offre sept modifications principales qui, par leur combinaison, constituent jusqu'à présent six variétés cristallines. Nous citerons, parmi celles que Haüy a décrites :

**Le PÉRIDOT TRIUNITAIRE.** En prisme octogone, terminé par des sommets à six faces obliques et une horizontale.

**Le PÉRIDOT CONTINU.** En prisme à dix pans, avec sommets à six faces obliques, et une horizontale.

**Le PÉRIDOT DOUBLANT.** En prisme dodécaèdre, terminé par des sommets à neuf faces, huit obliques et une horizontale.

Sous le rapport de la texture, on peut partager l'ensemble des variétés de Périidot en deux subdivisions ou sous-espèces, correspondantes aux distinctions établies par le système de Werner. L'une, sous le nom de *Chrysolithe*, comprendra toutes les variétés cristallisées, à cassure vitreuse et de couleur verte; l'autre, sous le nom d'*Olivine*, réunira les variétés granuleuses dont la couleur est variable, par suite des altérations qu'elles ont subies.

**CHRYSOLITHE.** En cristaux en général peu volumineux, d'un vert jaunâtre assez pur, passant au vert d'olive ou au vert pistache. Cette substance est une combinaison ou peut-être un mélange de Silicate de Magnésie et de Silicate de Fer. Elle est composée, d'après une analyse de Klaproth, de 59 parties de Silice, 45 de Magnésie et 19 d'Oxide de Fer. Le gisement de cette variété de Périidot est peu connu; il paraît cependant qu'elle appartient aux terrains volcaniques ainsi que l'Olivine. La plupart des Périidots cristallisés nous arrivent du Levant, par le commerce de Constantinople. On assure qu'il en vient aussi du Brésil. On a trouvé la Chrysolithe en petits cristaux dans le Basalte à Mascareigne, à Montferrier près Montpellier, aux environs de Cassel, en Bohême, etc. La Chrysolithe est une pierre gemme peu estimée à cause de son faible éclat et de son peu de dureté. Une belle Pierre

ovale de neuf lignes et demie sur sept un tiers valait en 1810 environ cent francs.

**OLIVINE.** Vulgairement *Chrysolithe des volcans*; Péridot granuliforme d'Haüy. En grains séparés, ou réunis en masses plus ou moins considérables, à cassure vitreuse ou raboteuse; pesanteur spécifique : 3,2; couleur : vert jaunâtre, lorsque la substance n'est point altérée; mais elle est sujette à la décomposition, et passe alors du vert au jaune-verdâtre, au rougeâtre et au noirâtre. Elle prend quelquefois l'éclat gras et métalloïde et une structure laminaire assez sensible. Analyse de l'Olivine de Languedoc, en Vivarais, par Berthier : Silice, 40,80; Magnésie, 41,60; Fer oxidé, 16,40. — De l'Olivine d'Unkel, par Klaproth : Silice, 50; Magnésie, 38,50; Fer oxidé, 12. — Le Péridot Olivine appartient au Basalte et autres roches volcaniques analogues. On ne le connaît encore que dans ces terrains où il est caractéristique. Il s'y présente sous forme de petits grains vitreux d'un jaune verdâtre, réunis souvent en masses nodulaires, de la grosseur de la tête. Tous les dépôts basaltiques en contiennent une plus ou moins grande quantité, et par conséquent il existe dans une multitude de localités différentes qu'il serait trop long d'énumérer. L'Auvergne, le Velay, le Vivarais, la Hesse, la Saxe, la Bohême, l'Écosse, l'Irlande, Ténériffe, Mascareigne surtout, où Bory de Saint-Vincent a soigneusement observé cette substance, l'offrent en grande quantité. La couleur vert-jaunâtre de ce Péridot est rarement uniforme : elle passe au jaune sale et au rougeâtre par l'effet d'une altération qui, lorsqu'elle est très-avancée, donne lieu à ces variétés que l'on a décrites sous les noms de *Limbitite* et de *Chusite*. La *Limbitite* de Saussure est une substance en grains irréguliers, d'un jaune plus ou moins foncé, tendre, et fusible en émail blanc ou noir, et que l'on trouve dans les cavités d'une Roche basaltoïde de la colline de

Limbourg sur les bords du Rhin.

D'après les observations de notre célèbre collaborateur, lorsque les Basaltes qui en contiennent beaucoup viennent à se détruire, la Chrysolite de volcan, devenant libre en grains que le frottement finit par réduire à la plus grande petitesse, finit par former en certains endroits une véritable arène, brillante et jaune, d'un aspect résineux ou vitreux. Bory de Saint-Vincent cite comme localités remarquables par la proportion de la Chrysolite de Volcan réduite en sable, quelques points des plages de l'île Mascareigne. Après avoir trouvé cette substance ainsi brisée sur la plage, il la revit sur le lieu appelé la Plaine des Sables, vers douze cents toises d'élévation, au pourtour du volcan, éparsée en morceaux gros comme le poing. Les Basaltes d'alentour en étaient pénétrés, et bientôt une coulée de laves scorieuses qui sortait des flancs de la montagne ignivome s'en montra toute remplie. D'autres courans, à peine figés, extérieurement enduits d'une couche vitreuse, en contenaient au point que sous le vernis vitreux les fragmens s'en élevaient comme des grains de variole. Conduit à rechercher d'où peut venir une si grande quantité d'Olivine dans les matières volcaniques qu'il observa, l'infatigable explorateur des îles d'Afrique, qui fit pour ainsi dire son habitation dans les brûlans cratères de l'une d'elle, s'exprime de la sorte (Voy. T. III, p. 139) : « Il est des substances que les volcans vont chercher à de grandes profondeurs du globe et qu'ils mettent au grand jour. Ces substances, que les feux souterrains n'altèrent pas, se trouvent dans les laves seulement; nulle autre part la terre ne nous les présente; et à quelque profondeur que nos fouilles aient pu parvenir, nous n'avons encore rien vu d'analogue.... La Chrysolithe de volcan occuperait donc dans notre globe une zone très-profonde, et les seules éjections volcaniques, préparées au-des-



sous de cette zone, en entraîneraient les fragmens dont nous les voyons accompagnées quand elles se font jour au travers des flancs de notre planète. » Ceci fut imprimé en 1804.

(G. DEL.)

\* **PERIDROMA.** BOT. CRYPT. Necker a proposé ce mot pour désigner le pétiole ou rachis des feuilles de Fougères qui porte en même temps les organes de la fructification. (G..N.)

\* **PÉRIER ET PÉRIET.** OIS. Syn. vulgaire de Proyer. F. BRUANT.

(DR..Z.)

**PÉRIGONE.** *Perigonium.* BOT. PHAN. Erhart nommait ainsi l'enveloppe des fleurs dans le sens que plusieurs botanistes ont depuis attaché au mot Périanthe (*Perianthium*). De Candolle, dans la Théorie Élémentaire, lui a donné la même signification; mais dans son Organographie Végétale, T. I, p. 503, il l'applique, ainsi que l'avait proposé Link, à l'enveloppe florale unique des monocotylédons et de plusieurs autres Plantes où l'on est fort embarrassé pour décider si c'est une corolle ou un calice. Les parties dont le périgone se compose ne peuvent donc recevoir le nom de sépales ou celui de pétales, et le célèbre professeur de Genève innove à leur égard le terme de *Tépales*.

(G..N.)

\* **PÉRIGYNANDE.** *Perigynanda.* BOT. PHAN. Necker a employé ce mot pour désigner les enveloppes florales; le calice était la Périgynande extérieure, et la corolle la Périgynande intérieure. Cette innovation n'a pas fait fortune.

(G..N.)

\* **PÉRIGYNE OU PERIGYNIQUE.** BOT. PHAN. On dit qu'un organe floral est *périgyne* lorsqu'il est inséré sur la face interne du calice au-dessus du point d'attache de l'ovaire, comme par exemple dans les Rosacées, les Salicariées, etc. L'insertion périgyne a fourni à Jussieu un mode de division dans les classes de sa Méthode naturelle.

(G..N.)

\* **PÉRIKLINE.** MIN. L'une des espèces du genre Feldspath, dans le

Système minéralogique de Breithaupt, ayant pour caractères principaux, d'avoir un double clivage sur les faces latérales du prisme, de se réduire difficilement en fritte au chalumeau, et d'être insoluble dans les Acides concentrés. Elle est formée d'un atome de Trisilicate alcalin, combiné avec trois atomes de Trisilicate d'Alumine. La Périkline se trouve à Zoblitz, dans l'Erzgebirge, où elle forme, avec l'Amphibole, une sorte de Siénite au milieu de la Serpentine.

(G. DEL.)

**PÉRILAMPE.** *Perilampus.* INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Térébrans, famille des Pupivores, tribu des Chalcidites, établi par Latreille et ayant pour caractères: mandibules presque carrées, à dents très-fortes et au nombre de trois dans l'une et deux à l'autre; tige des antennes ou sa massue, courte et en fuseau. Ce genre se distingue des Cléonynes et des Spalangies parce que ceux-ci ont les mandibules bidentées. Les Ptéromales, qui sont plus voisins, en sont cependant séparés parce que la tige de leurs antennes est allongée, cylindrique, et que les dentelures de leurs mandibules sont plus petites. Enfin les genres Encyrte, Platygastre, Scéliion et Téléas s'en éloignent par leurs mandibules terminées en une pointe simple et sans dentelures.

Le corps des Périlampes est court et gros; leur tête est grosse, elle a une profonde cavité frontale qui s'étend jusqu'aux yeux lisses et reçoit les antennes dans le repos; le chaperon est distinct, et l'on voit sur le vertex les trois petits yeux lisses qui sont gros, saillans et placés en ligne droite sur son bord antérieur; les palpes sont très-courts; le segment antérieur du corselet est très-étroit et ne forme qu'un rebord transverso-linéaire; l'écusson est très-grand; les ailes supérieures n'ont qu'une seule nervure sensible, laquelle partant de la base de l'aile, sans toucher au bord extérieur, se recourbe ensuite pour rejoindre ce bord qu'elle suit jusque

passé le milieu, et émet intérieure-  
ment, avant de disparaître, un petit  
rameau élargi à son extrémité, qui  
commence la cellule radiale sans  
l'achever; on ne voit point d'autre  
cellule dans l'aile. Les ailes inférieu-  
res ont une nervure semblable à celle  
des supérieures, mais qui n'émet  
point de rameau; l'abdomen est  
court, rhomboïdal; les pattes sont  
assez fortes, de longueur moyenne;  
toutes les cuisses sont simples. Les  
espèces de ce genre sont peu nom-  
breuses; elles vivent dans leur pre-  
mier état aux dépens de différentes  
larves et surtout de celles qui sont la  
cause du développement des Galles.  
Nous citerons comme type du genre :

Le PÉRILAMPE VIOLET, *Perilampus  
violaceus*, Latr.; *Diptolepis ruficornis*,  
Fabr.; Cocqueb., Illustr. icon.  
Ins. 1, tab. 1, f. 8, la femelle; *Di-  
ptolepis violacea*, Fabr., le mâle;  
*Chalcis violacea*, Panz., Faun. Germ.,  
fasc. 88, fig. 15, mâle. Long de  
deux lignes; tête et corselet noirs;  
antennes entièrement rousses; ab-  
domen d'un bleu brillant; ailes trans-  
parentes; pattes d'un noir bleuâtre,  
avec une partie des jambes et les  
tarses jaunes (femelle). Le mâle a un  
reflet métallique sur la tête et le cor-  
selet, les antennes brunes et l'ab-  
domen violet; les pattes ont un peu  
plus de jaune que dans la femelle.  
Cette espèce est commune aux en-  
virons de Paris. (G.)

PERILEUCOS. MIN. Suivant Pli-  
ne, c'était une Pierre à bords blan-  
châtres, probablement une sorte  
d'Onyx. (G. DEL.)

\* PÉRILITE. *Perilitus*. INS. Genre  
d'Hyménoptères de la tribu des  
Ichneumonides, établi par Nées d'E-  
sembeck, et mentionné par Latreille  
comme voisin des genres Vipion,  
Bracon et Microgastre. Les caractères  
de ce genre nous sont inconnus. (G.)

PÉRILLE. *Perilla*. BOT. PHAN.  
Genre de la famille des Labiées et de  
la Didynamie Gymnospermie, L., of-  
frant les caractères essentiels suivans :

calice à cinq divisions courtes, pres-  
que égales, formant deux lèvres, la  
supérieure très-courte; corolle labiée,  
à quatre segmens, le supérieur échan-  
cré, les deux latéraux élargis, l'infé-  
rieur plus long, obtus; quatre éta-  
mines didynames; anthères purpu-  
rines; style divisé en deux presque  
dans toute sa longueur, ayant une des  
branches stigmatiques plus longue  
que l'autre. Ce genre a été réuni par  
Lamarck (*Illustr. Gen.*, tab. 505) au  
genre *Mentha*, dont il diffère néan-  
moins par le port et quelques caractères  
qui permettent de l'adopter.

La PÉRILLE A FEUILLES DE BASI-  
LIC, *Perilla Ocymoides*, L.; *Mentha  
Perilloides*, Lamk., *loc. cit.*, est une  
Plante herbacée dont la tige qua-  
drangulaire et un peu velue s'élève  
à environ deux pieds. Ses feuilles sont  
grandes, pétiolées, ovales-acumi-  
nées, dentées en scie, velues et par-  
semées de points transparens. Les  
fleurs sont petites, blanchâtres ou  
purpurines, tournées d'un seul côté,  
pédicellées et disposées en grappes  
axillaires ou terminales, accompa-  
gnées de bractées. Cette Plante est  
originnaire des Indes-Orientales. On  
la cultive en Europe, dans les jardins  
de botanique. (G..N.)

PÉRILOMIE. *Perilomia*. BOT.  
PHAN. Genre de la famille des La-  
biées et de la Didynamie Gymnosper-  
mie, L., établi par Kunth (*Nova Ge-  
ner. et Spec. Plant. æquinoct.*, 2, p.  
527, tab. 159) qui l'a ainsi caracté-  
risé: calice campanulé, gibbeux sur  
le dos, à deux lèvres égales et entiè-  
res; corolle dont le tube est cylin-  
drique, légèrement arqué, beaucoup  
plus long que le calice; le limbe à  
deux lèvres planes; la supérieure  
échancrée, l'inférieure à trois divi-  
sions dont celle du milieu plus gran-  
de; quatre étamines didynames, à  
anthères biloculaires, didymes, une  
des loges avortée dans deux étami-  
nes; quatre akènes au fond du calice  
persistant, bordés d'une aile mem-  
braneuse et laciniée. Ce genre a de  
l'affinité avec les Scutellaires et les

Basilics; il se rapproche surtout des premières par son calice relevé en bosse, mais il s'en distingue suffisamment par la forme de sa corolle et par ses akènes bordés d'une aile. Il ne renferme que deux espèces auxquelles Kunth a donné les noms de *Perilomia scutellarioides* et *P. ocyroides*. Ce sont des Plantes indigènes du Pérou, herbacées, à feuilles ovales, acuminées, à fleurs rouges, axillaires, disposées en une sorte de grappe munie à la base de deux bractées linéaires, subulées, plus courtes que le calice. (G..N.)

PERIM. BOT. PHAN. Ce mot, dans la langue du Malabar, accompagné de quelques autres mots du même idiome, est employé par Rheede pour désigner diverses Plantes. Nous ne citerons que les plus importantes :

PERIM-ARAM, le *Pongelion* de Rheede (*Malab.* 6, tab. 15) réuni par Jussieu à l'*Aylanthus*. V. ce mot et PONGELION.

PERIM-CURIGIL, le *Connarus pinnatus* de Lamarck ou *Omphalobium pinnatum*, De Cand.

PERIM-KAKU-VALLI, le *Mimosa scandens* de Roxburgh qui n'est peut-être qu'une variété du *M. scandens* de Linné, mais dont De Candolle a fait une nouvelle espèce d'*Entada*, sous le nom d'*Entada Pursœtha*. V. ENTADA au Supplément.

PERIM-KARA, un Arbre du Malabar (Rheede, *loc. cit.*, 4, tab. 24) dont Adanson forma un genre qui a été réuni à l'*Elæocarpus*. C'est l'*E. Perim-Kara*, De Cand.

PERIM-TÉRÉGAM, le *Ficus hispida*, L., qui a encore pour synonyme, selon Willdenow, le *F. oppositifolia* de Roxburgh (*Corom.*, 2, tab. 124), le *F. scabra* de Jacquin (*Hort. Schœnb.*, 5, tab. 515), et peut-être le *F. dæmonum* de Vahl.

PERIM-TODDALI, le *Mansana* de Sonnerat et Gmelin, que l'on croit être le *Zizyphus Jujuba*. (G..N.)

PÉRINKARU. BOT. PHAN. Pour Perim-Kara. V. PERIM. (G..N.)

\* PÉRINET, PERINETTE. OIS.

Syn. vulgaires de Coq et de Poule huppés. V. COQ-PERINET. (DR..Z.)

\* PÉRINGLE OU PÉRINGUE. OIS.

Syn. de Mésange, particulièrement de Mésange charbonnière, dans le midi de la France. (B.)

PÉRIN - TODDALI. BOT. PHAN.

Pour Perim - Toddali. V. PERIM.

(B.)

\* PÉRIOLA. BOT. CRYPT. (*Lycopodacées*.) Ce genre, qui appartient à la tribu des Sclérotiées, a été établi par Fries; il se rapproche des genres *Acinula* du même auteur, et *Xyloma* de De Candolle, et d'un autre côté il a de l'analogie avec les Trémelles par sa consistance gélatineuse; il est ainsi caractérisé : tubercules sans racines, de forme arrondie ou irrégulière, homogènes, charnus ou gélatineux intérieurement, recouverts d'une écorce mince, se changeant en une villosité persistante; sporules éparses vers la surface. Ce genre ne renferme qu'un petit nombre d'espèces qui croissent sur les vieux troncs d'arbres ou sur les végétaux qu'on conserve dans les caves. Le type du genre est le *Sclerotium hirsutum* figuré par Schumacher dans la *Flora Danica*, tab. 1510. C'est une très-petite Plante d'environ deux lignes de diamètre qui forme des tubercules obconiques d'un jaune d'ocre sur le *Rhizomorpha subcorticalis* qui croît lui-même sur les vieux troncs des Hêtres. Le *Periola pubescens* croît sur les Agarics en putréfaction, et le *Periola tomentosa* sur les Pommes de terre renfermées dans les caves.

(AD. B.)

PÉRIOPHTHALME. *Periophthalmus*. POIS. Sous-genre de Gobie. V. ce mot. (B.)

PÉRIPE. BOT. PHAN. (Persoon.) Pour *Piripea*. V. ce mot et BUCHNÈRE. (G..N.)

\* PÉRIPHORANTE. *Periphoranthium*. BOT. PHAN. Le professeur Richard donnait ce nom à l'involucre des calathides de Synanthérées. (G..N.)

\* PÉRIPHORE. BOT. PHAN. *F.* DISQUE.

PERIPHFRAGMOS. BOT. PHAN. Ruiz et Pavon, dans leur Floie du Pérou, ont établi, sous ce nom, un genre identique avec le *Cantua* de Jussieu. *V.* ce mot. (G..N.)

\* PERIPHYLLES. *Periphylla*. BOT. PHAN. Link a ainsi nommé les paléoles ou petites écailles hypogynes des Graminées. (G..N.)

PÉRIPLE. *Periples*. CONCH. Genre de Coquilles multiloculaires microscopiques proposé par Montfort dans sa Conchyliologie systématique (T. 1, page 270). Il n'a point été adopté, et il ne pouvait l'être, ne présentant aucun bon caractère pour le distinguer. Férussac en a fait une sous-division des Cristellaires, avec lesquelles il a beaucoup d'analogie. Blainville l'a fait entrer aussi à titre de sous-division dans son genre Crépíduline que DeFrance attribue à tort à Lamarck. *V.* CRÉPIDULINE au Supplément, et CRISTELLAIRE. (D..II.)

PERIPLOCA. BOT. PHAN. *V.* PÉRIPLOQUE.

\* PÉRIPLOCÉES. *Periploceæ*. BOT. PHAN. R. Brown a ainsi nommé la seconde section de sa famille des Asclépiadées. Elle est caractérisée par ses masses polliniques, au nombre de cinq à vingt, et granuleuses (chaque grain composé de quatre petites sphères réunies); une à quatre des masses polliniques sont appliquées au sommet dilaté et libre de chaque corpuscule du stigmate; ces filets sont presque libres. Le genre *Periploca* est le type de cette section dans laquelle entrent aussi l'*Hemidesmus* et le *Gymnanthera*. *V.* ces mots. (G..N.)

PÉRIPLOQUE. *Periploca*. BOT. PHAN. Genre de la famille des Asclépiadées de R. Brown et de la Pentandrie Digynie, L., formé dans l'origine par Linné sur quelques espèces qui ne sont pas toutes congénères, et qui a été considérablement grossi par les auteurs postérieurs à

Linné. Mais comme presque toutes les additions qu'on y a faites ont été reportées dans d'autres genres de la même famille, ou qu'elles ont été érigées en genres nouveaux, le *Periploca*, tel que R. Brown l'a admis (Mém. Wern. Soc., 1, p. 57), se trouve réduit à des limites encore plus étroites que celles qu'il avait du temps de Linné. Ainsi l'on doit éliminer de ce genre : 1° le *Periploca africana*, L., qui est le *Cynanchum pilosum*, R. Br.; 2° le *P. capsularis*, Forster, synonyme de l'*Echites corymbosa*, Jacq., ou *Parsonsia corymbosa*, R. Br.; le *P. cordata*, Poir., et le *P. indica*, maintenant placés dans le genre *Hemidesmus*; les *P. Secamone*, L., et *P. emetica*, Retz, qui constituent le genre *Secamone*; le *P. esculenta*, L. fils, type du genre *Oxystelma*; le *P. sylvestris*, Retz, placé dans le genre *Gymnema*; enfin le *P. tenuifolia*, L., qui appartient au genre *Microlooma*. Tous ces genres nouveaux, dont R. Brown est le fondateur, ont été ou seront décrits dans ce Dictionnaire. Nous omettons de rapporter ici la liste fastidieuse des nouveaux noms spécifiques donnés inutilement à quelques anciennes espèces de *Periploca*. D'après ces nombreux retranchemens, le genre auquel cet article est consacré, offre les caractères essentiels suivans : calice petit, à cinq dents ovales et aiguës; corolle plane, rotacée, à cinq découpures oblongues; cinq étamines dont les anthères sont barbues sur leur dos; masses polliniques appliquées contre le sommet élargi du corpuscule stigmatique, solitaires, composées de quatre confluentes; stigmate presque mutique; follicules cylindriques, lisses et très-divariqués; graines aigrettées.

Les Péríploques sont des Arbrisseaux grimpaux qui croissent dans les climats chauds de l'ancien continent. La principale espèce dont nous donnons ici une courte description, se trouve dans le bassin de la Méditerranée et de la mer Caspienne; les autres sont indigènes

de l'Inde - Orientale , des îles de France et de Mascareigne , et du cap de Bonne-Espérance.

La PÉRIPLOQUE GRECQUE, *Periploca græca*, L.; Lamarck, Illustr., tab. 177, est un Arbrisseau qui atteint de grandes dimensions, puisque ses tiges grimpantes ont jusqu'à quarante pieds de long, et s'entortillent autour des corps qui les avoisinent. Elles se divisent en branches grêles, entrelacées, garnies de feuilles opposées, pétiolées, ovales-lancéolées, entières, acuminées, arrondies à la base, presque luisantes en dessus, et d'un vert pale en dessous. Les fleurs, dont la corolle est purpurine et velue, sont disposées en petits corymbes à l'extrémité des branches. Cette Plante est indigène des îles de la Grèce, de la Syrie, du Caucase et des environs de la Caspienne; on la cultive comme Plante d'ornement dans les bosquets d'Europe. (G..N.)

\* PERIPTERA. BOT. PHAN. Genre de la famille des Malvacées, et de la Monadelphie Polyandrie, L., établi par De Candolle (*Prodrom. Syst. Veget.* 1, p. 359) qui lui a imposé les caractères essentiels suivans : calice nu à cinq découpures; corolle à cinq pétales dressés, formant un tube contourné en spirale, puis se détachant et devenant libres; capsule à plusieurs loges disposées en étoile; chaque carpelle monosperme. Ce genre est excessivement voisin du *Sida* avec lequel tous les auteurs l'avaient confondu. Il ne renferme qu'une seule espèce, *Periptera punicea*, D. C., loc. cit.; *Sida Periptera*, Sims, Bot. mag., tab. 1644. C'est une Plante qui croît dans le Mexique et que l'on cultive en Europe dans quelques jardins de botanique. Ses feuilles inférieures sont cordiformes, presque à cinq lobes, et les supérieures hastées. Les fleurs ont des pétales dressés, spatulés, presque dentés au sommet, du double plus long que le calice. (G..N.)

\* PÉRISCOLE ET PÉRISYPHE.

*Periscolus*, *Perisyphe*. BOT. CRYPT. Palisot de Beauvois a créé inutilement ces nouveaux mots pour désigner les péristomes de certaines Mousses. (G..N.)

\* PÉRISIPHORUS. BOT. CRYPT. (*Mousses*.) Genre indiqué par Palisot de Beauvois dans son Mémoire posthume sur les Mousses, mais sans caractère. Il n'en a donné qu'une mauvaise figure qu'il a placée entre le *Phascum* et l'*Anictangium*. Il est impossible de savoir ce qu'il a voulu représenter. (AD. B.)

PÉRISPERME. BOT. PHAN. Même chose qu'Endosperme. V. ce mot. (A. R.)

\* PÉRISPORE. *Perisporium* et *Perisporum*. BOT. Quelques auteurs donnent ce nom à la partie du fruit de Cryptogames, qu'ils regardent comme l'analogue du péricarpe des fruits de Phanérogames. C'est le même organe qui a été nommé *Sporangium* par Hedwig. V. MOUSSES.

Richard et Persoon ont appliqué la même dénomination aux filets qui entourent l'ovaire des Cypéracées. (G..N.)

\* PÉRISPORIUM. BOT. CRYPT. (*Lycoperdacées*.) Genre établi récemment par Fries dans son *Syst. orbis vegetabilis*, 1, p. 161, et qu'il caractérise ainsi : péricidium adhérent, sessile, superficiel, charnu et presque gélatineux intérieurement, portant les sporules. Ces Plantes forment des petits points noirs sur les feuilles vivantes, et particulièrement à leur surface inférieure, elles se rapprochent des genres *Erysiphe* et *Lasiobotrys*, mais les tubercules n'ont pas de base fibreuse. Fries dit en outre ne pas avoir pu y découvrir de sporangiole renfermant les sporules comme dans les genres précédens à la suite desquels il les place. Il rapporte à ce genre les *Sclerotium Caladii* et *spéireum* de son *Systema mycologicum*, 11, p. 261; le dernier croît sur la surface inférieure des feuilles malades du *Rosa canina* de l'*Ægopodium Podagraria* et de plusieurs autres Plantes. (AD. B.)

\* **PERISPORULARIA.** BOT. CRYPT. Nom donné par Roussel (*Flore du Calvados*) à un genre séparé des Sphériques, qui comprenait les espèces qui croissent sous l'écorce ou l'épiderme, et qui sont disposées en cercle. Il n'a pas été admis. (AD. B.)

\* **PERISTACHYUM.** BOT. PHAN. Quelques auteurs allemands ont proposé ce mot pour désigner les écailles scarieuses qui se trouvent à la base des épillets de Graminées, considérées comme les folioles d'un calice par Linné, nommées glumes par Jussieu, bale par Palisot-Beauvois, et lépécue par Richard. Nous avons adopté cette dernière dénomination. (G..N.)

**PÉRISTÉDION.** POIS. Sous-genre de Trigle. *V.* ce mot. (B.)

\* **PÉRISTELLEES.** MOLL. Nouvelle famille proposée par D'Orbigny fils dans son travail sur les Céphalopodes; elle est la quatrième et dernière de son ordre des Siphonifères (*V.* ce mot), et il l'a caractérisée de la manière suivante : test présumé tout interne, composé d'un noyau divisé en loges et d'une enveloppe souvent très-épaisse, formée par un réseau présumé analogue à celui du rudiment testacé des Seiches; cloisons unies; cavité supérieure à la dernière cloison peu profonde; siphon communément marginal. On voit par le doute qui existe sur plusieurs des caractères de la famille, que les genres qui la composent ne sont point encore suffisamment connus, ou ne sont point dans leurs rapports naturels. On sera confirmé dans cette opinion lorsqu'on saura que les deux seuls genres Ichthyosarcolite et Bélemnite forment cette famille (*V.* ces mots); le genre Ichthyosarcolite diffère en tant de points des Bélemnites, qu'il est fort difficile de se rendre compte du motif qui a pu déterminer leur réunion dans une même famille. (D..II.)

**PÉRISTÈRES.** OIS. Nom donné par Duméril dans sa Zoologie analytique à la famille des Pigeons. (DR..Z.)

**PÉRISTOME.** *Peristomium.* BOT. CRYPT. (*Mousses.*) On donne ce nom au rebord membraneux ou aux rangs de dents et de cils qui entourent le plus souvent l'orifice de la capsule des Mousses. *V.* MOUSSES. (AD. B.)

\* **PÉRISTOMIENS.** *Peristomida.* MOLL. On doit la famille des Péristomiens à Lamarck, qui l'a créée dans l'Extrait du Cours de zoologie en 1812. Elle réunit la plupart des Coquilles qui, avec un opercule, ont les bords de l'ouverture ou le péristome continu; elle ne contient que les trois genres lacustres, Paduline, Valvée, Ampullaire. Cuvier n'a point adopté cette famille que l'on retrouve composée de la même manière et dans les mêmes rapports dans le dernier ouvrage de Lamarck. Ni Férussac ni Blainville n'ont admis cette famille. Chez le premier les genres qui la composent, sont partagés entre les familles des Sabots et des Toupies; dans le second (*Traité de Malacologie*) ils sont rassemblés avec plusieurs autres dans la famille des Cricostomes (*V.* ce mot au Supplément). Latreille n'a point imité les deux auteurs que nous venons de citer; mais il a augmenté de plusieurs genres cette famille en l'adoptant. D'abord il en a retranché à tort, selon nous, le genre Ampullaire, qui par cela se trouve distrait de ses rapports naturels avec les Paludines. Il partage cette famille en deux sections: la première contient des Coquilles fluviales à tours de spire contigus: ce sont les genres Paduline et Valvée; la seconde renferme des Coquilles marines dont les tours de spire sont ordinairement séparés: ce sont les genres Vermet, Dauphinule et Scaillaire. *V.* ces mots. (D..II.)

**PERISTOMIUM.** BOT. CRYPT. *V.* PÉRISTOME.

\* **PERISTYLUS** OU MIEUX **PERISTYLIS.** BOT. PHAN. Genre de la famille des Orchidées et de la Gynandrie Diandrie, L., établi par Blume (*Bijdragen tot de flora van Neder-*

*landsch Indië*, p. 404), qui l'a ainsi caractérisé : périanthe ruigent dont les sépales postérieurs sont connivens et simulent un casque; labelle éperonné à la base et ayant un limbe partagé et étalé; gynostème terminé au sommet et de chaque côté par une glande proéminente; anthères à loges parallèles, adnées longitudinalement et par leur milieu; masses polliniques granuleuses, supportées par des pédicelles dont chacun correspond à la base de la glande. Ce nouveau genre se compose de deux espèces qui ont le port des *Habenaria*. L'une, *Peristylis gracilis*, a des feuilles linéaires lancéolées, acuminées; le labelle offre un limbe divisé profondément en trois segmens dont les latéraux sont très-étroits, celui du milieu lancéolé; l'éperon à peu près en forme de massue. Cette Plante croît dans les forêts des montagnes de la province de Buitenzorg, où on la trouve en fleurs au mois de juin. La seconde espèce, *Peristylis grandis*, est caractérisée par des feuilles larges-oblongues, acuminées, par le limbe semi-trifide de son labelle et par son éperon obtus. Elle croît dans les forêts humides de la montagne de Salak à Java, où elle fleurit en septembre. (G..N.)

\* PÉRITÈLE. *Peritelus*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Tétramères, famille des Rhynchophores, tribu des Charansonites, établi par Germar (*Ins. spec. nov.*, vol. 1, Coléopt., 1824) qui l'avait d'abord désigné sous le nom d'Omius. Les caractères que l'auteur assigne à ce genre sont: rostre court, épais, cylindrique, se rétrécissant vers l'extrémité, plus court que le corselet; ses fossettes placées sur la partie supérieure vers son extrémité; elles sont courtes et en entonnoir. Antennes placées à l'extrémité du rostre, un peu plus longues que le corselet; leur premier article courbe, un peu en massue, atteignant au-delà du bord antérieur du corselet; leur fouet de sept articles, dont les deux

premiers plus grands, en massue; les autres lenticulaires; massue ovale, annelée. Tête courte, se rétrécissant en rostre insensiblement. Yeux un peu saillans. Corselet court, n'ayant point de sillon en dessous. Ecusson nul. Elytres ovales; point d'ailes. Pates courtes, égales entre elles; cuisses mutiques, un peu en massue; jambes cylindriques intérieurement vers leur extrémité qui porte un angle saillant. Tarses larges, assez courts. L'espèce qui sert de type à ce nouveau genre est le *Curculio seminulum* de Fabricius. (G.)

PÉRITOINE. ZOOL. Membrane séreuse qui tapisse l'abdomen des Animaux dans lesquels cette cavité est distincte. V. ABDOMEN et MEMBRANES. (IS. G. ST.-H.)

\* PERITOMA. BOT. PHAN. Nuttall (*Genera of North Amer. Plant.*, 2, p. 75) a établi, sous le nom d'*Atalanta*, un genre nouveau qui appartient à la famille des Capparidées et à l'Hexandrie Monogynie, L. Ce nom a dû être rejeté, puisqu'il existait déjà un genre du même nom établi par Corvea de Serra dans la famille des Aurantiacées. De Candolle (*Prodrom. Syst. Veget.*, 1, p. 287) lui a imposé le nouveau nom de *Peritoma* et les caractères essentiels suivans: calice fendu en travers à la base, et offrant quatre dents au sommet; corolle à quatre pétales; torus petit; six étamines monadelphes à la base; silique oblongue, stipitée dans le calice.

Le *Peritoma serrulatum*, D. C.; *Cleome serrulata*, Pursh, *Flor. bor. Amer.*, 2, p. 441, est une Plante annuelle, à feuilles trifoliées, glabres, à fleurs purpurines. Elle croît sur les rives du Missouri, dans l'Amérique septentrionale. (G..N.)

\* PÉRITRIQUE. *Peritricha*. MICR. Genre de la famille des Polytriqués, dans l'ordre des Trichodés, dont les caractères consistent dans les cils qui environnent circulairement tout le corps, mais qui ne couvrent pas la

totalité de sa surface, comme il arrive dans les *Leucophres* qui sont entièrement velus. Malgré cette différence, et que Müller, en caractérisant ces derniers, y eût bien spécifié cette villosité complète, le savant danois plaça dans le genre *Leucophre* plusieurs des espèces que nous avons dû en extraire, pour former avec plusieurs *Trichodes* le genre *Péritrique*. Nous entrevoyons déjà dans ces Animaux des rapports marqués avec les Béroès de la famille des Médusaires, par la disposition sériale des cirrhes; mais cette disposition a lieu ici sur une seule ligne circulaire, tandis que chez les Béroès, plus avancés, elle a lieu sur plusieurs, en manière de côtes de melon. Ainsi la nature, qui passe dans la succession de ses produits du simple au compliqué, procède encore par l'économie des moyens à partir des rangs inférieurs. Nous répartirons les espèces du genre qui nous occupe dans les trois sous-genres suivans :

† HÉLIOÏDES, qui ont le corps rond et les cils de la circonférence rayonnans en manière de soleil; les *Trichoda solaris*, Müll., Inf., tab. 25, fig. 16; Encycl., Vers. ill., pl. 12, fig. 16; *fixa*, Müll., tab. 51, fig. 11, 12; Encycl., pl. 16, fig. 12-15 (qui est notre *Peritrica Cometa*, n° 1, dans l'Encyclopédie), et *Sol*, Müll., tab. 23, fig. 13-15; Encycl., pl. 12, fig. 13-15, sont les espèces de *Péritriques Hélioïdes*, que nous citerons comme exemples. Nous rapportons encore ici une singulière créature déjà observée par Roësel et dont la figure fut reproduite par Ledermüller. Elle attaque les Polypes d'eau douce dont elle est une véritable maladie; nous l'avons, par cette raison, appelée *Peritricha Polyporum*, Encycl. mét. dic., n° 6.

†† PUPELLOÏDES, ayant les formes des Pupelles (*V.* ce mot) et des poils rigides hérissés, mais non rayonnans; les *Peritricha Farcimen*, Müll., tab. 27, fig. 17-20; Encycl., pl. 14, fig. 14-17; *Peritrica cylindracea*, N.; Encycl. dic., n° 7, et le *Leucophra signata*,

Müll., tab. 22, fig. 19-20; Encycl., pl. 11, fig. 11-12, sont les espèces constatées de ce sous-genre.

††† PARAMÆCIOÏDES, ayant les formes des *Paramæcys* (*V.* ce mot) et les cirrhes courts, plus fins que dans les deux sous-genres précédens. Les *Peritrica candida*, N.; *Leucophra*, Müll., Inf., tab. 22, fig. 17; Encycl., pl. 11, fig. 10; *Pleuronectes*, N.; Encycl. méth. dic., n° 10, et *Ovulum*, n° 11, sont les *Paramæcioïdes* que nous avons eu occasion d'observer. (B.)

\* PÉRITROPE. *Peritropus*. BOT. Le professeur Richard a employé ce mot comme adjectif pour les graines qui se dirigent de l'axe du fruit aux côtés du péricarpe. (G..N.)

PERLAIRES. INS. *V.* PERLIDES.

PERLARIA. BOT. PHAN. (Heister.) Syn. d'Égyptope. *V.* ce mot. (B.)

PERLARIUS. BOT. PHAN. (Rumph.) Même chose que *Cossir*. *V.* ce mot. (B.)

PERLE. OIS. Espèce du genre Coucou. (DR..Z.)

PERLE. *Perla*. INS. Genre de l'ordre des Névroptères, famille des Planipennes, tribu des Perlides, établi par Geoffroy aux dépens des Friganes de Linné, et adopté par Latreille et tous les entomologistes, avec ces caractères: tarsi de trois articles; ailes couchées horizontalement sur le corps; premier segment du tronc grand, sous la forme de corselet; antennes sétacées, multiarticulées; mandibules presque membraneuses; labre peu apparent; deux longs filets à l'anus. Ce genre, auquel Fabricius avait donné le nom de *Semblis*, était confondu avec les Némoures avant Latreille; mais ces derniers diffèrent des Perles par leur labre très-apparent, leurs mandibules cornées, et les articles presque également longs de leurs tarsi; leur abdomen n'a presque pas de soie au bout. Plusieurs auteurs ont confondu les Perles avec les Friganes; mais celles-ci s'en éloi-



gnent par plusieurs caractères qui les ont fait placer dans une famille différente (*V. PLICIPENNES*). Le corps des Perles est allongé, étroit et aplati; leur tête est penchée, aplatie, et de la largeur du corps; les yeux sont un peu ovalaires; on voit entre eux trois petits yeux lisses disposés en triangle. Les antennes sont longues, sétacées, composées d'un grand nombre d'articles courts et cylindriques; elles sont très-écartées à leur insertion. Le labre est peu apparent, transverso-linéaire. Les mandibules sont presque membraneuses; les mâchoires sont nues et membraneuses; leurs palpes sont presque sétacés, saillans, de quatre articles; les labiaux n'en ont que trois. La lèvre inférieure a deux divisions. Le corselet est carré et aplati. Les ailes sont longues, couchées et croisées horizontalement sur le corps. L'abdomen est déprimé; son dernier segment est terminé dans les deux sexes par deux filets longs, multiarticulés, antenniformes et distans; les pattes sont de longueur moyenne. Le premier article des tarsi et le second sont très-courts; le dernier est fort allongé, muni de deux crochets et d'une pelotte dans l'entre-deux.

Les larves des Perles vivent dans l'eau; elles se nourrissent de petits Insectes aquatiques; leur corps est allongé et composé de plusieurs anneaux; leur tête est écailleuse; elles ont six pattes. Ces larves, comme celles des Friganes, se construisent un fourreau de soie qu'elles recouvrent de différentes matières et s'y enferment. Elles emportent partout avec elles ce fourreau dans lequel elles subissent leurs métamorphoses. Avant de se changer en nymphe, elles en ferment les deux extrémités avec une sorte de grille composée de fils de soie; elles s'enferment ainsi pour se garantir de la voracité de leurs ennemis. La nymphe est de forme allongée; on distingue à son extérieur les différentes parties de l'Insecte parfait. Les Perles restent peu de temps sous cette dernière

forme; à l'état parfait, elles ne s'éloignent pas des eaux, où les femelles vont déposer leurs œufs après l'accouplement. On connaît cinq ou six espèces de ce genre; elles sont toutes d'Europe. Parmi celles des environs de Paris, nous citerons :

La PERLE BRUNE, *Perla bicaudata*, Latr.; *Phyganea bicaudata*, L.; *Semblis bicaudata*, Fabr.; la Perle brune à raies jaunes, Geoff., Ins. Paris. T. 11, p. 241, n° 1, pl. 15, f. 2; Réaumur, t. 4, pl. 11, f. 9-10. Longue de sept à huit lignes, entièrement brune, avec quelques lignes jaunes sur la tête et le corselet; les deux filets de l'abdomen de la longueur du corps. La larve de cette espèce et celle de la Perle jaune recouvrent leur fourreau avec les feuilles de la Lentille d'eau; elle coupe ces feuilles en petits carrés et les arrange de manière que le fourreau ressemble à un petit cylindre sur lequel serait roulé un petit ruban vert. On la trouve dès le commencement du printemps au bord des eaux. (G.)

PERLE. MOLL. Nom vulgaire du *Cypræa Lota*. (B.)

PERLE. *Margarita*. CONCH. et POIS. La Perle, dont la composition chimique est la même que celle des Coquilles, c'est-à-dire du Carbonate de Chaux avec un peu de matière animale, est une sorte de maladie pour l'Animal qui la produit. Elle est une exsudation de la substance nacrée qui, au lieu de s'étendre en couches, enveloppe des corps étrangers qui ont pénétré entre les valves et le corps vivant que ces valves protègent, et qui mettent conséquemment les parties molles de ce corps à l'abri de l'irritation que produiraient des inégalités déchirantes. Si l'on coupe une Perle en deux, on reconnaît qu'elle est formée de couches concentriques, et l'on trouve au milieu le corps étranger qui en détermina la formation. Des observations de ce genre ont conduit à l'idée de provoquer la formation de Perles en altérant et piquant certaines Coquilles, et l'Ani-

mal n'a pas manqué de produire de la substance nacréée autour du point endommagé. Ce procédé a réussi à quelques personnes qui, dans les cantons qu'arrosent les grands affluens de la rive gauche du Rhin, ont essayé de nourrir des Mulettes pour en recueillir les Perles. Ce sont principalement les Pintadines, vulgairement appelées Mères-Perles, qui fournissent le plus de Perles au commerce, et d'où proviennent celles d'un prix élevé, à cause de leur régularité et de leur volume. C'est à Ceylan et dans le golfe Persique, vers Ormütz, que s'en fait la principale pêche. Les Avicules, les Huîtres même, quelquefois les Patelles et les Haliotides en donnent, et celles qui proviennent de ces dernières Coquilles sont fort estimées quand elles sont bien rondes, parce que leur orient est le plus vif et le plus varié. Les Orientaux recherchent les Perles avec plus d'empressement que les Pierres précieuses. Elles ont eu beaucoup de vogue en Europe à diverses reprises; mais plus que les diamans, elles sont sujettes aux caprices de la mode, ce qui vient de l'inconvénient qu'on leur a reconnu de perdre quelquefois leur éclat tout-à-coup. On est d'ailleurs parvenu à les imiter d'une manière si parfaite avec de la Nacre préparée d'une certaine façon, que le prix en est considérablement tombé. Il ne faut pas confondre avec les Perles fausses formées par l'art de la même matière qu'emploie la nature pour en produire, ce qu'on nomme communément *Pertes fausses*, parce qu'on n'a pas en les composant la prétention de les donner pour véritables.

Ces Perles fausses, qui n'ont aucun rapport avec celles dont il vient d'être question, étaient naguère un grand objet de commerce pour l'Italie. On les imite aujourd'hui très-bien à Paris. Le luxe met toute la nature à contribution: qui croirait que les écailles du ventre d'un petit Poisson et la substance argentée qui tapisse l'intérieur de ses viscères,

eussent contribué à la parure? Il existe une si grande différence entre une Ablette et le trésor de l'Orient, qu'on a peine à concevoir comment il est venu dans la tête d'un homme d'opérer en apparence la métamorphose d'un petit Animal qui, du reste, n'est bon à rien, en un bijou des plus précieux. Pour faire cette sorte de transmutation, on prend une certaine quantité d'Ablettes, *Leuciscus Alburnus* (V. ABLE), on leur arrache les écailles en les râclant avec un couteau au-dessus d'un baquet d'eau pure, qu'on change à diverses reprises et jusqu'à ce qu'il n'y reste pas la moindre teinte sanguinolente, et qu'elle ne soit plus souillée de la moindre impureté; on lave ensuite soigneusement les écailles qui se sont précipitées, dans un tamis, en les frottant avec du linge fin jusqu'à ce qu'elles soient dépouillées de leur enduit brillant. Cet enduit se compose de particules rectangulaires presque impalpables, passe à travers le tamis, et forme comme une masse onctueuse dont la couleur et l'éclat blanchâtre rappellent l'aspect des plus belles Perles de l'Inde, aussi a-t-on nommé ce résidu *Essence d'Orient*. L'Essence d'Orient, mêlée avec un peu de colle de Poisson, est introduite dans la petite boule de verre qu'on veut métamorphoser en Perle et dont les parois sont les plus minces possibles. Après qu'on a agité un certain nombre de boules pareilles, afin qu'elles se colorent dans toute leur circonférence intérieure, et qu'on les a fait sécher promptement à la chaleur d'un feu modéré, on y ajoute de la cire blanche fondue, qui, venant à se durcir, fixe l'essence et donne le poids nécessaire à la contre-façon. (B.)

\* PERLÉ. ois. Espèce du genre Chevalier. V. ce mot. (DR..Z.)

\* PERLÉE. rept. oph. Espèce du genre Couleuvre. V. ce mot. (B.)

PERLIDES ou PERLAIRES. *Perlides*. INS. Latreille donne ce nom à

la huitième tribu de la famille des Planipennes, ordre des Névroptères. Cette tribu renferme des Insectes que l'on peut reconnaître aux caractères suivans : ils ont trois articles à tous les tases; le prothorax est en forme de corselet, carré; le corps est étroit, allongé, déprimé, avec des ailes couchées horizontalement; l'abdomen est terminé par deux soies ou filets articulés, et les mandibules sont en partie membraneuses. Ils passent les premiers temps de leur vie dans l'eau. Cette tribu ne renferme que les deux genres Perle et Némoure. *V.* ces mots. (G.)

**PERLIÈRE** OU **MÈRE-PERLE**. **CONCH.** Noms par lesquels des voyageurs ont désigné les Coquilles du genre Pintadine et des Avicules. *V.* ces mots. (B.)

**PERLIÈRE**. **BOT. PHAN.** Même chose qu'Herbe aux Perles. Nom vulgaire du Gremil officinal. On a aussi appelé **PERLIÈRE**, le *Gnaphalium maritimum*. (B.)

**PERLITE**. **MIN.** Nom donné par Fischer de Moscou à l'Obsidienne perlée. *V.* **OBSIDIENNE**. (G. DEL.)

**PERLON**. **POIS.** Ce nom est vulgairement appliqué, selon les rivages où on l'emploie, à un Squale ou bien aux Grondins. (B.)

**PERLSTEIN**. **MIN.** Nom allemand de la variété d'Obsidienne nacrée, qui renferme des noyaux sphéroïdaux vitreux. (G. DEL.)

**PERMENTON**. **BOT. PHAN.** *V.* **BELLADONE**. On donne ce nom dans les Canaries au *Solanum Vespertilio* d'Aiton. (B.)

\* **PERMONARIA**. **BOT. CRYPT.** (Auguillara.) Syn. de *Lycopodium clavatum*. (B.)

**PERNE**. *Perna*. **CONCH.** Genre de Coquilles bivalves confondues par Linné et ses imitateurs avec les Huîtres, indiqué par Bruguière dans les planches de l'Encyclopédie, et caractérisé pour la première fois par Lamarck dans son Système des Ani-

maux sans vertèbres, 1801. Il lui trouva des rapports avec les Avicules et les Marteaux, et c'est près de ces genres qu'il prit rang dans la série. Lamarck créa depuis le genre Crénatule qui a le plus d'analogie avec les Pernes, et tous deux furent classés assez naturellement dans la famille des Byssifères aussitôt que cette famille eut été créée dans la Philosophie zoologique. La famille des Byssifères subsista dans l'Extrait du Cours composée des mêmes genres, et les Pernes s'y trouvent entre les Crénatules et les Marteaux. Cuvier (Règne Animal) reconnut en partie la justesse des rapports indiqués par Lamarck. Quoique le genre qui nous occupe fasse partie des Ostracés, on l'y trouve à côté des Vulselles et des Marteaux, non loin des Avicules dont les Crénatules sont considérées seulement comme sous-genre. Lamarck lui-même, portant la réforme dans sa famille des Byssifères, a formé à ses dépens la famille des Malléacées (*V.* ce mot) dans laquelle on trouve les Pernes avec les Crénatules, Marteaux, Avicules et Pintadines. Férussac, dans ses Tableaux des Animaux mollusques, a adopté les Malléacées et le genre Perne en fait partie; mais il n'y est plus dans les mêmes rapports: on le voit entre les Vulselles et les Inocérames, le genre Crénatule faisant partie de la famille des Aviculés qui suit celle-ci. En cela Férussac cherche à concilier la méthode de Lamarck avec celle de Cuvier, ce qui est loin de produire des rapprochemens naturels. Blainville, ce nous semble, a mieux que Férussac rassemblé les genres de la famille des Malléacées de Lamarck; il est vrai qu'il ne conserve pas ce nom, qu'il lui donne celui Margaritacés; il l'augmente de quelques nouveaux genres que Lamarck n'avait point connus, et, à son exemple, les Pernes sont en rapport immédiat avec les Crénatules, les Inocérames et les Catilles, genres qui ont tous la charnière plus ou moins crénelée et le ligament divisé.

On ne connaît encore que fort peu l'animal des Pernes. Blainville en a vu un qu'il n'a pu examiner complètement. Cependant il a donné quelques caractères génériques tirés de l'animal, ce que n'ont pu faire ses prédécesseurs; voici ces caractères : Animal très-comprimé, ayant les bords de son manteau libres dans toute leur circonférence, si ce n'est au dos, prolongés en arrière en une sorte de lobe, et frangé ou papilleux à son bord inférieur seulement; un appendice abdominal? un byssus; un seul muscle adducteur. Coquille irrégulière, lamelleuse, comprimée, subéquivalente, de forme assez variable, baïllante à la partie antérieure de son bord inférieur; sommet très-peu marqué; charnière droite, verticale, antérieure, édentule; ligament multiple, inséré dans une série de sillons longitudinaux et parallèles; une seule impression musculaire subcentrale.

Les Crénatules sont sans contredit les Coquilles qui avoisinent le plus les Pernes; les Catilles et les Inocérames ont avec elles bien des rapports aussi, mais ils sont moins intimes; leurs formes sont différentes; la charnière seule a de l'analogie, présentant une série de crénelures pour recevoir un ligament multiple. Les espèces de ce genre sont encore peu nombreuses, elles viennent toutes des mers chaudes et de la Nouvelle-Hollande. On en trouve de fossiles dans la plupart des terrains tertiaires, en Italie, en Amérique, et en France aux environs de Paris et de Valogne. Les Coquilles pétrifiées, que Lamarck et d'autres ont rangées dans le genre Perne et qui viennent des terrains secondaires, appartiennent toutes, à ce qu'il paraît, à un autre genre institué par DeFrance sous le nom de Gervillie. Cette distinction serait utile autant pour la zoologie que pour la géologie, puisqu'elle offrirait les moyens de caractériser certains terrains et de débarrasser les Pernes de Coquilles qui n'en ont pas tous les caractères. A l'exemple de Blainville, nous diviserons les espèces en trois

sections établies d'après la forme.

† Espèces allongées et auriculées.

PERNE BIGORNE, *Perna isognomum*, Lamk., Anim. sans vert. T. VI, p. 140, n° 3; *Ostrea isognomum*, L., Gmel., n° 125; Chemnitz, Conch. T. VII, tab. 59, fig. 584; *Perna*, Encyclop., pl. 175, fig. 4 et 176, fig. 1. Dans le jeune âge cette Coquille n'est point auriculée, ce que Linné avait reconnu en partie, et ce qui est cause sans doute qu'il a confondu avec elle une espèce voisine. Lamarck les a bien séparés; mais par les citations qu'il fait des figures des divers ouvrages et surtout de l'Encyclopédie, on voit qu'il a lui-même confondu de jeunes individus de cette espèce avec la Perne fémorale.

†† Espèces allongées non auriculées.

PERNE VULSELLE, *Perna Vulsella*, Lamk., Anim. sans vert., loc. cit., n° 9; *An Ostrea Perna?* L., Gmel., p. 5558, n° 124; Chemnitz, Conch. T. VII, tab. 59, fig. 579; Encyclop., pl. 175, fig. 1. Cette espèce est fort bien nommée, car on pourrait la prendre par sa forme et ses couleurs pour une Coquille du genre Vulselle; mais la charnière la place invariablement dans les Pernes; elle est oblongue, ovulaire, et n'a aucune apparence d'auricule latérale.

††† Espèces ovales ou rondes.

PERNE SELLAIRE, *Perna Ehippium*, Lamk., loc. cit., n° 1; *Ostrea Ehippium*, L., Gm., p. 5558, n° 126; Chemnitz, Conch. T. VII, tab. 58, fig. 576 et 577; Encyclop., pl. 176, fig. 2. Grande Coquille plate à bords minces, tranchans; lamelleuse ou plutôt écailleuse au dehors, formée d'une nacre violette très-belle en dehors, et blanche en dedans surtout vers le centre; son byssus très-fort, grossier, ressemble en quelque sorte à du foin. C'est dans cette section que doit se placer la plus grande espèce du genre, la Perne maxillée, que l'on trouve fossile en Italie et en Amérique, dans la Nouvelle-Caroline, près de Richemont. (D. U.)

\* **PERNETTIA**. BOT. PHAN. Genre de la famille des Ericinées et de la Décandrie Monogynie, L., établi par Gaudichaud (Ann. des Sc. nat. T. V, p. 102) qui l'a ainsi caractérisé : calice infère à cinq divisions profondes ; corolle globuleuse, dont le limbe est quinquéfide et roulé en dehors ; dix étamines presque hypogynes, incluses, ayant leurs filets épaissis en dessus de la base ; leurs anthères biloculaires à deux lobes ouverts et bifides au sommet ; ovaire libre, déprimé-globuleux, à cinq loges polyspermes ; dix glandes trilobées, ceignant en forme d'anneau la base de l'ovaire, et alternes avec les étamines ; style terminal court, surmonté d'un stigmate convexe, quinquelobé ; baie accompagnée du calice persistant et presque charnu, renfermant un grand nombre de petites graines. Ce genre se rapproche particulièrement des *Arbutus*, dont il diffère par son calice charnu à sa base, par ses anthères à quatre dents, et surtout par ses glandes sous-ovariennes, ainsi que par un port particulier. Il a pour type l'*Arbutus pumila* de Forster, ou *Andromeda empetrifolia*, Lamarck. Gaudichaud lui donne le nom de *Pernettia empetrifolia*. C'est un très-petit sous-arbrisseau très-rameux, couché sur la terre, à feuilles petites, alternes, rapprochées ; fleurs axillaires, solitaires, penchées, de couleur blanche, pédonculées et munies de bractées. Cette Plante croît au détroit de Magellan et dans les îles Malouines. Il est probable, selon Gaudichaud, que les *Arbutus mucronata* et *microphylla* de Forster, appartiennent au genre *Pernettia*. Cette conjecture est autorisée par un port absolument semblable, et par l'identité de patrie. (G..N.)

\* **PERNICHATL**. MAM. Nom employé par Hernandez pour désigner le *Huanaca* ou *Guanaco*, *Camelus Huanacus* de Linné, variété à l'état sauvage du *Paco* ou *Llama peruviana*. (LESS.)

**PERNIS**. OIS. Nom appliqué par Cuvier à une famille de Rapaces dans laquelle se trouve la Bondrée, *Falco apivorus*, L. V. FAUCON.

Ce nom, ainsi que *Perlic*, dans les dialectes du Piémont et de quelques cantons de la France méridionale, désigne les Perdrix. (DR..Z.)

**PEROA**. BOT. PHAN. Persoon a ainsi modifié la désinence du nom de *Perojoa* forgé par Cavanilles. V. PEROJOA. (G..N.)

\* **PÉROCIDIUM**. BOT. CRYPT. Necker a donné ce nom à l'involucre qui se trouve à la base du fruit des Mousses, organe connu généralement sous le nom de Péricèze (*Perichetium*.) V. ce mot. (G..N.)

**PEROJOA**. BOT. PHAN. Cavanilles avait établi sous ce nom un genre de la famille des Epacridées, qui a été réuni au *Leucopogon* par R. Brown. Ce savant en a formé la quatrième section générique à laquelle il donne pour caractères : des épis terminaux ; un calice et des bractées presque foliacées ; une drupe sèche ; des feuilles non cordiformes. Le *Perojoa microphylla*, Cavan., *Icon.* 4, p. 29, tab. 349, type de cette section, est un Arbrisseau indigène des environs du port Jackson à la Nouvelle-Hollande. R. Brown en a décrit sept autres espèces. (G..N.)

**PEROLA**. BOT. PHAN. Pour *Petola*. V. ce mot. (G..N.)

\* **PERONA**. BOT. CRYPT. (*Champignons*.) Persoon, dans sa *Mycologia europæa* (vol. 2, p. 3), a établi ce nouveau genre qui appartient à la tribu des Champignons méruliens de sa méthode, et qui en effet a beaucoup d'analogie avec le Mèrules ; les Plantes qui le composent avaient cependant été confondues jusqu'à présent dans le genre *Helotium* auquel elles ne ressemblent que par leur petitesse et leur forme générale. Ce genre est caractérisé ainsi : chapeau petit, membraneux, hémisphérique, convexe, lisse en dessous ; stipe grêle. Les cinq espèces indiquées par l'au-

teur de ce genre croissent sur les feuilles et les branches mortes. Quatre d'entre elles avaient été décrites comme des *Helotium* sous les noms suivans : *Perona gibba* (*Helotium gibbum*, Alb. et Schw., *Consp. fung.*, tab. 4, fig. 4.) — *Perona hirsuta* (*Helotium hirsutum*, Tode *Fung.*, *Meckl.*, pl. 4, fig. 56). — *Perona glabra*, (*Helotium glabrum*, Tode, *loc. cit.*, fig. 51). — *Perona melanopus* (*Helotium melanopus*, Pers.,  *Ic. et Desc. fung.*, pl. 9, fig. 7.) — La cinquième espèce est nouvelle et a reçu le nom de *Perona cinnamomea* à cause de sa couleur. (AD. B.)

\* PÉRONAS. BOT. PHAN. Variété de Figue. *V.* FIGUIER. (B.)

\* PÉRONÉ. ZOOLOG. *V.* SQUELETTE.

PÉRONÉE. *Peronæa*. CONCH. Genre établi par Poli (Test. des Deux-Siciles) pour des Animaux conchifères qui se rapportent aux genres Telline et Donace de Linné. *V.* ces mots. (D. H.)

\* PÉRONIE. *Peronia*. MOLL. Genre créé par Blainville pour les espèces marines d'Onchidies de Cuvier; ainsi toute la description que donne ce savant zoologiste de l'Onchidie de Péron dans le T. V des Annales du Muséum, se rapporte maintenant au genre Péronie. Le genre Onchidie subsiste, mais avec l'Onchidie du Typha de Buchanan qui est terrestre, et qui a beaucoup plus d'analogie avec les Limacines et les Limaces que les Péronies, quoique dans l'un et l'autre genre on trouve une cavité respiratrice destinée à recevoir l'air. Férussac, dans ses Tableaux des Animaux mollusques, a opéré aussi la séparation des Onchidies marines des terrestres; il a donné le nom d'ONCHIDE, *Onchis*, au genre Péronie. La grande ressemblance entre les noms de ces deux genres, pouvant occasionner de la confusion, on adoptera sans doute de préférence celui donné par Blainville, encore qu'il soit ridicule de donner le nom d'un savant à une bête, et quoique ce naturaliste reconnaisse

que le genre est pulmoné, ce qui, dans sa méthode, basée surtout d'après la valeur des organes de la respiration, aurait dû le faire placer près des Pulmonés; on le trouve cependant fort éloigné de cette famille, puisqu'il fait partie des Cyclobranches avec les Doris et les Onchidiores qui ont une respiration tout-à-fait branchiale. Il est à présumer que Blainville a été entraîné à cet arrangement par tout le reste de l'organisation des Animaux de ce genre, la place de la cavité pulmonaire et surtout la disposition des organes de la génération, qui ne ressemblent point à ce que Buchanan a observé dans son Onchidie. Voici de quelle manière l'auteur du genre l'a caractérisé : corps elliptique, bombé en dessus; le pied ovale, épais, dépassé dans toute sa circonférence, ainsi que la tête, par les bords du manteau; deux tentacules inférieurs seulement, déprimés, peu contractiles, et deux appendices labiaux; organe respiratoire réiforme ou pulmonaire dans une cavité située à la région postérieure du dos, et s'ouvrant à l'extérieur par un orifice arrondi, médian, percé à la partie postérieure et inférieure du rebord du manteau; anus médian situé au devant de l'orifice pulmonaire; orifices des organes de la génération très-distans; celui de l'oviducte tout-à-fait à l'extrémité postérieure du côté droit, se continuant par un sillon jusqu'à la racine de l'appendice labial de ce côté; orifice de l'appareil mâle fort grand, presque médian à la partie antérieure de la racine du tentacule du même côté. A ces caractères Blainville ajoute : « Le corps des Péronies ne peut mieux être comparé, pour la forme générale, qu'à celui des Doris. Il est très-épais, très-bombé en dessus et couvert d'un grand nombre de tubercules irréguliers; les bords du manteau sont épais et dépassent surtout en avant toute la tête et le pied; celui-ci offre la particularité qu'on remarque souvent dans les Doris et les Onchidiores, c'est qu'il est entiè-

rement garni d'espèces de boursoufflures transversales, un peu pellucides; ses bords sont du reste un peu plus larges que son pédicule; entre lui et le bord du manteau, du côté gauche, on ne voit rien digne de remarque; mais en arrière, et dans la ligne médiane, on trouve deux orifices; l'un plus postérieur et supérieur, arrondi, assez grand, communique dans la cavité respiratrice; l'autre, plus antérieur et bien plus petit, est l'anus. Dans toute la longueur du côté droit existe un sillon formé par deux petites lèvres rapprochées; il communique en arrière à un petit orifice, situé à droite et peu avant l'anus; il est la terminaison de l'oviducte, et il se termine en avant à la racine de l'appendice labial de ce côté, sans aller jusqu'à l'orifice de l'appareil excitateur mâle, qui est encore plus en avant et presque dans la ligne médiane, en dedans du tentacule droit; la tête, qui est cachée par les bords du manteau, comme le reste du corps, est épaisse et assez peu distincte; elle porte à sa partie supérieure une paire de véritables tentacules, un peu aplatis, arrondis, peu contractiles, qui eux-mêmes portent les yeux à leur face dorsale et presque terminale: outre cela la masse buccale a de chaque côté un large appendice déprimé, en forme d'auricule. C'est au milieu de leur racine commune qu'est la bouche tout-à-fait inférieure et à bords plissés en étoile. »

Nous avons cru ne pouvoir mieux faire que de rapporter textuellement la description de Blainville, ce savant ayant eu occasion de voir, plus que d'autres zoologistes, des Animaux de ce genre. Ils sont tous, jusqu'à présent du moins, de l'hémisphère austral; ils rampent à la manière des Doris et des Aplysies au fond de la mer, non loin des bords. On n'a point encore observé leurs mœurs, on ne sait s'ils viennent respirer l'air à la surface de l'eau comme cela semble probable, et l'on ignore de quelle manière se fait leur

accouplement; la position des organes de la génération indique qu'il doit s'opérer comme dans les Limaces et les Planorbis. La plus grande espèce est celle que l'on trouve à l'Île-de-France; c'est elle qui a servi à Cuvier pour son Mémoire anatomique que nous avons cité.

PÉRONIE DE L'ÎLE DE FRANCE, *Peronia mauritiana*, Blainv., Trait. de Malacol., p. 490, pl. 46, fig. 7; *Oncidium Peronii*, Cuvier, An. du Mus. T. v, pl. 6. C'est la plus grande espèce du genre; elle a jusqu'à cinq pouces de longueur; sa peau rude et épaisse est couverte de tubercules, elle est toute grise. On l'a trouvée assez abondamment sur les rivages de l'Île-de-France. (D..H.)

PÉRONIE. BOT. PHAN. La Plante décrite et figurée sous le nom de *Peronia stricta*, dans les Liliacées de Redouté, T. vi, n. 242, et constituant un genre nouveau, a été reconnue comme identique avec le *Thalia dealbata* de Roscoë, qu'il ne faut pas confondre avec le *Thalia dealbata* des jardiniers; celle-ci est une Plante très-différente soit pour la patrie, soit pour les formes, et qui appartient au genre *Phrynium*. V. PHRYNIUM et THALIE. (G..N.)

PÉROPTÈRES. POIS. Duméril établit sous ce nom, dans sa Zoologie analytique, une famille entre les Poissons osseux, holobranches, apodes, et manquant de plusieurs autres nageoires, qui contient les genres Aphérichte, Ophisure, Notoptère, Leptocéphale, Trichiure, Carape, Gymnote, Monoptère, Aptéronote et Régalec. V. tous ces mots. (B.)

PÉROT. OIS. L'un des noms vulgaires de Perroquet; il l'est aussi de Rossignol de muraille. V. PERROQUET et SYLVIE. (DR..Z.)

\* PÉROTE. BOT. PHAN. Pour Pérotide. V. ce mot. On appelle PÉROTE, dans quelques cantons méridionaux de la France, les petites Poires sauvages et les fruits de l'Aubépine. (B.)

PÉROTIDE. *Perotis*. BOT. PHAN.

Genre de la famille des Graminées et de la Triandrie Digynie, L., établi par Aiton (*Hort. Kew.*, 1, p. 85), adopté par la plupart des auteurs récents, et particulièrement par Willdenow, Persoon, Palisot-Beauvois et R. Brown. Willdenow a associé à ce genre une espèce que R. Brown a indiquée comme appartenant à un genre distinct. Son *Perotis polystachya* est fondé sur le *Saccharum panicum* de Lamarck, avec lequel Palisot-Beauvois a formé son genre *Pogonatherum*. *V.* ce mot. Le type du genre Pérotide est le *Perotis latifolia*, Ait., qui a pour synonyme l'*Anthoxanthum indicum*, L. Ses caractères essentiels, selon R. Brown, sont les suivans : lépicène (glume, R. Br.) uniflore à deux valves égales et aristées; glume (périanthe, R. Br.) très-petite, à deux valves; deux petites écailles hypogynes; trois étamines; un style à deux branches stigmatiques plumeuses; caryopse cylindracée, renfermée dans la lépicène. Ce genre se compose de Graminées indigènes des contrées intertropicales, dont le chaume est quelquefois rameux, les fleurs nombreuses disposées en épis, ayant leurs glumes ou lépicènes portées sur de courts pédicelles, et surmontées de barbes égales, sétacées, plus grandes que les valves intérieures. Outre le *P. latifolia*, R. Brown a décrit (*Prodr. Fl. Nov.-Holl.*, p. 172) une nouvelle espèce de la Nouvelle-Hollande, sous le nom de *P. rara*.

(G..N.)

**PÉROTRIQUE.** *Perotriche*. BOT. PHAN. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Inulées-Gnaphalées, et de la Syngénésie égale, L., établi par H. Cassini (*Bull. de la Soc. Philomat.*, mai 1818, p. 75) qui lui a imposé les caractères suivans : involucre cylindracé, formé d'environ huit écailles inégales, appliquées, oblongues, scarieuses, spinescentes au sommet. Réceptacle ponctiforme et dépourvu d'écailles. Calathide à une seule fleur régulière et hermaphrodite. Corolles à cinq divisions;

anthères pourvues de longs appendices basilaires subulés et membraneux. Ovaire grêle, cylindracé, glabre, complètement privé d'aigrette. Les calathides sont très-nombreuses, réunies en capitule sur un réceptacle conoïde et nu. Ce genre est fondé sur une Plante qui avait été rapportée à tort aux genres *Seriphium* et *Stæbe*; mais elle en diffère évidemment, puisque ceux-ci sont munis d'aigrettes.

La PÉROTRIQUE A FEUILLES TORDUES, *Perotriche tortilis*, Cass., *loc. cit.*, a une tige ligneuse, rameuse, grêle, cotonneuse, entièrement garnie de feuilles rapprochées, alternes, sessiles, linéaires, subulées, très-entières, coriaces, à une seule nervure, spinescentes au sommet, cotonneuses sur leur face supérieure, tordues en spirales sur les échantillons desséchés. Les corolles sont jaunes, et les capitules sont entourés d'une sorte d'involucre formé par l'assemblage des feuilles supérieures. Cette Plante avait pour synonyme, dans l'herbier de Jussieu, le *Seriphium fuscum* de Thunberg, figuré par Breynius, *Cent.*, tab. 69, et par Morison, *Plant. Hist.*, tab. 18, fig. 10. Elle croît au cap de Bonne-Espérance.

(G..N.)

**PEROUASCA.** MAM. Espèce du genre *Marte*. *V.* ce mot. (B.)

**PERPENZA.** BOT. PHAN. L'un des anciens synonymes d'*Asarum europæum*. (B.)

**PERPENSUM.** BOT. PHAN. (Burmann.) *V.* GUNNÈRE.

**PERRICHES ET PERRUCHES.** OIS. Dénomination sous laquelle on comprend un assez grand nombre d'espèces qui constituent une ou plusieurs divisions dans le genre *Perroquet*. *V.* ce mot. Les Perruches ou Perriches sont quelquefois appelées par corruption, *Perriques*. Tous ces mots sont d'étymologie espagnole, et comme la plupart des noms ornithologiques francisés appartiennent à



un véritable jargon qui nécessite une réforme. (DR..Z.)

**PERRON.** *Perronium*. MOLL. Genre inutile proposé par Schumacher pour un démembrement du genre *Murex*, dont le *Murex Perronium* de Linné serait le type : ce genre n'a point été adopté. F. ROCHER. (D..H.)

**PERROQUET.** *Psittacus*. OIS. Genre de la première famille de l'ordre des *Zygodactyles*. Caractères : bec court, gros, bombé, très-fort et très-dur, comprimé, convexe en dessus et en dessous, fléchi dès sa base, très-courbé et crochu à la pointe qui est plus ou moins subulée, recouvert d'une cire à sa base; mandibule inférieure courte, obtuse, retroussée à son extrémité, souvent usée, présentant alors deux pointes plus ou moins distinctes; uarines percées dans la cire, ouvertes et orbiculaires; pieds courts, robustes, épatés sur la plante; tarse plus court que le doigt externe; quatre doigts : deux en avant réunis à leur base par une petite membrane, deux en arrière entièrement libres; ailes médiocres, fortes; les trois premières rémiges à peu près égales ou faiblement étagées. Le genre Perroquet n'est pas moins nombreux en espèces que le genre Faucon, quoique les individus composant ce dernier soient répandus dans toutes les parties du globe indistinctement, tandis que les Perroquets n'en habitent que les zones les plus chaudes. Ils diffèrent des Oiseaux de proie en ce que leurs besoins ne les forcent pas comme eux à parcourir d'immenses étendues pour chercher leur nourriture, la trouvant en grande abondance aux lieux où ils sont nés; rarement ils s'en éloignent, et les familles ainsi concentrées admettent difficilement dans leur sein, des individus étrangers, lors même qu'ils pourraient appartenir à des espèces analogues ou très-voisines. Cette habitude de la vie commune paraît influencer beaucoup sur les mœurs et le caractère de ces Oiseaux; elle les dispose à

passer sans de trop vifs regrets sous le joug de la domesticité; on a vu nombre de Perroquets adultes, surpris par le chasseur, passer avec une sorte d'indifférence à des habitudes nouvelles, prendre une nourriture offerte, comme si elle avait été l'objet de leurs recherches spontanées, affectionner, reconnaître même en très-peu de temps la main qui la leur présentait. Dans les forêts qui sont leurs retraites favorites, les Perroquets, réunis en troupes, portent une véritable dévastation par la quantité immodérée de nourriture qu'ils consomment, non-seulement pour leur subsistance, mais pour satisfaire une manie de destruction; car l'observation faite sur des individus jouissant d'une certaine liberté a prouvé qu'ils gaspillaient vingt fois plus d'alimens qu'il n'en fallait pour leur consommation réelle. Quelques espèces établissent leur nid au sommet des Arbres les plus élevés; elles le composent de bûchettes et de menus branchages entrelacés avec autant d'art que de solidité; d'autres, et c'est la majeure partie, choisissent des troncs d'arbres creux où ils amassent de la poussière, où ils arrangent des brins de graminés, des filamens de racines qu'ils garnissent intérieurement de leur propre duvet; la femelle y pond de deux à quatre œufs tout-à-fait blancs; elle les couve avec beaucoup de constance tandis que le mâle se tient assidument à une légère distance du nid, et veille à tous les besoins de la couveuse. De jeunes pousses de plantes diverses, de tendres bourgeons, des fruits, des graines et des amandes qu'ils parviennent adroitement à dégarnir de leurs tégumens ligneux, sont les alimens dont, à l'état de liberté, les Perroquets font usage; nous savons que, captifs, ils mangent à peu près tous ceux qu'on leur présente, et l'on a remarqué que certaines substances, comme le persil, par exemple, dont l'action est insensible sur la plupart des autres Animaux, sont pour les Perroquets un poison mortel. Bien

qu'il s'apprivoise très-aisément, le Perroquet n'en est pas moins un Oiseau farouche, méchant, colérique et surtout très-criard. Les bandes se font entendre de fort loin quand, réunies avant le coucher du soleil, elles cherchent leur dernier repas : ces cris avertissent le colon, qui alors se met en mesure d'écarter ces hôtes destructeurs, de son champ nouvellement ensemencé, où il ne resterait, en peu d'instans, aucun vestige de graines.

Sans établir, comme l'a fait un brillant écrivain, des rapports comparatifs du Perroquet au Singe et du Singe à l'Homme, nous ne passerons cependant pas sous silence l'espèce d'éducation dont les Perroquets sont susceptibles. Ils apprennent à parler, ils retiennent et répètent une assez longue série de mots, mais ces mots ne constituent point un langage; ils sont le résultat d'une modification forcée de la voix ou du chant à laquelle l'Oiseau a été amené par l'habitude de s'entendre toujours répéter les mêmes mots, d'avoir constamment l'oreille frappée des mêmes sons. Dans ce langage retenu par l'instinct d'imitation, commun à tous les Animaux et peut-être un peu plus développé chez le Perroquet, la pensée et la réflexion n'entrent pour rien, car on entend souvent ces Oiseaux dans les accès de colère auxquels ils ne sont que trop sujets, répéter : Mon cher ami..., ma bonne maîtresse... et autres phrases semblables que leur intelligence bornée ne leur permet pas d'appliquer avec discernement, mais qui, néanmoins, dans l'état de calme, arrivent souvent à propos, parce que souvent elles sont les réponses à des questions dont le cercle est très-circonscrit. Nous ne nous étendions guère davantage sur ces Oiseaux, vrais jonjoux dont s'amusement quelques instans ceux dont l'oreille ne souffre pas des cris perçans et par trop désagréables qui s'entremêlent dans leur conversation bizarre, vu les fréquentes occasions que l'on a de les observer en particulier :

qui n'a pas eu l'exemple de leur attachement presque exclusif pour une personne préférée? Qui ne les a entendus répéter à satiété les gentilleses qu'on les a forcés de retenir, siffler les airs qu'on est parvenu à leur apprendre? Qui ne les a vus, dans les appartemens, marcher avec gravité, porter successivement chacun de leurs pieds en avant, se promener tout en se balançant le corps par l'effet de cette marche, s'aider du bec pour franchir les échelons de leur juchoir, sur lesquels, de même que sur les branches, la conformation de leurs tarsi s'opposerait à ce qu'ils pussent grimper, sans ce double instrument de transport et de mastication? Il arrive souvent que dans ces escalades le bec est muni de quelque objet; alors ce n'est plus avec les mandibules que l'Oiseau se fait un point d'appui, mais avec le bec tout entier, qu'à l'aide d'une contraction musculaire il transforme en crochet. Qui enfin n'a été à même d'admirer leur adresse à porter au bec, avec les doigts, les alimens qu'on leur donne, et à les débarrasser de toutes les parties à rejeter? Mais un fait que l'observation nous offre plus rarement, c'est leur reproduction dans nos climats : elle s'est opérée plusieurs fois en France par des Aras bleus, des Loins tricolores, des Peruches à collier, Sinciale et Pavouane. Les détails que nous allons emprunter à Gabriac, sont relatifs à cette dernière espèce. Deux cages ont été préparées au mois d'avril pour recevoir les deux sexes; elles étaient contiguës et ne communiquaient que par une très-petite porte : l'une était à claire-voie, l'autre qui devait former le nid, ne recevait de jour que par la porte; elle contenait abondamment de la sciure de bois. Les époux introduits dans la première cage qui était vaste, se livrèrent à toute leur tendresse; ils hésitèrent long-temps à pénétrer dans la cage obscure; la femelle se portait sans cesse à l'ouverture de communication, y passait la tête, reculait, avan-

çait ensuite une partie du corps, reculait de nouveau; enfin, après plusieurs jours de semblables hésitations, elle entra dans le nid. Elle y manifesta son contentement par de petits cris d'allégresse, appela le mâle qui se rendit près d'elle et redoubla ses marques d'amour; bientôt elle se mit à gratter et arranger le nid, et le 18 de mai elle y déposa le premier œuf; un second, un troisième et un quatrième succédèrent à des intervalles de trois jours, après quoi la femelle couva assiduellement. Le mâle dès ce moment cessa toute poursuite amoureuse, mais il ne prit aucune part à l'incubation, il se tint constamment près du nid, faisant tous ses efforts pour désennuyer la couveuse, et ne la laissant sortir que pour aller boire ou manger; lorsqu'il s'apercevait qu'elle y employait trop de temps, il l'en prévenait d'abord doucement, et s'il arrivait qu'elle ne se rendit pas à son invitation, il la remenait au nid à coups de bec, manières qui produisirent plus d'une querelle. Au bout de vingt-cinq jours les œufs n'étant point éclos, on les retira, et les ayant brisés on y trouva des fœtus de différens âges dont on attribua la mort aux orages qui avaient éclaté pendant l'incubation. Une seconde ponte, accompagnée des mêmes circonstances que la première, commença le 14 juillet suivant, et après vingt-trois jours rigoureusement comptés, les petits naquirent successivement et dans l'ordre de la ponte; un duvet grisâtre les couvrait; les parens leur prodiguèrent tous les soins possibles, leur témoignèrent l'affection la plus vive, partagèrent les jeux de leur jeunesse et les défendirent dans les momens de danger avec un courage étonnant. Ces Oiseaux si doux, si dociles avant d'entrer en amour, étaient devenus, depuis la naissance de leurs petits, tellement intraitables, qu'ils ne reconnaissaient plus la voix ni la main de leur maître; ce naturel farouche se montra plus impérieusement encore chez les petits qui, ne

connaissant que leurs parens, mor-daient et griffaient tout ce qui les approchait.

L'étonnante quantité d'espèces qui composent le genre Perroquet a dû nécessairement faire naître l'idée de sous-diviser ce genre; en effet les auteurs, même les moins méthodistes, ont eu recours à des coupes plus ou moins nettement tranchées. Buffon a séparé les Perroquets du nouveau continent de ceux de l'ancien, et a établi dans l'une et l'autre division sept familles, savoir :

*Pour l'ancien continent.*

1°. Les Kakatoës : queue courte et carrée; une huppe mobile.

2°. Les Perroquets : queue courte et égale; point de huppe.

3°. Les Loris : queue moyenne, cunéiforme; plumage rouge.

4°. Les Loris-Perruches : queue assez longue; plumage varié de rouge.

5°. Les Perruches à queue longue, également étagée.

6°. Les Perruches à queue longue et inégale dont les deux plumes intermédiaires sont les plus longues; corps d'un assez petit volume.

7°. Les Perruches à queue courte.

*Pour le nouveau continent.*

1°. Les Aras : joues nues; queue aussi longue que le corps; taille grande.

2°. Les Amazones : queue moyenne; plumage varié de jaune; une tache rouge au pli de l'aile.

3°. Les Crics : queue moyenne; plumage d'un vert mat; taille plus petite que celle des Amazones; du rouge sur les tectrices alaires, mais point au pli de l'aile.

4°. Les Papegais : queue moyenne; point de rouge au pli de l'aile.

5°. Les Perriches à queue longue, également étagée.

6°. Les Perriches à queue longue, inégalement étagée.

7°. Les Touis : queue courte; taille petite.

La seule lecture de cette division qui n'a rien de méthodique suffit

pour faire apercevoir les difficultés qu'il y aurait à vaincre pour qui-conque voudrait la suivre ponctuellement. Celle qu'a adoptée Kuhl, dans la monographie du genre, quoique non moins imparfaite nous a cependant paru néanmoins beaucoup plus simple et plus claire que celle de Buffon, et nous n'avons point hésité à lui donner la préférence.

Kuhl partage le genre en six grandes divisions, qui elles-mêmes sont encore susceptibles de produire différens groupes; il admet dans ces divisions :

1°. Les Aras : queue longue, étagée; joues nues.

2°. Les Perruches : queue longue, étagée; joues emplumées. Les Perriches et les Touis en font partie.

3°. Les Psittacules : queue très-courte, arrondie ou aiguë; joues emplumées.

4°. Les Perroquets : queue égale ou carrée; point de huppe : ils comprennent les Crics, les Papegais et les Amazones.

5°. Les Kakatoës : queue égale ou carrée; joues emplumées; une huppe susceptible de se relever à volonté.

6°. Les Proboscigères : queue égale ou carrée; joues nues; point de huppe.

#### † ARAS.

Queue plus longue que le corps, étagée, aiguë; bec très-robuste; face toute nue, quelquefois marquée de petites lignes de plumes.

ARA AMBIGU, *Psittacus ambiguus*, Bechstein., Levaill. T. I, pl. 6. Cette espèce a été décrite au mot ARA, vol. 1<sup>er</sup>, p. 492, sous le nom de GRAND ARA MILITAIRE.

ARA ARACANGA, *Psittacus Aracanga*, L. Cette espèce a beaucoup de ressemblance avec l'Ara rouge décrit au premier volume de cet ouvrage; mais il est plus petit de quatre pouces; le rouge de son plumage est d'une nuance moins foncée, et qui passe au jaune vers le cou et les épaules; le bleu des ailes est plus pur; les grandes tectrices alaires sont

d'un beau jaune, terminées par des taches vertes; le bas du dos et le croupion d'un bleu clair; enfin les joues sont nues et dépourvues de petites plumes. De la Guiane.

ARA A BANDEAU ROUGE. V. PERRUCHE A BANDEAU ROUGE.

ARA A GORGE VARIÉE. V. PERRU-CHE ARA A GORGE VARIÉE.

ARA HYACINTHE, *Psittacus hyacinthinus*, Lath.; *P. angustus*, Shaw. Tout le plumage d'un bleu foncé hyacinthe, avec les rémiges et les rectrices d'un bleu violet, liséré de vert; une tache jaune à l'angle des mandibules; membrane qui entoure l'œil, jaune de même que celle du menton; bec et pieds noirs. Taille, vingt-huit pouces. Du Brésil.

ARA DE LA JAMAÏQUE. V. ARA ROUGE, T. 1<sup>er</sup>.

ARA D'ILLIGER, *Psittacus Illigeri*, Kuhl. Front d'un rouge orangé; tête et cou d'un bleu verdâtre; grandes rémiges et extrémité des rectrices d'un bleu vif; rectrices d'un rouge pourpré en dessus, jaunâtre en dessous; quelques taches ronges sur le fond vert des parties inférieures; le reste du plumage vert; bec et pieds noirâtres. Taille, dix-huit pouces. Du Brésil.

ARA MUCUO. V. ARA ROUGE, T. 1<sup>er</sup>.

ARA MACAVOUANNE, *Psittacus Makavouanna*, L., Buff., pl. enl. 864. Parties supérieures d'un bleu verdâtre; grandes rémiges bleues bordées de vert; rectrices d'un vert jaunâtre nuancé de brun en dessus, d'un jaune olivâtre en dessous; gorge, devant du cou et poitrine d'un vert bleuâtre, nuancé de roussâtre; abdomen d'un rouge brun; bec et pieds noirs; joues tout-à-fait nues et blanches. Taille, seize pouces. De la Guiane.

ARA MURACANA, *Psittacus severus*, L., Levaill., pl. 8, 9 et 10. Plumage d'un bleu vert; sommet de la tête bleuâtre; front orné d'un petit bandeau pourpré; rémiges et extrémité des rectrices d'un bleu changeant; rectrices d'un brun rouge, bordées de vert; les unes et les autres sont

rougeâtres en dessous ; petites tectrices alaires inférieures et bas des jambes variés de rouge vif ; bec et pieds noirâtres. Taille, dix-sept pouces. Du Brésil.

ARA (PETIT.) *V.* ARA TRICOLERE.

ARA RAUNA. *V.* ARA BLEU, T. 1<sup>er</sup>.

ARA TRICOLERE, *Psittacus tricolor*, Kuhl., Buff., pl. enl. 641, pl. de ce Dict., n. 1. Sommet de la tête et bas des joues rouges ; derrière du cou jaune ; tectrices alaires d'un rouge brun ; rémiges bleues ; rectrices d'un rouge cramoisi bordées extérieurement et terminées de bleu, les deux intermédiaires bleues, terminées de rouge cramoisi ; joues marquées de lignes de petites plumes avec le bas d'un rouge roussâtre qui est la nuance des parties inférieures. Taille, vingt pouces. Amérique méridionale.

*V.*, pour les autres espèces, l'article ARAS, au tome 1<sup>er</sup> du présent Dictionnaire.

#### †† PERRUCHES.

Queue étagée plus longue ou de même longueur que le corps ; bec médiocre.

\* Tour des yeux nu. — *Perruches-Aras*.

PERRUCHÉ-ARA A BANDEAU ROUGE, *Psittacus vittatus*, Shaw ; *P. undulatus*, Licht., Levaill., pl. 17. Parties supérieures, côtés du ventre et joues vertes ; barbes externes des rémiges bleues, les internes brunes ; front brun varié de rouge ; oreilles grisâtres ; poitrine cendrée, rayée de jaune et de noir ; abdomen et dessous des rectrices d'un brun pourpré ; bec et pieds gris. Taille, six pouces. Du Brésil.

PERRUCHÉ-ARA A CALOTTE D'OR, *Psittacus auricapillus*, Licht. Plumage vert ; front rouge ; sommet de la tête jaune ; rémiges bleuâtres extérieurement ; tectrices alaires supérieures bleues, les inférieures d'un rouge pourpre ; rectrices bleues, d'un jaune verdâtre à la base ; tempes, croupion et ventre pourprés ; gorge et poitrine jaunâtres, variées de pourpre ; bec et pieds cendrés. Taille, dix

pouces. Les jeunes ont le bord du front rouge et le sommet de la tête jaunâtre. Du Brésil.

PERRUCHÉ-ARA DE CAYENNE. *V.* ARA MACAVOUANNE.

PERRUCHÉ-ARA ÉCAILLÉE, *Psittacus squamosus*, Lath. ; *P. erythrogaster*, Licht. Parties supérieures vertes ; rémiges lisérées de bleu ; dessous des rectrices jaunâtre ; dessous rouge de même que le poignet, l'abdomen et le croupion ; demi-collier et poitrine bleuâtres, avec le bord des plumes orangé ; bec et pieds noirâtres. Taille, huit pouces. Du Brésil.

PERRUCHÉ-ARA A GORGE VARIÉE. *V.* PERRUCHÉ-ARA VERSICOLERE.

PERRUCHÉ-ARA A OREILLES BLANCHES, *Psittacus Leucotis*, Licht. Parties supérieures vertes ainsi que les flancs et les tectrices caudales ; tête brune variée de bleu ; tache mandibulaire, croupion, rectrices et abdomen d'un roux pourpré ; oreilles blanches ; cou et poitrine d'un vert bleuâtre, rayé de noir et de blanc ; bec et pieds noirs. Taille, huit pouces et demi. Du Brésil.

PERRUCHÉ-ARA DES PATAGONS, *Psittacus Patagonus*, Vieill. Parties supérieures d'un brun olivâtre ; front noirâtre ; tête brune ; joues et tectrices alaires olivâtres ; bas du dos, croupion, tectrices caudales supérieures, côtés du ventre et anus jaunes ; rémiges brunes à reflets verdâtres ; rectrices d'un brun olivâtre ; poitrine brunâtre entremêlée de blanc qui trace une raie de chaque côté ; milieu du ventre rouge ; bec et pieds cendrés. Taille, dix-huit pouces.

PERRUCHÉ-ARA PAVOUANNE, *Psittacus guianensis*, L., Buff., pl. enl. 167 et 407 ; Levaill., 1, pl. 14 et 15. Parties supérieures vertes, avec la nuque bleuâtre ; dessous des ailes et de la queue jaunâtre ; parties inférieures verdâtres. Quelques variétés ont sur diverses parties des plumes rouges ; bec noir, blanchâtre à la base ; pieds cendrés. Taille, douze pouces. Amérique méridionale.

PERRUCHÉ-ARA SIMPLE, *Psittacus inornatus*, Temm., Kuhl. Tout le plu-

mage vert, à l'exception du devant de la tête qui est presque roussâtre et varié de bleu. Taille, dix pouces. Patrie inconnue.

**PERRUCHE-ARA SOLSTICIALE**, *Psittacus solstitialis*, L.; Guarouba, Levaill., 1, pl. 18 et 19. Parties supérieures jaunes, bordées de rougeâtre; sommet de la tête orangé ainsi que la face, le devant du cou et les parties inférieures; grandes rémiges bordées de vert et terminées de bleu; rectrices intermédiaires vertes, terminées de bleu, les latérales bleues bordées de gris noirâtre; bec et pieds gris; taille, onze pouces. La femelle a la plus grande partie du plumage jaune, le front, les côtés de la tête et le ventre d'un rouge orangé, le croupion, les rectrices caudales, l'abdomen et les jambes d'un brun mêlé de jaunâtre et de vert, les rémiges et les rectrices vertes, bordées de bleuâtre. Les jeunes ont le croupion et le ventre rouges, la tête, le cou et la poitrine variés de rougeâtre; les rectrices caudales supérieures vertes. Côtes d'Angole, en Afrique, d'où elle a été transportée au Brésil.

**PERRUCHE-ARA VERSICOLE**, *Psittacus versicolor*, Lath.; Perruche à gorge variée, Buff., pl. col. 144, liv. 1, pl. 16. Parties supérieures vertes; tête brune; front et collier bleus; grandes rémiges bleues extérieurement, lisérées de vert; poignet rouge; oreilles grisâtres; cou, gorge et poitrine d'un brun plus ou moins foncé avec le bord des plumes plus clair; abdomen, croupion et rectrices d'un brun pourpré; flancs verts; bec et pieds brunâtres. Taille, neuf pouces. Les jeunes ont les nuances moins vives et plus de vert dans le plumage, qui d'ailleurs varie d'autant plus qu'ils sont moins voisins de l'état adulte. De Cayenne.

\* Tour des yeux emplumé; rectrices intramédiales dépassant de beaucoup les autres.—*Perruches-Sagittifères*.

**PERRUCHE-SAGITTIFÈRE D'ALEXANDRE**, *Psittacus Alexandri*, L.; Per-

ruche de Gingi, Buff., pl. enl. 259 (jeune), et 642 (adulte); Levaill., 1, pl. 50, et 2, pl. 75. Parties supérieures vertes; gorge noire; un collier d'un rose vif; épaulettes d'un rouge foncé qui se prolonge sur le poignet; parties inférieures d'un vert clair; dessous des ailes et de la queue jaunâtre; bec rouge; pieds gris. Taille, vingt pouces. Des Indes.

**PERRUCHE-SAGITTIFÈRE DU BENGAL**, *Psittacus bengalensis*, L.; *P. chodocephalus*, Shaw; Perruche de Muhr, Buff., pl. enl. 888; Perruche Fridytulah, Levaill., 2, pl. 74. Parties supérieures d'un vert jaunâtre; front et face rouges; joues et occiput violets; collier noir; nuque et épaulettes d'un vert bleuâtre; poignet rouge; rectrices intermédiaires d'un bleu violet, terminées de blanc jaunâtre, les latérales vertes terminées de jaune; parties inférieures jaunâtres; mandibule supérieure blanchâtre, l'inférieure brune; pieds noirs. Taille, douze à treize pouces.

**PERRUCHE-SAGITTIFÈRE A COLLIER**, *Psittacus torquatus*, Briss., Buff., pl. enl. 551; Levaill., 1, pl. 22, 25 et 45. Plumage d'un vert pâle; gorge et collier noirs bordés de rose sur le cou; un trait noir du bec à l'œil; rémiges d'un vert foncé à l'extérieur, grisâtre intérieurement; rectrices intermédiaires d'un vert bleuâtre, les latérales d'un vert jaunâtre, toutes jaunes en dessous; flancs jaunâtres; bec rouge, noir à la pointe et vers la mandibule inférieure; pieds cendrés; taille, quinze pouces. La femelle et le jeune sont totalement verts, quelquefois tirant sur le jaune. Du Sénégal et de l'Inde.

**PERRUCHE-SAGITTIFÈRE A COLLIER JAUNE**, *Psittacus annulatus*, Bechst., Levaill., 2, pl. 75 et 76. Parties supérieures d'un vert brillant, les inférieures d'un vert jaunâtre; tête bleue; front, joues et gorge brunâtres; collier jaune; rectrices intermédiaires bleues, terminées de jaunâtre; bec jaune; pieds gris. Taille, quinze pouces. La femelle a la tête

grise et les nuances plus pâles. De l'Inde.

**PERRUCHE-SAGITTIFÈRE A COLLIER NOIR**, *Psittacus erythrocephalus*, L. ; *Psittacus ginginiacus*, Lath., Levaill., 1, pl. 45. Parties supérieures vertes ; sommet de la tête et joues d'un rose vif qui prend une nuance violette vers le collier qui est noir de même que la gorge ; partie du poignet d'un rouge cramoisi ; tectrices caudales supérieures d'un vert bleuâtre ; parties inférieures d'un vert jaunâtre brillant ; mandibule supérieure jaune, l'inférieure noire ; pieds gris. Taille, seize pouces. De l'Inde.

**PERRUCHE - SAGITTIFÈRE A ÉPAULETTES JAUNES**, *Psittacus xanthonosus*, Kuhl., Levaill., 1, pl. 61. Parties supérieures vertes ; tête, cou et rectrices d'un bleu verdâtre pâle ; les grandes rémiges terminées de noirâtre : petites tectrices alaires jaunes, formant une tache de cette couleur vers le haut des épaules ; parties inférieures d'un vert pâle, brillant ; bec rouge ; auréole des yeux rose ; pieds noirs. Taille, douze pouces. Des Moluques.

**PERRUCHE-SAGITTIFÈRE DE MASCAREIGNE OU A DOUBLE COLLIER**, *Psittacus bi-torquatus*, Kuhl., Buff., pl. enl. 215, Levaill., 1, pl. 59. Tout le plumage d'un vert très-foncé ; gorge noire ; un double collier ; le supérieur bleu, l'inférieur d'un rose foncé ; abdomen d'un brun olive ; dessous des ailes et de la queue d'un vert olivâtre ; bec rouge, brunâtre en dessous ; pieds noirâtres ; taille, treize pouces. Nous avons reçu cette espèce directement de Mascareigne, et nous n'avons point hésité à lui restituer son nom de pays, à l'exemple de Brisson qui lui donna celui de Bourbon avant qu'il se soit élevé des doutes sur l'origine de l'Oiseau.

**PERRUCHE - SAGITTIFÈRE LORIPAPOU**, *Psittacus papuensis*, L., Levaill., 2, pl. 77. Front, joues, gorge, cou, poitrine et flancs d'un rouge de sang ; tectrices alaires et caudales supérieures d'un vert obscur ; bandeau d'un bleu noirâtre ; tache occipitale

d'un noir bleuâtre ; rectrices intermédiaires doubles des autres, vertes, terminées de jaune orangé, les latérales bordées de jaune rougeâtre ; croupion et abdomen noirs ; flancs jaunes ; bec très-arqué, rouge ; pieds d'un brun rougeâtre. Taille, quatorze pouces. De la Nouvelle-Guinée.

**PERRUCHE-SAGITTIFÈRE A NUQUE ET JOUES ROUGES**, *Psittacus barbatulatus*, Kuhl., *Ps. malaccensis*, Gmel., Buff., pl. enl. 887. Sommet de la tête d'un vert luisant ; occiput et derrière du cou d'un rose violet ; une tache noire sur les joues ; dos, gorge, devant du cou et poitrine d'un vert brillant ; tectrices alaires et caudales, croupion et abdomen verts ; rémiges bleuâtres à l'origine, noirâtres à l'extrémité ; rectrices intermédiaires violettes, les latérales vertes ; dessous des ailes noir, celui de la queue d'un jaune verdâtre ; flancs jaunâtres ; mandibule supérieure rouge, l'inférieure d'un brun jaunâtre ; pieds gris. Taille, seize pouces. Des Moluques.

**PERRUCHE - SAGITTIFÈRE A POITRINE ROSE**, *Psittacus pondicerianus*, L. ; Perruche à moustaches, Buff., pl. enl. 517, Levaill., 1, pl. 51. Parties supérieures d'un vert foncé ; rémiges bordées de jaune extérieurement et de bleuâtre intérieurement ; grandes tectrices alaires terminées de bleu, les petites de jaune ; un bandeau noirâtre se prolongeant jusqu'aux yeux ; sommet de la tête et joues d'un violet de lilas ; une large moustache noire ; rectrices intermédiaires bleues, les latérales vertes, terminées de bleu ; gorge, devant du cou et poitrine d'un rose foncé ; parties inférieures d'un vert terne ; bec rouge, cendré vers l'extrémité ; pieds gris. Taille, quatorze pouces. De l'Inde.

**PERRUCHE-SAGITTIFÈRE DE SWAINSON**, *Psittacus Swainsonii*, Desm. ; *Psit. Barrabuudi*, Lath. Plumage vert ; front et gorge d'un jaune doré ; une bande transversale sur la poitrine et une tache sur chaque cuisse d'un rouge vif ; bec rouge ; pieds cendrés. De l'Australasie.

\*\*\* Queue longue graduellement étagée; tour des yeux emplumé.  
—*Perruches proprement dites.*

PERRUCHE AUX AILES CHAMARRÉES, *Psittacus marginatus*, L.; *Psit. olivaceus*, Gmel., Buff., pl. enl. 287, Levaill., 1, pl. 60; *Psit. lucionensis*, Briss. Plumage vert; une bande bieu sur le sommet de la tête; tectrices alaires, les plus voisines du corps, bleues, bordées extérieurement de jaune; les autres vertes, lisérées de jaune; rémiges brunes, bordées d'une nuance plus claire; rectrices vertes, jaunâtres en dessous; bec rouge; pieds noirs. Taille, treize pouces. De l'Inde.

PERRUCHE AUX AILES JAUNES. Espèce dont la place est encore incertaine. V. PERROQUET AUX AILES JAUNES.

PERRUCHE AUX AILES ORANGÉES. Espèce dont la place est encore incertaine. V. PERROQUET AUX AILES COULEUR DE FEU.

PERRUCHE AUX AILES RAYÉES. Espèce dont la place est encore incertaine. V. PERROQUET AUX AILES RAYÉES.

PERRUCHE AUX AILES ROUGES, *Psittacus erythropterus*, Lath.; *Psittacus melanotus*, Shaw; *Psittacus jonquillaceus*, Vieill. Parties supérieures d'un vert foncé; rémiges et rectrices d'un vert clair, celles-ci terminées de jaune; quelques tectrices alaires tachetées de rouge; croupion d'un bleu pâle; tête, cou et parties inférieures jaunes; dessus du bec rouge; pieds gris. Taille, quatorze pouces. De l'Australasie.

PERRUCHE AUX AILES VARIÉES, *Psittacus chrysopterus*, L.; *Psittacus virescens*, Gmel.; Buff., pl. enl. 359; Levaill., 1, pl. 57. Parties supérieures d'un vert terne; front varié de bleu; les cinq premières rémiges bleues, bordées de vert qui est la couleur des deux extrémités; les treize suivantes blanches lisérées de jaune, les trois dernières totalement vertes; grandes tectrices alaires blanches bordées de jaune; gorge d'un

gris verdâtre; parties inférieures d'un vert jaunâtre; bec et pieds cendrés. Taille, huit pouces. De la Guiane. La Perruche aux ailes variées de Buffon est le PSITTACULE AUX AILES VARIÉES DE NOIR.

PERRUCHE D'AMBOINE. V. PERRUCHE GRAND-LORI.

PERRUCHE ANACA. V. PERRUCHE-ARA VERSICOLORE.

PERRUCHE APUTA-JUBA, *Psittacus pertinax*, L., Buff., pl. enl. 528, Levaill., 1, pl. 54, 55, 56 et 57. Parties supérieures vertes; grandes rectrices bleues; les autres vertes, lisérées de bleu; front, joues et gorge d'un jaune orangé; poitrine d'un brun roussâtre; parties inférieures d'un vert pâle; dessous des tectrices d'un jaune brunâtre; bec et pieds gris. Taille, dix pouces. La femelle a les nuances moins vives, le sommet de la tête et le bas de la poitrine d'un vert bleuâtre. Du reste cette espèce offre d'assez nombreuses variétés dont les principales ont été figurées par Levaillant.

PERRUCHE ARIMANON. V. PSITTACULE D'OTAÏTI.

PERRUCHE ARLEQUINE. V. PERRUCHE A TÊTE BLEUE.

PERRUCHE AUSTRALE, *Psittacus australis*, Kuhl. Plumage vert foncé; front, partie de la face, poignet et tectrices alaires inférieures, rouges; sommet de la tête bleu; joues jaunâtres; rémiges noires, bordées de jaune; rectrices roussâtres terminées de bleuâtre; bec et pieds gris. Taille, huit à neuf pouces. De l'Australasie.

PERRUCHE AZURÉE. V. PSITTACULE DE MALACCA.

PERRUCHE A BANDEAU BLEU. V. PERRUCHE A BOUCHE D'OR.

PERRUCHE A BANDEAU ROUGE. V. PERRUCHE BRUNE A FRONT ROUGE.

PERRUCHE DE BANKS, *Psittacus humeralis*, Kuhl, Levaill., 1, pl. 50. Parties supérieures d'un vert jaunâtre; un bandeau rouge sur le front; sommet de la tête bleu; moustaches et gorge rouges; joues jaunes, variées de rouge; tectrices alaires supérieures d'un bleu foncé; rémiges bleuâ-



tres, lisérées de vert jaunâtre; rectrices intermédiaires d'un rouge cramoi, terminées de bleu, les latérales d'un bleu violet, lisérées de rouge, le dessous d'un pourpre foncé; poignets et flancs variés de rouge; bec et pieds bruns. Taille, huit pouces. De l'Australasie.

PERRUCHE DE BARRABAND. *V.* PERRUCHE-SAGITTIFÈRE DE SWAINSON.

PERRUCHE BATARDE, *Psittacus spurius*, Kuhl. Parties supérieures d'un vert olive, avec le bord des plumes noirâtre; front rougeâtre; croupion jaune, avec les plumes lisérées de rouge; rémiges noires; rectrices intermédiaires vertes terminées de bleu et de blanc; poitrine et ventre d'un cramoi foncé à reflets bleus; abdomen varié de jaune verdâtre et de rouge; bec et pieds bruns. Taille, treize pouces. De l'Australasie.

PERRUCHE DE BATAVIA. *V.* PSITTACULE AUX AILES VARIÉES DE NOIR.

PERRUCHE A BEC COULEUR DE SANG, *Psittacus macrorhynchus*, L., Buff., pl. enl. 713, Levaill., 2, pl. 83. Plumage d'un vert lustré et brillant, nuancé de bleu sur le dos; grandes rémiges bleues, lisérées de vert; tectrices alaires supérieures d'un noir velouté, bordées les unes de vert, les autres de jaune; rectrices vertes en dessus, jaunâtres en dessous; bec rouge; pieds bruns. Taille, douze pouces. Des Moluques.

PERRUCHE BLEUE ET NOIRE, *Psittacus cyanomelas*, Kuhl; *Psittacus melanocephalus*, Brown. Plumage vert; tête noire; une tache bleue sur la joue; un collier jaune; base des rémiges, des tectrices caudales et bords des rectrices bleus; milieu de l'abdomen jaune; bec et pieds noirâtres. De l'Australasie.

PERRUCHE BLEUE D'OTAÏTI. *V.* PSITTACULE DE SPARMAN.

PERRUCHE A BOUCHE D'OR, *Psittacus chrysostratus*, Kuhl; *Psittacus venustus*, Temm. Parties supérieures d'un vert olive; joues et tour des yeux jaunes; front, tectrices alaires et rectrices en dessus bleus; rémiges

bordées inférieurement de bleu; rectrices bleues, terminées de jaune; dessous du cou et poitrine d'un vert clair; abdomen jaune; bec et pieds noirâtres. La femelle a les joues d'un jaune verdâtre, et généralement toutes les nuances plus sombres. De l'Australasie.

PERRUCHE DE BROWN. *V.* PERRUCHE A VENTRE JAUNE.

PERRUCHE BRUNE. *V.* PERROQUET OBSCUR.

PERRUCHE BRUNE A FRONT ROUGE. *Psittacus concinnus*, Shaw; *Psittacus australis*, Lath.; *Psittacus rufifrons*, Bechst., Levaill., 1, pl. 48. Plumage vert, plus pâle en dessous; front orné d'un bandeau rouge qui s'étend d'un œil à l'autre et même jusqu'aux oreilles; sommet de la tête bleu; rémiges lisérées de jaune; cou varié de brun; flancs jaunes; bec brun, rougeâtre vers la pointe; pieds gris. Taille, neuf pouces. De l'Australasie.

PERRUCHE DE BUFFON. *V.* PERRUCHE SINCIALO.

PERRUCHE DE LA CAROLINE, *Psittacus carolinensis*, L. Parties supérieures d'un vert foncé, les inférieures d'un vert jaunâtre; tête, face et partie antérieure du cou d'un jaune orangé terne; rémiges d'un bleu verdâtre; abdomen orangé; bec et pieds gris. Taille, dix pouces. Pour l'espèce que Buffon nomme de la Caroline, *V.* PERRUCHE DE LA LOUISIANE.

PERRUCHE DE CAYENNE. *V.* ARA MACAVOUANNE.

PERRUCHE DE CÉRAM. *V.* PERRUCHE NOIRA.

PERRUCHE A CHAPERON BLEU, *Psittacus riciniatus*, Kuhl, Levaill., 1, pl. 54. Joues, gorge, dos, tectrices caudales supérieures, jambes, flancs et bande sur la poitrine d'un rouge vif; sommet de la tête et cou supérieur d'un bleu foncé; rémiges d'un vert obscur varié de rouge; mais une grande tache d'un bleu foncé sur la poitrine et le milieu du ventre; bec rouge; pieds gris. Taille, huit pouces. Des Moluques.

PERRUCHE CHIRIPEPÉ. *V.* PERROQUET CHIRIPEPÉ.

PERRUCHE DE LA CHINE. *V.* PERRUCHE A FRANGES BLEUES.

PERRUCHE A COLLIER BLANC. *V.* PERROQUET A COLLIER BLANC.

PERRUCHE A COLLIER COULEUR DE ROSE. *V.* PERRUCHE-SAGITTIFÈRE A COLLIER.

PERRUCHE A COLLIER JAUNE, *Psittacus domicella*, Gm., Lori des Indes orientales, Buff., pl. enl. 84 et 119. Levaill., 1, pl. 95. Plumage rouge à l'exception de la tête qui est d'un noir violet, des ailes et des cuisses qui sont vertes. Quelques espèces ont du jaune sur le haut de la poitrine, formant une sorte de demi-collier; les ailes variées de cette même nuance ainsi que de bleu, que l'on retrouve également sur les cuisses; bec rouge; pieds noirâtres. Taille, dix pouces. Des Moluques.

PERRUCHE A COLLIER DES ILES MALDIVES. *V.* PERRUCHE GAROUBA.

PERRUCHE A COLLIER ET TÊTE COULEUR DE ROSE. *V.* PERRUCHE-SAGITTIFÈRE A COLLIER NOIR.

PERRUCHE A COLLIER DES INDES. *V.* PERRUCHE A COLLIER JAUNE.

PERRUCHE CORNUE, *Psittacus cornatus*, L.; *Psittacus bisetis*, Shaw; *Psit. caledonicus*, Lath. Parties supérieures vertes, les inférieures d'un vert jaunâtre; sommet de la tête rouge obscur, orné de deux plumes relevées vertes, terminées de rouge; joues tachées de noir; bande occipitale orangée; barbes internes des rémiges noires; base des tectrices alaires; rectrices terminées de bleu avec la face inférieure noire; bec et pieds gris. Taille, douze pouces. De l'Australasie.

PERRUCHE COULACISSI. *V.* PSITTACULE COULACISSI.

PERRUCHE A COU NOIR. *V.* PERROQUET A COU NOIR.

PERRUCHE COURONNÉE D'OR, *Psittacus aureus*, Kuhl; *Psittacus brasiliensis*, Lath.; *Psittacus Regulus*, Shaw, Levaill., 1, pl. 41. Parties supérieures d'un vert foncé brillant, les inférieures d'un vert clair; front

et sommet de la tête d'un jaune orangé; une bande bleue sur les ailes; dessous des rectrices d'un brun jaunâtre; gorge et devant du cou rouge à la base des plumes; bec noirâtre; pieds rougeâtres. Taille, neuf à dix pouces. Du Brésil.

PERRUCHE CRAMOISIE. *V.* PERRUCHE GRAND-LORI.

PERRUCHE A CROUPION ROUGE, *Psittacus erythronatus*, Kuhl. Parties supérieures d'un vert olivâtre; front brunâtre; rémiges brunes bordées de bleu; rectrices intermédiaires vertes, les latérales bleues; croupion rouge; bec et pieds gris. Taille, dix pouces. De l'Australasie.

PERRUCHE CUIVREUSE, *Psittacus ærginosus*, L. Plumage vert avec l'extrémité des rémiges bleue; front, gorge et devant du cou bruns; un large bandeau bleu; poitrine, ventre, dessous des ailes et de la queue jaunâtres; bec et pieds gris. Taille, neuf pouces. De l'Amérique méridionale.

PERRUCHE ÉCAILLÉE, *Psittacus guebiensis*, L.; Buff., pl. enl., 684, Levaill., 1, pl. 51. Plumage d'un rouge terne avec une partie des plumes bordée de vert noirâtre; rémiges et rectrices cramoisies, les premières ainsi que les tectrices alaires terminées de noir violet; cuisses d'un violet obscur; bec jaune; pieds gris. Taille, dix pouces. Des Moluques.

PERRUCHE A ÉCAILLES JAUNES, *Psittacus chlorolepidotus*. Plumage en grande partie jaune, avec le bord des plumes vert; rémiges vertes, rouges à leur base interne; tectrices alaires vertes; rectrices vertes en dessus, d'un brun jaunâtre en dessous; bec rouge; pieds gris. Taille, neuf pouces. De l'Australasie.

PERRUCHE ÉCAILLEUSE. *V.* PERRUCHE-ARA ÉCAILLÉE.

PERRUCHE ÉCARLATE, *Psittacus borneus*, L., Levaill., 1, pl. 44. Parties supérieures d'un rouge écarlate, les inférieures d'un rouge orangé; rémiges et tectrices alaires terminées de vert à l'exception des trois plus voisines du corps qui le sont de bleu;

oreilles bleuâtres; bec rouge; pieds cendrés. Taille, onze pouces. De Bornéo.

**PERRUCHE D'EDWARDS**, *Psittacus pulchellus*, Shaw, Levaill., 1, pl. 68. Parties supérieures vertes; front, joues, menton, rémiges et tectrices alaires d'un bleu azuré; épaulettes d'un rouge pourpré; parties inférieures et rectrices latérales jaunes; bec et pieds gris. Taille, huit pouces. La femelle a la face et la gorge vertes; le jeune mâle n'a point de rouge aux épaulettes, les parties inférieures sont d'un vert jaunâtre et l'abdomen roussâtre. De l'Australasie.

**PERRUCHE ÉLÉGANTE**, *Psittacus elegans*, Kuhl; *Psittacus Pennanti*, Lath.; *Psittacus splendidus*, Shaw, Levaill., 2, pl. 78 à 79. Partie du plumage d'un rouge cramoisi; une large moustache d'un bleu violâtre; scapulaires noirâtres, bordées de rouge; rémiges bleues bordées de nuances plus pâles; tectrices alaires d'un bleu violâtre quelquefois bordé de rouge; rectrices intermédiaires bleues, les latérales plus claires et toutes terminées de blanc bleuâtre; bec grisâtre, jaune à l'extrémité; pieds bruns. Taille, quatorze pouces. Suivant les âges, le bleu est remplacé par du vert et du jaunâtre; il arrive aussi que les parties inférieures sont largement nuancées d'olivâtre. De l'Australasie.

**PERRUCHE ÉMERAUDE**, *Psittacus smaragdinus*, L., Buff., pl. enl. 85; Levaill., pl. 21. Plumage vert avec le bord des plumes d'une nuance plus obscure; abdomen d'un rouge pourpré, lavé de violâtre; rectrices d'un rouge brunâtre; bec et pieds bruns. Taille, treize pouces. Patrie inconnue.

**PERRUCHE A ÉPAULETTES ROUGES**.  
**℞. PERRUCHE - SAGITTIFÈRE D'ALEXANDRE.**

**PERRUCHE A ESTOMAC ROUGE D'EDWARDS**.  
**℞. PERRUCHE A FACE BLEUE.**

**PERRUCHE A FACE BLEUE**, *Psittacus capistratus*, Bechst., Levaill., pl. 47. Parties supérieures d'un vert obscur, les inférieures d'un vert jaunâtre;

un demi-collier jaunâtre; face bleue; rémiges terminées de jaune en dessous; tectrices alaires inférieures rouges; poignet et poitrine d'un jaune orangé très-foncé sur cette dernière; cuisses variées de jaune et de vert; bec blanchâtre; pieds noirâtres. Taille, dix pouces. Patrie inconnue. La Perruche à face bleue de Buffon, est la Perruche à tête bleue qui n'est peut-être qu'une variété de celle-ci.

**PERRUCHE A FACE ROUGE**, *Psittacus pusillus*, Lath., Levaill., 1, pl. 65. Plumage vert, d'une nuance plus foncée supérieurement; rémiges bordées de bleu et terminées de brun noirâtre; front, joues et gorge d'un rouge vif; nuque, cou et rectrices d'un vert pâle fort éclatant; un demi-collier d'un jaune roussâtre; bec et pieds bruns. Taille, six à sept pouces. De l'Australasie.

**PERRUCHE FACÉE DE JAUNE**, Edw.  
**℞. PERRUCHE APUTA-JUBA.**

**PERRUCHE FORMOSE**, *Psittacus formosus*, Lath.; *Psittacus terrestris*, Shaw, Levaill., 1, pl. 52. Plumage d'un vert nuancé, avec des bandes alternatives jaunes et noirâtres sur chaque plume des ailes et de la queue principalement; un petit bandeau rouge sur le front; rémiges vertes, rayées de jaune; ventre et abdomen d'un vert olivâtre, rayé de noirâtre; bec gris, jaunâtre vers l'extrémité; pieds bruns. Taille, douze pouces. De l'Australasie.

**PERRUCHE FRIDYTULAH**.  
**℞. PERRUCHE-SAGITTIFÈRE DU BENGALÉ.**

**PERRUCHE A FRONT JAUNE**.  
**℞. PERRUCHE APUTA-JUBA.**

**PERRUCHE A FRONT ROUGE**, *Psittacus canicularis*, L., Buff., pl. enl. 767; Levaill., 1, pl. 40. Parties supérieures vertes, les inférieures d'un vert jaunâtre; un large bandeau d'un rouge vif sur le front; sommet de la tête d'un bleu verdâtre brillant; rémiges vertes, bordées extérieurement de bleu; le dessous ainsi que celui des rectrices est d'un brun jaunâtre; bec grisâtre; pieds rougeâtres. Taille, neuf à dix pouces. Du Brésil. On a

donné le même nom à la Perruche de la mer Pacifique.

PERRUCHE DE GINGI. *V.* PERRUCHE-SAGITTIFÈRE D'ALEXANDRE.

PERRUCHE A GORGE BRUNE. *V.* PERRUCHE CUIVREUSE.

PERRUCHE A GORGE JAUNE. *V.* PERRUCHE SOSOVÉ.

PERRUCHE A GORGE ROUGE, *Psittacus incarnatus*, L., Levaill., 1, pl. 46. Parties supérieures d'un vert obscur, les inférieures d'un vert jaunâtre; gorge et tectrices alaires supérieures d'un rouge foncé, les inférieures d'un vert jaunâtre de même que le dessous de la queue; bec et pieds rougeâtres. Taille, neuf pouces. De l'Inde.

PERRUCHE A GORGE VARIÉE. *V.* PERRUCHE-ARA VERSICOLERE.

PERRUCHE GRACIEUSE, *Psittacus venustus*, Kuhl. Plumage varié de taches lunulées noires et jaunes; tête noire; une tache blanche cerclée de bleu sur les joues; rémiges et rectrices bleues, les latérales terminées de blanc bleuâtre; abdomen rouge; bec et pieds gris. Taille, quatorze pouces. De l'Australasie.

GRANDE PERRUCHE A AILES ROUGEÂTRES. *V.* PERRUCHE-SAGITTIFÈRE D'ALEXANDRE.

GRANDE PERRUCHE A COLLIER. *V.* PERRUCHE-SAGITTIFÈRE D'ALEXANDRE.

GRANDE PERRUCHE A COLLIER ET CROUPION BLEUS, *Psittacus amboinensis*, L.; *Psitt. tabuensis*, Lath.; *Psitt. scapulatus*, Kuhl; Buff., pl. enl. 240; Levaill., 1, pl. 55 et 56. Parties supérieures d'un vert foncé; tête, cou, poitrine, abdomen et tectrices caudales inférieures d'un rouge brillant, avec quelques taches bleues sur ces dernières; demi-collier, croupion et tectrices caudales d'un bleu brillant; scapulaires d'un jaune blanchâtre, à reflets; rectrices intermédiaires vertes, les latérales d'un bleu violet, lisérées de vert; mandibule supérieure rouge, en pointe noire, de même que la mandibule inférieure et les pieds. Taille, quinze pouces. La femelle est

plus petite; elle a la tête et le cou verts; la gorge, les côtés et le devant du cou, la poitrine, jaunâtres; les tectrices caudales supérieures vertes; les rectrices d'un vert nuancé de bleu, etc., etc. De l'Australasie.

GRANDE PERRUCHE A COLLIER, D'UN ROUGE VIF. *V.* PERRUCHE-SAGITTIFÈRE D'ALEXANDRE.

GRANDE PERRUCHE A LONGS BRINS. *V.* PERRUCHE-SAGITTIFÈRE A NUQUE ET JOUES ROUES.

PERRUCHE GRAND-LORI, *Psittacus grandis*, L.; Buff., pl. enl. 318 et 683; *Psittacus puniceus*, Gmel.; Levaill., 2, 126, 127 et 128. Parties supérieures d'un rouge cramoyi; grandes rémiges et poignet d'un bleu violet; rectrices terminées de jaune, qui est de la couleur des tectrices caudales inférieures et du dessous des rectrices; un large plastron violet sur la poitrine; bec et pieds noirs. Taille, quatorze pouces. Le jeune a les parties rouges, variées de vert; il diffère d'autant plus de l'adulte, qu'il s'en éloigne davantage par son âge.

PERRUCHE GUAROUBA, *Psittacus luteus*, Lath.; *Psittacus Guarouba*, Kuhl, Levaill., 1, pl. 20. Plumage jaune; rectrices intermédiaires verdâtres, terminées de bleu, dont sont bordées les latérales et les rectrices; bec et pieds bruns; taille, treize pouces. Du Brésil. Levaillant a donné le nom de Guarouba à la Perruche-Ara solsticiale.

PERRUCHE DE GUEBY. *V.* PERRUCHE ÉCAILLÉE.

PERRUCHE DE LA GUIANE. *V.* PERRUCHE-ARA PAVOUANNE.

PERRUCHE A HUPPE JAUNE. *V.* PERROQUET DE LA NOUVELLE-HOLLANDE.

PERRUCHE ILLINOISE. *V.* PERRUCHE A FRONT JAUNE.

PERRUCHE DES INDES. *V.* PERRUCHE A GORGE ROUGE.

PERRUCHE DES INDES ORIENTALES. *V.* PERRUCHE A COLLIER JAUNE.

PERRUCHE INGAMBE, Lcv. *V.* PERRUCHE FORMOSE.

PERRUCHE DE L'ILE DE LUÇON. *V.*

PERRUCHE AUX AILES CHAMARRÉES.

PERRUCHE JANDAYA. *V.* PERROQUET JANDAYA.

PERRUCHE DU JAPON. *V.* PERROQUET DU JAPON.

PERRUCHE JAQUILMA. *V.* PERROQUET JAQUILMA.

PERRUCHE JAUNE. *V.* PERRUCHE-ARA SOLSTICIALE et PERRUCHE GUAROUBA.

PERRUCHE JAVANE. *V.* PSITTACULE AUX AILES VARIÉES DE NOIR.

PERRUCHE JEUNE-VEUVE. *V.* PERRUCHE COTORA.

PERRUCHE JONQUILLE. *V.* PERRUCHE AUX AILES ROUGES.

PERRUCHE AUX JOUES BLEUES. *V.* PERROQUET A DOS NOIR ET JAUNE.

PERRUCHE AUX JOUES GRISES, *Psittacus buccalis*, Kuhl; Levaill., 1, p. 67. Parties supérieures vertes; les inférieures d'une nuance plus claire, avec un glacé grisâtre sur la poitrine; front, joues, menton et gorge variés de gris; grandes tectrices alaires bleues; bec et pieds d'un gris blanchâtre. Taille, huit pouces. De la Guiane.

PERRUCHE LANGLOIS, *Psittacus cervicalis*, Lath.; *Psittacus nuchalis*, Shaw, Levaill., 2, pl. 136. Parties supérieures vertes; les inférieures un peu moins éclatantes; front, demi-collier et poitrine rouges; bec rougeâtre; pieds bruns. Taille, huit à neuf pouces. Patrie inconnue.

PERRUCHE A LARGE QUEUE. *V.* PERRUCHE ÉLÉGANTE.

PERRUCHE DE LATHAM, *Psittacus discolor*, Kuhl; *Psittacus Lathamii*, Bechst.; Levaill., 1, pl. 62. Plumage d'un vert luisant, varié de bleuâtre sur la tête; lorum, poignet et tectrices caudales supérieures latérales rouges, avec le bord des plumes bleuâtre; grandes tectrices alaires supérieures bleues, quelques-unes bordées de blanchâtre; tectrices alaires inférieures jaunes; dessous des rectrices et des tectrices brunâtre; bec et pieds bruns. Taille, huit pouces. De l'Australasie.

PERRUCHE LEVERIENNE. *V.* PERROQUET A ANUS ROUGE.

PERRUCHE DE LICHTENSTEIN, *Psittacus Lichtensteinii*, Bechst. Plumage vert avec le sommet de la tête bleu; l'occiput, le cou postérieur et le ventre noirs; flancs, extrémité des rémiges jaunes; bec rouge; pieds noirs-râtres. Taille, dix-sept pouces. De l'Inde.

PERRUCHE LORIA FRANCES BLEUES, *Psittacus ruber*, L.; Buff., pl. enl. 159; Levaill., 2, 95. Plumage rouge avec des festons bleus sur les scapulaires et le dos antérieur; rémiges terminées de noir violâtre; rectrices terminées d'un rouge cramoisi; bec jaune; pieds bruns. Taille, onze à douze pouces. Des Moluques.

PERRUCHE DE LA LOUISIANE, *Psittacus ludovicianus*, L.; Buff., pl. enl. 479; Levaill., 1, pl. 33. Parties supérieures d'un vert foncé; les inférieures d'un vert jaunâtre; front, sommet de la tête, région des yeux d'un rouge orangé, qui dégénère en jaune sur la nuque et le cou; poignet jaune, bordé d'orangé; rémiges et tectrices alaires lisérées de jaune; bec et pieds brunâtres. Taille, onze à douze pouces.

PERRUCHE LUNULÉE, *Psittacus lunatus*, Bechst. Parties supérieures d'un vert foncé, avec la tige des plumes noire; rémiges bordées de vert bleuâtre; front, poignet, lunule pectorale et partie de l'abdomen rouges; le reste des parties inférieures d'un vert pâle, jaunâtre sous les ailes de la queue; bec blanc; pieds tendus. Taille, onze à douze pouces. De l'Inde.

PERRUCHE DE MAHÉ. *V.* PERRUCHE-SAGITTIFÈRE DU BENGALÉ.

PERRUCHE MAÏPOURI DE CAYENNE. *V.* PERROQUET MAÏPOURI.

PERRUCHE DE MALACCA. *V.* PERRUCHE-SAGITTIFÈRE A NUQUE ET JOUES ROUGES.

PERRUCHE DE LA MARTINIQUE. *V.* PERROQUET A TÊTE BLANCHE. Mâle adulte.

PERRUCHE MASCARIN, *Psittacus Mascarinus*, L.; Buff., pl. enl. 35; Levaill. 2, pl. 139. Parties supérieures d'un brun foncé; les inférieures

d'une nuance plus claire; face noire; sommet de la tête et cou d'un gris cendré, tirant sur le violet; origine des rectrices latérales jaune; bec et pieds rouges. Taille, onze à douze pouces. De Madagascar.

**PERRUCHE DE LA MER PACIFIQUE**, *Psittacus Pacificus*, Lath.; *Psittacus Novæ-Zelandiæ*, Kuhl. Parties supérieures vertes; les inférieures d'une nuance plus claire; front, sommet de la tête, tache oculaire et côtés du croupion rouges; rémiges bordées extérieurement de bleu; tectrices alaires supérieures bleues à la base; rectrices inférieures d'un brun jaunâtre; bec et pieds gris. Taille, neuf à dix pouces.

**PERRUCHE DE LA MER DU SUD**. *V.* **PERRUCHE OMNICOLORE**. On a aussi donné ce nom à un Perroquet dont la place n'est pas encore bien déterminée.

**PERRUCHE MOINEAU DE GUINÉE**. *V.* **PSITTACULE A TÊTE ROUGE**.

**PERRUCHE DES MOLUQUES**. *V.* **PERRUCHE A TÊTE BLEUE** et **PERRUCHE NOIRE**.

**PERRUCHE A MOUSTACHES**. *V.* **PERRUCHE - SAGITTIFÈRE A POITRINE ROSE**.

**PERRUCHE MULTICOLORE**, *Psittacus multicolor*, Kuhl. Parties supérieures vertes, olivâtres sur le dos; front jaune; milieu des joues rouge; épaulettes orangées; poignet et tectrices alaires inférieures bleues; rémiges noires, bleues extérieurement; rectrices vertes, variées de bleu clair et de noir; abdomen d'un jaune rougeâtre; bec et pieds cendrés. Taille, dix à onze pouces. De l'Australasie. Linné a donné le même nom à une autre espèce dont la place n'est pas encore bien déterminée. *V.* **PERROQUET A COLLIER BLANC**.

**PERRUCHE NARCISSE**. *V.* **PERRUCHE AUX AILES ROUGES**.

**PERRUCHE NENDAY**. *V.* **PERROQUET NENDAY**.

**PERRUCHE NOIRA**, *Psittacus garululus*, Kuhl.; *Psittacus moluccensis*, L.; Buff., pl. enl. 206; Levaill., 2,

pl. 96. Plumage rouge avec les ailes; l'extrémité des rectrices et des cuisses verte; poignet, une tache au dos antérieure, et tectrices alaires inférieures jaunes; bec jaunâtre; pieds bruns. Taille, onze pouces. De Madagascar.

**PERRUCHE NOIRE**, *Psittacus Novæ-Guinææ*, L.; Levaill., 1, pl. 49. Plumage d'un brun noir, à reflets violets, avec la face inférieure des rectrices variée de rouge et de jaune; bec noir; pieds bruns. Taille, dix à onze pouces. A Madagascar et dans l'Australasie.

**PERRUCHE NOIRE ET ROUGE**. *V.* **PERRUCHE ÉLÉGANTE**.

**PERRUCHE NOIRE LATICAUDE**, *Psittacus niger*, L.; Buff., pl. enl. 500; Levaill., 2, pl. 82. Plumage d'un brun noirâtre glacé de gris, avec le bord des rémiges et des rectrices latérales bleuâtre; bec cendré; pieds bruns. Taille, treize à quatorze pouces. Cette espèce, qui se trouve à Madagascar, se rencontre aussi dans l'île de Mascareigne où notre collaborateur Bory de Saint-Vincent l'a observée. Son sifflement aigre et la tristesse de ses mœurs répond à son plumage. Cet Oiseau se tient solitaire dans les grands bois des lieux élevés, et selon le voyageur que nous venons de citer, sa chair est un manger fort agréable et un mets très-fin.

**PERRUCHE NOIRE DE MADAGASCAR**. *V.* **PERRUCHE NOIRE LATICAUDE**.

**PERRUCHE NON-PAREILLE**. *V.* **PERRUCHE OMNICOLORE**.

**PERRUCHE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE**. *V.* **PERRUCHE CORNUE**.

**PERRUCHE DE LA NOUVELLE-GUINÉE**. *V.* **PERRUCHE GRAND-LORI**.

**PERRUCHE DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE**. *V.* **PERRUCHE DE LA MER PACIFIQUE**.

**PERRUCHE OMNICOLORE**, *Psittacus eximius*, Lath., 5; Levaill., 1, pl. 28 et 29. Tête et partie du cou d'un rouge pourpré, qui s'étend en partie sur la poitrine; une tache d'un violet pâle sur la joue; dos olivâtre; tectrices alaires supérieures bleues, bordées de vert; rémiges d'un bleu

vif; rectrices intermédiaires d'un vert jaunâtre; les latérales bordées de bleu brillant; menton et côtés de la poitrine jaunes; ventre verdâtre; abdomen et tectrices caudales inférieures rouges; bec bleuâtre; pieds cendrés. Taille, douze pouces. Les nuances sont sujettes à des variations plus ou moins grandes, suivant l'âge des individus. De l'Australasie.

PERRUCHE ONDULÉE, *Psittacus undulatus*, Shaw. Parties supérieures d'un jaune olivâtre, ondulées de stries brunâtres; tête d'un jaune noirâtre, finement ondulée de noir bleuâtre; rémiges bordées de jaunâtre; rectrices bleues, bordées de jaune; moustaches bleues; gorge jaunâtre; parties inférieures vertes; bec et pieds gris. Taille, sept pouces. De l'Australasie.

PERRUCHE A OREILLES JAUNES, *Psittacus icterotis*, Temm. Parties supérieures verdâtres; rémiges et tectrices alaires bordées de bleu; sommet de la tête, derrière du cou et parties inférieures rouges, variés de vert dans les jeunes; une tache jaune sur les oreilles; tectrices intermédiaires olivâtres; les latérales bleues; bec et pieds bruns. Taille, dix à onze pouces. De l'Australasie.

PERRUCHE OUTRE-MER, *Psittacus ultra-marinus*, Kuhl. Parties supérieures d'un bleu d'outre-mer vif; sommet de la tête, poignet, poitrine et jambes d'un brun plus foncé; partie antérieure du cou et abdomen variés de bleu et de brun; mandibule supérieure jaune, l'inférieure grisâtre; pieds bruns. Taille, neuf pouces. De l'Australasie.

PERRUCHE DES PALMIERS, *Psittacus Palmarum*, Lath. Parties supérieures vertes; les inférieures jaunâtres; rémiges bordées et terminées de noir; rectrices terminées de jaune; bec et pieds rouges. Taille, huit pouces. De l'Australasie.

PERRUCHE PAPOU. *V.* PERRUCHE-SAGITTIFÈRE LORI-PAPOU.

PERRUCHE PAVOIANNE. *V.* PERRUCHE ARA.

PERRUCHE DE PENNANT. *V.* PERRUCHE ÉLÉGANTE.

PETITE PERRUCHE A AILES ROUGES. *V.* PERRUCHE A GORGE ROUGE.

PETITE PERRUCHE DE BATAVIA. *V.* PSITTACULE AUX AILES VARIÉES DE NOIR.

PETITE PERRUCHE DU CAP. *V.* PSITTACULE TOUT-ÉTÉ.

PETITE PERRUCHE DE CAYENNE. *V.* PERRUCHE SOSOVÉ.

PETITE PERRUCHE A GORGE JAUNE. *V.* PERRUCHE SOSOVÉ.

PETITE PERRUCHE DE GUINÉE. *V.* PSITTACULE A TÊTE ROUGE.

PERRUCHE PETITE JASEUSE. *V.* PERROQUET TERICA.

PETITE PERRUCHE DE L'ÎLE SAINT-THOMAS. *V.* PSITTACULE TONI.

PETITE PERRUCHE DE MADAGASCAR. *V.* PSITTACULE GRISE.

PETITE PERRUCHE DU PÉROU. *V.* PSITTACULE A TÊTE BLEUE.

PETITE PERRUCHE DU SÉNÉGAL. *V.* PERROQUET A TÊTE GRISE.

PETITE PERRUCHE A TÊTE COULEUR DE ROSE ET A LONGS BRINS. *V.* PERRUCHE-SAGITTIFÈRE DU BENGALÉ.

PETITE PERRUCHE VERTE DE CAYENNE. *V.* PERRUCHE AUX AILES VARIÉES.

PERRUCHE DES PHILIPPINES. *V.* PSITTACULE COULACISSI ET PERRUCHE TRICOLEURE.

PERRUCHE PHIGY. C'est une Psittacule.

PERRUCHE PLATURE, *Psittacus Platurus*, Temm. Parties supérieures d'un vert cendré; tête et cou d'un vert brillant, avec une couronne d'un bleu cendré, précédée d'une tache rouge; un large demi-collier orangé; rémiges vertes; petites tectrices alaires grises; rectrices intermédiaires vertes, en partie nues et beaucoup plus longues que les autres, qui sont terminées de bleu; parties inférieures d'un vert jaunâtre; bec et pieds bruns. Taille, onze pouces. Des Moluques.

PERRUCHE A POITRINE GRISE. *V.* PERRUCHE SOURIS.

PERRUCHE DE PONDICHÉRY. *V.* PERRUCHE-SAGITTIFÈRE A POITRINE ROSE.

**PERRUCHE** **POU-DE-BOIS.** *V.* **PERRUCHE** **APUTÉ-JUBA.**

**PERRUCHE** **A QUEUE BLEUE,** *Psittacus cyanurus*, Shaw; *Psittacus caeruleatus*, Bechst. Plumage d'un rouge cramoisi; scapulaires, grandes tectrices alaires, rectrices et abdomen bleus; rémiges brunes, lisérées de vert; bec jaune; pieds noirs. Taille, douze pouces. De l'Australasie.

**PERRUCHE** **A QUEUE EN RAQUETTES.** *V.* **PERRUCHE** **PLATURE.**

**PERRUCHE** **RADIEE,** *Psittacus Radiea*, Vieill., Levaill., 2, pl. 94. Plumage rouge, avec le sommet de la tête, les jambes et une tache sur la poitrine jaunes; bec rouge; pieds bruns. Taille, dix pouces. Des Moluques.

**PERRUCHE** **ROUGE.** *V.* **PERRUCHE** **A FRANGES BLEUES.**

**PERRUCHE** **ROUGE D'AMBOINE.** *V.* **PERRUCHE** **A COLLIER ET CROUPION BLEU.**

**PERRUCHE** **ROUGE DE BORNÉO.** *V.* **PERRUCHE** **ÉCARLATE.**

**PERRUCHE** **ROUGE HUPPÉE.** *V.* **PERRUCHE** **DE BOUTICIS.**

**PERRUCHE** **ROUGE DES INDES.** *V.* **PERRUCHE** **VIOLETTE ET ROUGE.**

**PERRUCHE** **ROUGE ET VIOLETTE.** *V.* **PERRUCHE** **ÉCAILLÉE.**

**PERRUCHE** **DE SAINT-THOMAS.** *V.* **PSITTACULE** **TOU.**

**PERRUCHE** **SIACULO,** *Psittacus rufirostris*, 2; Buff., pl. enl. 550; Levaillant, 1, pl. 42. Parties supérieures d'un vert tendre; les inférieures d'un vert jaunâtre, qui passe au jaune pur vers l'abdomen; l'extrémité des rectrices bleue; rémiges grises sur le revers, et jaunâtres sur leurs barbes intérieures; bec rougeâtre, brunâtre en dessous; pieds d'un rouge pâle. Taille, douze à quatorze pouces. Des Antilles.

**PERRUCHE** **A SCAPULAIRE BLEU.** *V.* **PERRUCHE** **TRICOLEUR.**

**PERRUCHE** **SOSOVÉ,** *Psittacus Sosove*, L.; Buff., pl. enl. 455; Levaill., 1, pl. 58 et 59; *Psittacus Tuipara*, Gmel.; *Psittacus Tovi*, L. Parties supérieures d'un vert obscur; les in-

férieures d'un vert gris; rémiges bleues, bordées de vert; une longue tache orangée sur les tectrices alaires supérieures; rectrices intermédiaires bleues; bec blanchâtre; pieds gris. Taille, six à sept pouces. La femelle diffère du mâle, en ce que la tache orangée est remplacée par une teinte de vert bleuâtre. Amérique méridionale.

**PERRUCHE** **SOUFRE.** *V.* **PERRUCHE** **SAGITTIFÈRE A COLLIER.**

**PERRUCHE** **SOURIS,** *Psittacus murinus*, L.; Buff., pl. enl. 768. Parties supérieures d'un vert olivâtre; front, face, gorge, devant du cou et poitrine d'un gris bleuâtre, avec le bord des plumes blanchâtre; le reste des parties inférieures d'un vert jaunâtre; bec brun; pieds gris. Taille, douze pouces. D'Afrique.

**PERRUCHE** **DE SPARMANN.** C'est une *Psittacule*.

**PERRUCHE** **DE STAVORINUS,** *Psittacus Stavorini*, Garnot. Plumage d'un noir lustré, à l'exception de l'abdomen qui est rouge. De l'Australasie.

**PERRUCHE** **DE SWAINSON.** C'est une *Perruche*-*Sagittifère*.

**PERRUCHE** **A TACHE-SOUCI.** *V.* **PERRUCHE** **SOSOVÉ.**

**PERRUCHE** **DES TERRES MAGELLANIQUES.** *V.* **PERRUCHE** **ÉMERAUDE.**

**PERRUCHE** **A TÊTE D'AZUR.** *V.* **PERRUCHE** **A FACE BLEUE.**

**PERRUCHE** **A TÊTE BLEUE,** *Psittacus haematopus*, L.; *Psittacus cyanogaster*, Shaw; *Psittacus moluccanus*, Gmel.; *Psittacus cyanocephalus*, Gmel.; Buff., pl. enl. 61, 192 et 745; Levaill., 1, pl. 24, 25, 26 et 27. Parties supérieures vertes; tête, face, devant du cou et tache abdominale d'un bleu violet azuré; rémiges bordées de jaune et terminées de noir; tectrices alaires supérieures rouges; poitrine rouge, variée de jaune; bec rougeâtre; pieds gris. Taille, douze à treize pouces. Cette espèce, sujette à de nombreuses variations, offre souvent, sur la totalité du plumage, des nuances de jaune et de rouge,



qui remplacent en partie le vert et le bleu. De l'Inde.

PERRUCHE A TÊTE BLEUE DU PARAGUAY. *V.* PERROQUET A TÊTE BLEUE DU PARAGUAY.

PERRUCHE A TÊTE GRISE. *V.* PSITTACULE GRISE.

PERRUCHE A TÊTE JAUNE. *V.* PERRUCHE DE LA LOUISIANE.

PERRUCHE A TÊTE NOIRE DE CAYENNE. *V.* PSITTACULE CAÏCA.

PERRUCHE A TÊTE D'OR, *Psittacus auriceps*, Kuhl; *Psittacus pacificus*, var., Lath. Parties supérieures vertes; une ligne rouge sur le front; sommet de la tête jaune; un trait vert au-dessus des yeux; rémiges brunes, bleues à leur origine et bordées de vert; dessous des rectrices jaune; bec bleuâtre; pieds bruns. Taille, huit pouces. De l'Australasie.

PERRUCHE A TÊTE ROUGE. *V.* PSITTACULE A TÊTE ROUGE. Vieillot a donné ce nom à la Perruche cornue, et Latham à la Perruche-Sagittifère à collier noir.

PERRUCHE TIRIBA, *Psittacus cruentatus*, Temm., pl. color. 558. Parties supérieures d'un vert foncé; sommet de la tête et occiput d'un brun noirâtre, avec le bord de chaque plume jaunâtre; une tache jaune sur les côtés du cou; collier et poitrine bleus; moustache d'un rouge foncé; milieu du ventre poncé; dessous des rectrices d'un brun rougeâtre; poignet d'un rouge vif; croupion varié de vert et de rouge; rémiges bordées de bleu; bec et pieds noirâtres. Taille, neuf à dix pouces. Du Brésil.

PERRUCHE TIRICA. *V.* PERROQUET TIRICA.

PERRUCHE DE TONGATABOO, *Psittacus tabuensis*, Lath.; *Psittacus atropurpureus*, Shaw. Parties supérieures vertes; tête d'un brun pourpré; un demi-collier bleu; rémiges et bandes des tectrices alaires bleues, de même que les rectrices latérales; parties inférieures d'un noir pourpré; bec et pieds bruns. La femelle a les parties supérieures brunes; les inférieures vertes et le croupion bleu.

Taille, dix-sept pouces. De l'Australasie.

PERRUCHE TRÈS-VERTE, *Psittacus viridissimus*; Temm.; *Psittacus inferostris*, var., Lath. Parties supérieures d'un vert obscur; les inférieures d'un vert clair; rémiges et base des tectrices alaires bleues; bec blanchâtre; pieds bruns. Taille, douze pouces. Du Brésil.

PERRUCHE TRICOLEURE, *Psittacus Lori*, L.; Buff., pl. enl.; Levaill., 2, 125 et 124. Sommet de la tête noir; face, demi-collier, devant du cou et poitrine antérieure d'un rouge velouté; dos et pattes inférieures d'un bleu foncé; ailes vertes, avec le bord et le croupion rouges; bec rougeâtre; pieds noirâtres. Taille, dix pouces. La femelle a les flancs rouges. Des Moluques.

PERRUCHE TURCOSINE. *V.* PERRUCHE EDWARDS.

PERRUCHE D'ULIËTA, *Psittacus ulietanus*, Lath. Parties supérieures d'un brun olivâtre; tête, rémiges et tectrices d'un noir brunâtre; croupion pourpré; parties inférieures jaunâtres. Taille, dix pouces. De l'Australasie.

PERRUCHE UNICOLEURE, *Psittacus unicolor*, Levaill., 2, 125. Plumage rouge, avec l'extrémité des rémiges noirâtres; bec rouge; pieds brunâtres. Taille, neuf pouces. Des Moluques.

PERRUCHE VARIÉE. *V.* PERROQUET VARIÉ.

PERRUCHE VARIÉE DES INDES ORIENTALES. *V.* PERRUCHE LORI.

PERRUCHE VASA, *Psittacus Vasa*, Kuhl; *Psittacus obscurus*, Bechst.; Levaill., 2, pl. 81. Plumage noir à reflets grisâtres et brunâtres; bec blanchâtre; pieds bruns. Taille, quatorze à dix-huit pouces. D'Afrique.

PERRUCHE A VENTRE JAUNE, *Psittacus flavigaster*, Temm.; *Psittacus Brownii*, Levaill., 2, pl. 80. Parties supérieures d'un brun olivâtre, varié de bleu; sommet de la tête, côtés du cou et parties inférieures d'un jaune olivâtre; tectrices alaires bordées de bleu; rémiges ter-

minées de noir; rectrices intermédiaires d'un vert olive; les latérales bleues; front rouge; moustaches bleues; bec blanchâtre; pieds gris. Taille, quatorze pouces. De l'Australasie.

PERRUCHE VERTE A BEC BLEU. *V.*

PERROQUET A CALOTTE ROUGE.

PERRUCHE VERTE ET ROUGE. *V.*

PERROQUET DU JAPON.

PERRUCHE ZONAIRE, *Psittacus zonarius*, Shaw; *Psittacus viridis*, Kuhl. Plumage vert, à l'exception de la tête, de la face et des rémiges, qui sont noires; demi-collier et bande abdominale jaunes; bec et pieds gris. Taille, dix-sept pouces. De l'Australasie.

### †† PSITTACULES.

Queue beaucoup plus courte que le corps, arrondie ou pointue; face emplumée; point de huppe; corps peu volumineux.

PSITTACULE AUX AILES BLEUES. *V.*

PSITTACULE TOUI-ÉTÉ.

PSITTACULE AUX AILES ÉMERAUDES, *Psittacus vernalis*, Kuhl. Parties supérieures d'un vert brillant; les inférieures d'un vert jaunâtre; croupion et tectrices caudales supérieures rouges; gorge variée de rouge; dessous des rectrices bleuâtre; bec et pieds gris. Taille, quatre pouces et demi. De l'Australasie. La femelle a la gorge toute verte.

PSITTACULE AUX AILES NOIRES, *Psittacus indicus*, L.; *Psittacus minor*, Lath.; *Psittacus asiaticus*, Edw. Parties supérieures d'un vert obscur; tête et cou d'un vert sale, avec quelques nuances rouges; croupion et tectrices caudales supérieures d'un rouge pourpre; parties inférieures d'un bleu verdâtre; gorge bleue; poitrine et abdomen verdâtres; extrémité des rémiges noirâtre; bec et pieds rougeâtres. Taille, cinq pouces. La femelle a le sommet de la tête d'un bleu verdâtre. De l'Inde.

PSITTACULE AUX AILES D'OR. *V.*

PERRUCHE AUX AILES VARIÉES.

PSITTACULE AUX AILES VARIÉES DE NOIR, *Psittacus melanopterus*,

L.; Buff., pl. enl. 791, fig. 1; Levaill., 1, fol. 69. Tête et cou verts; scapulaires et rémiges d'un noir brûlâtre; grandes tectrices alaires jaunes, bordées et terminées de bleu; rectrices violettes, avec une bande noire près de l'extrémité, les deux intermédiaires unicolores; parties supérieures d'un vert pâle; bec rouge; pieds bruns. Taille, cinq pouces. De l'Amérique méridionale.

PSITTACULE A BANDEAU ROUGE. C'est une Perruche.

PSITTACULE DE BATAVIA. *V.* PSITTACULE AUX AILES VARIÉES DE NOIR.

PSITTACULE DE BARRABAND, *Psittacus Barrabandi*, Kuhl; Levaill., 2, pl. 154. Plumage d'un vert brillant; tête, haut du cou et partie de la gorge noirs, avec une large moustache d'un jaune souci; poitrine et devant du cou cendrés; poignet et jambes d'un jaune doré; rémiges d'un bleu noirâtre, bordées de vert; tectrices alaires supérieures bleues; les inférieures rouges; rectrices vertes, terminées de bleu; bec et pieds noirâtres. Taille, six pouces et demi. Du Brésil.

PSITTACULE CAÏCA, *Psittacus pileatus*, L.; Buff., pl. enl. 741; Levaill., 2, pl. 155. Parties supérieures vertes; rémiges d'un bleu foncé, bordées de vert; tectrices alaires vertes, bordées de bleu; tête, partie du cou et de la gorge noirâtres; haut du cou en dessus d'un jaune orangé; rectrices vertes, terminées de bleu; poitrine et devant du cou d'un brun olivâtre; bec rougeâtre; pieds noirs. Taille, sept pouces. La femelle a la tête d'un vert noirâtre. De la Guiane.

PSITTACULE A COLLIER, *Psittacus torquatus*, Gmel.; *Psittacus streptophorus*, Desm. Parties supérieures d'un vert foncé; les inférieures d'une nuance plus pâle; un large collier, varié de noir et de jaune dans le mâle, de bleu et de noir dans la femelle; bec et pieds noirs. Taille, cinq pouces. De l'Inde.

PSITTACULE COULACISSI, *Psittacus philippensis*, Kuhl; *Psittacus galgu-*

lus, var.; Lath.; *Psittacus minor*, Lath.; Buff., pl. enl. 520. Plumage d'un vert obscur; front, croupion et tectrices caudales supérieures rouges, de même que la poitrine chez le mâle; rémiges et rectrices bleues en dessous; bec et pieds noirâtres. Taille, quatre pouces et demi. Des Philippines.

PSITTACULE A COU ROSE, *Psittacus roseicollis*, Vieill. Parties supérieures vertes; les inférieures jaunâtres; sommet de la tête et sourcils rouges; joues, gorge et devant du cou roses; croupion bleu; tectrices caudales supérieures rouges; rectrices intermédiaires vertes; les latérales bleues, avec une bande noire; bec et pieds rougeâtres. Taille, cinq pouces. Du cap de Bonne-Espérance.

PSITTACULE A COU ROUX. *V.* PERROQUET DOUTEUX.

PSITTACULE A CUISSES ROUGES. *V.* PERROQUET DE BATAVIA.

PSITTACULE DE DESMAREST, *Psittacus Desmarestii*, Lesson. Parties supérieures d'un vert foncé brillant; front d'un rouge ponceau; sommet de la tête orangé; une tache bleue sous l'œil; rémiges bordées de jaune, avec les barbes internes noires; poitrine traversée par une large bande bleue qui en précède une plus étroite et pourprée; flancs variés de blanc et de jaunâtre qui est la nuance des autres parties inférieures; bec et pieds noirs. Taille, huit pouces et demi. De l'Australasie.

PSITTACULE A DOS NOIR, *Psittacus melanotus*, Kuhl; *Psitt. erythrurus*, Pr. Max. Neuw. Plumage vert avec le dos, les scapulaires et le croupion noirâtres; poignet rouge; rectrices d'un roux pourpré traversées d'une bande noire, les deux intermédiaires vertes, terminées de noir; abdomen varié de vert et de gris; bec et pieds noirâtres. Taille, six pouces. Du Brésil.

PSITTACULE FRINGILLAIRE, *Psittacus fringillaceus*, L.; *Psittacus porphyrocephalus*, Shaw; *Psittacus pillans*, Lath.; *Psittacus australis*, Gmel. Parties supérieures vertes;

sommet de la tête bleu; face, devant du cou et tache abdominale rouges; abdomen d'un bleu violet; dessous des rectrices jaune; bec et pieds gris. Taille, sept pouces. De l'Australasie.

PSITTACULE GRISE, *Psittacus canus*, L.; Buff., pl. enl. 791. Tête, cou et poitrine d'un gris blanchâtre, nuancé de violet; croupion vert; rémiges d'un vert brunâtre de même que les tectrices supérieures; les inférieures noires; rectrices vertes, avec une bande noire; parties inférieures d'un jaune verdâtre; bec et pieds cendrés. Taille, cinq pouces et demi. De Madagascar.

PSITTACULE A GORGE JAUNE. *V.* PSITTACULE TOUI.

PSITTACULE A GROS-BEC DE LA CHINE. *V.* PERROQUET A GROS-BEC.

PSITTACULE HUPPÉE. *V.* PSITTACULE FRINGILLAIRE.

PSITTACULE INCERTAINE, *Psittacus incertus*, Kuhl. Plumage vert; sommet de la tête et croupion bleus; barbes internes des rémiges noires; tectrices alaires supérieures bordées de jaunâtre, les inférieures rouges; bec brunâtre; pieds noirs. Taille, cinq pouces. De l'Inde.

PSITTACULE A JOUES BLEUES. *V.* PERROQUET A DOS NOIR ET JAUNE.

PSITTACULE DE KUHLE, *Psittacus Kuhlii*, Desm. Parties supérieures d'un vert jaunâtre; sommet de la tête d'un vert brillant; plumes occipitales susceptibles de se relever en huppe, d'un pourpre violet; joues, gorge et poitrine rouges en entier ou seulement en partie; abdomen rouge traversé par une bande violette; anus jaune; bec et pieds rouges. Taille, sept pouces. De l'Océanique.

PSITTACULE DE MALACCA, *Psittacus malaccensis*, Lath. Sommet de la tête, croupion et tectrices caudales supérieures bleus; dos d'un gris noirâtre; tectrices alaires supérieures bordées de jaune, les inférieures rouges; face et cou postérieur d'un blanc cendré; parties inférieures jaunâtres; bec rouge; pieds gris. Taille, six pouces.

PSITTACULE MICROPTÈRE, *Psitta-*

*cus micropterus*, Kuhl. Parties supérieures noirâtres; tête, cou, bande transversale des ailes et abdomen jaunâtres; grandes rémiges noires, les autres d'un vert foncé; une raie lilas sur les rectrices; bec et pieds gris. Taille, six pouces et demi. Des Moluques.

PSITTACULE D'OTAÏTI, *Psittacus taitianus*, L.; *Psittacus porphyrio*, Shaw; Buff., pl. enl. 455, fig. 2; Levaill., 1, pl. 65. Plumage d'un bleu foncé, avec la face, la gorge et le devant du cou blancs; bec et pieds rougeâtres. Taille, cinq pouces et demi.

PSITTACULE DES PALMIERS. C'est une Perruche.

PETITE PSITTACULE DE GUINÉE. V.

PSITTACULE A TÊTE ROUGE.

PETITE PSITTACULE DE L'ÎLE DE LUÇON. V. PSITTACULE AUX AILES VARIÉES DE NOIR.

PETITE PSITTACULE DES INDES. V.

PSITTACULE AUX AILES NOIRES.

PETITE PSITTACULE DE MADAGASCAR. V. PSITTACULE GRISE.

PETITE PSITTACULE DE MALACCA. V. PSITTACULE DE MALACCA.

PETITE PSITTACULE DE LA NOUVELLE-GALLES DU SUD. V. PERRUCHE A FACE ROUGE.

PSITTACULE PHIGY, *Psittacus Phigy*, Kuhl; Levaill., 1, pl. 64. Sommet de la tête d'un bleu foncé violâtre, de même que l'abdomen et les jambes; rémiges, tectrices alaires supérieures, croupion et rectrices d'un vert brillant; un large collier d'un rouge violet; joues, gorge, devant du cou, poitrine, abdomen et scapulaires rouges; bec brunâtre; pieds jaunâtres. Taille, sept pouces et demi. De l'Océanie.

PSITTACULE DES PHILIPPINES. V. PSITTACULE COULACISSI.

PSITTACULE POURPRÉE, *Psittacus purpuratus*, Lath. Parties supérieures vertes, les inférieures jaunâtres; tête et cou postérieur d'un brun cendré; poignet et croupion bleus; scapulaires, rémiges et tectrices alaires d'un noir brunâtre, bordées de vert; rectrices d'un rouge pourpré brillant,

avec une bande noire et terminées de bleu, les quatre intermédiaires vertes; bec et pieds cendrés. Taille, sept pouces. Guiane.

PSITTACULE PYGMÉE. V. PERRUQUET PYGMÉE.

PSITTACULE ROSE GORGE. V. PSITTACULE A COU ROSE.

PSITTACULE ROUGE A QUEUE VERTE. V. PERRUCHE LANGLOIS.

PSITTACULE DE SAINT-THOMAS, *Psittacus Sancti-Thomæ*, Kuhl. Parties supérieures d'un vert clair, les inférieures d'un vert jaunâtre; rectrices presque brunes en dessous vers l'extrémité; bec jaunâtre; pieds gris. Taille, quatre pouces trois lignes. Amérique méridionale.

PSITTACULE SIMPLE, *Psittacus simplex*, Kuhl. Parties supérieures vertes, les inférieures d'une nuance plus claire; bec et pieds grisâtres. Taille, quatre pouces et demi. De l'Australasie.

PSITTACULE SOLITAIRE. V. PERRUQUET SOLITAIRE.

PSITTACULE SOURDE, *Psittacus surdus*, Kuhl; *Psittacus ochrurus*, Pr. Max. Parties supérieures d'un vert foncé, les inférieures d'un vert moins intense; face d'un jaune bleuâtre; rémiges terminées de noirâtre; dessous et côtés du cou d'un vert glauque; rectrices d'un roux jaunâtre, bordées et terminées de noirâtre, les deux intermédiaires vertes; bec et pieds gris. Taille, sept pouces. Du Brésil.

PSITTACULE DE SPARMANN, *Psittacus Sparrmannii*, Kuhl; Levaill., 1, pl. 66. Plumage d'un bleu foncé; bec et pieds rouges. Taille, cinq pouces et demi. De l'Océanie.

PSITTACULE A TÊTE BLEUE, *Psittacus galgulus*, L.; Buff., pl. enl. 190, fig. 2. Plumage d'un vert brillant; tache sur le sommet de la tête et dessous des rectrices bleus; un demi-collier orangé; croupion, tectrices caudales supérieures et tache pectorale d'un rouge pourpré; bec et pieds noirâtres. Taille, quatre pouces trois lignes. Des Moluques.

PSITTACULE A TÊTE GRISE. *V.* PSITTACULE GRISE.

PSITTACULE A TÊTE ROUGE, *Psittacus pallarius*, L.; Buff., pl. enl. 60. Plumage vert; sommet de la tête, face et gorge rouges; croupion bleu; rectrices rouges, terminées par une bande noire et verte; tectrices subalaires noires; bec rougeâtre; pieds gris. Taille, cinq pouces. D'Afrique et des Moluques.

PSITTACULE SOSOVÉ. C'est une Perruche.

PSITTACULE TOUI, *Psittacus Tui*, L.; Buff., pl. enl. 456, f. 1; Levaill., 1, pl. 70. Plumage vert avec une tache sur le sommet de la tête, et deux près des yeux jaunes; bec et pieds brunâtres. Taille, six pouces. De Cayenne.

PSITTACULE TOUI-ÉTÉ, *Psittacus parscainus*, L.; Buff., pl. enl. 455, fig. 1. Parties supérieures vertes, les inférieures d'un vert jaunâtre; croupion et tectrices alaires bleus; bec et pieds gris. La femelle n'a point les nuances bleues aussi prononcées. Amérique méridionale.

PSITTACULE TOUI A QUEUE POURPRÉE. *V.* PSITTACULE POURPRÉE.

PSITTACULE TOUI-PARA. *V.* PERRUCHE SOSOVÉ.

PSITTACULE TOUI-TIRICA. *V.* PERROQUET TIRICA.

PSITTACULE TUI. *V.* PSITTACULE TOUI.

PSITTACULE DE VAN-SWINDERN, *Psittacus Van-Swindernianus*, Kuhl. Sommet de la tête, joues et nuque d'un vert brillant; un demi-collier noir; dos et ailes d'un vert obscur; croupion et tectrices caudales supérieures bleus; face et parties inférieures d'un vert jaunâtre; cou et poitrine jaunes; rémiges noires, bordées de vert; rectrices rouges à la base, vertes à l'extrémité avec une bande noire; bec et pieds gris. Taille, cinq pouces. D'Afrique.

PSITTACULE VAUTOURINE, *Psittacus vulturinus*, Kuhl. Plumage d'un vert brillant; tête chauve et noirâtre; un collier jaune; cou postérieur noirâtre; poignet orangé; rémiges d'un

noir bleuâtre, en partie bordées de jaune; extrémité des rectrices bleue; poitrine d'un jaune olivâtre; bec et pieds gris. Du Brésil.

††† PERROQUETS proprement dits.

Queue courte et carrée; bec très-robuste et crochu; face emplumée; corps épais, robuste.

PERROQUET ACCIPITRIN, *Psittacus accipitrinus*, var., L.; *Psittacus coronatus*, Gmel.; *Psittacus Clusii*, Shaw; Buff., pl. enl. 526. Plumage vert; sommet de la tête d'un jaune brunâtre, varié de diverses nuances de jaune et de brun; nuque garnie de plumes effilées d'un brun rougeâtre, terminées de bleu; dessous des rémiges et des rectrices brun; poitrine d'un brun pourpré; milieu du ventre d'un rouge brun; abdomen et flancs verts; bec et pieds noirâtres. Taille, quinze pouces. Amérique méridionale.

PERROQUET A AILES COULEUR DE FEU, *Psittacus pyrrhopterus*, Lath. Plumage vert; sommet de la tête bleu; épaulettes et tectrices subalaires orangées; bec et pieds noirs. Taille, treize pouces. De l'Océanie.

PERROQUET A AILES JAUNES, *Psittacus Chiriri*, Vieill. Parties supérieures vertes, les inférieures jaunâtres; petites tectrices alaires jaunes, les grandes bleues ainsi que le poignet; bec gris; pieds bruns. Taille, quinze pouces. Amérique méridionale.

PERROQUET AMAZONE, *Psittacus amazonicus*, Lath.; *Psittacus ochrop-terus*, Gmel.; *Psittacus barbadensis*, Gmel.; *Psittacus poikilorhynchus*, Shaw; *Psittacus aurora*, L.; *Psittacus luteus*, Gmel.; *Psittacus paradisi*, L.; Buff., pl. enl. 556; Levaill., 2, pl. 84, 90, 98, 98 bis et 137. On voit par cette simple synonymie, combien cette espèce est sujette à varier, puisque tous les auteurs s'y sont mépris au point d'en faire sept ou huit, indépendamment de ce qu'ils admettaient encore comme va-

riétés. Plumage d'un vert brillant ; un bandeau bleu sur le front ; tour des yeux, joues, gorge et bas des jambes jaunes ; poignet, petites tectrices alaires et barbes internes des rectrices rouges ; bec noirâtre ; pieds blanchâtres. Taille, quatorze pouces. La femelle a du jaune sur le devant de la tête et le poignet vert. Quelques variétés ont le vert plus ou moins varié de jaune et quelquefois entièrement remplacé par cette couleur, quelquefois aussi avec les plumes jaunes bordées de rouge ; le bleu termine ou borde les plumes des ailes et de la queue ; enfin à toutes ces nuances peut encore se joindre plus ou moins de rouge. Amérique méridionale.

PERROQUET D'AMBOINE. *V.* PERROQUET A CALOTTE BLEUE.

PERROQUET D'AMÉRIQUE. *V.* PERROQUET BOUQUET.

PERROQUET D'ANGOËLE. *V.* PERRUCHIE-ARA SOLSTICIALE.

PERROQUET AOUROU - COURAOU, *Psittacus æstivus*, L. ; *Psittacus agilis*, L. ; *Psittacus Aourou*, Shaw. Parties supérieures d'un vert terne ; sommet de la tête jaune, varié de bleu sur le front ; sourcils d'un bleu vif ; joues d'un jaune orangé ; rémiges noirâtres à l'extrémité ; grandes tectrices alaires terminées de bleu et bordées d'orangé ; rectrices vertes en dessus, rougeâtres en dessous, terminées de jaunâtre, les latérales bleues extérieurement ; bec jaune, noir à la pointe ; pieds d'un gris brun. Taille, douze pouces. De la Guiane.

PERROQUET A BANDEAU ROUGE. *V.* PERROQUET A TÊTE BLANCHE.

PERROQUET DES BARBADES. *V.* PERROQUET AOUROU-COURAOU.

PERROQUET A BEC COULEUR DE SANG. C'est une Perruche.

PERROQUET BLANCHÂTRE. *V.* PERROQUET MEUNIER.

PERROQUET BOUQUET, *Psittacus Bouqueti*, Kuhl ; *Psittacus cæruleifrons*, Shaw ; Levaill., 2, pl. 135. Parties supérieures d'un vert pur, les inférieures d'un vert jaunâtre ; face

bleue ; rémiges bleues ; tectrices alaires variées de rouge ; rectrices vertes, variées de rouge et terminées de jaune ; bec gris avec une bande rouge ; pieds rougeâtres. Taille, treize pouces. Du Brésil.

PERROQUET BRUN OU BRUNATRE, *Psittacus sordidus*, L. Parties supérieures d'un vert brunâtre ; sommet de la tête et scapulaires d'un brun plus décidé ; joues, côtés du cou, ailes et queue vertes ; gorge et bord externe des rectrices latérales bleus ; parties inférieures d'un brun pourpre ; bec jaunâtre varié de rouge ; pieds bruns. Taille, douze pouces. Du Brésil.

PERROQUET CAICA. C'est une Perruche.

PERROQUET A CALOTTE BLEUE, *Psittacus gramineus*, L. ; Buff., pl. enl. 862 ; Levaill., 2, pl. 121. Parties supérieures d'un vert brillant, les inférieures d'un vert jaunâtre ; sommet de la tête et rémiges bleus ; moustaches noires ; rectrices latérales bleues ; dessous de la queue jaunâtre ; bec rougeâtre ; pieds bruns. Taille, seize pouces. Des Moluques.

PERROQUET A CAMAIL BLEU, *Psittacus menstruus*, L. ; Buff., pl. enl. 584 ; Levaill., 2, pl. 114. Parties supérieures d'un vert jaunâtre brillant ; tête, cou et poitrine bleus ; ventre et abdomen verts ; tectrices caudales inférieures rouges ; bec brun, tacheté de rouge ; pieds gris. Taille, huit à neuf pouces. Amérique méridionale.

PERROQUET A CAPUCHON JAUNATRE. *V.* PERROQUET AMAZONE.

PERROQUET DE LA CAROLINE. C'est une Perruche.

PERROQUET DE CAYENNE. *V.* PERROQUET ARAOU-COURAOU.

PERROQUET CENDRÉ, *Psittacus erythacus*, L. ; Buff., pl. enl. 511 ; Levaill., 2, pl. 99, 100, 101, 102 et 105. Tout le plumage d'un gris cendré plus ou moins clair à l'exception de la queue qui est rouge et quelquefois brunâtre ; du ventre qui est blanchâtre et de l'extrémité des rémiges qui est noirâtre ; membranes des yeux

et du lorum blanchâtres, paraissant recouvertes d'une poussière écailleuse; bec et pieds noirs. Taille, treize pouces. D'Afrique. Il y a des variétés dont le plumage est varié de rouge.

PERROQUET DE LA CHINE. *V.* PERROQUET A FLANCS ROUGES.

PERROQUET DES CLERGES, *Psittacus Cactorum*, Kuhl. Parties supérieures vertes; sommet de la tête et cou postérieur bruns; côtés de la tête verdâtres; rémiges bordées et terminées de bleu; devant du cou d'un brun olivâtre; poitrine et abdomen orangés; bec et pieds gris. Taille, onze pouces. Du Brésil.

PERROQUET DE COCHO. *V.* PERROQUET MEXICAIN.

PERROQUET A COLLIER DES INDES-ORIENTALES. *V.* PERRUCHE-SAGITTIFÈRE D'ALEXANDRE.

PERROQUET A COU BRUN, *Psittacus fuscicollis*, Kuhl. Parties supérieures vertes; sommet de la tête rouge, ainsi que le poignet et la face interne des jambes; cou brun; rémiges et rectrices brunâtres; bec blanchâtre; pieds gris. Taille, quatorze pouces.

PERROQUET COULEUR DE FRÈNE. *V.* PERROQUET CENDRÉ.

PERROQUET A CRÊTE BLANCHE. *V.* KAKATOES A HUPPE BLANCHE.

PERROQUET DE CUBA. *V.* PERROQUET AMAZONE.

PERROQUET DEMI-AMAZONE. *V.* PERROQUET TARABÉ.

PERROQUET DE SAINT-DOMINGUE. *V.* PERROQUET VINEUX.

PERROQUET DE DUFRESNE, *Psittacus Dufresnianus*, Kuhl. Parties supérieures vertes; sommet de la tête rouge; face et gorge bleuâtres; joues jaunes; extrémité des rémiges bleue; base des tectrices alaires rouge; rectrices rayées de rouge et terminées de jaune; abdomen varié de rougeâtre; bec et pieds gris. Taille, quatorze pouces. Amérique méridionale.

PERROQUET A ÉPAULETTES JAUNES. *V.* PERROQUET AMAZONE.

PERROQUET A FACE BLEUE, *Psittacus havanensis*, L.; Buff., pl. enl. 560; Levaill., 2, pl. 122. Parties su-

périeures d'un vert foncé; sommet de la tête et nuque d'un vert bleuâtre; face bleue variée de rougeâtre; rémiges d'un bleu noirâtre; poignet bordé de rouge; parties inférieures lilas avec le bord des plumes noirâtre; rectrices d'un vert pourpré; tectrices caudales inférieures jaunes; bec blanchâtre; pieds gris. Taille, douze pouces. Du Mexique.

PERROQUET A FACE ROUGE. *V.* PERROQUET A TÊTE BLANCHE. On a aussi donné ce nom au PERROQUET A JOUES BLEUES.

PERROQUET FACÉ DE BLEU. *V.* PERROQUET BOUQUET.

PERROQUET A FLANCS ROUGES, *Psittacus sinensis*, L.; *Psittacus Sonnerati*, Gmel.; Buff., pl. enl. 514; Levaill., 2, pl. 152. Tout le plumage d'un vert lustré éclatant, à l'exception d'une grande plume rouge sur les flancs et des barbes internes des tectrices alaires qui sont également rouges; base des rectrices rouge, l'extrémité jaunâtre; mandibule supérieure rouge, l'inférieure et les pieds noirs. Taille, quinze pouces. Des Moluques.

PERROQUET A FRANGES BLEUES. C'est une Perruche.

PERROQUET A FRANGES SOUCI, *Psittacus Levaillantii*, Lath.; *Psittacus infuscatus*, Shaw; *Psittacus flammaniceps*, Bechst.; *Psittacus cafer*, Licht. Tête, cou et poitrine d'un brun olivâtre; manteau et tectrices alaires d'un vert foncé, bordés de jaune orangé; rémiges et rectrices brunes bordées de vert; le reste des parties inférieures d'un vert lustré; bec blanc; pieds gris. Taille, douze pouces. Du cap de Bonne-Espérance.

PERROQUET FRINGILLAIRE. C'est une Psittacule.

PERROQUET A FRONT BLANC, *Psittacus albifrons*, Lath. Sommet de la tête blanc; un cercle de plumes rouges autour des yeux; oreilles noires; joues jaunes; rémiges variées de rouge à leur base et terminées de bleu; rectrices d'un vert jaunâtre; bec et pieds gris. Taille, neuf pouces. Amérique méridionale.

PERROQUET A FRONT ROUGE. *V.*  
 PERROQUET A JOUES BLEUES.

PERROQUET DE GEOFFROY, *Psittacus Geoffroyi*, Kuhl; *Psittacus personatus*, Shaw. Plumage d'un vert pâle; sommet de la tête bleu; front, face et gorge d'un rouge orangé; bec rouge; pieds brunâtres. Taille, onze pouces. La femelle a les nuances beaucoup moins vives. Des Moluques.

PERROQUET A GORGE ROUGE DE LA JAMAÏQUE. *V.* PERROQUET SASSEBÉ.

GRAND PERROQUET BLEU. *V.* ARA ARARAUNA.

GRAND PERROQUET VERT DE LA NOUVELLE-GUINÉE. *V.* PERROQUET A FLANCS ROUGES.

GRAND PERROQUET VERT A TÊTE BLEUE. *V.* PERROQUET A CALOTTE BLEUE.

PERROQUET GRIS. *V.* PERROQUET CENDRÉ.

PERROQUET DE GUINÉE A AILES ROUGES. *V.* PERROQUET CENDRÉ, var.

PERROQUET DE GUINÉE VARIÉ DE ROUGE. *V.* PERROQUET CENDRÉ, var.

PERROQUET DE LA HAVANE. *V.* PERROQUET A FACE BLEUE.

PERROQUET INDIEN VERT ET ROUGE. *V.* PERRUCHE A GORGE ROUGE.

PERROQUET JACO. *V.* PERROQUET CENDRÉ.

PERROQUET DE LA JAMAÏQUE. *V.* ARA MACAO.

PERROQUET JANDAYA, *Psittacus Jandaya*, L. Plumage vert; tête, cou et ventre jaunes; bec et pieds noirs. Taille, douze pouces. Amérique.

PERROQUET JAUNE. *V.* PERROQUET AMAZONE.

PERROQUET JAUNE DU BRÉSIL. *V.* PERRUCHE-ARA SOLSTICIALE.

PERROQUET JAUNE DE CUBA. *V.* PERROQUET AMAZONE.

PERROQUET JAUNE ÉCAILLÉ. *V.* PERROQUET AMAZONE.

PERROQUET A JOUES BLEUES, *Psittacus cyanotis*, Temm.; *Psittacus brasiliensis*, L.; *Psittacus autumnalis*, var., Lath. Parties supérieures d'un vert brillant, les inférieures d'un vert jaunâtre; face d'un rouge éclatant; joues bleues, ainsi que les

rémiges; tectrices alaires lisérées de jaune; première rectrice latérale bleue, la seconde rouge, les autres vertes, terminées de jaune; bec rose; pieds gris. Taille, douze pouces. Du Pérou.

PERROQUET A JOUES ORANGÉES, *Psittacus autumnalis*, L.; Levaill., 2, pl. 111. Parties supérieures vertes, les inférieures jaunâtres; front rouge; sommet de la tête bleu; joues orangées; rémiges rouges, bleues aux deux extrémités; bec jaune; pieds gris. Taille, treize pouces. Du Brésil.

PERROQUET LANGLOIS. C'est une Perruche.

PERROQUET LEVAILLANT. *V.* PSITTACULE PHIGY et PERROQUET A FRANGES SOUCI.

PERROQUET DE LUÇON. *V.* PERROQUET AUX AILES CHAMARRÉES.

PERROQUET DE MACAO. *V.* ARA ROUGE.

PERROQUET MAILLE. *V.* PERROQUET ACCIPITRIN.

PERROQUET MAÏPOURÉ, *Psittacus melanocephalus*, L.; Bull., pl. enl. 527; Levaill., 2, pl. 119 et 120. Parties supérieures d'un vert tendre; sommet de la tête noir avec une tache verte près de l'œil; rémiges noirâtres avec les barbes extérieures bleues; joues et cou jaunes; partie inférieure d'un blanc rougeâtre; abdomen, cuisses et tectrices caudales inférieures d'un jaune terne et foncé; bec blanchâtre; pieds bruns. Taille, huit à neuf pouces. Amérique méridionale.

PERROQUET MASCARIN. C'est une Perruche.

PERROQUET DE LA MARTINIQUE. *V.* PERROQUET A TÊTE BLANCHE.

PERROQUET MAXIMILIEN, *Psittacus Maximilianus*, Kuhl; *Psittacus cyanurus*, Pr. Max. Plumage d'un vert olivâtre; tête d'un gris verdâtre; front rouge varié de brun; face verte; des reflets blancs sur le cou et la poitrine; rémiges et rectrices intermédiaires d'un vert brillant; rectrices latérales bordées de bleu; tectrices caudales inférieures rouges;



bec jaunâtre; pieds bruns. Taille, neuf pouces. Du Brésil.

**PERROQUET MEUNIER**, *Psittacus pulverulentus*, Gmel.; Buff., pl. enl. 46; Levaill., 2, pl. 91. Plumage d'un vert blanchâtre; une petite tache jaune sur le front; milieu des rémiges et poignet rouges; les premières terminées de bleu; rectrices vertes, bordées de bleu; bec et pieds gris. Taille, quatorze pouces. Amérique méridionale.

**PERROQUET MITRÉ**, *Psittacus mitratus*, Pr. Max., Temm., pl. color. 207. Plumage vert; sommet de la tête et nuque d'un rouge foncé; face, occiput et gorge verts variés de rouge; rémiges bleues extérieurement, bordées de vert et de jaune; poignet bleu de même que l'extrémité des rectrices; bec jaunâtre; pieds bruns. Taille, sept à huit pouces. Du Brésil.

**PERROQUET NESTOR**, *Psittacus Nestor*, Lath.; *Psittacus meridionalis*, L. Parties supérieures brunes; tête cendrée; oreilles couvertes de plumes effilées, jaunâtres, bordées de brun; croupion d'un rouge brun; rectrices brunes; abdomen varié de brun et de rougeâtre, le reste des parties inférieures brun; bec grand et gris; pieds noirs. Taille, quinze pouces. De l'Australasie.

**PERROQUET NOIR**. *V.* PERRUCHE VASA.

**PERROQUET NOIRÂTRE**. *V.* PERROQUET POURPRÉ.

**PERROQUET DE LA NOUVELLE-ESPAGNE**. *V.* PERROQUET BRUN.

**PERROQUET DE LA NOUVELLE-GUINÉE**. *V.* PERRUCHE A BEC COULEUR DE SANG.

**PERROQUET DE PARADIS**. *V.* PERROQUET AMAZONE.

**PERROQUET A POITRINE BLANCHE DU MEXIQUE**. *V.* PERROQUET MAÏPOURI.

**PERROQUET POUDRÉ**. *V.* PERROQUET MEUNIER.

**PERROQUET POURPRÉ**, *Psittacus purpureus*, L.; Buff., pl. enl. 408; Levaill., 2, pl. 115. Parties supérieures d'un brun noirâtre, les inférieures d'un rouge de lilas; rémiges, tec-

trices subulaires et rectrices d'un bleu noirâtre; les barbes intérieures de celles-ci et partie de l'abdomen rouges; face brunâtre; côtés du cou striés de blanc et de brun; bec rougeâtre; pieds gris. Taille, neuf pouces. La femelle a les parties inférieures d'un brun pourpré; la poitrine d'une nuance plus pâle; les ailes et le dos d'un brun qui ne prend une nuance de pourpre plus pâle qu'à l'extrémité des plumes. De la Guiane.

**PERROQUETA QUEUE COURTE**, *Psittacus brachiurus*, Temm. Plumage d'un vert clair; une ligne membraneuse de la base du bec à l'œil; base des rectrices latérales pourprée; queue courte et carrée; bec robuste, gris, ainsi que les pieds. Taille, huit pouces. De la Guiane.

**PERROQUET A QUEUE EN RAQUETTE**. C'est une Perruche.

**PERROQUET A QUEUE ROUGE**, *Psittacus erythrurus*, Kuhl. Plumage vert, avec la base des plumes jaune et la bordure noire; bord interne des ailes rouge, ainsi que les rectrices, qui est en outre terminée par une bande transversale jaune; sommet de la tête et joues d'un rouge pourpré; lorum et gorge bleus; bec et pieds gris. Taille, quatorze pouces. Brésil.

**PERROQUET RADIEA**. C'est une Perruche.

**PERROQUET ROUGE ET VERT**. *V.*

**PERROQUET A FLANCS ROUGES**.

**PERROQUET SABIASICA**. *V.* PERROQUET A VENTRE BLEU.

**PERROQUET DE SAINT-DOMINGUE**. *V.* PERROQUET VINEUX.

**PERROQUET A SCAPULAIRE BLEU**. *V.* PERRUCHE TRICOLERE.

**PERROQUET TAHQA** ou TAVOUA, *Psittacus festivus*, L.; Buff., pl. enl. 840; Levaill., 2, pl. 129. Plumage vert, nuancé de blanc, avec le bord des plumes d'un bleu foncé; bas du dos et croupion d'un rouge vif; rémiges bleues, avec l'extrémité noire, un petit bandeau rouge cramoisi; sourcils bleus; joues et gorge bleues; bec et pieds gris. Taille, onze pouces et demi. De la Guiane.

**PERROQUET A TÊTE BLANCHE**, *Psittacus leucocephalus*, L.; Buff., pl. enl. 549; Levaill., 2, pl. 107, 107 bis. Plumage vert; sommet de la tête, tour des yeux et nuque blancs; joues, gorge et cou antérieurs rouges; base des rectrices latérales d'un rouge pourpré, leur bord bleu; abdomen d'un rouge violet; bec blanc; pieds noirs. Taille, onze pouces. La femelle, *Psittacus dominicensis*, L., Buff., pl. enl. 792; Levaill., 1, pl. 108, a le front rouge et point de blanc sur la tête; tout le plumage vert à l'exception des rémiges qui sont bordées de blanc. Les jeunes varient en raison de leur âge. Des Antilles.

**PERROQUET A TÊTE BLEUE**. *V.* **PERROQUET BOUQUET**.

**PERROQUET A TÊTE BLEUE DU BRÉSIL**. *V.* **PERROQUET AOUROU-COURAOU**.

**PERROQUET A TÊTE ET GORGE BLEUES DE CAYENNE**. *V.* **PERROQUET A CAMAIL BLEU**.

**PERROQUET A TÊTE GRISE**, *Psittacus Senegalus*, L.; Buff., pl. enlum. 288; Levaill., 2, pl. 116. Parties supérieures vertes; tête et cou gris; un large plastron vert qui couvre la poitrine et se termine en pointe; abdomen orangé; bec gris; pieds blanchâtres. Taille, sept pouces. Du Sénégal.

**PERROQUET A TÊTE ET GORGE JAUNES**. *V.* **PERROQUET AMAZONE**.

**PERROQUET A TÊTE GRISE DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE**. *V.* **PERROQUET NESTOR**.

**PERROQUET A TÊTE JAUNE DE LA JAMAÏQUE**. *V.* **PERROQUET AOUROU-COURAOU**.

**PERROQUET A TÊTE ROUGE-BRUNE**, *Psittacus spadiceocephalus*, Kuhl. Parties supérieures d'un vert foncé; les inférieures d'un vert plus pâle; tête et tache sur le poignet d'un brun châtain; tectrices subulaires bleues; barbes internes des rectrices jaunes; bec et pieds gris. Taille, neuf pouces. De Java.

**PERROQUET A TÊTE ROUGE**. *V.* **KAKATOES A TÊTE ROSE**.

**PERROQUET VARIÉ DE CAYENNE**. *V.* **PERROQUET POURPRÉ**.

**PERROQUET VASA**. Cest une Perruche.

**PERROQUET A VENTRE BLANC**, *Psittacus leucogaster*, Kuhl. Parties supérieures vertes; tête d'un jaune ochracé, varié de noir; joues, gorge et abdomen jaunes; poitrine et ventre blancs; bec blanchâtre; pieds noirs. Taille, neuf pouces. Du Brésil.

**PERROQUET A VENTRE BLEU**, *Psittacus cyanogaster*, Kuhl. Plumage d'un vert foncé; rémiges bordées de bleu; rectrices terminées de la même nuance, qui est aussi celle du milieu du ventre, du dessous des ailes et de la queue; bec blanc; pieds gris. Taille, onze pouces. La femelle a tout le ventre vert. Du Brésil.

**PERROQUET A VENTRE POURPRÉ**. *V.* **PERROQUET A TÊTE BLANCHE**.

**PERROQUET VERT**, *Psittacus signatus*, Kuhl; *Psittacus virescens*, Bechst., Levaill., 2, pl. 105. Parties supérieures vertes, nuancées de bleu; les inférieures d'un vert jaunâtre; rémiges noirâtres, bordées extérieurement de bleu foncé; grandes tectrices alaires rouges à leur base de même que les rectrices dont les bords et l'extrémité sont verts; bec et pieds gris. Taille, huit à neuf pouces. Du Brésil. On a aussi donné ce nom au Perroquet à flammes rouges.

**PERROQUET VERT DU BRÉSIL**. *V.* **PERROQUET A JOUES ORANGÉES**.

**PERROQUET VERT ET ROUGE DE CAYENNE**. *V.* **PERROQUET AMAZONE**.

**PERROQUET VERT ET ROUGE DE LA CHINE**. *V.* **PERROQUET A FLANCS ROUGES**.

**PERROQUET VERT FACÉ DE BLEU**. *V.* **PERROQUET BOUQUET**.

**PERROQUET VINEUX**, *Psittacus vineaceus*, Kuhl; *Psittacus dominicensis*, Buff., pl. enlum. 792. Parties supérieures vertes, avec le bord des plumes noirâtre; front rouge; joues, devant du cou, poitrine d'un rouge vineux, avec le bord des plumes vert; rémiges terminées de bleu; les quatre dernières bordées de rouge vers le milieu; rectrices vertes, ter-

minées de jaune; partie moyenne des trois latérales rouge; parties inférieures d'un vert pâle; bec grisâtre, avec du rouge au centre; pieds bruns. Taille, quatorze pouces. Des Antilles.

PERROQUET VIOLET. *V.* PERROQUET POURPRÉ.

++++ KAKATOES.

Queue courte, carrée; bec très-grand, épais et fort crochu; tour des yeux nu; nuque armée de plumes effilées, susceptibles de se redresser.

KAKATOES DE BANKS, *Psittacus Banksii*, L.; *Psittacus magnificus*, Shaw. Parties supérieures noires; huppe placée sur le front et sur le sommet de la tête, grande, comprimée et verticale; parsemée de petites taches jaunâtres, de même que les tectrices alaires; rectrices latérales marquées vers l'extrémité de facies et de points rouges. Parties inférieures ondulées de jaunâtre; bec grand, épais, d'un bleu jaunâtre; pieds noirâtres. Taille, vingt-sept pouces. De l'Australasie.

KAKATOES A BEC COULEUR DE CHAIR, *Psittacus Philippinarum*, L., Buff., pl. enlum. 291. Plumage blanc; huppe d'un jaune clair à la base, de même qu'à celle des scapulaires et que les barbes internes des rémiges, le dessous des rectrices, oreilles et tectrices caudales inférieures rougeâtres; bec couleur de chair; pieds gris. Taille, quatorze pouces. De l'Australasie.

KAKATOES A BEC MINCE. *V.* KAKATOES NASIQUE.

KAKATOES DE COOK. *V.* KAKATOES DE LEACH.

KAKATOES FUNÉRAIRE, *Psittacus funerarius*, Shaw; *Cacatua Banksii*, var., Vieill. Plumage d'un noir brun; huppe médiocre; région auriculaire jaune; rectrices latérales jaunâtres, ponctuées de noirâtre; bec grêle et comprimé grisâtre; pieds noirs. Taille, vingt-deux pouces.

KAKATOES A HUPPE BLANCHE, *Psittacus cristatus*, L.; Buff., pl. enlum. 268. Plumage blanc, à l'exception de la base des rectrices et des tectrices

subulaires qui sont d'un jaune de soufre; bec et pieds noirs. Taille, seize pouces. Des Moluques.

KAKATOES A HUPPE JAUNE, *Psittacus sulphureus*, Gmel., Buff., pl. enlum. 14. Plumage blanc à l'exception de la presque totalité de la huppe, des joues, des rectrices et des tectrices subulaires qui sont d'un jaune soufre; bec et pieds noirâtres. Taille, onze pouces. Des Moluques.

KAKATOES A HUPPE ROUGE, *Psittacus moluccensis*, L.; *Psittacus roseus*, Lath. Plumage d'un blanc légèrement rosé, avec les plumes centrales de la huppe rouges; dessous des rectrices et tectrices subulaires jaunes de soufre; bec et pieds d'un gris bleuâtre. Taille, seize pouces. Des Moluques.

KAKATOES JING-WOS, *Psittacus galeritus*, Lath. Plumage blanc, à l'exception de la huppe et de la base de la queue qui sont blanches; sommet de la tête nu; bec et pieds gris. Taille, douze pouces. De l'Australasie.

KAKATOES DE LEACH, *Psittacus Leachii*, Kuhl; *Psittacus Cookii*, Temm. Plumage d'un noir foncé à reflets bleus; les cinq rectrices latérales en partie rouges; bec d'un cendré bleuâtre; pieds d'un brun noirâtre. Taille, vingt-deux pouces. De l'Australasie.

KAKATOES DES MOUQUES. *V.* KAKATOES A HUPPE BLANCHE.

KAKATOES NASIQUE, *Psittacus nasicus*, Temm., Ois. color., pl. 551. Plumage d'un blanc rosé; base de la huppe rose, ainsi que les joues; rectrices jaunes presque entièrement; bec jaunâtre; pieds gris. Taille, seize pouces. De l'Australasie.

KAKATOES NOIR. *V.* MICROGLOSSE NOIR.

KAKATOES ROSALBIN, *Psittacus eos*, Kuhl.; Temm., Ois. col., pl 81. Parties supérieures d'un gris clair; huppe, tête, cou et parties inférieures couleur de rose; bec jaunâtre; pieds gris. Taille, douze pouces. De l'Océanie.

KAKATOES DE TEMMINCK, *Psitta-*

*cus Temminckii*, Kuhl; *Psittacus Sollandri*, Temm. Parties supérieures noires, avec des reflets verdâtres; tête garnie d'une petite huppe; les cinq rectrices latérales rouges en partie, et souvent marquées de cinq raies noires en zig-zag; cou et parties inférieures d'un brun foncé; bec et pieds noirâtres. Taille, dix-huit à vingt pouces. De l'Australasie.

KAKATOES A TÊTE ROSE. *V. KAKATOES ROSALBIN.*

KAKATOES A TÊTE ROUGE, *Psittacus galeatus*, Lath.; *Psittacus phoenixcephalus*, Vieill. Plumage d'un cendré noirâtre, à reflets verts, avec le bord des plumes jaunâtre; tête rouge; rémiges et rectrices noirâtres; des teintes rouges et vertes sur l'abdomen; bec jaunâtre; pieds gris. Taille, douze pouces. De l'Australasie.

+++++ MICROGLOSSÉS, aussi nommés Perroquets à trompe.

Queue carrée; bec très-fort et très-arqué; tête garnie d'une huppe de plumes étroites; langue petite, en forme de petit gland corné, creusé en capsule, et supportée par une base cylindrique et allongée; face nue.

MICROGLOSSE GOLIATH, *Psittacus Goliath*, Kuhl; *Psittacus griseus*, Bechst.; Ara gris à trompe, Levaill., 1, pl. 11, 12 et 15. Parties supérieures d'un gris foncé, les inférieures d'un gris cendré; joues nues jusque près des oreilles; bec noir, denté; pieds d'un brun foncé. Taille, vingt-six pouces. Des Indes.

MICROGLOSSE NOIR, *Psittacus aterimus*, L.; *Psittacus gigas*, Lath. Plumage d'un gris noirâtre plus foncé sur le dos et les ailes; bec et pieds cendrés. Taille, quatorze pouces. De l'Inde.

—

Espèces encore trop peu connues pour que l'on ait pu leur assigner une place dans l'une des six divisions qui précèdent.

PERROQUET A AILES RAYÉES, *Psit-*

*tacus lineatus*, L. Plumage vert; rémiges brunes en dessous, avec leur bord interne pâle, ce qui détermine sur la face inférieure des lignes longitudinales; bec et pieds bruns. Taille, onze pouces.

PERROQUET A ANUS ROUGE, *Psittacus erythropygius*, Lath.; *Psittacus leverianus*, L. Plumage vert; tête et cou jaunes; rémiges et extrémité des rectrices bleues; abdomen rouge; bec et pieds grisâtres. Taille, neuf pouces.

PERROQUET ARA NOIR, *Psittacus ater*, L. Plumage noir, irisé de vert; bec rougeâtre; pieds jaunes. De la Guiane.

PERROQUET BARIOLÉ, *Psittacus varius*, L. Plumage varié de brun et de bleu; joues et gorge blanchâtres; rémiges et rectrices d'un brun obscur, bordées de bleu; bec gris; pieds cendrés. Taille, cinq pouces. Amérique méridionale.

PERROQUET DE BATAVIA, *Psittacus bataviensis*, Lath. Plumage vert, rayé ou strié de jaune; occiput et nuque noirâtres; face et jambes rouges; bec et pieds noirs.

PERROQUET DE BONTIUS, *Psittacus Bontii*, Kuhl. Tête et dos rouges; scapulaires et tectrices alaires vertes, variées de jaunâtre et de rosé; rectrices latérales roses, terminées de bleu; poitrine variée de rose, de vert et de bleu; bec et pieds noirs. Taille, cinq pouces. De Java.

PERROQUET A CALOTTE ROUGE, *Psittacus verticalis*, Lath. Plumage vert; sommet de la tête rouge; rémiges et rectrices bleues, celles-ci terminées de noir. Taille, dix-huit pouces. De l'Australasie.

PERROQUET DU CHILI, *Psittacus chardus*, L. Parties supérieures vertes, les inférieures cendrées; queue courte; bec et pieds gris.

PERROQUET CHIRIPEPÉ, *Psittacus Chiripepe*, Vieill. Parties supérieures vertes; oreilles, devant du cou et abdomen bruns; front d'un rouge brunâtre; rémiges bordées de bleu; rectrices rouges, variées de jaune en dessus; poitrine et abdomen marqués

de deux taches rouges; bec et pieds noirâtres. Taille, dix pouces. Amérique méridionale.

**PERROQUET DE LA COCHINCHINE**, *Psittacus cochinchinensis*, Lath. Plumage blanc; front, poitrine et ventre rouges; tectrices alaires barrées de noir; rémiges et rectrices noires; un peu de bleu sur la nuque; bec et pieds noirâtres; queue courte et carrée.

**PERROQUET A COLLIER BLANC**, *Psittacus semi-collaris*, Lath.; *Psittacus multicolor*, L. Parties supérieures vertes; tête, gorge et ventre bleus; un demi-collier blanchâtre; poitrine rouge antérieurement et jaune postérieurement; rectrices étagées, jaunes en dessous; bec rouge. Des Indes.

**PERROQUET A COLLIER BLEU**, *Psittacus cyanolyseus*, L. Plumage d'un vert jaunâtre: un demi-collier bleu; croupion rouge; bec et pieds gris. Taille, quatorze pouces. Du Chili.

**PERROQUET COTORRA**, *Psittacus Cotorra*, Vieill. Parties supérieures d'un vert brunâtre: front gris; rémiges et tectrices alaires d'un bleu violâtre; tectrices subulaires d'un vert jaunâtre, ainsi que le croupion, l'abdomen et le ventre; poitrine d'un gris verdâtre; bec et pieds noirâtres. Taille, dix pouces. Du Paraguay.

**PERROQUET A COU NOIR**, *Psittacus nigricollis*, Lath. Plumage vert; devant de la tête d'un jaune pâle; rémiges et rectrices noires, bordées de bleu; joues et ligue de chaque côté du cou blanches; devant du cou et poitrine noirs. Taille, dix-huit pouces. Du Brésil.

**PERROQUET A DOS NOIR ET JAUNE**, *Psittacus adscitus*, Lath. Plumage vert; joues bleues; dos antérieur noir, finement rayé de jaune; sommet de la tête et croupion jaunes; anus rouge; bec et pieds gris. Taille, onze pouces et demi. De l'Océanie.

**PERROQUET DOUTEUX**, *Psittacus dubius*, Lath. Plumage vert; cou roussâtre; rémiges et extrémité des quatre rectrices intermédiaires bleues; bec et pieds bruns. Taille, treize pouces.

**PERROQUET DE GERINI**, *Psittacus Gerini*, Lath. Plumage vert; tête blanche; petites tectrices alaires et base des rectrices rouges. Taille, quatorze pouces. Du Brésil.

**PERROQUET GRANDE PERRUCHE DE LA CHINE**, *Psittacus Sonneratii*, Desm. Parties supérieures d'un vert gai; tête, poitrine, ventre et dessous des rectrices d'un gris verdâtre; partie des tectrices alaires supérieures jaune; bec rouge; pieds gris. Taille, dix-huit pouces.

**PERROQUET A GROS BEC DE LA CHINE**, *Psittacus nasutus*, Lath. Plumage vert; tête et poitrine d'un vert cendré; petites tectrices alaires jaunes; bec rouge; pieds gris. Taille, treize pouces.

**PERROQUET DE LA GUADELOUPE**, *Psittacus violaceus*, L. Parties supérieures d'un vert obscur; tête, nuque et ventre d'un gris violet, varié de noir et de vert; rémiges noires; deux taches roses sur les tectrices alaires; bec et pieds gris. Taille, quatorze pouces.

**PERROQUET DU JAPON**, *Psittacus japonicus*, L. Plumage vert, avec les rémiges bleues, les côtés et le dessous des rectrices rouges; bec et pieds gris. Taille, quinze pouces.

**PERROQUET JAQUILMA**, *Psittacus Jaquilma*, L. Plumage vert, avec l'extrémité des rémiges brune; queue longue; bec et pieds noirâtres. Taille, quatorze pouces. Du Chili.

**PERROQUET JAUNE ET ROUGE**, *Psittacus guineensis*, Lath. Parties supérieures d'un jaune verdâtre; tête, cou et bord des rectrices rouges; sourcils et poitrine jaunes: extrémité des rémiges bleue; ventre et croupion blanchâtres; bec et pieds noirâtres. Taille, dix pouces. D'Afrique.

**PERROQUET JEUNE-VEUVE**. V. PERROQUET COTORRA.

**PERROQUET LORI-PERRUCHE DE LA MER DU SUD**, *Psittacus capitalus*, Kuhl. Plumage d'un jaune olivâtre; rémiges et rectrices bleues; tête et poitrine rouges. Taille, huit pouces.

**PERROQUET MEXICAIN**, *Psittacus mexicanus*, L. Plumage rouge; ré-

miges vertes, bordées de blanchâtre; gorge jaune; auréole des yeux et jambes rouges; bec et pieds gris; Taille, dix-sept pouces.

PERROQUET NENDAY, *Psittacus melanocephalus*, Vieill. Plumage d'un vert jaunâtre; tête noire, variée de brun rougeâtre; rémiges bleues, variées et terminées de vert; devant du cou bleuâtre; rectrices variées en dessus de jaunâtre et de bleu, noirâtres en dessous; bas de la jambe rouge; bec gris; pieds verdâtres. Taille, treize pouces. Amérique méridionale.

PERROQUET DE LA NOUVELLE-HOLLANDE, *Psittacus Novæ-Hollandiæ*, Kuhl. Plumage d'un brun olivâtre; tête jaune, garnie d'une espèce de huppe de plumes effilées; une tache rouge près de l'œil; ailes traversées par une bande blanche. Taille, douze pouces. La femelle a la tête verdâtre.

PERROQUET OBSCUR, *Psittacus obscurus*, L. Plumage brun; joues nues et rouges; sommet de la tête varié de cendré noirâtre; queue, bec et pieds gris. Taille, quatorze pouces. D'Afrique.

PERROQUET D'OR, *Psittacus aureus*, Kuhl. Plumage d'un jaune doré; petites tectrices alaires d'un rouge de rose; bec, membranes et pieds rougeâtres. Taille, onze pouces. Des Philippines.

PERROQUET ORIENTAL, *Psittacus orientalis*, Lath. Plumage vert; rémiges bordées de bleu; rectrices variées de noir et de bleu, terminées de jaune; bec rouge; pieds gris. Taille, quatorze pouces.

PERROQUET PARAGUA, *Psittacus paraguayanus*, Kuhl. Plumage rouge; partie supérieure du cou, gorge, abdomen et rectrices noirs; bec et pieds cendrés. Taille, quinze pouces. De l'Amérique méridionale.

PERROQUET A PATES ROUGES, *Psittacus peregrinus*, Lath. Plumage vert, avec une tache longitudinale bleue sur les ailes; queue longue. Taille, huit pouces. Australasie.

PERROQUET PYGMÉE, *Psittacus pygmaeus*, L. Plumage vert, avec le

bord des plumes jaunes; bec et pieds blanchâtres. Taille, six pouces. De l'Australasie.

PERROQUET ROBUSTE, *Psittacus robustus*. Plumage vert; tête cendrée; tectrices alaires noirâtres, bordées de vert; rémiges et rectrices brunes; une tache rouge sur les ailes; bec hilanc, très-fort; pieds gris. Taille, douze pouces.

PERROQUET SASSEBÉ, *Psittacus collaris*, L. Plumage vert; rémiges noires, bordées de vert; menton et gorge rouges. Taille, quinze pouces. Amérique méridionale.

PERROQUET SOLITAIRE, *Psittacus solitarius*, Lath. Parties supérieures vertes; cou, tête et parties inférieures rouges; abdomen pourpré; bec et pieds gris. Taille, sept pouces. Australasie.

PERROQUET TARABÉ, *Psittacus Tarabe*, Lath. Plumage vert; tête, devant du cou, poitrine et petites tectrices alaires rouges; bec et pieds noirâtres. Taille, quinze pouces. Du Paraguay.

PERROQUET A TÊTE BLEUE DU PARAGUAY, *Psittacus acuticaudatus*, Vieill. Plumage vert; sommet de la tête bleu; rectrices latérales bordées intérieurement et terminées de rouge; bec et pieds noirâtres. Taille, douze pouces.

PERROQUET A TÊTE BRUNE, *Psittacus fuscicapillus*, Vieill. Parties supérieures vertes, les inférieures jaunâtres; tête brune; bord du poignet et des rémiges bleuâtre; rectrices jaunes en dessous; bec rougeâtre; pieds gris. Taille, sept pouces. Des Moluques.

PERROQUET A ROUGE TÊTE DU PARAGUAY, *Psittacus Azari*, Desm.; *Psittacus erythrocephalus*, Vieill. Parties supérieures d'un brun foncé; sommet de la tête rouge; rémiges vertes, quelques-unes bordées de violet qui est la couleur des tectrices alaires intermédiaires et de l'extrémité des rectrices; parties inférieures variées de vert et de jaune; bec et pieds noirâtres. Taille, huit pouces.

PERROQUET TIRICA, *Psittacus Ti-*

*rica*, L.; Buff., pl. enlum. 857. Plumage vert, plus foncé aux parties supérieures; bec et membranes rougeâtres; pieds gris. Taille, cinq pouces et demi. Amérique méridionale.

PERROQUET VARIÉ, *Psittacus variegatus*, Lath. Plumage rouge, avec une partie du dos et le dessous du corps d'un bleu pourpré; rémiges jaunes en dessous; rectrices vertes; bec blanchâtre; pieds noirs. Taille, onze pouces. De l'Inde. (DR.Z.)

On a étendu le nom de PERROQUET non-seulement à des Oiseaux qui n'appartiennent pas à ce genre, mais encore à des Animaux de diverses classes; ainsi l'on a nommé :

PERROQUET, une espèce du genre Bouvreuil, *Pyrrhula falcirostris*, au Cor; phœne, un Labre, les Poissons du genre Scate et un Insecte aujourd'hui du genre Harpale.

PERROQUET-CALAO (Ois.), le Rollier d'Europe et le Bec-Croisé.

PERROQUET D'EAU (Crust.), le *Daphnia Pulex*.

PERROQUET DE FRANCE (Ois.), le Bouvreuil commun.

PERROQUET DE GROENLAND (Ois.), le Macareux.

PERROQUET DE MER (Pois.), un Tetraodon.

PERROQUET NOIR (Ois.), l'Ani.

PERROQUET PLONGEON (Ois.), le Macareux.

PERROQUET DES SAPINS (Ois.), le Bec-Croisé.

PERROQUET DE TERRE (Ois.), le Todier, etc. (B.)

PERROTTETIE. *Perrottetia*. BOT. PHAN. Genre nouveau de la Pentandrie Monogynie, L., établi par Kunth (*Nova Genera et Spec. Plant. æquin.*, vol. 7, p. 74), qui l'a placé à la suite des Célastrinées, en lui assignant les caractères suivans : calice à cinq lobes réguliers et persistans; corolle à cinq pétales, dont l'estivation est valvaire, insérés sous le disque, beaucoup plus longs que le calice, sessiles, ovés, aigus, planes, étalés, égaux et persistans; cinq étamines,

ayant la même insertion que les pétales, alternes avec eux et plus courts, libres et persistantes, à anthères presque rondes, réniformes, biloculaires; disque orbiculaire, placé dans le fond de la fleur; ovaire supère, presque enfoncé dans le disque, biloculaire, renfermant dans chaque loge deux ovules attachés au fond, collatéraux et dressés; stigmate obtus; baie presque globuleuse (?), contenant un à deux noyaux osseux, rugueux et monospermes. Ce genre qui, selon son auteur, est voisin du *Celastrus* et de l'*Evonymus*, se compose d'une seule espèce, *Perrottetia quindensis*, Kunth, *loc. cit.*, tab. 622. C'est un Arbrisseau à rameaux cylindriques, lisses, glabres et dépourvus d'épines. Ses feuilles sont alternes, pétiolées, oblongues, très-acuminées, arrondies à la base, bordées de petites dents éloignées, très-entières vers la base, glabres, marquées de veines réticulées dont la médiane est fort proéminente. Les pétioles, non articulés avec les rameaux, sont accompagnés à la base de deux stipules lancéolées, aiguës, presque en forme de faux, membraneuses et caduques. Les fleurs sont très-petites, d'un rouge foncé, ramassées en panicules dans les aisselles des feuilles. Cette Plante croît sur les montagnes de Quindiu, dans l'Amérique méridionale, à une hauteur de deux mille six cents toises.

A peu près à la même époque ou le genre précédent était publié, De Candolle (*Ann. des Scienc. natur.*, vol. 4, p. 96) en proposait un autre sous le même nom, formé aux dépens des *Hedysarum*. Pour éviter toute confusion, le professeur de Genève, dans ses Mémoires sur les Légumineuses, et dans son *Prodromus*, a substitué au nom de *Perrottetia* celui de *Nicolsonia*. V. ce mot. (G.N.)

PERSEA. BOT. PHAN. L'Arbre que les anciens ont désigné sous ce nom, a beaucoup exercé la sagacité de nos commentateurs modernes. Après avoir perdu bien du temps en recherches

de pure érudition, ils n'ont pu donner que de simples conjectures, que chacun d'eux regardait néanmoins comme des preuves décisives en faveur de son opinion particulière et toujours contradictoire à celle de ses devanciers. D'après les descriptions imparfaites qu'en ont laissées Théophraste, Pline, Dioscoride et Galien, le *Persea* était un fruit ayant la forme d'une Poire, contenant un noyau dans son intérieur, originaire de la Perse, où il était pernicieux, devenant plus doux et bon à manger par sa culture en Egypte, etc. Césalpin a cru y reconnaître l'Anacarde ou Noix d'Acajou, opinion qui ne s'accorde pas avec les caractères précédens. Mathioli, Daléchamp, Clusius, ont pensé que c'était l'*Agavate* ou Poire d'Avocat, fruit d'une espèce de Laurier nommée *Laurus Persea* par Linné, et dont Kunth a fait, d'après Plumier et Gaertner fils, un nouveau genre (V. plus bas). Schreber a voulu prouver, dans une dissertation particulière, que le *Persea* était le Sebestier (*Cordia Myxa*). De Sacy et Delile se sont prononcés pour le *Lebech* ou *Lebbak* des Arabes (*Balanites ægyptiaca*); Bory de Saint-Vincent (Essais sur les îles Fortunées) pour le *Laurus indica*; enfin, A.-L. de Jussieu a émis l'opinion plus naturelle et plus probable que le *Persea* n'était pas autre chose que le Pêcher. Au milieu de cette confusion d'idées et d'avis différens, quel parti prendre? Le plus sage serait d'oublier le *Persea* des anciens, comme on oubliera bientôt les noms inutilement proposés par ceux de nos auteurs modernes qui, loin d'introduire la lumière dans la science, n'y apportent que les ténèbres, et qui, par leurs descriptions tronquées ou remplies d'erreurs grossières, mettent déjà à la torture leurs contemporains.

Plumier avait fondé sous le nom de *Persea* un genre qui fut réuni aux *Laurus* par Linné. Il a été rétabli en ces derniers temps par Gaertner fils et Kunth; celui-ci l'a distingué

essentiellement des Lauriers, par ses fleurs hermaphrodites, les divisions de son limbe calicinal ordinairement persistantes, ses anthères quadriloculaires. Malgré ces différences, ce genre est encore si voisin du *Laurus*, qu'il n'a pas été universellement adopté. Il se compose de plusieurs Arbres indigènes de l'Amérique méridionale, et décrits par Kunth dans ses *Nova Genera*. Le type générique est le Laurier Avocatier, *Laurus Persea*, L.; *Persea gratissima*, Gaertner fils. V. LAURIER. (G.-N.)

\* PERSEC. BOT. PHAN. V. PAVIE.

\* PERSÉPHONE. *Persephona*. CRUST. Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Brachyures, tribu des Orbiculaires, établi par Leach, et que Latreille réunit à ses Leucosies. Ce genre est ainsi caractérisé par son auteur : tiges externe et interne des pieds-mâchoires extérieurs amincies insensiblement depuis leur base; l'externe étant très-obtuse à l'extrémité; carapace arrondie, déprimée, dilatée de chaque côté; front un peu avancé, mais pas plus long que le chaperon; grand article de l'abdomen du mâle composé de trois pièces soudées. Ce genre se compose de trois espèces dont la patrie est inconnue: nous citerons parmi elles :

La PERSÉPHONE DE LATREILLE, *Persephona Latreillii*, Leach., Zool. Miscel. T. III, p. 25; Desm., Dict. des Sc. nat., et Considérations sur les Crust., etc., p. 168. Longue de deux pouces et demi; partie antérieure du test graduellement et obtusément dilatée, recouverte de granulations; trois épines égales, recourbées à sa partie postérieure; bras tuberculeux. (G.)

\* PERSÈQUES. pois. Seconde section de la famille des Percoïdes, V. ce mot, où l'on en a donné les caractères. Elle se sous-divise en quatre tribus: dans la première, où la tête n'a point d'armure particulière, et où les deux dorsales sont bien séparées, entrent les genres Athérine, Sphyrène, Paralepis, Mulle, Pomatome



et Muge; dans la seconde, où les deux dorsales sont plus ou moins contiguës, et qui ont des dentelures ou des épines, soit à l'opercule, soit au préopercule, mais où la joue n'est point cuirassée par le sous-orbitaire, sont compris les genres Perche, Sciène, Pignonias, Otholithe, Ancolodon, Percis et Vive; dans la troisième, où la tête est cuirassée et armée par l'extension, la solidité et la dureté du sous-orbitaire, viennent se ranger les genres Uranoscope, Trigle, Lépisacanthé, Cotte, Aspidophore, Batrachoïde; enfin, la quatrième, qui pourrait à la rigueur être élevée au rang de famille, est celle des Baudroies, ou mieux Lophies, qui ont leur squelette cartilagineux.

Le mot **PERSÈQUES**, désignant un groupe considérable de Poissons, a donc été restreint mal à propos dans l'un des Dictionnaires précédens, au genre Perche, qui fait partie de cette section des Persèques. Il résulte de pareilles transpositions de noms, faites sans nécessité, une confusion qui rend fort difficiles à consulter les écrits des auteurs qui se les permettent. (B.)

**PERSICA.** BOT. PHAN. *V.* PÈCHER.

**PERSICAIRE ET PERSICARIA.** BOT. PHAN. *V.* RENOUÉE.

\* **PERSICULE.** *Pericula.* MOLL. Genre proposé par Schumacher dans son nouveau Système de Conchyliologie, pour les espèces de Marginelles dont la spire n'est pas saillante. Ce genre est évidemment fait sur des caractères de trop peu de valeur pour être adopté. *V.* MARGINELLE. (D. H.)

**PERSIL.** BOT. PHAN. Nom vulgaire d'une espèce d'Ache (*Apium Petroselinum*, L.), très-employée comme assaisonnement culinaire. *V.* ACHE. Une foule d'autres Umbellifères ayant avec cette Plante des ressemblances apparentes, à raison de leurs feuilles vertes, décomposées ou très-incisées, de leur odeur plus ou moins pénétrante, sont connues sous

le nom de Persil, avec l'addition de quelques autres mots qui les spécifient. Ainsi l'on nomme :

**PERSIL D'ANE**, le Cerfeuil sauvage.

**PERSIL BATARD**, l'Éthuse Faux-Persil, *Aethusa Cynapium*, L.

**PERSIL DE BOUC**, le Boucage Saxifrage, *Pimpinella Saxifraga*, L.

**PERSIL DE CERF**, l'*Athamanta Oreoselinum*, L.

**PERSIL DE CHAT**, l'Éthuse Faux-Persil, et la Cicutaire aquatique, *Cicutaria aquatica*, Lamk.

**PERSIL DE CHIEN**, l'*Aethusa Cynapium*, L.

**PERSIL DE CRAPAUD**, la Cicutaire aquatique.

**PERSIL (FAUX)**, l'*Aethusa Cynapium*.

**PERSIL DES FOUS**, la Cicutaire aquatique.

**PERSIL (GROS)**, le Maceron commun, *Smyrniium Olusastrum*, L.

**PERSIL LAITEUX**, l'*Oenanthe crocata*, et le *Selinum pratense*, L.

**PERSIL DE MACÉDOINE**, le *Bubon macedonicum*, et le *Smyrniium Olusastrum*, L.

**PERSIL DE MARAIS**, l'Ache odorante (*Apium graveolens*, L.); le *Selinum palustre*, et le *Selinum angustifolium*.

**PERSIL DE MONTAGNE**, la Livèche commune, le *Selinum montanum*, L., et l'*Athamanta Cervicaria*, L. On donne encore le nom de **PERSIL DE MONTAGNE BLANC** à l'*Athamanta Libanotis*, L., et celui de **PERSIL DE MONTAGNE NOIR** à l'*Athamanta Oreoselinum*, L.

**PERSIL ODORANT**, l'Ache odorante, *Apium graveolens*, L.

**PERSIL DES ROCHERS**, le *Bubon macedonicum*, et le *Sison Amomum*, L., etc., etc. (G. N.)

**PERSIS.** BOT. PHAN. Il est dit dans le Dictionnaire de Détéville : Le Lierre a reçu ce nom chez les Grecs qui croyaient que Bacchus avait porté cette Plante en Europe. *V.* LIERRE. (B.)

**PERSONA.** MOLL. (Denis Montfort.) *V.* MASQUE. (B.)

**PERSONARIA.** BOT. PHAN. Lamarek a proposé ce nom générique pour le *Gorteria personata*, L., réservant celui de *Gorteria* au genre *Berckeya*. *V. GORTÉRIE.* (G..N.)

**PERSONATA.** BOT. PHAN. Nom de la Bardane vulgaire, dans Matthiöle et Daléchamp. C. Bauhin l'appliquait à une espèce de Chardon, *Carduus Personata*, L. (G..N.)

\* **PÉRONNÉE (COROLLE).** BOT. PHAN. Ou désigne sous ce nom la corolle de certaines fleurs irrégulières, dont les deux lèvres sont rapprochées et en closent plus ou moins l'entrée. Le nom de Personnée vient de *Persona* (masque), parce que la disposition des deux lèvres de cette corolle simule la face, ou plutôt le museau allongé de certains Animaux; par exemple, le Muflier, *Anthirinum majus*, L. La lèvre inférieure est nommée Palais, *Palatum*; l'inférieure, lorsqu'elle est comprimée, Casque, *Galea*. (G..N.)

**PÉRONNÉES.** *Personatæ.* BOT. PHAN. Ce nom a été donné à une famille de Plantes dont toutes les fleurs offrent une corolle personnée ou en masque. Mais comme ce caractère n'appartient point exclusivement à cette famille, et qu'elle avait déjà été désignée sous d'autres noms, celui de Personnées n'est plus admis pour la désigner. Jussieu, R. Brown et la majorité des botanistes, ont adopté le nom de Scrophularinées. *V. ce mot.* (G..N.)

**PERSONNÉE.** *Personia.* BOT. PHAN. Genre de la famille des Protéacées et de la Tétrandrie Monogynie, établi par Smith (*Trans. of Soc. Linn.*, vol. 4, p. 215) et adopté par R. Brown, qui l'a ainsi caractérisé : calice tétraphylle, régulier, à folioles staminifères sur leur milieu, recourbées à leur partie supérieure et caduques; étamines saillantes; quatre glandes hypogynes; ovaire pédicellé, uniloculaire, renfermant un à deux ovules; stigmatte obtus; drupe bacciforme, contenant une noix à une ou

deux loges. Le genre *Linkia* de Cavanilles doit être rapporté au *Personia*, de même que le *Pentadactylon* de Gaertner fils. Les Personnées sont des Arbrisseaux ou des Arbustes dont l'écorce est scarieuse-lamelleuse dans quelques espèces. Les feuilles sont éparses, très-entières, ordinairement planes. Les pédoncules sont axillaires, solitaires sans bractées, ou disposés en grappes et accompagnés alors d'une bractée. Les fleurs sont jaunes. Le pédicelle de l'ovaire est quelquefois articulé, et l'on rencontre souvent dans les graines plusieurs cotylédons. Le nombre des espèces de ce genre a été porté à vingt-deux dans le beau travail de Brown (*Transact. Linn. Soc.*, vol. 10) sur la famille des Protéacées. Elles croissent toutes sur les côtes orientales et australes de la Nouvelle-Hollande. Nous ne ferons ici mention que de celles qui ont été figurées par divers auteurs, et que l'on cultive en Europe dans quelques serres, comme Plantes de curiosité.

La PERSONNÉE À FEUILLES DE GENÉVRIER, *Personia juniperina*, Labillard., *Nov. Holl.*, 1, p. 53, tab. 45, se distingue à ses feuilles subulées, roides et piquantes, ses pédoncules axillaires épars ou en épis foliacés, raccourcis, et à ses ovaires dispermes et glabres. Cette espèce croît sur les flancs des collines dans l'île de Diémen et sur la côte australe de la Nouvelle-Hollande près du port Phillippe.

La PERSONNÉE LINÉAIRE, *Personia linearis*, Andr., *Bot. Repos.*, 77; Ventenat, Jardin de la Malmaison, 52; Sims, *Bot. magaz.*, 760. Arbrisseau dont l'écorce est lisse; les feuilles étroites, linéaires-allongées, glabres; les pédoncules dressés et pubescens ainsi que les calices; le pédicelle de l'ovaire inarticulé. Il croît dans les champs et sur les collines, près du port Jackson.

La PERSONNÉE LANCÉOLÉE, *Personia lanceolata*, Andr., *Bot. Repos.*, 74. Arbuste à feuilles lancéolées ou elliptiques, mucronées, glabres et lis-



a

b

PERSOONIA FERROGINEUSE. PERSOONIA FERRUGINEA. Smith



ses, à pédoncules axillaires et portant une seule fleur dont le calice est soyeux, et le pédicelle de l'ovaire articulé. R. Brown réunit à cette espèce, comme simple variété, le *Persoonia latifolia* d'Andrews, *loc. cit.*, 280. Cette espèce croît près du port Jackson, sur les bords de la mer.

LA PERSOONIE A FEUILLES DE SAULE, *Persoonia salicina*, Pers., *Synops.*, 1, p. 118; *Linkia levis*, Cavanilles, *Icon.*, 4, p. 61, tab. 389? ressemble beaucoup à la précédente espèce. Sa tige est arborescente, couverte d'une écorce scabreuse et lamelleuse. Ses feuilles sont lancéolées-oblongues et inéquilatérales. Ses fleurs forment des grappes latérales; elles sont quelquefois solitaires sur des pédoncules axillaires; leurs calices sont légèrement glabres. On trouve cette espèce près du port Jackson, sur les collines et dans les forêts.

LA PERSOONIE FERRUGINEUSE, *Persoonia ferruginea*, Smith, *Exot. bot.*, 2, p. 47, tab. 85; *P. laurina*, Pers., *Synops.*, 1, p. 118; a une tige dressée, garnie de feuilles elliptiques, équilatérales et veinées; ses pédoncules sont axillaires, multiflores et couverts, ainsi que les calices, d'un duvet ferrugineux. Elle croît dans les champs près du port Jackson.

Willdenow avait donné le nom de *Persoonia* au genre *Carapa* d'Aublet. *V. ce mot.*

Le genre *Persoonia* de Michaux est le même que le *Trattinickia* de Persoon. (G.N.)

PERSPECTIVE. MOLL. Nom vulgaire de plusieurs Cadrans dont l'ombilic est largement ouvert et régulièrement conique; il s'applique cependant plus particulièrement au *Solarium Perspectivum*, Lamk. *V. CADRAN.* (D.H.)

PERSPICILLUM. BOT. PHAN. (Heister.) Syn. de *Biscutella* de Linné. *V. BISCUTELLE.* (G.N.)

PERTUSARIA. BOT. CRYPT. *V. PORINA.*

PÉRU. BOT. PHAN. Le *Dolichos Catiang*, L., qui offre plusieurs variétés, dont on mange les graines en diverses contrées de l'Inde orientale, est connu sous le nom de *Peru* à la côte de Malabar, suivant Rheede, *Hort. Malab.*, 5, tab. 41. (G.N.)

PÉRULE. *Perula*. BOT. PHAN. Sous le nom de *Pera arborea*, Mutis (*in Act. Holm.*, 1784, p. 299, tab. 8) a décrit un Arbre de l'Amérique méridionale, constituant un nouveau genre de la Diécie Polyandrie, L. Schreber et Willdenow ont modifié la désignation du nom de ce genre, et lui ont assigné les caractères essentiels suivans : fleurs dioïques; les mâles se composent d'un calice à deux folioles; d'une corolle à un seul pétale concave; d'un nectaire composé d'écaillés multilobés; de vingt-quatre à trente étamines. Les fleurs femelles offrent quatre ovaires; une capsule à trois loges monospermes et à autant de valves. Ce genre n'est pas décrit assez complètement pour qu'on puisse en déterminer les affinités. L'unique espèce qui le constitue est un Arbre rameux, garni de feuilles simples, alternes, oblongues, entières et veinées. Les fleurs sont placées dans les aisselles des feuilles, et portées sur des pédicelles uniflores et agrégés.

En Organographie végétale, Richard et Mirbel ont donné deux sens différens au mot Pérule (*Perula*). Selon le premier de ces botanistes, c'est dans la fleur des Orchidées, un sac formé par les bases prolongées et soudées de deux des lamères du périgone, et non du labelle ou tablier; car le sac qui prolonge celui-ci, est désigné sous le nom d'éperon (*calcar*). La Pérule de Mirbel est l'enveloppe souvent écailleuse des boutons de fleurs. (G.N.)

\* PÉRUSIER. BOT. PHAN. Le Poirier sauvage porte ce nom dans plusieurs cantons de la France méridionale où ses fruits âpres et chétifs sont nommés PÉRUSES. (B.)

PÉRUTOTOTL. OIS. Le Canard,

qu'Hernandez a indiqué sous ce nom mexicain, n'est pas déterminé. (B.)

**PERVENCHE.** *Vinca*. BOT. PHAN. Genre de la famille des Apocynées et de la Pentandrie Monogynie, L., fondé par Tournefort sous le nom de *Pervinca* que d'anciens auteurs donnaient à l'espèce commune, adopté par Linné qui en a seulement abrégé la dénomination d'après d'autres vieux botanistes, et offrant les caractères essentiels suivans : calice persistant, divisé profondément en cinq segmens linéaires; corolle hypocratérisiforme, dont le tube est long, un peu évasé; le limbe partagé en cinq lobes obliques et obtus, l'entrée du tube nulle; cinq étamines ayant leurs filets aplatis, insérés sur le haut du tube de la corolle, leurs anthères aiguës, à deux loges écartées par le filet; deux ovaires supères dont les deux styles sont soudés en un seul, ainsi que les stigmates qui offrent en dessus la forme d'un urcéole, et en dessous celle d'un bouclier orbiculé; deux follicules allongés, oblongs, dressés, connivens, uniloculaires, renfermant plusieurs graines sans aigrette.

Les espèces de Pervenches sont peu nombreuses; celles qui croissent dans l'Inde et à Madagascar sont de petits Arbustes droits et roides, à feuilles opposées, entières, vertes et luisantes, tandis que les trois espèces européennes ne sont que des Plantes sous-frutescentes et couchées. Parmi les premières, il en est une dont la culture est aujourd'hui fort à la mode, et dont nous donnerons plus bas une courte description; mais nous insisterons plus particulièrement sur les espèces européennes, parce que leurs fleurs ne le cèdent point, sous le rapport de l'élégance et de la couleur, aux plus belles fleurs exotiques, et qu'elles font l'ornement des bois et des lieux montueux et ombragés.

La PERVENCHE COMMUNE, *Vinca minor*, L., vulgairement nommée Petite Pervenche, Petit Pucelage, Vio-

lette des sorciers, etc., offre une racine rampante, fibreuse, qui émet plusieurs tiges grêles, sarmenteuses, prenant racine de distance en distance, garnies de feuilles opposées, portées sur de très-courts pétioles, ovales, lancéolées, très-entières, coriaces et luisantes. Les fleurs sont solitaires dans les aisselles des feuilles, longuement pédonculées et ordinairement d'un beau bleu d'azur. Cette Plante fleurit dès le commencement du printemps dans les broussailles et les haies de la France, ainsi que dans une grande partie de l'Europe tempérée. Sa précocité et la couleur bleu-claire de sa corolle, dont les jeunes filles aiment à se parer, sont peut-être les qualités qui ont fait de cette fleur le symbole de la virginité chez les anciens. Elle est cultivée dans les jardins d'agrément où elle a produit plusieurs variétés à fleurs doubles et de couleurs diverses; il y en a de blanches, de purpurines ou d'un bleu violâtre et de panachées de blanc ou de jaune. Comme les variétés exigent peu de soins dans leur culture, et qu'elles reprennent facilement de marcottes, il est très-fréquent de les voir couvrir le sol de leurs feuilles comme d'un tapis vert et luisant, principalement sous les arbres et dans les lieux exposés au nord. Les feuilles de la Pervenche commune ont une saveur amère, âcre et un peu astringente; leur infusion était autrefois employée en médecine pour modérer le flux menstruel, les hémorroïdes, contre la leucorrhée, la dysenterie et le crachement de sang. On lui a en outre attribué des propriétés antilaitieuses, mais qui ne lui sont pas exclusives, car une foule de Plantes sont censées, et peut-être avec plus de raison, aussi efficaces contre la sécrétion du lait.

La PERVENCHE MAJEURE, *Vinca major*, L.; vulgairement connue sous les noms de Grande Pervenche et de Grand Pucelage, diffère de la précédente par ses tiges moins couchées, par ses feuilles plus grandes, plus larges et cordiformes, enfin par ses fleurs beaucoup plus grandes. Elle

croît dans les pays méridionaux de l'Europe ; on la cultive comme plante d'ornement dans les jardins paysagers où elle fait un effet assez agréable par ses tiges qui garnissent le bas des murailles et les rochers à l'ombre. Elle jouit des mêmes propriétés médicales que la Petite Pervenche.

La PERVERNCHÉ DE MADAGASCAR, *Vinca rosea*, L., a une tige droite, d'abord herbacée, puis ligneuse lorsqu'elle a passé son année, et qui peut s'élever jusqu'à un mètre. Elle se divise en rameaux légèrement velus, garnis de feuilles ovales, oblongues, opposées et portées sur de courts pétioles ; les fleurs sont grandes, presque sessiles et ordinairement géminées dans les aisselles des feuilles supérieures, d'un rose pâle avec un petit cercle pourpre dans le centre, quelquefois blanches avec une bande rose dans leur milieu. Cet arbrisseau croît spontanément non-seulement à Madagascar, d'où ses graines ont été envoyées pour la première fois au Jardin de Paris vers le milieu du siècle dernier, mais encore à Maurice, sur les rivages de la mer, dans l'Inde orientale, à la Cochinchine et au Japon. Dans le midi de la France et en Italie il a si bien réussi, qu'on a pu le laisser en pleine terre pendant les deux tiers de l'année, et qu'il a donné facilement des graines fertiles. Ce mode de propagation étant plus assuré, et donnant naissance à de plus beaux individus que ceux qui proviennent de marcottes ou de boutons, on préfère tirer des graines des pays méridionaux de l'Europe, pour les semer au printemps sur couches et sous cloche. Lorsque les jeunes plants ont deux à trois pouces de hauteur, on les repique dans des pots que l'on place également sous couche ou sous châssis jusqu'à la fin de juin ; ils commencent à donner des fleurs en juillet, et ils continuent à fleurir jusqu'à l'automne. Sous le climat de Paris on a soin de les rentrer en serre-chaude avant les premiers froids. (G.N.)

PERVINCA. BOT. FIAN. Le *Vinca minor* dans les anciens botanistes, et dont Tournefort avait étendu scientifiquement le nom au genre Pervenche. V. ce mot. (B.)

PESANTEUR. Tous les corps tendent à se précipiter vers l'intérieur de la terre, d'où résulte une pression constante sur les obstacles qui s'opposent à leur chute. On a donné le nom de Pesanteur à cette force générale qui dépend d'une cause encore plus générale, puisque loin de se borner aux substances qui existent à la surface de notre petit globe, elle régit et enchaîne par une loi commune l'immense système du monde. En effet, c'est à cette attraction planétaire, à cette gravitation universelle si bien démontrée par l'illustre Newton, qu'il faut rapporter la Pesanteur terrestre ; celle-ci n'en est qu'un effet particulier. Tous les corps s'attirent en raison directe de leur masse et en raison inverse du carré de leur distance, en sorte que la Pesanteur ou, nous le répétons, la force qui imprime à tous les corps, un mouvement vers le centre de la terre, est la résultante des attractions exercées par toutes les molécules de la terre, suivant la même loi que celle qui fait presser les sphères célestes les unes sur les autres, et qui les retient, comme par autant de contrepoids, dans le plus immuable équilibre. L'attraction exercée par la masse des molécules du globe terrestre sur les corps qui existent à sa surface est plus grande que la somme de toutes les autres attractions, parce que, de tous les sphéroïdes à proximité, le globe terrestre est le plus puissant par sa masse qui agisse sur ces corps ; son action détruit ou plutôt masque complètement les actions affaiblies par la distance des corps planétaires ou les actions trop minimes des corps terrestres entre eux : ces derniers sont entièrement soumis sous sa dépendance, ils restent à jamais renfermés entre certaines limites dans ce qu'on appelle la

*sphère d'attraction* du globe terrestre.

Après s'être formé une idée très-simple et naturelle de la Pesanteur, si on compare ses effets en différens points de la surface de la terre, des différences assez considérables se font remarquer dans les expériences de l'observateur, et aussitôt la cause lui en est dévoilée. Il sait que la Pesanteur doit décroître, quand la distance des corps au centre de la terre, c'est-à-dire au point où convergent les forces agissantes, est augmentée; il devine alors pourquoi la Pesanteur est moindre à l'équateur qu'au pôle; pourquoi un pendule oscille diversement dans ces points opposés; et la notion si simple, mais si incontestable qu'il a acquise sur la force universelle qui régit les plus grandes masses comme les molécules les plus ténues, lui fait découvrir la configuration de la terre. L'attraction est moindre d' $\frac{1}{180^e}$  sous les climats équatoriaux que dans les régions polaires; conséquemment la distance au centre y est aussi plus considérable, et dès-lors la terre n'est point une sphère parfaite, mais elle est légèrement aplatie vers les pôles. Mais revenons aux considérations que fournit la Pesanteur étudiée en elle-même, et par rapport aux corps que nous pouvons expérimenter.

En faisant ressortir la propriété la plus saillante de la Pesanteur, celle d'être une force universelle à laquelle il n'existe aucun corps qui ne soit soumis, n'est-ce pas exprimer une opinion positive sur la cause des phénomènes de la lumière, de la chaleur, de l'électricité et du magnétisme? Pourquoi donc a-t-on nommé *fluides impondérables* les prétendus corps invisibles et inappréciables, par lesquels on suppose ces phénomènes produits? Si ce sont en réalité des fluides particuliers, ne devraient-ils pas manifester leur existence par la propriété commune à tous les corps? Nous n'oserions discuter ici plus long-temps ces graves questions; mais nous ne pouvons nous empêcher de faire observer qu'il est peu

logique d'admettre l'existence de certains êtres privés de toutes les qualités de la matière et même de celle qui leur est strictement essentielle. Il est vrai que le mot impondérable ne signifie point qui n'a aucun poids, mais dont la Pesanteur n'a pu être appréciée par quelque moyen que ce fût; cependant puisqu'on ne peut se former une idée des corps dits impondérables que par leurs effets, et qu'on est réduit à une simple hypothèse sur leur existence, il nous semble plus rationnel d'admettre la théorie qui explique la production de ces phénomènes sans avoir recours à l'existence de fluides que l'on n'a jamais coërcés, et qui probablement échapperont à toutes les investigations futures.

Ainsi tous les êtres de la nature sont pesans, et la légèreté n'est point une qualité absolue, propre à certains corps, comme on le croyait au temps de la philosophie scholastique. Si quelques substances gazeuses ou même concrètes s'élèvent avec rapidité dans les airs et semblent fuir la terre qui devrait au contraire les attirer, c'est que leur Pesanteur est moindre que celle du fluide de l'atmosphère; elles s'y élèvent par une cause semblable à celle qui fait remonter le liège ou tout autre corps plus léger que l'eau à la surface de celle-ci; c'est un effet de la pression des colonnes latérales du fluide environnant; mais enlevez l'air qui fait obstacle en dessous à ces substances, et vous les verrez se précipiter vers la terre avec la même vélocité que les corps les plus pesans. Ce dernier effet a lieu parce que la Pesanteur agit également sur toutes leurs molécules, quelle qu'en soit la composition; la résistance de l'air est l'unique cause qui diminue la vitesse des corps dans leurs chutes.

La direction des corps qui gravitent est perpendiculaire à la surface des eaux stagnantes, et marque la *ligne verticale* ou à *plomb*. Leur mouvement est uniformément accéléré: un corps, dans nos régions, parcourt



l'espace de quatre mètres neuf cent quatre millimètres pendant la première seconde sexagésimale de sa chute; il se mouvrait ensuite uniformément avec une vitesse double de sa vitesse initiale, si la pesanteur cessait d'agir, mais son action ne cessant point, il parcourt (pourvu qu'il ne soit pas retardé par la résistance de l'air), dans la deuxième, troisième, quatrième, etc., secondes, trois fois, cinq fois, sept fois, etc., autant d'espace que pendant la première, et alors les espaces parcourus depuis l'origine de la chute, sont égaux à quatre fois, neuf fois, seize fois, etc., celui qui répond à la première seconde, c'est-à-dire proportionnels aux carrés des temps écoulés depuis cette origine. La progression de la vitesse des corps très-pesants n'est pas sensible à la vue, parce qu'elle s'opère avec trop de rapidité; celle des corps excessivement légers ne l'est pas non plus à cause de la résistance de l'air qui détruit l'accélération que la Pesanteur tend à leur imprimer et les réduit bientôt à un mouvement uniforme. Mais si l'on suspend deux corps dont le poids soit à peu près le même aux extrémités d'un fil passant sur une poulie très-mobile, on pourra donner au mouvement du plus pesant une lenteur qui permettra de rendre mesurables les phénomènes que nous avons exposés plus haut. C'est sur ce principe que repose la machine d'Atwood qui se voit dans les cabinets de physique, et à laquelle on a adapté plusieurs perfectionnemens pour diminuer les frottemens et en augmenter la mobilité.

Lorsqu'on suspend un corps de forme quelconque à l'extrémité d'un fil dont l'autre extrémité est fixe, il reste en repos après avoir pris une position qui est déterminée par la pesanteur de la somme de ses molécules. Si après l'avoir dégagé du fil, on le fait appuyer par un seul point de sa surface sur un corps placé en dessous de lui, il demeure en équilibre. On donne le nom d'é-

*équilibre stable* à l'état du corps pressant en suspension, parce qu'il revient toujours à la même situation, après qu'on a troublé son repos. Le second état se nomme *équilibre instable*, parce que ce corps se renverse tout-à-fait et tombe lorsqu'il n'est appuyé que sur un point. Il y a encore cette différence que dans l'un, le poids du corps agit au-dessous de l'obstacle qui le soutient, et dans l'autre, il agit au contraire en pressant sur l'obstacle qui lui sert d'appui. Quel que soit le point d'attache du fil au corps en suspension, la direction de ce fil prolongée en travers du corps forme une ligne droite dont un des points est commun à toutes celles qui résultent des variations du point d'attache. Ce point commun par où se croisent toutes les lignes droites qui forment la prolongation du fil à plomb, quand on varie le point d'attache du corps, est ce qu'on nomme son *centre de gravité*, ou la résultante de toutes les actions de la Pesanteur sur les molécules du corps. Ainsi, pour qu'un corps inégal dans ses formes et dans le poids de ses parties, tel qu'une voiture par exemple, ne puisse se renverser, il suffit que son centre de gravité soit immédiatement soutenu, ou qu'il se maintienne au-dessus de trois appuis entre lesquels tombe la verticale abaissée de ce centre de gravité.

Le poids d'un corps est la somme des actions de la Pesanteur sur chacune de ses molécules; il est égal à l'effort qu'il faut faire pour l'empêcher de tomber, et ces deux forces antagonistes produisent alors l'équilibre. On mesure le poids d'un corps au moyen des *balances*, instrumens de formes variables, et trop connus pour que nous nous arrêtions à les décrire. Il suffira de dire qu'on est parvenu à en construire de si délicates, qu'elles trébuchent à la cinq millionième partie du poids qu'elles peuvent peser. Leur perfection dépend de certaines conditions, telles que la bonne confection du couteau sur le-

quel le fléau s'appuie, la parfaite égalité des longueurs des bras, de leur poids et de celui des chaînes et des bassins. Il faut aussi avoir soin que le fléau soit construit de manière que son centre de gravité tombe plus bas que son point d'appui, sans quoi la balance deviendrait *folle*, c'est-à-dire se renverserait au plus petit mouvement. Une des principales conditions se trouve remplie, lorsque les deux extrémités des bras de la balance et le point de contact du couteau, forment trois points à peu près situés sur une ligne droite, celui du centre un peu plus haut; mais il faut que la différence soit très-faible. Lorsqu'on n'a pas d'excellentes balances, on y supplée par les *doubles pesées*, c'est-à-dire qu'après avoir mis le corps en équilibre avec une quantité suffisante de poids, on l'ôte du bassin et on y met autant de poids qu'il est nécessaire pour ramener l'équilibre. La somme de ces derniers représente évidemment le poids du corps qu'ils ont remplacé. (G.N.)

**PESANTEUR SPÉCIFIQUE.** Nous avons vu dans l'article précédent que les molécules de toutes les matières (et nous entendons par molécule le dernier atôme indivisible des corps) gravitent également, et que c'est seulement la résistance de l'air qui produit des différences dans la vitesse de leur chute. A volumes égaux, les poids des diverses substances varient beaucoup, ce qui dépend nécessairement de la quantité plus ou moins grande des molécules matérielles que chacune de ces substances renferme sous un volume donné. Ainsi, par exemple, un décimètre cube d'eau pèse beaucoup moins que la même capacité remplie par un métal, une pierre ou telle autre substance que nous nommons ordinairement pesante; il est au contraire plus lourd qu'un décimètre cube de bois, d'huile, et à plus forte raison de corps excessivement légers, tels que les Gaz ou fluides aériformes. Les poids des corps ainsi mesurés

sous le même volume et comparativement entre eux, fournissent l'expression de leur *densité*. Ce mot donne une idée exacte de l'état différent des corps dont les molécules, même de ceux qui sont les plus compactes, se trouvent séparées et tenues à distance par une multitude d'intervalles qu'on nomme *pores*. Afin d'arriver à quelque chose de fixe, et pour la facilité des expériences, les physiciens ont pris l'eau distillée pour terme de comparaison. Ainsi on a dressé des tables de Pesanteur spécifique qui indiquent les poids de volumes égaux des diverses substances, comparés à celui de l'eau distillée, pris pour l'unité. Le nouveau système des poids et mesures fait connaître la Pesanteur spécifique des corps, quand il s'agit de l'unité de volume. Le kilogramme étant le poids d'un décimètre cube d'eau distillée, il suffit de prendre le poids du même volume de telle autre substance pour en connaître la Pesanteur spécifique par rapport au kilogramme. Rien n'est plus aisé, par exemple, que d'obtenir ainsi le poids spécifique des liquides; il suffit d'en remplir un litre (mesure de capacité qui équivaut à un décimètre cube) ou d'une fraction du litre, et d'en prendre le poids. Mais il est souvent très-difficile, surtout pour les corps solides irréguliers, de déterminer leur volume avec une précision suffisante pour qu'on puisse déduire immédiatement de leur poids leur densité. On y parvient néanmoins à l'aide de quelques procédés faciles à exécuter, et d'instrumens qui ont été décrits dans cet ouvrage en parlant des Minéraux, dont les densités relatives forment un des caractères essentiels. V. le chapitre de la densité relative ou Pesanteur spécifique, à l'article MINÉRALOGIE, T. X, p. 593. (G.N.)

\* **PESCADOR.** ois. Ce mot, qui veut dire pêcheur en espagnol, est appliqué par les habitans du Chili au Bec en ciseau (*Rhyncops nigra?*),

Oiseau on ne peut plus abondant sur leurs côtes. (LESS.)

\* PESCE-PUERCOS. MAM. Dans le Voyage aux Indes de Mandelslo, en 1659, on trouve mentionné sous ce nom, qui signifie Poisson-Porc, des Cétacés du genre *Dauphin*, et très-probablement le Marsouin.

(LESS.)

\* PESON. MOLL. Espèce du genre Hélice. *V.* ce mot. (B.)

PESSE. BOT. PHAN. L'un des noms vulgaires de l'*Hippuris vulgaris* et du Sapiu. *V.* ce mot et HIPPURIS. (B.)

PETAGNANA. BOT. PHAN. (Gmelin.) Syn. de *Smithia* d'Aiton. *V.* SMITHIE. (G..N.)

PÉTALE. *Petalum*. BOT. PHAN. On donne ce nom à chacune des pièces qui composent une corolle divisée jusqu'à la base. Souvent ces pièces sont soudées par la base et forment un tube plus ou moins allongé; on dit alors que la corolle est monopétale, nom très-impropre, puisqu'il fait supposer qu'il n'existe dans ce cas qu'un seul Pétale. *V.*, pour les modifications de structure des Pétales, l'article COROLLE. (G..N.)

PÉTALITE. MIN. (D'Andrada, Journal de Scherer, T. IV, p. 56.) Nommée aussi Berzélite. Substance pierreuse, blanche ou rosâtre, à texture cristalline et à éclat vitreux, fusible sans addition au chalumeau en un verre transparent et bulleux, et divisible parallèlement aux pans d'un prisme rhomboïdal de 137° et 43°. Sa dureté est supérieure à celle de la Chaux phosphatée, et inférieure à celle du Quartz. Sa pesanteur spécifique est, suivant Berthier, de 2,436. D'après l'analyse qu'en a faite Arfwedson, elle est composée de deux atomes de trisilicate d'Alumine, et d'un atome de bisilicate de Lithine; ou en poids, de Silice, 77, d'Alumine, 17, Lithine, 6. C'est dans la Pétalite que ce nouvel Alkali, la Lithine, a été découvert par le chimiste suédois, élève de l'illustre Berzélius. Cette

substance, encore rare, n'a été observée qu'en petites masses lamellaires: elle forme, suivant quelques minéralogistes, des veines ou filons de peu de largeur, et suivant d'autres, de grands blocs isolés au milieu du minerai de Fer d'Uto en Suède; elle y est associée au Feldspath, au Quartz, au Mica, au Calcaire spathique, au Triphane, etc. On a retrouvé depuis peu la même substance près du lac Ontario, dans l'Amérique septentrionale. (C. DEL.)

Forster a proposé le nom de PÉTALITE pour remplacer celui de Gneiss qui est universellement adopté. (G..N.)

\* PÉTALOCÈRES ou LAMELLICORNES. INS. Duméril désigne sous ces noms, dans sa Zoologie Analytique, la quatrième famille des Coléoptères pentamérés; il lui assigne pour caractères: élytres dures, couvrant tout le ventre; antennes en masse feuilletée à l'extrémité. Cette famille comprend les genres Géotrupe, Bousier, Aphodie, Scarabée, Hanneton, Cétoine, Trichie et Trox. (G.)

PÉTALOCHÉIRE. *Petalochirus*. INS. Genre de l'ordre des Hémiptères, section des Hétéroptères, famille des Géocorises, tribu des Nudicolles, établi par Palisot Beauvois (Ins. recueilli. en Afr. et en Amér., fasc. 1), réuni par Latreille au genre Réduve; et adopté depuis par cet entomologiste (Fam. nat. du Règne Anim.). Ce genre ne diffère essentiellement des Réduves qu'en ce que les deux jambes antérieures sont dilatées ou élargies transversalement en manière de palette ou de lame ovale et un peu concave. On ne connaît encore que deux espèces de ce genre; l'une et l'autre sont du royaume d'Oware, en Afrique. Nous citerons comme type du genre:

Le PÉTALOCHÉIRE RUBIGINEUX, *Petalochirus rubiginosus*, Pal. Beauv., *loc. cit.* Son corps est d'un brun noirâtre, avec les antennes et les pieds couleur de rouille; le corselet est épineux de chaque côté, et en-

touré d'une ligne jaune; l'écusson est surmonté d'une épine droite. L'autre espèce décrite par Palisot Beauvois est le *Petalochirus variegatus* de cet auteur. (G.)

**PÉTALODES.** MIN. Nom donné par Linz au Tellure auro-plombifère. *V.* TELLURE. (G. DEL.)

**PÉTALOLÈPE.** *Petalolepis.* BOT.

PHAN. Genre de la famille des Synanthérées et de la Syngénésie égale, L., établi par H. Cassini (Bulletin de la Société philomatique, septemb. 1817, p. 138), qui l'a placé dans la tribu des Inulées, section des Gnaphaliées, en lui assignant les caractères suivants : involucre radié, un peu plus long que les fleurs, presque campanulé, formé d'écailles imbriquées; les extérieures appliquées, ovales, scarieuses, coriaces à la base; les intérieures en forme de rayons, longues, linéaires, surmontées d'un appendice pétaloïde, blanc, arrondi et étalé. Réceptacle petit, plan et nu. Calathide sans rayons, composée de fleurons peu nombreux, égaux, réguliers et hermaphrodites. Anthères pourvues de longs appendices basilaires. Style et stigmatophores comme dans les autres Inulées Gnaphaliées. Ovaires courts, munis d'un bourrelet basilaire, surmontés d'une aigrette longue, blanche, composée de poils plumeux, sur un seul rang, égaux entre eux et soudés par la base. Ce genre est excessivement voisin de l'*Ozothamnus* de R. Brown, puisqu'il n'en diffère que par son involucre radié et pétaloïde. Il se rapproche aussi beaucoup du *Metalasia* du même auteur, dont il se distingue par les poils de l'aigrette soudés inférieurement, persistans et non sensiblement épaissis à leur sommet. Il a été constitué, comme ces derniers, sur des Plantes de la Nouvelle-Hollande que Labillardière avait placées dans le genre *Eupatorium*. L'*Ozothamnus* réunit en outre une espèce de *Calea* de Forster et un *Chrysocoma* de Labillardière. *V.* OZOTHAMNUS.

Les *Petalolepis rosmarinifolia* et

*ferruginea*, H. Cassini, *loc. cit.*, sont des Arbrisseaux à feuilles alternes, linéaires, très-entières, marquées de veines manifestes dans la première espèce, ferrugineuses et non veinées dans la seconde. Les fleurs sont disposées en corymbes terminaux. Ils croissent dans l'île de Van-Diémen, à la pointe australe de la Nouvelle-Hollande. (G. N.)

\* **PETALOMA.** BOT. PHAN. *V.* MOURIRIA.

**PÉTALOSOMES.** POIS. Duméril a donné ce nom à une famille de Poissons osseux, holobranches, thoraciques, à corps allongé, mince, en forme de lame; elle se compose des genres Bostrichte, Bostrichoïde, Tænioïde, Lépidote, Gymnètre et Cépole. *V.* tous ces mots. (B.)

\* **PETALOSTEMMA.** BOT. PHAN. Sous le nom de *Petalostemma Chenopodii*, R. Brown (Append. bot. au Voy. de Salt en Abyssinie) mentionne une Plante qui constitue un genre nouveau dont il ne donne pas les caractères. (G. N.)

**PETALOSTEMUM.** BOT. PHAN. Genre de la famille des Légumineuses, établi par Richard (*in Michx. Flor. boreali-amer.*, 2, p. 48), adopté par Nuttall et De Candolle. Il a de tels rapports avec le genre *Dalea* de Linné, que nous croyons qu'on ne peut l'en disjoindre (*V.* DALEA), malgré l'anomalie qu'il offre dans le nombre de ses étamines; celles-ci sont au nombre de cinq dans les *Petalostemum*. Le professeur De Candolle (*Prodr. Syst. veg.*, 2, p. 245) divise ce genre en deux sections, savoir: *Petalostemon* qui se distingue par son calice à cinq dents non plumeuses et par ses pétales largement onguiculés. Les fleurs forment des épis cylindriques. Cette section se compose des *Dalea* à cinq étamines de Ventenat, et comprend cinq espèces de l'Amérique septentrionale, parmi lesquelles nous citerons comme types les *P. candidum*, *carneum* et *violaceum* de Michaux, *loc. cit.*, tab. 37. La deuxième section, érigée en genre

distinct sous le nom de *Kuhnistera*, par Lamarck et Ventenat, et sous celui de *Cytipogon*, par Rafinesque, se compose de deux Plantes également originaires de l'Amérique septentrionale, et qui offrent un calice à cinq divisions profondes et plumeuses, des pétales linéaires, amincis à la base. Les fleurs sont disposées en tête. (G..N.)

\* PETALOTOMA. BOT. PHAN. Dans l'article MYRTACÉES de ce Dictionnaire, De Candolle a proposé de nommer ainsi le genre *Diatoma* de Loureiro. (G..N.)

\* PETALURE. *Petalura*. INS. Nom donné par Leach à un genre de Névroptères que Latreille rapporte à son genre *Æshne*. V. ce mot. (G.)

PÉTARD. INS. Nom donné à une petite espèce de Carabique qui, lorsqu'on la saisit, laisse échapper avec bruit, par l'anus, une vapeur particulière et qui est sécrétée par des glandes situées dans l'abdomen sur les côtés du rectum. V. BRACHINE. (AUD.)

PÉTASITE. BOT. PHAN. Tournefort avait établi sous ce nom un genre qui appartient à la famille des Synanthérées, et qui fut réuni par Linné au Tussilage. Il fut de nouveau constitué par Gaertner, Desfontaines, et notamment par H. Cassini qui l'a placé à la suite du *Nardosmia* dans la tribu des Tussilaginéés. Voici ses principaux caractères : fleurs non parfaitement dioïques, disposées en plusieurs calathides sur une seule hampe. Chaque calathide mâle renferme plusieurs fleurs régulières, et quatre ou cinq fleurs femelles à la circonférence. Les corolles des fleurs mâles ont leur limbe large, campaniforme, divisé profondément en cinq segmens demi-lancéolés. Ces fleurs mâles ont des ovaires avortés, une aigrette de poils peu nombreux, et un style terminé par un renflement qui s'élève au-dessus du tube des anthères. Les corolles des fleurs femelles marginales sont tubuleuses, grêles; elles surmontent un ovaire ovulé et

aigretté. L'involucre est un peu moins long que les fleurs, et formé de folioles à peu près égales, appliquées, presque sur un seul rang, oblongues et membraneuses sur les bords. Le réceptacle est plan et nu. Chaque calathide femelle se compose de plusieurs fleurs femelles à corolles tubuleuses, grêles, dentées au sommet, et au centre d'une à cinq fleurs mâles par demi-avortement de l'ovaire. L'involucre est cylindracé, plus court que les fleurs, composé de folioles à peu près égales, ovales, et presque sur un seul rang. Les ovaires sont pédicellés, oblongs, cylindriques, glabres, cannelés, munis d'un bourrelet basilaire, et surmontés d'une aigrette de poils fins à peine hispides.

Ce genre est très-voisin du *Nardosmia* (*Tussilago fragrans*) par la pluralité de ses calathides qui lui donnent un port absolument semblable; il en diffère, ainsi que des vrais Tussilages, par sa dioécie qui, à la vérité, n'est pas complète, et par les corolles de ses fleurs féminines qui ne sont pas ligulées.

Le PÉTASITE COMMUN, *Petasites vulgaris*, Desf., *Fl. Atlant.*; *Tussilago Petasites*, L. et De Cand., *Flor. Franç.*; est une Plante herbacée, vivace, connue sous le nom vulgaire de *Chapelière*, dont la tige souterraine et rampante produit au printemps une fausse hampe garnie de membranes foliacées, analogues aux pétioles des vraies feuilles, et terminées par des appendices qui en représentent le limbe avorté. Après la floraison, les feuilles radicales paraissent; elles sont grandes, pétiolées, à limbe ovale, glabre et vert en dessus, pubescent en dessous, denté inégalement sur les bords, obtus au sommet, échanuré en cœur à la base qui présente deux oreillettes arrondies et rapprochées. Les calathides, composées de fleurs purpurines, sont disposées en un thyse oblong à la partie supérieure de la hampe. Cette Plante croît dans les lieux humides, sur les bords des fossés et des torrens, dans une grande partie de l'Europe mérid-

dionale. D'après les observations de Smith, le *Tussilago hybrida*, L., est l'individu mâle de cette espèce.

Le genre *Petasites* renferme deux autres espèces qui croissent dans les lieux humides des hautes montagnes de l'Europe. Ce sont les *P. albus*, Gaertn., et *P. niveus*, Cass., rangés parmi les Tussilages par la plupart des auteurs. Leurs feuilles sont couvertes d'un duvet serré et très-blanc. Leurs calathides sont composées de fleurs blanches. (G..N.)

\* PÉTASOPHORE. OIS. Espèce d'Oiseau-Mouche. *V. COLIBRI*. (B.)

PÉTAURISTE. MAM. Espèce du genre Guenon. *V. ce mot et PÉTAURUS*. (B.)

\* PÉTAURISTE. *Petaurista*. INS. Genre de Coléoptères mentionné par Latreille (Fam. nat. du Règne Animal) et dont ce savant ne donne pas les caractères. Ce genre est composé des espèces de Criocères qui ont la faculté de sauter. *V. CRIOCÈRE*. (G.)

PÉTAURUS. MAM. Les Petaurus furent d'abord rangés par Shaw parmi les Didelphes; ils reçurent ensuite le nom de Phalangers volans, et furent distingués des vrais Phalangers par le nom générique de *Petaurus*, adopté par Cuvier. Illiger, dans son Prodrôme, proposa le nom de *Phalangista*, et Desmarest, dans sa Mammalogie, celui de *Petaurista*. Le genre Phalanger rapproche donc ainsi des Animaux distincts les uns des autres, et dont le principal caractère est celui de la double génération ou de la marsupialité. Mais des limites géographiques précises, et une ressemblance typique distincte dans chaque groupe, permettent, pour éviter toute confusion, de former trois genres bien distincts savoir: *Cuscus*, Phalangers nocturnes à queue nue, essentiellement propres aux Moluques; *Balaenia* ou Phalangers diurnes et à queue poilue; et *Petaurus* ou Phalangers volans. Ces deux derniers genres sont exclusivement de la Tasmanie et de l'Australie ou Nouvelle-

Hollande. (*V. PHALANGER*.) Les Pétauristes appartiennent à la famille des Marsupiaux ou Animaux à bourse, quatrième division de l'ordre des Carnivores du Règne Animal. D'unéril les confond avec les Phalangers dans sa sixième famille ou celle des Pédimanes. Latreille (Règne Animal, p. 53), dont les Marsupiaux forment le sixième ordre de sa méthode, place le genre *Petaurus* dans sa troisième famille ou celle des Phyllophages. Temminck observe à peu près la même classification, et les Pétauristes forment le huitième genre de son cinquième ordre. Geoffroy Saint-Hilaire, qui s'est beaucoup occupé de la classe des Animaux Marsupiaux, a laissé les Pétauristes dans le genre Phalanger. Fr. Cuvier, dans son article *Phalanger*, inséré T. XXXIX du Dictionnaire des Sciences naturelles, n'a point complètement éclairci l'histoire de ces Animaux, et a peut-être accru encore l'irrésolution qu'on doit éprouver à les isoler les uns des autres. C'est ainsi qu'il sépare le genre Phalanger en deux sections: I. Phalanger, II. Petaurus; puis les Phalangers sont divisés, suivant qu'ils ont la queue prenante, ou qu'ils ont la peau des flancs étendue entre les membres; enfin il y a aussi des Petaurus à queue prenante et des Petaurus volans; de sorte que le genre Pétauriste, tel que nous allons le considérer, renferme des Animaux des deux sections de Fr. Cuvier, c'est-à-dire ses Phalangers volans et ses Petaurus volans. A l'article *Phalanger*, page 126 et suiv. de son Traité des Dents, Fr. Cuvier regarde le caractère de la peau des flancs étendue entre les membres comme trop peu important pour séparer les Pétauristes des Phalangers; cependant c'est à peu près le seul caractère qui isole les Ecureuils des Polatouches, et les dents elles-mêmes sont trop souvent variables de leur nature pour fournir dans tous les cas des caractères rigoureusement exacts. Les Pétauristes, vivant dans les arbres de la Nouvelle-Hollande, doivent différer par leurs mœurs des Phalan-

gers à queue poilue qui habitent dans les broussailles sablonneuses des parties maritimes de la Nouvelle-Hollande et de la terre de Diémen, et des Couscous ou Phalangers à queues nues qui sont nocturnes et qui vivent de fruits dans les Moluques. Au reste nous nous efforcerons d'éclaircir ce genre au mot PHALANGER.

Le genre *Petaurus* a été divisé lui-même par Desmarest, sous le nom de Pétauriste, en deux sous-genres : le premier, dont le principal caractère est d'avoir la queue ronde, est le Pétauriste proprement dit, et le second, caractérisé par une queue dont les poils sont distiques comme dans certains Ecureuils, est celui nommé Voltigeur, *Acrobata*, Desm., et qui ne renferme qu'une espèce, le Phalanger Pygmée. Les caractères du genre *Petaurus* sont les suivans : formule dentaire : mâchoire supérieure; incisives six; canines nulles; molaires seize, y compris les fausses molaires qui sont au nombre de huit; mâchoire inférieure; incisives deux; canines nulles; molaires quatorze; au total trente-huit. Les os incisifs (Fr. Cuvier, Dents, p. 128) de la mâchoire supérieure forment entre eux un angle plus ou moins aigu, et les incisives sont elles-mêmes disposées de la sorte : la première est forte et tranchante; la seconde, également tranchante, a sa couronne plus large que sa racine; la troisième, plus petite, est obtuse. Entre les incisives et les fausses molaires existe un espace vide : la première fausse molaire est rudimentaire; la seconde est encore plus petite que la première; la troisième, plus grande, approche de la forme des vraies molaires; la quatrième a plus de grandeur et d'épaisseur, elle touche la troisième tandis que toutes les autres dents sont isolées. Les trois premières molaires ne diffèrent point entre elles; elles sont quadrilatères, munies à chacun de leurs angles d'une pointe triangulaire et sur les côtés d'une pointe plus petite; deux petits tubercules anguleux occupent aussi leur face externe;

la dernière molaire n'a que trois pointes principales, deux en avant et une en arrière : ces tubercules et ces pointes donnent aux dents des *Petaurus* une forme compliquée et difficile à caractériser. A la mâchoire inférieure les deux incisives sont longues, presque horizontales, arrondies en avant, aplaties à leur face interne, minces et pointues à leur sommet; les deux premières fausses molaires ne sont que deux points rudimentaires, et c'est aussi ce qu'on observe fréquemment chez les Couscous. La troisième fausse molaire se rapproche de la première vraie molaire, mais elle est plus épaisse à sa moitié postérieure qu'à sa moitié antérieure; les quatre vraies molaires se ressemblent entièrement et se composent de quatre pointes triangulaires disposées deux par deux en avant et en arrière. Tels sont les principaux caractères dont nous sommes redevables à Fr. Cuvier, et qui lui ont été fournis par l'étude des *Petaurus taguanoides*, *didelphoides* et *macrourus*. Il est remarquable que le Phalanger de Cook a aussi présenté les mêmes particularités dans sa dentition. Les caractères extérieurs ou zoologiques sont : une tête médiocrement allongée; des oreilles moyennes, dressées; des pieds pentadactyles, à ongles comprimés, recourbés, robustes, excepté au pouce qui est sans ongle et opposable; les deux premiers doigts sont beaucoup plus courts que les autres; la peau des flancs étendue entre les membres antérieurs et postérieurs, et servant de parachute (disposition qui se retrouve chez les Galcôpithèques et les Sciuroptères ou Polatouches); une poche sur l'abdomen : queue très-longue, garnie de poils tantôt épars, tantôt distiques.

Les habitudes des *Petaurus* ne sont point connues : ce sont des Animaux probablement nocturnes, qui vivent dans les *Eucalyptus* de la Nouvelle-Hollande, où ils sautent de branche en branche en s'aidant de leurs parachutes pour soutenir leur élan. Leur genre de nourriture doit

principalement consister en Insectes ou en feuilles, car on sait que la Nouvelle-Hollande ne produit aucun fruit édule. Ils sont très-communs, les naturels de cette partie du monde en font un grand dégât, et recherchent leur chair en même temps qu'ils se font avec leur peau de petits manteaux employés par les femmes pour voiler leurs parties naturelles ou pour se couvrir les épaules. Leur fourrure est tellement belle qu'elle pourrait être utile dans les arts et former une branche avantageuse de commerce.

Les *Petaurus* n'ont été jusqu'à ce jour rencontrés que dans les grandes forêts des montagnes Bleues, et dans la petite île de Norfolk, placée non loin des côtes du port Jackson. On en distingue cinq espèces.

**PETAURUS TAGUANOÏDE**, *Petaurus taguanoides*, Shaw, *Gen. Zool.*, pl. 112; *Petaurista taguanoides*, Desm., *Mamm.*, Sp. 416; *Hepona Roo*, White, *It.*, *Édit. or.*, p. 288; *Black flying Opossum*, Phillip. *It.*, *Édit. or.*, p. 279, f. 5. Le Taguanoïde est la plus grande des espèces de ce genre. La longueur du corps est communément de dix-huit pouces, et la queue a elle seule près de vingt pouces; la tête est petite; le museau triangulaire et très-aigu; les oreilles sont assez grandes et élevées: les doigts des pieds sont entièrement garnis de poils; la queue est arrondie, très-touffue. Le pelage du Taguanoïde est d'une finesse et d'une douceur extrêmes; il est très-épais, très-long, principalement sur le dos.

Var.  $\alpha$ . Pelage brun chocolat foncé et luisant en dessus, et d'un blanc sale en dessous; la queue complètement brune.

Var.  $\beta$ . Pelage nuancé de fauve clair, mélangé de brun, ayant une raie plus foncée sur le dos; les flancs d'un gris cendré; deux taches oblongues et fauves sur les flancs; le dessous blanchâtre.

Var.  $\gamma$ . Pelage entièrement blanc, d'un blanc pur en dessous, d'un blanc jaunâtre sur le dos.

Le Taguanoïde est l'espèce la plus

commune aux alentours de Sydney et dans les montagnes Bleues.

**PETAURUS A GRANDE QUEUE**, *Petaurus macrourus*, Desm., *Dict. Hist. nat.*, t. 25; *Didelphis macroura*, Shaw, *Gen. Zool.*, pl. 113. Cette espèce est, dit-on, de la taille du Surmulot: son pelage est d'un gris brunâtre en dessus; une bande brunâtre foncée s'étend du vertex au bout du museau; les oreilles sont assez larges, arrondies et blanchâtres; la queue est ronde et touffue, d'un marron uniforme et se dégradant légèrement; les pattes antérieures sont blanches à leur extrémité. Cet Animal habite la Nouvelle-Galles du Sud. Sans doute qu'on ne peut considérer que comme une variété le Pétauriste à ventre jaune, *Petaurista flaviventer*, Geoff., Desm., 418, qui a la taille du Pétauriste à grande queue, mais dont le pelage est gris teinté de fauve en dessus, ayant une ligne dorsale brun marron, le bord des flancs et des membres de cette couleur, et tout le dessous du corps d'un fauve blanchâtre; la queue est d'un brun marron uniforme. Il est du même pays.

**PÉTAURISTE DE PÉRON**, *Petaurus Peronii*, Desm., *Mamm.*, Sp. 420. Cette espèce, que Desmarest a le premier fait connaître, a pour principal caractère d'avoir sa membrane des flancs terminée au coude, tandis qu'elle va jusqu'au poignet dans le Taguanoïde et jusqu'au doigt extérieur dans le Scieurien. Sa taille est celle de l'Écureuil d'Europe; son pelage est généralement brun en dessus et blanc en dessous; la queue est plus longue que le corps, mais terminée à son extrémité par un demi-pouce de blanc jaunâtre bien tranché; la membrane des flancs est d'un brun varié de gris; le dehors des cuisses et les pattes de derrière sont d'un brun foncé. Il paraît avoir été rapporté de la Nouvelle-Hollande par Péron.

**PETAURUS SCIEURIEN**, *Petaurus Sciureus*, Desm., *Sp. Mamm.*, 419; *Didelphis Sciurea*, Shaw, pl. 11, *Zool. New-Holl.*; *Norfolk Isl. flying Squirrel*, Phillip., *Édit. or.*, pl. 151,



pag. 195, trad. franç.; Penn., Hist. Quad. Ce Pétauriste a près de neuf pouces de longueur, sans y comprendre la queue qui en a près de dix; les oreilles sont très-courtes; sa taille est celle de l'Écureuil commun; son pelage est gris en dessus, blanc en dessous; une raie noire foncée s'étend du bout du nez jusqu'à l'extrémité de la queue; deux traits noirs, partant des narines, s'étendent sur les yeux; la membrane des flancs est noire, bordée de blanc; la queue est cendrée, plus pâle que la teinte du corps, ronde et garnie de poils très-fournis partout. Habite la Nouvelle-Hollande et l'île déserte de Norfolk. Ce Petaurus est surtout très-commun au pied des montagnes Bleues, dans les arbres d'Emiou-Plains: il niche dans les trous d'arbres et fait huit petits à chaque portée.

PETAURUS PYGMÉE, *Petaurus pygmaeus*, Desm., Dict. Hist. nat.; *Didelphis pygmæa*, Shaw, pl. 114, Gen. Zool.; *Petaurista pygmæa*, Geoff., Cat.; Desm., Mamm., 421. Desmarest a fait de cette espèce un sous-genre qu'il a nommé *Acrobata*: elle se distingue de prime-abord de la précédente par les poils de sa queue qui sont parfaitement distiques; sa taille est celle de la Souris; le corps a trois pouces deux lignes de longueur, et la queue a deux pouces six lignes; son pelage est en dessus d'un gris fauve, et blanc en dessous; les poils de la queue sont gris roussâtres et rangés avec la plus grande symétrie de chaque côté; la membrane des flancs est très-dilatée et se termine au coude comme dans le Petaurus de Péron. Le Pygmée habite la Nouvelle-Hollande, et ses habitudes, comme celles des autres espèces, sont entièrement inconnues.

(LESS.)

PÉTÉSIE. *Petesia*. BOT. PHAN. Ce genre, de la famille des Rubiacées et de la Tétrandrie Monogynie, L., établi par P. Browne, adopté par Linné et Jussieu, offre les caractères essentiels suivans: calice persistant, campanulé, à quatre dents; corolle

infundibuliforme dont le tube est plus long que le calice, et le limbe quadrilobé; quatre étamines dont les anthères sont oblongues, presque sessiles et insérées sur le tube de la corolle; style filiforme; baie petite, globuleuse, couronnée par les dents du calice, biloculaire et polysperme. Linné a rapporté à ce genre quelques espèces qui, mieux examinées, ont été réunies à d'autres genres. Ainsi, son *Petesia Lygistum* est, selon Jussieu, une espèce de *Nacibea*, et son *P. stipularis* appartient au *Roudeletia*. D'un autre côté, ce dernier auteur présume qu'on doit faire entrer dans le genre *Petesia* le *Poutaletje* de Rheede que Linné a placé parmi les Lausonies malgré sa corolle monopétale. Le *Petesia simplicissima* de Loureiro ne peut faire partie de ce genre, puisque les parties de sa fructification sont en nombre quinaire. Ainsi modifié, le genre *Petesia* est réduit à une espèce bien certaine (*P. tomentosa*) à laquelle, peut-être, il faudra joindre le *P. spicata* de Swartz, qui croît dans les Antilles; le *P. trifida* de Loureiro, Arbuste de la Cochinchine, et le *P. carnea* de Forster, recueilli à Namoka, une des îles de la mer du Sud.

LA PÉTÉSIE COTONNEUSE, *Petesia tomentosa*, Jacq., *Pl. Amer.*, p. 18, est un Arbrisseau dont les tiges sont faibles, divisées en branches tombantes, les plus jeunes un peu tomenteuses, garnies de feuilles oblongues, aiguës, très-entières, opposées, pétiolées, couvertes d'un duvet fort léger. Les fleurs, dont la corolle est d'un blanc jaunâtre, sont disposées en petits corymbes axillaires et terminaux. Cette Plante croît dans les forêts aux environs de Carthagène, en Amérique. (G.N.)

PETESIOIDES. BOT. PHAN. L'Arbre des Antilles, décrit sous ce nom par Jacquin, paraît être le *Vallens* de Swartz. V. VALLÉNIE. (G.N.)

PÊTHOLE OU PÊTOLE. REPT. OPH. Espèce du genre Couleuvre. V. ce mot. (B.)

PÉTIANELLE. BOT. PHAN. Variété de Froment dans le midi de la France.

(B.)

PETILUM. BOT. PHAN. La Couronne impériale, cette superbe Plante que Linné réunit au genre *Fritillaria*, avait été précédemment décrite par ce naturaliste, dans son *Hortus Cliffortianus*, sous le nom de *Petilium*. Quelques botanistes modernes semblent incliner pour sa séparation en un genre distinct des Fritillaires. Si cette opinion venait à prévaloir, il serait plus convenable de rétablir l'ancien nom de *Petilium* que d'adopter celui d'*Imperialis*, proposé par Adanson, puisque les mots adjectifs ne peuvent servir de noms génériques. On a décrit la Couronne impériale à l'article FRITILLAIRE. V. ce mot. (G..N.)

PETIMBE. POIS. (Mal à propos écrit *Petumbe* dans le Tome VI, p. 518 de ce Dictionnaire.) Espèce du genre *Fistulaire*. V. ce mot. (B.)

\* PETIMBUABA. POIS. (Margaaff.) V. *FISTULAIRE*.

PÉTIOLE. *Petiolus*. BOT. PHAN. On donne ce nom à l'organe ordinairement mince et filiforme qui supporte la feuille. V. ce mot. (G..N.)

\* PÉTIOLULE. *Petiolulus*. BOT. PHAN. Dans les feuilles composées, chacune des folioles est quelquefois supportée par un petit corps filiforme qui a reçu le nom de Pétiolule. (G..N.)

PETIT, PETITE. ZOOL. BOT. Adjectif qui, accompagné de quelque substantif, est devenu nom propre pour désigner diverses espèces d'Animaux et de Plantes; ainsi on a vulgairement appelé :

PETIT ANDROSACE (Bot. Crypt.), l'*Agaricus androsaceus*, L.

PETIT ANE (Moll.), le *Cypræa Asetulus*, L.

PETIT AZUR (Ois.), le *Muscicapa cærulea*, Gmel.

PETIT BARBU (Moll.), une Dauphinule.

PETIT BAUME (Bot. Phan.), le *Croton balsamiferum*.

PETIT BÉFROI (Ois.), une espèce du genre *Fourmilier*.

PETIT BOEUF (Ois.), le Roitelet.

PETIT BOIS (Bot. Phan.), le Chèvrefeuille des Alpes.

PETIT BUTOR (Ois.), le Crabier de Mahon dans son jeune âge. V. HÉRON.

PETIT CARDINAL (Ois.), le *Loxia erythrina*, Gmel.

PETIT CURÉ (Bot. Phan.), le *Juniperus Oxycedrus*, L.

PETIT CHANTEUR (Ois.), le *Fringilla lepida*, Lath.

PETIT CHAT-HUANT (Ois.), l'Esfréie.

PETIT CERISIER D'HIVER (Bot. Phan.), le *Solanum Pseudo-Capsicum*, L.

PETIT CHÈNE (Bot. Phan.), le *Teucrium Chamædrys*, L.

PETIT CLERC ou PETIT PRÊTRE (Ois.), le *Motacilla phænicurus*.

PETIT COLIBRI (Ois.), syn. d'Oiseau-Mouche.

PETIT COQ (Ois.), une espèce du genre Gobe-Mouche.

PETIT COQ DORÉ (Ois.), le Roitelet.

PETIT CRIARD (Ois.), le *Sterna Hirundo*, L.

PETIT CYPRÈS (Bot. Phan.), l'Aurone et la Santoline.

PETIT DEUIL, le *Parus capensis* parmi les Oiseaux, un Choctodon parmi les Poissons, le *Phalena Evoni-mella* parmi les Lépidoptères, le *Turbo Pica* de Linné parmi les Mollusques.

PETIT DORÉ (Ois.), le Roitelet.

PETIT DUC (Ois.), le *Strix Scops*.

PETIT FOU (Mam.), le Sajou cornu, *Simia Fatuellus*, L.

PETIT GOBE-MOUCHE D'ALLEMAGNE (Ois.), le *Muscicapa parva*.

PETIT GOUYAVIER DE MANILLE (Ois.), le *Muscicapa Psidii*.

PETIT GRIS, un Ecureuil parmi les Mammifères, une Phalène parmi les Insectes dans Geoffroy.

PETIT GUILLERI (Ois.), la *Fringilla montana*.

PETIT HIBOU (Ois.), la Chevèche, *Strix Passerina*.

PETIT HOUX (Bot. Phan.), le Fra-  
gon, *Ruscus aculeatus*, L.

PETIT LAIT (Bot. Phan.), le *Ga-  
lium album*, L.

PETIT LÉZARD DE MURAILLE (Rept.),  
l'*Agame Umbre* dans Azzara.

PETIT LOUIS (Ois.), le *Tangara  
violacea*.

PETIT MINO (Ois.), le *Gracula re-  
ligiosa*, L.

PETIT MOINE (Ois.), la Mésange  
Charbonnière.

PETIT MOINEAU (Ois.), le *Fringilla  
montana*.

PETIT MONDE (Poiss.), le *Tetrodon  
occellatus*, L.

PETIT MOUCHET (Ois.), le *Mota-  
cilla modularis*, L.

PETIT MUGUET (Bot. Phan.), l'*As-  
perula odorata*, L.

PETIT NOIR-AURORE (Ois.), le  
*Muscicapa ruficilla*, Lath.

PETIT PAON DE MALACA (Ois.),  
l'Eperonnier.

PETIT PAON DES ROSES (Ois.), le  
Caurale.

PETIT PAON SAUVAGE (Ois.), le  
Vanneau commun.

PETIT PASSEREAU (Ois.), le Fri-  
quet.

PETIT PIERROT (Ois.), le *Porcella-  
ria pelagica*, L.

PETIT PILLERY (Ois.), même chose  
que Petit Guilleri.

PETIT PINSON DES BOIS (Ois.), le  
*Muscicapa atricapilla*.

PETIT PLOMB-D'OR (Moll.), le  
*Strombus Canarium*, L., dans Fa-  
vanne.

PETIT POIVRE (Bot. Phan.), le  
*Vitex Agnus-castus*, L.

PETIT PRÊTRE (Ois.). *V.* PETIT  
CLERC.

PETIT RIC (Ois.), la Moucherolle  
Pipiri ou *Lanius Tyrannus*, L.

PETIT ROI PATAU (Ois.), le Tro-  
glodyte.

PETIT SIMON (Ois.), le *Motacilla  
borbonica*.

PETIT SOLEIL (Moll.), le *Turbo  
Calcar*, L. *V.* EPERON.

PETIT SOURD (Ois.), le *Turdus  
Iliacus*.

PETIT TAILLEUR (Ois.), le *Sylvia  
jutoria*.

PETIT TOUR (Ois.), la Grive.

PETIT TRAIT (Mier.), le *Cyclidium  
nigricans* dans Gleichen.

PETITE AIGRETTE (Ois.), l'*Ardea  
candidissima*.

PETITE AILE (Ois.), l'Imbrine dans  
son jeune âge.

PETITE ALOUETTE DE MER (Ois.),  
la Guignette dans les planches enlu-  
minées de Buffon.

PETITE ARDERELLE (Ois.), la Mé-  
sange bleue.

PETITE BOUCHE (Moll.), l'Ovule  
verruqueuse ou Calpurne de Denis  
Monfort.

PETITE CENDRILLE BLEUE (Ois.),  
même chose que Petite Arderelle.

PETITE CHARBONNIÈRE (Ois.), le  
*Parus ater*.

PETITE CENTAURÉE (Bot. Phan.),  
le *Gentiana Centaurium*, L.

PETITE CONSOUDE (Bot. Phan.),  
le *Delphinium Consolida*, L.

PETITE DAME ANGLAISE (Ois.), un  
Troupiale de Saint-Domingue.

PETITE DIGITALE (Bot. Phan.), la  
Gratiolle officinale.

PETITE ECAILLE (Moll.), une es-  
pèce du genre Cristellaire.

PETITE FAUVETTE (Ois.), les *Syl-  
via Passerina*, L., et *rufa*, Lath.

PETITE FEUILLE MORTE (Ins.), une  
variété de Bombyx.

PETITE JASEUSE (Ois.), la Perruche  
Tirica.

PETITE JOUBARBE (Bot. Phan.), le  
*Sedum acre*, L.

PETITE LINOTE (Ois.), le Siserin.

PETITE MIAULE (Ois.), la Mouette  
cendrée.

PETITE OPERCULÉE AQUATIQUE  
(Moll.), un Cyclostome dans Geoffroy.

PETITE OREILLE DE MYDAS (Moll.),  
l'Auricule de Juda, Lamk.

PETITE ORGE (Bot. Phan.), la Cé-  
vadille

PETITE OSEILLE (Bot. Phan.),  
l'*Oxalis Acetosella*, L.

PETITE PASSE PRIVÉE (Ois.), le *Motacilla modularis*, L.

PETITE PERVENCHE (Bot. Phan.), le *Vinca minor*, L.

PETITE DE TERRE (Ois.), le Guignard.

PETITE TÊTE (Pois.), Syn. de Lep-tocéphale.

PETITE VÉROLE (Moll.), le *Cypræa Nuculus*.

PETITE VIE (Ois.), le *Sitta jamaicensis*, L., etc., etc. (B.)

**PETITIA.** BOT. PHAN. Genre de la famille des Verbénacées, et de la Tétrandrie Monogynie, L., établi par Jacquin (*Stirp. Amer.*, p. 14) qui l'a ainsi caractérisé : calice persistant, fort petit, campanulé, à quatre dents; corolle infundibuliforme, dont le tube est long et cylindrique, le limbe à quatre lobes courts et réfléchis en dehors; quatre étamines attachées à la partie supérieure du tube de la corolle, ayant leurs anthères droites et saillantes; ovaire surmonté d'un style de la longueur des étamines et d'un stigmate simple; drupe arrondie, renfermant une noix biloculaire, c'est-à-dire composée de deux noyaux accolés et monospermes. Le nombre, ordinairement quaternaire des parties du calice et de la corolle, est quelquefois diminué d'une unité, et, dans ce cas, il n'y a également que trois étamines.

Le *Petitia domingensis*, Jacq., *loc. cit.*, tab. 192, fig. 6, est un Arbruste à tige droite, divisée en rameaux dont les plus jeunes sont tétragones, garnis de feuilles opposées, pétiolées, glabres, ovales-oblongues, acuminées et très-entières. Les fleurs, dont la corolle est blanche, sont nombreuses et disposées en panicule opposées et axillaires. Cette Plante croît dans les forêts de l'île d'Haïti.

Une seconde espèce a été décrite sous le nom de *Petitia quinduensis*, par Kunth (*Nov. Gener. et Sp. Plant. æquin.*, p. 248). C'est un Arbrisseau à feuilles obovées, lancéolées, acuminées, et à fleurs blanchâtres. Il croît dans les localités pier-

reuses des Andes de Quindiu, au Pérou. (G.N.)

**PÉTIVÉRIE.** *Petiveria.* BOT. PHAN. Genre de la famille des Atriplicées, et placé par Linné, qui en est l'auteur, dans l'Hexandrie Tétragynie, quoique le nombre des étamines y soit variable de six à huit. Voici ses caractères principaux : calice ou périgone persistant, divisé profondément en quatre lobes; six ou huit étamines dont les anthères sont oblongues, bifides à leurs deux extrémités; ovaire supère portant un style qui part de sa base, suit un sillon longitudinal, et se termine par plusieurs stigmates (trois ou quatre) en pinceau; capsule monosperme, indéhiscente, couronnée par trois ou quatre pointes courbées en crochets qui sont les bases endurecies des stigmates. Ce genre ne renferme que l'espèce suivante :

La PÉTIVÉRIE ALLIACÉE, *Petiveria alliacea*, L.; Lamk., *Illustr. Gener.*, tab. 272; est connue vulgairement sous le nom d'Herbe aux Poules de Guinée. Sa racine fibreuse s'étend au loin et produit des tiges hautes de près d'un mètre, noueuses et ligneuses à leur base. Les feuilles sont pétiolées, alternes, ovales-oblongues, rétrécies à leurs deux extrémités, entières, persistantes et d'un vert foncé. Les fleurs sont petites, écartées, blanchâtres, peu apparentes, disposées en épis grêles terminaux. Cette Plante croît dans les prairies des Antilles. Toutes ses parties exhalent une odeur forte analogue à celle de l'Ail. Les bestiaux s'en nourrissent, parce qu'à l'époque où toutes les autres Plantes herbacées sont brûlées par le soleil, elle seule supporte assez bien la sécheresse, et se conserve verte, mais le lait des Vaches et la chair des Animaux qui la mangent sont imprégnés de cette odeur désagréable. On sert des racines de Pétivérie pour écarter les Insectes des habits et des étoffes de laine. (G.N.)

**PETOLA.** BOT. PHAN. La Plante

figurée sous ce nom par Rumph (*Herb. Amb.*, vol. 5, tab. 148) est une espèce voisine du *Momordica Luffa*, L., qui fait partie du genre *Luffa* de Cavanilles, et à laquelle Seringe a donné le nom de *Luffa Petola*.  
(G.N.)

PÉTOLE. REPT. OPH. *V.* PÉTHOLE.

PÉTONCLE. *Pectunculus*. MOLL.

Les anciens auteurs de conchyliologie donnaient presque indistinctement ce nom à toutes les Coquilles bivalves. L'ouvrage de Lister, celui de Klein et de plusieurs autres que nous pourrions citer, en offrent la preuve. Personne n'avait pensé avant Lamarck à faire de ce nom une application convenable à un genre rigoureusement déterminé. Ce fut à un démembrement du genre Arche de Linné qu'il donna le nom de Pétoncle. Ce nouveau genre parut pour la première fois dans le Système des Animaux sans vertèbres (1801) placé fort naturellement entre les Nucules et les Arches. Il fut dès-lors généralement adopté, et Poli, par ses belles anatomies, a pleinement justifié son établissement, ainsi que les rapports qu'on lui avait assignés. Un peu plus tard, il fit partie de la famille des Arcacées (*V.* ce mot), dans laquelle il est resté invariablement dans les différents ouvrages de Lamarck. Cuvier (*Règne Animal*) n'a admis ce genre de Lamarck qu'à titre de sous-genre des Arches; mais à bien dire, ce genre Arche est une véritable famille qui, à une exception près, correspond à la famille des Arcacées de Lamarck. Ferrussac a adopté sans modifications et le genre et la famille, ce que firent aussi Blainville et Latreille; seulement celui-ci donna indistinctement à cette famille le nom d'Arcacées ou de Polyodontes. Les caractères du genre Pétoncle peuvent être exprimés ainsi: corps arrondi, plus ou moins comprimé; le manteau sans cirres ni tubes; le pied sécuriforme et fourchu à son bord inférieur et antérieur; les appendices buccaux linéaires; co-

quille orbiculaire, presque lenticulaire, équivalve, subéquilatérale, close; charnière arquée, garnie de dents nombreuses, sériales, obliques, intrantes; celles du milieu étant obsolètes, presque nulles; ligament extérieur.

Les Pétoncles se reconnaissent facilement à leur forme orbiculaire, et surtout à leur charnière qui offre un grand nombre de dents sériales, disposées sur une ligne courbe. Ce caractère les distingue essentiellement des Arches, des Nucules et des Cuculées. Tous ces genres, à l'exception des Nucules, ont le ligament disposé de la même manière; les crochets taillés en biseau laissent entre eux un espace plus ou moins grand, ordinairement triangulaire; le ligament revêt cette surface à la manière d'une toile qui y serait collée; aussi est-il en général fort mince, d'une contexture serrée, très-solide. On trouve des Pétoncles dans presque toutes les mers, et fossiles dans presque tous les pays. On commence à les rencontrer dans les couches inférieures de la Craie, et très-abondamment dans les terrains tertiaires.

À l'exemple de Lamarck, nous diviserons les espèces en deux sections, selon qu'elles sont lisses ou pectinées.

† Espèces lisses ou seulement légèrement striées.

PÉTONCLE FLAMMULÉ, *Pectunculus pilosus*, Lamk., *Anim. sans vert.* T. VI, p. 49, n. 2; Lister, *Conch.*, tab. 268, fig. 77; *Arca pilosa*, L.; Gmel., p. 5514, n. 36; Chemnitz, *Conch.*, tab. 57, fig. 565, 566; Born., *Mus. Cæs. Vind.*, tab. 6, fig. 1, a, b. Cette espèce habite nos côtes, la Méditerranée et l'océan Atlantique. Elle est orbiculaire, assez grande, aplatie, finement treillissée; elle est toute parsemée de taches angulaires fauves, sur un fond blanc; à l'intérieur elle est blanche, avec une large tache brun foncé; son épiderme est brun, pileux, semblable à un velours peu serré et à soies roides.

Le plus grand nombre des espèces fossiles connues doivent se ranger dans cette section.

**PÉTONCLE ÉLARGI**, *Pectunculus pectinatus*, Lamk., *loc. cit.*; Def., Dict. des Scienc. nat. T. XXXIX, p. 223. Nous pensons qu'il existe de la confusion dans cette espèce, à laquelle Lamarck a rapporté les Pétoncles de presque tous les pays. Nous pouvons cependant affirmer, comme DeFrance l'a fort bien senti lui-même, que l'espèce de Grignon et des environs de Paris est différente de celle de la Touraine, de Bordeaux et surtout d'Italie. Le Pétoncle élargi est en effet une grande espèce qui acquiert quelquefois jusqu'à cinq pouces de diamètre. Il est orbiculaire, fort épais, lisse, présentant à sa surface extérieure des rayons assez nombreux, indiqués par des lignes à peine creusées. Nous connaissons cette espèce des localités suivantes : Val de Ronca, Sienne, le Plaisantin, Dax, Bordeaux, et les faluns de la Touraine.

†† Espèces pectinées.

**PÉTONCLE PECTINIFORME**, *Pectunculus pectiniformis*, Lamk., Anim. sans vert. T. VI, p. 53, n. 16; *Arca Pectunculus*, L.; Gmel., p. 3313, n. 93; Lister, Conch., tab. 239, fig. 73; Chemn., Conch. T. 7, tab. 58, fig. 568, 569; Encycl., pl. 511, fig. 5. Coquille subauriculée, déprimée, convexe, lenticulaire, ornée de vingt à vingt-cinq côtes rayonnantes, arrondies, lisses dans quelques individus; dans quelques autres, on voit des stries transverses très-fines qui couvrent la coquille entièrement. Sa couleur est blanche, avec des taches irrégulières brunes. On la trouve, d'après Linné, dans la mer Rouge et l'Océan américain.

(D.H.)

\* **PÉTONCULITES**. CONCH. Les Pétoncles fossiles. V. PÉTONCLE. (B.)

**PÉTOUE**. OIS. L'un des noms vulgaires du Roitelet. V. SYLVIE.

(DR..Z.)

\* **PET-PET**. OIS. (Descourtilz.)

L'un des noms vulgaires et de pays de l'Échasse, *Himanthopus*. (B.)

**PÉTRAC**. OIS. L'un des noms vulgaires du Friquet. V. GROS-BEC. (DR..Z.)

\* **PÉTRACEAU**. OIS. L'un des synonymes vulgaires de la Canne-Petière. V. OUTARDE. (DR..Z.)

\* **PÉTRAT**. OIS. Syn. vulgaire du Proyer. V. BRUANT. (DR..Z.)

**PÉTRÉE**. *Petræa*. BOT. PHAN. Genre de la famille des Verbénacées, et de la Didynamie Angiospermie, L., offrant les caractères suivans : calice campanulé, coloré, dont le limbe est double, l'extérieur divisé profondément en cinq segmens longs, égaux et étalés; l'intérieur presque à cinq dents et très-court; corolle plus courte que le calice, et dont le limbe offre cinq divisions presque égales et étalées; quatre étamines didyames et incluses; style simple, surmonté d'un stigmaté capité; capsule renfermée dans le calice persistant, à deux loges monospermes. Ce genre se compose d'un petit nombre d'Arbres ou d'Arbrisseaux volubiles, à feuilles simples, opposées, très-entières, à fleurs pédicellées, presque opposées, munies de bractées et disposées en épis axillaires ou terminaux.

La **PÉTRÉE GRIMPANTE**, *Petræa volubilis*, L.; Lamk., Illustr., tab. 539; Gaert., de Fruct., tab. 177, qui est l'espèce type du genre, croît dans les Antilles. Sa tige est sarmenteuse, rameuse, garnie de feuilles opposées, pétiolées, ovales, lancéolées, entières, aiguës et rudes des deux côtés. Les fleurs forment de belles grappes longues, pendantes et terminales. Leur calice est à cinq grandes divisions très-ouvertes, d'une belle couleur purpurine ou bleuâtre, et la corolle d'un violet foncé, caduque, et à cinq divisions presque à deux lèvres.

Deux espèces nouvelles ont été décrites par Kunth (*Nov. Gen. et Spec. Plant. æquinoct.*, 2, p. 282) sous les

noms de *P. arborea* et de *P. rugosa*. La première se distingue du *P. volubilis* par sa tige arborescente, ses feuilles obovées, oblongues, et ses divisions calicinales plus étroites. La seconde a des feuilles elliptiques, cordiformes, arrondies au sommet, mucronées, rugueuses et scabres en dessus, hérissées en dessous; les fleurs forment des épis terminaux ou dressés. (G..N.)

**PÉTREL.** *Procellaria*. ois. Genre de l'ordre des Palmipèdes. Caractères : bec de la longueur ou un peu plus long que la tête, dur, robuste, tranchant, déprimé et dilaté à sa base, comprimé et arqué à la pointe; les deux mandibules cannelées, subitement fléchies vers l'extrémité; l'inférieure comprimée, creusée en gouttière; narines proéminentes, réunies à la surface du bec où elles sont cachées dans un tube couché longitudinalement, ayant une ou deux ouvertures ordinairement tronquées; pieds médiocres, souvent longs, grêles; tarses comprimés; trois doigts en avant, longs, entièrement palmés; un ongle en arrière, très-pointu, remplaçant le pouce; ailes fort étendues, la première rémige la plus longue.

C'est rarement aux climats tempérés et sur les rives habitées, qu'on rencontre les espèces qui composent ce genre. Un instinct particulier les retient sur l'immensité des mers où les trouvent en très-grand nombre les navigateurs. Au milieu des glaces qui dérobent les pôles à nos recherches, vivent des milliers de Pétrels dont quelques-uns n'approchent accidentellement nos côtes que lorsqu'ils y sont poussés par la tempête, et la terre serait peut-être demeurée éternellement inconnue au Pétrel s'il ne leur fallait un point fixe pour y placer leurs nids, formés d'Hydrophytes. Ces nids sont cachés au fond des trous, des fentes ou des crevasses qui criblent les rocs dont la base est sans cesse battue par les flots. Après la ponte, qui ne se compose ordinairement

que d'un seul œuf, et l'incubation, dont la durée n'a pu être exactement constatée, le petit sort couvert d'un duvet qui le rend d'abord méconnaissable; les parens qui l'accoutument, dès sa naissance, à se passer de leurs soins, pendant deux grandes parties de la journée, reviennent, lorsque la nuit a mis tout obstacle à la pêche, lui dégorger le Poisson à demi digéré et presque converti en huile. Ils le chassent impitoyablement du nid alors qu'ils jugent ses facultés suffisamment développées pour que lui-même il puisse pourvoir à son existence.

Les Pétrels se nourrissent de débris de Cétacés, de Mollusques, de Zoophytes, comme de Poissons; souvent même on les observe attachés de préférence à dépecer les cadavres des premiers de ces Animaux, et se rapprocher par cette habitude de nos grandes espèces d'Accipitres. De même encore qu'une nombreuse série d'Oiseaux de proie, ils paraissent pouvoir supporter de très-longes jeûnes, et ne se pourvoient que lorsque le crépuscule a modifié l'intensité d'une trop vive lumière. Ils enlèvent avec adresse, et sans jamais pénétrer dans l'eau, la proie que de loin ils ont aperçue près de la surface liquide, et la harponnent pour ainsi dire à coups de bec. Ils volent avec une extrême rapidité en se portant avec une égale aisance contre le vent, et parcourent en peu d'heures des espaces étonnans. Ils passent les nuits groupés autour de quelque pointe de rocher.

On prétend, et presque tous les ornithologistes rapportent que le nom de Pétrel a été imposé à ces Oiseaux d'après l'observation faite qu'ils peuvent se soutenir, les ailes pliées, au-dessus des vagues, et qu'ils ont la faculté de courir sur les flots ou dans les sillons que tracent leurs ondulations, en les frappant des pieds à coups redoublés. Ces sortes de courses ou de promenades ont rappelé le miracle où saint Pierre se promenait sur le lac de Génésareth, et

de-là vient, dit-on, le mot Pétrel. L'étymologie du synonyme latin *Procellaria* est beaucoup plus probable; elle porte sur l'alarme salutaire que ces Oiseaux donnent aux matelots lorsqu'au milieu du calme, ils viennent voltiger autour du vaisseau, et chercher dans les agrès ou sous la poupe, un abri contre les bourasques qu'ils ont l'instinct de deviner ou de pressentir, et qui presque toujours ne tardent pas à éclater. Nombre de fois les navigateurs ont dû leur salut à ces heureux pronostics plus sûrs que tous les calculs de la prévoyance humaine.

La difficulté d'étudier et de se procurer les espèces les plus sauvages, en a laissé beaucoup d'inédites; néanmoins le genre est encore fort étendu, et déjà plusieurs coupes y ont été faites. Elles ont donné naissance aux genres *Priona* et *Pelecanoïde* institués par Lacépède et adoptés par Illiger.

**PÉTREL ANTARCTIQUE**, *Procellaria antarctica*, Lath. Parties supérieures tachetées largement de brun sur un fond blanc, les inférieures blanches; bec et pieds noirs. Taille, quinze pouces. Mers du Nord. On présume assez généralement que ce Pétrel n'est qu'une variété du Pétrel damier.

**PÉTREL DE BÉRARD**, *Procellaria Bernardii*, Quoy et Gaim., Voyage de Freycinet, pl. 57. Parties supérieures, joues et dessous du cou noirâtres, faiblement irisés; parties inférieures blanches; bec court, noir, tacheté de blanc; pieds largement palmés et noirs. Taille, huit pouces. Mers du Sud qui baignent la Terre de Feu.

**PÉTREL BLANC**, *Procellaria nivea*, Lath. Plumage blanc, à l'exception des rémiges et des rectrices qui sont noires; bec et pieds d'un noir bleuâtre. Taille, quatorze pouces. Des mers antarctiques les plus voisines du pôle.

**PÉTREL BLANC ET NOIR**. *V.* PÉTREL DAMIER.

**PÉTREL BRUN**, Buff. *V.* PÉTREL ANTARCTIQUE.

**PÉTREL DU CAP**. *V.* PÉTREL PUFFIN BRUN.

**PÉTREL CENDRÉ**, *Procellaria cineraria*, Lath. Parties supérieures cendrées, d'une teinte plus foncée vers le dos et la queue qui est noire en dessus; parties inférieures blanches; bec noir, jaunâtre à sa base; pieds bleuâtres, avec la membrane jaune. Taille, dix-neuf pouces. Des mers de l'Australasie.

**PÉTREL DAMIER**, *Procellaria capensis*, Lath.; Buff., pl. enlum. 964. Sommet de la tête, dessus du cou et rémiges noirs; tectrices alaires et manteau noirs, ornés de grandes taches symétriques blanches; rectrices noires, frangées de blanc; abdomen blanc; bec et pieds noirs. Taille, quinze pouces. Mers du Sud.

**PÉTREL DAMIER BRUN**. *V.* PÉTREL ANTARCTIQUE.

**PÉTREL ÉCHASSE**, *Procellaria grallaria*, Vieill. Parties supérieures, gorge et dessous du cou d'un gris bleuâtre foncé; rémiges et rectrices noires; poitrine et parties inférieures blanches; bec noir; pieds longs et grêles, noirâtres; ongles fort aplatis. Taille, huit pouces. Des mers de l'Australasie.

**PÉTREL FRÉGATE**, *Procellaria Fregata*, Lath. Parties supérieures noires, les inférieures blanches; bec et pieds noirs. Taille, six pouces. Mers du Sud. Espèce douteuse.

**PÉTREL FULIGINEUX**, *Procellaria fuliginosa*, Lath. Parties supérieures brunes, avec la tête et le cou d'une nuance plus foncée, et les petites tectrices alaires tirant sur le cendré, qui est aussi la nuance des parties inférieures; rémiges et rectrices noires; queue légèrement fourchue; bec noir; pieds grêles, noirâtres, tachetés de jaune. Taille, dix pouces. D'O-Taïti.

**PÉTREL FULMAR**, *Procellaria glacialis*, L.; Buff., pl. enlum. 59. Parties supérieures d'un cendré bleuâtre, avec les rémiges brunes; tête, cou, croupion, rectrices et parties inférieures d'un blanc plus ou moins pur; bec et pieds jaunes. Taille, dix-



sept pouces. Les jeunes sont presque entièrement d'un gris cendré, varié de brun : ils ont le bec et les pieds grisâtres. Des mers Arctiques.

**PÉTREL GÉANT**, *Procellaria gigantea*, Lath. Parties supérieures blanchâtres, tachetées de brun ; sommet de la tête noirâtre ; scapulaires, tectrices alaires, rémiges et rectrices d'un brun qui s'éclaircit vers le bord de chaque plume ; côtés et devant du cou, parties inférieures blanches ; bec fort, crochu et jaune ; pieds d'un gris jaunâtre, avec les membranes noires. Taille, quarante pouces. Des mers du Sud.

**PÉTREL DES GLACES**, *Procellaria gelida*, Lath. Parties supérieures noires, avec le sommet de la tête et le dessus du cou d'un cendré bleuâtre pâle ; gorge, devant du cou et poitrine d'un blanc pur ; abdomen d'un blanc cendré ; bec jaune, noir à sa base ; pieds bleuâtres en dessus, blancs en dessous. Taille, huit pouces. Mers Antarctiques.

**PÉTREL GRIS**, *Procellaria grisea*, Lath. Plumage gris-fuligineux, d'une nuance un peu plus pâle en dessous ; tectrices alaires inférieures blanches, avec la tige noire ; bec brun ; pieds d'un gris bleuâtre. Taille, treize pouces. Des mers Australes.

**PÉTREL GRIS-BLANC**. *V.* **PÉTREL FULMAR**.

**PÉTREL GRIS-VERDATRE**, *Procellaria desolata*, Lath. Parties supérieures d'un gris-verdatre ; sommet de la tête noirâtre, avec les côtés blancs de même que les parties inférieures ; rémiges et rectrices noires ; queue arrondie et terminée de brun ; bec noir avec l'extrémité jaune ; pieds bruns ; membrane jaune. Taille, dix pouces. Mers Antarctiques.

**PÉTREL DE LEACH**, *Procellaria Leachii*, Temm. Plumage d'un brun noirâtre ; rémiges et rectrices noires ; côtés de l'abdomen et croupion blancs, avec la tige des plumes noirâtre ; queue fourchue ; bec et pieds noirs. Taille, sept pouces et un quart. Mers et lacs salés d'Europe.

**PÉTREL DE MANKS**, *Procellaria An-*

*glorum*, Temm. Parties supérieures d'un noir lustré ; côtés du cou variés de taches lunulées noires et blanches ; parties inférieures blanches ; bec brun ; pieds noirs ; membranes jaunâtres. Taille, treize pouces. Océan.

**PÉTREL MARIN**, *Procellaria marina*, Lath. Parties supérieures brunes, avec la tête, le dessus du cou et le croupion d'un cendré bleuâtre ; un trait bleuâtre sous l'œil ; côtés de la tête, sourcils et parties inférieures blancs ; bec grêle et peu courbé, brun ; pieds noirs, avec des raies jaunâtres sur la membrane. Taille, huit pouces. Des mers Australes.

**PÉTREL MÉLANOPE**, *Procellaria melanopus*, Lath. Parties supérieures d'un gris noirâtre ; lorum, menton et gorge d'un gris argentin, tacheté de noir ; parties inférieures d'un blanc grisâtre ; bec noir ; pieds jaunâtres. Taille, douze pouces. Océan septentrional.

**PÉTREL DE NEIGE**. *V.* **PÉTREL BLANC**.

**PÉTREL OCÉANIQUE**, *Procellaria oceanica*, Ch. Bonap. *V.* **PÉTREL ÉCHASSE**.

**PÉTREL PLONGEUR**. *V.* **PÉLÉCANOÏDE PLONGEUR**.

**PÉTREL A POITRINE BLANCHE**, *Procellaria alba*, Lath. Parties supérieures d'un brun noirâtre : devant du cou noir, avec une tache blanchâtre sur la gorge ; poitrine et ventre blancs ; tectrices caudales inférieures variées de cendré et de blanc ; bec noir, crochu ; pieds d'un brun noirâtre, avec l'ongle du doigt postérieur enroulé. Taille, quinze pouces. Mers Australes.

**PÉTREL DE FORSTER**. *V.* **PRION FORSTER**.

**PÉTREL PUFFIN**, *Procellaria puffinus*, Lath. Buff., pl. enlum. 962. Parties supérieures d'un gris brunâtre ; tête et dessus du cou grisâtres ; rémiges et rectrices noires ; tectrices alaires bordées de gris clair ; parties inférieures blanches ; bec jaune, terminé de noir ; pieds bruns. Taille, quinze pouces. Océan.

**PÉTREL-PUFFIN A BEC BLEUÂTRE**, *Procellaria pacifica*, Lath. Parties supérieures noires, les inférieures noirâtres; bec d'un gris bleuâtre, très-courbé à sa pointe; pieds jaunâtres, tachetés de brun. Taille, vingt-un pouces. Mer Pacifique.

**PÉTREL-PUFFIN DU BRÉSIL**, *Procellaria brasiliensis*, Lath. Plumage d'un brun noirâtre; deux taches jaunâtres sur le devant du cou; bec blanchâtre; pieds bruns. Taille, vingt-sept pouces. Océan méridional.

**PÉTREL-PUFFIN BRUN**, *Procellaria æquinoctialis*, Lath. Tout le plumage d'un brun noirâtre; bec jaunâtre, terminé de noir; pieds bruns. Taille, vingt-deux pouces. Océan méridional.

**PÉTREL-PUFFIN CENDRÉ**, *Procellaria Puffinus*, var., Lath., Buff., pl. enlum. 59. Parties supérieures d'un cendré bleuâtre; rémiges noires; tectrices alaires cendrées, tachetées de blanc; front, parties inférieures et rectrices d'un blanc assez pur; bec jaunâtre à la pointe qui est très-courbée; pieds brunâtres, avec la membrane jaunâtre. Taille, quinze pouces. De l'Océan.

**PÉTREL-PUFFIN FULIGINEUX**, *Procellaria leucorhoa*, Vieill. Le plumage d'un brun noirâtre; rémiges et rectrices noires; grandes tectrices alaires frangées de gris; tectrices caudales supérieures blanches; queue fourchue. Taille, sept pouces et demi. Océan.

**PÉTREL-PUFFIN GRIS-BLANC**. V. PÉTREL FULMAR.

**PÉTREL-PUFFIN OBSCUR**, *Procellaria obscura*, Vieill. Parties supérieures d'un noir presque velouté; côtés du cou variés de taches lunulées noires et blanchâtres; parties inférieures blanches; bec d'un brun noirâtre; pieds d'un brun rougeâtre, avec les membranes jaunes. Taille, dix pouces. Océan et Méditerranée.

**PÉTREL A QUEUE FOURCHUE**, *Procellaria furcata*. Parties supérieures d'un gris argenté foncé; front et sommet de la tête mélangés de brun; poignet noir intérieurement; rémiges

d'un gris noirâtre, de même que les rectrices caudales; rectrices noirâtres, les extérieures bordées de blanc, les intermédiaires plus courtes; parties inférieures blanchâtres; abdomen blanc; bec noir, très-courbé à la pointe; pieds noirâtres. Mers Boréales voisines du pôle.

**PÉTREL DE SAINT-KILDA**. V. PÉTREL FULMAR.

**PÉTREL TACHETÉ**. V. PÉTREL DAMIER.

**PÉTREL DE TEMPÊTE**, *Procellaria pelagica*, L. Parties supérieures d'un noir mat, avec une large bande transversale blanche sur le croupion; scapulaires et moyennes rémiges terminées de blanchâtre; grandes rémiges et rectrices noires de même que le bec et les pieds. Taille, cinq pouces et demi. Océan. Les jeunes ont le noir moins décidé.

**PÉTREL DE WILSON**, *Procellaria Wilsonii*, Ch. Bonap.; *Procell. pelagica*, Wils. Plumage d'un brun noirâtre tirant sur le fuligineux; rémiges et rectrices noires; tectrices caudales supérieures et inférieures blanches; petites tectrices alaires marquées d'un point blanchâtre; bec et pieds noirs; une grande tache jaune sur les membranes digitales. Taille, huit pouces. Océan septentrional. (DR..Z.)

**PÉTRICOLE**. *Petricola*. CONCH. La plupart des Coquilles que Lamarck a fait entrer dans son genre Pétricole et dans les Vénérupes, étaient rangées par ses prédécesseurs dans le genre Vénus. La singulière propriété qu'on leur avait reconnue, leur avait fait donner les noms de *Venus rupes-tris*, *Venus lithophaga*, *Venus lapicida*, etc., qui indiquent leur manière de vivre à l'intérieur des pierres, où elles se creusent des loges. Lamarck (Syst. des Anim. sans vert., 1801) sépara le premier ces Coquilles des Vénus, et en forma le genre qui nous occupe; mais il comprenait alors les Vénérupes qu'il en sépara depuis (Extr. d'un Cours de Zool., 1811). Il adopta en même temps les genres Rupellaire et Rupicolle proposés par

Fleuriu de Bellevue, sur des caractères de peu de valeur; ce qui l'obligea, dans son grand ouvrage, à réunir ces deux genres; mais il conserva les Vénérupes, quoique celles-ci ne soient pas, par rapport aux Pétricoles, ce qu'étaient les Rupellaires par rapport au même genre, leur séparation ayant été faite d'après les charnières, qui sont très-variables dans les espèces, et offrant conséquemment des caractères peu solides aux genres; et cela est si vrai, que telle espèce pourrait être placée tantôt parmi les Pétricoles et tantôt parmi les Vénérupes. Aussi Cuvier n'a point admis ces distinctions; ce célèbre zoologiste s'est contenté, pour tout cela, d'un seul genre, les Pétricoles, qu'il a placé parmi les Vénus. Peut-être aurait-il fallu en faire un genre; car si l'organisation de l'Animal se rapproche des Vénus, la propriété remarquable dont il jouit, et surtout la disposition de la charnière et la forme générale des coquilles, semblent autoriser cette séparation; d'un autre côté, le bâillement des valves, la grandeur des syphons, paraissent les rapprocher des Solénacés et des Myaires, comme c'est l'opinion de Lamarck. Férussac, dans ses Tableaux systématiques, a pris un terme moyen entre ces deux opinions. Il a placé les Lithophages, dont les Pétricoles font partie, après les Vénus et avant les Mastracés, qui suivent immédiatement. Blainville, Traité de Malacologie, n'admet pas ce genre. Il le confond avec les Vénérupes, dont il forme une petite section. Par cet arrangement, les Pétricoles se trouvent fort rapprochées des Vénus; ce qui s'accorde assez bien avec l'opinion de Cuvier. Latreille n'a adopté aucune des opinions que nous avons rapportées. Il admet le genre Vénérupe de Lamarck pour le rapprocher des Vénus, et le genre Pétricole, pour le placer dans la famille des Tellinides, avec les Saxicaves et les Pétrifères (V. ces mots). Lamarck a donné à ce genre les caractères suivants: coquille bivalve, subtrigone,

transverse, inéquilatérale, à côté postérieur arrondi, l'anterieur atténué, un peubâillant; charnière ayant deux dents sur chaque valve ou sur une seule.

Les Pétricoles sont des Coquilles en général d'une petite taille, qui ont pour habitude de vivre dans les pierres qu'elles percent à la manière des autres Lithophages; elles s'y enfoncent plus ou moins, et choisissent les Calcaires tendres de préférence à ceux qui ont une plus grande dureté; elles ne vivent pas non plus à une grande profondeur dans la mer: c'est dans les rochers, non loin des côtes, et quelquefois dans les pierres roulées qu'il faut les chercher. On en trouve de fossiles dans plusieurs localités, aux environs de Paris et en Italie. Si le *Petricola ochroleuca* reste dans ce genre, on devra noter que son analogue fossile appartient aux faluns de la Touraine.

PÉTRICOLE LAMELLEUSE, *Petricola lamellosa*, Lamk., Anim. sans vert. T. v, p. 505, n. 1. Coquille ovale, trigone, oblique, couverte de lames transverses droites et légèrement réfléchies; l'intervalle qu'elles sépare est très-finement strié. Cette espèce se trouve dans la Méditerranée, où elle semble assez rare. Payraudeau (Catal. des Annel. et des Moll. de l'île de Corse, p. 54) l'a découverte sur les côtes de Corse, à Saint-Florent, dans les pierres et le bois pourri.

PÉTRICOLE OCHROLEUQUE, *Petricola ochroleuca*, Lamk., loc. cit., n. 2; Payraudeau, Catal., p. 54, pl. 1, fig. 9-10. Cette Coquille a presque tous les caractères des Pétricoles, sans cependant avoir, comme elles, l'habitude de vivre dans les pierres. Cette circonstance est-elle suffisante pour rejeter cette Coquille du genre? C'est ce que nous ne pensons pas. Il faudrait qu'à ce caractère il s'en joignît d'autres, qui peut-être existent dans l'Animal qui n'est point encore connu. Cette Coquille est mince, diaphane, ovale, trigone, inéquilatérale, bâillante postérieurement, d'un blanc jaunâtre;

sa surface extérieure offre un grand nombre de stries transverses, peu saillantes, assez rapprochées, dans l'intervalle desquelles on voit des stries longitudinales très-fines; la charnière offre sur la valve droite deux dents cardinales, obliques, et sur la valve gauche, une dent cordiforme, saillante, profondément bifide. Nous possédons plusieurs individus fossiles des faluns de la Touraine, identiques avec ceux que l'on trouve sur nos côtes et dans la Méditerranée. (D..H.)

**PÉTRIFICATION. GÉOL.** Ce mot signifie, dans son acception rigoureuse, un corps changé en pierre ou devenu pierre, et cette définition sépare facilement les corps pétrifiés des fossiles, qui sont les restes de corps organisés enfouis et conservés eux-mêmes dans le sein de la terre. La manière dont s'opère la Pétrification d'un corps, explique encore la différence qu'il offre avec un autre fossile. Les corps pétrifiés se rencontrent de préférence dans les anciens terrains. Ces corps, après y avoir été empâtés et exactement moulés, selon la finesse de la pâte, ont été dissous et ont laissé entre le moule intérieur et le moule extérieur, un espace qui a été remplacé par une matière étrangère inorganique, qui n'a plus aucune trace de l'organisation du corps qu'elle représente. Ce qui prouve que le corps a été dissous et remplacé par une matière étrangère, c'est que cette matière moulée prend tous les accidens du moule; accidens tout-à-fait étrangers à l'organisation. Ainsi, une Coquille turriculée n'a pas été entièrement remplie intérieurement; ses premiers tours de spire sont restés vides au moment de la solidification de la couche; lorsqu'ensuite cette coquille s'est dissoute, ces derniers tours ont disparu et ont laissé un grand espace entre le moule extérieur et le moule tronqué de l'intérieur; hé bien, cet espace tout entier s'est rempli de la matière étrangère, de sorte que la Coquille dans

cet endroit n'a conservé aucune trace d'organisation intérieure.

La matière étrangère qui remplace les corps organisés empreints ou moulés dans les couches de la terre, est de diverse nature; le plus souvent elle est calcaire, d'autres fois siliceuse, et rarement de substances métalliques. Il y a quelques Pétrifications dans lesquelles les corps organisés ne semblent pas avoir subi les changemens dont nous venons de parler. Il paraît probable que la matière calcaire dont ils sont toujours formés, n'a éprouvé qu'un arrangement moléculaire nouveau, ou peut-être que la matière organique a été imprégnée d'une quantité de matière calcaire assez grande pour entraîner la cristallisation de la masse. Ce qui donne quelque certitude à cette opinion, c'est que la même disposition se rencontre seulement dans les Bélemnites et les Oursins, dans quelque lieu ou dans quelque terrain où on les observe. Il a donc fallu que la matière organique fit sentir son influence sur l'arrangement nouveau des molécules.

Les Végétaux en grandes masses ont un mode particulier de pétrification ou plutôt de conservation au sein de la terre. Il se forme de nouvelles combinaisons chimiques dans les principes constituans des Végétaux, qui par cela perdent leurs formes et apparaissent sous l'aspect de masses inorganiques. On trouve souvent cependant des Végétaux pétrifiés. Ils sont plus souvent changés en Silex qu'en toute autre chose. Les bois pétrifiés calcaires sont très-rares; mais dans tous les cas, ils sont généralement assez bien conservés quant à leur organisation, pour qu'on puisse distinguer les Monocotylédons et les Dicotylédons. Dans ceux qui appartiennent à cette dernière classe, il est fort difficile, pour ne pas dire impossible de les rapporter à certains genres ou à certaines familles. Il n'en est pas de même des Monocotylédons, qui, dans leurs genres, offrant une structure particulière,

peuvent assez facilement se reconnaître. Il est assez difficile d'expliquer comment dans les Végétaux des matières putrescibles se changent en une substance aussi peu soluble et aussi peu destructible que le Silex. Ce changement doit paraître d'autant plus étonnant, qu'il ne peut se faire que peu à peu, molécule à molécule, puisque toute l'organisation ligneuse est parfaitement conservée. Notre collaborateur Bory de Saint-Vincent a présenté des vues fort ingénieuses et une théorie très-probable de la conversion en Silex, ou du moins des dépôts siliceux dans le Calcaire, au mot CRAIE du présent Dictionnaire. On y reviendra au mot SILEX.

Les Animaux vertébrés ne peuvent être pétrifiés dans leur entier. On n'en a vu jusqu'à présent aucun exemple. Les chairs sont trop putrescibles pour qu'une matière étrangère quelconque ait pu les remplacer. Les parties solides qui constituent leur squelette, ou celles qui sous formes d'écailles, de plaques ou de carapace, se développent dans la peau et sont composées comme les os, étaient seules susceptibles de se conserver et de se pétrifier. Cependant, à bien dire, et toujours dans l'acception rigoureuse du mot, il n'y a point d'os pétrifiés, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas été dissous et remplacés par une matière étrangère. On retrouve les os eux-mêmes privés seulement de matières animales, réduits à la matière inorganique qui en forme la masse principale. Quand les os, par une cause accidentelle, ont pu se remplir de la substance de la couche où ils sont enfouis, ou que par une cause quelconque leurs porosités, si nombreuses dans les os plats surtout, se sont remplies d'une infiltration calcaire, ils approchent alors, par leurs propriétés, de l'état de Pétrification; mais l'es existe toujours; il a rempli le rôle d'une éponge dont les porosités se sont laissées remplir par un liquide qui s'est solidifié bientôt après.

Nous ne pouvons suivre l'exemple de l'auteur de l'article *Pétrification* du Dictionnaire des Sciences naturelles, qui, n'étant point borné comme celui-ci, a pu donner une grande extension à son article, que l'on doit bien plutôt considérer comme un traité ex-professo. Des tableaux comparatifs des Animaux vivans avec ceux fossiles ou pétrifiés antérieurs à la Craie, de la Craie ou postérieurs à cette substance, font le principal mérite de cet article. Ils font voir combien DeFrance a cherché les corps organisés fossiles, dont il a rassemblé une fort riche collection. Ce travail peut servir de base aux observations qui se feront par la suite. Nous ne pensons pas que l'on puisse déjà en tirer des conséquences de chiffres; mais il peut être fort utile pour poser quelques faits généraux importans pour la zoologie de l'ancien monde comparée avec la nôtre.

A chacun des articles généraux de ce Dictionnaire, où l'on a traité les coupes principales des deux règnes organiques, ainsi qu'aux articles de familles et de genres, il a été question des Pétrifications ou des fossiles qui s'y rapportent. Nous y renvoyons le lecteur, pour ne pas tomber dans des redites inutiles. (D..H.)

\* PÉTRIFORE. *Petrifora*. MOLL. Genre que Latreille, dans ses Familles naturelles du Règne Animal, p. 219, a démembré des Vénérupes de Lamarck. Ce genre, qui n'a point été caractérisé par son auteur, n'est point autrement connu que par son nom, aucune espèce n'ayant été indiquée pour lui servir de type. (D..H.)

PÉTRILITE. MIN. Nom donné par Kirwan à une espèce minérale qui paraît se rapporter au Feldspath cubique de Karsten. (AUD.)

PETROBIUM. BOT. PHAN. Robert Brown, dans ses Observations sur les Composées (*Trans. Soc. Linn.*, vol. XII, p. 115), a proposé ce nom générique pour distinguer une Plante

que G. Forster avait d'abord décrite sous celui de *Laxmannia*, mais que plus tard (*Comm. Gotting.* T. IX, p. 66), abandonnant lui-même sa désignation générique, il nomma *Spilanthus arboreus*. Roxburgh, dans le Catalogue des Plantes de Sainte-Hélène, publié en 1815, lui avait donné le nom de *Bidens arborea*; peut-être aussi le *Spilanthus tetrandrus* du même auteur est-il un second synonyme de cette Plante. Rob. Brown, considérant sans doute le nom de *Laxmannia* comme non venu, puisqu'il était inconnu de la plupart des botanistes, et que le genre auquel il était appliqué avait été mal caractérisé par Forster, transporta ce nom à un genre de la famille des Asphodélées. V. LAXMANNIE.

Le genre *Petrobium* offre les caractères suivans, d'après la description donnée par l'auteur : Plante dioïque. La calathidemale, composée de fleurs régulières, disposées en forme de rayons. L'involucre est oblong, formé de folioles presque sur deux rangs, les extérieures moins nombreuses et plus courtes. Le réceptacle est légèrement plan, garni de paillettes semblables aux folioles de l'involucre. Les corolles ont le tube arqué en dehors, et le limbe quadrifide. Il y a, dans chaque fleur, quatre étamines à anthères exsertes et pourvues au sommet d'appendices très-courts et aigus; un style à deux branches stigmatiques, aiguës, légèrement hispides; des ovaires à demi avortés, portant un nectaire et une aigrette analogue à celle des ovaires de la calathide femelle. Celle-ci se compose de fleurs dont les diverses parties sont à peu près comme celles des fleurs de la calathide mâle, à l'exception que l'avortement a porté sur les étamines dont il ne reste que des anthères stériles, sagittées, distinctes. Les styles offrent des branches stigmatiques, aiguës et recourbées. Les ovaires sont comprimés parallèlement et anguleux, surmontés d'une aigrette composée de deux ou trois arêtes persistantes, denticulées par devant, cor-

respondantes aux deux ou trois angles de l'ovaire. R. Brown a depuis observé que chacune des anthères mâles était séparée en deux par un vestige de cloison longitudinale, observation qui confirme l'assertion de Cassini sur la structure des anthères de Synanthérées, qu'il avait conjecturée d'après l'analogie de cette famille avec les Campanulacées, Lobéliacées, Dipsacées et autres familles voisines. Ce dernier auteur place le genre *Petrobium* dans la tribu des Hélianthées, et avec doute, dans la section des Hélianthées-Coréopsidées.

Le *Petrobium Forsteri*, Cassini, *Laxmannia* et *Spilanthus arboreus*, G. Forst., *loc. cit.*; *Petrobium*, R. Brown, *loc. cit.*; *Bidens arborea* et *Spilanthus tetrandrus*? Roxburgh, *loc. cit.*; est un Arbre à feuilles opposées, indivises, et à panicules terminales, divergentes et dichotomes. Il croît à l'île de Sainte-Hélène.

(G.N.)

PETROCALLIS. BOT. PHAN. Genre de la famille des Crucifères et de la Tétradynamie siliculeuse, L., établi par R. Brown (*in Hort. Kew.*, éd. 2, vol. IV, p. 95) et adopté par De Candolle (*Syst. nat. Veget.*, 2, p. 550) qui l'a ainsi caractérisé : calice à sépales égaux à la base; pétales entiers; filets des étamines dépourvus de dents; style très-court; silicule ovale, à valves un peu planes et marquées d'une nervure sur leur milieu; à loges dispermes, séparées par une cloison membraneuse; cordons ombilicaux adnés à la cloison; graines non bordées, à cotylédons ovales, obliquement accombans, c'est-à-dire que leur position relativement à la radicule est douteuse, et presque intermédiaire entre celle des cotylédons incombans et celle des cotylédons accombans. C'est par cette dernière note caractéristique, qui a été vérifiée par J. Gay (*Ann. des Scienc. natur.* T. VII, p. 591), et surtout par les cordons ombilicaux adnés à la cloison, que le genre *Petrocallis* diffère du *Draba*, avec lequel il était confondu. Il ne renferme qu'une

seule espèce : *Petrocallis pyrenaica*, Brown et De Cand., *loc. cit.*; *Draba pyrenaica*, L.; Jacq., *Austr.*, tab. 228; Allioni, *Flor. Pedem.*, tab. 8, fig. 1. Elle croît sur les rochers et dans les localités pierreuses des montagnes de l'Europe australe entre mille quatre cents et trois mille quatre cents mètres de hauteur absolue, notamment dans les Pyrénées, les Alpes de Provence, de Dauphiné, de Piémont, de Suisse, d'Autriche, de Carniole et de Transylvanie. C'est une petite herbe en gazon, dont le port ressemble à celui de certains Saxifrages et Androsacés alpins. Ses tiges sont très-rameuses, nues et grêles dans leur partie inférieure qui s'allonge entre les fissures des rochers ou parmi les rocailles. Les feuilles roides, ciliées, cunéiformes, trifides au sommet, sont rassemblées au sommet des rameaux. Les fleurs, de couleur rose, sont peu nombreuses, disposées en grappes courtes ou en petits corymbes.

(G..N.)

**PETROCARYA.** BOT. PHAN. Dans Schreber ce mot est donné comme le nom scientifique de Parinaire, *Parinarium*. *V.* ce mot. (B.)

**PETROCOSIPHOS.** OIS. Gesner paraît avoir mentionné sous ce nom (Av., p. 767) une Pie-Grièche, qui est le *Lanius minor* de Gmelin, ou le *Turdus saxatilis* de Linné. (LESS.)

**PETRODROMA.** OIS. *V.* PICCHION.

**PÉTROGLOSSÉS.** POIS. FOSS. L'un des synonymes de Glossopètres. *V.* ce mot. (B.)

**PÉTROLE.** *Petroleum.* MIN. Nom donné à un Bitume liquide et huileux qui découle naturellement de certaines roches. L'analyse chimique a démontré que le Pétrôle était composé de Naphte mêlé à une matière grasse, épaisse et visqueuse. (AUD.)

**PETROMARULA.** BOT. PHAN. L'Ecluse et les Bauhin donnaient ce nom, qu'ils avaient emprunté d'un vieux médecin de l'île de Crète, à deux espèces de *Phyteuma* (*P. spicata*

et *P. pinnata*). Cette dernière se distingue par son stigmate en tête, ses étamines élargies à la base, et ses feuilles pennées. Persoon, qui en a fait une section particulière du genre *Phyteuma*, incline à la regarder comme type d'un genre distinct. *V.* PHYTEUMA. (G..N.)

\* **PÉTROMYZIDES.** POIS. Risso, dans son Histoire des Poissons du golfe de Nice, nomme ainsi la première famille qu'il établit dans l'ordre premier des Chondroptérygiens à branchies fixes. Elle répond au genre *Pétromyzon* des auteurs, et est caractérisée de la sorte dans le savant auteur italien : corps cylindrique, anguilliforme; la bouche circulaire, bordée par un anneau formé par les mâchoires soudées l'une à l'autre, avec des tubercules aux dents labiales dans son fond, et des nageoires sans rayons. Le *Petromyzon marinus*, L., est la seule espèce que mentionne Risso comme méditerranéenne; il dit qu'elle s'approche soit rarement du rivage, qu'elle fuit même l'eau douce, selon les pêcheurs, et qu'on la trouve quelquefois fixée sur la carène des bâtimens à l'aide de sa bouche qui fait l'usage d'une ventouse. (B.)

**PÉTROMYZON.** *Petromyzon.* POIS. Genre de la famille des Cyclostomes (*V.* ce mot) dans l'ordre des Chondroptérygiens à branchies fixes. Le nom par lequel on le désigne est employé par les ichthyologistes dès avant Linné, et vient de ce que les Poissons qui le portent semblent sucer les pierres par la manière dont ils s'y accrochent au moyen de la ventouse que peut former leur ouverture buccale. Les *Pétromyzons* se reconnaissent, dit Cuvier, aux sept ouvertures branchiales qu'elles ont de chaque côté. La peau se relève au-dessus et au-dessous de la queue en une crête longitudinale qui tient lieu de nageoire, mais où les rayons ne s'apperçoivent que comme des fibres à peine sensibles. Elles ont, comme les autres Cyclostomes, sur la tête, un

petit trou qu'on avait regardé comme un événement, mais qui communique à une cavité dont aucun rapport avec les organes respiratoires n'est démontré, encore que Lacépède ait fait une page d'éloquence (T. I, IV) à ce sujet et comparé les Lamproies avec les grands Poissons, etc. Duméril pense que c'est une espèce d'éprouvette, par laquelle l'Animal distingue quelle est la nature de l'eau où il nage. Les espèces connues de ce genre sont :

La LAMPROIE, *Petromyzon marinus*, L., (et non *maximus*); Gmel., *Syst. Nat.*, 12, T. I, p. 1513; Bloch, pl. 87; Lacép., *Pois.* T. I, pl. 1, fig. 1 (médiocre); la Marbrée, *Encyclopéd.*, *Pois.*, pl. 1, fig. 1 (bonne). Cette espèce, la plus répandue, semble se plaire sur les rivages de l'hémisphère boréal, de la zone tempérée. On la trouve dans la Méditerranée, mais seulement dans les parties occidentales depuis l'Italie, puisqu'elle ne paraît pas exister en Grèce. Les côtes d'Espagne, de France, d'Angleterre, et jusqu'à celles de Norvège en produisent; elles se retrouvent au Japon, on dit même sur les côtes de l'Amérique. La Lamproie atteint d'un à trois pieds; ses allures sont celles des Serpens, et leur souplesse est extrême. La peau est fort visqueuse, et la chair un mets exquis. Les vrais connaisseurs l'estiment beaucoup au temps où, remontant les fleuves, les Lamproies y viennent jeter leurs œufs. Alors la Garonne et la Loire en produisent d'exquises, et cependant ce Poisson est fort peu apprécié à Paris où l'on a même quelque aversion pour sa chair, sans doute à cause des airs suspects du Poisson et de sa rareté. La Lamproie est encore un de ces mets de luxe contre lesquels ont déclamé de pauvres diables d'écrivains qui n'avaient sans doute pas de quoi en payer la sauce. On peut, si l'on est curieux de savoir à quel point elles échauffaient la bile du poète Giovio qui, vers 1524, composait des vers sur les Poissons, lire la sortie qu'il fait

contre les Romains dégénérés qui payaient, au printemps, une Lamproie jusqu'à dix pièces d'or. Un autre s'indigne contre le pape et les seigneurs italiens qui servent, à leurs festins, des Lamproies noyées dans du vin de Chypre, ayant une muscade dans la bouche, un clou de girofle dans chacune des ouvertures des branchies, et roulées sur elles-mêmes dans une casserolle, avec des amandes pilées et des épices de toutes sortes. Si les papes ne se fussent pas livrés à d'autres désordres, le schisme de Luther n'eût probablement pas eu lieu. Il vaut mieux acheter des Lamproies que de vendre des indulgences; mangeons-en donc, et ne perdons pas le peu de temps qui nous est donné pour l'étude et pour le plaisir à lire Pline, Giovio ou les compilateurs qui, en reproduisant leurs déclamations, partagent leur frivole courroux.

Le squelette de la Lamproie, si l'on peut nommer ainsi ce qui, chez les Animaux du genre, représente la colonne vertébrale, présente cette singularité, que selon les saisons, il offre plus ou moins de consistance; quand la Lamproie commence à remonter dans l'embouchure des fleuves, il est gélatineux ou à peine visible, ce n'est pas même un cartilage; plus tard il s'épaissit, devient opaque, et l'on dirait alors un tube de corne mouillée, opaline, mais toujours très-flexible; c'est alors ce que le vulgaire appelle la *corde* qui, dans l'Animal, occupe un espace perdu pour la bonne chère; aussi dans les pays où l'on fait de ce Poisson le cas qu'il mérite, les cuisiniers disent que la Lamproie est *cordée* pour exprimer que le squelette cartilagineux s'y est durci, ce qui arrive à la fin de la saison. La chair est alors sensiblement moins délicate.

LAMPROIE FLUVIATILE, *Petromyzon fluviatilis*, L.; Gmel., *loc. cit.*, 1514; Bloch, pl. 78, fig. 1; le *Pryclæa*, *Encyclop.*, *Pois.*, pl. 1, fig. 2. Le dessin que Bloch donne dans sa planche 78, fig. 5, n'est en-



core que celui de l'espèce qui nous occupe, mais jeune. Lacépède a le premier désigné en français le Pétromyzon dont il s'agit, sous le nom de Pricka, devenu scientifique dans l'école de cet écrivain. Avant de passer outre, nous ferons remarquer aux personnes qui seraient tentées de regarder l'histoire naturelle comme un canevas à déclamations, combien les modèles dont ils suivent les traces ont été entraînés à des erreurs du mauvais goût lorsqu'ils se sont plus occupés d'arrondir des phrases que de savoir ce dont ils discouraient. Pour éviter une confusion de nomenclature qui n'était guère dommageable dans un genre peu nombreux en espèces, Lacépède nous dit en parlant du Lamproyon : « Aussi méritait-il l'épithète de fluviatile bien mieux que le Pricka à qui cependant elle a été donnée par un grand nombre de naturalistes, mais à qui nous avons cru d'autant plus devoir l'ôter, qu'en lui conservant le nom de *Pricka*, nous nous sommes conformés à l'usage des habitans d'un grand nombre de contrées de l'Europe, etc. » Mais si ce mot Pricka, auquel pour lui donner une terminaison moins dure Lacépède ajoute une voyelle, a quelque signification obscène, appliquée à un Poisson à cause d'une ressemblance éloignée que des pêcheurs grossiers lui trouvèrent, est-il permis de le transporter dans une langue où le nom que Rondelet donnait à certaine Holoturie a été généralement rejeté ? Le langage des sciences n'est pas incompatible avec celui des honnêtes gens; conservons conséquemment au Poisson qui nous occupe le nom que lui imposa Linné. La Lamproie fluviatile, beaucoup plus petite que la précédente, se trouve dans les eaux douces; elle abonde surtout dans les lacs et dans les rivières du Nord, principalement vers l'embouchure de ceux-ci. On en prépare la chair dans la saumure ou de diverses façons pour la conserver, et on la sert sur presque toutes les tables d'Allemagne.

Le LAMPROYON, Lac. , Pois. T. 1 , pl. 2 , fig. 1 ; *Petromyzon branchialis*, Gmel. , loc. cit. , p. 1515 ; Bloch, pl. 86 , fig. 2 ; la Branchiale, Encycl. , Pois. , pl. 1 . fig. 5. Cette espèce , qui se tient dans les rivières , et qui descend même assez rarement dans les grands fleuves , est encore plus petite que la précédente. Rondelet l'avait anciennement mentionnée sous le nom de *Lamprillon*. Quoiqu'une chair soit savoureuse , les pêcheurs n'en prennent guère que pour faire des appâts de pêche.

Le PLANER, Lacép. T. 1 , pl. 3 , fig. 1 (bonne) ; Encyclop. , Pois. , pl. 1 , fig. 4 ; *Petromyzon Planeri*, Gm. , loc. cit. , p. 1516 , est la plus petite espèce du genre , découverte vers la fin du dernier siècle par le professeur Planer , dans les environs d'Erfurt , cité de Thuringe , où les moindres ruisseaux produisent ce petit Poisson.

Cuvier pense que les Pétromyzons Sucet, Septeuil et noir de Lacépède (Pois. T. 11 , pl. 1 , fig. 5 , et T. 1v , pl. 15 , fig. 1 et 2) ne sont que des variétés du Planer ; au reste , toutes les petites Lamproies portent ce nom de Septeuil ou l'équivalent dans les diverses langues de l'Europe ; et ce que dit Lacépède de ces deux petites espèces ne peut guère servir à les caractériser. Le Pétromyzon rouge du même auteur , T. 11 , pl. 1 , fig. 2 , est encore une espèce douteuse , peut-être un état du *Branchialis*.

Cuvier pense encore que le *Petromyzon argenteus* de Bloch , pl. 445 , fig. 2 , n'est qu'une variété du *fluviatilis* ; mais c'est au moins une variété des côtes indiennes. (B.)

PÉTRON. BOT. PHAN. L'un des noms vulgaires du Genévrier commun dans certains cantons de la France. (B.)

PETRONA. BOT. CRYPT. (*Champignons*.) Adanson a donné ce nom à un genre de Champignons auquel il rapporte le *Lithordemomyces* de Battara , pl. 24 , fig. B. Fries rapporte ce genre aux Agarics , tandis qu'il cite la figure de Battara sous le

genre *Cantharellus*. D'après la figure imparfaite et la description incomplète de Battara, sur lesquelles Adanson paraît avoir fondé son genre, on pourrait présumer que ce n'est qu'un chapeau d'Agaric détaché, et qui se serait agglutiné par sa surface supérieure sur une pierre à laquelle il serait resté adhérent en se desséchant. Ce que Battara dit de la nature demi-vitreuse de la pierre, ne paraît pas indiquer un sol propre au développement d'un Champignon, et ne convient pas à l'hypothèse de Paulet, qui pense que Battara a pris un Polypier pour un Champignon. (AD. B.)

\* PÉTRONELLE ou PÉTRONILLE. INS. Espèce du genre *Calobate*. *F.* ce mot. (B.)

PÉTROPHILE. *Petrophila*. BOT. RHAN. Genre de la famille des Protéacées, et de la Tétrandrie Monogynie, L., établi par R. Brown (*Transact. of Linn. Soc.*, vol. 10, p. 67), qui l'a ainsi caractérisé : calice quadrifide, entièrement caduc ; style persistant par sa base ; stigmaté fusiforme, aminci au sommet ; point d'écailles hypogynes ; strobile ové ; noix lenticulaire chevelue d'un côté, ou samare barbue à la base. Salisbury avait confondu les espèces de ce genre dans celui qu'il nommait *Atylus* et qui se composait de plusieurs *Protea* de la Nouvelle-Hollande ; mais R. Brown a cru devoir admettre un nom qui ne fût pas formé d'après des caractères sujets à de nombreuses exceptions. Les Pétriphiles sont des Arbrisseaux roides qui croissent tous dans les localités pierreuses de la Nouvelle-Hollande. Leurs feuilles sont glabres, de formes très-variables, filiformes ou planes, indivises, lobées ou pinnatifides, quelquefois même hétéromorphes sur le même Arbrisseau. Les fleurs forment des cônes ou chatons oblongs, terminaux et axillaires, quelquefois agrégés.

R. Brown a décrit dix espèces de Pétriphiles qu'il a distribuées en quatre sections. La première offre les ca-

ractères suivans : stigmaté articulé ; l'article inférieur, anguleux, glabre ; le supérieur cotonneux. Noix lenticulaire, comprimée, ornée de longs poils à l'intérieur et sur les bords. Feuilles filiformes, indivises. Cette section ne comprend que trois espèces : *P. teretifolia*, *P. filifolia* et *P. acicularis*. Elles croissent à la Terre de Lewin sur la côte australe de la Nouvelle-Hollande. La seconde section est ainsi caractérisée : stigmaté inarticulé, légèrement hispide ; noix lenticulaire comprimée, garnie de longs poils soyeux sur les bords et en dedans. Strobile à écailles distinctes. Feuilles filiformes, bipinnatifides. Les quatre espèces suivantes constituent cette section : 1° *Petrophila rigida*. 2° *P. pulchella*, ou *Protea pulchella*, Schrad., *Sert. Hanov.*, 2, p. 15, tab. 7 ; Cavanilles, *Icon.*, 6, p. 55, tab. 550. Le *Protea dichotoma* de Cavanilles, *loc. cit.*, tab. 551, est un second synonyme de la même Plante. 3° *P. fastigiata*. 4° *P. pedunculata*, R. Br. ; Nob., *Icon. lithograph.*, tab. 18. Toutes ces espèces croissent sur la côte australe de la Nouvelle-Hollande, principalement aux environs du port Jackson.

La troisième section se distingue par le strobile de ses fleurs composé d'écailles soudées entre elles ; par son fruit qui est une samare foliacée, élargie ; par son stigmaté inarticulé, légèrement hispide ; enfin par ses feuilles planes, bipinnatifides. Cette section ne renferme qu'une seule espèce remarquable par la diversité des formes de son feuillage, et nommée à cause de cela *P. diversifolia*. Elle croît sur les collines de la Terre de Lewin, à la côte australe de la Nouvelle-Hollande.

Enfin la quatrième section offre un strobile à écailles distinctes, une samare planinscule, et des feuilles planes, trifides. Elle se compose de deux espèces originaires des mêmes localités que la précédente. Ce sont les *P. squamata* et *trifida*. (G. N.)

\* PÉTROPHILE. BOT. CRYPT. Bridel

propose ce nom pour désigner en français le genre *Andræa*. V. ce mot. (B.)

**PETROSELINUM.** BOT. PHAN. Les Latins donnaient ce nom au Persil qui a été admis comme spécifique par Linné. Quelques vieux botanistes l'appliquaient aussi soit à la petite Ciguë (*Aethusa Cynapium*), soit à l'Oenanthe aquatique (*Oenanthe fistulosa*, L.). (G..N.)

**PÉTROSILEX.** MIN. Les anciens minéralogistes avaient bien reconnu que les taches blanches, qui sont dans les Porphyres, n'étaient que des cristaux de Feldspath ; mais ils se trompèrent sur la nature de la pâte environnante qu'ils regardèrent comme siliceuse. De Saussure et Faujas furent les premiers à signaler la différence qu'il y avait, sous le rapport de la fusibilité, entre la base des Porphyres et le Silex. Dolomieu essaya ensuite de déterminer la nature de cette base, il lui trouva de grands rapports avec le Feldspath, et lui affecta le nom fort impropre de Pétrrosilex déjà employé dans des acceptions différentes par d'autres minéralogistes, Cronstedt, Wallérius, etc. Quelques géologues ont cru devoir conserver ce mot pour désigner la base d'une certaine série de Roches feldspathiques, base que l'on regarde généralement comme formée de Feldspath compact plus ou moins mélangé. Les caractères principaux du Pétrrosilex pur sont d'offrir une texture compacte fine, avec une cassure écailleuse ou cireuse, et une certaine translucidité sur les bords ; d'être plus dur que l'Acier et fusible en émail blanc ou peu coloré : il en est de diverses couleurs. On distingue, parmi les variétés les plus remarquables : le Pétrrosilex agathoïde ou céroïde, dont l'aspect est plus ou moins analogue à celui de l'Agathe, et dont la cassure ressemble à celle de la cire. C'est un des *Hornsteins* ou Pierres de Corne de la minéralogie allemande ; il est translucide et ses couleurs sont le rouge de chair

ou le blanchâtre. Le Pétrrosilex jaspoïde : cette variété à l'aspect du Jaspe ; elle est opaque et à cassure conchoïdale. Les Pétrrosilex appartiennent aux terrains primordiaux, où on les rencontre en masses stratifiées, en bancs, en amas et en filons. Brongniart comprend un nombre des variétés du Pétrrosilex, le Klingstein ou Phonolite qu'il nomme Pétrrosilex fissile. Cordier rejette celui-ci dans sa tribu des Roches leucostiniques, et ne retient dans celle des Roches pétrrosiliceuses que les Roches qui sont à base de Feldspath compact non volcanique. V. ROCHES. (G. DEL.)

**PETUM OU PETUN.** BOT. PHAN. Noms de pays sous lesquels la Nicotiane Tabac se répandit en Europe. (B.)

**PÉTUNIE.** *Petunia.* BOT. PHAN. A.-L. Jussieu (Ann. du Muséum, vol. II, p. 214) a imposé ce nom, tiré de celui de *Petun* que les Brésiliens donnaient au Tabac, à un genre de la famille des Solanées, et de la Pentandrie Monogynie, L. Il lui a assigné les caractères suivans : calice divisé très-profondément en cinq lobes allongés et élargis presque en forme de spatule à leur sommet ; corolle tubuleuse, rétrécie dans son milieu, évasée par le haut, et à peine divisée en cinq lobes inégaux ; étamines au nombre de cinq, inégales, attachées au tube de la corolle en dehors duquel elles ne font point saillie ; anthères presque arrondies ; ovaire supérieur, surmonté d'un style grêle et d'un stigmate capité presque bilobé ; capsule entourée à sa base par le fond du calice, s'ouvrant par le haut en deux valves, divisée intérieurement en deux loges parallèles aux valves, portant sur le milieu de chacune de ses faces un grand nombre de graines menues. Ce genre est voisin des Nicotianes parmi lesquelles plusieurs botanistes ont confondu les deux espèces dont il se compose. Elles ont pourtant un port particulier déterminé par un mode différent d'in-

florescence ; leurs fleurs étant solitaires, axillaires, et non en épis terminaux comme celles des Nicotianes ; de plus, le calice est, dans les Pétunies, profondément divisé en lobes longs et spatulés ; la corolle a son limbe à peine divisé et non régulier, ce qui l'éloigne encore de l'organisation des fleurs de Nicotianes.

La PÉTUNIE A FLEUR DE NYCTAGE, *Petunia nyctaginiflora*, Juss., *loc. cit.*, tab. 47, a une tige velue, des feuilles ovales-allongées, conformées à peu près comme celles de l'Héliotrope. Les fleurs ont une corolle blanche, tubuleuse, au moins quatre fois plus longue que le calice, et ressemblant assez à la fleur nommée vulgairement Belle-de-Nuit (*Nyctago Jalapa*). Cette Plante a été trouvée par Commerson à l'embouchure de la Plata, dans l'Amérique méridionale. Elle est aujourd'hui assez commune dans les jardins de botanique, où on la multiplie facilement de graines.

L'autre espèce (*Petunia parviflora*, Juss., *loc. cit.*), indigène des mêmes contrées, a des tiges couchées, des feuilles petites, oblongues, analogues à celles des Céraistes de nos champs, et des fleurs dont la corolle est très-petite, débordant à peine le calice. (C.N.)

PÉTUNZÉ. MIN. On désigne sous ce nom, en Chine, de petites masses parallépipèdes, formées avec une espèce de Feldspath quartzeux pulvérisé, lavé et ensuite desséché. On s'en sert dans la fabrication de la Porcelaine. (AUD.)

PEUCE. BOT. PHAN. Théophraste désigna le Pin sous ce nom employé encore quelquefois pour le *Pinus Picea*, qui n'est pourtant plus du véritable genre Pin. (B.)

PÉTUVE. ois. Syn. vulgaire de Grand-Duc. V. CHOUETTE. (DR..Z.)

PEUCÉDANE. *Peucedanum*. BOT. PHAN. Genre de la famille des Umbellifères et de la Pentandrie Digynie, L., offrant les caractères suivants : calice très-court, à cinq dents très-petites ; corolle à cinq pétales

oblongs, égaux et courbés en dedans ; cinq étamines dont les filets sont très-courts et portent des anthères arrondies ; ovaire oblong, surmonté de deux styles courts à stigmates obtus ; akène ovale, comprimé, divisible en deux portions convexes extérieurement, marquées de trois stries, quelquefois garnies d'un rebord particulier. Ce genre se compose d'environ vingt espèces qui croissent, comme la plupart des autres Umbellifères, dans les climats tempérés de l'hémisphère boréal ; mais plusieurs d'entre elles n'appartiennent pas au genre *Peucedanum*, et quelques-unes nous semblent des variétés les unes des autres. Parmi celles qui se trouvent en France, nous ne ferons mention que des deux espèces suivantes qui sont assez communes, et qui étaient autrefois employées en médecine.

Le PEUCÉDANE OFFICINAL, *Peucedanum officinale*, L. ; vulgairement Fenouil de Porc, Queue de Pourceau, a une racine vivace, allongée, grosse, noirâtre en dehors, blanchâtre en dedans, traversée sous l'écorce par des canaux longitudinaux remplis d'un suc propre, jaune, et d'une odeur vireuse. Sa tige, haute de près d'un mètre, est rameuse, garnie de feuilles dont les inférieures sont grandes, portées sur un pétiole trois ou quatre fois trichotome, et dont les dernières ramifications portent chacune trois folioles linéaires. Les fleurs, de couleur jaune, forment des ombelles lâches aux extrémités des tiges et des rameaux. Les akènes n'offrent pas de rebord. Cette Plante croît dans les prés des contrées méridionales de l'Europe. Sa racine était autrefois usitée en poudre et en infusion contre l'épilepsie, les maladies nerveuses, etc. Les Cochons en sont très-friands, et finissent par extirper la Plante des prairies où on met paître ces Animaux. Dans les bois des environs de Paris, on rencontre fréquemment une espèce voisine de la précédente, mais qui a les ombelles blanches. C'est le *Peucedanum parisiense*, De Cand., Flore Française.

LE PEUCÉDANE SILAUS, *Peucedanum Silaus*, L.; Jacq., *Flor. Austr.*, tab. 15, vulgairement nommé Saxifrage des Anglais, offre une racine cylindrique, peu rameuse, vivace, de laquelle s'élève une tige striée, rameuse supérieurement, munie de feuilles trois fois ailées, à folioles linéaires, lancéolées, trifides dans le bas, et entières au sommet de la tige. Les ombelles des fleurs, d'un blanc jaunâtre, sont terminales et à huit ou dix rayons. Cette Plante, dont la racine était autrefois usitée comme diurétique, croît dans les prés humides de l'Europe. (G..N.)

PEUMUS, BOT. PHAN. Molina, dans son Histoire du Chili, a donné le nom générique de *Peumus*, dérivé du mot chilien *Peumo*, à quatre Arbres de ce pays qui appartiennent à l'Hexandrie Monogynie. Ce genre a été mentionné par Jussieu qui, dans son *Genera Plantarum*, l'a rapproché du *Rubentia* de Commerson, ou *Eleo-dendrum* de Jacquin. La Plante décrite et figurée par Feuillée (Journ. d'Obs., p. 11, tab. 6) sous le nom de *Boldu*, nom adopté comme générique par Adanson, est une des quatre espèces de Molina. Cette même Plante a été nommée *Ruizia fragrans* par Ruiz et Pavon dans leur Flore du Pérou et du Chili, mais il existe un autre *Ruizia* fondé par Cavanilles. V. RUIZIE. Conséquemment, il serait peut-être juste d'adopter la dénomination de Feuillée et d'Adanson. Quoi qu'il en advienne, le *Peumus* de Molina offre les caractères essentiels suivans : calice inférieur, à six divisions; corolle composée de six pétales presque arrondis, plus courts que le calice; six étamines dont les filets sont subulés, de la longueur du calice et terminés par des anthères jaunâtres et sagittées; ovaire supérieur presque arrondi, surmonté d'un style qui s'épaissit insensiblement vers son sommet et se termine par un stigmate comprimé obliquement; drupe de la forme et presque de la grosseur d'une olive, conte-

nant un noyau plus ou moins dur. Selon Molina, les quatre Plantes du Chili qui constituent le genre *Peumus* offrent un grand nombre de variétés. Ce sont des Arbres élevés, pourvus de feuilles alternes dans trois espèces, opposées dans le *Peumus Boldus*, entières ou dentées, persistantes et aromatiques. Les fleurs sont blanches ou roses. Les fruits de trois espèces (*P. alba*, *rubra* et *mammosa*) sont comestibles; ils sont blancs ou rouges, terminés par un mamelon dans la dernière espèce. On les fait tremper dans de l'eau tiède avant que de les manger. La pulpe en est butyreuse et d'un goût agréable. Le noyau (probablement l'amande) contient beaucoup d'huile qui pourrait être avantageusement employée. L'écorce de ces Arbres sert dans la teinture, ainsi que pour tanner les cuirs. (G..N.)

PEUPLIER. *Populus*. BOT. PHAN. Genre de la famille des Amentacées de Jussieu, Salicinées de Richard, et de la Diœcie Octandrie, L., offrant les caractères suivans : fleurs dioïques, disposées en chatons lâchement imbriqués; chaque fleur soutenue par une écaille lacérée ou palmée, ciliée sur les bords, ongiculée à la base, insérée sur le milieu du pédicelle de la fleur; calice ou périanthe (nectaire de certains auteurs) très-petit, urcéolé, ayant ses bords obliques et très-entiers. Fleurs mâles renfermant huit étamines et souvent un plus grand nombre, sail-lantes, attachées au fond du périanthe, à anthères oblongues, dressées. Fleurs femelles composées d'un ovaire entouré à la base par le calice, portant quatre stigmates presque sessiles. Capsule biloculaire bivalve, renfermant plusieurs graines surmontées d'une houppe cotonneuse.

Plus de vingt espèces de Peupliers ont été décrites par les auteurs. Elles croissent dans les lieux humides des contrées tempérées de l'hémisphère boréal. Plusieurs sont indigènes de la France et de l'Europe où on les cultive, soit pour l'ornement des

paysages , soit pour les usages de leur bois. La culture de quelques espèces de l'Amérique septentrionale commence aussi à s'étendre ; nous dirons quelques mots , à la fin de cet article , de celles qui sont les plus intéressantes. Ce sont de grands Arbres dont les jeunes bourgeons floraux sont écaillés , plus précoces que les fleurs , enduits , dans quelques espèces , d'un suc résineux balsamique et très-visqueux ; les feuilles sont ordinairement triangulaires , cordiformes , inégalement dentées , portées sur des pétioles quelquefois biglanduleux et tellement comprimés latéralement ou amincis au sommet , que le moindre mouvement de l'air les met en agitation.

Le PEUPLIER BLANC, *Populus alba*, L., vulgairement nommé Ypréau, est un grand et bel Arbre dont le tronc s'élève jusqu'à trente mètres, sur un mètre et plus de diamètre à sa base. L'écorce du tronc est d'un gris blanchâtre ; celle des jeunes rameaux est cotonneuse. Les feuilles sont à peu près triangulaires , fortement dentées et presque lobées , d'un vert sombre et glabres en dessus , couvertes en dessous d'un duvet cotonneux qui les fait paraître toutes blanches. Les fleurs , dont les mâles n'ont que huit étamines , naissent en chatons oblongs , composés d'écaillés jaunâtres ; elles paraissent dès les premières approches du printemps , longtemps avant les feuilles. Le Peuplier blanc , dans la Mythologie des Grecs et des Romains , était consacré à Hercule. Les athlètes ornaient leurs fronts de couronnes faites des branches de cet Arbre , en l'honneur du héros qu'ils se proposaient pour modèle.

On connaît plusieurs variétés de cette espèce ; elles se distinguent par leurs rameaux tantôt gros et droits , tantôt flexibles et pendans ; par leurs feuilles à lobes plus ou moins aigus , couvertes en dessous d'un duvet blanc très-épais , ou quelquefois seulement glauques et presque glabres ; enfin par leurs chatons , tantôt grêles

et allongés , tantôt gros et courts. La variété connue sous le nom de *Blanc de Hollande* est celle que l'on plante de préférence en avenue et dans les jardins paysagers où elle produit un bel effet par la majesté de son port et par le contraste que ses feuilles blanches font avec le vert des autres Arbres. Cet Arbre s'élève à une grande hauteur ; sa cime prend une belle forme et une étendue considérable. Le Peuplier grisard (*Populus incanescens*, Willd.), nommé aussi vulgairement Franc Picard , est regardé par plusieurs botanistes comme une variété du Peuplier blanc. C'est du moins une espèce qui en est très-voisine , puisqu'elle ne s'en distingue que parce qu'elle s'élève moins , que ses rameaux sont plus redressés , que ses feuilles sont plus petites , nullement lobées , et ses feuilles chargées à leur face inférieure d'un duvet moins abondant et d'une couleur grisâtre.

Le Peuplier blanc croît avec rapidité , surtout dans les terrains humides , sur les bords des rivières et des fleuves. Il est si fréquent sur les rives du Rhône et dans les îles que forment les branches de ce fleuve non loin de son embouchure , qu'un auteur moderne dit qu'il serait assez bien désigné par le nom d'Arbre du Rhône. On pourrait le multiplier de graines et de rejetons , mais la facilité avec laquelle on se procure les jets naissant de ses racines qui rampent au loin près de la surface du sol , fait qu'on néglige d'employer la voie du semis. Il reprend difficilement de boutures , qui ne peuvent réussir que sur de très-petits rameaux plantés dans un terrain très-frais et tenu dans une constante humidité , comme sur les bords d'une rivière. Les usages du Peuplier blanc sont fort nombreux. Son bois est léger , blanchâtre , se travaille bien , prend un beau poli , mais il est mou et peu solide. Il ne peut donc servir aux grandes constructions , comme par exemple pour la charpente des bâtimens , qu'autant qu'on manque de

Chêne ou d'autres bois durs et résistans. Réduit en planches minces, il sert à fabriquer différens objets de menuiserie, des caisses et des boîtes d'une grande légèreté. On fabrique des sabots avec ses grosses branches, et les menues sont employées comme bois à brûler; mais étant très-peu riches en carbone, elles ne donnent qu'une faible chaleur. Les chénistes emploient beaucoup de bois de Peuplier blanc pour faire la carcasse des meubles plaqués en acajou. Enfin, ce même bois et celui du Tremble, autre espèce de Peuplier, servent à fabriquer des tissus assez délicats auxquels on donne le nom de *Sparterie*, et que les marchandes de modes emploient à faire des chapeaux. Ces tissus se fabriquent de la manière suivante: on choisit le bois de Peuplier encore vert parmi les morceaux les plus droits et les plus exempts de nœuds. On le découpe en lanières filiformes à l'aide d'un rabot à dents et d'une varlope que l'on passe successivement sur les planches de Peuplier. On tisse ensuite ces lanières sur des métiers à peu près semblables à ceux des tisserands. La fabrication en est fort expéditive; un seul ouvrier qui fait agir la varlope et le rabot, aidé d'un enfant qui recoit les lanières à mesure qu'elles sortent par la lumière de la varlope et qui les tire à lui pour empêcher qu'elles ne se tortillent, peut faire de ces sortes de copeaux de quoi occuper plusieurs métiers à tisser.

Les graines du Peuplier blanc, ainsi que celles de plusieurs autres espèces, portent un coton épais qui a été employé pour fabriquer du papier et même des toiles; mais il paraît qu'on n'a pas donné de suite aux premiers essais de cette fabrication, du moins en France, où ce genre de travail présentait de nombreuses difficultés et peu d'avantages. Dans la Relation de ses voyages, Pallas a beaucoup vanté ce coton, en disant qu'on le substituerait avantageusement au coton étranger; que son lustre est beaucoup plus beau, sa qua-

lité plus soyeuse; et que les Peupliers blancs étant fort abondans en Sibérie, la récolte de ce duvet fournirait dans ce pays d'immenses produits, en ayant soin de couper les branches avant l'ouverture spontanée des capsules.

Le PEUPLIER NOIR ou PEUPLIER FRANC, *Populus nigra*, L., acquiert de grandes dimensions lorsqu'il croît dans les lieux humides, et lorsqu'on a l'attention d'élaguer ses branches latérales. On en voit, au jardin de l'Arquebuse à Dijon, un individu qui a d'énormes dimensions, et qui, suivant la tradition, a été planté lorsque Henri IV prit cette ville sur les ligueurs. Il se divise en rameaux nombreux, étalés, revêtus d'une écorce glabre, ridée, un peu jaunâtre. Ses bourgeons sont enduits d'un suc très-visqueux et odorant. Ses feuilles sont presque triangulaires, bordées de crénelures inégales, glabres des deux côtés, et portées sur de longs pétioles. Les fleurs sont disposées en chatons grêles; on compte seize à vingt-deux étamines dans les mâles. Le Peuplier noir croît spontanément dans la plus grande partie de l'Europe. On en plante une variété dans les haies et sur les bords des ruisseaux dans les prairies, parce qu'elle ne s'élève pas et qu'elle fournit des rameaux très-flexibles que l'on emploie à faire des liens. On donne le nom d'*Osier blanc* à cette variété qui se distingue en outre par ses feuilles plus profondément dentées et un peu ondulées sur les bords.

Le bois de cet Arbre sert aux mêmes usages que celui du Peuplier blanc. Ses bourgeons visqueux et odorans étaient autrefois usités en médecine contre les ulcérations internes, la phthisie pulmonaire, la goutte, en un mot, contre la plupart des maladies que les remèdes ne guérissent pas ou qui se guérissent malgré les remèdes. Ils ont donné leur nom à l'onguent Populéum, fort employé encore aujourd'hui, surtout dans la médecine vétérinaire. Les Russes se servent de l'écorce du Peuplier noir

pour préparer le maroquin; et l'on dit que les Kamtschadales réduisent cette écorce en farine et en pâte pour en fabriquer un pain grossier dont ces misérables savent se contenter. Le Peuplier noir se multiplie facilement de boutures que l'on fait avec des branches de trois à cinq ans. Il suffit de les enfoncer d'un pied à quinze pouces dans un sol humide, particulièrement sur les bords d'un fossé rempli d'eau.

Le PEUPLIER D'ITALIE ou PEUPLIER PYRAMIDAL, *Populus fastigiata*, Poiret, Dict. Encycl.; *P. dilatata*, Willd., ne diffère pas du Peuplier noir, quant à son feuillage; mais il s'en distingue au premier coup-d'œil par sa tige élancée, parfaitement droite, dont toutes les branches sont serrées contre la tige principale, de manière à former une pyramide très-élevée. Les fleurs mâles ont douze à quinze étamines, et leurs chatons, moins épais que dans la précédente espèce, sont munis d'écaillés déchiquetées sur les bords, mais n'offrant pas de cils. Cet Arbre paraît originaire des contrées orientales, puisqu'en Hongrie on lui donne le nom de Peuplier turc. Les premiers individus qui furent plantés en France, vers le milieu du siècle dernier, sur les bords du canal de Briare, venaient d'Italie, d'où le nom qu'il porte encore chez nous. Cet Arbre, dont l'aspect est si pittoresque, se plante en allées parallèles, dans les avenues des maisons de campagne, sur les bords des canaux de navigation, et dans les cours des promenades publiques. On n'en plante plus autant que dans l'origine de son introduction, parce que ses produits sont peu considérables. Son bois est inférieur à celui du Peuplier noir; il est si léger, que le pied cube ne pèse qu'environ vingt-cinq livres, étant sec. Cette légèreté le rend très-propre à fabriquer des caisses pour les emballages. Le Peuplier d'Italie se plaît et réussit mieux dans les terrains gras et humides. Il se multiplie exclusivement de boutures, parce que l'on ne possède que des individus

mâles, et que d'ailleurs ce mode de propagation est extrêmement facile. Les plançons des Peupliers que l'on veut disposer en allées, se font avec des branches de quatre à cinq ans, dont on coupe en biseau le gros bout, et qu'on enfonce dans des trous placés à environ trois mètres les uns des autres. Dans les pépinières, on prend des jeunes rameaux de l'année, que l'on enfonce dans un terrain frais bien ameubli, et que l'on place à un demi-mètre de distance. Au bout de trois à quatre ans, les jeunes Peupliers sont bons à mettre en place.

Le PEUPLIER TREMBLE, *Populus Tremula*, L., est un Arbre d'environ dix à quinze mètres de hauteur, dont les branches, revêtues d'une écorce blanchâtre, se divisent en rameaux souples, rougeâtres, disposés en tête arrondie et peu serrée. Ses feuilles sont arrondies, crénelées, légèrement cotonneuses dans leur jeunesse, parfaitement glabres dans un âge plus avancé, et portées sur des pétioles si longs et si comprimés, qu'elles sont dans un tremblement perpétuel; ce qui a valu à cet Arbre son nom vulgaire et spécifique. Il croît dans les bois de l'Europe, principalement dans les pays montueux. Le bois de Tremble est peu estimé, parce qu'il est trop tendre. On ne peut en faire que de mauvais sabots et de la volige employée à faire des caisses d'emballage. Il brûle facilement, mais sans donner beaucoup de chaleur, et, sous ce rapport, il n'est employé que pour chauffer les fous des boulangers.

Parmi les nombreuses espèces de Peupliers qui croissent dans l'Amérique septentrionale, nous ne mentionnerons que les suivantes, dont on a essayé la culture en Europe, seulement comme Arbres d'ornement; car leur bois, en général très-tendre, parce que ces Arbres croissent avec beaucoup de rapidité, n'est pas d'un usage avantageux.

PEUPLIER ARGENTÉ, *Populus heterophylla*, L.; *P. argentea*, Michx., Arbr., 5, p. 390, tab. 9. Arbre qui



s'élève à plus de vingt mètres, sur un tronc large de près d'un mètre. Ses feuilles sont couvertes, dans leur première jeunesse, d'un duvet très-épais et blanc, qui disparaît à mesure qu'elles grandissent. Elles sont portées sur de longs pétioles, très-grandes, larges de deux à trois décimètres, régulièrement cordiformes et dentées sur les bords. Les fleurs mâles sont disposées en chatons longs de sept à huit centimètres. Cet Arbre, originaire de la Louisiane et des États-Unis, vient très-bien en France, où, à raison de la beauté de son feuillage, il mériterait d'être plus répandu. On le multiplie de marcottes et de greffe sur le Peuplier blanc.

PEUPLIER A GRANDES DENTS, *Populus grandidentata*, Michx., *loc. cit.*, p. 287, tab. 8, f. 2. Arbre de douze à quinze mètres d'élévation, dont le tronc, d'un mètre de circonférence, est très-droit, revêtu d'une écorce unie et verdâtre. Ses feuilles, d'abord couvertes d'un duvet épais et blanc, finissent par devenir entièrement glabres; elles sont alors presque arrondies, bordées de dents très-larges. Les chatons sont très-velus. Cet Arbre croît dans les États-Unis, à des stations très-différentes, sur les montagnes, comme dans le voisinage des marais. On le cultive en Europe dans les jardins paysagers, où son aspect est assez agréable, surtout lorsqu'il n'a que cinq mètres de hauteur. On le multiplie comme le précédent.

PEUPLIER DE LA RIVIÈRE D'HUDSON, *Populus hudsonica*, Michx., *loc. cit.*, 5, p. 295, tab. 10. Il a quelque ressemblance avec le Peuplier noir; mais ce qui l'en fait bien distinguer, c'est que les jeunes pousses et les pétioles sont légèrement velus, ainsi que le revers des nouvelles feuilles. Celles-ci sont deltoïdes, un peu plus longues que larges, dentées, lisses et d'une belle couleur verte. Les chatons, longs de plus d'un décimètre, ne sont pas velus comme dans plusieurs autres espèces. L'écorce des rameaux est d'un gris blanc,

et les bourgeons axillaires sont d'un brun foncé. Cet Arbre croît sur les bords de la rivière d'Hudson, dans le nord de l'Amérique. On le cultive en France, où il reprend facilement des boutures.

PEUPLIER DU CANADA, *Populus canadensis*, Michx., *loc. cit.*, 5, p. 298; *P. monilifera*, Willd. (non Michx.) Arbre qui atteint une élévation de vingt à vingt-cinq mètres sur trois à quatre de circonférence à la base. Les rameaux cylindriques, d'un vert jaunâtre, portent des feuilles deltoïdes, presque cordiformes, plus longues que larges, inégalement dentées, glabres, portées sur de longs pétioles, ayant deux glandes jaunâtres à la base. Les chatons femelles sont pendans et très-longs. Les capsules, un peu coniques, contiennent des graines surmontées d'aigrettes blanches et soyeuses. Cette espèce abonde sur les rives du Mississipi et du Missouri. On la cultive depuis long-temps en Europe, où l'on n'en connaît que des individus femelles.

PEUPLIER DE VIRGINIE, *Populus virginiana*, Desf., *Catal. Hort. Paris.*; *P. monilifera*, Michx. (non Willd.) Arbre de la même stature que le précédent, et qui offre avec lui des rapports si nombreux, que des agronomes distingués regardent ces Arbres comme constituant une seule espèce, dont le Peuplier de Virginie serait le mâle, et le Peuplier du Canada la femelle. Il serait facile de vérifier l'exactitude de cette opinion, en les plantant à proximité; on s'assurerait si les genres donnent naissance à des individus fertiles, semblables à leurs parens, c'est-à-dire dont les mâles seraient des Peupliers de Virginie, et les femelles des Peupliers du Canada. Quoiqu'il en soit, le Peuplier de Virginie a des rameaux anguleux, un peu roussâtres, garnis de feuilles deltoïdes, plus larges que longues, inégalement dentées ou même sinuées, portées sur de longs pétioles glanduleux à leur base.

PEUPLIER DE CAROLINE, *Populus angulata*, Michx., *loc. cit.*, p. 302,

tab. 12. Arbre qui acquiert les plus grandes dimensions, puisqu'il s'élève à une hauteur de trente mètres et plus, sur une grosseur proportionnée. Ses pousses de l'année sont vertes, quadrangulaires, ailées par la décurrence des pétioles. Les feuilles des jeunes individus sont trois ou quatre fois plus grandes que celles des grands Arbres. Celles-ci sont arrondies, presque cordiformes à leur base, un peu coriaces, vertes, lisses, crénelées, portées sur des pétioles déprimés à leur partie supérieure; ce qui leur donne une grande mobilité. Ce Peuplier croît sur les bords marécageux des grandes rivières, dans les Carolines, la Basse-Louisiane, la Géorgie et la Virginie. On le cultive depuis longtemps en Europe; mais sous le climat de Paris, il n'atteint pas de grandes dimensions; il craint les fortes gelées, et ne prospère que dans les pays méridionaux de l'Europe. Comme on le multiplie difficilement de boutures, il est nécessaire de le greffer sur le Peuplier d'Italie.

**PEUPLIER A FEUILLES VERNISSÉES**, *Populus candicans*, Willd. Ses bourgeons sont enduits d'une substance très-visqueuse et d'une odeur agréable. Ses feuilles sont ovales, un peu cordiformes, bordées de dents obtuses et inégales, d'un vert sombre en dessus, blanchâtres, réticulées et comme vernissées en dessous, portées sur des pétioles velus. Ce Peuplier atteint une hauteur d'environ quinze mètres. On le plante devant les maisons des États-Unis d'Amérique, moins comme Arbre d'ornement, que pour fournir de l'ombre. En France, on le cultive dans les jardins paysagers. Il produit un effet agréable par le contraste des deux faces de ses feuilles.

**PEUPLIER BAUMIER**, *Populus balsamifera*, L. Ses bourgeons sont résineux, balsamiques; les feuilles ovales, oblongues, bordées sur leurs bords d'un vert foncé en dessus, couvertes en dessous d'un duvet à peine visible, et réticulées par des nervures

nombreuses. Ce Peuplier, originaire du nord de l'Amérique et de la Sibérie, est cultivé en Europe dans quelques jardins, où il ne forme qu'un Arbrisseau d'un à deux mètres de hauteur. La substance résineuse odorante dont ses bourgeons sont enduits, est recueillie avec soin par les habitans du nord de l'Amérique, qui lui attribuent des propriétés anti-arthritiques. (G..N.)

\* **PEVETERA**. BOT. PHAN. Les habitans des environs de Caracas donnent ce nom au *Vernonia odoratissima* de Kunth (*Nov. Gener. et Spec. Americ.*, 4, p. 41, tab. 318), Plante qui exhale une odeur semblable à celle de l'Héliotrope. (G..N.)

**PEVREËA**. BOT. PHAN. Pour *Poirvea*. *V. POIVRÉE*. (G..N.)

**PEXISPERMA**. BOT. CRYPT. (*Hydrophytes*.) Rafinesque établit sous ce nom un genre dont les caractères sont : substance charnue, déprimée, d'un brun rougeâtre, à bords obtus, à gongyles oblongs et inégaux. C'est une Plante des mers de Sicile. Rafinesque n'en dit pas davantage, et son genre *Pexisperma* peut être considéré comme non venu. (B.)

**PEXU**. BOT. PHAN. L'un des noms de pays du Cyprès qui croît jusqu'à la Chine. (B.)

**PEYROUSIA**. BOT. PHAN. (Dictionn. des Sciences naturelles.) Pour Lapeyrousie. *V.* ce mot. (G..N.)

**PEZIZE**. *Peziza*. BOT. CRYPT. (*Champignons*.) Le nom de *Peziza*, dont les auteurs modernes ont fait *Peziza*, est employé par Pline pour désigner un Champignon sans racine et sans tige, définition qui s'applique assez bien aux Pezizes, mais qui peut aussi se rapporter à beaucoup d'autres Champignons. Ainsi, sans nous occuper de ce que ce mot signifiait exactement chez les anciens, nous allons faire connaître les Plantes auxquelles presque tous les auteurs modernes ont donné ce nom. Les Pezizes sont de vrais Champignons, dont les

séminules sont contenues dans des *thèques*, ou petits sacs membraneux, qui, réunis en grand nombre, comme les fils du velours, à la surface supérieure de la masse charnue qui compose le Champignon, forment sa membrane fructifère. La disposition de cette membrane sur la surface supérieure caractérise la tribu des *Helvellacées*, et la forme concave et en forme de cupule dont les bords sont fermés dans la jeunesse, distingue la section des *Pezizoïdées*. Les caractères du genre *Pezize* peuvent être tracés ainsi : Champignons charnus ou de consistance analogue à de la cire, en forme de cupule sessile ou pédicellée, d'abord presque close, ensuite plus ou moins ouverte, convertie supérieurement par une membrane fructifère lisse, composée de *thèques* assez grandes, fixes et persistantes, entremêlées de paraphyses, répandant les séminules au dehors, sous forme d'une poussière très-fine. Ces *thèques*, d'après les observations d'Hedwig, renferment presque toujours huit sporules; ce qui avait engagé cet habile observateur à leur donner le nom d'*Octospora*. Les Plantes de ce genre varient du reste beaucoup par leur taille, leur consistance et leur forme; elles ont été subdivisées en un grand nombre de sous-genres et de sections, dont nous allons donner une idée. Nous adopterons la méthode de Fries, en distinguant cependant avec la plupart des botanistes les *Helotium*, que ce savant mycologue range à la suite des *Pezizes*.

Ce genre se divise en trois tribus fort naturelles : les *Aleuries*, *Aleuria*, les *Lachnées*, *Lachnea*, et les *Phialées*, *Phialea*. Les premières sont caractérisées par leurs cupules charnues, assez molles, couvertes d'une poussière glauque; elles sont, en général, assez grandes, moins régulières que les autres, et croissent le plus souvent sur la terre. Tels sont : le *Peziza Acetabulum*, Bulliard, Champ., tab. 485, fig. 41, dont la cupule profonde, d'un

à deux pouces de large, est d'une couleur fauve brunâtre; le *Peziza aurantia*, Flor. Dan., tab. 657, fig. 2, ou *Peziza coccinea* de Bulliard, tab. 474, remarquable par sa belle couleur orangée; le *Peziza cochleata*, Bull., tab. 154, fig. 2, singulière par sa forme contournée et irrégulière et par sa grandeur, qui va jusqu'à deux à trois pouces : enfin, parmi toutes ces espèces la plus remarquable, sans aucun doute, est le *Peziza Acabus*, observé à Java et figuré dans les Actes de l'Académie de Stockholm, 1804, tab. 1, qui surpasse par sa grandeur tous les Champignons connus. Cette espèce molle, membraneuse, s'élève à trois pieds environ; elle est portée sur un stipe de près d'un pied et demi de haut, et forme une coupe large de deux pieds à sa partie supérieure.

La seconde section, *Lachnea* de Fries, se distingue par ses cupules charnues, membraneuses ou le plus souvent d'une consistance de cire, velues extérieurement. Les espèces de ce groupe, beaucoup plus petites en général que les précédentes, croissent le plus ordinairement sur les autres Végétaux morts. Parmi les espèces très-nombreuses de cette tribu, nous citerons comme en donnant une idée exacte, le *Peziza scutellata*, Bull., tab. 10, remarquable par sa belle couleur rouge; le *Peziza ciliata*, Bull., tab. 458, fig. 2, dont les bords sont élégamment ciliés; le *Peziza clandestina*, Bull., tab. 406, fig. 5, d'une couleur blanche très-pure, qui lui a fait donner le nom de *nivea* par Hedwig.

La dernière tribu que Fries nomme *Phialea*, est caractérisée par ses cupules qui ne sont jamais complètement closes par une membrane continue à l'épiderme externe (*Velum* de Fries). Ce sont de petites cupules minces, d'un aspect et d'une consistance cireuse, parfaitement glabres. Presque toutes croissent sur les Végétaux morts ou mourans; elles varient beaucoup pour leur couleur; les espèces sont très-nombreuses, et

on en trouvera beaucoup de figurées dans Bulliard, dans Sowerby, dans la *Flora Danica*, etc. Parmi celles du premier de ces auteurs qui peuvent servir de type à cette tribu, nous citerons le *Peziza fructigena*, Bull., assez commun sur les fruits du Hêtre et d'autres Cupulifères; ses cupules sont portées sur un long pédicelle grêle, et toute la Plante est d'un jaune pâle; le *Peziza coronata*, Bull., tab. 416, fig. 4, dont la cupule blanchâtre est dentelée sur les bords; le *Peziza cyathoidea*, Bull., p. 250, une des espèces les plus communes sur les rameaux morts; le *Peziza lenticularis*, Bull., tab. 300, dont les petites cupules jaunes sont très-fréquentes sur les vieux troncs d'arbre.

On voit combien ce genre est varié et nombreux en espèces. En effet, plus de trois cents sont maintenant connues; et cependant on n'a encore donné aucune attention aux petites espèces des pays étrangers à l'Europe, excepté aux États-Unis, dont Schweinitz a étudié avec beaucoup de soin et de talent les richesses mycologiques. Parmi ces espèces nombreuses, aucune n'est comestible; mais il est probable que plusieurs des grandes espèces pourraient, sans inconvénient, servir de nourriture, si leur goût et leur consistance ne répugnaient pas. En effet, leur odeur et leur tissu rappellent plutôt ceux des Helvelles, des Morilles, de certaines Clavaires qui sont toutes saines, que ceux des Champignons vénéneux; mais les grandes espèces sont trop peu communes pour devenir jamais d'un usage habituel. (AD. B.)

\* PEZIZOIDÉES. *Pezizoideæ*. BOT. CRYPT. (*Champignons*.) Persoon donne ce nom à une section des HELVELLOÏDES, de sa famille des *Fungi sarcomyci*, caractérisée par leur chapeau concave, à membrane fructifère supérieure. Les genres *Peziza*, *Triblidium*, *Solenia*, *Ascobolus*, *Helotium*, *Stilbum*, sont rangés par cet auteur dans la section des Pezizoï-

dées. Cette section correspond au second ordre des Helvelloïdes de Fries, auquel il donne le nom de *Cupulati*, et qui renferme les genres *Peziza*, *Patellaria*, *Ascobolus*, *Bulgaria*, *Ditiola*, *Tympanis*, *Cœnangium*, *Stictis*, *Solenia* et *Cyphella*.

On voit que ces deux auteurs, quoique d'accord sur la formation de cette section, ne le sont pas sur l'établissement des genres, la plupart des genres de Fries étant des subdivisions de ceux de Persoon, tandis qu'il réunit les *Helotium* de cet auteur aux *Peziza*. V. ces mots. (AD. B.)

PEZOPORUS. ois. (Illiger.) Nom imposé à un genre établi par Illiger, et dont la Perruche ingambe est le type. V. PERROQUET. (DR..Z.)

\* PFAFFIA. BOT. PHAN. Genre de la famille des Amaranthacées et de la Pentandrie Monogynie, L., récemment établi par Martius (*Nov. Gen. et Spec. Plant. Brasil.*, vol. 2, p. 20) qui lui assigne les caractères suivans: calice coloré, scarieux, à deux folioles (bractées?) opposées, ovées, carenées, plus courtes que la corolle. Corolle (périgone) à cinq pétales dressés, lancéolés, ordinairement libres à la base et velus extérieurement, rarement glabres, à estivation quinconciale. Étamines au nombre de cinq, réunies en un tube membraneux; chacune d'elles trifide au sommet, c'est-à-dire à deux appendices latéraux frangés et plus longs que la division intermédiaire qui est anthérifère; anthères cylindriques dont le sommet offre quelquefois deux petites oreillettes dressées sur l'orifice du tube, uniloculaires, déhiscentes antérieurement et dans toute leur longueur. Ovaire turbiné ou cylindrique, uniovulé, surmonté d'un stigmate unique, orbiculaire, papilleux et sessile. Utricule membraneux, ové, sans valves, se rompant transversalement et irrégulièrement, renfermant une seule graine pendante et lenticulaire. Ce genre est extrêmement voisin du *Gomphrena*; il est placé à la suite de ce

dernier genre qui ne s'en distingue que par son stigmate bifide au lieu d'être capité orbiculaire, différence qui, d'après les descriptions et les figures données par l'auteur, nous semble trop faible pour mériter de constituer un nouveau genre, puisqu'elle n'est pas justifiée par un port particulier. Les espèces de *Pfaffia* sont, de même que les Gomphrènes, des herbes rameuses, dressées, velues, hérissées ou rarement glabreuses. Leurs feuilles sont opposées, à peine pétiolées. Les fleurs sont ramassées en têtes ou en épis globuleux, solitaires, terminaux, non involuclés, toutes caduques après la maturité, ou se dispersant dans les airs à l'aide du duvet lanugineux qui les entoure. Chacune de ces fleurs est appuyée sur une bractée persistante, semblable aux folioles calicinales. Martius compte sept espèces de Pfaffies, dont six nouvelles et la septième décrite par Vahl sous le nom de *Gomphrena gnaphaloides*. Elles croissent toutes dans l'Amérique méridionale, depuis le trente-quatrième degré jusqu'au dix-huitième de latitude sud. Parmi les espèces nouvelles trois sont figurés, *loc. cit.*, tab. 122, 125 et 124, sous les noms de *Pfaffia glabrata*, *P. sericea* et *P. velutina*. Elles se trouvent au Brésil, dans les provinces des Mines et de Saint-Paul. (G..N.)

PHABÈS. ois. (Aldrovande.) Syn. de Biset. V. PIGEON. (B.)

PHACA. BOT. PHAN. C'était la Lentille chez les Grecs. Linné transporta ce nom au genre qui sera décrit dans ce Dictionnaire au mot PHAQUE. (B.)

PHACÉLIE. *Phacelia*. BOT. PHAN. Genre établi par Jussieu (*Genera Plant.*, p. 129) qui l'avait placé dans la famille des Borraginées, entre l'*Hydrophyllum* et l'*Ellisia*. Robert Brown ayant constitué avec ces derniers genres et le *Nemophila* de Nuttall, une nouvelle famille sous le nom d'Hydrophyllées, y a également compris le *Phacelia* qui appartient

à la Pentandrie Monogynie, L., et présente les caractères suivans : calice divisé profondément en cinq parties; corolle presque campanulée, quinquéfide, marquée intérieurement et à sa base de cinq sillons membraneux sur les bords et entourant la base des filets des étamines; celles-ci, au nombre de cinq, saillantes hors de la corolle; ovaire bilobé, à deux sillons, surmonté d'un style court portant deux longs stigmates; capsule biloculaire, bivalve, chaque valve portant une cloison vers son milieu et une graine de chaque côté. R. BROWN (Appendice botanique au voyage du capitaine Franklin) a formé aux dépens des Phacélies, son genre *Eutoca* qui n'en diffère que par le nombre indéterminé des ovules renfermés dans chaque loge de l'ovaire, tandis qu'ici ce nombre est limité à quatre seulement, c'est-à-dire une dans chacun des angles formés par les cloisons et les parois de l'ovaire. C'est le *Phacelia parviflora* de Pursh qui fait partie de ce nouveau genre. V. EUFOCA au Supplément. Les Phacélies sont des Plantes herbacées, pubescentes, à feuilles alternes, pinnées, à fleurs tournées du même côté et disposées en épis dressés, axillaires et terminaux. On en compte quatre à cinq espèces toutes de l'Amérique septentrionale, parmi lesquelles nous citerons comme type générique le *Phacelia bipinnatifida*, Michx., *Flor. Bor. Amer.*, 1, p. 134, tab. 16. Cette Plante a des tiges droites, divisées en rameaux grêles, alternes, axillaires, pubescens, garnis de feuilles alternes, distantes, pétiolées, simplement ailées, à folioles pinnatifides, lancéolées, quelquefois confluentes à la base, incisées sur leurs bords en lobes ovales, aigus et inégaux. Les fleurs ont la corolle bleue, avec les lobes entiers; elles forment des épis ou grappes simples, allongées et souvent bifides. Cette Plante croît dans les forêts occidentales des monts Alleghanys et du Kentucky, dans l'Amérique méridionale. (G..N.)

PHACELITHUS. MIN. (Forster.)  
Syn. de Trémolithe. *V.* ce mot. (B.)

\* PHACIDIACÉES. BOT. CRYPT.  
(*Hypoxylées.*) Seconde tribu de la famille des Hypoxylées constituant la première section des *Pyrenomycetes* de Fries, caractérisée par son réceptacle s'ouvrant en plusieurs fentes ou valves et présentant un disque étalé, composé de thèques fixées régulièrement. Cette tribu forme pour ainsi dire le passage entre les vraies Hypoxylées, telles que les Sphéries, et les Champignons en forme de cupule comme les Pezizes et surtout les *Cœnangium* dont les Phacidiacées diffèrent surtout par leur consistance dure et ligneuse, et par leur manière de croître sur les bois morts ou même souvent sur les Plantes vivantes. Les genres rapportés à cette tribu sont les suivans : *Hysterium*, Tode (*Hysterium* et *Hypoderma*, D. C.); *Phacidium*, Fries; *Actidium*, Fries; *Glonium*, Muhlénb. (*Solenarium*, Spreng.); *Rhytisma*, Fries (*Placuntium*, Ehrenb.). Un grand nombre de *Xyloma* appartiennent aussi à cette tribu et se rangent dans les genres *Phacidium* et *Rhytisma*. Enfin le genre *Excipula* que la plupart de ses caractères rapportent à ce groupe, mais que quelques-uns d'entre eux ont fait ranger auprès des Pezizes, prouve l'analogie qui existe entre ces deux tribus. (AD. B.)

\* PHACIDIUM BOT. CRYPT. (*Hypoxylées.*) Ce genre fut créé par Fries et ensuite admis par la plupart des mycologistes allemands. Les espèces qui le constituent faisaient partie des genres *Hysterium*, *Xyloma* et *Peziza*; elles sont toutes très-petites, croissent sur les rameaux et les feuilles mortes et présentent des réceptacles sessiles, arrondis, déprimés, composés d'une seule substance, d'abord fermés, s'ouvrant ensuite du centre vers la circonférence en plusieurs valves ou lanières parfaitement libres et distinctes du disque formé par la membrane fructifère; les thèques qui la composent sont droites,

fixées par leur base et entremêlées de paraphyses. Le genre *Triblidium*, formé par Fries, diffère très-peu de celui-ci, quoiqu'il soit admis par la plupart des mycologistes.

Les *Phacidium* se divisent en trois séries : celles qui croissent sur l'épiderme, celles qui sortent de dessous l'épiderme et celles dont le tissu se confond avec cette membrane. Parmi les espèces rapportées à la première série, une des plus remarquables est celle indiquée par Mougeot sous le nom de *Ph. Phœnicis*, espèce qui a été observée de nouveau par Poiteau sur les Dattiers cultivés dans les serres, sur lesquels elle est en effet fort commune, et dont cet auteur a formé, avec juste raison, un genre particulier, sous le nom de *Graphiola*. (Ann. des Sciences natur. T. III, p. 475, pl. 26, fig. 2). La Plante décrite par Mougeot et par Fries n'était que le jeune âge de celle dont Poiteau a suivi tout le développement.

Dans la seconde série, on remarque plusieurs espèces qui avaient été décrites comme des *Xyloma* par De Candolle. Telles sont les *Ph. Pini*, (*Xyl. Pini*, D. C.); *Ph. Ledi* (*Xyloma Ledi*, D. C.); *Ph. multivalve*, (*Xyl. multivalve*, D. C.). Cette dernière espèce est fort abondante sur les feuilles mortes et desséchées du Houx. Enfin, parmi les espèces de la dernière série, la plus curieuse, et l'une des plus communes, est le *Phacidium coronatum* décrit et figuré par Persoon sous le nom de *Xyloma pezizoides*. Elle se trouve fréquemment sur les feuilles mortes du Chêne et de plusieurs autres Arbres forestiers, même en Amérique. (AD. B.)

PHACITE. MOLL. Nom sous lequel on a quelquefois désigné les petits corps fossiles du genre Nummulite. *V.* ce mot. (AUD.)

\* PHACOCÈRE ou PHACOCÈRE. *Phacochærus*. MAM. Ce genre, établi par Frédéric Cuvier aux dépens du genre *Sus* de Linné, est très-voisin des Sangliers tant par les caractères que présentent les or-

ganes des sens, de la locomotion et de la génération que, par les formes générales du corps; mais il en diffère d'une manière notable par le système dentaire. Le nom de *Phacochærus* qui signifie *Cochon à verrue*, se rapporte à l'existence d'un gros lobe ou tubercule placé de chaque côté sur la joue : mais les véritables caractères du genre consistent dans l'extrême largeur du crâne et l'aplatissement du groin, et surtout dans la forme et le nombre des dents, ou du moins des canines et des molaires; car nous verrons plus bas que les incisives, très-variables dans ce genre, n'existent qu'à l'état rudimentaire, ou même manquent entièrement dans l'une des espèces. Fr. Cuvier, dans son ouvrage sur les dents (p. 214), décrit ainsi les molaires : « A la mâchoire supérieure, la première et la seconde machelières sont, en comparaison surtout de la troisième, de très-petites dents; elles se composent de quatre tubercules qui, dans l'usure, présentent quatre petites figures elliptiques ou circulaires entourées d'émail. La seconde est plus grande que la première. La grande machelière, la dernière, occupe un espace deux fois plus grand que celle qui la précède, et elle est composée de trois rangs de tubercules disposés longitudinalement; ceux des bords sont placés vis-à-vis l'un de l'autre, et ceux du milieu sont intermédiaires aux premiers; lorsque ces tubercules commencent à s'user, ils présentent autant de disques d'émail et forment comme trois chaînes d'anneaux; lorsque les effets de la mastication s'étendent plus loin, ces disques, ces anneaux s'agrandissent et se déforment plus ou moins; ceux d'un côté se réunissent à ceux de l'autre, tandis que ceux du milieu quelquefois subsistent; d'où il résulte quelques variétés de figure dans lesquelles cependant on retrouve ordinairement des indications des premières, et c'est toujours par la partie antérieure que ces dents s'usent d'abord, par-

ce que c'est par-là qu'elles commencent à sortir de l'alvéole en poussant devant elles les premières machelières qui souvent ne se retrouvent plus qu'en grande partie détruites dans les vieux individus, et même qui ont quelquefois tout-à-fait disparu. Ces dents sont fort long-temps sans prendre racine; ce n'est que lorsqu'elles cessent de pousser, ce qui arrive très-tard, qu'elles se terminent par des cônes plus ou moins allongés en enveloppant à leur base la capsule dentaire qui se divise alors et cesse de former un seul organe. A la mâchoire inférieure, les machelières ne diffèrent pas essentiellement de celles dont nous venons de faire la description; seulement la première est beaucoup plus différente encore de la seconde pour la taille que nous ne l'avons vu. » Les canines fournissent aussi quelques caractères génériques: ce sont de fortes défenses, de forme arrondie, dirigées en haut et disposées de telle façon que la supérieure et l'inférieure d'un côté, s'appuyant l'une sur l'autre, s'aiguisent par leur frottement réciproque. Ce système de dentition indique des Animaux beaucoup moins omnivores que les Sangliers proprement dits; on sait en effet que la nourriture des Phacochères consiste presque uniquement en Végétaux, et particulièrement en racines qu'ils se procurent en fouillant avec les pattes et le groin. Leur vue est très-mauvaise, non-seulement parce que leurs yeux sont très-petits, mais aussi parce qu'ils se trouvent placés beaucoup plus haut et beaucoup plus près l'un de l'autre que chez les autres Cochons. En revanche leur ouïe et surtout leur odorat sont d'une finesse exquise: le plus léger bruit ne leur échappe pas, et ils découvrent, en flairant, les racines cachées dans la terre, dont ils peuvent faire leur nourriture. Ce sont des Animaux doux et susceptibles d'être apprivoisés dans leur jeune âge, mais très-redoutables par leur force et leur extrême férocité, lorsqu'ils sont adultes.

Ce genre remarquable renferme , dans l'état présent de la science , deux espèces, confondues par la plupart des naturalistes modernes , quoique les auteurs systématiques les eussent distingués sous les noms de *Sus africanus* et de *Sus æthiopicus*; noms très-impropres puisque l'Afrique est la patrie commune des deux espèces, et que le *Sus æthiopicus* habite particulièrement le cap de Bonne-Espérance. L'imperfection de cette nomenclature est certainement une des causes principales des erreurs commises au sujet des deux Phacochères par plusieurs naturalistes distingués, et elle ne peut manquer d'en produire de nouvelles si on continue à l'admettre. Cela est si vrai que, dans les ouvrages même où l'on adoptait comme scientifiques les anciens noms d'*africanus* et d'*æthiopicus*, on a eu souvent recours, pour désigner les deux Phacochères, à ceux de *Phacochère à incisives* et de *Phacochère sans incisives*. Ces dernières dénominations se rapportent aux caractères les plus remarquables du genre, et, prévenant ainsi toute confusion, nous semblent devoir être adoptées de préférence à toute autre : nous appellerons donc la première de ces espèces Phacochère à incisives, *Phacochærus incisivus*, et la seconde, Phacochère sans incisives ou édenté, *Phacochærus edentatus*.

Le PHACOCHÈRE ÉDENTÉ, *Phacochærus edentatus*, est l'espèce la plus connue, Pallas, Vosmaër et Allamand ayant eu occasion de l'étudier avec soin dans la ménagerie du prince d'Orange; c'est le *Sus æthiopicus* de Pallas, le Porc à large groin ou Sanglier d'Afrique de Vosmaër et d'Allamand, le Phacochère du Cap ou d'Ethiopie de Fr. Cuvier. Cet Animal, très-remarquable par ses formes hideuses, a plus de quatre pieds de longueur depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue, et sa hauteur, entre les épaules, est de deux pieds trois pouces; sa queue a dix pouces; son corps est d'un gris roux, et sa tête noirâtre. Il existe

sur les épaules, le col et le derrière de la tête, une longue crinière composée de soies grises et brunâtres; le reste du corps est couvert de poils peu abondans. La peau est épaisse, et, dit Vosmaër, remplie de lard aux endroits ordinaires, mais distendue au col, aux aînes et au fanon : « Sous les yeux, ajoute le naturaliste hollandais, l'on aperçoit une espèce de petit sac bulbeux ou glanduleux, et immédiatement au-dessous, se font voir deux pellicules rondes, plates, épaisses, droites et horizontales, que j'appelle lambeaux des yeux; leur longueur et largeur est d'environ deux pouces un quart; elles sont mobiles et à peu près de l'épaisseur d'un quart de ponce. Les ignorans prennent ces pellicules pour des oreilles, et nomment l'Animal, pour cette raison, un Porc à quatre oreilles; sur une ligne droite, entre ces pellicules et le museau, paraît de chaque côté de la tête, une protubérance dure, ronde et pointue, saillante en dehors.... Cet Animal n'a point de dents de devant ni en dessus ni en dessous; mais les gencives antérieures sont lisses, arrondies et dures. » Cette absence des incisives n'est pas seulement un caractère propre aux vieux individus, ainsi qu'on l'avait supposé : ces dents manquent également chez les jeunes sujets, comme l'a montré Everard Home (Leçons d'Anatomie comparée, T. II, pl. 58). Toutefois il est à remarquer qu'on en trouve assez fréquemment dans les gencives quelques rudimens, comme l'a observé l'illustre auteur du Règne Animal. Au reste cet exemple d'une semblable anomalie n'est pas le seul que nous présente l'ordre si remarquable des Pachydermes. On connaît des Rhinocéros chez lesquels les incisives manquent complètement, et d'autres chez lesquels elles existent bien développées : tel est, entre autres, l'espèce fossile que Cuvier a nommée, pour cette raison même, *Rhinoceros incisivus*. V. RHINOCÉROS.

Le PHACOCHÈRE A INCISIVES, *Pha-*



*cochærus incisivus*, Nob. ; *Phacochærus africanus*, Fr. Cav. ; *Sus africanus*, Gm., est principalement caractérisé par l'existence de deux incisives à la mâchoire supérieure, et de six à l'inférieure ; son corps est couvert de soies noirâtres, et sa queue, terminée par un flocon de poils, descend jusqu'au jarret. Les pellicules que Vosmaër a décrites dans l'espèce précédente sous le nom de lambeaux des yeux, manquent dans cette espèce. Le *Phacochærus incisivus* se distingue encore du *Phacochærus edentatus*, par quelques caractères tirés de la forme de sa tête, sensiblement plus longue et plus étroite que celle de ce dernier. Cette espèce, encore très-imparfaitement connue, habite le Cap-Vert, d'où le nom de Sanglier du Cap-Vert, sous lequel quelques auteurs l'ont indiqué. (IS. G. ST.-H.)

\* PHACOIDES. MOLL. Blainville (Traité de Malacologie, page 450) donne ce nom à une des sections du genre Lucine. Il réunit dans ce groupe toutes les espèces Lenticulaires qui ont la lunule et le corselet saillans. La Lucine de la Jamaïque, Lamk., lui sert de type. (D. H.)

\* PHACORHIZA. BOT. CRYPT. (*Champignons*.) Persoon, dans sa Mycologie Européenne, a établi sous ce nom un genre pour une petite espèce de Clavaire qui croît sur les Plantes mortes, et qui se rapproche beaucoup, par plusieurs de ses caractères, du *Clavaria sclerotoides*. Ce genre est ainsi caractérisé par le botaniste qui l'a fondé : tubercule radical servant de volva, charnu, enveloppant d'abord la massue qui plus tard sort et s'allonge au dehors. La seule espèce connue, à laquelle Persoon donne le nom de *Phacorhiza sclerotoides*, et qu'il a figurée, tab. 11, fig. 1 du même ouvrage, a été découverte par Mougeot, dans les Vosges, sur les tiges des *Sonchus alpinus* et *Cacalia alpina*. Toute la Plante entière n'a pas plus de trois lignes de hauteur ; son tubercule radical

est de couleur fauve et sa massue blanche.

Fries pense que ce genre doit être confondu avec son genre *Pistillaria* dans lequel se place le *Clavaria sclerotoides* de De Candolle découverte également sur des tiges d'herbes, dans le Jura, et qui ne diffère essentiellement, suivant les auteurs qui l'ont décrit, qu'en ce que sa massue, au lieu de sortir du tubercule radical, en est la continuation. Il s'agit de savoir jusqu'à quel point ce caractère a été observé avec précision, et jusque-là l'analogie dans la forme et dans la manière de se développer des *Phacorhiza sclerotoides* et *Pistillaria sclerotoides*, permet de présumer que ce sont ou les mêmes Plantes, ou des Plantes très-voisines.

(AD. B.)

\* PHACOTIUM. BOT. CRYPT. (*Lichens*.) Sous-genre établi dans le genre *Calycium* d'Acharius (Lich. univ., p. 254). Il renferme les espèces dont les apothécies sont stipitées et marginées, et constitue pour nous le véritable genre *Calycium*. (A. F.)

\* PHÆCASIUM. BOT. PHAN. Genre de la famille des Synanthérées, et de la Syngénésie égale, L., établi récemment dans le Dictionnaire des Sciences naturelles, par Cassini qui lui assigne les caractères suivans : involucre presque cylindrique, plus court que les fleurs, formé de dix à douze folioles se recouvrant par les bords, égales, appliquées, oblongues, obtuses au sommet, carennées, membrancuses sur les bords ; la base de l'involucre entourée d'environ cinq petites folioles appliquées, à peu près sur un seul rang, courtes, larges, ovales, presque cordiformes, analogues enfin aux folioles de l'involucre. Réceptacle plan, absolument nu. Calathide composée de demi-fleurons nombreux, étalés en rayons et hermaphrodites. Akènes longs, cylindracés, un peu amincis vers le sommet, finement striés, surmontés d'une aigrette longue, blanche, composée de

poils nombreux, fins, à peine hérissés. Ce genre est formé sur une Plante que les auteurs ont singulièrement fait changer de place. Linné, d'après Vaillant, l'a rangée parmi les Crépidées, après en avoir probablement fait une *Lampsane*, et ce n'est pas le moins heureux des rapprochemens. Tournefort et Lamarck l'ont réuni au *Chondrilla*; Villars au *Lampsana*; Mœnch, Willdenow, DeCandolle et plusieurs autres auteurs au *Prenanthes*, sans parler du genre *Hieracium* où elle fut confondue par d'anciens botanistes. Le fait est qu'elle offre quelques ressemblances plus ou moins grandes avec ces divers genres; mais il n'en est point dont elle se rapproche plus que des Crépidées, puisqu'elle n'en diffère que par une légère modification de structure dans son involucre; les folioles placées à la base de celui-ci, étant appliquées et devant être considérées comme des rudimens de pétioles, tandis que les folioles analogues des Crépidées sont, au contraire, inappliquées, et doivent être regardées comme des rudimens de limbes. L'auteur de ce genre l'a placé dans la tribu des Lactucées, section des Crépidées, entre les genres *Crepis* et *Intybellia*.

Le *Phæcasium Lampsanoides*, Cass.; *Crepis pulchra*, L., est une Plante herbacée, annuelle, dont la tige haute d'environ un mètre, est glabre, cannelée, garnie dans la partie inférieure de feuilles lyrées un peu rudes, et vers le sommet de feuilles embrassantes, lancéolées. Les calathides, composées de fleurs jaunes, sont petites, terminales et disposées en panicules. Cette Plante croît sur les bords des champs, aux environs de Paris, et probablement dans une foule d'autres localités de l'Europe tempérée. (G..N.)

\* PHÆDRA. BOT. PHAN. Probablement la Prêle chez les anciens. (E.)

\* PHÆNICITOE. ECHIN. Quelques oryctographes ont donné ce nom à des pointes d'Oursins fossiles.

(E. D..L.)

\* PHÆNICOCÈRE. *Phænicocerus*. INS. Genre de Coléoptères mentionné par Latreille, et placé entre les Carpicornes et les Callichromes. Les caractères de ce genre ne sont pas encore publiés. (G.)

\* PHÆNICOPHAUS. OIS. Γ. ΜΑΛΚΟΝΙΑ.

\* PHÆNIXOPUS. BOT. PHAN. H. Cassini (Dictionn. des Scienc. natur. T. XXXIX, p. 391) a proposé sous ce nom un genre qui appartient à la famille des Synanthérées, tribu des Lactucées ou Chicoracées, et à la Syngénésie égale. Voici les caractères qu'il lui a attribués: involucre long, étroit, plus court que les fleurs, composé d'environ dix folioles presque imbriquées, dont cinq intérieures beaucoup plus longues, à peu près égales, oblongues, lancéolées, presque membraneuses, et se recouvrant sur les bords; cinq extérieures très-inégaies, formant deux ou trois rangées, ovales ou ovales-lancéolées. Réceptacle petit, plan, nu. Calathide composée d'environ cinq demi-fleurs à corolles en languettes et hermaphrodites. Oaires obovales, s'allongeant beaucoup après la floraison, et devenant des akènes amincis insensiblement vers le sommet, surmontés d'une aigrette blanche, molle, composée de poils très-fins, à peine hérissés. Ce genre est formé aux dépens des *Prenanthes* dont il ne diffère que par une légère modification de structure dans l'involucre; celui du *Prenanthes* étant double, l'extérieur très-court, tandis que celui du *Phænixopus* est imbriqué ou presque imbriqué comme celui des *Lactuca*.

Le *Phænixopus decurrens*, H. Cassini; *Prenanthes viminea*, L., est une Plante herbacée, très-glabre, à rameaux simples, droits, grêles, lisses, garnis de feuilles dont les inférieures sont roncées, étroites; les supérieures alternes, distantes, petites, ovales, aiguës au sommet, très-entières; chacune de ces feuilles est décurrenente sur le rameau où elle

forme deux oreillettes adhérentes supérieurement au rameau, libres inférieurement et arrondies à l'extrémité. Les calathides, composés d'un très-petit nombre de fleurs jaunes, naissent une, deux ou trois dans les aisselles des feuilles supérieures, et sont portées chacune par un pédoncule grêle muni de quelques bractées rapprochées. Les tiges et les rameaux de cette Plante sont enduits d'un suc gommeux, particularité d'où le nom générique a été dérivé. Elle croît dans les terrains pierreux et montueux de l'Europe méridionale. Le *Prenanthes ramosissima* d'Allioni est une variété de la précédente espèce, ou peut-être une espèce à ajouter au nouveau genre; sa tige est plus rameuse, et les feuilles inférieures ont leurs divisions très-entières. (G.N.)

\* PHÆOCARPE. *Phæocarpus*. BOT. PHAN. Genre établi par Martius et Zuccharini (*Nov. Gen. et Spec. Plant. Brasil.*, 1, p. 61) qui l'ont rapporté à la famille des Sapindacées et à la Polygamie Monœcie, L. Sprengel, n'admettant point cette classe du Système sexuel, place le nouveau genre dans l'Octandrie Monogynie. Voici les caractères que ses auteurs lui attribuent : Plante polygame-monoïque. Les fleurs hermaphrodites offrent un calice infère, divisé profondément en cinq pétales ovés; une corolle à cinq sépales linéaires, spatulés, caducs, imbriqués et tordus au sommet pendant l'estivation; un disque glanduleux entourant les étamines, formé de deux parties, l'une en forme d'écaille tronquée, dentée, située dans la partie inférieure de la fleur, l'autre plus petite, bicarénée et enveloppante; huit étamines à filets ascendans, et à anthères dressées, ovées, biloculaires, déhiscences longitudinalement, renfermant un pollen fin, chaque grain composé de deux ou trois petits globules cohérens; un ovaire ovoïde, triloculaire, surmonté d'un style simple, courbé à sa partie supérieure, et d'un stig-

mate épaissi, trilobé; une capsule grande, ligneuse, globuleuse, trigone, à trois valves et à trois loges incomplètes; réceptacle central divisé au sommet et à la base en cloisons incomplètes planes qui vont se fixer aux parois des valves; six à huit graines dans chaque fausse loge, insérées à la base du réceptacle, dressées, imbriquées, composées d'un tégument externe, papyracé, formant sur les deux côtés, par son expansion, deux grandes ailes membraneuses; d'une tunique intérieure, mince et membraneuse; d'un embryon dépourvu d'albumen droit, à radicule conique et à cotylédons droits et planes. Les fleurs mâles ont le calice et la corolle des hermaphrodites; les étamines plus longues; un rudiment d'ovaire petit, conique et à trois petites pointes.

Les auteurs de ce genre disent qu'il est voisin du *Llagunoa* de Ruiz et Pavon (*Amirola*, Pers.), mais qu'il s'en distingue facilement par sa corolle pentapétale, et par la structure de son fruit. Ils en ont décrit et figuré avec soin (*loc. cit.*, p. 62, tab. 56 et 57) l'espèce qui peut être considérée comme le type du genre, sous le nom de *Phæocarpus campestris*. C'est un petit Arbre à rameaux tordus, étalés, à feuilles alternes, pinnées avec impaire, et dont les folioles sont alternes, sessiles, elliptiques, obtuses ou échancrées, très-entières, marquées d'une forte nervure longitudinale, de laquelle partent des nervures collatérales, glabres en dessus, pubescentes en dessous. Les fleurs, de couleur verdâtre, mêlées de fauve livide, forment des panicules pyramidales. Cette Plante croît dans les champs calcaires, près du fleuve San-Francisco dans la province de Minas-Geracs au Brésil. Une autre espèce de ce genre est mentionnée par Martius et Zuccharini sous le nom de *Phæocarpus agrestis*. Sa capsule est plus déprimée, presque hexagone, marquée de grosses veines sur la surface des valves, et d'une couleur plus obscure. (G.N.)

\* PHÆOPUS. OIS. *V.* COURLIEU.

PHÆOTIUM. BOT. PHAN. Syn. ancien de Renoucle. *V.* ce mot. (B.)

PHÆTHUSE. *Phæthusia*. BOT. PHAN. Le genre établi sous ce nom par Gaertner (*de Fruct.*, tab. 169, fig. 3), et adopté par Lamarck, avait pour type le *Siegesbeckia occidentalis*, L., et ne différait du *Siegesbeckia* que par l'involucre. De nouvelles observations ont prouvé que le genre de Gaertner n'était pas fondé sur des caractères suffisans pour être adopté. *V.* SIEGESBECKIE. (G.N.)

PHAËTON. OIS. Nom scientifique des Oiseaux vulgairement nommés Paille-en-Queues, et mal à propos traités à ce mot impropre dans le présent Dictionnaire. (B.)

PHÆTUSE. BOT. PHAN. Pour Phæthuse. *V.* ce mot. (B.)

\* PHAGNALE. *Phagnalon*. BOT. PHAN. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Inulées, section des Gnaphaliées, proposé par H. Cassini (Bulletin de la Société Philomatique, novembre 1819, p. 175) qui l'a ainsi caractérisé : involucre ovoïde-cylindracé, de la longueur des fleurs, composé de folioles nombreuses, régulièrement imbriquées, appliquées, oblongues, coriaces, surmontées d'un appendice oblong ou lancéolé, scarieux et roussâtre. Réceptacle large, planiuscule, fovéolé, à réseau formé de petites papilles. Calathide oblongue, composée au centre de fleurons nombreux, réguliers, mâles et hermaphrodites, et dont les corolles ont le tube très-long, grêle, parsemé de poils; les anthères dépourvues d'appendices à la base; fleurs de la circonférence nombreuses, sur plusieurs rangs, femelles, ayant leurs corolles longues, très-grêles, tubuleuses, dentées au sommet, les styles à deux branches stigmatiques, arrondies au sommet; akènes oblongs, grêles, velus, pédicellulés et munis d'un bourrelet basilaire, surmontés, dans les fleurs hermaphrodites centrales, d'une ai-

grette d'environ dix paillettes égales et sur un seul rang, hérissées au sommet de poils nombreux et forts; les akènes des fleurs femelles de la circonférence surmontés d'une aigrette à peu près semblable à celles des fleurs du centre, mais moins régulières. Le genre *Phagnalon* se compose de Plantes que Linné a placées dans le genre *Conyza*. Mais comme ce genre, tel que la plupart des botanistes l'ont admis, est un amalgame de Plantes non congénères, et qu'on doit considérer comme type du *Conyza* le *C. squarrosa*, le nouveau genre s'en distingue principalement en ce que l'appendice des folioles de l'involucre est scarieux au lieu d'être foliacé, que les anthères sont dépourvues d'appendices basilaires, et parce que les fleurs marginales de la calathide forment une couronne large, composée de plusieurs rangées. Il se rapproche beaucoup par les caractères du genre *Gnaphalium* dont il pourrait être considéré comme une section. Cependant il en diffère par son réceptacle fovéolé et réticulé, par le nombre et la forme des paillettes de l'aigrette, par les corolles du disque parsemées de poils, par ses anthères dépourvues d'appendices basilaires, et par les branches stigmatiques de ses styles arrondies au sommet. Les espèces qui composent le genre *Phagnalon* sont : 1° *Phagnalon subdentatum*, Cass., ou *Conyza rupestris*, L.; 2° *Ph. tricephalum*, Cass., ou *Gnaphalium sordidum*, L., *Spec. Plant.*, édit. 5, p. 1195, *Conyza sordida*, L., *Mant.*, 466; 3° *Ph. Lagascæ*, Cass., ou *Conyza intermedia*, Lagasc.; 4° *Ph. spatulatum* ou *Conyza rupestris*, L. Ces diverses Plantes sont de petits Arbustes tomenteux, blanchâtres, à feuilles alternes, entières ou légèrement dentelées, à calathides ordinairement solitaires sur des pédoncules terminaux longs et grêles. Ils croissent dans la région méditerranéenne. (G.N.)

PHAGROS. POIS. (Aristote). D'où

*Phagre*, synonyme de *Pagre*. *V.* ce mot. (B.)

PHIAIE. BOT. PHAN. Pour *Phaius*. *V.* ce mot. (B.)

PHAISAN. OIS. Pour *Faisan*. *V.* ce mot. (B.)

PHAIUS ET PHAJUS. BOT. PHAN. La Plante, de la famille des Orchidées, décrite par Loureiro (*Flor. Cochinch.*, 2, p. 647) sous le nom de *Phaius grandifolius*, est le *Limodorum Tankervilleae* d'Aiton, placé par R. Brown dans le genre *Bletia* de Ruiz et Pavon. *V.* BLÉTIE. (G.N.)

PHALACRE. *Phalacrus*. INS. Et non *Phalachre*. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Tétramères, famille des Clavipalpes, établi par Paykull et adopté par Latreille qui lui donne pour caractères : corps presque hémisphérique; massue des antennes de trois articles. Ce genre se distingue facilement des *Languries*, qui ont le corps linéaire et la massue des antennes de cinq articles; les *Erotyles* et les *Triplax* en sont bien séparés par le dernier article de leurs palpes maxillaires qui est transversal et presque en forme de croissant, tandis qu'il est plus ou moins ovalaire chez les *Phalacres*. Ces Insectes ont été confondus avec les *Sphéridies* par Fabricius et quelques autres naturalistes. Geoffroy et Olivier leur ont donné le nom d'*Anthrîbe*; le dernier de ces naturalistes ayant désigné sous le nom de *Macrocéphale* les *Anthrîbes* de Latreille. Dans son système des *Eleuthérates*, Fabricius a imité Illiger en réunissant les *Phalacres* et les *Anisotomes*.

Les *Phalacres* sont des Insectes très-petits; leur corps est très-bombé, court, hémisphérique, luisant, et ne se contracte pas en boule; les antennes sont terminées en massue perfoliée, triarticulée, avec le dernier article conique, plus long que le précédent; les mandibules sont rétrécies, arquées, avec deux fortes dents à leur extrémité; les palpes sont filiformes, avec leur dernier article plus long, cylindrico-ovale; les

pates sont comprimées, avec les tarses composés de quatre articles dont le pénultième est trilobé. On trouve les *Phalacres* sur les fleurs semi-flosculeuses et autres; ils passent l'hiver sous les écorces des arbres ou sous la mousse, et il est probable que c'est dans ces lieux que leurs métamorphoses ont lieu. Ces Insectes sont en général d'une couleur brune ou noire; ils ont la démarche très-preste, et on a de la peine à les retenir entre les doigts, à raison de leur poli qui les fait glisser facilement. On connaît six à sept espèces de ce genre presque toutes propres aux environs de Paris; nous citerons parmi ces dernières :

Le PHALACRE BRILLANT, *Phalacrus corruscus*, Payk., *Faun. suec.* T. III, p. 438, n° 1; Gyllenh., *Ins. suec.* T. I, pars 5, p. 427, n° 1, *Sphæridium simetarium*, Fabr. Long d'une ligne; corps ovale, convexe, d'un noir brillant; élytres lisses, ayant une seule strie placée vers la suture; pattes de la couleur du corps; tarses cendrés, un peu velus. Le *Phalacre* bicolore a été décrit par Olivier, d'après Geoffroy, sous le nom d'*Anthrîbus bimaculatus*. C'est l'*Anthrîbe* à deux points rouges de Geoffroy. (G.)

PHALACROCORAX. OIS. (Buffon.) Syn. de *Cormoran*. (Mœhring.) Syn. de *Bec-en-Ciseau*. *V.* ces mots. (B.)

\* PHALACROLOME. *Phalacroloma*. BOT. PHAN. Genre de la famille des *Synanthérées* et de la *Syngénésie* superflue, L., récemment proposé par Cassini (*Dict. des Scienc. natur.* T. XXXIX, p. 404) qui le place dans la tribu des *Astérées* en le caractérisant ainsi : involucre presque campanulé, à peu près de la longueur des fleurs du centre, composé de folioles sur deux ou trois rangs, appliquées, oblongues-lancéolées, aiguës et membraneuses sur les bords. Réceptacle large, un peu convexe, absolument nu. Calathide radiée, composée au centre de fleurs nombreuses, régulières et hermaphrodi-

tes, à la circonférence d'une couronne de demi-fleurons sur un seul rang, en languettes et femelles. Les fleurs du centre ont la corolle tubuleuse, à limbe très-long, divisé au sommet en cinq lobes courts et aigus; les étamines à filets libres au sommet du tube de la corolle, et à anthères privées d'appendices basilaires; un style à deux branches stigmatiques très-obtuses au sommet; un ovaire oblong, hispide, muni d'un petit bourrelet basilaire, surmonté d'une aigrette double, l'extérieure très-courte, en forme de cupule membraneuse, découpée en un grand nombre de dents subulées, l'intérieure très-longue, formée de poils légèrement barbellulés. Les fleurs de la circonférence ont la corolle en languette très-longue, linéaire, échancrée ou bidentée au sommet; l'ovaire et l'aigrette extérieure comme dans les fleurs du centre, mais point d'aigrette intérieure. Ce nouveau genre a pour type une Plante probablement de l'Amérique septentrionale, qui était étiquetée *Erigeron carolinianum* ou *hyssopifolium* dans l'Herbier de Desfontaines. Cassini lui impose le nom de *Phalacrolooma obtusifolia*. Sa tige est herbacée, cylindrique, un peu anguleuse, striée, dressée, simple, ramifiée supérieurement en une panicule très-lâche. Elle porte des feuilles alternes, distantes, sessiles, oblongues, rétrécies vers la base, obtuses et un peu apiculées au sommet, très-entières sur les bords et hispides sur les deux faces. Les calathides forment une panicule terminale très-lâche. Cette Plante est-elle l'*Erigeron carolinianum* de Linné ou l'*E. hyssopifolium* de Michaux? C'est ce qui n'est pas établi d'une manière positive. Cassini ajoute à *Phalacrolooma*, comme seconde espèce, l'*Aster annuus*, L., *Erigeron annuum*, Persoon, qu'il avait autrefois placé dans le genre *Diptopappus*. Il lui donne maintenant le nom de *Phalacroma acutifolia*. (G..N.)

PHALÆNA. INS. *V.* PHALÈNE.

\* PHALÆNOPSIS. BOT. PHAN. Nouveau genre de la famille des Orchidées et de la Gynandrie Diandrie L., établi par Blume (*Bijdragen tot de Flora van nederlandsch Indie*, p. 294) qui l'a ainsi caractérisé: périanthe à cinq sépales étalés, inégaux, les intérieurs plus larges, dilatés, arrondis au sommet; labelle confluent avec l'ouglet du gynostème sans éperon, mais seulement pourvu à la base d'un renflement échancré, partagé en trois lobes dont les latéraux sont arrondis, arqués et infléchis; celui du milieu étroit, hasté à la base, terminé par deux appendices subulés. Gynostème libre. Anthère biloculaire, insérée sur la partie supérieure et interne du gynostème, couchée sur le rostellum qui est proéminent. Deux masses polliniques ovales, déprimées, cérécées, portées sur un pédicelle élastique pelté à la base.

Ce genre a été formé sur l'*Epidendrum amabile* de Swartz; Rumph, *Herb. Amb.*, 6, tab. 45; *Phalænopsis amabilis*, Blume, *loc. cit.* C'est une herbe parasite dont les tiges sont radicales, simples, garnies de feuilles rigides, larges-lancéolées, tronquées obliquement au sommet. Les fleurs sont disposées en panicules. Cette Orchidée croît dans l'Inde-Orientale. Blume l'a vue fleurir aux mois d'octobre et de novembre dans les forêts littorales de l'île de Nusa-Kambangan.

(G..N.)

PHALÆNULA. INS. Meigen avait d'abord désigné sous ce nom qu'il changea ensuite en celui de *Trichoptera*, un genre d'Insectes diptères que Latreille avait établi sous celui de Psychode. *V.* ce mot. (AUD.)

PHALAKROKORAX. OIS. *V.* PHALACROCORAX.

PHALANGE. ARACHN. On trouve ce nom dans certains Dictionnaires comme la traduction française du mot *Phalangium* qui désigne le genre d'Arachnides appelé Faucheur ou Fauchoux. *V.* ce mot. (B.)

PHALANGER. *Phalangista*.

MAM. Genre de l'ordre des Carnassiers et de la famille des Marsupiaux, établi par Geoffroy Saint-Hilaire et Cuvier. Illiger nomme *Phalangista* les Pétaurus ou Phalangers volans, et *Balantia* les Phalangers qui nous occupent. Ce nom de *Balantia*, dérivé du grec *bourse*, n'est guère heureux, car il est applicable sans distinction à tous les Marsupiaux. De graves erreurs ont long-temps obscurci l'histoire des vrais Phalangers. La principale découvrait de la fausse idée que l'Amérique seule produisait des Didelphes, et qu'il était très-douteux qu'il en vint des Indes-Orientales; aussi la seule espèce étudiée par Daubenton et à laquelle il imposa le nom de Phalanger, adopté par Buffon, était-elle connue sous le nom erroné de Rat de Surinam. Ce Phalanger, le *Didelphis orientalis* de Linné, fut en effet jusqu'à ces derniers temps le seul Mammifère de ce genre qu'on mentionnât. Si cet Animal ne fut pas plus tôt reconnu appartenir à un genre distinct, on doit l'attribuer à l'esprit de système qui obscurcit souvent les choses les plus claires. Clusius en effet avait décrit assez longuement en 1605, sous le nom de *Cusa*, le Phalanger d'Amboine. Valentyn (Histoire des Moluques, T. III, p. 272, f. D, 1726) le décrivit de nouveau sous le nom malais de Coëscôès; mais comme il entremêla les traits de son histoire avec ceux de son Philander qui est le Kanguroo des anciens, N., *Kangurus Brunii*, L., Séba, qui figurait tout ce qui lui tombait sous la main, s'empara de ce nom de Philander, qui désignait un Animal marsupial, et le donna à des Sarigues du Brésil. De-là est découlé un amas inextricable d'erreurs de synonymie que les modernes seuls ont un peu débrouillées; car Buffon a dit formellement qu'il ne voyait aucune différence entre le Philandre d'Amboine et son Sarigue, et dans le T. XIII (Suppl.) de son Histoire naturelle, il regarde comme les deux

sexes de son Phalanger de Surinam les Phalangers tacheté et blanc, que des différences majeures d'organisation auraient dû lui faire distinguer dès la première vue. Séba avait cependant donné, sous le nom de *Mus* ou *Sorex americanus major*, une figure reconnaissable de Phalanger (Thes., I, p. 50, tab. 31, f. 8); mais il est vrai qu'il lui donna comme Buffon l'Amérique pour patrie. Linné n'a connu que le *Didelphis orientalis* ou Sarigue oriental. Il en est de même de Pallas, qui le laisse parmi les Sarigues, dans ses *Miscellanea*, p. 59, ainsi qu'Erxleben, p. 79. Müller le nommait *Didelphis indica*. Les voyages de Cook, de Péron, de Quoy et Gaimard, et le nôtre, ont multipliés les espèces dans les collections, et aujourd'hui les Phalangers sont beaucoup mieux connus, quoiqu'ils soient en général très-difficiles à caractériser par les variétés nombreuses qu'ils présentent, soit par leur taille, soit par les couleurs du pelage.

Les Phalangers sont des Animaux essentiellement propres aux îles d'Asie, à la Nouvelle-Hollande et à la Tasmanie. Daubenton leur a donné le nom qu'ils portent d'après les caractères que lui a offerts le *Didelphis orientalis*, d'avoir le premier et le second doigts des pieds de derrière soudés jusqu'à la dernière phalange. Mais ce caractère s'est reproduit chez plusieurs Animaux de l'Australie qu'on avait rangés d'abord parmi eux, qu'on en a séparés ensuite, et à juste raison, tels que les Pétaurus (V. ce mot). Le genre Phalanger des auteurs modernes devrait encore être séparé en deux; quelques traits d'organisation, les habitudes, les mœurs, et surtout les limites géographiques, l'exigent impérieusement. Ainsi les Sarigues seraient les représentans dans les deux Amériques des Phalangers, genre Couscous des îles des Indes-Orientales que nous avons nommées Malaisie, et des Phalangers, genre *Trichosurus* (que nous nommons ainsi, Queue velue, par opposition avec la queue nue des Cous-

cous) de la Nouvelle-Hollande et de la terre de Diémen. Lacépède avait d'ailleurs en 1799 adopté le genre *Couscous* qu'il nomma, tel que Valentin l'avait écrit en hollandais, Coëskoës, mais dont le nom malais et euphonique est *Couscous*, mot plus doux à prononcer et plus en rapport avec notre nomenclature. Temminck (Monog., p. 10, en note) dit qu'il avait eu l'idée de faire des *Couscous* un genre sous le nom de *Ceonyx*, mais que ces coupes nombreuses lui paraissent fort inutiles, souvent à charge à la mémoire lorsqu'elles ne reposent pas sur des caractères faciles à saisir. Nous sommes de cet avis en un sens; mais nous dirons que le nom de *Ceonyx* aurait été inutile, puisque déjà on avait appliqué un nom de pays suffisamment connu et de prononciation douce, et qu'ensuite, lorsqu'on isole par des caractères apparens des êtres de pays différens, de mœurs non analogues, de formes légèrement dissemblables, on rend un service à la science, on avance la géographie zoologique dont les circonscriptions deviennent plus faciles, et on n'embarrasse point sa marche. N'est-il pas avantageux et naturel d'isoler les Pétauristes et les Trichosures de l'Australie, et les *Couscous* de la Polynésie occidentale? Cependant, pour satisfaire à l'exigence la plus difficile, nous regarderons dans cet article le genre *Phalanger* comme seulement divisé en deux sous-genres, et c'est après avoir présenté les caractères de ces derniers que nous ajouterons les détails généraux qui se rapportent à chacun d'eux.

Le système dentaire du genre *Phalanger*, étudié par Fr. Cuvier dans plusieurs espèces, telles que les *Phalangers roux*, tacheté, Renard et Sciurien (ce dernier appartient au genre Pétauriste actuel), a présenté le même nombre de dents et les mêmes formes. Celles-ci sont au nombre de quarante, vingt-deux supérieures et dix-huit inférieures. Six incisives à chaque mâchoire, point de canines,

douze molaires en haut, huit vraies et quatre fausses, seize en bas, huit vraies et huit fausses. Le *Phalanger tacheté*, *Cuscus maculatus*, complètement adulte, nous a offert le même nombre de dents, six incisives supérieures, deux canines ou incisives de chaque côté, dix molaires et deux fausses molaires: en bas nous avons trouvé deux incisives seulement, point de canines, douze molaires et six fausses molaires. Mais voici quelques particularités qui ne s'accordent point avec ce que rapporte Fr. Cuvier. La mâchoire supérieure présente: les deux incisives antérieures beaucoup plus longues que les latérales, qui sont très-courtes et tronquées au sommet. La première pseudo-canine de chaque côté est logée dans une alvéole à moitié creusée dans l'os incisif et séparée par un espace libre de la deuxième pseudo-canine qui est plus petite. Elles sont toutes les deux recourbées, à pointe mousse, et aplaties transversalement. Entre la première et la dernière molaire existe un étroit espace libre où se fait remarquer une très-petite dent, placée à la base de la première molaire, et dont la couronne est aiguë et bifasciée. Les quatre dernières molaires sont égales, à couronne quadriscuspide. La mâchoire inférieure n'a que deux incisives très-longues, très-fortes, taillées en biseau. Trois fausses molaires rudimentaires de chaque côté à couronne arrondie. La première molaire et les quatre suivantes ne diffèrent point de celles de la mâchoire supérieure. Temminck dit que cette espèce, le *Phalanger tacheté*, a seulement deux petites dents obtuses à la mâchoire inférieure dans l'adulte, et que les jeunes ont encore une très-petite dent à chaque mâchoire, entre la canine et la première molaire à la mâchoire supérieure, et entre la seconde dent anormale et la première molaire inférieure, que ces petites dents tombent et que les alvéoles se forment dans un âge plus avancé: propositions évidemment fausses, puisque l'indi-



vidu que nous avons étudié est d'une taille bien supérieure à tous les Phalangers décrits et aux dimensions assignées par Temminck. Mais si le système dentaire ne peut toujours fournir des caractères rigoureux, c'est bien certainement dans ce genre. On peut en juger par la séparation purement artificielle que Fr. Cuvier a été conduit à faire dans son article *Phalanger* du Dictionnaire des Sciences naturelles. Cet auteur admet en effet deux divisions : 1° des Phalangers ; 2° des Pétaurus. La première division comprend  $\alpha$  des Phalangers à queue prenante ;  $\beta$  des Phalangers volans. La deuxième a aussi deux sections,  $\gamma$  des Pétaurus à queue prenante, et  $\delta$  des Pétaurus volans. Mais il est aisé de voir que les formes extérieures, les mœurs et les habitudes, en un mot, les distinctions qui frappent nos sens, ne sont pas conservées dans une division qui est entièrement anatomique, et qui ne repose que sur des parties non toujours identiques en nombre, en forme, etc. Temminck, dans sa première Monographie consacrée à l'histoire du genre *Phalangista*, qu'il a enrichi de bons détails et d'espèces nouvelles, a trouvé dans son *Phalangista cavifrons* le même nombre et la même disposition dans les dents que nous, et ce nombre, différent de celui qui s'observe dans les autres espèces, d'après les auteurs modernes qui s'en sont occupés, varie assez pour qu'on ne lui donne qu'une attention secondaire dans l'établissement d'un genre.

Les caractères zoologiques des Phalangers sont : une tête arrondie, à museau obtus, à chanfrein légèrement arqué ; des oreilles variables, un peu longues dans les Trichosures, courtes et souvent peu apparentes dans les Couscous. Les pieds sont pentadactyles ; les antérieurs munis d'ongles forts et crochus. Doigts internes des pieds postérieurs égaux, beaucoup plus courts que les quatrième et cinquième, et réunis par la peau jusqu'à la base des ongles ; un pouce opposable, distinct, à ogle

aplati et mince. Queue nue au bout ou couverte de poils, enroulante, robuste, très-longue. Une poche abdominale ample chez les femelles. Un scrotum pendant et velu chez les mâles.

Daubenton nous a laissé la description anatomique des parties et des viscères du Phalanger de Buffon, dans le T. XIII, p. 94 de l'édition royale. Garnot ayant disséqué le Couscous tacheté, et ayant mis le résultat à la suite de notre description de cet Animal dans la Zoologie de la Coquille, T. I, p. 155, nous nous servons de ce travail pour résumer les traits les plus saillans de l'organisation de ce genre. Le squelette a treize vertèbres dorsales, treize côtes, sept vraies et six fausses. Le sternum est composé de sept pièces. Six vertèbres lombaires et vingt-neuf dans la queue. Les os marsupiaux ont neuf lignes de longueur. La langue est charnue, légèrement rugueuse sur sa face supérieure, ayant un espace quadrilatère noir à la base, long de sept lignes. Le thorax est étroit en avant, très-rétréci, s'élargissant inférieurement, de la forme d'un cône tronqué, ayant cinq pouces et demi dans sa plus grande dimension. Sa longueur, y compris l'appendice xiphôide, est de trois pouces quatre lignes ; le sternum est étroit. L'abdomen est ample, plus large à sa partie moyenne qu'à ses deux extrémités ; l'inférieure surtout est très-rétrécie. L'estomac occupe toute la région épigastrique et s'étend un peu dans l'hypocondre gauche. Le foie est divisé en cinq lobes inégaux, dont deux sont beaucoup plus grands et échangés. La vésicule du fiel est ample, très-distendue, sacciforme, logée entre le grand lobe droit et le troisième, et cachée par eux. La rate est petite, allongée, rétrécie à une de ses extrémités. Les intestins forment de nombreuses circonvolutions. Le cœcum est long de dix-huit pouces, ample et terminé par un appendice vermiforme. Les intestins grêles ont de cent douze à cent quinze pouces de

longueur. Les reins sont peu volumineux. Ils ont de quinze à seize lignes de longueur. Les urètres en ont cinq. La vessie est allongée, pyriforme. La verge est placée derrière le scrotum, et le gland est surmonté d'un prépuce pointu.

† Couscous, *Cuscus*, N.; *Coës-coës*, Lacép.; *Ceonyx*, Temm., p. 10. Queue entièrement nue et papilleuse à son tiers inférieur. Oreilles toujours courtes et souvent non apparentes. Tête arrondie. Museau pointu. Pupille verticale. Animaux nocturnes : nourriture frugivore. Patrie, les îles des Moluques et des Papous, dans les Arbres.

Les Couscous sont des Animaux à tête arrondie, à museau conique, à oreilles très-courtes ou cachées dans les poils. Leurs yeux sont grands, très-saillans et à fleur de tête. Leur pupille verticale annonce leurs habitudes nocturnes et leur donne dans le jour un air de profonde stupidité. Leur pelage se compose en entier d'un feutre très-serré, très-épais, lanugineux, d'où sortent en plus ou moins grande abondance des poils soyeux et plus longs que le pelage laineux. Leurs mouvemens annoncent une grande paresse, et ils ne s'animent que lorsqu'ils sont contrariés. Ils grognent en sifflant alors à la manière des Chats et cherchent à mordre. En général, même en captivité, ils sont très-doux. Ils recherchent les coins les plus obscurs, et le grand jour paraît les affecter péniblement. Ils se nourrissent de fruits, de moelle de Sagou; boivent en lapant, se frottent sans cesse la face et les mains, et aiment à enrouler leur queue et se tenir sur le bassin et sur les deux pieds de derrière. En domesticité, deux Couscous, que nous cherchâmes à apporter en France, mangeaient du pain, et même de la viande. Mais on ne peut rien conclure de ce dernier fait, car un Kangaroo que nous avons aussi, préférerait à toute autre substance les chairs cuites qu'on lui présentait. Les

Couscous laissent exhaler une odeur fragrante, très-expansible, que sécrète un appareil glanduleux placé au pourtour de l'anus. Souvent, dans les immenses forêts des Moluques et de la Nouvelle-Guinée, nous avons été saisi par cette odeur fétide, qui nous avertissait de la présence d'un de ces Animaux, que nous dérobaient à la vue un feuillage pressé et très-touffu. Les naturels de ces terres en détruisent beaucoup, et Cuvier a imprimé qu'on faisait tomber des branches où les Couscous se tiennent par leur queue enroulée en les fixant long-temps. Ce fait est très-probable, car les Nègres du port Praslin à la Nouvelle-Irlande en apportaient un si grand nombre à bord de la corvette *la Coquille*, qu'ils ne devaient point avoir beaucoup de peine pour s'en emparer. Ils leur passaient cependant un morceau de bois dans la bouche, afin sans doute de les empêcher de mordre. Ces peuples aiment singulièrement la chair grasse des Couscous. Ils la font rôtir sur des charbons avec les poils, et ne rejettent que les intestins. Avec les dents ils forment des ceintures et autres ornemens, et leur abondance est telle, que nous avons vu beaucoup d'habitans avoir des cordons de plusieurs brasses de longueur qui attestent la destruction qu'on fait de ces Mammifères. Leur patrie est sous l'équateur, dans les profondes forêts humides des îles Moluques, Tidoriennes et Papoues. C'est surtout aux Célèbes, à Céram, à Waigiou, à la Nouvelle-Guinée et à la Nouvelle-Irlande, que ces Animaux sont le plus communs. Il est probable qu'ils existent sur le système entier des îles de la Polynésie occidentale jusqu'aux îles de Santa-Cruz et de la Louisiade.

\* Couscous à oreilles très-courtes, velues en dedans et en dehors.

PHALANGER TACHETÉ, *Phalangista maculata*, Geoff.; Desm., 411; Temm., Mon., p. 14; Quoy et Gaim., Atl., pl. 7; *Didelphis orientalis*, L.; Gm., 9; Phalanger mâle, Buff. T. XIII,

pl. 11, p. 92 et 94; *Cuscus amboinensis*, Lacép.; *Cuscus maculatus*, Less. et Garn., Zool., pl. 5. Cette espèce a fort embarrassé les naturalistes qui ont essayé de présenter son histoire, tant sont variables les couleurs de son pelage aux époques diverses de la vie. Il n'y a pas jusqu'au système dentaire qui ne présente des modifications dans le nombre des fausses mâchoires, et qui par conséquent ne peut qu'apporter des causes d'erreurs dans les descriptions de ce Phalanger. Certes les différences qu'on remarque dans les histoires données par Buffon (jeune âge), Quoy et Gaimard (âge moyen), Temminck (jeune adulte), et nous (adulte complet), sont assez frappantes pour laisser du doute sur le degré de certitude que présentent ces individus comme variété d'une même espèce. Le Couscou tacheté est très-allongé et de la taille d'un gros Chat; la tête est arrondie, à chanfrein légèrement concave et à museau conique et court. Les oreilles sont peu apparentes, très-courtes, revêtues de poils en dehors comme en dedans. Les paupières sont épaisses, rougeâtres, et forment un bourrelet autour de l'œil qui est très-saillant et rougeâtre. La queue, nue dans plus de la moitié de sa longueur, est chargée de verrues rugueuses, d'un rouge carmin assez vif. Les ongles sont robustes, aplatis transversalement, recourbés, terminés en pointe mousse. Le pelage est lanugineux, très-épais, traversé par quelques soies rares, d'un blanc légèrement jaunâtre, sur lequel se dessinent nettement dans l'âge complètement adulte des taches arrondies, séparées, d'un noir foncé. Des taches plus confuses d'un roux-brun recouvrent les parties externes des membres. Le scrotum est long de dix-huit lignes et très-velu. La face et la partie antérieure du crâne sont d'un jaune assez vif. Les parties nues des mains et des pieds sont rougeâtres ainsi que les narines et les lèvres. L'espèce que nous décrivons est celle dont nous avons donné dans l'Atlas

zoologique de la Coquille une figure qui ne nous satisfait pas entièrement, tant il est vrai qu'il n'est pas toujours facile de diriger les peintres comme on le désire. Le corps a vingt-cinq pouces de longueur, et la queue vingt pouces. Elle habite l'île de Waigiou où les naturels la nomment *Scham-Scham*. L'individu décrit par Quoy et Gaimard a le dessus du cou et l'occiput d'un gris roussâtre, et le dos et les flancs recouverts de taches irrégulières dont la couleur varie du gris-brun au gris roussâtre. La surface externe des membres offre des taches d'un fauve plus ou moins clair; le dessous du corps est d'un blanc tirant sur le roux. La longueur du corps du bout du museau à l'origine de la queue est de quatorze pouces, et celle de cette dernière est de douze pouces. Sa patrie est l'île de Waigiou. La description du Couscou tacheté, faite par Temminck, repose sur plusieurs individus rapportés de Banda et d'Amboine. Le pelage qu'il indique est court, cotonneux et rude. Les poils soyeux sont très-clairsemés, et des taches irrégulières blanches et brunes se dessinent sur le corps. Les poils de la face sont ras, jaunâtres ou blanchâtres; les parties inférieures du corps sont d'un blanc pur. L'extrémité des membres est d'un roussâtre très-clair. La longueur du corps est de deux pieds neuf ou dix pouces, et celle de la queue d'un pied trois à quatre pouces. Cette description est très-convenable à l'espèce primitivement décrite et n'en diffère que peu.

PHALANGER DE QUOY, *Phalangista Quoyii*, N.; *Phalangista Quoy*, Quoy et Gaimard, Zool., pl. 6; *Phalangista papuensis*, Desm., Suppl. Mam., Sp., 840, p. 58. Cette espèce se rapproche beaucoup de la précédente, dont elle ne serait qu'une variété suivant Temminck, qui a très-probablement raison en cette circonstance, mais qui a tort dans sa manière dure et tranchante de l'établir; car ce qu'il dit à la fin de son article, relativement à Quoy et Gaimard, pour-

rait fort bien lui être renvoyé pour cent articles, mais surtout pour son genre Aulacode. Quoi qu'il en soit, le Phalanger de Quoy serait entièrement gris-brunâtre, plus spécialement sur le dos où règne une ligne longitudinale de teinte plus foncée. Des taches de même couleur et aussi plus foncées occupent les flancs. Le museau et le dessus de la tête sont d'un fauve vif, la gorge et la poitrine sont blanches, et la partie interne des membres a une teinte grisâtre. Les poignets sont traversés par une bandelette d'un roux foncé, et les doigts sont recouverts de poils noirâtres. La longueur du corps est d'un pied deux pouces, celle de la queue d'un pied. Il est aussi de l'île de Waigiou.

PHALANGER OURSIN, *Phalangista Ursina*, Temm., Monog., p. 10. On est redevable de la connaissance de cette espèce à Temminck, qui l'a reçue du voyageur néerlandais Reinwardt. Ce Phalanger est très-remarquable et très-distinct, et nous extrairons tout ce que nous en dirons de la Monographie du savant ornithologiste hollandais. Sa taille est à peu près celle de la Civette. Ses oreilles sont très-courtes, cachées, poilues en dedans comme en dehors. La queue est de la longueur du corps et noirâtre dans sa partie nue. La tête et le chanfrein à peu près d'une venue. Le pelage est plus fourni et plus serré que dans les autres Couscous; il est plus rude et plus grossier sur le corps, ras sur la tête, long et frisé sur les oreilles. Sa couleur est noirâtre ou noir fauve. Les poils soyeux sont noirs, ceux de la tête et du dessus du corps ont cette dernière teinte. La face, le cou, la poitrine et les parties inférieures sans distinction sont d'un fauve roussâtre. La touffe qui revêt les oreilles est d'un roux jaunâtre. Les parties nues de la face, de la queue sont noires. Le pelage des jeunes sujets est plus clair: celui des adultes âgés est d'un noir parfait, sans tache ni raie. La longueur du corps est de trois pieds quatre à six pouces; celle de la queue est de dix-

neuf à vingt pouces. Sa patrie est l'île des Célèbes, où les habitans mangent sa chair.

PHALANGER A CROUPION DORÉ, *Phalangista chrysorrhos*, Temm., Monog., p. 12. Cette espèce est encore due à Temminck, et, comme la précédente, elle a été découverte par Reinwardt dans les Moluques. Sa taille est celle du Chat sauvage; son museau est court; le front tout d'une venue; les oreilles très-courtes et poilues. Le pelage court, serré, cotonneux et un peu frisé, est traversé par des poils soyeux, d'un gris-cendré clair sur la tête, blanchâtre sur les oreilles, d'un gris cendré plus ou moins noirâtre sur tout le corps en dessus et sur les flancs et les membres, d'un jaune doré sur la croupe, et sur le dessus de la queue d'un blanc pur sur la face inférieure des membres et à la partie inférieure du cou. Une bande noire longitudinale sépare le gris du dos du blanc de l'abdomen sur le blanc des adultes. La région de la poche marsupiale, qui est ample, est de couleur rousse. La partie dénudée de la queue est d'un jaune terne (sur les peaux desséchées sans doute, mais pas sur le vivant). Les plus grands individus ont à peu près trois pieds, et la queue treize pouces.

PHALANGER A GROSSE QUEUE, *Phalangista macroura*, N.; *Cuscus macrourus*, Less. et Garn., Zool., pl. 6, p. 156. Ce Couscou n'a que douze pouces huit lignes du bout du museau à l'origine de la queue, et celle-ci a dix-sept pouces. Il est recouvert d'un feutre épais et grossier, d'où sortent abondamment des poils soyeux et noirs. Les dents ne diffèrent point de celles du Phalanger tacheté dont elles ont la forme. Seulement les deux incisives supérieures sont plus rapprochées; celles d'en bas, plus élargies, sont plus obliques en avant. Au lieu de trois fausses molaires de la mâchoire inférieure, il n'y en a que deux. Les oreilles sont un peu plus saillantes que dans le Couscou tacheté. Le front, le chanfrein sont tout d'une venue. Le museau est

pointu et effilé, et a quelque chose de celui des Makis. Le pourtour des yeux est brun. Les poils des oreilles sont blancs ainsi que la gorge et le dessous du cou. Tout le corps est en général d'un gris cendré ondulé de brunâtre. Les poils de la queue sont cendrés, roussâtres, noirs à l'endroit où ils cessent. Le ventre et le dedans des cuisses est blanchâtre. Les poils qui revêtent les doigts sont noirs; les ongles sont jaunes. Nous n'avons trouvé qu'un seul individu de cette espèce sur les bords de la baie d'Offak dans la grande île de Waigiu.

\*\* Couscous à oreilles un peu sail-lan-tes, complètement nues en dedans.

PHALANGER BLANC, *Phalangista alba*, Geoff.; *Phalangista rufa*, Desm., 412; *Didelphis orientalis*, L.; Phalanger femelle, Buff., pl. 10; Coëcoë, Valent. ? *Phalangista cavifrons*, Temm., p. 17; *Cuscus albus*, Less. et Garn., Atl., pl. 7, p. 158. La figure que Buffon a donnée de cette espèce est mauvaise, et nous n'en connaissons pas de bonne avant celle dont nous sommes redevables au pinceau de Prêtre. Le Couscous blanc, car celui que Geoffroy a nommé Phalanger roux n'en est que la femelle, a le corps long de vingt pouces six lignes, et la queue de treize pouces six lignes. Son pelage est épais, cotonneux, garni de soies fines, longues et nombreuses. Le pelage (dans le mâle) est d'un blanc légèrement gris, teinté de fauve, et marqué d'une raie longitudinale plus foncée sur le dos. Les doigts sont légèrement velus; les ongles sont noirs. La femelle est d'un roux assez vif, ayant aussi une raie rousse sur le dos; mais les oreilles de ce Couscous ont cela de remarquable, qu'elles sont assez apparentes, pointues et nues en dedans. Le Phalanger blanc, nommé Kapoune par les Nègres de la Nouvelle-Irlande, est très-commun au port Praslin, et sa chair est fort estimée des naturels. Temminck in-

dique comme patrie les îles de Banda et d'Amboine.

†† TRICHOSURE, *Trichosurus*, N.; *Phalangista*, 1<sup>re</sup> sect., Temm., p. 5. Queue garnie de poils ou n'ayant point de peau entièrement nue. Oreilles assez longues et droites. Face allongée. Pupille ronde. Animaux diurnes: nourriture animale? dans des terriers? Patrie, les terres Australes.

Les Phalangers de la Nouvelle-Hollande et de la terre de Diémen ou Tasmanie (ainsi nommée avec raison pour la distinguer de la terre de Diémen du nord de l'Australie, qui touche la Nouvelle-Guinée et qui doit en avoir quelques-unes des productions) sont encore aujourd'hui très-peu connus. Leurs habitudes, leurs mœurs n'ont point été observées, et il est vraiment étonnant que les Anglais, qui possèdent à Sydney une colonie florissante, n'aient encore rien éclairci sous ce rapport, et qu'ils n'aient point présenté d'une manière précise les mœurs d'Animaux qui sont très-communs autour d'eux. Le peu qu'on en sait est dû à Rollin, chirurgien des transports de Convicts à Port-Jackson, et qui rapporte que le Phalanger Renard habite des terriers, se nourrit de gibier, et chasse aux Oiseaux. La connaissance des lieux légitime très-positivement ces données. On sait en effet que la Nouvelle-Hollande ne possède que des fruits secs et coriaces, et qu'aucun n'est bon à manger excepté la baie, maigre et rare, du *Leptomeria Billardieri*. Le sol d'ailleurs est très-meuble et arénacé, et très-propre à creuser des terriers. Enfin, si les Phalangers se tiennent dans les Arbres, c'est sans doute pour y chasser plus commodément les petits Oiseaux. C'est à tort que Cook a supposé (p. 139, 5<sup>e</sup> Voy.) qu'ils y vivaient de fruits; on ne connaît pas un Arbre qui en produise même pour les Oiseaux. Les espèces de ce sous-genre paraissent être des Animaux diurnes, ayant dans leurs formes générales

quelque chose du faciès du Renard. Leur tête est plus allongée, plus grosse, à museau moins déprimé; leurs oreilles sont saillantes, nues en dedans et très-apparentes; leur queue est velue partout, et n'est nue que dans un étroit sillon inférieur. Dans deux espèces, les poils de l'extrémité sont plus courts et plus rares que dans le reste de la queue. Comme les Couscous, il paraît qu'ils aiment à s'accroupir sur le bassin, prendre leurs aliments avec les membres antérieurs. On dit même qu'ils sont omnivores: leur pelage est aussi très-lanugineux. Ces Phalangers habitent sur les côtes de la Nouvelle-Galles du Sud, de la terre de Diémen. On ne sait pas s'ils répandent, comme les Couscous, une odeur fétide diffusible. Ils vivent dans des latitudes refroidies et sujettes aux tempêtes, tandis que les Couscous habitent les contrées les plus chaudes de la terre.

PHALANGER NAIN, *Phalangistana*, Geoff.; Desm., 415.; Temm., Monog., p. 9. On ne connaît qu'un individu de cette espèce qui a été découvert par Péron sur l'île Maria, îlot dépendant de la terre de Diémen. Ce célèbre voyageur la mentionne sous le nom de *Dasyure* (Voy. Terres Aust. T. II, p. 162, édit. in-8°), et l'obtint vivante d'un naturel qui se disposait à s'en régaler. Ce Phalanger est de la grosseur d'une Souris; il a de longueur totale cinq pouces, en y comprenant la queue qui a deux pouces six lignes. Son pelage est en dessus d'un gris légèrement teint de roussâtre: la lèvre supérieure est garnie de poils blancs; un cercle brun entoure les yeux. Les oreilles sont courtes, arrondies, poilues. Les parties inférieures et le dedans des membres sont blancs. La queue est grêle, à poils plus longs à sa base qu'à l'extrémité où ils sont ras. Le système dentaire est à peu près le même que dans les Phalangers blanc et tacheté. On ne possède aucun renseignement sur ses mœurs. Il paraît que les naturels s'en nourrissent comme le font les Nègres du port

Praslin et des îles environnantes pour les Couscous.

PHALANGER DE COOK, *Phalangista Cookii*, Cuv.; Desm., Mamm., 414; *Opossum* de la Terre de Van-Diémen, Cook, 1<sup>er</sup> Voy. T. IV, p. 56; 3<sup>e</sup> Voy., vol. 1, pl. 8, 159; Temm., Monog., p. 7. Banks, dans le premier voyage de Cook, se procura un Phalanger femelle qu'il nomma *Opossum*, près de la rivière Endeavour à la Nouvelle-Galles du Sud. Il lui trouva beaucoup d'analogie avec celui décrit par Buffon. Cook à son troisième voyage, étant à la terre de Diémen, décrit le Phalanger qui porte son nom, comme étant probablement la même espèce déjà indiquée par Banks. La figure qu'il en donne est loin d'être exacte, et on ne peut qu'y prendre une fausse idée de l'Animal qui y est représenté. Ce navigateur (T. I, p. 159) se borne à dire que le pelage de son *Opossum* est noirâtre sur la partie supérieure du corps, avec des teintes brunes ou de couleur de rouille, et qu'il est blanc sur les parties inférieures. Le tiers de la queue du côté de la pointe est blanc et dégaré de poils en dessous. Cette courte description s'accorde parfaitement avec un dessin inédit de Huet, que nous possédons et qui a été fait sur un individu rapporté du port Jackson par Gaimard. Le Phalanger de Cook a de longueur totale deux pieds trois à quatre pouces, en y comprenant la queue qui, à elle seule, a de douze à treize pouces. Sa taille est à peu près celle du Putois. Sa tête est déprimée; les dents molaires sont hérissées de pointes aiguës; les incisives latérales et les fausses molaires d'en haut sont cannelées. Le pelage est cotonneux, court, très-doux, terne; d'un brun légèrement teinté de roux en dessous, d'un brunâtre sur la tête et sur la queue. Les joues sont rousses. Les flancs et les parties externes des membres sont d'un roux assez vif. Le ventre, la gorge et le dedans des membres sont d'un blanc assez pur. La queue est brune-roussâtre aux

deux tiers de sa longueur, où les poils sont allongés et très-fourmis, et d'un blanc satiné au tiers inférieur où les poils sont courts et serrés. Les oreilles sont nues et rosées en dedans ainsi que les doigts. Les moustaches sont brunes, ainsi que les soies qui dépassent le pelage laineux. Quelques individus ont le corps gris-roussâtre en dessus, la gorge marquée d'une tache brunâtre, et les joues d'une tache arrondie blanche derrière l'œil; la queue roussâtre à la base, puis brune avec l'extrémité blanche. Cette espèce vit à la terre de Van-Diémen. C'est par erreur que Temminck, dans sa Monographie, dit que Gaimard, de l'expédition Freycinet, l'a rapporté de l'île de Rawak, îlot placé sous Waigiou dans les Moluques. L'individu que nous venons de décrire est celui que ce naturaliste a eu vivant au port Jackson, et qui est aujourd'hui préparé dans les galeries du Muséum.

PHALANGER RENARD, *Phalangista Fulpina*, Cuv.; Desm., Mamm., 415; *Didelphis Fulpina* et *Lemurina*, Shaw; *Wha-Tapoua-Roo*, White, It., p. 278, et avec une très-bonne figure; le *Bruno*, Vicq d'Azyr, Anat.; *Fulpine Opossum*, Phillip, It., fig. 4, p. 158; Temm., Monog., p. 5. Phillip et White sont les premiers qui nous aient fait connaître le Phalanger Renard, et on en doit à ce dernier une excellente figure. Les formes qui le caractérisent sont beaucoup plus dégagées que dans les autres espèces. Ses oreilles sont plus longues, et sa queue plus grosse et plus touffue. La couleur générale du corps est le gris-brun ardoisé. Une sorte de collier fauve vit'entoure le cou; le ventre est fauve-roux clair canuelle. Les oreilles sont triangulaires, pointues, nues en dedans et recouvertes de poils ras en dehors, de la couleur du dos. Un trait noir contourne le bout du museau, deux cercles bruns entourent les yeux. La queue est longue d'un pied cinq pouces, forte, très-touffue, garnie de longs poils; d'un gris-brun ardoisé

à son origine, et d'un noir profond dans tout le reste de son étendue. Le corps d'un adulte a deux pieds de longueur sur dix de hauteur, et la taille et le port sont à peu près, au dire de White, ceux d'un Raton. Une bandelette nue occupe le dessous de la queue dans le sens de sa longueur, et est granuleuse. L'individu décrit par Phillip n'avait que vingt-six pouces de longueur depuis le bout du nez jusqu'à l'origine de la queue qui avait quinze pouces. Mais il n'est pas rare de rencontrer des individus de taille variable. Les femelles ne diffèrent point des mâles. Leur pelage est de nature cotonneuse, parsemé de soies plus longues et plus déliées, mais rares. Les jeunes ne présentent à la mâchoire supérieure que deux petites fausses molaires, et trois à celle d'en bas. Leur pelage offre aussi des nuances différentes. Les teintes sont plus claires que dans les adultes, elles passent du cendré gris au brun clair, et quelquefois au gris clair. Les adultes n'ont que trente-huit dents. Le Phalanger Renard est commun à la Nouvelle-Hollande, d'où l'a rapporté Péron. C'est bien gratuitement que Temminck dit qu'on le trouve à Sumatra. Deux localités aussi opposées, aussi distantes, aussi disparates, dérouteraient quiconque voudrait tenter une distribution géographique des Animaux: cette indication demande donc une confirmation authentique. N'avons-nous pas vu le même auteur faire venir le Phalanger de Cook de Rawak dans les Moluques?

En dernière analyse, six espèces de Couscous sont connues aujourd'hui, ou du moins cinq, et toutes ont seulement été rencontrées dans les Moluques; trois Phalangers à queue velue forment notre deuxième section, et sont propres à ce que les géographes nomment Australie. Que d'espèces viendront encore enrichir ce genre, et que de détails nous devons désirer pour compléter leur histoire!

(LESS.)

PHALANGÈRE. *Phalangium*. BOY.  
PHAN. Genre de la famille des Lilia-

cées ou *Asphodelées*, et de l'Hexandrie Monogynie, que l'on peut ainsi caractériser : le périanthe est simple, formé de six sépales à peu près égaux, comme campaniforme, régulier. Les étamines au nombre de six sont tout-à-fait hypogynes, c'est-à-dire insérées immédiatement sous l'ovaire et non au calice ; leurs filets sont libres et nus ; l'ovaire est libre à trois loges polyspermes ; le style est simple, terminé par un stigmate à peine trilobé, et le fruit est une capsule à trois loges, contenant chacune plusieurs graines anguleuses et s'ouvrant naturellement en trois valves. Les espèces de ce genre sont des Plantes vivaces, à racines fibreuses ou fasciculées, ayant des feuilles planes, et des fleurs blanches ou purpurines disposées en épis ou en grappes rameuses à l'extrémité de la tige. Ce genre, qui avait été établi par Tournefort, fut réuni par Linné avec l'*Anthericum* ; mais Jussieu et la plupart des botanistes modernes l'ont rétabli comme genre distinct. Néanmoins il a les plus grands rapports avec les genres *Anthericum* et *Asphodelus*. Il diffère du premier par ses feuilles planes et non fistuleuses, par ses fleurs qui ne sont jamais jaunes. Quant au genre *Asphodelus*, les filets de ses étamines élargis et rapprochés à leur base sous la forme d'une sorte de voûte en constituent le caractère essentiel.

Les espèces de ce genre sont fort nombreuses ; on en trouve un très-grand nombre au cap de Bonne-Espérance. Quatre seulement croissent en France ; ce sont les *Phalangium Liligo*, *Liliastrum ramosum* et *serotinum*. Les fleurs dans les deux premières espèces sont presque de la grandeur du Lis blanc ; elles sont beaucoup plus petites dans les deux autres. (A. R.)

**PHALANGIENS.** *Phalangita*. ARACHN. Latreille donne ce nom à une famille de l'ordre des Trachéennes, à laquelle il assigne les caractères suivants : huit pieds dans tous ; chélicères

ou mandibules très-apparentes, soit découvertes et avancées, soit recouvertes par un museau en forme de chaperon voûté (*trogule*), de deux ou trois articles, terminés par deux doigts. Palpes grêles, filiformes, terminés par un petit crochet. Abdomen généralement plissé ou annelé, du moins en dessous. Cette tribu comprend cinq genres. *V.* GONOLEPTE, FAUCHEUR, TROGULE, CIRON et MACROCHÈLE. (G.)

**PHALANGISTE.** MAM. *V.* PHALANGER.

**PHALANGISTE.** INS. Espèce du genre Géotrupe. *V.* ce mot. (B.)

**PHALANGITA.** ARACHN. *V.* PHALANGIENS.

**PHALANGITE.** *Phalangites*. POIS. (Pallas.) Syn. d'*Aspidophore*. *V.* ce mot. (B.)

**PHALANGITES.** BOT. PHAN. (Codrus.) Syn. de Phalangère. *V.* ce mot. (B.)

**PHALANGIUM.** ARACHN. *V.* FAUCHEUR.

**PHALANGIUM.** BOT. PHAN. *V.* PHALANGÈRE.

**PHALARIS.** OIS. Ce nom chez les anciens paraît avoir désigné le *Fulica atra*, L. *V.* FOULQUE. (B.)

**PHALARIS.** BOT. PHAN. Vulgairement *Alpiste*. Genre de la famille des Graminées, et de la Triandrie Digynie, L., offrant les caractères suivants : fleurs disposées en épi composé, ové ou allongé, quelquefois lâche. Lépicène à deux valves presque égales entre elles, naviculaires, gibbeuses sur le dos, souvent membraneuses-aillées, plus longues que les fleurs. Glume à deux paillettes dures-coriaces, persistantes, la supérieure presque échancrée, à la base de laquelle sont insérés constamment un ou deux appendices que Willdenow et Palisot-Beauvois regardent comme des rudimens de fleurs avortées. Pailloles ou écailles hypogynes ovées ou lancéolées, entières, velues. Style court à deux stigmates longs et velus.



Caryopse libre, non marquée d'un sillon, enveloppée par les paillettes coriaces de la glume.

Les auteurs depuis Linné, et ce grand botaniste lui-même, ont compliqué ce genre de beaucoup d'espèces qui n'en font point partie. Ainsi le *Phalaris utriculata*, L., est une espèce d'*Atopocurus*; le *Ph. eruroides* du même auteur est le type du genre *Beckmannia*; le *Ph. pubescens* de Desfontaines doit faire partie des *Kœleries*. Forskahl a décrit plusieurs *Phalaris* qui appartiennent aux genres *Uniola*, *Pennisetum* et *Crypsis*. D'un autre côté, les genres *Achnodonton*, *Anatherum* et *Chilochloa* de Palisot-Beauvois, l'*Asprella* de Schreber, le *Trachys* de Retz sont fondés sur des espèces placées par divers auteurs parmi les *Phalaris*. En supposant l'admission de ces divers genres, on ne compte plus qu'environ dix espèces dont la synonymie est encore assez embrouillée. La plupart de ces Plantes habitent la région méditerranéenne, en y comprenant les îles Canaries. Une ou deux se trouvent au cap de Bonne-Espérance, et une autre dans l'Amérique septentrionale.

Le *Phalaris canariensis*, L., Plante vulgairement connue sous le nom d'Alpiste et de Graine des Canaries, est l'espèce la plus remarquable du genre. Ses chaumes, qui acquièrent la hauteur d'un décimètre, portent à leur sommet des épis ovoïdes, non enveloppés dans la gaine des feuilles supérieures, et dont les valves extérieures de la lépicène sont naviculaires et entières. Cette Plante, originaire des îles Canaries, est aussi indiquée dans les Flores des divers pays de la région méditerranéenne. On la cultive pour son fruit qui sert d'aliment aux Oiseaux, et dont on prépare une farine employée à faire la colle dans laquelle les tisserands trempent les fils des étoffes, préparation qu'ils désignent sous le nom de *parement*. Cette farine est préférable, pour cet usage, à celle de Froment, parce qu'elle conserve long-temps ses

propriétés hygrométriques. La cause en est due, d'après les recherches de Dubuc, chimiste de Rouen, à la présence du muriate de Chaux; il serait doux facile de donner à la farine de Froment ou de toute autre céréale les qualités de la farine d'Alpiste, en y mêlant une certaine quantité de muriate de Chaux ou d'un sel quelconque fortement hygrométrique. (C..N.)

**PHALAROPE.** *Phalaropus*. ois. Genre de l'ordre des Pinnatipèdes. Caractères : bec long, grêle, faible, droit, déprimé à sa base; mandibules sillonnées dans toute leur longueur; l'extrémité de la supérieure obtuse, courbée sur celle de l'inférieure qui est pointue. Narines placées de chaque côté du bec près de sa base, ovales, proéminentes, entourées par une membrane. Pieds médiocres, grêles; tarses comprimés; trois doigts devant, réunis jusqu'à la première articulation, puis garnis de membranes festonnées et dentelées sur les bords; un derrière, dénué de membrane, articulé intérieurement. Ailes médiocres : première et deuxième rémiges les plus longues. Les Phalaropes sont loin de montrer des mœurs sauvages, un caractère déhiant : cependant ils paraissent préférer à toute autre habitation le voisinage solitaire des pôles, où les navigateurs, qui se sont le plus avancés dans ces mers presque constamment glacées, ont toujours rencontré des Phalaropes réunis en troupes assez nombreuses. Ces Oiseaux nagent avec beaucoup d'adresse et de vivacité, saisissent avec promptitude les Insectes et les petits Mollusques qui se présentent presque à la surface de l'eau; mais jamais ils ne plongent pour aller les chercher à une profondeur quelconque. Au temps des amours ils quittent ces hautes régions, se rapprochent des côtes océaniques, les franchissent ou remontent les fleuves, et se jettent souvent sur les lacs qui baignent de riches pâturages où ils établissent leurs nids. La construction de ces nids se compose

d'herbes sèches, entrelaçant quelques tiges vivantes qui donnent de la fixité au beccau de la jeune famille; au dedans se trouve une épaisse garniture de duvet qui protège trois œufs d'un vert olive très-foncé et parsemé d'une multitude de taches noires. Brisson a, le premier, distingué les Phalaropes des Bécasseaux, avec lesquels ils avaient été jusqu'à, et même ont encore été depuis confondus. Cuvier et Vieillot ne se sont point contentés d'adopter la séparation proposée et effectuée par Brisson; ils ont encore étendu la subdivision en formant de chacune des deux espèces deux genres différens. Temminck n'a fait que sectionner le genre sans le démembrer. Les Phalaropes sont assujettis à la double mue, et l'on reconnaît difficilement l'adulte dans le jeune de l'année.

PHALAROPE BRUN. *F.* PHALAROPE HYPERBORÉ, jeune.

PHALAROPE CENDRÉ. *F.* PHALAROPE HYPERBORÉ, adulte.

PHALAROPE A COU JAUNE. *F.* PHALAROPE PLATYRHINQUE, adulte.

PHALAROPE A FESTONS DENTELÉS. *F.* PHALAROPE PLATYRHINQUE, jeune.

PHALAROPE GRIS. *F.* PHALAROPE PLATYRHINQUE, jeune.

PHALAROPE HYPERBORÉ, *Phalaropus hyperboreus*, Lath.; *Tringa hyperborea*, Gmel.; *Phalaropus Wiltamsii*, Haworth; Phalarope de Sibérie, Buff., pl. enl. 766. Parties supérieures noires avec les plumes du dos et des scapulaires largement bordées de roux; tectrices subulaires terminées de blanc; sommet de la tête, nuque, joues, trait postoculaire et côtés de la poitrine d'un cendré noirâtre; rectrices latérales cendrées, bordées de blanc, les deux intermédiaires noires; côtés et devant du cou d'un roux vif; gorge, milieu de la poitrine et parties inférieures d'un blanc pur; flancs largement tachetés de cendré; bec noir; iris brun; pieds verdâtres. Les jeunes ont, avant la mue, les plumes des parties supérieures noirâtres, largement bordées

de roux; les rémiges et tectrices alaires noirâtres, bordées et terminées de blanchâtre; les deux rectrices intermédiaires d'un cendré foncé; le sommet de la tête, l'occiput, la nuque et la tache derrière les yeux d'un brun noirâtre; le front, la gorge, le devant du cou et de la poitrine, les parties inférieures d'un blanc pur; les côtés de la poitrine et les flancs variés de cendré; les côtés du cou jaunâtres; le tarse jaune intérieurement et verdâtre à l'extérieur. Taille, six pouces dix lignes. Tels sont: *Phalaropus fuscus*, Lath.; *Tringa fusca*, Gmel.; *Tringa lobata*, Brunn; Phalarope brun, Briss.

PHALAROPE PLATYRHINQUE, *Phalaropus Platyrrhinus*, Temm.; *Crymophilus rufus*, Vieill.; *Phalaropus lobatus*, Lath.; *Tringa lobata*, Gmel. Parties supérieures d'un cendré bleuâtre, avec le milieu des plumes noirâtre; sommet de la tête, occiput et nuque cendrés; une large tache noirâtre sur l'orifice des oreilles; deux traits noirâtres partant des yeux, se réunissant et descendant le long de la nuque; plumes scapulaires cendré-bleuâtres, terminées de blanc; une bande transversale blanche sur l'aile; rectrices brunes, bordées de cendré; front, côtés du cou, milieu de la poitrine et parties inférieures d'un blanc pur; côtés de la poitrine d'un cendré bleuâtre; bec d'un roux jaunâtre, terminé de brun; iris rougeâtre; pieds verdâtres. Les jeunes, avant la mue, ont les plumes des parties supérieures d'un brun cendré, largement bordées de jaunâtre, une tache semi-circulaire, noirâtre sur l'occiput, ainsi qu'une bande oculaire de même couleur; le croupion blanc varié de brun; les rémiges brunes, lisérées de blanc; les tectrices alaires bordées et terminées de blanc; le front, la gorge, les côtés et le devant du cou, la poitrine et les parties inférieures d'un blanc pur; le bec brun; les pieds verdâtres. En plumage d'amour, les parties supérieures sont d'un brun noirâtre, avec le bord des plumes d'un roux

orangé; les yeux sont traversés par un trait jaunâtre et les ailes par une bande blanche; les tectrices subulnaires sont noirâtres, terminées de blanc; le croupion blanc varié de noir; le devant du cou, la poitrine, le ventre, l'abdomen et les tectrices caudales inférieures d'un rouge de brique. Taille, huit pouces huit lignes. C'est alors *Tringa fulicaria*, Brunn; *Phalaropus fuscus*, Bechst.; *Tringa hyperborea*, Var., Gmel.; *Phalaropus gracilis*, Lath.; *Tringa gracilis*, Gmel.; Phalarope à cou jaune, Sonn.; Phalarope rouge, Buff.; Phalarope roussâtre, Briss.

PHALAROPE ROUGE. V. PHALAROPE PLATYRHINQUE en robe d'amour.

PHALAROPE ROUSSÂTRE. V. PHALAROPE PLATYRHINQUE en robe de nocce. (DR..Z.)

PHALÈNE. *Phalæna*. INS. Genre de l'ordre des Lépidoptères, famille des Nocturnes, tribu des Phalénites, établi par Linné qui comprenait sous cette dénomination tous les Lépidoptères nocturnes, et restreint par Latreille. Les caractères de ce genre peuvent être exprimés ainsi : antennes assez courtes, sétacées, multiarticulées, tantôt simples, tantôt pectinées ou plumenses, soit dans les deux sexes, soit seulement dans les mâles; langue souvent petite, peu cornée; palpes inférieurs cachant totalement les supérieurs, presque cylindriques ou coniques, courts et recouverts uniformément de petites écailles; tête petite; corps ordinairement grêle; ailes grandes, étendues horizontalement dans le repos, toutes les quatre ayant dans ce cas des teintes et des dessins qui leur sont communs, ou disposées (dans le repos) en toit très-écrasé, n'ayant plus ordinairement sur les inférieures que des teintes moins foncées que celles des supérieures. Chenilles arpen-teuses, ayant dix pates. Ce genre, ainsi caractérisé, diffère des *Métrocampes* de Latreille, parce que la chenille de la seule espèce de ce genre a douze pates. Les Hybernies en sont

separés, parce que leurs femelles ne peuvent voler, étant aptères ou semi-aptères.

Nous avons dit plus haut que Linné comprenait sous le nom de *Phalæna* tous les Lépidoptères nocturnes de Latreille. Il a été obligé de diviser son grand genre Phalène, et il l'a fait ainsi: 1° *Attacus*, ailes écartées. Ils sont pectinicornes ou séticornes. Cette division renferme des Bombyx et des Noctuelles de Fabricius; 2° *Bombyx*, ailes en recouvrement; antennes pectinées; 3° *Noctua*, ailes en recouvrement; antennes sétacées ou pectinées; les Hépiiales, les Cossus et des Noctuelles de Fabricius; 4° *Géomètres*, ailes écartées, horizontales dans le repos. Ce sont les *Phalènes* de Fabricius; elles sont pectinicornes et séticornes. Les quatre divisions suivantes ont les ailes arrondies; 5° *Tortrices*, Rouleuses, ailes très-obtuses, comme tronquées; bord extérieur courbe: ce sont les Pyrales de Fabricius; 6° *Pyralis*, ailes formant par leur réunion une figure deltoïde fourchue ou en queue d'hirondelle; 7° *Tinea*, ailes en rouleau, presque cylindriques; un toupet; les Teignes de Fabricius et la plus grande partie des nouveaux genres qu'il a publiés à la suite de celui des Phalènes, dans le Supplément de son Entomologie systématique; 8° *Alucies*, ailes digitées, fendues jusqu'à leur base. Ce sont les Ptérophores de Geoffroy et de Fabricius.

Geoffroy a donné le nom de Phalènes aux Bombyx, Hépiiales, Cossus, Noctuelles, Phalènes, et Rouleuses ou Pyrales. Degéer n'a fait que retrancher du genre *Phalæna* de Linné les Ptérophores qu'il nomme Phalènes Tipules. Il partage les Phalènes en cinq familles. Dans le Catalogue des Lépidoptères de Vienne, les Phalènes sont désignées, comme dans Linné, sous le nom de Géomètres. Elles y sont divisées en quinze petites familles. Fabricius partage son genre Phalène, qui renferme la division des Géomètres de Linné, en

trois sections, Pectinicornes, Séticornes et *Torficate*, ou ailes terminées en manière de queue d'hirondelle. Dans le Supplément de son Entomologie systématique, il a restreint la dernière section, en réunissant plusieurs des espèces qu'elle contenait, aux *Crambus*. Dans la méthode de Latreille, le genre *Phalœna* de Linné forme la famille des Nocturnes qu'il divise en huit tribus. Lamarck forme avec les Phalènes, dont les chenilles ont douze pattes, le genre *Campée* qui n'est composé que de deux Phalènes et de sept Noctuelles.

Les Phalènes sont des Lépidoptères nocturnes, qui n'atteignent généralement que de petites et de moyennes tailles; elles ressemblent à de petits Bombyx, à corps plus grêle et plus allongé. Le plus grand nombre des espèces ne volent qu'après le coucher du soleil; on les voit alors voltiger près des haies et dans les allées des bois; malheur à celle qui est rencontrée par quelque Libellule! elle est bientôt prise, car son vol lourd lui interdit une fuite précipitée. C'est le plus souvent pendant le jour que les mâles vont à la recherche de leurs femelles; on voit cependant que ce n'est pas la vue qui les dirige; car ils heurtent indistinctement tous les objets qu'ils rencontrent; cependant ils arrivent assez directement à leurs femelles, probablement guidés par l'odorat, qui est si fin chez quelques Lépidoptères nocturnes, qu'ils viennent chercher leurs femelles à des distances très-considérables, guidés seulement par ce sens. Il paraît aussi que les femelles des noctuelles, ainsi que celles de plusieurs autres Nocturnes, font sortir de leur corps des émanations qui guident les mâles. Ces émanations doivent cesser dès qu'elles sont fécondées; car on ne voit plus arriver de mâles après que l'accouplement a eu lieu.

Les chenilles des Phalènes ont dix pattes; on remarque en avant les six pattes écailleuses; les autres sont membracées et placées vers l'extrémité

du corps. Ces chenilles marchent d'une manière très-différente de celles à seize pattes. Lorsqu'elles veulent changer de place, elles approchent leurs pattes intermédiaires des pattes écailleuses, en élevant le milieu de leur corps; de sorte que cette partie forme en l'air une espèce de boucle. Quand les pattes de derrière sont fixées, elles allongent leur corps, portent leur tête en avant et fixent leurs pattes antérieures pour rapprocher d'elles la partie postérieure de leur corps et faire un autre pas. Par ce mouvement, ces chenilles semblent mesurer le terrain qu'elles parcourent; de-là le nom d'Arpenteuses ou de Géomètres qu'on leur a donné. Ces chenilles se tiennent sur les branches des arbres d'une manière très-singulière, quand elles ne mangent pas ou qu'elles ont peur; elles prennent diverses attitudes qui exigent une grande force musculaire; celle qui leur est la plus familière, est de se tenir debout sur une branche, et d'avoir l'aspect d'un petit bâton. Pour cet effet, elles cramponnent leurs pattes postérieures sur une petite branche, ayant le corps élevé verticalement, et restent ainsi immobiles pendant des heures entières. Les Arpenteuses filent continuellement une soie qui les tient attachées à la plante sur laquelle elles vivent. Vient-on à les effrayer en touchant la feuille sur laquelle elles sont, on les voit aussitôt tomber; mais leur fil les retient et les empêche d'arriver jusqu'à terre; le danger passé, elles remontent à l'aide de leur corde. Les chenilles de Phalènes qui sont écloses au printemps, ont acquis toute leur grosseur vers la fin de cette saison. Quelques-unes entrent en terre ou restent à la superficie pour se changer en chrysalides; plusieurs s'y construisent des espèces de coques à mailles lâches; d'autres attachent leur coque à un rameau, ou le suspendent par un faisceau de fils assez longs; elles recouvrent cette coque de morceaux de feuilles, en les attachant à la superficie. On en connaît qui fixent

leur coque à la branche même, sans la suspendre; enfin, quelques-unes fixent leur chrysalide à une petite branche, sans faire de coque et de la même manière que certains Papillons de jour. C'est vers la fin de l'été que ces Phalènes éclosent; celles dont les chenilles ne subissent leur métamorphose qu'en automne, passent l'hiver sous la forme de chrysalide; l'Insecte parfait ne paraît qu'au printemps suivant.

Le genre Phalène est très-nombreux en espèces. Hubner a décrit et figuré plus de quatre cents espèces européennes de ce genre. On en connaît beaucoup d'exotiques, dont plusieurs ont été figurées par Cramer. Lepelletier de Saint-Fargeau et Serville ont formé des divisions parmi les espèces qu'ils ont décrites dans l'Encyclopédie méthodique. Ne pouvant, dans ce Dictionnaire, donner la description d'un grand nombre d'espèces, nous nous bornerons à présenter les types des principales divisions qui sont établies. Les entomologistes modernes ont adopté une manière de distinguer, au nom seul, si le mâle d'une Phalène a les antennes pectinées ou sétacées. Le nom des premières finit toujours en *aria*, tandis que celui des autres est terminé en *ata*.

I. Bords des ailes entiers sans dentelures ni queues.

† Ailes supérieures recouvrant les inférieures dans le repos, et formant avec elles un triangle.

α Ailes étroites relativement à leur longueur; antennes pectinées dans les mâles.

La PHALÈNE A PLUMET, *Phalæna plumistaria*, Esper. T. v, Phal. Géom., tab. 22, f. 6-8; Hubner, tab. 24, f. 127. Mâles. Envergure, douze à treize lignes; antennes et corps noirs; abdomen portant une ligne dorsale et deux latérales de points d'un fauve vif; bords extérieur et postérieur des quatre ailes noirs; les supérieures à fond blanc, marqué de teintes d'un fauve pâle, tacheté de points noirs;

les inférieures ayant le fond d'un fauve vif, tacheté de points noirs, avec un gros point noir vers le milieu, et une ligne ondulée de la même couleur un peu au-dessous; dessous des supérieures d'un fauve vif, avec le bord antérieur blanchâtre; dessous des inférieures blanchâtre. Dans la femelle, les antennes sont dentées en scie; elles sont extrêmement pectinées chez les mâles. On la trouve dans le midi de la France.

β Ailes larges relativement à leur grandeur.

La PHALÈNE DE LA MANCIENNE, *Phalæna elinguarua*, L.; Fabr., Esper. T. v, Ph. Géom., tab. 22, f. 1-5; Hub., Géom., tab. 4, f. 20. Envergure, douze à quatorze lignes; antennes et corps d'un blanc jaunâtre, ou couleur de café au lait; ailes de même couleur, les supérieures ayant une bande plus foncée, se rétrécissant beaucoup vers le bord interne; un point brun sur le disque des quatre ailes, tant en dessus qu'en dessous; dessous moins coloré, ayant sur toutes les ailes une petite ligne peu marquée. La femelle a les couleurs plus pâles. On trouve cette espèce aux environs de Paris.

La PHALÈNE HEXAPTÉRATE, *Phalæna hexapterata*, Fabr.; Hub., Géom., tab. 44, fig. 252. Mâle. Envergure, dix lignes; ailes d'un gris blanchâtre, avec trois bandes ondulées jaunâtres et un point noir. Le mâle porte un appendice en forme de petite aile ovale, garni tout autour d'une frange de poils, inséré vers la base du bord inférieur des secondes ailes, plié en double, couché dans le repos entre celles-ci et les ailes supérieures, et se développant dans le vol. On la trouve en Europe. La *Phalæna sevallata* des auteurs est dans le même cas.

†† Ailes étendues horizontalement dans le repos.

La PHALÈNE DU GROSEILLER, *Phalæna grossulariata*, L., Fabr.; Hubn., Géom., tab. 16, fig. 81 et 82; la Mou-

chetée, Geoffroy, Ins. Paris, etc. Euvergure, seize à dix-huit lignes; antennes filiformes, noires; corps jaune, avec des taches noires; ailes blanches, avec des taches irrégulières noires; les supérieures ayant deux lignes transversales jaunes. Cette espèce est très-commune aux environs de Paris. Sa chenille vit sur le Groseiller.

II. Bord postérieur des ailes supérieures sans dentelures; ailes inférieures prolongées en queue; antennes simples dans les deux sexes. (*G. Ourapteryx*, Leach.)

La PHALÈNE DU SUREAU, *Phalæna sambucaria*, L.; Fabr., Esper. T. V, Phal. Géom., tab. 8, f. 1-8; la Souffrée à queue, Geoff. Euvergure, vingt-quatre à vingt-huit lignes; corps d'un jaune soufre; ailes de même couleur, avec deux lignes transversales obscures, et le commencement d'une troisième entre ces lignes sur les ailes supérieures; les inférieures ayant un prolongement en forme de queue, et deux petites taches d'un rouge brun au bord postérieur. Cette espèce est commune aux environs de Paris. Sa chenille vit sur le Sureau et sur le Rosier.

La PHALÈNE A FAUCILLE, *Phalæna falcataria*, est le type du genre *Platypteryx*. *V.* ce mot.

La PHALÈNE GRIS DE PERLE, *Phalæna margaritaria*, forme le type du genre *Métrocampe* de Latreille ou *Campée* de Lamarck. *V.* MÉTROCAMPE au Supplément.

La PHALÈNE HYÉMALE, *Phalæna brumata*, et quelques autres à femelles aptères, forment le genre *Hybernica* de Latreille. *V.* ce mot au Supplément. (G.)

\* PHALÈNE CULICIFORME DE L'ÉCLAIRE. INS. Nom donné par Geoffroy à l'Aleyrode de l'Éclair, *Aleyrodes Chelidonii*, Latr. *V.* ALEYRODE. (G.)

PHALÈNE-TIPULE. INS. *V.* PTÉROPHORE. (G.)

PHALÉNITES. *Phalénites*. INS. Tribu de l'ordre des Lépidoptères,

famille des Nocturnes, établie par Latreille, et ayant pour caractères: corps grêle; palpes inférieurs couvrant entièrement les supérieurs, presque cylindriques ou coniques, et dont l'épaisseur diminue graduellement; ailes en général entières ou sans fissures, grandes relativement au corps, étendues horizontalement ou en toit écrasé; les supérieures non arquées à leur base extérieure, ou non en forme de chappe. Leurs chenilles n'ont ordinairement que dix pates, douze dans quelques-unes; les anales ne manquent jamais. Leur corps est nu, presque glabre, généralement long ou linéaire; les deux extrémités sont rapprochées l'une de l'autre dans la marche, et la portion intermédiaire est élevée en boucle ou en forme d'anneau. La chrysalide est peu enveloppée, ou à coque peu fournie de soie; elle est à nu dans quelques espèces. Latreille partage cette tribu ainsi qu'il suit:

I. Chenilles à douze pates.

Le genre MÉTROCAMPE. Partie du genre *Campée* de Lamarck.

II. Chenilles à dix pates.

† Mâles et femelles ayant des ailes propres au vol.

Le genre PHALÈNE.

†† Femelles aptères ou semi-aptères, ne pouvant voler.

Le genre HYBERNIC. *V.* ces mots au Supplément et à leur lettre. (G.)

PHALEOS. BOT. PHAN. L'un des synonymes d'Apocyn chez les anciens. (B.)

PHALÉRIE. *Phaleria*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Hétéromères, famille des Taxicornes, tribu des Diapériales, établi par Latreille, et ayant pour caractères: antennes insérées sous un rebord latéral de la tête, grossissant insensiblement, et ne commençant à être perfoliées que vers le cinquième ou sixième article; dernier article des palpes maxillaires plus grand que

les précédens et presque en forme de triangle renversé; jambes antérieures le plus souvent triangulaires et propres à fouir; corps ordinairement plus bombé, déprimé, ovale ou en carré allongé. Ce genre, très-voisin des Diapères, en diffère cependant par plusieurs caractères assez faciles à saisir; dans les Diapères, la massue des antennes, ou la partie perfoliée, commence au quatrième article; les jambes antérieures ne sont pas épineuses et propres à fouir, et le corps est plus bombé; les palpes maxillaires des Diapères sont terminés par un article de la même grandeur que les précédens. Les Eustrophes, Léiodes, Tétratomes et Orchésies, en sont bien distingués, parce que leurs antennes sont insérées à nu et non sous un rebord de la tête. Les Epitrages, Cnodalons et Elédones en sont séparés par leurs antennes, dont les derniers articles sont un peu dilatés d'un côté et en forme de dents de scie. Linné, Fabricius et quelques autres entomologistes ont confondu les Phaléries avec les Ténébrions; Fabricius en a même placé quelques espèces avec ses Mycétophages et ses Trogossites. La tête des Phaléries est souvent tuberculée ou cornue en dessus dans les mâles. Les mandibules n'avancent point au-delà du labre. Les mâchoires ont leur division externe obtrigone et plus grande. La lèvre est nue, coriace, échancrée; le menton est presque cordiforme, plus large à l'extrémité. Le corselet est transverse, carré. L'écusson est distinct; les pattes sont fortes, avec les jambes antérieures allongées, trigones, plus larges vers leur extrémité, souvent dentées. Leurs tarses sont courts. On trouve les Phaléries sous les écorces des arbres ou dans les sables des côtes maritimes. On en connaît plus de vingt espèces; leurs larves sont inconnues. La forme plus ou moins allongée du corps a servi à établir deux divisions dans ce genre; Megerlea formé avec celles de la première division le genre *Uloma*, qui n'a pas été adopté.

† Corps ovale oblong.

La PHALÉRIE CULINAIRE, *Phaleria culinaris*, Latr.; Gyllenb., *Ins. Succ.*; *Tenebrio culinaris*, L., Fabr.; Oliv., Ent., tab. 5, Ténébr., p. 12, n. 14, pl. 1, f. 15; Panz., *Faun. Germ.*, fasc. 9, fig. 1. Longue de quatre à cinq lignes; antennes et corps d'un fauve marron luisant; tête et corselet pointillés; ce dernier rebordé latéralement; élytres rebordées, ayant chacune neuf stries assez profondes et pointillées; jambes antérieures et intermédiaires dentelées. Elle est commune dans le nord de l'Europe, aux environs de Paris.

A cette division appartient le *Tenebrio retusus* et le *Trogossita cornuta* de Fabricius.

†† Corps en ovale court, presque hémisphérique.

La PHALÉRIE BIMACULÉE, *Phaleria bimaculata*, Latr.; *Tenebrio bimaculatus*, Herbst. Longue de deux lignes et demie; dessous du corps et pâtes fauves; le dessus plus clair; antennes d'un fauve clair; élytres ayant neuf stries peu marquées, finement pointillées; leurs intervalles peu sensiblement ponctués; une tache brune plus ou moins apparente sur le milieu de chaque élytre. On trouve cette espèce sur les côtes maritimes de la France, dans le sable.

(G.)

\* PHALERIS. OIS. (Temminck.)  
F. STARIQUE.

\* PHALLO-BOLETUS. BOT. CRYPT. (*Champignons*.) Micheli a donné ce nom aux Morilles, champignons comestibles confondus depuis long-temps avec les *Phallus*, et qui constituent un genre très-différent auquel on a donné le nom de *Morchella*. Adanson avait conservé à ces Plantes le nom imposé par Micheli.

(AD. B.)

\* PHALLOIDASTRUM. BOT. CRYPT. (*Champignons*.) Battara a donné sous ce nom la figure d'un Champignon (t. 40, fig. A) qui n'a pas été observé depuis, et qui, si elle était exacte, devrait engager à for-

mer de cette Plante un genre particulier. C'est un Champignon sans volva dont le stipe donne naissance à une racine pivotante comme celle des vrais Phallus. Ce stipe fistuleux, et creusé de cellules à sa surface externe, est renflé dans son milieu et fermé au sommet; il supporte un chapeau en forme de cloche qui le recouvre complètement à son extrémité; ce chapeau, qui est libre, est marqué inférieurement de feuillettes blanches et couvert extérieurement d'une couche, épaisse d'une ligne environ, de matière gélatineuse, de la consistance et de la couleur du miel, et d'une odeur extrêmement fétide. Bassi, qui avait découvert ce Champignon aux environs de Bologne, et qui en avait communiqué à Battara la figure et la description, remarque parfaitement les caractères qui le distinguent des Phallus, tels que l'absence de la volva et du trou au sommet du stipe, et la présence des feuillettes. Fries, dans ses *Novitiæ suecicæ*, part. 5, forme, de cette Plante, le genre *Spadonia* dont il ne parle pas dans son *Systema*. (AD. B.)

\* PHALLOIDÉES. BOT. CRYPT. (*Champignons*.) Ce nom désigne un groupe de Plantes remarquables placé par Fries à la suite des Lycoperdaccées dans la section à laquelle il donne le nom d'Angiogastres. Par la nature de leur tissu et par leur mode de développement, ces Végétaux singuliers nous paraissent se rapprocher davantage des vrais Champignons, quoiqu'en réalité ils diffèrent beaucoup des uns et des autres. Ils constituent pour nous une des divisions de la tribu des Clathracées. V. ce mot. Les genres qui se rapportent aux Phalloïdées étaient presque tous confondus sous le nom de Phallus par les anciens auteurs; ce sont les suivans: *Hymenophallus*, Nées (*Dictyophora*, Desv.) — *Phallus Lysurus*, Fr. (*Phallus Mokusin*, L.) — *Aseroe*, Labill. — Les genres peu connus qui paraissent devoir se ranger dans ce

même groupe, sont les genres *Cynicus*, *Dycterium* et *OEdicia* de Rafinesque, le *Spadonia* de Fries ou *Phalloidastrum* de Battara; enfin, le *Battarea* de Persoon qui diffère des vrais Phalloïdées par ses séminules pulvérulentes et non mêlées à une substance gélatineuse. (AD. B.)

PHALLOIDES. MIN. (Vallerius.) Les Stalactites qui ont la forme d'un Phallus. (B.)

PHALLUS. BOT. CRYPT. (*Champignons*.) Ce genre singulier a été remarqué par les botanistes les plus anciens, et sa forme bizarre lui a fait appliquer par les premiers auteurs le nom qu'il porte encore: il appartient à la section des Phalloïdées de la tribu des Clathracées. Fries en fait une section des Angiogastres, et le range ainsi dans les Lycoperdaccées, tandis que nous pensons qu'il est plus naturel de le placer parmi les vrais Champignons. La structure singulière de ce genre, des *Clathrus*, et d'un petit nombre d'autres genres voisins, en forme néanmoins un groupe bien distinct des uns et des autres, et qu'on devra peut-être un jour considérer comme une famille particulière. Les vrais *Phallus* ont une volva sessile de la base de laquelle part une racine longue et pivotante; cette volva membraneuse est remplie d'une matière gélatineuse, abondante et épaisse; elle se divise en lanière lors du développement du Champignon, mais avant cette époque elle a tout-à-fait la forme et l'aspect d'un œuf de poule. Le stipe s'allonge rapidement et pour ainsi dire élastiquement après la rupture de la volva, ce qui dépend de la forme réticulée de son tissu dont les réseaux sont fortement plissés avant le développement de ce stipe, et se dilatent rapidement dans ce moment. Ce stipe, complètement développé, est cylindroïde, renflé vers son milieu, fistuleux, et sa surface est distinctement réticulée et creusée de cellules profondes. Le stipe est perforé à son sommet, et du pourtour de cet orifice qui est entouré



d'un rebord saillant, tombe un chapeau en forme de cloche qui entoure la partie supérieure du stipe sans lui adhérer. Ce chapeau est creusé extérieurement de cellules assez profondes qui sont remplies d'une matière verte, d'abord solide, mais qui bientôt se résout en un liquide épais, gluant, et d'une odeur excessivement fétide. Cette matière ne paraît être qu'une masse de séminules mêlées à une substance gélatineuse, mais on n'a pas encore de bonnes observations sur la manière dont ces séminules y sont disposées. La description que nous venons de donner s'applique particulièrement au *Phallus impudicus*, espèce la plus commune en Europe; il constitue à lui seul la tribu à laquelle Fries donne le nom d'*Ityphallus*. Cette Plante singulière croît dans les bois très-couverts, et surtout dans les grandes futaies au milieu des Mousses. L'odeur fétide et cadavéreuse qu'elle répand la fait reconnaître à une grande distance. Le genre *Phallus* contient trois autres tribus; l'une, peu différente de celle à laquelle appartient la Plante que nous venons de décrire, a reçu de Fries le nom de *Lejophallus*. Elle ne diffère que par son chapeau dont la surface externe n'est pas réticulée. Tous les autres traits de sa structure sont les mêmes. Deux espèces peu connues se rangent dans cette tribu. L'une, *Phallus Hadriani* (Venten., Mém. Inst., 1, p. 517), croît dans les sables de la Hollande où elle n'a pas été observée depuis très-long-temps; l'autre, *Phallus rubicundus*, a été découverte dans la Caroline du Sud par Bosc.

Dans une autre tribu se rangent deux ou trois espèces des pays chauds, remarquables par une cloche réticulée comme de la dentelle, qui descend du sommet du stipe au-dessous de la base du chapeau jusqu'au-dessus du volva, et qui donne à ces Champignons une forme très-remarquable et très-élégante. L'espèce la plus connue de cette tribu est le *Phallus indusiatus* de Ventenat (*loc. cit.*, p. 520) dont Turpin a donné une très-belle

figure (*P.* notre Essai d'une classification naturelle des Champignons, pl. 7, fig. 1). Elle croît dans l'Amérique équinoxiale et même dans la Caroline et la Pensylvanie. A cette même tribu se rapporte le *Phallus dæmonum* de Rumphius, Amb. T. XI, tab. 56, fig. 7, et le *Phallus duplicatus* de Bosc. La présence de cet appendice membraneux a fait donner à cette tribu le nom d'*Hymenophallus*: Desvaux en avait formé un genre particulier sous celui de *Diclyophora*, et Nées d'Esenbeck l'a également séparé des vrais *Phallus* sous le premier de ces deux noms. En effet le caractère de ce genre, quoique n'étant pas d'une grande importance, est assez remarquable pour en former un genre aussi bien établi que la plupart de ceux de la même famille. La dernière tribu des *Phallus* ou les *Cynophallus* se distingue par un caractère assez important. C'est l'absence de perforation au sommet du stipe, de sorte que le chapeau adhérent de toute part à cette tige, la recouvre entièrement à son extrémité. Ce chapeau tuberculeux, d'abord d'un vert olivâtre, devient ensuite d'un rouge assez tranché. Cette espèce, assez rare, croît en Europe, sur les troncs d'arbres qui se décomposent; elle ne répand pas de mauvaise odeur. On voit que les Plantes singulières que nous venons d'indiquer méritent d'être bien étudiées pour leur structure microscopique, et doivent attirer l'attention des voyageurs qui peuvent espérer d'en découvrir de belles espèces dans les pays équatoriaux. (AD. B.)

**PHALLUSIE.** *Phallusia*. POLYP. Nouveau genre établi par Savigny (*Mém. sur les Anim. sans vert.*, deuxième partie, première section, p. 137 et 161), aux dépens des Ascidies, et rangé par cet auteur dans la famille des Téthyes et dans sa division des Téthyes simples. Il a pour caractères: corps sessile, à enveloppe gélatineuse et cartilagineuse; orifice branchial s'ouvrant d'ordinaire en

huit à neuf rayons; l'anale en six; sac branchial non plissé, parvenant au fond ou presque au fond de la tunique, surmonté d'un cercle de filets tentaculaires toujours simples; les mailles du tissu respiratoire pourvues à chaque angle de bourses en forme de papilles; abdomen plus ou moins latéral; foie nul; une côte cylindrique s'étendant du pylore à l'anus; ovaire unique, situé dans l'abdomen. Ce genre, qui se rapproche des *Boltenies* et des *Cynthies*, en diffère essentiellement par un plus grand nombre de rayons aux orifices. Il avoisine davantage les *Clavelines*; mais il s'en distingue par un corps sessile et non pédiculé, par l'orifice branchial, offrant généralement huit à neuf rayons, par le tissu respiratoire, pourvu de papilles, et par quelques autres caractères. Les espèces comprises dans ce genre sont assez nombreuses, et il semble difficile au premier abord d'établir entre elles des différences bien tranchées. Toutefois, par un examen attentif, Savigny a su découvrir des caractères distinctifs, et il s'en est servi avec avantage pour grouper les espèces en trois tribus.

† PHALLUSIÆ PIRENÆ. Tunique droite; sac branchial droit, de la longueur de la tunique, né dépassant que peu ou point les viscères de l'abdomen: estomac non retourné et non appliqué sur l'intestin.

La PHALLUSIÆ CANNELÉE, *Phallusia sulcata*, Sav. (*loc. cit.*, pl. 9, fig. 2), ou l'*Alcyonium phusca*, Forsk. (*Icon. rer. natur.*, tab. 27, fig. D, E), qui est la même espèce que l'*Ascidia fusca* de Cuvier (Mém. du Mus. d'Hist. nat. T. II, pl. 1, fig. 7-9, et pl. 2, fig. 8). Cette espèce, grande d'un à deux pouces, habite la mer Rouge. Savigny dit qu'on la trouve attachée aux Madrépores par de nombreux jets sortant de sa base.

La PHALLUSIÆ NÈGRE, *Phallusia nigra*, Sav. (*loc. cit.*, pl. 2, fig. 2, et pl. 9, fig. 1). Cette espèce nouvelle est solidement attachée aux ro-

chers, aux coquillages et aux divers corps sous-marins. Elle habite la mer Rouge. Sa grandeur est de deux à trois pouces. Les individus, jeunes et longs seulement de quelques lignes, ne diffèrent des autres ni par la couleur ni par l'organisation.

La PHALLUSIÆ ARABE, *Phallusia arabica*, Sav. Cette espèce, grande de dix à douze lignes, n'a point été représentée par Savigny. Elle habite la mer Rouge, et on la trouve fixée par sa base aux Madrépores.

La PHALLUSIÆ TURQUE, *Phallusia turcica*, Sav. (*loc. cit.*, pl. 10, fig. 1). La grandeur de cette nouvelle espèce est de deux pouces. On la trouve dans les mêmes lieux et dans les mêmes circonstances que la précédente.

†† PHALLUSIÆ SIMPLICES. Tunique retroussée à sa base et retenue par ce pli à une arête intérieure de l'enveloppe; sac branchial, de la longueur de la tunique, se recourbant pour pénétrer dans le repli de cette tunique, et dépassant sensiblement les viscères de l'abdomen; estomac retourné et appliqué sur la masse des intestins.

La PHALLUSIÆ RECLUSE, *Phallusia Monachus*, Sav. (*loc. cit.*, pl. 10, fig. 2), ou l'*Ascidia mentula* de Müller (*Zool. Dan.*, part. 1, p. 6, tab. 8, fig. 1-4), et de Bruguière (*Encycl. method.*, pl. 62, fig. 2-4). C'est la même espèce que Cuvier a décrite (Mém. du Mus. d'Hist. nat. T. II, p. 32) sous le nom d'*Ascidia Monachus*, et que Dicquemare avait fait connaître assez anciennement (*Journ. de Phys.*, 1777) sous le nom de *Reclusa marin*. On la trouve communément dans nos mers. Elle est grande de deux à trois pouces.

La PHALLUSIÆ MAMELONNÉE, *Phallusia mamillata*, Sav., ou l'*Ascidie bosselée*, *Ascidia mamillata* de Cuvier (Mém. du Mus. d'Hist. nat. T. II, p. 50, pl. 5, fig. 1-6), qui la rapporte au *Pudendum marinum alterum* de Rondelet (*Hist. des Poissons*, part. 2, p. 89). Elle habite

l'Océan et la Méditerranée. Sa couleur est d'un jaune clair, et sa taille de quatre à six pouces.

†† PHALLUSIE CIONÆ. Tunique droite; sac branchial droit, plus court que la tunique, et dépassé par les viscères de l'abdomen.

La PHALLUSIE INTESTINALE, *Phallusia intestinalis*, Sav. (*loc. cit.*, pl. 11, fig. 1). Cette espèce, qui vit par groupes sur les rochers, et qu'on rencontre dans l'Océan et dans la Méditerranée, a été désignée sous différents noms par les auteurs. C'est le *Sac animal* de Dicquemare; l'*Ascidia intestinalis* de Linné, de Cuvier, de Lamarck; le *Tethyum membranaceum subalbium rugosum*, etc., de Bohadsch (*Anim. mar.*, p. 152, tab. 10, fig. 4-5); la *Mentula marina* de Redi; le *Tethyum seu mentula marina penem caninum referens* de Planucus (*Conch. min. not.*, p. 45, tab. 5, fig. 5), et l'*Ascidia corrugata* de Müller.

La PHALLUSIE CANINE, *Phallusia canina*, Sav., ou l'*Ascidia canina* de Müller (*Zool. Dan.*, part. 2, p. 19, tab. 55, fig. 1-6), et de Bruguière (*Encycl. méthod.*, n. 20, pl. 64, fig. 1-5). On la trouve attachée sur des tiges de Fucus, dans les mers de Norvège. (AUD.)

\* PHANÉE. *Phaneus*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides Coprophages, établi par Macleay (*Horæ Entomol.*), aux dépens du genre Bousier de Fabricius, d'Olivier et de Latreille, et adopté par ce dernier auteur (*Fam. nat.*, etc.). Les caractères de ce genre sont : les quatre jambes postérieures courtes, sensiblement dilatées et plus épaisses à leur extrémité; corps déprimé en dessus. Ce genre se distingue des Ateuches, Gymnopleures, Hyhomes et Sysiphes, parce que, dans ceux-ci, les quatre jambes postérieures sont presque cylindriques et n'offrent pas de renflemens. Les Bousiers propre-

ment dits ont le corps convexe en dessus; enfin, les Ontophages, qui en sont les plus voisins, se distinguent des Phanées, parce que leurs antennes ont le premier article de la massue simple, et laissant libres le second et le troisième; ce qui n'a pas lieu dans le genre qui nous occupe. La tête des Phanées est toujours cornue ou portant des éminences; les antennes sont composées de neuf articles; les trois derniers forment une massue, dont le premier article renferme et resserre les deux derniers. Le corselet est toujours excavé en devant et souvent cornu ou tuberculé. Ce genre, dont le nom vient d'un verbe grec, qui signifie briller, a retiré du genre Bousier de Latreille presque toutes les espèces métalliques du Nouveau-Monde. Leur taille est généralement grande ou moyenne, et ils vivent dans les fientes, dont ils font des provisions pour leurs larves. On connaît une vingtaine d'espèces de Phanées. Nous citerons parmi elles :

Le PHANÉE PORTE-LANCE, *Phaneus Lancifer*, MacL., *Copris Lancifer*, Latr., Oliv., *Encycl.*; *Scarabæus Lancifer*, *ibid.*, *Hist. nat. des Ins.*, pl. 4, f. 52, Fabr. Long de près d'un pouce et demi, d'un noir violet; tête ayant une corne simple, longue, anguleuse; corselet denté; élytres sillonnées. On trouve ce bel Insecte à Cayenne. On rapportera au genre Phanées les *Onitis Jasius*, *Copris mimus*, *Belzebuth*, *Carnifex*, *splendidulus* et *Faunus* de Fabricius. (G.)

PHANERA. BOT. PHAN. Loureiro, dans sa Flore de Cochinchine, a décrit, sous ce nom générique, une Plante de la famille des Légumineuses qui rentre dans le genre *Bauhinia*. De Candolle (*Prodr. System. Regn. Veg.*, 2, p. 516) a donné ce nom de *Phanera* à une section des *Bauhinias*, caractérisée par ses étamines très-légèrement monadelphes à la base, dont trois seulement sont fertiles, et par son ovaire porté sur un court pédicelle non adhérent au calice. Il

comprend trois espèces indigènes de l'Inde orientale, qui sont remarquables par leurs tiges ou leurs branches grimpantes et fortement comprimées. Telles sont surtout les *B. anguina*, Roxb., et *B. Lingua*, D. C., que Linné avait confondues sous le nom de *B. scandens*. Le *B. coccinea*, ou *Phanera coccinea*, Lour., est à peine distinct de ces deux espèces. Les tiges de ces Plantes sont tellement comprimées, qu'on n'y distingue aucunement les couches concentriques qui caractérisent les Dicotylédones; cependant elles offrent un canal médullaire très-visible, bordé des fibres ligneuses dont la distribution s'est faite sur le même plan. Ces tiges sont, en outre, très-curieuses à cause de leur flexion régulière, qui forme une série d'anses sur le côté convexe desquels on voit des vrilles qui servent à accrocher la Plante aux Arbres voisins. (G.N.)

\* PHANÉROGAMES. *Phanerogama*. MOLL. Ce mot, consacré d'abord à la botanique, a été dernièrement employé par Latreille (Familles nat. du Règn. Anim., p. 157) pour caractériser une des grandes branches de la classe des Mollusques. Elle contient tous ceux de ces Animaux qui ont les deux sexes, soit sur le même individu, soit séparément. Malgré la grande extension de ces caractères et le grand nombre de genres qu'il rassemble, Latreille n'y a établi que deux sections, les Ptérygiens et les Aptérygiens. V. ces mots, le dernier au Supplément. (D..II.)

\* PHANÉROGAMES. BOT. On appelle ainsi, par opposition à Cryptogames et à Agames, les Végétaux qui sont pourvus d'organes sexuels apparens et qui se reproduisent par suite de la fécondation de leurs ovules. Mais comme ces trois grands groupes primordiaux du règne végétal ne sont pas si nettement tranchés que les limites en soient invariables, nous renvoyons au mot VÉGÉTAUX, où nous traiterons d'une manière générale de l'or-

ganisation de ces êtres et des différences qu'elle présente dans les groupes principaux qu'on y a établis.

(A. R.)

\* PHANÉROGÈNE. GÉOL. V. GÉOLOGIE ET ROCHE.

PHANTIS. BOT. PHAN. Linné, dans sa Flore de Ceylan, a mentionné, sous ce nom, un Arbre dont le fruit est inconnu, et les fleurs décrites trop incomplètement pour en former un genre bien caractérisé. Adanson a néanmoins adopté ce nom générique, qui nous semble maintenant superflu, puisqu'aucun auteur ne l'a admis. (G.N.)

PHAQUE. *Phaca*. BOT. PHAN. Genre de la famille des Légumineuses et de la Diadelphie Décandrie, établi par Linné, adopté par presque tous les auteurs, et particulièrement par De Candolle qui l'a placé dans la tribu des Lotées, section des Astragalées, et l'a ainsi caractérisé : calice à cinq dents, dont les deux supérieures sont plus éloignées; corolle papilionacée, ayant la carène obtuse; dix étamines diadelphes; style non barbu en dessous, surmonté d'un stigmatte capité; gousse légèrement renflée, uniloculaire; la suture supérieure épaisse et séminifère. Ce genre renferme environ quinze espèces qui pour la plupart ont été décrites par les divers auteurs sous le nom générique d'*Astragalus*. On doit en exclure plusieurs du *Phaca* de Pallas, qui se rapportent au genre *Oxytropis* de De Candolle. V. ce mot. Les Phagues sont des Plantes herbacées, quelquefois vivaces, à feuilles imparipinnées, à fleurs en grappes pédonculées axillaires, et dont les gousses sont souvent renversées après la maturité. Elles se trouvent en général dans les contrées montueuses des diverses parties du globe. Les Alpes et les Pyrénées sont la patrie de cinq à six espèces parmi lesquelles nous mentionnerons seulement les *Phaca astragalina*, D. C., ou *Astragalus alpinus*, L.; *Ph. australis*, L., ou

*Colutea australis*, Lamk. ; *P. frigida*, L. ; et *P. alpina*, Jacq. Les *Phaca lapponica*, Wahlenb. et D. C. ; *P. draboides*, D. C. ; et *P. arenaria*, Pallas, croissent dans le nord de l'hémisphère boréal de notre continent. Nuttall a décrit sous les noms de *Ph. villosa* et *Ph. cæspitosa* deux espèces des États-Unis, que Michaux et Pursh rapportaient aux Astragales. Enfin le *Phaca triflora*, D. C., *Astragalogia*, tab. 1, ou *Ph. Candolliana*, Kunth, *Nov. Gener. Am.*, tab. 586, est indigène du Pérou. Kunth a encore décrit et figuré (*loc. cit.*, tab. 585) une espèce du Mexique, sous le nom de *Phaca mollis*, près de laquelle se place le *P. densifolia* de Smith, qui croît en Californie. (G..N.)

**PHARAME.** *Pharamum*. MOLL. Genre proposé par Montfort pour une Coquille microscopique confondue par Linné et Fichtel parmi les Nautilus, mais que les auteurs modernes, et entre autres Blainville, rapportent au genre Lenticuline de Lamarck. D'après les recherches récentes du jeune et savant D'Orbigny, cette Coquille, qui a du reste beaucoup d'analogie avec les Cristellaires, est naturellement placée dans le genre Robuline. *V.* ce mot. (D..II.)

**PHARAONE.** MOLL. Ou *Chochæa Pharaonis* des anciens conchyliologistes. Même chose que Bouton de camisole, espèce du genre Tui bot. *V.* ce mot. (B.)

**PHARE ET PHARELLE.** BOT. PHAN. Pour Pharus. *V.* ce mot. (B.)

\* **PHARETHRJA.** MICR. ? Le genre établi par Oken sous ce nom dans son Manuel de zoologie (part. 1, p. 52, tab. 1), dans lequel on a cru voir cinq Polypes, paraît faire partie de l'un de ceux que nous avons formés parmi les Stomobléfarés (*V.* ce mot). Il correspond probablement à celui que nous appelâmes Synanthérine. *V.* ce mot. (B.)

**PHARIER.** OIS. L'un des noms vulgaires du Ramier. *V.* PIGEON. (B.)

**PHARMACITE.** MIN. Syn. d'Amphérite d'après Agricola. Cronstedt applique plus particulièrement ce nom au Crayon noir qui en est une variété. *V.* AMPÉLITE. (G. DEL.)

**PHARMACOCALZIT.** MIN. Syn. de Cuivre arséniaté, d'après Hausmann. (G. DEL.)

**PHARMACOLITHE.** MIN. Syn. de Chaux arséniaté. *V.* CHAUX. (G. DEL.)

\* **PHARMACOSIDÉRITE.** MIN. Syn. de Fer arséniaté. *V.* FER. (G. DEL.)

**PHARMACUM-SAGUERI.** BOT. PHAN. Et non *Pharmac*. Nom sous lequel Rumph (*Herb. Amboin.*, 2, p. 136, t. 44) a décrit et figuré un Arbre d'Amboine, dont les racines servent à préparer une liqueur vineuse. On ne sait à quel genre il appartient. (G..N.)

**PHARNACE.** *Pharnaceum*. BOT. PHAN. Ce genre, de la famille des Caryophyllées et de la Pentandrie ou Triandrie Trigynie, fut établi par Linné qui en décrit plusieurs espèces. Il a été réuni au *Mollugo* du même auteur, et Seringe, dans le premier volume du *Prodromus* de De Candolle, en a constitué la seconde section de ce genre, laquelle se caractérise par ses pédoncules bifides disposés en grappes ou en ombelles. *V.* MOLLUGINE. (G..N.)

\* **PHAROIDE.** OIS. Espèce du genre Philédon. *V.* ce mot. (DR..Z.)

**PHARPHARIA.** BOT. PHAN. D'où *Farfara* chez les anciens. C'était le nom d'un Tussilage. *V.* ce mot. (B.)

\* **PHARR.** POIS. Les Nègres du port Praslin, à la Nouvelle-Irlande, donnent ce nom à une espèce de Raie nouvelle que nous avons nommée Pastenague à points d'azur. Les Malais la nomment *Paré*. (LESS.)

**PHARUS.** BOT. PHAN. Genre de la famille des Graminées, établi par Pat. Browne, et adopté par tous les botanistes. Il appartient à la section

des Olyracées, et peut être caractérisé de la manière suivante : les fleurs sont disposées en panicule terminale et rameuse. Les épillets sont géminés et uniflores ; l'un est pédicellé et mâle ; l'autre est sessile et femelle. La lépicène et la glume dans l'épillet mâle sont à deux valves membranueuses, les étamines au nombre de six. Dans l'épillet femelle, la lépicène est formée de deux valves membranueuses, dont l'inférieure est aristée à son sommet. Les paillettes de la glume sont coriaces et mutiques. On trouve aussi six étamines souvent stériles. Le style est simple, terminé par trois stigmates plumeux, et le fruit est renfermé dans les écailles. Ce genre se compose d'un petit nombre d'espèces originaires de l'Amérique méridionale. Ce sont des Graminées vivaces, à feuilles pétiolées, larges, planes, striées. On doit en retirer les espèces décrites par Retzius sous les noms de *Pharus aristatus* et *ciliatus*. Elles sont originaires de l'Inde. (A. R.)

**PHARYNX.** ZOOL. Première partie du canal alimentaire, s'étendant, chez les Vertébrés, de la base du crâne à l'œsophage, et présentant, en haut, les orifices postérieurs des fosses nasales et de la bouche, et, en bas, l'ouverture supérieure du Larynx. Le Pharynx des Animaux sans vertèbres est aussi cette portion du canal alimentaire qui commence à la bouche et qui précède l'œsophage. *V.* INSECTES et MOLLUSQUES. (IS. G. ST.-H.)

\* **PHASCICLIUM.** BOT. CRYPT. Pour Phacidium. *V.* ce mot. (B.)

\* **PHASCOGALE.** *Phascogale.* MAM. Temminck a établi ce genre aux dépens de celui des Dasyures, *Dasyurus*, Geoff., Cuv., pour y placer un petit Animal décrit dans nos méthodes sous le nom de *Dasyurus penicillatus*, et de l'ordre des Carnassiers, et de la famille des Marsupiaux. Les caractères que Temminck donne à ce nouveau genre sont pris de l'organisation ou des formes du

système dentaire qui présente deux incisives moyennes, dont les deux supérieures sont saillantes, épaisses, arrondies, pointues au bout, convergentes à la pointe, et séparées des incisives latérales par un espace vide. Les inférieures sont un peu couchées en avant et sont du double plus grandes que les latérales. Les incisives latérales sont au nombre de trois en haut et de chaque côté, et de deux en bas : elles sont petites, égales et bien rangées. Le nombre total des incisives est de huit en haut et de six en bas. Les canines sont de moyenne grandeur : celles d'en bas sont les moins fortes. Les molaires sont au nombre de sept de chaque côté, dont trois fausses molaires coniques, très-pointues et cannelées intérieurement ; les quatre vraies molaires sont triangulaires, peu hérissées et moins égales entre elles que dans les Sarigues. Le nombre total des dents du genre Phascogale est donc de quarante-six. Temminck, jugeant du genre de nourriture par la forme dentaire, pense que les Phascogales doivent être insectivores, et que l'arrangement des incisives donne à ces Animaux une apparence de boutoir comme dans les Sarigues dont ils doivent être les représentans dans l'Australie. Ils diffèrent des Dasyures suivant lui : 1° par le nombre des molaires, les Phascogales en ayant sept, tandis que les Dasyures n'en ont que six, et par les incisives qui, chez les premiers, sont inégales et de deux sortes, tandis que chez les seconds elles sont disposées sur une seule rangée. Les Dasyures vrais n'ont point de boutoir, et leurs oreilles sont couvertes de poils. Mais Temminck, qui si souvent aime à critiquer ce qu'il nomme ironiquement des faiseurs de genres, pense-t-il que son genre Phascogale soit à l'abri de tout reproche et qu'il puisse être adopté ? En suivant ce système, nous ferions un genre de l'Éléphant des Indes, et un autre de l'Éléphant d'Afrique. Il y a cent espèces qui présentent, pour être distinguées, des ca-

raetères plus précis et plus nets que les Phascogales.

Les deux seules espèces connues de ce nouveau genre sont :

Le PHASCOGALE A PINCEAU, *Phascogale penicillata*, Temm.; *Dasyurus penicillatus*, Geoff. De la Nouvelle-Hollande.

Le PHASCOGALE NAIN, *Phascogale minima*, Temm.; *Dasyurus minimus*, Geoff. De la terre de Diémen. L'un et l'autre ont été décrits à l'article DASYURE. V. ce mot. (LESS.)

PHASCOCHOERE. *Phascochoerus*. MAM. Pour Phagochoère ou Phaco-chère, *Phascochoerus*. V. PHACOCÈRE. (IS. G. ST.-H.)

\* PHASCOIDÉES. BOT. CRYPT. (Ardott.) V. MOUSSES.

PHASCOLARCTOS. MAM. (Blainville.) Syn. de Koala. V. ce mot. (LESS.)

PHASCOLOME. *Phascalomys*. MAM. Sous ce nom tiré du grec, et qui signifie Rat muni d'une poche, Geoffroy St.-Hilaire a créé un genre de la famille des Marsupiaux pour recevoir un Animal apporté de la Nouvelle-Hollande par Péron, et qu'il nommait Wombat. Bass, chirurgien de l'expédition de Flinders, décrivit aussi sous ce nom de Wombat, un Animal qui, avec les formes du Phascalome, offrait des différences notables dans le système dentaire. Cuvier en a fait le genre *Koala* (Règn. Anim. T. 1, p. 184), et Blainville le genre *Phascalarctos*. Illiger, dans son Pro-drome, avait le premier toutefois proposé sur la simple et incomplète indication de Bass, le nom générique d'Amblotis. Enfin récemment, Knox disant d'une manière diffuse tout ce qui avait été fait par ses devanciers, a adopté la création du genre *Wombatus*, et a rangé comme deux espèces de ce genre ainsi constitué, le Phascalarctos ou Koala, et le Phascalome. Cette opinion n'est pas basée assez solidement pour faire loi, et Blainville s'est prononcé trop formellement pour l'existence du

Koala, pour qu'on puisse douter de sa séparation du genre Phascalome. V. KOALA, T. IX, p. 155. Le genre Phascalome possède les dents les intestins des Rongeurs, et quelques caractères des Carnassiers, et l'organisation marsupiale des Didelphes. Il est donc un de ces nombreux exemples des lois d'exception que présente la Nouvelle-Hollande pour les Animaux qu'elle produit.

La seule espèce connue de ce genre avait été rangée par Shaw, qui le premier la fit connaître, dans le genre Didelphis où cet auteur entassait pêle-mêle et sans ordre tous les Animaux quels qu'ils fussent, pourvu qu'ils eussent une double poche. Geoffroy Saint-Hilaire a établi les principaux caractères du genre dans le tome II des Annales du Muséum (1805).

Les dents du Phascalome sont au nombre de vingt-quatre. Chaque maxillaire offre deux incisives, point de canines et dix molaires. Suivant Fréd. Cuvier (Dents, p. 159), à la mâchoire supérieure, les incisives, très-fortes, paraissent être de véritables défenses. Elles sont arquées, de forme elliptique et à couronne plate. Après un grand intervalle vide vient la première molaire qui, comme toutes les autres, est une dent sans racines, c'est-à-dire à la base de laquelle la capsule dentaire reste libre. Elle est simple et de forme à peu près elliptique. Toutes les autres, de même grandeur, sont composées de deux parties semblables à la première, réunies vers leur côté externe, de sorte que vers leur côté interne elles sont séparées par une profonde échancrure, tandis qu'un léger sillon seulement les sépare vers le côté opposé. La partie postérieure de la dernière est moins grande que l'intérieure, et à peu près circulaire. La surface de leur couronne est lisse, et présente, dans chaque partie, un milieu entouré d'émail et formant une crête relevée. À la mâchoire inférieure les incisives et les molaires sont semblables à celles d'en haut

seulement la dernière molaire est composée de deux parties égales, et la grande échancrure de ces dents est vers leur côté externe. Toutes les dents sont opposées couronne à couronne, de sorte que dans la mastication elles paraissent agir toutes également.

Les caractères zoologiques du genre sont : un corps épais, raccourci, à formes lourdes; une tête grosse, aplatie; des oreilles courtes; des yeux médiocrement ouverts, très-écartés; des pieds à cinq doigts, les antérieurs armés d'ongles crochus et robustes propres à fouir. Le pouce des pieds de derrière très-petit et sans ongle; les trois doigts intermédiaires à demi-engagés par les tégumens communs, le doigt externe tout-à-fait libre; une poche abdominale chez les femelles; la queue très-courte, à peine apparente.

Les membres antérieurs sont claviculés : le cœcum muni d'un appendice vermiforme est très-petit et très-grêle suivant Geoffroy, robuste et très-gros suivant Cuvier; le mâle a des os marsupiaux. La verge est située derrière les testicules et sort de la partie antérieure de la commissure de l'anus : elle n'est pas bifurquée, mais le gland est terminé par deux tubérosités. Les os de l'avant-bras et ceux de la jambe ne sont pas soudés ensemble, ce qui permet à ces membres d'exécuter avec aisance les mouvemens de pronation et de supination. La marche des Phascolomes est plantigrade, et leur encolure a la plus grande analogie, en petit, avec celle de l'Ours.

Les Wombats sont des Animaux très-lourds, se ramassant en boule, doués d'une grande douceur de caractère, se creusant des terriers où ils se retirent pour dormir pendant le jour, tandis qu'ils ne paraissent rechercher leurs alimens que pendant la nuit. Ils vivent exclusivement d'herbes à leur état de liberté, tandis qu'en domesticité ils ne dédaignent ni le pain, ni les fruits, les racines, les herbages et même le lait. La femelle fait trois ou quatre petits par portée,

et en a le plus grand soin. Péron rapporte que les pêcheurs de Phoques vivent de la chair du Phascolome qui est fort bonne; aussi Cuvier a-t-il exprimé plusieurs fois le désir de voir naturaliser en France un Animal aussi utile et qui fournirait à nos basse-cours un quadrupède d'autant plus précieux qu'il serait peu difficile à acclimater et à nourrir. On n'a jusqu'à ce jour trouvé le Wombat que sur les îles du détroit de Bass et sur les côtes sud de la Nouvelle-Hollande où il devient de jour en jour plus rare. Encore quelques années, et le Wombat, privé de tout moyen de défense, n'existera plus que sur les listes zoologiques dressées par les naturalistes. Une seule espèce appartient à ce genre.

PHASCOLOME WOMBAT, *Phascolomys Wombat*, Péron et Lesueur, Voy. aux Terres Australes, pl. 58, Desm., Mamm. Sp., 451; *Phascolomys*, Geoff., Ann. du Mus. T. II, p. 364; *Wombatus Fossor*, Geoff., Cat.; Phascolome brun, Desm., Dict. de Dèterv. T. XXV; *Phascolomys Bassii*, Less., Manuel Mamm., Sp. 613; *Didelphis Ursina*, Shaw; Womb, Cuv., Règn. Anim. T. I, p. 185. Dans l'âge adulte, cet Animal atteint la taille du Blaireau; son pelage est très-fourni, d'un brun plus ou moins jaunâtre ou plus ou moins foncé en brunâtre. La nature de ce pelage est grossière; chaque poil est d'un brun clair à sa base, ensuite marqué d'un petit anneau roussâtre, puis d'un large anneau blanc sale, surmonté d'un cercle roussâtre, étroit, et la pointe est brune. Les teintes de la poitrine sont plus foncées que celles du reste du corps. Péron et Lesueur, en représentant dans la planche 58 de leur Atlas deux Phascolomes, ont donné aux quatre petits qui y sont figurés, ainsi qu'à la femelle, une teinte fauve assez claire, tandis que le mâle est d'un brun ardoisé uniforme. La meilleure figure que nous puissions citer des Animaux de ce genre, est celle de Maréchal, qui fait partie des belles gravures publiées d'après les vélins



du Muséum. Le Wombat trouvé par Péron dans l'île de King, paraît exister sur la plupart des petites îles semées dans le détroit de Bass. (LESS.)

PHASCUM. BOT. CRYPT. *V.* PHASQUE.

PHASELLUS. BOT. PHAN. Medicus et Mœnch ont séparé sous ce nom générique le *Phaseolus lathyroides*, L., dont les gousses sont cylindriques. Ce genre n'a pas été adopté. *V.* HARICOT. (G..N.)

PHASÉOLE. BOT. PHAN. L'un des noms vulgaires du Haricot. *V.* ce mot. (B.)

\* PHASÉOLÉES. BOT. PHAN. *V.* LÉGUMINEUSES.

PHASEOLUS. BOT. PHAN. *V.* HARICOT.

PHASGANON. BOT. PHAN. On a cru reconnaître dans la Plante ainsi nommée par les anciens, la Bardane, l'Aspalath, le Glayeur et la Lam-pourde. *V.* ces mots. (B.)

\* PHASIANELLE. OIS. Espèce du genre Pigeon. *V.* ce mot. (DR..Z.)

PHASIANELLE. *Phasianella*. MOLL. C'est dans le T. IV des Annales du Muséum que Lamarck a proposé l'établissement du genre Phasianelle que les auteurs avant lui confondaient avec les Turbos; quelques-uns le rattachaient aux Limnées. Outre la forme particulière de la columelle et de l'ouverture de la coquille, Lamarck avait employé aussi, pour faire ce genre, un caractère plus important tiré de la nature et de la forme de l'opercule; par cela même les rapports de ce genre étant faciles à saisir, on ne pouvait l'éloigner des Turbos. Aussi Lamarck, dans sa Philosophie zoologique, le plaça en tête de la famille des Turbinacées (*V.* ce mot), avec les Turbos Monodontes, etc. Il changea un peu ces rapports dans l'Extrait du Cours; il le conserva dans la même famille, mais il le considéra comme intermédiaire entre les Turritelles et les

Turbos. Depuis plusieurs années Cuvier avait publié l'anatomie des Phasianelles dans les Annales du Muséum, T. II. Cette anatomie confirme l'opinion de Lamarck, et cependant on trouve, dans le Règne Animal, les Phasianelles, à titre de sous-genre seulement du genre Conchyliie, en rapport avec les Mélanies, les Ampullaires et les Janthines. Aucun zoologiste n'a adopté cet arrangement; Férussac lui-même, quoique presque toujours l'imitateur de Cuvier, s'en est éloigné pour ceci en admettant le genre qui nous occupe dans sa famille des Trochoïdes. Il est vrai qu'il y introduit aussi les Ampullaires et les Janthines, ce qui est loin, à notre avis, de présenter des rapports naturels. Blainville, qui a étudié les opercules avec soin, a rapproché les Phasianelles des Mélanies et des Ampullaires, dans sa famille des Ellipostomes qui avoisine celle des Cricostomes où sont compris les Turbos, etc. Nous avons fait observer, à notre article PALUDINE, que Blainville regardait le genre Ampullaire comme le plus voisin des Paludines; sa méthode se trouve donc ici en contradiction avec son opinion, mais cette contradiction n'est peut-être pas aussi forte qu'elle le semble, si l'on veut faire attention que dans la classification du savant que nous citons, la coquille entre aussi pour quelque chose dans la détermination des rapports du genre. Personne, depuis Cuvier, n'a eu occasion de disséquer des Phasianelles; on ne peut donc rien ajouter à ce qu'en a dit ce savant anatomiste, et son travail, qui est très-connu, nous dispense de répéter les détails anatomiques dans lesquels il est entré. Il en résulte seulement les caractères génériques certains que l'on peut exprimer de la manière suivante: à l'animal spiral; le pied ovale, trachélien; un appendice orné de filamens sur chaque flanc; tête bordée en avant par une espèce de voile formé par une double lèvres bifide et frangée; deux tentacules allongés, coniques; les

yeux portés sur des pédoncules plus courts, et situés à la partie externe de leur base; bouche entre deux lèvres verticales subcornées; un ruhan lingual hérissé et prolongé en spirale dans la cavité abdominale; anus tubuleux au bord antérieur et droit de la cloison branchiale; branchies formées par deux peignes placés l'un en dessus, l'autre en dessous d'une cloison qui partage la cavité branchiale en deux. Coquille ovale ou conique, solide; ouverture entière, ovale, plus longue que large, à bords désunis supérieurement; le droit tranchant, non réfléchi; columelle lisse, comprimée, atténuée à sa base; un opercule calcaire ou corné, subspiré à l'une de ses extrémités, fermant complètement l'ouverture.

Les Phasianelles sont des Coquilles marines dont les grandes espèces se trouvent particulièrement dans les mers Australes. Elles étaient très-rares autrefois dans les collections; depuis le voyage de Péron elles sont devenues beaucoup plus communes. On en trouve plusieurs petites espèces dans nos mers, et surtout la Méditerranée; les terrains tertiaires de différens pays en contiennent quelques espèces fossiles de petite taille. Sowerby, dans son *Mineral Conchology*, a rapporté bien à tort, selon nous, un grand moule de Coquille turriculée, pétrifié, parmi les espèces de ce genre.

PHASIANELLE BULIMOÏDE, *Phasianella Bulimoides*, Lamk., Anim. sans vert. T. VII, p. 52, n° 1; *Buccinum australe*, L., Gmel., p. 5490, n° 175; Chem., Conch. T. IX, tab. 120, fig. 1053, 1054; Encycl., pl. 449, fig. 1, a, b, c. Espèce autrefois très-rare et très-recherchée des faiseurs de collections, mais devenue fort commune depuis le voyage de Péron qui l'a trouvée en grande abondance à l'île Maia, dans les mers de la Nouvelle-Zélande. Elle est oblongue, conique, lisse, d'un fauve pâle sur lequel se voient un grand nombre de bandes plus ou moins étroites, diversement colorées et tachetées.

Cette Coquille se nomme vulgairement le *Faisan*. (D..II.)

PHASIANUS. ois. V. FAISAN.

PHASIE. *Phasia*. INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Athéricères, tribu des Muscides, établi par Latreille, et ayant pour caractères: une trompe distincte; cuillers grands, couvrant la majeure partie des balanciers; ailes grandes, écartées, un peu élevées; antennes écartées entre elles à leur base, presque parallèles, de la longueur environ de la moitié de celle de la face antérieure de la tête; abdomen le plus souvent déprimé. Ce genre se distingue des Lispes parce que dans ceux-ci les palpes s'élargissent en cuiller, ce qui n'a pas lieu chez les Phasies. Les Echinomyies, Ocyptères, Mouches et Achias, s'en éloignent parce que leurs antennes sont aussi longues que la face antérieure de la tête. Les Métopies et Mélanophores en sont distinguées parce que leurs antennes sont contiguës à leur naissance et vont en divergeant. Ce genre, établi d'abord par Latreille, a reçu ensuite de Fabricius le nom de *Thereva* que Latreille avait déjà assigné à un autre genre de Diptères; Rossi et Panzer avaient placé quelques espèces de Phasies avec leurs *Syrphus*. Panzer en avait aussi placé avec son genre *Musca*; enfin Linné les confondait dans ses *Conops*. On trouve les Phasies sur les fleurs, elles aiment surtout les Ombellifères; ces Muscides s'envolent avec difficulté, mais leur vol est cependant assez rapide; la forme de l'abdomen varie dans les espèces; celles qui appartiennent à l'Europe ont presque toutes l'abdomen aplati, composé de cinq segmens, outre l'anus; d'autres espèces, presque toutes de l'Amérique du nord, ont l'abdomen presque cylindrique; leurs jambes postérieures sont souvent garnies d'une frange de cils imitant les barbes d'une plume: une espèce de cette division habite la France méridionale, mais ses jambes sont simples.

Les mœurs et les métamorphoses de ces Diptères sont inconnues.

† Abdomen presque demi-circulaire ou en demi-ovale, fort déprimé. Ailes ordinairement élargies à leur base extérieure.

La PHASIE A AILES ÉPAISSES, *Phasia crassipennis*, Latr. ; *Thereva crassipennis*, Fabr., Panz., Faun. Germ., fasc. 74, n° 5. Longue de trois lignes et demie; corselet jaunâtre; abdomen fauve, avec le dos noirâtre; ailes cendrées, avec le limbe et un point au milieu noirâtres. On la trouve aux environs de Paris. A cette division appartiennent les *Thereva subcoleoprata* et *hemiptera* de Fab.

†† Abdomen presque cylindrique. Bord extérieur des ailes ordinairement droit, de la base jusque passé le milieu.

La PHASIE HIRTIPÈDE, *Phasia hirtipes*, Latr. ; *Thereva hirtipes*, Fabr. Longue de deux lignes et demie; corselet d'un noir foncé, avec les extrémités antérieures et latérales un peu brunes; abdomen fauve, avec l'extrémité postérieure d'un noir foncé; ailes de cette dernière couleur, avec le bord interne blanc; pieds noirs; jambes postérieures ciliées. On trouve cette espèce dans la Caroline. A cette division appartiennent encore les *Thereva pennipes*, *lanipes*, *plumipes* et *pilipes* de Fabricius. (G.)

PHASIOIUS. BOT. PHAN. Moench a séparé, sous ce nom générique, le *Phasesolus semi-erectus*, L., dont la carène n'est point contournée en spirale, et dont les gousses sont linéaires, lisses, à graines ovales. Ce genre n'a pas été adopté. (G.N.)

PHASME. *Phasma*. INS. Genre de l'ordre des Orthoptères, famille des Spectres, établi par Fabricius et adopté par Latreille et tous les entomologistes. Ce genre, tel que Latreille l'a restreint dans ses Familles naturelles du Règne Animal, a pour caractères essentiels : toutes les pattes ambulatoires, avec les tarses de cinq

articles; corps filiforme, ayant des élytres très-courtes et de grandes ailes plissées en éventail; antennes sétacées longues, à articles peu distincts. Ce genre est distingué des Phyllies parce que ceux-ci ont le corselet très-court avec les segmens presque triangulaires, et que leurs élytres sont très-grandes et imitent des feuilles. Les Bactéries et Bacilles, genres nouveaux de Latreille, s'en éloignent parce qu'ils sont aptères. Ce genre a été confondu avec les Mantes par Linné, Degéer et Olivier. Stoll et Lamarck lui ont donné le nom de Spectre. La tête des Phasmes est avancée, allongée et arrondie postérieurement; leurs yeux sont petits, et les yeux lisses sont peu distincts; les antennes sont insérées devant les yeux, plus près de la bouche que du milieu de la tête; le labre est échancré avec son bord antérieur droit; la lèvre a quatre divisions inégales; les palpes sont inégaux, filiformes et cylindriques; le corselet est formé de trois segmens, le premier ordinairement plus court que le second. Ces Insectes habitent l'Amérique et les Indes-Orientales; ils atteignent souvent une très-grande taille.

Le PHASME GÉANT, *Phasma Gigas*, Fabr. Long de huit pouces; corps vert, tuberculé sur le corselet; élytres très-courtes et vertes; ailes grandes, d'un gris roussâtre, réticulées d'un grand nombre de bandes et de taches brunes, avec un grand espace de la côte, coriace et vert; pattes épineuses. On le trouve aux Indes-Orientales. (G.)

PHASQUE. *Phascom*. BOT. CRYPT. (*Mousses*.) Ce genre, fondé déjà par Linné, est un de ceux de cette famille qui a subi le moins de changemens; il fut établi à peu près avec les mêmes caractères et les mêmes limites qu'on lui a conservés, par Hedwig et par les auteurs qui l'ont suivi, et ce n'est que dans ces derniers temps que Bridel a proposé de le diviser en deux. Ce sont en général de

très-petites Mousses à tige très-courte dans la plupart des espèces, quelquefois cependant un peu rameuse et plus allongée; dans quelques-unes elle est si courte qu'elle paraît manquer et que les feuilles florales ou périclœtiales existent seules. De la base de ces tiges partent, dans plusieurs espèces et particulièrement dans le *Phascum serratum*, des filamens confervoides rameux, articulés, qui paraissent exister dans le jeune âge de la plupart des Mousses, si ce n'est de toutes, mais qui ne persistent que dans un petit nombre. Les feuilles petites, et distinctement réticulées, sont généralement traversées par une nervure qui souvent se prolonge en pointe. Leur forme varie beaucoup. Elles sont quelquefois dentelées. Celles qui entourent la capsule sont le plus souvent imbriquées et enveloppent assez exactement cet organe. Cette capsule, dans la plupart des espèces, est évidemment terminale et sessile ou portée sur un très-court pédicelle. Dans quelques-unes, ce pédicelle s'allonge, et la capsule, sortant des feuilles qui environnent sa base, donne à la Plante le port d'une petite espèce de *Gymnostomum* ou de *Weissia*; enfin, dans deux espèces, on avait considéré la capsule comme latérale et axillaire, et Bridel, se fondant sur ce caractère, en avait formé son genre *Pleuridium*; mais Gréville et Arnott, en examinant avec attention ces deux Plantes (*Phascum alternifolium* et *Ph. axillare*), s'assurèrent que la capsule était réellement portée à l'extrémité d'un rameau très-court que dépassaient simplement les rameaux latéraux. La capsule est ovale, sans apophyse, excepté dans le *Ph. splachnoides*. L'opercule est soudé intimement à la capsule, et ne s'en sépare jamais, quoiqu'on puisse reconnaître sa présence à une ligne fine qui entoure le sommet de l'urne. A la maturité, la capsule tout entière se détache par la rupture de son pédicelle, et les seminules, en général peu nombreuses, ne sortent que par la rupture de ses

parois. La coiffe est très-petite, en capuchon, et se détache de très-bonne heure; la columelle paraît varier pour sa longueur; elle est assez longue dans les *Ph. rectum* et *curvicolium*, et très-courte dans la plupart des autres espèces.

Linné, et les auteurs qui l'ont immédiatement suivi, ne connaissaient que deux espèces de ce genre, les autres Plantes qu'ils y rangeaient appartenant à des genres de Mousses très-différens. Les travaux et les recherches des botanistes plus modernes ont porté ce nombre à trente environ, parmi lesquels, cependant, plusieurs espèces paraissent n'être que des variétés, ce qui réduirait ce nombre à vingt ou vingt-deux. Toutes ces petites Plantes croissent sur les sols sablonneux et frais ou sur les terrains argileux. Elles ne viennent en général ni dans les lieux très-secs ni dans les endroits trop humides. On n'en connaît qu'un très-petit nombre d'espèces exotiques, ce qui tient peut-être à leur petitesse qui les fait échapper facilement aux recherches rapides des voyageurs. Le seul genre dont les *Phascum* se rapprochent est celui qu'Hornschuch a nommé *Voitia*, et qui en diffère principalement par sa coiffe grande et persistante qui entoure toute la capsule et tombe seulement avec elle.

(AD. B.)

\* PHIASTIN. MIN. Ce nom a été donné par Breithaupt à une espèce minérale qui a été trouvée disséminée dans une Serpentine du Kupferberg dans le pays de Bayreuth. Elle paraît voisine du Talc; sa couleur est grise. Werner l'avait désignée dans sa collection sous le nom d'Anthophyllite feuilletée de Fichtelgebirge.

(AUD.)

PHATAGEN ET PHATTAGIN.  
MAM. *V.* PANGOLIN.

\* PHATAQUE. BOT. PHAN. Syn. d'Anthistire aux îles de France et de Mascareigne, où, toute dure qu'elle est, on donne cette Graminée en vert aux Chevaux.

{B.}

\* PHATZISIRANDA. BOT. PHAN. *V. CHAPELET DE SAINTE-HÉLÈNE.*

PHAVIER. OIS. (Salerne.) L'un des noms vulgaires du Ramier. *V. PIGEON.* (B.)

PHAXANTHA. BOT. CRYPT. Il est difficile de reconnaître quels sont les Hydrophytes de la famille des Fucacées, dont Rafinesque a formé un genre sous ce nom, et dont il a décrit une espèce appelée *liche-noides*, parce que, dit-il, elle ressemble à une Roccelle. (B.)

PHAYLOPSIS. BOT. PHAN. Willdenow (*Species Plant.*, 5, p. 542) a donné ce nom à un genre qui avait déjà été nommé *Micranthus* par Vendl. Ce genre a été placé auprès du *Fandellia* dans la Didynamie Angiospermie, L., et il offre les caractères suivans : calice quinquéfide; la division supérieure oblongue-lancéolée, plus grande que les quatre autres qui sont sétacées; corolle ringente, étroite; la lèvre supérieure bifide, obtuse, de moitié plus petite que l'inférieure qui est profondément divisée en trois; capsule plus petite que le calice, en forme de silique, uniloculaire, et contenant quatre graines. Le *Phayloopsis parviflora*, Willd., *loc. cit.*, *Micranthus oppositifolius*, Wendl., *Observ.*, p. 39, est une Plante, présumée de l'Inde orientale, dont la tige est dressée, tétragone, hérissée dans sa partie supérieure de poils blancs, longs et munis au sommet d'une petite glande rougeâtre. Ses branches sont opposées et portent des feuilles longuement pétiolées, ovées, acuminées, marquées de dents peu apparentes, atténuées en pétiole à leur base, veinées et hérissées. Les pédoncules portent trois fleurs, et naissent dans les aisselles des feuilles. (G..N.)

PHÈ. *Phæus*. MAM. Espèce du genre Hamster. *V. ce mot.* (B.)

PHÉBALIE. *Phebalium*. BOT. PHAN. Genre établi par Ventenat dans les Plantes du jardin de Malmaison, et

placé à tort par ce botaniste dans la famille des Myrtées; car il appartient bien évidemment à celle des Rutacées, ainsi que l'ont prouvé les observations de R. Brown, confirmées par celles d'Adrien De Jussieu, qui, dans le second volume des Mémoires de la Société d'Histoire naturelle de Paris, a publié une Monographie du genre *Phebalium*. Ventenat n'a connu qu'une seule espèce de ce genre, qu'il a décrite et figurée sous le nom de *Phebalium squamulosum*. De Candolle (*Prodr. Syst.*) en ajoute une seconde qu'il regarde comme un peu douteuse et qu'il nomme *Phebalium anceps*. Dans la Monographie d'Adrien De Jussieu, on en trouve huit espèces décrites, savoir: les deux mentionnées précédemment; une troisième, qui a été décrite par Labillardière sous le nom d'*Eriostemon squamea*; et cinq espèces entièrement nouvelles et inédites. Toutes ces espèces sont originaires de la Nouvelle-Hollande. Ce sont des Arbrisseaux couverts d'écaillés argentées ou simplement tomenteux; leurs feuilles sont simples, entières, alternes, marquées de points translucides; les fleurs sont petites, pédicellées, ayant leurs pédoncules axillaires ou terminaux, disposés en ombelles ou en corymbes; le calice est court, persistant, rarement entier, plus souvent à cinq divisions plus ou moins profondes; la corolle est formée de cinq pétales alternes et étalés; dix étamines, dont cinq plus courtes opposées aux pétales; filets glabres et subulés; cinq ovaires verticillés, portés sur un disque hypogyne court, contenant chacun deux ovules attachés à l'angle interne; cinq styles distincts ou soudés en un seul, terminés par autant de stigmates; fruit formé de cinq ou d'un moins grand nombre de coques, déhiscentes du côté interne, et contenant chacun une seule graine. Celle-ci a son tégument propre crustacé; un embryon axile, grêle, cylindrique, placé au centre d'un endosperme charnu.

Les espèces de ce genre ont été

divisées par Ad. De Jussieu en deux sections ainsi qu'il suit :

§ I. Espèces tomenteuses ; à feuilles ovales , à préfloraison valvaire.

PHÉBALIE A FEUILLES DE CORELLE, *Phebalium corifolium*, Ad. Juss., *loc. cit.*, tab. 1. Feuilles ovales, lancéolées, tomenteuses à leur face inférieure ; fleurs axillaires et ternées.

PHÉBALIE A SIX PÉTALES, *Phebalium hexapetalum*, A. Juss., *loc. cit.*, tab. 2, f. 1. Feuilles ovales, lancéolées, tomenteuses à leur face inférieure ; fleurs terminales nombreuses, à six pétales et douze étamines.

§ II. Espèces couvertes d'écaillés et à feuilles linéaires.

PHÉBALIE A FEUILLES DE SAULE, *Phebalium salicifolium*, A. Juss., *loc. cit.*, tab. 3, f. 1. Feuilles oblongues, linéaires, crénelées, pulvérulentes à leur face inférieure ; fleurs axillaires ombellées.

PHÉBALIE DE LABILLARDIÈRE, *Phebalium Billardieri*, A. Juss., *loc. cit.* ; *Eriostemon squamea*, Labill., *Nouv.-Holl.*, 1, p. 111, tab. 141. Feuilles lancéolées ; fleurs en corymbes axillaires ; étamines saillantes.

PHÉBALIE COMPRIMÉE, *Phebalium anceps*, D. C. *loc. cit.* ; A. Juss., *loc. cit.*, tab. 5, f. 2. Feuilles lancéolées, obtuses ; fleurs en corymbes terminaux ; étamines incluses.

PHÉBALIE A FEUILLES D'ELÉAGNE, *Phebalium elæagnifolium*, A. Juss., *loc. cit.*, tab. 2, f. 2. Feuilles linéaires, oblongues ; fleurs en ombelles axillaires ou terminales ; étamines saillantes.

PHÉBALIE ÉCAILLEUSE, *Phebalium squamulosum*, Vent., Malm., tab. 102. Feuilles courtes, linéaires, lancéolées ; fleurs en ombelles terminales ; étamines saillantes.

PHÉBALIE DIOSMÉE, *Phebalium diosmeum*, A. Juss., *loc. cit.*, tab. 2, f. 5. Feuilles courtes et en alène ; fleurs en ombelles terminales. Cette dernière espèce diffère des précé-

dentes par ses feuilles dont les poils sont simples. (A. R.)

PHÉLIPÉE. *Phelipæa*. BOT. PHAN. Tournefort, dans son *Corollarium Institut. rei herbariæ*, fonda ce genre qui fut réuni au *Lathræa* par Linné, mais rétabli par Desfontaines dans sa Flore atlantique. Il appartient à la famille des Scrophularinées, tribu des Orobanchées, et à la Didynamie Angiospermie. Voici ses caractères essentiels : calice persistant, divisé plus ou moins profondément en cinq lobes ovés ; corolle ringente, légèrement arquée, à cinq lobes arrondis, presque égaux ; quatre étamines didyμες, dont les anthères sont didyμες, hérissées de poils entremêlés ; style unique surmonté d'un stigmate épais, bilobé ; capsule ovée, bivalve et polysperme. Forskahl et Willdenow ont placé les espèces de *Phelipæa* parmi les Orobanches, Jussieu dans le genre *Æginetia* de Roxburgh ; Hoffmanssegg et Link en ont décrit l'espèce principale sous le nouveau nom générique de *Cistanche*. Ces Plantes sont remarquables par la grandeur et les vives couleurs de leurs fleurs. Leurs feuilles ressemblent à celles des Orobanches, c'est-à-dire qu'elles sont réduites à de simples écaillés scarieuses, presque imbriquées et appliquées le long des tiges. On n'en connaît qu'un petit nombre d'espèces ; on les trouve parasites sur diverses Plantes, et elles croissent particulièrement dans le bassin de la Méditerranée, sur le versant africain. L'abondance d'une espèce (*P. lutea*, Desf.), soit aux environs de Cadix, soit vers la pointe méridionale lusitanique, confirme à nos yeux les rapports de climats que l'on observe entre les dernières contrées européennes et les régions du nord de l'Afrique. Une espèce (*P. Tournefortii*, Desf.) croît dans l'Orient ; une autre (*P. coccinea*) qui s'en rapproche beaucoup, remonte jusque vers les bords de la mer Caspienne.

La PHÉLIPÉE A FLEURS JAUNES,

*Phelipæa lutea*, Desf., *Flor. Atlant.*, tab. 146; *Lathræa Phelipæa*, L.; *Lathræa quinquefida* et *Orobanche tinctoria*, Forsk.; *Cistanche lutea*, Hoffmans., *Flor. Portug.*, tab. 63, *optim.*; est une belle espèce dont les tiges naissent sur les Cistes que, d'après l'étymologie du nom proposé par Hoffmansegg, elles épuisent tellement qu'ils en sont étouffés. Le professeur Delile nous a assuré que ces tiges, près de la base, atteignent, en Égypte, la hauteur de deux pieds et la grosseur de l'avant-bras. Elles sont simples, garnies dans toute leur longueur de feuilles en forme d'écailles, oblongues, lancéolées, obtuses. Les fleurs sont d'un beau jaune, ayant la corolle tubuleuse, arquée à l'orifice du tube, et à cinq lobes arrondis. Elles forment un épi touffu et épais. Cette Plante a été trouvée en Portugal et dans les provinces d'Espagne adjacentes; dans la Barbarie, en Égypte et jusqu'au Sénégal, d'où elle nous a été envoyée par Le Prieur, pharmacien de la marine.

La PHÉLIPÉE A FLEURS VIOLETTES, *Phelipæa violacea*, Desf., *loc. cit.*, p. 60, tab. 145, acquiert des dimensions presque égales à celles de la précédente espèce. Ses fleurs sont terminales, sessiles, d'une belle couleur violette, et disposées en un épi long de huit à dix pouces, de forme pyramidale, épais, très-serré, garni à la base de chaque fleur de trois bractées colorées, ovales-oblongues, celle du milieu plus grande que les deux latérales. Desfontaines a découvert cette espèce dans les sables du désert proche Tozzer en Barbarie.

La Plante sur laquelle le genre *Phelipæa* a été constitué par Tournefort, est originaire de l'Arménie, et a des corolles roses ou violettes. Desfontaines (Plantes du Coroll. de Tournefort, p. 16, tab. 10) la distingue spécifiquement sous le nom de *Phelipæa Tournefortii*. Ses racines sont charnues, rampantes, écailleuses, cylindriques; elles produisent plusieurs tiges ou hampes, simples,

velues, longues de huit à dix pouces, terminées par une seule fleur, entourées à la base de graines allongées, inégales, emboîtées les unes dans les autres, et naissant de la racine.

On observe une grande ressemblance entre cette Plante et le *P. coccinea*, Pers.; *P. foliata*, Lamk., in *Trans. Soc. Linn.*, vol. 10, tab. 7; *Orobanche coccinea*, Willd., qui se trouve sur les bords de la mer Caspienne. Cette dernière est plus petite que les précédentes espèces. Sa tige est droite, haute seulement de quelques pouces, et de la grosseur d'une plume de pigeon. Ses feuilles sont alternes, distantes, obtuses, au nombre de trois ou quatre. Les fleurs sont solitaires, d'un rouge pourpre, dépourvus de bractées, penchées durant la floraison, et droites lorsqu'elle est passée.

Les *Phelipæa Tournefortii* et *coccinea*, ont un port particulier, déterminé par leurs fleurs solitaires et d'une forme particulière. Cependant il n'y a pas de caractères suffisants dans l'organisation florale, pour qu'on puisse les regarder comme génériquement distincts des *Phelipæa lutea* et *violacea*, sur lesquels les caractères mentionnés au commencement de cet article ont été établis.

Thunberg a établi un autre genre *Phelipæa*, qui a reçu le nom d'*Hypolepis*. V. ce mot. (G..N.)

PELLANDRIE. *Phellandrium*. BOT. PHAN. Ce genre, de la famille des Ombellifères, se composait de deux espèces; l'une, *Phellandrium aquaticum*, L., a été réunie par Lamarck, Sprengel et la plupart des auteurs modernes, au genre *Oenanthe*; la seconde, *Phellandrium Mutellina*, a été transportée dans le genre *Meum*. Le *Phellandrium aquaticum*, L., ou *Oenanthe Phellandrium*, Lamk., qui n'a pas été décrit au genre *Oenanthe*, est une grande Plante vivace qui croît dans les mares et les ruisseaux; sa racine est pivotante, allongée, blanchâtre; sa tige cy-

lindrique, dressée, fistuleuse, striée, noueuse, ramifiée dans sa partie supérieure; les feuilles sont très-grandes, décomposées en un très-grand nombre de folioles profondément pinnatifides, dont les lobes sont entiers, glabres et d'un vert foncé; les fleurs blanches, petites, forment des ombelles terminales, sans involucre, mais avec des involucelles composés de six à huit folioles étalées, plus courtes que les pédicelles; les fruits sont ovoïdes, allongés, légèrement striés et couronnés par les dents calicinales.

Les feuilles de la *Phellandrie aquatique*, que l'on connaît sous les noms vulgaires de *Tenouil d'eau*, *Mille-feuille aquatique*, *Ciguë aquatique*, etc., répandent, quand on les froisse entre les doigts, une odeur qui n'est pas désagréable, et qui a quelque analogie avec celle du Cerfeuil. Cependant la *Phellandrie aquatique* est une Plante dangereuse ou tout au moins fort suspecte. En Allemagne ses fruits sont employés comme fébrifuges à la dose d'un à quatre gros; les feuilles fraîches et pelées sont appliquées en forme de cataplasme sur les plaies, les ulcères et les contusions. (A. R.)

\* **PELLINE**. BOT. PHAN. Nouveau genre de la famille des Ebénacées et de la Tétrandrie Monogynie, établi par Labillardière (*Sert. Austro-Caled.*, p. 35, tab. 58), qui l'a ainsi caractérisé : calice persistant, très-petit, à cinq dents; corolle presque rotacée, à quatre divisions profondes, courbées en dedans au sommet; quatre étamines attachées à la base de la corolle, et alternes avec ses divisions; ovaire supérieur presque tétragone, surmonté d'un style court et d'un stigmate à quatre dents; capsule à quatre loges subéreuses, déhiscentes par le côté interne, et contenant une graine dans chaque loge. Ce genre ne renferme qu'une seule espèce, *Phelline comosa*, Labill., *loc. cit.* C'est un Arbrisseau d'environ deux mètres, dont les rameaux sont

dressés, cylindriques, revêtus d'une écorce épaisse, cendrée, marquée de tubercules qui sont les vestiges des pétioles des feuilles ou des bourgeons avortés. Les feuilles sont alternes, situées aux extrémités des rameaux, très-rapprochées, linéaires, lancéolées, presque spatulées, acuminées, un peu dentées, glabres en dessus, légèrement glauques en dessous, roulées sur leurs bords. Les fleurs forment des grappes axillaires, un peu plus courtes que les feuilles. Cette Plante croît dans la Nouvelle-Calédonie. (G..N.)

**PHELLODRYS**. BOT. PHAN. Dans les anciens auteurs grecs, et particulièrement dans Théophraste, c'était le nom de diverses espèces de Chênes, dont le bois était plus blanc et plus mou que celui du Chêne vert, plus compacte et plus dur que celui du Chêne ordinaire; le gland plus petit que celui du premier, et plus grand que celui du second. C. Bauhin, qui rapporte ces détails, ajoute que le *Phellodrys* de Pline était le Liège. *V.* CHÈNE. (G..N.)

**PHELLOS**. BOT. PHAN. C'était le nom du Liège (*Quercus Suber*, L.) des anciens auteurs. Linné l'a appliqué à une espèce de Chêne de l'Amérique septentrionale. (G..N.)

**PHEMARANTHUS**. BOT. PHAN. Le genre établi sous ce nom par Rafinesque ne paraît pas être suffisamment distinct du *Talinum*. (B.)

**PHÈNE**. OIS. Genre de la famille des Accipitres, dans la Méthode de Vieillot, institué par Savigny; cet ornithologiste y a placé quelques espèces qui font partie du genre *GYPÆÈTE* de Temminck. *V.* ce mot. (DR..Z.)

**PHENGITE**. MIN. On croit que c'est une variété de Chaux sulfatée alabastrite, qu'à cause de sa translucidité les anciens employaient à faire des vitres. (AUD.)

\* **PHENGODE**. *Phengodes*. INS. Genre de Coléoptères établi par Hoffmannsegg, aux dépens du genre



Lampyre de Latreille; il n'en est distingué que par ses antennes barbues ou plumeuses, et composées d'un grand nombre d'articles. Toutes les espèces de ce genre sont exotiques. (C.)

**PHENICITES** ou **PHÆNICITES**. ÉCHIN. D'anciens oryctographes ont donné ce nom aux pointes d'Oursins fossiles. (B.)

**PHÉNICOPTÈRE**. *Phenicopterus*. OIS. Genre de l'ordre des Gralles. Caractères : bec gros, fort, plus haut que large, dentile, conique vers la pointe, nu à sa base; mandibule supérieure fléchie subitement, courbée à la pointe sur la mandibule inférieure qui est plus large; narines placées longitudinalement au milieu du bec, percées de part en part près de l'espèce de calotte que forme l'arête supérieure, en partie recouverte par une membrane; pieds très-longs; quatre doigts; trois en avant, réunis jusqu'aux ongles par une membrane découpée; un en arrière, très-court, s'articulant très-haut sur le tarse; ongles courts, plats; ailes médiocres; première et deuxième rémiges les plus longues. Dans l'ordre de taille, ces Oiseaux suivraient immédiatement les Autruches et les Rhéas, car ils sont véritablement les plus grandes espèces après ces géants emplumés de l'Afrique et de l'Amérique. Ils l'emportent sur eux par l'immense avantage de pouvoir s'élever et planer dans les hautes régions atmosphériques, faculté refusée aux Oiseaux terrestres qui s'en dédommagent, il est vrai, par une course tellement rapide, qu'on ne peut leur comparer celle du plus agile Quadrupède. Quoique les espèces de Phénicoptères soient très-peu nombreuses, on trouve des représentants du genre dans toutes les parties chaudes ou tempérées du globe, et tout porte à croire que l'espèce qui se montre quelquefois en Europe, visite tour à tour des contrées qui en sont fort éloignées, sans néanmoins que cette habitude

des longs voyages semble dominer également les espèces africaine et américaine qui ne se sont point encore montrées en Europe. Rarement l'on rencontre ces Oiseaux isolés; ils se tiennent d'ordinaire en troupes assez nombreuses, se suivent à la file et se serrent avec une telle constance que c'est toujours l'un contre l'autre et appliqués qu'ils s'élèvent ou descendent, qu'ils se jettent sur le frai de Poisson, les Mollusques ou les Vers aquatiques dont ils assouvissent leur vif appétit. Pourvus de jambes extrêmement longues, ces Oiseaux devraient se plaire surtout dans les marécages où rien ne semble s'opposer à ce qu'ils puissent pénétrer même fort avant; néanmoins on ne les y voit presque jamais; ils préfèrent les plages humides mais entièrement découvertes, d'où il leur soit facile de découvrir, à une grande distance, les embuscades qu'on pourrait leur tendre, et partir au premier signal du danger que leur donneraient les vedettes qu'ils ont toujours soin de laisser à quelque distance de l'endroit où ils prennent leur repas. Le Phénicoptère choisit aussi les plages baignées par les eaux de la mer, les îlots inhabités pour y placer son nid qu'il construit avec de la vase ou de la terre gâchée, et auquel il donne une élévation suffisante pour que, pendant l'incubation, la femelle y soit accroupie, et que ses longs pieds restent de chaque côté pendans en dehors. Ce nid présente de loin l'aspect d'un tronçon de pyramide dont le sommet, creusé en bassin, renferme au milieu d'un abondant et fin duvet, deux ou rarement trois œufs blancs et oblongs. Les Phénicoptères sont sujets à la mue ordinaire; ce n'est qu'à la quatrième année qu'ils acquièrent un plumage parfait; les femelles sont constamment plus petites que les mâles, et n'offrent jamais des nuances aussi vives ni aussi pures. Ces Oiseaux ne se font entendre que pour exprimer l'inquiétude ou le besoin; leur voix est sonore,

elle imite assez bien la trompette.

**PHÉNICOPTÈRE FLAMMANT** ou **FLAMBANT**, *Phenicopterus antiquorum*, Temm.; Buff., pl. enlum. 65. Parties supérieures d'un rouge de rose; tête, cou, rectrices et parties inférieures roses; rémiges noires; base du bec et tour des yeux blanchâtres, la pointe noire et la partie intermédiaire, jusqu'à la courbure, d'un rouge vif; taille, depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue, cinquante-deux pouces; la longueur des jambes est sujette à de légères variations. Les jeunes, avant la mue, ont tout le plumage cendré, beaucoup de noir sur les ailes et la queue; après la première année, ils sont blanchâtres, avec les rémiges secondaires brunes, bordées de blanc; les tectrices alaires d'un blanc rosé, terminées de noir; les rectrices blanches, irrégulièrement tachetées de brun; alors ils n'ont guère plus de trente-quatre ou trente-six pouces de longueur. Les femelles adultes ont d'un blanc rosé toutes les parties du plumage qui sont d'un rose décidé dans le mâle. Cette espèce habite l'Europe et l'Afrique; elle est assez abondante dans l'île de Sardaigne d'où elle émigre vers la fin de mars, pour se répandre jusqu'au quarante-huitième degré; elle reparait en Sardaigne vers la mi-août: « C'est alors, dit De La Marmora, que du haut du bastion qui sert de promenade aux habitans de Cagliari, on voit arriver des volées de ces magnifiques Oiseaux. Disposées en bandes triangulaires, elles se montrent d'abord comme des lignes de feu dans le ciel; elles s'avancent dans l'ordre le plus régulier; à la vue de l'étang, elles ralentissent leur marche et paraissent un instant immobiles dans les airs; puis traçant, par un mouvement lent et circulaire, une spirale conique, renversée, elles atteignent le terme de leur migration. La descente de ces Oiseaux est majestueuse, et bientôt après ce spectacle fait place à un autre non moins imposant; brillans de tout

l'éclat de leur parure flamboyante, les Phénicoptères rassemblés à terre, sur une même ligne, représentent en quelque sorte une petite armée en ligne de bataille, qui ne laisse rien à désirer quant à l'uniformité et à la symétrie. »

**PHÉNICOPTÈRE PYGMÉE**, *Phenicopterus minor*, Vieill.; Temm., pl. col. 419. Parties supérieures d'un rouge de rose; tête, cou et parties inférieures roses; tectrices alaires et caudales d'un rouge assez vif, entouré de rose; rémiges noires; base du bec membraneux qui la garnit, et région ophtalmique d'un pourpre foncé; mandibule inférieure d'un rouge orangé au centre, noire à la pointe: cette mandibule très-haute et fortement arquée reçoit, entre l'espace qui sépare ses parois, toute la mandibule supérieure qu'elle cache entièrement, de manière que ses bords s'élèvent à la hauteur de la surface plane de la mandibule supérieure. Les jeunes de l'année sont blanchâtres, tachetés de brun, à la tête, au cou, à la poitrine et sur les tectrices alaires où l'on aperçoit une première teinte de rose; ils ont le bec noir et les pieds rougeâtres; leur taille est la même, c'est-à-dire environ trente-six pouces. De l'Afrique méridionale.

**PHÉNICOPTÈRE ROUGE**, *Phenicopterus ruber*, Lath. Parties supérieures d'un rouge de rose très-vif, les inférieures roses; tectrices alaires supérieures d'un rouge vif, tirant sur l'incarnat; rémiges d'un noir sévère; rémiges d'un rouge vif, avec l'extrémité des latérales noire en dehors; bec rouge à sa base, noir depuis la courbure jusqu'à la pointe; pieds rouges. Taille, de l'extrémité du bec à celle de la queue, cinquante-quatre pouces. De l'Amérique méridionale. (DR. Z.)

**PHÉNION** ou **PHOENION**. BOT. PHAN. L'Anémone dans Pline et chez les anciens. (B.)

\* **PHÉNOGAMES**. BOT. PHAN. Plusieurs botanistes ont tenté de subs-

tituer ce nom à celui de Phanérogames pour désigner le grand embranchement des Végétaux où la fructification se manifeste sans ambiguïté par le concours des deux sexes. *V.* PHANÉROGAMES et VÉGÉTAUX. (B.)

\* PHÉROPORÉES. BOT. CRYPT. (*Lichens.*) Ce nom a été proposé par Chevallier (Hist. Génér. des Hypoxyllons) pour les Hypoxyllées lichénoïdes de De Candolle, faux Hypoxyllons de notre Méthode. Les Phéroporées renferment deux groupes : les Graphidées et les Verrucariées. (A. F.)

PHERUMBROS. BOT. PHAN. Zo-roastre nommait ainsi l'Endive, si l'on s'en rapporte à Mentzel. D'autres voient dans ce Phérumbrus la Laitue ou le *Momordica Elaterium*, L., qui pourtant ne se ressemblent guère. (B.)

\* PHÉRUSE. *Pherusa*. CRUST. Genre de l'ordre des Amphipodes, famille des Crevettines, établi par Leach aux dépens des Crevettes de Latreille, et n'en différant que par les antennes supérieures qui sont simples ou point accompagnées, comme les leurs, d'une soie. Ce genre se rapproche aussi des Amphithoés du même auteur, mais il s'en distingue par ses mains ou pinces qui sont filiformes, tandis qu'elles sont ovoïdes dans les Amphithoés. On ne connaît qu'une espèce de ce genre :

La PHÉRUSE DES VARECS, *Pherusa fucicola*, Leach, Edimb. Encycl. T. VII, p. 552; Trans. Linn. T. XI, p. 560. Elle est d'un cendré jaunâtre ou d'un gris cendré, varié de rouge. On la trouve sur les côtes d'Angleterre, au milieu des Varecs. Elle est rare. (G.)

PHÉRUSE. *Pherusa*. POLYP. et ANNEL. Genre de l'ordre des Flustrées dans la division des Polypiers flexibles, ayant pour caractères : Polypier frondescent, multifide; cellules oblongues, un peu saillantes et sur une seule face; ouverture irrégulière; bord contourné; substance membraneuse et très-flexible. Dans

son Histoire des Polypiers coralligènes flexibles, Lamouroux avait placé le genre Phéruse en tête de l'ordre des Cellariées, il l'a mis avec les Flustrées dans son Exposition méthodique des genres de Polypiers; il n'y rapporte qu'une seule espèce qui présente le port de certaines Flustres, mais d'une consistance plus molle et plus flexible. Les cellules sont tubuleuses, saillantes dans leur partie supérieure, comprimées et larges dans l'inférieure par où elles communiquent entre elles; leur ouverture est grande, arrondie, ordinairement irrégulière; elles ne sont situées que sur l'une des faces du Polypier; l'autre est plane, luisante et marquée de nervures correspondantes aux cloisons qui séparent les cellules. La couleur ordinaire des Phéruses est d'un brun foncé. On trouve, sur les Plantes marines, l'espèce unique de ce genre, appelée par Lamouroux *Ph. tubulosa*.

Ocken, sans égard à l'emploi qu'avait fait notre collaborateur Lamouroux, du nom de *Pherusa*, l'appliqua au genre qu'il forma pour l'Amphitrite plumeuse de Müller, et que Blainville appelle PENNAIRE. *V.* ce mot. (E. D. L.)

PHÉUXASPIDIUM. BOT. PHAN. Syn. ancien de *Teucrium Polium*, L. (B.)

\* PHIALEA. BOT. CRYPT. (*Champignons.*) Nom donné par Fries à la troisième série du genre Pezize dans son *Systema mycologicum*; cette division comprend les espèces dont la consistance est circuse ou membraneuse, et qui sont glabres extérieurement. Toutes croissent sur le bois mort ou sur d'autres Végétaux. *V.* PEZIZE. (AD. B.)

\* PHIALINE. *Phialina*. MICR. Genre de la famille des Mystacinées, de l'ordre des Trichodés, dans la classe des Microscopiques, caractérisé par un faisceau de cils dispersés sur un bouton en forme de tête, qu'un rétrécissement en manière de cou rend très-sensible. Il diffère du genre

Stravolème de la famille des Péritriques, en ce que le corps y est glabre et non cilié à son pourtour. Les Animaux qui le composent, offrent dans leur physionomie générale de grands rapports avec les Échinorhynques, Vers de la classe des Entozoaires; mais outre qu'ils sont microscopiques, ils n'habitent pas, comme eux, les viscères à l'intérieur de plus grands Animaux. Ils nagent dans les eaux, soit marines, soit des fleuves ou des marais. Nous n'en connaissons aucune espèce qui soit propre aux infusions; ce qui est une preuve de plus de l'impropriété du nom d'Infusoires, que certaines personnes prétendent cependant être préférable à la désignation de Microscopiques. Les Phialines sont de petits êtres fort curieux par leur polymorphie, souvent telle, qu'ils deviennent méconnaissables sous l'œil de l'observateur; les uns ont le cou fort allongé et contractile; ils se meuvent en tous sens, comme pour tâter les corps immergés avec eux, au moyen du petit bouton renflé et terminal, qui semble être le rudiment d'une tête. Le cou est indiqué dans les autres par un simple étranglement.

\* Ayant le cou très-allongé. Malgré l'analogie des formes, les observateurs les moins attentifs ne confondront jamais avec les Phialines de cette première section, l'*Amiba Anser*, qui est sub-membraneuse et non cylindracée, ou le *Lacrimatoria Olor*, qui présente un bouton à l'extrémité d'un long cou; ces Animaux ne présentant de cirrhes en aucune de leurs parties, et appartenant conséquemment à un autre ordre de Microscopiques que ceux-ci. Les Phialines dont le cou est très-allongé, sont : 1° le *Phialina versatilis*, N., Encycl., Dict. 1; *Trichoda*, Müll., Inf., tab. 25, fig. 6-10, Encycl., pl. 15, fig. 6-10, de l'eau de mer; — 2° le *Phialina Proteus*, N., loc. cit., 2; Müll., tab. 25, fig. 1-5, Encycl., pl. 15, f. 1-5, de l'eau des fleuves; — 3° le *Phialina Cygnus*, N., loc. cit., n. 5; *Proteus*, Baker, *Eupl. Micr.* T. 2,

pl. 10, fig. 11, des eaux douces; — 4° le *Phialina hirudinoides*, N., loc. cit., 4; *Trichoda vermicularis*, Müll., tab. 28, fig. 1-4, Encycl., pl. 14, f. 27-30, des eaux douces.

\*\* Où le cou, ne s'allongeant jamais, n'est indiqué que par l'insertion de la tête sur un corps épaissi au point de contact. La seule Phialine comprise dans cette seconde section, pourra devenir le type d'un genre nouveau, si la découverte d'un plus grand nombre d'espèces nécessite une telle séparation pour soulager la mémoire; c'est la *Phialina Pupa*, N., loc. cit., 5; *Trichoda*, Müll., Inf., tab. 28, fig. 22, Encycl., pl. 15, f. 10. Sa forme est baroque; on la trouve par hasard dans l'eau des Lenticules, et n'y est pas commune; sur le porte-objet du microscope, où elle ne trouve plus assez d'eau pour nager autrement que de profil, on la voit s'agiter en décrivant lentement un cercle sur elle-même, la tête en avant. (B.)

PHIALITE. MIN. Nom donné à des corps organisés ou à de simples concrétions qui présentent plus ou moins régulièrement la forme d'une très-petite fiole. (AUD.)

PHIBALURE. *Phibalura*. ois. Nom sous lequel Vieillot désigne le genre que Temminck a nommé Tanmanak. *V.* ce mot. (DR..Z.)

\* PHIGY. ois. Espèce du genre Perroquet. *V.* ce mot. (DR..Z.)

PHILADELPHIE. *Philadelphus* BOT. PHAN. Ce genre, que Tournefort nommait *Syringa*, nom sous lequel il est encore désigné en français, avait été placé dans la famille des Myrtacées; mais comme il offre plusieurs caractères étrangers à cette famille, le botaniste Don (*in Jameson Edinb. Phil. Journ.*, 1826, p. 155) en a formé le type d'une famille naturelle nouvelle sous le nom de Philadelphées. Le genre *Philadelphus* peut être ainsi caractérisé : le calice adhérent par sa base, avec l'ovaire infère, a son limbe partagé en quatre ou rarement cinq divisions très-profondes et éga-

les; les pétales sont en même nombre que les divisions calicinales; les étamines, dont le nombre varie de vingt à quarante, sont libres, distinctes, épigynes, plus courtes que les pétales, disposées sur une seule rangée; du sommet de l'ovaire naissent quatre ou cinq styles soudés ensemble par leur base, quelquefois dans une étendue plus ou moins considérable et terminés chacun par un stigmate unilatéral; rarement les stigmates sont tous soudés ensemble. Le fruit est une capsule couronnée par les lobes du calice, à quatre ou cinq loges, contenant chacune un très-grand nombre de graines attachées à un trophosperme saillant de leur angle interne. Ces graines sont petites, allongées, recouvertes d'un tégument celluleux, généralement décrit comme une arille. L'embryon est cylindrique, renversé, placé au centre d'un endosperme charnu.

Les Philadelphes ou Syringas sont des Arbrisseaux dont plusieurs sont cultivés dans les jardins. Leurs feuilles sont opposées, dentées, non ponctuées; leurs fleurs sont blanches, axillaires ou terminales, réunies en corymbes ou en espèces de panicules. Sur onze espèces mentionnées par le professeur De Candolle dans le troisième volume de son *Prodromus Systematis*, une seule est originaire d'Europe; c'est la *Philadelphus coronarius*; toutes les autres croissent dans l'Amérique septentrionale.

On trouve surtout dans les jardins les espèces suivantes: *Philadelphus coronarius*, L. Originaire de l'Europe australe. Arbrisseau de cinq à six pieds d'élevation, très-touffu et très-rustique, c'est-à-dire s'accommodant indifféremment des diverses espèces de terrain. Ses feuilles sont opposées, pétiolées, ovales et presque cordiformes à leur base, inégalement dentées, glabres et d'un vert foncé. Les fleurs sont blanches, réunies à l'extrémité des rameaux, et répandant une odeur très-suave qui a beaucoup de ressemblance avec celle de la fleur d'Oranger. Cet Arbrisseau est très-

abondamment cultivé dans nos jardins où ses fleurs s'épanouissent au mois de juin. — *Philadelphus inodorus*, L. Il est originaire de l'Amérique septentrionale, et diffère du précédent par ses fleurs beaucoup plus grandes et inodores. Il préfère une terre légère et franche. — *Ph. pubescens*, Herb. de l'Amat., t. 208. Également de l'Amérique septentrionale. Cette espèce a ses feuilles presque entières, pubescentes à leur face inférieure. Ses fleurs sont inodores, mais plus tardives que dans l'espèce qui précède. On la cultive plus rarement que les deux autres. (A. R.)

\* PHILADELPHÉES. *Philadelphæ*. BOT. PHAN. Cette famille, dont le botaniste Don a proposé l'établissement, et qui a été adoptée par le professeur De Candolle, ne se compose que des genres *Philadelphus* et *Decumaria*; nous renvoyons, pour ses caractères, à ceux que nous venons de tracer pour le genre Philadelphie, le *Decumaria* n'en différant que par le nombre plus considérable de ses parties. Les caractères qui distinguent les Philadelphées des Myrtées, dont les genres qui les composent faisaient d'abord partie, consistent principalement dans leurs feuilles non ponctuées, dentées; dans leurs graines recouvertes d'une sorte d'arille celluleux et munies d'un endosperme, et enfin dans leurs styles plus ou moins distincts. V. PHILADELPHIE et MYRTÉES. (A. R.)

\* PHILADELPHES. *Philadelphæ*. PSYCH. Nous avons proposé cette désignation pour le second ordre établi dans la première classe du Règne Psychodaire (V. ce mot), qui est celle des Ichnozoaires (Encyclop. méthod., Dictionn. Vers. T. II, p. 662). Les Philadelphes sont les Polypes vivant réunis en masses plus ou moins confuses, où la vie individuelle de chaque Polype concourt au mode de vie commun à toute la masse. L'ébauche de cet ordre existe peut-être dans les Microscopiques de la famille des Pandorinées (V. ce

mot), ou ces Pandorinées dans le Règne Animal représentent peut-être les Philadelphes. Les genres *Plumatelle* et *Alcyonelle* s'y placent naturellement, et nous avons de fortes raisons de croire que le genre *Zoanthes* d'Ellis s'y devrait grouper avec plus d'un prétendu Ascidien. On doit y admettre en outre les êtres où la liaison des individus devient plus intime, et qui ont été réunis par l'illustre auteur de l'Histoire du Règne Animal, sous le nom de Polypes nageurs. (B.)

\* **PHILAGONIA.** BOT. PHAN. Blume (*Bijdragen tot de Flora van Nederlands Indië*, p. 250) a établi sous ce nom un genre nouveau de la Diœcie Monandrie, L., qu'il a placé à la fin de la famille des Rutacées, et qui se rapproche, selon cet auteur, des Burséracées. C'est aussi dans le premier de ces ordres naturels qu'il a été rangé par Adr. De Jussieu (Mém. sur le groupe des Rutacées, p. 158); mais notre collaborateur observe que ce genre est peut-être plus rapproché du *Toddalia* et des *Zanthoxylées*. La connaissance de la structure de la graine pourra lever les doutes à ce sujet. Quoi qu'il en soit, voici les caractères assignés par Jussieu d'après les descriptions de Blume et de Nées d'Esenbeck : fleurs dioïques. Calice petit, quadrilobe; corolle à quatre pétales trois fois plus longs que le calice, étalés, insérés sous le disque, à préfloraison valvaire. Les fleurs mâles offrent quatre étamines hypogynes, plus courtes que les pétales; un disque annulaire, peu apparent. Les fleurs femelles ont quatre filets sans anthères, un ovaire globuleux déprimé, à quatre loges renfermant chacune deux ovules; un style court, surmonté d'un stigmate grand et pelté. Le fruit est une capsule à quatre angles séparés par autant de sillons, et à quatre loges qui contiennent chacune deux graines anguleuses. Les fleurs de ce genre ne sont dioïques que par avortement partiel, car Blume assigne aux fleurs

mâles un ovaire stérile dans le centre, et aux fleurs femelles des filets stériles.

Le *Philagonia sambucina*, Blume, *loc. cit.*, est un bel Arbre, à feuilles opposées, imparipinnées, composées de folioles très-entières, sans points glanduleux. Les fleurs forment des corymbes axillaires et terminaux. L'écorce du fruit est aromatique. Cet Arbre croît dans les forêts vierges de la montagne de Salak à Java. (G.N.)

**PHILANDRE.** MAM. V. KANGUROO et DIDELPHE. (B.)

**PHILANTHE.** *Phylanthus.* INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Porte-Aiguillons, famille des Fouisseurs, tribu des Crabronites, établi par Fabricius aux dépens du genre *Vespa* de Geoffroy et d'Olivier, et ayant pour caractères : antennes insérées au milieu de la face antérieure de la tête; chaperon trilobé; abdomen non rétréci brusquement à sa base, à anneaux entiers et non rétrécis à leur base. Quatre cellules cubitales, complètes et sessiles. Ce genre, ainsi caractérisé, est facile à distinguer des *Cerceris* qui en sont les plus voisins, parce que ceux-ci ont tous les segmens de l'abdomen rétrécis à leur base, et que leur seconde cellule cubitale est pétiolée. Les *Psens* s'en éloignent par leur chaperon presque carré et point trilobé, et par leur abdomen qui est pédiculé. Enfin, les genres *Crabron*, *Pemphredon*, *Melline*, *Goryte* et autres de la même tribu, en sont bien séparés par leurs antennes qui sont insérées près de la bouche. Rossi avait confondu ces Insectes avec les *Crabrons*. Jurine en a formé son genre *Semblephile*, et il a donné le nom de *Philanthe* aux *Cerceris* de Latreille. La tête des *Philanthes* est grande; leurs yeux sont un peu échan-crés intérieurement. Les antennes ne sont pas coudées; elles ne sont guère plus longues que la tête, grossissent brusquement et sont composées de treize articles serrés dans les mâles, et de douze dans les femelles. Le la-

bre est carré, quadridenté antérieurement. Les mandibules sont étroites, arquées et sans saillies au côté interne. Les palpes sont courts et filiformes. Le corselet a son premier segment très-court. Les ailes supérieures ont une cellule radiale pointue aux deux extrémités; les seconde et troisième cellules cubitales reçoivent chacune une nervure récurrente. L'abdomen est ovale et composé de cinq segmens. Les pattes sont fortes, ciliées et comme épineuses.

Les Philanthes femelles creusent leur nid dans le sable. Il consiste en un trou dans lequel elles déposent des Insectes qu'elles ont piqués avec leur aiguillon et auxquels il reste encore un souffle de vie. Lorsque le nid est suffisamment garni de proie, la femelle y pond un œuf et ferme le trou. Elles en font ainsi autant qu'elles ont d'œufs à pondre. Une espèce de ce genre (*Philant. apivorus*) prend nos Abeilles ouvrières pour garnir son nid; aussi en fait-elle une très-grande consommation, puisque chaque femelle a au moins cinq à six œufs à pondre, et qu'il lui faut le même nombre d'Abeilles. Latreille a compté, sur un espace de terrain d'à peu près cent pieds de longueur, une soixantaine de femelles occupées à nidifier, ce qui donne une consommation de plus de trois cents Abeilles. On voit, par ce calcul, que ces Hyménoptères sont très-nuisibles à la culture des ruches en détruisant une grande quantité d'ouvrières. D'autres Philanthes emploient diverses espèces d'Insectes pour approvisionner leurs nids. Ce sont des Andrénes, des Charançons, etc. Les larves des Philanthes éclosent quelque temps après que les œufs ont été pondus; elles consomment en quelques jours la proie qui a été mise à leur portée. Ces larves sont blanchâtres, molles, convexes en dessus, un peu aplaties en dessous, amincies vers l'anus. Leur corps est composé de douze segmens espacés par des étranglemens sensibles, avec des bourrelets latéraux. Les stigmates sont posés de

chaque côté des segmens et très-apparens. La bouche est formée d'une espèce de bec armé de deux petits crochets. Ces larves sont arrivées à toute leur grandeur dans l'espace de trois semaines; elles se forment alors une coque qui paraît composée d'une matière visqueuse desséchée et formant une membrane flexible; cette coque imite une bouteille à goulot fort court. La larve reste sous cette forme pendant plusieurs mois, et ne se change en nymphe que vers la fin de l'hiver. On trouve les Philanthes dans les lieux secs et sablonneux; ils se tiennent aux environs des fleurs où ils espèrent trouver une proie facile à saisir. Ils se nourrissent aussi du miel des fleurs. Les mâles sont très-ardens en amour: on les voit se précipiter sur leurs femelles au moment où elles rentrent dans leurs nids tenant péniblement dans leurs pattes un Insecte qu'elles viennent de prendre. Ils se joignent à elles avec tant de violence qu'ils roulent souvent sur le sable dans un espace de plusieurs pieds. Ce genre n'est pas nombreux en espèces; nous citerons parmi celles des environs de Paris:

LE PHILANTHE APIVORE, *Philanthus apivorus*, Latr., Hist. natur. des Fourmis, p. 507, pl. 12, fig. 2; *Philanthus pictus*, Fabr.; Panz.; la Guêpe à anneaux bordés de jaune, Geoff.; *Semblemphylus pictus*, Jurinc. Long de six à sept lignes. Antennes noires. Tête noire, avec une tache antérieure et une ligne échancrée sur le front, jaunes. Corselet noir, luisant, un peu pubescent, avec le bord antérieur du premier segment, un point au devant de chaque aile, leur attache et une ligne à l'écusson, jaunes. Abdomen jaune, luisant, finement ponctué, avec la base du premier anneau, le bord antérieur des trois ou quatre suivans, noirs en dessus. Pattes jaunes, avec les hanches et la moitié inférieure des cuisses noires. Ailes supérieures ayant la côte et les nervures roussâtres (femelle). Le mâle est d'un quart en-

viron plus petit. Il diffère un peu de la femelle par les taches. (G.)

**PHILANTHÈRES.** *Philanthores.*  
INS. Latreille donne ce nom (Hist. nat. des Crust. et des Ins., faisant suite aux œuvres de Buffon rédigées par Sonnini, T. XIII, p. 511) à une famille de l'ordre des Hyménoptères, composée des genres Philanthie et Cerceris, et qui fait maintenant partie de sa tribu des Crabronites. *V.* ce mot, ainsi que FOUSSEURS et PHILANTHE. (G.)

**PHILANTROPOS.** BOT. PHAN.  
(Plin.) Paraît être le *Galium Aparine*, L., dont les semences hérissées, lorsqu'elles sont mûres et sèches, s'attachent assez souvent aux vêtements des hommes. (B.)

**PHILÉDON.** *Meliphaga.* OIS. Genre de l'ordre des Anisodactyles. Caractères : bec ne surpassant pas la longueur de la tête, médiocre, un peu convexe, aigu, et courbé vers la pointe qui est souvent échancrée, déprimé à sa base ; bords des mandibules fléchis en dedans ; arête déprimée, s'avancant sur le front. Narines placées de chaque côté du bec et à une certaine distance de sa base, ovoïdes, ordinairement percées de part en part, couvertes par une membrane voûtée, nue ; fosse nasale grande, prolongée. Langue allongée, un peu extensible, terminée par un pinceau de filamens cartilagineux. Pieds médiocres ; tarsi de la longueur du doigt intermédiaire ; quatre doigts : trois devant l'interne, uni à celui du milieu jusqu'à la première articulation, et l'externe jusqu'à la seconde : un en arrière, très-fort, long et muni d'un ongle plus fort que ceux des autres doigts. Ailes médiocres, les trois premières rémiges inégalement étagées : la troisième, la quatrième ou la cinquième la plus longue. Le professeur Cuvier a réuni, sous la seule dénomination secondaire de Philédon, la plupart des espèces que Latham, Vieillot et plusieurs autres ornithologistes, avaient dissé-

minées dans leurs genres Promérops, Mainate, Grimpeau, Picchion, Guépier, Étourneau, Merle, Martin, Souimanga, Créadion, Héorotaire, Polochion, etc. Temminck a étendu plus encore cette réunion, puisqu'il a compris avec ses Philédons quelques Oiseaux qu'il n'a pas trouvés possible d'en distraire, et que Cuvier a placés, pour ne les avoir pas vus sans doute, dans un genre créé par lui sous le nom de Dicée. Tant d'incertitude sur la vraie place que doivent occuper, dans la méthode, les espèces que nous considérerons aussi comme des Philédons, prouve que ces Oiseaux sont encore très-peu connus, non-seulement quant à leurs formes caractéristiques, mais encore quant à leurs mœurs et à leurs habitudes. En effet, originaires pour la plupart de l'Australasie et de l'Océanie, ils ne se sont jusqu'ici présentés que très-rarement aux recherches de l'observateur.

**PHILÉDON AUX AILES JAUNES,** *Certhia pyroptera*, Lath. ; *Melythreptus pyropterus*, Vieill. Parties supérieures d'un gris ardoisé ; une tache jaune sur les oreilles, surmontée d'un faisceau de plumes noires ; croupion d'un cendré jaunâtre ; premières rémiges jaunes aux deux tiers ; rectrices jaunâtres avec les deux intermédiaires noirâtres ; parties inférieures blanchâtres, avec quelques stries grises sur la poitrine. Bec et pieds noirs. La femelle a les rémiges d'un roux ferrugineux, les parties inférieures jaunâtres avec des taches rousses sur l'abdomen. Taille, six à sept pouces. De la Nouvelle-Galles du Sud.

**PHILÉDON AUX AILES ORANGÉES,** *Merops chrysopterus*, Lath. ; *Philemon chrysopterus*, Vieill. Plumage brunâtre, avec la tige des plumes roussâtre ; rémiges brunes avec une tache orangée sur les quatre ou cinq premières ; rectrices étagées, terminées de blanc à l'exception des deux intermédiaires. Bec et pieds noirs. Taille, douze pouces. Nouvelle-Galles du Sud.

**PHILÉDON ARDOISÉ,** *Certhia canis-*



*cens*, Lath. ; *Melithreptus cauescens*, Vieill. Parties supérieures d'un gris ardoisé; tectrices alaires supérieures tachées de blanc; rémiges et rectrices noirâtres; parties inférieures blanches d'une teinte rosée sur la poitrine. Bec et pieds bruns. Taille, huit pouces. Nouvelle-Galles du Sud.

PHILÉDON DE BAILLON, *Petrodroma Bailloni*, Vieill. Parties supérieures brun verdâtre avec le croupion cendré; une tache rousse sur les premières rémiges qui sont brunes; les secondaires rousses à leur base, ensuite noires et terminées de gris; rectrices d'un gris-bleuâtre, avec une tache blanchâtre sur les barbes intérieures; parties inférieures d'un blanc roussâtre, avec des taches blanches sur les côtés de la poitrine; bec brun, jaune à la base; pieds noirs. Taille, cinq pouces quatre lignes. Nouvelle-Hollande.

PHILÉDON A BEC TRÈS-GRÈLE, *Certhia tenuirostris*, Lath. ; *Melithreptus tenuirostris*, Vieill. Parties supérieures d'un gris sombre; sommet de la tête, sourcils, côtés du cou et de la poitrine, rémiges et rectrices d'un noir pur; menton et abdomen roussâtres; gorge blanche, séparée du menton par un hausse-col noir. Bec et pieds noirâtres. Taille, six pouces et quelques lignes. De la Nouvelle-Galles du Sud.

PHILÉDON BLEU, *Certhia caerulescens*, Lath. ; *Melithreptus caerulescens*, Vieill., Ois. dorés, pl. 85. Parties supérieures d'un brun pâle; sommet de la tête d'un gris jaunâtre; rémiges et rectrices noirâtres et bordées de gris jaunâtre en dessus, d'un gris-bleu en dessous; devant du cou bleuâtre, varié de gris; parties inférieures d'un blanc rougeâtre. Pieds gris; bec brun. Taille, cinq pouces. De la Nouvelle-Galles du Sud.

PHILÉDON BRUN, *Certhia fusca*, Lath. ; *Petrodroma fusca*, Vieill. Parties supérieures brunes, variées de brunâtre; sourcils blancs parsemés d'une ligne de points bruns; une autre ligne blanche sur le lorum, formant avec celle qui lui succède à la

base de la mandibule inférieure, un angle aigu dont la pointe est tournée vers les coins de la bouche et s'étend jusqu'à l'occiput; côtés du cou et parties inférieures rayés de blanc ondé et de brun. Bec noirâtre, tacheté de jaune orangé; pieds noirs. Taille, six pouces. De la Nouvelle-Galles du Sud.

PHILÉDON CAP-NÈGRE, *Meliphaga atricapilla*, Temm., Ois. color., pl. 555, fig. 1 ; *Certhia atricapilla*, Lath. Parties supérieures d'un vert olivâtre; tête paraissant couverte d'un capuchon noir, orné d'une bande blanche près des yeux; parties inférieures blanches, teintées de fauve sur les côtés de la poitrine. Bec noir; pieds bruns. Taille, cinq pouces. De la Nouvelle-Hollande. Cet Oiseau ne paraît pas être celui figuré par Levaillant dans la pl. 140 des Ois. d'Afrique.

PHILÉDON CAP-NOIR, *Certhia cucullata*, Lath. ; *Melithreptus cucullatus*, Vieill., Ois. dorés, pl. 66. Parties supérieures d'un gris bleuâtre; tête couverte d'un capuchon noir, qui descend, de chaque côté du cou, en pointe allongée; rémiges et rectrices noires; menton et devant du cou d'un jaune clair; une bande transversale roussâtre sur la gorge; parties inférieures orangées; bec et pieds noirs. Taille, six pouces. De la Nouvelle-Hollande.

PHILÉDON A CAPUCHON, *Merops cucullatus*, Lath. ; *Philemon cucullatus*, Vieill. Parties supérieures d'un cendré foncé; sommet de la tête traversé par une bande noire qui descend de chaque côté, sur la gorge; front blanchâtre; occiput rayé de brun et de blanchâtre; rémiges brunâtres, avec une tache jaune sur le milieu et l'extrémité des barbes internes de la septième; rectrices d'un gris-verdâtre, terminées de blanchâtre; parties inférieures blanchâtres, finement rayées de grisâtre. Bec et pieds jaunes. Taille, dix pouces. De la Nouvelle-Hollande.

PHILÉDON COIFFE-NOIRE, *Melithreptus atricapillus*, Vieill. Parties supérieures d'un vert foncé, avec le

bord des plumes brunâtre; front, joues et sommet de la tête noirs; rémiges et rectrices brunes bordées de brunâtre; parties inférieures blanchâtres; pieds bruns. Taille, six pouces. De la Nouvelle-Hollande.

PHILÉDON A COLLIER BLANC, *Melithreptus collaris*, Vieill., Ois. dorés, pl. 56. Parties supérieures brunâtres avec le croupion verdâtre; tête et rémiges noires; joues, oreilles, tectrices subulaires et demi-collier blancs; rectrices noires; les deux latérales blanches à l'extrémité; tectrices subcaudales d'un brun jaunâtre, ainsi que les parties inférieures, à l'exception de la gorge qui est brunâtre. Bec et pieds noirs. Taille, quatre pouces et demi. De l'Australasie.

PHILÉDON CORBI-CALAO. V. PHILÉDON CORNU.

PHILÉDON CORNU, *Merops corniculatus*, Lath.; *Creadion corniculatus*, Vieill. Parties supérieures d'un vert olive, varié de gris bleuâtre; rémiges d'un vert olive plus foncé; tête garnie de plumes courtes, blanchâtres, rayées de brun; rectrices olivâtres, d'un bleu cendré supérieurement et terminées de blanchâtre; parties inférieures d'un blanc sale avec les plumes du devant du cou et de la poitrine très-longues et pointues. Bec brun, long et surmonté d'une espèce de corne ou protubérance obtuse; pieds noirâtres. Taille, treize pouces. De la Nouvelle-Hollande.

PHILÉDON CRAMOISI, *Certhia sanguinea*, Lath.; *Petrodroma sanguinea*, Vieill., Ois. dorés, pl. 66. Parties supérieures d'un rouge cramoisi, avec les rémiges secondaires d'un brun marron; parties inférieures blanches. Bec noirâtre; pieds jaunâtres. Taille, cinq pouces. De l'Océanie.

PHILÉDON A CRAVATE FRISÉE. V. PHILÉDON KOGO.

PHILÉDON A CROUPION ROUGE, *Certhia cryptropygia*, Lath.; *Melithreptus cryptropygius*, Vieill. Parties supérieures d'un brun pâle, avec le croupion rouge; quelques traits rouges sur les joues; rémiges brunâtres,

bordées de noirâtre; rectrices noirâtres terminées de blanchâtre. Bec et pieds noirs. De la Nouvelle-Galles du Sud.

PHILÉDON DARWANG, *Muscicapa auricornis*, Lath.; *Philemon auricornis*, Vieill. Parties supérieures d'un vert olive; sommet de la tête et parties inférieures jaunes; une large tache noire qui part du bec, entoure les yeux et s'étend sur la nuque; une touffe de plumes jaunes sur les oreilles; rectrices latérales jaunes. Bec et pieds noirs. Taille, cinq pouces. De la Nouvelle-Hollande.

PHILÉDON A FACE JAUNE, *Gracula icterops*, Lath.; *Philemon icterops*, Vieill. Parties supérieures noires; tectrices alaires terminées de blanc qui forme une bande sur les ailes; parties inférieures blanchâtres. Yeux entourés d'une peau nue, jaune et ridée. Bec noir; pieds jaunes. Taille, sept pouces six lignes. De la Nouvelle-Hollande.

PHILÉDON FOULCHAIR, *Certhia carunculata*, Lath.; *Creadion musicus*, Vieill., Ois. dorés, pl. 69 et 70. Parties supérieures d'un vert olive brunâtre; tectrices alaires, rémiges et rectrices brunes, bordées de jaune pâle; menton et gorge d'un orangé sale; deux caroncules jaunâtres à la base de la mandibule inférieure, accompagnées d'un faisceau de plumes jaunes qui s'étendent sous les yeux. Bec brun; pieds jaunes. Taille, sept pouces. La femelle est entièrement jaunâtre, nuancée de teintes plus vives et plus obscures; elle est privée de caroncules. De l'Océanie.

PHILÉDON A FRONT BLANC, *Merops albifrons*, Lath.; *Philemon albifrons*, Vieill. Parties supérieures d'un roux vif; les inférieures et le front d'un blanc pur, avec la plupart des tiges des plumes noirâtres; sommet de la tête, lorum et nuque noirs; rémiges et rectrices d'un bleu pâle, marquées de blanc extérieurement; parties inférieures blanches avec cinq bandes bleues sur les flancs. Bec brun; pieds jaunâtres. Taille, huit pouces. La femelle a les parties supérieures bru-

nes, et les inférieures d'un blanc jaunâtre, avec quelques raies noirâtres; les rectrices tachetées de jaune et traversées de bandes brunes. De la Nouvelle-Hollande.

**PHILÉDON FULIGINEUX**, *Certhia ignobilis*, Sparm. Parties supérieures d'un brun roussâtre; rémiges et rectrices brunes, avec la tige des plumes noire; parties inférieures cendrées, marquées de lignes coudées blanches. Bec et pieds noirs. Taille, huit pouces. Patrie ignorée.

**PHILÉDON FUSCALBIN**, *Certhia lunata*, Shaw; Vieill., Ois. dorés, pl. 61. Parties supérieures brunâtres; sommet de la tête, joues et nuque noirs, avec un croissant blanc sur l'occiput; yeux entourés de petites plumes rouges; parties inférieures et côtés du cou d'un beau blanc. Bec noir; pieds brunâtres. Taille, cinq pouces trois lignes. De la Nouvelle-Hollande.

**PHILÉDON A GORGE BLANCHE**, *Melithreptus albicollis*, Vieill. Parties supérieures verdâtres, bordées de jaunâtre; tête noire, avec deux bandes de la même couleur qui descendent de chaque côté du cou; gorge, devant du cou, poitrine et abdomen blancs. Bec noir; pieds bruns. Taille, cinq pouces. Nouvelle-Hollande.

**PHILÉDON A GORGE JAUNE**, *Melithreptus flavicollis*, Vieill. Parties supérieures vertes; oreilles couvertes d'une tache brune, terminée de jaune qui est aussi la couleur du poignet; parties inférieures grises; menton et milieu de la gorge jaunes. Bec et pieds noirs. Taille, six pouces. De la Nouvelle-Hollande.

**PHILÉDON A GORGE VERTE**, *Philemon viridicollis*, Vieill. Parties supérieures d'un vert olive; tête et nuque noires; membrane des joues et auréole des yeux jaunes; rectrices brunes et bordées de vert en dessus, grises en dessous; gorge et poitrine verdâtres; abdomen jaune. Bec noir; pieds verdâtres. Taille, neuf pouces six lignes. De la Nouvelle-Hollande.

**PHILÉDON GO-RUCK**, *Merops chry-*

*sopterus*, Lath.; *Philemon chrysopterus*, Vieill., Ois. dorés, pl. 88. Plumage d'un brun verdâtre, avec le bord et la tige des plumes blanchâtres; rémiges brunes, bordées extérieurement de roussâtre; rectrices terminées de blanc; joues et auréole des yeux nues et rougeâtres. Bec et pieds noirâtres. Taille, treize pouces. De la Nouvelle-Galles du Sud.

**PHILÉDON GOULIN**, *Gracula calva*, Lath.; *Acridotheres calvus*, Vieill.; Merle chauve des Philippines, Briss.; Buff., pl. enl. 420. Parties supérieures d'un gris cendré, varié de blanchâtre; joues, côtés de la tête et tour des yeux rougeâtres, dénués de plumes; une ligne de plumes noires partant des narines et du front, et allant joindre une espèce de collier de même couleur à la nuque; rémiges, grandes tectrices alaires et rectrices d'un noir irisé; menton, gorge, milieu de la poitrine et de l'abdomen d'un noir velouté; flancs et tectrices caudales d'un cendré satiné. Bec et pieds noirâtres. Taille, onze pouces. De l'Australasie.

**PHILÉDON GRACULÉ**, *Gracula cyanotis*, Lath.; *Philemon cyanotis*, Vieill., Ois. dorés, pl. 87. Parties supérieures d'un vert jaunâtre; côtés de la tête nus et jaunes; une ligne blanche en croissant sur le sommet dont les plumes sont grises et courtes; parties inférieures blanches, avec une bandelette grise vers le haut de la gorge. Bec noirâtre, jaunâtre à sa base; pieds verdâtres. Taille, treize pouces. De la Nouvelle-Hollande.

**PHILÉDON GRIS**, *Certhia chrysotis*, Lath.; *Philemon chrysotis*, Vieill., Ois. dorés, pl. 84. Parties supérieures d'un gris foncé, avec les rectrices frangées de jaune extérieurement; un trait d'un blanc jaunâtre derrière l'œil; une bandelette jaune partant de l'angle de la bouche et passant dessous l'œil, accolée à une autre bandelette noire; parties inférieures d'un gris blanchâtre. Bec noirâtre; pieds bruns. Taille, six pouces. La femelle n'a qu'un simple trait arondi jaunâtre vers les oreilles, au lieu des

bandelettes qui décorent la tête du mâle. De l'Australasie.

PHILÉDON GRIVELÉ, *Meliphaga maculata*, Temm., Ois. col., pl. 29, fig. 1. Parties supérieures d'un vert jaunâtre; lorum, région des yeux et menton d'un gris foncé; une bande blanche partant de l'angle de la bouche et passant sous les yeux; oreilles couvertes de petites plumes d'un jaune doré; parties inférieures d'un jaune verdâtre, tacheté de brun cendré; bec noir, rougeâtre à sa base; pieds cendrés. Taille, cinq pouces six lignes. La femelle a le sommet de la tête cendré; les parties supérieures brunâtres; une petite tache sur les oreilles; les parties inférieures presque blanches, variées de petites taches bleues sur la poitrine. De l'Océanie.

PHILÉDON JASEUR, *Merops garrulus*, Lath.; *Philemon garrulus*, Vieill. Parties supérieures brunâtres; front noirâtre; sommet de la tête traversé par une bande noire qui s'étend sur les oreilles; auréole des yeux jaune; majeure partie des rémiges jaunes, terminées de noirâtre; rectrices noirâtres, bordées de blanc; parties inférieures blanchâtres, variées de brun foncé sur la gorge et la poitrine; jambes rayées de noir et de blanc; bec brun; pieds jaunes. Taille, neuf pouces six lignes. De la Nouvelle-Galles du Sud.

PHILÉDON JAUNÂTRE, *Melithreptus flavicans*, Vieill. Parties supérieures d'un jaune verdâtre; sur les côtés de la tête, un trait blanc qui se termine à l'occiput; oreilles jaunes; rémiges et rectrices frangées extérieurement en jaune vert; menton gris; parties inférieures jaunes, tachetées de verdâtre; bec noir; pieds gris. Nouvelle-Hollande.

PHILÉDON A JOUES BLANCHES, *Meliphaga leucotis*, Temm., Ois. col., pl. 455. Plumage d'un vert-olive pur; sommet de la tête, joues, gorge et devant du cou noirs; une grande tache blanche entre l'œil et l'oreille; extrémité des rémiges brunâtre; tectrices subcaudales d'un brun pâle,

bordées de jaunâtre; bec noir; pieds bruns. Taille, sept pouces. De l'Australasie.

PHILÉDON A JOUES BLEUES, *Merops cyanops*, Lath.; *Philemon cyanops*, Vieill. Parties supérieures brunes; tête, nuque, gorge et devant du cou noirs; auréole des yeux et partie des joues bleues; parties inférieures et côtés du cou d'un blanc pur; bec noir; pieds bleus. Taille, quinze pouces. De la Nouvelle-Hollande.

PHILÉDON KOBO, *Merops cinnamatus*, Lath.; *Philemon cinnamatus*, Vieill.; Levaill., Ois. d'Afrique, pl. 92. Parties supérieures d'un noir-verdâtre foncé; grandes tectrices alaires blanches, de même que les longues plumes qui garnissent les côtés du cou; tectrices caudales bleues; un large demi-collier bleu sur le devant du cou, dont les plumes sont longues, effilées et frisées à leur pointe; bec noir, avec quelques soies à sa base; pieds noirâtres. Taille, dix pouces. De la Nouvelle-Zélande.

PHILÉDON KUYAMETA, *Certhia Cardinalis*, Lath.; *Melithreptus Cardinalis*, Vieill. Plumage écarlate, avec les rémiges, les rectrices, un trait oculaire et le bec noirs; pieds d'un bleu cendré. Taille, trois pouces six lignes. Océanie.

PHILÉDON MARBRÉ, *Philemon marmorus*, Vieill. Plumage noir, avec des taches lunulées jaunes; tectrices alaires, rémiges et rectrices bordées de jaune; tectrices subulaires, abdomen et jambes d'un gris blanchâtre; bec brun; pieds jaunes; auréole des yeux nue et noire. Taille, dix pouces. De l'Australasie.

PHILÉDON MÉLANOPS, *Certhia melanops*, Lath.; *Melithreptus melanops*, Vieill.; Héorotaire mellivore, Ois. dorés, pl. 86. Parties supérieures rousses; rémiges et rectrices brunes, bordées extérieurement de jaune; côtés de la tête coupés par deux bandes, l'une blanche, l'autre noire; parties inférieures blanches; bec noir; pieds bruns. Taille, sept pouces. De la Nouvelle-Galles du Sud.

PHILÉDON MELLIVORE. *V.* PHILÉDON MÉLANOPS et PHILLANTHE SUCRIER.

PHILÉDON MOHO, *Merops niger*, L.; *Merops fasciculatus*, Lath.; *Philemon fasciculatus*, Vieill. Plumage noir, avec un faisceau de plumes jaunes sur l'abdomen; rectrices fortement étagées, bordées extérieurement et terminées de blanc; bec et pieds noirs. Taille, treize pouces. Océanie.

PHILÉDON MOIRÉ, *Philemon nævius*, Vieill. Parties supérieures d'un gris foncé, nuancé de brunâtre; tête et joues noires; occiput, cou, gorge, poitrine et abdomen d'un gris clair, avec le bord des plumes noirâtre; rectrices subcaudales et partie des tectrices inférieures blanches; bec brun; pieds rougeâtres. De la Nouvelle-Hollande.

PHILÉDON MOINE, *Merops Monachus*, Lath.; *Philemon Monachus*, Vieill. Parties supérieures brunes, nuancées de brunâtre; tête et partie du cou noires, couvertes d'une espèce de duvet; une touffe de plumes allongées et piliformes sur la nuque et le derrière du cou; parties inférieures blanchâtres, tachetées de stries noirâtres sur le menton et la gorge; rémiges et rectrices d'un brun foncé; bec noir; pieds bleus. Taille, quinze pouces. De la Nouvelle-Hollande.

PHILÉDON MOUCHETÉ, *Melithreptus guttatus*, Vieill., Ois. dorés, pl. 59; *Certhia guttata*, Lath. Parties supérieures d'un gris brunâtre; sorte de huppe noire sur le sommet de la tête, se relevant à volonté; une bande courbe noire, bordée de blanc sur le milieu du dos; dessous du cou et manteau d'un brun marron; tectrices alaires, croupion et parties inférieures d'un gris blanchâtre, irrégulièrement tacheté de noirâtre; bec noir; pieds bruns. Taille, quatre pouces. De la Nouvelle-Hollande.

PHILÉDON MOUSTAC, *Meliphaga mystacalis*, Temm., Ois. color., pl. 555, f. 2. Parties supérieures grises, nuancées de cendré sur les rémiges

et les rectrices; sommet de la tête, nuque et haut du dos striés de blanc et de noir; une bande noire qui couvre le lorum, entoure les yeux et descend en s'élargissant de chaque côté du cou; plumes du dos à baguettes blanches; parties inférieures blanches, rayées longitudinalement de noir vers les flancs; bec et pieds noirs. Taille, six pouces. De l'Australasie.

PHILÉDON NÉGHOBARRA, *Melithreptus Sannio*, Vieill., Ois. dorés, pl. 64; *Certhia Sannio*; Lath. Parties supérieures d'un vert olive; rémiges et rectrices brunes, bordées extérieurement de vert jaunâtre; une tache jaunâtre sur les joues; tête d'un vert lavé de violet; parties inférieures d'un vert jaunâtre; bec et pieds bruns. Taille, sept pouces six lignes. De l'Océanie.

PHILÉDON NOIR, *Melithreptus ater*, Vieill., Ois. dorés, pl. 1. Parties supérieures d'un brun noirâtre; sur les côtés du cou, une bande blanche, étroite à son origine et s'élargissant vers l'extrémité; rémiges et rectrices noires, bordées extérieurement de jaune; parties inférieures noirâtres; bec cendré; pieds bruns. Taille, huit pouces six lignes. De la Nouvelle-Hollande.

PHILÉDON NOIR ET BLANC, *Melithreptus melanoleucus*, Vieill., Ois. dorés, pl. 55. Parties supérieures d'un gris cendré; front d'un brun noirâtre; une tache blanche au-dessus des yeux; rémiges et rectrices noires, avec une moitié de la longueur des barbes extérieures jaune et l'autre grise; devant du cou, bande demi-circulaire sur les côtés de la gorge, milieu de la poitrine et du ventre noirs; flancs gris; rectrices latérales terminées de blanc; bec noir; pieds bruns. Taille, six pouces. Nouvelle-Hollande.

PHILÉDON NOIR A CROISSANS BLANCS. *V.* PHILÉDON GO-RUCK.

PHILÉDON NOIR ET JAUNE. *V.* PHILLANTHE PHRYGIEN.

PHILÉDON DE LA NOUVELLE-HOLLANDE, *Certhia Novæ-Hollandiæ*,

Lath.; *Melithreptus Novæ-Hollandiæ*, Vieill. Parties supérieures d'un brun jaunâtre; rémiges et rectrices brunes, bordées extérieurement de jaune; sommet de la tête et haut de la gorge noirs, variés de blanc; parties inférieures blanches, tachetées de brun et de gris; bec noirâtre; pieds bruns. Taille, sept pouces.

PHILÉDON OLIVATRE, *Philemon olivaceus*, Vieill.; Promérops olivâtre, Ois. dorés, pl. 5. Parties supérieures d'un vert olivâtre; deux taches jaunes, allongées sur les côtés de la tête; rémiges et rectrices brunes, bordées d'olivâtre; parties inférieures jaunâtres, blanches vers l'abdomen; bec brun; pieds gris. Taille, sept pouces. De l'Australasie.

PHILÉDON ONDULÉ, *Certhia undulata*, Sparrm. Parties supérieures d'un brun cendré, les inférieures rayées transversalement de blanc et de noir; bec brun; pieds noirs. Taille, six pouces six lignes. Australasie.

PHILÉDON A OREILLES JAUNES, *Philemon erythrotis*, Vieill., Ois. dorés, pl. 85. Parties supérieures d'un gris verdâtre; sommet de la tête d'un vert jaunâtre; une bande noire entourant les yeux et s'étendant jusqu'aux oreilles, qui sont couvertes d'un faisceau de longues plumes jaunes, susceptibles d'épanouissement; rectrices verdâtres en dessus, grises en dessous, terminées, à l'exception des intermédiaires, par une tache blanche; bec et pieds noirs. Taille, sept pouces six lignes. La femelle a les parties supérieures grises, les inférieures variées de gris et de blanchâtre; une tache brune et jaune sur les oreilles. De la Nouvelle-Hollande.

PHILÉDON A OREILLES NOIRES, *Merops auritus*, Lath.; *Philemon auritus*, Vieill. Parties supérieures d'un brun roux; une large bande noire, terminée en pointe, près de l'angle externe de l'œil; rémiges et rectrices noires; parties inférieures blanchâtres, tachetées de noir vers l'abdomen et les jambes; bec et pieds

bruns. Taille, six pouces six lignes. De la Nouvelle-Hollande.

PHILÉDON A PENDELOQUES. *V. PHILLANTHE CARONCULÉ.*

PHILÉDON PHAROÏDE. *V. ETOURNEAU CARONCULÉ.*

PHILÉDON PHILÉMON, *Merops molluccensis*, Lath.; *Philemon cinereus*, Vieill. Parties supérieures grises; joues noires; yeux entourés d'une peau nue; nuque variée de blanc et de noirâtre; parties inférieures grisâtres; plumes du menton terminées par une soie; bec et pieds noirâtres. Taille, quatorze pouces. Des Moluques.

PHILÉDON PIE, *Gracula picata*, Lath.; *Philemon picatus*, Vieill. Plumage d'un noir irisé, à l'exception de la partie antérieure de la tête, des tectrices alaires, des rectrices, de la gorge et des parties inférieures, qui sont d'un blanc pur; bec jaune; pieds d'un gris bleuâtre. Taille, trois pouces. De la Nouvelle-Galles du Sud.

PHILÉDON POLOCHION. *V. PHILÉDON PHILÉMON.*

PHILÉDON RAYÉ, *Coracias sagittata*, Lath.; *Philemon sagittatus*, Vieill. Parties supérieures d'un vert-olive varié de traits noirâtres; petites tectrices alaires noires, bordées de gris pâle; les autres et la plupart des rémiges d'un gris blanchâtre; rectrices cendrées; parties inférieures rayées de blanc et de noir; bec rougeâtre; pieds noirs. Taille, quatorze pouces. De la Nouvelle-Galles du Sud.

PHILÉDON RÉTICULAIRE, *Meliphaga reticulata*, Temm., Ois. color., pl. 29, f. 2. Parties supérieures d'un vert-olive cendré; rémiges et rectrices cendrées, bordées de verdâtre; oreilles couvertes de petites plumes cendrées, bordées de blanchâtre, entourées d'un cercle d'autres petites plumes jaunes; gorge et abdomen blancs; parties inférieures cendrées, striées de blanc; bec noirâtre, orangé à sa base; pieds noirs. Taille, six pouces. De l'Océanie.

PHILÉDON ROUGE TACHETÉ, *Certhia diabapha*, Lath.; *Melithreptus*

*diabaphus*, Vieill. Parties supérieures variées de noir et de rouge; rémiges, rectrices et joues noires; croupion rouge, tacheté de noir; poitrine rouge, marquée de six taches noires; abdomen blanc; bec et pieds noirâtres. Taille, quatre pouces. De la Nouvelle-Galles du Sud.

PHILÉDON SANGUIN, *Certhia sanguinolenta*, Lath.; *Melithreptus sanguinolentus*, Vieill. Parties supérieures rouges, irrégulièrement tachetées de noir; tête rouge; rémiges noires, bordées de blanc à l'extérieur; rectrices entièrement noires; gorge blanche; parties inférieures brunâtres; bec et pieds noirs. Taille, cinq pouces six lignes. De la Nouvelle-Galles du Sud.

PHILÉDON TACHEFÉ. V. PHILÉDON NOIR.

PHILÉDON A TÊTE BLANCHE ET NOIRE, *Certhia albicapilla*, Temm.; *Melithreptus albicapillus*, Vieill. Parties supérieures d'un vert olive brillant; tête noire, dont la nuance se prolonge sur les côtés de la gorge; une bande blanche de chaque côté de la tête; rémiges brunâtres, frangées de blanc; rectrices brunes, bordées extérieurement de jaunâtre; parties inférieures blanches; bec noir; pieds jaunes. Taille, six pouces. De la Nouvelle-Hollande.

PHILÉDON A TÊTE GRISE, *Melithreptus gilvicapillus*, Vieill. Parties supérieures grises; une petite tache jaune au-dessous de l'œil; rémiges cendrées, bordées de jaune; parties inférieures variées de gris et de bleuâtre; bec et pieds bruns. Taille, six pouces. De la Nouvelle-Hollande.

PHILÉDON A TÊTE NOIRE, *Gracula melanocephala*, Lath.; *Philemon melanocephala*, Vieill. Parties supérieures d'un gris bleuâtre; une raie transversale blanche sur les ailes; front blanc; tête noire; rémiges noirâtres, bordées de roussâtre; rectrices d'un cendré bleuâtre; parties inférieures blanches, lavées de bleuâtre; bec et pieds jaunes. Taille, huit pouces. De la Nouvelle-Galles du Sud.

PHILÉDON VÉLOCE, *Certhia agilis*, Lath.; *Melithreptus agilis*, Vieill. Parties supérieures brunes; sommet de la tête et dessus du cou noirs; parties inférieures blanches; bec et pieds noirs. Taille, six pouces. De la Nouvelle-Hollande.

PHILÉDON VERDATRE, *Melithreptus virescens*, Vieill. Parties supérieures verdâtres; une tache oblongue, jaune sur les joues; rémiges bordées de jaunâtre; gorge blanche; parties inférieures blanchâtres, tachetées de verdâtre; bec et pieds bruns. Taille, six pouces. Nouvelle-Hollande.

PHILÉDON VERT, *Philemon viridis*, Vieill. Parties supérieures d'un vert-olive; tête et cou noirs; la première dénuée de plumes sur les côtés; une bande blanche sur l'occiput; une autre qui part de la mandibule inférieure et se termine sur la poitrine, qui est, ainsi que la gorge, d'un gris foncé; parties inférieures grisâtres; bec noir; pieds bruns. Taille, dix pouces. Nouvelle-Hollande.

PHILÉDON VERT BRUN, *Melithreptus pipilans*, Vieill.; *Certhia pipilans*, Lath. Parties supérieures d'un vert brun; rémiges et rectrices noirâtres; parties inférieures jaunâtres; jambes variées de blanc et de noir; bec noir; pieds bruns. Taille, six pouces. Nouvelle-Hollande.

PHILÉDON VERT-OLIVE, *Certhia virens*, Lath.; *Melithreptus virens*, Vieill., Ois. dorés, pl. 67 et 68. Parties supérieures d'un vert-olive; rémiges et rectrices brunâtres; un trait noir entre le bec et l'œil; parties inférieures olivâtres; bec et pieds noirâtres. Taille, cinq pouces. La femelle a le plumage d'un gris verdâtre; le bec et les pieds brunâtres. De la Nouvelle-Hollande.

PHILÉDON WERGAN. V. PHILÉDON MOINE. (DR..Z.)

PHILÉMON. OIS. Espèce du genre Philédon. V. ce mot. (B.)

PHILÉRÈME. *Phileremus*. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Porte-Aiguillons, famille

des Mellifères, tribu des Apiaires, établi par Latreille aux dépens du genre *Épéole* de Fabricius, et ayant pour caractères : labre longitudinal, en triangle allongé et tronqué; point de brosses au ventre ni de houppes aux pieds pour recueillir le pollen; corps simplement pubescent; mandibules étroites; palpes maxillaires de deux articles; écusson sans épines latérales; paraglosses longues et étroites. Ce genre se distingue des *Ammobates* qui en sont les plus voisines, parce que celles-ci ont six articles aux palpes maxillaires. Les *Cœlixides*, ayant comme les *Philérèmes* deux articles à ces mêmes palpes, en sont cependant distinguées parce qu'elles ont l'écusson armé de deux épines. Les genres *Psitte*, *Épéole*, *Nomade*, *Oxée*, *Crocise* et *Mélecte* en sont bien séparés par leur labre qui est court, presque demi-circulaire ou semi-ovale. Les *Cératines*, *Hériades*, *Anthidies*, *Osmies*, *Mégachiles*, etc., ont les paraglosses toujours fort courtes; leur ventre est toujours garni de brosses soyeuses; les antennes des *Philérèmes* sont courtes, filiformes, un peu brisées, s'écartant l'une de l'autre de la base à l'extrémité, et composées de douze articles dans les femelles et treize dans les mâles; le labre est incliné perpendiculairement sous les mandibules, rétréci vers sa pointe; les mandibules sont étroites, pointues, unidentées au côté interne; le corsélet est court; l'écusson est muni de deux petits tubercules, mais sans épines latérales; les ailes supérieures ont une cellule radiale, courte, appendiculée, aiguë à sa base ainsi qu'à son extrémité, celle-ci écartée du bord extérieur, et trois cellules cubitales dont la seconde reçoit deux nervures récurrentes; l'abdomen est court, conique, composé de cinq segmens outre l'anus, dans les femelles et en ayant un de plus dans les mâles; les pattes sont courtes avec les quatre premières jambes munies d'une épine simple à leur extrémité; les jambes postérieures en ont deux. Ces Hyménoptères fréquentent les

lieux secs et sablonneux. Le genre est peu nombreux en espèces, et l'on ne connaît aux environs de Paris que la suivante :

Le **PHILÉRÈME PONCTUÉ**, *Philere-mus punctatus*, Latr.; *Epeolus punctatus*, Fabr., Syst. Piez., p. 389, n. 2. Long de deux lignes; antennes noires; tête et corselet fortement ponctués, noirs, avec un duvet couché de couleur argentée; abdomen brun ferrugineux, ses côtés plus obscurs, portant des taches formées par des poils couchés blanchâtres; cuisses noires avec leur extrémité et les jambes ferrugineuses, ces dernières ayant un anneau noir dans leur milieu; tarsi ferrugineux; ailes brunes, avec une tache transparente dans la partie caractéristique. On trouve cette espèce vers la fin de l'été ou au commencement de l'automne; la femelle dépose ses œufs dans le nid des *Andrènes* et des *Halictes*. (G.)

**PHILÉSIE**. *Philesia*. BOT. PHAN. Genre de la famille des *Asparagées* et de l'Hexandrie Monogynie, L., établi par Commerson, adopté par Jussieu et Lamarck, avec les caractères suivans : calice ou périgone campanulé, régulier, grand, divisé profondément en six parties, dont trois extérieures, acuminées, et trois intérieures, obtuses, du double plus longues; six étamines, à filets connés par la base, à anthères longues, versatiles; un style portant trois stigmates; baie presque trigone, probablement à trois loges polyspermes.

La **PHILÉSIE A FEUILLES DE BUIS**, *Philesia buxifolia*, Lamk., Illustr., tab. 248, est un petit *Abrisseau* qui a le port du *Buis*. Ses tiges se divisent en rameaux flexueux, dressés et alternes, munis à leur insertion de stipules axillaires, spatulées et garnies de feuilles alternes, pétiolées, assez petites, glabres, ovales, elliptiques, très-entières, portées sur des pétioles très-courts, élargis à la base et embrassant la tige. Les fleurs sont solitaires, latérales et terminales, portées sur des pédoncules très-courts,



couverts d'écaillés imbriquées. Cet Arbrisseau a été trouvé aux terres Magellaniques par Commerson.

(G..N.)

**PHILEURE.** *Phileurus*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides Xylophiles de Latreille, établi par ce savant, et ayant pour caractères : masse des antennes plicatile, composée de feuillets allongés; corps ovoïde; côté extérieur des mandibules sans crénelures ni dents; mâchoires cornées, dentées; corps déprimé; corselet dilaté et arrondi sur les côtés. Ce genre se distingue des Oryctès et des Scarabées, parce que ceux-ci ont toujours le corps convexe; les Scarabées en sont encore séparés par leurs mandibules dont le côté extérieur est denté : les Trox et les Ægialies ont le labre saillant, ce qui n'a pas lieu chez les Phileures; les Hexodons et les Rutèles ont le chaperon carré, tandis qu'il est trigone dans les premiers. Ces Insectes sont tous propres aux contrées chaudes de l'Amérique. Ce genre se compose de cinq à six espèces parmi lesquelles nous citerons comme type :

Le PHILEURE DIDYME, *Phileurus didymus*, Latr.; *Geotrupes didymus*, Fabr.; Drury, Ins. T. 1, pl. 52, f. 5; *Scarabæus didymus*, Oliv.; Palis. Bauv. (Ins. d'Al. et d'Amér., Coléopt., pl. 1, b. f. 5). Long de dix-huit à vingt lignes; corps entièrement noir, luisant, ayant un duvet ferrugineux sur certaines parties du dessous, et de petits poils roides de même couleur, bordant le devant du corselet; tête striée irrégulièrement, les trois pointes du chaperon assez élevées; partie antérieure du corselet irrégulièrement striée, le reste un peu ponctué; un tubercule relevé placé sur le milieu de la partie antérieure; un sillon profond ponctué, longitudinal, finissant par une dépression plus forte et plus large, atteignant la base du tubercule; élytres ayant des stries profondes, très-punctuées; entre celle qui accompagne

la suture et la seconde, se trouvent des points enfoncés qui ne forment pas une strie régulière. On trouve cette espèce dans l'Amérique méridionale. (G.)

**PHILIBERTE.** *Philibertia*. BOT. PHAN. Genre de la famille des Apocinées de Jussieu, Asclépiadées de Brown, et de la Pentandrie Digynie, L., établi par Kunth (*Nov. Genera et Spec. Plant. æquin.*, vol. 5, p. 196, tab. 250) qui l'a ainsi caractérisé : calice divisé profondément en cinq parties; corolle urcéolée, rotacée, à cinq lobes aigus, et à autant de petites dents placées entre les lobes; couronne double; l'extérieure située au fond de la corolle, en forme d'anneau, entière, charnue, ondulée; l'intérieure insérée au sommet du tube formé par les filets, à cinq folioles entières et charnues; gynostème raccourci; anthères terminées par une membrane; masses polliniques cylindracées, en massue, pendantes et attachées au-dessous du sommet de l'anthère; stigmaté à deux pointes; fruit inconnu. Ce genre ne renferme qu'une seule espèce, *Philibertia solanoides*, Kunth, *loc. cit.* C'est un Arbrisseau dont la tige est grimpanche, divisée en rameaux opposés, légèrement pubescens, garnis de feuilles opposées, cordiformes, mollement cotonneuses. Les fleurs sont blanchâtres, disposées en ombelles interpétiolaires, munies à leur base de bractées linéaires. Cette Plante croît près de Tomependa, sur les rives du fleuve des Amazones. (G..N.)

**PHILIN.** MOLL. Nom qu'Adanson a donné à une Coquille qui fait partie du genre *Volute*, *Voluta porcina*, Lamk. Elle est figurée dans le Voyage au Sénégal, pl. 3, fig. 2. (D..II.)

**PHILANTHE.** INS. Geoffroy, dans son Entomologie des environs de Paris, nomme ainsi une Libellule. (B.)

\* **PHILLANTHE.** *Anthochæra*. OIS. Horsfield et Vigors dans leur beau travail sur les Oiseaux de la

Nouvelle-Hollande, inséré dans le Tome xv des Transactions de la Société Linnéenne de Londres, ont établi le genre Phillanthe (*Anthochaera*) pour recevoir plusieurs Oiseaux remarquables, éparpillés dans divers genres. La réforme qu'ils ont établie dans les *Mellisuga* ou Sucriers est aussi neuve qu'importante, et le genre *Anthochaera* lui-même en est la preuve. Ce qui distingue ce genre des vrais Melliphages, c'est la force, la longueur et la forme atténuée du bec, mais comme les précédens il a la langue terminée par un pinceau de fibres ténues. L'espèce qui sert de type au genre Phillanthe avait déjà porté Vieillot à établir le genre *Creadion* qu'il plaçait à côté des Étourneaux, par une analogie forcée et tout-à-fait fictive. Les Phillanthes ont les plus grands rapports avec les Myzanthès des mêmes naturalistes (*V.* ce mot au Supplément) et sont caractérisés génériquement de la manière suivante : bec allongé, atténué, recourbé; arête carenée à la base; mandibule supérieure à peine échancrée; narines longitudinales, linéaires, recouvertes d'une membrane, et s'étendant jusqu'au milieu du bec; langue pénicillée; ailes médiocres, arrondies; première rémige courte, les quatrième, cinquième et sixième égales les plus longues; queue allongée, arrondie, à peine étagée; pieds robustes, de médiocre longueur, à acrotarses scutellés, à paratarses entiers. Ces Oiseaux sont de la Nouvelle-Hollande, mais on ne sait rien de leurs mœurs. On n'en connaît que quatre espèces qui sont :

PHILLANTHE CARONCULÉ, *Anthochaera carunculata*, Horsf. et Vigors, Trans. Soc. Linn. T. xv, p. 521; *Merops carunculatus*, Lath.; *Corvus paradoxus*, Lath.; Pie à pendeloques, Daudin, f. 5. Horsfield et Vigors décrivent très-brièvement cette espèce déjà connue, et qui est très-bien figurée dans Daudin : le corps est en dessus d'un gris brunâtre rayé de blanc, en dessous il est blanchâtre rayé de brunâtre fauve; le milieu du

ventre est jaune; les rémiges sont blanches au sommet, et tachées de marron du côté interne et dans leur milieu; deux caroncules charnues et cylindriques occupent les côtés du cou. Cet Oiseau habite la terre de Diémen et le port Western sur la côte sud de la Nouvelle-Galles méridionale.

PHILLANTHE SUCRIER, *Anthochaera mellivora*, Horsf. et Vigors, Trans. Soc. Linn. T. xv, p. 521; *Certhia mellivora*, Lath., Ind. Suppl., pl. 57, non le *Goruck* de Vieillot. D'un fauve noirâtre teinté de vert en dessus, avec des cercles et des raies blanches; les sommets des rectrices et des rémiges blancs. Les naturels de la Nouvelle-Hollande, aux environs du port Jackson, nomment cet Oiseau *Coke'ran*; son cri, suivant le voyageur Caley, imite les syllabes *coukaycock*. Il vit dans les arbrisseaux des environs de Sydney et de Paramatta où il n'est pas rare.

PHILLANTHE PHRYGIEN, *Anthochaera phrygia*, Vigors et Horsf., Trans. Soc. Linn. T. xv, p. 522; *Melliphaga phrygia*, Lewin; *Merops phrygius*, Lath.; le Merle écaillé de Levaillant, T. III, p. 116; à plumage noir, strié de jaune en dessus et de blanc en dessous; les rectrices et les rémiges lisérées de jaune en dehors. De la Nouvelle-Hollande.

PHILLANTHE DE LEWIN, *Anthochaera Lewinii*, Vigors, Trans. Soc. Linn. T. xv, p. 522, en note. Cette espèce, longue de onze pouces, est d'un gris fauve en dessus, avec des raies blanchâtres; la tête est de couleur noire finement striée de blanc; la teinte du dos est plus pâle sous le cou; le ventre est jaunâtre; les ailes et la queue sont fauves, terminées de blanc; les rectrices sont bordées de marron vers leur milieu; les caroncules des côtés du cou sont courtes et ovalaires. De la Nouvelle-Hollande. Peut-être doit-on ajouter à ce genre le *Merops cincinnatus* ou *cinnatus* de Latham, le *Poë-Bird* de Cook si commun à la Nouvelle-Zélande.

(LESS.)

**PHILLANTHE.** *Phyllanthus*. BOT.  
PHAN. Pour Phyllanthe. *V.* ce mot.  
(B.)

**PHILLYREA.** BOT. PHAN. Pour  
Phyllirea. *V.* ce mot et PHILARIA. (B.)

**PHILLYREASTRUM.** BOT. PHAN.  
(Séb. Vaillant.) Syn. de Morinde. *V.*  
ce mot. (B.)

\* **PHILODROME.** *Philodromus*.  
ARACHN. Genre mentionné par La-  
treille (Fam. nat. du Règne Anim.)  
et voisin des Micrommates, dans la  
tribu des Latérigrades. Les caractères  
de ce genre ne sont pas encore pu-  
bliés. (G.)

**PHILOMACHUS.** OIS. Mœhring  
dans son *Genera Avium* (1752) a créé  
le genre *Philomachus*, qu'il plaça  
dans les *Scolopaces*, pour séparer le  
Combattant, *Tringa Pugnax*, des  
Maubèches de Linné. Il le caracté-  
risait ainsi : bec plus court que les  
doigts et les ongles réunis ; sourcils  
surmontés de papilles chez les mâles ;  
pieds tétradactyles ; collerette de plu-  
mes lâches et longues autour du cou.  
Ce genre *Philomachus* a été adopté  
par Cuvier, qui a changé son nom  
(Règne Anim. T. 1, p. 490) en celui  
de *Machetes*, qui est tiré du grec et  
qui est la traduction littérale de  
Combattant. La seule espèce connue  
de ce genre est le *Tringa Pugnax*  
des pl. enl. 505 et 506, dont on con-  
naît un grand nombre de variétés  
que quelques auteurs ont érigées en  
espèces : ces variétés appartiennent  
aux diverses périodes de la vie du  
Combattant, et tiennent aux livrées  
qui se succèdent chez lui chaque  
année ainsi qu'à l'âge, au sexe, au  
plumage d'hiver ou de noces. *V.*  
BÉCASSEAU. (LESS.)

**PHILOMEDA.** BOT. PHAN. Genre  
établi par Du Petit-Thouars, sur une  
Plante de Madagascar qui paraît être  
une espèce de *Gomphia*. (G..N.)

**PHILOMÉDION.** BOT. PHAN. SYN.  
de Chélidonie. *V.* ce mot. (B.)

**PHILOMÈLE.** *Philomela*. OIS.  
L'un des syn. de Rossignol. *V.* SYL-  
VIE. (B.)

\* **PHILOMIQUE.** MOLL. Genre in-  
certain établi par Rafinesque pour  
des Mollusques assez voisins des Li-  
maces, mais qui en diffèrent en ce que  
le bouclier n'est point distinct. Les  
tentacules ont aussi, à ce qu'il paraît,  
une forme particulière ; les oculi-  
fères sont en massue, les autres sont  
latéraux. Férussac n'a admis ce genre  
qu'avec doute, et Blainville en a fait  
une des sous-divisions de son genre  
Limace. *V.* ce mot. (D..H.)

**PHILONOTIDE.** *Philonotis*. BOT.  
PHAN. Espèce du genre Renoncule.  
(B.)

**PHILOSCIE.** *Philoscia*. CRUST.  
Genre de l'ordre des Isopodes, sec-  
tion des Terrestres, famille des Clo-  
portides, établi par Latreille aux dé-  
pens du genre *Oniscus* de Fabricius,  
et ayant pour caractères : antennes  
extérieures découvertes à leur base,  
de huit articles ; les intermédiaires  
non distinctes. Corps ovale, à seg-  
mens transverses au nombre de sept.  
Queue formée de six segmens, brus-  
quement plus étroite que le corps ;  
les quatre appendices styliformes  
bien apparens et presque égaux entre  
eux ; les extérieurs étant néanmoins  
un peu plus longs que les intermé-  
diaires. Ce genre se distingue des  
Ligies, parce que ceux-ci n'ont que  
sept articles aux antennes, et que  
leur abdomen n'est terminé que par  
deux queues. Les Cloportes s'en dis-  
tinguent par leurs antennes extérieu-  
res insérées sous des rebords laté-  
raux de la tête. Enfin les Porcellions  
et les Armadilles ne peuvent être con-  
fondus avec les Philoscies, parce  
que les antennes de ceux-là sont  
seulement de sept articles. Le type  
de ce genre est :

La PHILOSCIE DES MOUSSES, *Phi-  
loscia muscorum*, Latr., Lamk. ; *Oni-  
scus muscorum*, Scopoli ; Cloporte des  
mousses, Oliv., Encycl. ; *Oniscus  
sylvestris*, Fabr. ; *Oniscus muscorum*,  
Cuv., Journ. d'Hist. nat. T. II, p. 21,  
tab. 26, f. 6, 7 et 8 ; Coqueb., Illust.,  
etc., déc. 1, tab. 6, f. 12. Dessus du  
corps d'un cendré brun, parsemé de

petits traits et de petits points gris ou jaunâtres, dessous blanchâtre; pâtes ayant quelques traits obscurs. Cette espèce est très-commune en France dans les lieux humides, sous les mousses, les feuilles tombées à terre, etc. (G.)

**PHILOSOPHE. POIS.** L'un des synonymes vulgaires de l'Acanthure noiraud. (B.)

**PHILOSTEMON. BOT. PHAN.** Rafinesque (*Flor. Ludov.*, p. 107) a proposé sous ce nom un genre de la famille des Térébinthacées et de la Pentandrie Monogynie, L., tellement voisin du *Rhus*, qu'il est fort douteux qu'on doive le conserver. Selon l'auteur, ce genre se distingue par ses étamines dont les filets sont connivens, et par son style simple. Le *Philostemon radicans*, Raf., *loc. cit.*, mentionné par Robin (*Voy.*, p. 506) sous le nom de Térébinthacée Liane, est une Plante très-rapprochée du *Rhus radicans*, L., si même elle n'est pas identique avec lui. Ses tiges sont grimpantes, radicantes, longues de plus de vingt pieds; le bois blanc, à fibres très-serrées; l'écorce d'un brun cendré; les feuilles ternées, velues, à folioles ovales, pâles en dessus; les deux latérales sessiles; celle du milieu pétiolée; les fleurs verdâtres, pédonculées. Cette Plante croît dans l'Amérique septentrionale. (G..N.)

**PHILOSITZE. Philostizus. BOT. PHAN.** Sous ce nom, H. Cassini (*Dict. des Sc. nat. T. XXXIX*, p. 498) a proposé un genre de la famille des Symplocosées, tribu des Centauriées, et de la Syngénésie frustranée, L., auquel il a imposé les caractères suivans: involucre ovoïde, presque globuleux, composé de folioles régulièrement imbriquées, appliquées, coriaces; les intermédiaires ovales, surmontées d'un appendice étalé ou réfléchi, très-grand, scarieux, prolongé sur ses bords en sept ou neuf épines rayonnantes, dont la médiane est beaucoup plus grande, portant en outre sur sa face supérieure un

groupe irrégulier d'épines nombreuses, moins grandes que celles des bords. Réceptacle épais, charnu, plan, garni de paillettes nombreuses, laminées, membraneuses, linéaires, subulées et inégales. Calathide dont les fleurs centrales sont nombreuses, presque régulières et hermaphrodites; celles de la circonférence sont longues et stériles. Dans les fleurs centrales, les étamines ont leurs filets velus; le style a deux branches stigmatiques, longues, soudées presque jusqu'au sommet: l'ovaire comprimé par les deux côtés, surmonté d'une double aigrette, dont l'intérieure se distingue à peine de l'extérieure, composée de poils qui sont plus longs dans les fleurs les plus rapprochées du centre de la fleur, et presque nuls sur les bords. Les fleurs de la circonférence ont la corolle tubuleuse, à limbe amplifié profondément, divisé en cinq ou six parties à peu près égales; elles renferment un rudiment d'ovaire grêle, sans ovule ni aigrette. Ce genre est un des nombreux démembremens du *Centaurea* de Linné; il est notamment voisin du *Calcitrapa* et du *Seridia*; mais il s'en distingue par le groupe d'épines que portent sur le dos les folioles intermédiaires de l'involucre. Le *Philostizus Fontanesianus*, H. Cas.; *Centaurea serox*, Desf., *Flor. Atlant. T. II*, p. 297, est une Plante herbacée, dont la tige haute d'environ deux pieds est épaisse, un peu lanugineuse, divisée en branches étalées, divariquées, garnie de feuilles décurrennes, allongées, dissemblables, les unes aiguës, les autres obtuses, plus ou moins découpées sur les bords en dents ou lobes épineux; les feuilles inférieures très-grandes, non décurrennes, profondément pinnatifides, à divisions obtuses et entières. Les calathides sont très-grandes, solitaires au sommet des tiges et des rameaux, composées de fleurs de couleur purpurine claire. Cette Plante croît dans les terrains sablonneux d'Alger.

(G..N.)

**PHILOTHÈQUE.** *Philotheca*. BOT. PHAN. Genre de la famille des Rutacées et de la Décandrie Pentagynie, L., établi par Rudge (Transact. Soc. Linn., vol. 11, p. 298), adopté par De Cindolle et Adrien De Jussieu, qui l'ont ainsi caractérisé : calice divisé profondément en cinq parties; corolle à cinq pétales longs et onguiculés; étamines au nombre de dix, dont cinq plus petites, opposées aux pétales; filets un peu plus courts que ceux-ci, aplatis et réunis par la base en un tube glabre, libres et hérissés dans leur partie supérieure; anthères oscillantes, cordiformes et surmontées d'un appendice extrêmement court; cinq ovaires glabres, portés par un gynophore qui soutient aussi, et plus bas, les étamines et les pétales; cinq styles naissant de l'angle interne des ovaires, et qui se soudent en un tube presque fusiforme, hispide, plus court que celui des étamines, et terminé par un stigmate capité à cinq sillons; fruit à cinq carpelles. Ce genre est voisin de l'*Eriostemon*, dans lequel Smith avait placé l'espèce qui a servi de type, et que Rudge a nommée *Philotheca australis*. Adrien De Jussieu (Mém. sur les Rutacées, p. 97, tab. 21, n. 25) a décrit et figuré avec soin les détails génériques que nous avons exposés plus haut. Il a placé le *Philotheca* dans la section des Diosmées, et il en a mentionné une seconde espèce, indigène comme la première de la Nouvelle-Hollande. Cette seconde espèce, dont la description est encore inédite, a été recueillie par Gaudichaud et Sieber. Les Philothèques sont de petits Arbustes qui ont l'aspect des Bruyères. Leurs feuilles sont alternes, simples, linéaires, courtes, ponctuées. Les pédoncules sont solitaires, axillaires ou terminaux, uniflores, accompagnés de bractées très-petites et en forme d'écaillés. (G..N.)

**PHILOXÈRE.** *Philoxerus*. BOT. PHAN. Genre de la famille des Amaranthacées et de la Pentandrie Mo-

nogynie, L., établi par R. Brown (*Prodrom. Flor. Nov.-Holland.*, p. 416), qui l'a ainsi caractérisé : périanthe divisé profondément en cinq parties; cinq étamines connées à la base, et formant une sorte de petite coupe non dentelée et plus courte que l'ovaire; anthères uniloculaires; un seul style surmonté de deux stigmates; utricule monosperme, sans valves. Ce genre est très-voisin du *Gomphrena*. L'auteur indique comme en faisant partie le *G. brasiliensis*, L., et le *G. vermicularis*, Swartz, ou *Illecebrum vermiculatum*, L. Il en décrit deux nouvelles espèces de la Nouvelle-Hollande intertropicale, sous les noms de *Philoxerus conicus*, et *P. diffusus*. Kunth (*Nov. Gener. et Spec. Plant. æquinoc.*, 2, p. 165) a publié depuis deux espèces de ce nouveau genre, sous les noms de *Philoxerus crassifolius* et de *P. aggregatus*. La première croît près de la Havane, dans l'île de Cuba; la seconde près de Cumana, dans l'Amérique méridionale. Dans son travail sur les Amaranthacées du Brésil, Martius a transporté le *Gomphrena brasiliensis* de Linné, qu'il a distingué spécifiquement du *G. brasiliensis* de Willdenow, dans son nouveau genre *Mogiphanes* (*V.* ce mot), et il a indiqué comme très-voisin du *Philoxerus*, le genre auquel il donne le nom de *Buchotzia*. Les Philoxères sont des Plantes herbacées, à feuilles opposées et à fleurs disposées en épis terminaux courts et denses, accompagnés de trois bractées. (G..N.)

**PHILTRODOTES.** BOT. PHAN. Ce nom chez les anciens désignait, selon les uns, la Verveine, le Cétérach selon d'autres. (B.)

**PHILTRON.** BOT. PHAN. (Théocrite.) Syn. de Scorpiure. *V.* ce mot. (B.)

**PHILYCA.** BOT. PHAN. Pour Phyllica. *V.* ce mot. (B.)

**PHILYDRE.** *Philydrum*. BOT. PHAN. Genre établi par Banks (*in Gaertn. de Fruct.*, p. 62), que Ro-

bert Brown a rapproché de la famille des Joncées, et qui offre quelque affinité avec le genre *Xyris*. Dans le huitième volume des Transactions de la Société Linnéenne de Londres, Roscoë l'avait placé, malgré la diversité de son port, parmi les Canneés. Voici les caractères de ce genre : le calice est coloré, composé de deux sépales marcescens. Trois étamines dont les filets sont soudés inférieurement et insérés à la base du sépale extérieur; les latéraux sont pétaloïdes et stériles; l'anthere est à deux lobes, tantôt contournés en spirale, tantôt réniformes. L'ovaire est libre; le style terminé par un stigmatte capitulé. Le fruit est une capsule à trois loges, s'ouvrant en trois valves septifères sur le milieu de leur face interne; chaque loge contient un très-grand nombre de graines fort petites, attachées à des trophospermes placés à l'angle interne des loges ou à un trophosperme central. Ces graines, vues à la loupe, sont marquées de stries en spirale, et terminées de chaque côté par de petits évasemens en forme de chapeaux.

Les deux espèces qui composent ce genre sont exotiques et originaires de la Nouvelle-Hollande. Ce sont des Plantes herbacées qui croissent dans les marais. Leur racine se compose de fibres fasciculées; leurs tiges sont dressées, simples, portant des feuilles ensiformes, celluluses et engainantes. Les fleurs sont disposées en épis terminaux ou en grappes. Elles sont jaunes et inodores.

La PHILYDRE LAINEUSE, *Philydrum lanuginosum*, Banks et Gaertner; Guillemain, *icon. lithogr.*, tab. 5, est une Plante dont le port s'éloigne des Joncées avec lesquelles Robert Brown l'a placée. Elle a des fleurs jaunes et des feuilles radicales, engainantes. On la trouve dans l'Inde-Orientale et à la Nouvelle-Hollande.

Willdenow a rapporté au *Philydrum lanuginosum* le *Garciana cochinchinensis* de Loureiro. (A. R.)

\* PHILYRE. *Philyra*. CRUST. Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Brachyures, tribu des Orbiculaires, établi par Leach aux dépens du genre *Leucosia* de Latreille, et s'en distinguant par ces caractères : tige interne des pieds-mâchoires extérieures pointue vers l'extrémité; l'externe très-large, ovale. Carapace arrondie, déprimée; front comme tronqué, plus court que le chaperon. Ce genre est composé de deux espèces des Indes-Orientales :

La PHILYRE GRANULEUSE, *Philyra granulosa*, Leach, est la *Leucosia scabriuscula* de Fabr., ou le *Cancer cancellus* d'Herbst, *Cancr.* T. 1, t. 2, fig. 20. Sa carapace est un peu déprimée, très-glabre et polie en dessus, rugueuse sur les côtés et en arrière. Les bras sont couverts de granulations disposées par petites lignes.

La PHILYRE GLOBULEUSE, *Philyra globulosa*, Leach; *Leucosia globulosa*, Fabr.; *Leucosia porcellana*, Latr.; *Cancer porcellanus*, Herbst., *Cancr.* T. 1, tab. 2, fig. 18. Sa carapace est bombée, lisse, avec ses bords granuleux; les serres sont granuleuses en entier chez les femelles, et à leur base seulement dans les mâles. (C.)

PHIOLE. MOLL. Nom que les marchands donnent quelquefois aux Coquilles du genre *Tarière*. V. ce mot.

(D. II.)

\* PHIPPSIA. BOT. FRAN. Genre de la famille des Graminées et de la Triandrie Digynie, L., établi par R. Brown (*Chlor. Melwill.*, p. 27) d'après l'indication de Trinius qui le considérait comme un sous-genre du *Vilfa*. Il est caractérisé ainsi : lépicène (*glume*, R. Br.) uniflore, courte, à valves inégales; glume (*périanthe*, R. Br.) mutique, obtuse, imberbe; la valve supérieure à nervures divergentes; deux paillettes hypogynes; une à trois étamines; deux stigmates sessiles; caryopse libre, cylindrique, sans sillon. Parmi les Graminées à locustes uniflores, les genres qui se rapprochent le plus du *Phippsia*,

sont le *Vilfa* et le *Colpodium*, qui comme lui ont été constitués aux dépens des *Agrostis* de Linné. Il offre aussi quelque affinité avec le singulier genre dont le type a été trouvé il y a quelques années en Bohême, et qui a reçu les noms de *Schmidtia* et *Coleanthus*. *V.* ce dernier mot. Parmi les genres de Graminées à locustes biflores, le *Catabrosa* est celui qui en est le plus voisin. Le *Phippsia* lui ressemble par ses glumes (lépicèue) raccourcies, par ses périnthies (glumes) obtus et concaves; enfin par ses feuilles engainantes fendues seulement au sommet. Il en diffère par ses locustes uniflores, par sa caryopse cylindrique et non comprimée latéralement. Ce genre est fondé sur l'*Agrostis algida*, Soland. in *Phipps Voy.*, p. 200; Vahlleb., Flor. lapp., p. 55, t. 1; *Trichodium algidum*, Swensk, Bot., 545, f. 2. R. Brown lui impose le nom de *Phippsia algida*, et fait observer que les détails de la fleur dans Vahlberg, copiés dans la Flore danoise, sont inexacts. Cette Graminée n'atteint qu'environ deux pouces; elle est très-glabre, et forme des gazons. Ses chaumes se divisent dès leur base où ils sont couverts de gaines scariennes. Les feuilles sont linéaires, un peu obtuses et lisses; leur lame est courte, très-obtuse; la gaine entière ou seulement fendue au sommet. Les fleurs forment une panicule resserrée, à rameaux presque verticillés, courts et composés d'un petit nombre de fleurs. Cette Plante croît dans les régions les plus boréales, en Lapponie, à l'île de Melville, et dans la terre de Tchutski.

(G.N.)

\* PHLÆA. INS. Genre de l'ordre des Hémiptères, section des Hétéroptères, famille des Géocorisés, tribu des Longilabres, établi par Lepelletier de Saint-Fargeau et Serville, dans le dixième volume de l'Encyclopédie méthodique, et distingué de tous les autres genres de la tribu, parce que ses antennes ne sont composées que de trois articles. Le corps

de ces Hémiptères est très-déprimé, garni tout à l'entour d'appendices membraneux. La tête est assez grande, déprimée, et triangulaire avec les yeux globuleux, saillans en dessus et en dessous, et deux petits yeux lisses placés un de chaque côté entre les yeux à réseau et très-rapprochés d'eux. Les antennes sont filiformes, assez longues, très-écartées à leur base, et insérées de chaque côté de la tête; elles sont coudées après le premier article qui est le plus grand de tous, cylindrique et s'amincissant vers sa base; le second va en grossissant vers l'extrémité, et le dernier est plus gros que le précédent, à peu près de la même grandeur et presque cylindrique. Le labre est long, très-étroit, presque aciculaire et prenant naissance à l'extrémité antérieure du chaperon; il recouvre la base du suçoir et dépasse le premier article du bec; celui-ci a quatre articles distincts, renfermant un suçoir de quatre soies; le premier de ces articles est logé en grande partie dans une coulisse longitudinale du dessous de la tête. Le corselet est beaucoup plus large que long, et se rétrécit en devant en partant de son milieu. L'écusson est grand et triangulaire: les pattes sont de grandeur moyenne, avec les tarses courts, presque cylindriques, composés de trois articles, dont le second plus court que les autres, et le dernier terminé par deux crochets recourbés sans pelotte apparente au milieu. Ce genre ne contient qu'une espèce originaire du Brésil et dont les mœurs sont inconnues. C'est:

Le PHLÆA CASSIDOÏDE, *Phlæa cassidoides*, Lepel. de St.-Farg. et Serv., loc. cit.; *Cimex corticatus*, Drury, Ins. T. II, pl. 40, f. 2. Elle est longue de dix lignes à peu près, grise en dessus, avec plusieurs tubercules d'un roux brunâtre et luisant. Le dessous est noir et les appendices des bords du corps gris. Les pattes sont d'un blanc sale avec quelques tubercules, et les cuisses de couleur noire.

(G.)

\* **PHLEBIA.** BOT. CRYPT. (*Champignons.*) Quelques Plantes découvertes par Fries constituent ce genre qu'il a fondé dans son *Systema mycologicum* et qui se range entre les *Sistotrema* et les *Thelephora*; il le caractérise ainsi : Champignon sessile à chapeau étendu sur la surface des corps sur lesquels il croît; membrane séminifère confondue avec la substance du Champignon, glabre, veinée, rugueuse; veinules interrompues, irrégulières, ressemblant à des papilles allongées, droites ou flexueuses, couvertes ainsi que toute la membrane de thèques renfermant les spores. Fries en décrit quatre espèces inconnues jusqu'alors; elles sont de couleur rougeâtre ou jaunâtre, croissent sur le bois ou sur l'écorce sur lesquels elles forment des membranes irrégulières, tuberculeuses, mamelonnées, dont le bord est lobé ou lacinié. Ce genre ressemble, par sa disposition générale, à la plupart des *Thelephora*, et par la structure de sa membrane séminifère aux *Cantharellus*. (AD. B.)

**PHLEBOCARYA.** BOT. PHAN. Genre de la famille des Hæmodoracées et de l'Hexandrie Monogynie, L., établi par R. Brown (*Prodr. Flor. Nov.-Holland.*, p. 301), qui lui a imposé les caractères suivans : périanthe supère, divisé profondément en six parties imberbes et persistantes; six étamines insérées à la base des divisions du périanthe, à anthères tétragones, presque sessiles; ovaire uniloculaire, renfermant trois ovules, surmonté d'un style filiforme et d'un stigmate simple; noix recouverte d'une écorce, couronnée et monosperme. Ce genre ne se compose que d'une espèce, à laquelle l'auteur a donné le nom de *Phlebocarya ciliata*, et qui croît sur les côtes méridionales de la Nouvelle-Hollande. C'est une Herbe vivace, presque sans tige, à feuilles distiques, engaînantes, étroites, ensiformes, ciliées. Les fleurs sont petites, munies d'une seule bractée, et disposées en une panicule

presque sessile, plus petite que les feuilles. (G..N.)

**PHLEBOLITHIS.** BOT. PHAN. Gaertner a décrit et figuré (*de Fruct.*, 1, p. 201, tab. 45) sous le nom de *Phlebolithis indica* le fruit d'une Plante dont les autres organes floraux sont inconnus. Ce fruit est une baie uniloculaire, charnue, renfermant une graine attachée au fond, elliptique, sphéroïde, un peu comprimée, dont le tégument extérieur est dur comme de la pierre, marqué de plusieurs veines blanches sur un fond blanc; le tégument intérieur, membraneux, très-mince et pâle. Il y a un albumen charnu, blanc, dans lequel est un grand embryon dressé, d'un blanc de neige, à cotylédons foliacés, planes, et à radicule comprimée, courte et infère. Gaertner avoue lui-même que son *Phlebolithis* pourrait bien être une espèce de *Mimusops*. (G..N.)

\* **PHLEBOMORPHA.** BOT. CRYPT. (*Mucédinées.*) Genre peu connu établi par Persoon dans sa Mycologie européenne, très-voisin du *Mesenterica*, qui n'est pas mieux connu et que cet auteur réunit avec lui. Les *Phlebomorpha* sont formés de fibres rampantes, rapprochées, entrecroisées, formant une expansion membraneuse, gélatineuse, et comme trémelloïde, marquée de veines réticulées qui lui ont fait donner son nom. Il est très-probable que ces Plantes, ainsi que beaucoup de byssus, ne sont qu'un état imparfait de Champignons plus composés. Persoon en indique deux espèces qui croissent sur les vieilles poutres, sur les feuilles ou sur les Amadouviens pourris; l'une, *Phlebomorpha rufa*, est figurée tab. 6, fig. 1, 2, de sa Mycologie. Elle forme des expansions membraneuses d'un fauve roussâtre. (AD. B.)

\* **PHLEGMACIUM.** BOT. CRYPT. *V. AGARIC.*

\* **PHLEGMATRE.** *Phlegmaria.* BOT. CRYPT. Espèce du genre Lycopode. (B.)



**PHLÉOLE.** *Phleum*. BOT. PHAN. Genre de la famille des Graminées et de la Triandrie Digynic, L., présentant les caractères suivans : valves de la lépicène presque égales, naviculaires, du double plus longues que les valves de la glume, tronquées au sommet, marquées d'une nervure médiane, sétiforme et prolongée en pointe ; valve inférieure de la glume tronquée, à plusieurs dents, enveloppant la supérieure qui n'a que deux dents ; paillettes hypogynes, lancéolées, aiguës, entières et glabres ; ovaire terminé supérieurement par un bec incliné et par un style à deux branches stigmatiques, plumbeuses ; caryopse libre, non sillonnée, terminée supérieurement par deux pointes ; fleurs disposées en panicule resserrée, formant un épi cylindrique ou ovale. Ce genre ne renferme pas un grand nombre d'espèces, car il faut en éliminer la plupart de celles que les auteurs y ont rassemblées. Ainsi, on a décrit sous le nom générique de *Phleum*, des Graminées qui appartiennent aux genres *Crypsis*, *Ægylops*, *Sesleria*, *Paspalum*, *Polypogon*, *Cynosurus*, *Alopecurus* et *Digitaria*. Réciproquement, on a rapporté à d'autres genres, et particulièrement au *Phalaris*, plusieurs vraies Phléoles. Paliot de Beauvois a placé quelques *Phleum* des auteurs dans ses nouveaux genres *Chilochloa* et *Achnodontum*, qui n'ont pas été généralement adoptés. Ayant égard aux suppressions que nécessitait la synonymie embrouillée des espèces de Phléoles, nous en comptons aujourd'hui environ douze espèces, toutes ou presque toutes indigènes d'Europe, et surtout des contrées méridionales. Parmi celles qui croissent en France, nous citerons les *Phleum pratense*, *nodosum*, *alpinum*, *Gerardi*, *asperum* et *commutatum*. Quelques-unes de ces Graminées habitent les Hautes-Alpes ; les autres croissent dans les champs, les prés, et sur le bord des chemins.

La PHLÉOLE DES PRÉS, *Phl. pratense*, L., a un chaume qui s'élève

à un mètre et plus, droit, articulé et garni de feuilles. Il se termine par un épi cylindrique, un peu grêle, long d'environ un décimètre. Cette Herbe est commune dans les prés ; les agriculteurs la considèrent comme un excellent fourrage, et la connaissent sous le nom de *Timothy-Grass* des Anglais.

(G..N.)

**PHLÉOS.** BOT. PHAN. Écrit aussi PHLÉON. Ce que les anciens botanistes nomment Phléos mâle, était le *Sagittaria sagittifolia* ; le Phléos femelle était le *Sparganium natans*.

(B.)

**PHLEUM.** BOT. PHAN. V. PHLÉOLE.

\* **PHLOEOCONIS.** BOT. CRYPT. (*Urédinées.*) Genre douteux indiqué par Fries à la suite de ses Entophytes et qui pourrait n'être qu'une maladie de la Plante. Il le décrit ainsi : écorce d'Arbre mamelonnée, se déchirant irrégulièrement et répandant des sporules (?) très-petites, globuleuses, incolores (provenant de la destruction des cellules). Cette structure ressemble à celle des *Peridermium*, dont elle diffère surtout, parce que le peridium n'est formé que par l'écorce. Le type de ce groupe est le *Lycoperdon Mali*.

(AD. B.)

**PHLOIOTRIBE.** *Phloiotribus*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Tétramères, famille des Xylophages, tribu des Scolytaires, établi par Latreille, et qui diffère de tous les autres genres de sa tribu, parce que ses antennes, au lieu d'être terminées par une massue solide et ovoïde, finissent en une massue composée de trois feuillettes très-longs, linéaires, formant l'éventail à la manière de celles des Scarabéides. Ce genre a été confondu avec les Scolytes par Olivier. Fabricius ne l'a pas distingué de ses Hylésines. La tête des Phloiotribes est peu rétrécie en devant ; les yeux sont allongés, étroits ; les antennes sont plus longues que la tête et le corselet ; le labre est étroit, peu avancé, corné, cilié et légèrement échancré. Les

mandibules sont courtes épaisses, ponctuées, presque dentées; les mâchoires sont coriaces, comprimées, très-velues extérieurement. Les palpes sont très-courts, presque égaux, distincts, plus gros à leur base; les maxillaires sont de quatre articles, les labiaux de trois. La lèvre est petite et ne paraît que comme un tubercule placé sur la base du menton. Le corps est ovale-cylindrique, convexe. Le corselet est convexe; les jambes sont comprimées et les tarses ont leur pénultième article bifide. On ne connaît que trois espèces de Phloiotribes; l'une d'elles a été le sujet d'un Mémoire de Bernard, qui a fait connaître le tort notable qu'elle fait aux Oliviers dans le midi de la France; c'est:

Le PHLOIOTRIBE DE L'OLIVIER, *Phloiotribus Oleæ*, Latr.; *Ilylesinus Oleæ*, Fabr.; *Scolytus Oleæ*, Oliv., Entom. T. IV, Scolyt., p. 15, n° 21, pl. 2, f. 21; *Scolytus scaraboides*, Bern., Mém. d'Hist. nat. T. II, p. 271. Cet Insecte est long d'une ligne et demie. Son corps est noir, couvert d'un duvet cendré plus clair-semé à l'extrémité des élytres. Celles-ci ont des stries peu marquées. Les antennes sont fauves et les pattes brunes. On le trouve dans tout le midi de la France. (G.)

PHLOMIDE. *Phlomis*. BOT. PHAN. Genre de la famille des Labiées et de la Didymie Gymnospermie, L., ainsi caractérisé: calice tubuleux, à cinq angles et à cinq dents; corolle bilabée; la lèvre supérieure (casque) comprimée en carène, échancrée ou bifide; l'inférieure à trois lobes dont celui du milieu est le plus grand et échancré; quatre étamines didyames, ayant leurs filets repliés sous le casque, et les lobes de leurs anthères très-écartés; quatre ovaires, du milieu desquels s'élève un style filiforme terminé par un stigmate à deux branches, la supérieure très-courte; quatre akènes barbus au sommet. Tel que l'avait institué Linné, le genre *Phlomis* se

composait de plusieurs Plantes dont la structure florale présentait des différences très-faibles en apparence, mais cependant assez notables dans une famille aussi naturelle que celle des Labiées, pour permettre d'établir des genres nouveaux aux dépens du *Phlomis*. Ainsi, R. Brown et Desfontaines ont proposé le rétablissement du genre *Leucas* de Burmann. V. LEUCADE. La section des *Phlomis*, formée par Persoon sous le nom de *Leonotis*, a été élevée au rang de genre par R. Brown; c'était l'ancien genre *Leonurus* de Tournefort, que Miller et Mœnch avaient déjà tenté de rétablir. Malgré les grandes affinités du *Leonotis* avec le *Leucas*, nous avons renvoyé à l'article PHLOMIDE, pour en faire connaître l'espèce la plus intéressante. Enfin, Mœnch a proposé un genre *Phlomoides*, constitué sur le *Phlomis tuberosa*, L., qui se distingue par la lèvre supérieure de la corolle, moins courbée et plus divisée, et par le sommet des akènes non membraneux. Il est presque inutile d'ajouter que ce genre nouveau, et encore moins sa dénomination vicieuse, n'ont pas été adoptés.

En retranchant des Phlomides les espèces qui constituent le genre *Leucas*, et y maintenant les *Leonotis*, ces Plantes sont au nombre d'environ vingt; elles croissent presque toutes dans la région méditerranéenne, sur les deux versans, depuis la péninsule Ibérique jusqu'en Arménie, mais principalement dans le centre de cette région, c'est-à-dire dans les îles qui parsèment la Méditerranée. Les *Phlomis tuberosa*, L., et *alpina*, Pall., croissent en Sibérie; mais ces deux espèces, très-voisines l'une de l'autre, présentent déjà quelques différences d'organisation, qui en font un groupe à part. Il en est de même des *Leonotis*, qui ont pour patrie les environs du cap de Bonne-Espérance. En général, les Phlomides sont de belles Plantes, ayant leurs tiges quelquefois frutescentes, leurs feuilles larges, oppo-

sécs, cotonneuses, dentées en scie ou crénelées, leurs fleurs disposées en fascicules dans les aisselles des feuilles, et paraissant former des verticilles. Ces fleurs sont ordinairement grandes, et de couleur jaune ou purpurine. Parmi les nombreuses espèces du genre *Phlomis*, nous décrirons succinctement celles qui, par leur beauté et leur abondance en certains lieux, méritent d'être plus particulièrement examinées.

La PHLOMIDE LYCHNITE, *Phlomis lychnitis*, L., a une tige simple ou peu rameuse, cotonneuse, haute de trois ou quatre décimètres, garnie de feuilles lancéolées, ridées, cotonneuses en dessous. Les fleurs sont grandes, jaunes, disposées par verticilles, et forment un épi interrompu. Cette Plante est commune dans les lieux secs pierreux et stériles de l'Europe méridionale.

La PHLOMIDE FRUTESCENTE, *Phlomis fruticosa*, L., vulgairement nommée Arbre de Sauge, et Sauge de Jérusalem, a la tige ligneuse, divisée en rameaux nombreux, cotonneux, garnis de feuilles ovales, oblongues, veloutées et blanchâtres en dessous. Ses fleurs, d'un beau jaune et très-grandes, forment un ou deux verticilles au sommet des rameaux et dans les aisselles des feuilles supérieures. Cette Plante a beaucoup de rapports avec la précédente; mais toutes ses parties acquièrent un plus grand développement. Elle croît en Espagne, en Sicile, et dans quelques lieux du midi de la France. On distingue plusieurs variétés, tant sous le rapport de la grandeur que sous celui de la forme des feuilles qui sont plus ou moins larges, pétiolées et cotonneuses, souvent sur le même individu. On la cultive dans beaucoup de jardins de l'Europe tempérée, et même jusque dans le nord de la France, où on est parvenu à l'acclimater au point de la laisser passer l'hiver en pleine terre.

La PHLOMIDE HERBE DU VENT, *Phlomis Herba venti*, L., a des tiges herbacées, à quatre sillons, velues,

en partie couchées, qui se relèvent pour la floraison à la hauteur d'un demi-mètre environ. Elles sont garnies de feuilles assez grandes, ovales, lancéolées, ridées, vertes et presque glabres en dessus, d'un vert blanchâtre en dessous, arrondies en cœur à la base, dentées en scie et aiguës au sommet. Les fleurs ont la corolle d'une belle couleur purpurine, et sont disposées en verticilles rapprochés. Cette Plante est vulgaire dans l'Europe méridionale. On la cultive comme Plante d'ornement dans quelques jardins, où elle fleurit pendant une partie de l'été. Le nom d'*Herba venti*, donné à cette Plante, a la même étymologie que celui de Chardon Roland ou mieux Roulant donné au Panicaut vulgaire. En effet, selon Bory de Saint-Vincent, dans les vastes plateaux de l'Espagne centrale où les Phlomidés abondent, desséchés à la fin de l'automne, et arrachés par les vents, leurs squelettes, pour ainsi dire, promenés au loin, pelotonnés à la surface du sol, s'accumulent en tas dans les ravins où les paysans viennent recueillir ces tiges comme un menu bois dont ils chauffent leurs foyers.

La PHLOMIDE QUEUE DE LION, *Phlomis Leonurus*, L.; *Leonurus africana*, Mill.; *Leonitis Leonurus*, Ait.; a des tiges droites, un peu ligneuses, hautes d'un à deux mètres, divisées en plusieurs rameaux opposés, garnis de feuilles lancéolées, rétrécies à leurs deux extrémités, un peu obtuses au sommet, inégalement dentées sur les bords, pubescentes, un peu scabres, portées sur de courts pétioles et plus longues que les entrenœuds. Les fleurs sont sessiles, verticillées par étages et nombreuses dans chaque verticille, munies à leur base de bractées linéaires, un peu piquantes, et formant une sorte d'involucre. La corolle est très-longue et d'un rouge de feu. Cette superbe Plante est originaire des environs du cap de Bonne-Espérance. On la cultive depuis longtemps en Europe pour l'ornement

des parterres ; mais elle exige l'orangerie. Elle se multiplie fort aisément de boutures faites au printemps, en pot, sur couche ombragée. Comme elle pousse beaucoup de racines, on doit la placer dans un grand vase ; sans cette précaution, elle devient languissante, et ses fleurs avortent en partie. Il ne faut pas non plus forcer sa floraison par le moyen des couches et des châssis ; il vaut beaucoup mieux la laisser pendant l'été en plein air, lui prodiguer alors les arrosements et la mettre dans une bonne exposition en automne, saison pendant laquelle elle fleurit.

Le *Phlomis Leonitis*, L., également originaire du cap de Bonne-Espérance, est une espèce fort voisine de la précédente, et qui en diffère principalement par sa petite stature, par ses corolles moins grandes, et par ses feuilles ovales, obtuses, un peu cotonneuses. (G..N.)

PHLOMOIDES. BOT. PHAN. Sous cette dénomination vicieuse, Moench avait érigé un genre dont le type était le *Phlomis tuberosa*, L., mais qui n'a pas été adopté. (G..N.)

PHLOX. BOT. PHAN. Genre de la famille des Polémoniacées et de la Pentandrie Monogynie, L., offrant les caractères suivans : calice cylindracé ou légèrement prismatique, persistant, plus ou moins profondément divisé en cinq découpures aiguës, conniventes et membraneuses sur leurs bords. Corolle hypocratériforme, dont le tube est presque cylindrique, étroit inférieurement, plus long que le calice, un peu courbé ; le limbe plan, régulier, à cinq lobes obtus. Cinq étamines incluses dans le tube de la corolle, trois d'entre elles ayant leurs filets plus longs que les autres, et élevés jusqu'à l'entrée du tube, portant des anthères droites et sagittées. Ovaire supère, conique, surmonté d'un style filiforme de la longueur du tube de la corolle et terminé par un stigmate trifide. Capsule ovoïde, trigone, à

trois loges et à autant de valves ; chacune des loges renfermant une graine ovale. Ce genre se compose d'un grand nombre d'espèces ayant entre elles de grandes ressemblances dans toutes leurs parties, et qui conséquemment sont difficiles à distinguer les unes des autres. Cependant Nuttall (*Gener. of north amer. plants*, 1, 126) n'a pas craint de séparer génériquement des *Phlox* deux espèces qui en diffèrent si peu qu'on adoptera difficilement le nouveau genre qu'elles constituent sous le nom de *Collomia*. (G..N.) Si la Plante, qui en forme le type, est réellement la même que le *Phlox linearis* de Cavanilles (*Icon.*, 6, tab. 527), nous ne pensons pas qu'on doive l'admettre. Le *Phlox pinnata* de ce dernier auteur (*loc. cit.*, tab. 528, fig. 1) nous paraît aussi devoir rester parmi les *Phlox*, quoique Jussieu (*Ann. du Muséum*, vol. 5, p. 119) en ait fait une espèce de *Cantua*. L'organisation de la fleur, ainsi que son port, sont très-différens de ce dernier genre.

On connaît environ trente espèces de *Phlox*, pour la plupart indigènes de l'Amérique septentrionale. Une jolie petite espèce (*Phlox sibirica*, L.) croît abondamment sur les rochers de la Daourie et de la Sibérie. Deux espèces (celles que Nuttall place dans son genre *Collomia*) se trouvent au Chili et dans les environs de Buénos-Ayres. Ce sont des Plantes herbacées ou suffrutescentes, dont les tiges sont droites, quelquefois un peu rameuses, garnies de feuilles simples (pinnées et linéaires dans les espèces chiliennes), étroites, allongées, opposées vers la partie inférieure de la tige, quelquefois alternes près du sommet de celles-ci. Les fleurs sont remarquables par leur belle couleur rose, purpurine, bleue ou légèrement violette, quelquefois blanche ; par la forme élégante de leur corolle ; et souvent par leur disposition en panicules touffues. On en cultive environ vingt espèces comme Plantes d'ornement, parmi lesquelles

nous décrirons seulement les plus répandues dans les jardins d'Europe. La culture des *Phlox* est extrêmement facile, parce qu'ils résistent au froid et à la chaleur; ils viennent très-bien dans les terres fortes et argileuses, où ils se multiplient souvent plus qu'on ne veut. Une espèce (*Phlox divaricata*) préfère les sols légers et chauds. On les multiplie par la séparation de leurs pieds, en automne ou au premier printemps.

Le PHLOX PANICULÉ, *Phlox paniculata*, L.; *Lychnidea folio salicino*, Dillen., *Hort. eltham.*, tab. 166, fig. 203; a des tiges glabres, hautes d'environ un mètre, garnies de feuilles opposées, sessiles, lancéolées, pointues, finement dentelées sur les bords, ce qui les rend très-rudes et scabres au toucher. Les fleurs ont une couleur pourpre pâle ou lilas, blanche dans une variété, et sont disposées, aux extrémités des rameaux axillaires et supérieurs, en une panicule ample, touffue et composée de petits corymbes particuliers. Cette plante est, de même que les espèces suivantes, originaire de l'Amérique septentrionale, particulièrement de la Caroline, d'où elle a été apportée pour la première fois en Europe vers l'an 1752. Le *Phlox undulata*, Ait., est très-rapproché, par ses caractères, de l'espèce précédente. Il s'élève davantage; ses fleurs sont plus grandes, d'une vive couleur purpurine; ses feuilles plus étroites, allongées, et comme ondulées sur leurs bords. Le *Phlox maculata*, L. et Jacq., *Hort. vindob.*, 2, tab. 147, est encore une espèce voisine du *Phlox paniculé*; il s'en distingue par ses tiges rudes et maculées, par ses panicules plus allongées et moins étalées. Ses fleurs ont une couleur pourpre bleuâtre. Le *Phlox suaveolens* d'Aiton est cité comme une simple variété du *maculata*, dans la Flore de Michaux. Cependant ses tiges ne sont pas maculées; ses fleurs, d'un blanc pur, sont plus grandes et odorantes.

Le PHLOX DE LA CAROLINE, *Phlox*

*caroliniana*, L.; *P. carolina*, Curtis, Botan. Mag., 1544. De ses racines s'élèvent plusieurs tiges droites, de près d'un mètre, rudes au toucher, garnies de feuilles opposées, glabres et lisses, sessiles, entières et à bords réfléchis; les inférieures lancéolées, fort longues, très-aiguës; les supérieures plus courtes, presque ovales et acuminées. Les fleurs, d'un pourpre foncé, quelquefois blanches, sont nombreuses et forment un corymbe fasciculé et terminal. Le *Phlox glaberrima*, L. et Michx., a de grands rapports avec cette espèce, mais on l'en distingue à ses tiges glabres, à ses feuilles plus étroites et plus longues, et à ses panicules moins touffues.

Le PHLOX DIVERGENT, *Phlox divaricata*, L.; Curt., *loc. cit.*, 165. Ses tiges sont faibles, peu élevées, herbacées, quelquefois en partie couchées, velues, divisées au sommet en quelques branches garnies de feuilles courtes, ovales, un peu lancéolées et légèrement velues. Les branches sont un peu divariquées et portent quelques fleurs dont la corolle est grande, à lobes cunéiformes, d'un bleu tendre.

Le PHLOX A FEUILLES OVALES, *Phlox ovata*, Willd.; Curt., *loc. cit.*, 528. Ses tiges sont peu nombreuses, grêles, hautes seulement de deux à trois décimètres, munies de feuilles opposées, ovales, rudes, rétrécies à leur base en pétioles très-courts. Les fleurs, d'une belle couleur rouge, naissent en corymbes fastigiés à l'extrémité des tiges. L'espèce nommée *Phlox ovata* par Linné, diffère de celle-ci en ce que ses fleurs sont, d'après la description, solitaires dans les aisselles des feuilles.

Le PHLOX VELU, *Phlox pilosa*, L.; Curt., Bot. Mag., 1507, a des tiges peu nombreuses, d'environ trois décimètres, rameuses supérieurement. Ses feuilles sont linéaires, lancéolées, courtes, pointues, sessiles, un peu velues. Les fleurs purpurines sont disposées en corymbes au sommet des rameaux. Le tube de la corolle est

court, et les dents du calice subulées.

Le **PHLOX RAMPANT**, *Phlox reptans*, Michx.; Ventenat, Malm., 107; *Phlox stolonifera*, Curt., *loc. cit.*, tab. 565, est remarquable par ses tiges rampantes, stolonifères, pubescentes; les feuilles radicales et des stolons obovales, celles de la tige, ovales, lancéolées. Les fleurs peu nombreuses, et de couleur bleue, forment un petit bouquet au sommet de la tige. On a comparé le port de cette espèce à celle d'une Pâquerette (*Bellis*). Il n'y a que les feuilles nombreuses presque spatulées et étalées à la superficie du sol, qui puissent fournir une telle comparaison. Par ses fleurs bleues, elle donne plutôt l'image d'une Perwinche. Cette Plante qui croît sur les montagnes de la Caroline, est cultivée aujourd'hui dans plusieurs jardins de l'Europe. (G.N.)

**PHLYCTIS**. BOT. CRYPT. (*Hydrophytes*.) Ce que Rafinesque nous apprend du genre qu'il propose sous ce nom, convient à diverses Fucacées et Dictyotées de Lamouroux. *V.* ces mots. (B.)

\* **PHOBÈRE**. *Phoberus*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides arénicoles de Latreille, établi par Macleay (*Horæ entom.*, vol. 1, p. 137) et auquel il donne pour caractères : antennes de dix articles, le premier triangulaire, grand, épais, velu; le second oblong, globuleux; le troisième conique, grêle; les quatrième, cinquième, sixième et septième cupulaires. Labre demi-circulaire, crustacé, à peine échancré en avant, cilié. Mandibules fortes, courtes, épaisses, triangulaires, arquées, point dentelées, très-aiguës à leur extrémité. Mâchoires velues. Dernier article des palpes maxillaires ovale, cylindrique; les labiaux courts, leur article terminal ovale, cylindrique, plus gros que les autres. Menton court, presque carré. Tête demi-cir-

culaire. Corps convexe, un peu plane en dessous. Corselet un peu rugueux, recouvrant la base de la tête; ses bords latéraux dilatés. Écusson petit. Élytres recouvrant entièrement l'abdomen. Point d'ailes. Jambes antérieures à peine dentées. Suivant Macleay le type de ce genre est :

Le **PHOBÈRE HORRIBLE**, *Phoberus horridus*; *Trox horridus*, Fabr., Oliv. Corselet et élytres épineux. On le trouve au cap de Bonne-Espérance. Fabricius dit qu'il vient des Indes. (G.)

**PHOBEROS**. BOT. PHAN. Loureiro (*Flor. Cochinch.*, 1, p. 389) a établi sous ce nom un genre de l'Icosandrie Monogynie, L., auquel il a imposé les caractères suivans : calice infère, persistant, divisé en dix segmens ovés, concaves; cinq alternes, de moitié plus petits, tous semblables et étalés; corolle nulle; étamines très-nombreuses (à peu près cent), à filets capillaires insérés à la base des divisions du calice et plus longs que celui-ci, à anthères très-petites et presque ovoïdes; ovaire presque arrondi, surmonté d'un style épais, de la longueur des étamines, et d'un stigmate aussi un peu épais; baie ovée, charnue, lisse, uniloculaire, et renfermant ordinairement quatre graines. Ce genre, dont les affinités naturelles ne sont pas connues, se compose de deux espèces qui ont reçu les noms de *Phoberos cochinchinensis*, et *Ph. chinensis*. La première est un Arbrisseau d'environ dix pieds de haut, dressé, muni dans toutes les aisselles des feuilles d'aiguillons solitaires, longs, dressés et subulés. Ses feuilles sont ovées, légèrement dentées en scie, planes, dures, glabres et alternes. Les pédoncules sont terminaux, et portent plusieurs fleurs blanches. Cette Plante croît dans la Cochinchine, où on en fait des haies impénétrables. Un rameau sans fleurs de la seconde espèce a été figuré dans Rumph (*Herb. Amb.*, 6, tab. 19, f. 3) sous le nom de *Oxyacantha javana*. Loureiro dit que c'est un Arbrisseau droit, de

huit pieds de haut, dont les rameaux sont étalés; les inférieurs armés d'aiguillons longs, droits, les supérieurs inermes. Les feuilles sont éparses ou opposées, ovées, très-entières, glabres et pétiolées. Les pédoncules placés sur les côtés des rameaux supérieurs, portent plusieurs fleurs pâles. Cette Plante se trouve en Chine, où de même que l'autre espèce elle est employée pour former des haies.

(G..N.)

PHOCA. MAM. *V.* PHOQUE.

PHOCACÉS. MAM. Mal à propos *Phocacées*. Les naturalistes modernes donnent le nom de Phocacés à la famille très-naturelle des Mammifères amphibies du genre *Phoca* de Linné, et que Vieq-d'Azyr nommait *Phocius*. Péron, en étudiant les Phoques des mers Australes et en établissant les genres *Otaria* et *Phoca*, proposa le premier (Voy. aux Terres Australes, T. III, p. 65, édit. in-8°) le nom de Phocacés, qu'il divisait en deux groupes, les *Phocacea auriculata* et les *Phocacea inauriculata*. Mais c'est à tort qu'il s'attribue le mérite de cette division, car Boddaert, dans son *Elenchus*, avait déjà séparé les Phoques en A *Auribus nullis*, et B *Capite auriculato*. Depuis le travail de Fr. Cuvier et la création d'un grand nombre de genres, l'adoption de cette famille des Phocacés devient indispensable. *V.* PHOQUE.

(LESS.)

PHOCÆNA. MAM. Nom scientifique du Marsouin. *V.* DAUPHIN. (B.)

\* PHOCENATES ET PHOCÉNIQUE (ACIDE). *V.* PHOCÉNINE.

\* PHOCÉNINE. CHIM. ORG. Substance liquide à la température ordinaire, ne différant point par l'aspect de l'Oléine, essentiellement caractérisée par la propriété de donner naissance à un Acide volatil, odorant, quand on la saponifie et qu'on la traite par l'Acide sulfurique, qu'on l'expose à l'action de l'Oxigène et qu'on la distille. Chevreul a obtenu cette substance en traitant, à plusieurs reprises,

l'huile de Marsouin par l'Alcool, de manière à en séparer la portion la plus soluble. C'est le procédé employé pour l'extraction de l'Oléine; mais on l'obtient sous forme d'Acide, et c'est ainsi que Chevreul en a fait la découverte en 1817, par la décomposition du savon d'huile de Marsouin au moyen de l'Acide tartrique, et par la distillation du liquide aqueux séparé des Acides oléique et margarique. L'Acide phocénique passe dans le récipient avec beaucoup d'eau; on le neutralise par la Baryte, et on décompose le Phocénate de Baryte cristallisé par l'Acide sulfurique étendu d'eau. L'Acide phocénique hydraté est décanté et mis dans une cornue où, par une distillation soignée et sur du Chlorure de Calcium, il passe à l'état de pureté. Cet Acide est incolore, liquide à 9 degrés au-dessous de zéro, n'entrant en ébullition qu'à une température supérieure à celle de 100 degrés, d'une odeur très-forte, d'une saveur d'abord extrêmement piquante, qui devient ensuite celle des éthers dont le goût est sucré et approchant de celui des pommes de reinette. A 28 degrés de température sa pesanteur spécifique est de 0,952. Il est soluble en toutes proportions dans l'Alcool auquel il communique une odeur éthérée. La composition de l'Acide phocénique hydraté a été ainsi déterminée par Chevreul : Acide, 100; Eau, 9,89, qui contient 8,792 d'Oxigène. Celle de l'Acide sec est : Oxigène, 26,750; Carbone, 65,000; Hydrogène, 8,250. D'où il suit que l'Oxigène contenu dans l'eau de l'Acide hydraté est le tiers de celui qui est un des principes constituans de l'Acide sec.

Cet Acide forme avec les bases (particulièrement avec la Soude, la Potasse, la Chaux, la Baryte, la Strontiane et le Plomb) des Sels qui ont reçu le nom de *Phocénates*. Ils ont l'odeur de l'Acide et sa saveur en même temps que celle de la base. Ils sont tous solubles dans l'eau, et plusieurs d'entre eux ne cristallisent que difficilement à cause de leur

grande déliquescence. Tous sont formés pour 100 d'Acide d'une quantité de base qui contient 8,65 d'Oxigène, c'est-à-dire le tiers de l'Oxigène de l'Acide. Ces Sels, ainsi que l'Acide phocénique et la Phocénine, sont sans usages.

La Phocénine a été retrouvée par Chevreul dans les baies du *Viburnum Opulus*, et dans l'Orcanette (*Lithospermum tinctorium*, L.). L'Acide phocénique a beaucoup d'analogie avec les Acides volatils que Chevreul a recueillis en décomposant par l'Acide tartrique l'eau mère de savon fait avec le beurre, et en distillant le liquide aqueux séparé des Acides margarique et oléique : ces Acides volatils ont reçu les noms d'*Acides butirique, caproïque et caprique*. Leur composition et leurs propriétés sont à peu près les mêmes que celles de l'Acide phocénique, et comme lui forment avec les bases des Sels odorans. (G..N.)

PHOCINS. MAM. Nom par lequel Vicq-d'Azyr, dans ses Mélanges d'anatomie comparée, désignait les Phoques en général. Ce nom à terminaison irrégulière n'a point été adopté. *V.* PHOCACÉS. (LESS.)

PHOENICITIS. MIN.? Pline, qui mentionne cette Pierre, dit simplement qu'elle a la forme d'une Datte. C'était peut-être une pointe d'Oursin fossile. (B.)

PHOENICOBALANUS. BOT. PHAN. Le fruit que Pline mentionne sous ce nom et comme une sorte de Datte qui causait l'ivresse, était un Myrobolan, selon quelques commentateurs. (B.)

PHOENICOPHAUS. OIS. (Vieillot.) *V.* MALKOHA.

PHOENICOPTERUS. OIS. *V.* PHÉNICOPTÈRE.

PHOENICURUS. OIS. Nom scientifique du Rossignol de muraille. *V.* SYLVIE. (B.)

PHOENIX. OIS. (Belon.) Syn. de Paradis, *Paradisæa*. *V.* ce mot. (B.)

PHOENIX. INS. (Engramelle.) Syn. de *Sphinx Celerio*, L. (B.)

PHOENIX. BOT. PHAN. Ce nom, que les anciens paraissent avoir donné à l'Ivraie ou bien à un Chardon fort épineux, désigne aujourd'hui en botanique le Dattier. *V.* ce mot. (B.)

PHOIX. OIS. (Aristote.) Syn. présumé d'*Ardea stellaris*, L. *V.* HÉRON. (B.)

PHOLADAIRES. *Pholadariae*. CONCH. Famille de Mollusques conchifères, établie par Lamarck dans la Philosophie zoologique où elle est placée l'avant-dernière des Acéphales entre les Solénacés et les Ascidiens. Elle est composée de quatre genres, Pholade, Taret, Fistulane et Arrosoir. Dans l'Extrait du Cours, elle est plus séparée des Ascidiens qui forment la deuxième section des Acéphales. Les Pholadaires terminent la première; elle est aussi séparée des Solénacés par la famille des Lithophages, ce qui met dans le voisinage des Pholades les Saxicaves et autres genres analogues qui font partie de cette nouvelle famille. Cuvier n'a point adopté les Pholadaires; les genres dont ils se composent font partie de la famille des Enfermés, et sont mis en rapport avec les Byssomies et les Hiatelles. Férussac aussi, d'après cette indication, a eu soin de réunir dans ses Tableaux systématiques, dans la famille à laquelle il donne le nom de Pholades, les genres Hiatelle, Saxicave, Gastrochène et Pholade. Cet arrangement n'est certainement point naturel. Malheureusement Férussac, dans l'ouvrage que nous citons, a toujours voulu mêler sous une nouvelle forme les méthodes de Cuvier et de Lamarck; il a dû nécessairement en résulter des erreurs graves, surtout dans les occasions où ces célèbres naturalistes se sont trompés dans les rapports des genres : c'est ainsi qu'il a réuni dans un même cadre deux opinions erronées. Le genre Gastrochène n'est point admissible quand on veut se donner la



peine de le bien étudier ; il doit rentrer dans le genre *Fistulane* (V. *GASTROCHÈNE* et *FISTULANE*). Les genres *Saxicave* et *Hiatelle*, quoique d'une organisation assez voisine de celle des *Pholades*, en diffèrent cependant assez pour ne pas être mis en contact avec elles, et ils ont d'ailleurs une coquille qui les distingue suffisamment à défaut d'autres caractères. La manière dont Lamarck a formé sa famille des *Tubicolées*, a eu beaucoup d'influence, il faut l'avouer, sur les rapports que l'on a voulu établir avec les *Pholades*. Si l'on avait fait attention seulement aux coquilles des *Tarets* et des *Térédines*, comparativement à celles des *Pholades*, abstraction faite du tube et des pièces accessoires, on aurait trouvé tant d'analogie, qu'on n'aurait point hésité un moment à réunir ces trois genres dans une seule famille. Cet arrangement est celui que Blainville a proposé dans son *Traité de Malacologie*, p. 577. Il a remplacé le nom de *Pholadaires* par celui d'*Adesmacés* (V. ce mot au *Suppl.*), et effectivement ce n'est plus la famille des *Pholadaires* de Lamarck que l'on trouve réduite, dans son dernier ouvrage, aux deux genres *Pholade* et *Gastrochène*. Outre les trois genres que nous avons cités dans la famille des *Adesmacés* de Blainville, on trouve de plus le genre *Cloisonnaire*, qui n'est peut-être qu'une espèce gigantesque de *Taret*, et un genre *Fistulane* qui ne pourra être conservé, parce qu'il est fait avec une *Coquille* qui, comme nous le démontrerons à l'article *TARET*, doit faire partie de ce genre par tous les caractères que l'on en connaît. Latreille, dans ses *Familles naturelles*, p. 225, n'a point fait les mêmes rapprochemens ; il a conservé sous le nom de *Térédinites*, la famille des *Tubicolées* de Lamarck ; il a supprimé le genre *Gastrochène*, et a adopté la famille des *Pholadaires* pour le genre *Pholade* lui seul. (D..H.)

PHOLADE. *Pholas*. CONCII. Pline

est le seul parmi les anciens qui ait fait mention de la *Pholade* sous le nom de *Concha longa*. Rondelet a traduit littéralement ce nom, et, à l'exemple de Pline, l'a appliqué à une espèce de *Pholade*. Aldrovande a imité Rondelet en adoptant le *Concha longa* de Pline, mais il y a fait figurer plusieurs autres espèces appartenant aux *Pholades*, et, à l'exemple de Rondelet, a employé le même nom pour une autre *Coquille* qui est indubitablement du genre *Lutraire*. Ainsi on ne peut dire que le genre *Pholade* existait dans les anciens auteurs. C'est Lister qui en est le véritable créateur ; il lui donne le nom de *Pholade* et le circonscrit très-nettement : il va même plus loin, en le plaçant parmi les *Multivalves* dans une section séparée, arrangement long-temps après adopté par Linné et que bien des personnes lui attribuent encore aujourd'hui. Langius, dans sa *Méthode*, caractérise et circonscrit le genre *Pholade* sans faire mention des pièces accessoires, ce qui n'empêche pas de le reconnaître par sa phrase descriptive. On trouve également le genre *Pholade* dans la *Méthode* de Tournefort ; il n'est pas comme dans celle de Lister rapproché des *Multivalves*, mais la phrase qui le caractérise est si courte qu'elle laisse beaucoup de vague, à tel point qu'il serait possible de ranger dans ce genre presque toutes les *Coquilles* perforantes. D'Argenville, et peu après Favanne, ont conservé le genre *Pholade* dans son intégrité. Il fait partie des *Multivalves* de ces auteurs. Klein, qui dans son *Methodi Ostracologicae*, a caractérisé d'une manière si peu rationnelle le plus grand nombre de ses genres, et qui les a multipliés sans besoin, n'en a pas fait de même pour les *Pholades*. Il les range dans sa classe des *Pyloris*, et il les circonscrit par une phrase caractéristique suffisante. Ce que nous venons de rapporter prouve d'une manière non équivoque, que Linné n'a fait qu'imiter ses devanciers pour

ce qui a rapport au genre qui nous occupe. Il l'adopte, le place dans les Multivalves comme Lister et quelques autres, sans faire attention qu'il n'a de rapports ni avec les Oscabrions, ni avec les Cirrhipèdes. Adanson, qui avait étudié les Animaux des Pholades et des Tarets, vit bien qu'ils étaient liés par des rapports assez intimes, aussi ils firent à eux seuls sa troisième classe, les Conques multivalves, qu'il partagea en deux familles qui ne renfermèrent chacune qu'un seul genre. On aurait dû imiter cette manière si naturelle d'envisager les rapports des deux genres. Il n'en fut pas ainsi : Linné, pendant long-temps, imposa la puissance de son nom aux zoologistes qui restèrent ses serviles imitateurs, au lieu de chercher à perfectionner ses immortels travaux. Il serait superflu de citer ici ces auteurs, puisqu'ils ne changèrent rien à la classification linnéenne.

Nous arrivons ainsi aux premiers travaux de Cuvier et de Lamarck. Ces deux hommes de génie donnèrent une marche toute nouvelle et toute philosophique aux sciences naturelles. Ils restèrent les admirateurs de Linné, mais ils osèrent se mesurer avec un tel colosse. Le temps n'était plus où on aurait traité de profanes et de sacrilèges les hommes qui auraient voulu devenir les réformateurs des créations de Linné. Ils sentirent l'un et l'autre combien était défectueuse cette classe des Multivalves. Ils virent bien, comme Adanson, que les Pholades et les Tarets étaient de véritables Bivalves aussi bien que les Fistulanes de Bruguière. Ces idées furent reçues par tous les conchyliologues français. De Roissy, dans le Buffon de Sonnini, fut un des premiers qui les adopta. Quelques années après, Lamarck, en établissant des familles parmi les Invertébrés, rapprocha, dans celle des Pholadaires (V. ce mot), les quatre genres Pholade, Taret, Fistulane et Arrosoir. Il la conserva dans l'Extrait du Cours (1811) en y ajoutant le genre

Clavagelle qui lie les Fistulanes aux Arrosoirs. Ainsi se préparaient les matériaux d'une nouvelle famille dont nous parlerons bientôt.

Cuvier (Règn. Anim.) termina la longue série des Acéphalés testacés par sa famille des Enfermés dont les derniers genres sont les Pholades, les Tarets et les Fistulanes. Ces trois genres sont les seuls qu'il admette de la famille des Pholadaires. Lamarck réforma lui-même cette famille. Dans son dernier ouvrage, il sépara des Pholades les Mollusques qui ont la propriété d'envelopper leur coquille bivalve dans un tube, d'où le nom de Tubicolées, qu'il leur imposa (V. ce mot). Entraîné par ce caractère trop exclusif, il isola les Pholades de leurs vrais rapports, et en rapprocha à tort, selon nous, le Gastrochène, qui n'est autre chose qu'un double emploi inutile des Fistulanes. (V. GASTROCHÈNE et FISTULANE). Férussac imita Lamarck en le modifiant, c'est-à-dire que dans la famille des Pholades il ajouta les genres Hiatelle et Saxicave, et rejeta aussi, dans les Tubicolées, les Tarets et autres genres analogues. Blainville, dans son Traité de Malacologie, a rétabli, d'une manière fort convenable, les rapports des Pholades et des genres environnans dans la famille des Adesmacés. V. ce mot au Supplément.

L'organisation des Pholades est bien connue. Elle n'a rien qui la distingue d'une manière essentielle des autres Lamellibranches siphonifères, si ce n'est le défaut de charnière qui est remplacé par deux callosités produites par l'exubérance des lobes postérieurs du manteau qui sécrètent aussi une ou plusieurs pièces calcaires accessoires à la Coquille bivalve. Les Pholades ayant l'habitude de vivre enfoncées dans le sable, l'argile, le bois ou la pierre, sont, comme tous les Perforans, munis de deux longs tuyaux charnus, réunis dans une seule enveloppe musculaire. Ils sont destinés à recevoir et à rejeter l'eau nécessaire à la respiration et à

la nutrition du Mollusque. Le manteau, formé comme à l'ordinaire, de deux lobes, est fermé dans presque toute sa longueur; il ne laisse qu'une petite ouverture antérieure pour le passage du pied, qui est ordinairement assez peu développé. Les feuillets branchiaux sont médiocrement développés; ils se prolongent un peu dans la cavité du siphon branchial. Ce genre est caractérisé de la manière suivante: corps épais, assez peu allongé, subcylindrique ou conique; le manteau ouvert à la partie inférieure et antérieure, et formant en dessus un lobe qui débordé les sommets; pied court, large, aplati à sa base, passant par l'ouverture du manteau. Coquille mince, ovale, allongée, équivalve, inéquilatérale; les valves ne se touchant qu'au milieu de leurs bords; les sommets peu marqués et cachés par une callosité produite par l'expansion des lobes dorsaux du manteau; charnière sans dents; une sorte d'appendice comprimé, recourbé, ou de cuilleron en dedans du sommet de chaque valve; ligament nul ou presque nul, remplacé par les expansions palléales postérieures à la surface desquelles se développent une ou plusieurs pièces calcaires accessoires; un seul muscle adducteur plus ou moins postérieur, avec une impression palléale profondément sinueuse en arrière, et conduisant à la partie antérieure de la coquille.

On a découvert, sur les côtes d'Angleterre, une espèce de Pholade fort singulière, dont quelques zoologistes anglais ont fait un genre particulier sous le nom de Pholadidoïde. Cette espèce a cela de remarquable, qu'étant dépourvue de pièces postérieures, elle a, au bord postérieur de chaque valve, un appendice assez long, mince, lamellaire, qui, réuni avec son semblable, forme une cavité infundibuliforme entièrement extérieure, attachée aux valves par un ligament membraneux. Par cette modification se trouve établi un intermédiaire entre les Pholades et les

Térédines (*V. ce mot*). Les Pholades, que l'on nomme aussi Dails sur nos côtes, servent de nourriture aux habitans de ces localités. Quelques grandes espèces sont même fort estimées sur les côtes de la Méditerranée. Il paraît que les anciens les estimaient assez pour en avoir fait un sujet de leur culte, s'il est vrai, comme l'a dit Desmarest père, que le temple de Jupiter Sérapis ait servi de réservoir pour les élever, ce qui expliquerait leur présence dans les colonnes de ce monument. On ne connaît encore qu'un petit nombre d'espèces fossiles: une d'Angleterre, une de Touraine, deux d'Italie, et trois des environs de Paris. Ces dernières ne sont connues que depuis la publication de notre Mémoire sur les Perforans de Valmondois. Avant cela, le bassin de Paris semblait être dépourvu de ce genre et de plusieurs autres. Notre découverte intéressait la zoologie en faisant connaître un assez grand nombre d'espèces nouvelles, et la géologie par les circonstances particulières où elles se trouvèrent. Elles s'étaient creusé des loges dans des morceaux roulés de Calcaires grossiers, et surtout de Calcaire d'eau douce à Limbées, ce qui suppose un long séjour de la mer pour la formation des derniers dépôts du bassin de Paris.

PHOLADE DATTE, *Pholas Dactylus*, L., Gmel., p. 3214, n. 1; Lamk., Anim. sans vert. T. v, p. 444, n. 1; Lister, Conchyl., tab. 433; Chemn., Conchyl. T. VIII, tab. 101, fig. 859; Born., Mus. Cæs. Vind., pl. 1, fig. 7; Encyclop., pl. 168, fig. 2 à 4. C'est une des espèces les plus communes de nos mers. Elle acquiert jusqu'à quatre ou cinq pouces de longueur. Elle a trois pièces postérieures et bâillantes antérieurement pour le passage du pied.

PHOLADE CRÉPUE, *Pholas crispata*, Lamk., Anim. sans vert. T. v, p. 445, n. 7; Gmel., p. 3216, n. 6; Pennant, Zool. Brit. T. IV, pl. 40, fig. 12; Chemn., Conchyl.

liolog. T. VIII, tab. 102, fig. 872 à 874; Encyclop., pl. 169, fig. 5 à 9. On distingue bien facilement celle-ci, en ce qu'elle est ovale et très-bâillante des deux côtés, antérieurement et postérieurement. La partie antérieure seule de la coquille est crépue, le côté postérieur est lisse, ces deux parties sont nettement séparées par un large sillon peu profond qui coupe les valves en deux. Cette espèce n'a qu'une seule pièce postérieure que l'on peut considérer comme rudimentaire, puisqu'elle reste constamment membraneuse.

**PHOLADE STRIÉE**, *Pholas striata*, Blainv., Traité de Malacol., p. 578, pl. 80, fig. 7; *Pholas Goodall*, ib., Dictionn. des Sc. natur. T. XXXIX, p. 552. Cette Coquille, dont les Anglais ont fait le genre *Pholadidoïde*, est très-remarquable par les appendices des valves qui forment un prolongement tubuleux par leur réunion. Nous avons déjà mentionné cette Coquille singulière.

**PHOLADE CONOÏDE**, *Pholas conoïdea*, N., Descript. des Coquil. foss. des envir. de Paris, T. I, pl. 2, fig. 1 à 5 et 14 à 17. Coquille ovale, conoïde, obtuse et close antérieurement, finement et agréablement striée; antérieurement, ces stries sont crépues; postérieurement, elles sont moins nombreuses et point crépues; la partie antérieure et la postérieure séparées par un sillon unique, étroit, submédian. Une seule pièce postérieure, retenue sur le dos de la coquille par deux petits crochets des valves, qui s'enfoncent sous une sorte de cloison qui sépare cette pièce en deux parties inégales. Cette espèce n'a pas plus de sept à huit millimètres de longueur sur douze de largeur. Elle vient de Valmondois où nous l'avons découverte avec deux autres espèces. (D..H.)

\* **PHOLADIDOÏDE**. *Pholadidoïdes*. CONCH. Genre proposé par quelques auteurs anglais, au dire de Blainville, pour une Pholade fort singu-

lière des côtes d'Angleterre. Ce genre ne présente pas de caractères suffisants pour être adopté. L'auteur que nous citons en a fait une des sous-divisions des Pholades. C'est à ce mot, auquel nous renvoyons, que nous en avons également fait mention. (D..H.)

**PHOLADIER**. *Pholadarius*. CONCH. L'Animal des Pholades. (B.)

**PHOLADITE**. CONCH. On a quelquefois donné ce nom aux Pholades ainsi qu'aux Balanes fossiles. (B.)

\* **PHOLADOMYE**. *Pholadomya*. MOLL. Genre très-intéressant nouvellement découvert sur les côtes d'Islande, et qui rend faciles à placer une foule de Coquilles pétrifiées des terrains secondaires que l'on confondait parmi les Myes. Cette Coquille fut publiée, pour la première fois, dans le n° 19 du *Genera* de Sowerby. Elle a, d'une part, des rapports de forme et de couleur avec les Pholades, sans en avoir la charnière et les pièces accessoires, et d'un autre côté, offre de l'analogie avec les Myes, pouvant servir d'intermédiaire entre ces deux genres. Ce nouveau genre est doublement utile pour la zoologie et pour la géologie. On voit, par l'embarras où se trouvaient les personnes qui s'occupent de ces sciences, combien il était nécessaire de placer juste des Coquilles si singulières que l'on ne pouvait rapporter aux Myes et aux Lutraires qu'avec beaucoup de doute, et qui, pouvant servir à caractériser certaines couches de terrains, étaient rejetées comme étant communes à beaucoup d'autres. Le genre *Pholadomye* a été caractérisé de la manière suivante, sur la seule espèce vivante que l'on connaisse : Coquille mince, subtransparente, blanche, transverse, ventrue, oval, inéquilatérale, le côté antérieur le plus obtus et le plus court; bâillante des deux côtés, mais plus postérieurement qu'antérieurement; charnière ayant une petite fossette allongée, subtrigone, et une nymphe marginale saillante sur chaque valve; ligament externe, court, inséré sur

les nymphes, à leur face externe; deux impressions musculaires peu distinctes, tant elles sont superficielles. Elles sont jointes par une profonde sinuosité de l'impression palléale; les crochets sont très-rapprochés. Les Pholadomyes sont des Coquilles fort minces, le plus ordinairement ornées de côtes plus ou moins nombreuses ou derides, soit longitudinales, soit transversales. Ces divers accidens se reproduisent à l'intérieur des valves, à cause de leur peu d'épaisseur, et se dessinent très-nettement en relief sur les Moules pétrifiées que l'on trouve assez fréquemment dans certaines localités. Ces impressions, que l'on ne rencontre jamais dans les Lutraires et les Myes, étaient ce qui jetait le plus d'embarras pour rapporter ces Moules à leur véritable genre.

PHOLADOMYE BLANCHE, *Pholadomya candida*, Sowerb., *Genera of Shells*, etc., n. 19, genre Pholadomye. Cette espèce est celle qui a servi à caractériser le genre. Elle se distingue spécifiquement en ce qu'elle est transversalement oblongue, très-courte antérieurement et arrondie; côté postérieur allongé, subanguleux; la partie moyenne de la coquille est convertie de grosses côtes arrondies, divergentes du sommet au bord inférieur des valves. Elles sont coupées transversalement par des stries d'accroissement assez régulières et profondes, ce qui donne à cette partie de la coquille l'apparence d'être quadrillée. (D..II.)

PHOLAS. CONCH. V. PHOLADE.

PHOLCUS. ARACHN. Genre del'ordre des Pulmonaires, famille des Aranéides, section des Dipneumones, tribu des Inéquitèles, établi par Walckenaer, et adopté par Latreille qui lui donne pour caractères : pattes très-longues et déliées, la première paire et ensuite la seconde et la quatrième plus longues; mâchoires allongées, rétrécies et inclinées vers leur extrémité; languette ou lèvre grande, triangulaire, dilatée dans

son milieu; yeux au nombre de huit, presque égaux, placés sur un tubercule, trois de chaque côté, disposés triangulairement, et les deux autres intermédiaires, plus écartés, plus antérieurs, et sur une ligne transversale. Ces Arachnides se distinguent des autres genres de la tribu des Inéquitèles, parce qu'elles sont les seules dont la seconde paire de pattes soit, après la première, la plus longue de toutes, ou du moins égale à la quatrième; celle-ci, dans les autres genres, surpasse en longueur les deux paires intermédiaires. La seule espèce connue de ce genre est :

Le PHOLCUS PHALANGISTE, *Pholcus phalangioides*, Walck., *Hist. des Aran.*, fasc. 5, tab. 10, mâle et femelle; l'Araignée domestique à longues pattes, Geoff.; *Aranea Pluchii*, Scop. Son corps, qui est long d'environ quatre lignes, est allongé, d'un jaunâtre livide et pubescent; l'abdomen est plus foncé, de couleur plombée, et marqué de taches noires disposées longitudinalement; il est très-mou et cylindrico-ovalaire. Les principales parties de l'organe sexuel du mâle consistent en un corps globuleux, vésiculeux, accompagné de crochets inégaux, irréguliers, courbés, et d'une sorte de palette triangulaire et velue; l'extrémité supérieure de cette palette présente de petits appendices en forme de dents qui sont des prolongemens terminaux de la membrane qui tapisse sa partie antérieure. Les pattes sont très-longues, très-fines et caduques; elles sont hérissées de petits poils, et ont un anneau blanchâtre à l'extrémité des cuisses et des jambes. Cette espèce est très-commune en France. On la trouve dans nos maisons, où elle file, aux angles des murs, une toile composée de fils lâches et peu adhérens entre eux. La femelle agglutine ses œufs en un corps rond, nu, qu'elle porte entre ses mandibules. Latreille a observé que cette Araignée agite quelquefois son corps d'une manière très-rapide, comme

le font souvent quelques Tipules.

(G.)

\* PHOLEOSANTHÉES. *Pholeosanthææ*. BOT. PHAN. Ce nom a été donné par Blume (*Bijdragen tot de Flora van nederlandsch Indie*, p. 454) à la première section des Urticées, qui se distingue par un réceptacle commun presque fermé, contenant des fleurons femelles ou mâles sur le même individu ou sur des individus distincts, et par l'embryon qui est renversé dans un albumen charnu. Le genre Figuier est le principal de cette section. (G..N.)

\* PHOLIDANDRA. BOT. PHAN. (Necker.) Syn. de *Raputia* d'Aublet. *V.* ce mot. (B.)

PHOLIDIE. *Pholidia*. BOT. PHAN. Genre de la famille des Myoporinées et de la Didynamie Angiospermie, L., établi par R. Brown (*Prodr. Flor. Nov.-Holland.*, p. 517) qui lui a imposé les caractères suivans : calice profondément divisé en cinq parties, et ne changeant pas après la fructification. Corolle infundibuliforme, dont le tube est plus long que le calice ; la gorge agrandie, bossue d'un côté ; le limbe court, irrégulier, à deux lèvres ; la supérieure à deux lobes recourbés ; l'inférieure à trois divisions égales et étalées. Quatre étamines incluses et didynames, à anthères barbues. Stigmate capité, échancré. Drupe sèche, contenant un noyau quadriloculaire et tétrasperme.

La PHOLIDIE A BALAIS, *Pholidia scoparia*, R. Br., *loc. cit.*, est un Arbrisseau qui a le port de nos Arbrisseaux dont on fait des balais, c'est-à-dire dont les branches sont longues, droites, flexibles, munies de feuilles opposées, subulées. Ses fleurs ont la corolle bleue, munie extérieurement de petites écailles. Elles sont solitaires au sommet de pédoncules axillaires et dépourvus de bractées. Cette Plante croît sur les côtes méridionales de la Nouvelle-Hollande. (G..N.)

\* PHOLIDOTA. BOT. PHAN. Genre

de la famille des Orchidées et de la Gynandrie Monandrie, L., établi par Lindley et publié par le professeur Hooker (*Exot. flor.*, t. 138) qui lui assigne les caractères suivans : les fleurs sont renversées ; les trois sépales extérieurs sont semblables entre eux, presque dressés, carenés sur leur dos ; les deux extérieurs sont un peu plus courts et semblables. Le labelle est concave et trilobé ; le gynostème à peu près de la même longueur que les sépales, est un peu recourbé, dilaté dans sa partie supérieure et membraneux sur les bords ; l'anthère est terminale, operculiforme, à deux loges, qui contiennent chacune deux masses polliniques, solides, ovoïdes, adhérentes par leur base à une glande qui leur est commune.

Une seule espèce, originaire de l'Inde, compose ce genre ; c'est le *Pholidota imbricata*, Hook., *loc. cit.*, ou *Cymbidium imbricatum*, Carey, *Mss.* C'est une Plante parasite, ayant sa racine fibreuse ; sa tige ou hampe renflée à sa base en un gros bulbe, enveloppée de quelques écailles et donnant naissance à une seule feuille, très-longue, elliptique, lancéolée, roulée à sa base, aiguë à son sommet, marquée d'environ sept nervures longitudinales et parallèles. Du sommet du bulbe naît une hampe simple, grêle, longue de plus d'un pied, nue à sa base, terminée par un long épi de fleurs. Ces fleurs sont accompagnées chacune à leur base d'une large bractée qui les cache entièrement avant leur épanouissement, se reconurent et sont imbriquées ; de-là le nom spécifique qui a été donné à cette Plante. (A. R.)

\* PHOLIDOTE. *Pholidotus*. INS. Nouveau genre de Coléoptères établi par Latreille (Fam. nat., etc.) et dont les caractères ne sont pas encore publiés. Le type de ce genre est le *Lamprima Humboldtii* de Latreille. (G.)

PHOLIDOTUS. MAM. (Brisson.) Syn. de Pangolin. *V.* ce mot. (B.)

\* **PHOLIOTA.** BOT. CRYPT. (*Champignons.*) Fries a désigné sous ce nom une tribu du genre Agaric appartenant à la série des *Derminus*. Les *Agaricus radicosus*, Bull., tab. 160, et *squammosus*, Bull., tab. 266, sont les espèces les plus communes de ce groupe. (AD. B.)

**PHOLIS.** POIS. (Artédi.) *V.* BLEN-  
NIE.

**PHOLIURUS.** BOT. PHAN. Genre de la famille des Graminées et de la Triandrie Dyginie, L., établi par Trinius (*Fundam. agrostogr.*) et qui a pour type le *Rottbollia pannonica* de Host. Il n'a pas été généralement adopté. *V.* ROTTBOLLE. (G.N.)

\* **PHOMA.** BOT. CRYPT. (*Hypoxy-lées.*) Genre établi par Fries dans la tribu des Cytisporées qui ne renferme jusqu'à présent qu'un petit nombre d'espèces placées auparavant parmi les Sphéries ou les *Xyloma*. Ce sont de très-petites Plantes parasites croissant sur les feuilles mortes, sur lesquelles elles forment des pustules arrondies, brunes ou noirâtres, ressemblant, par leur aspect, à des *Uredo* ou à de petits *Xyloma* avec lesquels on les a généralement confondus. Leur réceptacle est nul et remplacé par le tissu même de la Plante épaissi; le tubercule formé par ce tissu s'ouvre au sommet par un orifice arrondi et laisse échapper des séminules qui formaient dans son intérieur une masse granuleuse et qui n'étaient pas contenues dans des thèques. Le *Phoma saligna* (*Xyloma salicina*, De Caud., Mém. du Mus., p. 525; *Sphæria salicina*, Sowerb., tab. 572, fig. 1) est considéré comme le type de ce genre auquel se rapporte également le *Sphæria populi*, Sow., tab. 574, fig. 2, et le *Sphæria Pustula*, Pers., *Synopsis*, p. 91. (AD. B.)

**PHONÈME.** *Phonemus.* MOLL. Genre proposé par Montfort pour une Coquille microscopique qui pourrait faire partie du genre Vorticiale de Lamarck, et que Férussac a

placé dans son genre Lenticuline où il forme un groupe particulier. Blainville l'a rapporté au genre Polystomelle. Nous pensons, d'après D'Orbigny fils, qu'il doit faire partie du genre Rubuline auquel nous renvoyons. (D.H.)

**PHONOLITHE.** MIN. Le *Kleingstein* des Allemands. Roche feldspathique, compacte, sonore, des terrains pyrogènes anciens. Simple variété de Pérosilex, suivant Brongnart; sorte de Roche leucostinique lithoïde, suivant Cordier. (G. DEL.)

**PHONOS.** BOT. PHAN. (Théophraste.) Syn. présumé de *Carthamus lanatus*, L. *V.* CARTHAME. (B.)

\* **PHONYGAME.** *Phonygama.* OIS. Sous ce nom, nous proposons un genre voisin des *Barita*, pour recevoir un Oiseau fort remarquable dont nous avons publié la figure dans la Zoologie de la Coquille, planche 15, sous le nom de *Barita Kerandrenii*. Cette espèce a sa trachée-artère très-longue, disposée en tube arrondi, cartilagineux, composé d'un très-grand nombre d'anneaux (de cent dix à cent vingt), et ayant dix-sept pouces de longueur totale. Cette trachée, en partant des poumons, se dirige en avant jusqu'au sternum, sur le bord antérieur duquel elle se courbe pour descendre extérieurement et en arrière sur l'abdomen, en dessus des muscles qui forment les parois antérieures de cette cavité, et sous les teguments qui constituent la peau. Là elle se contourne, remonte l'espace d'un pouce, se recourbe aussitôt en formant une petite anse, et le tube, accolé à la portion précédente, redescend et forme, en se contournant de nouveau, un cercle entier qui vient ainsi s'accoller au bord externe du cercle précédent, et ceux-ci forment, par leur union, un disque ou plateau épais qui recouvre en entier l'abdomen. Le tube aérien remonte sur le sternum le long du cou, et se termine à la base de la langue comme à l'ordinaire. Cet Oiseau, si remar-

quable par son organisation (organisation dont on ne voit des traces que chez le Cygne et le *Psophia*), ne s'éloigne pas beaucoup, par les caractères extérieurs, des Cassicans. Mais on conçoit sans peine qu'une trachée placée aussi extérieurement doit apporter d'importantes modifications aux habitudes, aux mœurs et surtout à la fonction d'incubation, qui est rendue impossible. Peut-être la femelle est-elle privée de cet organe que nous ne pouvons comparer par la forme qu'à un cor de chasse. Le Phonygame possède à un haut degré le don de moduler des sons flatteurs et expressifs, et de passer rapidement par tous les tons de la gamme. C'est un magnifique Oiseau, en entier d'un vert bronzé bleu métallique, ayant deux huppées courtes sur les côtés de la tête. Il habite les vastes et imposantes forêts de la Nouvelle-Guinée qu'il anime par son chant mélodieux. Les Papous le nomment *Issape*, et dans certains cantons, *Mansinéme*. (LESS.)

**PHOQUE.** *Phoca*. MAM. Sous ce nom générique Linné, Erxleben, Illiger, Cuvier, Geoffroy Saint-Hilaire, Blainville, Desmarest et la plupart des auteurs qui les ont suivis, comprennent une grande famille naturelle de Mammifères carnivores et amphibies, dont les pieds sont enveloppés dans la peau et disposés en forme de nageoires. Cette organisation gêne leur marche sur la terre où ils ne font guère que ramper sur les rivages, tandis que dans l'eau ils nagent avec facilité. Les Carnivores amphibies ne comprennent que les deux genres anciens *Phoca* et *Trichechus*, et forment ainsi un groupe très-naturel que l'on a nommé *Phocacés*. Cuvier le place avant les Marsupiaux et après les Carnassiers digitigrades; Duméril au contraire les rejette à la fin de sa classe des Mammifères, dans son avant-dernière famille qui précède seulement les Cétacés. Latreille, dans ses Familles naturelles du règne animal,

a établi un cinquième ordre, celui des Amphibies, et sa première famille est celle des Cynomorphes, et comprend les genres *Phoque* et *Otarine*, ce dernier n'étant qu'un démembrement du premier. Temminck a suivi à peu près la même règle de classification que Cuvier. Les Phoques ont, dans ces derniers temps, été l'objet de travaux estimables dont nous présenterons une analyse détaillée, mais nous devons avouer cependant qu'il n'est pas d'être dont l'histoire soit plus incomplète, plus fautive, plus surchargée d'erreurs; aussi leur étude est-elle encore dans l'enfance. Comment en effet pouvoir grouper les renseignements épars, souvent incohérens des voyageurs, les seuls qui nous en aient fourni de nombreux, mais dont l'abondance ne compense pas la bonté, et qui sont ou ne peut plus embarrassans à mettre en ordre et à consulter avec fruit? Ces Animaux d'ailleurs varient suivant les âges, les sexes, les saisons et les climats. La plupart n'existent point dans nos musées et ne sont établis que sur des descriptions souvent incomplètes ou sur des figures dessinées avec plus ou moins d'exactitude. Les moyens de comparaison manquent donc pour établir leurs caractères, et par conséquent, la majeure partie des espèces se trouve reposer sur des êtres équivoques. Il n'en est pas de même de celles étudiées par les naturalistes modernes; leurs descriptions les isolent nettement de toutes les autres, et ce sont ces espèces-là que nous citerons de préférence. D'un autre côté, l'intérêt que présente l'histoire des Phoques sous le rapport de l'organisation, des mœurs, de l'habitation; les ressources qu'ils fournissent à l'économie politique; les armemens que nécessite leur chasse; les traits divers qui se rapportent à chacun d'eux, nous forceront à nous étendre un peu sur ces divers points, à outrepasser les bornes habituelles de nos articles, et à les diviser sous plusieurs titres spéciaux.



§ I. — *Historique du genre Phoque.*

Les Phoques ont été connus des anciens qui souvent les ont mentionnés dans leurs écrits sous le nom de *Phoca*, adopté par les modernes ; les poètes les nommaient les troupeaux du vieux Protée. Tous les auteurs de l'époque de la régénération des lettres, les décrivent également sous une foule de noms qu'il serait sans utilité de reproduire : quelques-uns, tels que Celsius, Olaus Worm, Aldrovande et Gesner, en donnèrent des figures plus ou moins grossières. Mais nous ne remonterons pas plus haut que les écrits de Linné, et même que la treizième édition du *Systema naturæ* donnée par Gmelin. Les Phoques (*Phoca*) commencent la troisième classe, *Mammalia feræ* de Linné, où le nombre des espèces est borné à dix. Cependant ces Animaux venaient d'être mieux étudiés ; Steller avait fait connaître ceux du pôle boréal ; Egède et Crantz y ajoutèrent quelques espèces, et Molina les Phoques Urigne et Eléphant de la mer du Sud. Erxleben (*Syst.*, 1777) n'a décrit que neuf espèces et paraît avoir donné tous ses soins à la synonymie, qui n'en est pas moins souvent erronée. Buffon et les naturalistes qui le suivirent, n'ajoutèrent que des faits partiels à ce que l'on savait sur ces Animaux ; mais déjà la multiplication des espèces ne permettait guère de les présenter avec ordre et netteté. Boddaert, le premier, puis Péron sur les traces de Buffon, eurent l'idée heureuse de diviser le genre Phoque en deux, suivant que ces Animaux ont une conque extérieure apparente ou nulle. Les premiers reçurent le nom d'Otarie, *Otaria*, et les seconds conservèrent le nom de Phoques proprement dits, *Phoca* ; cette division fut généralement admise, et elle est d'autant plus commode pour la pratique qu'elle est fondée sur un caractère facile à saisir et à distinguer. Tout récemment F. Cuvier, portant un examen attentif sur des crânes qui existent dans le cabinet d'anatomie, fut

autorisé à former sept genres caractérisés par la forme des dents, et enfin Nilsson en ajouta un huitième, également établi sur ces organes. Blainville avait déjà cherché à séparer en coupes plus nombreuses, et en se servant de caractères tirés des dents incisives, les Phoques dont il put étudier les dépouilles, mais sans leur donner de noms distinctifs. Linné caractérisa ce genre de la manière suivante : incisives supérieures aigües, parallèles, au nombre de six, les extérieures plus grandes que les intérieures ; les inférieures au nombre de quatre, égales, régulières, obtuses ; canines plus longues du double que les incisives, aigües, robustes ; molaires, cinq ou six de chaque côté, tricuspides ; auricules nulles ; pieds postérieurs réunis. Erxleben adopta l'exposition des caractères donnés par Linné et en modifia seulement quelques points ; c'est ainsi qu'après la phrase erronée d'auricule nulle, il ajoute chez la plupart, et qu'après celle de pieds postérieurs réunis, il place le mot pentadactyles. Nous passons sous silence les caractères génériques adoptés par divers auteurs moins connus et intermédiaires à Linné et à Cuvier. Ce dernier, dont le nom est d'un si grand poids en zoologie, définit ainsi les Phoques : ce sont des Animaux qui ont quatre ou six incisives en haut, quatre en bas, des canines pointues, et des molaires au nombre de vingt, vingt-deux ou vingt-quatre, toutes tranchantes ou coniques, sans aucune partie tuberculeuse ; cinq doigts à tous les pieds, dont ceux de devant vont en décroissant du pouce au petit doigt, tandis qu'aux pieds de derrière le pouce et le petit doigt sont les plus longs, et les intermédiaires les plus courts ; les pieds de devant sont enveloppés dans la peau du corps jusqu'au poignet, ceux de derrière presque jusqu'au talon ; entre ceux-ci est une très-courte queue.

Frédéric Cuvier, dans un travail fort remarquable et basé sur une connaissance rigoureuse des es-

pièces soumises à son examen, divisa les Phoques existans dans les collections, en sept genres qu'il nomma : *Calocéphale*, *Sténorhynque*, *Pélage*, *Stemmatope*, *Macrorhin*, *Arctocéphale* et *Platyrrhynque*. Dans ses sept genres, F. Cuvier ne décrivit qu'un petit nombre d'espèces; il fut forcé de rejeter, sous les anciens noms de Phoque et d'Otarie, la plupart des individus vaguement connus. Nous pensons devoir passer successivement en revue ces nouveaux genres et les caractères qui leur sont assignés.

1°. CALOCÉPHALE, *Calocephalus*, F. Cuv. Mâchelières formées principalement d'une grande pointe placée au milieu, d'une plus petite située antérieurement, et de deux également plus petites, placées postérieurement; boîte cérébrale bombée sur les côtés, aplatie au sommet; de légères rugosités pour crêtes occipitales: dents: trois, quatre, six incisives, deux canines, dix molaires en haut; quatre incisives, deux canines, dix molaires en bas. Les espèces que Frédéric Cuvier admet dans ce genre, sont les Phoques Veau marin, Lièvre, maibré, Lagnre, groënlandais, hérissé et barbu. Tel qu'il est composé, le groupe des Calocéphales comprend des Animaux qui vivent dans nos mers, et qui se distinguent par la membrane interdigitale, qui ne dépasse pas les doigts et qui n'enveloppe pas entièrement ceux de devant, en ce que les doigts vont en diminuant de longueur graduellement de l'interne à l'externe, et que les deux doigts externes des pieds postérieurs sont plus longs que les autres; par leur pupille verticale; par les narines qui sont obliques; par la langue qui est échancrée à son sommet; par leurs mamelles qui sont au nombre de quatre et abdominales. Les Calocéphales sont remarquables par une grande intelligence, ce qu'ils doivent en partie à leur organe cérébral largement développé. Ils sont doux, faciles à apprivoiser, susceptibles d'attache-

ment, et reconnaissent les soins qu'on leur porte; ils nagent avec la plus grande aisance, mais se traînent avec difficulté et effort sur le rivage, où ils se rendent pendant certains temps de l'année.

2°. STÉNORHYNQUE, *Stenorhynchus*, F. Cuv. Le museau est très-proéminent et effilé; les dents sont composées à leur partie moyenne d'un long tubercule arrondi, cylindrique, recourbé en arrière, et séparé des deux autres tubercules un peu plus petits, l'un antérieur et l'autre postérieur, par une profonde échancrure; leurs pieds n'ont que des ongles très-petits. Dans ce genre F. Cuvier ne place que le Phoque leptonyx de Blainville, dont le Phoque de Weddell n'est pas très-distinct. On ne connaît point ses habitudes ni ses mœurs.

3°. PÉLAGE, *Pelagius*, F. Cuvier. Museau allongé, très-élargi à son extrémité, à chanfrein très-arqué; incisives supérieures échancrées transversalement à leur extrémité; les inférieures simples; molaires épaisses et coniques, n'ayant en avant et en arrière que des petites pointes rudimentaires. Une seule espèce appartient au genre Pélage, c'est le Phoque moine de la mer Adriatique, dont les pieds de derrière sont quelquefois privés d'ongles, les naines parallèles, la pupille verticale, l'oreille sans conque externe, quatre mamelles placées autour du nombril.

4°. STEMMATOPE, *Stemmatopus*, F. Cuv. Une seule espèce appartient à ce genre, qui caractérise un organe érectile, surmontant la tête; trente dents dont les molaires courtes, élargies, ont une simple racine; leur couronne plutôt striée que dentelée, sort très-peu des gencives; le museau est étroit, obtus, et le cerveau assez développé; tout ce qu'on sait de son organisation se borne au manque d'oreille externe, à la langue qui est douce et échancrée, aux doigts qui sont onguiculés et bordés par la membrane natatoire. Le Phoque mitré de Camper, *Phoca cristata*, Gm.,

est encore le seul Amphibie de cette coupe que l'on connaisse.

5°. **MACRORHIN**, *Macrorhinus*, F. Cuv. Ce genre, comme le *Stemmatope*, s'éloigne beaucoup des Phoques proprement dits par ses formes, et surtout par son système dentaire; les dents sont au nombre de trente; les incisives sont crochues comme les canines, mais seulement un peu plus petites; les racines des molaires sont simples, plus larges que les couronnes, qui imitent un mamelon pédonculé. Le type de ce genre est fourni par l'Éléphant de mer de Péron.

6°. **ARCTOCÉPHALE**, *Arctocephalus*, F. Cuv. Trente-six dents; la tête surbaissée, le museau rétréci; les quatre incisives moyennes sont partagées transversalement dans leur milieu par une échancrure profonde; les inférieures sont entaillées d'avant en arrière; les molaires n'ont qu'une seule racine, moins épaisse que la couronne, qui consiste en un tubercule moyen, ayant à sa base, en avant et en arrière, un tubercule beaucoup plus petit. Dans les Arctocéphales, les membres antérieurs sont placés très en arrière, ce qui contribue à donner au cou une extension démesurée; les postérieurs ont leur membrane lobée dépassant les doigts, et à cinq festons; la coupe externe des oreilles est rudimentaire. On ne connaît qu'une seule espèce qui est l'Ours de mer de Steller et de Forster.

7°. **PLATYRHINQUE**, *Platyrrhinus*, F. Cuv. Région cérébrale très-élevée, le museau élargi; le même système dentaire, numériquement, que l'Arctocéphale, mais les incisives sont pointues et les molaires n'ont pas de pointe secondaire postérieurement. Le type de cette division est le Lion marin de Steller.

Tels sont les sept genres adoptés par F. Cuvier, et dans lesquels, faute de détails précis, on ne peut ranger la plupart des espèces mentionnées si vaguement sous les noms mille fois erronés de Veau marin, Lion marin, etc. Un autre genre fut

admis par Nilsson et fondé sur le *Phoca hispida* de Fabricius et adopté par Hornschuch dans un Mémoire sur une espèce de Phoque de la Poméranie (*Isis*, T. VIII, p. 810, 1824) sous le nom d'*HALYCHOERUS*. Les principaux caractères de ce genre seraient pris, suivant Hornschuch, du nombre et de la forme des dents. Celles-ci sont au nombre de trente-quatre; toutes sont coniques, recourbées, les inférieures égales, courtes, séparées également par un intervalle vide; les deux incisives externes d'en haut simulant des canines, et marquées d'un canal étroit à leur partie postérieure, les quatre intermédiaires plus longues et d'égale longueur; canines inférieures rapprochées, sillonnées en arrière et en dedans, s'engageant dans un intervalle des canines supérieures qui sont semblables; molaires triquetres, les supérieures convexes sur leur face externe, recourbées, les troisième et quatrième les plus grandes, les inférieures pyramidales, les deuxième et troisième plus grandes; les ongles sont plus longs et plus recourbés que chez les autres Phoques; une seule espèce est le Phoque gris ou *Phoca annellata* de Nilsson, des mers du Nord.

Telles sont les divisions admises aujourd'hui, mais comme la plupart des espèces ne sauraient y être placées, et que ces genres seront un jour l'objet d'un nouveau travail et peut-être d'une nouvelle révision, nous suivrons, dans la description des espèces, l'ordre plus communément admis des genres Phoque et Otarie.

#### § II. Description anatomique.

Destinés à vivre dans un fluide dense (Buffon attribuait cette faculté à l'ouverture du trou de botal), mais les observations modernes ont prouvé que cette prétendue ouverture constante était oblitérée comme chez les autres Animaux), tel que l'eau, susceptibles de séjourner longtemps sur terre, quoique ce ne soit pas cette dernière habitation qui leur

fournisse la nourriture, les Phoques doivent jouir d'une organisation en rapport avec ces deux moyens d'existence. Par les formes extérieures de leur enveloppe corporelle, ils ne diffèrent point des Quadrupèdes carnassiers terrestres, tandis que par leurs membres conformés pour la natation, ils s'en éloignent au contraire beaucoup. Les Phoques et les Lougres ont aussi plus d'un point d'analogie; nous sommes redevables à Daubenton des premiers détails positifs sur l'anatomie de ce genre; selon lui les Phoques sont plus particulièrement remarquables par les circonstances suivantes: le bras et l'avant-bras sont courts et cachés sous la peau de la poitrine; les doigts sont empâtés dans une membrane qui sert de nageoire, et sont au nombre de cinq; les poils sont généralement durs, secs et cassans; dans quelques espèces ils sont de deux sortes, et il y en a de doux et de soyeux; les soies des moustaches sont généralement plates et même noueuses à la manière des antennes de certains Insectes Coléoptères. Les viscères offrent entre autres particularités: un épiploon court et fort mince; le foie a plus d'étendue à droite qu'à gauche; l'estomac occupant le milieu de la région épigastrique, courbé en arc de cercle dont la convexité se trouve en arrière, et les deux extrémités en avant, est sans grand cul-de-sac; le canal intestinal fait de nombreuses circonvolutions; le cœcum est fort court et arrondi par le bout; le foie est très-grand, mais il est moins épais que long et large; les lobes, au nombre de quatre, sont fort longs et pointus, et c'est à tort que Perrault en indique six, car il aura pris pour autant de lobes distincts les trois portions du lobe moyen; la rate est placée transversalement de droite à gauche sur l'estomac; le pancréas est assez grand, très-épais, très-compacte, de forme oblongue irrégulière, plus large à son extrémité droite qu'à la gauche; les reins sont fort grands, tuberculeux en dehors; le cœur est

ovoïde, placé dans le milieu de la poitrine plus à droite qu'à gauche; poumons à un seul lobe volumineux, le côté gauche un peu plus grand que le droit. La langue est échancrée à l'extrémité, comme fourchue, très-étroite, très-mince au sommet, large, épaisse et courte à la base, garnie de papilles. Le cerveau est très-développé et le cervelet beaucoup plus grand à proportion. La vulve, chez la femelle, touche à l'anus, les lèvres sont fort minces; le clitoris fort gros et fort long; le vagin étranglé au milieu de sa longueur; le coi de la matrice formant un bourrelet aplati; la vessie de forme oblongue et presque conique. Le squelette des Phoques ne diffère que peu de la forme de ceux des autres Mammifères, et les différences principales s'observent seulement dans les organes locomoteurs. Cependant les os offrent des différences saillantes, dont voici les principales: les apophyses épineuses des vertèbres sont très-courtes; les côtes sont au nombre de quinze de chaque côté: dix vraies et cinq fausses; le sternum est composé de dix os fort étroits, et le dernier est le plus long de tous. Il y a cinq vertèbres lombaires, dont les apophyses épineuses ont peu de hauteur; la queue a douze vertèbres et le sacrum quatre; le bassin est très-long et fort étroit; les os pubis sont fort allongés et articulés comme chez l'Homme; il n'y a point de clavicules; les os de l'avant-bras sont très-courts; la tubérosité humérale est très-développée; les fémurs sont moins longs que les humérus; le tarse et le carpe sont composés de sept os.

Mais ce qu'il importe le plus de connaître ce sont les appareils des sens des Phoques, puisque par eux la vie de relation et de reproduction en est le résultat, et sous ce rapport nous ne pouvons mieux faire que de nous servir d'un très-bon travail exécuté par Rosenthal; il est intitulé: des Organes des sens chez les Chiens de mer, et il est inséré dans le T. XI, p. 675, des Mémoires de la Société de Bonn. Ce Mémoire, écrit en alle-

mand, a été traduit par notre collaborateur Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, jeune savant qui marche dignement sur les traces de son célèbre père, et qui a bien voulu nous le communiquer. Rosenthal entreprit son travail de concert avec le professeur Hornschuch, et chercha dans les différences de l'organisation intérieure à retrouver si ces différences coïncidaient avec les caractères différentiels extérieurs. Son but était de trouver le moyen de mieux préciser les caractères spécifiques, quoique plusieurs des organes intérieurs soient peu propres à cet usage; il s'occupa donc des appareils des sens et les étudia les uns après les autres. Nous allons le suivre dans le résultat de ses recherches.

*Tact.* — Si le tact est dans toute sa perfection chez l'Homme, s'il conserve ses plus précieux attributs chez plusieurs Animaux, il perd la plupart de ses avantages chez les Phoques; leurs enveloppes extérieures, leurs membres ne sont pas disposés favorablement pour en être le siège. Rosenthal regarde comme organes essentiels du toucher les longues soies d'une nature particulière qui revêtent les lèvres sous forme de moustaches roides; ces soies-palpes sont implantées au milieu des fibres d'un muscle épais qui sert à l'occlusion des cavités nasales; leur sensibilité exquise est mise en jeu, au contact des corps, mais elle est plus avivée encore lorsqu'elle coïncide avec l'ouverture de narines, parce que le sens de l'odorat ajoute un moyen de plus à la perception de la sensation. Ces poils des moustaches sont roides, annelés le plus souvent, arrondis à leur extrémité inférieure où ils sont traversés d'un canal central dans l'étendue d'une ligne et demie; ils sont dans toute la portion enfoncée dans les interstices du muscle *clausieur* des narines, entourés d'une capsule cornée cylindrique ou bulbe producteur ouvert à ses deux extrémités et nu en dehors, tandis que son intérieur est tapissé par une lé-

gère pellicule ou membrane vasculaire. Cette membrane forme une véritable gaine à la soie, et s'unit à la capsule cornée par son extrémité ouverte inférieure, va joindre le bout du canal de la soie, et s'y attache circulairement en y laissant pénétrer quelques légers petits vaisseaux. Cette membrane agit ainsi autour de la base du poil, comme l'anneau membraneux qu'on observe sur le pourtour de l'ouverture inférieure des plumes (V. F. Cuvier, Recherches sur l'organisation des Plumes, Ann. du Muséum, T. XIII, p. 227). Cette membrane mince dont l'existence est annoncée par les recherches de Rosenthal, peut aisément être brisée, et c'est ce qui explique le silence que Rudolphi observe à son égard et qui prouve qu'elle lui a échappé (Mém. Acad. Berlin, 1814-15). Cette membrane, en entrant dans le bulbe pour en tapisser les parois internes, laisse pénétrer des vaisseaux et des nerfs; ces derniers appartiennent à la deuxième branche principale de la cinquième paire, qui prend sur la surface un développement considérable; ils envoient de nombreux filets aux extrémités du bulbe, dont les poils ou soies des moustaches sont les prolongemens, et qui ont sans doute pour but de transmettre au bulbe, véritable siège de la sensation du toucher, les impressions qu'ils reçoivent par le contact des corps extérieurs. On conçoit alors que les sensations de relation par le toucher, doivent être très-obtuses chez les Phoques.

*Goût.* — La langue est longue de trois pouces, et large à sa partie postérieure d'un pouce trois quarts environ (ces proportions appartiennent seulement aux espèces de la taille du Veau marin du nord de l'Europe sans doute). Le muscle lingual reçoit comme chez les autres Animaux les hyo-glosse, génio-glosse, et les autres muscles de l'appareil hyoïdien; la membrane muqueuse qui la tapisse est douce et se replie en plusieurs rides à la partie

postérieure : elle recouvre une membrane fibreuse beaucoup plus épaisse et qu'on ne peut comparer qu'au réseau de Malpighi de certains Animaux herbivores; les papilles nerveuses, sièges du goût, sont de grandeur très-inégale; elles ne sont pas roides et leurs pointes sont dirigées en arrière; de très-petits rameaux nerveux se rendent à chacune d'elles; l'os hyoïde, par la manière dont il est placé et aussi par sa forme, a beaucoup de rapport avec celui de l'Homme; son corps est aplati, large d'à peu près trois lignes et disposé obliquement, de sorte que le bord tranchant est dirigé en haut et en devant, et que le bord épais est tourné en arrière et en bas; les cornes thyroïdiennes sont plus larges et plus robustes proportionnellement que celles de l'os hyoïde de l'Homme, et elles s'unissent immédiatement avec le cartilage thyroïde; leurs extrémités sont terminées par une membrane qui affecte la forme d'une membrane capsulaire; les cornes antérieures se composent de trois portions osseuses arrondies, réunies par des articulations. Ces pièces osseuses accessoires ont été retrouvées chez le Nègre, et plus rarement chez les Européens, par Scemmering; les muscles de la région hyoïdienne ne présentent rien de particulier.

*Odeur.* — Ce sens est bien moins développé, suivant Rosenthal, chez les Phoques que chez les autres Carnassiers. Il est de fait que la plupart d'entre eux paraissent ne point avoir la conscience des odeurs même à une faible distance. On doit penser que chez les Phoques l'appareil olfactif est disposé comme chez les Poissons à recevoir les particules des aromes apportés par un fluide beaucoup plus dense que l'air, tel que l'eau; leur respiration à terre est toujours gênée et ne s'exécute que par des inspirations fortes et aidées de tous les muscles, et notamment des divers plans de fibres intercostales.

La cavité nasale est inégalement large et très-comprimée à sa partie

supérieure par le développement des fosses orbitaires; le corps de l'ethmoïde est très-petit, et Rosenthal compte dans le *Phoca foetida*, à la partie externe des cornets supérieurs, sept apophyses aplaties et enroulées à leur bord; le cornet inférieur est au contraire très-grand et remplit en grande partie tout l'espace des fosses nasales antérieures et postérieures, et se trouve formé de feuillettes enroulées très-minces; la portion de la pituitaire qui la tapisse est mince, et reçoit comme à l'ordinaire les nerfs des première et cinquième paires; le nerf olfactif offre des différences que déjà Thienemann avait entrevues. Ainsi, naissant d'un prolongement remarquable du lobe moyen du cerveau, et d'un mince filet médullaire venant des parois latérales des cavités cérébrales, il prend la forme d'un cordon assez large, s'unit à la substance grise, sous le lobe antérieur, et s'y loge dans une gouttière profonde jusqu'à la lame criblée, où il se renfle sous forme d'un petit bulbe séparable en deux portions, qui ont de la ressemblance avec les feuillettes du *septum lucidum*. La portion membraneuse du cornet inférieur reçoit quelques petits filets provenant de la cinquième paire; les observations de Treviranus semblent prouver qu'aucunes branches de la première paire ne viennent s'y adjoindre. Le rebord des narines est formé d'une membrane épaisse, remplie de graisse, et qui s'attache à la portion cartilagineuse du vomer; il en résulte que les ailes du nez jouissent d'une grande mobilité et peuvent éprouver un degré de contraction assez puissant pour le fermer complètement. Ce mouvement est opéré par deux muscles, faisant l'office de constricteurs, et dont les fibres s'entrecroisent dans la lèvre supérieure et dans la membrane musculo-fibreuse du pourtour des narines; le plus large de ces muscles, l'élevateur des ailes du nez, prend naissance sur les côtés du maxillaire supérieur et des os nasaux, se di-

rige obliquement en bas et va s'épanouir dans le labial supérieur et au pourtour entier de la narine qui est placée de son côté; ses fibres, en se contractant, tirent ainsi les ailes du nez en dehors, et par conséquent les ouvrent de toute la capacité de leur diamètre transversal; le deuxième muscle, plus épais, est le constricteur des ailes du nez, qui naît de la partie postérieure du maxillaire supérieur, sur le rebord des alvéoles, se rend dans les tégumens de la lèvre supérieure, où il forme un faisceau musculaire, où sont logés les bulbes producteurs des soies des moustaches, et se rend à la partie antérieure de la cloison nasale, après avoir contourné le bord des buccinateurs; ses fibres en se contractant sur leur point fixe en dedans, serrent les ailes du nez contre la cloison, et opèrent en même temps un mouvement d'érection à chacun des poils ou soies des moustaches.

*Vue.* — Les yeux sont remarquablement grands et plus rapprochés que dans beaucoup d'autres Animaux; l'œil est presque sphérique et a un pouce six lignes de hauteur sur un pouce quatre lignes de diamètre transversal; la membrane sclérotique se compose d'un tissu épais et presque fibro-cartilagineux, mou et mince dans son milieu, mais épais en avant aussi bien qu'à la partie postérieure. L'usage ou le but de cette organisation n'est pas encore connu, bien que Blumenbach ait le premier mis en avant l'opinion que cette disposition pouvait servir au Phoque, aux divers mouvemens de l'œil pour voir sur terre comme dans l'eau. Rosenthal regarde la connaissance de l'épaississement de la sclérotique comme importante à approfondir, et comme propre aux êtres destinés à vivre dans un liquide dense tel que l'eau, et il remarque qu'on retrouve cette épaisseur notable chez tous les Animaux dont l'orbite est incomplètement osseux, que certains Poissons entre autres ont leur sclérotique comme cartilagineuse, et que

chez les Baleines elle est d'une force considérable. La cornée est aplatie, ayant environ neuf lignes de diamètre: elle est épaisse à ses bords, mince dans son milieu, et peut s'isoler aisément en plusieurs feuillets; une membrane brunâtre tapisse la surface interne de la sclérotique; son tissu est cellulaire et lâche, et paraît destiné à servir de moyen d'union entre les divers plans membraneux. Au-dessous existe une autre membrane, aisément séparable en deux feuillets; la vasculaire ou tunique choroidienne est entièrement formée par un tissu cellulaire qui unit le réseau vasculaire qui la parcourt, et qui est généralement occupé par un *pigmentum noir*; les vaisseaux s'unissent irrégulièrement et d'une manière serrée à sa partie postérieure, mais ils affectent la forme entortillée et sont rangés symétriquement les uns à côté des autres, à la partie antérieure; la ruyschienne ou membrane colorée, consiste en un tissu homogène, mince, serré, qui ne reçoit aucuns vaisseaux, et elle se sépare très-aisément de la membrane vasculaire; les vaisseaux de la choroïde rampent sur sa face externe sans pénétrer dans son tissu; elle est teinte en dehors comme en dedans, et sa matière colorante ou pigmentum lui adhère de la même manière que le fait le tissu muqueux de Malpighi à l'épiderme en l'élevant, la ruyschienne devient transparente et comme un fragment d'épiderme; deux fragmens de pigmentum, l'un blanc, l'autre noir, assez denses et assez épais, pouvant se diviser en lamelles, occupent la surface intérieure de la partie postérieure de l'œil; le noir est le plus lâche, et on peut le débarrasser de sa couleur en le lavant avec de l'eau. Au devant de cette membrane se trouve le corps ciliaire, composé de plis, qui sont d'abord petits, puis plus larges à mesure qu'ils avoisinent le cristallin; la cloison qui isole les chambres de l'œil, consiste en deux feuillets qui paraissent être les prolongemens des membra-

nes vasculaire et ruyshienne; l'iris a, par la nature de son tissu, de grands rapports avec la choroïde, mais de plus qu'elle, elle est parcourue par un plus grand nombre de vaisseaux, unis par un tissu cellulaire plus épais et plus lâche. On y distingue très-aisément les diverses artères ciliaires, et le trajet que leurs canaux affectent. La membrane uvée est un simple prolongement de la ruyshienne; elle offre des plis qui se dirigent vers la pupille, et qui partent de sa partie postérieure, et ses deux surfaces sont enduites d'un pigment noir; la rétine prend naissance à une lamelle excavée de la terminaison du nerf optique, et est très-mince par comparaison avec les membranes précédentes; son tissu est formé par un réseau dont les mailles sont remplies d'une substance médullaire assez épaisse qui se détache aisément par la macération, le tissu réticulé alors reste à nu; la surface interne de la rétine est parsemée de vaisseaux qu'on y découvre aisément, et qui laissent de profondes impressions sur l'humeur vitrée; quelques fibres un peu plus grosses paraissent, sous le pouvoir d'un verre grossissant, avoir quelque analogie avec des vaisseaux; cependant leur ténuité est telle qu'ils ne paraissent guère susceptibles de recevoir même du sérum; cette membrane concourt à contenir une masse visqueuse jaunâtre, qui est sans doute déposée par les petits vaisseaux, et analogue à ce que l'on observe chez beaucoup de Poissons. Le cristallin est grand, sphérique et a environ six lignes de diamètre; l'humeur aqueuse est en quantité considérable. Six muscles servent à mouvoir en divers sens le globe de l'œil; un bourrelet, presque immobile et circulaire, privé de cils, forme les paupières; le voile palpébral est grand, et comme chez les autres Animaux, il consiste en un repli lâche et mobile de tégument renforcé par un demi-cartilage mince, convexe, suivant la forme de l'œil; quatre muscles, nés de la par-

tie postérieure de l'orbite, et dirigés en avant où ils s'unissent à la base des muscles droits, ont pour fonctions de mouvoir un peu les paupières; séparés des muscles propres de l'œil dans la partie antérieure de l'orbite, ils se perdent dans les fibres du palpébral ou muscle orbiculaire; la glande lacrymale est extrêmement petite; on ne trouve aucun organe destiné à absorber ou à servir d'émonctoir à la sécrétion des larmes; la glande d'Harderius est minime, et toutefois existe avec ses canaux.

*Audition.*—Le conduit auditif, formé par l'union d'os et de cartilages, aboutit à une ouverture extérieure, longue de deux lignes; la portion cartilagineuse consiste en quatre larges demi-anneaux solides, unis, l'un à l'autre, par une membrane épaisse et forte; il en résulte un tuyau élastique, étroit, long de quinze lignes, un peu tordu, courbé, et susceptible d'être rétréci et raccourci suivant les mouvemens de l'animal; l'anneau cartilagineux externe diffère, par sa forme, de ceux qui le suivent; sa portion antérieure est légèrement convexe et est munie en dessus d'un petit prolongement faisant saillie sur l'ouverture auriculaire extérieure, et assez comparable au tragus de quelques Animaux terrestres; ce conduit reçoit, non-seulement quelques fibres du peaussier, mais encore quelques muscles propres, qui naissent de l'aponévrose du crotaphyse, et se rendent à la partie postérieure du tube cartilagineux, en le tirant en arrière lorsqu'ils agissent; un petit faisceau musculaire plus épais, naît de la base de l'apophyse zygomatique à la cavité glénoïde, monte au cartilage annulaire externe et s'attache en devant; son action tend à fermer ce conduit en le tirant en avant et lui faisant exécuter un coude. Enfin des fibres musculaires, disposées en faisceaux grêles, s'avancent même jusqu'au troisième anneau, en partant du premier, et le tirant en haut exercent, par ce moyen,



une fermeture complète ; le conduit auditif osseux a six lignes de longueur ; son ouverture est elliptique , et a , dans son plus grand diamètre , jusqu'à trois lignes ; la membrane du tympan est grande , inégalement arondie , ayant un diamètre de six lignes sur une largeur de trois huitièmes de pouce ; sa position est oblique ; la cavité du tympan est très-développée et présente la forme d'une pyramide dont le sommet est dirigé en haut et en arrière ; le côté externe de cette pyramide supporte la membrane du tympan , l'intérieur est adossé à la base du crâne , et le postérieur correspond au labyrinthe ; les petits os de l'oreille n'ont rien de remarquable si ce n'est leur position qui est un peu plus oblique que dans les autres Mammifères ; l'oreille interne n'a aussi rien de particulier ; le vestibule est très-large et a plus de trois lignes dans son plus grand diamètre ; une lame criblée sert pour le passage du nerf acoustique qui est très-épais.

### § III. — *Distribution géographique.*

Habitans naturels des mers , les Phoques ne sont nulle part plus abondans , nulle part en si grand nombre ou réunis en troupeaux immenses que sur les rivages des terres frappées de mort et enveloppées des glaces du pôle. C'est là en effet que leurs sauvages tribus se plaisent de préférence depuis des siècles , et qu'elles y sont sans cesse et de plus en plus refoulées par le génie destructeur de l'Homme qui les harcèle et les y poursuit. Toutes les mers , l'océan Atlantique comme la Méditerranée et la Caspienne , l'océan Indien comme la mer Rouge , la mer Equatoriale comme les océans Arctique et Antarctique , nourrissent des Phocacés ; mais cependant on peut hardiment poser en principe que les Phoques , qui habitent sous l'équateur et entre les deux tropiques , ne sont jamais que des espèces isolées ou solitaires , rarement réunies en troupes un peu nombreuses , et que les Pho-

ques , qui vivent autour du pôle boréal ou sur les limites du pôle austral , vivent au contraire en compagnie et forment d'innombrables légions. Des voyageurs ont aussi prétendu que les Phoques habitaient dans les eaux douces du lac Baïkal ( Krachennikow , Voy. en Sibérie et au Kamtschatka , T. II , p. 421 ). On conçoit qu'un tel fait mérite un examen bien réfléchi avant d'être admis : des naturalistes estimables , et Péron entre autres , ont écrit que l'on pouvait fort bien avoir pris des Loutres pour des Phoques , et , en effet , cette supposition est extrêmement vraisemblable. On a long-temps cru , et cette erreur-ci a été plus grave en ce qu'elle a singulièrement embrouillé la synonymie , que certaines espèces de Phoques vivaient indifféremment dans l'un ou l'autre hémisphère , et partant de cette idée , on a cherché à faire cadrer les descriptions de Steller et de Fabricius avec celles de Forster , de Pagès , de Dampier et autres. Péron s'est prononcé le premier fortement contre cette opinion , et nous partageons grandement son avis : les grands Animaux , en effet , ont des limites qu'ils ne franchissent guère , et les Phoques surtout paraissent être dans ce cas-là : on n'a jamais trouvé dans l'hémisphère Nord l'Eléphant marin , par exemple , pas plus qu'on n'a observé dans le Sud un seul des Phoques du Nord ; et si le Lion marin , l'Ours marin , le Chat marin de Krachennikow , de Steller , sont regardés comme synonymes des Animaux ainsi nommés par Pernetty , par Forster , le nom qui les réunit mal à propos , et qui est donné sans réflexion à tous ces Amphibies par les navigateurs , y a plus eu de part que la ressemblance ou l'analogie des formes : nous dirons cependant que nous avons eu occasion d'observer une espèce de Phoque très-commune dans la rade de la Conception , au Chili , et que nous croyons avoir reconnu la même espèce au Pérou , à Payta , presque sous la ligne , de sorte qu'il n'y aurait rien d'étonnant

qu'elle se rencontrât aussi sur les côtes de la Californie; mais cependant nous n'affirmerons pas que ces deux espèces, que nous n'avons fait qu'entrevoir, soient identiques, et en attendant des observations directes et positives, nous regardons comme réelle la ligne de démarcation qui est censée isoler les Phoques du Nord d'avec les Phoques du Sud. Ainsi donc, adoptant la manière de voir de Péron, (aucun exemple n'est là pour en infirmer la justesse, et toutes les observations au contraire semblent la valider), nous verrons que les Phoques peuvent être distribués géographiquement en trois groupes : 1<sup>o</sup> Phoques atlantiques du pôle boréal; 2<sup>o</sup> les Phoques arctiques, de l'océan Pacifique, et 3<sup>o</sup> Phoques antarctiques.

#### § IV. — *Utilité et chasse des Phoques.*

Lorsque la navigation était dans l'enfance, les grands Cétacés devaient pulluler dans les zones froides où ils se plaisent; il en était de même des Phocacés. Ces terres stériles, nues, désertes, semées dans les mers antarctiques ou formant un rempart aux glaces du pôle boréal, en étaient couvertes; mais l'Homme en apprécia bientôt la valeur commerciale, et le nombre de ces Animaux diminua rapidement à mesure que les armemens augmentaient. Deux nations sont en possession presque exclusive du commerce des Phoques, et les bénéfiques qu'elles ont faits dans ce genre de chasse sont énormes. Les Anglais et les Américains de l'Union entretiennent chaque année plus de soixante navires de deux cent cinquante à trois cents tonneaux au moins, et ayant chacun dix à quinze hommes d'équipage. On conçoit que des moyens de destruction si actifs ont en quelques années singulièrement diminué le nombre de ces Amphibies, et c'est ce qui les force à émigrer en quelque sorte, et à se réfugier sur les îlots déserts du Sud; aussi lorsqu'on vient à décou-

vrir quelques-unes de ces terres avancées dans les hautes latitudes, les trouve-t-on couvertes sur leurs plages de toutes sortes de Phoques; on dit même à ce sujet que les îles Shetland étaient connues de quelques pêcheurs américains qui y firent des chasses immensément lucratives bien avant que leur découverte ait été publiée par un capitaine anglais; ces expéditions sont même confiées à des marins distingués, et James Weddell, par exemple, tout en chassant les Phocacés des îles Shetland, a fait des découvertes importantes dans cet archipel naguère complètement ignoré. Les Phoques sont chassés pour leur graisse huileuse qui est usitée dans les arts, mais certaines espèces le sont principalement pour leur fourrure douce et fournie; quant aux autres secours que l'Homme peut en retirer, ils sont bornés à certaines localités. La chasse des Phoques par les Européens nécessite des mesures et des dépenses qui méritent d'être rapportées : nous en emprunterons les détails à Dubaut cité dans la Zoologie de Quoy et Gaimard (p. 73), et aussi nous les ferons suivre d'observations qui nous sont propres. Les navires, destinés pour cet armement, sont du port de deux cents à trois cents tonneaux environ, et solidement construits. Tout y est installé avec la plus grande économie; par cette raison les fonds du navire sont doublés en bois : l'armement se compose, outre le gréement très-simple et très-solide, de barriques pour mettre l'huile, de six yoles armées comme pour la pêche de la Baleine, et d'un petit bâtiment de quarante tonneaux mis en botte à bord et monté aux îles destinées à servir de théâtre à la chasse lors de l'arrivée. L'équipage d'un navire est d'environ vingt-quatre hommes, et on estime à 25,000 piastres la mise dehors d'une expédition ordinaire : les marins qui font cette chasse ont généralement pour habitude d'explorer divers lieux successivement, ou de se fixer sur un point d'une terre, et de faire des battues

nombreuses aux environs. Ainsi il est très-ordinaire qu'un navire soit mouillé dans une anse sûre d'une île, que ses agrès soient débarqués et abrités, et que les fourneaux, destinés à la fonte de la graisse, soient placés sur la grève. Pendant que le navire est ainsi dégréé, le petit bâtiment, très-fin et très-léger, est armé de la moitié environ de l'équipage, fait le tour des terres environnantes en expédiant ses embarcations lorsqu'il voit des Phoques sur les rivages, ou laissant çà et là des hommes destinés à épier ceux qui sortent de la mer. La cargaison totale du petit navire se compose d'environ deux cents Phoques coupés par gros morceaux, et qui peuvent fournir quatre-vingts à cent barils d'huile, chaque baril contenant environ cent vingt litres, et valant à peu près 80 francs. Arrivé au port où est mouillé le navire principal, les chairs des Phoques, coupées en morceaux, sont transportées sur la grève où sont établies les chaudières et sont fondues; les fibres musculaires, qui servent de résidu, sont destinées à alimenter le feu. Les équipages des navires destinés à ces chasses sont à la part; chacun se trouve ainsi intéressé au succès de l'entreprise. La campagne dure quelquefois trois années, et au milieu des privations et des dangers les plus inouis; il arrive souvent que des navires, destinés à ce genre de commerce, jettent des hommes sur une île pour y faire des chasses, et vont deux mille lieues plus loin en déposer quelques autres, et c'est ainsi que bien souvent des marins ont été laissés pendant de longues années sur des terres désertes, parce que leur navire avait fait naufrage, et par conséquent n'avait pu les reprendre aux époques fixées. L'huile est importée en Europe ou aux Etats-Unis; les fourrures se vendent en Chine. Les chasseurs de Phoques de la mer du Sud reconnaissent trois espèces principales et commerciales: la première, recherchée pour l'huile, est le Lion marin, l'Éléphant de mer (*Phoca proboscidea*

des naturalistes); la seconde les Phoques à crin (*Otaria molossina* et *jubata*), et les Phoques à fourrure (*Otaria ursina*); mais il paraît que sous ce nom de Phoques à fourrure, les Anglo-Américains confondent plusieurs espèces inconnues des naturalistes et bien distinctes. Ainsi, suivant eux, le Phoque à fourrure de la Patagonie a une bosse derrière la tête; celui de la Californie a une très-grande taille; le *Upland seal*, ou Phoque du haut de la terre, est petit, et habite exclusivement les îles Macquarie et Penantipodes; enfin celui du sud de la Nouvelle-Zélande paraît avoir des caractères distincts. C'est en mai, juin, juillet, et dans une partie d'août que les Phoques à fourrure fréquentent la terre; ils y reviennent encore en novembre, décembre et janvier, époque à laquelle les femelles mettent bas. Les petits têtent pendant cinq ou six mois et peut-être davantage. Un fait notoire est l'usage constant qu'ont ces Amphibies de se lester en quelque sorte avec des sailloux, dont ils se chargent l'estomac pour aller à l'eau, et qu'ils revomissent en revenant au rivage.

Les Phoques des mers du Kamtschatka et des îles Kouriles sont assez nombreux en espèces; suivant Krachenninikow (Voy. en Sibérie de Chappe, T. II, p. 420), ils remontent jusque dans les rivières pour suivre les Poissons; mais ce naturaliste leur attribue des mœurs féroces qui sont exagérées; il dit aussi que jamais les Phoques ne s'éloignent des côtes de plus de trente milles, et que leur présence est le signe le plus certain du voisinage de la terre. Ils s'accouplent sur la glace pendant le printemps, dans le mois d'avril, et quelquefois aussi sur la terre ou sur la mer quand elle est calme, et de la même manière que les hommes. Les femelles ne font qu'un petit à la fois; les Tunguses se servent de leur lait comme médicament pour leurs enfans. Les Kamtschadales emploient divers moyens pour les chasser, et en tirent un grand parti pour divers

usages : avec leur peau on fait des baidars, sorte de pirogues, et des vêtemens; leur graisse sert à fabriquer de la chandelle qui, en même temps, est une friandise pour ces peuples; la chair, desséchée au soleil ou fumée, forme la provision d'hiver, et la chair de Phoque fraîche est l'aliment ordinaire des Russes et des Kamtschadales qui pratiquent à ce sujet des cérémonies bizarres racontées avec détail par Krachenninikow.

§ V. — *Mœurs et habitudes.*

Les Phoques ne fréquentent la terre que pendant un certain temps de l'année; ceux des mers Antarctiques habitent surtout les côtes les plus désertes des îles Malouines, de la Terre de Feu, des îles Shetland, Campbell, Macquarie, Orcades, des côtes sud de la Terre de Diémen et de la Nouvelle-Hollande. Leur manière de cheminer sur la terre ne s'exécute que difficilement, ce n'est qu'avec des efforts pénibles, des ondulations embarrassées qu'ils se traînent sur la partie postérieure du corps; leur odorat est subtil et leur intelligence extrêmement développée; certaines espèces recherchent les plages sablonneuses et abritées, d'autres les rocs battus par la mer, d'autres, enfin, les touffes d'herbes épaisses des rivages. A chaque blessure que les Phoques reçoivent, le sang jaillit avec une extrême abondance; les mailles du tissu cellulaire graisseux sont aussi très-fournies de vaisseaux; mais cependant ces blessures, qui paraissent si dangereuses, compromettent rarement la vie de l'Animal qui ne meurt qu'à la longue et d'épuisement, et dans le cas où elles sont très-profondes; pour tuer les Phoques il faut donc atteindre un viscère principal ou les frapper sur la face avec un bâton pesant. Ces Amphibies se nourrissent de Poissons et notamment de Poulpes et aussi d'Oiseaux marins, tels que Sternes et Mouettes; nous avons vu en effet un Phoque attraper avec dextérité un de ces Oiseaux occupé à recueillir les

débris qui s'échappaient de son repas un instant auparavant. Pendant leur séjour à terre ils paraissent ne pas manger; aussi dit-on qu'ils maigrissent beaucoup, et qu'ils se gonflent l'estomac en avalant des pierres. Steller et Péron, ainsi que divers autres observateurs, leur accordent la faculté de pleurer: les cris qu'ils poussent ont été comparés, suivant les espèces, aux cris qui sont propres aux Animaux terrestres dont on leur a donné les noms.

Les Phoques de l'océan Pacifique du Nord ont absolument les mêmes mœurs générales et les mêmes habitudes que ceux des mers Antarctiques; il paraît qu'ils sont aussi soumis à des migrations périodiques. Nous nous arrêterons ici pour une foule de détails spéciaux que nous placerons à la suite des espèces qu'ils concernent exclusivement.

§ VI. — *Description des espèces.*

Les caractères de la famille des Phoques ou *Phocacés* sont les suivans: pieds enveloppés dans des nageoires, les antérieurs courts, les postérieurs dans le sens du corps; les dents incisives, variant en nombre de quatre à six, ou même deux, à une seule mâchoire.

† Genre PHOQUE, *Phoca*, Péron. Point d'oreilles externes; les incisives à tranchant simple, les molaires multicuspidées; les doigts des pieds de derrière terminés par des ongles pointus, placés sur le rebord des membranes qui les unissent.

\* *Phoques de l'océan Atlantique boréal.*

PHOQUE A CAPUCHON, *Phoca cristata*, Gr., Desm., 571; Harlan, Faun., p. 106; *Phoca mitrata*, Dekai; *Phoca leonina*, Fabr., pl. 7; *Stenmatopus cristatus*, F. Cuv., Dict. 39, p. 551; *Phoca cucullata*, Bodd.; le mâle est le *Nesaursalik* des Groënlandais, et le jeune de deux ans le *Kakortak*. Sa taille est d'environ sept ou huit pieds; il a trente-deux dents; la tête est remarquable par un

organe singulier, sacciforme, dilatable, carené en dessus et susceptible de recouvrir le museau en raison d'une mobilité qui lui est propre; les femelles et les jeunes n'en ont point; les moustaches sont grêles, annelées, aplaties et obtuses au sommet; l'iris est fauve; le corps est allongé, à peu près conique, revêtu de poils longs, droits, au milieu d'une bourre laineuse. La couleur du pelage varie suivant les âges; elle est communément d'un gris brun supérieurement, et d'un blanc d'argent inférieurement. L'individu décrit par Dekai (*Ann. of Lyceum of New-York*, vol. 1, p. 584) était parsemé de taches grises; les jeunes sont entièrement blancs; les vieux ont la tête et les pieds noirs. Ce Phoque se présente sur les côtes du Groënland dans les mois d'avril, de mai et de juin, époque à laquelle, suivant Fabricius, il se rend à terre. Suivant Crantz (*Hist. Gén. des voy. T. XI*), il fait deux voyages par an au détroit de Davis, et il y séjourne de septembre en mars: en mai et juin il est très-maigre; il vit sur les côtes septentrionales de l'Amérique, si le *Phoca mitrata* est bien le *Phoca leonina* de Fabricius, car ce dernier donne quatre incisives inférieures à son Phoque, tandis que dans celui des États-Unis on n'en a trouvé que deux. Mais Cuvier pense que ces deux espèces doivent être réunies, et qu'il est très-probable que Fabricius s'est trompé en comptant le nombre des dents. Le Phoque à capuchon vit de Poissons. Il est polygame et exerce le coït dans une position verticale. La femelle donne le jour à un seul fœtus sur la glace et dans le mois d'avril. Ses chairs, son lard et ses tendons sont utilisés. Les Groënlandais se vêtissent de sa peau. Ses membranes et ses intestins servent à fabriquer des vitres et des cordages pour les pirogues. On ne le harponne que pour son lard.

PHOQUE DE MÜLLER, *Phoca Mulleri*, N.; *Phoca groenlandica*, Müller, Fabric., *Faun.*, p. 2; Thien.,

Voy.; Harlan, *Faun. Am.*, p. 109; Desm., 376; *Calocephalus groenlandicus*, F. Cuv., pl. 14, 15 et 16; *Phoca oceanica*, Lepéchin, Desm., 375; *Phoca semi-lunaris*, Bodd.; *Swardside*, Egède; *Attarsoack Harp seal*, Shaw, pl. 71, Gen. Zool.? Crantz; *Atak* des Groënlandais. Les principaux caractères de ce Phoque sont tirés des mâchelières qui sont petites et écartées, et qui n'ont, à la mâchoire supérieure, qu'un seul tubercule en avant ou en arrière du tubercule moyen. La capacité cérébrale est moins étendue que dans le Veau marin, *Phoca vitulina*; l'os lacrymal manque et n'est point remplacé par une membrane. Le Phoque de Müller a trente-huit dents; une taille de six à sept pieds; un pelage d'un gris blanc, excepté la tête qui est d'un gris noir assez intense; une bande oblique, en croissant, naît aux épaules, se courbe sur les flancs et se rend aux parties postérieures. Les jeunes sont tout blancs en naissant, puis leur pelage prend une teinte cendrée, avec de nombreuses taches sur les parties inférieures du corps. Ces taches s'affaiblissent, et le pelage dans l'adulte revêt une seule couleur uniforme. Une variété nommée *Kenalit* par les Groënlandais a le front brun, suivant Fabricius. Les adultes tout bruns sont nommés *Kernektæt*. Le Phoque océanique de Lepéchin ne diffère en rien, quant aux caractères extérieurs, du Phoque groënlandais ou de Müller. Le premier a quatre incisives en haut et quatre en bas, tandis que le second en a quatre en haut et six en bas. Cette espèce habite, pendant l'hiver, la mer Blanche, et toute l'année les rivages de la Nouvelle-Zemble. Elle est commune, suivant Fabricius, dans les golfes profonds des côtes du Groënland. Elle émigre deux fois par an; en mars, pour revenir en mai, et en juin, pour reparaitre en septembre. Sa nourriture consiste en Poissons et en Crustacés. La copulation a lieu en juin, et les petits naissent à la fin de mars ou au commen-

cement d'avril. Rarement compte-t-on deux jumeaux. Ce Phoque est chassé pour sa graisse et sa fourrure qui sont très-employées.

PHOQUE DE SCHREBER, *Phoca Schreberi*, N.; *Phoca hispida*, Schreb., 86; *Phoca annellata*, Nilss., Tied., pl. 9, 10, 11 et 12; Voy. en Isl.; *Phoca fetida*, Müll., Fabr., Sp. 8; Desm., 577; *Neitsek*, Crantz, 164; *Calocephalus hispidus*, F. Cuv., 547; Phoque, *Neitsoak*, Buff., Suppl. 6; le *Neitsek* des Groënlandais qui lui donnent encore plusieurs noms suivant les âges. Ce Phoque est le plus petit des espèces polaires boréales. Il n'a que quatre pieds et demi de longueur totale, sur dix pouces d'épaisseur. La tête est courte, arrondie, à museau à peine long du tiers de la tête. Soies des moustaches blanchâtres, quelques-unes noires, aiguës, comprimées, et leurs bords complètement ondulés; yeux très-petits, à pupille blanchâtre, à iris brun. Corps de forme elliptique; robuste; dos renflé, pelage à poils très-épais, droits, mous, très-longs, grêles, de couleur fauve, sillonné de flammettes blanches sur le corps, et blanc parsemé de taches fauves rares sur le ventre. Les jeunes n'ont point de taches, le dos d'un cendré livide et le ventre blanc. Les vieux sont très-remarquables par le grand nombre de taches; le museau presque nu, et la peau presque complètement dégarnie de poils. Les vieux mâles exhalent une horrible puanteur. Fabricius indique une variété toute blanche, ayant une ligne obscure sur le dos, que les Groënlandais nomment *Ukalleriak*. Cette espèce vit de Poissons et de Crustacés dans les golfes les plus isolés du Groënland. L'accouplement a lieu en juin, et la parturition en février. On recherche, de cette espèce, son lard et sa peau, mais on rejette ses chairs dont la mauvaise odeur est extrême.

PHOQUE DE PARSONS, *Phoca Parsonsii*, N.; *Phoca major*, Pars., Phil. Tr., tab. 47, 121; *Phoca barbata*, Müller, p. 8; Fabr., Sp. 9; Desm.,

378; Thien., Voy., pl. 1 à 4; Grand Phoque, Buff., Suppl., tab. 6, fig. 45; *Urksuk*, Crantz, 165; *Gramselur*, Olafs, 552; *Calocephalus barbatus*, F. Cuv., l'*Urksuk takkamugak* des Groënlandais, qu'ils nomment *Terkigluk* le jeune âge. Ce Phoque a communément dix pieds de longueur, et les jeunes, âgés de deux ans, n'ont pas moins de six pieds et plusieurs pouces. Il a trente-quatre dents, six incisives supérieures et quatre inférieures. Sa tête est longue, le museau très-élargi, et les lèvres lâches. Les soies des moustaches sont longues, nombreuses, cornées, flexibles, subulées et comprimées, glabres et pellucides. Les oreilles sont plus ouvertes que dans les autres espèces, mais sans auricule extérieure; yeux grands, à pupille arrondie et noire. (Les deux espèces précédentes ont la pupille verticale.) Le doigt du milieu des membres antérieurs très-long. Corps robuste, allongé; dos élevé; peau épaisse. Pelage des jeunes fourni de poils mous, peu laineux en dessous, plus rares et caducs chez les adultes, tombant presque complètement chez les vieux qui ont la peau presque nue. Sa couleur varie suivant l'âge; de grisâtre sale et blanc en dessous chez les jeunes, il passe à une teinte noire foncée dans un âge plus avancé. Ce Phoque habite la haute mer du pôle boréal. Il se rend à terre au printemps, et les femelles mettent bas un seul fœtus vers le mois de mars et sur les glaces flottantes. Il est timide et sans prévoyance. Les Groënlandais estiment comme un aliment délicat, sa chair, sa graisse, ses intestins, et font, avec sa peau, des ajustemens et divers ustensiles. Thienemann, qui a récemment donné de très-bons détails sur cette espèce, remarque qu'elle a quatre mamelles, tandis que les précédentes n'en ont que deux.

PHOQUE DE THIENEMANN, *Phoca Thienemannii*, N.; *Phoca scopulicola*, Thienemann, Voy. en Islande 1824, pl. 5 (mâle adulte). Nous ne connaissons les espèces de Phoques,

décrites à ce qu'il paraît avec soin, et très-bien figurées par Thienemann, autrement que par une courte analyse. Il est noir sur le dos, vert sous le ventre. Les flancs sont de cette dernière couleur, marbrés de noir près du dos, et de gris près du ventre. L'Animal adulte a six pieds de longueur, et vit sur les côtes d'Islande.

PHOQUE LEUCOPLE, *Phoca leucopla*, Thienem., Voy. en Isl., pl. 13. Cette espèce est entièrement verdâtre; teinte de grisâtre sur le dos. Des mers de l'Islande.

PHOQUE DE LINNÉ, *Phoca Linnæi*, N.; *Phoca vitulina*, L., Syst. Nat., 1, 56; Müller, Pr. 3; Fabr., Sp. 6; Desm., Sp. 375; Phoque, Buff., VIII, pl. 45; *Kassigiak* des Groënlandais; Phoque commun, F. Cuv., 41<sup>e</sup> livr.; *Calocephalus vitulinus*, *ejusd.* Diction. T. XXXIX, p. 544. Ce Phoque, commun sur nos côtes, a environ trois pieds de longueur. Sa couleur est d'un gris jaunâtre, couvert de taches irrégulières noirâtres, suivant Frédéric Cuvier dont nous empruntons la description, parce qu'elle le distingue de plusieurs espèces voisines. Son pelage change de teinte suivant qu'il est sec ou mouillé. Lorsque le Phoque commun sort de l'eau, tout le corps en dessus est d'un gris d'ardoise, et couvert, sur les côtés, de nombreuses petites taches rondes sur un fond un peu plus pâle ou jaunâtre. Les parties inférieures sont de cette dernière teinte. Lorsque le pelage est sec, le gris ne paraît que sur la ligne moyenne, et tout le reste du corps paraît jaunâtre. En vieillissant, les poils blanchissent. Il habite les mers du Nord et les côtes d'Europe. On peut regarder provisoirement comme une variété de cette espèce, le *Kassigiak* (*Phoca maculata*, Boddaert; *Phoca vitulina*, Fabr.), dont le pelage est noir en dessus et blanc en dessous chez les jeunes, puis d'un gris livide parsemé de taches, et enfin, dans l'âge adulte, varié de noir ou de blanc ou tigré. La chair rouge. Le Phoque Veau-Marin s'apparie en sep-

tembre dans le Nord, et met bas un seul fœtus en juin. Il est très-défiant, soupçonneux et très-timide.

PHOQUE DES RIVAGES, *Phoca litorea*, Thien., Voy. en Isl. Thienemann a envoyé des individus de cette espèce au Muséum d'Histoire naturelle de Paris, et nous en devons la connaissance à l'extrême obligeance de notre collaborateur Isidore Geoffroy Saint-Hilaire. L'individu que nous avons eu sous les yeux, est une femelle de deux ans, tuée dans le mois de février, en Islande. Sa taille est petite, et ne dépasse pas quatre pieds; ses formes sont gracieuses, quoiqu'en général elles soient analogues à celles du Veau-Marin; ses moustaches sont disposées sur six rangs, elles sont annelées, blanches, très-roides. Le pelage est très-épais; il se compose de poils serrés, très-courts et d'une seule sorte, qui sont bruns sur le corps, d'un jaunâtre plus ou moins clair, ou plus ou moins foncé en dessous. Le brun du dos est varié de lignes jaunes, flexueuses, qui s'effacent sur les côtés; les ongles des pieds antérieurs sont robustes quoique petits, leur couleur est noire; les pieds postérieurs sont aplatis, plus larges que ceux de devant, et la membrane interdigitale ne débordant pas les ongles; la queue est longue d'à peu près deux pouces, elle est brune en dessus et en dessous, et bordée de chaque côté de deux lignes jaunes; deux larges taches, d'un fauve roux, occupent tout le dedans des membres antérieurs.

PHOQUE DE LEPÉCHIN, *Phoca Lepchenii*; N.; *Phoca leporina*, Lepéch., Act. Ac. Pétersb. T. 1, pl. 8 et 9; Desm., Sp. 574, Bodd., Shaw; *Calocephalus leporinus*, Fr. Cuv., Dict. T. XXIX, p. 545; Phoque commun, *ejusd.*, Mamm., 9<sup>e</sup> livr. Ce Phoque a six pieds six pouces environ; quatre incisives à chaque mâchoire. Il ressemble, par les formes de la tête, au Phoque de Lepéchin. Les poils des moustaches sont épais et forts, placés sur quinze rangs. Les bras sont assez faibles, les mains pe-

tites, serrées, comme coupées; la membrane des doigts est égale; la queue courte et épaisse. Son pelage est composé de poils longs, peu serrés, non couchés sur le corps, d'un jaune pâle assez uniforme, excepté sur le cou où règne une bande transversale noire. Les jeunes sont gris noirâtres, couverts sur le dos de petites taches noirâtres. F. Cuvier a observé vivant un Phoque de cette espèce qui mangeait sous l'eau, soufflait comme les Chats lorsqu'on l'inquiétait, et cherchait non à mordre, mais à égratigner avec ses ongles. Les mers Boréales, la Baltique, les côtes d'Europe, sont les lieux qu'habite le Phoque Lièvre. Sa peau est employée dans l'art du sellier.

PHOQUE DE FRÉDÉRIC, *Phoca Fredericki*, N.; *Calocephalus discolor*, F. Cuvier, Dict., tab. 29, p. 545; Phoque commun, *ejusd.*, Mamm., 9<sup>e</sup> liv. Cette espèce nouvelle a été observée vivante par F. Cuvier. Sa taille est celle du Phoque commun. Le fond de son pelage est d'un gris très-foncé, veiné de lignes blanchâtres, irrégulières, qui forment principalement sur le dos et les flancs une sorte de marbrure. Des côtes de France. Son nom spécifique est celui de F. Cuvier. Cette espèce est peut-être le Phoque littoral de Thienemann?

PHOQUE DE LA PILAYE, *Phoca Pilayi*, N.; *Phoca lagurus*, Cuv., Ossem. Foss. T. v, p. 206; *Calocephalus lagurus*, F. Cuv., Dict. T. XXIX, p. 206. Cette espèce a trois pieds trois pouces de longueur totale, du moins telles étaient les dimensions d'un individu apporté au Muséum par Bachelot de La Pilaye qui se l'est procuré à Terre-Neuve. Le corps est d'un cendré argenté en dessus, avec quelques taches éparses d'un brun noirâtre. Les flancs et le dessous sont d'un cendré presque blanc. Les ongles sont forts et noirs. Les moustaches médiocres, en partie noirâtres et en partie blanchâtres et gaufrées à peu près comme dans le Phoque commun.

PHOQUE DE DESMAREST, *Phoca Desmarestii*, N.; *Phoca albicauda*, Desm., Mamm., Suppl. Sp., 839. Suivant Desmarest, cette espèce a les formes du Phoque commun, le pelage gris de fer, s'éclaircissant sur les côtés, et blanchâtre sous le ventre; quelques petites taches noirâtres irrégulières occupent le dos et les flancs. Le museau est blanc en dessus; les moustaches sont médiocres et noires. La queue est assez longue, mince, d'un beau blanc. Les ongles des pieds de devant sont longs, robustes, comprimés, peu arqués et noirs. Sa longueur totale est de trois pieds et demi environ. Sa patrie est inconnue, et l'espèce dont ce Phoque se rapproche le plus est le Phoque de Lepéchin (*Phoca leporina*). Nous soupçonnons que cette espèce est la même que le Phoque de La Pilaye, le *Phoca lagurus* de G. Cuvier.

PHOQUE D'HERMANN, *Phoca Hermannii*, N.; *Phoca Monachus*, Herm., Mém. de Berlin, tab. 4, fig. 12 et 13; Desm., 572; Phoque moine, F. Cuv., Mém. du Mus. T. xx, p. 587; *Pelagius Monachus*, F. Cuv., Dict., 59, p. 550; Phoque à ventre blanc, Buff. T. vi, Supplém., fig. 44; *Phoca bicolor*, Shaw, pl. 70, Gen. Zool.; *Phoca albiventer*, Bodd.; *Phoca leucogaster*, Péron; Ranzani, 102. Il a de sept à huit pieds, et même dix de longueur. Il est entièrement noir en dessus. Il a trente-deux dents, quatre incisives en haut et en bas. Les poils sont ras, longs de quatre lignes, très-serrés, et comme collés sur le corps. La femelle a quatre mamelles. Ce Phoque est très-intelligent et très-docile. Il apprend aisément à obéir à l'homme. Il séjourne long-temps au fond de l'eau sans avoir besoin de respirer. Sa voix est une sorte d'aboïement sourd et précipité. On ne l'a, jusqu'à ce jour, rencontré communément que dans la mer Adriatique. Cependant De La Marmorà (Voy. en Sardaigne, p. 175) le mentionne comme habitant les côtes de Sardaigne. C'est très-probablement le *Phoca* d'Aristote et de Pline.



La figure qu'en a donnée Buffon est excellente.

\*\* *Phoques de l'océan Pacifique boréal.*

PHOQUE DE CHORIS, *Phoca Chorisii*, N.; Chien de mer du détroit de Behring, pl. 8, Voy. Pittoresq. autour du monde. Ce Phoque, du détroit de Behring, est blanc, couvert de petites taches noires nombreuses. Une variété des îles Aléoutiennes est d'un blanc sale sans taches. Une variété des Kouriles est noire, tachée de blanc. Sa taille est de quatre pieds et demi. Le museau est conique; le corps gros, le pelage ras et régulier; les moustaches très-fouinies. Les ongles des membres antérieurs sont robustes. Ceux des pieds de derrière, également au nombre de cinq, sont placés, les trois du milieu au bord de la membrane interdigitale, et les deux plus extérieurs, l'interne et l'externe, un peu en dedans. La queue est courte, le ventre est jaunâtre. Nous supposons que cette espèce est la même que celle qu'a décrite Krachennikow, et qu'il dit grosse comme un Bœuf d'un an, variable dans ses couleurs, mais marquée de taches rondes sur le dos. Le ventre d'un blanc jaunâtre. Ses petits sont blancs comme la neige. Des côtes du Kamtschatka.

PHOQUE DE BYRON, *Phoca Byronii*, Blainv.; Desm., Sp., 570. Cette espèce ne repose que sur un crâne examiné à Londres par Blainville dans la collection d'Hunter et étiqueté *Sea Lion from the Island of Tinian by commodore Byron*. Elle présente six incisives supérieures dont la seconde est plus grosse que les autres, et semblable à une canine. Les crêtes occipitale et sagittale sont très-saillantes, ainsi que l'apophyse mastoïde. Des côtes des îles Mariannes.

\*\*\* *Phoques de l'hémisphère austral.*

PHOQUE DE HOME, *Phoca Homei*, N.; *Phoca leptonyx*, Blainv., Journ. de Phys.; Desm., Sp., 579; *Stenorhincus leptonyx*, F. Cuv., Dict. T. XXXIX, p. 549; Everard Home,

*Trans. Soc. de Lond.*, 1<sup>re</sup> part., 1822, pl. 29. Cette espèce est remarquable par de très-petits ongles, surtout aux pieds de derrière, et c'est de-là que Blainville l'a nommée *leptonyx*. Le seul individu qu'on en connaisse a sept pieds de longueur. Tout le dessus du corps est gris-noirâtre, et les côtés deviennent jaunâtres par degré, à cause des petites taches de cette couleur qui s'y mêlent; les flancs, le dessous du corps, les pieds et le dessus des yeux sont entièrement d'un jaune gris pâle. Ses moustaches sont simples et courtes. Ce Phoque habite, dit-on, les côtes des îles Malouines et de la Géorgie du sud. Nous avons plus d'un motif de rapporter à cette espèce la suivante. Cependant Jamieson ayant examiné le crâne du Phoque de Weddell, a trouvé des différences qui doivent, suivant lui, l'en distinguer. Il est très-probable aussi que les *Phoca leptonyx* et *Weddellii* sont des Otaries à conques rudimentaires et qui ne sont point visibles sur des peaux raccornies.

PHOQUE DE WEDDELL, *Phoca Weddellii*, N.; *Otaria Weddellii*, N., Bulletin Sc. nat.; *Stenorhincus Weddellii*, N., Manuel Mamm., Sp., 541; *Sea Leopard of South Orkneys*, Wed.; *Voy. to south Pole*, p. 22 avec figure médiocre; Phoque à long cou, *Long Necked Seal*, Parsons; *Trans. Philos.*, tab. 47, pl. 6? *Phoca longicollis*, Shaw, *Gen. Zool.*? Ce Phoque a beaucoup de ressemblance avec le *leptonyx*, ou avec le précédent que sir Everard Home a figuré, pl. 29 des *Trans. Philos.* de 1822. Cependant il en diffère, suivant le docteur Jamieson, qui en a examiné des dépoilles et le système dentaire. La description de Weddell est trop incomplète pour être satisfaisante. Les auricules ne sont point apparentes et ont été peut-être oubliées, car les formes du corps sont entièrement celles des Otaries. Cette espèce est arrondie, à corps épais, à cou très-long, et s'amincissant jusqu'à la tête; celle-ci est très-petite et à museau proéminent. Les membres antérieurs sont courts et

éloignés de la tête, les postérieurs très-rapprochés l'un de l'autre et terminés par cinq lobes membraneux très-courts. Le pelage est ras, lustré, d'un gris pâle, parsemé d'un grand nombre de taches arrondies blanchâtres en dessus et jaunâtres en dessous. Ce Phoque n'habite que les hautes latitudes des Orcades australes par soixante degrés. Il vit sur la glace. On ne sait rien des mœurs.

PHOQUE A TROMPE, *Phoca proboscidea*, Péron, Voy. aux Terres Australes, T. III, p. 55, et Atlas, pl. 62; Lion marin, Dampier, Voy. T. I, p. 118; Anson, Voy. autour du Monde, p. 101; Loup marin, Pernetty, Mal. T. I, p. 38; *Phoca leonina*, L.; Phoque à museau ridé, Forst., Buff.; Lame, *Phoca Elephantina*, Molina, p. 260; *Phoca proboscidea*, Desm., Sp. 368; *Phoca Ansonii*, Desm., 369; *Macrorhinus proboscideus*, F. Cuv., Dict. T. XXIX, p. 552; *Miourong* des nègres australiens du port Jackson, Péron, T. III, p. 61; Forster, deuxième Voyag. de Cook, T. IV, p. 85. Ce Phoque est long de vingt, vingt-cinq ou trente pieds, sur quinze à dix-huit de circonférence. Il est grisâtre ou d'un gris bleuâtre, plus rarement d'un brun noirâtre. Les canines inférieures sont longues, fortes, arquées et saillantes. Les soies des moustaches sont dures, rudes, très-longues, tordues comme une espèce de vis. Les yeux sont très-volumineux et proéminens. Les membres antérieurs sont robustes et présentent à leur extrémité, tout près du bord postérieur, cinq petits ongles noirâtres. La queue est très-courte, peu apparente entre les membres postérieurs qui sont horizontalement aplatis. Ce qui caractérise l'Éléphant marin est, à l'époque des amours, un prolongement du nez qui forme, dans l'état d'érection, une trompe molle et élastique, longue quelquefois d'un pied; cette trompe érectile manque à la femelle et paraît s'effacer peu à peu lorsque la saison du rut est passée. C'est un tissu cellulaire du nez qui semble ainsi se

gorger de sang et s'allonger à l'instar des panicules charnus de quelques Oiseaux gallinacés lors de la reproduction. Le pelage des deux sexes est extrêmement rude et grossier. L'Éléphant marin paraît habiter toutes les îles désertes de l'hémisphère austral. Péron dit qu'il n'existe pas sur les côtes de la Nouvelle-Hollande et de la terre de Diémen, ce qui est peu probable. On le trouve très-abondamment surtout sur la terre de Kerguelen, la Nouvelle-Géorgie, la terre des États, les îles Malouines et Shetland, l'île de Juan Fernandez, et l'Archipel de Chiloë, les côtes du Chili. Péron dit qu'il émigre chaque année suivant les saisons, et que redoutant les trop grandes chaleurs comme les froids trop vifs, il va, dans l'hiver, du sud un peu plus au nord, et dans l'été il quitte les côtes nord de ses limites pour retourner au sud. Le système musculaire est enveloppé d'une couche huileuse qui a jusqu'à neuf pouces d'épaisseur. Sa nourriture principale consiste en Céphalopodes, et ce sont les plages sablonneuses qu'il fréquente de préférence, et les lits épais de *Laminaria gigantea* sur lesquels il aime à se reposer. Dans les quatre premiers mois de l'année il se tient à la mer, dans les autres il vient alternativement à terre. Il est d'humeur douce, paisible, indolente, et se laisse approcher par l'Homme, ce qui permet aux chasseurs de le frapper au cœur avec une longue lance. Un mâle a toujours plusieurs femelles. Il se bat à outrance avec ses rivaux pour leur possession. Le vainqueur choisit (en octobre) et compose à son gré son serail. La jouissance émuissant ses désirs, il abandonne ensuite à ceux qu'il a vaincus, la possession des femelles qu'il ne peut plus féconder. Chacune d'elles a deux petits (quelques auteurs disent un seul) qui tètent deux ou trois mois, et qui naissent en juillet et août. L'Éléphant marin se réunit par troupes de cent cinquante à deux cents individus, et chacun peut fournir environ deux

mille livres en poids de chair. Tel était celui qui servit à l'équipage de la corvette l'Uranie naufragée sur les Malouines, et qui venait probablement expirer sur le rivage près du camp qu'avait établi le capitaine de vaisseau Freycinet. Ce qui fait rechercher cette espèce, c'est l'abondance d'huile qu'elle fournit. Pour d'autres détails très-intéressans, mais qu'il serait trop long de rapporter ici, on peut lire l'historique plein d'intérêt qu'en a tracé Péron. (Voy. Terres Australes, 2<sup>e</sup> édit. T. III, p. 55 à 105).

L'Éléphant marin est parfaitement décrit par Anson (Voy. autour du Monde, p. 101), mais assez mal figuré quant aux membres antérieurs et postérieurs. Ce qu'il en dit est exact et analogue à ce que nous avons présenté dans les détails précédens. Molina, sous le nom chilien de *Lame*, et puis sous celui de *Phoca Elephantina*, ne s'éloigne pas trop des détails admis. Cependant il dit que la femelle a un rudiment de trompe, ce qui n'est pas; mais on voit qu'il a mis à profit la description d'Anson. Pernetty (Voy. aux îles Malouines, T. II, p. 58 et suiv., fol. 9) a simplement copié la mauvaise figure d'Anson, et n'a pas manqué de reproduire sa queue élégamment retroussée en chapiteau corinthien garni de ses feuilles d'acanthé. Les détails qu'il en donne, sous le nom de *Loup marin*, sont assez exacts pour la manière d'écrire l'histoire naturelle de cet abbé. Desmarest a décrit sous le nom de *Phoque d'Anson*, *Phoca Ansonii*, Sp., 569, une espèce qui n'est pas autre que l'Éléphant marin; mais la tête osseuse qu'il caractérise d'après Blainville, appartient évidemment à une autre espèce, dont les formes corporelles sont encore inconnues. Celle-ci resterait alors dans nos *species* sous le nom de *Phoque d'Anson*. Cette tête osseuse appartient à la collection de Hunter; elle y était étiquetée sous le nom de *Sea Lion* des îles Malouines, et elle présente de notables différences d'avec les crânes de l'Élé-

phant marin (*V. Desmarest*, Encycl. Mamm., p. 240).

Peut-être est-ce encore à l'Éléphant marin qu'il faut rapporter cette grande espèce sans trompe érectile vue par Mortimer et Cox (*Obs. and Rem. made during a Voy. to the Isl. of Amsterdam*, etc., 1791, p. 11) sur les îles d'Amsterdam et Saint-Paul, et que Desmarest a décrite sous le nom de *Phoca Coxii*, Nouv. Dict. d'Hist. natur., 2<sup>e</sup> édit. C'est peut-être l'Éléphant de mer avant l'époque du rut. Péron l'avait nommé *Phoca resina*, T. III, p. 115, 2<sup>e</sup> édit., et c'est indubitablement le *Phoque Urigne*, *Phoca Lupina* de Molina, Hist. nat. du Chili, p. 255, et très-probablement celui mentionné par Aubert Du Petit-Thouars (p. 12) de sa Description de l'île de Tristan d'Acugna.

†† Genre OTARIE, *Otaria* (1), Péron, Lichst. Une conque auditive extérieure enroulée et recouvrant l'orifice de l'oreille. Les pieds postérieurs rapprochés, garnis d'ongles fort étroits, dépassés de beaucoup par une membrane natatoire lobée. Les pieds antérieurs en nageoires, sans aucune trace d'ongles, et placés au milieu, de la longueur du corps. Incisives à deux tranchans; les molaires espacées et coniques.

\* *Otaries de l'océan Atlantique boréal.*

OTARIE DE FABRICIUS, *Otaria Fabricii*, N.; *Phoca Ursina*, Fabricius, *Faun. Groenl.*, p. 6. Sous ce nom Fabricius a décrit une espèce qui ne peut être l'Ours de mer de Steller, ni celui de Forster. Il lui donne pour unique caractère d'avoir des oreilles. Les Groënlais le nomment *Auvekæjak*, et emploient ses dents en amulettes contre les ulcères.

(1) Quelques auteurs font d'Otarie un nom substantif féminin : nous préférons le faire masculin, malgré l'étymologie radicale, car *Phoque* et *Otarie* formeraient par leur orthographe ou masculine ou féminine, une dispartie qui établirait une ligne de démarcation immense entre les Animaux des deux genres, démarcation qui est bien loin d'exister réellement.

Il paraît rare dans le sud du Groënland. Le *Phoca Ursina* du *Systema Naturæ*, auquel Fabricius rapporte son espèce, ne peut être identique avec cet Otarie. Cette espèce est donc à revoir, et nous avouerons que nous sommes assez porté à penser que les Otaries ne se trouvent que dans l'Océan Pacifique, soit au nord, soit au sud.

\*\* *Otaries de l'Océan Pacifique boréal.*

OTARIE DE STELLER, *Otaria Stellerii*, N.; Lion marin, *Leo marinus*, Steller, de *Bestiis marinis* Mém. Acad. Pétersb. T. II, Krachenninikow, descript. Kamtschatka, p. 428. Nous ne répéterons pas ce que nous avons déjà dit, que cette espèce doit avoir été confondue par tous les auteurs avec le Lion marin des mers Australes. On donne au Lion marin des mers du Kamtschatka et aussi des îles Kouriles, le nom de Cheval marin. Son cou est nu, mais garni d'une petite crinière dont le poil est rude et frisé (expression de la description originale). Le pelage est brun; la tête est de médiocre grosseur; les oreilles sont courtes; le museau court et relevé comme celui d'un Doguin. Les nageoires pen longues. Il se tient sur les rochers des rivages et grimpe à une grande hauteur. Ses mugissemens sont affreux, mais ses mœurs sont timides. Sa chair passe pour délicate aux yeux des Aléoutes et des Kamtschadales. Les mâles ont deux ou trois femelles, et s'accouplent en août et septembre. La femelle porte neuf mois. Il exhale une forte odeur moins toutefois désagréable que celle de l'Ours marin. Cette espèce est commune dans le détroit de Behring, mais paraît ne pas dépasser le 56° degré de latitude sud. Peut-être l'Otarie de Steller est-il identique avec l'Otarie suivant?

OTARIE DE LA CALIFORNIE, *Otaria californiana*, N.; jeune Lion marin de la Californie, Choris, Voy. pittoresq., pl. 11. Cette espèce, d'après la figure de Choris, a le pelage ras, uniformément fauve-brunâtre, les

moustaches peu fournies; le museau assez pointu; les membres antérieurs sont réguliers, plus grands que les postérieurs. Cinq rudimens d'ongles occupent l'extrémités phalanges, et sont débordés par une large bande de la membrane. Les pieds postérieurs sont minces, ayant trois ongles au milieu et deux rudimens d'ongles internes et externes. Cinq festons lancéolés et étroits dépassent de cinq à six pouces les ongles. La queue est très-courte. Des côtes de la Californie.

OTARIE DE KRACHENNINIKOW, *Otaria Krachenninikowii*, N.; *Ursus marinus*, Steller, *ibid.*; Chat marin, Krachennin. T. II, p. 455. Taille plus petite que celle de l'espèce précédente, et d'environ huit à neuf pieds chez les plus grands individus; le museau est plus long et les dents plus fortes. Pelage noirâtre, tacheté de gris, poils courts et cassans. Celui des jeunes est d'un noir bleuâtre. Dans la vieillesse la pointe des poils devenant grise, donne une teinte brunâtre à la masse du pelage. Les pieds nus et noirs. Cet Otarie est de passage dans les diverses îles qui forment une ceinture à l'Océan Pacifique du Nord, entre l'Asie et l'Amérique, et paraît changer de côtes suivant les temps. Il aime à fréquenter l'embouchure des rivières. Les pêcheurs en détruisent beaucoup, et recherchent surtout les fœtus jusque dans la matrice, parce que leur fourrure est d'un beau noir et est très-estimée. Les femelles qui n'ont que deux mamelles abdominales allaitent leurs petits pendant deux mois. Il est rare qu'elles en aient plus d'un à chaque portée. Ils naissent les yeux ouverts et avec trente-deux dents, et leur pelage est d'un bleu noirâtre fort beau. Les femelles deviennent grises en vieillissant, et sont beaucoup plus petites que les mâles: elles portent à leurs petits le plus vif attachement. Chaque mâle a de huit à quinze femelles, et quelquefois plus, et témoigne la plus grande jalousie pour son sérail. Les vieux seuls vivent solitai-

acs et repoussés des grandes communautés où leurs infirmités ne leur permettraient plus de lutter avec les jeunes. Cette espèce de Phoque exhale une odeur extrêmement fétide. Ils sont belliqueux et acharnés dans le combat. Rien ne peut leur faire lâcher prise. Pour plus de détails, consultez Krachenninikow, qui a transcrit les observations nombreuses de Steller sur les habitudes de cette espèce.

\*\*\* *Otarie de l'hémisphère austral.*

OTARIE DE PERNETTY, *Otaria Pernettyi*, N.; *Otaria jubata*, Desm., Sp., 380, non Linné, non Erxl.; *Platyrrhynchus leoninus*, Fr. Cuv., Dict. T. XXIX, p. 555; *Otaria leonina*, Péron, It. T. III, p. 115, in-8; Lion marin, Pernetty, It. T. II, p. 47, pl. 10; Forster, 2<sup>e</sup> Voy. de Cook, T. IV, p. 71; Buff., Suppl., 6, pl. 48. Ce Phoque acquiert une taille considérable, suivant Pernetty, puisqu'il dit que des individus ont jusqu'à vingt-cinq pieds de longueur et dix-neuf à vingt pieds de circonférence; ce qui le caractérise est le poil de la partie supérieure du corps, notamment celui qui revêt la tête, le cou et les épaules, et qui est aussi long que le poil d'une Chèvre. Mais Forster, plus croyable, ne donne au Lion marin du Sud qu'une douzaine de pieds au plus, et sept à huit pour les femelles. Voici la description qu'en trace cet habile compagnon de Cook (2<sup>e</sup> Voy. T. IV, p. 85, in-4) : le corps est gros, cylindrique, très-gras; la tête assez petite, assez semblable à celle d'un gros Dogue; le nez un peu relevé et comme tronqué à son extrémité. La lèvre supérieure débordé l'inférieure, et est garnie de cinq rangs de soies dures en forme de moustaches : ces soies sont longues, dures et noires, et blanches dans la vieillesse. Les oreilles sont coniques, longues de six à sept lignes seulement. Leur cartilage est ferme et roide. Les yeux sont grands et proéminens; l'iris verte; trente-six dents; les pieds antérieurs noirs, formant

une large bande plate, nue, offrant sur les doigts des vestiges d'ongles seulement. Les pieds postérieurs ayant les cinq doigts terminés par cinq très-petits ongles que dépassent notablement cinq festons membraneux minces. Queue conique et courte. Le mâle seul a sur sa partie supérieure du corps son pelage composé de poils rudes, grossiers, et longs de deux à trois pouces, de couleur tannée, tandis que sur toutes les parties postérieures le poil est court, serré et d'égale longueur. Les poils de la femelle sont uniformément ras partout et de couleur fauve. Pernetty (It. T. II, p. 49) décrit ainsi les mœurs de son Lion marin : il n'est point méchant, et fuit plutôt que de chercher à attaquer. Il vit de Poissons, d'Oiseaux d'eau qu'il attrape par surprise, et d'herbe. La femelle fait ses petits et les allaite dans les Glayeux (herbes littorales du genre *Festuca*) où elles se rendent chaque soir. La chair de cet Animal peut se manger sans dégoût, et son huile est d'une grande ressource. Sa peau est très-propre aux ouvrages de sellerie.

OTARIE DE FORSTER, *Otaria Forsteri*, N.; *Otaria Ursina*, Desm., Sp., 381; *Arctocephalus Ursinus*, Fr. Cuv., Dict. T. XXIX, p. 554; *Phoca Ursina*, L., Erxl.; Ours marin, Forster, 2<sup>e</sup> Voy. de Cook, T. I, p. 174; Buff. T. VI, p. 556, pl. 47. Ce Phoque est long de quatre à six pieds. Le corps est mince; la tête ronde; la bouche peu fendue; les moustaches très-longues; les yeux proéminens; les oreilles pointues et coniques. Les pieds antérieurs sont dégagés; la membrane des doigts nue, lisse supérieurement, ridée inférieurement. Le pouce est le plus long des doigts qui diminuent de longueur successivement. Le pelage se compose de deux sortes de poils, l'un ras et analogue à un feutre court, très-doux, satiné, brun-roux comme celui d'une Loutre, et de poils plus longs, assez fournis, brunâtres, et tachetés de gris foncé.

Forster rapporte cet Otarie à l'Ours

marin de Steller; mais Forster, quoique doué d'un vaste savoir, avait un coup-d'œil trop peu sûr en zoologie pour affirmer de prime-abord d'après la courte et plus qu'incomplète description de Steller, que ces deux Animaux étaient identiques. On pourrait à peine prononcer sur deux figures exactes, à plus forte raison ne peut-on pas le faire d'après des caractères peu précis, tracés à une époque où les espèces étaient volontiers confondues quand elles n'offraient pas de trop grandes dissemblances.

L'Otarie de Forster, ou l'Ours marin, est le Phoque à fourrures des pêcheurs européens ou américains. Il habite les hautes latitudes, fréquente toutes les côtes morcelées de l'extrémité australe de l'Amérique, le cap Horn, la Terre des États, les îles Malouines, l'archipel de Pierre-le-Grand, et aussi les îles Macquarie, Penantipodes, les parties méridionales de la Nouvelle-Hollande, de la Nouvelle-Zélande et de la Terre de Diémen. Du Petit-Thouars le mentionne à l'île de Tristan d'Acugna (p. 10).

Ce Phoque est très-recherché dans le commerce, et sa fourrure est très-estimée. La couleur la plus ordinaire de cette fourrure est le brun; mais lorsque l'Animal est parvenu à toute sa croissance, elle tire sur le rouge. Leur qualité ne diffère de celle des Castors, que parce que les poils ou le feutre soyeux qui les composent, sont plus courts. Mais cependant cette fourrure est grossière sur le dos et sur le cou, et ce n'est que sous le corps, et notamment sur le ventre, qu'elle prend cette finesse et ce moelleux qui la font rechercher. Les crins qui couvrent le corps et qui dépassent le feutre, sont toujours arrachés. Pour cela on chauffe doucement la peau, et on la ratisse fortement avec un large couteau de bois façonné à cet effet. Débarrassée des longs poils, la fourrure acquiert alors toute sa beauté, et se vend en Chine deux dollars (douze francs), et jusqu'à cinq ou six en Angleterre, en y com-

prenant la prime. On en fait des chapeaux superfinis, des garnitures de robes, des manteaux, etc., etc. Des chasseurs de Phoque nous ont dit que cette espèce d'Otarie, si précieuse à leurs yeux, ne se trouvait jamais que sur les côtes les plus battues par les vagues, dans les lieux les plus après des côtes de Fer qui bordent la plupart des îles de la mer du Sud, et que jamais on ne les voyait se reposer dans les criques bordées de longues plages sablonneuses déclives, où la mer roule paisiblement ses eaux pendant la marée montante. Ses mœurs sont, dit-on, très-sauvages et son odorat très-subtil; de loin, elle a la conscience, par son moyen, des approches de l'homme, et s'empresse de gagner la mer et de fuir un ennemi qu'elle a appris à redouter. Au reste, si nous en croyons les renseignements qu'on nous a donnés comme positifs, on devra trouver un jour dans l'Otarie de Forster, ou Ours de mer, plus d'une espèce à distinguer.

OTARIE MOLOSSE, *Otaria Molossina*, Less. et Garnot, Zoologie de la Coquille, pl. 3, p. 140; Otarie Guérin, Quoy et Gaim., Zool. Uranie, note de la page 71? Lion marin de la petite espèce, Pernetty, lt. T. II, p. 48? Ce Phoque a les formes élancées, régulières; la tête petite, arrondie, comme tronquée en avant, et présentant assez exactement le museau d'un Chien dogue. Le nez est peu proéminent et séparé par une rainure; la lèvre supérieure déborde l'inférieure, et toutes les deux sont garnies sur leurs rebords de poils courts et serrés. Les moustaches, qui couvrent la face, sont disposées sur quatre à six rangs; elles se composent de poils d'autant plus allongés qu'ils sont plus extérieurs, et dont la plus grande longueur est de quatre pouces. Ces poils sont lisses, très-rudes, aplatis transversalement, et de couleur fauve-clair. L'œil, à iris verdâtre, est placé à deux pouces de la commissure de la bouche. Les oreilles sont très-petites, épaisses, pointues

et roulées sur elles-mêmes ; elles sont revêtues d'un poil ras et serré ; leur face inférieure est nue. Les paupières sont longues d'un pouce , entourées de poils roux et courts ; les membres antérieurs sont aplatis en nageoires que termine une membrane épaisse, sinuëuse en son bord d'un noir vif et complètement lisse. Les phalanges sont empêtrées dans cette portion membrancuse et sont indiquées par trois stries principales et profondes ; sur leurs parties moyennes on observe quatre rudimens d'ongles. Les membres postérieurs sont rapprochés, aplatis, terminés par des phalanges d'égale longueur. Les trois doigts du milieu sont munis chacun d'un ongle fort, noir, long d'un pouce, arrondi, convexe supérieurement, aplati inférieurement, et terminé par un rebord taillé obliquement à la partie externe de la phalange externe, et au bord interne des deux phalanges internes. On remarque seulement deux rudimens d'ongles aux doigts externe et interne. La membrane qui unit les doigts est large, et les engage jusqu'à un pouce au-delà des ongles en formant un rebord. Cette portion, garnie de nervures tendineuses, qui partent de la dernière phalange, se divise en cinq festons étroits, arrondis à leur sommet où ils sont plus larges qu'à la base et d'autant plus développés qu'ils sont plus extérieurs. La surface externe des membres est couverte, comme toutes les autres parties du corps, d'un poil abondant court et serré, tandis que les aisselles, les aînes et le dessous des membres sont complètement nus. Les membranes n'ont aucune trace de poils et sont d'un noir vif. La queue est courte, aplatie et pointue à son extrémité. La longueur des poils ne dépasse pas quatre lignes et leur couleur est d'un roux-brun comme satiné lorsque l'Animal est en vie. Cet Otarie a trente-six dents ; les incisives supérieures aplaties transversalement sont séparées en deux lobes par un sillon profond. Nous en tuâmes un individu

au fond du port Louis, dans la baie française des îles Malouines. Ces Amphibies étaient peu communs dans les premiers temps de notre séjour sur ces îles Australes en novembre ; mais à l'époque de notre départ, vers la fin de décembre, ils s'approchaient chaque jour du rivage. Notre Otarie Molosse est très-probablement identique avec l'Otarie Guérin, décrit brièvement par Quoy et Gaimard, pag. 71 du texte de leur Zoologie, et qu'ils trouvèrent également aux îles Malouines.

OTARIE DE PÉRON, *Otaria Peronii*, Desm., Sp. 382 ; *Phoca pusilla*, L. ; *Phoca parva*, Bodd. ; Petit Phoque, Buff., tab. 15, pl. 53 ; Otarie de Lalande, F. Cuv., Dict. des Scienc. natur. T. xxix, p. 558 ; Loup marin, Pagès, It. T. II, p. 52 et suiv. Cette espèce, dans ses plus grandes dimensions, a, suivant Pagès, quatre pieds de longueur sur deux de circonférence, mais la taille du plus grand nombre n'est que de deux pieds et demi ou trois sur un et demi de circonférence. La tête est ronde, un peu déprimée, le museau fort court. Elle a six incisives supérieures, dont les deux externes en forme de canines, et les quatre intermédiaires sillonnées transversalement, et quatre incisives inférieures. Les moustaches sont assez longues. Les oreilles étroites et longues de dix-huit lignes. Le col est gros ainsi que la poitrine. Le doigt interne des membres antérieurs est le plus long. Les ongles sont presque imperceptibles et cachés sous le poil, et si petits qu'à peine, suivant l'expression de Pagès, méritent-ils le nom d'ongles. Les pieds de devant sont velus en dessus et nus en dessous. Ceux de derrière ont trois ongles très-marqués aux phalanges du milieu, et les phalanges interne et externe ont des rudimens d'ongles à peine visibles. La membrane qui unit les cinq doigts dépasse ceux-ci et forme en se découpant cinq festons d'autant plus longs qu'ils sont plus internes. Le pelage est doux et luisant et d'un

brun tirant sur le gris de fer , avec la tête plus foncée et le dessous beaucoup plus clair , surtout sur la poitrine , suivant Desmarest ; chaque poil est d'un fauve très-clair dans la plus grande partie de son étendue , puis d'un brun minime plus abondant en dessus qu'en dessous , et terminé sur le dos , de gris clair , et sur le ventre , de blanchâtre. La queue est longue de deux pouces. Le pelage des jeunes individus , suivant Pagès , est noirâtre. Cet Otarie a été décrit par Daubenton et par Buffon , mais surtout longuement par Pagès dans son Voyage autour du monde. Il paraît qu'il est très-commun dans les environs du cap de Bonne-Espérance , et notamment dans Symon's Bay , où il se réunit par grandes troupes. Son intelligence est très-perfectionnée ; ses habitudes timides et douces. Il se tient sur les rochers. Nul doute que l'espèce décrite sous le nom d'Otarie de Lalande , Cuvier, Oss. Foss. T. v, p. 220 , ne soit l'espèce que nous venons de décrire. Cuvier spécifie ainsi l'Otarie de Lalande rapporté du cap par le voyageur naturaliste de ce nom ; cet Animal a trois pieds six pouces de longueur. Son pelage est fourré , doux , laineux à sa base ; sa pointe est annelée de gris et de noirâtre , ce qui lui donne une teinte généralement d'un gris brun roussâtre ; le ventre est plus pâle ; et les pattes sont noirâtres. Les moustaches sont noires , fortes et simples. Peut-être faudra-t-il adjoindre à l'Otarie de Pagès l'Otarie de Milbert qui est , dit-on , du Sud , et dont la taille est de trois pieds huit pouces , et les couleurs du pelage beaucoup plus blanches que celles des Otaries blanchâtres de Lalande ?

OTARIE COURONNÉ, *Otaria coronata*, Desm., Spec. 583 ; *Phoca coronata*, Blainv. Cette espèce a été observée par Blainville dans la collection de Bullok , en Angleterre. Voici la description qu'en donne , d'après lui , Desmarest , dans sa Mammalogie : longueur totale , environ un pied six pouces. Pelage généralement d'un

noir luisant , parsemé de taches irrégulières jaunes ; tête également noire , mais avec une bande d'un jaune doré sur le crâne , et une autre de la même couleur et assez allongée sur le museau ; bouche très-fendue. Membres antérieurs assez avancés , courts et terminés par de larges mains dont les cinq doigts sont presque égaux , palmés et armés d'ongles très-forts , arqués et aigus. Les pieds postérieurs tout-à-fait en éventail et sensiblement plus grands que les mains , dirigés en arrière , aussi à cinq doigts onguiculés , mais dépassés par des pointes membraneuses ; queue longue d'un pouce environ. On ignore sa patrie.

OTARIE CENDRÉ, *Otaria cinerea*, Péron et Lesueur, Voy. aux Terres Australes, T. III, p. 155 ; Desm., Mamm., Sp. 584. Cette espèce est loin d'être connue. On lui donne de neuf à dix pieds de longueur , et un pelage dur et grossier , de couleur grise cendrée. Péron en rencontra des individus sur les côtes méridionales de la Nouvelle-Hollande à l'île Decrès. Son cuir est très-épais , et l'huile qu'on en retire est aussi bonne qu'abondante. Il faut rapporter très-probablement à l'Otarie cendré , une belle espèce envoyée au Muséum par Quoy et Gaimard , et qui provient du port du Roi Georges sur la côte sud-ouest de la Nouvelle-Hollande. Son pelage dur et grossier est un peu plus long et un peu plus touffu sur le cou et sur les épaules , quoique dépassant de peu celui des parties inférieures ; cela peut tenir à l'âge ou à l'époque de la vie de l'Animal qui peut avoir dix pieds de longueur. Sa couleur est d'un brun fauve sale , et les nageoires sont noires. Quoy et Gaimard ont aussi envoyé plusieurs Phocacés de la même relâche , qui tous appartiennent au genre Otarie , et , par eux , nous posséderons enfin des détails précis sur les espèces qui vivent dans les mers Antarctiques , et parmi lesquelles ils nous en signaleront indubitablement de nouvelles.



**OTARIE ALBICOLLE**, *Otaria albicollis*, Péron et Lesueur, It., Desm., 385. Cette espèce est encore mal connue. Péron ne donne sur elle que fort peu de détails. Sa longueur totale serait de huit à neuf pieds; son pelage est marqué d'une grande tache blanche à la partie moyenne et supérieure du cou. Les membres antérieurs sont situés très en arrière. Elle abonde sur les plages de l'île Eugène, dans le sud de la Nouvelle-Hollande.

**OTARIE JAUNATRE**, *Otaria flavescens*, Desm., sp. 386; *Phoca flavescens*, Shaw, T. I, p. 260, pl. 75. Desmarest a donné la description suivante de cette espèce : longueur totale, un pied dix pouces; tête petite; nez un peu pointu : les oreilles très-étroites, pointues, en forme de feuille, longue d'un pouce; moustaches longues et blanches; pieds de devant sans aucun ongle apparent; ceux de derrière fortement palmés, avec de véritables ongles longs et distincts; les trois intermédiaires plus larges que les autres; pelage jaune, pâle, uniforme, ou de couleur de crème foncée sans mélange. On le dit du détroit de Magellan, et un individu existe à Londres.

**OTARIE DE SHAW**, *Otaria Shawii*, N.; *Otaria falklandica*, Desm., Mamm., sp. 387; *Phoca falklandica*, Shaw, Gen. Zool. T. I, p. 259, Penn., p. 275. Espèce encore peu connue, décrite ainsi par Desmarest : longueur totale, environ quatre pieds; nez court; lèvres supérieure munie de moustaches noires; oreilles courtes, velues et pointues; incisives supérieures marquées d'un sillon transversal; les inférieures ayant aussi un sillon, mais dans un sens opposé; molaires très-fortes, avec un petit appendice de chaque côté, près de leur base; pieds de devant sans ongles, avec le bout de la nageoire terminé en palmures, qui s'étendent au-delà des extrémités des doigts; pieds de derrière n'ayant que quatre doigts, pourvus d'ongles longs et aigus, enveloppés par la membrane; pelage gris cendré, nuancé de blanc

terne. Habite les îles Malouines, nommées îles Falkland par les Anglais. Espèce certainement en double emploi, mais trop incomplètement décrite pour qu'on puisse l'isoler ou la rapporter à telle ou telle espèce.

**OTARIE D'HAUVILLE**, *Otaria Hauvillii*, G. Cuvier, Oss. Foss. T. v, p. 220; Otarie de Péron, Blainv., Journ. de Phys. T. xci, p. 295. Longueur, quatre pieds deux pouces; pelage d'un cendré foncé en dessus, blanchâtre aux flancs et sous la poitrine; une bande d'un brun roux règne longitudinalement sur l'extrémité; une bande noirâtre va transversalement d'une nageoire à l'autre. Des îles Malouines.

**OTARIE DE MOLINA**, *Otaria Molinaii*, N.; *Phoca porcina*, Molina, Hist. nat., p. 260. Cette espèce n'est connue que par la description très-incomplète de Molina, qui s'exprime en ces termes : le Cochon marin ressemble à l'*Urigne*, pour la figure, le poil et la manière de vivre. Il en diffère cependant par le museau, qui est plus allongé, et qui ressemble au groin de Cochon. Il a encore les oreilles plus relevées, les pattes de devant divisées en cinq doigts bien distincts, quoique couverts par une membrane. Il ne se rencontre que rarement sur la côte du Chili.

Telles sont les espèces de Phoques les plus authentiques et les mieux déterminées. Les auteurs systématiques en ajoutent plusieurs autres, dont la détermination est si peu précise, que nous ne balançons pas à les omettre. Ainsi se rangent dans cette catégorie les *Phoca Coxii*, Desm.; *lupina*, Molina; *longicollis*, Shaw; *testudinea*, Shaw; *fasciata*, Shaw; *punctata*, Encycl. angl.; *maculata*, Encycl. angl. des Kouriles, comme l'espèce précédente; *nigra*, Encycl. angl.; *lakhtak*, de Krachenninikow; tigré, du même; et *Grum-selur* des Irlandais et d'O-lafsen. Nous supprimons aussi une foule de détails que nous avons extraits des anciens auteurs, et surtout des navigateurs, parce qu'ils eussent

allongé, sans profit pour le lecteur, un article déjà très-long, et où, au lieu des faits les plus avérés dans l'état actuel des choses, auraient pu se glisser, au milieu d'un vain étalage d'érudition, un grand nombre d'erreurs. On pourra d'ailleurs se faire une idée du dédale dans lequel s'engagent les compilateurs non naturalistes, en prenant connaissance des observations du savant Fleurieu, T. III du Voyage autour du monde, de Marchand. On y verra que ces noms de Veau, de Loup, de Lion, de Renard, de Chat, de Bœuf et d'Ours, en y ajoutant l'adjectif marin, ont plus contribué à embrouiller l'histoire des Phoques, que toutes les descriptions plus ou moins erronées qu'on en a données. Aussi, avons-nous cherché à faire disparaître en partie cet inconvénient, en leur appliquant les noms de ceux qui les premiers les firent connaître. (LESS.)

\* PHOR. INS. (Aristote.) Les Abeilles mâles. (B.)

PHORACIS. BOT. CRYPT. (*Hydrophytes*.) Le genre proposé sous ce nom par Rafinesque, n'a point été conservé par les algologues. La Plante qui lui servait de type, est le *Delesseria filicina* de Lamouroux, dont Agardh a fait un de ses *Grateloupia*. (B.)

\* PHORANTHE. *Phoranthium*. BOT. PHAN. On désigne sous ce nom et sous celui de Clinanthe, le réceptacle généralement charnu qui porte les fleurs dans les capitules des Plantes de la famille des Synanthérées. V. CLINANTHE et SYNANTHÉRÉES. (A. R.)

PHORBION. BOT. PHAN. (Galien.) Syn. de *Salvia Sclarea*. V. SAUGE. (B.)

PHORCYNIE. *Phorcynia*. ACAL. Genre de Médusaires, ayant pour caractères : corps transparent, orbiculaire, convexe, rétus et comme tronqué en dessus, concave en dessous, à bord ou limbe large obtus, nu et entier. Point de pédoncule, de bras ni de tentacules. Le genre Phor-

cynie, tel que nous l'exprimons d'après Lamarck, n'est pas tout-à-fait le même que celui de Péron et Lesueur, puisqu'il comprend en outre les Eulimènes de ces deux naturalistes. Les Phorcynies sont principalement distinguées des Eudores par leur forme générale, étant convexe en dessus, concave en dessous, et ayant l'estomac distinct, quelquefois en saillie; elles ne sont point aussi veineuses que les Eudores, et, par leur bord nu, sans appendices quelconques, elles diffèrent éminemment des Corybdées. Elles viennent toutes des mers de l'Australie, et sont peu nombreuses en espèces. Ce sont les *Ph. Cudonoidea*, *Petasella*, *Istiophora*, *cyclophylla*, *spheroidalis*. (E. D..L.)

PHORE. *Phora*. INS. Genre de l'ordre des Diptères, section des Proboscidés, famille des Athéricères, tribu des Muscides, établi par Latreille, et ayant pour caractères : palpes extérieurs et non rétractiles; antennes insérées près de la bouche, ne paraissant composées que d'un seul article épais, presque globuleux, avec une soie très-longue; ailes n'offrant que trois nervures longitudinales et fermées simplement par le bord postérieur de ces ailes. Ce genre se distingue au premier coup-d'œil des autres genres de la tribu, par l'insertion des antennes très-près de la bouche, et par les palpes qui sont toujours extérieurs, ce qui n'a lieu dans aucun autre. Le genre Phore a été distingué par Meigen et par Schellemborg, qui lui ont donné les noms de *Trineura* et *Noda*. Fabricius en a confondu les espèces dans son genre *Tephritis*. La tête des Phores est petite, basse, hémisphérique, hérissée de poils; elle a trois petits yeux lisses sur le vertex, disposés en triangle. Les antennes sont composées de trois articles, dont les deux premiers très-petits et peu distincts, et le troisième en palette, épais et globuleux, portant une soie simple et très-longue. La trompe est membraneuse, bilobée, coudée; elle renferme, dans une

gouttière de la partie supérieure, un suçoir composé de deux soies; dans le repos, cette trompe est entièrement retirée dans la cavité buccale. Les palpes sont cylindriques, hérissés de poils, obtus à l'extrémité, toujours extérieurs, non rétractiles, et n'ayant d'articulation que celle de la base. Le corps est un peu allongé, arqué en dessus et hérissé de poils rudes. Le corselet est grand; les ailes sont grandes; leur bord extérieur est fortement cilié de la base au milieu. Les cuillerons sont petits et ne couvrent pas entièrement les balanciers. L'abdomen est conique, composé de six segmens outre l'anus. Les pattes sont longues, avec les cuisses postérieures comprimées; les jambes sont hérissées de piquans. Ce genre est peu nombreux en espèces; elles sont fort petites et ordinairement de couleur noire. Parmi celles qui se trouvent aux environs de Paris, nous citerons :

La PHORE TRÈS-NOIRE, *Phora aterrima*, Latr.; *Tephritis aterrima*, Fabr.; *Trineura atra*, Meigen; Class. nud., Besch. T. 1, p. 513, tab. 15, f. 22; Coqueb., Illustr., etc., 3, tab. 24, f. 5. Longue d'une ligne et demie à deux lignes; corps entièrement noir mat; antennes noires; ailes transparentes; leur côte et la nervure qui s'y réunit, noires; toutes les jambes comprimées. On trouve cette espèce dans les bois sur les plantes; elle est vive et s'arrête peu. (G.)

PHORENIA. BOT. PHAN. Syn. ancien de Myagre. V. ce mot. (B.)

PHORIMA. BOT. CRYPT. (*Champignons*.) Genre indiqué par Rafinesque, mais décrit si incomplètement, qu'il est impossible de savoir s'il est nouveau ou s'il rentre dans un genre connu. Il dit qu'il ressemble aux Bolets sessiles, mais qu'il présente en dessous des fossettes au lieu de pores. Il le place entre les *Dedalea*, *Alveolus* et *Favaria*, et il est probable qu'il rentre, ainsi que les deux derniers, dans le genre *Favolus* de Beauvois et de Fries. Les espèces

qu'il place dans ce genre, croissent sur les Arbres aux États-Unis. (AD. B.)

PHORMIUM. BOT. PHAN. Le capitaine Cook fut le premier qui annonça en Europe l'existence d'une belle Plante, dont les habitans de la Nouvelle-Zélande se servent en guise de Lin ou de Chanvre, pour fabriquer des tissus et des cordes d'une excellente qualité. D'après les éloges qu'il donnait à cette Plante, on s'attendait à en trouver une description dans la relation de son premier Voyage, qui, comme l'on sait, fut rédigé d'après les notes de Banks et de Solander. Cependant cette relation n'offrit ni description ni figure de la Plante dont il est question dans cet article; ce fut seulement dans la relation du second Voyage de Cook que parut la planche représentant une tige du Lin de la Nouvelle-Zélande, mais sans aucun autre renseignement. J. Reynold Forster et son fils Georges Forster, naturalistes de la seconde expédition de Cook, publièrent, à quelque temps de-là, les caractères du nouveau genre auquel ils imposèrent le nom de *Phormium*; et l'espèce fut admise dans le Supplément de Linné sous le nom de *Phormium tenax*, qui lui est resté, quoique Gaertner ait plus tard innové fort inutilement le nom de *Chlamydia tenacissima*. Le genre *Phormium* n'a pas été jugé suffisamment distinct du *Lachenalia* par Lamarck. Comme il ne se compose que d'une seule espèce, dont le port est très-différent de celui des Lachénalies, nous allons en donner une description, par laquelle il sera facile d'établir une comparaison entre ces diverses Plantes.

Le PHORMIUM TEXTILE, ou LIN DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE, *Phormium tenax*, L., Suppl.; Redouté, Liliac., 8, tab. 448 et 449; Faujas de Saint-Fond, Ann. du Mus., vol. 19, tab. 20, appartient à la famille des Asphodélées et à l'Hexandrie Monogynie, L. La tige de cette Plante s'élève à plus de deux mètres, et se

ramifiée à sa partie supérieure. La base de cette tige est enveloppée de feuilles nombreuses, engainantes, disposées sur deux rangs opposés, à la manière de celles des Iridées, larges, aiguës, comprimées, longues de près d'un mètre, finement striées, d'un beau vert foncé en dessus, un peu blanchâtres en dessous, et bordées d'un liséré blanc. Les fleurs forment une belle panicule terminale. Leur périgone est composé de six parties pétaloïdes, disposées sur deux rangs; les trois intérieures plus longues, d'un jaune foncé; les extérieures d'un jaune pâle, légèrement réfléchies. Les étamines, au nombre de six, dont trois plus courtes, ont les filets élargis à leur base. L'ovaire est supérieur, trigone, surmonté d'un long style et d'un stigmate anguleux. La capsule est trigone, un peu torse, à trois loges, renfermant un grand nombre de graines charnues, huileuses, comprimées et membraneuses sur leurs bords. Cette Plante croît spontanément, non-seulement à la Nouvelle-Zélande, mais encore dans l'île de Norfolk, et probablement dans plusieurs autres îles de la Polynésie. On la trouve à toutes les stations et dans tous les terrains, sur les collines et dans le fond des vallées, dans un sol sec, arénacé, et même dans les localités marécageuses, où elle acquiert un plus grand développement. La culture du Lin de la Nouvelle-Zélande est donc extrêmement facile. Cette Plante présente encore l'avantage de résister aux faibles gelées du climat de Paris. Cependant, il serait à craindre que les froids vifs de quelques hivers ne la fissent périr. Dans le midi de la France, où on l'a déjà propagée avec succès, elle peut passer la saison rigoureuse sans couvertures. Dans les départemens de l'Ouest, particulièrement aux environs de Cherbourg, elle a parfaitement réussi, et a même donné des graines fertiles. Les premiers plants qui aient fleuri en pleine terre, avaient été cultivés, dans le département de la Drôme, par le père du navigateur

Freycinet. Cependant, les graines ne sont pas encore assez communes pour que ce moyen de multiplication soit avantageux; il vaut mieux se servir des oëlletons qui, tous les ans, naissent autour du collet des racines. On les sépare au printemps par éclatemens, et pourvu qu'ils aient quelques fibrilles de racines, ils reprennent sans difficulté.

Le Lin de la Nouvelle-Zélande est employé à une foule d'usages par les habitans de cette contrée. Leur habillement ordinaire se compose des feuilles de cette Plante, qu'ils manufacturent par des procédés assez longs et pénibles, par lesquels ils parviennent à fabriquer des fibres longues, blanches et luisantes comme de la soie. Ils en font aussi des lignes, des filets et des cordages de la plus grande ténacité. D'après les expériences de Labillardière, la force d'un fil de cette Plante, comparée à celui de l'*Agave* ou Aloës Pitte, du Lin, du Chanvre et de la soie, a donné les résultats suivans: l'Aloës Pitte se rompt sous le poids de sept; le fil de Lin ordinaire, sous le poids de onze trois quarts; le fil de Chanvre, sous le poids de seize un tiers; celui du *Phormium*, sous le poids de vingt-trois cinq ouzièmes, et celui de la soie, sous le poids de vingt-quatre. On voit donc que de toutes les substances végétales textiles, c'est le *Phormium* qui a la plus grande force. Il offre encore l'avantage sur le Lin et le Chanvre, d'être d'une blancheur éclatante, qui lui donne l'aspect du satin; les toiles qu'on en fabrique n'ont donc pas besoin d'être blanchies par une longue exposition sur le pré, ou par d'autres opérations qui diminuent encore considérablement la force des toiles de Lin et de Chanvre. Pour obtenir la fibre du *Phormium* à cet état de blancheur, les habitans de la Nouvelle-Zélande râclent avec une coquille les feuilles des deux côtés; ils enlèvent ainsi l'épiderme et une partie du tissu cellulaire; ensuite ils les divisent en lanières, les tordent et les

battent sous l'eau pendant longtemps, pour achever d'enlever le tissu cellulaire adjacent. Faujas de Saint-Fond a proposé de remplacer ce procédé par une simple opération chimique, analogue au décreusage de la soie, et qui consiste à placer les feuilles divisées en lanières et liées ensemble de manière à ce qu'elles ne se tordent pas, dans une chaudière d'eau où l'on a fait dissoudre trois livres de savon pour vingt-cinq livres de feuilles; à les tenir en ébullition pendant cinq heures; à les laver ensuite dans une eau courante, avec l'attention de ne pas brouiller les fils et de les conserver dans toute leur longueur. (G..N.)

PHORUS. MOLL. *V.* FRIPPIÈRE et TROQUE.

PHOS. MOLL. Genre proposé par Montfort dans sa Conchyliologie systématique (T. II, p. 494). Il ne pouvait être adopté, parce que la Coquille, qui lui sert de type, devra faire partie des Buccins dont elle a tous les caractères. Linné cependant l'avait rangée parmi ses Rochers, sous le nom de *Murex lenticosus*. Bruguière, dans l'Encyclopédie, la rapporta avec justice dans le genre Buccin, d'où Lamarek la fit sortir à tort pour la placer dans le genre Cancellaire, entraîné à cette erreur par un pli qui se voit à la base de la columelle; mais, du reste, cette Coquille n'a aucun des caractères des Cancellaires. *V.* ce mot et BUCCIN.

(D..H.)

PHOSPHATES. CHIM. ORG. et INORG. On nomme ainsi les Sels qui résultent des combinaisons de l'Acide phosphorique avec les bases. Leur composition est fort remarquable, car elle présente cinq degrés, savoir: 1° des *Phosphates neutres*, dans lesquels, d'après les expériences de Dulong et de Berzélius, l'Oxigène de l'Acide est à l'Oxigène de la base, comme 5 est à 2. 2° Des *Sesqui-Phosphates* qui contiennent une fois et demie plus d'Acide que les Phosphates neutres. 3° Des *Bi-Phosphates* qui

en contiennent deux fois plus. 4° Des *Phosphates sesqui-basiques* qui contiennent une fois et demie plus de base que les Phosphates neutres. 5° Et des *Phosphates bi-basiques*, où la base est deux fois celle des Phosphates neutres. Il résulte d'un travail fort important de Mitscherlich (Ann. de Chimie et de Physique, vol. 19, pag. 550), que la composition de ces Sels correspond parfaitement à celle des Arseniates, en sorte que lorsqu'on connaît l'histoire des uns, on connaît en même temps celle des autres. Ainsi, l'on peut former deux séries où chaque Phosphate correspond à chaque Arseniate, de telle sorte que ces Sels sont composés dans les mêmes proportions et offrent les mêmes qualités physiques. Par suite de ces recherches, Mitscherlich (*loc. cit.*, p. 419), est arrivé à des conséquences qui nous semblent d'une importance assez grande pour que nous les citions ici textuellement: « 1° le même nombre d'atomes combinés de la même manière produit la même forme cristalline; 2° la même forme cristalline est indépendante de la nature chimique des atomes, et n'est déterminée que par le nombre et la position relative des atomes. »

A l'exception du Phosphate d'Ammoniaque, tous les Phosphates neutres sont indécomposables par la chaleur. Quelques-uns à bases très-solubles dans l'eau (Phosphates de Potasse, de Soude et d'Ammoniaque), le sont aussi dans ce liquide. Les Phosphates insolubles sont dissous par un excès de leur Acide. Quand on chauffe les Phosphates neutres métalliques avec du charbon, ils se convertissent en Phosphures et en Sous-Phosphures. Soumis à la même expérience, les Phosphates avec excès d'Acide donnent du Phosphore produit par l'action du Carbone sur l'acide excédant. Plusieurs Phosphates existent dans la nature, soit organique, soit inorganique: à l'article PHOSPHORE, nous parlerons des substances organiques dont ils font partie et desquelles on peut retirer ce corps combus-

tible. Quant aux Phosphates qui existent à l'état minéral, il en est fait mention aux articles qui concernent les bases des Sels, selon la nomenclature minéralogique adoptée. Ainsi les Phosphates de Fer, de Cuivre, de Manganèse, de Chaux, etc., sont traités aux mots FER, CUIVRE, MANGANÈSE, CHAUX, etc. (G..N.)

\* PHOSPHATIQUE. *V.* ACIDE.

\* PHOSPHITES. CHIM. ORG. et INORG. Sels qui résultent des combinaisons de l'Acide phosphoreux avec les bases. Leur composition est analogue à celle des Phosphates, c'est-à-dire qu'il existe des Phosphites neutres dans lesquels l'Oxigène de l'Acide est à celui de la base comme 3 est à 2; en sorte que si l'Acide d'un Phosphite passe à l'état d'Acide phosphorique, la neutralité de la combinaison restera constante, et qu'outre ces Sels on peut encore en former, soit avec excès de base, soit avec excès d'Acides. Tous les Phosphites étant des produits de l'art, et la plupart encore peu connus, nous ne croyons pas devoir nous arrêter davantage à leur examen. (G..N.)

PHOSPHORE. CHIM. ORG. et INORG. Nommé aussi Phosphore d'Angleterre, Phosphore de Kunkel, Phosphore d'urine. Corps combustible simple, non métallique, offrant, à l'état de pureté, les propriétés physiques suivantes : il est solide, insipide, incolore, transparent, et d'une si grande ductilité à la température ordinaire, qu'on peut le plier plusieurs fois en sens inverse sans le rompre; susceptible d'être rayé par l'ongle et coupé facilement par tous les instrumens tranchans. Sa pesanteur spécifique est de 1,77. Son tissu est lamelleux, et il peut cristalliser en octaèdres. Placé dans l'obscurité et au contact de l'air, il jette une lumière pâle, et répand une odeur alliacée qui se rapproche de celle de l'Arsenic en vapeur. Quelques-unes de ces propriétés ne s'observent pas sur le Phosphore impur. Une petite quan-

tité de soufre ( $\frac{1}{600}$ ) le rend cassant. Thénard ayant obtenu du Phosphore noir par la fusion à une température assez élevée du Phosphore transparent, distillé plusieurs fois, et par son refroidissement brusque, a émis l'hypothèse que ce Phosphore noir est du Phosphore sans Hydrogène, tandis que le Phosphore transparent retiendrait une petite portion de ce dernier corps combustible. Cependant la conversion du Phosphore transparent et jaunâtre en Phosphore noir et opaque, s'explique encore en disant qu'elle dépend de l'arrangement des molécules. Mais cette explication est trop évasive pour qu'on doive s'en contenter; il serait donc utile de faire l'expérience que conseille Thénard, et qui consiste à soumettre comparativement à l'action de la pile les deux Phosphores. On sait déjà par une expérience de H. Davy, que lorsqu'on fait passer un courant voltaïque sur du Phosphore ordinaire fondu, il y a production d'Hydrogène phosphoré. Néanmoins Davy pense que l'Hydrogène n'est pas essentiel à sa nature.

Le Phosphore entre en fusion à 43°, et ressemble alors à une huile grasse. Il bout à 271°, selon Davy, et à 290, selon Pelletier. A en juger par le feu nécessaire pour opérer la distillation de ce corps, la température est alors au-dessous de celle de la chaleur rouge, et selon Thénard, ne s'élève pas à 200°. Exposé à la lumière solaire, il devient rouge, et même flexible s'il était cassant. Vogel avait pensé qu'il se produisait alors un Oxide de Phosphore; mais ce phénomène a lieu également dans le vide barométrique, dans les Gaz Hydrogène et Azote, l'eau bouillie, etc.

A la température ordinaire et sous la pression barométrique de 76 centimètres, le Phosphore ne brûle pas dans le gaz Oxigène; mais si on élève la température à 58° environ, il s'y enflamme et produit de l'Acide phosphorique. Sous la plus faible pression barométrique (5 à 10 centimètres) et à des températures comprises entre 5 et 26°, il brûle spon-

tanément dans le gaz Oxygène humide, et donne naissance à de l'Acide phosphatique qui apparaît d'abord sous forme de vapeur blanche en répandant une lumière pâle. Dans cette expérience, qui est due à Bellani de Monza, on observe que plus la pression est diminuée, moins il faut de chaleur pour produire la combustion. Lorsqu'on ajoute à un volume donné d'Oxygène une plus ou moins grande quantité d'Azote, ou d'Hydrogène, ou d'Acide carbonique, la combustion a lieu avec autant de facilité que par une diminution de pression. C'est ce qui explique pourquoi le Phosphore est lumineux dans l'air atmosphérique. L'Azote de celui-ci facilite l'absorption de tout l'Oxygène par le Phosphore, en donnant naissance à de l'Acide phosphatique. En vertu de sa force élastique, le Phosphore tend à se vaporiser dans les divers Gaz. Ainsi après en avoir placé un morceau dans l'Oxygène, si on le retire et qu'on fasse ensuite entrer de l'air atmosphérique, de l'Azote ou de l'Hydrogène, à l'instant même il se forme un nuage lumineux qui est dû à la combustion du Phosphore volatilisé et dont les molécules s'enflamment. Dans tout autre Gaz, tel que l'Azote, l'Acide carbonique ou l'Hydrogène, ce phénomène aurait également lieu, si on introduisait ensuite de l'air atmosphérique ou de l'Oxygène sous l'éprouvette. Bellani a conclu de ces faits que les molécules du Phosphore ont entre elles une puissance attractive qui s'oppose à ce que l'Oxygène puisse exercer son action sous la pression et à la température ordinaire; que l'Azote, l'Hydrogène et l'Acide carbonique déterminent l'action de l'Oxygène, en isolant les atomes de celui-ci, et produisant ainsi les mêmes effets que la diminution de densité du gaz Oxygène par une moindre pression.

En se combinant avec l'Oxygène, le Phosphore donne naissance à plusieurs produits. Le moindre degré d'oxydation produit l'Oxide blanc et l'Oxide rouge. On obtient le premier

en mettant de petits cylindres de Phosphore dans de l'eau aérée, et renouvelant de temps en temps l'air du flacon. Il faut laver l'Oxide avec de l'eau pour en séparer l'Acide phosphoreux. Cet Oxide est solide, insipide, moins fusible que le Phosphore. L'Oxide rouge se prépare de la manière suivante : on coupe en petits morceaux du Phosphore, que l'on étend sur une assiette ; on y met le feu, et on lave avec de l'eau distillée le résidu rouge. Cette matière n'est pas acide; elle est moins dense que le Phosphore, et elle exige, pour se fondre, une chaleur plus élevée que celle de l'eau bouillante. Les degrés d'oxydation du Phosphore supérieurs aux Oxides, donnent lieu à quatre Acides; savoir : 1° l'Acide phosphoreux; 2° l'Acide hypo-phosphoreux; 3° l'Acide phosphorique; 4° l'Acide hypophosphorique, plus connu sous le nom d'Acide phosphatique. V. l'article ACIDES, où l'on a exposé sommairement les propriétés de ces corps.

Par la combinaison du Phosphore avec le Chlore, on obtient deux composés. L'un liquide, incolore comme l'eau, volatil, sans décomposition, ne rougissant point la teinture de tournesol, a reçu le nom de Chlorure de Phosphore. Sa pesanteur spécifique est de 1,45; sa composition : Chlore, 535, selon Davy, ou 527, selon Dulong; et Phosphore, 100. Il est soluble dans l'eau et ne s'enflamme point à l'air. On le prépare par plusieurs procédés, mais surtout par celui-ci : on met vingt-cinq grammes de Phosphore bien sec au fond d'un tube fermé à une de ses extrémités, et on ajoute cent cinquante grammes de Sublimé corrosif. On adapte à l'extrémité couverte du tube un autre petit tube recourbé, qui va plonger au fond d'une éprouvette bien sèche, et fermée avec un bouchon auquel on a pratiqué une légère ouverture. On chauffe à environ deux cents degrés la partie du tube qui contient le Sublimé; puis on y fait passer le Phosphore en vapeur; celui-ci enlève le Chlore au Mercure, et la nou-

velle combinaison se condense dans l'éprouvette. La seconde combinaison du Phosphore avec le Chlore est acide, et a reçu le nom d'Acide chloro-phosphorique. Elle renferme, selon Davy, 666 de Chlore, et seulement 549, selon Dulong, pour 102 de Phosphore; ce qui donne la proportion de 1 : 2, ou celle de 3 : 5, pour les quantités relatives de Chlore dans les deux composés.

Avec le Soufre et l'Iode, le Phosphore forme plusieurs composés, dont les principes semblent être en proportions indéterminées; mais il est probable que ces combinaisons sont des mélanges de composés en proportions déterminées, avec un excès de Phosphore ou de Soufre ou d'Iode. Enfin, Proust a découvert un Carbone de Phosphore dans la matière rouge qui reste dans la peau de chamois après la filtration du Phosphore brut, matière qu'il considère comme du Carbone mêlé à un excès de Phosphore; aussi prescrit-il de chauffer cette matière au-dessous du rouge, pour dégager le Phosphore en excès. Vogel et J. P. Boudet pensent que cette matière n'est autre chose que de l'Oxide rouge de Phosphore. Pour terminer l'énumération sommaire des combinaisons que le Phosphore produit avec les corps, nous dirons qu'il s'unit à l'Arsenic, ainsi qu'à la plupart des autres Métaux, et que ces combinaisons portent le nom de *Phosphures*.

Le Phosphore ne se dissout point dans l'eau; par un long séjour, il lui communique seulement une odeur alliée, qui est due à la production d'Hydrogène phosphoré, que cette eau tient en dissolution; mais il n'est pas encore bien démontré que l'eau soit décomposée. L'Alcool, l'Éther et les Huiles dissolvent le Phosphore. C'est en solution dans ces liquides que plusieurs médecins l'ont administré à la dose d'environ un grain par jour, et qu'ils l'ont préconisé comme l'un des excitans les plus énergiques. D'après les expériences d'Alphonse Le Roy sur lui même, et

celles de Pelletier et de Chenevix sur des Canards et des Coqs que l'âge avait rendus impuissans, il est certain que ce corps stimule au plus haut degré les organes de la génération. D'autres praticiens l'ont prescrit sous forme de pilules, avec de la mie de pain. A cet effet, on le réduit en poudre, en le fondant dans l'eau tiède, et en agitant celle-ci fortement, jusqu'à ce qu'elle soit refroidie.

On retire le Phosphore d'un grand nombre de substances naturelles; mais à raison de son extrême combustibilité, il ne s'y trouve jamais à l'état libre. Si le célèbre chimiste Vauquelin a annoncé son existence dans la matière cérébrale des nerfs et de la laitance de carpe, on est en droit de considérer l'état du Phosphore dans ces substances comme de l'Acide phosphorique uni à une matière grasse, ou peut-être comme du Phosphate d'Ammoniaque. C'est sans doute dans le même état que se trouve le Phosphore de la plupart des substances animales autres que les os. Par la distillation d'un liquide alcoolique, où nous avons laissé macérer des Animaux, nous avons obtenu, sur la fin de l'opération, du Gaz hydrogène phosphoré qui s'enflammait subitement à l'air. Le Phosphore avait probablement été séparé de ses combinaisons au moyen du Carbone du résidu alcoolique, et s'était combiné avec l'Hydrogène. Fourcroy et Vauquelin avaient annoncé que le sang devait sa belle couleur à du Phosphate de peroxyde de Fer, qui avait été réduit en sous-Phosphate de peroxyde par l'Alcali contenu dans le sang. Margraff et plusieurs chimistes anciens ont obtenu du Phosphore par la distillation à feu nu des graines de Moutarde, du Pastel, de quelques Céréales, ainsi que d'autres matières végétales. Celles-ci le contiennent sans doute à l'état de Phosphate alcalin ou terreux (de Chaux, de Potasse ou de Magnésie), dont la décomposition s'opère par la réaction du Carbone, que le calorique isole



des autres élémens de ces substances. Le Phosphate ammoniaco-magnésien forme des calculs énormes dans les intestins des chevaux, et quelquefois compose ceux qui se trouvent dans la vessie de l'Homme. Enfin, les os des Animaux ont pour base le Phosphate de Chaux. Quant à l'existence du Phosphore dans le règne inorganique, on sait que différens Phosphates constituent presque entièrement certains Minéraux. Ainsi, la Chaux phosphatée, nommée vulgairement Apatite, ou Pierre d'Asperge et Chrysolithe, est un sous-Phosphate de Chaux cristallisé. Les Phosphates de Plomb, de Fer, de Cuivre, d'Urane, de Manganèse, etc., se trouvent en un grand nombre de localités. La Wavellite est un mélange de sous-Phosphate d'Alumine, avec quelques centièmes de Fluorure d'Aluminium, de Chaux et d'Oxides de Fer et de Manganèse.

La découverte primitive du Phosphore est due au hasard. Elle remonte à l'année 1669, où un alchimiste de Hambourg, nommé Brandt, voulant obtenir la transmutation des Métaux *imparfaits* en Or ou en Argent, imagina d'ajouter de l'extrait d'urine dans son opération. Ayant obtenu un corps lumineux par lui-même, brûlant avec une énergie sans exemple, doué en un mot de propriétés merveilleuses, il en envoya un échantillon à Kunckel, qui, n'ayant pu obtenir de Brandt la communication de son secret, parvint enfin, en 1674, par la voie de l'expérience et après beaucoup de tentatives infructueuses, à découvrir le moyen de préparer le Phosphore. Boyle fit la même découverte en 1679. Cependant ce procédé demeura caché jusqu'en 1735, époque à laquelle un étranger l'exécuta à Paris, en présence de quatre commissaires de l'Académie des Sciences. Hellot publia, dans les Mémoires de l'Académie pour l'année 1757, le procédé ancien, qui consistait à faire évaporer à siccité l'urine putréfiée, et à chauffer ensuite fortement le résidu dans une cornue de grès, dont le col, par

une allonge, plongeait dans l'eau. Quoique Margraaff eût amélioré ce procédé, en ajoutant un sel de Plomb à l'urine épaissie, le Phosphore était un corps tellement rare, qu'on ne le voyait que dans les laboratoires des principaux chimistes, et dans les cabinets des riches amateurs de curiosités. En 1769, Gahn ayant découvert son existence dans les os, ne tarda pas à publier, avec Schéele, un moyen économique qui permit de s'en procurer des quantités considérables. A de légères modifications près, on suit généralement aujourd'hui ce procédé que nous allons décrire succinctement.

On réduit en poudre fine des os calcinés au blanc, et on verse sur cent parties de cette poudre, 75 parties d'Acide sulfurique à 66 degrés, étendues dans 300 parties d'eau. On laisse agir ces matières pendant plusieurs jours, en ayant soin de les agiter de temps en temps. On filtre et on lave le résidu avec de l'eau à plusieurs reprises. Les liqueurs réunies sont évaporées jusqu'à concentration syrupeuse, et on traite le résidu par quatre fois son volume d'eau froide. Le sulfate de Chaux ne s'y dissout pas, et on le sépare par le filtre. Quelquefois on fait moins évaporer les liqueurs, et on laisse refroidir, pour que le sulfate de Chaux se dépose. La liqueur contient alors du surphosphate de Chaux en dissolution; on la fait évaporer jusqu'à siccité, et on ajoute au résidu environ un quart de charbon en poudre. Ce mélange est introduit dans une cornue de grès bien lutée, que l'on place dans un fourneau à réverbère, construit de manière que la flamme du bois chauffe la cornue dans toutes ses parties. On adapte à la cornue un récipient de cuivre, qui a la forme d'une cornue renversée, dont le bec va s'engager dans celle de la cornue de grès; on remplit à moitié d'eau le récipient, pour que l'air n'ait point d'accès dans l'intérieur de la cornue. Après avoir bien luté l'appareil, on chauffe graduellement la cornue jus-

qu'au rouge blanc ; il se dégage du Gaz oxide de Carbone et de l'Hydrogène, lorsque la température est au rouge cerise ; en dernier lieu, le Phosphore passe avec du Gaz oxide de Carbone et de l'Hydrogène carboné. L'opération est terminée quand il ne se dégage pas de Gaz. Il est presque inutile d'ajouter que la préparation du Phosphore exige en outre beaucoup d'attention et de soins que nous ne pouvons indiquer ici. On purifie le Phosphore en le forçant par la pression à traverser une peau de chamois, dans de l'eau chauffée à cinquante degrés, et on le distille de nouveau. Pour le mouler en cylindres, on le fond dans l'eau chaude à quarante-cinq degrés ; on y plonge l'extrémité d'un tube de verre, et l'on aspire avec la bouche par l'autre extrémité. Quand le Phosphore occupe les deux tiers du tube, on retire celui-ci avec précaution, et on le laisse refroidir dans de l'eau froide. Le Phosphore se solidifie, et on le fait sortir avec une tige de fer. On conserve le Phosphore dans de l'eau privée d'air par l'ébullition, et contenue dans des flacons opaques.

Les usages du Phosphore sont très-bornés. Nous avons parlé plus haut de son emploi en médecine. Les chimistes s'en servent pour analyser l'air et pour obtenir divers produits particuliers, qui ne sont intéressans qu'en ce qu'ils indiquent une sorte d'anomalie dans les lois qui président à la combinaison des corps. *℞*. PHOSPHATES et PHOSPHITES. On fait avec le Phosphore des briquets dont la préparation est fort simple ; elle consiste à remplir presque entièrement de Phosphore sec, de petits flacons à l'émeril, longs et étroits, et à les exposer, en les tenant avec des pinces, au-dessus de quelques charbons ardents, jusqu'à ce que les flacons paraissent transparens et rouges, ou jusqu'à ce qu'il se manifeste une légère flamme autour du goulot de chaque flacon. On les retire alors du feu et on les bouche. Lorsqu'on veut s'en servir, on plonge dedans une al-

lumette soufrée, qui s'enflamme aussitôt que le bout est en contact avec l'air. Si le feu ne se manifestait pas immédiatement, il faudrait frotter l'allumette sur un bouchon de liège, ou mieux sur du feutre.

On a donné le nom de Phosphore, accompagné de quelques épithètes, à des substances qui avaient la propriété de devenir lumineuses lorsqu'on les exposait à la chaleur. Ainsi, on a nommé :

PHOSPHORE DE BAUDOUIN, le Nitrate de Chaux anhydre.

PHOSPHORE DE BOLOGNE, la Baryte sulfatée, pulvérisée, réduite en pâte avec de la gomme adraganthe, calcinée avec du charbon et exposée au soleil.

PHOSPHORE DE HOMBERG, le Chlorure de Calcium calciné, et retenuant un peu de Chaux. (G.N.)

PHOSPHORESCENCE. ZOOL. et GÉOL. Nous avons, dans la section troisième du second paragraphe de notre article MER (T. X, p. 395 et suiv.), traité de ce brillant phénomène. Nous avons dit à la fin de notre article MICROSCOPIQUE (même tome, p. 546) : « Nul doute qu'il n'existe dans l'Océan beaucoup d'Animalcules, des Crustacés et même beaucoup d'Animaux très-phosphorescens, qui contribuent à son éclat nocturne, comme il existe des Lampyrès et des Taupins qui brillent sur la terre et dans les airs, en contribuant à la beauté des nuits de nos campagnes, sans que néanmoins ces petites bêtes soient les causes du clair de lune. » Nous ne reproduirons conséquemment pas ce qui a été précédemment établi, en nous bornant à remarquer qu'en dépit de tout ce que nous avons pu dire, il se trouve encore des naturalistes qui répètent textuellement les mauvais raisonnemens que nous avons attaqués, et qui cherchent toujours la cause unique de la Phosphorescence des mers dans les Animalcules invisibles. Ils appellent éternellement à leur aide le *Noctiluca miliaris*. Suriray, zélé naturaliste du

Hâvre, ayant observé des myriades de ces Animaux, et les ayant trouvés lumineux, les regardait comme la cause principale du phénomène. S'ensuit-il que les mers des régions antipodes, où ne se trouvent pas de *Noctiluca miliaris*, ne scintillent que par elles ? Une erreur matérielle, lorsqu'elle obtient possession d'état dans la science à l'aide de quelques déclamations prises pour du style buffonien, est une chose terriblement difficile à ruiner ! (B.)

PHOSPHOREUX. *V.* ACIDE.

PHOSPHORIQUE. *V.* ACIDE.

\* PHOSPHORIT. MIN. (Werner.)  
Syn. de Chaux phosphatée terreuse. (B.)

PHOSPHORKUPFER. MIN. (Werner.) *V.* CUIVRE PHOSPHATÉ.

\* PHOSPHUGE. *Phosphuga*. INS.  
Nom donné par Leach à un genre de Coléoptères Pentamères, démembré du genre Bouclier de Latreille. Le genre Phosphuge et un autre, qu'il nomme Oïceptome, diffèrent de ses *Sylpha*, parce que leurs antennes sont terminées brusquement en masse, tandis qu'elles grossissent insensiblement dans les *Sylpha*. *V.* BOUCLIER. (G.)

\* PHOTINIE. *Photinia*. BOT. PHAN.  
Lindley (*Trans. Linn. Societ.*, 13, p. 505) a constitué, sous ce nom, un genre qui appartient à la famille des Rosacées et à l'Icosandrie Digynie, L. C'est un démembrement de l'ancien genre Alisier (*Cratægus*), et il se distingue par les caractères essentiels suivans : calice à cinq dents ; corolle à cinq pétales réfléchis ; ovaire à moitié adhérent, velu, biloculaire, surmonté de deux styles glabres ; fruit biloculaire composé d'un sarcocarpe formé par le calice qui devient charnu, et recouvert d'un test argileux. Les Photinies sont des Arbres à feuilles coriaces, toujours vertes, tantôt très-entières, tantôt dentées en scie. Les fleurs forment des panicules ou des corymbes terminaux. Leurs fruits sont petits et sans

duvet. Lindley a rapporté à ce genre quatre espèces indigènes du Japon, de la Californie et du Napaul. Celle qu'on peut considérer comme le type du genre est le *Photinia serrulata*, Lindl., ou *Cratægus glabra*, Thunb., *Flor. japon.*, 205 ; Sims, *Bot. mag.*, tab. 2105. On cultive ce bel Arbre dans les jardins d'Europe ; il est remarquable par ses bourgeons très-grands et rouges, et par ses feuilles oblongues, aiguës, dentées en scie. Les autres espèces sont : *Photinia arbutifolia*, Lindl., *Bot. regist.*, tab. 491, ou *Cratægus arbutifolia*, Aiton. — *Photinia integrifolia*, Lindl., ou *Pyrus integerrima*, Wallich. — *P. dubia*, Lindl., ou *Mespilus tinctoria*, Don ; *Mespilus bengalensis*, Roxb. Dans le second volume de son *Prodromus*, De Candolle a réuni avec doute au genre *Photinia* les *Cratægus lævis* et *villosa* de la Flore du Japon de Thunberg. (G.N.)

\* PHOTIZITE. MIN. Manganèse silicaté, compacte, à cassure conchoïde ; d'un brun jaunâtre, rougeâtre ou rosâtre, et ayant l'apparence d'un Jaspe, pesant spécifiquement 2,18 ; rayant faiblement le Feldspath ; donnant avec le Borax un verre d'un rouge hyacinthe. Cette substance se trouve à Schebenholz, dans les environs d'Elbingerode au Harz, avec l'Allagite verdâtre, qui est une autre espèce de Manganèse silicaté. Sa composition n'est pas encore bien connue, quoiqu'il existe plusieurs analyses de ce Minéral, faites par Brandes et Duménil. (G. DEL.)

PHOTOPHYGES ou LUCIFUGES. INS. Duménil désigne ainsi, dans sa Zoologie analytique, la quinzième famille des Coléoptères Hétéromères. Il la caractérise ainsi : élytres dures, soudées, sans ailes. Cette famille comprend les genres Blaps, Pimélie, Eurychore, Akide, Scaure, Sépidie, Erodie, Zophose et Tagénie. *V.* ces mots. (G.)

PHOXICHILE. *Phoxichilus*. ARACHN. Genre de l'ordre des Trachéennes, famille des Pycnogonides,

établi par Latreille, et ayant pour caractères : point de palpes ; deux mandibules ; pieds fort longs. Ces Arachnides diffèrent des Pycnogonons, parce que ceux-ci n'ont ni mandibules ni palpes, et que leurs pattes sont courtes ou de longueur moyenne. Les Nymphons sont distingués des Phoxichiles, parce qu'ils ont des palpes. Du reste, ces deux derniers genres ont les plus grands rapports entre eux quant à l'organisation ; seulement le premier segment du corps des Phoxichiles n'est point rétréci postérieurement en manière de col ; il est court, transversal ; de sorte que les deux pattes antérieures et celles qui, dans la femelle, portent les œufs, sont insérées près de la base du siphon, et que les yeux sont dès-lors plus antérieurs. On connaît trois ou quatre espèces de ce genre ; la mieux connue est celle que Latreille a décrite dans le nouveau Dictionnaire d'Histoire naturelle, 2<sup>e</sup> édit.

Le PHOXICHILE PHALANGIOÏDE, *Phoxichilus phalangioides*, Latr., *loc. cit.* Long de cinq lignes, d'un brun obscur, avec les pattes environ trois fois plus longues, un peu velues et tuberculées. Cette espèce a été rapportée par Péron et Lesueur, qui l'ont trouvée dans les mers de l'Océanie. On peut rapporter aux Phoxichiles le *Pycnogonum spinipes* d'Othou Fabricius : le *Nymphon femoratum* des nouveaux Actes de la Société d'Histoire naturelle de Copenhague (1795, T. V, part. 1, tab. 5, f. 1-5) ; et le *Phalangium spinosum* de Montagu, figuré dans les Actes de la Société Linéenne de Londres, T. IX, tab. 5, f. 7. (G.)

PHOXINUS. POIS. Syn. d'Able. *V.* ce mot. (B.)

\* PHRAGMIDIUM. BOT. CRYPT. (*Urédinées.*) Link a donné ce nom à un genre qu'il a séparé des *Puccinia*, et que Fries a ensuite adopté sous celui d'*Aregma*. Ce même auteur cependant, considérant l'autorité du nom donné par Link, l'a adopté dans

son *Systema orbis vegetabilis*. Ce genre, quia l'aspect des Puccinies, forme des touffes plus grandes, dont les capsules sont portées sur des pédicelles plus longs ; mais ce qui le distingue particulièrement, c'est la forme de ces capsules, qui sont allongées et divisées en plusieurs loges par des cloisons transversales.

Les trois espèces connues de ce genre croissent sur des feuilles de Rosacées ; ce sont : 1<sup>o</sup> *Phr. bulbosum* (*Uredo bulbosa*, Strauss) ; *Puccinia rubi*, Hedw. ; 2<sup>o</sup> *Phr. mucronatum*, Link (*Puccinia rosæ*, D. C.) ; 3<sup>o</sup> *Phr. obtusum*, Kunze (*Puccinia potentillæ*, Pers.) (AD. B.)

\* PHRAGMITE. OIS. Syn. de la Sylvie des Joncs. *V.* SYLVIE. (DR. Z.)

PHRAGMITES. BOT. PHAN. Le Roseau le plus connu chez les anciens. Ce nom est devenu scientifique dans Linné, pour désigner spécifiquement la même Plante. (B.)

\* PHRAGMOTICHUM. BOT. CRYPT. (*Urédinées.*) Ce genre, créé par Kunze (*Mycol. Heft.*, 2, p. 84, fig. 4), est encore peu connu. Il forme de petites pustules qui ont l'aspect de cloches sous l'épiderme des cônes des Sapins dans le Jura, où il a été observé par Chaillat. Sous ce réceptacle formé par l'épiderme, on trouve des faisceaux de sporidies réunies en chapelets, et formant des filamens dressés ; chacune de ces sporidies est rhomboïde, anguleuse et réunie à la suivante par un filament cylindrique cloisonné. Tous ces filamens sont fixés par leur base à une masse fibro-gélatineuse ; après la rupture de l'épiderme, les sporidies se détachent les unes des autres sous forme de segmens rhomboïdaux. (AD. B.)

\* PHRÉNOTRIX. *Phrenotrix*. OIS. Horsfield nomme Phrénotrix un genre nouveau d'Oiseau, que Latham ne différenciait point des Corbeaux (*Corvus*). Ce genre ne comprend qu'une espèce, de l'île de Java. Il a pour caractères : un bec médiocre, robuste, élevé, épais à sa base, à

mandibules recourbées, convexes sur les côtés, lisses, formant une légère arête; tête élargie, revêtue de plumes soyeuses serrées; narines basilaires, petites, disposées en scissure étroite et transversale; ailes arrondies; rémiges entières; les troisième et quatrième les plus longues; queue plus longue que le corps, cunéiforme, composée de dix rectrices; pieds robustes, à doigts médiocres, l'extérieur légèrement uni à celui du milieu à la base; acropode scutellé; ongles comprimés; l'ongle du doigt du milieu un peu plus long que les autres. Ce genre, suivant Horsfield, est surtout caractérisé par la forme du bec, qui a beaucoup d'analogie avec celle des Paradisiers. On n'en connaît qu'une seule espèce, le *Phrenotrix temia*, Horsf. (*Birds from Java, Trans. Linn. of Lond. T. XIII, p. 165*); le *Temia*, Levaillant (*Ois. d'Afrique, pl. 56*); le *Corvus varius*, de Latham (*Supplément*). Cet Oiseau, très-commun dans l'île de Java, y est nommé *Chekittou* ou *Benteot*. Il est de couleur fuligineuse, brillant de reflets verts, olivâtres, fauves; les couvertures des ailes sont en dessus d'un vert olivâtre éclatant. La tête est noire. Le corps a sept pouces de longueur, et la queue sept. Il est figuré par Temminck. *V. CORBEAU.*

(LESS.)

**PHRIGANE ET PHRIGANITES.**  
INS. Pour Phrygane et Phryganites.  
*V. ce mot.* (B.)

**PHRONIME.** *Phronima.* CRUST.  
Genre de l'ordre des Amphipodes, famille des Crevettines, établi par Latreille et adopté par tous les entomologistes. Les caractères de ce genre sont : deux antennes; tête très-grosse; la cinquième paire de pieds, en comptant les quatre pieds-mâchoires postérieurs, beaucoup plus grande que les autres, et terminée par une main didactyle; six sacs vésiculeux entre les dernières pattes. Ces Crustacés sont distingués de tous les autres genres de la tribu des Crevettines, parce qu'ils n'ont que

deux antennes, tandis que ces derniers en ont quatre. Une espèce de ce singulier genre a été découverte par Forskalh, qui lui a donné le nom de *Cancer sedentarius*. Risso en a découvert une autre. Ces deux espèces habitent dans l'intérieur du corps de diverses espèces d'Animaux, surtout des Radiaires, tels que les Béroés et Pyrosomes, etc. Nous avons possédé un individu de la Phronime sédentaire qui était logé dans l'estomac d'un Rhizostome. Suivant Risso, ces Crustacés se nourrissent d'Animalcules. D'après un passage de ce naturaliste (*Hist. des Crust. de Nice*), il semblerait que ces Crustacés abandonnent leur gîte pour habiter les vases du fond de la mer, et qu'ils peuvent s'introduire dans les Radiaires où on les trouve, et en sortir à volonté. Car il dit « qu'ils voyagent dans des nacelles vivantes, et que néanmoins, lorsqu'ils veulent se plonger, ils rentrent au gîte et se laissent tomber par le seul effet de leur pesanteur. » La tête des Phronimes est très-grande, cordiforme et verticale; le corps est très-mou, étroit et long; la queue est plus mince que le corps et terminée par six stylets allongés et fourchus au bout, pourvue en dessous de quatre ou six pattes natatoires disposées par paires, sous les troisième, quatrième et cinquième anneaux; ces pattes sont formées d'un petit article pour leur articulation avec la queue, d'un grand article aplati, et de deux filets terminaux.

**PHRONIME SÉDENTAIRE,** *Phronima sedentaria*, Latr., *Gen. Crust. et Ins. T. I, tab. 2, f. 2*; *Cancer sedentarius*, Forskalh, *Faun. Arab., q5*; *Cancer gamarellus sedentarius*, Herbst. *T. II, tab. 37, fig. 8*. Corps long d'un pouce, demi-transparent, nacré et ponctué de rougeâtre; six pattes natatoires caudales. On le trouve dans la Méditerranée, dans l'intérieur des Pyrosomes, Béroés, etc. L'autre espèce a été nommée Phronime Sentinelle, *Phronium Custos*, par Risso, *loc. cit., p. 2, f. 1*. Elle paraît n'avoir que quatre pattes nata-

toires caudales. Son corps est plus petit que celui de l'espèce précédente et très-blanc. On la trouve aux environs de Nice, dans les Equorées et Géonies de Péron et Lesueur. (G.)

\* PHROSINE. *Phrosine*. CRUST. Genre de l'ordre des Amphipodes, famille des Uroptères, établi par Risso dans le Journal de physique, et auquel Latreille avait donné le nom de Dactylocère dans ses manuscrits. Les caractères de ce genre sont : les deux antennes supérieures grandes et en forme de cuiller; les inférieures sétacées et très-petites. Les dix pattes proprement dites monodactyles, formées de cinq articles aplatis; la première paire courte, mince, crochue; la seconde un peu moins longue que la troisième; la quatrième fort grande, avec son premier article large, ovale; les deux suivans triangulaires; le quatrième ovale, épineux, et le dernier long, aigu, arqué, falciforme; cinquième paire de pieds plus courte que la précédente, mais de même forme; corps oblong, un peu arqué, un peu arrondi sur les côtés, à segmens crustacés, transverses; tête prolongée sur le devant, en forme de museau; queue composée de cinq segmens, presque quadrangulaires, terminée par deux lames oblongues, ciliées, et une plaque intermédiaire courte, aplatie et arrondie au bout. Ce genre se compose de deux espèces propres aux mers des environs de Nice.

PHROSINE EN CROISSANT, *Phrosine semilunata*, Risso, Journ. de phys., oct. 1822, p. 245. Longue de sept à huit lignes; corps oblong, jaunâtre antérieurement, rouge postérieurement; tête pourvue de deux petites cornes, qui forment une espèce de croissant; yeux petits. Rare aux environs de Nice. Elle se tient dans les endroits où la mer est profonde et où le fond est sablonneux. La Phrosine Gros-Oeil, *Phrosine macrophthalmia*, Risso, loc. cit., n'a point de cornes; son corps est d'un rouge violet, et ses yeux sont très-grands. Elle est de

moitié moins grande que la précédente. Risso l'a trouvée sur le Pyrosome élégant, en février et juillet.

(G.)

PHRYGANE. *Phryganea*. INS. Geoffroy écrivait ainsi ce nom que Degér et Olivier ont écrit comme il se prononce, *Frigane*, Latreille et tous les entomologistes modernes ont suivi l'exemple de ces deux naturalistes, quoiqu'ils se soient écartés de l'étymologie en substituant notre F au  $\Phi$  (*phi*) des Grecs, ce que n'avait pas fait Geoffroy. Au mot FRIGANE on a annoncé que l'on rectifierait cette faute grammaticale, et que l'on traiterait le genre Phrygane à son véritable mot; nous allons remplir ici cet engagement.

Le genre remarquable des Phryganes appartient à l'ordre des Névroptères, section des Filicornes; il fait partie de la famille des Plicipennes (Phryganides) de Latreille, et a été établi primitivement par Linné qui l'avait divisé en deux sections; Geoffroy l'a adopté en grande partie, et il a formé avec la première division de Linné son genre Perle (*Perla*). *V.* ce mot. Ces deux genres ont été adoptés par tous les entomologistes; seulement, dans ces derniers temps, Dalman et Latreille ont extrait du genre Phrygane de Geoffroy, quelques espèces avec lesquelles ils ont formé, le premier les genres Hydroptyle et Mystacide, et le second le genre Séricostome. Les caractères du genre Phrygane ainsi restreint sont exprimés de la manière suivante par Latreille : ailes inférieures, larges et plissées; tarsi à cinq articles; mandibules presque nulles; antennes longues, sétacées; quatre palpes sétacés, les antérieurs longs, à cinq articles. Ce genre se distingue des Hydroptyles parce que ceux-ci n'ont pas les ailes inférieures plus larges que les supérieures; les Mystacides en sont distingués par leurs antennes; enfin les Séricostomes en sont bien séparés parce que, dans l'un des sexes, les palpes maxillaires sont relevés, très-larges ou fort dilatés transversalement et se réunissent

pour former à ces Insectes une sorte de museau. Les Phryganes ressemblent, au premier coup-d'œil, à de petits Lépidoptères, surtout à de petites Phalènes; cette ressemblance a engagé Réaumur à les nommer *Mouches papillonacées*. Ces Insectes semblent, en effet, faire le passage des Névroptères aux Lépidoptères, et surtout à ceux dont les larves s'enveloppent dans un fourreau. La tête des Phryganes est petite; elle offre deux antennes sétacées, longues, avancées et composées d'un grand nombre d'articulations; les yeux sont arrondis et saillans, et l'on voit entre eux et sur le vertex, deux petits yeux lisses peu apparens dans un grand nombre d'espèces. Le labre est conique ou coubé; les palpes maxillaires sont filiformes, composés de cinq articles; les labiaux en ont trois, avec le dernier un peu plus gros; les mâchoires sont membraneuses; elles sont réunies à la lèvre inférieure. Le corps est, le plus souvent, hérissé de poils, et forme avec les ailes, un triangle allongé, comme plusieurs Noctuelles ou Pyrales. Le premier segment du tronc est petit. Les ailes sont simplement veinées, ordinairement colorées, ou presque opaques, soyeuses ou velues, dans plusieurs, et toujours en toit très-incliné dans le repos. Les pieds sont allongés, garnis de petites épines, avec cinq articles à tous les tarses. Les Phryganes se tiennent, pendant le jour, posées sur des joncs ou des feuilles d'arbres; ce n'est que le soir et la nuit qu'elles volent: elles sont d'une vivacité extrême dans tous leurs mouvemens; elles viennent jusque dans les maisons, attirées par la lumière; on les prendrait facilement alors pour des Phalènes. Les petites espèces voltigent souvent le soir au-dessus des eaux, elles sont quelquefois en troupes très-nombreuses et font mille tours et détours dans l'air. Un grand nombre d'espèces exhalent ordinairement une mauvaise odeur qui se communique aux doigts quand on les a touchées. Dans l'accouplement les Phryganes sont placées bout

à bout et sur une même ligne; alors les ailes de l'une couvrent en partie celles de l'autre: elles restent longtemps unies. Latreille a observé des femelles qui portaient leurs œufs rassemblés en un paquet verdâtre, à l'extrémité postérieure de leur abdomen. Ces œufs remplissent presque toute la cavité du ventre; ils sont veits et presque ronds; à côté des ovaires et près du derrière, Degéer a observé deux vessies allongées, jointes ensemble à leur base, aboutissant à l'oviductus et renfermant une matière visqueuse: cette matière est destinée à envelopper les œufs quand ils sont pondus. Degéer a observé cela plusieurs fois, après l'avoir découvert par un hasard heureux. Sur une feuille de Saule qui croissait auprès d'un marais et dont les branches pendaient au-dessus de l'eau, cet observateur vit une masse de matière glaireuse, transparente comme de l'eau et qui avait la consistance d'une gelée, à peu près comme celle qui couvre les œufs des Grenouilles ou des Limaçons aquatiques; il plaça cette feuille dans une soucoupe remplie d'eau, et il ne tarda pas à s'apercevoir que les œufs contenus dans la masse glaireuse étaient éclos et avaient produit de petits Vers hexapodes, qui ne tardaient pas à se construire de petits fourreaux, qu'ils entourèrent du limon qui s'était formé au fond de l'eau. Ce fut pour l'auteur une marque certaine du genre de ces larves. Les larves des Phryganes ont été connues d'Aristote et de Plin, qui les ont regardées comme des Teignes: ils leur ont donné le nom grec de *Xylophthoros* traduit en latin par celui de *Ligniperda*, quoiqu'elles ne gâtent pas le bois. Ces larves ont reçu aussi des modernes le nom de *Charées*; elles vivent toutes dans les eaux; on les trouve dans les ruisseaux, les étangs et les marais. Elles sont logées dans des fourreaux portatifs, qu'elles font avec de la soie et qu'elles recouvrent de différentes matières; elles les traînent partout avec elles. Ces larves ont six pates, la tête brune et écail-

leuse et la bouche armée de mâchoires propres à couper les matériaux qu'elles emploient pour faire leurs fourreaux. Leur corps est composé de douze anneaux ; les six pates tiennent aux trois premiers ; sur le quatrième, elles ont trois éminences charnues par lesquelles elles aspirent et rejettent l'eau. Les autres ont des filets ayant quelque analogie avec les branchies des Poissons ; on dit qu'elles se nourrissent des feuilles de Plantes aquatiques, et des larves des Libellules et des Tipules, mais Latreille les croit simplement herbivores. Quand on dépouille une de ces larves de son fourreau, si on le laisse auprès d'elle, elle y rentre aussitôt la tête la première. Le fourreau dont il a été question a sa partie intérieure lisse et polie ; sa partie supérieure est couverte de fragmens de diverses matières propres à le fortifier et à le défendre ; les dehors sont souvent hérissés et pleins d'inégalités. Certaines larves font les leurs de différens morceaux, qu'elles arrangent avec symétrie les uns auprès des autres. Quand ce fourreau devient trop court ou trop étroit, elles en font un autre d'une grandeur proportionnée à leur corps : quelquefois le neuf diffère beaucoup de celui qu'elles ont quitté ; ces différences dépendent des matériaux qu'elles ont eu à leur portée en le faisant. Elles y emploient des feuilles ou des parties de feuilles de plusieurs espèces de Plantes, de petits bâtons cylindriques ou irréguliers, des tiges de Plantes, de Roseaux, des brins de Juncs, des grains de terre, des Coquilles aquatiques, enfin toutes les matières qu'elles trouvent dans l'eau. Ces fourreaux sont ouverts aux deux extrémités ; l'ouverture par où la larve fait sortir sa tête et ses pates est la plus grande. Presque tous les fourreaux recouverts de feuilles sont plats ; mais on voit rarement cette forme ; le plus souvent ils sont cylindriques. Les fourreaux construits avec des pierres ou des coquilles, deviendraient un fardeau pour l'Insecte s'il était obligé de marcher toujours sur la terre : mais

comme il doit marcher, tantôt au fond de l'eau, tantôt à sa surface, et sur les Plantes qui y croissent, il coûte peu à porter, si les différentes pièces qui le composent sont d'une pesanteur à peu près égale à celle de ce liquide : c'est ce qu'il semble se proposer en y attachant des corps dont la pesanteur spécifique est moindre que celle de l'eau. La construction de leur fourreau fait voir que ces larves ont une grande industrie, mais c'est dans la manière dont elles le ferment avant de se métamorphoser en nymphes, qu'elles méritent l'admiration ; toutes subissent leur métamorphose dans l'eau et dans leur tuyau. Mais auparavant elles ont soin de le rendre inaccessible à leurs ennemis, dont elles deviendraient la proie sans pouvoir se défendre. A cet effet la larve emploie la soie qui reste à sa disposition à former une espèce de grille dont les mailles sont assez rapprochées pour empêcher les Insectes carnassiers de pénétrer dans le fourreau, et assez écartées pour laisser passage à l'eau que la nymphe a besoin de respirer. Avant de faire cette opération, la larve assujettit son fourreau contre quelque corps solide afin d'avoir plus de facilité à le quitter quand elle doit en sortir. La nymphe est d'un jaune citron, et l'on distingue sur elle toutes les parties que doit avoir l'Insecte parfait. Sa tête offre une singularité remarquable : c'est une espèce de bec formé par deux crochets placés un de chaque côté de la tête. Elle s'en sert pour détacher la grille de son fourreau du côté où elle doit en sortir. Sa dernière transformation a lieu quinze ou vingt jours après son changement en nymphe ; elle sort de son fourreau et de l'eau ; elle se retire dans un endroit sec et reste tranquille à attendre que la peau qui la recouvre soit sèche et se fende ; au bout d'une ou deux minutes elle est sortie et en état de voler. Le genre Phrygane se compose d'une cinquantaine d'espèces ; nous citerons parmi les plus communes des environs de Paris :



La PHRYGANE FAUVE, *Phryganea striata*, L., Geoff., Ins. 2-13-5. Longue de près d'un pouce, fauve avec les yeux noirs et les nervures des ailes un peu plus foncées que le reste.

La PHRYGANE A RHOMBE, *Phryganea rhombica*, L., Geoff., Roës., Ins. T. II, tab. 16, f. 1-7. Longue de sept lignes; d'un jaune brun; avec une grande tache en forme de rhombe, blanche et latérale aux ailes supérieures. Le tuyau de la larve est garni de petites pièces et de débris de Végétaux. (G.)

PHRYGANELLA. BOT. CRYPT. (Stackhouse.) Syn. de Cystoseire. V. ce mot. (B.)

\* PHRYGANITES. INS. Dans ses Considérations générales sur les Crustacés et les Insectes, Latreille désignait ainsi une famille qui ne renfermait que le genre Phrygane. V. ce mot. Il a changé le nom de cette famille, et lui a donné celui de PLICIPENNES. V. ce mot (G.)

\* PHRYGANOPHILE. OIS. Espèce du genre Sylvie. V. ce mot. (DR..Z.)

PHRYGIE. BOT. PHAN. Quelques auteurs ont formé sous ce nom un genre particulier des Centaurées dont l'involucre a les folioles ciliées. Le *Centaurea phrygia*, L., en serait le type. Ce genre n'a pas été adopté.

(G..N.)

PHRYMA. BOT. PHAN. Ce genre a été fondé par Linné qui l'avait placé dans la Didynamie Gymnospermie, mais il a été transféré dans la Didynamie Angiospermie par Michaux. Jussieu l'a mis à la fin de la famille des Labiées, en exprimant toutefois le doute qu'il pourrait appartenir aux Verbénacées. Il présente les caractères suivans : calice persistant, cylindrique, strié, relevé en bosse un peu au-dessus de sa base, à deux lèvres dont la supérieure est trifide, étroite, purpurine, à trois dents, l'inférieure bifide et plus courte; corolle labiée, tubuleuse, la lèvre supérieure très-courte, presque ovale, échancrée au sommet, l'inférieure plus grande, à

trois divisions, dont celle du milieu plus allongée; quatre étamines didyames, à anthères arrondies conniventes; ovaire supère, oblong, surmonté d'un style de la longueur des étamines et d'un stigmate obtus. Le fruit se compose, selon Linné, d'une seule graine (akène) oblongue, sillonnée d'un côté et contenue au fond du calice.

Le *Phryma leptostachya*, L., Lamk., Illustr., tab. 516, est remarquable par ses tiges articulées et renflées aux articulations, puis pliées et géniculées. Elles sont hautes de plus d'un pied, presque tétragones, divisées en rameaux opposés, peu nombreux, garnis de feuilles opposées, pétiolées, ovales, obtuses au sommet, inégalement dentées; les supérieures sessiles, un peu lancéolées, aiguës. Les fleurs sont sessiles, horizontales, un peu inclinées après la floraison, et forment un épi lâche terminal. Chacune est accompagnée à sa base de trois bractées subulées. Cette Plante croît dans l'Amérique septentrionale.

Une seconde espèce, indigène du cap de Bonne-Espérance, a été décrite par Linné fils, sous le nom de *Phryma dehiscens*. Necker en fait le type de son genre *Denisæa*, fondé sur le calice fendu longitudinalement d'un côté à l'époque de la maturité, et sur la corolle tubuleuse, divisée à son limbe en cinq lobes arrondis, presque égaux. Cette Plante a une tige presque ligneuse à la base, des rameaux droits, peu nombreux, des feuilles pétiolées, cunéiformes, arrondies au sommet et dentelées. Les fleurs sont disposées en grappes terminales et accompagnées de très-petites branches subulées.

Forsk. avait établi sous le nom de *Phryma* un genre qui fut réuni par Vahl au genre *Verbena*, puis au *Priva*, autre genre de la famille des Verbénacées. V. PRIVA. (G..N.)

PHRYNE. *Phrynus*. ARACHN. Genre de l'ordre des Pulmonaires, famille des Tarentules, établi par Olivier, placé par Linné et Pallas dans leur

genre *Phalangium*, et que Fabricius, d'après Brown, avait nommé *Tarentula*, mais qui n'a pas été admis, puisqu'une Araignée du genre Lycose le porte. Les Phrynes ont pour caractères essentiels : huit yeux ; palpes épincux, terminés en griffes ; corps très-aplati ; corselet ou tronc large, presque en forme de croissant ; abdomen sans queue ; les deux tarsi antérieurs très-longs, très-menus, semblables à des antennes en forme de soie. Ce genre se distingue des Téléphones, qui composent avec lui la tribu des Tarentules, parce que dans le dernier, l'abdomen est terminé par une soie articulée, formant une queue. Le corps des Phrynes est très-aplati, entièrement revêtu d'une peau assez ferme, avec le corselet presque lunulé ou réniforme. Les palpes n'ont aucun appendice au bout, relatif aux différences sexuelles. Leur langue est cornée, et s'avance en forme de dard entre les mâchoires. Leur abdomen est annelé. Les yeux sont disposés en trois groupes, savoir : deux au milieu, portés sur un tubercule, et trois de chaque côté formant un triangle.

Ces Arachnides sont propres aux contrées chaudes de l'Amérique et de l'Asie. Nous en avons reçu quelques individus de l'île de Saint-Domingue, par les soins obligeants de notre ami Déjardin. Il nous a dit les avoir trouvés dans le détrit de vieux troncs d'arbres pourris. Les nègres de ce pays les craignent beaucoup, mais Déjardin n'a jamais eu occasion de s'assurer si leur morsure est réellement dangereuse. Herbst a publié une monographie de ce genre, dans laquelle il fait connaître plusieurs espèces. Nous citerons parmi elles :

Le PHRYNE RÉNIFORME, *Phrynus reniformis*, Latr. ; *Tarentula reniformis*, Fabr., Entom. Syst., tab. 2, p. 452 ; Herbst, Monogr. Phalang., tab. 5, f. 1 ; Pall., Spicil. Zool., fasc. 9, p. 33, tab. 3, f. 3-4. Il est d'un brun marron. Ses palpes sont de la longueur du corps, avec les second et

troisième articles comprimés, armés au côté interne d'épines ; il y en a cinq à six à l'extrémité du troisième, qui est un peu dilatée. On les trouve à Cayenne et dans quelques-unes des Antilles. (G.)

PHRYNIUM. BOT. PHAN. Genre de la famille des Cannées et de la Monandrie Monogynie, L., établi par Willdenow, et adopté par Roscoë et Roxburgh auxquels on doit des mémoires spéciaux sur les Cannées et Scitamiées, familles de Plantes pour la plupart indigènes de l'Inde orientale, et encore aujourd'hui peu connues. Les caractères du genre *Phrynium* ont été ainsi tracés par Roxburgh (*Asiat. Research.*, vol. 11, p. 324) : anthère simple terminée par un filet court et dressé ; style adné au tube de la corolle, courbé en bec à son sommet ; stigmate infundibuliforme ; capsule à trois coques et à autant de loges ; graines solitaires munies d'un arille à la base ; embryon recourbé accompagné d'un périsperme. Le type de ce genre (*Phrynium capitatum*) a été décrit par Loureiro (*Fl. Cochinch.*, 1, pag. 17) sous le nom de *Phylloides placentaria*, auquel se rapporte la planche 34 du second volume de l'*Hortus malabaricus*. C'est sur cette figure que Linné a établi son *Pontederia ovata* ; mais Swartz, avant Willdenow, avait signalé l'erreur de Linné, en observant que la figure en question représentait une Plante de la Monandrie et peut-être une espèce de *Thalia*. Le *Phrynium capitatum*, Willd., Roxb., *loc. cit.*, pag. 325, tab. 1, est une Plante à racine rampante, émettant une hampe haute d'environ un pied, revêtue à sa base de gaines purpurines sur leurs bords. Les fleurs sont disposées en capitule entouré d'une spathe ; les périanthes sont blancs avec les bords lilas. Cette Plante croît dans les endroits humides et ombragés du Bengale, de la Cochinchine et de la Chine.

Roxburgh a fait connaître deux autres espèces de ce genre. L'une qu'il nomme *Phrynium dichotomum*, a la

tige presque ligneuse, dichotome, des feuilles cordiformes ou ovales très-larges, des fleurs blanches disposées en panicules terminales peu fournies, éparses et penchées. Rumph (*Herb. Amb.*, 4, t. 7) a figuré cette Plante qui a en outre pour synonymes, selon Roxburgh, le *Thalia cannæformis* de Forster et le *Donax arundinastrum* de Loureiro. Il est douteux que le *Maranta Tonckat* d'Aublet, qui se trouve à la Guiane, soit la même espèce. Le nom de *Tonckat-seytan*, qui signifie bâton du diable, est celui que les Malais donnent à la Plante dont il est ici question. Elle croît dans les diverses parties de l'Inde orientale et dans la Cochinchine. L'autre espèce nouvelle décrite par Roxburgh, sous le nom de *Phrynium virgatum*, a des tiges simples nombreuses, dressées ou oblongues, articulées, renflées dans les articulations inférieures, hautes de cinq à huit pieds. Les feuilles sont disposées sur deux rangées luisantes et lancéolées. Les fleurs sont petites, blanches, inodores, disposées en longs épis grêles, courbés, dichotomes et terminaux. On cultive cette Plante dans les jardins de Madras et de Calcutta.

Le nom de *Phrynium*, ou plutôt celui de *Phrynon*, était appliqué par les anciens à une des espèces d'Astragales qui fournissent la gomme adraganthe. C'était le *Poterium* de Dioscoride, et probablement l'*Astragalus* auquel Linné a imposé ce dernier nom spécifique, et qui croît dans les îles de la Méditerranée. (G.N.)

PHITANITE. MIN. *V.* JASPE SCHISTOÏDE.

\* PHTEIRES. INS. Aristote désigne ainsi un grand nombre d'Animaux parasites, tels que les Poux, Ixodes, Tiques, Ricins, Pycnogonons, et un grand nombre d'Entomostracés, vulgairement nommés Poux des pous-sins. *V.* PARASITES. (G.)

\* PHTHIRE. *Phthirus*. INS. Genre de l'ordre des Parasites, famille des

Siphonculés, établi par Leach aux dépens du genre Pou des auteurs, et ne renfermant qu'une espèce de Pou, appelé vulgairement *Morpion*. Les caractères qui distinguent ce genre des Poux et des Hæmotopines, sont : thorax très-court, presque nul; corps comme formé simplement d'une tête et d'un abdomen. Les deux pates antérieures monodactyles; les autres didactyles. La manière de vivre de l'Insecte qui forme ce genre, est à peu près la même que celle des Poux communs; seulement il ne s'attache pas à la tête del'Homme, mais aux poils des aisselles, des sourcils et surtout des parties sexuelles. Sa piqure est très-forte.

Le PHTHIRE DU PUBIS, *Phthirus pubis*, Leach; *Pediculus pubis*, L., Fabr., Latr.; le *Morpion*, Geoffroy, Ins. Paris, Redi, *Experim.*, tab. 9, f. 1. Il est plus petit que le Pou de la tête; sa couleur est plus brune et sa peau plus dure. L'abdomen a postérieurement deux crénelures longues, en forme de cornes. (G.)

PHTHIRIDE OU PHTHIRIDIE. *Phthiridium*. INS. Jean-Frédéric Hermann désigne ainsi le genre Nyctéribie. *V.* ce mot. (G.)

PHTHIRIE. *Phthiria*. INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Tanystomes, tribu des Bombyliers, établi par Meigen aux dépens du genre Volucelle de Fabricius, et adopté par Latreille. Les caractères de ce genre sont : antennes avancées, rapprochées, composées de trois articles, les deux premiers courts et égaux entre eux, le troisième allongé, comprimé, fusiforme; trompe très-longue, avancée, horizontale, cylindrique; palpes distincts, en massue; tête arrondie; yeux grands, rapprochés, et se réunissant au-dessus du front dans les mâles, espacés dans les femelles; trois petits yeux lisses, disposés en triangle et placés sur le vertex; corps presque glabre; ailes grandes; point de cuillères; balanciers grands, très-apparens; abdomen composé de six segmens, outre

l'anus; pates longues, minces; jambes entièrement dépourvues d'épines. Ce genre est distingué des Gérons, Amyctes, etc., par les antennes, dont le premier article est plus long que le second; les Ploas, Bombyles, Usies et Lasies, sont séparés des Phthiries par leur abdomen triangulaire et court, ce qui n'a pas lieu chez le genre dont nous traitons. On ne connaît que cinq à six espèces de ce genre. Elles sont presque toutes propres à l'Europe, et se tiennent sur les fleurs dans les lieux secs. On en trouve quelques-unes aux environs de Paris. Nous citerons parmi elles :

La PHTHIRIE PULICAIRE, *Phthiria pulicaria*, Meig., Dipt. d'Eur. T. II, p. 219, n. 3; *Phthiria nigra*, *ibid.*, Class. T. I, p. 195, tab. 10, f. 11; *Volucella pygmaea*, Fabr. Longue de deux lignes, noire; extrémité de l'écusson et balanciers de couleur blanche; ailes transparentes. D'après Meigen, le mâle est entièrement noir, avec les ailes transparentes. (G.)

PHTHIRION. BOT. PHAN. (Daléchamp.) Syn. de *Pedicularis palustris*. V. PÉDICULAIRE. (B.)

\* PHTHIROCTONON. BOT. PHAN. C'est-à-dire *Tue-Poux*. Ancien synonyme de Staphysaigre. V. ce mot. (B.)

\* PHTHYROMYIES. *Phthyromyia*. INS. Tribu de l'ordre des Diptères, famille des Pupivores, établie par Latreille, et à laquelle il donne pour caractères : corps toujours aptère; tête très-aplatie et sous la forme d'un tubercule capsulaire, implanté sur le thorax; yeux composés de petits grains; thorax demi-circulaire. Cette tribu ne comprend qu'un seul genre. V. NYCTÉRIE. (G.)

PHTHYROPHAGES. ZOOL. Ce nom, qui signifie *Mangeurs de Poux*, a été donné aux Nègres, aux Hottentots, ainsi qu'à divers autres Animaux qui mangent ces Insectes. (G.)

PHTORA. BOT. PHAN. L'un des

synonymes anciens du *Ranunculus Thora*. V. RENONCULE. (B.)

PHU. BOT. PHAN. Espèce du genre Valériane. V. ce mot. (B.)

PHUCAGROSTIS. BOT. PHAN. Le genre formé sous ce nom par Gaullini, rentre parmi les Zostères, selon De Candolle. V. ZOSTÈRE. (B.)

PHUSICARPOS. BOT. PHAN. (Poirer, Encyclopédie supplément.) Syn. d'*Hovea* de R. Brown. V. HOVÉE. (G..N.)

\* PHYCERUS. POLYP. ? BOT. CRYPT. ? Le genre formé sous ce nom par Rafinesque, rentre-t-il dans les Spongiaires ou dans les Hydrophytes ? Il est impossible de le deviner. (B.)

\* PHYCIDE. INS. Nom francisé du genre *Phycis*. V. ce mot. (G.)

PHYCIE. *Phycis*. POIS. Sous-genre de Gade. V. ce mot ainsi que BLENNIE. (B.)

PHYCIS. INS. Genre de l'ordre des Lépidoptères, famille des Nocturnes, tribu des Tinéites, établi par Fabricius, et que Hubner a réuni aux Teignes. Latreille a adopté ce genre, dont les caractères peuvent être exprimés ainsi : antennes sétacées; celles des mâles ciliées ou barbues; langue très-courte, peu distincte; palpes supérieurs entièrement cachés, les inférieurs seuls grands, apparens, avancés, de trois articles, le second portant un faisceau d'écaillés, le troisième relevé perpendiculairement, et presque nu; corps enveloppé par les ailes; celles-ci entières, les supérieures longues et étroites, les inférieures larges et plissées dans le repos; chenille vivant à couvert dans un fourreau. Ce genre se distingue des Euplocampes, en ce que dans ceux-ci les antennes sont distinctement pectinées dans les mâles. Les Lithosies et Hyponomeutes ont les ailes couchées horizontalement sur le corps ou en toit arrondi. Ce qui les distingue encore des Phycis, c'est leur trompe ou langue, qui est très-distincte et allongée. Ce der-

nier caractère sépare de notre genre les OEcophores, qui en sont très-voisins. Les Teignes ne peuvent être confondues avec lui, parce que leurs palpes labiaux sont petits et point saillans; enfin, les Adèles en sont bien séparées par leurs antennes très-longues. On ne connaît que deux espèces de ce genre. Celle qui a servi à l'établir est :

Le PHYCIS DU BOLET, *Phycis Boleti*, Fabr.; *Tinea Boletella*, Hubn., Tin., tab. 5, fig. 18. Elle a seize lignes d'envergure. Sa tête et son corselet sont cendrés. Les ailes supérieures sont noires, avec leur dos et leur bord postérieur blanchâtres. Sa chenille est blanchâtre, ponctuée de noir. Sa tête est brune. Elle vit dans le Bolet du Hêtre. On trouve ce Lépidoptère dans le nord de l'Europe. (G.)

\* PHYCODENDRON. BOT. PHAN. (Olafsen.) Syn. de *Laminaria digitata*. V. LAMINAIRE. (E.)

\* PHYCOMYCES. BOT. CRYPT. (*Mucédinées?*) Genre établi par Kuntz dans son travail sur les Champignons, et ayant pour type la Plante décrite par Agardh sous le nom d'*Ulva nitens*. Ce genre est ainsi caractérisé : flocons filamenteux couchés, continus, simples et mollasses; sporidies oblongues, rassemblées aux extrémités des filamens, autour d'une vésicule pyriforme. Le *Phycomyces nitens*, Kuntz, Myc. 2, p. 115, t. 2, fig. 9, croît en Suède sur les murailles et les canaux en bois. Ce genre, par son organisation, tient le milieu entre les Hydrophytes et les Mucédinées.

(A. R.)

\* PHYCOSTÈME. BOT. PHAN. Turpin a proposé ce nom, qui signifie étamine transformée, pour remplacer celui de disque, par lequel les botanistes désignent communément cet organe, ordinairement de nature glanduleuse, qui existe dans un assez grand nombre de fleurs. Mais en voulant donner à ce mot une trop grande extension, on en a faussé l'acception propre. En effet, un grand nombre

de disques, que Turpin appelle *phycostèmes*, ne sont en aucune manière des étamines avortées et transformées; tels sont les disques des Rutacées, des Solanées, des Rosacées, des Umbellifères. Il serait donc convenable de réserver ce nom de Phycostème pour les étamines qui, par suite de leur altération, ont changé de forme et en quelque sorte de nature. Ainsi, par exemple, dans l'Ancolie, on trouve en dehors du pistil environ dix filamens ondulés, qui sont évidemment des étamines avortées. De même l'espèce de cupule qui environne l'ovaire du *Pæonia Moutan*, celle des *Carex*, etc., sont de la même nature, et doivent seules retenir le nom de Phycostème. V. DISQUE. (A. R.)

PHYLA. BOT. PHAN. Genre de la Tétrandrie: Monogynie, L., établi par Loureiro (*Flor. Cochinch.*, édit. Willd., 1, p. 82) et caractérisé de la manière suivante: involucre ou calice commun imbriqué, ovoïde, composé de plusieurs folioles spatulées, acuminées, renfermant un grand nombre de petites fleurs. Chacune de celles-ci offre: un calice à deux folioles lancéolées, concaves et dressées; une corolle tubuleuse, irrégulière, à limbe court étalé, quadrifide, la division supérieure échancrée; quatre étamines dont les filets sont courts, placés sur deux rangs et renfermés dans le tube de la corolle; ovaire supérieur, presque arrondi, surmonté d'un style court et d'un stigmate un peu épais; graines (akènes) solitaires. Les affinités de ce genre sont très-obscurées. Loureiro parle de sa ressemblance avec le *Protea repens*, L., mais on ne peut rien statuer de décisif sur ce rapprochement sans avoir sous les yeux les échantillons rapportés par Loureiro, car les caractères ci-dessus exposés ne sont pas assez précis pour qu'on puisse en tirer des conclusions satisfaisantes. D'ailleurs le genre *Phyla* est omis dans la Monographie de la famille des Protéacées par R. Brown, qui en aurait sans

doute fait mention s'il y avait eu des motifs suffisans pour le réunir à ce groupe de Plantes. Le *Phyla chinensis*, Loureiro, *loc. cit.*, est une Plante herbacée annuelle, rampante, à rameaux dressés, garnis de feuilles lancéolées-ovées, acuminées, glabres, opposées, très-entières à la base, dentées en scie au sommet. Les fleurs sont d'un violet pâle, portées sur un pédoncule long et solitaire. Quoique Loureiro n'indique point la patrie de cette Plante, son nom spécifique porte à croire qu'elle est de la Chine.

(G. N.)

\* PHYLAN. INS. Dejean donne ce nom, dans le Catalogue des Coléoptères de sa collection, à un genre de la tribu des Blapsides de Latreille, que cet entomologiste réunit à ses Pédines. *V.* ce mot. (G.)

PHYLICA. BOT. PHAN. *V.* PNYLIQUE.

PHYLIDRE. BOT. PHAN. Pour Phylidre. *V.* ce mot. (A. R.)

PHYLIQUE. *Phylica*. BOT. PHAN. Genre de la famille des Rhamnées, et de la Pentandrie Monogynie, L., composé d'un nombre assez considérable d'espèces originaires du cap de Bonne-Espérance. Ce sont de petits Arbustes rameux, formant souvent des buissons très-épais, ayant le port des Bruyères; des feuilles alternes, petites, quelquefois imbriquées, assez souvent velues et blanchâtres à leur face inférieure; des fleurs fort petites, réunies en capitules terminaux, ovoïdes ou globuleux, accompagnés d'un involucre formé d'un nombre variable de bractées. Chaque fleur, en particulier, offre extérieurement quelques bractées plus petites, et se compose d'un calice monosépale, tubuleux ou turbiné inférieurement, à cinq divisions égales et plus ou moins profondes; de cinq pétales qui manquent rarement et qui sont fort petits, linéaires ou cuculliformes, et recouvrant les étamines. Celles-ci, au nombre de cinq, insérées au tube calicinal, sont pe-

tites, incluses et placées devant chaque pétale; les anthères sont introrsées, réniformes et uniloculaires ou allongées, et à deux loges s'ouvrant chacune par un sillon longitudinal. L'ovaire est infère, couronné par un disque épigyne plus ou moins saillant; il offre trois loges contenant chacune un ovule dressé. Le style est en général assez court, épais, terminé par un stigmatc trilobé. Le fruit, couronné par les dents du calice, est globuleux, composé de trois coques monospermes. La graine que chaque coque renferme est portée sur un podosperme court et charnu.

Dans son travail sur la famille des Rhamnées, notre ami et collaborateur Adolphe Brongniart a divisé en trois genres les espèces du genre *Phylica*, genres auxquels il a donné les noms de *Tricocephalus*, de *Soulangia* et de *Phylica*. Mais ce genre est tellement naturel, qu'il nous paraît fort difficile d'y établir, sur de bons caractères d'organisation et de port, des coupes génériques; et l'examen que nous avons fait d'un assez grand nombre d'espèces, nous porte à croire que ces genres ne peuvent être considérés que comme de simples sections d'un genre unique. *V.* SOULANGIE ET TRICHOCEPHALE.

Un assez grand nombre de *Phylica* sont cultivées dans les jardins. Nous citerons entre autres les suivantes :

PHYLIQUE FAUSSE BRUYÈRE, *Phylica ericoides*, L. Cette espèce est connue sous le nom de Bruyère du Cap. C'est un petit Arbuste d'un à deux pieds d'élévation, très-rameux, portant des feuilles très-petites, fort nombreuses, linéaires, rapprochées et comme imbriquées; leur face supérieure est d'un vert foncé; l'inférieure est glauque et blanchâtre. Les fleurs, qui répandent une odeur agréable, sont petites, blanches, et disposées en tête terminale.

PHYLIQUE PLUMEUSE, *Phylica plumosa*, L. Cette espèce est remarquable par les longs poils blancs et soyeux dont sont couvertes ses diverses parties. La tige est également

très-rameuse; les feuilles ovales, lancéolées, étroites, un peu recourbées, chargées de longs poils soyeux, recouvrant en partie les fleurs qui forment des capitules globuleux et terminaux.

On cultive encore beaucoup d'autres espèces, telles que les *Phylica buxifolia*, *Ph. rosmarinifolia*, *Ph. thymifolia*, *Ph. ledifolia*, etc. Toutes sont de serre chaude et se multiplient de boutures. (A. R.)

PHYLIRA. BOT. PHAN. Ancien synonyme de Tilleul. (B.)

PHYLLACERA. BOT. PHAN. (Dictionnaire des Sciences naturelles.) Pour Phyllaurea. *V.* ce mot. (G..N.)

PHYLLACHNE. BOT. PHAN. Forster (*Char. Gen.*, tab. 58) a établi sous ce nom un genre qu'ont adopté Linné fils et Jussieu. Il fut réuni par Swartz au genre *Forstera*, et placé par Willdenow dans la Gynandrie Diandrie, et par Persoon dans la Monadelphie. Ce dernier auteur pense que le *Phyllachne* appartient plutôt à la Monandrie; ce qui s'accorde avec la description que nous allons présenter. La singularité du port de l'espèce qui le constitue, est un motif puissant en faveur de sa distinction comme genre distinct du *Forstera*. Cette considération pourrait être appuyée de quelques différences dans l'organisation de la fleur, et particulièrement dans de la structure du calice. Mais il serait nécessaire de vérifier si l'observation de Swartz, auteur en général fort exact, est telle qu'il l'a décrite dans le Journal de Botanique de Schrader, 1799, p. 275; c'est-à-dire si le calice est double comme dans les *Forstera*.

Le *Phyllachne uliginosa*, L. fils, Suppl., p. 62, est une très-petite Plante qui ressemble à une mousse et spécialement au Polytric commun; elle forme des gazons munis de fleurs blanches, et d'un aspect fort agréable. Ses tiges sont nombreuses, rapprochées, couvertes de petites feuilles subulées, cartilagineuses et un

peu crénelées sur les bords. Les fleurs sont terminales, sessiles, fort petites, les unes mâles, les autres femelles (par avortement partiel) sur la même Plante. Le calice se compose de trois folioles droites, subulées. La corolle monopétale offre un tube élargi à son orifice, où il se développe en un limbe à cinq divisions (quelquefois six à sept, selon Commerson), presque lancéolées, obtuses. Dans les fleurs mâles on observe une étamine dont le filet est muni de deux glandes à sa base, attaché au fond de la corolle, et surmonté d'une anthère didyme; l'ovaire est stérile, sans style. L'ovaire des fleurs femelles est inférieur, turbiné, surmonté d'un style filiforme, épaissi vers son sommet, et terminé par un stigmate tétragone. Le fruit est une baie ou capsule uniloculaire, renfermant plusieurs graines fort petites et arrondies. Cette Plante croît à la Terre de Feu et au détroit de Magellan. (G..N.)

PHYLLACTIS. BOT. PHAN. Persoon (*Enchir.*, 1, p. 59) a établi sous ce nom un genre auquel il rapportait trois espèces de Valérianes, décrites par les auteurs de la Flore du Pérou et du Chili. Ce sont les *Valeriana rigida*, *tenuifolia* et *spatulata*. Les deux premières espèces, par leur inflorescence qui simulent les capitules de Synanthérées, semblent, en effet, devoir être séparées des Valérianes. Cependant les auteurs, excepté Dufresne, n'ont point adopté le genre *Phyllactis*, parce qu'il reposait sur des différences trop légères dans la structure florale. *V.* VALÉRIANE. (G..N.)

PHYLLADE. MIN. Les géologues ne sont pas d'accord sur l'application qu'ils font de ce nom de Roche, ni sur l'étendue de son acception. Il a été proposé par D'Anbuisson, pour remplacer le nom assez impropre de Schiste argileux, par lequel les minéralogistes français ont traduit le mot allemand *Thonschiefer*. Il avait dès-lors le même sens que ce dernier, et s'appliquait, comme lui, tout à la

fois aux dépôts schisteux qui terminent la série des Roches de la période primitive, et à ceux qui accompagnent la Grauwacke, et forment la masse principale de ce terrain de la période intermédiaire. Cordier distingue avec soin les Roches schisteuses de ces deux époques : celles de la période intermédiaire sont pour lui les véritables Phyllades. Ce sont des Roches d'apparence homogène, à structure fissile et à cassure transversale mate et terreuse, provenant d'un mélange de parties minérales qui n'a point encore été déterminé, ni même rapporté à un principe dominant : elles sont souvent colorées en noir par l'Anthracite, et passent à l'Amphibole graphique. Elles paraissent formées en partie d'éléments de transport, et en partie d'éléments cristallins. Elles se divisent souvent en feuillets minces, et leurs couches se partagent en fragmens polyédriques, rhomboïdaux ou prismatiques. Elles renferment quelquefois des débris de corps organiques : les Trilobites, par exemple, appartiennent presque exclusivement à ces Roches. Elles sont susceptibles de décomposition ; elles blanchissent, deviennent tendres et terreuses, et se transforment en une argile onctueuse, ce qui semble être un indice de la présence du Talc dans leur composition. Quant aux Roches siliceuses de la période primitive, ce sont pour Cordier de véritables Schistes micacés ou plutôt talqueux, devenus phylladiformes, par l'atténuation de leurs parties ; et c'est à tort, selon lui, qu'on les a confondus avec les Phyllades, qui sont de nature différente. Comme ces derniers, ils prennent souvent des teintes noirâtres, mais leur principe colorant est le Carbone de Fer, et non l'Anthracite. Ils ont extérieurement la plus grande analogie avec les Phyllades ; mais ils sont formés par voie de cristallisation, et lorsqu'on les observe à la loupe à une vive lumière, ils paraissent composés de lames et de grains cristallins. Ces Roches phylladiformes contiennent souvent des Macles

et des Staurotides, qui sont disséminées dans l'intérieur de leur masse ; et fréquemment aussi elles présentent une grande quantité de taches, ou de nœuds, qui sont dus probablement à l'une de ces substances, imparfaitement cristallisée et empâtée avec la matière de la Roche. Brongniart, dans sa Classification minéralogique des Roches, a présenté une toute autre détermination des Phyllades. Pour lui, ce sont des Roches hétérogènes ou mélangées, dont le principe dominant ou la base est la Roche homogène qu'il nomme Schiste (*V. cemot*). Les Phyllades ne seraient que des Schistes argileux mêlés de différens minéraux et principalement de Mica ; et leur formation aurait eu lieu en grande partie par voie de sédiment. Non-seulement les Phyllades existeraient dans les terrains primordiaux, mais ils s'étendraient, comme les Schistes proprement dits, jusque dans les terrains secondaires, et comprendraient au nombre de leurs variétés le *Schieferthon* ou Argile schisteuse des terrains houillers. *V.* pour la discussion de ce point minéralogique les articles ROCHES et TERRAINS. Les Roches phylladiennes sont employées à différens usages dans les arts. Les Schistes primitifs, lorsqu'ils abondent en particules quartzueuses, fournissent les pierres qui servent à aiguiser les faux. Les Phyllades intermédiaires donnent aussi de bonnes pierres à aiguiser, et surtout les pierres à rasoir. Une de leurs variétés, le Phyllade arénifère de Cordier (*Grauwackenschiefer*) qui offre une apparence de grès sur sa tranche, et qui est surchargé de grains de Quartz et de Feldspath, fournit la pierre à l'eau, qui sert à travailler certains outils. Quelques Phyllades silicifères donnent aussi des pierres de touche. Mais le principal emploi de ces Roches, surtout de celles qui ont la propriété de se déliter en feuillets minces et solides, se rapporte à l'art de l'architecture. Ce sont elles qui fournissent les meilleures ardoises ; elles se laissent débiter en pla-



ques, qui n'ont pas plus de deux lignes d'épaisseur, et dont la toise carrée de couverture ne pèse que cent à cent vingt-cinq livres. Elles varient infiniment de couleur : mais la couleur par excellence, celle qui a reçu le nom de *Grise d'ardoise*, appartient aux Phyllades qui fournissent les meilleures qualités. C'est la teinte des ardoises d'Angers qui sont le plus communément employées en France et surtout à Paris. (G. DEL.)

PHYLLAMPHORA. BOT. PHAN.  
Espèce du genre Népenthe. V. ce mot. (B.)

PHYLLANTHE. *Phyllanthus*. BOT. PHAN. Genre de la famille des Euphorbiacées et de la Monœcie Monadelphie, L., qu'on peut caractériser de la manière suivante : fleurs monoïques ou plus rarement dioïques; calice partagé jusqu'à sa base en cinq ou six divisions, dans les mâles; trois étamines ou rarement plus, à filets soudés en une colonne dont la base est entourée de cinq ou six glandes alternant avec les divisions du calice ou d'un disque glanduleux découpé dans son pourtour en autant de lobes, dans les femelles; trois styles quelquefois soudés entre eux par leurs bases, et le plus ordinairement bifides à leur sommet; six stigmates; un ovaire entouré à sa base de cinq ou six glandes ou d'un disque glanduleux ou bien membraneux, à trois loges dont chacune renferme deux ovules collatéraux, devenant une capsule qui se sépare, à la maturité, en trois coques bivalves et dispermes. Les espèces de ce genre sont des Arbres, des Arbrisseaux ou plus rarement des herbes; leurs feuilles alternes, stipulées, tantôt grandes et veinées, tantôt (et c'est le cas le plus ordinaire) plus petites et disposées sur des rameaux articulés comme les folioles d'une feuille pennée qu'elles simulent; les fleurs disposées aux aisselles de ces feuilles, tantôt solitaires, tantôt et le plus souvent par faisceaux (de sorte qu'après la chute des feuilles on a l'apparence

d'une inflorescence en grappe), accompagnées de bractées aiguës, persistantes et quelquefois pelotonnées en globe; dans ces faisceaux, tantôt toutes sont du même sexe, tantôt on trouve d'une à quatre fleurs femelles entremêlées à un plus grand nombre de mâles.

On trouve décrites, dans les différents auteurs, environ soixante-dix espèces de Phyllanthes, dont trente sont originaires de l'Amérique, la plupart de l'espace compris entre les tropiques; autant ont été recueillies en Asie; dix viennent de l'Afrique. La Nouvelle-Hollande et les îles de la mer du Sud en fournissent aussi quelques-unes, mais nous ne croyons pas qu'elles aient été publiées. Deux espèces, qui sont des plus connues, portent les noms de *Niruri* et de *Conami* qui avaient été appliqués au genre entier, le premier par Adanson, le second par Aublet. Ces deux mêmes Plantes ont des propriétés qui rappellent celles de la famille en général. Les feuilles du Niruri sont en effet un diurétique et un emménagogue puissant, même dangereux, vertu que possède aussi le *Phyllanthus urinaria*. En Amérique, les rameaux et les feuilles du Conami, froissées et jetées dans l'eau, engourdissent et enivrent les Poissons qui s'y trouvent, et dans l'Inde, le *Phyllanthus virosa* est employé au même usage comme déterminant les mêmes effets.

Le genre Phyllanthe peut être considéré, dans la famille des Euphorbiacées, comme type d'une tribu ou section qui comprend un certain nombre de genres à étamines insérées au centre de la fleur dans les fleurs mâles, à loges biovulées dans les femelles. Plusieurs des genres renfermés dans cette section s'en rapprochent beaucoup et pourraient presque lui être réunis. On a cru néanmoins devoir les conserver comme distincts, de peur d'augmenter la confusion des espèces, déjà fort nombreuses, des Phyllanthes. D'un autre côté, quelques-unes de celles qu'on y rapporte devraient peut-être en être séparées.

Ainsi, le *Phyllanthus cernua*, le *Phyt. rhamnoides*, et quelques autres voisines, originaires de l'Inde ou de Timor, qu'on reconnaît facilement dans les herbiers à la teinte noire que leurs feuilles y prennent, présentent les caractères suivans : fleurs monoïques : dans les mâles, calice campanulé, bilobé; trois étamines incluses, à filets soudés, à anthères terminées par une pointe; dans les femelles, calice orbiculaire, bifide, persistant; trois stigmates bilobés ou bifides, sessiles ou portés sur un style court; ovaire plus court que le calice, charnu; capsule triloculaire, à loges dispermes; graines fixées à un placenta très-court et ainsi comme redressées, présentant une double cavité, l'une vide, l'autre qui contient l'embryon. Ces caractères doivent-ils distinguer un nouveau genre intermédiaire entre les *Phyllanthes* et le *Glochidion*? Quoi qu'il en soit, les fleurs femelles du genre *Breynia* de Forster ne sont autre chose que celles d'une des espèces de *Phyllanthes* précédemment mentionnées, le *Phyllanthus cernua*. On pourrait donc, si on établit ce nouveau genre, lui conserver le nom de Forster, en rectifiant les caractères donnés par cet auteur. (A. D. J.)

\* **PHYLLANTHERA.** BOT. PHAN. Blume (*Bijdragen tot de Flora van nederlandsch Indie*, p. 1048) a établi sous ce nom un genre de la famille des *Asclépiadées* de Brown et de la Pentandrie Monogynie, L., auquel il a imposé les caractères suivans : calice petit, quinquéfide; corolle quinquépartite, charnue, discoïde intérieurement et à sa base; point de couronne staminale; cinq étamines, dont les filets sont dressés et distincts longitudinalement, à anthères conniventes, nues sur le dos, dilatées en feuilles au sommet; cinq pédicelles pollinifères, en massue, dressés, déhiscens extérieurement, appuyés à la base sur des corpuscules, et incombans sur le stigmate; pollen granuleux; ovaire di-

dyme, surmonté d'un style marqué de deux sillons à la base, et d'un stigmate capité mutique. Ce genre est très-voisin du *Periptoca*. Il se compose d'une seule espèce, *Phyllanthera bifida*, qui est un Arbruste volubile, à feuilles opposées, lancéolées, glabres, marquées de veines transverses et très-fines. Les fleurs sont portées sur des pédoncules axillaires, solitaires et bifides. Cette Plante croît sur les montagnes de Salak, à Java. (G..N.)

**PHYLLAUREA.** BOT. PHAN. Loureiro a donné ce nom à un genre d'*Euphorbiacées* fondé sur le *Croton variegatum*, L., anciennement nommé *Codiaeum* par Rumph. Ce dernier nom a été adopté par Adrien de Jussieu dans sa monographie des *Euphorbiacées*. V. **CODIÆUM.** (G..N.)

**PHYLLEPIDIUM.** BOT. PHAN. Genre de la famille des *Amaranthacées*, et de la Pentandrie Diguïe, L., proposé par Rafinesque (*Journ. de Botanique de Desvaux*, vol. 1, p. 218), et ainsi caractérisé : calice (périanthe) double, persistant; l'extérieur à cinq divisions lancéolées, aiguës; l'intérieur plus long, à cinq divisions oblongues-obtuses, échancrées; cinq étamines; ovaire supère, surmonté de deux styles; capsule indéhiscence, monosperme. Ce genre n'offre pas de caractères assez précis pour qu'on puisse le distinguer facilement des autres genres, aujourd'hui si nombreux, qui appartiennent à la même famille. Il ne renferme qu'une seule espèce, *Phyllepidium scarosum*, Plante herbacée, rameuse, munie de feuilles alternes, écailleuses, semi-amplexicaules, acuminées à leur sommet. Les fleurs forment un épi terminal. Cette Plante a été trouvée dans les bois, près de Baltimore, aux États-Unis d'Amérique. (G..N.)

\* **PHYLLÉRIÉES.** BOT. CRYPT. V. **MUCÉDINÉES.**

\* **PHYLLERIUM.** BOT. CRYPT. (*Champignons*). Le genre ainsi nommé par Fries et qui n'est qu'un dé-

membrement de l'*Eri neum* de Persoon, n'a pas été adopté par les autres mycographes. Il forme simplement une section dans le genre *Eri neum*. V. de mot. (A. R.)

PHYLLIDE. *Phyllis*. BOT. PHAN.

Genre de la famille des Rubiacées et de la Pentandrie Monogynie, L., offrant les caractères suivans : calice très-petit, bifide ; corolle à cinq divisions profondes et portant cinq étamines ; deux styles ; coques oblongues, conniventes, planes d'un côté, convexes de l'autre, un peu plus larges au sommet et pendantes d'un axe filiforme. Ces caractères que nous avons empruntés à Jussieu (Mém. sur les Rubiacées, p. 4), nous semblent exiger un nouvel examen, d'autant plus facile que la Plante est vivante dans les jardins. Le calice est-il réellement bifide ? Ne doit-on pas plutôt le considérer comme divisé plus ou moins profondément en autant de parties que la corolle ? C'est ce que l'analogie porte à croire ; mais il faudrait examiner de nouveau avec attention la fleur du *Phyllis* pour se rendre compte de son anomalie. Ce genre était désigné par Boerhaave sous le nom très-impropre de *Buplevroides*, et par Adanson, d'après d'anciens auteurs, sous celui de *Nobla*. Ce dernier nom, ou celui de *Nobla*, a été appliqué comme spécifique à la seule Plante dont le genre *Phyllis* se compose.

La PHYLLIDE NOBLA, *Phyllis Nobla*, L. et Dillen., *Hort. Eltham.*, tab. 299, fig. 386, est un Arbrisseau dont la tige est noueuse, haute d'environ un mètre, rameuse supérieure-ment. Les feuilles sont verticillées, ordinairement trois à chaque verticille, presque sessiles, lancéolées, étroites, entières, rétrécies à leurs deux extrémités, munies à leur base de deux stipules caduques. Les fleurs sont petites, de couleur herbacée, disposées en corymbes axillaires. Cette Plante est indigène des îles Canaries. On la cultive dans quelques jardins d'Europe, où elle exige une

exposition favorable, à l'abri des froids et des gelées. Elle conserve pendant toute l'année ses feuilles qui, à raison de leur verdure lustrée, produisent un effet assez agréable. (G. N.)

PHYLLIDIE. *Phyllidia*. MOLL.

Cuvier, dans le Bulletin des Sciences, n. 51, a le premier caractérisé ce genre, que bientôt après Lamarck adopta dans le Système des Animaux sans vertèbres. Roissy, dans le Buffon de Sonnini, suivit l'exemple de Lamarck. Ce genre avait été caractérisé sur un seul individu assez mal conservé, qui n'avait pas permis des recherches complètes d'anatomie. Cuvier, au retour de Péron, ayant eu à sa disposition plusieurs individus et plusieurs espèces nouvelles, fit un nouveau travail sur ce genre. Il fut publié en 1804, dans le Tome V des Annales du Muséum. La manière dont sont placées les branchies a fait penser à Cuvier, dès l'origine de ce genre, qu'il devait se rapprocher des Oscabrions et des Patelles. Cette opinion fut généralement admise. Lamarck créa même dans la Philosophie Zoologique la famille des Phyllidiens, pour consacrer invariablement ces rapports. Il est vrai qu'il y joignit aussi les Fissurelles et les Emarginules, qui n'ont de rapports avec ces premiers genres que par la coquille, mais alors les Animaux en étaient peu connus ; aussi, dès qu'ils le furent, Lamarck corrigea son erreur, comme on le voit dans l'Extrait du Cours. Le genre Phyllidie est, avec le genre Pleurobranche, dans la première section de la famille des Phyllidiens ; les Oscabrions, les Ombrelles, les Patelles, et avec doute les Haliotides, en forment la seconde. Dans le Mémoire de Cuvier que nous avons cité précédemment, il est à remarquer que le savant zoologiste établit les rapports les plus intimes entre les Phyllidies et les Pleurobranches. Plus tard, la découverte de nouveaux genres lui a fait modifier son opinion, de telle sorte que dans le Règne Animal, ces deux genres font partie

de deux familles différentes, mais voisins. Le genre qui nous occupe forme, avec les Diphyllides, la famille des Inférobanches. (V. ce mot.) C'est d'après ce, sans doute, que Lamarck s'aperçut que les Pleurobranches et les Phyllidies ne pouvaient rester dans la même famille; ce qui le décida, dans son dernier ouvrage, à proposer la famille des semi-Phyllidiens pour les genres Pleurobranche et Ombrelle. Les Phyllidies se trouvent alors en rapport avec les genres Oscabrelle, Oscabrion et Patelle. Ferrussac, dans ses Tableaux, a adopté la dernière opinion de Cuvier, en la modifiant cependant. V. INFÉROBRANCHIES.

NOUS AVONS vu à l'article OSCABRION, quelle était l'opinion de Blainville sur les rapports que l'on avait trouvés dans les différens genres de la famille des Phyllidiens de Lamarck. Cela n'a pas empêché Blainville d'admettre dans sa Méthode de Malacologie la famille des Tectibranches de Cuvier; mais comme le genre Diphyllide est trop peu connu, il ne l'a point admis, et l'a remplacé par son genre Linguelle, qui est peut-être le même. Lamarck a exprimé les caractères du genre Phyllidie de la manière suivante : corps rampant, ovale, allongé, un peu convexe en dessus, à peau dorsale, coriace, variqueuse ou tuberculeuse, formant un bord saillant autour du corps; branchies disposées sous le rebord de la peau, en une série de feuilletts transverses, occupant la circonférence du corps; quatre tentacules, deux supérieurs, sortant chacun d'une cavité particulière, et deux inférieurs et coniques, situés près de la bouche; les orifices pour la génération sur le côté droit; anus dorsal et postérieur.

Les Phyllidies sont des Mollusques marins, largement gastéropodes, qui paraissent particuliers à la mer des Indes. Ils sont revêtus d'un manteau épais et coriace, tuberculeux, qui débordé le pied dans toute sa circonférence, en laissant entre lui un sil-

lon assez large et profond, occupé tout alentour, excepté à l'endroit de la tête, par une série de lames branchiales perpendiculaires. De chaque côté de la bouche, on voit deux tentacules, que l'on peut nommer inférieurs relativement à leur position au-dessous de la seconde paire, placée en dessus, à la face externe et antérieure du manteau. Chacun de ces tentacules supérieurs est placé dans une cavité qui lui est propre. A la partie postérieure et médiane du corps, on voit un petit orifice, qui est l'anus. Il est ici placé comme dans les Doris, et éloigné des ouvertures de la génération, que l'on découvre au côté droit, dans le sillon où sont les branchies.

On ne sait rien sur les habitudes et les mœurs des Phyllidies. L'anatomie ne nous a point encore fait connaître les organes de la génération, et l'observation manque sur la manière dont ils s'accouplent. Jusqu'à présent on ne connaît encore qu'un fort petit nombre d'espèces qui viennent de la mer des Indes.

PHYLLIDIE VARIQUEUSE, *Phyllidia varicosa*, Lamk., Anim. sans vert. T. VI, p. 505, n. 1; *Phyllidia trilineata*, Cuv., Ann. du Mus. T. V, p. 268, pl. 18, fig. 1 à 4; Tethie, Séba Mus. T. III, tab. 1, fig. 16. Cette espèce paraît devenir plus grande que les autres. Elle se reconnaît bien facilement à ses trois lignes dorsales tuberculeuses, et aux autres grands tubercules isolés, presque tous transverses. Ces tubercules sont jaunes, et le reste de la peau est d'un noir foncé.

PHYLLIDIE PUSTULEUSE, *Phyllidia pustulosa*, Cuv., Ann., loc. cit., pl. 18, fig. 8; Lamk., Anim. sans vert., loc. cit., n. 2. Elle est ovale, allongée, assez convexe; le manteau est tout noir et couvert de toute part de larges pustules irrégulières, sail-lantes, d'un jaune pâle.

PHYLLIDIE OCELLÉE, *Phyllidia ocellata*, Cuv., Ann. du Mus. T. V, p. 18, fig. 7; Lamk., loc. cit., n. 5. Corps plus élargi que dans les es-

pèces précédentes, ovale, d'une couleur cendrée sur le dos. Cette partie offre aussi cinq oscules annulés, pédiculés et de couleur jaune. L'intervalle qui les sépare est occupé par des tubercules assez peu volumineux. Ces trois Phyllidies viennent de la mer des Indes. Quoy et Gaimard ont trouvé à Timor une espèce qui leur a semblé n'être qu'une variété de la Phyllidie variqueuse. Elle n'en diffère en effet que par les tubercules des deux lignes latérales. Ils ne sont pas assez allongés pour se rejoindre et former des lignes continues. (D. II.)

\* PHYLLIDIENS. MOLL. Quelque temps après que Cuvier eut fait connaître l'anatomie des Phyllidies et des Pleurobranches, Lamarck, dans sa Philosophie Zoologique, proposa la famille des Phyllidiens. Déjà Cuvier avait rapproché les Oscabrions des Patelles, d'après la nature des organes de la respiration. Les deux genres que nous venons de citer y furent joints par les mêmes motifs, et cette famille, dès son origine, se trouva composée des Mollusques dont les branchies sont formées d'une série de lames disposées autour du corps, ou seulement d'un côté. Lamarck eut le tort d'y associer, et seulement d'après une analogie éloignée, les genres Emarginule et Fissurelle, que quelques années plus tard il plaça dans la famille des Calyptraciens. C'est alors que, dans l'Extrait du Cours, on trouva cette famille composée des genres suivans : Pleurobranche, Phyllidie, dans une première section; dans la seconde, Oscabrion, Oscabrelle, Patelle, Haliotide? Cuvier, qui, dans son Mémoire sur la Phyllidie et le Pleurobranche (Ann. du Mus. T. V), avait insisté sur l'analogie de ces deux genres, les sépara dans le Règne Animal. Il fit la famille des Inférobranches avec les Phyllidies et les Diphyllides. Les Pleurobranches font partie des Tectibranches (V. ce mot), tandis que les Patelles et les Oscabrions terminent la longue série des

Mollusques gastéropodes, que ceux-ci commencent. On ne voit rien dans cet arrangement qui ait quelque ressemblance avec la famille des Phyllidiens de Lamarck. Il ne persista pas moins à le conserver, en le modifiant. Il en extrait d'abord les genres Pleurobranche et Ombielle, dont il fait une famille à part, sous le nom de semi-Phyllidiens (V. ce mot), et il ne laisse dans la famille qui nous occupe, que les quatre genres Phyllidie, Oscabrelle, Oscabrion et Patelle.

Férussac a adopté la famille des Phyllidies, dans laquelle il ne conserve que les deux genres Phyllidie et Diphyllide, qui à eux seuls forment les Inférobranches de Cuvier. Cette famille fait à elle seule un sous-ordre des Inférobranches, qui deviennent un ordre dans l'arrangement systématique de l'auteur que nous citons. Blainville n'a point imité ses prédécesseurs. Les Inférobranches, qu'il conserve comme ordre, et qui ne renferment que les deux genres Phyllidie et Linguelle, sont placés entre les Cyclobranches et les Nudébranches (V. ces mots et INFÉROBRANCHES). Gray, dans sa Classification naturelle des Mollusques (Bul. des Scienc. nat., fév. 1824) manifesta aussi une opinion particulière sur la place et les rapports des Phyllidies. Elles seules composent l'ordre onzième, *Dipleurobranchia* (V. ce mot au Supp.), qui est précédé de celui des *Polyplacophora* (Oscabrions), et suivi de la troisième sous-classe qui commence par les Doris. C'est à l'article DIPLEUROBRANCHES que nous donnerons quelques détails sur ces rapports indiqués par le savant anglais. Latreille (Familles naturelles du Règne Animal, p. 175) a conservé d'une manière générale l'ordre établi par Cuvier. Les Inférobranches sont divisés en deux familles. Celle des Biforibranches (V. ce mot au Supp.) est la première; elle contient les genres Phyllidie, Diphyllide et Atlas. Ce dernier n'est point encore assez connu. (D. II.)

**PHYLLIE.** *Phyllium*. INS. Genre de l'ordre des Orthoptères, famille des Spectres, établi par Illiger aux dépens du genre *Mantis* de Linné et des autres auteurs, et adopté par Latreille. Les caractères de ce genre sont : corps très-aplati, membraneux, large; élytres imitant des feuilles; premier segment du corselet cor-diforme. Ce genre se distingue facilement des autres genres de sa famille, les Phasmes, Bactéries et Bacilles, parce que ces derniers ont le corps filiforme ou linéaire, et plus ou moins semblable à un bâton. La tête des Phyllies est avancée, allongée, arrondie postérieurement; les yeux sont petits; les yeux lisses sont souvent peu distincts. Les antennes sont insérées devant les yeux, plus près de la bouche que du milieu de la tête. D'après Latreille, les antennes des mâles sont longues, grêles, sétacées, et composées d'un grand nombre d'articles presque cylindriques; celles des femelles sont plus courtes que la tête, coniques, grenues et de neuf articles. Cette grande différence avait induit Latreille en erreur, et il avait formé une espèce distincte (*longicornis*) avec le mâle de la Phyllie feuille sèche. Les palpes des Phyllies sont très-comprimés; leur corselet est formé de trois segments; le premier déprimé, en forme de cœur; le second et le troisième formant ensemble un triangle tronqué antérieurement. Les pattes antérieures ne sont pas ravisseuses, elles sont comprimées. Toutes les cuisses sont comprimées avec un appendice membraneux à leur partie intérieure et extérieure; les jambes s'appliquent dans le repos au côté interne de la cuisse et sous son appendice; les tarsi ont cinq articles, et leurs crochets sont munis, dans leur entre-deux, d'une pelote très-apparente. L'abdomen est large, ovale, déprimé, membraneux et comme vide. Les élytres et les ailes, lorsqu'elles existent, sont couchées horizontalement sur le corps.

Les Phyllies habitent les contrées

chaudes des Indes orientales; leur forme extraordinaire les a fait remarquer de tous les voyageurs, et l'on assure que les habitans des îles Séchelles les élèvent pour les vendre aux amateurs ou marchands d'histoire naturelle. La forme aplatie de leur corps, et surtout la manière dont les nervures de leurs élytres sont disposées, leur donnent l'apparence de feuilles; placées sur un Oranger ou un Laurier, l'entomologiste le plus accoutumé à observer aura de la peine à les découvrir, d'autant plus qu'elles sont toutes de couleur verte ou jaunâtre. On connaît peu d'espèces de ce genre. Nous citerons comme type :

Le PHYLLIE FEUILLE SÈCHE, *Phyllium siccifolia*, Illig., Latr.; *Mantis siccifolia*, L., Fabr., Stoll, Spec. 7, 24, 26; Roes., Ins., 2, tab. 176, 4, 5. Elle est longue de plus de trois pouces, très-aplatie, d'un vert pâle ou jaunâtre; le corselet est court, dentelé sur les bords; les feuillettes des cuisses sont aussi dentelés. La femelle a les étuis de la longueur de l'abdomen; les ailes manquent. Le mâle est plus étroit et plus allongé. Les étuis sont courts, et les ailes aussi longues que l'abdomen. On trouve cette belle espèce aux Grandes-Indes et dans plusieurs îles de l'Océan Indien. (c.)

**PHYLLINÉ.** *Phylline*. ANNEL. ? Oken a établi sous ce nom un petit genre sur lequel on conserve de l'incertitude, quant à la classe dans laquelle on doit le ranger, et quant aux espèces qui lui appartiennent. Lamarck (Hist. natur. des Anim. sans vert. T. v, p. 295) le place, avec beaucoup de doute, parmi les Annelides, et lui assigne pour caractères : corps aplati, court, presque ovale, gélatineux, terminé postérieurement par un disque contractile, grand et armé de crochets. Ces Animaux sont parasites et se trouvent fixés sur le corps de certains Poissons au moyen de leur disque. Oken rapporte à ce nouveau genre l'*Hirudo grossa* et

*Hirudo hippoglossi* de Müller ; l'une et l'autre nous paraissent offrir les caractères des Annelides. Il cite aussi comme espèces nouvelles *Hirudo diodontis* et *Hirudo sturionis*. Il paraît que Blainville a désigné ce genre sous le nom d'Entobdelle. (AUD.)

PHYLLIREA. BOT. PHAN. V. FILARIA.

PHYLLIROË. *Phylliroe*. MOLL. Ce genre a été institué par Péron et Lesueur dans leur Mémoire sur l'ordre des Ptéropodes (Ann. du Mus. T. XV, p. 65). Il fut adopté depuis par tous les auteurs, excepté Cuvier, qui conserve sur sa place quelques doutes, et ne l'admet pas, à cause de cela, dans sa méthode. Les auteurs qui, comme Lamarck, n'ont connu ce genre que par ce qu'en disent Péron et Lesueur, ont été conduits, à leur exemple, à admettre ce genre parmi les Ptéropodes. Il paraît qu'à cet égard tous les savans ont été dans l'erreur. Blainville, qui possède dans sa collection le seul individu connu de Phylliroë, celui qui a été trouvé par Péron et Lesueur dans la mer de Nice, et qui leur a servi pour l'établissement de ce genre; Blainville, disons-nous, après un examen des plus attentifs, a changé la caractéristique, et place ce genre dans son ordre des Aporobranches, où il fait à lui seul la famille des Psilosomes (V. ces mots), qui est voisine de celle où sont les genres Clio et Pneumoderme. Ce genre, d'après cette opinion, est plus rapproché des Gastéropodes que des Ptéropodes. Voici de quelle manière Blainville caractérise ce genre : corps nu, libre, très-comprimé ou beaucoup plus haut qu'épais, terminé en arrière par une sorte de nageoire verticale; céphalo-thorax petit, pourvu d'une paire d'appendices natatoires, triangulaires, comprimés, et simulant des espèces de longs tentacules ou de branchies; bouche subterminale, en fer à cheval, avec une trompe courte et rétractile; anus au côté droit du corps; orifice des organes de la géné-

ration unique du même côté, et plus antérieur que l'anus; organes de la respiration inconnues. La description que donne Blainville est trop concise et trop intéressante tout à la fois pour ne pas la rapporter ici dans son intégrité.

« Le corps du Phylliroë peut être divisé en deux parties comme celui de l'Hyale, et même des Bulles et Bullées; une abdominale beaucoup plus grande et une antérieure qui représente à la fois la tête et le thorax, ce qui me la fait désigner sous le nom de céphalo-thorax. La partie abdominale, à peu près quadrilatère, est remarquable par sa grande compression, en sorte que le dos est mince et presque tranchant; que le ventre et les côtés sont très-élevés; il n'y a aucune trace de pied et de disque musculaire, pas plus que de nageoire inférieure, comme dans la Carinaire; mais le corps se termine par une sorte de nageoire verticale, un peu élargie en arrière et rétrécie en avant, ce qui la fait assez bien ressembler à la pinnule caudale des Poissons. Les parois de cet abdomen sont si minces et si gélatineuses, qu'on peut aisément apercevoir à travers tous les viscères de la digestion et de la génération, presque comme s'ils étaient hors de la cavité. On y voit cependant quelques faisceaux de fibres longitudinales qui se portent essentiellement sur les côtés de la queue. Le céphalo-thorax, bien plus petit que l'abdomen et plus épais que lui, forme comme une sorte de tête carrée. De chaque côté s'attache un appendice triangulaire, aplati, plus épais en avant qu'en arrière, et que l'action de la liqueur conservatrice a fait contracter de manière à ressembler un peu à des espèces de cornes. Péron y a vu des tentacules: il y aura même vu encore des espèces de nageoires branchiales comme dans les Hyales; car on peut y apercevoir aussi des stries ou plis perpendiculaires à la longueur; mais réellement ce sont des appendices natatoires sans branchies, absolument comme dans

les Hyales et les Clios. La masse buccale fait une saillie assez distincte par un petit étranglement à l'extrémité tout-à-fait antérieure du corps. Je n'y ai pas aperçu de tentacules proprement dits. Pour terminer l'examen de ce qui existe à l'extérieur du corps du Phylliroë, il ne reste plus qu'à noter la terminaison du canal intestinal, ainsi que celle de l'appareil générateur à droite dans un tubercule commun, comme cela a été exposé dans la caractéristique. L'anatomie de ce singulier Mollusque peut être presque faite à travers sa peau. On voit que la bouche, en forme de fer à cheval, conduit dans une masse buccale évidente, quoique petite, et pouvant probablement sortir et rentrer un peu à la manière d'une trompe. Il en part un œsophage bien distinct, assez long, étroit, droit, qui bientôt se renfle en un estomac ovale, simple, complètement dans sa direction. Un peu en arrière du pyllore ou du commencement de l'intestin, on voit très-aisément la réunion des canaux hépatiques qui proviennent du foie, divisé en quatre lobes allongés et divergens : deux en dessus, un en avant et un en arrière, et deux en dessous, un en arrière et un en avant. Ce sont ces lobes que Péron et par suite Lamarck, ont regardés comme des branchies internes. Le canal intestinal proprement dit est court et se recourbe presque auprès de son origine pour aller à l'anus. Je n'ai pu voir d'une manière distincte, ni le cœur, ni les branchies proprement dites, à moins que de croire que les appendices antérieurs en tiennent lieu, ce que je ne pense pas. Péron et Lesueur figurent le cœur d'une manière évidente vers le milieu du corps, donnant un gros vaisseau en arrière, ce qui peut être. Quant à sa connexion avec un des deux lobes du foie, ce n'est qu'une apparence. L'appareil de la génération est au contraire très-visible et disposé comme dans tous les Malacozoaires subcéphalés-monoïques, ou portant les deux sexes sur le même

individu. La partie femelle se compose d'un ovaire ou masse arrondie, situé en arrière; d'un oviducte d'abord plus étroit, puis plus renflé et droit, qui se continue jusqu'au tubercule extérieur. Le testicule est au contraire assez éloigné et antérieur; mais je n'ai pu suivre la communication avec la partie femelle ni connaître la forme de l'organe excitateur, qui paraît cependant être assez considérable. Je ne serais pas très-éloigné de penser que son orifice serait très distant de celui de l'oviducte et au céphalo-thorax comme dans l'Hyale. On voit tout cela à peu près dans la figure donnée par Péron, mais dans des connexions évidemment erronées, ce qui lui a fait supposer des branchies internes. »

D'après ce que vient de dire Blainville, plus d'une erreur aurait été commise par les auteurs de ce genre, et répété ensuite d'après eux par d'autres zoologistes. Comment est-il possible de figurer un cœur et des vaisseaux là où ils n'existent pas? Comment admettre des branchies internes quand on sait qu'il est nécessaire que le fluide ambiant y parvienne pour que l'acte de la respiration se fasse, et qu'il n'existe entre ces soi-disant branchies et le fluide respirable aucune communication? Quoique le travail de Blainville satisfasse sous plusieurs rapports, qu'il rectifie des erreurs graves, il laisse cependant encore quelques lacunes bien importantes, sur lesquelles il serait bien à souhaiter que l'on jetât quelque jour; car il est bien difficile de placer dans la méthode et dans des rapports certains et immuables, un Animal dont on ne connaît ni le cœur ni les branchies.

PHYLLIROÉ BUCÉPHALE, *Phylliroe Bucephalum*, Pér. et Les., Ann. du Mus. T. xv, p. 65, pl. 1, fig. 1, 2, 3; Encycl., p. 164, fig. 2, a, b, c; Blainv., Trait. de Malac., p. 484, pl. 86, fig. 5. Ce que nous avons dit précédemment doit faire penser que la seule figure que l'on doive consulter est celle donnée par Blainville;



les deux autres présentent des erreurs graves. Il n'y a rien à ajouter à ce qui a été dit précédemment pour caractériser cette espèce qui a un pouce et demi à deux pouces de long sur un pouce de large, et qui est de couleur jaunâtre. Elle vient des côtes de Nice. (D..H.)

**PHYLLIS.** BOT. PHAN. Ce nom, que les anciens appliquaient à des Plantes fort différentes, telles que l'Amandier, la Mercuriale des Fougères; etc., a été consacré par Linné à un genre de la Pentandrie Monogynie, placé aujourd'hui parmi les Rubiacées. *V.* PHYLLIDE. (G..N.)

**PHYLLITIS.** BOT. CRYPT. (*Fougères.*) Necker appelait ainsi un genre qu'il avait formé aux dépens des Acrostiques dans la classe des Fougères; mais ce genre n'a pas été adopté. Il en est de même d'un autre genre Phyllitis proposé par Mœnch pour certaines espèces d'*Asplenium*, entre autres les *Asplenium Adiantum-nigrum*, *Trichomanes*, *Ruta-muraria* et *germanicum*. Mais ces espèces sont justement celles qui forment le genre *Asplenium*; tandis que l'*Asplenium Scolopendrium*, dont cet auteur faisait le type du genre *Asplenium*, est le véritable *Phyllitis* des anciens, dont les modernes ont fait le genre *Scolopendrium*. *V.* ASPLÉNIE et SCOLOPENDRE. (A. R.)

\* **PHYLLITRICHUM.** BOT. CRYPT. (*Mousses.*) Le genre que Necker nommait ainsi, avait été établi pour les espèces de *Bryum* de Linné, dont les feuilles distiques sur des rameaux courts imitent les frondes de certaines Fougères. Tels sont les *Bryum trichomanoides* et *adianthoides*. Ces espèces forment aujourd'hui le genre *Fissidens*. *V.* ce mot. (A. R.)

\* **PHYLLOBIDES.** INS. Schönnherr (*Curculionidum dispositio methodica*, etc., 1826) donne ce nom à la sixième division de son ordre des *Gonatoceri*; cette division est elle-même subdivisée en deux; elle renferme cinq genres qui comprennent

à peu près quarante espèces. Le genre *Phyllobius* (*V.* ce mot), qui en a trente à lui seul, paraît être le type de cette division. (G.)

\* **PHYLLOBIE.** *Phyllobius.* INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Tétramères, famille des Rhyuchophores, tribu des Charançonites, établi par Germar (*Ins. Spec. Nov.*, etc., vol. 1, p. 447), et adopté par Latreille (Fam. nat.). Ses caractères sont : rostre court, cylindrique, guère plus étroit que la tête; celle-ci saillante, oblongue, cylindrique; fossettes courtes, profondes, placées à l'extrémité du rostre. Yeux petits, globuleux; antennes insérées au bout du rostre, plus longues que le corselet; leur premier article courbe, en massue; le second courbe; le fouet de sept articles dont les deux premiers plus longs que les autres; ceux-ci presque égaux entre eux, en massue, obconiques ou lenticulaires; massue ovale-oblongue. Corselet court, presque globuleux ou presque cylindrique, tronqué à sa base et à son extrémité; point de sillon au-dessous propre à recevoir le rostre. Elytres plus larges que le corselet, oblongues, couvrant des ailes, ordinairement assez molles. Ecusson petit, triangulaire. Pates longues, presque égales entre elles; cuisses en massue, souvent dentées; jambes cylindriques, leur extrémité mutique, les antérieures souvent sinuées. Tarses courts, larges; leurs premiers articles égaux. Corps oblong, assez mou, écailleux. Ce genre se distingue des Charançons proprement dits, des Chlorines, Polydruses, etc., parce que ceux-ci ont leurs antennes courtes, et que leur premier article ne dépasse pas les yeux, tandis que dans les Phyllobies ce premier article est prolongé beaucoup au-delà des yeux. Les Liophilées et Herpistiques n'ont point d'ailes. Des caractères de la même valeur distinguent les Polydies, Leptocères, Hyphantes, Brachyrhines; etc. Ce genre se compose de trente espèces que Schönnherr a

placées dans trois groupes, et dont la plus grande partie habite l'Europe. Nous citerons parmi celles qui se trouvent aux environs de Paris :

Le *PHYLLOBIE* DU POIRIER, *Phyllobius Pyri*, Sch. ; *Curculio Pyri*, L., Fabr. ; le Charanson à écailles vertes et pâtes fauves, Geoff., Ins. Paris, T. I, p. 282, n. 12. Long de près de quatre lignes ; corps noirâtre et tout couvert d'écailles bronzées ou cuivreuses qui le font paraître plus ou moins brillant ; antennes et pâtes fauves. Il est très-commun dans toute l'Europe sur les Arbres fruitiers.

Les *Curculio argentatus*, *calcaratus*, *oblongus*, *sinuatus*, *viridicollis*, *parvulus*, etc., des auteurs, appartiennent à ce genre. (G.)

\* *PHYLLORANCHES*. *Phyllobranchia*. MOLL. Latreille a divisé son premier ordre des Mollusques hermaphrodites, les Nudibranches, en trois familles ; la dernière porte le nom de Phyllobranches. Elle contient les genres Laniogère, Glauque, Eolide et Tergipède (*V.* ces mots). Cette famille correspond entièrement à celle des Glauques de Férussac sans aucun changement. Elle se rapporte aussi à celle des Tétracères (*V.* ce mot) de Blainville qui, outre les genres que nous venons de citer, y ajoute le genre Cavoline. (D..H.)

*PHYLLOCARPE*. *Phyllocarpa*. BOT. CRYPT. (*Lichens*.) Sous-genre établi par Acharius (*Lich. univ.*, p. 520), pour renfermer les Cénomyces dont le thalle est foliacé, lobé et imbriqué, avec les podéties presque nuls ou très-courts ; les quatre espèces qui le composent sont peu connues.

(A. F.)  
\* *PHYLLOCEPHALUM*. BOT. PHAN. Un genre tellement voisin de l'*Onopordum* qu'il est à peine possible de l'en distinguer, a été fondé sous ce nom par Blume (*Eijdragen tot de Flora van nederlandsch Indie*, p. 888). Il est placé par conséquent dans la famille des Synanthérées, parmi les vraies Carduacées et dans

la Syngénésie égale, L. Voici ses caractères essentiels : involucre ventru, composé de folioles imbriquées, scarieuses au sommet, les extérieures beaucoup plus grandes. Réceptacle plan, alvéolé. Fleurons tubuleux, hermaphrodites. Akènes sillonnés, couronnés par une aigrette formée de poils scabres, et réunis par la base en anneau.

Le *Phyllocephalum frutescens*, Bl., a une tige suffrutescente, dressée, laineuse, garnie de feuilles portées sur de courts pétioles, oblongues-lancéolées, cuspidées, dentées en scie, rugueuses, couvertes de poils laineux sur les deux faces. Les fleurs sont pédonculées, axillaires et terminales. Cette Plante croît dans les localités humides des montagnes de la province Krawang à Java. (G..N.)

\* *PHYLLOCÈRE*. *Phyllocerus*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Serricornes, tribu des Buprestides, établi par Lepelletier de Saint-Fargeau et Serville sur un Insecte unique appartenant au comte Dejean, et auquel cet entomologiste avait donné ce nom dans sa magnifique collection. Ce genre a été adopté par Latreille (*Fam. nat.*), et a été ainsi caractérisé par les auteurs que nous avons cités plus haut : premier article des antennes grand, renflé en devant, coupé obliquement à son extrémité ; le second petit, un peu gonflé à sa partie antérieure ; le troisième grand, égalant le premier en longueur ; le quatrième plus grand que les suivans, mais plus petit que le troisième ; les six suivans petits, portant chacun sur leur partie supérieure un appendice latéral aplati, denté en scie de l'autre côté ; le onzième ou dernier allongé, cylindrique, portant un appendice comme les précédens. Corcelet absolument conformé comme celui des Taupins. Ce genre se distingue des Cérophytes par les antennes qui sont tout autrement conformées dans ce dernier genre. Les Mélasis ont le cor-

selet globuleux et le corps plus cylindrique. La seule espèce de ce genre est :

Le PHYLLOCÈRE FLAVIPENNE, *Phyllocerus flavipennis*, Lepel. de St.-Farg. et Serv., Encycl. méth. T. x, p. 116; Dej., Catalogue de Coléoptères. Il est long de sept lignes et demie, couvert d'un léger duvet roussâtre. Ses élytres sont d'un châtain clair, très-finement pointillées et striées. Les stries sont ponctuées depuis leur milieu jusqu'à l'extrémité. Cet Insecte a été trouvé par le comte Dejean dans l'île de Curzola en Dalmatie. (G.)

\* PHYLLOCHARIS. BOT. CRYPT. (*Lichens*.) Ce genre est fondé sur deux Lichens épiphyllés fort remarquables; en voici les caractères: thalle crustacé, uniforme, orbiculaire, formé de rameaux divergens, confluens et appliqués; apothécies épars, noirs, perforés, à marge obtuse, intérieurement homogènes. Il se présente sous la forme de ramifications épaisses, arrondies, lobées, ondulées, soudées entre elles à la manière des *Placodium*; leur diamètre varie d'une à deux lignes; les apothécions sont distincts, épars, assez gros et perforés. Nous en avons décrit deux espèces.

Le PHYLLOCHARIS PLANE, *Phyllocharis complanata*, N., *Method. Lich.*, tab. 2, fig. 3, et pl. de ce Dictionnaire. Le thalle est crustacé, figuré, orbiculaire, aplati, d'un vert jaunâtre, plus mince vers le centre, qui se détruit dans la vieillesse de la Plante; les apothécies sont centraux. On trouve ce Lichen dans l'île d'Haïti, sur les feuilles de divers Arbres.

Le PHYLLOCHARIS ÉLÉGANT, *Phyllocharis elegans*, N., *Méth. Lich.*, tab. 2, fig. 7. Le thalle est crustacé, figuré, lobé, luisant, et d'un vert blanchâtre; les apothécies sont d'une extrême petitesse, épars et perforés; il se trouve à l'île de France, sur les feuilles des Arbres; il nous a été communiqué par A. Du Petit-Thouars.

Meyer fait entrer ce genre dans son *Stigmatidium*, auquel il réunit l'*Opegrapha crassa* de De Candolle. Nous avons vainement cherché les causes d'un pareil rapprochement, car notre *Phyllocharis* n'a pas le moindre rapport avec les *Graphidées*. Ici c'est un thalle lépreux sans forme arrêtée, les apothécies linéaires immergés; là un thalle élégant composé de folioles dendroïdes soudées, chargé d'apothécies superficiels et arrondis.

(A. F.)

PHYLLOCHROIS. BOT. PHAN. Et non *Phyllochois*. (Reneaulme.) Syn. de Bugle pyramidale. (B.)

\* PHYLLODE. INS. Espèce du genre *Myrmelyce*. *V.* ce mot. (B.)

\* PHYLLODE. *Phyllode*. CONCH. Genre proposé par Schumacher dans son nouveau Système de Conchyliologie pour quelques *Tellines* très-déprimées, et dont les dents latérales sont très-rapprochées des cardinales, comme cela a lieu dans la *Tellina foliacea* par exemple. Ce genre ne peut être adopté. *V.* TELLINE. (D..H.)

\* PHYLLODE. *Phyllodium*. BOT. PHAN. Le professeur De Candolle a proposé ce nom pour les pétioles élargis en forme de feuilles, privés du limbe de la feuille. Ces organes ont en général été considérés à tort comme des feuilles; telles sont les prétendues feuilles simples des *Acacias* de la Nouvelle-Hollande, les feuilles des *Buplèvres*, etc. *V.* FEUILLES.

(A. R.)

PHYLLODES. BOT. PHAN. Le genre ainsi nommé par Loureiro est le même que le *Phrynium*. *V.* ce mot.

(A. R.)

PHYLLODIUM. BOT. PHAN. Genre proposé par Desvaux (*Journ. Bot.*, 5, p. 125) pour quelques espèces d'*Hedysarum*, et entre autres l'*H. pulchrum*, L., et que le professeur De Candolle place dans son genre *Dicerma*. *V.* ce mot au Supplément.

(A. R.)

PHYLLODOCE. BOT. PHAN. Salisbury a proposé de séparer, sous ce

nom générique, l'*Erica cœrulea*, à cause de la déhiscence de sa capsule qui s'effectue de la même manière que dans les Rhodoracées. Le genre *Menziesia* a été fondé sur la même considération, et conséquemment le *Phyllodoce* devrait rentrer dans celui-ci. (G..N.)

**PHYLLODOCÉ.** *Phyllodoce*.

ANNEL. Genre de l'ordre des Néréidées, famille des Néréides, section des Néréides glycériennes, fondé par Savigny dans le grand ouvrage d'Égypte (Syst. des Annelides), et ayant pour caractères: trompe couronnée de tentacules à son orifice; antennes égales; première, deuxième, troisième et quatrième paires de pieds converties en huit cirres tentaculaires; cirres supérieurs et inférieurs des autres pieds, comprimés, en forme de feuilles, non rétractiles; point d'autres branchies. Ce genre se distingue des *Lycoris* et des *Nephtys* par l'absence des mâchoires; il partage ce caractère avec les *Syllis*, et s'en éloigne par ses antennes courtes de deux articles, et par l'absence de l'antenne impaire. Sous tous ces rapports, il appartient à la même tribu que les *Aricies*, les *Glycères*, les *Ophélies*, les *Hésiones* et les *Myrianes*; mais les caractères mentionnés plus haut suffisent pour le distinguer.

Les *Phylladocés* ont le corps linéaire, peu déprimé, à segmens très-nombreux; le premier des segmens apparents n'est pas plus grand que celui qui suit; leur tête est échancrée vers la nuque et élevée en un cône court qui porte les quatre antennes; celles-ci sont incomplètes; l'impair est nulle; les moyennes sont courtes, écartées, divergentes, coniques, de deux articles, dont le second peu distinct; les extérieures semblables, pour la grandeur et la forme, aux moyennes, se trouvent presque exactement au-dessous. Les yeux sont latéraux, et les postérieurs se distinguent difficilement. La bouche offre une trompe grosse, d'un seul anneau,

claviforme, ouverte circulairement, et entourée à son orifice d'un rang de petits tentacules. Les pieds sont dissimilaires; les premier, second, troisième et quatrième, ne sont pas ambulatoires et se trouvent convertis en huit cirres tentaculaires qui sont moins rangés que groupés sur les côtés de deux segmens très-courts, formés par la réunion des quatre premiers segmens du corps; les pieds suivans, excepté peut-être la dernière paire que Savigny n'a pu observer, sont simplement ambulatoires; on observe que les cirres tentaculaires sont charnus, allongés, subulés, inégaux, et que les supérieurs sont plus longs. Quant aux pieds véritablement ambulatoires, ils n'ont qu'une seule rame pourvue d'un seul rang de soies déliées, terminées par une barbe mobile et d'un seul acicule; leurs cirres sont comprimés, minces, veinés, échancrés à la base, pédiculés, et semblables à des feuilles ou à des lames situées verticalement et transversalement; les cirres supérieurs sont notablement plus grands que les inférieurs. Les branchies semblent nulles, ou, si elles existent, elles ne sont pas reconnaissables et sont identifiées avec les cirres. L'anatomie qui a été faite des *Phylladocés* a montré qu'elles manquaient de ces poches singulières qu'on trouve attachées vers l'œsophage des *Hésiones* et des *Lycoris*.

Savigny mentionne sous le nom de **PHYLLADOCÉ LAMELLEUSE**, *Phylladoce laminosa*, une espèce des côtes de l'Océan remarquable par l'aspect de ses cirres qui ressemblent, en s'inclinant, à des feuilles imbriquées. Il la décrit dans ces termes: « Corps long de onze à douze pouces, sur environ une ligne et demie de largeur, par conséquent grêle, presque cylindrique, composé de trois cent vingt-cinq, trois cent trente-huit segmens dans deux individus qui paraissent en avoir perdu quelques-uns; trompe garnie de seize tentacules; pieds très-comprimés, terminés à leur sommet au-

térieur par deux petits lobes ; soies roussâtres, écartées en éventail, et très-fines : acicules d'un roux plus foncé ; cirres grands, un peu coriaces, échancrés en croissant à la base, irrégulièrement cordiformes, leur côté supérieur ou dorsal étant plus étroit et plus court : ils sont insérés, par leur échancrure, à un premier article qui leur sert de support, et dont ils se détachent facilement : ils s'appuient sur la face postérieure de la rame, et le grand lobe du cirre supérieur atteint et recouvre en partie le cirre inférieur, qui est plus oblong, et des deux tiers au moins plus petit ; les cirres supérieurs de la première paire de pieds, décidément ambulatoires, ne sont pas comprimés : ils sont subulés, charnus, et ne diffèrent des cirres tentaculaires que par leur petitesse ; les cirres tentaculaires eux-mêmes offrent des traces de leur origine : on aperçoit à la base des deux postérieurs le cirre inférieur des autres pieds, encore saillant, et quelques soies ; couleur du corps brune, avec des reflets très-riches, pourpres et violets ; celle des cirres brun-roussâtre. » Savigny observe que la *Nereis lamelligera atlantica* de Pallas (*Nov. Act. Petrop. T. II, p. 255, tab. 5*) est peut-être une Phyllodocé.

Ranzani a établi sous le nom de Phyllodocé (*Mem. di Storia natur., dec. prima, p. I, pl. 1, fig. 2-9*) un nouveau genre d'Annelide que Savigny ne paraît pas avoir connu et qui est très-différent de ses Phyllodocés. Le travail de Ranzani étant postérieur à celui du naturaliste français qui a paru en 1816 dans l'ouvrage d'Égypte, on devra nécessairement changer la dénomination la plus nouvelle, à cause du double emploi qui en résulte. Le genre Phyllodocé de Ranzani appartient à l'ordre des Annelides nérecidées de Savigny, et semble constituer une petite famille qui prendrait place entre celle des Aphrodités et celle des Nérecidés. En effet ce nouveau genre pourrait lier entre eux les Polynoés et les Lycoris ; il offre aussi

des rapports avec les Hésiones. Ranzani n'a décrit qu'une espèce qu'il a nommée *maxillosa*, à cause de deux fortes mâchoires denticulées qui garnissent sa bouche. L'individu qui a servi à la description ne portait aucune indication de localité ; il était conservé depuis long-temps dans l'alcool. (AUD.)

\* PHYLLODORA. BOT. PHAN. *L'Andromeda cœrulea*, L. : petite Plante des Alpes de Norvège et de Laponie, à laquelle on a faussement rapporté comme synonyme *Verica tarifolia*, Willd., a été érigée par Salisbury en un genre particulier sous le nom de *Phyllodora*. Ce genre n'a pas été généralement adopté. (G. N.)

PHYLLOLITHES. MIN. Nom donné par Gerhard à la Chaux carbonatée à structure cristalline et en masse. V. CHAUX CARBONATÉE. (G. DEL.)

PHYLLOMA. BOT. PHAN. Genre de la famille des Asphodélées et de l'Hexandrie Monogynie, L., établi par Gawler (*in Botan. mag., n° 1585*) qui l'a ainsi caractérisé : périgone à six divisions profondes, imbriquées et conniventes en tube ; six étamines dressées incluses, à filets égaux filiformes, et à anthères dressées, ovoïdes ; style sétacé terminé par un stigmate simple ; baie charnue coriace, sphérique - déprimée, marquée de trois sillons, à trois loges renfermant sur deux rangées plusieurs graines oblongues, anguleuses, couvertes d'un tégument crustacé, cartilagineux, et pourvue d'un albumen blanc. Willdenow a donné le nom de *Lomatophyllum* à ce même genre qui est intermédiaire entre les genres *Dracæna* et *Aloë*. Il est fondé sur le *Dracæna marginata* d'Aiton ; *Aloe purpurea*, Lamk. ; *Aloe marginalis*, D. C., Pl. grasses. Gawler nomme cette plante *Phylloma aloiflorum*. C'est une belle espèce arborescente ayant le port d'un Palmier ou mieux d'un *Dracæna*. Sa tige est simple, inférieurement ligneuse, portant

des feuilles simples, nombreuses, imbriquées, amplexicaules, allongées, lancéolées, concaves, coriaces, vertes dans le milieu, rouges sur leurs bords, cartilagineuses et garnies de dents épineuses. Des aisselles de ces feuilles s'élèvent plusieurs petites ramifications paniculées qui portent les fleurs. Cette plante croît à l'île de Bourbon. (G..N.)

\* PHYLLOMYZE. *Phyllomyza*. INS. Genre de Diptères établi par Fallen, et voisin des Oscines (V. ce mot) de Latreille. Les caractères de ce genre nous sont inconnus. Du reste, il n'a pas été adopté. (G.)

PHYLLON. BOT. PHAN. Les Plantes mâle et femelle, ainsi nommées par Théophraste et Dioscoride, sont, d'après Cordus, la Mercuriale. (B.)

\* PHYLLONA. BOT. CRYPT. (*Hydrophytes*.) Le genre proposé sous ce nom par Wiggers et dans lequel ce botaniste proposait de comprendre l'*Ulva latissima* et l'*Ulva lanceolata* ne paraît pas devoir être adopté. (B.)

\* PHYLLONOMA. BOT. PHAN. Willdenow avait donné ce nom, dans ses manuscrits, à un genre qui a été publié par Kunth sous celui de *Dulongia*. Quoique Schultes (*Syst. Veg.*, 6, p. 210) ait reproduit le nom de *Phyllonoma* antérieurement à la publication du *Dulongia*, nous ne pensons pas qu'on doive l'adopter de préférence à celui-ci, dont Kunth nous a donné une excellente description avec une belle figure, et qui rappelle le nom d'un savant à qui la physique et la chimie sont redevables de tant de découvertes. V. DULONGIA au Supplément. (G..N.)

PHYLLOPES. *Phyllopa*. CRUST. Latreille désignait ainsi (Règn. Anim.) une famille de l'ordre des Branchiopodes dont il a fait (Fam. natur. du Règn. Anim.) un ordre sous le nom de Phyllopedes. V. ce mot. (G.)

\* PHYLLOPHAGES. *Phyllôphagi*. INS. Latreille, dans ses Familles

naturelles du Règne Animal, a désigné ainsi une division qu'il a formée dans sa tribu des Scarabéides, et dans laquelle il fait entrer le genre Hanneton et une grande partie des genres qui en ont été démembrés dans ces derniers temps. V. SCARABÉIDES. (G.)

\* PHYLLOPODE. *Phyllopoda*. CONCH. Gray, dans sa classification naturelle des Mollusques (Buliet. des Scienc., février 1824), a proposé parmi les Conchifères cet ordre, qui est le quatrième, pour rassembler les genres Solen, Psammobie, Telline, Cyclade, Vénus, Cardium, Tridacne, Came, Pétoncle, Trigonie et Mulette. Nous ne pensons pas qu'un tel arrangement soit jamais adopté, puisqu'il s'y trouve des genres à siphons, et des genres qui en sont dépourvus; des genres qui les ont très-long et les bords du manteau soudés presque entièrement d'un bout à l'autre; d'autres qui n'ont que trois ouvertures sans de véritables siphons; d'autres enfin qui ont le manteau fendu dans tout son contour. (D..H.)

PHYLLOPODES. *Phyllopoda*. CRUST. Septième ordre de la classe des Crustacés, établi par Latreille, et qui composait auparavant sa famille des Phyllopes. V. ce mot. Les Phyllopedes sont pourvus d'un grand nombre de pieds; ils sont aux Crustacés ce que les Myriapodes sont aux Arachnides et aux Insectes. Ces Crustacés sont tous pourvus de deux yeux. A commencer inclusivement aux pieds-mâchoires ou aux organes locomoteurs qui en tiennent lieu, et en continuant jusqu'au lieu où sont placés les œufs, on compte onze paires de pieds. Dans les Apus, la série se prolonge au-delà, le long du dessous du post-abdomen. Ces pieds sont généralement composés d'articles en forme de lames ou de feuillets. Latreille divise cet ordre en deux familles. V. ASPIDIPORES et CÉRATOPHTALMES au Supplément. (G.)

\* PHYLLOPUS. BOT. PHAN. Nou-

veau genre de la famille des Mélastomacées et de la Décandrie Monogynie, L., établi par De Candolle (*Piodrom. Syst. Veget.*, 5, p. 177) qui l'a ainsi caractérisé : calice dont le tube est adhérent à l'ovaire, conique-campanulé, le limbe campanulé à cinq dents très-courtes et ciliées de soies fines. Corolle à cinq pétales onguculés, larges, ovés, presque cordiformes, finissant en soie au sommet. Dix étamines égales, dont les anthères sont munies d'un long bec et ne s'ouvrent chacune que par un seul pore. Style cylindrique, un peu velu à la base, surmonté d'un stigmate punctiforme. Le fruit est vraisemblablement une baie à cinq loges; les graines sont inconnues. Ce genre ne renferme qu'une seule espèce nommée par l'auteur *Phyllopus Martiusii*, en l'honneur de Martius qui l'a trouvée au Brésil, près de Coari et de Cupati, dans la province de Rio-Negro. C'est un Arbrisseau à feuilles oblongues-allongées, acuminées, à trois nervures, très-entières, garnies en dessus de soies éparses, et en dessous d'un duvet très-court composé de poils étoilés. Les fleurs ont les pétales rouges, et sont solitaires dans les aisselles des feuilles, accompagnées de deux bractées linéaires foliacées. (G..N.)

PHYLLORCHIS. BOT. PHAN. Du Petit-Thouars (Hist. des Orchidées des îles Australes d'Afrique) donne ce nom à un groupe d'Orchidées placé dans la section des Epidendres, et qui renferme seize espèces qui se rapportent au genre *Bulbophyllum* ou *Cymbidium* de Swartz. Pour les faire reconnaître plus facilement, il leur a donné à toutes des noms dont la désignation commune est *phylis*. Ainsi *Cryptophyllis*, *Curvophyllis*, etc., pour *Cymbidium occultum*, *incurvum*, etc. (G..N.)

PHYLLOSOME. *Phyllosoma*. CRUST. Genre de l'ordre des Stomatopodes, famille des Bipeltés, établi par Leach et adopté par Latreille et par tous les entomologistes, avec ces

caractères : corps aplati, membraneux et diaphane; thoracide divisée en deux boucliers dont l'antérieur très-grand, plus ou moins ovale, formant la tête, et dont le second, répondant à l'alvithorax, ou portant les pieds-mâchoires et les cinq paires de pieds, transversal et anguleux dans son contour; pieds, à l'exception des deux derniers et des deux pieds-mâchoires postérieurs, grêles, filiformes et très-longs; les autres pieds-mâchoires très-petits et tronqués; post-abdomen très-petit; point d'écaillés à la base des antennes latérales; antennes intermédiaires n'offrant que deux filets. On connaissait depuis long-temps une espèce de ce genre qui avait été figurée et décrite dans le Journal allemand *der Naturfoscher*, sous le nom de *Cancer cassideus*. Leach fit connaître plusieurs autres espèces de ces Crustacés singuliers, et institua le genre *Phyllosome*, dans une notice sur les Animaux recueillis par Joseph Cranch, naturaliste de l'expédition anglaise envoyée pour découvrir les sources de la rivière de Zaïre en Afrique. Depuis ce travail, Quoy et Gaimard ont fait connaître d'autres espèces de ce genre qu'ils ont observées dans leur voyage autour du monde, et dans ce moment, nous préparons un travail plus étendu que nous publierons dans la partie entomologique du bel ouvrage sur le voyage du capitaine Duperrey. Nous devons à notre ami et collaborateur Lesson, une collection nombreuse de *Phyllosomes*, parmi lesquels nous avons déjà reconnu plusieurs espèces nouvelles. Le nombre des espèces de ce genre, décrites par Latreille (*Encyclopédie Méthodique*), s'élève à cinq. Il les range dans deux divisions ainsi qu'il suit :

† Bouclier antérieur ovale et entier.

α. Antennes latérales plus longues que les pédicules oculaires.

Le PHYLLOSOME CLAVICORNE,

*Phyllosoma clavicornis*, Leach, Notice sur Cranch, n. 4; Journal de Physique, 1818, avril, p. 5 à 7, fig. 11; Latr., Encyclop. T. x; Atlas, pl. 554. Antennes latérales ou extérieures trois fois plus longues que les pédicules oculaires. Les deux derniers pieds-mâchoires plus longs que les autres pieds.

β. Les quatre antennes plus courtes que les pédicules oculaires.

Le PHYLLOSOME LATICORNE, *Phyllosoma laticornis*, Leach, loc. cit., fig. 9; Latr., *ibid.* Antennes latérales longues et un peu plus larges que les deux autres, avec le premier article dilaté extérieurement, et le dernier plus grand, elliptique; celles-ci sétacées. Latreille paraît rapporter à cette espèce le *Cancer cassideus* du *Naturfoscher*, cahier 17, pl. 5.

†† Bouclier antérieur ayant la forme d'un carré arrondi à ses angles, avec une échancrure au milieu du bord antérieur.

Le PHYLLOSOME FRONT ÉCHANCRÉ, *Phyllosoma lunifrons*, Latr., loc. cit., et Dictionn. d'Hist. natur.

Tous les Phyllosomes connus se trouvent dans les mers équatoriales. Les espèces décrites par Leach ont été rencontrées sur les côtes de Guinée, en Afrique. Les mêmes espèces et quelques autres ont été rapportées, par les voyageurs des expéditions Freycinet et Duperrey, des mers de la Nouvelle-Guinée, dans l'Océanie. Le Phyllosome à front échancre est le seul qui vienne de la côte de Coromandel.

(G.)

PHYLLOSTAPHYLLON. BOT. PHAN. L'un des anciens synonymes du Caprier.

(B.)

\* PHYLLOSTEMA. BOT. PHAN. (Necker.) Syn. d'*Aruba* d'Aublet, qui se rapporte au *Simaba* du même auteur. V. SIMABA.

(G. N.)

\* PHYLLOSTICTA. BOT. CRYPT. (*Hypoxylées*.) Nom d'une des sections du genre *Sphaeria*, établie par Persoon. V. SPHÉRIE.

(A. R.)

PHYLLOSTOME. MAM. V. VESPERTILION.

\* PHYLLOTA. BOT. PHAN. L'une des sections établies par De Candolle dans le genre *Pultenaea*. V. ce mot.

(G. N.)

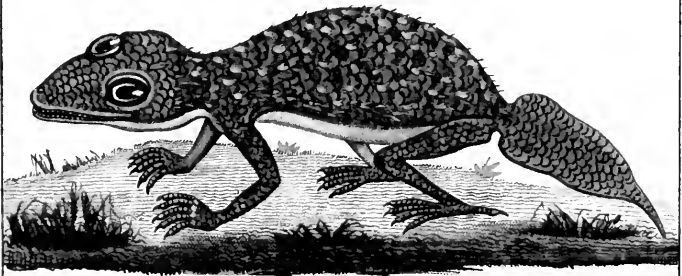
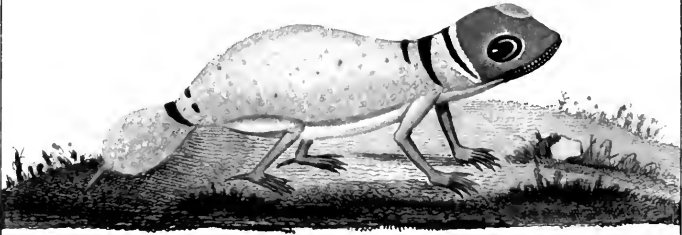
PHYLLURE. *Phyllurus*. REPT. SAUR. Genre de la famille des Geckotiens, établi par Cuvier, dont les caractères consistent dans la forme des doigts qui ne sont pas élargis, et dans celle de la queue qui, au contraire, s'élargit transversalement autant que le corps, en forme de feuille cordée ou de spatule, pour finir ensuite en pointe légèrement courbée. Ce sont de petits Sauriens d'une assez étrange figure, indigènes de l'Australasie, ayant les yeux fort gros, et dont on ne connaît jusqu'ici que l'espèce suivante à laquelle nous en avons ajouté une seconde.

PHYLLURE DE CUVIER, *Phyllurus (Cuvierii) fuscata hispida, caudā cordatā*, N., V. pl. de ce Dictionnaire; *Stellio Phyllurus*, Schn.; *Lacerta Platara*, White. D'un brun marbré en dessus, rugueux, hérissé de petits tubercules pointus, lisse, et teint de fauve en dessous. La queue est cordiforme et allongée, sensiblement étranglée à son insertion. La figure que nous en donnons a été faite par Vauthier d'après un individu conservé dans l'esprit de vin au Muséum d'Histoire naturelle, et que voulut bien nous confier le professeur Cuvier. Ce Phyllure avait été rapporté des environs du port Jackson.

PHYLLURE DE MILIUS, *Phyllurus (Mili) aurantiaca, verruculosa, capite fusco, caudā spatulatā*, N.; V. pl. de ce Dictionnaire. Cette espèce, plus petite que la précédente, nous a été communiquée par le capitaine de vaisseau Milius qui la découvrit, et la dessina vivante sur les plages de la baie des Chiens-Marins. Sa couleur orangée, tirant sur la teinte de brique, lui facilitait les moyens de se tenir inaperçue à la surface du sol rougeâtre, sur lequel elle était en repos aux ardeurs du soleil. Sa tête est brune, trois lignes transversales



Fig. 1



C. Aulhac, Dess. et Grav.

Girard, Sculpt.

Fig. 1. PHYLLOURE de MILIUS. *PHYLLOCRUS MILII*. B.

Fig. 2. PHYLLOURE de CUVIER. *PHYLLOCRUS CUVIERI*. B.



noires forment sur le cou comme des demi-colliers, et deux marques pareilles se voient à l'insertion de la queue qui est spatulée, mais mucronée en même temps. De petits tubercules perlés et blanchâtres couvrent la peau. (B.)

\* **PHYLOMICUS**. MOLL. *V. PHYLLOMIQUE*.

\* **PHYMARIA**. BOT. PHAN. (Rafinesque.) Syn. de Lichens. (B.)

\* **PHYMATANTHUS**. BOT. PHAN. Sweet a érigé en un genre particulier, sous ce nom, le *Pelargonium tricolor*. *V. PELARGONIUM*. (G..N.)

**PHYMATE**. *Phymata*. INS. Genre de l'ordre des Hémiptères, section des Hétéroptères, famille des Géocoris, tribu des Membraneuses, établi par Latreille, et auquel il donne pour caractères : pattes antérieures ravisseuses ; antennes en massue, se logent dans une cavité sous le bord du corselet ; celui-ci prolongé en un écusson ne recouvrant qu'une partie du dessus de l'abdomen. Ce genre faisait partie du grand genre Cimex de Linné, Geoffroy, Degée, etc. Fabricius a changé le nom assigné par Latreille, et l'a désigné, sans raison, sous celui de *Syrts*. Les Phymates diffèrent des Macrocéphales qui en sont les plus voisins, parce que dans ces dernières Punaises, les antennes sont toujours à nu et ne se logent pas dans une cavité du corselet. Ces deux genres se distinguent aisément de tous les autres de la tribu par leurs pattes ravisseuses, ce qui n'a lieu dans aucun de ces genres. Le corps des Phymates est aplati, membraneux ; ses bords latéraux sont élevés, dentelés et comme rongés. Leurs antennes sont courtes, rapprochées à leur base, reçues dans des cavités latérales du corselet, insérées sous un chaperon fourchu, au-dessous de l'origine du bec, et composées de quatre articles, le dernier plus grand, en forme de bouton allongé. Le bec est court, triarticulé, engagé à sa base avec le labre ; celui-ci est court et

sans stries. Les yeux sont petits, globuleux ; les deux petits yeux lisses sont placés plus haut que les yeux à réseau, assez près l'un de l'autre. L'écusson est petit, triangulaire, pointu, carené dans toute sa longueur. Les élytres sont beaucoup plus étroites que l'abdomen et reçues dans un enfoncement dorsal de ce dernier. L'abdomen est en forme de nacelle, rhomboïdal ; ses bords latéraux sont élevés angulairement. Les pattes antérieures ont leurs cuisses grandes, comprimées, presque triangulaires, ayant en dessous un sillon terminé par une forte dent, et leurs jambes en forme de crochet arqué et se logant dans le canal inférieur des cuisses ; ces jambes n'ont point de tarsi. Les quatre pattes postérieures sont de forme ordinaire, avec les tarsi composés de trois articles. Ces Insectes attrapent de petites Mouches et d'autres petits Insectes avec leurs pattes antérieures et les sucent. On les trouve dans les bois. Sur les sept ou huit espèces connues, il n'y en a qu'une qui soit de France ; les autres viennent d'Amérique. Le pelletier de Saint-Fargeau et Serville, dans l'Encyclopédie Méthodique, partagent ce genre en deux sections ainsi qu'il suit :

† Dernier article des antennes presque cylindrique, plus long que les trois autres réunis.

La **PHYMATE CRASSIPÈDE**, *Phymata crassipes*, Latr. ; *Syrts crassipes*, Fabr. ; la Punaise à pattes de Crabe, Geoff., Wolf, *Icon. Cimic.*, pag. 88, tab. 9, fig. 82 ; Panzer, *Cocqueb.*, Illustr. Ins., tab. 22, fig. 6. Longue de trois lignes et demie ; tête et corselet d'un roux brun ; abdomen un peu plus foncé jusqu'au milieu ; ses côtés, vers la base, plus pâles ; antennes, dessous du corps et pattes d'un jaune roussâtre. On la trouve aux environs de Paris.

†† Dernier article des antennes ovale-allongé, moins long que les trois autres réunis.

La **PHYMATE RONGÉE**, *Phymata erosa*, Latr. ; *Syrts erosa*, Fabr. ;

Punaise Scorpion, Degée, Ins., tab. 5, pl. 55, fig. 15-14; Wolf, *ibid.*, p. 89, tab. 9, fig. 85. Longue de quatre lignes; antennes d'un brun roussâtre; tête et corselet de même couleur, portant en dessous plusieurs pointes; les bords latéraux décompés; abdomen d'un blanc jaunâtre, avec une bande transversale brune au milieu; élytres brunes, ayant une tache latérale pâle; pattes et dessous du corps blanchâtres; angles latéraux du ventre bruns. On la trouve dans l'Amérique, à Surinam et à la Caroline. (G.)

**PHYMATODE.** *Phymatodes*. BOT. CRYPT. (*Fougères.*) Espèce très-hétérophylle du genre Polypode. *V.* ce mot. (B.)

\* **PHYMATODES.** BOT. CRYPT. (*Lichens.*) Ordre premier de la classe deuxième de la méthode lichénographique d'Acharius, et renfermant les genres *Porina*, *Thelotrema*, *Pyrenula*, *Variolaria*, *Sagedia* et *Polytremata*, presque tous appartenant à nos Verrucacées. Leur caractère est de présenter des apothécies placées dans des verrues formées par le thalle. (A. F.)

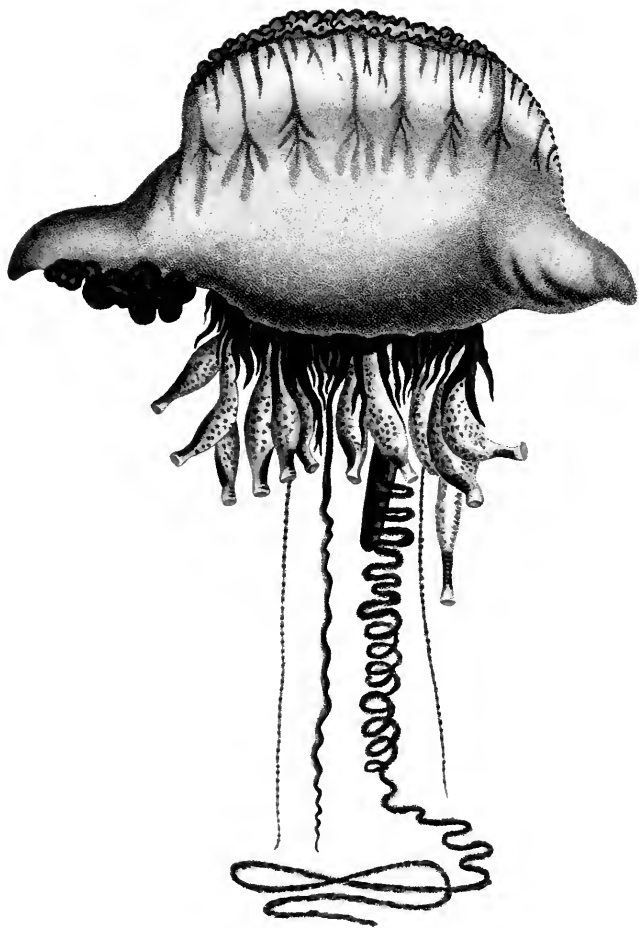
**PHYMATOIDE.** BOT. CRYPT. (*Lichens.*) *V.* COENOTHALAMES au Supplément.

\* **PHYMOSIA.** BOT. PHAN. Desvaux (*in Hamilt. Prodrom. Plant. ind.*, p. 49) a proposé sous ce nom un genre de la famille des Malvacées et de la Monadelphie Polyandrie, L., lequel se distinguerait principalement des Mauves par son fruit capsulaire renflé. L'auteur le considère comme intermédiaire entre les *Sida* et les Mauves; mais on le distingue facilement des premiers à son calice double, l'extérieur triphylle, l'intérieur quinquelobé. Dans son *Prodromus Syst. Veget.*, vol. 1, p. 455, De Candolle a placé la Plante, sur laquelle ce genre a été fondé, dans une section des *Malva* qu'il a nommée *Sphaeroma*, en inclinant pour sa distinction générique. Le *Phymosia abutiloides*, Desv.; *Abutilon vesicarium*,

*Plum.*, *Icon.*, 1, tab. 2? *Malva abutiloides*, L.; Jacq., *Hort. Schœnbr.*, 3, t. 295, a une tige dressée; des feuilles lobées, à cinq angles, tomentueuses; des pédoncules axillaires, bifides, portant environ quatre fleurs; et des capsules globuleuses, striées, cotonneuses. Cette Plante croît dans l'île de Bahama en Amérique. (G..N.)

**PHYSA.** BOT. PHAN. Genre de la famille des Caryophyllées et de la Décandrie Trigynie, L., proposé par Du Petit-Thouais (*Nov. Gen. Madag.*, p. 20) qui lui a assigné les caractères suivans : calice à cinq folioles concaves, colorées intérieurement; corolle nulle; dix étamines dont les filets sont alternativement plus courts, et les anthères à deux lobes séparés; ovaire simple, surmonté de trois stigmates; capsule marquée de trois sillons, à trois valves portant trois cloisons qui aboutissent à un placenta central, et qui partagent ainsi la capsule en trois loges, renfermant des graines nombreuses, petites, presque réniformes. Le *Physa mada-gascariensis* est une petite Plante dont les tiges sont articulées, couchées sur la terre, garnies de feuilles verticillées par quatre et inégales. Les pédoncules sont uniflores. (G..N.)

**PHYSALE.** *Physalus*. MAM. Genre établi par Lacépède dans la classe des Cétacés, d'après une figure d'Anderson, qui est suspecte. Les caractères qu'on donne à ce genre, sont d'avoir : la longueur de la tête égale à la moitié ou au tiers de la longueur totale du Cétacé; les évens réunis et situés près du museau, et de n'avoir point de nageoire dorsale. L'espèce figurée par Anderson reçut de Lacépède le nom de *Physalus cylindricus*, et tout porte à croire que c'est le Cachalot macrocéphale, *Physeter macrocephalus* (*V.* CACHALOT); c'est surtout l'opinion de Cuvier. Il ne faut pas confondre ce genre avec les Physales ou Physalies (*V.* ce mot), Zoophytes Acalèphes, pour lesquels, dans un travail spécial, qui sera inséré dans la Zoologie de la Co-



*Lanthea phys. et d.*

*Wm. Bennett sc.*

PHYSALE CYSTISOME.

*PHYSALIS CYSTISOMA.* Less



quille, nous proposerons le nom plus convenable de *Cystisoma*, afin de les distinguer des Mammifères marins qui portent le même nom. (LESS.)

PHYSALE. ACAL. Pour Physalide. *V.* ce mot et CYSTISOME au Supplément. (B.)

PHYSALIDE. ACAL. Pour Physalide. *V.* ce mot. (B.)

PHYSALIDE. *Physalis*. BOT. PHAN. Vulgairement Coqueret. Genre de la famille des Solanées et de la Pentandrie Monogynie, L., établi par Tournefort sous le nom d'*Alkekengi* que Mœuch a essayé de rétablir postérieurement à celui de *Physalis* proposé par Linné et admis généralement. Ce genre offre les caractères suivans : calice divisé jusqu'à la moitié en cinq découpures aiguës, persistant, et acquérant un grand accroissement après la floraison; corolle rotacée, dont le tube est court, le limbe presque plan, partagé en cinq divisions larges et un peu pointues; cinq étamines moins longues que la corolle, ayant leurs filets courts, rapprochés, et surmontés d'anthères droites et conniventes; ovaire arrondi, portant un style de la longueur des étamines et un stigmate obtus; baie globuleuse, biloculaire, renfermée dans le calice qui, à cette époque, est vésiculeux, fermé, ordinairement coloré et pentagone; graines nombreuses, aplaties et réniformes. Les Physalides sont assez nombreuses; on en compte aujourd'hui environ cinquante espèces qui, pour la plupart, croissent dans les régions chaudes de l'ancien continent et du nouveau. Plusieurs se trouvent dans le bassin de la Méditerranée; d'autres dans l'Inde orientale, dans les Antilles, au Mexique, au Pérou, etc. Quelques Physalides ont des tiges ligneuses, mais elles restent toujours à l'état nain, c'est-à-dire que ces Plantes sont des Arbrisseaux très-petits, d'un demi-mètre au plus de hauteur. Le *Physalis arborescens*, qui est indigène des environs de Campêche au Mexique, atteint seu-

lement une hauteur d'un à deux mètres; par conséquent il est encore loin de pouvoir être considéré comme un Arbre. Nous n'avons en France qu'une seule espèce, sur laquelle nous donnerons plus bas quelques détails.

La PHYSALIDE SOMNIFÈRE, *Physalis somnifera*, L., a des tiges ligneuses, divisées en rameaux droits, cotonneux et d'un blanc grisâtre. Ses feuilles sont alternes, pétiolées, ovales, lancéolées, entières, molles, et pubescentes surtout dans leur jeunesse. Les fleurs sont petites, d'un jaune pâle, réunies au nombre de trois à cinq dans les aisselles des feuilles. Cette Plante se trouve dans toutes les régions un peu chaudes du globe. Elle croît dans les parties les plus méridionales de l'Europe, dans l'Inde orientale et au Mexique. Kunth l'a reconnue parmi celles qui accompagnent les momies égyptiennes. C'est sur cette Plante que Mœnch avait fondé son genre *Physaloides* qui n'a pas été adopté.

La PHYSALIDE ALKÉKENGÉ, *Physalis Alkekengi*, L., vulgairement nommée Coqueret officinal, est une Plante qui s'étend beaucoup, mais qui n'atteint jamais plus de trois à cinq décimètres de hauteur. Sa racine rampante pousse des tiges herbacées, rameuses, garnies de feuilles pétiolées, geminées, ovales, pointues, entières ou légèrement ondées. Les fleurs sont d'un blanc pâle ou jaunâtres, solitaires dans les aisselles des feuilles et portées sur des pédoncules plus courts que les pétioles. Les calices se renflent pendant la maturité et contiennent la baie qui offre un belle couleur rouge et l'aspect d'une petite cerise. Cette Plante croît dans les lieux ombragés et dans les vignes en France, en Allemagne et en Italie. Son fruit était autrefois usité en médecine, sous le nom de baie d'Alkékenge. On lui attribuait des propriétés diurétiques et anodines. On l'employait en décoction, et quelquefois en poudre, surtout contre les rétentions d'urine et la colique néphrétique.

(G..N.)

**PHYSALIE.** *Physalia*. ACAL. Genre de l'ordre des Hydrostatiques, ayant pour caractères : corps libre, gélatineux, membraneux, irrégulier, ovale, un peu comprimé sur les côtés, vésiculeux intérieurement, ayant une crête sur le dos et des tentacules sous le ventre ; tentacules nombreux, inégaux, de diverses sortes ; les uns filiformes, quelquefois très-longs ; les autres plus courts et plus épais ; bouche inférieure sub-centrale. Ce genre, établi par Lamarck, qui le range parmi ses Radiaires mollasses anormales, est composé d'un petit nombre d'espèces pélagiennes, désignées communément par les navigateurs sous les noms de *Frégates* ou *Galères*. Leur corps, d'une forme peu régulière, consiste en une grande vessie oblongue, remplie d'air, ayant en dessus une crête saillante, qui sert à l'Animal comme de voile lorsqu'il flotte à la surface de la mer dans les temps calmes ; en dessous, le corps est muni d'un grand nombre de tentacules cylindriques, de longueur et grosseur inégales, diversement colorés, quelques-uns bifurqués, d'autres terminés par de petits filamens. A l'intérieur existe un organe digestif, constitué par une seconde vessie, plus petite que la première, à parois plus minces, ayant des coéciums qui se prolongent en partie dans les cavités de la crête ; la bouche est située en dessous, sans être tout-à-fait centrale ; elle est entourée de tentacules. Lorsqu'on saisit un de ces Animaux, il fait éprouver à la main qui le touche une sensation brûlante, une douleur vive qui se prolonge assez long-temps ; si l'on marche dessus lorsqu'il est à terre, sa vessie se crève en produisant un bruit semblable à celui que rend une vessie natatoire de Poisson que l'on écrase avec le pied. Lamarck rapporte à ce genre les *Physalia pelagica*, *tuberculosa*, *megalista* et *elongata*. (E. D..L.)

**PHYSALIS.** BOT. PHAN. *V.* PHY-SALIDE.

\***PHYSALITHE.** MIN. Suivant Léon<sup>h</sup> hard, ce mot est synonyme de Pyro-physalithe, qui est une variété de Topaze, venant de Finboou de Broddbo, en Suède, et qui est fusible avec bouillonnement. (G. DEL.)

**PHYSALOIDES.** BOT. PHAN. Mœnch avait proposé cette dénomination fort impropre, pour un genre qu'il avait séparé des *Physalis*, et où il réunissait les espèces dont le calice était simplement denté et la corolle campaniforme. Ce genre n'a pas été adopté. (G..N.)

\* **PHYSALOPTÈRE.** *Physaloptera*. INT. Genre de l'ordre des Nématoides, ayant pour caractères : corps cylindrique, élastique, atténué aux deux extrémités ; bouche orbiculaire ; queue du mâle munie de chaque côté d'une membrane en forme de vésicule aplatie ; verge unique, sortant d'un tubercule placé entre les deux vésicules caudales. Les espèces peu nombreuses de ce genre ont beaucoup de rapports avec les Spiroptères et les Strongles ; cependant la forme de la queue des mâles suffit pour les en distinguer facilement (*V.* SPIROPTÈRE, STRONGLE). Leurs dimensions sont peu considérables ; leurs formes épaisses, c'est-à-dire qu'ils sont gros, eu égard à leur longueur, et leur organisation générale est celle de tous les Nématoides. La tête, quelquefois nue, ou garnie de petites membranes latérales, n'est point distincte du reste du corps ; la bouche est simple dans quelques espèces ; d'autres l'ont garnie de papilles ; le corps est plus atténué en avant qu'en arrière ; le plan musculaire externe transversal, excessivement mince, ne s'aperçoit qu'avec difficulté ; le plan musculaire interne et longitudinal est, au contraire, très-épais et partout continu. Il existe intérieurement aux deux extrémités du diamètre transversal du corps, un cordon longitudinal analogue à celui qu'on observe dans les Ascarides. L'intestin est droit et fort gros ; les vaisseaux génitaux mâles et femelles



sont, au contraire, peu considérables, et disposés du reste comme dans tous les Nématoïdes; la vulve est située vers le tiers antérieur du corps. Ce qui distingue le mieux les Physaloptères, c'est la forme de la queue des mâles; elle est plus ou moins infléchie dans la plupart des espèces. A une petite distance de son extrémité, la peau se prolonge de chaque côté en forme d'ailes ou plutôt de vésicules, tantôt un peu renflées, tantôt très-plates, qui s'étendent plus ou moins près de l'extrémité de la queue, et qui la dépassent même dans deux espèces; elles sont transparentes sur la région dorsale; elles ne forment, par leur réunion avec la portion de la queue qui leur correspond, qu'une convexité à peine sensible; mais en dessous, il y a toujours entre elles une dépression ovale, longitudinale, assez profonde, au centre de laquelle existe un tubercule coloré qui porte la verge (spéculum); en avant et en arrière de la dépression, les deux vésicules paraissent unies l'une à l'autre, de sorte qu'elles limitent cette petite cavité par un rebord mousse et non interrompu. Dans l'intérieur de chaque vésicule, on remarque cinq à six rayons transversaux, d'un blanc mat, qui paraissent tirer leur origine de la fin des deux cordons latéraux dont j'ai parlé au commencement de cette description. Toutes les espèces que l'on a disséquées étaient ovipares. Les Physaloptères ont été trouvés dans l'estomac et les intestins d'un petit nombre de Mammifères, d'Oiseaux et de Reptiles. Rudolphi rapporte à ce genre les espèces suivantes : *Physaloptera clausa*, *turgida*, *dilatata*, *alata*, *strongylina*, *abbreviata*, *retusa*. (E. D. L.)

**PHYSALUS.** MAM. Nom scientifique du Gibbar. V. BALEINE et PHYSALE. (B.)

**PHYSAPE.** *Physapus.* INS. Nom donné par Degéer (Mém. de l'Acad. de Stockholm) au genre Thrips des auteurs. V. THRIPS. (C.)

\* **PHYSAPI.** INS. Latreille désigne ainsi en latin sa tribu des Thrypsides. V. ce mot. (C.)

**PHYSAPODES** ou **VÉSITARSEES.** INS. Nom donné par Duméril à la famille de l'ordre des Hémiptères, qui renferme le genre Thrips des auteurs. V. THRIPSIDES et THRIPS. (C.)

**PHYSAPUS.** INS. V. PHYSAPE.

\* **PHYSARUM.** BOT. CRYPT. (*Lycopodiacees.*) Genre établi par Persoon, et qui comprend des espèces éparses auparavant dans les genres *Trichia*, *Sphaerocarpus* et *Reticularia* de Bulliard et *Dirymium* de Schrader. Le genre *Physarum* a été surtout bien illustré par les travaux du professeur Link, qui l'a ainsi caractérisé : périidium globuleux, oblong ou évasé, simple ou double; point de columelle; filaments nuls ou fixés vers la base interne; sporidies agglomérées. Les périidium sont placés sur une membrane apparente dans la jeunesse, mais qui finit quelquefois par disparaître. Les espèces de ce genre sont fort nombreuses. Les auteurs en ont décrit plus de cinquante. Ce sont de très-petites Plantes, ressemblant beaucoup par leur port aux *Trichia* et *Diderma*. Elles se développent sur le bois et l'écorce des Arbres morts. Leur périidium est tantôt sessile et lisse, tantôt sessile et écaillé, tantôt granuleux, tantôt enfin il est stipité. Ces modifications ont servi à former plusieurs sections de ce genre. (A. R.)

**PHYSCHIUM.** BOT. PHAN. Loureiro avait donné ce nom à un genre qui ne peut être distingué des *Vallisneria*. V. ce mot. (G. N.)

**PHYSCIA.** BOT. CRYPT. (*Lichens.*) Ce sous-genre de Parmélies de la méthode d'Acharius a été élevé à la qualité de genre par De Candolle, qui y réunit le *Platysma* d'Hoffmann. Les caractères qui servaient à l'établir étaient tirés du thalle, qui est membraneux et foliacé, libre, glabre et cilié sur les bords, divisé en laciniures étroites, disposées en bouquets ou en

plaques, portant sur les bords des scutelles sessiles ou pédiculées. C'est dans les genres *Borrera*, *Cetraria*, *Ramalina*, *Evernia* et *Dufourea*, d'Acharius; *Parmelia*, de Meyer; *Evernia*, *Cetraria* et *Hagenia*, d'Eschweiler; *Parmelia*, *Siphula*, *Cetraria*, *Ramalina* et *Evernia*, de Fries, qu'il faut chercher les *Physcia*, décrites par l'illustre auteur de la Flore Française. (A. F.)

**PHYSE.** *Physa*. MOLL. Il est incontestable que c'est Adanson qui a le premier institué ce genre sous le nom de Bulin. Il ne fut adopté ni par Linné, ni par Müller, ni par Brugière, ni par Lamarck, dans son premier ouvrage. Il était totalement oublié, du moins cela est croyable, lorsque Draparnaud le reproduisit sous le nom de Physse, dans son ouvrage sur les Mollusques terrestres et fluviatiles de France. Depuis cette époque, il a été généralement admis. Ses rapports avec les Linnées sont évidens. Aussi aucun zoologiste jusqu'à aujourd'hui ne les a contestés.

Les Animaux des Physes ont beaucoup de ressemblance avec ceux des Linnées. On peut les considérer comme intermédiaires entre ce genre et les Planorbis. Les Physes ont en effet les tentacules à peu près placés comme dans ceux-ci, tandis que par la forme du corps et par conséquent de la coquille, ils se rapprochent des Linnées; elles vivent d'ailleurs de la même manière. Ce sont des Animaux lacustres, qui nagent renversés et fort vite. Ils ont cela de particulier d'être presque toujours sénestres, d'avoir un manteau assez grand pour se développer sur une partie de la coquille; ce qui la polit et l'empêche de s'encroûter. Ce genre est caractérisé de la manière suivante: Animal presque en tout semblable à celui des Linnées; tentacules subconiques ou sétacés, élargis à la base; manteau digité ou simple sur les bords, pouvant se recourber en dessus et couvrir plus ou moins la coquille; coquille enroulée le plus souvent à

gauche, ovale ou oblongue, à spire saillante; ouverture longitudinale, rétrécie supérieurement; columelle torse; bord droit, très-mince, tranchant, s'avancant en partie au-dessus du plan d'ouverture. Point d'opercule.

C'est à Férussac que l'on doit la première connaissance de ce genre à l'état fossile. Il a trouvé l'analogue du *Physa hypnorum* dans les terrains lacustres de Lauzerte. Depuis, nous en avons trouvé une magnifique espèce aux environs d'Épernay. D'après les indications de notre collègue Basterot, nous l'avons fait connaître dans notre ouvrage sur les Fossiles des environs de Paris. Le nombre des espèces vivantes n'est pas encore considérable. Il est à présumer qu'il s'augmentera, puisque l'on trouve de ces Coquilles dans presque tous les pays, en Europe, en Afrique, dans les deux Amériques, et à la Nouvelle-Hollande.

**PHYSE DES FONTAINES**, *Physa fontinalis*, Drap., Moll. terr. et fluv. de France, pl. 5, fig. 7-8; *Bulla fontinalis*, L., Gmel., p. 5427, n. 18; *Planorbis Bulla*, Müller, Verm., p. 167, n. 353; *Bulimus fontinalis*, Brug., Encycl., n. 17; Chemn. T. IX, tab. 105, fig. 877, 878. Coquille ovale, ventrue, à spire courte et pointue, toujours tournée à gauche, transparente, d'un jaune de corne.

**PHYSE COLUMNAIRE**, *Physa columnaris*, Nob., Descript. des Coq. foss. des environs de Paris, T. II, p. 90, pl. 10, fig. 11, 12. Cette espèce est la plus grande du genre; elle a jusqu'à soixante millimètres de longueur; elle est toute lisse, polie, composée de sept à huit tours de spire, séparés par une suture peu profonde et simple. L'ouverture est ovale, aiguë postérieurement; la lèvre est très-mince, peu recouvrante; la columelle est lisse, bordée dans son milieu, où elle s'aplatit en s'élargissant pour se confondre avec le bord columellaire; celui-ci est bordé. C'est dans les couches de

marne calcaire de la montagne d'Épernon, près Épernay, que se trouve cette belle Coquille, qui est rarement entière. (D..H.)

**PHYSENA.** BOT. PHAN. Du Petit-Thouars (*Nov. Gener. Madagasc.*, p. 6) a décrit sous ce nom un genre dont les affinités naturelles ne sont point déterminées. Il lui a imposé les caractères suivans : calice très-petit, divisé peu profondément en cinq à six découpures; corolle nulle; étamines au nombre de dix à douze et au-delà, beaucoup plus longues que le calice, à filets très-déliés, et à anthères oblongues, acuminées; ovaire supère très-petit, à quatre ovules, surmonté de deux styles linéaires; fruit capsulaire, membraneux, renflé, uniloculaire, renfermant (par avortement de trois ovules) une seule graine épaisse, fixée au fond de la capsule, couverte d'un tégument coriace, ayant les cotylédons charnus et réunis en une masse solide, et la radicule latérale. Le *Physenamadagascariensis* est un Arbrisseau à feuilles alternes, ovées-aiguës, ondulées sur les bords, et portées sur de courts pétioles. (G..N.)

\* **PHYSETÉ.** ois. (Vicillot.) L'un des syn. de Macagua. *V.* ce mot. (B.)

**PHYSETÈRE.** *Physeter.* MAM. Sous-genre de Cachalot. *V.* ce mot. (LESS.)

\* **PHYSIANTHE.** *Physianthus.* BOT. PHAN. Le professeur Martius, dans sa belle Flore du Brésil (*Nova Gen. et Sp. Plant. brasil.*, 1, p. 55), a proposé sous ce nom un genre nouveau, qu'il place dans la famille des Asclépiadées et la Pentandrie Digynic, et auquel il donne les caractères suivans : corolle campanulée, à tube renflé et vésiculeux, à limbe divisé en cinq lobes convivens; organes sexuels inclus; couronne staminale, composée de cinq folioles attachées au tube des étamines et à la corolle, libres dans leur partie supérieure. Anthères terminées à leur sommet par une membrane; masses pollini-

ques au nombre de dix, solides, comprimées, pendantes deux par deux à un rétinacle commun. Le style est terminé par un stigmaté bilobé. Les graines sont couronnées par une aigrette.

Une seule espèce compose ce genre, *Physianthus albens*, Mart., *loc. cit.*, t. 52. C'est une Plante herbacée, volatile, lactescente, portant des feuilles opposées, pétiolées, ovales-oblongues, subcordiformes à leur base, entières, aiguës et membrancuses, veines à leur face supérieure, blanchâtres en dessous; les fleurs assez grandes et rosées forment des sertules pauciflores et axillaires. Cette espèce, qui fleurit en janvier et février, a été trouvée dans les forêts auprès d'Ypanema, dans la province de Saint-Paul. Ce genre, selon Martins, doit être placé entre les genres *Kanahia* et *Diptolepsis* de Robert Brown, dont il se distingue par un grand nombre de caractères. (A. R.)

\* **PHYSICARPOS.** BOT. PHAN. (Sprengel.) Pour Phusicarpos, synonyme de *Hovea* de Brown. *V.* HOVÉE. (G..N.)

\* **PHYSIDIUM.** BOT. PHAN. (Schreber.) Syn. d'*Angelonia* de Humboldt et Bonpland. *V.* ANGELONIA. (G..N.)

**PHYSIDRUM.** BOT. CRYPT. (*Hydrophytes.*) Le genre établi sous ce nom par Rafinesque nous paraît avoir de grands rapports avec le *Valtonia*, s'il n'est pas identique. *V.* VALLONIE. (B.)

\* **PHYSIGLOCHIS.** BOT. PHAN. Necker séparait sous ce nom les espèces de Laiches (*Carex*) dioïques. Ce genre n'a pas été adopté. *V.* LAICHE. (G..N.)

\* **PHYSIPHORA.** BOT. PHAN. Genre de la famille des Violariées, établi par Solander dans l'herbier de Banks, et mentionné par R. Brown, dans sa dissertation sur les Plantes du Congo. Il ne diffère des genres *Alsodeia* et *Ceranthera*, que par ses filets légèrement cohérens à la base, et par sa capsule membraneuse enflée. Le *Phy-*

*siphora lævigata*, est un petit Arbrisseau rameux, dont les feuilles sont alternes, ramassées aux extrémités des rameaux, accompagnées de stipules caduques. Les fleurs sont disposées en panicules lâches, et munies de petites bractées. Cette Plante croît au Brésil. (G..N.)

\* **PHYSIPHORE.** *Physiphora.* INS. Genre de Diptères établi par Fallen, et qu'il place dans sa famille des Syrphiques. D'après Latreille il serait voisin des Stratyomydes. Les caractères de ce genre nous sont inconnus. (G.)

**PHYSKIUM.** BOT. PHAN. Pour *Physchium.* V. ce mot. (G..N.)

\* **PHYSOCALYMNA.** BOT. PHAN. Genre de la famille des Lythraires ou Salicariées, et de l'Icosandrie Monogynie, L., nouvellement établi par Pohl (*in Flora*, 1827, p. 15), et adopté par De Candolle (*Prodrom. Syst. Veget.*, 5, p. 89) qui l'a ainsi caractérisé : calice campanulé, renflé, à huit dents, sans apophyses, et muni de deux bractées à sa base. Corolle composée de huit pétales naissant des sinus du calice, ovales, ondulés et crénelés sur leurs bords. Étamines au nombre de vingt-quatre insérées à la base du calice. Ovaire globuleux, surmonté d'un style filiforme, sail- lant, et d'un stigmate capité. Capsule sphérique, peut-être uniloculaire. Ce genre ne contient qu'une seule espèce, *Physocalymna florida*, Pohl, *Icon. et Descript. Plant. brasil.*, tab. 82 et 83. C'est un Arbre dont le bois est rougeâtre; les feuilles portées sur de courts pétioles, ovales, très-entières, scabres et penninervées. Les fleurs, dont le calice est rougeâtre et la corolle de couleur pourpre, sont disposées en une panicule terminale, à ramifications opposées. Des bractées concaves enveloppent le bouton avant la floraison. Cette Plante croît dans les forêts des déserts de la province de Goyaz au Brésil. (G..N.)

**PHYSOCARPON** ET **PHYSOCAR-**

**PUM.** BOT. PHAN. L'une des trois sections établies dans le genre *Thalictrum* par De Candolle. V. **PIGAMON.**

Necker avait établi un genre *Physo-carpon* sur le *Lychnis dioica*; il n'a pas été adopté. (G..N.)

\* **PHYSODACTYLE.** *Physodactylus.* INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Serricornes, et devant appartenir à la tribu des Élatérides de Latreille. Ce genre a été établi par Fischer de Waldheim dans un petit Mémoire sous forme de lettre adressée à Henning, savant naturaliste à Saint-Petersbourg. Les caractères que Fischer assigne à ce genre sont : chaperon court, recourbé; labre infléchi et couvrant le dessus de la bouche. Mandibules fortes, aiguës, proéminentes hors de la bouche. Mâchoires cornées, ciliées. Lèvre cornée, large et carrée. Palpes égaux; les antérieurs ayant leur premier article long, comprimé, presque sécuriforme, le second plus court, sécuriforme, et le dernier long, cylindrique. Les postérieurs beaucoup plus petits et filiformes. Antennes moniliformes, en scie, ayant le premier article épais, conique; le second et le troisième moniliformes, et les autres en scie. Les formes générales de l'Animal, dit Fischer, ne laissent pas méconnaître sa proximité des Taupins; mais la forme des antennes, en partie moniliformes; les mandibules qui se prolongent et se courbent tellement qu'elles forment un grand anneau sous la bouche, dont il n'est pas facile de deviner l'utilité; les pieds forts, à jambes de devant torses; et à tarsi garnies de vessies, destinées peut-être à marcher sur des surfaces d'Arbres extrêmement lisses; le corselet bombé, muni en arrière d'un ombilic; sa base singulièrement échancrée; toutes ces considérations ont déterminé l'auteur à établir ce nouveau genre. La seule espèce connue jusqu'à présent est :

Le **PHYSODACTYLE** DE HENNING,

*Physodactylus Henningii*, Fisch., *loc. cit.*, et Ann. des Sc. nat. T. III, p. 450, pl. 27, f. B. Cet Insecte est long de sept lignes et demie. Sa tête est brune. Le corselet est rouge, convexe, ponctué et luisant. L'écusson est grand, ovale et ponctué. Les élytres sont d'un noir brun, avec des sillons ponctués. Elles sont velues, ainsi que le dessous du corps qui est de la même couleur. Les pattes et les antennes sont aussi de la même couleur. Cet Insecte se trouve dans l'Amérique méridionale. (G.)

PHYSODES. CRUST. Duméril désigne ainsi les Idotées de Fabricius et des autres auteurs. V. IDOTÉES. (G.)

PHYSOON. POLYP. ? Genre établi assez vaguement par Rafinesque (Précis des Découvertes et Travaux somnologiques, p. 35) qui le caractérise ainsi : corps enflé ou arrondi, couvert de tubercules prenans; bouche nue, à cinq petits tubercules intérieurs; anus terminal. Rafinesque en mentionne deux espèces, le *Physoon echinatus*, ovale, hispide, rougeâtre-brun; et le *Physoon fusiformis*, enflé au milieu, hyalin, tuberculé, à cinq raies longitudinales, lisses. A ces descriptions on semble reconnaître des Holothuries. L'auteur ne reconnaît à ces Animaux, ni les caractères des Vers, ni ceux des Polypes proprement dits; il en fait une classe à part sous le nom de Proctoles, *Proctolia*, en les réunissant à quelques groupes aussi mal caractérisés : les genres *Syrinx*, *Podostoma* et *Stephastoma*. Ces divers Animaux habitent les mers de Sicile. (AUD.)

\* PHYSOPODE. *Physopodium*. BOT. PHAN. Desvaux (Ann. Sc. nat., 9, p. 405) appelle ainsi un genre nouveau qu'il propose d'établir dans la famille des Salicariées, et auquel il donne les caractères suivans : calice monosépale, turbiné, à cinq dents, couvert intérieurement de poils rudes; la corolle se compose de cinq pétales; les étamines au nombre de dix, dont cinq alternes un peu plus courtes; les anthères sont exertes,

oblongues; l'ovaire est ovoïde, le style capillaire, et le stigmate subulé. On ne connaît pas le fruit. L'espèce qui a servi à établir ce genre est originaire de l'île de Mascareigne. C'est une Liane dont les feuilles sont alternes, très-glabres, ovales, lancéolées, et comme mucronées. Les fleurs, portées sur un pédicelle articulé et renflé, forment une panicule terminale. Le caractère fort incomplet, donné par l'auteur, ne nous permet pas de rien préjuger sur les véritables affinités de ce genre. (A. R.)

PHYSOSPERMUM. BOT. PHAN. Cusson avait autrefois donné ce nom à un genre d'Ombellifères, institué sur une Plante que divers auteurs ont réunie au *Ligusticum*. C'est le même genre qui a été nommé depuis *Danaa* par Allioni, et *Haenselera* par Lagasca. En adoptant ce genre ainsi que l'ancienne dénomination, Sprengel (*in Schult. Syst. Veg.*, vol. 6, n° 1190) lui a réuni le *Ligusticum caucasicum* de Willdenow, ou *Smyrnum cicutarium* de Bieberstein. Nous avons décrit à l'art. DANAA, l'espèce type du genre dont il est ici question. (G. N.)

\* PHYSOSTEMON. BOT. PHAN. C'est un genre nouveau de la famille des Capparidées et de l'Hexandrie Monogynie, établi par le professeur Martius (*Nova Gen. et Sp. Pl. bras.*, 1, p. 72), et qu'il caractérise de la manière suivante : calice à quatre sépales linéaires et caducs; corolle à quatre pétales dressés et onguiculés; six, rarement huit étamines, inégales, deux ou quatre plus petites, ayant leurs filets renflés au-dessous de l'anthère; ovaire presque sessile, décliné, uniloculaire, contenant un grand nombre d'ovules, surmonté d'un style simple et d'un stigmate aigu ou capitulé. Le fruit est une capsule allongée, siliquiforme, uniloculaire, bivalve, contenant plusieurs graines réniformes, rugueuses, attachées à un trophosperme longitudinal.

Trois espèces composent ce genre.

Ce sont de petites Plantes herbacées, annuelles, ayant des tiges rameuses, dressées ou étalées; des feuilles simples et éparses; des fleurs terminales, jaunes, disposées en grappes.

Dans l'ouvrage cité précédemment, le professeur Martius a figuré ces trois espèces sous les noms de *Physoctenon lanceolatum*, t. 45; *Ph. tenuifolium*, t. 46; *Phys. rotundifolium*, t. 47. Elles croissent dans les diverses parties du Brésil. Ce genre a les plus grands rapports avec les *Cleome*. (A. R.)

**PHYSOSTRIS. BOT. CRYPT.** (*Hydrophytes.*) Il est difficile, pour ne pas dire impossible, de reconnaître ce que peut être le genre établi sous ce nom par Rafinesque, à moins qu'on n'y suppose des espèces appartenant au genre *Gigartina* de Lamouroux. (B.)

**PHYSSOPHORE.** *Physsophora*. ACAL. Genre de l'ordre des Hydrosatiques, ayant pour caractères: corps libre, gélatineux, vertical, terminé supérieurement par une vessie aérienne; lobes latéraux, distiques, subtrilobés, vésiculeux. Base du corps tronquée, perforée, entourée d'appendices, soit corniformes, soit dilatés en lobes subdivisés et foliiformes. Des filets tentaculaires plus ou moins longs en dessous. Les Physsophores sont des Animaux pélagiens, gélatineux, un peu allongés, terminés à leur partie supérieure par une vessie remplie d'air, et inférieurement par un paquet de tentacules de forme et de longueur diverses, coniques, cylindriques, filiformes, et susceptibles de s'allonger beaucoup. Entre la vessie supérieure et les tentacules il se trouve quelques autres vessies de forme irrégulière, situées de chaque côté, et les unes au-dessus des autres. Les Physsophores nagent, suspendus verticalement; on suppose qu'ils peuvent chasser l'air contenu dans leurs vésicules lorsqu'ils veulent s'enfoncer dans la mer, et les remplir lorsqu'ils veulent remonter à la surface. On n'en connaît que deux es-

pèces, dont une se trouve dans la Méditerranée, et l'autre dans l'Océan Atlantique; ce sont les *Ph. hydrosatica* et *Muzonema*. (E. D. L.)

**PHYTADELGES** ou **PLANTI-SUGES. INS.** Nom donné par Duméril (*Zool. analyt.*) à une famille de l'ordre des Hémiptères, qui correspond aux familles des Hyménoptères et des Gallinsectes de Latreille, moins le genre Thrips. F. HYMÉNÉLYTRES et GALLINSECTES. (G.)

**PHYTANTHRACE. MIN.** Tondi a proposé ce nom pour désigner le Charbon purement végétal, tel que la Houille et le Lignite. (G. DEL.)

\* **PHYTELEPHAS. BOT. PHAN.** Genre de la famille des Pandanées, et de la Polygamie Diœcie, L., établi par Ruiz et Pavon (*Syst. veget. Fl. peruv.*, p. 199) qui l'ont ainsi caractérisé: fleurs hermaphrodites dépourvues de calice et de corolle; étamines nombreuses dont les anthères sont presque en spirale; style à cinq ou six divisions; plusieurs dupes monospermes, réunies en tête et hérissées de pointes. Fleurs mâles, semblables aux fleurs hermaphrodites, mais dépourvues de pistil, et ayant les étamines nombreuses, très-serrées. Le nom de ce genre a été changé inutilement par Willdenow en celui d'*E-lephantusia* qui a été adopté par quelques auteurs. Les auteurs de la Flore du Pérou en ont mentionné deux espèces sous les noms de *Phytelephas macrocarpa* et *P. microcarpa*, qui ne se distinguent, ainsi que l'indiquent leurs dénominations spécifiques, que par leurs fruits plus ou moins gros, et leur tige plus ou moins élevée. On pourrait donc les considérer comme les variétés d'une même espèce. Ce sont des Plantes arborescentes, d'une grande élégance, dont le port est celui des Palmiers, et qui sont couronnées de feuilles pinnées, très-longues. Les habitans des Andes du Pérou où croissent ces Plantes, se servent des feuilles pour couvrir leurs cahanes. Les fruits contiennent dans le

commencement une liqueur limpide et insipide, propre à étancher la soif des voyageurs. Cette liqueur devient ensuite blanche comme du lait, douce, et elle acquiert peu à peu une consistance telle qu'on l'a comparée à celle de l'ivoire. La liqueur qui provient des fruits non mûrs et gardés pendant long-temps, s'aigrit facilement. On se sert au Pérou des noyaux pour fabriquer plusieurs ouvrages élégans qui ont la blancheur de l'ivoire.

(G. N.)

**PHYTELIS. POLYP.** Ce que Rafinesque nomme ainsi est probablement la même chose que le genre de Polypier décrit par Lamouroux, dans notre Dictionnaire, sous le nom de Mélobésie. *V.* ce mot. (B.)

**PHYTEUME. *Phyteuma*.** BOT. PHAN. Genre de la famille des Campanulacées et de la Pentandrie Monogynie, L., que quelques auteurs désignent sous le nom vulgaire de *Rai-ponce*. Il offre les caractères suivans : le calice, adhérent par sa base avec l'ovaire infère, se termine supérieurement par un limbe à cinq divisions linéaires; la corolle est monopétale, partagée presque jusqu'à sa base en cinq lanières étroites, linéaires à leur partie inférieure; les étamines au nombre de cinq sont presque scissées, un peu plus courtes que la corolle, à la base de laquelle elles sont insérées; les anthères sont comme capillaires. Le style est en général plus long que la corolle, et se termine par trois, rarement par deux stigmates linéaires et recourbés. L'ovaire est à deux, ou plus souvent à trois loges polyspermes. Le fruit est une capsule couronnée par les lobes du calice, à deux ou trois loges polyspermes, s'ouvrant d'une manière assez irrégulière par leur sommet, en dedans des lobes calicinaux. Les espèces de ce genre sont assez nombreuses. Ce sont en général des Plantes herbacées, vivaces, portant des feuilles radicales, pétiolées; des feuilles caulimaires, alternes; des fleurs généralement assez petites,

réunies en un épi dense et terminal, ou en une sorte de capitule globuleux, accompagné d'un involucre; ou enfin formant une sorte de grappe lâche et terminale. Le plus grand nombre de ces espèces croissent en Europe, particulièrement dans les pays montueux; les autres ont été trouvées en Orient. Nous allons mentionner ici quelques-unes des espèces les plus remarquables ou les plus communes.

**PHYTEUME EN ÉPI, *Phyteuma spicata*, L., Spec.; Flor. Dan., t. 362.** La tige est dressée, simple, haute d'un pied et demi à deux pieds, cylindrique; les feuilles sont pétiolées; les caulimaires supérieures, sessiles, cordiformes, allongées, aiguës, inégalement dentées, légèrement rudes, d'un vert pâle, surtout à la face inférieure, marquées souvent vers leur base d'une tache pourpre et irrégulière. Les fleurs sont d'un blanc jaunâtre, quelquefois légèrement lavées d'une teinte violacée. Elles sont sessiles et forment un épi terminal très-dense et cylindrique. Cette espèce n'est pas rare dans les bois montueux aux environs de Paris.

**PHYTEUME DE HALLER, *Phyteuma Halleri*, All. Pedem., n. 450.** Cette espèce a le port de la précédente; mais elle est généralement plus grande dans toutes ses parties. Ses feuilles sont pétiolées, cordiformes, allongées, aiguës, inégalement dentées. Ses fleurs sont violacées, formant un épi ovoïde. Leur style est velu et terminé par un stigmate à deux lobes linéaires; tandis que dans la *Ph. spicata* le style est glabre, et le stigmate a trois divisions. Cette espèce croît en Suisse.

**PHYTEUME HÉMISPHERIQUE, *Phyteuma hemisphærica*, L.** Cette petite espèce, dont la tige ne s'élève guère au-delà de cinq à six pouces, a ses feuilles réunies en grand nombre à la base; elles sont linéaires, aiguës, presque entières, un peu plus courtes que la tige. Les fleurs sont bleues, réunies en un capitule terminal, accompagné à sa base d'un involucre.

régulier, composé de folioles ovales, lancéolées, aiguës. Cette espèce croît dans les Alpes.

**PHYTEUME A GRANDES FLEURS**, *Phyteuma comosa*, L., non Willd. Cette belle espèce est une des plus remarquables de ce genre. Elle croît dans les montagnes de l'Italie supérieure. Les échantillons que nous possédons ont été recueillis au mont Baldo. Les feuilles radicales sont longuement pétiolées, orbiculaires, un peu échan-crées à leur base, irrégulièrement et profondément dentées dans leur contour. Celles de la tige sont allongées; les inférieures obtuses et comme spatulées; les supérieures elliptiques, lancéolées, aiguës, à dents très-profondes et irrégulières. Les fleurs, très-grandes et rougeâtres, forment un capitule globuleux, accompagné extérieurement de plusieurs feuilles qui constituent une sorte d'involucre.

(A. R.)

**PHYTEUMOPSIS**. BOT. PHAN. Le genre *Marschallia* de Gmelinet Schreber, ou *Trattenickia* de Persoon, a été nommé *Phyteumopsis* par Jussieu dans ses manuscrits, à cause de son port analogue à celui des *Phyteuma*. Poirer, dans l'Encyclopédie méthodique, s'est empressé d'adopter cette dénomination inédite, sans se soucier des conséquences fâcheuses que pouvait entraîner un changement de nom aussi inutile. *V. MARSCHALLIA*.

(G. N.)

\***PHYTHIE**. *Pythia*. MOLL. Genre proposé par Gray, dans sa Classification naturelle des Mollusques (Bull. des Scienc., fév. 1824), pour l'*Auricula Myosotis* de Draparnaud. Nous ignorons les motifs qui ont déterminé le savant anglais à former ce genre, que l'on n'admettra sans doute que lorsque son auteur en aura démontré la nécessité.

(D. H.)

**PHYTIBRANCHES**. *Phytibranchia*. CRUSK. Nom donné par Latreille (Règn. Anim.) à une famille de l'ordre des Isopodes, dont les branches ou les appendices qui les portent, sont semblables à de petits

pieds articulés, ou à des tiges ramifiées; les uns ont dix pieds, les autres en ont quatorze. Ayant depuis observé des palpes aux mandibules de plusieurs de ces Crustacés, il a transporté cette famille dans l'ordre des Amphipodes, lui a ôté son nom, et en a formé quatre familles, savoir: les Crevettines, les Uroptères, les Décempèdes et les Hétéropes. *V. ces mots*, soit à leur ordre alphabétique, soit au Supplément. (G.)

\***PHYTIPHAGES**. MOLL. Lamarck a partagé tous les Mollusques qu'il nomme Trachélipodes dans son dernier ouvrage, en deux grandes sections, sous le rapport de la manière de vivre et de la nature des alimens. Il est à remarquer que le plus grand nombre de Mollusques qui ont une coquille à ouverture entière, ne se nourrissent que de matières végétales, d'où la dénomination de Phytiphages que Lamarck leur a imposée, réservant le nom de Zoophages (*V. ce mot*) à tous ceux qui ont l'habitude de se nourrir de la chair des autres Mollusques. (D. H.)

\***PHYTOCOMA**. BOT. CRYPT. (Donati.) Paraît être la même chose que *Gongolara*. *V. ce mot*. (B.)

**PHYTOCONIS ET PHYTOCONIUM**. BOT. CRYPT. (*Lichens*?) Lorsqu'en l'an V de la république, nous commençâmes nos publications cryptogamiques, frappés de la mauvaise construction des genres linnéens *Conferva* et *Byssus*, nous proposâmes de couper ce dernier en deux genres provisoires, dont l'un contiendrait les espèces filamenteuses inarticulées, et le second, les espèces pulvérulentes. Ce fut pour ces dernières que nous proposâmes le nom de *Phytoconis*, changé depuis par Beauvois en *Phytocontium* (Plante poussière). Dans la précipitation d'un premier examen, nous avions confondu jusqu'à des Oscillaires dans le genre nouveau; mais il ne s'ensuit pas que le genre ne fût pas bon. Depuis, ou à peu près en même temps, il devint le *Lepra* des lichénographes, et ce nom



de *Lepra* ne nous paraît guère plus heureux que le transport d'êtres si simples et sans apparence de fructification quelconque dans une famille déjà compliquée par ses apothécies. Les Plantes du genre *Phytocoris* ou *Phytoconium* se composent d'amas de cette gëbuline de Turpin dont le rapprochement rend les individus visibles. On n'y saurait distinguer rien autre chose. L'humidité atmosphérique unit seule de telles associations qui, lorsque la sécheresse arrive, se dissolvent en poussière.

(B.)

\* PHYTOCORIS. INS. Genre de l'ordre des Hémiptères, établi par Fallen aux dépens des Lygées de Latreille, et que ce dernier n'a pas adopté.

(G.)

PHYTOLAQUE. *Phytolacca*. BOT. PHAN. Genre appartenant à la famille des Chénopodées ou Atriplicées, et à la Décandrie Décagynie, L., et dont on peut établir les caractères de la manière suivante : calice coloré, à cinq divisions très-profondes et persistantes; étamines variant en nombre depuis sept jusqu'à trente, hypogynes, ayant les filets libres et grêles, les anthères introrses, profondément bilobées à leurs deux extrémités, s'ouvrant par un sillon longitudinal; pistils au nombre de huit à douze et au-delà, réunis tous ensemble par leur côté interne; chaque ovaire est uniloculaire, contenant un seul ovule attaché à la partie interne et inférieure de la loge; le style est court et recourbé, garni sur toute sa face interne de glandes stigmatiques. Le fruit est une baie globuleuse, déprimée, ombiliquée à son sommet, dont les loges sont monospermes et en nombre égal à celui des loges de l'ovaire. Les graines sont comprimées; elles contiennent un embryon cylindrique, roulé sur un endosperme farineux. Les espèces de ce genre sont assez peu nombreuses et presque toutes originaires d'Amérique. Une seule croît en Abyssinie. Ce sont de grandes Plantes herbacées,

vivaces, ou des Arbustes portant des feuilles alternes, simples; des fleurs disposées en épis opposés aux feuilles. Parmi ces espèces, l'une s'est tellement acclimatée dans les contrées méridionales de l'Europe, qu'elle est en quelque sorte devenue indigène. Nous allons la décrire.

PHYTOLAQUE A DIX ÉTAMINES, *Phytolacca decandra*, L. Une racine épaisse et charnue donne naissance à une tige ramense, cylindrique, épaisse, haute de cinq à six pieds, purpurine. Les feuilles, portées sur de courts pétioles, sont éparses, ovales-oblongues, ondulées sur les bords, acuminées à leur sommet. Les fleurs sont rougeâtres, disposées en épis latéraux, solitaires et opposées aux feuilles. Le calice est coloré, à cinq divisions très-profondes et obtuses. Les étamines varient de dix à quinze; elles sont plus courtes que le calice et étalées. Les pistils sont au nombre de dix, soudés ensemble. Le fruit est une baie globuleuse, déprimée, d'un rouge intense, contenant dix graines comprimées, placées chacune dans autant de loges. Cette espèce, originaire de l'Amérique septentrionale, est connue sous les noms vulgaires de Raisin des tropiques, Épinard des Indes, Herbe à la laque, Morelle en grappes, etc. Ses jeunes feuilles et les turions qui s'élèvent des racines, ont une saveur fade; on les mange en Amérique, comme nous faisons en Europe pour les Épinards. Le suc de la racine a une saveur désagréable; donné à la dose d'un à deux gros, il est purgatif. Il en est de même des fruits dont la pulpe a une couleur rouge très-intense, mais peu fixe, et dont on ne peut tirer aucun avantage dans l'art de la teinture. Ces fruits servent dans quelques contrées à colorer le vin; mais ils lui communiquent une saveur désagréable.

Notre collaborateur Bory de Saint-Vincent nous apprend que la *Phytolacca dioica*, qui est un assez grand et fort bel Arbre, dont le tronc cependant conserve une mollesse her-

bacée, telle qu'on le peut couper comme on ferait d'une énorme carotte, a été dès long-temps transporté on ne sait trop d'où, et formé à Séville une partie de la promenade publique le long du Guadalquivir, près le pont de Triana. A la forme des feuilles et à la hauteur de plusieurs individus, on dirait des Peupliers.

(A. R.)

**PHYTOLITHES ET PHYTOTIPI-  
LITHES.** On a donné ces noms aux empreintes de Végétaux fossiles. *V.*  
**VÉGÉTAUX FOSSILES.** (A. R.)

**PHYTOLOGIE OU BOTANIQUE.**  
La Phytologie ou la Botanique, en prenant ce mot dans le sens le plus général, désigne la science qui s'occupe du règne végétal; dans un sens plus particulier on réserve le nom de Botanique, par opposition à celui de Physique ou de Physiologie végétale, pour désigner l'étude des Végétaux considérés comme des êtres distincts qu'il faut reconnaître et classer. Nous examinerons succinctement, 1° la division de la science botanique en branches distinctes; 2° son histoire; 3° les moyens généraux de la perfectionner.

### § I. DIVISION DE LA SCIENCE.

L'étude du règne végétal est si vaste qu'il est presque impossible de la suivre avec le même soin dans toutes ses branches, et il est nécessaire de se faire un tableau exact de sa division afin de pouvoir y mettre de l'ordre et de la méthode.

Les Végétaux doivent être d'abord étudiés en tant qu'*êtres distincts les uns des autres* qu'il s'agit de décrire, de reconnaître et de classer. Cette branche de la science est tellement fondamentale qu'elle a souvent été prise pour la science tout entière. Elle se compose de quatre études assez distinctes: 1° la *Glossologie* que quelques-uns appellent incorrectement terminologie, c'est-à-dire la connaissance des termes par lesquels on désigne les organes des Plantes et leurs modifications; 2° la *Taxonomie*, ou la théorie des classifications ap-

pliquées au règne végétal; 3° l'*Onomatologie*, ou les lois de la nomenclature des êtres naturels, ce qui comprend la nomenclature classique ou les noms admis aujourd'hui par les naturalistes, la nomenclature historique ou la synonymie des noms que chaque Plante a reçus des savans depuis l'époque de sa découverte jusqu'à nous, et la nomenclature populaire, ou la collection des noms que la Plante reçoit dans les divers pays où elle est connue; 4° la *Phytographie*, ou l'art de décrire les Plantes de la manière la plus propre à les faire connaître et distinguer, à faire ressortir ce que chacune d'elles a de commun avec d'autres, et ce qu'elle a de particulier.

Les Végétaux peuvent encore être étudiés en tant qu'*êtres organisés et vivans*; cette étude porte les noms de Physique végétale ou de Botanique organique. Elle comprend: 1° l'étude de la structure des organes ou *organographie*, laquelle se sous-divise en *autopsie* qui comprend l'étude des organes considérés dans leur intégrité, et en *phytotomie* ou *anatomie végétale*, qui cherche à pénétrer dans la structure des organes élémentaires dont chacun des organes apparens se compose; 2° l'étude du jeu ou des fonctions de ces mêmes organes considérés dans l'état de vie et de santé, qui porte le nom de *physiologie végétale*; 3° l'examen des dérangemens qui surviennent dans les fonctions des Plantes ou la *pathologie végétale*.

Si l'on considère les Végétaux dans leurs rapports avec l'état physique du globe, on en déduit une étude spéciale qui a reçu le nom de *géographie botanique*, et qui se fonde en très-grande partie sur les lois et les documens fournis par les deux branches précédentes.

Enfin les Végétaux, considérés dans leurs rapports avec les besoins de l'espèce humaine, constituent une quatrième branche, savoir: la *Botanique appliquée* qui comprend: 1° la *Botanique agricole*; 2° la *Botanique*

médicale ; 5° la Botanique économique et industrielle. Les noms de ces diverses études suffisent pour en exprimer la nature.

## § II. HISTOIRE DE LA SCIENCE.

L'histoire de la Botanique a été tracée avec un talent supérieur par Sprengel (*Hist. Rei Herbariae*, deux vol. in-8°, *Amstel.*, 1807 et 1808) ; ceux qui voudront prendre une idée complète de cette partie de l'histoire des sciences ne pourront se dispenser de consulter cet ouvrage classique. Nous nous proposons seulement ici de passer en revue les traits principaux de cette histoire en les rapportant aux divisions précédentes afin de faire mieux concevoir la marche de la science et de diriger nos idées sur les moyens de l'avancer.

Si nous examinons d'abord la Botanique prise dans son sens le plus restreint, celui de l'étude des Végétaux considérés comme êtres distincts, nous pourrions presque en quelques mots dépeindre ses progrès en disant qu'on trouve à peine huit cents espèces désignées par les anciens, que Linné en a connu sept mille, et que nous en comptons au moins cinquante mille aujourd'hui. Pour suivre d'un coup-d'œil général la marche du développement, en évitant les détails que ne comporte pas la concision d'un dictionnaire, nous dirons que quoiqu'on trouve des traces éparses de connaissances botaniques dans Hésiode, Columelle, Virgile, et dans quelques auteurs anciens, quoique Théophraste ait cité plusieurs faits sur l'histoire des Plantes, on ne peut dater l'origine de la science que de Dioscoride, puisque c'est lui qui a, le premier, donné quelques descriptions des huit cents Plantes dont il a fait mention ; il était né en Cilicie et contemporain de Néron. Ses écrits ont été long-temps la seule base connue de la science. A la renaissance des lettres, les botanistes s'occupaient à les commenter plutôt qu'à observer la nature, et dans le dernier siècle on a vu le botaniste

anglais Sibthorp parcourir la Grèce, dans le but de rechercher les Plantes décrites par Dioscoride, et d'éclairer ainsi par une critique judicieuse toute l'ancienne Botanique. Pline et Galien n'ont fait le plus souvent que se servir des descriptions de Dioscoride, en y joignant souvent avec peu de critique des faits curieux et mal étudiés. Pendant les temps de la barbarie du moyen âge, l'école des Nestoriens conserva dans l'Orient, surtout sous le point de vue médical, quelques traces de la Botanique ; mais ce furent surtout les médecins arabes qui, du neuvième au onzième siècle furent les seuls qui, dans le monde, tel qu'il était alors civilisé, concoururent à ses progrès. Wahab, Abuzeid, Rhazès, et surtout Avicenne, paraissent avoir eu des connaissances étendues sur les Plantes, mais leur influence sur la marche de la science fut cependant de peu d'importance ; leurs écrits furent traduits et commentés par l'école de Salerne, au douzième siècle. Les communications avec l'Orient prirent, dans le siècle suivant, une marche assez régulière pour influencer sur les progrès des sciences naturelles. Marc Paul, et ensuite Simon de Cordo, firent, par leurs voyages, connaître quelques Plantes orientales. On commença même, vers la fin du quinzième siècle, à publier quelques descriptions de Plantes accompagnées de figures. Je possède un exemplaire d'un poème intitulé : *de Viribus Herbarum*, dont l'auteur prend le faux nom d'Emilius Macer ; on le croit publié en 1480 environ, et il offre par conséquent le premier exemple de planches botaniques, car celui de Pierre de Crescentus n'a été publié qu'en 1495. Mais la plus grande partie des botanistes des quinzième et seizième siècles parurent ne mettre d'importance qu'à commenter les écrits des anciens. Théodore Gaza, Valla, Hermolaüs Barbarus, Leonicensus, Vergilius et Monardus, se distinguèrent dans cette Botanique de pure érudition. Plus tard et avec plus

de désir de se rapprocher de l'étude de la nature, Mathiolo, Dodoens et quelques autres commencèrent réellement l'étude des Plantes d'Europe; Campegius, Brunfels, Tragus ou Le Bouc, P. et Val. Cordus, Ruellius, Ghini, Fuchs, Anguillara, se distinguèrent dans cette carrière. Cependant l'établissement des jardins botaniques commença à rendre les comparaisons plus faciles et les descriptions plus correctes. Alphonse d'Est, duc de Ferrare, fonda le premier jardin destiné à recueillir des Végétaux rares, et en confia la direction à Brasavolus. Celui de Pise fondé en 1544 par Ghini sous l'influence de Cosme de Médicis, fut le premier consacré à l'enseignement. Ceux de Padoue, de Leyde et de Montpellier furent, vers la fin du même siècle, établis sur ce modèle.

D'un autre côté les voyages de découvertes commencèrent à faire connaître un grand nombre de pays nouveaux et servirent, non-seulement en ajoutant une foule d'objets au catalogue des Plantes connues, mais encore en faisant naître des idées de comparaison plus étendues. Madère découverte en 1456, le cap de Bonne-Espérance en 1486, l'Amérique en 1492, Ceylan en 1519, furent au nombre des pays explorés les premiers par les naturalistes. Bientôt Oviédus de Valdes, Thevet, Leri, Monardes, Belon, Rauwolf, Prosper Alpin, Garcias de Orto, Acosta et quelques autres, se dispersèrent dans les diverses parties du monde connu et en firent connaître les Végétaux les plus remarquables seulement, car quant à ceux qui ressemblaient aux nôtres, ils les croyaient trop facilement identiques et négligeaient de les recueillir.

Cette foule d'objets nouveaux commença à faire sentir aux botanistes la nécessité de ressembler leurs connaissances dans un ordre un peu régulier. Conrad Gessner publia, en 1584, le premier ouvrage méthodique sur le règne végétal. A peu près à la même époque, Dodoens, Lobel, Clusius ou L'Ecluse, Jungermann,

Dalechamp, Columna, Jean Bauhin, publièrent des recueils plus ou moins méthodiques des Plantes qu'ils connaissaient, et leurs ouvrages sont encore aujourd'hui du nombre de ceux que les vrais botanistes consultent avec fruit surtout pour l'histoire des Plantes d'Europe. Gaspard Bauhin fixa l'état de la science à la fin du seizième siècle, en publiant son *Pinax*, ouvrage où l'on trouve environ sept mille espèces classées, il est vrai avec peu d'ordre et dépourvues de caractères distinctifs; mais malgré la réalité de ces critiques, cet ouvrage a servi de base à la science, soit parce qu'il était le seul catalogue complet des Végétaux connus, soit parce que les défauts mêmes de sa méthode firent comprendre la nécessité d'en avoir une.

Le siècle suivant fut en effet presque entièrement consacré à des recherches de méthodes et de systèmes; Jungius, botaniste de Lubeck, se distingua dans cette carrière, mais n'eut aucune influence sur ses contemporains, peut-être parce qu'il leur était trop supérieur. Morison, Hermann, Ray, Rivin et Magnol, publièrent plusieurs ouvrages méthodiques fort supérieurs à celui de Bauhin, mais toujours fondés sur les mêmes principes, savoir: de classer les Plantes d'après leur simple ressemblance apparente et sans règle fixe. Tournefort parut et se distingua au milieu de tous ses devanciers, soit parce que les classes de sa méthode sont fondées sur des caractères positifs, soit surtout parce qu'il introduisit le premier l'idée des genres réguliers telle que nous l'avons dès lors conservée. Son ouvrage, publié en français, l'an 1694, et en latin l'an 1700, contient neuf mille cinq cents seize articles qui doivent être réduits à huit mille espèces environ, à cause de la citation des variétés au rang des espèces; on voit donc que le nombre des espèces avait peu augmenté depuis Bauhin, mais tous les esprits s'étaient dirigés sur la méthode de les classer.

La multiplication des voyages, le séjour des Européens dans les pays les plus lointains, l'accroissement des jardins et des collections, la plus grande facilité des publications et des communications, déterminèrent la découverte d'un grand nombre de Végétaux non consignés dans les institutions de Tournefort. Celui-ci y contribua par ses voyages dans l'Orient; Rheedé et Rumphius explorèrent l'Inde; Sloane et Plumier l'Amérique; Gmelin la Sibérie; Plukenet, Parkinson, Burmann et Séba firent connaître les Plantes qui leur étaient envoyées des pays les plus lointains; Dillenius et Commelin décrivaient celles des jardins; et Micheli commença à porter l'attention des botanistes sur les Plantes cryptogames qui, par leur petitesse et leur obscurité, avaient été jusqu'alors négligées.

Cette multitude de découvertes fit sentir, comme à l'époque de Bauhin et à celle de Tournefort, la nécessité d'un ouvrage unique propre à les classer avec ordre. Ce fut Linné qui l'entreprit et qui publia, en 1757, son premier catalogue systématique des espèces connues. Outre l'utilité de cette réunion de faits bien avérés, car il réduisit le nombre des espèces à sept mille pour éviter l'insertion des objets mal connus, il y introduisit plusieurs perfectionnemens importans; il fixa l'idée de l'espèce comme Tournefort avait fixé celle du genre; il établit une nomenclature simple, courte, facile, et qui, calquée sur le système adopté dans la vie civile pour les noms des hommes, a beaucoup contribué aux progrès de la Botanique; il fixa rigoureusement le sens de la plupart des termes de la science; il établit des caractères spécifiques bien comparatifs; il introduisit dans les catalogues généraux l'indication détaillée de la station, de l'habitation et de la durée des Plantes; il distribua enfin les Végétaux d'après un système élégant fondé sur la brillante découverte des sexes des Plantes à laquelle il

eut quelque part. Tant d'utiles innovations introduites dans la Botanique et transportées ensuite par Linné dans les autres branches de l'histoire naturelle, excitèrent un enthousiasme mérité et général; le monde botanique se rangea sous les lois de Linné; ses disciples et ses imitateurs ne virent plus que par ses yeux, ne décrivaient plus que les organes dont il avait parlé, exagérèrent les principes de l'ordre artificiel qu'il n'avait suivi qu'en proclamant que l'ordre naturel était son vrai but; ses disciples en vinrent au point d'ériger en modèles les erreurs légères dans lesquelles leur illustre chef avait pu tomber, et les rendirent plus dangereuses pour la science.

Trois hommes de génie contemporains de Linné, Haller, Adanson et Bernard de Jussieu, luttèrent contre le torrent des systèmes artificiels, et cherchèrent les principes de l'ordre naturel; mais le monde savant, entraîné par l'enthousiasme que Linné lui inspirait, ne commença à donner de l'attention à leurs travaux qu'après leur mort. Haller chercha le principe de la méthode naturelle dans le degré de complication des êtres, Adanson dans la comparaison générale de leurs organes, Bernard de Jussieu dans la subordination de leurs caractères. Le premier appliqua son principe sur un cadre trop étroit; le second négligea trop les détails et se rendit quelquefois ridicule par ses exagérations et ses bizarreries; le troisième n'écrivit point et ne laissa que des leçons verbales, mais il eut le bonheur d'avoir un neveu qui les a recueillies avec une piété filiale, et qui, neuf ans après sa mort, a publié (1789) les genres des Plantes classés d'après sa méthode. A la même époque Gaertner en facilita les succès en faisant connaître les fruits et les graines des Plantes dans un ouvrage qui, à force de patience et d'exactitude, est presque au rang des œuvres du génie.

Cependant les progrès généraux de la civilisation, du commerce, de la

navigation et des sciences physiques facilitèrent les moyens d'acquiescer et d'étudier une foule de Végétaux ; Commerson parcourut presque tout le globe ; Ruiz et Pavon , Mutis , Sessé et Mocino , Humboldt et Bonpland explorèrent l'Amérique espagnole ; Saint-Hilaire , Martius , Pohl et Sellow l'Amérique portugaise ; Aublet et Richard la Guiane française ; Michaux et plus tard Pursh , Elliott , Torrey et Nuttall les États-Unis ; Swartz , Badier , Tussac et Bertero les Antilles ; Adanson , Smeathmann , Sparmann et Burchell l'Afrique méridionale ; Desfontaines , Vahl , Poiret , Schousboe , Broussonnet et Delile l'Afrique septentrionale ; Roxburgh , Blume , Jack , Hamilton et Wallich l'Inde-Orientale ; Du Petit-Thouars et Bory de Saint-Vincent les îles de l'Afrique australe ; Loureiro la Cochinchine ; Thunberg le Japon ; Labillardière et R. Brown la Nouvelle-Hollande ; Marschall de Bieberstein et Steven la Crimée , Olivier la Perse , etc. , etc. , et les diverses parties de l'Europe furent explorées avec plus de soin par les botanistes sédentaires. Grâce à ces travaux dont nous n'avons cité qu'une très-faible partie , environ mille espèces nouvelles furent ajoutées chaque année à la liste des Plantes connues. Les sectateurs de la méthode linnéenne s'occupèrent à les enregistrer une à une dans le cadre du catalogue dressé par leur maître. Ceux de la méthode naturelle cherchèrent à vérifier et à étendre les lois de leur méthode par l'examen détaillé de tant d'objets nouveaux ; l'étude de ces formes insolites les ramena forcément à celle des organes en général et de leurs fonctions , et tendit ainsi à allier la Botanique proprement dite avec l'anatomie et la physiologie végétale. On commença surtout à comprendre l'importance de cette union lorsque Desfontaines eut prouvé que la structure interne des Végétaux différait d'après des lois référables aux grandes classes établies jusqu'ici sur les organes ex-

térieurs. Dès-lors ces deux sciences n'en firent plus qu'une seule que la méthode naturelle unit et dirige. Pour que cette dernière révolution de la science pût se consolider , il fallait qu'il existât un ouvrage où les principes de la méthode naturelle fussent exposés et débattus , et que la totalité des Plantes connues fût classée d'après ces principes ; c'est à exécuter cette double entreprise que je me suis consacré , et je ne puis par conséquent en être l'historien.

L'histoire de l'étude des Végétaux , considérés comme êtres vivans , a été jusqu'à nos jours presque entièrement séparée de la Botanique , et ce qui est plus singulier , elle l'a même précédée dans ses premiers développemens. Les anciens philosophes grecs s'en sont occupés comme ils faisaient de tout , et comme quelques modernes voudraient le tenter encore , en commençant par de vagues généralités et en supposant que la théorie peut en déduire tous les détails. Les opinions de Thalès , d'Empédocle et d'Anaxagore , quoiqu'il y en ait quelques-unes de vraies , n'influèrent pas sensiblement sur la marche de la science. On trouve quelques idées justes sur la végétation répandues dans les écrits zoologiques d'Aristote , mais les livres des Plantes qui portent son nom sont apocryphes et au-dessous de lui. Son élève et successeur Théophraste , né à Lesbos l'an 570 avant notre ère , est le premier qui paraisse avoir étudié la végétation avec soin et avec méthode ; il dénommait assez bien les organes ; il avait compris quelque chose de la nutrition par les feuilles , de la germination et des maladies des Plantes , mais ses ouvrages sont pour nous très-difficiles à comprendre parce qu'il ne décrit jamais les espèces dont il parle , et que nous ne pouvons savoir que d'une manière fort douteuse à quelles Plantes se rapportent les faits qu'il cite.

Les Romains qui considéraient tout sous un point de vue d'utilité directe , se sont occupés de la végétation sous le rapport agricole. Ca-

ton, Varron, Virgile, Columelle et Palladius présentent dans leurs ouvrages des observations fort justes sur ce sujet; l'histoire de la gresse y est en particulier assez bien développée. On trouve dans le poëte Claudie quelques idées justes sur le sexe des Plantes dioïques, et le poëte Pontanus qui vivait au quatorzième siècle en parle d'une manière plus positive encore.

En général les anciens étudièrent la végétation sous un point de vue trop exclusivement physiologique et en négligeant trop la description des organes. Le premier naturaliste qui ait bien compris la route que l'on devait suivre est Césalpin qui, en 1583, publia un ouvrage encore digne d'être médité. Il commença à distinguer les organes avec soin et débrouilla le premier la structure interne des graines.

La découverte du microscope faite, en 1620, par Drebbel et Janssen, et perfectionnée, en 1660, par Hook, donna aux naturalistes un moyen puissant d'observation anatomique. Dès 1661, Henshaw découvrit les trachées des Plantes. Grew et Malpighi s'occupèrent l'un et l'autre de l'anatomie de tous les organes des Végétaux avec une persévérance et une habileté au-dessus de tout éloge; quelque temps après Leuwenhoek ajouta quelques détails principaux relatifs à la structure des graines.

A peine les organes furent-ils mieux connus qu'on s'occupa à déterminer leur usage. Perrault, La Hire, Mariotte, Dodard et Woodward disputèrent beaucoup entre eux sur l'usage des divers organes nutritifs sans pouvoir le déterminer avec certitude, parce qu'ils ne se livraient point assez à la voie expérimentale. On fut plus heureux dans ce qui était relatif au sexe des Plantes, parce que cette découverte n'avait besoin que d'observation. Dès 1590 le Polonais Zaluzianski, généralisant ce que les anciens avaient dit des Plantes dioïques, donna l'éveil sur la théorie générale de la reproduction sexuelle. Un siècle après Camérarius

reproduisit les mêmes idées; Burckart (1702) et Vaillant (1718) les exposèrent dans toute leur étendue; Linné (1756) étaya cette théorie de quelques faits nouveaux sur l'hybridité, et la popularisa en faisant des organes sexuels la base de sa classification.

La théorie de la nutrition des Plantes commença à faire des progrès réels dès qu'on se mit à l'étudier par la voie directe de l'expérience et de l'observation. Magnol indiqua le premier le parti qu'on pouvait tirer des injections colorées pour déterminer la marche de la sève, et dans la suite De Labaisse se servit avec succès de ce procédé. Hales, par ses brillantes expériences publiées en 1727, éclaira d'un jour tout nouveau l'histoire des sucx séveux et de la transpiration végétale. Linné appela l'attention sur les phénomènes bizarres et encore incomplètement connus du sommeil des feuilles et des fleurs. Bonnet publia en 1756 une suite d'expériences précises et ingénieuses sur l'usage des feuilles. Duhamel donna peu de temps après le premier ouvrage qui offre un ensemble régulier sur la végétation; il y fit connaître une foule d'expériences qui lui étaient propres, et eut le mérite de coordonner avec sagesse tous les faits connus; une marche analogue à celle des naturalistes que nous venons de citer, a été suivie de nos jours par Knight, et lui a fait découvrir des faits remarquables sur divers points de la physiologie et notamment sur la direction des tiges et des racines.

Les progrès de la chimie moderne ne tardèrent pas à influer sur la physiologie. Priestley découvrit, en 1780, que les parties vertes des Plantes, mises sous l'eau au soleil, exhalaient du gaz oxigène. Cette découverte excita Ingenhousz et Sénebier à des expériences nombreuses et variées; le dernier de ces savans trouva la cause du phénomène dans la décomposition du gaz acide carbonique, et découvrit ainsi l'origine du carbone des Plantes. Théodore de

Saussure confirma ce résultat par des expériences plus rigoureuses; il reconnut que l'eau elle-même entre comme partie constituante dans la nutrition des Plantes, et suivit avec une sagacité remarquable le sort de toutes les matières introduites avec la sève dans le Végétal.

A mesure qu'on avançait dans la connaissance de la végétation, on s'apercevait que tout le mystère en est caché dans des cellulés et des vaisseaux qui, par leur petitesse, échappent à nos regards. Cette réflexion dirigea de nouveau les naturalistes vers un examen plus approfondi de ces organes. Hedwig, que l'étude des Mousses avait familiarisé avec le microscope, fit connaître avec soin les organes minutieux des Cryptogames, et présenta quelques observations heureuses sur les vaisseaux et les pores des Plantes; dès-lors Mirbel, Link, Tréviranus, Rudolphi et Kieser, par leurs observations variées et utiles, quoiqu'elles soient souvent contradictoires, ont donné à la physiologie anatomique une précision nouvelle.

L'établissement de la méthode naturelle a, comme nous l'avons dit tout à l'heure, servi de lien commun à toutes ces connaissances acquises. La fixation des caractères anatomiques des trois grandes classes du règne végétal, a donné le moyen de déterminer jusqu'à quel degré chacune des observations faites devait être généralisée. Dès-lors les moindres faits se sont classés avec ordre; les ouvrages les plus élémentaires ont réuni des notions de physiologie et de Botanique proprement dite; les deux branches principales de la science se sont aidées et éclairées mutuellement. Les travaux de Desfontaines, Mirbel, Du Petit-Thouars, Du Rochet, et peut-être les nôtres, faits dans ces principes, sont tous des preuves de cette assertion.

Pour que l'étude des Végétaux, considérés dans leurs rapports avec le globe terrestre, pût offrir quelque intérêt, et même pour qu'il fût pos-

sible de s'y livrer avec méthode, il fallait que la physiologie fût assez avancée pour pouvoir apprécier les circonstances physiques et chimiques qui peuvent influer sur la distribution générale des Végétaux, que les espèces fussent bien distinguées les unes des autres, et que le mode de leur classification fût tel qu'il pût permettre des généralisations; toutes ces conditions n'ont été remplies que de nos jours. Dans les premiers temps de la Botanique, on semblait croire que toutes les Plantes pouvaient se trouver partout, et on négligeait souvent jusqu'à l'indication générale de leur patrie. Linné l'a introduite le premier dans les ouvrages généraux, et en distinguant les stations et les habitations, il a indiqué (peut-être sans le savoir) la base de la géographie botanique; cette science a commencé à naître peu de temps après la liaison intime de la Botanique et de la physiologie sous la bannière de la méthode naturelle; comme nous en avons tracé ailleurs (Dict. des Sc. nat., art. GÉOGRAPHIE BOTANIQUE) les progrès détaillés, nous nous bornons à faire remarquer ce fait historique digne d'attention.

La Botanique appliquée aux besoins de l'Homme, a sans doute été la première étudiée, mais on ne peut considérer comme science, des faits épars, incohérens et complètement dépourvus de toute espèce de lien théorique; tel est l'état où se trouvent encore les applications de la Botanique aux arts industriels et économiques; on y connaît des faits, mais on a à peine essayé de les grouper sous quelques principes généraux. La Botanique agricole est plus avancée quoiqu'elle se sente encore beaucoup de l'absence et de l'incohérence des généralisations. La Botanique médicale a été beaucoup plus étudiée; les médecins, plus accoutumés aux idées théoriques, ont toujours cherché à généraliser et à grouper les faits connus sur les propriétés des médicamens. Si l'on ne confond pas deux études disparates, quoique



complexes, la thérapeutique et la Botanique médicale proprement dite, on verra que cette dernière n'a pu commencer à être mise en corps de doctrine et depuis l'établissement des méthodes naturelles; nous osons croire que ceux qui comparèrent notre *Essai sur les propriétés des Plantes* avec les ouvrages antérieurs, en seront convaincus, et nous ne craignons point de le dire nous-même, parce que ce fait est moins dû à nous qu'à la méthode.

Il résulte, ce nous semble, évidemment, de l'esquisse historique que nous venons de tracer, qu'à mesure que les branches diverses de la Phytologie se sont liées ensemble, par des rapports intimes, à mesure aussi leurs progrès ont été plus grands; que ceux-ci ont pris un nouvel essor, quand toutes les branches se sont subordonnées à une théorie commune, celle de la méthode naturelle qui, bien qu'encore imparfaite, éclaire déjà et vivifie toutes les parties qui en dépendent. Nous ne concluons pas de ces considérations que tous ceux qui se vouent à avancer l'étude des Végétaux, doivent travailler à la fois sur toutes les branches, mais nous pensons qu'on peut déduire de ces idées, résultant à la fois et de la théorie et de l'expérience, quelques réflexions utiles sur la marche qui peut à l'avenir diriger les naturalistes dans leurs travaux. C'est ce que nous nous proposons d'indiquer ici succinctement.

### § III. MOYENS DE PERFECTIONNER LA CONNAISSANCE DU RÈGNE VÉGÉTAL.

Sans doute il est impossible de prévoir dans les détails la marche future d'une science quelconque. La découverte des faits amène sans cesse des aperçus nouveaux, et la succession indéfinie des individus qui s'y livrent, fait voir les mêmes objets sous des points de vue très-différens; mais lorsqu'il s'agit de méthodes et de considérations générales, il est peut-être possible de prévoir quelques-uns des progrès futurs de la

science, et l'indication de ces idées ou de ces espérances peut, jusqu'à un certain point, concourir à les faire réaliser.

Si nous examinons d'abord l'ensemble de la science, nous verrons qu'il est tout entier dans la méthode naturelle; c'est donc dans la généralisation de l'emploi de cette méthode que réside essentiellement le perfectionnement de la Botanique. Douze ou quinze personnes seulement s'en sont encore occupées avec suite; quels progrès ne doit-on pas espérer lorsqu'un plus grand nombre d'esprits en méditeront les lois, lorsque les descriptions et tous les autres travaux partiels se feront par des personnes imbuës de ces principes, et qui sentiront le but auquel on tend? La méthode naturelle, telle qu'elle est aujourd'hui, est attaquée par quelques hommes dans ses détails, comme si elle était à son point de perfection; ils ne réfléchissent pas qu'en s'en déclarant les détracteurs, ils attaquent non telle ou telle forme de classification, mais un principe de logique évidemment juste; c'est qu'il est utile pour la généralisation des idées sur l'histoire naturelle, que les êtres soient classés d'après le degré réel de leurs affinités, que sans ce classement il est impossible de s'élever à aucunes généralités et que sans généralités il n'y a point de science; il n'y a pas même probabilité que les faits de détail seront observés exactement. Les détracteurs de cette méthode l'accusent encore de n'être pas fixe, c'est-à-dire qu'ils font un reproche à ses sectateurs des efforts même qu'ils font pour la perfectionner. La Botanique se trouve aujourd'hui dans le même état que la Chimie; ces deux sciences ont subi, presque à la même date, une révolution qui en a changé les bases; l'une et l'autre sont à l'époque d'une réédification complète; dans l'une et l'autre ce travail est compliqué, soit par les difficultés même qu'on trouve à classer les faits anciens, soit par la découverte perpétuelle de faits

nouveaux dont quelques-uns éclaireront, il est vrai, les relations des faits connus, mais dont d'autres préparent de nouvelles questions à résoudre. Quelqu'un a-t-il jamais imaginé de dire aux chimistes, ou qu'il fallait suspendre la découverte des faits, parce qu'il y en a déjà plus que la commodité ne le voudrait, ou qu'il ne faut pas s'inquiéter de les rapporter aux faits analogues parce que cela donne de la peine, et qu'on s'est quelquefois trompé dans cette recherche, ou qu'il faut négliger l'étude des parties élémentaires des corps, parce qu'elles sont plus difficiles à voir que les corps composés? Personne n'a embarrassé la marche des chimistes par de semblables objections, pourquoi les fait-on aux botanistes? C'est que la Botanique a été livrée, pendant long-temps, à des personnes qui n'y voyaient que des applications pratiques, ou à des amateurs qui n'en faisaient qu'une affaire de plaisir. C'est que la vérité de la méthode naturelle n'est pas de nature à être démontrée par deux ou trois expériences qu'on répète à volonté, mais par un ensemble de faits dont chacun réagit sur tous les autres, et que par conséquent elle ne peut être bien appréciée que par ceux qui ont étudié sous ce rapport un grand nombre de Végétaux. Le temps fera justice sans doute de ces objections, et on s'étonnera qu'elles aient pu être proférées jusque dans la patrie de la méthode naturelle; mais pour accélérer cette époque, il importe que les cours et les livres élémentaires, que les premiers ouvrages dans lesquels les élèves doivent chercher les Plantes, que les collections publiques et particulières soient rangées dans l'ordre des familles naturelles, afin que les premières impressions reçues ne deviennent pas des obstacles pour la suite.

Une seconde considération générale qui concourt au même but, et à laquelle nous mettons autant de prix qu'à la précédente, c'est la convenance d'unir dans les études, dans les

travaux et les réflexions habituelles, d'unir, disons-nous, la connaissance de la Physiologie avec celle de la Botanique proprement dite. Sans doute il est possible de découvrir quelques espèces inédites sans le secours de la Physiologie, ou de faire quelques expériences de physique ou de chimie appliquées à la végétation, sans savoir la Botanique; mais dès qu'on voudra s'élever à quelques idées générales, on sentira la nécessité de l'union des deux études. Comment distinguer les organes avec soin, comment apprécier leur importance et leurs connexions si l'on ignore leurs usages? Comment savoir jusqu'où une expérience peut être généralisée, si l'on ignore jusqu'où s'étend, dans l'ordre naturel, l'appareil d'organes sur lequel elle est faite? Comment se faire entendre sans la langue, commune à tous, de la glossologie et de la nomenclature botanique? Comment s'élever enfin à aucune idée générale sur les Végétaux, si l'on sépare perpétuellement dans la pensée, la vie et la forme que la nature a unies d'une manière si intime?

Une troisième considération générale, que nous ne ferons qu'indiquer ici parce que nous l'avons développée ailleurs (*Organogr. vég.*, préface, p. VI), c'est la convenance de garder un juste milieu entre les deux opinions extrêmes qui divisent aujourd'hui les naturalistes, les uns voulant tout deviner et classer d'avance d'après des théories générales, les autres ne voulant rien voir au-delà des faits matériels qui se présentent habituellement à leurs yeux; les théoriciens *à priori* et les simples descripteurs nous paraissent également loin de la vraie histoire naturelle. Les faits doivent être sans cesse observés en rapport avec les théories qu'ils peuvent étayer ou renverser, et les théories ne doivent jamais être séparées de l'observation directe. La grande étude de la symétrie organique repose à la fois sur ces deux bases, et sans cette étude la théorie naturelle ne serait qu'un tâtonnement

perpétuel, et la botanique descriptive un assemblage de faits incohérens.

Si nous venons maintenant à ce qui est plus particulier à la Botanique, nous ferons remarquer que ce qui nous paraît le plus utile à ses progrès, c'est d'apporter tous les jours un ordre plus rigoureux dans la recherche et la conservation des objets d'étude. A mesure que le nombre des Plantes se multiplie, il faut redoubler d'efforts pour éviter la confusion ; les voyageurs, surtout dans les pays lointains, ne sauraient prendre à cet égard des précautions trop minutieuses pour s'assurer que chaque fragment des Plantes qu'ils observent, sera bien rapporté et par eux et par les autres à l'espèce dont il dépend. Le moyen le plus simple pour atteindre ce but, moyen que nous avons vu pratiquer avec succès dans les collections de deux illustres voyageurs, Burchell et Auguste de Saint-Hilaire, est d'adopter en commençant un voyage, une série de numéros. A chaque Plante qu'on trouve, on la décrit dans son journal sous ce numéro d'ordre, et on reporte celui-ci soit sur les échantillons destinés à l'herbier, soit sur les fruits, graines, bois, écorces, gommes, résines ou autres produits qu'on aura recueillis. Si l'on retrouve la même espèce dans une autre localité, on lui attribue un numéro nouveau, de sorte que si elle est identique, les deux numéros se rapportent au même nom, et que si, comme cela arrive souvent, elles se trouvent différer lorsqu'on les examine de près, on ne risque de confondre aucune de leurs parties ni de leurs produits. Il faut avoir étudié dans leurs détails les collections botaniques pour sentir tout le prix de cette méthode.

Les collections doivent aussi être soumises à des règles analogues : on a mis beaucoup de soin à les ranger avec une sorte de coquetterie et d'élégance, ou à en conserver les couleurs, et on néglige beaucoup trop ce qui est véritablement utile, savoir

l'origine et l'authenticité des échantillons. Chacun de ceux-ci doit porter une étiquette individuelle qui fasse connaître le lieu où il a été cueilli, la date de sa cueillette et de son entrée dans l'herbier, et le nom de celui qui l'a envoyé : cette dernière précaution y ajoute souvent un prix inestimable, car le vrai moyen de lever tous les doutes de la nomenclature, est la confrontation avec les échantillons qui ont servi de type à la description primitive de l'espèce, et on obtient cet avantage lorsque, parmi les exemplaires d'un herbier, on retrouve celui qui a été envoyé par l'auteur. Il serait à désirer qu'on pût toujours indiquer dans quelle collection se trouve l'individu sur lequel une espèce a été établie, et que lorsqu'on l'établit sur le vivant on se fit une loi d'en déposer un échantillon desséché et étiqueté dans un herbier connu. De cette manière on pourrait toujours vérifier l'identité des espèces, et nous éviterions à nos successeurs le pénible embarras où nous nous trouvons aujourd'hui pour débrouiller les espèces désignées par les auteurs qui n'ont point laissé d'herbier ou qui les ont laissés en désordre.

Pour terminer ce qui est relatif aux collections, nous dirons qu'on pourrait les rendre utiles non-seulement à la connaissance des espèces, mais aussi à celle des lois de l'organisation et des phénomènes généraux, en instituant des herbiers relatifs à ces divers objets. Ainsi des herbiers de germinations, de monstruosités, de variétés locales, éclaireraient beaucoup la théorie générale de la Phytologie.

La connaissance des organes qui est la base commune de la Botanique et de la physiologie, a encore des pas importans à faire. Il faut attendre des perfectionnemens du microscope les moyens de mieux voir les objets opaques, et alors nous pourrions reconnaître avec plus de soin, et les diverses connexions des vaisseaux et des cellules, et la vraie nature des points qu'on observe sur leurs pa-

rois, et l'organisation intime des spongioles radicales, séminales et pistillaires, etc., etc. Quant aux organes plus apparens, leur structure sera mieux éclaircie par la comparaison des Plantes diverses, que par aucun autre moyen : c'est par des monographies d'organes et en prenant Gaertner pour modèle, que nous arriverons à les connaître ; une seconde méthode trop négligée par cet habile observateur, et qui ne peut plus l'être, c'est d'étudier le même organe à divers degrés de développement afin de juger les modifications qui y sont apportées par les avortemens, les adhérences et les dégénérescences naturelles. De même qu'on sait bien aujourd'hui qu'on ne connaît les fruits qu'en remontant à la structure de l'ovaire, de même la connaissance de tous les organes exige celle de leur développement. Une troisième considération qui influera sur la connaissance réelle des organes, c'est de mettre toujours plus de soin à l'anatomie de position, celle qui a les applications les plus directes à la connaissance générale de la symétrie propre à chaque famille et à chaque classe. Ce n'est que par la position des parties et par l'étude de leurs aberrations, qu'on peut remonter au type normal de chaque groupe et par conséquent déterminer les rapports réels que les genres d'une famille, ou les ordres d'une classe peuvent avoir entre eux. La glossologie ou la nomenclature des organes et de leurs modifications, a été singulièrement compliquée dans ces derniers temps, et réclame des simplifications. Le même organe, dès qu'il est reconnu pour identique, doit porter le même nom dans toutes les circonstances ; pourquoi donnerait-on au stigmate des Orchidées ou aux pétales des Aconits un nom particulier ? Si la différence de la forme entraînait une telle différence de nom, où serait la limite ? Une épithète ajoutée au nom général fait comprendre cette forme plus clairement qu'un nom spécial, et a l'avantage de laisser à

l'esprit la facilité de comparer l'organe avec ses analogues. Au contraire, des noms spéciaux doivent être donnés aux organes dont la vraie nature est encore incertaine, afin de ne rien préjuger sur la question. Ainsi l'enveloppe florale des Liliacées devra porter le nom de périgone tant qu'on ne pourra pas démontrer si elle est calice ou corolle ; au moyen de cette double règle que nous avons constamment suivie dans notre Organographie végétale (2 vol. in-8°, avec 60 planches, Paris, 1827), on verra la nomenclature des organes prendre une régularité favorable à la précision des descriptions et aux développemens de la philosophie botanique. C'est surtout dans la carpologie que l'emploi en sera très-évident, car il n'est point de parties de la Botanique où l'on ait entassé plus de mots inutiles.

Les principes de la classification peuvent encore présenter des améliorations théoriques et surtout des applications plus rigoureuses ; la grande lacune que présente la méthode naturelle, c'est la distribution des familles dicotylédones en classes : l'ordre actuel, fondé sur la position des étamines, la présence et l'adhérence des pétales, est bon à quelques égards, défectueux à d'autres, et évidemment soumis à une foule d'exceptions ; il n'est pas digne du reste de la méthode, et son perfectionnement doit être le premier but des botanistes. Les familles comparées entre elles dans une classe, les genres comparés entre eux dans une famille, doivent être distribués d'après des caractères de valeurs sensiblement analogues. Ce principe, trop négligé, deviendra fécond en applications ; c'est par lui qu'on évitera ces changemens perpétuels de nomenclature dus à des réunions ou des séparations de genre ; c'est par lui qu'on arrivera à introduire réellement l'esprit de la méthode naturelle dans les détails de la science. Les grandes classes sont composées de grands groupes ou sous-classes : celles-ci de groupes infé-

rieurs que nous appelons familles : les familles de groupes qui sont les tribus : les tribus de groupes inférieurs qui sont les genres : les genres de groupes moins nombreux, qui sont les sections : les sections renferment les espèces qu'on peut considérer encore comme des groupes d'individus. Comment reconnaître la place de chaque groupe dans cette hiérarchie ? Ce n'est pas par le nombre des êtres qui le composent, car nous avons des genres très-naturels ayant de un à deux cents espèces, des familles très-naturelles composées de un à deux cents genres ; ce n'est donc que par l'importance comparative des caractères. La division des familles en tribus, celle des genres en sections, a le double avantage de représenter, en plusieurs cas, la distribution générale des êtres, mieux que la formation de familles et de genres nouveaux, et de soulager en même temps l'imagination et la mémoire.

Quant à la connaissance des espèces, ce qui reste à perfectionner en est malheureusement la base, savoir la détermination pratique de l'idée d'espèce, et les moyens de la distinguer des races, des variétés et des variations. Jusqu'ici nous ne nous dirigeons que par des approximations, et nous ne savons pas assez quelle est la vraie limite de l'influence des agens extérieurs pour pouvoir déterminer les caractères précis des espèces et des variétés. Dans cette ambiguïté les uns tendent à élever les variétés au rang des espèces, les autres à ravalier les espèces au rang des variétés. Ces deux excès ont de graves inconvénients, le premier pour la commodité, le second pour l'application. En multipliant trop les espèces, on oblige à apprendre des noms et des caractères inutiles : en les réduisant trop on entraîne à confondre, dans la pratique, des objets disparates par leur forme, leur manière de vivre et leur propriété. L'appréciation exacte des caractères d'espèce et de variété, et la liaison de la culture et de la Physiologie avec la

Botanique, doivent tendre chaque jour à diminuer ces incertitudes.

La nomenclature en retirera une utile fixité, et cette qualité est si importante qu'on ne saurait trop l'apprécier ; c'est pour y atteindre que la plupart des botanistes modernes sont convenus d'admettre toujours le nom le plus ancien, à moins qu'il ne soit en contradiction avec les règles essentielles de la nomenclature. Nous ne saurions trop insister sur cette méthode comme le seul moyen d'éviter la multiplication indéfinie des noms et de donner à la nomenclature de la science une fixité qui lui permette de devenir populaire et universelle. C'est d'après ce même but, l'universalité, que l'usage du latin doit être conservé au moins pour les caractères et les noms.

Cette partie de la nomenclature qu'on nomme *synonymie*, offre encore beaucoup à faire et malheureusement ce travail n'a rien de séduisant que son utilité. Non-seulement la synonymie telle qu'on la dispose aujourd'hui, offre encore bien des lacunes, mais il serait précieux que quelque savant laborieux donnât un dictionnaire des noms anciens et abandonnés et des noms populaires des diverses nations rapportés à la nomenclature actuelle. Ce travail éviterait beaucoup de recherches fastidieuses et inutiles, et aurait l'avantage de lier d'une manière plus intime la science avec la pratique.

La nomenclature des races et des variétés est aujourd'hui tellement incohérente et irrégulière, qu'elle est comme nulle. Les botanistes ont commencé par les distinguer au moyen de la série des lettres grecques, mais ces dénominations totalement arbitraires et différentes d'un livre à l'autre, ne peuvent servir ni dans la théorie ni dans la pratique : on a un peu amélioré cette méthode en attribuant un nom à chaque variété, mais ces noms, tels qu'on les conçoit généralement, sont inexacts : si nous avons une espèce qui nous offre, nous supposons, des fleurs tantôt

rouges, tantôt bleues, tantôt blanches, des feuilles larges ou étroites, des rameaux dressés ou étalés, quel nom de variété pourrons-nous établir? Chacune de ces classes de variations peut se combiner avec celle qui est déduite des autres organes. C'est pour éviter cette confusion que nous avons l'usage de ne donner de nom de variété qu'à celles qui sont assez distinctes pour qu'elles aient pu ou puissent à l'avenir être considérées comme des espèces, et de nous borner pour les changemens légers, à mentionner à chaque organe, les variations dont il est susceptible. Cette méthode est suffisante pour les Plantes sauvages, mais elle ne peut l'être pour les Plantes qui, soumises dès long-temps à la culture, offrent une foule de modifications dont plusieurs sont d'une haute importance pour l'espèce humaine. Jusqu'à présent les livres qui ont traité des variétés cultivées, ou les ont énumérées sans ordre, ce qui les rend presque inutiles, ou ont voulu les classer d'après les principes rigoureux des méthodes artificielles, ce qui est presque impossible et peu utile. Le seul moyen de perfectionner cette liaison de la Botanique et de l'Agriculture, est de régulariser la pratique agricole, ou ce qui est la même chose, d'appliquer ici des principes analogues à ceux des méthodes naturelles. Nous considérons une espèce cultivée, le Chou ou la Vigne par exemple, comme si c'était une famille : nous la divisons en groupes qui ont chacun un nom substantif (Broccolis, Chasse-las), comme si c'étaient des genres, et chacun de ces genres en sections et en espèces agricoles qui correspondent aux espèces botaniques des catalogues méthodiques. On peut voir l'essai de cette méthode dans notre Mémoire sur les variétés de Choux; nous osons croire qu'on sentira facilement qu'elle représente mieux qu'aucune autre l'état réel des choses, et qu'elle se prête assez bien aux besoins de la pratique agricole.

De tous les moyens de perfection-

ner la Botanique proprement dite, le plus fécond est la multiplication des monographies de genres ou de familles. Ces travaux dont le sujet est borné, deviennent d'autant plus nécessaires que le nombre total des Végétaux s'accroît d'une manière plus rapide : les botanistes doivent imiter encore l'exemple des zoologistes qui, pour la plupart, n'étudient que les généralités du règne animal, pour se vouer aux détails d'une seule classe. Jusqu'ici on a mis une grande importance à faire des Flores ou des énumérations méthodiques des Plantes d'un pays donné; nous sommes loin sans doute de nier l'utilité de ce genre d'ouvrage, mais peut-être ne s'est-on pas suffisamment entendu sur leur but réel. Si l'on considère une Flore comme un ouvrage destiné à donner la description d'objets nouveaux pour la science, on trouve que cette forme est peu favorable au but qu'on se propose; en effet, le floriste n'est appelé à comparer l'espèce qu'il croit nouvelle qu'avec les Plantes d'un seul pays, et non avec la totalité des espèces du même genre, d'où résulte qu'il est facilement entraîné à considérer comme nouvelles des espèces bien connues ailleurs, ou à ne donner de la Plante qu'il découvre que des caractères insuffisants, ou enfin à ne pas la comparer avec les espèces qui sont véritablement analogues avec elle. Ceux qui connaîtront assez la bibliographie botanique pour avoir étudié toutes les Flores locales des diverses parties de l'Europe, reconnaîtront, nous pensons, la vérité de cette observation, et sentiront que c'est dans les monographies seules que réside l'avancement de la Botanique descriptive.

Mais les Flores reprennent toute leur utilité lorsqu'on les considère comme partie de la géographie botanique; elles en sont en effet les élémens nécessaires, mais sous ce rapport on doit désirer qu'elles soient faites à l'avenir sous un point de vue plus géographique; une Flore considérée dans cet esprit, doit contenir

toutes les notions relatives au climat, à la nature, à la hauteur, à l'exposition du sol; à la qualité et quantité des eaux qui peuvent se lier avec l'histoire de la végétation. On ne doit pas s'y contenter d'une simple énumération des espèces, il faut indiquer pour chacune d'elles le terrain et l'exposition qu'elle affecte, ses limites en latitude et en hauteur absolue, les Plantes avec lesquelles elle a coutume de croître, sa durée, les époques de sa croissance et ses variétés locales. Alors les Flores rempliront leur véritable destination, et la géographie botanique prendra un degré de développement proportionné aux matériaux dont elle pourra disposer.

Sous ce rapport et sous plusieurs autres, la connaissance du règne végétal est subordonnée aux progrès de quelques autres études. Ainsi, à mesure que la météorologie et la mesure des hauteurs se perfectionne et se popularise, à mesure aussi la géographie botanique peut avancer avec quelque sécurité: à mesure que la chimie atteint de plus près l'étude des corps élémentaires, et que ses moyens d'analyser les matières organiques prennent plus de précision, à mesure aussi la physiologie doit faire de nouveaux progrès. Sous ce double rapport nous ne pouvons nous empêcher de croire que l'une des causes qui ont retardé la marche de la Botanique, c'est qu'on l'a trop isolée des autres sciences physiques, et nous ne saurions trop engager ceux qui veulent s'y livrer à l'avenir, à se bien persuader que l'étude de la physique, de la chimie et des autres branches de l'histoire naturelle, bien loin de les écarter de leur but, les en approche de la manière la plus utile; ils le sentiront surtout lorsqu'ils voudront s'occuper de physiologie, de géographie botanique et des applications de la Botanique aux besoins des hommes. Quelques charmes qu'ait la théorie, il en est d'une autre nature attachés à la botanique appliquée; elle a été long-temps négligée

et promet d'heureux succès à ceux qui voudront s'y livrer, non-seulement avec zèle, mais avec la logique, la prudence et le discernement qu'elle réclame. (D. C. E.)

\* PHYTOMYDES. INS. *V.* MYODAIRES.

\* PHYTOMYZE. *Phytomyza*. INS. Nom donné par Fallen à un genre de la tribu des Muscides. Ce genre n'a pas été adopté. (G.)

\* PHYTONOME. *Phytonomus*. INS. Genre de Charançons établi par Schönherr (*Curcul. dispositio meth.*, etc., 1826, p. 175) dans son ordre des *Gonatoceri*, division des *Mylotides*, et auquel il donne pour caractères: antennes médiocres; leur article basilaire atteignant presque les yeux. Le premier article, qui suit le basilaire, épais et allongé; le second obconique, quelquefois plus long que les autres, d'autres fois presque égal. Les autres, depuis le troisième jusqu'au septième, courts, noueux; massue oblongue et ovale. Rostre deux fois plus long que la tête, petit, épais et un peu infléchi en dessous, avec la fossette des antennes oblique et un peu courbée en dessous. Yeux oblongs, un peu déprimés. Corcelet arrondi sur les côtés dans le plus grand nombre, subcylindrique dans quelques-uns, avec les deux extrémités tronquées. Elytres oblongues et en ovale court. Cuisses ayant une légère dent ou presque arrondies. Ce genre a pour type le *Rhynchænus Polygoni* des auteurs. Il renferme trente-sept espèces. (G.)

PHYTOPHAGES ou HERBIVORES. INS. Duméril, dans sa Zoologie analytique, désigne ainsi sa vingt-unième famille de Coléoptères tétramères. Il lui assigne pour caractères: antennes filiformes, rondes, non portées sur un bec. Corps arrondi. Cette famille correspond aux cinquième et sixième familles des Coléoptères tétramères de Latreille (*Fam. nat.*). *V.* EUPODES à son ordre al-

phabétique, et CYCLIQUES au Supplément. (G.)

\* PHYTOSCAPHE. *Phytoscaphus*. INS. Nom donné par Schöenherr (*Curcul. dispos. meth.*, etc., 1826, p. 210) à un nouveau genre de Charançons établi sur une nouvelle espèce du Bengale. Ce genre, qui fait partie de la division des *Otiiorhynchides*, ordre des *Gonateri*, a pour caractères : antennes assez longues, assez fortes, avec le premier article (*Scapus*, Schoun.) plus long que la tête et un peu recourbé. Les deux articles suivans sont assez longs; les autres courts, presque obconiques; massue courte et ovale. Rostre assez allongé, épais au bout, dilaté. Yeux presque arrondis, déprimés. Corselet plus étroit en avant, avec les côtés arrondis et le dessus convexe. Elytres oblongues-ovales. Cuisses peu anguleuses; jambes antérieures ayant une dent uniforme dans le milieu de leur longueur et intérieurement. (G.)

PHYTOTOME. *Phytotoma*. OIS. Genre de l'ordre des Granivores. Caractères : bec court, fort, conique, tranchant; bords des mandibules finement dentelés; l'inférieure égale à la supérieure; narines placées de chaque côté du bec, près de la base, petites, nues, ovoïdes; pieds médiocres; trois doigts en avant, un ou non en arrière. Les deux seules espèces que l'on ait jusqu'ici placées dans ce genre, qui paraît avoir été institué par Daudin, sont encore trop peu connues, non-seulement pour que nous puissions tracer une esquisse de leurs habitudes, mais pour que nous puissions répondre que ce genre subsistera encore, lorsqu'on aura été à portée d'examiner avec toute l'attention requise, ces mêmes espèces. N'ayant pu voir aucune d'elles, nous ne faisons ici que copier ce qui en a été dit par divers ornithologistes.

PHYTOTOME D'ABYSSINIE, *Phytotoma abyssinica*, *Phytotoma tridactyla*, Vieill.; *Loxia tridactyla*, Lath., Gmel. Parties supérieures noires;

épaules d'un brun verdâtre; grandes tectrices alaires bordées de blanc olivâtre; tête, gorge et devant du cou rouges; le reste des parties inférieures d'un brun noirâtre; queue fourchue; bec noir; pieds bruns; point de pouce. Taille, six pouces.

PHYTOTOME DU CHILI, *Phytotoma rara*, Daud., Lath. Parties supérieures d'un gris sombre; rémiges et rectrices tachetées de noir; queue arrondie; parties inférieures grisâtres; bec fort allongé, noirâtre; pieds bruns; quatre doigts. Taille semblable à celle d'une Caille ordinaire.

(DR..Z.)

\* PHYTOXIS. BOT. PHAN. Genre de la famille des Labiées et de la Dydynamie Gymnospermie, L., établi par Molina et adopté par Sprengel (*Syst. Veget.*, 2, p. 676) avec les caractères essentiels suivans : calice quinquéfide; corolle ringente, la lèvre supérieure courte échancrée, l'inférieure à découpures latérales pinatifides; étamines renfermées dans le tube. Ce genre est décrit trop succinctement pour qu'on puisse l'admettre définitivement. Il ne renferme qu'une seule espèce que Molina a nommée *Phytaxis acidissima*. C'est un petit Arbuste, à feuilles presque sessiles, lancéolées, denticulées-scabres, à fleurs bleues et axillaires. Il croît au Chili où, selon Feuillée, il est nommé *Algue-Laguen*. (G.N.)

\* PHYTOZOAIRE. PSYCH. Deuxième classe du quatrième règne organique dont nous proposons la distinction sous le nom de Psychodaire (V. ce mot). Dans cette classe se rangent la plupart des êtres appelés précédemment *Zoophytes*, en renoussant seulement dans la troisième classe celle des Lithozoaires, ceux dont le support est calcaire et solide. Nous proposons de la diviser en trois ordres.

Les CÉRATOPHYTES où se reconnaissent des Hydres ou Polypes, analogues aux ICHNOZOAIRE (V. ce mot au Supplément); mais où ces Polypes étant asservis à une existence



commune végétative, restent fixés sur des corps étrangers, au point qu'on courrait risque d'en causer la destruction, en les arrachant par leur base. Ces fragmens en peuvent être détachés impunément, et les Hydres ou Polypes leur servent au besoin de propagules, après s'être émancipés pour vivre durant quelque temps isolément, à la manière des Ichnozoaires, soit qu'ils s'épanouissent à l'extrémité et dans la longueur de tubes végétaux cornés, soit qu'ils se développent dans les cellules superficielles d'expansions membraneuses, soit enfin qu'on ne les distingue que dans l'écorce animée qui revêt un stipe corné. Ce sont nos Vorticellaires, les Polypes à tuyaux, les Polypes à cellules, et les Cératophytes de Cuvier.

Les ARTHRODIÉES (V. ce mot), où ne se distinguent nul Hydre ou Polype, ni rien d'analogue durant une partie de l'existence du Psychodié; chaque espèce paraît d'abord n'être qu'un simple végétal, ainsi qu'il a été dit dans le Tome premier du présent Dictionnaire. Depuis la publication de notre article, les Zoocarpes, dont nous consacrons la découverte, et que certains naturalistes de cabinet, peu familiarisés avec l'usage du microscope, ne voulaient pas admettre, ont été observés sur nos traces par des savans allemands, dans le *Conferva zonata* où nous en avions présumé l'existence, par Delastre, naturaliste aussi zélé qu'instruit de Châtellerauld, par Chauvin de Caen, à qui l'hydrophythologie doit les beaux fascicules d'Algues de Normandie, et surtout par les savans Gaillardot et Mougeot, qui écrivaient à l'auteur du présent article, en déplorant l'obstination de certaines personnes : « Nous avons vu cent fois des Zoocarpes s'échapper de vos Arthrodiées, contre lesquelles ne prévaudront jamais les Némazoones ou Némazoaires, etc... » Les Bacillariées (V. ce mot) doivent être comprises dans l'ordre qui nous occupe, et elles en forment le point de contact avec

le précédent par les Vorticellaires.

Les HÉTÉROGÈNES. Cetroisième ordre, où l'on ne saurait méconnaître l'animalité répandue dans l'ensemble de l'être, ne présente ni Polypes ni Zoocarpes; tels sont les Spongiaires, tissus filamenteux, enveloppés d'une gelée animale; les Alcyonidiens, masses charnues, quelquefois revêtues d'une sorte d'écorce; et ces Corallinées, où nous ne pouvons distinguer que des expansions de la nature d'une corne animale molle, recouvert d'une couche calcaire, analogue à celle dont se forme l'axe des Psychodiés de la troisième classe, les Lithozoaires; et jusqu'au test des Animaux supérieurs, par l'introduction des substances calcaires dans les tissus cartilagineux. (B.)

\* PHYXALLIUM, BOT. CRYPT. L'un de ces genres à peine caractérisés, qu'il est impossible de reconnaître, et que Rafinesque établit parmi les Hydrophytes, près de son *Myrsidrum* et de son *Physidrum*. V. ces mots. (B.)

PHYXIMILON, BOT. PHAN. L'un des synonymes anciens de Bananier. V. ce mot. (B.)

\* PIA, BOT. PHAN. Tandis qu'on trouve dans l'herbier de S. Vaillant ce nom caraïbe donné à l'*Eupatorium odoratum* par Surian, le *Tacca pinatifida* reçoit le même nom chez les insulaires d'Otaïti. (B.)

\* PIABA, POIS. Marcgraaff cite sous ce nom un petit Poisson des eaux douces du Brésil, qui paraît être un Saumon du sous-genre Piabuque. (B.)

PIABUQUE, *Piabucus*, POIS. Sous-genre de Saumon. V. ce mot. (B.)

\* PIALLEUR, OIS. (Barrère.) L'un des noms de pays de l'Aura. V. CATHARTE. (B.)

\* PIALLING, OIS. Dans le Catalogue de sir Raffles, ce nom est donné à un Oiseau de Sumatra qui est le *Psittacus malaccensis*, Lath., nommé aussi quelquefois *Tanow*. (LESS.)

\* PIAMICH. BOT. PHAN. (Flore du Pérou.) Nom de pays du *Clarisia biflora*. *V. CLARISIA*. (B.)

\* PIAMPIAM. OIS. Sous ce nom brésilien, Maximilien de Neuwied a décrit une espèce nouvelle de Corbeau qu'il a nommée *Corvus cyano-leucus*, It. T. III, p. 117. (LESS.)

\* PIAN. MAM. SYN. de Crabier à la Guiane. *V. DIDELPHE*. (B.)

\* PIANE. BOT. PHAN. Même chose que Curaré. *V. ce mot*. (B.)

\* PIANHAU. OIS. Pour Piauhaus dans l'article CORACINE du présent Dictionnaire. *V. PIAUHAU*. (B.)

PIAPAU. BOT. PHAN. L'un des noms vulgaires du *Ranunculus bulbosus*, L. *V. RENONCULE*. (B.)

\* PIAPAC. OIS. (Levaillant.) Syn. de *Corvus senegalensis*, Lath. *V. CORBEAU*. (B.)

PIARANTHUS. BOT. PHAN. Genre de la famille des Asclépiadées et de la Pentandrie Digynie, L., établi par R. Brown (*Transact. Wern. soc.*, 1, pag. 23) qui lui a imposé les caractères essentiels suivans : corolle campanulée, quinquéfide, charnue ; couronne staminale simple, à cinq folioles dentées et en forme de crête sur le dos ; masses polliniques fixées par la base, l'un des bords cartilagineux pellucide ; stigmate mutique. Ce genre est formé aux dépens des *Stapelia* des auteurs. Les deux espèces sur lesquelles il a été constitué sont les *Stapelia pulla* et *punctata* de Mason. Elles croissent au cap de Bonne-Espérance ainsi que la plupart des autres *Stapélies*. (G..N.)

\* PIASOCCA. OIS. Nom que portent au Brésil les *Jacanas*, et plus particulièrement le *Parra Jacana* de Linné. (LESS.)

\* PIAT. OIS. (Salerne.) L'un des noms vulgaires de la Pie. *V. CORBEAU*. (DR..Z.)

\* PIAU. POIS. On connaît sous ce nom un Poisson nouveau d'Amérique, mentionné dans le Voyage au Brésil du prince Maximilien de Neuwied, et

qui est le *Salmo Fredericii*. (LESS.)

PIAUHAU. *Querula*. OIS. Vieillot a institué sous ce nom un genre de sa famille des Baccivores, pour y placer un Oiseau qui, dans le présent Dictionnaire, a été décrit sous le nom mal orthographié de Pianhaus à l'article CORACINE. *V. ce mot*. (B.)

PIAYE. OIS. Espèce du genre Coua. *V. ce mot*. (B.)

\* PIAZORUS. INS. Schöenherr donne ce nom (*Curcul. dispos. method.*, etc., p. 503) à un sous-genre dépendant de son genre *Zygops*, et ayant pour types les *Rhinchaenus Pleuronectes* et *Cerastes* de Fabricius. *V. ZYGOPS*. (G.)

PIBOU, PIBOULE ET PIBOULADE. BOT. PHAN. Noms vulgaires du Peuplier noir dans les parties méditerranéennes du midi de la France. (B.)

PIBOULADO. BOT. CRYPT. (*Cham-pignons*.) *V. ÆGERITE*.

PIC. *Picus*. OIS. Genre de l'ordre des Zygodactyles. Caractères : bec long ou médiocre, droit, angulaire, comprimé, tranchant surtout vers la pointe qui souvent se trouve émoussée par l'usage ; arête droite ; narines placées à la base du bec, ovales, ouvertes, cachées par des poils dirigés en avant ; pieds robustes, propres à grimper ; ordinairement quatre doigts, rarement trois, deux devant ; deux ou un seul en arrière ; ceux-ci entièrement divisés, les premiers soudés à leur base ; queue composée de douze rectrices et quelquefois dix seulement plus ou moins étagées, à tige ou baguette forte, roide, élastique, terminée par une pointe qui aide à faire de cet organe un point d'appui solide ; ailes médiocres ; la première rémige très-courte, la troisième ou la quatrième la plus longue.

Rien n'est plus en harmonie avec le caractère sauvage des Pics que la vivacité, la bizarre distribution des couleurs dont leur plumage est orné. On y remarque rarement fusion de

nuances; les dures oppositions du noir et du jaune, du rouge sanguin et du vert rendent asscz bien la rudesse des mœurs de ces Oiseaux. Constamment à la poursuite d'une petite proie, qui jamais ne suffit pour satisfaire complètement leur appétit, l'on voit ces Oiseaux accrochés tout le jour au tronc des arbres, en parcourir la surface en tous sens, frappant d'un bec épais et robuste l'écorce souvent rebelle, afin d'en expulser l'Insecte demi-né qui, à l'abri des vicissitudes de l'atmosphère, attendait l'époque de ses dernières métamorphoses. Les Fourmis sont une grande ressource pour les Pics alors que les Insectes viennent à manquer sous l'écorce des arbres. Ayant recours aux fourmilières, ils se mettent à l'affût à l'entrée d'une galerie souterraine, y enfoncent la langue, l'y laissent jusqu'à ce qu'un nombre suffisant de Fourmis en couvre les parois gluantes, la retirent, avalent les Insectes, et recommencent le même manège jusqu'à ce qu'ils aient à peu près dépeuplé toute la république. Les Pics ont le vol brusque, court et assez rapide; vivant solitaires dans les forêts, ils n'en sortent que pressés par la détresse; ils préfèrent la mort à l'esclavage, mais ils ne s'y résignent que lorsque la fatigue et l'épuisement les surprennent au milieu des efforts qu'ils font avec leur bec pour percer les murs de leur prison. C'est aussi avec leur bec cunéiforme qu'ils creusent dans le tronc des arbres un trou assez profond pour y déposer le fruit de leurs amours et soigner l'éducation de leurs petits jusqu'à ce qu'ils soient en état de pourvoir eux-mêmes à tous leurs besoins. Les jeunes, comme les femelles, se distinguent des adultes par l'absence d'un bandeau rouge qui est l'apanage masculin dans la plupart des espèces. Tous les Pics ont l'habitude de se retirer la nuit dans des trous. Il est même certaines espèces qui adoptent des anfractuosités de rochers inaccessibles à d'autres qu'à elles, vers lesquelles on les voit

chaque soir diriger leur vol. Le retour vers les contrées tropicales où les Pics se retirent pendant l'hiver, s'effectue déjà dès les premiers jours d'octobre pour les individus qui se sont le plus avancés vers le Nord. Le genre est nombreux en espèces, et si l'on en excepte l'Australie où l'on n'en a pas encore observé, on trouve des Pics partout.

**PIC AUX AILES DORÉES**, *Picus auratus*, Lath.; Vieill., Ois. de l'Amérique septentrionale, pl. 225; Buff., pl. enlum. 695. Parties supérieures brunes, rayées de noirâtre; sommet de la tête et cou d'un gris plombé; occiput d'un rouge vif; moustaches noires; croupion blanc; tectrices caudales variées de noir et de blanc; tiges des rémiges et des rectrices d'un brun jaune doré; devant du cou d'un cendré vineux; un large croissant noir sur la poitrine; parties inférieures blanchâtres, lavées de rousâtre; bec noir; pieds bruns. Taille, onze pouces. Amérique septentrionale.

**PIC D'Auvergne**. *V. TICHODROME ÉCHELETTE.*

**PIC D'AZZARA**. *V. PIC VERT DORÉ.*

**PIC A BAGUETTES DORÉES**. *V. PIC AUX AILES DORÉES.*

**PIC A BEC ET A DOS BLANCS**, *Picus albirostris*, Vieill. Parties supérieures blanches; tête et cou noirs; une huppe rouge; méat auditif couvert de plumes à moitié noires et blanches; nuque et doubles moustaches blanches; rémiges et rectrices noires; parties inférieures noires, rayées transversalement de blanc; bec d'un blanc corné, rougeâtre à la base de la mandibule inférieure. Taille, douze pouces six lignes. De Cayenne.

**PIC A BEC D'IVOIRE**, *Picus principalis*, Gmel., Buff., pl. enlum. 690. Plumage noir; tête ornée d'une huppe rouge dans le mâle; un trait blanc qui part de l'angle du bec et descend de chaque côté du cou; un large miroir blanc sur les tectrices alaires; bec blanc; pieds bruns. Taille, dix-huit pouces. Amérique septentrionale.

**PIC DU BENGALÉ**, *Picus bengalensis*, Gmel. Parties supérieures d'un jaune doré, avec les ailes noires, tachetées de blanc; une huppe rouge; un trait noir partant de l'œil et descendant sur le derrière du cou; gorge noire, tachetée de blanc; abdomen blanc, largement tacheté de noir; rectrices noires; bec et pieds bruns. Taille, douze pouces.

**PIC BORÉAL**, *Picus borealis*, Vieill., Ois. de l'Amérique septentrionale, pl. 122. Parties supérieures noires, rayées transversalement de blanchâtre sur le dos et le croupion; tectrices alaires et rémiges tachetées de blanc; un trait transversal rouge sur l'occiput; une large marque blanche sur les côtés de la tête; moustaches noires; narines, gorge et parties inférieures blanches, tachetées de noir sur les côtés du cou, la poitrine, le ventre et les flancs dont la nuance passe au gris; rectrices latérales blanches, variées de noir sur les barbes internes; bec et pieds noirs. Taille, sept pouces.

**PIC BRUN-DORÉ**, *Picus subauratus*, *Picus auratus*, Vieill. Parties supérieures brunâtres, avec le bord des plumes d'un jaune doré qui se reflète en jaune pâle ou verdâtre; œil placé entre deux bandes jaunes qui se réunissent vers l'occiput; une tache d'un brun sombre derrière l'œil; occiput lavé de cramoisi; menton orangé; parties inférieures blanchâtres, avec des zones olivâtres; bec et pieds bruns. Taille, huit pouces. Du Brésil.

**PIC DE LA CAFRERIE**. *V.* **PIC PROMÉPIC**.

**PIC A CAMAIL ROUGE**, *Picus erythrocephalus*, Gmel.; Buff., pl. enl. 17. Parties supérieures noires; tête et cou rouges; un large miroir blanc; poitrine rouge, séparée des parties inférieures qui sont blanches, par un croissant noirâtre; bec et pieds noirâtres. Taille, huit pouces. Amérique septentrionale. Le jeune, *Picus obscurus*, Lath., a la tête finement tachetée de noir sur le devant.

**PIC DU CAP DE BONNE-ESPÉRANCE**, *Picus aurantius*, Lath. Parties supé-

rieures d'un jaune orangé, avec le croupion et les tectrices caudales noirâtres; sommet de la tête rouge; deux stries blanches sur les côtés de la tête; occiput et côtés du cou noirâtres; joues, gorge et devant du cou grisâtres, avec le bord des plumes noirâtre; tectrices alaires moyennes d'un brun noirâtre, terminées de grisâtre, les grandes d'un vert-olivâtre doré; rémiges et rectrices noires; tectrices caudales inférieures rayées transversalement, et bordées de noir; bec et pieds d'un cendré bleuâtre. Taille, dix pouces six lignes.

**PIC CARDINAL DE L'ILE DE LUÇON**. *V.* **GRAND PIC VARIÉ DE L'ILE DE LUÇON**.

**PIC CAROLIN**, *Picus carolinus*, Gmel.; Buff., pl. enlum. 692. Parties supérieures noirâtres, tachetées de blanc; sommet de la tête rouge; parties inférieures grises, lavées de rouge; bec et pieds cendrés. Taille, dix pouces. Le jeune a la tête et le cou d'un brun cendré jusqu'à l'âge de trois ans. La femelle a le front cendré et le reste de la tête noir. De l'Amérique septentrionale.

**PIC CASQUÉ**, *Picus galeatus*, Nutt.; Temm., Ois. color., pl. 171. Parties supérieures noires, lavées de roussâtre; sommet de la tête garnie d'une huppe rouge, composée de plumes relevées et étagées; narines, joues, menton et gorge rougeâtres; moustaches rouges; méat auditif couvert de petites plumes rayées transversalement de noir et de blanchâtre; côtés du cou blancs; poitrine noirâtre; tachetée de roussâtre; parties inférieures grisâtres, rayées transversalement de noirâtre et de roussâtre; bec blanchâtre, cendré à la base; pieds noirâtres. Taille, onze pouces. Du Brésil.

**PIC CENDRÉ**, *Picus canus*, Gmel.; *Picus norvegicus*, Lath.; *Picus viridicanus*, Meyer. Parties supérieures d'un vert olivâtre; front d'un rouge cramoisi; un trait noir entre l'œil et le bec; moustaches noires; sommet de la tête strié de noir; joues, occiput et cou d'un cendré clair; rémiges

vertes, tachetées de blanc à l'extérieur; rectrices brunes, les deux intermédiaires rayées de noirâtre; parties inférieures d'un cendré verdâtre; bec cendré; iris rouge; pieds bruns. Taille, douze pouces. La femelle n'a point de rouge; elle est d'une teinte plus grisâtre. D'Europe.

**PIC DES CHAMPS**, *Picus campestris*, Vieill. Parties supérieures rayées de noir et de blanc-olivâtre; sommet de la tête et gorge d'un noir foncé; une large bande dorée entre l'œil et l'oreille entourant l'occiput et descendant de chaque côté du cou pour former un large plastron jaune sur la poitrine; rectrices noires, les latérales rayées de jaune extérieurement; parties inférieures rayées de noir, d'olivâtre et de blanchâtre; bec et pieds gris. Taille, onze pouces. Amérique septentrionale.

**PIC CHEVELU**, *Picus villosus*, Lath.; Vieill., Ois. de l'Amérique septentrionale, 121. Parties supérieures noires, variées de blanc sur les rémiges, les rectrices et les tectrices alaires; front roux; sommet de la tête noir; occiput rouge; une bande blanche au-dessus des yeux; une bande noire qui part de l'œil et se termine à l'occiput; une autre bande blanche bordée de noir qui de l'angle du bec se dirige, en s'élargissant, sur les côtés du cou; parties inférieures blanches, lavées de brunâtre dans les femelles; bec et pieds noirs. Taille, neuf pouces. Amérique septentrionale.

**PIC A CHEVRON D'OR**, *Picus occipitalis*, Valenc. Parties supérieures d'un bleu noirâtre; tête, gorge et poitrine noirs; un peu de rouge sur l'abdomen, avec le reste des parties inférieures brunâtre; une espèce de chevron d'un jaune doré sur l'occiput; bec et pieds cendrés. Taille, huit pouces. De Cayenne.

**PIC A COLLIER**, *Picus torquatus*, Wils., Orn. amér., pl. 20. Parties supérieures noires, irisées de verdâtre; un large collier blanc, qui, du cou, s'étend sur la poitrine; front, menton, joues et abdomen d'un beau

rouge foncé; parties inférieures noires; bec et pieds cendrés. Taille, onze pouces. De l'Amérique septentrionale.

**PIC A COU JAUNE**, *Picus flavicollis*, Vieill. Parties supérieures brunes, striées de blanchâtre; tête garnie d'une huppe d'un brun marron; côtés de la tête et du cou jaunes; gorge noire; parties inférieures blanchâtres, rayées de brun; rémiges et tectrices alaires brunes, monchetées de blanc; rectrices latérales blanchâtres tachetées de brun; bec brun; pieds rougeâtres. Taille, huit pouces six lignes. Du Brésil.

**PIC A COU ROUGE**, *Picus rubricollis*, Lath.; Buff., pl. enlum. 612. Parties supérieures d'un brun noirâtre; tête et cou rouges; parties inférieures fauves, variées de rouge vers la poitrine; rémiges et rectrices noires; bec blanchâtre; pieds gris. Taille, quinze pouces. De la Guiane.

**PIC COURONNÉ**, *Picus coronatus*, Illig. Parties supérieures noires; front et dessous de la gorge d'un beau jaune doré; occiput rouge; poitrine d'un gris roussâtre; abdomen rouge; flancs bruns, rayés de roux; bec et pieds noirâtres. Taille, huit pouces. La femelle a l'occiput noir. De l'Amérique méridionale.

**PIC A CRAVATE NOIRE**, *Picus multicolor*, Gmel. Parties supérieures d'un brun marron; sommet de la tête roux; moustaches rouges; poitrine noirâtre; abdomen d'un roux pâle; rectrices rousses, rayées et terminées de noir; bec et pieds gris. Taille, douze pouces. La femelle a le front gris et point de moustaches. De Cayenne.

**PIC A DEMI-BEC**, *Picus semirostris*, Lath. Parties supérieures d'un cendré brunâtre; tête brune, avec l'extrémité des plumes jaunâtres; rémiges brunâtres; rectrices brunes, tachetées de blanc à l'extrémité; bec cendré; pieds bruns. Taille, dix-sept pouces. De l'Inde.

**PIC EN DEUIL**, *Picus funebris*, Valenc. Plumage d'un noir cendré, avec

la gorge très-finement ponctuée de blanc; bec et pieds noirâtres. Taille, treize pouces. Des Philippines.

PIC DOMINICAIN, *Picus dominicanus*, Vieill. Parties supérieures noires; sommet de la tête, auréole des yeux et ventre jaunâtres; moustaches noires; rémiges noires, rayées de brun; parties inférieures blanches; bec et pieds noirs. Taille, dix pouces et demi. Du Brésil.

PIC A DOS BLANC. V. PIC LEUCONOTE.

PIC A DOS ROUGE, *Picus erythronotos*, Vieill. Parties supérieures d'un rouge incarnat; sommet de la tête et gorge noirs, pointillés de blanc; occiput garni de longues plumes rouges formant une huppe pendante; une ligne blanche de chaque côté du cou; grandes tectrices alaires d'un brun rouge, avec les barbes internes noires, tachetées de blanc; croupion varié de rouge, de vert et de noir; rectrices étagées, noires; poitrine et abdomen noirâtres, tachetés de blanc; bec et pieds noirs. Taille, neuf pouces. De Java.

PIC A DOUBLES MOUSTACHES, *Picus mystacus*, Levaill. Ois. d'Afr., pl. 251 et 252. Parties supérieures olivâtres, rayées en zig-zag de jaunâtre; joues et gorge blanches; moustaches noires; front noir, piqueté de roussâtre; occiput rouge; rémiges et rectrices d'un brun olivâtre, tachetés de jaune, avec les tiges d'un jaune doré; devant du cou blanc, tacheté d'olivâtre; parties inférieures brunâtres, rayées de blanc; bec et pieds noirâtres. Taille, neuf pouces. La femelle a l'occiput noir. De la Cafrerie.

PIC ÉCAILLÉ, *Picus squamosus*, Vieill. Parties supérieures vertes; tête d'un gris foncé; moustaches noires; un trait oculaire noir; lorum et joues d'un gris brun; parties inférieures grises, tachetées de noir et de blanc; bec noir; pieds bruns. Taille, sept pouces. De la Guiane.

PIC EPEICHE, *Picus major*, L.; Buff., pl. enl. 196 et 595. Parties supérieures noires; un bandeau blanc; occiput rouge; une large bande noi-

re partant du bec et se divisant en deux rameaux dont l'un forme moustache et l'autre descend en s'élargissant vers la poitrine; tempes, une tache sur la partie latérale du cou; scapulaires moyennes; tectrices alaires et parties inférieures d'un blanc pur; rémiges noires, tachetées de blanc; rectrices noires, les latérales terminées de blanc, avec quelques taches noires; abdomen et tectrices caudales inférieures rouges; bec et pieds noirâtres; iris rouge. Taille, neuf pouces. La femelle n'a point de rouge à l'occiput. Les jeunes ont le front d'un gris roussâtre; l'occiput noir, le noir lavé d'une teinte brune et le blanc sali de brunâtre. De l'Europe.

PIC EPEICHETTE, *Picus minor*, L.; Buff., pl. enlum. 598. Parties supérieures noires, tachetées de blanc; front, région des yeux, côtés du cou et parties inférieures d'un blanc finement strié de noir sur la poitrine et les flancs; sommet de la tête rouge; occiput, nuque, haut du dos et tectrices alaires noirs; moustaches noires, descendant sur les côtés du cou; rectrices latérales terminées de blanc et rayées de noir; bec et pieds noirâtres; iris rouge. Taille, cinq pouces six lignes. La femelle n'a pas de rouge sur la tête; son plumage est en général plus nuancé de brun et couvert de taches plus nombreuses. De l'Europe.

PIC A FACE ROUGE, *Picus erythropros*, Valenc. Parties supérieures noires, de même que la gorge et la poitrine; joues, sommet de la tête et oreilles rouges; un trait blanc qui part de l'angle du bec et descend de chaque côté de la poitrine; parties inférieures rayées de blanc grisâtre; bec et pieds cendrés. Taille, treize pouces. Du Brésil.

PIC A FRONT GRIS, *Picus rubiginosus*, Swainson. Parties supérieures d'un vert olivâtre; front d'un gris bleuâtre; auréole des yeux blancs; moustaches rouges; parties inférieures noirâtres, rayées de blanchâtre; bec et pieds noirs. Taille, six pouces.

La femelle n'a pas de moustaches. De l'Amérique méridionale.

**PIC A FRONT JAUNE**, *Picus flavifrons*, Vieill. Parties supérieures noires, avec le croupion blanc; front, gorge et devant du cou jaunes; tête, nuque, poitrine et ventre rouges; le reste des parties inférieures rayées de noir et de jaunâtre; bec et pieds bruns. Taille, sept pouces six lignes. La femelle a une bande blanche sur le milieu du dos; le bas du devant du cou d'un jaune obscur; le milieu de la poitrine et du ventre d'un rouge foncé. Du Brésil.

**PIC A FRONT TACHETÉ**, *Picus maculosus*. Parties supérieures d'un vert olivâtre; sommet de la tête noir, finement tacheté de roussâtre; parties inférieures blanchâtres, rayées de noir et d'olivâtre; bec et pieds bruns. Taille, huit pouces. Du Sénégal.

**PIC DE GOA**, *Picus Goensis*, Gm. Parties supérieures d'un vert olivâtre; rectrices, rémiges et tectrices alaires noires; poignet rouge; gorge noire, finement tachetée de blanc; parties inférieures blanches, largement tachetées de noir; bec et pieds couleur de corne. Taille, onze pouces.

**PIC GOERTAN**, *Picus Goertan*, Lath.; Buff., pl. enlum. 520. Parties supérieures d'un gris brun, olivâtre; tectrices alaires tachetées de blanchâtre; sommet de la tête et croupion rouges; parties inférieures d'un gris jaunâtre; bec et pieds d'un gris bleuâtre. Taille, onze pouces. Du Sénégal.

**PIC A GORGE CITRINE**, *Picus polyzonus*, Valenc. Parties supérieures d'un vert olive-foncé; sommet de la tête olivâtre; moustaches jaunes descendant sur les côtés du cou; gorge d'un jaune pâle, séparée des moustaches par un trait olive; rectrices noirâtres en dessus, jaunâtres en dessous; parties inférieures rayées d'olive et de jaunâtre; bec et pieds bruns. Taille, dix pouces. Du Brésil.

**PIC A GORGE JAUNE**, *Picus ictercephalus*, Lath.; Buff., pl. enl. 784. Plumage d'un brun olivâtre, tacheté de blanc sur les parties inférieures;

sommet de la tête et moustaches rouges; tête et cou jaunes; bec et pieds d'un gris bleuâtre. Taille, sept pouces. De la Guiane.

**PIC GORGERET**, *Picus mentalis*, Temm., pl. color. 584. Parties supérieures vertes; occiput garni d'une huppe jaune entourée de plumes rousses qui s'étendent de chaque côté du cou et en avant de la gorge; sourcils et joues d'un brun roussâtre; rémiges noirâtres, parsemées de grandes taches régulières roussâtres; tectrices alaires d'un beau rouge carmin; rectrices noires; gorge noire, avec le bord des plumes blanc; parties inférieures vertes, nuancées de jaune; bec bleuâtre; pieds bruns. Taille, onze pouces six lignes. La femelle a le plastron plus étendu et la gorge rousse. De Java.

**PIC A GORGE ROUGEATRE**, *Picus rubidicollis*, Vieill., Ois. de l'Amér. septentr., pl. 117. Parties supérieures noires, irisées de bleu et de vert; front, auréole des yeux, croupion et tectrices caudales supérieures d'un blanc pur; gorge, poitrine et ventre rouges; flancs d'un gris brun; tectrices subcaudales grises; bec et pieds noirs. Taille, huit pouces six lignes. La femelle a les parties inférieures grises; un plastron brun sur le haut de la poitrine, et qui se prolonge en pointe jusqu'à la queue. De l'Amérique septentrionale.

**GRAND PIC HUPPÉ A TÊTE ROUGE DE CAYENNE**. *V. PIC A COU ROUGE.*

**GRAND PIC NOIR A BEC BLANC**. *V. PIC A BEC D'IVOIRE.*

**GRAND PIC RAYÉ DE CAYENNE**, *Picus melanochloros*, Lath., pl. enl. 719. Tout le plumage varié de noir et de jaune disposé en taches lunulées; occiput orné d'une huppe d'un rouge orangé; une tache pourpre à l'angle du bec; front noir; auréole des yeux blanche; rectrices extérieures rayées de noir et de brun; bec et pieds noirâtres. Taille, douze pouces.

**GRAND PIC VARIÉ DE L'ILE DE LUCÇON**, *Picus Cardinalis*, Lath. Parties supérieures noires, avec les petites tectrices alaires rayées de blanc, et

leurs tiges jaunes ; sommet de la tête et nuque rouges ; trait oculaire blanc, qui descend sur les côtés du cou ; parties inférieures blanches, striées de noir ; bec et pieds noirâtres. Taille, douze pouces.

GRAND PIC VARIÉ DU MEXIQUE, *Picus tricolor*, Lath. Parties supérieures noires ; une large bande blanche derrière l'œil ; plumes scapulaires blanches ; rémiges et rectrices noires, variées de blanc ; parties inférieures blanches, nuancées de rouge vers l'abdomen ; bec blanc ; pieds noirâtres. Taille, douze pouces.

PIC GRENADIN, *Picus puniceus*, Horsf. ; Temm. , Ois. color. , pl. 425. Plumage vert, avec une teinte olivâtre en dessous, parsemée de petites taches plus claires ; sommet de la tête garni d'une huppe de plumes rouges, terminées de jaune ; moustaches et tectrices alaires rouges ; rémiges noirâtres, marquées intérieurement de petites bandes blanchâtres ; rectrices noires ; bec d'un gris de corne, jaunâtre en dessous ; pieds bruns. Taille, neuf pouces. De Java.

PIC GRIS RAYÉ. VAR. DU PIC CAROLIN.

PIC GRIVELÉ DE L'ÎLE DE LUÇON. *V. PIC PALALACA.*

PIC GUTTURAL, *Picus gutturalis*, Valenc. *V. PIC MEUNIER.*

PIC HAUSSE-COL NOIR, *Picus pectoralis*, Lath. Parties supérieures d'un brun matron, varié de lignes lunulées, noirâtre sur les ailes et le dos ; rectrices et parties inférieures rousses, tachetées de noir ; un large croissant noir sur la poitrine ; bec gris ; pieds bruns. Taille, huit pouces. De l'Australasie.

PIC HIRONDISACÉ, *Picus hirundinaceus*, Lath. ; Buff. , pl. enl. 694, fig. 2. Parties supérieures noires ; sommet de la tête et poitrine rouges ; sourcils, croupion et tectrices caudales blancs ; rectrices, gorge et haut de la poitrine noirs ; le reste des parties inférieures blanc, rayé de noir ; quelques plumes jaunes à l'occiput ; bec et pieds gris. Taille, huit pouces. La femelle n'a ni rouge ni jaune à

la tête. De l'Amérique méridionale.

PIC HUPPÉ DE LA CAROLINE. *V. PIC A BEC D'IVOIRE.*

PIC A HUPPE PAILLÉE, *Picus flavescens*, Lath. Parties supérieures noires, tachetées de jaune sur le dos et les ailes ; occiput garni d'une huppe jaune pâle ; moustaches rouges ; joues, gorge et cou jaunes ; parties inférieures noires ; bec et pieds gris. Taille, dix pouces. La femelle a les moustaches noires, tachetées de blanc. Du Brésil.

PIC A HUPPE ROUGE, *Picus pileatus*, Lath. ; Vieill. , Ois. de l'Amér. septentr. , pl. 110. Parties supérieures noires ; huppe et moustaches rouges ; deux bandes noire et blanche de chaque côté de la tête qui est d'un gris noirâtre ; menton et poignets blancs ; parties inférieures noirâtres, oodées de gris ; bec et pieds noirs. Taille, seize pouces. De l'Amérique septentrionale.

PIC A HUPPE VERTE, *Picus chloropus*, Vieill. Parties supérieures vertes ; occiput garni d'une huppe variée de vert et de jaunâtre ; sourcils et ligne suboculaire pointillés de jaune ; rémiges tachetées extérieurement de blanc jaunâtre ; gorge et devant du cou verdâtres ; parties inférieures rayées en zig-zag de blanchâtre et de vert. Bec et pieds bruns. Taille, huit pouces. Du Bengale.

PIC DES INDES, *Picus indicus*, Gerini. Espèce douteuse qui paraît devoir appartenir plutôt au genre Barbu.

PIC JAUNE. *V. PIC VERT.*

PIC JAUNE DE CAYENNE, *Picus flavicans*, Lath. ; *Picus exalbidus*, Gmel. ; Buff. , pl. enl. , 509. Parties supérieures brunâtres, frangées de jaunâtre ; occiput garni d'une huppe jaune pâle ; tête, cou et partie du dos jaunes ; une double moustache rouge ; rémiges et rectrices noires ; parties inférieures d'un jaune d'ocre. Bec gris ; pieds bruns. Taille, dix pouces. La femelle n'a pas de moustaches rouges.

PIC JAUNE DE PERSE, *Picus persicus*, Lath. Parties supérieures jaunâtres, variées de ferrugineux ; der-



rière de la tête, gorge et parties inférieures jaunes. Bec et pieds noirâtres. Taille, douze pouces. On le considère comme une variété du Pic vert.

**PIC JAUNE RAYÉ DE NOIR.** *V.* PIC A HUPPE PAILLÉE.

**PIC JAUNET.** *V.* PIC JAUNE DE CAYENNE.

**PIC JAUNE TACHETÉ DE CAYENNE.** *V.* PIC MORDORÉ.

**PIC KERELLA,** *Picus bengalensis*, Var., Lath. Parties supérieures noires; sommet de la tête varié d'un grand nombre de taches blanches; huppe, milieu du dos et partie des tectrices alaires d'un beau rouge; rémiges brunes, tachetées de blanc; rectrices d'un brun noirâtre; gorge et poitrine brunâtres, irrégulièrement tachetées de brun. Bec d'un gris bleuâtre; pieds bruns. Taille, huit pouces. De l'Inde.

**PIC LABOUREUR,** *Picus olivaceus*, Lath. Parties supérieures d'un brun olivâtre, tacheté et vermiculé de fauve; gorge et devant du cou d'un brun sombre, tacheté de fauve; poitrine, milieu du ventre et croupion rouges; flancs brunâtres. Bec noir; pieds bruns. Taille, dix pouces. Du cap de Bonne-Espérance.

**PIC LEUCONOTE,** *Picus leuconotus*, Bechst. Parties supérieures variées de blanc et de noir; front d'un blanc jaunâtre; sommet de la tête et occiput rouges; joues, côtés et devant du cou, poitrine, milieu du ventre, dos et croupion blancs; une bande déliée, noire, partant de l'angle du bec, ceignant la nuque et descendant en s'élargissant sur les côtés de la poitrine; tectrices alaires noires, coupées par de larges bandes blanches; rémiges noires, largement tachetées de blanc; rectrices intermédiaires noires; les latérales blanches, avec quelques taches noires; abdomen et tectrices subcaudales d'un rouge cramoisi; flancs d'un rouge rose, avec des taches longitudinales noires. Bec et pieds noirs; iris orangé. Taille, dix pouces huit lignes. La femelle a la tête noire. De l'Europe.

**PIC LEWIS.** *V.* PIC A COLLIER.

**PIC DE MACÉ,** *Picus Macei*, Cuv., Temm., Ois. color., pl. 59, fig. 2. Parties supérieures noires, rayées de blanc; front cendré; tête d'un rouge foncé; rectrices noires; les deux latérales rayées de blanc; joues et gorge blanches; une bande noire sur les côtés du cou; parties inférieures blanchâtres, tachetées de brunâtre; tectrices subcaudales rouges. Bec et pieds noirs. Taille, six pouces un quart. Du Bengale.

**PIC MACULÉ,** *Picus varius*, Lath., Wils., Amér. Orn., pl. 9, fig. 2; Vieill., Orn. Amér., pl. 118; Ch. Bonap., Amér. Orn., 1, pl. 8, fig. 1 et 2. Parties supérieures noires, variées de taches lunulées d'un gris olivâtre; sommet de la tête rouge; occiput noir; nuque d'un blanc grisâtre; une petite bande grise derrière l'œil; une bande blanchâtre qui part des narines et descend de chaque côté du cou; rémiges noires tachetées et terminées de blanc; grandes et petites tectrices alaires noires; les moyennes blanches extérieurement; rectrices noires; les latérales tachetées et bordées de blanc; gorge blanchâtre; poitrine jaunâtre, tachetée de gris; parties inférieures d'un jaune sale, avec des taches lunulées noirâtres. Bec cendré; pieds bruns. Taille, huit pouces. La femelle a le sommet de la tête noir, avec quelques petites taches rouges près des narines; les joues et les côtés du cou d'un jaune sale, tachetées de gris; un hausse-col noir qui encadre la gorge. De l'Amérique septentrionale.

**PIC DE MALACCA,** *Picus malaccensis*, Lath. Parties supérieures d'un gris rougeâtre; sommet de la tête rouge, ainsi que les petites tectrices alaires; les grandes d'un rouge brun extérieurement, tachetées de blanc à l'intérieur; croupion verdâtre rayé de brun; rectrices noires; gorge et devant du cou d'un jaune roussâtre; poitrines et parties inférieures d'un blanc roussâtre, rayé de noir. Bec et pieds noirs. Taille, dix pouces.

**PIC MAR**, *Picus medius*, L.; Pic varié à tête rouge, Buff., pl. enl. 611. Parties supérieures noires, avec les scapulaires, les tectrices alaires intermédiaires et des taches sur les rectrices blanches; front cendré; plumes du sommet de la tête et de l'occiput allongées et d'un rouge cramoisi; une bande brune peu apparente, partant de l'angle du bec, noircissant au-dessous des yeux et se dirigeant sur les parties latérales de la poitrine; celle-ci, le cou et les joues blanchâtres; rectrices noires; les latérales terminées de blanc, rayées de noir; abdomen et tectrices subcaudales d'un rouge cramoisi; flancs roses, tachetés longitudinalement de brun. Bec court, noirâtre, ainsi que les pieds; iris brun, entouré d'un cercle blanchâtre. Taille, huit pouces trois lignes. La femelle a aussi du rouge sur la tête, mais il est moins vif; les jeunes ont seulement un petit espace d'un rouge brunâtre, et leurs tectrices subcaudales sont seulement lavées de rose. De l'Europe.

**PIC MARCHEUR**. *V.* **PIC LABOUREUR**.

**PIC MEUNIER**, *Picus pulverulentus*, Tem., Ois. color., pl. 589. Plumage d'un gris noirâtre, paraissant recouvert d'une poussière cendrée; quelques-unes des plumes variées de fauve et de blanchâtre vers l'extrémité; front, lorum, joues et parties du sommet de la tête d'un gris blanchâtre; nuque et côtés du cou gris, pointillés de blanchâtre et de fauve; menton et gorge d'un jaune roussâtre. Bec d'un gris de corne, avec l'arête bleuâtre; pieds gris. Taille, dix-huit pouces. De Sumatra.

**PIC MINULE**, *Picus pubescens*, Lath., Vieill., Ois. de l'Amér. sept., pl. 122. Parties supérieures variées de blanc et de noir; front d'un gris roussâtre; tête noire; une bande rouge traversant l'occiput; bande oculaire blanche; plumes du méat auditif noires; petites tectrices alaires blanches, bordées de noir; les moyennes terminées par des taches

noires; parties inférieures rousses; abdomen blanc. Bec et pieds noirs. Taille, cinq pouces trois lignes. La femelle n'a point de rouge à l'occiput, et toutes les parties inférieures sont blanches. De l'Amérique septentrionale.

**PIC MINUTULE**, *Picus minutus*, Tem., Ois. color., pl. 197, fig. 2. Parties supérieures variées de bandes transversales brunes et fauves; occiput et croupion d'un rouge vif; front et sommet de la tête d'un brun isabelle; rémiges et rectrices brunes, largement rayées de fauve, avec leurs tiges d'un jaune doré; parties inférieures blanchâtres, tachetées de brun. Bec brun; pieds noirâtres. Taille, quatre pouces trois lignes. La femelle n'a point de rouge à l'occiput. Du Sénégal.

**PIC DE MONTAGNE**. *V.* **TICHODROME ÉCHELETTE**.

**PIC MORDORÉ**, *Picus cinnamomeus*, Lath., Vieill., Ois. de l'Amér. sept., pl. 5. Parties supérieures d'un brun roux; sommet de la tête garni d'une longue huppe jaune; moustachés rouges; quelques taches jaunâtres sur les épaules; croupion et tectrices caudales jaunes; premières rémiges et rectrices noires. Bec et pieds noirâtres. Taille, neuf pouces six lignes. La femelle n'a pas de moustaches; ses couleurs sont moins vives. De l'Amérique septentrionale.

**PIC A MOUSTACHES BLANCHES**, *Picus leucopogon*. Parties supérieures noires, avec le milieu du dos blanc; un trait blanc bordé de noir à l'angle du bec; occiput, oreilles et gorge rouges; parties inférieures noires. Bec blanc; pieds bruns. Taille, douze pouces. Du Brésil.

**PIC DE MURAILLE**. *V.* **TRICHODROME ÉCHELETTE**.

**PIC NOIR**, *Picus martius*, L.; Buff., pl. enl. 396. Tout le plumage d'un beau noir, à l'exception de la tête qui est entièrement rouge dans le mâle, et seulement vers l'occiput dans la femelle; quelquefois l'abdomen, chez les vieux individus, est nuancé de brun roussâtre; une partie

du tarse est emplumée. Bec d'un blanc bleuâtre, avec l'extrémité noire; iris blanc; pieds noirs. Taille, dix-sept pouces. De l'Europe.

**PIC NOIR A DOMINO ROUGE.** *V.* **PIC A CAMAIL ROUGE.**

**PIC NOIR HUPPÉ DE LA CAROLINE.** *V.* **PIC A BEC D'IVOIRE.**

**PIC HUPPÉ DE CAYENNE**, *Picus lineatus*, Lath.; Buff., pl. enl. 717. Parties supérieures noires; tête garnie d'une longue huppe rouge, ainsi que la nuque et les moustaches; une bande blanche, partant de l'angle des mandibules, descendant sur le cou, se termine sur les tectrices alaires; parties inférieures noires, rayées de blanc. Bec et pieds gris. Taille, onze pouces.

**PIC NOIR HUPPÉ DE LA LOUISIANE.** *V.* **PIC A HUPPE ROUGE.**

**PIC NOIR A HUPPE JAUNE**, *Picus melanoleucus*, Lath. Parties supérieures d'un brun noirâtre; front, nuque, sourcils, rémiges et rectrices noirs; une huppe d'un jaune rougeâtre; une bande blanche partant du bec, descendant sur le cou et le dos; croupion blanc; gorge noirâtre; parties inférieures blanchâtres, rayées transversalement de noir. Bec brun; pieds noirs. Taille, douze pouces.

**PIC NOIR HUPPÉ DE LA VIRGINIE.** *V.* **PIC A HUPPE ROUGE.**

**PIC NOIR ET JAUNE**, *Picus icteromelas*, Vieill. Parties supérieures jaunes, rayées de noir; sommet de la tête noir; occiput rouge; joues jaunes; moustaches d'un rouge foncé; bande oculaire d'un jaune obscur; rémiges noires, mouchetées de jaune, avec les tiges d'un jaune doré; rectrices noires, tachetées de jaune; gorge d'un gris jaunâtre, finement tachetée de noir; parties inférieures jaunes, mouchetées de noir. Bec noir; pieds bruns, avec les ongles jaunes. Taille, huit pouces et demi. Du Brésil.

**PIC NOIR A VENTRE FAUVE**, *Picus fulvigaster*. Parties supérieures noires; sommet de la tête, occiput, nuque et moustaches d'un rouge vif; joues, gorge et menton noirs, tache-

tés de blanc; base des barbes internes des rémiges blanche; cou et poitrine noirs; parties inférieures d'un fauve pâle, avec des raies noires sur les plumes qui recouvrent les cuisses. Bec noir; pieds gris. Taille, sept pouces. La femelle n'a que la nuque rouge. Java.

**PIC OLIVE**, *Picus capensis*, L., Levaill., Ois. d'Afrique, pl. 248 et 249. Parties supérieures d'un jaune brun tirant sur l'olivâtre; tête grise; occiput et croupion rouges; rémiges et rectrices d'un brun olive; poitrine olivâtre; le reste des parties inférieures tirant sur le cendré. Bec et pieds gris. Taille, sept pouces. La femelle a les nuances plus sombres et point de rouge à la nuque. De la Cafrerie.

**PIC OLIVE DU CAP DE BONNE-ESPÉRANCE.** *V.* **PIC LABOUREUR.**

**PIC ONDÉ ET TACHETÉ DE NUBIE**, *Picus nubicus*, Lath., Buff., pl. enl. 667. Parties supérieures brunâtres, variées de taches dorées et de lignes vermiculées noirâtres, blanches et roussâtres; plumes de la tête noires, terminées de blanc; occiput garni d'une huppe rouge; parties inférieures blanchâtres, largement tachetées de brunâtre. Bec et pieds noirs. Taille, sept pouces. La femelle n'a point de moustaches, et le jeune est privé de rouge à la nuque.

**PIC A OREILLES BICOLORES**, *Picus robustus*, Illig. Parties supérieures noires, avec le dos blanc; tête et cou rouges; méat auditif couvert de plumes grises, avec un trait blanc en dessous; parties inférieures rayées de roux et de noir. Bec et pieds bruns. Taille, treize pouces. Amérique méridionale.

**PIC OUENTOU.** *V.* **PIC NOIR HUPPÉ DE CAYENNE.**

**PIC PALALACA**, *Picus Philippinarum*, Lath., Buff., pl. enl. 691. Parties supérieures brunes variées de vert; plumes du sommet de la tête d'une certaine longueur, mélangées de roux pâle et de brun; tectrices alaires d'un roux jaunâtre; croupion et tectrices caudales d'un rouge car-

min; rectrices d'un brun noirâtre, traversées par une bande blanche; parties inférieures blanches, tachetées de noir. Bec et pieds noirs. Taille, onze pouces. Des Philippines.

PIC (PETIT) ÉPEICHE. *V.* PIC ÉPEICHETTE.

PIC (PETIT) AUX AILES DORÉES, *Picus fuscescens*, Vieill., Levaill., Ois. d'Afrique, pl. 255. Parties supérieures verdâtres, rayées de noir; rémiges et rectrices rayées de vert sur un fond plus obscur, avec les tiges d'un jaune doré; front gris; sommet de la tête rouge; occiput noir; joues et gorge d'un blanc grisâtre, tiquetées de noir; parties inférieures jaunâtres. Bec et pieds noirs. Taille, cinq pouces six lignes. La femelle a le sommet de la tête d'un brun noirâtre.

PIC (PETIT) A BAGUETTES DORÉES. *V.* PETIT PIC AUX AILES DORÉES.

PIC (PETIT) A GORGE JAUNE. *V.* PIC A GORGE JAUNE.

PIC (PETIT) DES MOLUQUES, *Picus moluccensis*, Lath., Buff., pl. enl. 478, fig. 2. Parties supérieures noires, ondées de blanc; tête, rémiges et rectrices brunes; parties inférieures blanchâtres, tachetées de brun. Bec et pieds noirâtres. Taille, quatre pouces neuf lignes.

PIC (PETIT) NOIR. *V.* PIC HIRONDINACÉ.

PIC (PETIT) OLIVE DE SAINT-DOMINGUE, *Picus passerinus*, Lath., Vieill., Ois. de l'Amér. sept., pl. 115. Parties supérieures d'un jaune olivâtre, avec les barbes internes des rémiges brunes, dentelées de blanchâtre; sommet de la tête rouge; les côtés d'un gris roussâtre; rectrices mélangées de gris et de brun; parties inférieures blanchâtres, rayées transversalement de brun. Bec et pieds gris. Taille, six pouces.

PIC (PETIT) RAYÉ DE CAYENNE, *Picus cayanensis*, Lath., Buff., pl. enl. 613. Parties supérieures d'un jaune olivâtre; front et gorge noirs; occiput rouge; côtés du cou blanchâtres; scapulaires et tectrices alaires d'un vert olive sombre, rayées transversalement de noirâtre; rémi-

ges noires, avec la tige et le bord externe jaune; le bord interne est frangé de blanc; rectrices noires; les six intermédiaires rayées d'olive; les deux latérales de noir et de roux, avec la tige jaune; parties inférieures d'un olive clair tacheté de noirâtre. Bec et pieds gris. Taille, sept pouces et demi.

PIC (PETIT) RAYÉ DU SÉNÉGAL, *Picus senegalensis*, Lath., Buff., pl. enl. 346, fig. 2. Parties supérieures d'un jaune fauve doré; sommet de la tête rouge; front et côtés bruns; tectrices alaires et croupion verdâtres; rectrices intermédiaires noires, les autres tachetées de jaune; parties inférieures variées de blanchâtre et de gris brun. Bec et pieds noirâtres. Taille, six pouces.

PIC (PETIT) VARIÉ. *V.* PIC ÉPEICHETTE.

PIC DES PHILIPPINES. *V.* PIC PALALACA.

PIC AUX PIEDS VÊTUS. *V.* PIC TRIDACTYLE.

PIC PITICO. Espèce douteuse qui paraît appartenir plutôt au genre Martin-Pêcheur.

PIC ROIGNARDÉ, *Picus percussus*, Temm., pl. color. 590. Parties supérieures d'un vert jaunâtre; face, front, bande sourcilière, joues et côtés du cou blancs; une bande noire s'étend sur les côtés du cou à partir de l'angle de l'œil; sommet de la tête, occiput, nuque et milieu de la poitrine d'un rouge éclatant; manteau et tectrices alaires d'un cendré verdâtre; rémiges noires, tachetées extérieurement de cendré; rectrices cendrées, rayées de noir; gorge noire; poitrine jaunâtre, tachetée largement de noir; milieu du ventre jaune; abdomen, cuisses et flancs blancs, rayés de noir. Bec et pieds noirs. Taille, huit pouces six lignes. La femelle a le sommet de la tête noir, strié de blanc. De Cuba.

PIC POINTILLÉ, *Picus punctatus*, Vieill. Parties supérieures grisâtres, variées de blanc et de noir; sourcils, bande qui traverse les joues et tempes blancs; moustaches d'un brun

marron; sommet de la tête noir, tiqueté de blanc; rémiges et rectrices grises, tachetées de blanc; gorge et devant du cou blanc; parties inférieures variées de noir et de blanc; bec et pieds noirs. Taille, douze pouces. De l'Afrique

**PIC A POITRINE ROUGE**, *Picus niger*, Lath.; *Picus ruber*, L. Parties supérieures noires; tête, cou et poitrine rouges; une ligne fauve sous l'œil; scapulaires terminées de jaunâtre; une strie blanche sur les tectrices alaires; rémiges et rectrices variées de blanc; parties inférieures variées de cendré et de noirâtre; milieu du ventre jaune; bec et pieds noirs. Taille, huit pouces. De Cayenne.

**PIC PUNCTUÉ**, *Picus punctulatus*. Parties supérieures vertes, ponctuées de blanchâtre sur les ailes; sommet de la tête et moustaches rouges; rectrices jaunes, rayées de brun; cou et poitrine gris, tiquetés de noir; abdomen d'un jaune olivâtre; bec et pieds bruns. Taille, neuf pouces. D'Afrique.

**PIC DE PORTO-RICCO**, *Picus portoricensis*. Parties supérieures noires, irisées de bleuâtre; gorge, poitrine et ventre rouges; front blanc; flancs gris; bec et pieds noirs. Taille, neuf pouces.

**PIC PROMÉPIC**, *Picus cafer*, Lath. Parties supérieures variées de noir et de blanc, plumes du sommet de la tête, des joues et de la gorge jaunes, terminées de rouge et de noir; rémiges et tectrices alaires variées de noir et de brun-marron; un large collier noir séparé de la gorge par une ligne blanche, et de la poitrine par un trait blanc et des lignes noires; poitrine et abdomen jaunes, striés de rouge; abdomen, cuisses et croupion rouges; bec jaunâtre; pieds bruns. Taille, huit pouces. D'Afrique.

**PIC A QUEUE COURTE**, *Picus brachyurus*, Vieill. Parties supérieures d'un brun rouge obscur, largement rayées de noir; occiput garni d'une huppe formée de longues plumes pendantes; tectrices alaires presque

aussi longues que les rémiges et même les rectrices; parties inférieures d'un rouge brun, rayé de noir; cou très-court; bec gris; pieds noirs. Taille, huit pouces. De Java.

**PIC RAYÉ**, *Picus striatus*, Lath.; Buff., pl. enlum. 281. Parties supérieures noirâtres, rayées de vert obscur; sommet de la tête rouge; front, joues et gorge gris; rémiges noirâtres, tachetées de jaune à l'extérieur, et de blanc intérieurement; croupion et tectrices caudales rouges; rectrices noires, les latérales bordées de gris; devant du cou et poitrine d'un gris brun; parties inférieures olivâtres; bec gris; pieds noirs. Taille, huit pouces. La femelle a le sommet de la tête noir et la nuque rouge. Des Antilles.

**PIC RAYÉ DU CANADA**. *V. PIC AUX AILES DORÉES.*

**PIC RAYÉ DE LA LOUISIANE**. *V. PIC CAROLIN* dont il est une variété.

**PIC RAYÉ DE BLANC**. *V. PIC CAROLIN.*

**PIC ROUGE (Belon)**. *V. PIC ÉPEICHE.*

**PIC ROUGEÂTRE**, *Picus rubescens*, Vieill. Parties supérieures rougeâtres; rémiges tachetées de blanc intérieurement; rectrices noirâtres; parties inférieures brunes, rayées transversalement de blanchâtre; bec et pieds bruns. Taille, six pouces. De Ceylan.

**PIC ROUX**, *Picus rufus*, Buff., pl. enlum. 694, fig. 1. Parties supérieures rousses, tirant au brun sur les ailes, et finement rayées de noir; parties inférieures brunes, rayées de noirâtre; bec grisâtre; pieds bruns. Taille, sept pouces. De l'Amérique méridionale.

**PIC RUBANÉ**, *Picus vittatus*, Vieill. Parties supérieures vertes; tête rouge; moustaches noires; rémiges vertes, tachetées de jaunâtre; gorge, devant du cou et haut de la poitrine d'un jaune foncé; parties inférieures largement rayées de vert; bec brun, jaune en dessous; pieds noirs. Taille, neuf pouces. Patrie ignorée.

**PIC A SOURCILS NOIRS**, *Picus supercilialis*, Temm., Ois. col., pl. 455.

Parties supérieures d'un gris blanchâtre, largement rayées de noir; front rouge, garni ou bordé de jaune; sommet de la tête, joues et menton blanchâtres; un sourcil noir; nuque ornée d'une longue huppe de plumes d'un rouge vif; rémiges noires, rayées de blanc; les plus extérieures noires, depuis leur milieu jusqu'à l'extrémité qui n'a qu'un peu de blanc; rectrices noires extérieurement, barrées de blanc à l'intérieur; parties inférieures d'un gris cendré fauve; milieu de l'abdomen rouge; plumes anales et tectrices subcaudales variées de rouge et rayées de noir; bec et pieds noirs. Taille, douze pouces. De Cuba.

PIC STRIÉ, *Picus poecilophos*, Temm., pl. color. 197, fig. 1. Parties supérieures rayées de bandes noires et de traits jaunâtres; plumes de la tête et de la huppe finement rayées de noir et de blanc jaunâtre; croupion d'un blanc jaunâtre; rémiges noires, tachetées intérieurement de jaunâtre; rectrices noires, avec trois raies d'un jaune rougeâtre; une large moustache rouge; gorge et côtés du cou finement rayés de blanc jaunâtre et de brun; parties inférieures tirant plus sur le noir; flancs et cuisses cendrées, largement tachetées de noirâtre; bec noir; pieds bruns. Taille, six pouces. La femelle n'a pas de moustaches. De Java.

PIC TACHÉTÉ, *Picus maculatus*, Vieill. Parties supérieures blanchâtres, rayées de noir; sommet de la tête rouge; côtés et nuque d'un blanc jaunâtre, rayées de noir; sommet de la tête rouge; côtés et nuque d'un blanc jaunâtre, rayé de noir; sourcils blancs; tectrices alaires brunes, tachetées de blanchâtre; devant du cou tacheté de noir et de blanc; parties inférieures mêlées de taches jaunes; bec noir. Taille, six pouces. De l'Amérique méridionale.

PIC TEINT DE VERMILLON, *Picus miniatus*, Lath. Parties supérieures, la huppe comprise, d'un rouge vif; grandes rémiges noires, tachetées de blanc; rectrices noirâtres, irisées de

bleu; une tache jaune sur la gorge; devant du cou rose; parties inférieures blanches; tectrices caudales vertes; bec brun; pieds noirs. Taille, huit pouces six lignes. De Java.

PIC A TÊTE GRISE DU CAP DE BONNE-ESPÉRANCE. V. PIC OLIVE.

PIC A TÊTE ROUGE DE VIRGINIE. V. PIC A CAMAIL ROUGE.

PIC TIGRÉ. V. PIC ONDÉ ET TACHÉTÉ DE NUBIE.

PIC TRAPU, *Picus concretus*, Temm., Ois. color., pl. 90. Parties supérieures noirâtres, avec le bord de chaque plume jaune; front et nuque jaunâtres; occiput orné d'une huppe de longues plumes d'un rouge orangé; joues et parties inférieures d'un gris ardoisé, avec quelques raies plus foncées vers l'abdomen; croupion d'un fauve isabelle; bec et pieds noirs. Taille cinq pouces. La femelle a la huppe cendrée. Des îles de la Sonde.

PIC TRIDACTYLE, *Picus tridactylus*, L.; *Picus hirsutus*, Vieill., Ois. de l'Amérique septentrionale, pl. 124. Parties supérieures variées de noir et de blanc, ainsi que le front; sommet de la tête d'un jaune d'or; occiput et joues noirs; moustaches noires descendant sur la poitrine; deux raies blanches dans la région oculaire; rémiges noires, avec quelques taches blanches intérieurement; devant du cou et poitrine blancs; parties inférieures rayées de blanc et de noir; bec brun en dessus, blanchâtre en dessous; pieds noirs. Taille, neuf pouces. La femelle a le sommet de la tête blanc, finement strié de noir. De l'Europe et de l'Amérique septentrionale.

PIC TRICOLEUR. V. PIC A CAMAIL ROUGE.

PIC VARIÉ DU CANADA, *Picus canadensis*, Lath., Buff., pl. enlum. 345, fig. 1. Parties supérieures noires, variées de taches blanches sur les tectrices alaires, et de bandes de même nuance sur les rémiges; tête noire; deux bandes noire et blanche de chaque côté du cou; une grande tache orangée à l'occiput; plumes des narines d'un blanc cendré; rectri-

ces intermédiaires noires, les autres rayées de blanc; parties inférieures blanches; bec gris; pieds bruns. Taille, huit pouces six lignes.

PIC VARIÉ DE LA CAROLINE. *V.* PIC MACULÉ.

PIC VARIÉ DE LA ENCENADA, *Picus variegatus*, Lath.; Buff., pl. enlum. 748, fig. 1. Parties supérieures variées de brun et de blanchâtre; les inférieures rayées des mêmes couleurs; tête garnie d'une huppe mélangée de brun et de blanc, avec le bord des plumes d'un rouge de rose; rémiges brunes, rayées de blanc; bec cendré; pieds noirs. Taille, six pouces six lignes. La femelle n'a point de rouge à la tête. De l'Amérique méridionale.

PIC VARIÉ A GORGE ROUGE. *V.* PIC MACULÉ.

PIC VARIÉ HUPPÉ D'AMÉRIQUE. *V.* GRAND PIC RAYÉ DE CAYENNE.

PIC VARIÉ DE LA JAMAÏQUE, Buff., pl. enlum. 597. C'est la femelle du Pic Carolin.

PIC VARIÉ ONDÉ. *V.* PIC TRIDACTYLE.

PIC VARIÉ DES MARATTES, *Picus maharattensis*, Lath. Parties supérieures noires, tachetées de blanc; tête brune, nuancée de jaune; nuque blanche de même que le croupion; ventre rouge; les autres parties inférieures brunâtres, striées de brun; rémiges et rectrices noires, avec trois raies blanches sur les barbes externes; bec et pieds noirs. Taille, six pouces.

PIC VARIÉ A TÊTE ROUGE. *V.* PIC MAR.

PIC VELU. *V.* PIC MINULE.

PIC A VENTRE BLANC, *Picus leucogaster*, Reinw. Parties supérieures noires; occiput rouge; poitrine noire, rayée de roussâtre; abdomen blanc, bec et pieds noirs. Taille, huit pouces. Des îles de la Sonde.

PIC A VENTRE JAUNE, *Picus flaviventris*, Vieill. Parties supérieures noires, tachetées de blanc sur les ailes; tête, cou et poitrine rouges; parties inférieures d'un jaune olivâtre; bec et pieds noirs. Taille, huit

pouces. De l'Amérique septentrionale.

PIC A VENTRE RAYÉ, *Picus fasciatus*, Lath. Parties supérieures d'un brun noirâtre; sommet de la tête, nuque et moustaches rouges; rectrices noires, terminées de blanc; parties inférieures rayées de noir et de blanc; pieds noirs. Taille, sept pouces six lignes.

PIC A VENTRE ROUGE, *Picus rufiventris*, Vieill. Parties supérieures d'un blanc jaunâtre; front et menton jaunes; moustaches noires; sommet de la tête et occiput garnis de longues plumes rouges; une bande blanche qui s'étend de la nuque au dos; scapulaires et petites tectrices alaires d'un gris bleuâtre; une petite tache blanche sur l'oreille; poitrine et ventre d'un rouge carmin; abdomen festonné de noir et de blanc; rémiges et rectrices noires; bec gris; pieds verts. Taille, sept pouces. De l'Amérique méridionale.

PIC A VENTRE RUBANÉ, *Picus dimidiatus*. Parties supérieures d'un vert olive; sommet de la tête rouge; moustaches noires; rectrices noires en dessus, verdâtres en dessous; poitrine d'un jaune olive; abdomen strié de noir et de jaunâtre; bec et pieds noirs. Taille, dix pouces. De Java.

PIC VERT, *Picus viridis*, L., Buff., pl. enlum. 371 et 879. Parties supérieures d'un beau vert; sommet de la tête, occiput et moustaches d'un beau rouge; face noire, croupion jaunâtre; rémiges rayées de blanchâtre sur leurs barbes extérieures; rectrices rayées de brun; parties inférieures d'un cendré verdâtre; bec noirâtre, avec la base de la mandibule inférieure jaunâtre; pieds d'un brun verdâtre. Taille, douze pouces six lignes. La femelle a peu de rouge, la tête et les moustaches noires. C'est l'espèce si commune en Europe.

PIC VERT D'ANGOLA. *V.* PIC DU BENGALE.

PIC VERT DORÉ, *Picus chrysochloros*, Vieill.; *Picus aurulentus*, Illig.; Temm., Ois. color., pl. 59, fig. 1.

Parties supérieures d'un vert doré; tête et moustaches d'un rouge vif; une ligne noirâtre de chaque côté du cou; gorge dorée; parties inférieures rayées de vert doré et de noir; bec noirâtre; pieds verdâtres. Taille, huit pouces. De l'Amérique méridionale.

**PIC VERT A FACE ROUGE**, *Picus erythroptis*, Vieill. Parties supérieures vertes; sommet de la tête, nuque, gorge et devant du cou rouges, quelquefois piquetés de jaune; côtés de la tête et du cou jaunes; rectrices noirâtres vers l'extrémité; parties inférieures rayées de vert brun et de blanc; bec et pieds bruns. Taille, sept pouces. Du Brésil.

**PIC VERT DES PHILIPPINES**. *V.* **PIC PALALACA**.

**PIC VERT HUPPÉ**, *Picus cristatus*, Vieill. Parties supérieures rayées de vert et de jaunâtre; deux taches jaunes de chaque côté de la face; sommet de la tête noir et rouge; rectrices intermédiaires noires, les autres rayées de jaune verdâtre; parties inférieures jaunes, tachetées de noirâtre; bec noir; pieds cendrés. Taille, onze pouces. De l'Amérique méridionale.

**PIC VERT-JAUNE**. (Belon.) *V.* **PIC VERT**.

**PIC VERT DE LUÇON**, *Picus manillensis*, Lath. Parties supérieures d'un vert sombre; sommet de la tête tacheté de gris; croupion rouge; rémiges et rectrices noirâtres; parties inférieures d'un gris verdâtre; bec et pieds noirs. Taille, dix pouces.

**PIC VERT ET NOIR**. *V.* **GRAND PIC RAYÉ DE CAYENNE**.

**PIC VERT DE NORVÈGE**. *V.* **PIC CENDRÉ**.

**PIC VERT DU SÉNÉGAL**. *V.* **PIC GOERTAN**.

**PIC VERT ROUGE**. *V.* **PIC MAR**.

**PIC VERT TACHETÉ DES INDES**. (Edw.) *V.* **PIC DU BENGALÉ**.

**PIC VERT TACHETÉ DES PHILIPPINES**. *V.* **PIC PALALACA**.

**PIC VERT A TÊTE GRISE**. *V.* **PIC CENDRÉ**.

**PIC VIGOUREUX**, *Picus validus*,

Temm., Ois. color., pl. 402. Parties supérieures noirâtres; sommet de la tête, occiput, devant du cou, poitrine et abdomen d'un beau rouge; joues, moustaches, gorge et partie des côtés du cou jaunes; croupion d'un rouge orangé très-vif; rémiges ornées de trois bandes d'un rouge orangé; flancs et cuisses variés de rouge et de brun; bec jaunâtre et très-fort; pieds bruns. Taille, onze pouces. La femelle est brune dans toutes les parties colorées en rouge chez le mâle; moustaches, nuque, gorge et croupion d'un blanc isabelle ou fauve; rémiges et rectrices brunes, avec des bandes rousses sur les premières. De Sumatra. (DR. Z.)

On a étendu le nom de Pic à des Oiseaux qui ne sont pas de ce genre. Ainsi l'on a appelé :

**PIC BLEU CENDRÉ**, **MAÇON**, **DE MAI**, et **PIOUNS**, la Sittelle d'Europe.

**PIC GRIMPÉREAU**, divers Picucules.

**PIC MUREAU OU DE MURAILLE**, l'Echelette du genre Tichodrome.

**PIC-TRIL**, les Pic-Grièches, etc. (B.)

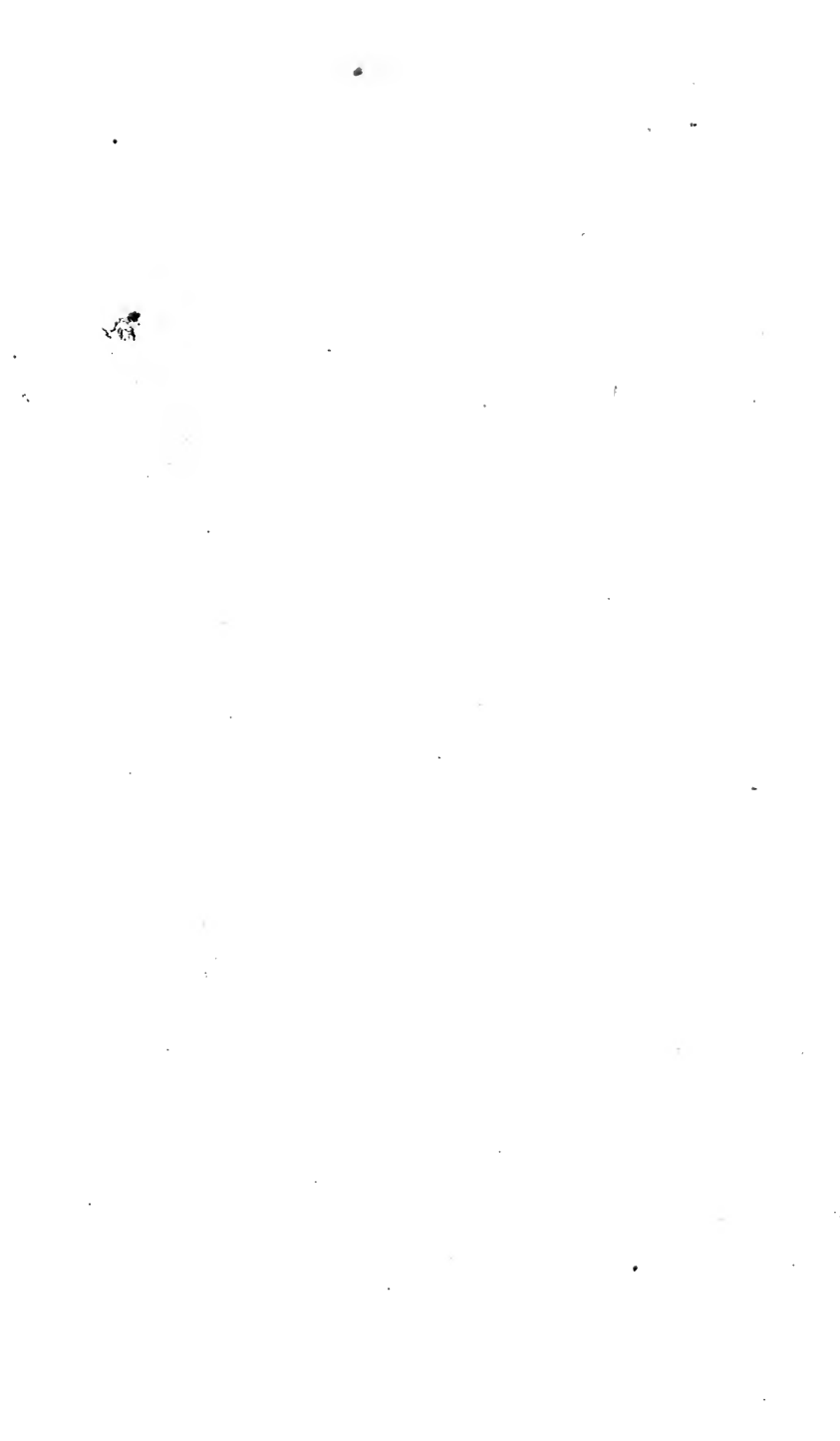
**PICA. MAM.** Pour Pika. *V.* ce mot. (B.)

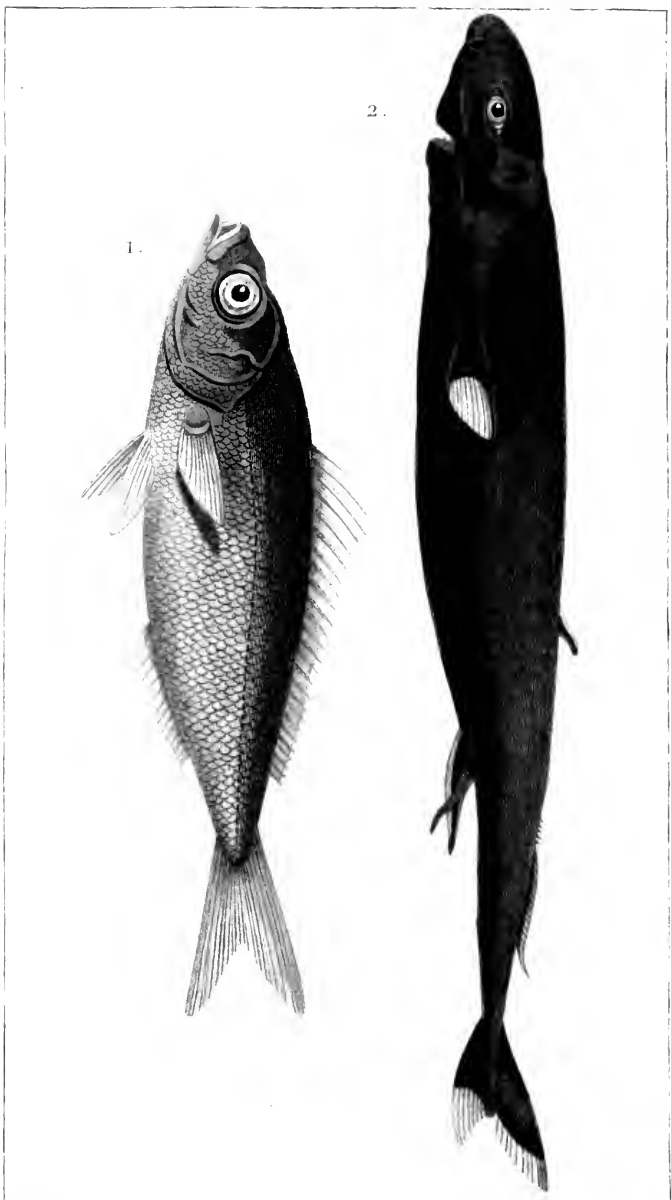
\* **PICA. OIS.** Bontius, dans son Hist. nat. et méd. des Indes, chap. 14, liv. 5, p. 67, a figuré sous le nom de *Pica*, seu potius *Sturnus indicus*, le Mainate, *Gracula religiosa*, L. (LESS.)

**PICACUROBA. OIS.** Marcgraaff désigne sous ce nom une Tourterelle du Brésil, qu'on ne peut rapporter encore avec certitude à aucune espèce connue. (B.)

**PICÆ. OIS.** Qu'il ne serait pas exact de traduire par le mot *Pics*. Deuxième ordre de la classe des Oiseaux dans le *Systema Naturæ* de Linné, mais qui n'a pas été reconnu aussi naturel que les autres coupes du législateur suédois; il contenait les genres *Trochilus*, *Certhia*, *Upupa*, *Buphaga*, *Sitta*, *Oriolus*, *Coracias*, *Gracula*, *Corvus*, *Paradisæa*, *Tragon*, *Psittacus*, *Crotophaga*, *Picus*







*C. Vanthouven pons et de*

*M. Bourque sculpt*

Fig. 1. PICAREL, RAILLIARD. *SMARIS MAURITIANUS*. Quoy et Gaim.

Fig. 2. LEICHE, LABORDE. *SCYMUS MAURITIANUS*. Quoy et Gaim.

*Yunx*, *Cuculus*, *Bucco*, *Buceros*, *Alcedo*, *Merops* et *Todus*.

Les genres *Glaucopsis* et *Ramphastos* y sont ajoutés dans la compilation de Gmelin. (B.)

\* PICAPARA. OIS. Nom que porte au Brésil le *Plotus surinamensis* de Linné, du genre *Podoa* d'Illiger.

(LESS.)

\* PICAPOULE. BOT. PHAN. (Gouan.) L'un des noms vulgaires dans l'Occident du *Celtis australis*. F. MICO-COULIER. (B.)

PICAREL. *Smaris*. POISS. Genre de la famille des Percoides, dans l'ordre des Acanthoptérygiens, dans la méthode de Cuvier, caractérisé par des mâchoires extensibles en une sorte de tube, à cause des longs pédicules de leur intermaxillaire et du mouvement de bascule que leur font faire les maxillaires; c'est le même mécanisme que dans les Filous et les Sublets. Ces mâchoires sont garnies chacune d'une rangée de dents fines et pointues, derrière lesquelles il y a quelques rangées très-petites. Leur corps plus étroit leur donne presque la forme des Harengs. Ce sont des Poissons de la Méditerranée pour la plupart, mais qui, malgré la facilité que les ichthyologistes européens auraient eu de s'en procurer, furent fort mal étudiés, jusqu'à Risso, qui, dans son dernier ouvrage, a levé beaucoup de doutes. Ce savant nous apprend (T. III, p. 548) que les Picarels varient tellement de livrée à diverses époques de l'année, et que leurs femelles surtout présentent tant de différences, qu'il n'est pas étonnant de voir régner une si grande confusion dans ce genre. Toutes les espèces sont marquées au milieu de leur corps d'une grande tache noire plus ou moins foncée. Elles vivent en société. On distingue dans le genre Picarel :

Le PICAREL COMMUN, *Smaris Smariss*, Cuv.; *Sparus*, L.; Gmel., Syst. nat. XIII, T. 1, p. 1271; Laroche, Ann. Mus. T. 15, tab. 25, fig. 17; Encycl., Poiss., pl. 48, fig. 182 (fort

mauvaise, où l'anale est oubliée, et représentant une femelle). Le mâle de cette espèce, dit Risso (*loc. cit.*, p. 545), est d'un brun argenté, parsemé de points bleus, avec des bandes dorées sur les côtés et le ventre; son museau est avancé; la mâchoire un peu plus longue que la mandibule; les yeux sont dorés, les opercules rayonnés; la ligne latérale est courbe; la nageoire dorsale très-élevée, d'un vert pâle, tachetée de bleu; l'anale jaune, pointillée d'azur; les ventrales sont jaunâtres, et les pectorales d'un jaune rougeâtre; la caudale est marquée de lignes sinueuses, d'un gros bleu. C'est le *Spare* que Risso nommait *Alcyon* dans son Ichthyologie. La femelle, connue sous le nom de *Gerle blanc*, est argentée, nuancée de brun rougeâtre sur le dos; les nageoires y sont teintes de rouge pâle; elle est pleine d'œufs jaune-aurore en avril et mai. B. 5, D. 15/10, P. 14, V. 1/5, A. 5/12, C. 16.

La MENDOLE, Rondelet, 158, Encycl., Poiss., pl. 48, fig. 183; *Sparus Maena*, L., Gmel., *loc. cit.*, p. 1271. Le mâle de cette espèce, dit Risso, a le corps couvert d'écaillés ciliées, où l'or, l'azur et le brun se nuancent de mille manières; les flancs sont traversés de bandes de points bleus, et se mêlent à des raies jaune doré, qui laissent paraître de chaque côté une tache noire placée au-dessous de la ligne latérale, qui est un peu courbe; le ventre est argenté; le museau effilé; les yeux sont dorés; les opercules traversés de lignes bleues et dorées; les nageoires réfléchissent plusieurs nuances rougeâtres. La femelle est pleine d'œufs d'un jaune aurore en juillet et août. Ce Poisson, comme le précédent, se tient dans la région des Algues. B. 5, D. 11/12, P. 15, V. 5/9, C. 18.

Les autres espèces de ce genre décrites par Risso, sont l'*Alcedo*, l'*Italique* et le *Gora*, auxquelles il faut ajouter le *Sparus erythrurus* de Bloch, pl. 25; les *Sparus Zebra* ou *Osbec* et *Bilobé*, de la première Ichthyologie de Risso; le *Labre long museau* de

Lacépède, qui est un double emploi de son Sparebreton, et le Wodawahah de Russel. (B.)

PICASSON ou PICASSOU. OIS. Syn. vulgaires de Grimpeaux. (B.)

PICAVERT ou PICAVERET. OIS. (Belon.) Syn. de Sizerin. V. GROS-BEC. (DR..Z.)

PICAZURO. OIS. Espèce du genre Pigeon. V. ce mot. (DR..Z.)

PICCHION. OIS. Nom donné par Vieillot au genre Tichodrome de la méthode de Temminck. V. TICHODROME. (DR..Z.)

\* PICCIA. BOT. PHAN. Necker a voulu substituer, on ne sait pourquoi, ce nom à celui de *Symphonia*, genre de la famille des Guttifères qui a été réuni à *Moronobæa*. V. ce mot. (A. R.)

PICEA. BOT. PHAN. Nom d'une section du genre Sapin (*Abies*) renfermant les espèces qui ont les feuilles plus ou moins cylindracées éparses, et les fruits pendans. Ce nom appartient aussi à une espèce de ce genre, *Abies Picea*, L., ou *Abies excelsa*, D. C., qui porte en français les noms d'Épicéa ou Épicie. V. SAPIN. (A. R.)

\* PICHICIAGO. MAM. C'est le nom que porte au Chili, dans les environs de la ville de Mendoza, un Animal nouveau, que le docteur Harlan a décrit sous le nom de *Chlamyphorus truncatus*. V. CHLAMYPHORE. (LESS.)

\* PICHISAN. OIS. Les Javanais nomment ainsi une espèce de *Parra* nouvelle, qui est le *Parra superciliosa* d'Horsfield. (LESS.)

\* PICHON. OIS. L'illustre voyageur Commerson a laissé dans ses dessins inédits déposés au Muséum une figure d'Étourneau à palatine rouge de Monte-Vidéo et des îles Malouines, qu'il nomme *Picho Guanchaco*. C'est l'Étourneau des terres magellaniques de Buffon, le *Sturnus militaris* de Linné. (LESS.)

PICHOT. OIS. L'un des noms vulgaires du Pinson. V. GROS-BEC. *Pichot* signifie proprement petit dans

les jargons du Midi. Nous n'imiterons donc point dans ce Dictionnaire les rédacteurs de ceux qui entassent sans nécessité les autres noms de Plantes ou d'Animaux qui en patois commencent par le mot Pichot. (DR..Z.)

PICHOT. POIS. Nom vulgaire qu'on donne dans certains cantons de la France à divers Cyprins de petite espèce. (B.)

PICHURIM. BOT. PHAN. *Fèves Pichurim* ou *Muscades de Para*. On appelle ainsi les fruits d'une espèce de Laurier (*Laurus Pichurim*, Nob. V. LAURIER) qui croît dans diverses parties de l'Amérique méridionale. Ces fruits se composent d'un péricarpe crustacé très-mince, recouvrant une amande ou embryon très-gros, dont les deux cotylédons épais et charnus, unis seulement à leur partie inférieure par une radicule très-courte, se séparent l'un de l'autre avec la plus grande facilité. Cette amande a une saveur aromatique et comme térébinthacée. On la trouve quelquefois dans le commerce de la droguerie. Elle jouit des mêmes propriétés que les fruits du Laurier commun. (A. R.)

PICICITLI. OIS. Espèce du genre *Pipra*, selon Latham, mentionnée par Hernandès, mais qui n'est pas l'espèce du même genre également nommée *Picicilli* par Séba. (B.)

PICINNA. BOT. PHAN. (Rheedc.) V. LUFFA.

\* PICITE. MIN. (Fischer, *Syst. oryctog.*) Syn. de Rétinite, ou Pechstein fusible. (G. DEL.)

PICNOCOMON ET PICNOMON. BOT. PHAN. Daléchamp nommait ainsi la Plante que Linné a appelée *Cnicus Acarna*. Vaillant en fit un genre qu'il nomma *Acarna*. Adanson a adopté ce genre et lui a donné le nom de *Picnomon* sous lequel elle était désignée dans Daléchamp. Ce genre vient d'être rétabli de nouveau par H. Cassini sous ce dernier nom; mais il diffère trop peu des vrais *Cirsium* pour en être séparé. V. CIRSE. (A. R.)

\* **PICNOGONON.** ARACHN. *V.*  
**PYCNOGONON.**

**PICOIDE.** *Picoides.* OIS. Le genre proposé sous ce nom par Lacépède, pour comprendre les espèces de Pics à trois dentelures au bec, n'a pas été adopté. *V.* Pic. (B.)

\* **PICOS.** MOLL. On nomme ainsi au Chili une énorme espèce de Gland de mer ou Balane, dont on estime beaucoup le Mollusque comme aliment. Chamisso le mentionne dans le Voyage autour du monde de Kotzebue, sous le nom de *Picos Psittacus*, et Molina le nomme *Lepas Psittacus*. (LESS.)

**PICOTÉ.** MOLL. Nom marchand d'une espèce du genre Cône. (B.)

**PICOTELLE.** OIS. L'un des noms vulgaires de la Sittelle. *V.* ce mot. (DR..Z.)

\* **PICOTIA.** BOT. PHAN. (Rœmer et Schultes.) *V.* CYNOGLOSSE.

**PICOTIN.** BOT. PHAN. L'un des noms vulgaires du Gouet commun en certains cantons de la France centrale. (B.)

\* **PICOTITE.** MIN. Charpentier a proposé de consacrer ce nom, comme un hommage à Picot de La Peyrouse, pour un Minéral d'un noir brillant et d'un éclat vitreux, à cassure conchoïde, opaque, et rayant fortement le verre, qui se trouve disséminé en petites masses amorphes ou imparfaitement cristallisées au milieu du Pyroxène en roche des Pyrénées, dans la vallée de Vicdessos. Ce Minéral est infusible au chalumeau, et insoluble dans l'Acide nitrique. Sa poussière est d'un gris-verdâtre. Il est sans action sur l'aiguille aimantée. Comme on ne connaît ni sa forme cristalline, ni sa composition chimique, il est impossible de déterminer l'espèce à laquelle il appartient. Léonhard pense que ce pourrait être une variété de Tourmaline. (G. DEL.)

**PICPOUX.** BOT. PHAN. L'un des syn. vulgaires d'Alchemille. *V.* ce mot. (B.)

**PICRAMNIE.** *Picramnia.* BOT. PHAN. Genre de la famille des Térébinthacées et de la Diœcie Triandrie ou Pentandrie, L., établi par Swartz (*Flor. Ind. occid.*; 1, p. 217, tab. 4), et ainsi caractérisé : fleurs dioïques; calice divisé profondément en trois ou cinq parties; corolle à trois ou cinq pétales oblongs, aigus et réfléchis en dehors; fleurs mâles, renfermant des étamines saillantes et en même nombre que les pétales; fleurs femelles, contenant un ovaire ovoïde, surmonté de deux stigmates recourbés en dehors; drupe ovoïde, dont le noyau est biloculaire et contient deux graines oblongues. Ce genre a été fondé sur une Plante que P. Brown (*Jamaïc.*, 123) avait décrite sous le nom générique d'*Antidesma*. Swartz lui a joint une autre espèce, qu'il a nommée *Picramnia pentandra*, et qui s'éloigne un peu de la précédente par ses fleurs à cinq étamines et par son ovaire dont les stigmates sont sessiles et capités. Cette Plante paraît être la même que le *Comocladia brasiliastrum* de Poiret. Enfin, De Candolle (*Prodr. Syst. Veg.*, 2, p. 66) lui a réuni le *Tariri guianensis* d'Aublet, et une nouvelle espèce du Mexique, sous le nom de *P. Fessonia*, ce dernier lui ayant été imposé par les auteurs d'une Flore inédite du Mexique.

Les espèces sur lesquelles le genre a été originellement fondé, croissent dans les Antilles, principalement à la Jamaïque, à Saint-Domingue et dans l'île de Montserrat. Ce sont des Arbustes à feuilles imparipinnées, dont les folioles sont alternes, très-entières, pétiolulées, ovales, lan-céolées. Les fleurs sont petites, de couleur peu éclatante, disposées en grappes terminales, filiformes et pendantes. Le *Picramnia Antidesma* est très-amer; les Nègres lui attribuent des propriétés antivénériennes, et l'emploient en infusion pour apaiser la colique. (G..N.)

\* **PICRASMA.** BOT. PHAN. Le genre fondé nouvellement sous ce nom par Blume (*Bijdragen tot de Flora*

van nederlandsch Indië, p. 247), est, de l'aveu même de l'auteur, tellement voisin du *Zanthoxylum*, qu'on a beaucoup de peine à l'en distinguer. Ses fleurs sont hermaphrodites, ou monoïques par avortement. Elles offrent un calice à quatre dents; quatre pétales alternes avec les dents calicinales, élargis à la base; quatre étamines alternes avec les pétales, insérées sur le bord d'un disque échancré; quatre ovaires entourés par celui-ci, et surmontés de quatre stigmates rapprochés, aigus et sessiles. Fruit inconnu.

Le *Picrasma javanica* est un Arbre de trente pieds de haut, dont le bois est fort dur, les feuilles alternes imparipinnées à folioles oblongues-lancéolées, très-entières, les pétioles accompagnés à la base de deux stipules. Les fleurs sont disposées en corymbes axillaires ou terminaux. Cet Arbre croît dans les forêts montagneuses des provinces occidentales de l'île de Java. (G..N.)

**PICRIDE.** *Picris*. BOT. PHAN. Ce genre, de la famille des Synanthérées, tribu des Chicoracées, et de la Syngénésie égale, L., offre les caractères suivans : involucre composé de folioles sur deux rangs; les extérieures, au nombre de cinq, planes, étroites, aiguës, un peu étalées; les intérieures plus étroites et plus courtes, presque égales, linéaires et serrées; réceptacle ponctué et nu; calathide composée de demi-fleurons nombreux, hermaphrodites, à corolle en languette, terminée par cinq dents; akènes striés transversalement et surmontés d'une aigrette plumeuse, sessile ou presque sessile. Jussieu, Lamarck et Gaertner ont séparé des Picrides plusieurs espèces, dont l'aigrette, au lieu d'être sessile, est portée sur un long pédicelle, et dont les folioles extérieures de l'involucre sont larges et foliacées; ils en ont formé le genre *Helminthia*, qui a été adopté par la plupart des botanistes. D'un autre côté, on a fait entrer dans le genre *Picris*, quelques

espèces placées auparavant parmi les *Crepis*, les *Hieracium* et les *Leontodon*. Ces changemens n'ont pas encore débrouillé la confusion qui règne parmi les Plantes de cette portion de la tribu des Chicoracées. Les Picrides sont des Plantes herbacées indigènes pour la plupart des contrées qui forment le bassin de la Méditerranée. On en trouve au moins six espèces en Egypte et dans l'Afrique septentrionale. Nous ne ferons ici mention que de l'espèce sur laquelle le genre a été établi.

La PICRIDE ÉPERVIÈRE, *Picris hieracioides*, L., Lank., Illustr., tab. 648, f. 2, a une tige rameuse, qui s'élève quelquefois à plus d'un demi-mètre; quelquefois elle reste basse, et produit des rameaux très-divergens. Ses feuilles radicales sont allongées et un peu sinuées; celles de la tige, étroites, pointues et à peine dentées, toutes chargées, ainsi que le reste de la Plante, de poils fort rudes, crochus et bifurqués à leur extrémité. Les calathides de fleurs sont jaunes, terminales, grandes et portées deux à trois ensemble au sommet de chaque pédoncule. Cette Plante est assez commune aux environs de Paris et dans toute l'Europe tempérée, sur le revers des collines, les bords des champs, etc. Elle fleurit en automne. (G..N.)

**PICRIDIMUM.** BOT. PHAN. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Chicoracées, et de la Syngénésie égale, L., établi par Desfontaines (*Flor. atlant.*, vol. 2, p. 221), et représentant les caractères suivans : involucre renflé à sa base, composé d'écaillés imbriquées, élargies, membraneuses sur leurs bords; réceptacle nu; calathide composée de demi-fleurons nombreux, hermaphrodites, à corolle en languette denticulée au sommet; style de la longueur des étamines, et terminé par deux stigmates recourbés en dehors; akènes tétragones, marqués de stries transversales et tuberculeuses, surmontés d'une aigrette sessile, velue et simple.

Ce genre a pour type une Plante que les auteurs antérieurs à Linné avaient placée parmi les *Sonchus*, et dont Linné avait fait un *Scorzonera*. Par les caractères tirés des akènes, il se rapproche des Picrides. Par ceux de l'involucre, il est en effet semblable aux Scorzonères; de sorte qu'il est pour ainsi dire mitoyen entre ces deux genres. Cependant il a encore tant de rapports avec le *Sonchus*, que plusieurs auteurs l'ont de nouveau réuni à celui-ci. On ne compte qu'un petit nombre d'espèces, dont nous ne ferons connaître que la plus remarquable.

Le PICRIDIMUM COMMUN, *Picridium vulgare*, Desf., *loc. cit.*; *Scorzonera picroides*, L., est une Plante herbacée, dont la tige est striée, légèrement branchue, haute d'environ trois décimètres. Ses feuilles sont embrassantes, allongées, très-simples et un peu dentelées au sommet; les inférieures sinuées, avec quelques pinnales irrégulières. Les calathides des fleurs sont jaunes, portées sur des pédoncules garnis d'écaillés cordiformes, membraneuses et blanchâtres vers leurs bords. Cette Plante est commune dans les contrées du bassin de la Méditerranée. (G..N.)

PICRIE. *Picria*. BOT. PHAN. Genre de la Didynamie Angiospermie, L., établi par Loureiro (*Flor. Cochinch.*, 1, p. 477), qui lui a imposé les caractères suivans : calice à quatre folioles caduques, dont deux ovales, plus longues que la corolle; les deux autres alternes, linéaires et plus courtes : corolle tubuleuse, ringente, resserrée vers le milieu du tube, ayant la lèvre supérieure spatulée, échancrée; l'inférieure plus grande, à trois lobes arrondis et égaux; quatre étamines, dont deux ayant leurs filets plus longs, dressés, entourés de papilles, et leurs anthères uniloculaires courbées, chaque loge distante l'une de l'autre; les deux étamines ayant leurs filets plus courts, inséchéis, et leurs anthères à deux loges connés; ovaire ovoïde, surmonté

d'un style égal en longueur à la corolle, et de deux stigmates lancéolés, dressés; baie ovée, infère, biloculaire, renfermant plusieurs graines presque rondes. Les affinités de ce genre ne sont pas déterminées avec certitude. Quelques auteurs ont indiqué ses rapports avec les Scrophularinées. Selon Sprengel, on devrait le ranger auprès des *Besleria*, *Gesneria* et *Gloxinia*, conséquemment parmi les Gesnériées; car cet auteur lui adjoint une Plante déjà décrite par Linné fils, sous le nom de *Besleria bivalvis*; mais il est douteux qu'une Plante de Surinam soit exactement du même genre qu'une espèce décrite sans figure sur des individus cultivés dans les jardins de la Chine et de la Cochinchine.

La PICRIE FIEL DE TERRE, *Picria fel terræ*, Loureiro, *loc. cit.*, a une tige herbacée, vivace, haute d'environ un demi-mètre, dressée, tétragone et rameuse. Ses feuilles sont ovées, dentées en scie, glabres et opposées. Les fleurs sont d'un rouge pâle, pédonculées, agglomérées, axillaires et terminales. Cette Plante est d'une amertume extrême; ce qui lui a valu ses noms générique et spécifique. Elle passe pour sudorifique, diurétique et emménagogue. On l'emploie contre l'hydropisie, les fièvres intermittentes, les suppressions du flux menstruel et les douleurs des intestins. (G..N.)

PICRIS. BOT. PHAN. *✓*. PICRIDE.

PICRITE. MIN. C'est le nom que Blumenbach a donné à la Dolomie, ou Chaux carbonatée magnésienne.

(G. DEL.)

PICRIUM. BOT. PHAN. (Schreber.) Syn. de Coutoubée. *✓*. ce mot.

(G..N.)

PICROLITHE. MIN. (Hausmann, Ephémér. de Moll. T. IV, pag. 401.) Variété de Serpentine dans laquelle une portion de Magnésie est remplacée par de l'Oxidule de Fer. On la trouve en masses d'un vert-jaunâtre à texture fibreuse, formant des veines irrégulières dans les lits de

Fer oxidulé du Taberg en Suède; on la cite aussi à Reichenstein en Silésie. La Picrolithe du Taberg est composée, suivant Almroth, de : Silice, 40,04; Magnésie, 58,80; Protoxide de Fer, 8,28; Eau, 9,08; Acide carbonique; 4,70. Une analyse plus récente du docteur Lychnell a donné : Silice, 40,98; Magnésie, 55,44; Oxidule de Fer, 8,72; Eau, 12,86; Alumine, 0,75; Acide carbonique, 1,75. (G. DEL.)

\* **PICRO-PHARMACOLITHE.** MIN. Variété de Pharmacolithe, qui renferme de la Magnésie, et qu'on trouve à Riegelsdorf en Hesse.

(G. DEL.)

\* **PICROSMINE.** MIN. Haidinger a donné ce nom à un Minéral à odeur argileuse, trouvé dans la mine de Fer d'Engelsburg près de Presnitz en Bohême, et qui se présente en masses à structure lamelleuse, et susceptibles de clivage dans plusieurs directions. La forme qui résulte de l'ensemble des clivages est celle d'un prisme rectangulaire, modifié sur ses arêtes latérales, et sur deux des arêtes de la base. L'angle dièdre des faces terminales est de  $117^{\circ} 49'$ . Les modifications des arêtes latérales font entre elles des angles de  $126^{\circ} 52'$  et  $55^{\circ} 8'$ . La cassure de ce Minéral est inégale; son éclat est nacré sur l'un des pans du prisme rectangulaire, et il passe au vitreux sur les autres faces. Sa couleur est le blanc ou le gris-verdâtre, quelquefois le vert-olive ou le vert-noirâtre. Il est opaque ou seulement translucide sur les bords; il se laisse couper aisément; sa dureté est intermédiaire entre celles du Gypse et du Calcaire spathique. Sa pesanteur spécifique est de 2,6. La structure de ses masses est grano-lamellaire: elle passe à la terreuse par l'atténuation de ses grains. Quelques variétés présentent la structure fibreuse ou bacillaire. Au chalumeau, ce Minéral est fusible; il dégage de l'eau, devient d'abord noir, puis blanc et opaque, et acquiert plus de dureté. Haidinger

soupçonne que plusieurs variétés de l'Asbeste commun de Werner, entre autres celle de Zœblitz en Saxe, pourraient être rapportées à cette espèce. Magnus, qui a fait tout récemment l'analyse de la Picrosmine, l'a trouvée composée ainsi qu'il suit: Silice, 55; Magnésie, 53,4; Alumine, 0,8; Oxide de Fer, 1,4; Oxide de Manganèse, 0,4; Eau, 9. (G. DEL.)

**PICROSPATHUM.** MIN. Même chose que Picrite. *V.* ce mot (G. DEL.)

\* **PICROPHLOEUS.** BOT. PHAN. Genre de la famille des Strychnées et de la Pentandrie Monogynie, L., établi par Blume (*Bijdragen tot de Flora van nederlandsch Indië*, pag. 1019) qui lui a imposé les caractères suivans: calice infère à cinq divisions profondes, imbriquées pendant l'estivation; corolle dont le tube est court, le limbe à cinq divisions profondes, à estivation imbricative; cinq étamines courtes insérées à la base de la corolle; style court surmonté d'un stigmatte obtus, échancré; baie recouverte d'une écorce épaisse, à deux loges, et polysperme; deux réceptacles dans chaque loge, charnus, et formés par les bords infléchis des cloisons; graines petites, anguleuses, réticulées, pourvues d'un albumen presque cartilagineux.

Le *Picrophloëus javanicus*, Bl., est un Arbrisseau dont l'écorce est amère, les feuilles opposées oblongues, coriaces, très-glabres, légèrement veinées, les fleurs disposées en un corymbe terminal et trichotome. (G. N.)

\* **PICTARNE.** ORS. (Sibbald). Syn. de Sterne. *V.* ce mot. (DR..Z)

\* **PICTETIA.** BOT. PHAN. Le professeur de Candolle a établi sous ce nom (*Ann. Sc. nat.*, 4, p. 95) un genre de la famille des Légumineuses, formé d'un certain nombre d'espèces de *Robinia*, originaires des Antilles, et qu'il a distingué par les caractères suivans: calice sub-campanulé à cinq divisions, deux supérieures obtuses, et plus courtes, trois



inférieures acuminées et comme épineuses; deux bractées très-caduques accompagnent le calice extérieurement; corolle papilionacée; étendard arrondi, plié en deux; carène obtuse un peu plus courte que les ailes; étamines diadelphes; style filiforme glabre; gousse stipitée comprimée, contenant un petit nombre de graines, tantôt continue mais étranglée de distance en distance, tantôt formée d'articulations monospermes; graines ovoïdes comprimées, tronquées à leur base; embryon ayant les cotylédons planes et verts, et la radicule tournée sur leur commissure.

Le professeur De Candolle a décrit six espèces de ce genre. Ce sont des Arbustes très-glabres, ayant en général les stipules spinescentes, les feuilles imparipennées, composées de folioles dont la nervure médiane se prolonge pour former une petite pointe épineuse. Les fleurs sont jaunes, axillaires, formant des épis lâches, ou solitaires, articulées au sommet du pédicelle et accompagnées de deux bractées caduques. Ces espèces sont: *Pictetia squamata*, De Candolle, ou *Robinia squamata*, Vahl., Symb. 5, p. 88, tab. 69. — *Pictetia aristata*, De Cand., Mém. Légum., 7, t. 47, f. 5, ou *Æschynomene aristata*, Jacq., Hort. Schoenb., t. 257. — *Pictetia obcordata*, De Cand., loc. cit., t. 47, f. 1. — *Pictetia Jussieui*, De Cand., loc. cit. Espèce bien douteuse, puisqu'on n'en connaît ni les fleurs, ni les fruits, et que c'est d'après le port seul que l'auteur l'a rapportée à ce genre. — *Pictetia Desvauzii*, De Cand., loc. cit., t. 47, f. 4, ou *Robinia spinifolia*, Desv., Journ. Bot. 1814, 1, p. 78. — *Pictetia ternata*, De Cand., loc. cit., t. 47, f. 5. (A.R.)

**PICTITE. MIN.** Ce nom a été donné par Lamétherie, en l'honneur de Pictet, à une variété de Sphène, trouvée dans les Roches de Chamouny. On a appliqué aussi ce nom à un autre Minéral analogue au Sphène, mais qui en diffère par sa cristallisation, et doit constituer ainsi une espèce

nouvelle. Ses cristaux dériveraient d'un prisme droit rhomboïdal d'environ 95°. Ce Minéral, que l'on trouve au mont Sorel, en Dauphiné, associé à l'Albite, à la Craitonite et à l'Anatase, paraît identique avec celui que Levy a décrit sous le nom de Turnérite. V. ce mot. (G. DEL.)

**PICUCULE. ois.** *Dendrocolaptes*, Temminck; *Dendrocopus*, Vieillot. Genre de l'ordre des Anisodactyles. Caractères: bec déprimé et trigone à la base, comprimé ou grêle vers la pointe, non échancré, droit ou courbé; fosse nasale presque nulle; narines placées à la base et de chaque côté du bec, ovoïdes et ouvertes; langue courte, cartilagineuse; pieds médiocres; tarse de la longueur ou un peu plus court que les doigts externe et intermédiaire: tous deux égaux en longueur, et unis jusqu'à la seconde articulation, l'interne très-court; ongles très-arqués, sillonnés; première et deuxième rémiges plus courtes que les troisième, quatrième et cinquième qui sont les plus longues; queue conique; tige des rectrices forte, terminée en pointe aiguë. Les habitudes des Picucules ont quelque analogie avec celles des Pics et des Grimpeaux, de même que leur conformation tient aussi de celle des espèces de ces deux genres. Comme les Pics, les Picucules grimpent le long du tronc des arbres en se faisant un point d'appui du faisceau des tiges roides de leur queue; ils préfèrent à tout autre séjour, celui des grandes forêts; ils recherchent les arbres morts ou languissans pour s'y retirer, mais ils n'en creusent pas la surface avec leur bec, ils se contentent des trous qui sont le travail du temps ou des autres Animaux. Ils ne forcent pas les Insectes à quitter leur retraite, ils guettent et saisissent ceux qu'ils rencontrent dans leurs courses pour ainsi dire non interrompues. Ils déposent leurs œufs ordinairement au nombre de quatre ou six sur la poussière du bois vermoulu et les couvent avec beaucoup d'assiduité. Lorsque

les petits sont éclos, ils reçoivent la becquée des parens jusqu'à ce qu'ils aient acquis assez de force pour chercher eux-mêmes leur nourriture. Ce genre qui paraît fort nombreux en espèces, appartient jusqu'ici exclusivement à l'Amérique méridionale.

**PICUCULE A AILES ET QUEUE ROUGES**, *Dendrocopus rubicundus*, Vieill. Parties supérieures d'un brun légèrement doré; trait oculaire blanchâtre; côtés de la tête tachetés de brun et de blanchâtre; petites tectrices alaires internes et rectrices d'un rouge de carmin; grandes tectrices alaires brunes bordées de rouge; rémiges brunes, bordées de mordoré; parties inférieures variées de brun, de blanchâtre et de mordoré; bec arqué, noir en dessus, blanchâtre en dessous; pieds verdâtres. Taille, cinq pouces. Du Paraguay.

**PICUCULE A BEC ÉTROIT**, *Dendrocopus angustirostris*, Vieill. Parties supérieures d'un brun roussâtre; sourcils blancs; sommet de la tête, nuque et côtés du cou variés de blanchâtre et de noirâtre; tectrices alaires et extrémité des rémiges brunes; poignet blanchâtre; gorge blanche; parties inférieures blanchâtres, variées de brunâtre; bec arqué brun, blanchâtre en dessous; pieds plombés. Taille, huit pouces trois lignes. Du Paraguay.

**PICUCULE BRUN**, *Dendrocopus suscus*, Vieill. Parties supérieures brunes; sommet de la tête et cou brunâtres mouchetés de blanchâtre; sourcils et côtés de la tête d'un blanc terne avec le bord des plumes noirâtre; gorge blanchâtre; parties inférieures d'un blanc sale, tachetés de brun; rectrices roides et étagées; bec arqué brun, grisâtre en dessous; pieds noirâtres. Taille, six pouces six lignes. Du Brésil.

**PICUCULE COMMUN**, *Dendrocopus scandens*, Vieill.; *Gracula cayennensis*, Gmel., *Gracula scandens*, Lath., Buff., pl. enl. 621. Parties supérieures d'un rouge brun, rayées de noir; tête et cou bruns avec le milieu des plumes d'un roux clair; parties inférieures

blanchâtres, variées de brun et de noirâtre; bec arqué brun ainsi que les pieds. Taille, neuf pouces six lignes. De l'Amérique méridionale.

**PICUCULE DORÉ**, *Dendrocolaptes auratus*. Parties supérieures d'un roux mordoré; sommet de la tête, nuque et côtés du cou tiquetés de noirâtre; sourcils, tectrices alaires, bord des rémiges et rectrices d'un jaune doré; gorge et parties inférieures brunâtres, lavées de jaune doré; bec droit, noirâtre, blanchâtre en dessous; pieds verdâtres. Taille, six pouces. Du Paraguay.

**PICUCULE ENFUMÉ**, *Dendrocopus fuliginosus*, Vieill.; Levaill., Hist. des Prom., pl. 28. Tout le plumage d'un brun noirâtre tacheté de brun un peu plus clair; deux traits blancs de chaque côté de la tête; bec arqué brun; pieds gris. Taille, sept pouces. De la Guiane.

**PICUCULE FAUVETTE**, *Dendrocolaptes sylviiellus*, Tem., Ois. color., pl. 72, fig. 1. Parties supérieures d'un brun olivâtre; sommet de la tête d'un olive foncé; tectrices alaires et rémiges brunes bordées de brun rougeâtre; rectrices d'un brun rouge avec leurs tiges terminées par une espèce de crochet; parties inférieures d'un jaune olivâtre; bec droit, d'un jaune foncé; pieds bruns. Taille, six pouces. Du Brésil.

**PICUCULE FLAMBÉ**, *Dendrocopus pardalotus*, Vieill.; Levaill., Hist. des Prom., pl. 50. Plumage brun parsemé de taches allongées d'un blanc roussâtre, plus petites sur les côtés de la tête, la gorge, le cou et le milieu du dos; bec arqué noir; pieds bruns. Taille, sept pouces. De Cayenne.

**PICUCULE A GORGE BLANCHE**, *Dendrocolaptes albicollis*. Parties supérieures et poitrine brunes, tachetés longitudinalement de blanchâtre; sommet de la tête noir, tacheté de roussâtre; tectrices alaires, rémiges et rectrices d'un brun rougeâtre; parties inférieures brunes rayées de blanc et de noir; bec arqué, brunâtre; pieds bruns. Taille, six pouces. Du Brésil.

**GRAND PICUCULE**, *Dendrocopus*

*major*, Vieill. Plumage d'un brun fauve-rougeâtre, avec des stries noires et blanchâtres sur le devant du cou et le haut de la poitrine; quelques traits noirâtres sur les parties inférieures qui généralement sont d'une nuance plus pâle; bec épais, courbé et bleuâtre; pieds verdâtres. Taille, douze pouces six lignes. Du Paraguay.

**PICUCULE MACULÉ**, *Dendrocopus maculatus*, Vieill. Parties supérieures brunes; sommet de la tête et dessus du cou tachetés de noirâtre; gorge et parties inférieures d'un blanc roussâtre. Bec arqué brun, blanchâtre en dessous; pieds noirs. Taille, six pouces. Du Brésil.

**PICUCULE NASICAN**, *Dendrocopus longirostris*, Vieill., Levaill., Hist. des Prom., pl. 24. Parties supérieures rousses; sourcils blancs, se prolongeant en descendant sur les côtés du cou; une bande blanche sous les yeux; parties inférieures variées de roussâtre et de blanc; bec très-long, arqué, brun, blanchâtre en dessous; pieds bruns. Taille, neuf pouces. De l'Amérique méridionale.

**PICUCULE PROMEROPS**, *Dendrocopates procurvus*, Temm., Ois. col., pl. 28. Parties supérieures d'un brun roussâtre; tectrices alaires et rémiges d'un brun rouge, de même que les rectrices qui sont étagées et d'un brun noirâtre au centre; plumes du sommet de la tête, des joues et du cou blanchâtres, bordées de brun; parties inférieures brunes tachetées d'une nuance plus pâle; bec long et courbé noirâtre; pieds bruns. Taille, dix pouces. Du Brésil.

**PICUCULE A QUEUE EN SPIRALE**, *Neops spirurus*, Vieill.; Levaill., Hist. des Prom., pl. 51, fig. 1. Parties supérieures d'un brun noirâtre; sommet de la tête brun, tirant sur l'olivâtre; sourcils jaunâtres; rectrices et tectrices subcaudales rouges; la tige des premières terminée en spirale; gorge jaunâtre, avec le bord des plumes brun; parties inférieures brunes, variées d'olivâtre, de roux et de jaunâtre; bec presque droit, gris, ainsi

que les pieds. Taille, cinq pouces. De l'Amérique méridionale.

**PICUCULE ROUX ET BRUN**, *Dendrocopus pyrrophius*, Vieill. Parties supérieures d'un brun nuancé de roux; tectrices alaires brunes bordées de roussâtre; sommet de la tête tacheté de noir; sourcils blancs; côtés de la tête, devant du cou et gorge blanchâtres; rectrices étagées, les deux intermédiaires concaves et très-pointues; parties inférieures rousses; bec arqué, noirâtre, blanchâtre en dessous; pieds d'un gris verdâtre. Taille, cinq pouces six lignes. Du Paraguay.

**PICUCULE TALAPIOT**, *Dendrocopates rectirostris*, Vieill.; *Oriolus Picus*, Lath. Parties supérieures rousses; tête, cou et poitrine tachetés de brun, de roux et de blanc; rémiges, tectrices alaires et rectrices brunes; parties inférieures d'un brun roussâtre; bec droit, gris; pieds noirs. Taille, sept pouces. De la Guiane.

**PICUCULE TALAPIOT ROUX**, *Dendrocopus rufus*, Vieill. Parties supérieures d'un roux vif; sommet de la tête d'un gris sombre à bandeau roussâtre; parties inférieures rousses; bec droit, noir; pieds bruns. Taille, six pouces six lignes. Du Brésil.

**PICUCULE A TÊTE GRISE**, *Dendrocopus griseicapillus*, Vieill. Parties supérieures grisâtres; une grande tache noire sur les rémiges; rectrices concaves et étagées à tiges roides et nues vers l'extrémité; parties inférieures d'un roux tirant sur le rouge; cette nuance est aussi celle des ailes et de la queue; bec presque droit, gris; pieds noirs. Taille, six pouces six lignes. De l'Amérique méridionale. (DR..Z.)

**PICUI**. ois. Ce nom, appliqué par Azzara à une espèce du genre Pigeon (V. ce mot), paraît être générique au Paraguay, pour désigner les diverses Tourterelles. Il doit être la racine de *Picui-Pinima*, qui dans Marcgraaff désigne également une petite espèce brésilienne du genre Pigeon. (B.)

\* **PICUMNE**. *Picumnus*. ois. Genre

de la seconde famille de l'ordre des Zygodactyles. Caractères : bec droit, conique, aigu, plus haut que large, sans arête distincte; les deux mandibules entières et égales en force et en dimensions; narines placées de chaque côté du bec et à sa base, linéaires, cachées sous les plumes avancées du front; tarse court; trois ou quatre doigts; deux en avant, réunis jusqu'à la première articulation; deux divisés ou bien un seul en arrière; les externes longs et égaux; les internes courts, à peu près de même longueur; la première rémige très-courte; les deux suivantes étalées; les quatrième et cinquième les plus longues; rectrices flexibles. Temminck a établi ce genre sur l'inspection d'un petit groupe d'Oiseaux jusque-là peu connus, et pour ainsi dire point étudiés, puisque la seule espèce qu'on avait classée, fut rangée par Latham à la suite des Pics. Les Picumnes présentent, comme les Pics, une anomalie remarquable dans la structure des pieds; c'est-à-dire que dans le plus grand nombre des espèces, on trouve quatre doigts, dont deux constamment en avant, et quelquefois seulement trois, dont un en arrière. On rapporte peu d'observations sur les mœurs et les habitudes de ces Oiseaux. Azzara dit qu'ils grimpent le long des petites tiges dans les forts buissons; qu'ils sautent d'une branche à l'autre, en la saisissant fortement avec les doigts et tenant le corps en travers. Ils n'ont pas la facilité de s'appuyer de la queue, qui n'est point conformée comme celle des Pics, ou, si cela leur arrive, ce n'est qu très-instantanément. Du reste, ils ont des manières communes avec la plupart des Oiseaux de cette famille, et de même ils se creusent avec le bec des trous dans les parties cariées des troncs d'arbres, et ils y déposent leurs œufs, qui sont, à ce qu'on assure, au nombre de deux. Ils habitent les forêts des parties les plus chaudes des deux continents.

PICUMNE ABNORME, *Picumnus ab-*

*normis*, Temm., Ois. color., pl. 571, fig. 5. Parties supérieures d'un beau vert; occiput nuancé de cendré; front, lorum et joues d'un brun marron; croupion et parties inférieures d'un roux lavé d'orangé; rectrices noires; bec noir en dessus, d'un blanc rougeâtre en dessous; yeux entourés d'une membrane nue rouge; pieds d'un brun rougeâtre; le quatrième doigt, au côté postérieur interne, remplacé par une petite callosité. Taille, trois pouces. De Java.

PICUMNE MIGNON, *Picumnus exilis*, Ois. color., pl. 571, fig. 2. Parties supérieures d'un cendré brunâtre; sommet de la tête noir, tiqueté de blanc; front, joues et nuque d'un roux orangé qui tire au blanchâtre sur les côtés du cou; grandes rémiges bordées extérieurement de brun; les moyennes le sont de blanchâtre; rectrices d'un brun noirâtre; les latérales blanchâtres extérieurement; parties intérieures blanchâtres, largement rayées de brun; bec brun, blanchâtre à la base de la mandibule inférieure; pieds d'un brun rougeâtre; quatre doigts. Taille, trois pouces six lignes. Du Brésil.

PICUMNE MINULE, *Picumnus minutissimus*, Temm.; *Picus minutus*, Lath.; Petit Pic de Cayenne, Buff., pl. enl. 786, fig. 1. Parties supérieures brunes, avec une foule de taches arrondies blanches; front et partie du sommet de la tête d'un rouge assez vif; joues brunâtres, finement tachetées de blanc; croupion brunâtre, avec des taches rondes, d'une nuance plus claire; rémiges brunes, bordées extérieurement de brunâtre; rectrices brunes, avec le bord des latérales d'une teinte moins obscure; parties inférieures d'un brun fanve, rayées de brun foncé; bec et pieds d'un cendré plombé; quatre doigts. Taille, trois pouces trois lignes. De l'Amérique méridionale.

PICUMNE A TOUPET, *Picumnus cirratus*, Temm., Ois. color., pl. 561, fig. 1. Parties supérieures brunes, avec le bord des rémiges et l'extrémité des tectrices alaires d'un brun pâle;

sommet de la tête garni de plumes longues, susceptibles de se redresser en large huppe, noirâtre, tachetée de blanc; front d'un rouge vif; lorrum d'un brun isabelle; trait oculaire blanc; une tache brune sur le méat auditif; rectrices noirâtres; les latérales bordées extérieurement d'une bande blanche, frangée de noir; les deux intermédiaires blanches dans leur moitié; parties inférieures blanchâtres, nuancées de brunâtre vers les flancs et largement rayées de brun; bec blanchâtre, noir à la pointe et à la base de la mandibule inférieure; pieds cendrés; quatre doigts. Taille, quatre pouces. La femelle n'a point de rouge au front; les jeunes ont les parties inférieures rayées irrégulièrement, ou plutôt mouchetées. De l'Amérique méridionale. (DR..Z.)

PICUS. ois. *V.* Pic.

\* PIDSCHIAN. pois. Espèce de Saumon, du sous-genre Ombre. *V.* SAUMON. (B.)

PIE. *Pica*. ois. L'une des espèces les plus communes du genre Corbeau, dans lequel cet Oiseau est le type d'une sorte de groupe assez naturel. L'on a étendu le nom de Pie à beaucoup d'autres Oiseaux, variés de blanc et de noir, et qui tous n'appartiennent pas au même genre. Ainsi, l'on a appelé PIE un Canard, un Martin-Pêcheur et un Philédon.

PIE-AGASSE, les diverses espèces du genre Pie-Grièche.

PIE DES ANTILLES, le Rollier des Antilles.

PIE - AUCROUELLE, l'Écorcheur, *Lanius Collurio*.

PIE DES ROSEAUX, le Rollier vulgaire.

PIE DU BRÉSIL, le Toucan à gorge blanche et l'Yapou.

PIE CORNUE D'ÉTHIOPIE, le Calao du Malabar.

PIE-CROI, la Pie-Grièche grise.

PIE A COURTE QUEUE, la Brève du Bengale.

PIE-ESCRAYÈRE, l'Écorcheur.

PIE-GRIVELÉE, le Casse-Noix.

PIE - GRUELLE, la Pie - Grièche grise.

PIE-HOUPETTE, même chose que Houquette. *V.* ce mot.

PIE DES INDES, la Brève de Ceylan.

PIE DES INDES A QUEUE FOURCHUE, le Fingah du genre Drongo.

PIE DE L'ILE PAPÉE, le *Muscicapa Paradisi*, du genre Moucherolle.

PIE DE LA JAMAÏQUE, un Troupiale.

PIE JAUNE, le Loriot commun.

PIE - MATAGESSE, la Pie - Grièche rousse.

PIE DE MER, l'Huîtrier.

PIE DE MER A GROS BEC, le Macareux arctique.

PIE DES MONTAGNES, la Pie-Grièche grise, en Europe, et le Couroucou Damoiseau, en Amérique.

PIE DE PARADIS, le Platyrhinque blanc huppé.

PIE DU MEXIQUE, même chose que Pie de la Jamaïque.

PIE A PANDELOQUES, un Philédon.

PIE DES SAPINS, le Casse-Noix.

PIE DES SAVANES, le Taco, etc. (B.)

PIE. MOLL. Espèce du genre Turbo. *V.* ce mot. (B.)

PIE-GRIÈCHE. *Lanius*. ois. Genre de l'ordre des Insectivores. Caractères : bec robuste, très-comprimé, de médiocre longueur, droit depuis son origine, courbé seulement vers la pointe, où se forme un crochet; garni à sa base de poils rudes, dirigés en avant; mandibule inférieure droite; narines placées de chaque côté du bec et près de sa base, rondes, à moitié fermées par une membrane voûtée, que souvent les pieds recouvrent; quatre doigts entièrement divisés; trois en avant, dont l'intermédiaire est moins long que le taise; première rémige de moyenne longueur; la deuxième un peu plus courte que les troisième et quatrième, qui sont les plus longues.

Si dans les méthodes ornithologiques on pouvait prendre en considération le courage des espèces qui doivent y figurer, à coup sûr l'on remarquerait sur les premiers rangs le

genre Pie-Grièche ; il n'est pas rare de voir ces Oiseaux en attaquer d'autres beaucoup plus grands et plus forts, et leur livrer des combats à mort ; souvent les deux adversaires se portent des coups terribles, et tous deux enflammés de la même fureur, succombant aux blessures qu'ils se sont mutuellement faites, expirent accrochés l'un à l'autre. Tant d'audace devait nécessairement les faire craindre de la plupart des habitans des airs, qui, tranquilles et paisibles, évitent des rencontres qui peuvent mettre leur existence en danger, tandis que ceux qui, par leur force, seraient capables d'en imposer aux petits téméraires, admirent leur courage, sans cependant descendre à une familiarité réprouvée par leur orgueil naturel. Ces tyrans subalternes sont donc fuis ou dédaignés de tout ce qui les entoure, et cependant rien n'égalé la tendresse qu'ils montrent envers leur progéniture ; veillant à sa conservation avec des soins extraordinaires, et bien différens des Oiseaux de proie, qui chassent leurs petits lorsqu'ils peuvent à peine pourvoir à leur subsistance, les Pie-Grièches ne souffrent point qu'ils s'éloignent, et la famille ne se sépare que lorsque la saison des amours les appelle à une nouvelle reproduction. La manière de chasser de ces petits Oiseaux de rapine mérite encore quelque attention ; ils ne se bornent pas toujours aux Oiseaux gros ou petits qu'ils poursuivent au vol ; ils se hasardent quelquefois à attaquer les Lapereaux, sur lesquels ils fondent avec une extrême rapidité. Aux uns et aux autres, ils cherchent toujours à crever d'abord le crâne, en les frappant avec la pointe du bec, et lorsqu'ils y sont parvenus, ils se repaissent de la cervelle, qu'ils paraissent aimer de préférence ; ils les écorchent ensuite, les dépècent et en emportent les lambeaux dans leur nid. On assure que si les provisions sont abondantes, et que si les Pie-Grièches présumant en avoir au-delà de leurs besoins pressens, elles choisissent les plus petites

proies, et les suspendent en plein air aux épines des buissons, afin de pouvoir les retrouver au temps de disette. Nous avons bien souvent trouvé de gros Scarabées ou plutôt des Géotrupes fixés aux épines du Prunier sauvage, sans nous douter que ce fussent des garde-mangers de Pie-Grièches. Les Pie-Grièches ont le vol rapide, mais indirect et saccadé de haut en bas, et de bas en haut alternativement ; leur cri souvent répété est fort désagréable ; aussi a-t-on l'habitude de lui comparer l'expression du caractère de la femme acariâtre. Elles établissent leur nid, très-artistement composé de brins d'herbes entourant des matières laineuses, à la bifurcation d'un arbre de moyenne hauteur ; ce nid renferme ordinairement cinq à sept œufs, d'un blanc verdâtre, diversement tachetés. Elles quittent rarement les forêts ou les grands bois, et si l'on excepte l'Amérique méridionale, elles se trouvent dans toutes les parties du globe. Le genre Pie-Grièche, très-anciennement institué, a éprouvé des réductions considérables en espèces, par la grande quantité de genres nouveaux auxquels son dénombrement a donné lieu ; et quoi qu'il en soit, on le trouve encore extrêmement nombreux.

PIE-GRIÈCHE ACUTIPENNE, *Lanius acuticaudatus*, Vieill. Plumage d'un noir violâtre, à l'exception des sept premières rémiges, des rectrices et du croupion, qui sont d'un gris jaunâtre ; queue longue, étagée, à rectrices aiguës ; bec et pieds noirs. Taille, vingt-un pouces. Du Sénégal.

PIE-GRIÈCHE D'ANTIGUE, *Lanius Antiquanus*, Lath. Parties supérieures noires ; les inférieures blanches ; rectrices, les deux intermédiaires exceptées, noires en dessus, rougcâtres en dessous, terminées par une bande roussâtre ; bec et pieds noirs. Taille, six pouces trois lignes.

PIE-GRIÈCHE ARDOISÉE, *Lanius ardosiacus*, Vieill., Ois. de l'Amér. septent., pl. 51. Parties supérieures d'un gris ardoisé ; une bande noire sur les côtés de la tête ; scapulaires

d'un gris blanchâtre; rémiges noires, marquées de blanc, les unes vers le milieu, les autres à l'extrémité; première rectrice latérale blanche, avec la tige noire à l'origine; seconde blanche, bordée de noir depuis le milieu jusqu'à sa pointe; troisième noire, dans un tiers de sa longueur; la quatrième dans un demi-tiers; la cinquième vers l'extrémité, et les intermédiaires entièrement noires; parties inférieures blanches; bec et pieds noirs. Taille, huit pouces. De l'Amérique du Nord.

PIE-GRIÈCHE BACKBAKIRI, *Turdus zeylonus*, Gmel.; Buff., pl. enl. 272. Parties supérieures d'un vert olive; sommet de la tête gris; un trait noir partant du bec, descendant sur les côtés du cou et s'élargissant en plastron sur la poitrine; gorge et parties inférieures jaunes; bec et pieds noirs. Taille, sept pouces six lignes. La femelle n'a pas de plastron, et ses couleurs tirent plus sur le verdâtre, tandis que le gris domine dans les jeunes. Du cap de Bonne-Espérance. (Vieillot a fait de cette Pie-Grièche un Goualcak.)

PIE-GRIÈCHE A BANDEAU, *Lanius vittatus*, Val. Parties supérieures d'un brun marron; sommet de la tête d'un gris blanchâtre, plus foncé sur le cou; scapulaires blanches, de même que la gorge et le croupion; tectrices alaires noires, bordées de blanc; rémiges noires; rectrices étagées, les intermédiaires noires, les autres terminées de blanc; un bandeau blanc occupe le front et s'étend de chaque côté au-delà des yeux; parties inférieures blanchâtres, avec la poitrine rousse; bec et pieds noirs. Taille, six pouces. De l'Inde.

PIE-GRIÈCHE DU BENGAL. V. PIE-GRIÈCHE HUPPÉE DE LA CHINE.

PIE-GRIÈCHE BLANCHE DE L'ILE PANAY, *Lanius albus*, Lath. Plumage blanc, à l'exception de quelques tectrices alaires, des rémiges, des rectrices, du bec et de la queue, qui sont noirs. Taille, dix pouces.

PIE-GRIÈCHE BLANCHOT, *Lanius olivaceus*, Vieill.; Levaill., Ois.

d'Afrique, pl. 185. Parties supérieures d'un jaune verdâtre; front blanchâtre; sommet de la tête et dessus du cou d'un gris ardoisé; petites tectrices alaires terminées de jaune, de même que les rectrices; rémiges noires, frangées de jaune; parties inférieures d'un jaune terne; bec et pieds gris. Taille, huit pouces. De l'Afrique.

PIE-GRIÈCHE BLEUE D'AFRIQUE, *Lanius bigolar*, Lath.; Buff., pl. enl. 298, f. 1. Parties supérieures d'un bleu de ciel; les inférieures blanches; menton, côté interne des rémiges, extrémité des rectrices, d'un noir assez vif, de même que le bec et les pieds. Taille, six pouces. La femelle n'a pas de plumes au menton; la couleur bleue tire sur le verdâtre; elle a les parties inférieures grises; les jeunes sont verts en dessus, gris en dessous.

PIE-GRIÈCHE BORÉALE, *Lanius borealis*, Vieill.; *Lanius major*, Var., Lath. Parties supérieures d'un gris cendré pâle; côtés de la tête presque blancs, traversés par une bande noire qui se prolonge presque de chaque côté de la gorge; rectrices alaires et rémiges terminées de blanc; scapulaires et rectrices inférieures blanches; croupion et tectrices caudales d'un cendré clair; rectrices latérales en partie blanches; bec et pieds noirs. Taille, dix pouces. La femelle a les parties grises du mâle, variées de brun et de roux; le jeune a le dos brun. De l'Amérique septentrionale, et, suivant Vieillot, on le trouverait aussi dans le nord de l'Europe.

PIE-GRIÈCHE BONBON, *Turdus æthiopicus*, Lath.; Levaill., Ois. d'Afrique, pl. 68. Parties supérieures noires, avec une bande blanche sur les ailes; parties inférieures blanches, quelquefois nuancées de rousâtre; bec et pieds noirs. Taille, sept pouces six lignes. La femelle est un peu plus petite; elle a les parties supérieures d'un brun cendré foncé. De l'Afrique.

PIE-GRIÈCHE BRIDÉE, *Lanius vulgaris*, Temm., Ois. color., pl. 256,

fig. 1. Parties supérieures d'un gris cendré bleuâtre; un petit bandeau blanc sur le front; une bande noire qui, partant des narines, passe sur le lorum, les yeux et les oreilles; rémiges et rectrices noires; l'extérieur de ces dernières liséré de cendré; parties inférieures blanchâtres; bec et pieds noirs. Taille, six pouces. De Java.

PIE - GRIÈCHE BRUBRU, *Lanius Brubru*, Lath.; Levaill., Ois. d'Afrique, pl. 71. Parties supérieures noires, nuancées de blanc et de brun; parties inférieures, trait oculaire, tache alaire et moitié des rémiges latérales d'un blanc pur; flancs roussâtres; bec et pieds noirs. Taille, six pouces. D'Afrique.

PIE-GRIÈCHE BRUN-MARRON, *Lanius castaneus*, Lath. Parties supérieures d'un brun marron; front et sourcils noirâtres; sommet de la tête, nuque et dessus du cou cendrés; tectrices alaires noires; rémiges noires, frangées de brun; rectrices étagées; les latérales et l'extrémité des deux intermédiaires d'un brun roussâtre; gorge blanchâtre; parties inférieures blanches; bec et pieds noirs. Taille, dix pouces.

PIE-GRIÈCHE BRUNE, *Lanius torquatus*, Lath. Parties supérieures brunes; parties inférieures blanches, nuancées de brun; tectrices longues et étagées; bec grand, bleuâtre; pieds noirs. De la Nouvelle-Hollande.

PIE-GRIÈCHE BRUNE DE L'AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE, *Lanius septentrionalis*, Lath. Parties supérieures brunes; rectrices latérales blanches intérieurement et à l'extrémité; gorge et poitrine cendrées; parties inférieures brunâtres; bec noir; pieds cendrés. Taille, huit pouces.

PIE-GRIÈCHE BRUNE DU BENGAL. V. PIE - GRIÈCHE HUPPÉE DE LA CHINE.

PIE-GRIÈCHE BRUNETTE, *Lanius fuscatus*. Parties supérieures d'un brun fauve; sommet de la tête gris cendré, avec le bord des plumes brun; petites tectrices alaires d'un brun foncé, bordées de brun isa-

belle, qui est la couleur des moyennes tectrices; première et seconde rémiges brunâtres; les autres noirâtres, terminées et frangées d'isabelle, toutes blanchâtres à leur base; scapulaires brunes; tectrices noirâtres, bordées de cendré pâle; les deux latérales de cette dernière teinte; parties inférieures blanchâtres, variées de cendré et de roussâtre; bec et pieds bruns. Taille, sept pouces. D'Afrique.

PIE - GRIÈCHE CADRAN, *Lanius solaris*, Lath.; Levaill., Ois. d'Afrique, pl. 109. Parties supérieures, gorge et poitrine noires; petites tectrices alaires, bord et dessous des rémiges et des rectrices, abdomen blancs; bec noir; pieds bruns. Taille, huit pouces. La femelle a d'un brun noirâtre tout ce qui est noir dans le mâle. De l'Inde.

PIE-GRIÈCHE CALI-CALIC, *Lanius madagascariensis*, Lath.; Buff., pl. enl. 299. Parties supérieures cendrées; croupion roux; sourcils blancs; une tache noire de chaque côté de la tête; joues blanchâtres; petites tectrices alaires rousses; rémiges brunes; rectrices intermédiaires brunes à leur origine, puis cendrées; les autres terminées de cendré; parties inférieures d'un blanc nuancé de roux; bec et pieds noirâtres. Taille, cinq pouces. D'Afrique.

PIE-GRIÈCHE A CALOTTE NOIRE. V. BATARA A CALOTTE NOIRE.

PIE-GRIÈCHE DU CANADA. C'est la femelle du BATARA HUPPÉ.

PIE-GRIÈCHE DU CAP DE BONNE-ESPÉRANCE. V. PIE-GRIÈCHES BLEUE et FISCAL.

PIE-GRIÈCHE A CASQUE, *Lanius frontatus*, Lath.; Temm., Ois. color., pl. 77: *Falculculus*, Vieill. Parties supérieures d'un vert cendré; tête garnie d'une huppe touffue, noire et blanche; front, sommet de la tête, occiput, gorge et partie du devant du cou noirs; deux larges bandes blanches, séparées par une bande noire de chaque côté de la tête; rémiges et rectrices cendrées; la plus extérieure des dernières bordée de blanc; par-



ties inférieures jaunes, avec les flancs cendrés; bec et pieds noirâtres. Taille, sept pouces. De la Nouvelle-Hollande (Viellot en a fait le genre *Falconelle*.)

PIE-GRIÈCHE DE CAYENNE. *V.* BÉCARDE.

PIE-GRIÈCHE DE LA CHINE. *V.* PIE-GRIÈCHE SCHACH.

PIE-GRIÈCHE COURONNÉE, *Lanius coronatus*, Vieill. Parties supérieures rouges; sommet de la tête noir; sourcils d'un blanc roussâtre; bande oculaire noire; grandes rémiges rouges; rectrices rouges, terminées de blanc; gorge blanche; parties inférieures blanchâtres; bec noir; pieds bruns. Taille, six pouces.

PIE-GRIÈCHE A COURTE QUEUE, *Lanius brachyurus*, Lath. Parties supérieures cendrées; sommet de la tête ferrugineux; sourcils blanchâtres; rectrices alaires noirâtres; rémiges et rectrices brunâtres, terminées de blanc; parties inférieures d'un blanc jaunâtre; gorge et abdomen d'un blanc pur; bec et pieds noirs. Taille, neuf pouces. D'Europe.

PIE-GRIÈCHE A CRAVATE BLANCHE, *Motacilla dubia*, Shaw. Parties supérieures verdâtres; tête et plastron noirs, gorge blanche; parties inférieures jaunes; bec et pieds noirs. Taille, cinq pouces. Du cap de Bonne-Espérance.

PIE-GRIÈCHE CUBLA, *Lanius cubla*, Lath.; Levaill., Ois. d'Afrique, pl. 72. Parties supérieures noires, avec le croupion d'un beau blanc; scapulaires mélangées de blanc, de noir et de grisâtre; tectrices alaires et rémiges noires, bordées en partie de blanc; rectrices noires, terminées de blanc; parties inférieures blanches, lavées de gris vers les flancs; bec et pieds noirs. Taille, six pouces. Du sud de l'Afrique.

PIE-GRIÈCHE DOMINICAINE. *V.* LAUGRAYEN A VENTRE BLANC.

PIE-GRIÈCHE A DOS STRIÉ, *Lanius tigrinus*. Parties supérieures d'un brun tirant sur le roux, avec une strie blanchâtre sur chaque plume; sommet et côtés de la tête d'un brun

ardoisé; rémiges noirâtres, bordées extérieurement de blanchâtre; rectrices étagées, brunes-noirâtres, avec l'extrémité blanche; parties inférieures blanches, variées de brun et d'ardoisé vers les flancs; bec et pieds noirâtres. Taille, dix pouces six lignes. De Java.

PIE-GRIÈCHE ECORCHEUR, *Lanius Collurio*, Briss., Buff., pl. enl. 51. Parties supérieures d'un cendré bleuâtre; du noir entre l'œil et le bec, autour des yeux et sur les oreilles; manteau et tectrices alaires d'un roux brun; rémiges noirâtres bordées de roux; rémiges noires, les latérales blanches jusqu'aux deux tiers; gorge et abdomen blancs; poitrine, ventre et flancs roussâtres, bec et pieds noirâtres. Taille, six pouces. La femelle a les parties supérieures roussâtres; la gorge, le milieu du ventre et les tectrices subcaudales blancs; les plumes des côtés du cou, de la poitrine et des flancs finement rayées de brun, les rectrices variées de roux. De l'Europe.

PIE-GRIÈCHE FÉROCE, *Lanius ferrox*. Parties supérieures d'un brun roussâtre, rayées de noirâtre; sommet et côté de la tête d'un brun noirâtre, bordés de roussâtre, finement rayés de noir; rémiges d'un brun noirâtre, bordées de roussâtre; rectrices d'un brun roux, les latérales terminées par une tache blanchâtre encadrée de noir; parties inférieures blanches lavées de roussâtre, rayées de noir et de roux vers les flancs. Bec et pieds gris. Taille, sept pouces. De Java.

PIE-GRIÈCHE FERRUGINEUSE. *V.* BATARA FERRUGINEUX.

PIE-GRIÈCHE FISCAL, *Lanius coltaris*, Lath.; Levaill., Ois. d'Afrique, pl. 61-62; Buff., pl. enl. 477, fig. 1. Parties supérieures d'un brun noirâtre; scapulaires blanches; croupion grisâtre; rémiges noires, les intermédiaires marquées de blanc vers leur milieu, les dernières bordées de blanc; les quatre rectrices intermédiaires noires, les autres partagées de blanc; parties inférieures blanches,

grisâtres vers la poitrine; bec et pieds noirs. Taille, neuf pouces. La femelle a les teintes moins décidées, et celles des jeunes tirent sur le brun. Du sud de l'Afrique.

PIE-GRIÈCHE FOLLE. *V.* PIE-GRIÈCHE GRISE.

PIE-GRIÈCHE A FRONT BLANC. *V.* PIE-GRIÈCHE A CASQUE.

PIE-GRIÈCHE GONOLECK, *Lanius barbarus*, Gmel.; Buff., pl. enl. 57; Levaill., Ois. d'Afrique, pl. 69. Parties supérieures noires; sommet de la tête et derrière du cou d'un jaune mordoré; un trait noir partant des narines, descendant de chaque côté du cou, et séparant les parties supérieures des inférieures qui sont d'un beau rouge carmin; bec et pieds noirs. Taille, neuf pouces. Du sud de l'Afrique. Vieillot en a fait le type d'un genre.

PIE-GRIÈCHE (GRANDE), *Lanius corvinus*, Lath.; *Lanius cissoïdes*, Vieill.; Levaill., Ois. d'Afrique, pl. 78. Parties supérieures d'un brun nuancé de roux et de cendré avec le milieu des plumes noir; une grande tache isabelle au-delà de l'œil; une tache d'un brun obscur sur l'orifice des oreilles; rémiges extérieurement bordées de brun roussâtre, étagées, brunes, bordées de fauve, et d'un gris cendré en dessous; parties inférieures d'un gris blanchâtre, d'un roux tirant sur le rose, vers les flancs; bec jaune; pieds noirâtres. Taille, treize pouces. La femelle a les couleurs moins vives et les parties inférieures striées et rayées de noirâtre. De l'Afrique.

PIE-GRIÈCHE DE MADAGASCAR (GRANDE). *V.* PIE-GRIÈCHE TCHACHERT-BÉ.

PIE-GRIÈCHE A GORGE ROUGE. *V.* PIE-GRIÈCHE GONOLECK.

PIE-GRIÈCHE GRISE, *Lanius excubitor*, L.; Buff., pl. enl. 445. Parties supérieures d'un brun cendré clair; une large bande noire passant sous les yeux et recouvrant l'orifice des oreilles; rémiges noires avec l'origine des premières et l'extrémité des secondaires blanches, la troisième noire vers le centre, la quatrième terminée

par une grande tache blanche, la cinquième terminée de blanc, les deux intermédiaires entièrement noires. Parties inférieures d'un blanc pur; bec et pieds noirs. Taille, neuf pouces. De l'Europe.

PIE-GRIÈCHE GRISE DE CAYENNE. *V.* BÉCARDE GRISE.

PIE-GRIÈCHE GRISE A FRONT NOIR. *V.* PIE-GRIÈCHE A POITRINE ROSE.

PIE-GRIÈCHE GRISE DE LA LOUISIANE. *V.* PIE-GRIÈCHE ARDOISÉE.

PIE-GRIÈCHE HUPPÉE DU CANADA. *V.* BATARA HUPPÉ femelle.

PIE-GRIÈCHE HUPPÉE DE LA CHINE, *Lanius jocosus*, Lath.; Buff., pl. enl. 508. Parties supérieures brunes; tête noire ornée d'une huppe brune; côtés de la tête, gorge et devant du cou blancs; une strie noire aux angles du bec; une petite tache rouge à l'œil; rectrices étagées, d'un brun noirâtre, terminées de blanc; parties inférieures d'un blanc sale; tectrices subcaudales roses; bec et pieds noirâtres. Taille, sept pouces six lignes.

PIE-GRIÈCHE HUPPÉE DE LA NOUVELLE-HOLLANDE, *Lanius erectus*, Lath. Parties supérieures d'un vert pâle; dessus du cou, rémiges et rectrices noirâtres; sommet de la tête garni d'une huppe d'un vert obscur; parties inférieures d'un brun jaunâtre; bec jaune; pieds bruns.

PIE-GRIÈCHE DE L'ILE DE LUÇON, *Lanius lucionensis*, Lath. Parties supérieures d'un gris brunâtre; une bande grise de chaque côté de la tête; rémiges brunes, bordées de roux; rectrices rousses, terminées de blanc, à l'exception des intermédiaires; parties inférieures d'un blanc roussâtre, rayées de noir dans les jeunes individus; bec et pieds bruns. Taille, sept pouces six lignes.

PIE-GRIÈCHE D'ITALIE. *V.* PIE-GRIÈCHE A POITRINE ROSE.

PIE-GRIÈCHE DE MADAGASCAR. *V.* PIE-GRIÈCHE CALI-CALIC.

PIE-GRIÈCHE DE MANILLE. *V.* LAUGRAYEN A VENTRE BLANC.

PIE-GRIÈCHE MASQUÉE, *Lanius personatus*, Temm., Ois. color., pl. 256, fig. 2. Parties supérieures noires:

front couvert d'un large bandeau blanc dont les angles s'étendent en forme de sourcil au-dessus des yeux; tectrices alaires et rémiges noires avec leur base; rémiges noires, les latérales blanches à tige noire; la suivante terminée de blanc; scapulaires et parties inférieures blanches; flancs roussâtres; bec et pieds noirs. Taille, sept pouces. La femelle a les parties noires d'un cendré roussâtre. De l'Égypte.

PIE-GRIÈCHE DE LA MER PACIFIQUE. *V.* PIE-GRIÈCHE NOIRE.

PIE GRIÈCHE MÉRIDIONALE, *Lanius meridionalis*, Temm. Parties supérieures d'un cendré foncé; une large bande noire passant au-dessous des yeux et couvrant l'orifice des oreilles; origine des rémiges primaires et extrémité des secondaires d'un blanc pur; les quatre rectrices intermédiaires noires, les deux latérales blanches, les autres terminées de blanc; parties inférieures cendrées nuancées de gris et de rougeâtre. Bec et pieds noirs. Taille, neuf pouces. De l'Europe méridionale.

PIE-GRIÈCHE MORDORÉE. *V.* TANGARA MORDORÉE.

PIE-GRIÈCHE NAIN, *Lanius fuscus*, Gmel. Parties supérieures brunes; une tache jaunâtre entre l'œil et le bec; bord des rémiges primaires, extrémité des secondaires jaunes; parties inférieures blanches; bec gris; pieds noirs. Taille, quatre pouces six lignes. De l'Afrique.

PIE GRIÈCHE NOIRÂTRE ET BLANCHE, *Lanius obscurus*, Lath. Parties supérieures noirâtres; rémiges et rectrices noires; sourcils et parties inférieures d'un blanc pur; bec et pieds bruns. Taille huit pouces. De l'Amérique méridionale.

PIE-GRIÈCHE NOIRE, *Lanius pacificus*, Lath. Plumage noir, irisé de vert sur la tête et le cou, dont les plumes sont fort étroites; bec et pieds noirâtres, le doigt intermédiaire garni d'un ongle très-long. Taille, huit pouces. Des îles de la mer Pacifique. Espèce douteuse.

PIE-GRIÈCHE NOIRE DU BÉNGALE. *V.* PIE-GRIÈCHE CADRAN.

PIE-GRIÈCHE NOIRE ET BLANCHE, *Lanius melanoleucos*, Valenc. Parties supérieures noires; ailes variées de noir et de blanc; rectrices noires finement bordées de blanc; parties inférieures blanches; bec et pieds noirs. Taille, neuf pouces. Du sud de l'Afrique.

PIE-GRIÈCHE DE NOOTKA, *Lanius Nootka*, Lath. Parties supérieures noires; deux lignes noire et blanche sur les côtés de la tête; collier, gorge et grandes tectrices alaires blanches; rémiges bordées de blanc et de brun jaunâtre; croupion cendré; rectrices noires, les latérales bordées de blanc; parties inférieures blanchâtres; bec et pieds bruns. Taille, six pouces neuf lignes.

PIE-GRIÈCHE OLIVÂTRE, *Lanius olivaceus*, Lath.; Levaill., Ois. d'Af., pl. 75. Parties supérieures d'un vert olive; rémiges noirâtres, bordées de vert olive; rectrices jaunâtres, les deux intermédiaires vertes; front jaune; trait oculaire noir s'étendant en s'élargissant le long du cou; ce trait est bordé antérieurement de jaune; parties inférieures jaunes; bec et pieds bruns. Taille, six pouces. Le jeune a, comme la femelle, le front et les parties inférieures variés de jaune sale, de gris et de brunâtre. Du sud de l'Afrique.

PIE-GRIÈCHE OLIVE, *Lanius chloris*, Valenc. Parties supérieures d'un vert olive; rémiges et rectrices vertes; parties inférieures cendrées; bec et pieds bruns. Taille, neuf pouces. De Galam.

PIE-GRIÈCHE OREILLARD, *Lanius melanotis*, Valenc. Parties supérieures rousses; croupion roussâtre; trait oculaire blanc; parties inférieures blanchâtres, variées de roussâtre et ondulées de gris; bec et pieds bruns. Taille, six pouces. De l'Inde.

PIE-GRIÈCHE PENDEUR, *Lanius pendens*, Lath., Levaill., Ois. d'Afrique, pl. 6. Parties supérieures d'un gris bleuâtre; deux bandes blanches de chaque côté de la tête et

du cou ; rémiges noires , les unes bordées de gris blanchâtre , les autres terminées de blanc ; rectrices étagées blanchâtres extérieurement , noirâtres à l'intérieur , les quatre intermédiaires égales et noires ; gorge et devant du cou noirs ; parties inférieures blanches ; bec et pieds noirs. Taille , sept pouces. De l'Afrique.

PIE-GRIÈCHE DE PERRIN , *Lanius gutturalis* , Daud. Parties supérieures vertes ; rectrices noirâtres ; parties inférieures d'un beau rouge avec un large plastron noir sur la poitrine ; bec noir , pieds bruns. Taille , huit pouces. De la côte d'Angle.

PIE-GRIÈCHE (PETITE). *V.* PIE-GRIÈCHE ÉCORCHEUR.

PIE-GRIÈCHE VERTE DE MADAGASCAR (PETITE). *V.* LAUGRAYEN TCHACHERT-RÉ

PIE GRIÈCHE DE POMÉRANIE (PETITE). *V.* PIE-GRIÈCHE ROUSSE.

PIE-GRIÈCHE DE MADAGASCAR (PETITE). *V.* PIE-GRIÈCHE CALI-CALIC.

PIE-GRIÈCHE A POITRINE ROSE , *Lanius minor* , Lin. ; Buff. , pl. enl. 32 , fig. 1. Parties supérieures cendrées ; front , régions des yeux et des oreilles noirs ; tectrices alaires noires ; rémiges noires avec une grande tache blanche ; première rectrice latérale blanche , deuxième blanche variée de noir le long de la tige , troisième avec une grande tache noire , terminée de blanc , quatrième , une plus grande tache noire , extrémité blanche , les quatre intermédiaires totalement noires ; parties inférieures blanches , nuancées de rose sur la poitrine et les flancs ; bec et pieds bruns. Taille , huit pouces. De l'Europe.

PIE-GRIÈCHE QUADRICOLORE , *Lanius quadricolor* , Vieill. Parties supérieures grises ; une bande noire qui occupe le front et les côtés de la tête et descend vers la gorge ; rémiges noires tachetées de blanc vers le milieu ; rectrices noires terminées de blanc ; poignet et parties inférieures d'un blanc pur ; flancs roussâtres ; bec et pieds bruns. Taille , sept pouces. De l'Australasie.

PIE-GRIÈCHE A QUEUE FOURCHUE

DU BENGAL. *V.* DRONGO FINGHAH.

PIE-GRIÈCHE A QUEUE ROUGE , *Lanius phœnicurus* , Lath. Parties supérieures rousses , avec le croupion et les rectrices d'un roux vif tirant sur le rouge ; une bande noire sur les côtés de la tête ; parties inférieures blanches ; bec et pieds noirs. Taille , sept pouces. De Sibérie.

PIE-GRIÈCHE RAYÉE DE CAYENNE. *V.* BATARA RAYÉ.

PIE-GRIÈCHE ROBUSTE , *Lanius robustus* , Lath. Parties supérieures d'un gris cendré bleuâtre ; tête , cou et rémiges noirs ; rectrices cendrées , terminées de noir et frangées de blanc ; bec et pieds noirs. Taille , vingt pouces. De l'Australasie.

PIE-GRIÈCHE A PASTRON BLANC , *Lanius mystacus* , Lath. : Levaill. Ois. d'Afrique , pl. 64. Parties supérieures noires ; un trait rouge sur le bord des rémiges secondaires ; gorge , devant du cou et poitrine d'un rouge vif ; un large plastron blanc ; abdomen et tectrices sub-caudales jaunes ; rectrices étagées , rouges , avec la tige blanche ; bec et pieds noirs. Taille , douze pouces. De l'Australasie.

PIE-GRIÈCHE ROUSSE , *Lanius rufus* , Briss. ; Buff. , pl. enl. 9. Parties supérieures noires , ainsi que le front , la région des yeux et des oreilles ; scapulaires , milieu des rémiges primaires , extrémité des rémiges secondaires , bord des tectrices alaires et parties inférieures d'un blanc pur ; première rémige latérale blanche avec une tache carrée noire sur les barbes internes , deuxième , troisième et autres tachées sur les barbes et blanches à leur origine et vers l'extrémité , les deux intermédiaires noires. La deuxième rémige égale en longueur avec la cinquième ; bec et pieds noirs. Taille , sept pouces. La femelle a l'occiput et la nuque d'un roux moins vif et rayé de brun , le noir du plumage tirant sur le brun , les tectrices alaires bordées de roux , la poitrine d'un blanc sale finement rayé de brun ; les flancs d'un brun roussâtre. De l'Europe.

PIE-GRIÈCHE ROUSSE DU BENGAL ,

*Lanius cristatus*, Lath. Parties supérieures rousses; plumes de la nuque susceptibles de se relever en huppe; une tache noire en croissant derrière chaque oeil; rémiges brunes bordées de roussâtre; rectrices rousses en dessus, grises en dessous; parties inférieures d'un jaune orangé, rayées de noir; bec gris, noir à l'extrémité; pieds noirs. Taille, six pouces six lignes.

PIE-GRIÈCHE ROUSSE DE L'ILE PANAY, *Lanius panayensis*, Lath. Parties supérieures brunes; tête, devant du cou et parties inférieures d'un roux vif tirant sur le rouge; bec et pieds noirs. Taille, sept pouces.

PIE-GRIÈCHE ROUSSE DE MADAGASCAR. *V.* BATARA SCHET-BÉ.

PIE GRIÈCHE ROUSSE A TÊTE NOIRE DU SÉNÉGAL. *V.* BATARA TCHAGRA.

PIE-GRIÈCHE ROUSSET, *Lanius rubiginosus*, Lath.; Levaill., Ois. d'Af., pl. 77, fig. 2. Parties supérieures rousses; sommet de la tête d'un roux vif; front blanc; trait oculaire noirâtre; joues blanchâtres avec quelques taches noires vers le méat auditif; gorge d'un cendré blanchâtre; parties inférieures roussâtres; bec et pieds gris. Taille, cinq pouces. De l'Amérique méridionale.

PIE-GRIÈCHE SANGUINOLENTE, *Lanius cruentus*. Tout le plumage d'un beau noir, à l'exception de l'extrémité des moyennes tectrices alaires qui est d'un beau rouge brillant, et forme une tache au milieu de la partie extérieure de l'aile; une tache semblable mais plus grande et plus allongée se trouve au milieu du ventre. L'origine des plumes est d'un gris bleuâtre; bec et pieds noirs. Taille, neuf pouces. De Java.

PIE - GRIÈCHE SCHACH, *Lanius Schach*, Lath. Parties supérieures d'un gris cendré; front, sommet et côtés de la tête noirs; tectrices alaires noires; rémiges noires, blanches à leur base et à l'extrémité; rectrices étagées noires; les deux latérales bordées de blanc, les autres terminées de cette nuance; gorge blanche; parties inférieures roussâtres; scapulaires, crou-

pion et flancs d'un roux isabelle; bec et pieds noirs. Taille, neuf pouces. De Java.

PIE-GRIÈCHE SILENCIEUSE, *Lanius silens*, Vieill.; Levaill., Ois. d'Afrique, pl. 74. Parties supérieures noires; parties inférieures, bord des moyennes rémiges et des rectrices latérales d'un blanc pur; bec et pieds gris. Taille, sept pouces. La femelle a le dos et les tectrices alaires d'un brun cendré et le blanc nuancé de gris. Du sud de l'Afrique.

PIE-GRIÈCHE A SOURCILS ROUX, *Lanius superciliaris*, Vieill.; Levaill., Ois. d'Afrique, pl. 76. Parties supérieures d'un vert olive; sommet de la tête, nuque et joues d'une gris cendré bleuâtre; front et sourcils d'un roux vif; rémiges brunes bordées extérieurement de verdâtre; menton gris; gorge, poitrine flancs d'un jaune verdâtre; milieu du ventre et de l'abdomen blanchâtre; bec et pieds rougeâtres. Taille, six pouces. De l'Amérique méridionale. Nous pensons que cette espèce doit être comptée au nombre des Bataras.

PIE-GRIÈCHE TABOANE, *Lanius tabuensis*, Lath. Parties supérieures d'un vert olivâtre; sommet de la tête brunâtre; rémiges primaires noires, les secondaires brunâtres, frangées de blanchâtre; rectrices brunes; gorge et poitrine cendrées; ventre d'un brun jaunâtre; abdomen noirâtre; bec et pieds bruns. Taille, huit pouces trois lignes. Des îles des Amis.

PIE-GRIÈCHE TACHETÉE. *V.* BATARA TACHETÉ.

PIE-GRIÈCHE TACHETÉE DE CAYENNE. *V.* BÉCARDE GRISE.

PIE-GRIÈCHE TCHA-CHERT-BÉ, *Lanius leucocephalus*, Lath.; Buff., pl. enl. 574. Parties supérieures d'un noir verdâtre; les inférieures ainsi que toute la tête blanches; bec et pieds noirâtres. Taille, huit pouces. De Madagascar.

PIE-GRIÈCHE TCHET-BÉ. *V.* BATARA TCHET-BÉ.

PIE-GRIÈCHE VARIÉE, *Lanius afer*, Lath. Parties supérieures variées de noir et de blanc; sommet de la tête

noir; front et trait oculaire blancs; rémiges noires, les secondaires bordées de roux; tectrices alaires noires marquées de roussâtre, qui forme une grande tache triangulaire; rectrices latérales, moitié blanches et noires; les intermédiaires noires, terminées de blanc; parties inférieures blanches striées de brun roussâtre; bec et pieds noirs. Taille, cinq pouces. De l'Afrique.

PIE - GRIÈCHE VARIÉE DU BRÉSIL.  
*V. BATARA VARIÉ.*

PIE-GRIÈCHE A VENTRE FERRUGINEUX, *Lanius ferrugineus*, Lath. Parties supérieures brunes; rémiges d'un brun noirâtre; gorge et poitrine d'un blanc grisâtre; ventre et abdomen d'un roux brun; bec noir, gris en dessous; pieds bruns. Taille, neuf pouces. Du sud de l'Afrique.

PIE-GRIÈCHE WEEBONG, *Lanius flavigaster*, Lath. Parties supérieures d'un brun ferrugineux irisé de vert; rémiges et rectrices noires, ainsi que les plumes du sommet de la tête qui sont longues, bien fournies et susceptibles de se relever en huppe; parties inférieures jaunes avec une tache blanche au haut de la gorge; bec et pieds noirâtres. Taille, neuf pouces. De l'Australasie. (DR..Z.)

PIE-GRIÈCHES-HIRONDELLES.  
OIS. Nom que Cuvier, dans son Règne Animal, donne aux Laugrayens. *V.* ce mot. (DR..Z.)

PIED. *Pes.* ZOOL. BOT. Parties terminales des membres qui servent à la marche chez les Animaux, et dont on a étendu le nom au ventre sur lequel rampent certains Mollusques, ou au prolongement musculéux que plusieurs Conchifères font sortir de leur coquille pour se déplacer. Les Antropomorphes, parmi les Mammifères et les Oiseaux, n'ont que deux pieds, et comme le nombre de ces parties varie, ou qu'elles manquent entièrement dans beaucoup de Vertébrés, qu'on a pourtant appelés collectivement QUADRUPÈDES VIVIPARES et QUADRUPÈDES OVIPARES, le nom de

Quadrupèdes doit être banni de la science, comme ne pouvant servir à y désigner aucune classe. Le mot Pied, accompagné d'épithètes diverses, est aussi très-fréquemment devenu spécifique, dans les cas suivants par exemple :

PIED D'AIGLE (Bot. Phan.), l'*OE-gopodium Podagraria*, L.

PIED D'ALEXANDRE (Bot. Phan.), la Pyrèthre.

PIED D'ALOUETTE (Bot. Phan.), les Dauphinelles.

PIED D'ANE (Conch.), les Spondyles.

PIED DE BOEUF (Ois.), le *Scolopax cayennensis*.

PIED DE BOEUF (Bot. Crypt.), le *Boletus bovinus*.

PIED DE BOUC (Bot. Phan.), l'Angélique sauvage, le Mélampyre, la Reine des prés, etc.

PIED DE CANARD (Bot. Phan.), le *Podophyllum*.

PIED DE CHÈVRE (Bot. Phan.), le *Guaphalium dioicum*, l'Angélique sauvage, le *Pimpinella Saxifraga*, un Liseron des rivages de l'Inde, etc.

PIED DE CHEVREAU (Bot. Crypt.), le *Merulius Cantarellus* et l'*Agaricus procerus*.

PIED DE COLOMBE (Bot. Phan.), divers Géraniens, particulièrement l'*Erodium columbinum* et le *Scabiosa columbaria*.

PIED DE COQ (Bot.), le *Panicum Cius-Galli*, L., la Renoncule rampante, etc., et la Clavaire coralloïde.

PIED DE CORBEAU (Bot. Phan.), le *Ranunculus aconitifolius*, L.

PIED DE CORBIN (Bot. Phan.), le *Ranunculus acris*, L.

PIED DE CORNEILLE (Bot. Phan.), le *Plantago Coronopus*.

PIED COT (Bot. Phan.), le *Ranunculus reptans*.

PIED D'ÉLÉPHANT (Bot. Phan.), l'*Elephantopus scaber*.

PIED DE GÉLINE (Bot. Phan.), diverses Fumeterres qui se trouvent en France.

PIED DE GRIFFON (Bot. Phan.), l'*Helleborus foetidus*, L.

PIED GRIS (Ois.), le *Tringa variabilis*.

PIED DE GRUE (Bot. Phan.), plusieurs Saxifrages, notamment le *tridactylites*, L.

PIED DE LIÈVRE (Bot. Phan.), le Trèfle des champs et un Plantain.

PIED DE LION (Bot. Phan.), l'Alchémille.

PIED DE LIT (Bot. Phan.), le Clinopode commun et l'Origan.

PIED DE LOUP (Bot. Phan.), le *Lycopus europæus*, et non aucun Lycopode, quoique le nom scientifique de *Lycopodium* ait cette signification en grec.

PIED DE MILAN (Bot. Phan.), le *Thalictrum flavum*.

PIED NOIR (Ois.), le *Motacilla rubicola*.

PIED NU (Ois.), l'*Alauda arborea*.

PIED DORÉ (Bot. Phan.), divers Chénopodes.

PIED D'OISEAU (Bot.), l'*Ornithopus perpusillus*, un Aspalat, une Astragale et une petite Clavaire.

PIED DE PÉLICAN (Moll.), une Coquille du genre Strombe.

PIED DE PIGEON (Bot. Phan.), l'*Erodium columbinum*, H.

PIED DE POT (Ois.), le *Motacilla modularis*.

PIED-POU (Bot. Phan.), même chose que Pie de Pot. *V.* ce mot.

PIED DE POULAIN (Bot. Phan.), le Pas d'Ane, espèce de Tussilage.

PIED DE POULE (Bot. Phan.), la Renoncule rampante, le Lamier blanc, divers Panics; à Mascareigne, le *Paulinia asiatica*.

PIED ROUGE (Ois.), l'Huîtrier.

PIED DE SAUTERELLE (Bot. Phan.), la *Campanula Rapunculus*.

PIED DE TIGRE (Bot. Phan.), un *Ipomœa*.

PIED DE VEAU (Bot. Phan.), le Gouet maculé.

PIED VERT (Ois.), le *Tringa ochropus*.

Paulet appelle PIEDS BOTS l'une de ses familles de Champignons. (B.)

PIEMYCUS. BOT. CRYPT. (*Lycoperdées*.)

Le professeur Rafinesque avait donné ce nom au genre nouveau de Champignons, qu'il formait pour le *Lycoperdon complanatum*, Desf. Il l'a ensuite réuni à un autre genre qu'il avait nommé *Omalycus*, et enfin dans un dernier travail il fait du genre *Piemycus* une simple section de son genre *Mycastrum*. *V.* MYCASTRUM. (A. R.)

\* PIÉRARDIE. *Pierardia*. BOT. PHAN. Roxburgh a établi sous le nom de *Pierardia* (selon Jack) ou sous celui de *Pierandia* (selon Blume) un genre qu'il a placé dans l'Octandrie Monogynie, L., et auquel il a attribué les caractères essentiels suivants : périanthe divisé profondément en quatre parties; huit étamines courtes; ovaire trilobulaire, à loges renfermant chacune deux ovules; stigmate trifide; baie recouverte d'une écorce dure, à trois loges, renfermant chacune une à deux graines, munies d'un arille agréable au goût, et contenant un embryon inverse, renfermé dans un péricarpe. Les espèces de ce genre sont des Arbres à fleurs en grappes, à feuilles alternes et simples. Le docteur Jack (*in Transact. Soc. Linn.*, vol. 14, p. 119) en a décrit avec détail une espèce, dont les caractères différent de ceux que nous venons d'énoncer. Cette Plante étant intéressante à cause de son fruit très-estimé chez les Malais, nous croyons utile d'en donner ici la description.

La PIÉRARDIE DOUCE, *Pierardia dulcis*, *loc. cit.*, est un Arbre de taille médiocre, dont les feuilles sont rassemblées aux extrémités des branches, alternes, pétiolées, de huit à neuf pouces de longueur, obovées, ou elliptiques obovées, brièvement acuminées, entières et lisses. Les stipules sont ovées et caduques. Les fleurs naissent en grappes sur les branches nues; elles sont, par avortement, mâles ou femelles, et portées sur des branches distinctes; il y a ordinairement trois fleurs sur un seul pédicelle dans les grappes de fleurs mâles, et une seule fleur sur un pé-

dicelle dans les grappes de fleurs femelles. Les fleurs mâles offrent un périanthe à quatre divisions, étalées, jaunâtres et tomenteuses à l'intérieur; huit étamines dont les filets sont très-courts et les anthères à deux lobes; un rudiment d'ovaire. Les fleurs femelles ont le périanthe considérablement plus grand que celui des fleurs mâles, divisé jusqu'à la base en quatre ou quelquefois en cinq segmens, longs et épais; leur ovaire est presque globuleux, à trois loges, renfermant chacune deux ovules; les stigmates sont au nombre de trois, sessiles, étalés, hispides. Le fruit est une baie presque sphérique, plus grosse qu'une cerise, de couleur jaunâtre, à trois loges qui, ordinairement, ne contiennent qu'une seule graine. Celle-ci est recouverte d'un arille ou d'une tunique pulpeuse blanche. L'embryon est renversé, avec des cotylédons planes au centre d'un péricarpe considérable. Ces caractères font voir que l'espèce décrite par Jack s'éloigne un peu de ceux que Roxburgh attribue au genre *Pierardia*. C'est surtout dans la monoécie de cette Plante, dans la forme de ses feuilles et dans la couleur de l'arille, que consiste la différence. Le *Pierardia dulcis* croît à Sumatra, où il est connu sous le nom malais de *Bua-Choopa*. Jack ajoute que la Plante de Roxburgh est très voisine du *Rambek*, décrit et figuré par Marsden (*Hist. of Sumatra*, tab. 6, p. 101). Cette dernière croît dans la presqu'île de Malacca, mais elle est inconnue à Bencoolen; tandis que le *Choopa* est très-abondant en ce dernier lieu, mais ne se trouve point dans le premier. Les branches du *Rambek* sont d'ailleurs plus longues, et ses fruits plus petits que ceux du *Choopa*. (G..N.)

**PIERCEA.** BOT. PHAN. Le genre proposé sous ce nom par Miller est fondé sur les *Rivina lævis* et *kumilis*, L. V. RIVINE. (G..N.)

**PIÉRIDE.** *Pieris*. INS. Genre de l'ordre des Lépidoptères, famille des Diurnes, tribu des Papillonides, éta-

bli par Schrank dans sa Faune de Bavière, et adopté par Latreille qui lui assigne les caractères suivans : ailes inférieures sans concavité ni apparence d'échancrure au bord interne, et s'étendant sous le ventre; crochets des tarsi unidentés ou bifides; palpes presque cylindriques, non fortement comprimés; le dernier article presque aussi long au moins que le précédent; chrysalides fixées par la queue et attachées en outre par un cordon transversal qui embrasse le milieu du corps. Ce genre est très-voisin des Coliades, qui ne s'en distinguent que parce que leurs palpes sont très-comprimés et ont le dernier article plus court que les autres. Il se distingue des genres Papillon, Parnassien et Thais, parce que ceux-ci ont le bord interne des ailes inférieures concave ou comme échancré, et les crochets des tarsi simples. Les genres Libithée, Danaïde, Héliconie, Argynne, Nymphale, etc., sont séparés des Piérides par plusieurs caractères tirés des palpes et des ailes, et un caractère commun qui les distingue; c'est que leurs chrysalides sont suspendues seulement par la queue, et qu'elles ne sont pas soutenues en outre par un fil qui embrasse le milieu de leur corps, comme cela a lieu chez les Piérides et les autres genres voisins.

Les Piérides formaient une grande partie de la division des Papillons à laquelle Linné avait donné le nom de Danaïdes blanches (*Danaï candidi*), parce que le blanc domine en général chez ces Lépidoptères. Leurs ailes ont le bord postérieur courbe ou arrondi sans dentelures ni prolongement en forme de queue. Les inférieures sont presque rondes, et leur dessous est souvent verdâtre ou tacheté de jaunâtre. Quelques espèces de la Nouvelle-Hollande, des Indes, et de l'Amérique, sont cependant ornées de couleurs très-vives. Les chenilles des Piérides ont le corps grêle, aminci aux deux bouts, pubescent ou garni de duvet, avec la tête petite et arrondie, et des raies



dorsales alternativement plus pâles et plus foncées. Beaucoup de ces chenilles se nourrissent de Crucifères. Celles qui dévorent les Choux de nos jardins causent souvent de grandes pertes; on les a nommées Brassicaires. Les chrysalides sont suspendues verticalement contre les murs ou au tronc des Arbres. Le genre Piéride est très-nombreux en espèces; Godard (Encyclop. Méthod., art. PAPPILLON) en décrit cent soixante-cinq espèces de tous les pays. Nous en connaissons encore plusieurs inédites rapportées par divers voyageurs, et nous devons en publier quelques-unes dans la partie entomologique du Voyage autour du Monde du capitaine Duperrey. Le genre Piéride n'a pas été divisé en sections, cependant on pourrait le partager en deux coupes d'après la forme des ailes qui, dans quelques espèces exotiques, sont très-allongées, et donnent à ces Pappillons de la ressemblance avec les Héliconies, tandis que les ailes des espèces européennes et d'un grand nombre d'exotiques sont arrondies. Parmi ces dernières, nous citerons, comme les plus communes aux environs de Paris :

La PIÉRIDE DU CHOU, *Pieris Brassicæ*, Latr.; God., Encyclop.; *Papilio Brassicæ*, L., Fabr., etc. Ailes un peu oblongues, entières, blanches, le dessus des supérieures, avec le sommet noirâtre, leur dessous avec deux points noirs; le dessous des inférieures d'un jaune pâle nébuleux. La chenille de cette espèce vit sur le Chou cultivé.

La PIÉRIDE DE LA RAVE, *Pieris Rapæ*, Latr., God.; *Papilio Rapæ*, L., Fabr. Ailes un peu oblongues, entières, blanches; le dessus des supérieures, avec l'extrémité du sommet légèrement noirâtre, leur dessous, avec deux taches noires; le dessous des inférieures d'un jaune pâle nébuleux. Sa chenille vit sur le *Brassicæ Rapæ*.

La PIÉRIDE DU CRESSON, *Pieris Cardamines*, Lat., God.; *Papilio Cardamines*, L., Fabr. Ailes arron-

dies, entières, blanches; le dessous des inférieures marbré de vert jaunâtre; les supérieures ayant de part et d'autre une lunule noire chez les femelles; les mâles ayant cette partie fauve orangée. Sa chenille vit sur le Cresson des Prés et sur d'autres Plantes de la même famille.

Parmi les espèces à ailes oblongues, et ressemblant à des Héliconies, nous citerons :

La PIÉRIDE CRISIE, *Pieris Crisia*, Latr.; *Papilio Crisia*, L. Ailes allongées, étroites et entières; les supérieures se terminant en pointes, noires, avec une petite ligne à la base, une bande oblique, et trois points sur le milieu, jaunes; dessous de ces ailes semblable au dessus, mais plus pâle; ailes postérieures jaunes, avec une bordure noire, dentée. On la trouve aux Antilles. (G.)

PIERRE. MIN. Le mot de PIERRES désignait dans l'ancienne Minéralogie, et désigne encore dans le langage vulgaire une certaine classe de substances minérales, dont les caractères communs sont d'être solides, non combustibles, d'avoir un éclat différent du brillant métallique, et de ne pas se laisser dissoudre par l'eau. On distinguait par-là ces substances des autres Minéraux, connus alors sous les noms de *Sels*, de *Métaux* et de *Bitumes*.

Le même mot de PIERRE, pris au singulier et joint à quelque épithète, a été employé spécifiquement, ou comme nom de variété, par les anciens auteurs, et appliqué à une multitude de Minéraux différens, à des corps organisés devenus fossiles, et aux concrétions qui se forment dans les viscères des Animaux. C'est ainsi qu'on a vulgairement appelé :

PIERRE ABSORBANTE (Min.), la Ponce et les Pierres à détacher.

PIERRE D'ABYSSINIE (Min.), l'Amiante des anciens minéralogistes.

PIERRE ACIDE (Min.), toute Lave altérée qui donne de l'Alun par simple lessivage, ou la Roche solide

d'où l'on extrait ce Sel par le moyen du grillage.

**PIERRE ÆROPIANE (Min.)**, une variété d'Opale, qui paraît opaque lorsqu'elle est posée sur un corps quelconque; mais qui, vue contre le jour, est diaphane.

**PIERRE D'AIGLE (Min.)**, le Fer hydroxidé géodique. *V.* FER HYDROXIDÉ ET OËTITE.

**PIERRE EN AIGUILLES (Min.)**, le Nadelstein des Allemands; c'est une Mésotype aciculaire.

**PIERRE D'AIMANT (Min.)**. *V.* FER OXIDULÉ.

**PIERRE D'ACHÉRON (Zool.)**, une sorte de Calcul biliaire du Bœuf.

**PIERRE ALECTORIENNE (Zool.)**, même chose que Pierre de Coq.

**PIERRE D'ALLIANCE (Min.)**, une variété de Granite siénitique que l'on trouve aux environs d'Ekaterinebourg, et que l'on taille pour en faire des socles ou plaques d'ornement. Elle est composée de Quartz gris, de Feldspath blanc et d'Amphibole vert, et traversée par des bandes de Quartz hyalin grisâtre.

**PIERRE D'ALTORF (Min.)**, le Marble noir d'Altorf, en Franconie; rempli d'Ammonites spathiques ou pyritisées.

**PIERRE D'ALUN (Min.)**. *V.* ALUNITE.

**PIERRE DES AMAZONES (Min.)**, une sorte de Jade d'un vert sombre, travaillé par les naturels de l'Amérique, et que l'on trouve en morceaux sur les bords du fleuve des Amazones. On a donné aussi ce nom à un Feldspath laminaire d'un vert céladon, que l'on trouve en filons près d'Ekaterinebourg et dans les monts Ourals en Sibérie, et que l'on avait confondu d'abord avec le Jade américain.

**PIERRE ANGLAISE (Min.)**, une sorte de Schiste argileux ardoisé, qui est employé dans la préparation des peaux par les corroyeurs.

**PIERRE DES ANIMAUX (Zool.)**, toutes les concrétions trouvées dans les viscères des Animaux, et qui sont

connues aussi sous les noms de Calculs et de Bézards.

**PIERRE DE L'APOCALYPSE (Min.)**. C'est un surnom de l'Opale dans quelques auteurs anciens.

**PIERRE APYRE OU RÉFRACTAIRE (Min.)**, toute Pierre qu'on ne peut ni calciner ni fondre, et qui résiste ainsi à l'action d'un feu prolongé. Tels sont le Quartz, le Jaspé, le Silex, etc.

**PIERRE ARBORISÉE (Min.)**, toute Pierre qui offre dans son intérieur ou à sa surface des arborisations ou Dendrites. *V.* ce mot. Ces Pierres sont les Agates, les Jaspes, les Pétrosilex, les Calcaires compactes et marneux, les Schistes ardoisés, les Hématites brunes et les Malachites.

**PIERRE ARGILEUSE (Min.)**, on a donné ce nom aux Ardoises, aux Marnes, aux Argiles proprement dites, en général à tous les Mincrais qui développent l'odeur argileuse par l'insufflation.

**PIERRE D'ARITHMÉTIQUE (Min.)**, une Pierre dont la surface offre quelques figures qui ressemblent à des chiffres.

**PIERRE D'ARMÉNIE OU FAUX LAPIS (Min.)**, le Cuivre carbonaté bleu terreux.

**PIERRE D'ARQUEBUSE OU D'ARQUEBUSADE (Min.)**, le Fer sulfuré jaune ou la Pyrite, dont les anciens se servaient, au lieu de Silex, pour garnir leurs mousquets.

**PIERRE ARSÉNICALE (Min.)**, tout Minerai qui renferme l'Arsenic, et principalement le Fer sulfuré arsénical.

**PIERRE D'ASPERGE (Min.)**, même chose qu'Asparagolithe. *V.* CHAUX PHOSPHATÉE.

**PIERRE ASSIENNE (Min.)**, la Pierre d'Alun de la Tolfa.

**PIERRE ATMOSPHÉRIQUE (Min.)**, même chose que Pierre météorique.

**PIERRE ATRAMENTAIRE (Min.)**, les Schistes pyriteux en décomposition, qui délayés donnent une couleur noire comme de l'encre. *V.* ARDOISE.

**PIERRE AVENTURINÉE (Min.)**. *V.* AVENTURINE.

**PIERRE D'AZUR** (Min.), même chose que *Lazulite*.

**PIERRE A BAGUETTES OU A BARRES** (Min.), même chose que la *Scapolite*.  
*V. PARANTHINE.*

**PIERRE DE BAINS** (Min.), la Chaux carbonatée concrétionnée, qui se forme au fond des eaux thermales.

**PIERRE DE BARAM** (Min.), la Serpentine ollaire des Égyptiens.

**PIERRE DE BASALTE** (Min.). *V. BASALTE.*

**PIERRE A BATIR** (Min.), toute Pierre que l'on trouve en grandes masses, et assez consistante pour résister au choc et à l'action de la pluie, telle que la Pierre calcaire, le Granit, les Grès, les Laves, etc.

**PIERRE DE BEAUCAIRE** (Min.), la Roche calcaire dont on fait usage pour les constructions dans le département du Gard.

**PIERRE BERGERONNETTE** (Min.), selon Beurard, sorte de Terre vert-pré, semblable à la *Chlorite*, et qu'on prétend avoir été trouvée dans l'estomac du petit Oiseau dit *Bergeronnette*.

**PIERRE BILIAIRE** (Zool. Chim.), les Calculs qui se trouvent dans la bile des Animaux.

**PIERRE DE BŒUF** (Zool. Chim.), les Calculs formés dans les viscères des Bœufs. *V. BÉZOARD.*

**PIERRE DE BOLOGNE** (Min.). *V. BARYTE SULFATÉE RADIÉE.*

**PIERRE A BOUTON** (Min.), le Lignite noir appelé *Jayet*; aussi les Numismales, qui sont des Fossiles discoïdes et qu'on a comparés à des moules de bouton.

**PIERRE BRANCHUE** (Min.), les concrétions calcaires ramifiées, et surtout le *Flos Ferri*.

**PIERRE A BRIQUET** (Min.), le Quartz Agate ou *Silex pyromaque*.

**PIERRE BRULÉE** (Min.). On nomme ainsi vulgairement les Laves qui présentent des caractères évidens de fusion.

**PIERRE A BRUNIR** (Min.), le Fer hématite à poussière rouge, dont on se sert pour brunir les Métaux.

**PIERRE CALAMINAIRE** (Mid.). *V. CALAMINE.*

**PIERRE CALCAIRE OU CALCAIRE** (Min.), la Chaux carbonatée naturelle.

**PIERRE DE CALCÉDOINE** (Min.). *V. CALCÉDOINE.*

**PIERRE CAMÉLÉON** (Min.), l'Opale hydrophane dans les anciens auteurs.

**PIERRE DE CANDAR** (Min.), le Fer sulfuré ou la *Pyrite* commune.

**PIERRE DE CANNELLE** (Min.), même chose que *Kaneelstein*. *V. ESSONITE.*

**PIERRE DE CAPRAROLA** (Min.), la Lave grise remplie de Cristaux d'*Amphigène*, de *Caprarola* et des autres lieux aux environs de Rome.

**PIERRE DE CARABINE** (Min.), même chose que Pierre d'arquebuse.

**PIERRE DE CARLSBAD** (Min.), le Calcaire pisolithe, qui se forme dans les eaux thermales de Carlsbad en Bohême.

**PIERRE CARRÉE** (Min.), le Fer sulfuré cubique.

**PIERRE A CAUTÈRE** (Chim.), la Potasse du commerce dont on a enlevé l'Acide carbonique par le moyen de la Chaux, et que l'on a obtenue ensuite par évaporation de l'eau qui la tenait en dissolution.

**PIERRE CAVERNEUSE** (Min.), même chose que Pierre d'Aigle et *Géode*.

**PIERRE DE CAYENNE** (Min.), les galets de Quartz hyalin limpide, appelés aussi *Cailloux du Rhin*, de *Médoc*, etc.

**PIERRE CÉLESTE OU BLEUE** (Min.), le *Lazulite*, le Cuivre carbonaté bleu terreux, la Chaux anhydro-sulfatée et la *Strontiane sulfatée*.

**PIERRE DE CÉMENTATION** (Min.), le Tuf calcaire ou la Chaux carbonatée incrustante.

**PIERRE DES CENDRES OU TIRE-CENDRES** (Min.), la *Tourmaline*.

**PIERRE A CHAMPIGNONS** (Min.), le Tuf volcanique lorsqu'il est très-poreux et imprégné de blanc de *Champignons*.

**PIERRE CHANGEANTE** (Min.), l'*Œil de Chat* et l'*Hydrophane*. *V. ces mots.*

**PIERRE DE CHAPON** (Zool.), sorte de Bézard, de l'estomac du Chapon.

**PIERRE A CHARPENTIER** (Min.), le Schiste argileux, noir et tendre, dont les charpentiers se servent pour tracer des lignes.

**PIERRE DE CHAT** (Min.). *V.* **PIERRE PUANTE.**

**PIERRE CHATOYANTE** (Min.), le Quartz chatoyant, le Feldspath adulaire nacré, la Cymophane, la Chaux carbonatée fibreuse d'Alston-Moor.

**PIERRE DE CHAUDRON** (Min.), la Pierre ollaire, sorte de Serpentine commune dont on fait des marmites.

**PIERRE A CHAUX** (Min.), toute Pierre calcaire susceptible de se transformer en Chaux vive par la calcination, et surtout la Pierre calcaire grossière que l'on emploie de préférence pour se procurer de bonne Chaux.

**PIERRE DE CHÉLIDOINE** ou **PIERRE D'HIRONDELLE** (Min.), le Quartz Agate calcédoine dans les anciens auteurs.

**PIERRE DE CHOUIN** (Min.), la Pierre à bâtir de Lyon; c'est un Calcaire blanc ou noir renfermant des Coquilles fossiles.

**PIERRE DE CHYPRE** (Min.), même chose que l'Amiante.

**PIERRE DE CIRCONCISION** (Min.), le Jade et la Pierre de lu des Chinois.

**PIERRE CISELÉE** (Min.), l'Harmotome cruciforme.

**PIERRE CITADINE** (Min.), le Calcaire ruiniforme de Florence.

**PIERRE DE CLOCHE** (Min.), les Roches volcaniques, telles que le Phonolite, qui résonnent sous le marteau.

**PIERRE CLOISONNÉE** (Min.), les Ludus ou Jeux de Van-Helmont; ce sont des Pierres argileuses, endurcies, qui ont pris du retrait pour le dessèchement et ont reçu dans leurs frisures une substance étrangère qui y forme des cloisons.

**PIERRE DE COBRA** ou **PIERRE DE SERPENT** (Min.), les Ammonites que l'on prenait anciennement pour des Serpens enroulés et pétrifiés.

**PIERRE DE COCO** (Min.), sorte de concrétion siliceuse, de forme ovulaire, et d'un blanc bleuâtre, qui se forme, suivant Lesson, au centre de la Noix de Coco, à la Nouvelle-Guinée et aux Moluques.

**PIERRE DE CRABE** (Echin. Foss.), espèce du genre Cassidule. *V.* ce mot.

**PIERRE DE CRAPAUD** (Min.), le Toadstone des Anglais; Roche amygdalaire, renfermant des nœuds de terre verte, que l'on trouve à Bakewell en Derbyshire. On a aussi donné le nom de Pierre à Crapaud à des dents de Poissons fossiles.

**PIERRE DE CROIX** (Min.), la Staurotide.

**PIERRE CRUCIFORME** (Min.). *V.* **HARMOTOME.**

**PIERRE CUBIQUE** ou **QUARTZ CURRIQUE** (Min.), le Borate de Chaux et Magnésie de Lunebourg.

**PIERRE A DÉTACHER** (Min.), Argiles marneuses, qui ont la propriété, comme les terres à foulon, d'absorber les corps gras. On taille ces Argiles en petites tablettes, pour en rendre l'usage plus commode. Celles que l'on vend à Paris, sur les places publiques, sont connues sous le nom vulgaire de *Savon de Soldat.*

**PIERRE DIVINE** (Min.), l'un des noms du Jade.

**PIERRE DE DOMINE** (Min.), la terre bolaire de l'île d'Amboine.

**PIERRE DOUBLANTE** (Min.), le Spath d'Islande, ou Chaux carbonatée transparente.

**PIERRE DE DRAGÉES** (Min.), les concrétions globuliformes ou isolites des bains de Tivoli, près de Rome.

**PIERRE A ÉCORCE** (Min.), la Pierre de corne de Saussure, qui, d'après sa définition, est un Amphibole compacte, et qui change de couleur et de tissu à sa surface, par suite de la décomposition qu'elle éprouve.

**PIERRE ÉCUMANTE** (Min.), le Gaestein des Suédois; c'est une Mésotype compacte altérée, qui se boursoffle par l'action du feu, et fond en un verre blanc écumeux.

**PIERRE ÉLASTIQUE, FLEXIBLE** ou

**PLIANTE (Min.)**, toute Pierre qui, réduite en plaques minces, jouit d'une certaine élasticité; et particulièrement le Grès flexible du Brésil.

**PIERRE ÉLECTRIQUE (Min.)**, le Succin, la Tourmaline.

**PIERRE ÉLÉMENTAIRE (Min.)**, l'Opale noble.

**PIERRE D'EMERIL (Min.)**. *V.* EMERIL et CORINDON FERRIFÈRE.

**PIERRE A EMPREINTES (Min.)**, les Calcaires fossiles à empreintes de Plantes, et de Poissons d'Oeningen, et de Pappenheim; les Ardoises de Glaris, et les Argiles schisteuses impressionnées des Houillères.

**PIERRE EN ÉPI (Min.)**, le Mica des Pyrénées, le Gypse des environs de Paris, la Chaux carbonatée et le Cuivre sulfuré, qui offrent une disposition analogue à celle de la barbe des épis de Blé.

**PIERRE D'ÉPONGE (Min.)**, les fragmens de Madrépores qui se trouvent souvent dans l'intérieur des Eponges communes.

**PIERRE D'ETAIN SPATHIQUE (Min.)**, le Schéelin calcaire, d'après Linné.

**PIERRE D'ETHIOPIE (Min.)**, le Diorite basaltoïde d'Égypte.

**PIERRE ÉTOILÉE (Min.)**, le Corindon hyalin Astérie. On a donné aussi ce nom à des portions d'Encrines fossiles, et à certains Madrépores pétrifiés.

**PIERRE D'ÈVÈQUE (Min.)**, le Quartz anéthyste dont on fait des bagues pour les évêques.

**PIERRE A FARD (Min.)**, le Talc, qui est la base du fard dont les dames font usage.

**PIERRE A FAUX (Min.)**, les Grès houillers, les Quartz micacés dont on fabrique ordinairement les Pierres qui servent à affûter les instrumens.

**PIERRE DE FÉE (Echin.)**. On a donné ce nom à des articulations de la colonne des Crinoïdes ou Encrines. *V.* CRINOÏDE.

**PIERRE FÉTIDE (Min.)**, la Chaux carbonatée et le Quartz fétide.

**PIERRE A FEU (Min.)**, même chose que Pierre à briquet. Dans les usines, ou appelle aussi de ce nom les

Pierres qui résistent à l'action du feu des fourneaux.

**PIERRE DE FIEL (Zool. Chin.)**, les calculs qui se forment dans la vésicule du fiel.

**PIERRE FIGURÉE (Min.)**, Pierre qui présente fortuitement dans sa forme quelque ressemblance avec des corps organisés, ou un objet familier quelconque.

**PIERRE A FILTRER (Min.)**, Pierre dont le tissu est lâche, et qui est assez solide pour être sciée en plaques de peu d'épaisseur; elle peut alors être employée à filtrer l'eau. Tel est le Liais de Paris, le Grès de Guipuscoa, celui de Bohême, etc.

**PIERRE DU FIRMAMENT (Min.)**, une variété d'Opale, chez les anciens auteurs.

**PIERRE FLEXIBLE (Min.)**. *V.* PIERRE ÉLASTIQUE.

**PIERRE DE FLORENCE** ou **ALBERÈZE (Min.)**. *V.* ALBERÈZE.

**PIERRE DE FOIE (Min.)**, les Calcaires qui répandent, quand on les frappe, une odeur d'Hydrogène sulfuré.

**PIERRE DE Foudre** ou **DE TONNERRE (Min.)**, les Pyrites de Fer, les Bélemnites, les Pierres météoriques.

**PIERRE DE FRAI (Min.)**, certaines Oolithes que l'on considérait comme des amas d'œufs de Poissons pétrifiés.

**PIERRE FROMENTAIRE** ou **FRUMENTAIRE (Min.)**, les Roches calcaires remplies de Camérines dont la section verticale ressemble à des grains de Blé.

**PIERRE FULMINAIRE** ou **FULMINANTE (Min.)**. *V.* PIERRE DE Foudre.

**PIERRE A FUSIL (Min.)**. *V.* SILEX PYROMAQUE.

**PIERRE DE GALLINACE (Min.)**, l'Obsidienne du Péron.

**PIERRE GÉODIQUE (Min.)**. *V.* GÉODES.

**PIERRE DE GLACE (Min.)**, la Chaux sulfatée laminaire.

**PIERRE DE GOA (Zool.)**, les Bézoards factices que l'on fabriquait à l'époque où l'on attachait à ces Concrétions beaucoup de vertus médicinales.

**PIERRE GRAPHIQUE (Min.)**, la Peg-

matite, Roche feldspathique avec Cristaux de Quartz régulièrement enclavés, et imitant des caractères orientaux.

PIERRE GRASSE (Min.). *V.* ÉLÉOLITHIE.

PIERRE DE HACHE (Min.). *V.* JADE ASIEN.

PIERRE HÉBRAÏQUE (Min.), même chose que Pierre graphique.

PIERRE HÉLECTROPE (Min.). *V.* QUARTZ AGATE HÉLIOTROPE.

PIERRE HÉMATITE (Min.), le Fer oxidé rouge hématite, et le Fer hydroxidé ou l'Hématite noire.

PIERRE HÉPATIQUE (Min.), les substances métalliques d'un rouge brunâtre tirant sur la couleur du foie, telles que certaines variétés de Fer hématite, de Cuivre sulfuré, etc.

PIERRE HERBORISÉE (Min.), même chose que Pierre arborisée.

PIERRE HERCULIENNE (Min.), le Fer oxidulé, doué du magnétisme polaire.

PIERRE D'HIRONDELLE (Min.), les Agates lenticulaires qu'on trouve dans différents lieux de la Suisse, et dans les grottes de Sassenage, près de Grenoble.

PIERRE A L'HUILE OU PIERRE DU LEVANT (Min.), Pierre qui sert, au moyen de l'huile d'olive, à aiguiser la coutellerie fine. C'est une Dolomie compacte d'un jaune pâle, qui durcit beaucoup et change entièrement de caractère par l'imbibition de l'huile. Elle vient, dit-on, des environs de Smyrne.

PIERRE HUMAINE (Zool. Chim.), les calculs des viscères de l'Homme.

PIERRE HYDROPHANE (Min.). *V.* HYDROPHANE.

PIERRE HYGROMÉTRIQUE (Min.), les Pierres d'appareil qui ont la propriété de se couvrir d'humidité à l'approche du changement de temps et de se sécher ensuite. C'est Brard qui a proposé de donner ce nom à ces Pierres, pour appeler l'attention sur la propriété dont elles jouissent, et qu'il soupçonne être due à la présence d'un Sel.

PIERRE IMPRESSIONNÉE (Min.),

même chose que Pierre à empreinte.  
PIERRE DES INCAS (Min.), les Pyrites taillées et polies, trouvées dans les tombeaux des princes péruviens; et aussi l'Obsidienne hyaline, dont ils se servaient comme de miroirs.

PIERRE INFERNALE (Chim.), le Nitrate d'Argent fondu et coulé en cylindre dans une lingotière.

PIERRE D'IRIS (Min.), l'Iris des lapidaires, qui n'est qu'une variété de Quartz hyalin fendillé naturellement ou par l'art, et qui doit à cet accident la propriété de réfléchir les couleurs de l'Iris.

PIERRE D'ISIS, *Isidis Lapis* (Échin.). On a donné ce nom à des Oursins fossiles, du genre Cidérite, à cause des mamelons dont ils sont couverts, et qui rappellent les nombreuses mamelles de l'Isis égyptienne.

PIERRE D'ITALIE (Min.). Un Schiste argileux, à grains serrés, dont les dessinateurs font usage pour les dessins fins et délicats.

PIERRE DE JU DES CHINOIS (Min.). Pierre d'un vert bleuâtre, d'un vert olive ou d'un blanc verdâtre, très-dure et très-sonore, rendant, lorsqu'on la frappe, un son clair et prolongé, et ne pouvant recevoir qu'un poli gras. C'est probablement un Jade oriental ou Jade néphrite.

PIERRE A JÉSUS (Min.), le Gypse laminaire et le Mica, en lames transparentes, dont les religieuses se servent en place de verre, lorsqu'elles veulent encadrer les images de dévotion qu'elles exécutent dans le cloître.

PIERRE DE LABRADOR (Min.). *V.* LABRADOR.

PIERRE DE LAIT (Min.), et aussi Lait de lune, et Agaric minéral: la Chaux carbonatée spongieuse.

PIERRE A LANCETTE (Min.). Une variété de Schiste argileux verdâtre, à grains fins et serrés, dont il existe des carrières à Nuremberg et au village de Salm-Château, près de Liège.

PIERRE DE LARD (Min.), même chose qu'Agalmatolithe et Pagodite.

PIERRE LÉGÈRE (Min.), le Silex nectique.

**PIERRE LENTICULAIRE** (Min.), les corps organisés fossiles, de forme lenticulaire, tels que les Nummulites, Cyclolites, etc.

**PIERRE DU LEVANT** (Min.). *V.*

**PIERRE A L'HUILE.**

**PIERRE DE LIAIS** (Min.), le Calcaire parisien, dont le grain est fin, et qui est dépourvu de cavités. On en distingue trois variétés : le Liais dur, le Liais ferault et le Liais tendre ou rose. *V.* **CALCAIRE** et **CHAUX CARBONATÉE GROSSIÈRE.**

**PIERRE DE LIMACE** (Conch.), le rudiment de coquilles des Limaces.

**PIERRE DE LIME** (Min.), l'Emeril, qui a la propriété de rayer et de polir le Fer.

**PIERRE DE LIS** (Min.), sorte d'Encrinure fossile.

**PIERRE LITHOGRAPHIQUE** (Min.), le Calcaire compacte de Pappenheim, et tous ceux qui lui sont analogues.

**PIERRE LUMACHELLE** (Min.). *V.* **LUMACHELLE.**

**PIERRE LUMINEUSE** (Min.), la Baryte sulfatée radiée, dite Phosphore de Bologne.

**PIERRE DE LUNE** (Min.). *V.* **FELDSPATH ADULAIRE NACRÉ.**

**PIERRE DE LA LUNE** (Min.). *V.* **MÉTÉORITES.**

**PIERRE DE LYDIE**, ou **PIERRE LYDIENNE** (Min.), l'Aphanite noir, et le Schiste siliceux ou Phtanite. *V.*

**PIERRE DE TOUCHE.**

**PIERRE DE LYNX** (Min.), la Bélemnite, et aussi la Pierre à Champignon.

**PIERRE A MAGOT** (Min.). Même chose que Pierre de Lard.

**PIERRE DE MANGANÈSE** (Min.), le Manganèse oxydé.

**PIERRE DE MANSFELD** (Min.), le Schiste bitumineux cuprifère, avec empreintes de Poissons, que l'on exploite dans le comté de Mansfeld en Saxe.

**PIERRE DE MEMPHIS** (Min.), l'Agate onyx des environs de Memphis, chez les anciens.

**PIERRE MÉTÉORIQUE** (Min.). *V.* **MÉTÉORITES.**

**PIERRE MEULIÈRE** ou **MOLAIRE** (Min.). Toutes les Roches dont on peut faire des meules de moulin, et surtout le Silex molaire, que l'on exploite à la Ferté-sous-Jouarre. Les laves poreuses, les Porphyres cellulés du terrain trachytique, sont aussi employés au même usage.

**PIERRE DE MIEL**, *Honigstein*, W. (Min.). *V.* **MELLITE.**

**PIERRE DE MIERY** (Min.), le Calcaire à Gryphites, que l'on emploie comme Pierre à bâtir dans plusieurs villes du Jura.

**PIERRE DE MILET** (Min.), Théophraste. Pierre précieuse, que les anciens tiraient des environs de Milet, dans l'Asie-Mineure, et dont il est impossible de déterminer exactement l'espèce, bien que Théophraste nous la dise anguleuse et à six angles. C'était peut-être une sorte de Rubis.

**PIERRE DE MOCCO**, de **MOCHE** ou de **MOKA** (Min.), l'Agate arborisée que l'on tirait de l'Inde, et dont le commerce se faisait dans la ville de Moka en Arabie.

**PIERRE MOLAIRE** (Min.). *V.* **PIERRE MEULIÈRE.**

**PIERRE DE MORAVIE** (Min.). Roche granitoïde de Namiest en Moravie; elle renferme des Grenats, et présente, étant polie, des zones rubanées qui produisent un effet assez remarquable.

**PIERRE A MOUCHE** (Min.), l'Arsenic natif, dont on fait usage pour détruire les Mouches.

**PIERRE MURIATIQUE** (Min.). Ce nom a été donné par Hœpfner à une variété de Jade tenace, des bords du lac de Genève, qui renferme quelques centièmes de Soude.

**PIERRE NAUTIQUE** (Min.), le Fer magnétique. Les premières boussoles étaient, dit-on, composées d'un morceau d'aimant enfermé dans une boîte à index qui surnageait sur l'eau.

**PIERRE DE NAXOS** (Min.), l'Emeril que l'on exploite à l'île de Naxos, et une Pierre à rasoir, qui vient du même pays.

**PIERRE NÉPHRÉTIQUE** (Min.), le Jade néphrite et la Serpentine, auxquels on attribuait anciennement la propriété de calmer les coliques néphrétiques.

**PIERRE NOIRE** (Min.), le Schiste alumineux noir, ou l'Ampélite graphique, qui fournissent des Pierres à dessiner, et le Crayon noir des charpentiers.

**PIERRE NOVACULAIRE** (Min.), le Schiste coticule dont on fait des Pierres à aiguiser.

**PIERRE NUMISMALE** (Min.). Même chose que Camérine et Nummulite.

**PIERRE NUMMULAIRE** (Min.), la CAMÉRINE FOSSILE.

**PIERRE OBSIDIENNE** (Min.). *V.* OBSIDIENNE.

**PIERRE OCULAIRE** ou **ŒILLÉE** (Min.). *V.* AGATE et ONYX.

**PIERRE ODONTOÏDE** (Min.), les dents de Requin pétrifiées.

**PIERRE ODORANTE** (Min.), toute substance minérale qui répand une odeur quelconque, soit par elle-même, soit par l'action de la chaleur, du frottement ou de la percussion.

**PIERRE D'ŒLAND** (Min.), le Marbre rouge coquillier de l'île d'Œland dans la Baltique.

**PIERRE D'OLIVE** (Min.). *V.* PIERRES JUDAÏQUES.

**PIERRE OLLAIRE** (Min.), les Serpentes et les Stéatites dont on fait des vases pour cuire les aliments.

**PIERRE DES ORCADES** (Min.), Fossile ou concrétion calcaire qui abonde aux Orcades et dans le pays de Galles, suivant Patrin.

**PIERRE ORIENTALE** (Min.), les Pierres les plus dures et les plus estimées dans chaque genre de Pierres gemmes. On leur donne l'épithète d'orientale, uniquement pour exprimer leur perfection, et cela, parce que nos plus belles Pierres précieuses nous viennent de l'Inde et de l'Orient.

**PIERRE DES OS ROMPUS**, ou **OSSI-FRAGE**, ou **OSTÉOCOLLE** (Min.), que incrustation calcaire sur une racine ou une branche d'arbre, ayant la forme tubuleuse; on lui supposait

anciennement la vertu de consolider les os fracturés.

**PIERRE D'OUTREMER** (Min.), le Lapis dont on extrait la couleur dite outremer. *V.* LAPIS LAZULI.

**PIERRE OVAIRE** (Min.). *V.* OOLITHES.

**PIERRE OXYPÈTRE** (Min.). *V.* PIERRE ACIDE.

**PIERRE DE PAILLE** (Min.), les Minéraux composés d'aiguilles entrelacées, imitant un assemblage de brins de paille, et particulièrement la Karpholithe qui est formée d'aiguilles soyeuses d'un jaune de paille. *V.* KARPHOLITHE.

**PIERRE DE PANTHÈRE** ou **JASPE DE PANTHÈRE** (Min.), les Jaspes tachetés imitant la peau d'une Panthère.

**PIERRE DE PAON** (Conch.), le cartilage irisé de la Moule à perles dont on fait des bijoux.

**PIERRE DE PAPPENHEIM** (Min.), le Calcaire compacte lithographique.

**PIERRE DE PARANGON** (Min.). *V.* PIERRE DE TOUCHE.

**PIERRE PEINTE** (Min.), les Pierres qui offrent des dendrites ou arborisations.

**PIERRE DU PÉRIGORD** ou **PIERRE DE PÉRIGUEUX**. *V.* MANGANÈSE OXIDÉ NOIR.

**PIERRE PESANTE** (Min.), la Baryte sulfatée et le Schéelin calcaire.

**PIERRE DE PHÉNICIE** (Min.). *V.* PIERRE DE TOUCHE.

**PIERRE PHILOSOPHALE** (Chim.), préparation qui, suivant les alchimistes, avait la propriété de changer en Or ou en Argent des substances communes de différentes natures.

**PIERRE PHOSPHORIQUE** (Min.), les Pierres phosphorescentes, et principalement la Baryte sulfatée, la Chaux fluatée et la Chaux phosphatée.

**PIERRE PHRYGIENNE** (Min.), Pierre dont les anciens tiraient de l'Alun, et que l'on trouvait en Phrygie.

**PIERRE A PICOT** (Min.). *V.* VARIO-LITE.

**PIERRE DES PIERRES** (Min.), l'Agate Onyx.

**PIERRE A PLATRE** (Min.), le Gypse



calcarifère ou la Chaux sulfatée grossière. *V.* CHAUX SULFATÉE.

PIERRE A PLATRE CIMENT (Min.), la Pierre à Chaux hydraulique de Boulogne-sur-Mer.

PIERRE DE POIS ou PISOLITHE (Min.), la Chaux carbonatée, concrétionnée, globuliforme, et le Fer hydraté globuliforme.

PIERRE DE POIX ou PICIFORME (Min.), le Pechstein des Allemands; le Pechstein infusible est le Quartz Agate ou Silex Résinite, et le Pechstein fusible, la Roche volcanique appelée Rétinite.

PIERRE A POLIR (Min.), les substances minérales que l'on emploie pour polir les Métaux, les Pierres, le Bois, l'Ecaille, l'Ivoire, etc., et plus particulièrement certains Schistes des environs de Nuremberg, de Sonnenberg et de Cobourg en Saxe.

PIERRE PONCE (Min.), sorte de Roche volcanique. *V.* PUMITE et PONCE.

PIERRE DE PORC (Min.), la Chaux carbonatée fétide.

PIERRE A PORCELAINES (Min.), le Feldspath. *V.* ce mot.

PIERRE POREUSE (Min.), la Ponce, la Pierre meulière, le Tuf, etc.

PIERRE DE PORTLAND (Min.), Pierre calcaire employée dans les constructions à Londres, et venant de l'île de Portland.

PIERRE DE PORTUGAL (Min.), le Fer sulfuré dit Marcassite.

PIERRE A POTS (Min.), même chose que Pierre ollaire.

PIERRE POURRIE (Min.), un Schiste friable, jaunâtre ou brun, qui vient d'Angleterre, et qui sert à polir l'Or et l'Argent.

PIERRE DE LA PROVIDENCE (Min.), Calcaire à Nummulites.

PIERRE PUANTE (Min.), le Calcaire fétide, et le Quartz fétide.

PIERRE A QUEUE DE PAON (Zool.). *V.* PIERRE DE PAON.

PIERRE A RASOIR (Min.), le Cos des anciens; Schiste coticule ou novaculaire des environs de Liège.

PIERRE A RATS (Min.), la Baryte carbonatée qui est un poison pour les Rats.

PIERRE A RAVET (Min.), Pierre calcaire de Saint-Domingue remplie de cellules qui servent de refuge aux Ravets.

PIERRE RAYÉE (Min.). *V.* PIERRE DE MORAVIE.

PIERRE DES REMOULEURS (Min.), les Grès dont on fait des meules pour les remouleurs, tels que ceux de Marcilly et de Celle près Langres, de Passavant près Vauvilliers.

PIERRE RÉTICULAIRE (Min.), le Titane oxidé rouge en aiguilles croisées.

PIERRE DE RIZ ou PATE DE RIZ (Min.), une substance dont on fait des vases à la Chine, et que l'on a crue pendant long-temps naturelle, mais qui n'est qu'un émail où l'Oxide de Plomb entre pour moitié.

PIERRE DE ROCHE (Min.), l'une des Pierres calcaires des environs de Paris, que l'on trouve en bancs de peu d'épaisseur.

PIERRE DES ROMPUS (Min.). *V.* OSTÉOCOLLE.

PIERRE RUDE ou PIERRE A L'EAU RUDE (Min.), Pierre schisteuse d'un gris verdâtre et rude au toucher qui sert à polir l'Argent et le Cuivre. Elle vient de Nuremberg, et du banc de Craka près Paimpol en Bretagne.

PIERRE DES RUINES (Min.), même chose que Pierre de Florence.

PIERRE DE SABLE (Min.), les Grès que l'on considère comme des sables agglutinés.

PIERRE A SABLON (Min.), le Grès qui s'égrène aisément et produit le Sablon dont on se sert pour décaper le Cuivre.

PIERRE SACRÉE (Min.), chez les anciens, un Porphyre vert à taches blanches.

PIERRE DE SAINT-ETIENNE (Min.), une Cornaline blonde qui présente des taches rouges.

PIERRE SAINTE-MARGUERITE (Min.), une espèce de Natices, aussi nommée Nombriil marin.

PIERRE SALÉE (Min.), l'Ampélite graphique dont la surface se couvre d'efflorescence salive provenant de

la décomposition des Pyrites qu'il contient.

PIERRE DE SAMOS (Min.), le Fer oxydé hématite.

PIERRE DE SANG (Min.), l'Héliotrope et la Sanguine.

PIERRE DE SARCOPHAGE OU PIERRE ASSIENNE (Min.), une Pierre dont les anciens se servaient pour dessécher les cadavres, et dont la nature n'est pas bien connue.

PIERRE DE SARDE (Min.), la Sardoine. *V.* QUARTZ-AGATE.

PIERRE DE SASSENAGE (Min.), les Galets lenticulaires des grottes de Sassenage, près Grenoble.

PIERRE SAVONNEUSE (Min.), le Talc, la Stéatite, les Argiles.

PIERRE A SCULPTURE (Min.), même chose que Pagodite ou Pierre de lard.

PIERRE DE SERPENT OU DE COBRA (Min.), une Argile happante à laquelle les Indiens attribuent la propriété de guérir la morsure des Serpens.

PIERRE DE SERPENTINE (Min.). *V.* SERPENTINE.

PIERRE SMECTITE (Min.). *V.* ARGILE.

PIERRE DU SOLEIL (Min.), une variété de Feldspath avanturiné à reflets d'un jaune d'or. *V.* FELDSPATH.

PIERRE SONNANTE (Min.), le Phonolithe ou Klingstein des Allemands, le Jade oriental. *V.* PIERRE DE IU.

PIERRE SONORE (Min.), même chose que Pierre sonnante.

PIERRE SORCIÈRE (Min.), les Nummulites, à cause du mouvement qu'elles prennent lorsqu'on les jette dans du vinaigre.

PIERRE SPÉCULAIRE (Min.), le Mica et le Gypse laminaire qui réfléchissent les objets à la manière d'un miroir.

PIERRE DE STÉATITE (Min.). *V.* STÉATITE.

PIERRE DE STOLPEN OU PIERRE EN COLONNE (Min.), le Basalte prismatique.

PIERRE SURNAGEANTE (Min.), le Silex nectique.

PIERRE DE SYÈNE (Min.), le Gra-

nit rose syénitique des cataractes du Nil.

PIERRE DE SYRIE (Min.), même chose que Pierres judaïques.

PIERRE DE TAILLE. *V.* PIERRES D'APPAREIL.

PIERRE A TAMIS (Foss.), un Milléporite.

PIERRE THÉBAÏQUE (Min.), même chose que Pierre de Syène.

PIERRE DE THRACE (Min.), le Jayet.

PIERRE DE THUM (Min.), l'Axinite.

PIERRE DE TIBLE (Min.), les Loses ou Ardoises grossières dont on sert dans le Limousin pour couvrir les maisons de la campagne.

PIERRE DE TIBURON OU MANATI (Zool.), un os que l'on regarde comme l'os de l'oreille de la Baleine, et qu'on employait anciennement en pharmacie pour guérir les maux d'estomac.

PIERRE EN TIGE OU EN BAGUETTES (Min.), même chose que Scapolite.

PIERRE DE LA TOLFA (Min.), même chose que Pierre d'Alun. *V.* ALUNITE.

PIERRE TOMBÉE DU CIEL (Min.). *V.* MÉTÉORITES.

PIERRE DE TONNERRE (Min.), la Pyrite radiée, les Bélemnites, les Pierres de Hache.

PIERRE DE TOUCHE (Min.), les matières noires, dures, compactes ou à grain fin, et dont on se sert pour essayer le titre des lingots et bijoux d'or. Le Phtanite ou Silex schisteux, l'Aphanite ou Trapp noir, le Jaspe, le Basalte peuvent être employés comme Pierres de touche. Toute substance qui est assez dure pour que l'or y laisse une trace, lorsqu'on vient à la frotter avec le lingot, et qui n'est pas attachable par les Acides, peut servir au même usage. Les Pierres de touche usitées à Paris viennent de Saxe, de Bohême et de Silésie.

PIERRE DE TRASS (Min.), le Tuf volcanique d'Andernach que les Hollandais font entrer dans leurs cimens en place de Pouzzolane.

PIERRE TRAVERTINE DE TIVOLI (Min.), le Tophus des anciens; le Calcaire concrétionné, compacte et

celluleux, dit Travertin, que l'on exploite aux environs de Tivoli, sur les bords de l'Anio, et avec lequel les principaux monumens de Rome ont été construits.

**PIERRE DE TRIPES (Min.).** *У. ШИАУХ АНГИДРО-СУЛФАТЭЕ.*

**PIERRE DE TRUFFE (Min.),** certains Fossiles qui répandent, par la percussion, une odeur de Truffe, tels qu'un Madrépore pétrifié de Montéviale, dans le Vicentin; et certains bois bitumineux des salines de Williczka, en Pologne.

**PIERRE TUBERCULEUSE (Min.),** le Silex Ménéilite.

**PIERRE TUBULAIRE (Min.),** le Calcaire qui s'est incrusté sur des Ro-seaux.

**PIERRE DE TUF (Min.),** même chose que Travertin et Chaux carbonatée incrustante.

**PIERRE DE TURQUIE (Min.),** même chose que Pierre du Levant.

**PIERRE TYPOGRAPHIQUE (Min.)** même chose que Pierre graphique.

**PIERRE DE VACHE (Zool.),** les concrétions calcaires qui se forment dans les poumons des Vaches atteintes d'une certaine maladie.

**PIERRE DE VARIOLE (Min.).** *У. ВАРИОЛИТЕ.*

**PIERRE VÉGÉTALE (Foss.),** les Pierres qui renferment des empreintes de Plantes fossiles.

**PIERRE DE VÉRONE (Min.),** le Calcaire compacte à empreintes de Poissons, de Vestena-Nova près Vérone.

**PIERRE VERTE DES AMAZONES (Min.),** le Jade trouvé en masses brutes ou travaillées sur le bord du fleuve des Amazones; le Feldspath vert de Sibérie.

**PIERRE DE LA VESSIE (Zool.),** les Calculs urinaires.

**PIERRE A VIGNE (Min.),** l'Ampé-lite.

**PIERRE DE VIOLETTE (Min.),** certaines Roches qui ont une odeur de violette, telles que des Gneis, des Granits, etc.

**PIERRE VITRESCIBLE (Min.),** le Quartz ou le Sable quartzeux qui

forme avec un Alkali la base de différentes sortes de verre.

**PIERRE VITRIOLIQUE (Min.),** même chose que Pierre salée.

**PIERRE VOLANTE (Min.),** certaines Roches qui se divisent en éclats ou font explosion, aussitôt que le mineur les atteint; telle est la Pierre polie qui sert de salbande aux filons de Plomb sulfuré d'Angleterre.

**PIERRE DE VOLCAN OU DE VULCAIN (Min.),** les laves, les substances rejetées par les volcans.

**PIERRE DE VOLVIC (Min.),** la Roche volcanique que l'on exploite à Volvic, près de Clermont, en Auvergne.

**PIERRE DE VULPINO (Min.),** la Chaux anhydro-sulfatée quartzifère de Vulpino, dans le Bergamasc.

**PIERRERIES (Min.),** les Pierres précieuses en général. *У. ПИЕРРЕС ПРЭЦИЕУСЕС.*

**PIERRES A AIGUISER (Min.),** les substances minérales, telles que les Grès qui peuvent servir à aviver le taillant des instrumens tranchans.

**PIERRES D'APPAREIL (Min.),** les Pierres de taille, c'est-à-dire celles que l'on emploie dans la construction des édifices et la décoration des monumens publics; telles sont les Pierres calcaires, les Grès, le Granit et les Laves.

**PIERRES ÉTOILÉES (Foss.),** les Astres et les portions de tiges d'Encrinites à cinq pans.

**PIERRES FAUSSES (Min.),** les Strass, et autres compositions vitreuses colorées, avec lesquelles on imite les Pierres précieuses naturelles.

**PIERRES FIGURÉES (Min.),** les Pierres qui imitent accidentellement, par leur forme ou leur couleur, un objet familier.

**PIERRES FINES (Min.),** les Pierres précieuses les plus rares qui font l'objet du commerce de la joaillerie; qui se présentent toujours sous un très-petit volume, et se distinguent par leur grande dureté, leur transparence parfaite et la vivacité de leurs reflets. Ce sont celles que l'on emploie de préférence comme des objets

d'agrément, après les avoir soumises à l'opération de la taille.

**PIERRES GELISSES** ou **GÉLIVES** (Min.), les Pierres qui ne sont point assez fortement agrégées pour résister à l'action de la gelée. On peut les reconnaître en les essayant avec le Sulfate de Soude qui produit sur elles le même effet que la gelée. Pour cela, on les fait bouillir pendant une demi-heure, dans une dissolution de Sel, saturée à froid, et on laisse effleurir ensuite. Si la Pierre est gélive, elle s'égrène.

**PIERRES GEMMES** (Min.). *V.* **PIERRES FINES**.

**PIERRES IDIOMORPHES** (Foss.). Des oryctographes ont employé ce mot comme synonyme de Fossiles, soit qu'ils voulussent désigner des corps appartenant au règne animal ou au règne végétal.

**PIERRES JUDAÏQUES** (Echin. Foss.). *V.* **JUDAÏQUES**.

**PIERRES MÉTÉORIQUES** (Min.). *V.* **MÉTÉORITES**.

**PIERRES PRÉCIEUSES** (Min.), les Pierres que le lapidaire taille comme objets de parure et d'ornement, et qui font partie du commerce de joaillerie et de bijouterie. Parmi ces Pierres précieuses, on a formé comme une classe d'élite de celles qui sont les plus rares et les plus parfaites, et ne se présentent jamais que sous un très-petit volume; ce sont les Pierres précieuses proprement dites, les Pierres fines ou les Gemmes par excellence. Telles sont le Diamant, les Rubis, Saphir et Topaze d'Orient, l'Émeraude, l'Hyacinthe, la Cymophane, etc.; elles appartiennent, comme variétés, à quatorze espèces de Minéraux, savoir: le Diamant, le Corindon, le Spinnelle, la Cymophane, l'Émeraude, le Zircon, la Topaze, le Grenat, la Tourmaline, la Cordiérite, la Turquoise, le Péridot, le Quartz et le Feldspath. Ces variétés, lorsqu'elles sont brutes, sont caractérisées chacune par des formes cristallines particulières; mais lorsque le lapidaire a fait disparaître ces formes, pour

leur en substituer d'autres qui sont entièrement arbitraires, il devient alors plus difficile de les reconnaître, et l'on n'a plus, pour éviter les méprises qui tendent à faire confondre deux Pierres de même couleur et de nature différente, que des caractères physiques qui, pris isolément, sont insuffisants par eux-mêmes, mais qui acquièrent de la force et de la valeur par leur combinaison entre eux. Les caractères physiques les plus importants sont ceux que l'on tire de la pesanteur spécifique, de la dureté, de la réfraction simple ou double, etc. La seconde classe des Pierres précieuses comprend les Pierres plus communes qui se présentent sous un volume plus considérable que celui que les Pierres fines n'ont jamais dépassé. Elles se prêtent à des usages plus variés: telles sont les Agates, les Jaspes, la Malachite, le Lapis, etc., dont on fait des vases, des plaques d'ornement, des colliers, des cachets, des boîtes et autres objets qui circulent de toutes parts dans le commerce.

**PIERRES RÉFRACTAIRES** (Min.), les substances minérales qui résistent à une très-haute température, et particulièrement les Roches que l'on emploie à la construction des hauts fourneaux.

**PIERRES A ROUE** (Echin.), les articulations de la colonne des Crinoïdes ou Encrines. *V.* **CRINOÏDE**.

**PIERRES SOLAIRES** (Min.). Suivant Brard, les Pierres Calcaires d'appareil, qui ont le défaut de s'égréner pendant l'été, lorsque le soleil vient à les échauffer fortement. L'effet du soleil, sur ces Pierres, est analogue à celui de la gelée, et il paraît tenir à la présence, dans leur intérieur, de quelques particules de Sel marin que la chaleur fait effleurir à la surface, et qui, poussées du dedans au dehors, forcent les grains à se désunir entre eux et à se séparer de la masse. (G. DEL.)

\* **PIERRE-GARIN**. ois. Espèce du genre Sterne *V.* ce mot. (B.)

PIERROT. OIS. V. MOINEAU. •

PIESCEPHALUS. POIS. Rafinesque, dans son *Ichthyologia siciliana*, a formé sous ce nom un genre aux dépens des Lépadogastres, qu'il caractérise ainsi : point d'opercule aux ouïes ; une membrane branchiostège à trois rayons ; corps conique comprimé ; tête aplatie ; nageoires pectorales réunies sous la gorge sur une plaque transversale ; nageoires ventrales attachées à une autre plaque demi-circulaire, dont la partie creuse est tournée du côté de la tête et parsemée de suçoirs ; anus un peu plus rapproché de la queue que de la tête ; une nageoire dorsale opposée à l'anale, et une caudale. Il n'existe qu'une espèce de ce genre que les pêcheurs de Palerme appellent *Pesce campiscica*. (B.)

PIESTE. *Piestus*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Brachélytres, tribu des Aplatis, établi par Gravenhorst dans sa Monographie des Coléoptères Microptères, et adopté par Latreille (Fam. natur. du Règn. Anim.). Les caractères que Gravenhorst assigne à ce genre sont : corps déprimé, linéaire ; tête triangulaire, trois fois plus petite que le corselet, ponctuée ; yeux un peu globuleux ; chaperon obtus ; mandibules en faucille ; antennes filiformes, plus longues que la moitié du corps, un peu velues ; le premier article en massue, plus gros que les autres ; second et troisième en massue, tous les suivants cylindriques ; palpes filiformes ; corselet un peu plus large que long, à peine plus étroit, et un peu plus court que les élytres, ponctué ; angles de sa base tronqués ; il a un sillon longitudinal complet dans son milieu, et un autre court à chaque angle de la base ; élytres un peu plus larges que longues, ayant douze sillons longitudinaux droits, profonds et entiers ; abdomen un peu obtus, très-finement pointillé : pattes courtes, fortes ; jambes ciliées, paraissant comme dentées en scie.

On ne connaît qu'une espèce de ce genre ; elle a été trouvée au Brésil sur une espèce de Bananier.

Le PIESTE SILLONNÉ, *Piestus sulcatus*, Gravenh., *loc. cit.* Long de deux lignes ; brun brillant ; antennes, palpes et pattes pâles ; tête très-finement ponctuée, avec un petit sillon longitudinal entre les antennes ; chaperon pâle ; premier article des antennes portant une touffe de poils roides à sa partie intérieure. (G.)

PIÉTIN. *Pedipes*. MOLL. Ce genre a été établi pour la première fois par Adanson (Voy. au Sénégal, p. 11, pl. 1) pour une singulière Coquille habitée par un Mollusque plus singulier encore par quelques points de son organisation. Ce genre méritait bien d'être adopté ou au moins mentionné par les conchyliologues qui écrivirent depuis Adanson ; cependant on n'en trouve aucune trace dans les ouvrages de Bruguière ni dans les premiers travaux de Cuvier, de Lamarck et de leurs imitateurs. Cuvier ne le mentionne pas davantage plus tard dans le Règne Animal, et Lamarck le confondit sans doute avec les Auricules, quoiqu'il n'en parlât pas dans son dernier ouvrage. Férussac fut un des premiers qui ait adopté le genre Piétin. Il le rapprocha des Tornatelles et des Pyramidelles dans la famille des Auricules. On ne connaissait encore ces derniers que d'une manière imparfaite quant à l'organisation, et l'on ne connaissait pas du tout celle des autres genres. Aujourd'hui, que l'on sait que les Tornatelles sont operculées, et que l'anatomie des Auricules a pu être faite sur de plus grandes espèces, on a les moyens, par une comparaison plus exacte, de mettre plus convenablement en rapport ces divers genres. Blainville, en adoptant le genre Piétin, ne connaissait point encore ce fait si curieux de l'opercule dans les Tornatelles. Entraîné par quelques rapports, il crut pouvoir considérer les Tornatelles et les Conovules comme appartenant au même genre que le

Piétin. Blainville fut bientôt désabusé aussi dans les nouvelles additions et corrections à son *Traité de Malacologie* qu'il a publié dernièrement avec le dernier fascicule de l'Atlas. On voit que ce savant a rétabli le genre Tornatelle qui, désormais, ne pourra plus faire partie de la famille des Auricules, et à plus forte raison du genre Piétin. *V. TORNATELLE.* Lamarck avait le premier créé le genre Couovule, et l'avait réuni ensuite aux Auricules. Blainville, comme nous venons de le voir, l'a réuni aux Piétins; devra-t-il y rester ou retourner aux Auricules? C'est à quoi il sera peut-être difficile de répondre jusqu'au moment où on connaîtra l'Animal que Blainville assure ne pas être operculé. Il suit de ce que nous venons de dire, que la famille des Auricules, qui doit être placée non loin de celle des Linnées, ne doit plus contenir les genres Pyramidelle et Tornatelle dont le genre de Lamarck avait, ce nous semble, bien deviné la place.

Le Piétin, d'après ce qu'en dit Adanson, a, par la position des yeux, la forme des tentacules, ainsi que par la disposition des organes de la génération, des rapports évidens avec les Auricules. Il en diffère par son pied divisé en deux parties par un sillon transversal, très profond, qui lui donne une manière de marcher tout-à-fait insolite parmi les Mollusques : composés de deux talons, il s'appuie sur le postérieur pour porter en avant toute la partie antérieure de son corps; lorsqu'elle est appuyée sur le talon antérieur, le postérieur se détache pour s'appliquer le plus près possible de l'antérieur, et donner à celui-ci la facilité de faire un nouveau pas. On peut comparer cette marche à celle de quelques Sangsues, et mieux encore à celle des chenilles, qu'à cause de cela, les entomologistes nomment arpeuteuses.

Voici les caractères que l'on peut donner à ce genre : Animal spiral; tête non probosciforme portant deux tentacules cylindriques oculés

à la base interne, verticaux; pied partagé en deux talons par un sillon transversal, large et profond; organes de la mastication semblables à ceux des Planorbis; point d'opercule; coquille ovoïde, épaisse, à spire beaucoup plus courte que le dernier tour; ouverture longitudinale, ovale, entière, garnie de plusieurs dents columellaires dont une postérieure toujours plus grande que les autres, une ou deux sur le bord droit.

Les Piétins sont des Coquilles marines qui vivent dans les creux des rochers, surtout de ceux qui sont battus par les flots; sa coquille est épaisse, d'un blanc sale ou brunâtre, et présentant toujours à la partie postérieure de l'ouverture une dent beaucoup plus grande que les autres qui s'interpose entre les deux parties du pied lorsque l'Animal est rentré dans sa coquille.

PIÉTIN D'ADANSON, *Pedipes Adansonii*, Blainv., *Traité de Malacol.*, p. 552; *Bulimus Pedipes*, Brug., *Encyclop. Method.*, n. 75; *Pedipes*, Adanson, *Voy. au Sénégal.*, p. 11, pl. 1, fig. g, s, n. Petite Coquille de trois lignes de long sur une ligne et demie de large, blanche ou fauve, composée de six tours de spire, dont le dernier est beaucoup plus grand que tous les autres; des stries transversales assez nombreuses, mais peu profondes, se remarquent sur toute la coquille, notamment sur le dernier tour; l'ouverture est ovale, garnie de cinq dents, trois columellaires et deux sur le bord droit; des trois columellaires, la postérieure est la plus grande; le bord droit est mince et tranchant, le gauche s'étale largement sur la columelle. (D. II.)

PIETTE. ois. Espèce du genre Harle. *V.* ce mot. (B.)

\* PIEUQUEN. ois. Est le nom que les naturels du Chili donnent, suivant Molina, à une espèce d'Otarde nommée *Otis chilensis*, par ce

jésuite dans son Histoire naturelle du Chili. (LESS.)

**PIÉZATES.** *Piezata*. INS. Nom donné par Fabricius à l'ordre des Hyménoptères de Linné et de tous les entomologistes. V. HYMÉNOPTÈRES. (G.)

\* **PIFEX.** OIS. L'Oiseau mentionné sous ce nom dans Aristote, est probablement un Rapace. On n'en sait rien, sinon qu'il est « ami de la Harpaye et du Milan. » (B.)

\* **PIG. MAM.** Sous le nom de *Pig-headed-armadillo*, Grew désignait le Tatou Cachicame de Buffon, *Dasypus novemcinctus* de Linné. (LESS.)

**PIGAFETTA.** BOT. PHAN. (Adanson.) Syn. d'Eranthème. (B.)

\* **PIGAM.** BOT. PHAN. V. PIGANUM.

**PIGAMIER.** BOT. PHAN. On trouve ce nom appliqué à l'*Isopyrum Thalictroides*, L. (B.)

**PIGAMON.** *Thalictrum*. BOT. PHAN. Grand genre appartenant à la famille des Renonculacées et à la Polyandrie Polygynie, L., très-facile à distinguer par les caractères suivans : calice pétaloïde, formé de quatre à cinq sépales très-caducs ; point de corolle ; étamines très-nombreuses ; pistils de quatre à quinze ; stigmates sessiles ; akènes marqués de côtes longitudinales ou à trois angles membraneux, ou renflés et comme vésiculeux, contenant une seule graine pendante qui contient, dans la partie supérieure d'un endosperme charnu, un très-petit embryon dont les cotylédons sont rapprochés. Les Pigamons sont des herbes vivaces, à racine fibreuse ou grumeuse, à tige quelquefois fistuleuse, portant de grandes feuilles pétiolées, dont les pétioles dilatés et membraneux à leur base, sont tritermés à leur sommet et portent un nombre très-considérable de folioles simples ou diversement lobées. Les fleurs sont jaunes, quelquefois blanches, disposées en épis, en grappes ou en corymbes.

Les espèces de ce genre sont nom-

breuses et très-difficiles à bien distinguer les unes des autres. Dans le premier volume de son *Systema naturale*, le professeur De Candolle a décrit quarante-cinq espèces de ce genre. Dans ce nombre, quatorze croissent en Amérique et se font remarquer par des fleurs dioïques ou polygames, et des fruits vésiculeux, deux dans l'Inde, huit à la Chine et au Japon, dix-sept en Europe et sept en Sibérie. Ces espèces ont été divisées en trois sections, d'après la forme du fruit, de la manière suivante :

† *Tripterium*. Fruit triangulaire, stipité, à angles membraneux.

**PIGAMON A FEUILLES D'ANCOLIE,** *Thalictrum aquilegifolium*, L.; Jacq., Fl. Austr., tab. 518. Cette espèce, la plus belle du genre, offre une tige dressée, haute de deux à trois pieds, fistuleuse, simple ou rameuse, verte ou purpurine, glabre et glauque. Les pétioles sont engainans à leur base, trichotomes et plusieurs fois divisés, accompagnés à la base de chaque division de deux stipules membraneuses ; les folioles sont arrondies, très-obtuses, cunéiformes à leur base, incisées dans leur partie supérieure. Les fleurs sont blanchâtres, très-nombreuses, disposées en corymbes ; les étamines sont souvent purpurines et très-longues. Cette espèce, qui croît dans les lieux montagneux de presque toute l'Europe, se cultive fréquemment dans les jardins comme Plante d'ornement ; elle fait un très-bel effet par ses grandes feuilles glauques, ses tiges purpurines et ses corymbes de jolies fleurs blanches et purpurines.

Cette première section ne se compose que d'une seconde espèce, *Thalictrum contortum*, L., qui croît en Sibérie.

†† *Physocarpum*. Fruit stipité, enflé, vésiculeux, n'offrant ni angles ni sillons ; fleurs dioïques, monoïques ou polygames.

Cette section contient quatre espèces dont une croît dans l'Amérique

septentrionale, et les trois autres dans l'Amérique méridionale. Aucune d'elles n'est cultivée dans nos jardins.

††† *Thalictrum*. Cette section, la plus nombreuse en espèces, renferme toutes celles dont les fruits sont sessiles, ovoïdes ou oblongs, striés longitudinalement; les fleurs sont hermaphrodites, plus rarement dioïques ou polygames. Nous citerons ici seulement quelques-unes des espèces qui croissent en France.

PIGAMON DES ALPES, *Thalictrum alpinum*, L., Flor. Dan., tab. 2. C'est la plus petite des espèces de ce genre. Sa tige simple s'élève à peine à cinq ou six pouces; elle est nue, et ses feuilles, au nombre de cinq à six, sont toutes radicales, composées de segmens orbiculés, incisés; les fleurs, au nombre de sept à huit, et pédicellées, sont pendantes, et forment un petit épi simple. Cette espèce croît sur les montagnes élevées, dans les Alpes et les Pyrénées.

PIGAMON FÉTIDE, *Thalictrum foetidum*, L.; Lamk., Illustr., tab. 497, fig. 5. Espèce de grandeur moyenne, ayant la tige simple, nue inférieurement, portant vers son milieu des feuilles dont les segmens sont dentés, obtus, pubescens et visqueux. Les fleurs forment une panicule terminale. On trouve cette espèce dans les vallées élevées des Alpes.

Le *Thalictrum pubescens*, Schleich, De Cand., loc. cit., est très-voisin de l'espèce précédente; il en diffère par sa tige plus élevée, par les segmens de ses feuilles qui sont aigus, par ses feuilles éparses sur toute la tige et non réunies à sa partie moyenne. Il croît dans les provinces méridionales de la France.

PIGAMON ÉLEVÉ, *Thalictrum majus*, Murray, Jacq., Austr. 5, tab. 420. Tige haute de trois pieds, cylindrique, non glauque; segmens des feuilles glabres, glauques inférieurement, divisés en trois lobes ovales et mucronés; fleurs pendantes, disposées en panicule lâche; fruits obli-

ques et arrondis à leur base. Cette espèce est commune sur les collines.

Outre ces espèces, on trouve encore les suivantes: *Thalictrum minus*, L., Jacq., Austr., tab. 419; *Th. saxatile*, De Cand.; *Th. galioides*, Nestler; *Th. angustifolium*, L.; *Th. lucidum*, L.; *Th. nigricans*, Jacq., Austr., tab. 421; *Th. flavum*, L.; *Th. simplex*, L.; *Th. glaucum*, Desf.; *Th. tuberosum*, L. (A. R.)

\* PIGAMUM. BOT. PHAN. La Plante désignée sous ce nom par Dioscoride paraît être le *Thalictrum flavum*, d'où est venu probablement le mot Pigamon adopté par les botanistes français. (B.)

\* PIGANUM. BOT. PHAN. (Dioscoride.) Syn. de Rhue, que les livres hébreux appellent Pigam. (B.)

PIGARGUE. OIS. Pour Pygargue. F. ce mot. (B.)

PIGAU. BOT. PHAN. Variété panachée d'Olives. (B.)

\* PIGDA. OIS. Molina donne ce nom chilien à un Oiseau-Mouche qu'on appelle aussi, dans le même pays, *Picafior* ou Suce-fleur. Molina indique trois espèces de *Trochilus* à bec droit dans le Chili. Nous n'avons rencontré aucune d'elles, mais nous y avons découvert une espèce nouvelle fort jolie que nous avons nommée Oiseau-Mouche à couronne violette, *Orthorhynchus stephaniodes*, et que les habitans nommaient également *Picafior*. (LESS.)

\* PIGEA. BOT. PHAN. Genre de la famille des Violariées et de la Pentandrie Monogynie, L., établi par De Candolle et De Gingins (*Prodrom. Syst. Veget.*, 1, p. 507), qui lui ont assigné les caractères suivans: calice dont les cinq sépales sont inégaux, décurrens à la base sur le pédicelle; cinq pétales inégaux; l'inférieur (labelle) quatre ou cinq fois plus grand que les autres, gibbeux à la base, onguiculé d'un côté et dilaté de l'autre en un limbe obové plan, roulé pendant la préfloraison;



les autres pétales un peu plus longs que le calice; cinq étamines, dont les filets sont dilatés à la base, portant des anthères ayant ordinairement leurs lobes prolongés au sommet en forme de soies; capsule souvenant trigone, à trois valves, contenant des graines anguleuses d'un côté. Ce genre est voisin de l'*Ionidium* de Ventenat, dans lequel, d'après Auguste Saint-Hilaire et plusieurs autres botanistes, on devrait confondre quelques-uns des nouveaux genres formés récemment sur quelques Plantes exotiques, voisines des Violettes. Sprengel l'a réuni à son genre *Solea*, composé d'une foule d'espèces, qui sont presque toutes de véritables *Ionidium*. Les quatre espèces décrites par les auteurs du genre dont il est ici question, ont reçu les noms de *Pigea filiformis*, *P. Banksiana*, *P. calycina* et *P. monopetala*. Il n'y a que la première qui puisse être considérée comme appartenant légitimement au genre *Pigea*; les autres n'y sont rapportées qu'avec doute. Ce sont des Plantes herbacées ou sous-frutescentes et indigènes de la Nouvelle-Hollande. Leurs feuilles sont, en général, alternes; leurs fleurs dressées ordinairement en bouquet au-dessus des rameaux, accompagnées de petites bractées.

(G. N.)

**PIGEON.** *Columba*. ois. Genre unique de l'ordre qui porte le même nom. Caractères : bec médiocre, droit, comprimé, voûté, incliné vers la pointe; base de la mandibule supérieure couverte d'une peau molle, renflée; narines placées au milieu du bec, percées en fente longitudinale dans la peau molle qui les recouvre. Quatre doigts entièrement divisés : trois devant et un derrière, s'articulant au niveau des autres. Première rémige plus courte que la deuxième qui est la plus longue. Une grande conformité de mœurs et d'habitudes rapproche les Pigeons des Gallinacés, parmi lesquels même plusieurs méthodistes les ont placés; néanmoins des anomalies assez gran-

des tracent nettement une limite entre les deux ordres. Les Pigeons vivent par couples dans les forêts, se perchent sur le sommet des plus grands arbres, s'y nourrissent de fruits, de graines, y construisent leurs nids qui ne contiennent ordinairement que deux œufs; ils renouvellent la ponte dans l'année, et les deux sexes couvent alternativement; ils nourrissent eux-mêmes leurs petits qui ne quittent le nid que lorsqu'ils sont parfaitement en état de voler. Ce sont des Oiseaux d'une grande douceur. Ils sont l'emblème de l'innocence, de la tendresse et de la fidélité, et en cela il y a peu d'exagération; car l'observation est d'accord sur la constance inébranlable des Pigeons; leurs unions ne finissent qu'avec la vie. Leurs caresses naissent de l'amour le plus ardent, et par les soins les plus empressés, les attentions les plus délicates, ils semblent éprouver un sentiment plus pur qu'on ne le trouve chez le commun des Animaux. Les soins de la couvée viennent encore resserrer les liens de leur union. Après avoir concouru à l'incubation pendant les dix-neuf jours qu'elle dure, le mâle, aussi bon père qu'amant passionné, montre autant de sollicitude que la femelle dans la nourriture des petits. Les premiers alimens néanmoins ne peuvent être donnés que par la femelle; car elle consiste en une espèce de pâtée ou bouillie jaunâtre qui commence à se former dans son jabot quelques jours avant la naissance des petits, et cette pâtée se reproduit aussi long-temps que l'exige la faiblesse des organes des Pigeonneaux. La mère leur dégorge cette nourriture dans le bec en le saisissant avec le sien, habitude qui ne paraît propre qu'à très-peu d'Oiseaux. Lorsque les petits sont plus forts, leurs parens leur donnent des grains à demi digérés; enfin au bout d'un mois, ils peuvent se nourrir eux-mêmes et se confier à leurs jeunes ailes.

**PIGEON AUX AILES NOIRES,** *Columba melanoptera*, L.; *Columba sylves-*

*tris*, Vieil. Parties supérieures roussâtres; devant de la tête, cou, gorge et petites tectrices alaires d'un rouge violet; nuque rousse à reflets mordorés, verts et cramoisis; rémiges et rectrices noirâtres; les dernières terminées de blanc; parties inférieures roussâtres. Bec et pieds rougeâtres. Taille, douze pouces. De l'Amérique méridionale.

PIGEON AUX AILES TACHETÉES, *Columba maculosa*, Temm.; *Columba periclioptera*, Vieill. Parties supérieures d'un gris bleuâtre; rémiges bleues, terminées de noirâtre; petites tectrices alaires brunes, tachetées de blanc vers l'extrémité; auréole des yeux rouge; pieds violets. Taille, onze pouces. De l'Amérique méridionale.

PIGEON D'AMBOINE. *V.* PIGEON PHASIANELLE.

PIGEON D'AMÉRIQUE. *V.* PIGEON TOURTE.

PIGEON AROMATIQUE, *Columba aromatica*, L.; Temm., Hist. des Pigeons, pl. 5 et 6; Buff., pl. enl. 156. Parties supérieures d'un brun pourpré; sommet de la tête d'un gris cendré; nuque d'un cendré verdâtre; cou, poitrine et ventre d'un vert sale; plumes des jambes vertes, terminées de blanc; grandes et moyennes tectrices alaires brunes, bordées de jaune extérieurement; rémiges noires; croupion et rectrices intermédiaires vertes; rectrices latérales noires et grises. Bec verdâtre; pieds rougeâtres. Taille, neuf pouces. De Java.

PIGEON AZURÉ, *Columba cærulea*, Temm., Hist. des Pigeons, pl. 37. Parties supérieures d'un bleu d'azur; moustaches blanches; poitrine d'un brun vineux; abdomen et tectrices subcaudales d'un blanc pur. Auréole des yeux rouge. Bec gris; pieds rougeâtres. Taille, dix pouces. De l'Inde.

PIGEON A BARBILLONS, *Columba carunculata*, Temm., Hist. des Pigeons, pl. 11; Levaill., Ois. d'Afrique, pl. 278. Parties supérieures d'un gris argentin, avec l'extrémité des plumes blanchâtre; tête, cou et poitrine d'un gris bleuâtre; une pla-

que et un mamelon charnu rouge sur le front, la gorge et autour du bec; croupion et abdomen blancs; rectrices rousses, noirâtres en dessous. Bec rouge, terminé de noir; pieds d'un rouge vineux. Taille, dix pouces. De l'Afrique.

PIGEON BARTAVELLE, *Columba Bartavella*, L. Plumage gris, maillé de noir sur les flancs; tête et cou noirs; gorge blanche. Bec et pieds rougeâtres. Taille, dix pouces.

PIGEON DE BATAVIA. *V.* PIGEON TURGRIS.

PIGEON BISET, *Columba Livia*, L.; Buff., pl. enl. 510. Parties supérieures d'un cendré bleuâtre; croupion blanc; cou d'un vert irisé; rémiges noirâtres; les secondaires et les grandes tectrices alaires d'un cendré bleuâtre, terminées de noir, ce qui forme sur les ailes deux bandes transversales; poitrine et ventre d'un cendré bleuâtre; rectrices bleuâtres, terminées de noir. Bec et pieds rougeâtres. Taille, treize pouces. De l'Europe. On considère cette espèce comme le type de toutes les races si variées des Pigeons domestiques.

PIGEON BLANC MANGEUR DE MUSCADES. *V.* PIGEON MARIN.

PIGEON BLANC VERDATRE, *Columba pallida*, Lath. Parties supérieures d'un blanc verdâtre; tête et cou cendrés; rémiges bordées de brun; tectrices alaires tachetées de noirâtre; rémiges grises; les intermédiaires noirâtres; parties inférieures blanchâtres. Bec et pieds bruns. Taille, neuf pouces. De l'Australasie.

PIGEON BLANC, *Columba alba*, Temm., Hist. des Pigeons, pl. 46. Plumage blanc. Bec et pieds rouges. Taille, dix pouces. De la Chine.

PIGEON BLEU DU MEXIQUE, *Columba cærulea*, Lath. Parties supérieures et cuisses bleues; front marqué de rouge; rémiges et rectrices d'un bleu obscur; poitrine, ventre, flancs, tectrices alaires et subcaudales rouges. Bec et pieds rougeâtres. Taille, dix pouces.

PIGEON BLEU VERDIN, *Columba cyanovirens*, Lesson. Parties supé-

rières vertes; une espèce de calotte bleue; tectrices alaires tachetées de bleu et bordées de jaune; rémiges brunes bordées de jaune; rectrices latérales terminées de blanc intérieurement, et bordées de jaune; gorge grise; poitrine et ventre verdâtres; abdomen jaunâtre. Bec noir; pieds rougeâtres. Taille, huit pouces six lignes. De l'Australasie.

PIGEON BLOND, *Columba risoria*, L.; Tourterelle à collier, Buff., pl. enl. 244. Parties supérieures d'un gris rosé; tectrices alaires d'un fauve isabelle; grandes rémiges noirâtres, bordées de fauve; rectrices cendrées, terminées de blanc, à l'exception des intermédiaires; les latérales blanches extérieurement; un demi-collier noir sur le cou; parties inférieures blanchâtres. Bec noirâtre; pieds rouges. Taille, dix pouces six lignes. De l'Europe. Elle varie au point qu'on en trouve d'entièrement blanches.

PIGEON BRAME. *V.* PIGEON DE LA CÔTE DE MALABAR.

PIGEON BRUN DE CARTHAGÈNE, *Columba fusca*, Vieill. Plumage brun, avec le cou et la poitrine ondulés de noir et de blanc. Bec et pieds rougeâtres. Taille, dix pouces.

PIGEON BRUN DE LA NOUVELLE-HOLLANDE, *Columba meridionalis*, Lath. Parties supérieures d'un brun rougeâtre; les inférieures d'une teinte plus pâle; petites tectrices alaires brunes, marquées de trois ou quatre taches d'un brun pourpré; rémiges noirâtres; rectrices brunes, pointues, terminées de blanc, à l'exception des intermédiaires qui le sont de noir. Auréole des yeux d'un blanc bleuâtre. Bec noir; pieds rouges. Taille, neuf pouces six lignes.

PIGEON BRUN ROUGEÂTRE, *Columba rubescens*, Vieill. Parties supérieures d'un brun rougeâtre; tête et cou cendrés; occiput noirâtre; rémiges brunes, blanches à leur base et aux barbes internes. Bec et pieds rougeâtres. Taille, huit pouces. De l'île Mouviakiwa.

PIGEON BRUN ET VERT, *Columba brunnea*, Lath. Parties supérieures

d'un rouge brun; devant du cou, poitrine et croupion d'un beau vert. Bec et pieds rouges. Taille, neuf pouces. De l'Australasie.

PIGEON BRUVERT. *V.* PIGEON BRUN ET VERT.

PIGEON A CALOTTE BLANCHE, *Columba leucocephala*, L.; Temm., Hist. des Pigeons, pl. 13. Parties supérieures d'un bleu ardoisé; sommet de la tête blanc; une ligne pourprée sur l'occiput; dessus du cou maillé d'un brun vert irisé, avec le bord des plumes noir; parties inférieures bleuâtres, irisées de pourpre sur le cou et la poitrine; rémiges et rectrices brunes; auréole des yeux blanche. Bec rosé; pieds rouges. Taille, treize pouces. Des Antilles.

PIGEON A CAMAIL, *Columba nicobarica*, L.; Temm., Hist. des Pigeons, pl. 2; Buff., pl. enl. 491; Levaill., Ois. d'Afrique, pl. 279. Plumage d'un beau vert irisé en bleu purpurin et en rouge cuivreux; plumes du cou longues et effilées comme le camail du Coq; rectrices blanches. Bec noir; pieds d'un bleu noirâtre; une petite membrane ou crête charnue, arrondie sur la base du bec du mâle. Taille, quatorze pouces six lignes. Des Moluques.

PIGEON DU CANADA. *V.* PIGEON VOYAGEUR.

PIGEON DE CAPELLE, *Columba Capellei*, Temm., Ois. color., pl. 143. Parties supérieures d'un vert foncé; front cendré; rémiges primaires noires; les secondaires et quelques tectrices noires, bordées de jaune; rectrices latérales grises à leur base et à l'extrémité, traversées par une large bande noire; croupion et parties inférieures d'un vert comme saupoudré de cendré; poitrine mordorée; tectrices subcaudales rousses. Bec fort, comprimé et gris; pieds rouges. Taille, treize pouces. Des Moluques.

PIGEON CAPISTRATE, *Columba Capistrata*, Temm., Ois. color., pl. 165. Parties supérieures pourprées; sommet de la tête d'un gris bleuâtre; occiput et nuque d'un gris pourpré; rémiges d'un noir irisé; croupion

d'un cendré noirâtre; rectrices d'un gris bleuâtre, noirâtres à leur base, et en dessous terminées de blanchâtre; parties inférieures d'un cendré vineux. Bec gris; pieds rouges. Taille, quinze pouces. Des Moluques.

PIGEON DE LA CAROLINE. *V.* PIGEON TOURTE.

PIGEON A CEINTURON NOIR, *Columba cincta*, Temm., Hist. des Pigeons, pl. 25. Parties supérieures d'un noir velouté, plus ou moins teinté de vert; tête blanche; cou et haut de la poitrine jaunes; rémiges d'un vert noirâtre; quatorze rectrices grises en dessous, terminées par une zone plus claire; croupion verdâtre; un large ceinturon d'un noir verdâtre au bas de la poitrine; ventre jaune; tectrices subcaudales grises, bordées de jaune. Bec blanchâtre; pieds jaunes. Taille, treize pouces. De l'Inde.

PIGEON DE LA CHINE. *V.* PIGEON MORDORÉ.

PIGEON COCOTZIN, *Columba passerina*, Lath.; Temm., Hist. des Pigeons, pl. 13 et 14; Buff., pl. enl. 245, fig. 2. Parties supérieures d'un cendré foncé; dessus de la tête et du cou d'un cendré bleuâtre; front, gorge, dessous du cou et poitrine d'un gris vineux, avec quelques taches brunes au milieu des plumes; tectrices alaires mélangées de cendré et de vineux, avec quelques taches d'un bleu brillant; rectrices intermédiaires brunes; les latérales noirâtres; parties inférieures vineuses. Bec rougeâtre, noir à la pointe; pieds rouges. Taille, six pouces. Des Antilles.

PIGEON A COLLIER. *V.* PIGEON BLOND.

PIGEON A COLLIER BLANC, *Columba asiatica*, Lath. Parties supérieures cendrées; cou d'un vert jaunâtre, avec un collier blanc; une large tache blanche sur les tectrices alaires; rémiges noires, bordées de blanchâtre; parties inférieures d'un gris blanchâtre. Bec et pieds bleuâtres. Taille, onze pouces. De l'Inde.

PIGEON A COLLIER POURPRE, *Co-*

*lumba cimeensis*, Lath. Parties supérieures d'un cendré pourpre; sommet de la tête et nuque bruns; front, gorge et devant du cou d'un roux pâle; côtés du cou d'un rouge brun; tectrices alaires pourprées; rémiges noirâtres; parties inférieures d'un gris foncé; une bande transversale pourpre, bordée de blanc sur la poitrine. Bec noir; pieds gris. Taille, quatorze pouces. De l'Océanie.

PIGEON A COLLIER ROUX, *Columba humeralis*, Temm., Ois. color., pl. 191. Parties supérieures d'un brun cendré; tête, gorge et poitrine d'un cendré bleuâtre; un large demi-collier composé de petites plumes orangées terminées de noir; tectrices alaires brunes bordées de noir; rectrices étagées, brunes, terminées de blanc; les deux intermédiaires totalement brunes; parties inférieures blanchâtres, à reflets vineux. Bec et pieds jaunâtres. Taille, dix pouces. De l'Australasie.

PIGEON COLOMBAR. *V.* PIGEON WAULIA. En général on a désigné sous le nom de Colombars toutes les espèces de Pigeons dont le bec est épais, un peu gras, comprimé par les côtés et sensiblement renflé vers la pointe, etc.; mais ces divisions ne nous ont point paru assez nettement établies pour qu'elles n'entraînassent pas de la confusion.

PIGEON COLOMBIN, *Columbaenas*, L.; Temm., Hist. des Pigeons, pl. 11. Parties supérieures d'un cendré obscur; tête d'un gris bleuâtre; dessus et côtés du cou verts, irisés de violet et de rouge cuivreux; croupion, tectrices alaires et abdomen d'un gris clair; grandes rémiges noires, bordées de blanc; les secondaires et les tectrices moyennes cendrées, terminées de noir, ce qui trace sur l'aile deux taches de cette nuance; rectrices noires, cendrées à la base, en dessous une bande grise; dessous du cou et poitrine d'un rouge vineux. Bec et pieds rouges. Taille, quatorze pouces. De l'Europe.

PIGEON COMMANDEUR, *Columba militaris*, Temm., Hist. des Pigeons,

pl. 1; *Columba Sancti-Thomæ*, Lath. Parties supérieures d'un vert pâle; tête d'un gris bleuâtre; cou jaune, traversé par une bande cendrée; croupion gris; une tache d'un brun pourpré sur le poignet; rémiges noires frangées de jaunâtre; rectrices latérales terminées de gris; parties inférieures d'un gris bleuâtre; cuisses jaunes; tectrices subcaudales rousses, terminées de bleu. Bec robuste, gris; pieds rouges. Taille, douze pouces six lignes. De l'Inde.

PIGEON COURONNÉ DES INDES. *V.*  
PIGEON GOURA.

PIGEON A CRAVATE NOIRE, *Columba cyanocephala*, L.; Temm., Hist. des Fig., pl. 5; Buff., pl. enl. 174. Parties supérieures d'un brun vineux; sommet de la tête et côtés de la gorge bleus; une ligne semi-circulaire, bordée de blanc sur le cou; trait oculaire blanc; un croissant noir sur l'occiput; parties inférieures d'un cendré vineux; bec long et cendré; pieds rougeâtres. Taille, dix pouces quatre lignes. Des Antilles.

PIGEON (Tourterelle) A CRAVATE NOIRE. *V.* PIGEON TOURTERELLE.

PIGEON CUIVRÉ, MANGEUR DE MUSCADES. *V.* PIGEON MUSCADIVORE.

PIGEON A DOUBLE COLLIER, *Columba torquata*, Temm., Hist. des Fig., pl. 40. Parties supérieures d'un cendré vineux; front et sommet de la tête gris; joues, gorge, poitrine et ventre d'un rouge vineux; un double collier blanc et noir sur la nuque; tectrices alaires, rémiges et flancs gris, croupés; tectrices caudales et rectrices cendrées; rectrices latérales noires aux barbes internes; bec noir, crochu; pieds rouges; auréole des yeux rouge. Taille, onze pouces. De l'Inde.

PIGEON A DOUBLE HUPPE, *Columba dilopha*, Temm., Ois. color., pl. 162. Parties supérieures d'un gris très-foncé; tête cendrée; une huppe de même couleur sur le front; une autre huppe de plumes effilées, d'un jaune rougeâtre, qui sont couchées en arrière, le long de la nuque; rémiges et rectrices noirâtres; celles-ci coupées

par une large bande grise; devant du cou et poitrine d'un gris bleu, avec le bord des plumes noirâtre; parties inférieures d'un cendré bleuâtre; bec jaune; pieds rouges. Taille, quinze pouces. De l'Australasie.

PIGEON DE DUSSUMIER, *Columba Dussumieri*, Temm., Ois. col., pl. 188. Parties supérieures d'un gris brunâtre; sommet de la tête d'un gris bleuâtre pâle; un large demi-collier bleu, avec le bord des plumes noir sur la nuque, dont le bas est d'un gris rose; petites tectrices alaires d'un gris bleuâtre; rémiges brunes, bordées de bleuâtre; rectrices brunes; les latérales bordées extérieurement de blanc; gorge blanche; parties inférieures d'un cendré vineux pâle, qui prend une teinte rosée sur la poitrine; bec brun, jaunâtre au milieu; pieds jaunes. Taille, onze pouces. Des Moluques.

PIGEON ÉCAILLÉ, *Columba squamosa*, Temm., Hist. des Fig., pl. 59. Parties supérieures grises; tête et derrière du cou d'un gris vineux; rémiges secondaires et petites tectrices alaires blanches; rémiges primaires noires; rectrices noires; les quatre latérales terminées de blanc; devant du cou et poitrine d'un gris vineux; parties inférieures blanches; toutes les plumes bordées de noirâtre; bec noir; pieds rouges. Taille, huit pouces. Du Brésil.

PIGEON ÉGYPTIEN, *Columba ægyptiaca*, Lath. Parties supérieures grises; tête d'un rouge violet; devant du cou garni de longues plumes écaillées noires, terminées de brun; rémiges et rectrices brunes; les latérales de celles-ci terminées de blanc et barrées de noir; poitrine d'un gris violet; parties inférieures blanches; bec noir; auréole des yeux bleuâtre; pieds rougeâtres. Taille, dix pouces. Du nord de l'Afrique.

PIGEON ÉMERAUDE, *Columba afra*, L.; Temm., Hist. des Fig., pl. 58 et 59; Buff., pl. enl. 160. Parties supérieures d'un gris brun, parsemées de taches d'un vert émeraude éclatant; calotte d'un gris clair; rémiges

secondaires rousses; croupion gris, rayé de noir; rectrices brunes; les latérales terminées de noir; gorge blanche; devant du cou et poitrine d'un gris vineux; parties inférieures d'un blanc vineux; bec noirâtre; pieds rougeâtres. Taille, huit pouces. De l'Afrique.

PIGEON ERYTHROPTÈRE, *Columba erythroptera*, Lath.; Temm., Hist. des Pige., pl. 55. Parties supérieures d'un violet pourpre irisé; front, trait oculaire, devant du cou et poitrine d'un blanc pur; grandes tectrices alaires, rémiges et abdomen noirs; rectrices grises, terminées de noir; bec noir; pieds rouges. Taille, dix pouces. De l'Australasie.

PIGEON A FACE BLANCHE, *Columba erythrorhox*, Temm., Hist. des Pige., pl. 7. Parties supérieures d'un brun fuligineux; face d'un gris blanchâtre; auréole des yeux rouge; sommet de la tête, dessous du cou et poitrine d'un gris vineux; collier violet, à reflets dorés; rémiges noirâtres, bordées de gris; rectrices noires, terminées de gris; parties inférieures d'un brun ferrugineux; bec noir; pieds rouges. Taille, dix pouces six lignes. De l'Amérique méridionale.

PIGEON DE FERMIN, *Columba surinamensis*, Lath. Parties supérieures cendrées; cou varié de vert et de noir; rémiges primaires brunes; les secondaires grises; parties inférieures blanchâtres; bec gris; pieds rouges. Taille, dix pouces.

PIGEON DE FORSTER, *Columba Forsteri*, Desm. Parties supérieures d'un vert bleuâtre, foncé; front et sinciput d'un violet pourpre obscur; parties inférieures vertes; bec noir; pieds rougeâtres. Taille, huit pouces. De l'Australasie.

PIGEON FOUNINGO, *Columba madagascariensis*, L.; Temm., Hist. des Pige., pl. 17; Buff., pl. enl. 11. Parties supérieures d'un bleu foncé, nuancé de violet; auréole des yeux rouge; rectrices et tectrices subcaudales d'un pourpre éclatant; parties inférieures d'un bleu cendré; les plu-

mes de la poitrine longues et effilées; bec et pieds rouges; tarses emplumés. Taille, dix pouces six lignes. De Madagascar.

PIGEON A FRONT GRIS, *Columba jamaicensis*, L.; *Columba frontalis*, Temm., Hist. des Pige., pl. 10. Parties supérieures d'un vert-olive foncé irisé; front et sommet de la tête gris; rémiges d'un gris noirâtre, roulées à l'intérieur; rectrices d'un gris noirâtre; les latérales terminées de blanc; gorge rousse; poitrine et ventre d'un gris vineux; abdomen blanc; bec noir; pieds rouges. Taille, dix pouces six lignes. De l'Amérique méridionale.

PIGEON A FRONT NU, *Columba calva*, Temm., Hist. des Pige., pl. 7. Parties supérieures d'un gris cendré; tête, cou et parties inférieures verts; croupion d'un vert foncé; une tache violette au poignet; rémiges noires, bordées de jaune blanchâtre; rectrices intermédiaires vertes; les latérales grises, barrées de noir; tectrices subcaudales rousses, terminées de blanc; bas de la jambe jaune; bec gris; pieds orangés. Taille, onze pouces. De l'Afrique.

PIGEON GÉANT, *Columba spadicea*, Lath.; Temm., Hist. des Ois., pl. 1. Parties supérieures d'un brun mordoré, à reflets métalliques; occiput et derrière du cou d'un vert obscur; devant et côtés de la tête, devant du cou et poitrine d'un vert foncé irisé; rémiges grises, à reflets verts; moyennes tectrices alaires d'un vert doré; rectrices d'un brun irisé et pourpre, terminées de jaune obscur; bec gris; pieds rougeâtres. Taille, dix-neuf pouces. De l'Océanie.

PIGEON DE GEOFFROY, *Columba Geoffroyi*, Temm., Hist. Pige., pl. 57. Parties supérieures d'un gris de peile; sommet de la tête et devant du cou blanchâtres; des taches de diverses nuances irisées sur les ailes; rectrices d'un blanc bleuâtre; parties inférieures blanchâtres; bec noir; pieds rouges. Taille, huit pouces. Du Brésil.

PIGEON GOAD-GOANG, *Columba melanoleuca*, Lath. Parties supérieures d'un brun verdâtre; devant

de la tête blanc; une tache noire triangulaire entre le bec et l'œil; une tache oculaire rouge; sommet de la tête et occiput gris; cou d'un gris foncé; parties inférieures blanches, tachetées de noir sur les flancs; bec et pieds rouges. Taille, dix pouces. De l'Australasie.

PIGEON A GORGE POURPRÉE, *Columba viridis*, Lath. Parties supérieures d'un vert foncé; front et gorge d'un gris cendré; rémiges noires; rectrices d'un bleu verdâtre, bordées de vert et terminées de brun; les deux intermédiaires vertes; gorge et devant du cou d'un violet pourpre; parties inférieures vertes; bec rougeâtre; pieds rouges. Taille, huit pouces. Des Moluques.

PIGEON A GORGE TACHETÉE DU SÉNÉGAL. *V.* PIGEON MAILLÉ.

PIGEON GOURA, *Columba coronata*, L.; Buff., pl. enl. 118; *Lophyrus coronatus*, Vieill. Plumage d'un gris bleuâtre ardoisé; tête surmontée d'une grande huppe verticale et comprimée; auréole des yeux noir; moyennes et petites tectrices alaires terminées de brun-marron; une grande tache blanche sur les rémiges; celles-ci et les rectrices d'une teinte très-foncée; bec noir; pieds d'un gris varié de blanchâtre. Taille, vingt-sept pouces. Des Moluques.

PIGEON GRIS DE LA CHINE. *V.* PIGEON A NUQUE PERLÉE.

PIGEON GRIVELÉ, *Columba armillaris*, Temm., Hist. des Pig., pl. 6. Parties supérieures et devant du cou d'un gris ardoisé foncé; front et gorge d'un gris blanchâtre; un collier blanc; poitrine blanche; rémiges primaires brunes, lisérées de roux; rectrices brunes; les latérales terminées de blanc; parties inférieures blanches, striées de noir; bec rougeâtre, avec la cire saupoudrée de gris; pieds rougeâtres. Taille, quinze pouces six lignes. De l'Australasie.

PIGEON DE GUINÉE. *V.* PIGEON ROUSSARD.

PIGEON HAGARRERO, *Columba zelandica*, Temm.; *Columba Novæ-Zelandiæ*, L. Parties supérieures

d'un rouge brun; croupion bleu; rémiges et rectrices noirâtres; devant du cou verdâtre; parties inférieures blanches; tectrices subcaudales bleuâtres; bec et auréole des yeux rouges; pieds rougeâtres. Taille, dix-sept pouces.

PIGEON HÉRISSE, *Columba Franciæ*, Temm., Hist. des Pig., pl. 19. Parties supérieures d'un bleu violet; tête et cou garnis de plumes étroites, lustrées d'un blanc argentin, terminées par une palette cornée; auréole des yeux rouge; rémiges noirâtres, bordées de bleu violet; rectrices cramoisies; tige des intermédiaires bleue; bec rouge, coupé de noir; pieds emplumés d'un noir bleuâtre. Taille, treize pouces. De l'Afrique.

PIGEON HOTTENTOT, *Columba hottentota*, Temm., Hist. des Pig., pl. 15. Parties supérieures d'un roux brun; front, sommet de la tête et gorge d'un blanc pur; côtés du cou et poitrine couverts de plumes écailleuses, d'un gris vineux; dessus du cou noir, avec le bord des plumes blanc; parties inférieures rousses; bec brunâtre; pieds roux. Taille, sept pouces. Du sud de l'Afrique.

PIGEON HYOGASTRE, *Columba hyogastra*, Temm., Ois. color., pl. 242. Parties supérieures, poitrine, flancs et cuisses d'un beau vert; front, joues et menton gris; rémiges lisérées de jaune; parties inférieures jaunes, avec une grande tache pourprée sur le milieu du ventre; bec gris; pieds rouges. Taille, huit pouces. Des Célèbes.

PIGEON DE L'ILE SAINT-THOMAS. *V.* PIGEON COMMANDEUR.

PIGEON DE LA JAMAÏQUE. *V.* PIGEON A CRAVATE NOIRE.

PIGEON JAMBOO, *Columba Jambos*, L., Temm., Hist. des Pig., pl. 27 et 28. Parties supérieures d'un brun vert; sommet de la tête d'un rouge violet; gorge noire; dessous du cou et ventre blancs; une large tache lilas sur la poitrine; tectrices subcaudales brunes; bec et pieds d'un rouge pâle. Taille, neuf pouces six lignes. La femelle a le dessus et les côtés de la

tête d'un brun verdâtre; la gorge brune; le ventre blanc; le reste du plumage vert. Des Moluques.

PIGEON DE JAMIESON, *Columba Jamiesonii*, Gaim. Parties supérieures d'un gris ardoisé clair; poitrine et ventre blancs, marqués de taches triangulaires, ardoisées; deux lignes blanches, allant du cou au ventre, et circonscrivant un plastron ardoisé. De l'Australasie.

PIGEON JASEUR, *Columba locutrix*, Princ. Max.; Temm., Ois. color., pl. 166. Parties supérieures d'un brun cendré, faiblement vineux; tour du bec et gorge d'un jaune rougeâtre; tête et cou nuancés de pourpre; nuque, chez le mâle, ornée de plumes échancrées, terminées par une tache vineuse; auréole des yeux d'un rouge violet; parties inférieures grises; rémiges et rectrices brunes irisées; bec noir; pieds rouges. Taille, douze pouces six lignes. Du Brésil.

PIGEON DE JAVA. V. PIGEON TURVERT.

PIGEON JOSOO, *Columba vernans*, L.; Temm., Hist. des Pig., pl. 10 et 11, pl. enl. 158. Parties supérieures d'un vert-olive foncé; tête, gorge et parties inférieures d'un gris bleuâtre; rémiges noires, en partie bordées de jaune; une bande jaune sur les ailes; tectrices, à l'exception des deux intermédiaires qui sont grises, bordées de noir et terminées de gris; deux bandes lilas et orangées sur la poitrine; ventre gris; abdomen jaune; bec gris, court; pieds rouges. Taille, dix pouces. Des Moluques.

PIGEON JOUNUD, *Columba gymnophthalmos*, Temm., Hist. des Pig., pl. 18; *Columba leucoptera*, Lath. Parties supérieures d'un gris brun, nuancées de vineux; nuque et côtés du cou nuancés de brun et de pourpre, avec le bord des plumes liséré de blanc et de bleuâtre; une tache noire sur le méat auditif; scapulaires et tectrices alaires d'un gris brunâtre; une grande tache blanche sur les ailes; rémiges noires, bordées de gris; croupion d'un gris bleuâtre; parties inférieures d'un gris vineux; tec-

trices subcaudales blanches; bec rougeâtre; pieds d'un rouge brun. Taille, treize pouces. Des Indes.

PIGEON KURU-KURU, *Columba purpurata*, L.; Temm., Hist. des Pig., pl. 54. Parties supérieures d'un beau vert lustré; sommet de la tête d'un rose violet, entouré de jaune; occiput, cou et poitrine d'un gris cendré, nuancé de verdâtre; ailes tachetées de vert foncé; tectrices alaires frangées de jaune; rémiges noires, bordées de vert; rectrices noires intérieurement et terminées de vert pâle; parties inférieures nuancées de jaune et d'orangé; flancs verts; tectrices subcaudales jaunes; bec noirâtre, blanc à la pointe; pieds gris. Taille, huit pouces. De l'Australasie.

PIGEON DU LABRADOR, *Columba elegans*, Temm., Hist. des Pig., pl. 22. Parties supérieures d'un brun olivâtre; front roussâtre; occiput gris clair; trait oculaire brun; tache auriculaire blanche; nuque, scapulaires et gorge brunes; deux bandes à reflets métalliques sur les ailes; rémiges brunes, rousses en dessus; rectrices latérales grises, barrées de noir et terminées de brun; parties inférieures d'un gris foncé; bec noir; pieds rouges. Taille, neuf pouces. De l'Australasie.

PIGEON A LARGE QUEUE, *Columba malaccensis*, Lath.; *Columba bantamensis*, Lath.; *Columba striata*, M. C. Parties supérieures grises, avec le bord des plumes noir; sommet de la tête brunâtre; front et gorge d'un gris bleuâtre clair; nuque et côtés du cou roussâtres, avec le bord des plumes noir; rémiges d'un brun noirâtre; rectrices intermédiaires brunâtres; les autres terminées de blanc; parties inférieures blanches, avec le milieu de la poitrine d'un gris vineux; bec noir et jaune; pieds orangés. Taille, huit pouces. De l'Inde. Buffon a nommé Tourterelle à large queue le Pigeon Tourrocco.

PIGEON LARGUP, *Columba cristata*, Temm., Hist. des Pig., pl. 9; *Columba pacifica*, Lath. Parties supérieures d'un violet pourpré irisé;



tête, cou, poitrine et ventre gris, nuancés de pourpre irisé; une large huppe sur la tête; une large moustache d'un jaune d'ocre; une tache de même couleur sur la gorge; rémiges secondaires noirâtres; les primaires rousses; croupion et rectrices noires, à reflets verts; abdomen, cuisses et tectrices subcaudales rousses; bec brun; pieds rouges. Taille, treize pouces. De l'Australasie.

PIGEON LEUCOMÈLE, *Columba leucomela*, Temm., Ois. color., pl. 186. Parties supérieures d'un rouge pourpre brillant; sommet et côtés de la tête, cou et parties inférieures blanches, nuancées de jaunâtre, de bleuâtre et de rose sur le cou, de gris bleuâtre vers les flancs; tectrices alaires d'un gris brun, bordées de pourpre vif; rémiges noirâtres, bordées de brun; rectrices brunes; bec et pieds jaunes. Taille, treize pouces. De l'Australasie.

PIGEON A LONGUE QUEUE. V. PIGEON TOURTE.

PIGEON LONGUP, *Columba lopholest*, Temm., Ois. color., pl. 142. Parties supérieures d'un brun isabelle; tête et parties inférieures d'un gris bleuâtre; nuque garnie de plumes longues et effilées, noirâtres; dessous du cou lavé de rose vineux; petites tectrices alaires d'un brun fauve, traversées par une bande noire; moyennes terminées de vert irisé brillant, et bordées de blanc; les grandes noires, tachetées de rouge pourpre éclatant, et bordées de blanc; rémiges d'un brun noirâtre, bordées de cendré; rectrices intermédiaires brunes, terminées de blanc; les latérales d'un noir bleuâtre, terminées de blanc; tectrices caudales brunes; bec noirâtre, rouge à la base; pieds orangés. Taille, onze pouces. De l'Australasie.

PIGEON LUCTUEUX, *Columba luctuosa*, R.; Temm., Ois. color., pl. 247. Parties supérieures d'un blanc cendré; tête, cou et parties inférieures d'un blanc nuancé de grisâtre; rémiges noirâtres, bordées de noir; rémiges noires, d'un blanc jaunâtre à leur origine; les latérales blanches;

une grande tache noire sur les jambes; bec jaune; pieds noirs. Taille, quinze pouces. Des Moluques.

PIGEON LUMACHELLE, *Columba chalcopetra*, Lath.; Temm., Hist. des Pigeons, pl. 8. Parties supérieures d'un brun cendré, avec le bord des plumes jaune; front blanc; sommet de la tête rose; une tache ovale blanche sur le méat auditif; tectrices alaires parées des reflets les plus brillants; rémiges primaires brunâtres; les secondaires largement tachées de vert pourpre; dix-huit rectrices cendrées, barrées de noir; les intermédiaires brunes; parties inférieures grises, nuancées de vineux sur la poitrine; bec rougeâtre, noir à la pointe; pieds rouges. Taille, quinze pouces. De l'Australasie.

PIGEON A LUNETTES, *Columba perspicillata*, Temm., Ois. color., pl. 246. Parties supérieures d'un vert éclatant, avec le bord des plumes d'un jaune brunâtre; front blanc; tête d'un gris bleuâtre foncé, qui s'éclaircit de chaque côté du cou; auréole des yeux rouge; rémiges brunes, bordées de noir bleuâtre, qui est aussi la couleur des rectrices; parties inférieures d'un gris bleuâtre; jambes blanches; bec vert; pieds rouges. Taille, dix-sept pouces. Des Moluques.

PIGEON MACQUARIE, *Columba Macquaria*, Gaim., Voyage de Freyc., pl. 51. Parties supérieures brunâtres; tête, cou et poitrine d'un gris bleuâtre; petites tectrices alaires brunâtres, tachetées de blanc cerclé de noir; les grandes cendrées, également tachetées; rémiges d'un brun rougeâtre; rectrices étagées et pointues; les latérales d'un cendré bleuâtre; ventre blanc; bec noir; auréole des yeux orangée; pieds rougeâtres. Taille, sept pouces. De l'Australasie.

PIGEON MAGNIFIQUE, *Columba magnifica*, Temm., Ois. color., pl. 163. Parties supérieures d'un beau vert; tête d'un blanc verdâtre; petites tectrices alaires variées de jaune et de vert; les grandes d'un vert olive, bordées de jaune ocracé; rémiges

vertes, bordées de bleuâtre foncé; rectrices d'un vert chatoyant en dessus, grises en dessous; milieu de la gorge, de la poitrine et du ventre d'un bleu foncé, avec le bord des plumes d'un rouge pourpré foncé; flancs verdâtres; abdomen, cuisses et tectrices subcaudales jaunes; bec jaunâtre; pieds gris. Taille, dix-sept pouces. De l'Australasie.

PIGEON MAILLÉ, *Columba cambayensis*, L.; Temm., Hist. des Pig., pl. 45; Levaill., Ois. d'Afr., pl. 277. Parties supérieures brunâtres, variées de roux; tête et dessus du cou d'un rose vineux; poignet d'un gris bleuâtre; tectrices alaires roussâtres et grises; rémiges brunes, bordées de noirâtre; rectrices brunes; les latérales terminées de blanc; poitrine d'un roux vineux, striée de noir; abdomen blanchâtre; gorge et devant du cou d'un rose terne; bec noirâtre; pieds rougeâtres. Taille, dix pouces. De l'Afrique.

PIGEON MAITSOU, *Columba australis*, L.; Temm., Hist. des Pig., pl. 5. Parties supérieures d'un vert foncé; tête, cou, poitrine et ventre d'un vert olive pâle; poignet pourpré; bande alaire, transversale, jaune; rémiges noires, bordées de jaune; rectrices grises en dessus, plus claires vers l'extrémité, noires en dessous, terminées de blanchâtre; abdomen vert, tacheté de blanc; tectrices subcaudales rousses; bec rougeâtre, gris à la pointe; pieds rouges. Taille, douze pouces. De Madagascar.

PIGEON DU MALABAR, *Columba malabarica*, Lath. Parties supérieures d'un gris brunâtre; tectrices alaires tachetées de blanc; rectrices intermédiaires grises; les autres noires, largement terminées de blanc; poitrine et devant du cou d'un brun vineux clair; abdomen blanc; bec et pieds rouges. Taille, huit pouces. De l'Inde.

PIGEON MANTELÉ, *Columba lacerulata*, Temm., Ois. color., pl. 164. Parties supérieures d'un gris cendré bleuâtre; sommet de la tête d'un gris bleu; tectrices alaires d'un vert obs-

cur; rémiges noirâtres, bordées de brun; dessous des rectrices gris; parties inférieures d'un gris bleuâtre; gorge rougeâtre; tectrices subcaudales rousses; bec noirâtre; pieds rouges. Taille, quinze pouces. De Java.

PIGEON MARIN, *Columba littoralis*, Temm., Hist. des Pig., pl. 7; *Columba alba*, Lath. Plumage blanc, avec les rémiges noires et les rectrices terminées de cette nuance; bec et pieds gris. Taille, treize pouces. Des Moluques.

PIGEON MARQUETÉ, *Columba scripta*, Temm., Ois. color., pl. 187. Parties supérieures d'un gris brun, nuancé de brunâtre; côtés de la tête et gorge d'un blanc pur, avec quelques taches allongées et le bord inférieur noirs; petites tectrices alaires brunes, bordées de brunâtre; les grandes terminées par des nuances irisées très-éclatantes et bordées de gris; parties inférieures d'un gris bleuâtre; bec noir; pieds bruns. Taille, dix pouces. De l'Australasie.

PIGEON A MASQUE BLANC, *Columba larvata*, Temm., Hist. des Pig., pl. 51; Levaill., Ois. d'Afr., pl. 269. Parties supérieures d'un brun pourpré irisé; front, joues et gorge blancs; rémiges et rectrices noirâtres, bordées de gris bleuâtre; cou et poitrine pourprés; parties inférieures et tectrices subcaudales rousses; bec bleuâtre; pieds rouges. Taille, huit pouces. Du sud de l'Afrique.

PIGEON DE MAUGÉ, *Columba Maugei*, Temm., Hist. Pig., pl. 52. Parties supérieures grises, tachetées; front et gorge d'un gris bleuâtre; rectrices latérales noires, terminées de blanc; les intermédiaires grises; devant du cou, poitrine, flancs et ventre finement rayés de noir et de blanc; bec et pieds noirs. Taille, dix pouces. De l'Australasie.

PIGEON DU MEXIQUE, *Columba mexicana*, L.; *Columba fusca*, Briss. Plumage brun; poitrine et extrémité des rémiges blanches; bec gris; auréole des yeux et pieds d'un rouge vif. Taille, dix pouces.

**PIGEON MOINE**, *Columba Monacha*, Temm., Ois. color., pl. 253. Parties supérieures d'un beau vert gai; sommet de la tête bleu, entouré d'une bande jaune; commissure du bec bleu; gorge jaune; rémiges bordées de jaune; rectrices grises en dessous; parties inférieures vertes, avec une grande tache pectorale bleue; abdomen et tectrices subcaudales jaunes; bec gris; pieds rouges. Taille, sept pouces. Des Célèbes.

**PIGEON MONTAGNARD**, *Columba montana*, L.; Temm., Hist. des Pige., pl. 4. Parties supérieures violettes, irisées; sommet de la tête et derrière du cou d'un vert doré à reflets pourpres; tectrices alaires d'un roux brun; rémiges rousses, terminées de noirâtre; rectrices rousses; parties inférieures d'un blanc jaunâtre qui prend une teinte vineuse sur la poitrine; deux bandes oculaires blanches dans le mâle; auréole des yeux rouge; bec long et mince, rougeâtre; pieds rouges. Taille, neuf pouces six lignes. De l'Amérique méridionale.

**PIGEON DE MONTAGNE DU MEXIQUE**, *Columba Hoilotl*, L. Plumage d'un brun roux pourpre, avec les petites tectrices alaires blanches; bec et pieds rouges. Taille, seize pouces.

**PIGEON MORDORÉ**, *Columba miniata*, Lath. Parties supérieures d'un violet pourpre foncé; plumes des côtés du cou échanquées, noires et terminées de gris vineux; poignet d'un brun mordoré; croupion d'un gris rosé; tectrices alaires brunes; rectrices intermédiaires noirâtres, les latérales à moitié blanches; parties inférieures d'un gris vineux clair; bec jaunâtre; pieds bruns. Taille, dix-sept pouces. De la Chine.

**PIGEON A MOUSTACHES BLANCHES**, *Columba mystica*, Temm., Hist. des Pige., pl. 56. Parties supérieures d'un brun foncé, irisé; côtés et dessus du cou d'un vert doré, pourpre; poignet, rémiges et rectrices latérales d'un roux très-vif; auréole des yeux rouge; parties inférieures d'un gris blanchâtre, nuancé de vineux; base du bec et pieds rouges. Taille, onze

pouces six lignes. De l'Amérique méridionale.

**PIGEON A MOUSTACHES NOIRES**, *Columba dominicensis*, L.; Temm., Hist. des Pige., pl. enlum. 51; Buff., pl. enlum. 487. Parties supérieures brunâtres; front, gorge, joues et derrière de la tête blancs; une moustache noirâtre; sommet de la tête traversé par une bande noire; un collier de même nuance; scapulaire et tectrices alaires d'un gris brun, avec une tache noire sur chaque plume; rémiges noires, bordées de grisâtre; rectrices intermédiaires grises, les autres terminées de blanc; parties inférieures cendrées; la poitrine d'un brun vineux irisé; bec noir; pieds rougeâtres. Taille, onze pouces. Des Antilles.

**PIGEON MUSCADIVORE**, *Columba duca*, L.; Temm., Hist. des Pige., pl. 5-4, Buff., pl. enl. 164. Parties supérieures d'un vert foncé, irisé; tête, cou, poitrine et ventre d'un gris bleuâtre, nuancé de vineux; rémiges d'un bleu verdoyant; rectrices d'un bleu irisé en dessus, noirâtre en dessous; tectrices subcaudales rousses; bec noir; pieds rouges. Taille, dix-sept pouces. Des Moluques.

**PIGEON NAIN**. *V.* PIGEON PYGMÉE.

**PIGEON NICOBAR**. *V.* PIGEON A CAILLÉE.

**PIGEON NOIR ET BLANC**. *V.* PIGEON GOAD-GOANG.

**PIGEON A NUQUE ÉCAILLÉE**, *Columba corensis*, Lath.; *Columba portoricensis*, Temm., Hist. des Pige., pl. 15. Parties supérieures d'un gris bleu foncé; tête, devant du cou et poitrine d'un pourpre vineux; occiput mordoré; nuque et haut du dos brillants de reflets pourpres, violets et verts, mordorés sur le bord des plumes; rémiges et rectrices d'un gris ardoisé; yeux entourés d'une membrane papillaire; parties inférieures d'un gris vineux; bec et pieds rouges. De l'Amérique méridionale.

**PIGEON A NUQUE PERLÉE**, *Columba suratensis*, L.; *Columba risoria*, var., Lath.; *Columba tigrina*, Temm., Hist. des Pige., pl. 45. Parties supé-

rieures grises, avec le bord des plumes d'un jaune ocracé; sommet de la tête d'un gris vineux; nuque ornée d'un large collier de plumes échan-crées noires, parsemé de taches qua-drangulaires blanches dans le haut et grisâtres vers le dos; poignets d'un gris bleuâtre, très-pâle; rémiges brunes, bordées de gris; tectrices étagées, les deux intermédiaires brunes; les latérales noirâtres, termi-nées de blanc; gorge, devant du cou et poitrine d'un gris vineux clair; parties inférieures blanchâtres; bec brun; pieds rougeâtres. Taille, onze pouces. Des Moluques.

PIGEON A NUQUE VIOLETTE, *Columba violacea*, Temm., Hist. des Fig., pl. 29. Parties supérieures d'un roux pourpré foncé; nuque ornée d'un large collier violet à reflets dorés; front, gorge et ventre blancs; poitrine nuancée de violet pourpré irisé; auréole des yeux rouge; rémiges rousses; rectrices étagées d'un roux pourpré; bec et pieds rougeâtres. Taille, neuf pouces. De l'Amérique.

PIGEON Océanique, *Columba oceanica*, Less. Parties supérieures d'un vert métallique; front, joues et gorge blanchâtres, variés de gris; dessus de la tête et derrière du cou d'un gris ardoisé foncé; poitrine et abdomen d'un gris ferrugineux; parties inférieures, cuisses et tectrices subcaudales rousses; bec gris; pieds rouges. Taille, douze pouces.

PIGEON ODORIFÈRE, *Columba olax*, Temm., Ois. color., pl. 241. Parties supérieures d'un roux vineux; tête d'un gris bleuâtre; tectrices alaires noires, bordées de jaune; rémiges noires; rectrices noires, terminées de blanchâtre; gorge blanche; poitrine orangée; ventre vert, avec les flancs gris; bas des cuisses, plumes anales et tectrices subcaudales d'un roux marron; bec jaune, noir à la base; pieds orangés. Taille, huit pouces. De Sumatra.

PIGEON OREILLON BLANC, *Columba leucotis*, Temm., Ois. color., pl. 189. Parties supérieures d'un brun olivâtre; sommet de la tête gris; nu-

que brunâtre; oreille couverte de petites plumes blanches, surmontées d'une ligne noire qui part de l'angle du bec; dessus du cou vert, avec une grande tache bleue, et entouré vers le dos d'une ligne violâtre; petites tectrices alaires terminées de roux, les moyennes vertes; les grandes vertes, bordées de brun; rémiges d'un brun noirâtre; rectrices brunes, terminées de gris; gorge d'un roux orangé; parties inférieures roussâtres; bec noir; pieds jaunes. Taille, neufpouces six lignes. Des Moluques.

PIGEON OREILLON BLEU, *Columba aurita*, Temm., Hist. des Fig., pl. 25; *Columba martinica*, Briss. Parties supérieures d'un brun roux, parsemées de quelques taches noires; tête, cou et poitrine d'un marron pourpré; bas du cou d'un violet doré, très-éclatant; une petite tache d'un bleu doré sur le méat auditif; rémiges noirâtres, bordées ou terminées de blanc; rectrices latérales bar-rées de noir et terminées de blanchâtre; parties inférieures d'un fauve vineux; bec noir; pieds rouges. Taille, dix pouces. Des Antilles.

PIGEON ORICOU, *Columba auricularis*, Temm., Hist. des Fig., pl. 21. Plumage blanc; rémiges et rectrices grises à la base, terminées de noir; bec noir, entouré de trois caroncules charnus bleus et rouges, et de tubercules supérieurs; pieds rouges. Taille, douze pouces. De l'Océanie.

PIGEON PAMPUSAN, *Columba Pampusan*, Gaim., Voyage de Freycinet, pl. 50; *Columba xanthonura*, Temm., Ois. color., pl. 190. Parties supérieures vertes, avec le bord des plumes brunâtre; sommet et côtés de la tête, dessus du cou d'un rouge brun; tectrices alaires olivâtres, bordées de roux; rémiges brunes, bordées de vert et de roux; rectrices intermédiaires d'un vert olive, les autres d'un roux vif, bordées de noir; parties inférieures d'un brun fauve plus clair vers l'abdomen; bec et pieds bruns. Taille, dix pouces. De l'Australasie.

PIGEON PEINT, *Columba picturata*,

Temm., Ois. color., pl. 242. Parties supérieures brunes ; tête d'un gris bleuâtre ; un large demi-collier de plumes échanquées noires , bordées de blanchâtre et frangées de rose ; petites tectrices alaires d'un roux pourpré ; rémiges noirâtres , bordées de brun ; rectrices brunes , les latérales bordées et terminées de gris ; poitrine d'un rouge vineux pâle ; parties inférieures blanchâtres ; bec brun ; pieds gris. Taille , onze pouces six lignes. De l'Île-de-France.

PETIT PIGEON DE LA MARTINIQUE.

✓. PIGEON COCOTZIN.

PETIT PIGEON RAMIER. ✓. PIGEON COLOMBIN.

PIGEON PHASIANELLE , *Columba Phasianella*, Temm., Ois. color., pl. 100. Parties supérieures d'un roux brun ; sommet et côtés de la tête d'un roux vif ; des reflets d'un pourpré violet sur le dessus du cou ; tectrices alaires brunes , bordées de roux ; rectrices étagées ; parties inférieures d'un roux pourpré ; gorge blanche ; bec rouge ; pieds d'un rouge orangé foncé. Taille , quinze pouces. Des Moluques.

PIGEON PICAZURO , *Columba Picauro* , Temm. Parties supérieures d'un gris bleuâtre très-vif ; tête et partie antérieure du cou d'un roux vineux ; auréole des yeux rouge ; côtés du cou noirâtres avec l'extrémité des plumes blanche ; rémiges brunes ; rectrices brunes , terminées de noir ; parties inférieures bleuâtres , bec bleu ; pieds rouges. Taille , treize pouces. De l'Amérique méridionale.

PIGEON PICUI , *Columba Picui* , Temm. Parties supérieures brunes ; front et côtés de la tête blanchâtres ; de petites taches d'un bleu brillant sur les ailes ; rémiges d'un brun noirâtre ; rectrices intermédiaires brunes , les suivantes terminées de blanc , les latérales blanches ; parties inférieures blanchâtres , nuancées de brun sur le cou et de vineux sur la poitrine ; membrane oculaire bleue ; bec et pieds rougeâtres. Taille , sept pouces trois lignes. De l'Amérique méridionale.

PIGEON PINON , *Columba Pinon* , Gaim., Voy. de Freyc., pl. 28. Parties

supérieures , tête et poitrine d'un gris brun irisé en rougeâtre ; tectrices alaires d'un gris ardoisé ; rémiges brunâtres ; rectrices d'un gris brun barré de blanc ; parties inférieures d'un roux ferrugineux , varié de blanchâtre ; bec noir ; pieds rougeâtres. Taille , dix-sept pouces. De l'Australasie.

PIGEON PLOMBÉ , *Columba plumbea* , Vieill. Parties supérieures d'un brun plombé , les inférieures d'une teinte plus claire ; côtés du cou tachetés de vineux clair et irisés de vert ; rémiges lisérées de gris ; menton blanchâtre ; bec noirâtre ; pieds rouges. Taille , treize pouces. Du Brésil.

PIGEON POIGNARDÉ , *Columba cruentata* , L. ; Temm., Hist. des Pig., pl. 8 et 9. Parties supérieures d'un gris ardoisé , irisé ; front et sommet de la tête d'un gris cendré ; occiput et derrière du cou d'un violet foncé , irisé en vert ; trois bandes transversales cendrées séparées par du roux pourpré , sur les ailes ; rémiges d'un brun cendré , lisérées de roux ; rectrices intermédiaires d'un gris brun , les latérales barrées de noir et terminées de cendré ; gorge , côtés du cou et poitrine blancs ; une tache rouge de sang sur la poitrine ; parties inférieures d'un blanc rougeâtre ; bec et pieds rouges. Taille , onze pouces. Des Philippines.

PIGEON POMPADOUR. ✓. PIGEON AROMATIQUE.

PIGEON PORPHYRE , *Columba Porphyrea* , Temm., Ois. color., pl. 106. Parties supérieures d'un vert brillant ; tête , cou et haut de la poitrine d'un rouge rose très-vif ; une double ceinture blanche et noire sépare la poitrine du ventre qui est d'un cendré bleuâtre ; parties inférieures vertes et jaunâtres ; dessous des rectrices gris , terminé d'une manière plus claire ; bec brun , rougeâtre à la pointe ; pieds rouges. Taille , onze pouces. Des Moluques.

PIGEON POUKIOBOU , *Columba superba* , Temm., Hist. des Pig., pl. 53. Parties supérieures vertes ; sommet de la tête d'un rose lilas ; joues et occiput d'un vert pâle ; nuque et der-

rière du cou d'un brun roussâtre; une tache d'un bleu violet sur le poignet; petites tectrices alaires bleues, bordées de vert; rémiges noirâtres, bordées de blanchâtre; rectrices intermédiaires vertes terminées de verdâtre; les trois latérales noires; gorge et dessous du cou d'un blanc violâtre; poitrine marquée d'une large bande de bleu foncé; flancs verts; bec gris; pieds rougeâtres. Taille, neuf pouces six lignes. De l'Océanie.

**PIGEON POURPRÉ**, *Columba purpurea*, Lath. Parties supérieures vertes; front verdâtre; tête et cou d'un rouge pourpré; rémiges et rectrices noirâtres; poitrine orangée; ventre vert; abdomen rouge; bec et pieds rougeâtres. Taille, dix pouces. De Java.

**PIGEON PYGMÉE**, *Columba minuta*, Lath.; Temm., Hist. des Pig., pl. 16. Parties supérieures d'un brun cendré; des taches bleues sur les ailes; rectrices intermédiaires brunes; les latérales cendrées, terminées de noir; la plus extérieure à l'extrémité blanche; devant du cou et poitrine d'un gris vineux; parties inférieures d'un blanc roussâtre; bec brun; pieds rouges. Taille, cinq pouces six lignes. De l'Amérique méridionale.

**PIGEON DE QUEDA**. *V.* **PIGEON A LARGE QUEUE**.

**PIGEON A QUEUE ANNELÉE**, *Columba caribæa*, L.; Temm., Hist. des Pig., pl. 10. Parties supérieures d'un bleu cendré; tête, devant du cou et poitrine pourprés; derrière du cou d'un pourpre irisé, très-éclatant; tectrices alaires et rémiges d'un gris bleuâtre; rectrices d'un gris ardoisé, barrées de grisâtre et terminées de noirâtre; abdomen d'un gris foncé à reflets pourprés; bec jaunâtre, rougeâtre à la base; pieds rouges. Taille, quinze pouces. Des Antilles.

**PIGEON A QUEUE POINTUE**, *Columba oxyura*, Temm., Ois. color., pl. 240. Plumage d'un vert brillant; rémiges noires; rectrices très-étagées, noirâtres, terminées de blanchâtre, les deux intermédiaires finissant en pointe; membrane oculaire

rougeâtre; une bande orangée sur la poitrine; abdomen et tectrices subcaudales jaunes; bec noir, jaune à la pointe; pieds d'un rouge orangé vif. Taille, douze pouces. De Java.

**PIGEON RAMERON**, *Columba arquatrix*, Temm., Hist. des Pig., pl. 5. Parties supérieures d'un brun violâtre; front noirâtre; sommet de la tête d'un gris bleu; auréole des yeux d'un rouge orangé; joues grisâtres; cou d'un gris vineux avec les bords des plumes d'une teinte plus claire; une bande blanchâtre tachetée de noir sur la poitrine; tectrices alaires et parties inférieures d'un brun vineux parsemés de petites taches blanches; bec et pieds jaunes. Taille, quinze pouces. Du sud de l'Afrique.

**PIGEON RAMIER**, *Columba Palumbus*, L., Buff., pl. eul. 316. Parties supérieures d'un brun cendré; derrière et côtés du cou d'un vert irisé; une espèce de demi-collier blanc; rémiges brunes, bordées de blanchâtre; rectrices cendrées, terminées de noirâtre; devant du cou et poitrine d'un brun vineux; parties inférieures blanchâtres; bec jaunâtre; pieds rouges. Taille, dix-sept pouces six lignes. Europe.

**PIGEON RAMIER BLEU DE MADAGASCAR**. *V.* **PIGEON FOUNINGO**.

**PIGEON RAMIER DE CAYENNE**. *V.* **PIGEON RAMIRET**.

**PIGEON RAMIER A COLLIER POURPRE**. *V.* **PIGEON POURPRÉ**.

**PIGEON RAMIER DES MOLUQUES**. *V.* **PIGEON MUSCADIVORE**.

**PIGEON RAMIER VERT DE MADAGASCAR**. *V.* **PIGEON MAITSON**.

**PIGEON RAMIRET**, *Columba speciosa*, L.; Temm., Hist. des Pigeons, pl. 14; Buff., pl. enl. 213. Parties supérieures d'un roux pourpré; tête d'un brun violet; cou et poitrine blanchâtres, avec le bord des plumes d'un pourpre irisé; rémiges d'un brun cendré; rectrices noirâtres; abdomen et flancs blanchâtres, avec le bord des plumes violet. Bec jaunâtre; pieds rouges. Taille, treize pouces.

**PIGEON RAYÉ DE LA CHINE**. *V.* **PIGEON A VENTRE ROUGE**.

PIGEON RAYÉ DES INDES. *V.* PIGEON A LARGE QUEUE.

PIGEON DE REINWARDT, *Columba Reinwardtii*, Temm., Ois. color., pl. 248. Parties supérieures d'un brun rougeâtre; tête, cou et parties inférieures d'un blanc lavé de gris bleuâtre; rémiges et bords de l'aile noirâtres; rectrices étagées, d'un brun rougeâtre; les deux latérales grises, rayées de noir et bordées de blanc. Bec rouge, noir à la pointe; pieds rouges. Taille, dix-huit pouces. Des Célèbes.

PIGEON DE ROCHE DE LA JAMAÏQUE. *V.* PIGEON A CALOTTE BLANCHE.

PIGEON ROUGE-CAP, *Columba rubricapilla*, L.; Temm., Hist. des Pigeons, pl. 20. Parties supérieures noires irisées de violet; sommet de la tête d'un beau rouge; plumes du cou et de la poitrine longues, à barbes désunies, soyeuses, d'un gris de perle; parties inférieures d'un noir saupoudré de gris; auréole des yeux rouge. Bec noirâtre; pieds rouges. Des îles Panay.

PIGEON ROUGEATRE. *V.* PIGEON TALPACOTI.

PIGEON ROUSSEAU. *V.* PIGEON PAM-PUSAN.

PIGEON ROUSSARD, *Columba guinea*, L.; Temm., Hist. des Pigeons, pl. 16; Levaill., Ois. d'Afrique, pl. 265. Parties supérieures variées de brun roux et de gris bleuâtre; tête bleuâtre; auréole des yeux d'un rouge foncé; cou roussâtre; varié de bleuâtre; parties inférieures d'un gris ardoisé. Bec gris; pieds bruns. Taille, douze pouces six lignes. Du sud de l'Afrique.

PIGEON ROUSSET, *Columba rufina*, Temm., Hist. des Pigeons, pl. 24. Parties supérieures d'un roux foncé, irisées en violet et mêlées de gris bleuâtre; rémiges et rectrices d'un gris cendré, bordées de grisâtre; gorge blanche; parties inférieures d'un gris vineux. Bec grisâtre; pieds rouges. Taille, douze pouces. Des Antilles.

PIGEON ROUX DE CAYENNE. *V.* PIGEON ROUX-VIOLET.

PIGEON ROUX - VIOLET, *Columba martinica*, L.; Temm., Hist. des Pigeons, pl. 5 et 6; Buff., pl. enl. 162. Parties supérieures d'un brun roux, irisées de pourpré; joues marquées d'une tache quadrangulaire rousse; auréole des yeux rouge; rémiges et rectrices d'un brun pourpré; parties inférieures d'un roux violet qui s'éclaircit sur la gorge et l'abdomen; une tache de même nuance de chaque côté de la poitrine. Bec jaune; pieds rouges. Taille, neuf pouces. Des Antilles.

PIGEON DE SAINT-DOMINGUE. *V.* PIGEON A MOUSTACHES NOIRES.

PIGEON SAUVAGE DU MEXIQUE, *Columba naevia*, L. Parties supérieures brunes, tachetées de noir; rémiges et rectrices d'un brun noirâtre; parties inférieures d'un fauve clair; rectrices subulaires et subcaudales grises. Bec et pieds rouges. Taille, quinze pouces.

PIGEON SAUVAGE DU PARAGUAY. *V.* PIGEON AUX AILES NOIRES.

PIGEON DU SÉNÉGAL. *V.* PIGEON ÉMERAUDE.

PIGEON SOURIS, *Columba cinerea*, Temm., Hist. des Pigeons, pl. 58. Parties supérieures d'un gris noirâtre; front, gorge, dessus du cou et parties inférieures d'un blanc bleuâtre; rémiges noirâtres; rectrices noires et grises. Bec jaune; pieds rouges. Taille, sept pouces. Du Brésil.

PIGEON DE SURATE. *V.* PIGEON A NUQUE PERLÉE.

PIGEON DE SURINAM. *V.* PIGEON FERMIN.

PIGEON TALPACOTI, *Columba Talpacoti*, Temm., Hist. des Pigeons, pl. 12. Parties supérieures d'un roux foncé lavé de vineux; sommet de la tête et nuque d'un gris bleu; front blanchâtre; rectrices alaires tachetées de noir; rémiges d'un brun noirâtre; rectrices intermédiaires d'un brun roussâtre; les latérales noires, terminées de roux. Bec d'un rouge brun; pieds orangés. Taille, six pouces six lignes. De l'Amérique méridionale.

PIGEON TAMBOURETTE, *Columba tympanistria*, Temm., Hist. des Pi-

geons, pl. 36. Parties supérieures brunes; des taches noirâtres irisées sur les ailes; front et sourcils blancs; croupion gris, avec deux bandes noires; rémiges rousses, bordées de brun; rectrices intermédiaires rousses; les trois latérales barrées de noir, grises à la base et à l'extrémité; parties inférieures blanches. Bec brun; pieds jaunes. Taille, neuf pouces. Du sud de l'Afrique.

PIGEON TERRESTRE, *Columba humilis*, Temm., Ois. color., pl. 258 et 259. Parties supérieures d'un gris brun; front, gorge et poitrine d'un gris cendré, vineux; derrière de la tête gris foncé; trait oculaire et demi-collier noirs; tectrices alaires d'un gris bleuâtre; rémiges d'un gris noirâtre, bordées de gris; rectrices grises en dessus, noires en dessous, terminées de grisâtre; les latérales bordées de blanc; parties inférieures d'un blanc jaunâtre. Bec noir; pieds rouges. Taille, neuf pouces. La femelle a les parties supérieures, le cou, la gorge et la poitrine d'un cendré vineux; le front et sommet de la tête, le croupion et l'extrémité des grandes tectrices bleuâtres; les rectrices noires, avec l'autre latérale terminée de blanc, et la latérale blanche. De l'Inde.

PIGEON A TÊTE ET COU BLANCS, *Columba norfolcensis*, Lath. Parties supérieures pourprées, avec des taches plus foncées; tête, cou et poitrine blancs; rémiges et parties inférieures noires; rectrices d'un brun rougeâtre, bordés de noir. Bec et pieds rougeâtres. Taille, treize pouces. De l'île de Norfolk.

PIGEON A TÊTE ET COU GRIS, *Columba cuneata*, Lath. Parties supérieures d'un roux clair, avec quelques taches blanches sur les ailes; tête, cou et poitrine d'un gris pâle; rémiges d'un brun foncé; rectrices étagées, brunes, terminées de blanc; parties inférieures blanches. Bec et pieds rougeâtres. Taille, huit pouces. De l'Australasie.

PIGEON A TÊTE GRISE. V. PIGEON MORDORÉ.

PIGEON TOURACO, *Columba macroura*, L. Parties supérieures d'un brun roux vineux; les inférieures blanchâtres; rectrices terminées de blanc. Bec et pieds rouges. Taille, douze pouces. Des Indes.

PIGEON TOURTE, *Columba carolinensis*, L.; Buff., pl. enl. 175; Temm., Hist. des Pigeons, pl. 50; *Columba marginata*, Lath. Parties supérieures brunes, avec quelques taches noires; tête et gorge roussâtres; occiput bleuâtre; devant du cou et poitrine d'un rouge vineux, le derrière irisé; trait oculaire blanc; tache auriculaire noire; rémiges brunes bordées de roussâtre; rectrices intermédiaires d'un brun cendré; les latérales barrées de noir et terminées de blanc. Bec gris; pieds rougeâtres. Taille, onze pouces. De l'Amérique.

PIGEON TOURTELETTE, *Columba capensis*, L.; Buff., pl. enl. 140; Temm., Hist. des Pigeons, pl. 55 et 54. Parties supérieures d'un gris cendré, avec trois bandes noires sur le croupion; face, devant du cou et milieu de la poitrine noirs; quelques taches d'un noir violâtre, irisé sur les ailes; rémiges rousses, bordées et terminées de noirâtre; rectrices grises; les six intermédiaires terminées de noirâtre; les autres barrées de noir et terminées de gris; l'extérieure bordée de blanc; parties inférieures blanches. Bec jaune; pieds rouges. Taille, neuf pouces. La femelle a les teintes moins vives, et point de noir sur la poitrine. De l'Afrique.

PIGEON TOURTELINE, *Columba Turturina*, Temm., Ois. color., pl. 541. Parties supérieures d'un brun isabelle; sommet de la tête bleuâtre; quelques taches noires sur les ailes; moyennes et grandes tectrices alaires terminées de blanc que précède un trait noir; rectrices latérales noirâtres, terminées de blanc; gorge, devant du cou et poitrine d'un gris vineux; abdomen blanchâtre; auréole des yeux rouge. Bec noirâtre; pieds rougeâtres. Taille, six pouces.

PIGEON TOURTERELLE, *Columba Turtur*, L. Parties supérieures bru-



nes; sommet de la tête et derrière du cou d'un gris cendré; une plaque composée de petites plumes noires, terminées de blanc sur chaque côté du cou; tectrices alaires brunes, bordées de roussâtre; poignet gris; rémiges noirâtres, bordées de blanchâtre; rectrices brunes; les latérales terminées de blanc; gorge, cou et poitrine d'un gris vineux; parties inférieures blanches; auréole des yeux rouge. Bec bleuâtre; pieds rouges. Taille, onze pouces. De l'Europe.

**PIGEON TURGRIS**, *Columba melanocephala*, L.; Buff., pl. enl. 214; Temm., Hist. des Pigeons, pl. 50. Parties supérieures vertes, irisées; front et côtés de la tête gris; sommet de la tête et occiput noirs; gorge et plumes anales jaunes; parties inférieures vertes; dessous des rectrices gris; tectrices subcaudales rouges. Bec gris; pieds rougeâtres. Taille, huit pouces. De Java.

**PIGEON TURVERT**, *Columba javanica*, Lath.; Buff., pl. enl. 177; Temm., Hist. des Pigeons, pl. 26; *Columba cyanocephala*, Gmel.; *Columba albicapilla*, Lath.; *Columba indica*, id. Parties supérieures d'un vert foncé, irisé; front et côtés de la tête blanchâtres; sommet de la tête, nuque et deux bandes sur le croupion d'un gris bleuâtre; plumes du poignet d'un gris bleuâtre, terminées de blanc; tectrices alaires d'un vert éclatant; rémiges brunes; rectrices noires; la base des latérales blanche; cou et poitrine d'un gris vineux qui s'éclaircit sur le reste des parties inférieures. Bec et pieds d'un jaune rougeâtre. Taille, dix pouces. De Java.

**PIGEON UNICOLERE**, *Columba psittacea*, Temm., Hist. des Pigeons, pl. 4. Plumage d'un beau vert; rémiges primaires noires; les secondaires frangées de jaune; rectrices latérales grises à la base, noires au milieu, puis blanches dans le reste. Bec d'un gris rougeâtre; pieds d'un bleu noirâtre. Taille, dix pouces six lignes. Des Moluques.

**PIGEON A VENTRE ROUGE**, *Columba*

*sinica*, L. Parties supérieures brunes, rayées de noir; sommet de la tête gris; joues et côtés du cou jaunes; les plumes de cette dernière partie terminées de rouge; petites tectrices alaires brunes, rayées de blanc et de noir; rémiges noires, bordées de blanc; rectrices brunâtres; parties inférieures d'un rouge rosé. Bec gris; pieds rouges. Taille, dix pouces six lignes. De la Chine.

**PIGEON VERT D'AMBOINE**. V. PIGEON AROMATIQUE.

**PIGEON VERT DES PHILIPPINES**. V. PIGEON JOSOO.

**PIGEON VERT TACHETÉ**, *Columba maculata*, L. Parties supérieures d'un vert brillant; plumes du cou étroites et allongées; scapulaires et tectrices alaires tachetées de blanc vers l'extrémité; rémiges et rectrices noires, bordées de blanchâtre; les dernières terminées de blanc; ventre et abdomen noirs. Bec noir, jaune à la pointe; pieds bruns. Taille, douze pouces.

**PIGEON VINEUX**, *Columba vinacea*, Temm., Hist. des Pigeons, pl. 41. Parties supérieures brunes; tête, cou et parties inférieures d'un brun vineux; tectrices étagées. Bec noir; pieds d'un rouge brun. Taille, dix pouces. De la Guiane.

**PIGEON VIOLET DE LA MARTINIQUE**. V. PIGEON ROUX-VIOLET.

**PIGEON VLOUVLOU**, *Columba holosericea*, Temm., Hist. des Pigeons, pl. 52. Parties supérieures grisâtres; tête, cou, scapulaires, dessus de la queue et flancs d'un vert velouté; une strie blanche sur la gorge; rémiges grises et noirâtres; une bande grise sur les ailes; poitrine verte, avec deux bandes transversales noires; parties inférieures jaunes; plumes des jambes blanchâtres. Bec noir; pieds gris. Taille, dix pouces quatre lignes. De l'Océanie.

**PIGEON VOYAGEUR**, *Columba migratoria*, L.; Temm., Hist. des Pigeons, pl. 48 et 49; *Columba canadensis*, Lath.; Buff., pl. enl. 176. Parties supérieures grises; tête, derrière du cou, croupion et moyennes

tectrices alaires d'un gris bleuâtre; quelques nuances violettes, irisées sur le cou; des taches noires sur les ailes; rémiges noirâtres, bordées de blanc roussâtre; rectrices étagées; les deux intermédiaires noirâtres, les autres d'un gris blanchâtre: en dessous elles ont deux taches, l'une rousse, l'autre noire; parties inférieures d'un roux vineux qui s'éclaircit vers l'abdomen. Bec noir; pieds rouges. Taille, seize pouces. La femelle est un peu plus petite; ses parties supérieures sont d'un gris brun, sans reflets irisés; ses tectrices alaires grises, tachetées de noir; son ventre est d'un blanc grisâtre. De l'Amérique du nord.

PIGEON WAALIA, *Columba abyssinica*, Lath.; Temm., Hist. des Pigeons, pl. 8 et 9; Levaill., Ois. d'Afrique, pl. 276 et 277. Parties supérieures d'un vert jaunâtre; tête et cou d'un gris bleuâtre; petites tectrices alaires d'un rouge violet; les grandes jaunes, bordées de noir; rémiges noires, bordées de jaune; rectrices d'un gris bleuâtre en dessus et noirâtres, terminées de gris en dessous; parties inférieures jaunes, nuancées d'orangé; tectrices subcaudales variées de gris bleuâtre et de brun marron. Bec jaune, rougeâtre à sa base; pieds orangés. Taille, onze pouces six lignes. La femelle a les parties supérieures vertes; la tête et les parties inférieures d'un jaune olivâtre; les petites tectrices d'un violet sale, et généralement toutes les teintes moins prononcées. De l'Afrique.

PIGEON ZOË, *Columba Zoë*, Less. Parties supérieures d'un rouge brun foncé; front, sommet de la tête et joues d'un gris cendré; rémiges, croupion et rectrices d'un vert éclatant et doré; cou et poitrine d'un gris vineux; dessous de la gorge blanchâtre; haut du ventre d'un gris cendré, séparé de la poitrine par une bande noire; abdomen et tectrices subcaudales d'un roux varié de blanc. Bec et auréole des yeux noirs; pieds rouges. Taille, seize pouces. De la Nouvelle-Guinée.

Notre article PIGEONS DOMESTIQUES outrepassant les bornes dans lesquelles nous devons nous resserrer pour les divers objets qu'il nous reste à traiter dans ce Dictionnaire, nous avons jugé à propos de l'éliminer; du reste il est plutôt du ressort de l'économie domestique que de l'histoire naturelle. (DR..Z.)

On a étendu le nom de Pigeon à divers autres Oiseaux qui n'appartiennent pas au genre dont il vient d'être question, et conséquemment appelé:

PIGEON DE GROENLAND et PIGEON PLONGEUR le petit Guillemot, *Colymbus minor*.

PIGEON DE MER, diverses Mouettes, et le Damier, espèce du genre Petrel, etc., etc. (B.)

PIGEON. MOLL. Les marchands donnent encore quelquefois ce nom à des Coquilles de genres différents. Ils y ajoutent le plus souvent une épithète caractéristique. Ainsi ils appellent :

PIGEON OU PIGEONNEAU BLANC, le *Strombus epidromis*; PIGEONNEAU BLANC PAPYRACÉ, une variété de la même Coquille; PIGEON OU PIGEONNEAU FAUVE, le *Strombus gibberulus*; PIGEON COUVANT OU PIGEONNE COUVANTE, le *Columbella mercatoria*. La même Coquille est désignée aussi quelquefois par le seul nom de PIGEONNEAU. (D..H.)

PIGEONNEAU. OIS. Le jeune Pigeon. V. ce mot. (DR..Z.)

PIGEONNEAU. MOLL. L'un des noms vulgaires et marchands de la Colombelle, *Voluta mercatoria*, L. V. PIGEON. (Moll.) (B.)

PIGEONNET. BOT. PHAN. Variété de Pommes dont on mange beaucoup, en Normandie particulièrement. (B.)

PIGEONNIERS. BOT. CRYPT. Groupe établi par Paulet parmi les Agarics, mais qui n'a rien de remarquable que l'impropriété du nom. (B.)

\* PIGHOUARA - PALLY. BOT. PHAN. V. MICRANTHÈRE.

\* **PIGLIAMOCHE.** ois. L'un des noms vulgaires du Traquet, dans le nord de la France. (B.)

**PIGMENTARIA.** BOT. PHAN. La Plante décrite et figurée sous ce nom par Rumph (*Herb. Amboin.*, 2, p. 80, tab. 19), doit être rapportée, selon Gaertner, au *Bixa Orellana*, L. *V. Rocou.* (G..N.)

**PIGNATOXARIS.** BOT. PHAN. (Dioscoride). Le *Veratrum album*, selon Adanson. (B.)

**PIGNE.** BOT. PHAN. Les fruits ou cônes des Pins, dans les départemens méridionaux de la France, où les forêts que composent ces Arbres sont appelés Pignadas. (B.)

**PIGNEN-COIN.** ois. Nom de pays du Toucan à gorge jaune. *V. Toucan.* (B.)

**PIGNEROLLE.** BOT. PHAN. L'un des noms vulgaires de la Chaussetrape. (B.)

\* **PIGNEUX.** ois. (Salerne.) Syn. vulgaire d'Ortolan des Roseaux. *V. Bruant.* (DR..Z.)

**PIGNONS.** BOT. PHAN. On donne ce nom à deux espèces de fruits fort différens par leur origine et leurs propriétés. Les uns connus sous le nom de *Pignons doux* sont ceux d'une espèce de Pin (*Pinus Pinea*, L.); leur amande est douce, et on la mange dans les provinces méridionales, en Italie, en Espagne surtout, etc. *V. Pin.* Les autres que l'on nomme *Pignons d'Inde* ou Noix des Barbades sont ceux du *Jatropha Curcas*, et leur amande est un violent purgatif. *V. Médecinier.* (A. R.)

\* **PIGO.** *Pigus.* pois. Espèce de Cyprin. *V. ce mot.* (B.)

\* **PIGOT.** ois. (Barrère.) Syn. vulgaire de Pic varié. *V. Pic.* (DR..Z.)

**PIGOUIL.** BOT. PHAN. Nom de pays du *Festuca quadridentata* de Kunth, Graminée vénéneuse pour les bestiaux, qui croît à mille six cents toises environ au-dessus du niveau de la mer, dans le royaume de Quito. (B.)

**PIGRA.** ois. Syn. vulgaire de Penduline. *V. MÉSANGE.* (DR..Z.)

**PIGRIÈCHE.** ois. On a quelquefois écrit de la sorte le nom français du genre *Lanius*, et il serait peut-être avantageux d'adopter cette orthographe pour éviter toute confusion. (B.)

**PIGRITIA.** MAM. Syn. de Brandy. (B.)

**PIGROLIER.** ois. Syn. vulgaire de Pic-Vert. *V. Pic.* (DR..Z.)

\* **PIGUS.** pois. *V. PIGO.*

**PIKA.** MAM. Nom que plusieurs auteurs ont adopté pour désigner en français le genre *Lagomys*, dont les espèces ont long-temps été confondues avec les Lièvres. *V. ce mot.* (LESS.)

\* **PIKER.** ois. C'est le nom que porte dans l'île de Java, la Perdrix de Chine de Linné, *Perdix manillensis*, Lath., figurée pl. 126 des *enluminures* de Buffon. (LESS.)

\* **PILA MOLL.** Nom que Klein dans son *Tentamen Ostracologie* (pag. 85, pl. 5, fig. 100) a donné à un genre démembré des Nérites; il cite pour seul exemple une figure copiée dans Bonani et qui peut se rapporter au *Nerita plicata* de Linné. Ce genre n'a point été adopté. (D..H.)

\* **PILAISSÆA.** BOT. CRYPT. (*Mousses.*) Dans le Journal de Botanique de Desvaux, vol. 4, p. 75, Bachelot de La Pylaie, s'est dédié un genre qui ne paraît pas suffisamment distinct des *Hypnum*. Le *Pilaisæa radicans*, La Pyl., est, selon Walker-Arnott, un double emploi de l'*Hypnum Serpens* de Schwægrichen. (G..N.)

**PILART.** ois. L'un des noms vulgaires du Bouvreuil. *V. ce mot.* (DR..Z.)

\* **PILAYELLE.** *Pilayella.* BOT. CRYPT. (*Confervées.*) Nous avons proposé l'établissement de ce genre (T. IV, p. 595 du présent Dict.) avec les caractères suivans : filamens articulés par sections transverses, fort

visibles, dépourvues de toute macule; ayant la fructification composée de globules qui se développent à la suite les uns des autres vers l'extrémité des rameaux. Le véritable *Conferva littoralis* de Linné, qu'il ne faut pas confondre avec le *Ceramium tomentosum* de Roth et de la plupart des auteurs, devenu l'*Ectocarpus littoralis*  $\delta$  *protensus* de Lyngbye (*Tent.*, p. 150, tab. 42, c) est le type du genre peu nombreux en espèces, qui, toutes parasites sur les Fucacées, et d'une couleur verdâtre ferrugineuse, forment des touffes de filamens très-divisés, fins, soyeux, d'un port élégant, atteignant de deux à quatre pouces de long. Ce sont des Hydrophytes très-communs, qui se préparent élégamment, adhèrent au papier et y prennent diverses nuances d'un brun plus ou moins blond et soyeux. (B.)

**PILCANTHE.** *Pilcanthus.* BOT. PHAN. (Du Dictionnaire de Détériorville.) Pour Piléanthe. *V.* ce mot. (B.)

**PILCHARD.** POIS. Espèce du genre Clupe. *V.* ce mot. (B.)

\* **PILEA.** BOT. PHAN. Genre établi par Lindley, dans ses *Collectanea botanica*, sur l'*Urtica serpyllacea* de Kunth ou *Parietaria serpillifolia* de Persoon. Ce genre n'a pas été généralement adopté. (G..N.)

**PILÉANTHE.** *Pileanthus.* BOT. PHAN. Ce genre établi par Labillardière (Nouv.-Holl., 2, p. 11) appartient à la famille des Myrtacées et à l'Icosandrie Monogynie, L. Il est très-voisin du *Calyptanthes* et se reconnaît aux caractères suivans : fleurs enveloppées, avant leur épanouissement, dans une sorte de coiffe qui se rompt circulairement vers sa base; calice à dix divisions égales; corolle de cinq pétales, insérés au tube du calice; étamines au nombre de vingt, attachées comme les pétales au tube calicinal garni d'un disque pariétal et glanduleux; ovaire uniloculaire, surmonté d'un style simple et d'un

stigmatte obtus. Fruit bacciforme. Ce genre ainsi que nous l'avons dit précédemment est voisin du *Calyptanthes*; mais il en diffère en ce que dans ce dernier, c'est le calice qui forme la coiffe, tandis que dans le *Pileanthus*, c'est un organe particulier qui recouvre d'abord toute la fleur. Labillardière n'a décrit qu'une seule espèce de ce genre sous le nom de *Pileanthus limacis*, *loc. cit.*, t. 149. C'est un Arbuste à rameaux et à feuilles opposées en croix. Celles-ci sont sessiles, épaisses, subspatulées, convexes en dessus, marquées inférieurement d'une sorte de sillon et ressemblant assez, suivant Labillardière, à la face inférieure d'une limace; de-là le nom spécifique qu'il a donné à cet Arbuste. Les fleurs, brièvement pédonculées, sont solitaires, terminales et axillaires. Le *Pileanthus limacis* a été trouvé à la terre de Van-Leuwin, à la Nouvelle-Hollande. (A. R.)

\* **PILÉIFORMES.** *Pileiformia.* MOLL. Seconde famille de l'ordre des Scutibranches de Latreille (Familles nat. du Règne Animal, p. 201) proposée pour réunir toutes les Coquilles patelloïdes que Lamarck avait fait entrer pour la plupart dans sa famille des Calyptraciens. (*V.* ce mot.) Lamarck a eu le tort de faire entrer dans cette famille des Coquilles symétriques et régulières et d'autres qui ne le sont jamais; mais par ce fait particulier qui lui faisait deviner les rapports, il en avait rejeté le genre Navicelle pour le transporter, contre l'opinion de Cuvier, dans la famille des Nérítacées (*V.* ce mot), quoique alors l'Animal ne fût pas connu. Cependant l'observation directe, qui en a été faite par Blainville, a confirmé complètement les prévisions de Lamarck. Latreille n'a évité ni l'une ni l'autre de ces fautes, malgré les discussions relatives au genre Navicelle qui, avant le travail de Blainville, avaient déjà suffisamment éclairé la question; il le laisse dans cette famille, ce qui y entraîne aussi nécessairement le genre Piléole

qui a avec les Navicelles les plus grands rapports.

Latreille caractérise cette famille par la coquille qui est peu ou point contournée, en forme de bonnet ou de bouclier. Il la divise en deux sections: la première pour les Coquilles chambrées ou ayant un diaphragme, renferme les genres Navicelle, Crépidule et Calyptée. La seconde pour les Coquilles sans diaphragme, contient les genres Hipponice, Cabochon, Emarginule, Fissurelle et Parmophore. *V.* ces mots ainsi que NÉRITACÉES et PILÉOLE. (D..II.)

\* **PILÉOLE.** *Pileolus*. MOLL. Genre établi pour la première fois par Sowerby dans le *Genera of Shells*, n. 19, pour de petites Coquilles fossiles découvertes dans l'Oolite. Nous ne connaissions point ce travail de Sowerby lorsque nous lûmes en 1825, à la Soc. d'Hist. nat., une notice sur ces Coquilles qui nous avaient été communiquées nouvellement. Nous proposons de les réunir en genre distinct avec une autre espèce fossile des environs de Paris. Au moment de la publication de notre notice dans le premier volume des Ann. des Sc. nat., et lorsque déjà elle était imprimée, nous eûmes connaissance des observations du savant anglais, ainsi que du nom générique qu'il avait choisi. Nous ne pûmes apporter d'autres changemens à notre travail que de substituer le nom générique et les noms spécifiques de Sowerby aux nôtres. Notre opinion pour ce qui concerne la place à donner au nouveau genre fut entièrement conforme à la sienne. La forme et la structure de ces Coquilles les rapprochent des Nérinites, et on peut les considérer comme intermédiaires entre ce genre et les Navicelles. Ces rapports ont été confirmés depuis par les travaux de Blainville et plus intimement établis, puisque le savant, dans son *Traité de Malacologie*, pag. 445, réunit en un seul les genres Nérite, Nérutine et Piléole. Pour les deux premiers nous sommes entièrement de son avis, mais

pour le troisième nous lui trouvons des caractères génériques suffisans. Ils peuvent être exprimés de la manière suivante: coquille patelliforme, régulière, elliptique ou circulaire, conique; sommet droit, ou légèrement en spirale et alors incliné en arrière; face inférieure concave, tranchante sur ses bords; ouverture entière, petite, à peine du tiers de la face inférieure; bord columellaire denté ou strié; bord droit lisse; spirale très-courte, peu ou point sensible à l'extérieur.

Nous ne connaissons encore que quatre espèces dans ce genre et toutes sont fossiles, deux d'Angleterre, une des environs de Paris et l'autre de Hauteville. On peut les partager en deux petites sections d'après la direction du sommet.

† Espèces circulaires, à sommet droit, central; spire nullement apparente.

**PILÉOLE LISSE**, *Pileolus lævis*, Sow., *Genera of Shells*, n. 19, fig. 5 à 8; *Ibid.*, *Mineral Conchology*, pl. 452, fig. 5 à 8; *Pileolus lævis*, Nob., Ann. des Scienc. nat. T. I, p. 191, pl. 15, fig. 1, a. b. c. Coquille petite, conique, déprimée, lisse, suborbiculaire, à sommet presque central; en dessous elle est un peu concave marginée; l'ouverture est très-petite, demi-circulaire; le bord columellaire à peine strié; un bourrelet lenticulaire convexe à la base. Cette espèce ainsi que la suivante nous a été donnée comme ayant été découverte par Miller, à Ancliff, près de Bath, Willshire; elle a six à huit millimètres de diamètre.

**PILÉOLE PLISSÉ**, *Pileolus plicatus*, Sow., *loc. cit.*, fig. 14; *Ibid.*, Nob., *loc. cit.*, fig. 2, a. b. c. Parfaitement distincte par les côtes nombreuses qui descendent du sommet à la base de la coquille; le bord est légèrement crénelé, ce qui n'a pas été représenté dans la figure qui accompagne notre notice. Le bord columellaire est assez fortement denté, le bord droit est lisse et marginé; elle est générale-

ment plus petite que la précédente, elle vient du même lieu.

†† Espèces ovalaires à sommet incliné postérieurement, légèrement spiré.

**PILÉOLE NÉRITOÏDE**, *Pileolus neritoides*, Nob., Ann. des Scienc. nat., loc. cit., fig. 3, a. b. c. Coquille ovale, oblongue, conique, lisse; sommet incliné postérieurement, légèrement en spirale; ouverture demi-circulaire; bord columellaire mince, tranchant, denté. La base est concave et on ne remarque aucun bourrelet sur la columelle. A la voir en dessus, cette Coquille ressemble à un petit Cabochon bien régulier, mais en dessous elle offre l'ouverture d'une Néritine. On la trouve à Houdan où elle est très-rare et à Mouchy-le-Châtel; elle n'a que six millimètres de longueur.

**PILÉOLE DE HAUTEVILLE**, *Pileolus altavillensis*, Nob.; *Nerita altavillensis*, Blainv., Trait. de Malac., p. 445, pl. 36 bis, fig. 2; *Neritina altavillensis*, Sow., *Genera of Shells*, n. 10, pl. du genre Navicelle, fig. 4.; *Crepidula altavillensis*, Def., Dict. Scienc. nat. T. II, p. 397. Espèce très-voisine de la précédente; elle est seulement plus grande, son sommet est moins près du bord, moins oblique et moins sensiblement en spirale; son nom spécifique indique la localité où on la trouve, Hauteville près Valognes. Elle a quelquefois onze ou douze millimètres de longueur.

(D..H.)

**PILÉOLE**. *Pileola*. BOT. PHAN. Le professeur Mirbel a donné ce nom à la feuille la plus extérieure de la gemmule dans l'embryon monocotylédon. Elle recouvre les autres et forme une graine plus ou moins complète. C'est surtout dans les Graminées que cette partie, qui n'est pas un organe distinct, est plus facile à apercevoir. V. EMBRYON. (A. R.)

\* **PILEOPSIS**. MOLL. Nom latin du genre Cabochon de Lamarck. V. CABOCHON ET HIPPONICE. (D..H.)

**PILESTE**. BOT. PHAN. L'un des

noms vulgaires de l'*Arum maculatum*. V. GOUEP. (B.)

**PILET** ou **PILLET**. OIS. Espèce du genre Canard. V. ce mot. (B.)

**PILIDION**. *Pilidium*. BOT. CRYPT. (*Lichens*.) On donne ce nom au support allongé et grêle de l'apothécie des Lichens qui appartiennent à la tribu des Calyciées. (A. F.)

**PILLET**. BOT. PHAN. Variété d'Orge cultivée. (B.)

\* **PILIFÈRES**. MAM. Nom donné par Blainville aux Mammifères qui tous cependant ne présentent pas de poils, tandis que les mamelles sont communes à tous. V. MASTOZOAIRES. (B.)

**PILINGRE**. BOT. PHAN. L'un des noms vulgaires de la Persicaire. V. RENOUÉE. (B.)

**PILLOLET**. BOT. PHAN. L'un des syn. vulgaires de Serpolet. (B.)

**PILLU**. OIS. Nom chilien d'un Oiseau échassier qui est décrit dans Molina, p. 224 de son Hist. nat., sous le nom de *Tantalus pillus*. On appelle aussi PILLU la Barge à queue noire. (LESS.)

**PILLURION**. *Cissopsis*. OIS. Nom donné par Vieillot au genre qu'il a érigé pour y placer un Oiseau que l'on a long-temps considéré comme une Pie-Grièche, et que Temminck a mis au nombre des Tangaras. V. ce mot. (DR.. Z.)

**PILOBOLE**. *Pilobolus*. BOT. CRYPT. (*Mucédinées*.) Tode a donné ce nom à un genre de Champignons filamenteux voisin des *Sphaerobolus* et *Thalobolus*, et auquel il donne les caractères suivans : filamens tubuleux, simples, minces, dilatés à leur partie supérieure en forme de vessie, portant un corps charnu ou membraneux, arrondi, qui contient les séminules, et qui, en se rompant, les lance au dehors. Ces séminules y sont globuleuses et distinctes. Les espèces qui ressemblent aux moisissures sont peu nombreuses et très-fugaces; on les a comparées pour

la forme et l'aspect à des épingle très-fines et très-courtes. Une des espèces que l'on rencontre le plus fréquemment est le *Pilobolus cristalinus*, Tod., Pers., Obs. myc., 1, p. 76, t. 4, f. 9. C'est le *Mucor urceolatus* de Bulliard (Champ., t. 480, f. 1). Ce sont des filamens jaunâtres, terminés à leur sommet par une petite vésicule obovale, remplie de liquide, surmontée d'une autre vésicule charnue contenant les séminules. On la trouve sur la fiente des Vaches, des Chevaux et des Bêtes fauves, en Europe et en Amérique. (A. R.)

**PILOCARPE.** *Pilocarpus*. BOT. PHAN. Genre de la famille des Rutacées, établi par Vahl, adopté par Nees et Martius, et par Aug. de Saint-Hilaire qui en a rectifié les caractères de la manière suivante : calice très-petit à cinq dents; corolle de cinq pétales étalés, attachés au-dessous du gynophore; cinq étamines alternes avec les pétales, et insérés comme eux, ayant les filets libres et subulés, les anthères orbiculaires, arrondies, introrsées; cinq ovaires très-petits à une seule loge contenant une ou deux ovules attachés à l'angle interne. Les ovaires sont très-rapprochés, enfoncés inférieurement dans le gynophore, et simulant un seul ovaire. Les styles sont très-courts, un peu latéraux, légèrement cohérens entre eux à leur sommet et terminés par un seul stigmate; capitule à cinq sillons. Le fruit se compose de cinq, plus souvent d'un moindre nombre de coques, s'ouvrant en deux valves par leur côte interne, et formées de deux lames, dont l'une interne et crustacée se sépare de l'externe. La graine a un tégument membraneux, recouvrant immédiatement un embryon dressé, parallèle au hile.

Ce genre ne se compose que de trois espèces : ce sont des Arbustes à feuilles alternes ou opposées et quelquefois même ternées, sans stipules, simples et très-entières, marquées de points glanduleux, translucides, qui existent également sur les pétales et

les ovaires. Les fleurs sont en épis ou en grappes terminales, devenant quelquefois latérales. Les pédoncules portent une ou deux bractées. Parmi ces trois espèces, l'une qui a été connue la première, *Pilocarpus racemosa*, Valil., Eccl., 1, p. 29, t. 10, est originaire de l'île de Montserrat. Les deux autres, savoir : *Pilocarpus pauciflora*, Aug. St.-Hil., Pl. rem. id. Fl. bras., 1, p. 83, t. 17, et *Pilocarpus spicata*, St.-Hil., Pl. rem., t. 16, sont originaires du Brésil. (A. R.)

\* **PILOMYCI FUNGI.** BOT. CRYPT. (*Champignons*.) Nom donné par Persoon dans sa Mycologie européenne au troisième ordre des Champignons, qui renferme tous ceux qui ont un chapeau distinct, porté en général sur un pédicule ou stipe. Cet ordre contient entre autres les genres *Agaricus*, *Amanita*, *Boletus*, *Polyporus*, *Hydnum*, etc. (A. R.)

**PILON.** MOLL. Nom vulgaire et marchand du *Strombus Lambis* étendu au *Chiragra*. (B.)

**PILON.** BOT. Ce nom vulgaire des Gouets, dont le spadice ressemble en effet au pilon des apothicaires, a été également donné aux Clavaires simples. (B.)

\* **PILOPHORA.** BOT. PHAN. Jacquelin (Fragm., p. 52, t. 35-36) donnait le nom de *Pilophora testicularis* au Palmier que Gaertner a figuré sous celui de *Manicaria saccifera*. V. MANICAIRE. (A. R.)

\* **PILORIOT.** OIS. L'un des noms vulgaires du Lorient commun. (B.)

**PILORIS.** MAM. On est loin d'être d'accord sur l'Animal que les navigateurs mentionnent aux Antilles sous le nom de *Piloris*, conservé par Buffon à un Rat, qui est le *Mus pilorides* de Linné. Rochefort indique, comme le *Piloris*, un Rat musqué, qui nous paraît être une Musaraigne, et c'est à tort que plusieurs anciens naturalistes ont cru que le *Piloris* était le *Capromys* de la Havane. Desmarest a décrit, dans le Dict. des Sciences naturelles, une espèce de Rat qu'il re-

garde comme le vrai *Piloris* de Dupertre et des autres anciens auteurs qui ont écrit sur les Antilles. (LESS.)

**PILOSELLE.** *Pilosella*. BOT. PHAN. Espèce du genre *Hieracium*. *V.* ce mot. On a aussi appelé Piloselle à fleurs bleues le *Myosotis arvensis*; PETITE PILOSELLE, le *Draba verna* et le *Gnaphalium dioicum*; PILOSELLE A SILIQUES, l'*Arabis Thaliana*, etc.

(B.)

\* **PILOSELLÉES.** BOT. PHAN. Troisième section établie dans le nombreux genre des *Hieracium*, par De Candolle (*Syn.*, p. 259, et *Fl. Fr.*, 4, p. 23).

(B.)

**PILOTE.** POIS. Espèce du sous-genre *Centronote* parmi les *Gastérotées*. *V.* ce mot.

(B.)

**PILOTRIC.** *Pilotrichum*. BOT. CRYPT. (*Mousses*.) Genre établi par Palisot de Beauvois et adopté par Bridel. Il comprend des Mousses placées auparavant dans les genres *Hypnum*, *Neckera*, etc., et dont les caractères distinctifs consistent en un péristome double; l'extérieur à seize dents libres et dressées; l'intérieur en un même nombre de cils, alternes avec les dents du péristome; en une coiffe conique en forme de mitre et couverte de poils, ou de petites écailles, ce qui a engagé Bridel à former deux sections dans ce genre, sections auxquelles il a donné les noms de *Pilotrichum* et de *Lepidopilum*.

Les espèces rapportées à ce genre, qui n'a pas été généralement adopté, sont indigènes ou exotiques. On peut citer, entre autres, les *Pilotrichum biductulosum*, Beauv., ou *Neckera*, Schwægr.; *P. filicinum*, Beauv., ou *Neckera filicina*, Hedw., *Musc. frond.* 5, t. 18; *Pilot. scabrisetum*, Bridel, ou *Neckera scabriseta*, Schwægr., etc.

(A. R.)

**PILULAIRE.** INS. Geoffroy donne ce nom à deux espèces de Coléoptères du genre *Géotrupe* de Latreille; ce sont les *Geotrupes stercorarius* et *vernalis*. On a aussi donné ce nom à des Scarabées de Linné, formant aujourd'hui

d'hui les genres *Gymnopleure* et *Sy-siphe*, parce que ces Insectes placent leurs œufs dans des pilules d'excréments qu'ils roulent et mettent en terre dans un trou qu'ils ont creusé d'avance. *V.* GÉOTRUPE et *SYSIPHE*. (G.)

**PILULAIRE.** BOT. CRYPT. (*Salviniées*.) Une petite Plante qui croît dans les lieux inondés, sur le bord des étangs, forme ce genre qui ne se compose que de cette seule espèce nommée par Linné *Pilularia globulifera*, et qu'on trouve figurée dans la *Flora danica*, t. 225; dans Bulliard, t. 576, et dans les planches de ce Dictionnaire. La Pilulaire forme de petites touffes de verdure qui ressemblent à un gazon encore jeune. Ses tiges sont grêles, rampantes, rameuses, donnant naissance à des feuilles tantôt réunies, tantôt solitaires, subulées, longues de deux à trois pouces, roulées en crosse par leur extrémité avant leur développement, à la manière de celles des Fougères. A la base des feuilles, sur la tige rampante, naissent des conceptacles globuleux, sessiles, pisiformes, de la grosseur d'un grain de poivre ou d'une petite pilule. De-là le nom de Pilulaire donné à cette Plante. Ces conceptacles ont leurs parois formées de deux feuillettes qui ont été décrits comme deux périanthés par quelques auteurs. Intérieurement ils sont partagés en quatre loges par des cloisons membraneuses, et ils se séparent en quatre valves ou quartiers qui correspondent à chacune des loges. Dans ces loges on trouve des corps de deux sortes; les uns, placés à la partie supérieure, sont conoïdes ou triangulaires, s'ouvrant transversalement à leur partie supérieure, et contenant des globules très-petits. Les autres, situés au-dessous des précédents, sont ovoïdes, obtus. Ce sont les seuls qui soient susceptibles de développement, les premiers n'en prenant aucun. Ces deux sortes d'organes ont été décrits par la plupart des botanistes comme les organes sexuels. Ainsi on a dit



que les corps conoïdes placés dans la partie supérieure de chaque loge étaient des étamines s'ouvrant à leur sommet, et laissant échapper les grains de pollen qu'ils renferment. Les autres qui occupent la partie inférieure de la loge, ont été considérés comme des pistils qui se changent en fruits, et se développent par la germination pour reproduire de nouveaux individus. Linné avait émis une autre opinion sur les prétendus organes sexuels de la Pilulaire. Pour ce grand naturaliste les conceptacles tout entiers étaient des pistils, et, comme il fallait alors trouver des étamines ou organes fécondans, il considérait la poussière qui recouvre quelquefois les feuilles comme un pollen à nu. Bernard De Jussieu est le premier qui, dans les Mémoires de l'Académie de Paris pour 1759, ait bien fait connaître l'organisation de cette Plante en décrivant les deux sortes d'organes que nous avons mentionnés ci-dessus. *V.* l'article SALVINIÉES où nous reviendrons avec plus de détails sur la nature des organes de la reproduction dans ce groupe de Végétaux. (A. R.)

**PILULARIÉES.** BOT. CRYPT. Quelques auteurs ont voulu substituer ce nom à celui de Salviniées sous lequel on désigne plus communément le groupe de Végétaux qui comprend la Pilulaire, la Salvinie, l'Isoète et la Marsilie. *V.* SALVINIÉES. (A. R.)

\* **PILULE.** *Pilula.* INS. Espèce du genre Birrhe, qui est la Cistelle sartinée de Geoffroy. (B.)

**PILUMNE.** *Pilumnus.* CRUST. Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Brachyures, tribu des Arqués, établi par Leach et adopté par Latreille qui lui assigne les caractères suivans : pieds de la quatrième et de la troisième paires les plus longs ; tige des antennes latérales beaucoup plus longue que leur pédoncule, scissacée et composée d'un grand nombre de petits articles. Corps proportionnellement moins large que celui des

espèces du genre Cancer, et plus rapproché par la forme de celui des Crustacés quadrilatères. Ce genre est très-voisin des Crabes proprement dits, il ne s'en distingue que par de légères différences des pattes, de la largeur du test et des antennes. Les genres Tourteau, Pirimèle et Atélécycle en sont séparés parce que les fossettes qui reçoivent les antennes intermédiaires sont longitudinales, tandis qu'elles sont transversales chez les Crabes et les Pilumnes. Tous ces genres ont les pieds terminés par un tarse conique et pointu, tandis que dans les genres Podophtalme, Lupe, Portune, Platyonique, etc., les deux pieds postérieurs au moins, sont terminés en nageoire. Les Pilumnes sont en général d'assez petite taille, les plus grands sont propres à l'ancien continent. Latreille (Encycl. méth.) décrit six espèces de ce genre, il les range dans deux grandes divisions ainsi qu'il suit :

I. Corps presque en forme de losange, dilaté et arrondi vers le milieu de ses côtés.

**PILUMNE PORTE-CUPULE,** *Pilumnus cupulifer.*, Latr., Encycl. Méth. T. X, p. 124. Front droit, rebordé, presque entier, un peu enfoncé et renfoncé au milieu ; côtés du test sans dents ; quatre petites éminences en forme de disque plat, ovale, un peu rebordé, plus solide sur ses bords, semblable à une cupule de Lichen, de chaque côté de la partie antérieure et inférieure du test, depuis la bouche jusqu'au canthus postérieur des yeux. Corps blanc ; test long d'environ seize millimètres sur viugt-deux de large, mesuré au milieu, mince, faible, assez convexe, ayant dans son milieu quelques lignes enfoncées, tout, en croûté ainsi que les pieds, d'une matière paraissant formée par un duvet. Cupules noirâtres, avec le rebord roussâtre ; les supérieures plus oblongues ; serres petites, courtes ; doigts longs, grêles, arqués, crochus, armés de petites dents aiguës : une substance peut-être gommeuse et gla-

tinante, formant un empâtement à l'extrémité; les autres pieds grands, comprimés et empâtés. Cette espèce a été trouvée à l'île de France. Le *Pilumnus bispinosus* de Latreille, *Cancer bispinosus*, Herbst., Fabr., appartient à cette division. Latreille pense que ces deux espèces forment peut-être un genre propre.

II. Corps trapézoïde, avec la partie antérieure plus large et arquée; bords latéraux antérieurs déprimés et aigus.

† Dessus du corps et des pieds entièrement couvert de poils, cachant presque le fond.

Le PILUMNE CHAUVÉ-SOURIS, *Pilumnus Vespertilio*, Lat., loc. cit.; *Cancer Vespertilio*, Fabr. Test et pieds latéraux (poils longs); trois dents simples, presque coniques et de même consistance, à chaque bord latéral du test, la post-oculaire non comprise; échancrure du milieu du front presque carrée; ses deux lobes adjacens presque droits au bord interne, sans dentelures ni granulations sensibles en devant; serres de grandeur moyenne, presque égales, à doigts lisses et ordinairement blanchâtres. Corps blanchâtre, mais tout hérissé de poils noirâtres; les deux saillies du canthus interne des cavités oculaires continues avec les lobes frontaux, échancrées et bidentées. Quelques tubercules sur les côtés du test. On le trouve aux Indes-Orientales. Les *Pilumnus lanatus* et *tomentosus* de Latreille appartiennent à cette division.

†† Dessus du corps et des pieds simplement pubescent (poils clair-semés) et laissant à découvert ces parties) ou presque glabre.

Le PILUMNE HÉRISSÉ, *Pilumnus hirtellus*, Latr., Leach, Malac., Podaophyt. Britan., t. 12; *Cancer hirtellus*, L., Fabr., Bosc; *Cancer Vespertilio*, Bosc, Hist. nat. des Crust., T. 1, p. 177, pl. 2, fig. 1; Herbst., Krabben, tab. 7, fig. 51. Cancre velu, n° 2, Rondelet. Carapace ayant quatre ou cinq petites dents sur chacun de ses bords latéro-antérieurs; mains

et carpes granuleux en dessus et en dehors; corps d'un jaunâtre pâle, mélangé de brun ou de rouge par taches, ou d'un rouge de sang. Corps et membres hérissés de poils bruns et roides. On le trouve sur les côtes de France et d'Angleterre. (G.)

PIMALOT. OIS. Ce nom a été formé par Buffon du *Pitzmalotl* de Hernandès qui distingue ainsi un Oiseau du Mexique peu connu, qu'on croit être un Étourneau. (B.)

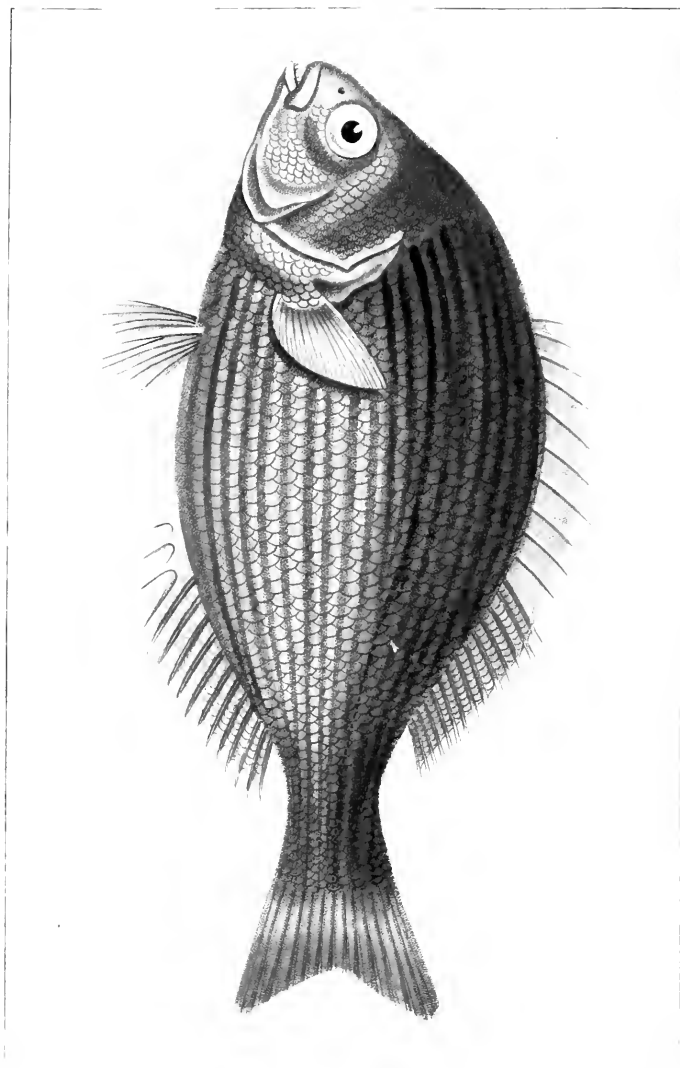
PIMARD. OIS. L'un des noms vulgaires du Loriot commun. V. LORIoT. (DR..Z.)

PIMBÉRAH. REPT. OPH. (Séba.) Probablement le Devin. V. BOA. (B.)

PIMELA. BOT. PHAN. (Lourciero.) V. CANARIUM.

PIMELÉE. *Pimelea*. BOT. PHAN. Genre établi par Banks et Solander et adopté depuis par tous les botanistes. Il appartient à la famille des Thymélées et à la Diandrie-Monogynie, L. Voici ses caractères: le calice coloré et pétaloïde est infundibuliforme, terminé par un limbe à quatre divisions, dont deux plus extérieures; la gorge du calice est nue, donnant attache aux deux étamines qui sont opposées aux lobes externes du calice. Le style est latéral, terminé par un stigmate capitulé. Le fruit est une petite noix presque sèche, rarement charnue extérieurement. Ce genre se compose d'un très-grand nombre d'espèces originaires de la Nouvelle-Hollande. Ce sont des Arbustes à feuilles généralement opposées, rarement alternes. Les fleurs sont assez petites, disposées, soit en capitule terminal environné par un involucre formé par les feuilles supérieures, soit en épis axillaires. Ces fleurs sont hermaphrodites et quelquefois unisexuées et monoïques. Les fruits sont en général accompagnés par la base du calice qui persiste. On cultive dans nos orangeries quelques-unes des espèces de ce genre, et entre autres, le *Pimelea linifolia*, Smith, Nov.-Holl., p. 51, t. 11. C'est un petit Arbuste élé-





*C. Faullier pinx. et del.*

*Schmeltz sculp.*

PIMÉLEPTÈRE MARCIAC. *PIELEPTERUS VAIGIENSIS*. Quoy et Gaimard.

gant dont les feuilles opposées sont linéaires, glabres; les fleurs réunies en capitule terminal sont environnées d'un involucre formé de quatre folioles ovales plus courtes que les fleurs. Labillardière, dans sa Flore de la Nouvelle-Hollande, a figuré cinq espèces nouvelles de ce genre sous les noms de *Pimelea ligustrina*, t. 5; *P. spathulata*, t. 4; *P. ferruginea*, t. 5, *P. nivea*, t. 6; *P. drupacea*, t. 7.

(A. R.)

**PIMÉLEPTÈRE.** *Pimelepterus*. POIS. Genre de la seconde tribu des Squammipennes, dans l'ordre des Acanthoptérygiens, de la méthode de Cuvier, établi par Lacépède, et qui a pour caractères : corps ovale, comprimé; une seule rangée de dents égales, tranchantes, obtuses et serrées, dont les bases font une saillie vers la bouche, et que des lèvres membraneuses ne peuvent recouvrir; leurs nageoires verticales sont tellement recouvertes d'écaillés dans leur partie molle, qu'elles en sont sensiblement épaissies; les pectorales et la branchiostège même, sont aussi garnies d'écaillés. Cette membrane n'a que quatre rayons, comme dans les Chœtodons. Une seule espèce appartient à ce genre; c'est le Bosquien, représenté dans la figure 1 de la planche IX par Lacépède (Hist. Pois. T. IV). Ce Poisson a été dédié au savant qui le découvrit dans les mers de l'Amérique septentrionale. (B.)

**PIMÉLIAIRES.** *Pimeliarice*. INS. En donnant cette dénomination à une petite famille ou tribu d'insectes Coléoptères, de la section des Hétéromères, nous avons voulu indiquer que le genre *Pimelia* de Fabricius, établi aux dépens de celui du *Tenebrio* de Linné, en formait le noyau principal. Ces insectes sont aptères, noirs ou d'un cendré couleur de terre, avec les antennes moniliformes, insérées sous un rebord; des mandibules bifides ou échancrées à leur pointe; des mâchoires armées intérieurement d'une dent cornée, et des élytres dures, enveloppant la ma-

jeure partie de l'abdomen et ordinairement soudées. Le genre *Pimelia* et ceux qui s'y rattachent, et qui, pour la plupart, ont été établis par Herbst, n'ayant été signalés jusqu'à ce jour que d'une manière très-imparfaite, attendu que leurs distinctions ne sont souvent fondées que sur de légères différences de formes, se nuancant presque insensiblement, nous n'avons pu d'abord déterminer rigoureusement leurs caractères.

Dans notre ouvrage intitulé : Considérations générales sur l'ordre naturel des Crustacés, des Arachnides et des Insectes, la famille des Piméliaires se compose des genres suivans : Chirosçèle, Érodie, Zophose, Pimélie, Moluris, Tentyrie, Akis, Eurychore, Aside, Hégète, Tagenie, Scaure, Sépidie, Misolampe et Blaps. Dans la partie entomologique de l'ouvrage sur le Règne Animal de Cuvier, elle comprend les deux premières divisions de la famille des Mélasomes, divisions répondant à la tribu des Piméliaires et à celle des Blapsides de notre livre ayant pour titre : Familles naturelles du Règne Animal. Megerle, Germar, Fischer, Duponchel, ayant accru cette famille de quelques nouveaux genres, nous avons fait, à cet égard, de nouvelles recherches, et employé des considérations dont l'on n'avait pas encore fait usage. Peut-être avons-nous atteint le but que nous nous étions proposé, celui de faciliter l'étude des Piméliaires.

La famille des Mélasomes (Cuvier, Règne Animal) se partage en trois tribus, les Piméliaires, les Blapsides et les Ténébrionites. La dernière se distingue des deux autres par la présence des ailes. Les Piméliaires diffèrent des Blapsides en ce que le menton occupe presque toute la largeur de la cavité buccale, cache souvent l'origine des mâchoires, ou ne laisse entre lui et les côtés inférieurs de la tête, qu'une fente étroite et longitudinale où l'on aperçoit alors ces derniers organes. Les palpes maxillaires sont ordinairement presque filiformes ou légèrement renflés à leur ex-

trémité. La languette est peu saillante. Dans les Blapsides, cette pièce est plus avancée. Le menton est proportionnellement plus petit, n'occupe guère, en largeur, que le tiers, environ, de celle de la cavité buccale. Les mâchoires sont très-découvertes, et leurs palpes sont toujours terminés par un article plus grand, sécuriforme ou obtrigone. Ces Insectes sont généralement répandus dans les deux continens; mais à l'égard de ceux de la première tribu, plusieurs genres sont propres à l'un ou à l'autre. Ces deux tribus se liant par des nuances presque insensibles, il nous paraît convenable de traiter ici de l'une et de l'autre, d'autant plus que notre nouveau travail pourra servir de complément aux articles de ce Dictionnaire relatifs à la seconde.

#### 1<sup>re</sup> Tribu. PIMÉLIAIRES, *Pimeliariæ*.

Ces Insectes sont généralement propres aux pays chauds, et plus spécialement à l'Afrique et aux contrées occidentales de l'Asie. Ils disparaissent à mesure que l'on approche de sa partie orientale. La Nouvelle-Hollande et la mer du Sud n'en ont offert jusqu'ici aucune espèce. Les Erodies, les Pimélies, les Sépidies, les Scaures, les Eurychores, les Akis, etc., sont exclus du nouveau continent; mais le Chili, le Pérou, présentent quelques Piméliers se rapprochant de quelques-uns de nos pays méridionaux et formant des genres particuliers. Plusieurs espèces, notamment les Pimélies, les Erodies, les Eurychores, etc., fréquentent exclusivement les bords de la mer ou les terres salines, et qui abondent en Plantes du genre *Salsola*. Ces Insectes sont généralement fouisseurs; aussi se tiennent-ils de préférence dans les lieux secs et sablonneux où ils se creusent facilement des trous, au moyen de leurs pattes. D'autres se cachent sous les pierres ou sous d'autres corps placés à terre. Quelques-uns, comme les Akis, habitent les caves, les écuries et d'autres endroits

sombres de nos maisons. Diverses Pimélies, les Erodies, les Eurychores, transpirent souvent une humeur blanchâtre qui laisse sur leur corps une croûte ou une poussière de cette couleur. Les teintes de ces Insectes sont uniformes et en harmonie avec celles des lieux où ils vivent. Ils représentent, dans la section des Hétéromères, les Coprophages, de la famille des Lamellicornes. La forme de leurs mandibules et celle de leurs mâchoires indiquent des Animaux rongeurs. Quelques-uns au moins, d'après les observations de Dufour, ont des vaisseaux salivaires. Leurs larves doivent avoir une grande analogie avec celle des Ténébrions, mais on ne les a pas encore observées. Aux caractères que nous avons présentés plus haut, on peut ajouter que le troisième article des antennes est ordinairement allongé, que l'abdomen est volumineux comparative-ment aux autres parties du corps, le plus souvent ovalaire ou ovoïde, renflé, et plus ou moins terminé en pointe, que les yeux sont peu saillans et allongés, et que tous les articles des tarsi sont entiers.

En tête des Piméliers, nous placerons celles dont le menton est plus ou moins en forme de cœur, avec le bord supérieur, soit échancré dans son milieu et terminé par deux lobes arrondis, soit largement échancré, évasé ou concave.

Les unes ont les deux ou quatre jambes antérieures fortement bidentées au côté extérieur; une dent près du milieu de ce côté, et la seconde formée par le prolongement de son angle terminal.

Genre : HÉTÉROSCÈLE, *Heteroscelis*, Latr.

Les quatre jambes antérieures bidentées extérieurement; antennes légèrement plus grosses vers le bout; dernier article des palpes maxillaires plus grand que le précédent, obtrigone; labre en cœur; extrémité postérieure du présternum prolongée en manière de lame aplatie, pointue au bout, et reçue dans une échan-

crure du mésosternum ; base des mâchoires découverte ; corps ovale, arrondi aux deux bouts ; bords latéraux du corselet arqués et rétrécis vers les angles postérieurs.

*Platynotus dentipes*, Fab. ; *ejusd.*, *Platynotus reticulatus* ; *Pimelia obscura*, Oliv. Insectes du cap de Bonne-Espérance, ayant des rapports avec les Asides, les Opatres, etc.

Genre : ERODIE, *Erodius*, Fab.

Les deux jambes antérieures seules bidentées au côté extérieur ; le dixième article des antennes plus grands que les précédens et le suivant, et formant avec lui et le dernier une petite massue en forme de bouton ; palpes maxillaires légèrement plus gros vers le bout ; labre en segment de cercle, entier ; extrémité de la saillie postérieure du présternum tronquée et appliquée sur le mésosternum ; menton enchâssé inférieurement (ses deux lobes supérieurs un peu tronqués en dehors et presque en forme de dents) ; corps hémisphérique-ovalaire, bombé.

Dans une espèce assez grande, rapportée par Olivier de la Mésopotamie, et que nous avons nommée *laticollis*, le corps est plus allongé, avec les côtés du corselet plus dilatés. Elle paraît se rapprocher, à cet égard, de celles du genre précédent.

Les autres Piméliaires ont toutes les jambes simples ou sans dent particulière près du milieu de leur côté extérieur. Les deux genres suivans, *Zophose* et *Nyctélie*, doivent, à raison du prolongement présternal en manière de lame aplatie et reçue dans une échancrure du mésosternum, ainsi qu'à raison de la forme ovale ou subelliptique de leur corps, de leur corselet trapézoïde, s'élargissant de devant en arrière, et dont la base s'applique exactement contre celle des élytres, succéder naturellement aux genres précédens.

Genre : ZOPHOSE, *Zophosis*, Latr., *Erodius*, Fab., Oliv.

Base des mâchoires couverte ; celle du menton encadrée ; second et troisième articles des antennes presque de la même longueur, les neuvième et dixième presque turbinés, le suivant et le dernier subovoïde.

Genre : NYCTELIE, *Nyctelia*, Latr. ; *Zophosis*, Germ.

Base des mâchoires découverte ; troisième article des antennes beaucoup plus long que le précédent et le suivant ; les neuvième et dixième globuleux ; le dernier ovoïde.

Nous en connaissons deux espèces, et l'une et l'autre de Buenos-Ayres ; l'une a été décrite par Germar sous le nom de *Zophosis nodosa* ; l'autre est inédite, et nous l'appellerons *brunnipes*. Elle a été rapportée du Brésil, par Auguste de Saint-Hilaire, l'un des premiers botanistes de notre époque.

Dans les Piméliaires suivantes, le présternum n'est jamais prolongé au-delà de l'origine des deux pates antérieures, et le corps est le plus souvent oblong.

1. Corselet rarement en cœur tronqué et fortement échancré en devant ; mandibules jamais très-comprimées, et sans sillon profond au côté externe ; antennes non comprimées, plus ou moins moniliformes ou composées, en majeure partie, d'articles turbinés ; longueur du troisième surpassant rarement celle des deux suivans réunis ; bord antérieur de la tête servant de base au labre sans échancrure ; saillies marginales de la tête, sous lesquelles les antennes sont insérées, peu ou point prolongées au-delà de la naissance de ces organes.

A. Corselet jamais fortement échancré par devant, le plus souvent convexe, suborbiculaire et tronqué aux deux bouts ; menton peu ou point rétréci inférieurement, bilobé supérieurement ; dernier article des palpes maxillaires guère plus grand que le précédent, simplement obconique et comprimé.

a. Base des mâchoires recouverte.

Genre : HÉGÈTRE, *Hegeter*, Latr.

Corselet presque carré, un peu plus étroit en devant, subisométrique; sa base appliquée exactement sur celle des élytres.

Genre peu nombreux, formé sur des Insectes des îles Ténériffe et Madère.

Genre : TENTYRIE, *Tentyria*, Latr.; *Akis*, Fabr.

Corselet soit suborbiculaire et tronqué ou échancré en devant, soit en forme de cœur; mandibules pluridentées; longueurs respectives des trois premiers articles des antennes variant selon les espèces, quelquefois presque égales; celle du dernier également variable.

Les Tagones (*Tagona*) de Fischer (Entomog. de la Russie, T. I, p. 179, tab. 16, fig. 8 et 9) sont des espèces de Tentyries à corselet beaucoup plus étroit que l'abdomen, presque en forme de cœur et largement tronqué postérieurement; le troisième article des antennes est sensiblement plus long que le précédent. Les Gnathosies (*Gnathosia*, *ibid.* T. II, p. 167, tab. 20, fig. 8) au contraire, paraissent être des Tentyries à formes plus courtes ou plus ovales.

Nous n'avons vu qu'un individu très-incomplet de son *Hedyphaeus cærulescens* (*ibid.* T. I, p. 175, tab. 15, fig. 6). D'après les figures qu'il donne des antennes et des parties de la bouche de cet Insecte, nous soupçonnerions qu'il avoisine les Hélopes.

b. Base des mâchoires découverte.

\* Extrémité antérieure du présternum dilaté en manière de mentonnière, et recouvrant le menton.

Genre : CRYPTOCHILE, *Cryptochile*, Latr.; *Pimelia*, Fabr.

La *Pimelia maculata* de Fabricius, et quelques autres espèces, toutes du cap de Bonne-Espérance, ayant le port des Platyopes de Fischer; antennes des Pimélies.

\*\* Extrémité antérieure du présternum non dilaté en guise de mentonnière; menton à découvert.

Genre : PIMÉLIE, *Pimelia*, Fabr.

Onzième et dernier article des antennes très-petit, se confondant presque avec le précédent ou paraissant en former la pointe; pieds courts et peu allongés, robustes; jambes en forme de triangle allongé.

Les unes ont le corselet en carré transversal; base des élytres droite, avec les épaules saillantes, formant un angle; le corps court, ramassé, déprimé en dessus; l'abdomen presque carré, guère plus large que le corselet, rétréci en pointe postérieurement.

Ce sont les *Platyopes* de Fischer.

Les autres ont le corselet presque semilunaire, convexe; les épaules arrondies ou obtuses, point saillantes; l'abdomen large, subovoïde, ou subglobuleux.

Les espèces de cette division composent le genre *Pimelia* de Fischer.

Genre : DIÉSIE, *Diesia*, Fischer.

Ouzième et dernier article des antennes très-distinct du précédent, sensiblement plus long, subovoïde, avec l'extrémité rétrécie, allongée, et allant en pointe; pates courtes; jambes en triangle allongé; côté extérieur des deux antérieurs très-dentelé.

Genre : TRACHYDERME, *Trachyderma*, Latr.; *Pimelia*, Fabr.

Onzième et dernier article des antennes distinct des précédens, un peu plus court, ovoïde ou obturbiné; pieds longs, avec les jambes grêles.

Les *Pimelia longipes*, *hispida*, *morbillosa*, etc., de Fabr.; la *Pimelia anomala* de Fischer.

Antennes généralement plus longues et moins moniliformes que celles des Pimélies.

b. Corselet toujours fortement échancré en devant pour recevoir la



tête, plan, avec les bords latéraux arqués (trapézoïde ou en cœur, largement tronqué); menton notablement rétréci inférieurement, largement échancré au bord supérieur, subcordiforme; dernier article des palpes maxillaires gros, obtrigone.

Les genres de cette subdivision ont, de même que les Hétéroscèles, de grands rapports de forme avec les Opatres, les Pédines, et si l'on faisait abstraction de l'étendue du menton, ils pourraient être placés dans la tribu des Blapsides, d'autant plus que les palpes maxillaires sont terminés par un article plus grand que les précédents et en forme de triangle renversé. C'est par ce dernier caractère que les Blapsides seraient alors distinguées des Pimélaïres. Cette tribu se partagerait en deux sections, d'après les proportions relatives du menton. Celle où il occupe presque toute la largeur de la cavité buccale se composerait des Hétéroscèles et des trois genres suivants. Elle pourrait former une tribu particulière, les ASIDAÏRES, qui aurait pour caractères : menton s'étendant dans presque toute la largeur de la cavité buccale; dernier article des palpes maxillaires grand, obtrigone ou sécuriforme. Dans ceux-ci le onzième et dernier article des antennes est toujours beaucoup plus petit que le précédent, et se confond même avec lui dans les Scotines; le troisième est plus long que le second et le quatrième.

a. Antennes se logeant dans des cavités pratiquées sous les côtés du corselet.

Genre : MACHLE, *Machla*, Herbst.; *Platynotus*, Fabr.

Bords latéraux du corselet très-épais, arrondis; bord antérieur du labre fortement échancré; base des mâchoires couverte; les trois derniers articles des antennes formant une petite massue, en forme de bouton.

*Platynotus serratus*, Fabr.

b. Point de cavité sous les côtés du corselet pour loger les antennes.

Genre : ASIDE, *Asida*, Latr.; *Opatrum*, *Platynotus*, Fabr.

Menton presque carré, entièrement enclâssé inférieurement; base des mâchoires couverte; des éperons très-saillans, quoique courts, à l'extrémité des jambes; corselet s'élargissant de devant en arrière ou très-peu rétréci postérieurement; les deux derniers articles des antennes réunis en une petite massue subglobuleuse.

Genre : SCOTINE, *Scotinus*, Kirby.

Menton presque cordiforme, beaucoup plus large supérieurement qu'inférieurement, laissant à découvert l'origine des mâchoires; jambes grêles, presque nulques; corselet notablement dilaté en devant, presque en cœur, largement tronqué; les neuvième, dixième et onzième articles des antennes formant une massue, les deux derniers presque confondus.

2. Corselet le plus souvent en forme de cœur tronqué; mandibules soit très-comprimées, soit fortement excavées sur leur tranche extérieure; antennes ordinairement comprimées, avec la plupart des articles cylindriques; longueur du troisième égalant presque celle des trois suivants réunis; bord antérieur de la tête échancré et recevant le labre; saillies marginales de la tête, sous lesquelles les antennes sont insérées, prolongées notablement au-delà de la naissance de ces organes.

A. Antennes très-comprimées; longueur du troisième article ne surpassant pas celle des deux suivants réunis; le onzième ou dernier confondu avec le précédent; celui-ci subobconique, tronqué obliquement de chaque côté et terminé en pointe; menton évasé supérieurement (cordiforme), enclâssé à sa base et cachant celle des mâchoires; corps cimiciforme, velu ou cilié; corselet très-profondément échancré, lunulé; abdomen semi-ovoïde.

Genre : EURYCHORE, *Eurychora*, Herbst., Fab.

B. Antennes point ou peu comprimées; longueur du troisième égalant celle des trois suivans réunis; le onzième (plus petit) très-distinct; menton guère plus large au bord supérieur (arrondi et échancré, ou presque bilobé) qu'à sa base; celle des mâchoires découverte.

Corps plus oblong que celui des Eurychores; corselet moins profondément échancré, resserré postérieurement; abdomen ovoïde, tronqué à sa base.

Genre: AKIS, *Akis*, Fab.

Quatrième article des antennes et les trois suivans obconiques; tête presque carrée, point prolongée ni rétrécie postérieurement; corselet guère plus étroit que l'abdomen, ou de sa largeur, court, presque en forme de cœur tronqué, concave, ou très-échancré en devant, plan en dessus, avec les bords latéraux relevés.

Genre: ÉLÉNOPHORE, *Elenophorus*, Meg., Dej.; *Akis*, Fab.

Quatrième article des antennes (proportionnellement plus longues que celles du genre précédent) et les trois suivans cylindriques; tête rétrécie derrière l'insertion des antennes et prolongée postérieurement; corselet beaucoup plus étroit que l'abdomen, subisométrique, convexe; yeux plus étroits que dans les Akis, échancrés.

Nous terminerons la tribu des Piméliers par celles dont le menton est trapézoïde, droit ou presque droit, et sans échancrure au bord supérieur.

Le corps est toujours oblong, avec le corselet ordinairement rétréci postérieurement; la base des mâchoires est découverte; les palpes maxillaires sont proportionnellement plus avancés que dans les genres précédens.

1. Palpes maxillaires presque filiformes, point terminés par un article manifestement dilaté, ni obtrigone ou sécuriforme; antennes grenues; qua-

trième article et suivans courts, arrondis ou turbinés.

Labre transverso-linéaire.

A. Corselet soit presque carré ou suborbiculaire, soit étroit, allongé ou parallélogrammique; milieu de ses côtés point dilaté angulairement; saillies latérales et marginales de la tête, sous lesquelles les antennes sont insérées, prolongées; labre très-court, peu avancé au-delà du bord antérieur de la tête.

a. Corselet long, étroit, subparallélogrammique, ou en forme de cœur allongé et tronqué aux deux bouts.

\* Antennes subperfoliées; le troisième article de la longueur des suivans ou guère plus long; le onzième et dernier soit très-petit, soit paraissant se réunir avec le précédent.

Genre: TACÉNIE, *Tagenia*, Latr.; *Stenosis*, Herbst.; *Akis*, Fabr.

Tête allongée postérieurement, comme séparée du corselet par une espèce de cou; corselet en forme de cœur allongé, tronqué aux deux bouts; abdomen ovulaire.

Genre: ADÉLOSTOME, *Adelostoma*, Duponchel (Mém. de la Soc. linn. de Paris).

Corps en forme de parallépipède, étroit et allongé; tête, corselet et abdomen presque carrés; celui-ci allongé et arrondi postérieurement.

\*\* Antennes point perfoliées; la plupart des articles turbinés; le troisième beaucoup plus long que les suivans; le onzième ou dernier très-distinct, aussi grand que le précédent (subovoïde, court).

Genre: PSAMMÉTIQUE, *Psammethichus*.

Tête et corselet un peu plus étroits que l'abdomen, presque carrés; celui-ci subovulaire, tronqué à sa base.

Genre établi sur des Insectes du Chili.

b. Corselet subisométrique, ou un peu plus large que long, suborbicu-

laire, ou carré avec les angles arrondis.

Genre : SCAURE, *Scaurus*, Fabr.

Dernier article des antennes allongé, ovoïde-conique; pieds antérieurs à cuisses plus renflées (souvent dentées dans les mâles), et à jambes longues et étroites.

Insectes du midi de l'Europe et des contrées situées sur la Méditerranée.

Genre : SCOTOBIE, *Scotobius*, Germ.

Dernier article des antennes guère plus long que le précédent, obturbiné (les précédens grenus, transversaux); pieds presque identiques dans les deux sexes; jambes antérieures peu allongées, fortes, anguleuses, élargies extérieurement au bout.

Corselet souvent plus large que long et suborbiculaire.

Insectes propres au nouveau continent, de Buénos-Ayres et du Chili.

B. Corselet subhexagonal; milieu de ses côtés dilaté en manière d'angle ou de dent; le milieu du dos élargi, sillonné et terminé antérieurement par une dilatation arrondie, en forme de bosse, bilobée; marge saillante des côtés de la tête point prolongée au-delà de l'insertion des antennes; labre entièrement découvert, point très-court.

Antennes velues ou pubescentes; yeux un peu plus élevés que dans les genres précédens; pieds de grandeur moyenne; cuisses point renflées.

Genre : SÉPIDIE, *Sepidium*, Fabr.

2. Dernier article des palpes maxillaires notablement plus grand que les précédens, obtrigone ou sécuriforme; troisième article des antennes et suivans allongés, cylindracés ou obconiques (les derniers un peu plus gros et moins allongés).

A. Corps point étroit et allongé; corselet subisométrique ou un peu plus large que long, soit subhexagonal ou en cœur tronqué aux deux bouts, soit subglobuleux ou subor-

biculaire; quatrième article des antennes et suivans obconiques.

Le dernier des maxillaires généralement obtrigone.

Genre : TRACHYNOTE, *Trachynotus*, Latr.; *Sepidium*, Fabr.

Corselet plus large que long, presque plan, subhexagonal, ou en cœur tronqué aux deux bouts; milieu de ses bords latéraux avancé en manière d'angle; yeux presque ronds et saillans.

Les Sépidies, *Clathratum*, *Vittatum*, de Fabr.; *Sepidium acuminatum*, Schœnh.

Genre : MOLURIS, *Moluris*, Latr.; *Pimelia*, Fabr., Oliv.; *Psammodes*, Kirby.

Corselet subglobuleux, convexe, arrondi et point anguleux latéralement; yeux allongés et point saillans.

Les *Psammodes* de Kirby ne sont pour nous que des *Moluris* allongés et qui conduisent au genre suivant.

B. Corps étroit et allongé; corselet plus long que large, ovoïde, tronqué aux deux bouts; articles intermédiaires des antennes longs, cylindracés.

Palpes maxillaires terminés par un article évidemment sécuriforme.

Genre : OXURE, *Oxura*, Kirby.

Antennes de la longueur au moins de la moitié du corps; abdomen oblong; élytres bâillantes à leur extrémité; pieds grêles.

Insectes propres, ainsi que ceux des deux genres précédens, à l'Afrique méridionale.

II<sup>e</sup> tribu. BLAPSIDES, *Blapsides*.

Nous avons exposé précédemment les caractères de cette tribu. Nous ajouterons que le menton est généralement carré ou orbiculaire et sans échancrure; les palpes sont plus saillans que ceux des Piméliers. Ces Hétéromères sont plus répandus que les précédens et se trouvent pour la

plupart dans les deux mondes, et, comme les Blaps, jusque dans les contrées les plus froides.

1. Corps généralement ovoïde-oblong, avec l'abdomen embrassé latéralement par les élytres, qui se prolongent et se rétrécissent souvent en manière de queue postérieurement; tarsi presque semblables dans les deux sexes, point notablement plus dilatés dans les mâles.

A. Toutes les jambes anguleuses ou à arêtes longitudinales, les deux antérieures plus larges, fortement dentées extérieurement; corselet dilaté en devant, en forme de cœur, largement tronqué.

Genre : GONOPE, *Gonopus*, Latr.

Troisième article des antennes allongé, cylindrique ainsi que les deux ou trois suivants; ceux qui succèdent grenus; le dernier ovoïde, un peu plus long que le précédent; bord antérieur de la tête concave; menton en carré transversal; côté inférieur des cuisses tranchant, avec un sillon; les deux antérieures unidentées; les quatre jambes postérieures étroites, arquées, avec quelques dentelures; tarsi courts, glabres.

Genre formé sur un Insecte du cap de Bonne-Espérance, qui nous paraît être le *Blaps tibialis* de Fabricius.

B. Jambes grêles, sans arêtes ni dents externes; corselet soit presque carré ou orbiculaire, soit subglobuleux.

Genre : ACANTHOMÈRE, *Acanthomera*, Latr.; *Pimelia*, Fabr.

Corselet carré-orbiculaire, transversal; abdomen subglobuleux; le troisième article des antennes beaucoup plus long que les suivants, cylindrique; ceux-ci presque cylindriques; les derniers, au plus, grenus ou obturbinés.

Cuisses antérieures ordinairement renflées et dentées; menton un peu plus large que long, presque carré, légèrement dilaté supérieurement;

antennes assez longues; corps raboteux, cendré; éperons des jambes, ainsi que dans le genre suivant, très-petits.

*Pimelia dentipes*, Fabr.

Genre : MISOLAMPE, *Misolampus*, Latr.; *Pimelia*, Herbst.

Corselet subglobuleux; abdomen subovoïde; troisième et quatrième articles des antennes égaux, cylindriques; les huitième, neuvième et dixième un peu plus gros, presque turbinés; le onzième ou dernier plus grand, ovoïde.

Corps uni, noir.

Genre : BLAPS, *Blaps*, Fabr.

Corselet presque carré, plan ou peu convexe; abdomen en ovoïde plus ou moins allongé; élytres de la plupart rétrécies et prolongées en pointe, surtout dans l'un des sexes; troisième article des antennes beaucoup plus long que les suivants, cylindrique; ceux-ci ou les trois avant-derniers au moins grenus; le dernier obturbiné, court.

Menton suborbiculaire, arrondi au bord supérieur; corps noir, oblong; éperons des jambes petits, mais très-apparens.

2. Corps ovale, peu allongé; repli latéral et inférieur des élytres étroit; les deux ou quatre tarsi antérieurs plus dilatés dans les mâles.

Antennes des mâles plus allongées et moins moniliformes que celles des femelles; corselet trapézoïde; présternum souvent prolongé postérieurement en pointe.

A. Les deux tarsi antérieurs seuls dilatés dans les mâles (le quatrième article toujours très-petit).

Bord antérieur de la tête toujours échancré dans son milieu; labre reçu dans cette échancrure; les deux ou quatre cuisses postérieures des mâles, souvent aussi leurs jambes, soyeuses en dessous.

a. Premier article des tarsi antérieurs des mâles beaucoup plus étroit

que les deux suivans et obtrigone, ceux-ci fort larges; corselet rétréci vers les angles postérieurs; les deux cuisses postérieures des mâles point concaves ou largement échancrées intérieurement.

Genre: DENDARE, *Dendarus*, Meg., Dej.; *Blaps*, *platynotus*, Fabr.

Corps ovulaire; abdomen en carré long, rétréci postérieurement.

Nous y réunissons les Héliophiles de Dejean. Il m'a paru qu'ils ne différaient des Dendares propres qu'en ce que les jambes intermédiaires, et surtout les antérieures des mâles, sont proportionnellement plus larges; les jambes intermédiaires et les dernières sont soyeuses en dessous dans les mâles.

Genre: ISOCÈRE, *Isocerus*, Meg., Dej.

Corps ovoïde; abdomen en forme de triangle allongé.

Ce genre pourrait encore être réuni avec celui des Dendares.

b. Les trois premiers articles des deux tarsi antérieurs des mâles très-dilatés, et diminuant progressivement de largeur; les cuisses postérieures concaves et soyeuses au côté interne; jambes intermédiaires dilatées et courbes; corselet s'élargissant de devant en arrière (corps ovale).

Genre: PÉDINE, *Pedinus*, Latr.; *Blaps*, Fabr.

Dans le *Blaps clathrata* de Fabricius, type du genre *Opatrinus* de Dejean, le corselet est encore plus large postérieurement; mais le bord postérieur est lobé et non concave, comme dans nos Pédines. Nous n'avons point vu d'individus mâles.

b. Les quatre tarsi antérieurs plus dilatés dans les mâles.

Les quatre premiers articles de ces quatre tarsi, et surtout le second et le troisième, sont dilatés; le premier est obtrigone et un peu moins large que les deux suivans; ceux-ci sont

en forme de cœur renversé, transversaux et presque égaux; le quatrième est plus petit, plus étroit et moins ou point transversal, mais de la forme des deux précédens; le corps est ovale, avec le corselet s'élargissant de devant en arrière.

Genre: PLATYSCÈLE, *Platyscelis*, Latr., Dej., Fisch.

Bord antérieur de la tête droit, sans échancrure; labre entièrement dégagé; corselet très-peu rebordé latéralement, avec le bord postérieur concave.

V. le second volume de l'Entomographie de la Russie de Fischer, pl. 20, fig. 1-5.

Genre: EURYNOTE, *Eurynotus*, Kirby.

Bord antérieur de la tête droit, sans échancrure; labre entièrement dégagé; corselet fortement rebordé latéralement, lobé ou sinueux au bord postérieur; son milieu plus avancé.

Le *Platynotus striatus* de Schoenherr est probablement du même genre.

Genre: BLAPSTINE, *Blapstinus*, Dej.

Labre reçu dans une échancrure du bord antérieur de la tête.

A la tribu des Blapsides succède celle des Ténébrionites, distinguée des deux précédentes par la présence des ailes et les élytres libres. Ici l'on voit toujours un écusson; le corps est le plus souvent étroit, allongé, déprimé ou peu élevé, avec le corselet carré ou trapézoïde, de la largeur de l'abdomen. Les genres de cette tribu, qui se rapprochent le plus des dernières Blapsides, sont ceux de Cryptique, d'Opatre et de Sarrotrie. Après celui-ci doivent venir les *Corticus* de Dejean, qui nous avaient paru d'abord appartenir à la section des Tétramères, mais qu'un nouvel examen nous force à rapprocher des Sarrotries, avec lesquels Germar les avait confondus. (LAT.)

**PIMÉLIE.** *Pimelia*. INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Hétéromères, famille des Mélasomes, tribu des Pimélaïres. Fabricius, auquel on doit l'établissement de ce genre, y comprit d'abord les Ténébrions aptères de Linné, à antennes moniliformes à leur extrémité et à palpes filiformes. Herbst en détacha les Akis, les Eurychores et les Sténosis ou nos Tagénies, coupes génériques que l'entomologiste de Kiell a ensuite (*System. Eleuth.*) adoptées, sauf la dernière, qu'il réunit aux Akis. Le genre *Pimelia* a subi, depuis, de nombreuses modifications (*V. PIMÉLIAIRES*), de sorte que tel qu'il est maintenant restreint par nous, il se compose d'Hétéromères offrant les caractères suivans : tête pouvant se retirer postérieurement dans le corselet. Point d'ailes. Écusson nul ou peu distinct. Elytres soudées et embrassant, par un large repli inférieur, la majeure partie de l'abdomen. Extrémité supérieure des mandibules bifide ou bidentée ; une dent cornée au côté interne des mâchoires. Présternum sans saillie postérieure. Base des mâchoires découverte. Menton s'étendant transversalement dans la majeure partie de la cavité buccale, mais sans couvrir l'origine des mâchoires, à découvert, presque carré, avec le bord supérieur arrondi latéralement et échancré au milieu. Palpes subfiliformes. Antennes insérées sous les bords avancés des côtés de la tête, courtes, moniliformes et grossissant insensiblement vers leur extrémité, de onze articles, dont le troisième allongé, et dont le dernier très-petit, se confondant presque avec le précédent. Corps subovoïde, renflé, avec le corselet transversal, plus élevé dans son milieu, arrondi latéralement ; abdomen grand, subglobuleux ou ovoïde et tronqué à sa base ; surface des élytres inégale (toujours chagrinée ou très-ponctuée, tantôt striée, tantôt tuberculée ou ridée). Jambes, ou du moins les antérieures, en forme de triangle allongé, terminées par de forts épérons,

sans dents notables au côté externe.

Depuis 1818, époque à laquelle parut le vingt-sixième volume de la seconde édition du nouveau Dictionnaire d'Histoire naturelle, où se trouve notre article PIMÉLIE, Fischer de Waldheim a, dans son bel ouvrage sur les Insectes de la Russie, établi deux nouveaux genres, aux dépens du précédent, savoir : ceux de Platyope et de Diésie. N'ayant pas encore découvert de caractères qui séparent bien distinctement le premier des Pimélies, nous nous sommes bornés à en faire une division de celui-ci. Celui de Diésie nous a paru mieux fondé. D'après une nouvelle révision des Pimélaïres, nous avons cru pouvoir former un nouveau genre avec quelques Pimélies propres au cap de Bonne-Espérance, celui de Cryptochile, et nous en avons encore détaché des espèces remarquables par une forme plus allongée et plus comprimée latéralement, et par la longueur de leurs pattes. Cette coupe que nous avons déjà indiquée dans le même article précité, a reçu le nom de Trachyderme. Ses caractères, ainsi que ceux de tous les genres de la tribu des Pimélaïres et de celle des Blapsides, qui se lie avec la précédente, par des modifications presque insensibles, sont exposés à l'article PIMÉLIAIRES de ce Dictionnaire. Nonobstant ces restrictions, le genre des Pimélies, à en juger sur les collections formées dans le Levant par Olivier, Labillardière et Savigny, est encore très-nombreux. A peine a-t-on décrit le quart des espèces qu'il comprend. Les Pimélies habitent les terres sablonneuses et salines des contrées méridionales de l'Europe, de celles de l'Afrique situées au nord de l'équateur et de la partie occidentale de l'Asie. Elles y creusent, au moyen de leurs pattes, des trous leur servant de retraite ; mais leurs métamorphoses n'ont pas encore été observées. On ne trouve en France que deux espèces ; l'une qu'on a long-temps prise pour le *Tenebrio muricatus* de Linné (*V. Schœnherr, Synonym. Insect.*,

T. 1, part. 1, pag. 132 et 133) est la Pimélie baponctuée (*bipunctata*) de Fabricius ; l'autre est inédite et propre à l'île de Corse. La première est longue d'environ huit lignes, d'un noir luisant, avec le corselet finement chagriné, et marqué dans son milieu de deux gros points enfoncés, souvent réunis en une ligne transverse. L'abdomen n'est guère plus long que large. Les élytres présentent chacune, en y comprenant la carène latérale, quatre lignes élevées, longitudinales, d'un noir luisant, unies ou sans dentelures sensibles, n'atteignant pas tout-à-fait l'extrémité postérieure de ces élytres, et dont les deux internes plus courtes ; la suture est élevée ; les intervalles sont chagrinés et d'un noir moins luisant, tirant sur le cendré. Cette espèce est très-abondante sur les côtes de la Méditerranée. Celle qui est particulière à l'île de Corse sera décrite par un naturaliste des plus zélés et des plus distingués de notre pays, Payraudeau, qui y a découvert cette espèce, et qui a déjà publié une excellente notice des Annelides et des Mollusques de cette île. Parmi les exotiques, l'une des plus remarquables est la Pimélie couronnée (*Pimelia coronata*, Oliv.). Elle est longue d'environ quinze lignes, noirâtre, hérissée de poils assez longs, d'un brun roussâtre. La carène latérale des élytres est armée d'une rangée d'épines courbées en arêtes, et dont les premières plus courtes. Par la longueur des antennes et la forme étroite des jambes, cette espèce se rapproche de celles qui composent notre genre Trachyderme. On la trouve dans la Haute-Egypte, et particulièrement dans les tombeaux vides de Thèbes.

L'Espagne a quelques espèces qui lui sont propres, et mentionnées par le comte Dejean, dans le Catalogue des Coléoptères de sa collection, mais dont les descriptions n'ont pas encore paru. (LAT.)

**PIMÉLITE.** MIN. Substance vert-pomme, tendre, onctueuse au toucher, à texture terreuse, plus ou

moins compacte, ayant un aspect terne, donnant de l'eau par calcination. Elle paraît n'être qu'une variété de Stéatite colorée par l'Oxide de Nickel. Cependant, une analyse de Klaproth tendrait à la faire considérer comme un Silicate de Nickel hydraté. Elle serait en effet composée, si cette analyse est exacte, de : Silice, 35 ; Nickel, 15,62 ; eau, 57,91 ; Magnésie, 1,25 ; Alumine, 5,10. Cette substance est rare ; elle se rencontre avec la Chrysoprase, dans la Serpentine de Kosemütz et de Baumgarten eu Silésie. (G. DEL.)

**PIMÉLODE.** *Pimelodus*. POIS. Sous-genre de Silure. V. ce mot.

(B.)

**PIMENT.** *Capsicum*. BOT. PHAN. Genre de la famille des Solanées et de la Pentandrie Monogynie, L., qui peut être caractérisé de la manière suivante : calice monosépale presque plane, à cinq divisions peu profondes ; corolle monopétale presque rotacée ; cinq angles ; cinq étamines dressées dont les anthères s'ouvrent au moyen d'un sillon longitudinal ; ovaire globuleux à deux, rarement à trois loges polyspermes ; style simple terminé par un stigmate légèrement bilobé ; baie presque sèche, lisse et luisante, de forme et de grosseur très-variées, fort souvent irrégulière. Les Piments sont tantôt des Plantes herbacées annuelles, tantôt des Arbustes portant des feuilles géminées ; des fleurs solitaires et extraaxillaires. Leur fruit a une saveur plus ou moins âcre et poivrée. Toutes ces espèces sont originaires des contrées équatoriales de l'ancien et du nouveau continent. Nous en cultivons une très-abondamment dans nos jardins potagers ; c'est le Piment annuel, *Capsicum annuum*, L. Cette Plante est annuelle, originaire de l'Amérique méridionale. Sa tige haute d'un pied à un pied et demi se ramifie supérieurement ; ses feuilles sont géminées, ovales, allongées, rétrécies à leurs deux extrémités. Les fleurs sont petites, blanchâtres, solitaires et ex-

traaxillaires. Cette espèce présente plusieurs variétés quant à la couleur et à la forme de son fruit. Ainsi il est tantôt vert, tantôt d'un beau rouge de corail; il est globuleux ou allongé et irrégulièrement allongé. Ce fruit a une saveur âcre et très-piquante, et en France on l'emploie en général comme condiment sous les noms vulgaires de Poivre-Long, Poivre de Guinée, etc. Il y a une variété connue sous le nom de *gros doux d'Espagne*, dont la saveur est beaucoup moins poivrée et que l'on mange dans ce dernier pays, assaisonné de différentes manières. Les Pimens se sèment sur couche en février ou mars, ou sur terreau en avril. On repique en mai à une exposition du midi, et les fruits sont mûrs à la fin de l'été. Plusieurs autres espèces jouissant des mêmes propriétés, sont employées aux mêmes usages dans l'Inde et l'Amérique.

(A. R.)

Le *Myrtus Pimenta*, L., a été quelquefois nommé PIMENT DE LA JAMAÏQUE, parce qu'on emploie dans ce pays ses fruits piquants et aromatisés, pour donner un goût relevé à certains mets.

L'on a encore appelé :

PIMENT D'ABEILLES, la Mélisse officinale.

PIMENT AQUATIQUE, le *Polygonum Hydropiper*.

PIMENT DE CHIEN, le Piment baccifère.

PIMENT D'EAU, le *Polygonum Hydropiper*.

PIMENT DE MARAIS OU ROYAL, le *Myrica Gale*, etc. (B.)

PIMENTADE. BOT. PHAN. Le *Sida urens* dans les Antilles. (B.)

PIMOUCHE. BOT. PHAN. L'un des noms vulgaires de l'Ivraie vivace. (B.)

PIMPANELLA OU PIMPANELLO. BOT. PHAN. La Pivoine dans l'Occitanie. (B.)

PIMPARELA OU PIMPARELO. BOT. PHAN. La Pâquerette vulgaire, dans le midi de la France. (B.)

PIMPERNEAU. POIS. V. ANGUILE au mot MURÈNE.

PIMPINELLA. BOT. PHAN. V. BOUCAGE.

PIMPLE. *Pimpla*. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Térébrans, famille des Pupivores, tribu des Ichneumonides, établi par Fabricius aux dépens des Ichneumons de Latreille et adopté ensuite par cet entomologiste. Les caractères de ce genre peuvent être exprimés ainsi : antennes filiformes; mandibules distinctement bidentées à leur extrémité; palpes maxillaires de cinq articles; abdomen épais, cylindrique, tronqué obliquement et terminé par une longue tarière dans les femelles. Ce genre se distingue des Cryptes parce que ceux-ci ont l'abdomen presque ovale ou en triangle, allongé et rétréci brusquement en pédicule à sa base. Les Ophions en sont séparés par leur abdomen très-comprimé. Enfin les Métopies, Bassus, Ichneumons, Joppa, Banchus, etc., en sont distingués, parce que la tarière des femelles est cachée ou peu saillante. La tête des Pimples est triangulaire; elle a sur le vertex trois petits yeux lisses, disposés en triangle; les antennes sont vibratiles, multiarticulées, leurs articles sont courts et peu distincts. La bouche est peu avancée; les palpes maxillaires sont filiformes, plus longs que les labiaux et composés de cinq articles inégaux. Les labiaux n'ont que quatre articles; la lèvre est membraneuse, presque en cœur et dilatée à son extrémité; le corps est allongé et presque linéaire; l'écusson est petit, convexe; les ailes supérieures ont une cellule radiale grande, se rétrécissant sensiblement jusqu'à son extrémité, après son point de contact avec la seconde cellule cubitale; et trois cellules cubitales, la première grande, bilobée, réunie à la discoidale supérieure, son angle postérieur terminé en pointe; la seconde fort petite, presque triangulaire, atteignant la radiale par la pointe seule d'un de



ses angles, recevant la seconde nervure récurrente auprès de la troisième cubitale; la troisième grande et complète. L'abdomen est composé de sept segmens outre l'anus; il est attaché au corselet par une base assez large et plate, plus long que le corselet et la tête pris ensemble, convexe en dessus, devenant plus épais vers son extrémité. L'anus et les derniers segmens du ventre sont entiers dans les mâles, fendus en dessous dans les femelles en une coulisse où la base de la tarière reste logée dans le repos. La tarière reste toujours saillante, elle est d'une longueur remarquable et a ses fourreaux velus. Ce genre est composé d'une douzaine d'espèces; leurs mœurs sont les mêmes que celles des Ichneumons (*V.* ce mot). Lepelletier de Saint-Fargeau et Serville ont divisé ce genre en deux coupes ainsi qu'il suit:

† Tarière des femelles plus longue que l'abdomen.

Le PIMPLE ATTRAYANT, *Pimpla persuasoria*, Fabr., *Syst. Piez*, pag. 112, n° 1; *Ichneumon persuasorius*, Lin., Panz., *Faun. germ.*, fasc. 19, fig. 18, la femelle; *Ichneumon cancellus*, Scop. C'est une de nos plus grandes espèces; il est noir avec l'écusson et deux points sur chaque anneau de l'abdomen blancs ou jaunâtres. Les pieds sont rouges. On trouve cet Insecte aux environs de Paris.

†† Tarière des femelles plus courte que l'abdomen.

Le PIMPLE INSTIGATEUR, *Pimpla instigator*, Lepel. de St.-Farg et Serv.; *Cryptus instigator*, Fabr., *Syst. Piez*, p. 85, n° 60, la femelle. Long de six à huit lignes. Antennes noires; tête, corselet et abdomen noirs, chagrinés. Pates testacées à hanches noires. Tarses postérieurs bruns. Ailes transparentes à nervure et point marginal de couleur brune; ce dernier précédé d'une petite tache blanchâtre. Tarière dépassant l'abdomen environ du tiers de la longueur de celui-ci (femelle). Le mâle est semblable, il a

quelquefois un peu de blanc sur les écailles des ailes supérieures. Cet Hyménoptère est commun aux environs de Paris, près des bois abattus, ou dans les chantiers. (G.)

PIMPRENELLE. *Poterium*. BOT. PHAN. C'est dans la tribu des Sanguisorbées, de la grande famille des Rosacées, que doit être placé ce genre dont voici les caractères: les fleurs sont en général monoïques ou dioïques, quelquefois mêlées de fleurs hermaphrodites; chacune d'elles est accompagnée de trois petites bractées. Leur calice est monosépale, urcéolé, très-étranglé à sa partie supérieure, et se termine par un limbe à quatre divisions profondes. Il n'y a pas de corolle; les étamines sont nombreuses, saillantes et attachées au tube calicinal; les pistils, au nombre de deux sont insérés au fond du calice. Leur ovaire uniloculaire contient un seul ovule pendant; le style qui naît de chaque ovaire est long, simple, terminé par un stigmaté en forme de pinceau. Le fruit se compose de deux akènes renfermés dans le tube du calice qui s'est endurci. Les espèces de ce genre, au nombre de six à sept, sont des Plantes herbacées ou des Arbustes, dont les feuilles alternes sont imparipinnées, composées de folioles dentées en scie. Les fleurs sont petites, disposées en épis cylindriques très-denses, quelquefois courts et globuleux. Parmi les espèces de ce genre nous distinguerons les suivantes:

PIMPRENELLE COMMUNE, *Poterium Sanguisorba*, L., Engl. Bot., 860. Plante vivace, très-commune dans les lieux incultes. Ses feuilles sont composées de folioles ovales, arrondies, obtuses dentées en scie. Ses tiges simples, anguleuses et très-glabres. Ses fleurs sont rougeâtres, polygames et monoïques, c'est-à-dire composées de fleurs hermaphrodites et de fleurs unisexuées entremêlées. Elles forment des épis denses et ovoïdes à l'extrémité des tiges. Les fruits sont des akènes distincts renfermés dans un calice endurci. Cette espèce se cultive

dans les jardins, et ses feuilles servent d'assaisonnement dans les salades. Elles ont une saveur aromatique.

**PIMPRENELLE ÉPINEUSE**, *Poterium spinosum*, L. C'est un petit Arbuste rameux et épineux, qui croît en Orient, et jusqu'en Espagne et en Sicile. Ses rameaux sont pubescens, et se terminent à leur sommet en épines rameuses. Les folioles sont glabres et dentées en siec. Les fleurs forment des épis courts, arrondis, globuleux et pédonculés. Ces fleurs sont complètement dioïques. Les deux pistils renfermés dans l'intérieur du tube calicinal finissent par se souder, non-seulement ensemble par leur côté interne, mais encore extérieurement avec le calice qui est devenu charnu, en sorte que le fruit est une drupe renfermant un noyau biloculaire. Ces caractères nous paraîtraient suffisants pour former un genre distinct de cette espèce.

Le genre *Poterium*, que Gaertner et Adanson nommaient *Pimpinella*, est très-voisin du genre *Sanguisorba*. Mais ce dernier en diffère par ses fleurs hermaphrodites et par ses étamines au nombre de quatre seulement. (A.R.)

On a appelé par abus :

**PIMPRENELLE D'AFRIQUE**, le Mélianthé.

**PIMPRENELLE AQUATIQUE**, le *Samolus Valerandi*, L.

**PIMPRENELLE BLANCHE**, le Boucage.

**PIMPRENELLE DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE**, une espèce du genre *Anticistrum*, etc., etc. (B.)

**PIN**. *Pinus*. BOT. PHAN. Genre de la famille des Conifères et de la Monœcie Monadelphie, composé d'un très-grand nombre d'espèces qui toutes sont des Arbres acquérant souvent les dimensions les plus considérables et qui offrent pour caractères communs : des fleurs unisexuées, monoïques. Les fleurs mâles forment de petits chatons ovoïdes, réunis plusieurs ensemble et constituant une grappe pyramidale et terminale. Chaque an-

thère qui est portée sur un court pédicelle, et terminée à son sommet par une petite membrane, forme une fleur mâle ; les deux anthères s'ouvrent chacune par une fente longitudinale. Les fleurs femelles forment des chatons ovoïdes, composés d'écaillés étroitement imbriquées les unes sur les autres. Ces écaillés portent sur leur face externe et vers leur partie inférieure une autre écaille plus petite ; sur leur face interne elles offrent deux fleurs sessiles appliquées immédiatement sur l'écaille par une de leurs faces. Ces deux fleurs sont constamment renversées et présentent l'organisation suivante : extérieurement elles se composent d'un calice monosépale, en partie adhérent par sa base avec l'ovaire, resserré à sa gorge, puis légèrement dilaté et terminé par un limbe ordinairement à deux lobes divariqués, colorés et légèrement glanduleux. Ces deux lobes cartilagineux ont été décrits par presque tous les auteurs comme deux stigmates offrant entre eux à leur base une ouverture pour faciliter le passage des grains de pollen, chargés de féconder l'ovule. Au-dessous de ce périanthe simple, on trouve un pistil dont l'ovaire est en partie infère, le reste forme un mamelon conoïde obtus, présentant à son sommet une petite cicatrice glanduleuse qui est le stigmate sessile. Le fruit est un cône, d'une forme et d'une grandeur variables, suivant les diverses espèces. Les écaillés qui le composent sont dures, ligneuses, épaisses à leur sommet, qui se termine constamment par une partie plus renflée, et que l'on a comparée généralement à une tête de clou, forme qu'elle présente en effet dans quelques espèces. A la base interne de chaque écaille on trouve deux fruits. Ce sont des espèces de samares terminées ou environnées par une aile membraneuse, quelquefois assez grande, d'autres fois fort petite et caduque. Ces fruits ont leur péricarpe indéhiscent, quelquefois dur et osseux, et renfermant une seule graine. Celle-ci, dont le tégu-

ment propre n'est pas distinct, se compose d'un endosperme blanc et charnu, contenant un embryon axiale, cylindrique, ayant sa radicule adhérente par sa pointe avec la substance de l'endosperme et son corps cotylédonaire formé de trois à douze cotylédons linéaires.

Les espèces de Pins sont fort nombreuses. On en doit une excellente et superbe monographie à Burke-Lambert, qui l'a publiée à Londres sous le titre d'Illustration du genre Pin. Ce sont des Arbres, en général, d'une hauteur colossale. Leur tige est droite, portant des rameaux verticillés, des feuilles roides, subulées, quelquefois extrêmement longues, fasciculées par deux, trois ou cinq, et persistantes. Les Pins aiment en général les lieux montueux ou les plages sablonneuses. Ils sont surtout très-communs dans les régions du Nord, où ils forment de vastes forêts. Ces Arbres sont extrêmement intéressans, tant à cause des produits résineux qu'ils fournissent aux arts et à la thérapéutique, qu'à cause de leur bois dont les usages sont extrêmement variés. Nous décrirons d'abord dans cet article les espèces qui croissent naturellement en France et dans presque toute l'Europe, après quoi nous mentionnerons quelques-unes des espèces exotiques qui se sont le mieux acclimatées dans nos régions. On peut établir dans le genre Pin trois sections, suivant que les feuilles sont géminées, ternées ou quinées.

#### † Feuilles géminées.

**PIN SAUVAGE**, *Pinus sylvestris*, L. ; Rich., Conif., t. 11. C'est une des espèces les plus généralement répandues en France et dans le nord de l'Europe. Son tronc peut s'élever jusqu'à une hauteur de quatre-vingts et même de cent pieds, mais il est rarement bien droit, presque toujours il est irrégulier. Ses rameaux sont verticillés : ses feuilles sont géminées, subulées, glauques, longues d'environ deux pouces. Les chatons mâles sont jaunes ou roussâtres, dis-

posés en une grappe terminale composée d'un très-grand nombre de petits chatons ovoïdes. Les chatons femelles naissent au nombre de deux ou trois à l'extrémité des jeunes rameaux : ils sont d'abord ovoïdes, presque globuleux, du volume d'un gros pois. Au moment où ils se montrent, c'est-à-dire au commencement du printemps, ils sont dressés et portés chacun sur un pédoncule très-court. Dans le courant de l'été ils prennent peu d'accroissement, mais se réfléchissent et se recourbent. L'année suivante ils prennent un développement rapide, mais ce n'est qu'après deux ans révolus que leurs graines ont acquis toute leur maturité et que leurs écailles s'écartent pour les laisser tomber. Les cônes mûrs du Pin sauvage ont une forme presque conique, ils sont longs d'environ deux pouces à deux pouces et demi. La tête de leurs écailles est formée par une pyramide très-courte à quatre faces. Les fruits sont terminés par une aile membraneuse très-longue et étroite. Cette espèce de Pin que l'on connaît encore sous les noms de *Pin de Genève*, de *Russie*, de *Pinéastre* et de *Pin d'Ecosse*, est commune dans tout le nord de l'Europe ; en France on la trouve dans les Alpes, les Pyrénées, l'Auvergne, la Bourgogne, etc.

Le bois de Pin sauvage est fort recherché. Il fait d'excellentes mâtures, surtout celui des pays septentrionaux, et que l'on connaît sous les noms de Pin de Riga et Pin de Russie ; on s'en sert aussi pour faire des meubles et d'autres ouvrages de menuiserie. Comme il contient beaucoup de parties résineuses, les habitans des régions où il croît communément se servent de ses branches pour faire des flambeaux. On prépare encore avec ses jeunes branches un excellent charbon, dont on fait usage pour diverses usines et en particulier pour les forges. Son écorce, surtout sur les vieux troncs, est extrêmement épaisse, fendillée, rugueuse et d'une grande légèreté. On peut la substituer au

liége pour soutenir les filets des pêcheurs à la surface de l'eau. Son écorce interne, au contraire, est tendre, charnue, remplie de suc mucilagineux. Les habitans de la Laponie la broient, la pétrissent avec la farine de seigle ou d'orge, et en préparent une sorte de pain grossier qui est assez nutritif.

Ce Pin est un de ceux que l'on cultive le plus facilement, et un des moins délicats sur la nature du terrain. Quoiqu'il préfère en général une terre franche et légère, cependant il vient presque aussi bien dans des terres calcaires ou des sables arides. L'exposition la plus favorable est un terrain montueux exposé au nord. Quant à son mode de culture et de multiplication, à la fin de cet article nous en parlerons d'une manière générale, et qui est à peu près la même pour toutes les espèces de Pin.

**PIN ROUGE**, *Pinus rubra*, Miller, Nouv. Duham., 5, p. 233, t. 67, fig. 1. Cette espèce est celle que l'on désigne plus spécialement sous le nom de *Pin d'Ecosse*. Elle ressemble tellement à la précédente, que beaucoup d'auteurs ne l'en considèrent que comme une simple variété. Néanmoins elle en diffère par les caractères suivans : son bois est d'une teinte rougeâtre assez foncée, caractère d'où il a tiré son nom spécifique. Ses feuilles sont d'une teinte plus glauque; ses cônes sont plus nombreux, et leurs écailles ont une tête pyramidale plus prononcée. Du reste, cette espèce a le même port que le Pin sauvage, et forme comme lui de vastes forêts, non-seulement dans le nord de l'Europe, mais aussi dans les chaînes de montagnes de la France. Son bois et ses diverses parties sont employés aux mêmes usages que ceux du Pin sauvage.

**PIN MARITIME**, *Pinus maritima*, Lamk.; Rich., Bot. méd., 1, p. 158. Le Pin maritime est un très-grand Arbre que l'on trouve communément sur les bords de la mer en Provence, dans les landes Aquitaines surtout, et, en général, dans tout le

midi de l'Europe. Son tronc, dont l'écorce est épaisse, rugueuse, d'un gris rougeâtre, s'élève à une hauteur de quatre-vingts à cent pieds; il est en général assez droit, surtout lorsqu'il vient en forêts. Ses rameaux sont verticillés et régulièrement espacés, et l'Arbre tout entier offre une forme vaguement pyramidale. Ses feuilles longues souvent de six à dix pouces sont roides, piquantes, d'un vert assez foncé. Ses cônes ovoïdes, allongés, longs de quatre à six pouces. Leurs écailles sont terminées par une pyramide plus large transversalement et séparée en deux faces principales par une ligne transversale très-saillante et aiguë. A leur partie centrale se trouve un appendice d'une teinte plus foncée en forme de pointe ou de crochet. Cette espèce est une des plus importantes du genre, à cause des matières résineuses qu'elle produit en si grande abondance, que c'est presque la seule que l'on exploite à cet effet. Elle vient dans les terrains les plus ingrats, non-seulement dans les fentes des rochers, mais encore dans les sables arides. C'est par la culture du Pin maritime que l'on a fertilisé et rendu productives des contrées immenses qui jadis n'étaient que des sables ou des dunes arides. Ainsi les landes entre Bordeaux et Bayonne, de vastes bruyères dans le Maine et la Bretagne, et une foule d'autres endroits, sont aujourd'hui couverts de vastes forêts, là où jadis on ne voyait que des stériles Graminées ou des Bruyères incultes. C'est particulièrement dans l'ancienne province de Guyenne que l'on exploite le Pin maritime pour en retirer les divers produits résineux. Ce n'est guère qu'à l'âge de vingt à vingt-cinq ans que les Arbres sont bons à être exploités. Voici les produits que l'on en retire :

1°. La Térébenthine. Pour l'obtenir on enlève sur un côté de l'Arbre, à commencer du sol, une plaque d'écorce d'un pied de large sur un pied et demi de hauteur; on pratique ensuite à la base du tronc, dans son épaisseur même, un trou d'environ une demi-

pinte de capacité. A partir de ce trou, on fait une entaille assez profonde, à laquelle on donne un demi-pied de hauteur sur quatre pouces seulement en largeur. C'est par cette entaille que sort la Térébenthine qui vient s'amasser dans le petit réservoir pratiqué à son pied. Chaque année on augmente l'étendue de cette entaille, mais seulement en hauteur, et quand, au bout de dix à douze ans, elle a atteint une hauteur trop considérable, on en recommence une seconde, puis une troisième, et ainsi successivement, mais toujours parallèlement. La récolte de la Résine commence en général au mois de mai et se prolonge jusqu'en septembre. La Térébenthine de Pin ou de Bordeaux est liquide, épaisse, visqueuse, d'une teinte jaune-claire. Sa saveur est âcre et amère, et son odeur forte et pénétrante. La Térébenthine est employée dans les arts et la thérapeutique; mais c'est surtout à l'extérieur qu'on en fait usage. Elle fait partie d'un grand nombre d'onguens et d'emplâtres. La Térébenthine est un médicament essentiellement stimulant, dont on fait un assez fréquent usage dans les divers catarrhes passés à l'état chronique. C'est ainsi qu'on l'emploie avec assez de succès dans les catarrhes pulmonaires, les gonorrhées et les diarrhées chroniques, quand les symptômes de l'irritation locale ont disparu.

2°. La Térébenthine qui n'a point été recueillie liquide et qu'on a laissé se sécher sur les entailles et dans les trous pratiqués à la base du tronc, porte le nom de Galipot. On la recueille en général en hiver. On purifie cette matière en la liquéfiant par le moyen de la chaleur, et la faisant ensuite passer à travers un lit de paille. Ainsi purifiée, elle est d'un blanc jaunâtre, opaque, et désignée sous le nom de Brai mou, de Poix blanche, Poix de Bourgogne. Cette matière sert à préparer certains emplâtres: appliquée sur la peau, elle finit par en opérer la rubéfaction, et assez souvent de semblables applica-

tions ont été avantageuses contre des douleurs rhumatismales.

3°. Une grande partie de la Térébenthine qu'on obtient liquide est ensuite soumise à la distillation, pour en tirer l'huile ou essence de Térébenthine. Celle-ci, qui fait environ le quart en poids de la matière résineuse extraite du Pin, est un liquide très-limpide, tout-à-fait incolore, ayant l'odeur et la saveur de la Térébenthine, mais à un degré beaucoup plus fort. On s'en sert beaucoup dans les arts, et particulièrement dans la peinture et les vernis dont la dessiccation est fort rapide. On en fait aussi usage en médecine à peu près dans les mêmes circonstances où on emploie la Térébenthine, mais elle agit avec plus d'énergie et de promptitude. Plusieurs praticiens l'ont administrée avec un grand succès contre le tœnia ou ver solitaire. Mais il faut en donner de fortes doses à la fois pour produire quelques bons effets; ainsi on peut en administrer une, deux ou même trois onces. Ce médicament a l'avantage de ne pas être décomposé par l'estomac, et de passer avec toutes ses propriétés dans les voies digestives où il fait périr le ver. On aide son action par l'administration de quelque purgatif. L'essence de Térébenthine se donne en suspension dans un véhicule aromatique et sucré; mais comme c'est un remède fort désagréable à prendre, quelques personnes ne peuvent le supporter; on peut alors le donner en lavement; son effet n'en est ni moins prompt, ni moins certain. On a aussi vanté les heureux effets de l'essence de Térébenthine, à la dose d'un à deux gros, dans l'épilepsie; ce sont particulièrement les médecins anglais qui, dans ces dernières années, l'ont employée de la sorte.

4°. Le résidu de la distillation de la Térébenthine porte les noms de Colophane ou Colophone, de Brai sec, d'Arcanson brun, etc. C'est une matière solide, d'un brun clair, à cassure vitreuse. Réduite en poudre, les chirurgiens l'emploient pour saupoudrer les

surfaces saignantes dont ils veulent arrêter l'hémorrhagie. Elle détermine le resserrement des vaisseaux capillaires et arrête l'effusion du sang qui a lieu par les petits vaisseaux.

5°. Les derniers produits résineux du Pin maritime sont la poix noire et le goudron. Ils se préparent par la combustion du tronc et des branches du Pin et de la paille à travers laquelle on a passé la Térébenthine lors de sa purification. La poix noire est un peu plus pure que le goudron, mais moins dure et plus tenace. L'un et l'autre sont d'une couleur opaque, brune, presque noire; ils sont très-employés dans les arts, et le goudron surtout pour enduire les navires et les bâtimens destinés à séjourner dans l'eau. On l'emploie pour les calfater, pour enduire les cordages, qu'il préserve de l'humidité et de ses effets.

Ce n'est pas seulement le Pin maritime qui fournit les divers produits résineux que nous veuons d'énumérer; presque toutes les autres espèces du même genre, et en particulier le Pin sylvestre, le Pin rouge, le Laricio, et une foule d'espèces exotiques peuvent donner des produits absolument semblables à ceux du Pin maritime. Mais en général en France c'est surtout cette dernière espèce qui est exploitée à cet effet.

PIN PIGNON OU PINIER, *Pinus Pineae*, L.; Rich., Bot. méd., 1, p. 130.; *Id.*, Conif. T. XII. Cette belle espèce est très-facile à reconnaître à son port et à ses fruits. Quand elle est parvenue à tout son développement, elle affecte la forme d'un vaste parasol bombé, c'est-à-dire que son tronc simple et nu dans ses trois quarts inférieurs se divise supérieurement en rameaux étalés qui forment en quelque sorte un dôme de verdure. Ses feuilles d'un vert foncé, sont roides et longues de cinq à six pouces. Les chatons mâles, situés vers la partie supérieure des rameaux, forment une espèce de grappe dressée d'une couleur jaune de soufre. Les cônes sont ovoïdes, presque globuleux, de la grosseur des deux poings.

Leurs écailles ligneuses, épaisses, sont renflées à leur sommet qui forme une pyramide courte à quatre faces, dont le sommet est tronqué et tuberculeux. Les fruits, placés deux à deux à la base interne des écailles, sont ovoïdes, noirâtres, ligneux, entourés d'une aile ligneuse très-courte et caduque. Les fruits ne sont bien mûrs, qu'après la troisième année. L'amande qu'ils renferment est blanche, très-grosse, et contient un embryon dont les cotylédons sont au nombre de dix à douze. Le Pin Pignon est originaire du bassin de la Méditerranée. Il est extrêmement commun en Espagne et surtout en Italie. C'est lui qui donne aux paysages de cette terre classique cet aspect pittoresque qui fait sur-le-champ reconnaître un site d'Italie. A Rome, dans les parcs magnifiques connus sous le nom de Villa et surtout à la Villa Borghesi et à la Villa Pamfili, nous avons vu d'immenses plantations de Pins Pignons qui avaient plus de cent pieds de hauteur. On le trouve aussi, mais moins communément, dans quelques provinces du midi de la France. Aux environs de Paris on le cultive dans les parcs et jardins paysagers; mais il n'y acquiert jamais une grande hauteur. On en voit quelques beaux pieds sur le labyrinthe du Jardin du Roi, tout près du Cèdre du Liban. Ce sont les fruits de cet Arbre qui sont connus sous le nom de *Pignons doux*. Leur amande est blanche, charnue, d'une saveur agréable, fort analogue à celle de la noisette. Les habitans de la Provence, de l'Italie et de l'Espagne en font une très-grande consommation. On les mange sans préparation comme les noisettes, ou on en fait des dragées ou des pâtisseries. On peut aussi en préparer des émulsions adoucissantes, qui jouissent des mêmes propriétés que celles que l'on fait avec les amandes douces. Le bois du Pinier, comme celui des autres espèces, est employé, soit dans la charpente, soit dans la menuiserie, et selon Ollivier (Voy. dans l'empire ottoman), il est le seul dont les

Turcs fassent usage pour la mûture de leurs vaisseaux.

**PIN D'ALEP**, *Pinus halepensis*, Willd., Nouv. Duham., 5, p. 238, t. 70. De même que la précédente, cette espèce de Pin est particulière au bassin de la Méditerranée. En effet, on la trouve dans les provinces méridionales de la France, dans la Syrie, la Barbarie, l'Espagne. Il est en général moins élevé que le Pin Pinier, et présente une forme pyramidale; ses feuilles, que l'on trouve quelquefois trois à trois dans la même gaine, sont très-menues, de deux à trois pouces de longueur, d'un vert tendre et presque glauque. Les fruits sont pendans et roussâtres, d'une forme conoïde. Leurs écailles se terminent par une tête lisse et à peine anguleuse. Ce Pin est aussi connu sous le nom de Pin de Jérusalem; il craint les fortes gelées et se cultive assez difficilement; il demande toujours une bonne exposition, mais s'accommode des terrains les plus médiocres. Dans les provinces méridionales de la France, on en retire les mêmes produits résineux que du Pin maritime aux environs de Bordeaux.

**PIN LARICIO OU DE CORSE**, *Pinus Laricio*, Poiret; Nouv. Duham., 5, t. 67, f. 2. Cette espèce est sans contredit une des plus belles qui croissent dans nos climats, et une des plus importantes par la facilité avec laquelle on peut la cultiver dans toutes les parties de la France. Elle forme une belle pyramide qui s'élève à plus de cent pieds; on dit même que quelques individus n'ont pas moins de cent cinquante pieds d'élévation. Ses feuilles d'un vert foncé sont longues de cinq à sept pouces; ses chatons mâles forment à la base des jeunes rameaux une grappe courte. Ses cônes qui sont quelquefois réunis au nombre de deux, trois ou quatre, sont assez petits relativement à la taille gigantesque de l'Arbre. Ils ressemblent assez à ceux du Pin sauvage, mais leur pointe est toujours recourbée. La tête de leurs écailles est anguleuse et porte à son sommet une

petite appendice en forme de corne, mais qui manque quelquefois. Le Pin Laricio est originaire des montagnes de l'île de Corse; il croît aussi sur le mont Sila en Calabre et dans l'Asie-Mineure, au rapport d'Ollivier. Il paraît qu'il existe aussi en Hongrie et même dans l'Amérique septentrionale, car on s'accorde généralement aujourd'hui à rapporter à cette espèce le *Pinus rubra* décrit par Michaux. L'introduction en France de cette espèce n'est pas très-ancienne. On dit généralement que c'est sous le ministère de Turgot, c'est-à-dire au commencement du règne de Louis XVI, que l'on s'est occupé de la culture en grand de cet Arbre. Cependant il en existait déjà des individus antérieurement à cette époque, et entre autres celui que l'on voit encore au milieu de l'école de botanique du Jardin du Roi et qui y fut planté en 1774, ayant déjà plusieurs années. Mais aujourd'hui la culture de ce Pin est fort étendue. Son bois n'a pas autant de force que celui du Pin sauvage et particulièrement que celui qui vient des régions septentrionales de l'Europe; néanmoins on l'emploie fort utilement dans les constructions navales. Mais il faut avoir soin d'enlever son aubier qui est épais et tendre et que les vers attaquent avec la plus grande facilité.

A cette première section des Pins à feuilles géminées et qui sont originaires de France, appartiennent encore deux espèces qui ne sont pas aussi remarquables que les précédentes, et dont on tire moins de parti. L'un est le **PIN MUGHO**, *Pinus Mugho*, Poiret, que l'on distingue aussi sous les noms vulgaires de Pincriin, Pin Suffis ou Torche-Pin. Il croît dans les Alpes et les Pyrénées. Par son port il ressemble assez au Pin sauvage; mais ses feuilles ne sont pas glauques; ses fruits sont très-petits et la tête de leurs écailles porte une petite pointe recourbée. Le bois du Pin Mugho est très-dur et très-résineux. Aussi les habitans des Alpes s'en servent-ils pour faire des torches. Les Lapons

l'emploient pour faire leurs arcs et les énormes semelles qu'ils attachent à leurs pieds pour glisser et voyager sur la glace. La seconde espèce est le PIN PUMILIO, *Pinus pumilio*, Waldst. et Kit., Pl. rar. Hung., 2, p. 160, t. 149. Ce n'est qu'un Arbrisseau rabougri, de six à huit pieds d'élévation, qui croît dans les montagnes de l'Autriche, de la Hongrie, de la Carniole, etc. Ses rameaux sont étalés et rampans; ses feuilles sont courtes, géménées, roides; ses cônes pyramidaux et très-courts. Toutes ses parties sont remplies d'un fluide résineux, que l'on en retire et qui est employé en Autriche, sous le nom de *Baume des Carpathes*.

### § II. Feuilles ternées.

Nous n'avons pas d'espèces indigènes appartenant à cette section. Toutes celles qui présentent le caractère de feuilles réunies par trois dans une même gaine, sont originaires de l'Amérique septentrionale; telles sont les *Pinus tæda*, Michx., Arb. Am., 1, p. 97, t. 9; *Pinus rigida*, Michx., loc. cit., 1, p. 88, t. 8; *Pinus australis*, id., loc. cit., t. 6. Cette dernière espèce également connue sous le nom de *Pinus palustris* est remarquable par l'extrême longueur de ses feuilles qui n'ont pas moins d'un pied, et sortent par trois d'une gaine d'environ deux pouces de longueur. Les chatons mâles sont très-longs, d'une teinte violacée et formant des grappes très-grosses. Les cônes sont allongés, pyramidaux, longs de sept à huit pouces. La tête de leurs écailles porte à son sommet un petit crochet recourbé en arrière. Cette belle espèce est fort importante dans l'Amérique septentrionale sa patrie, parce que c'est d'elle que l'on retire la plus grande partie des produits résineux employés dans cette partie du Nouveau-Monde. Sa Térébenthine est connue sous le nom de Térébenthine de Boston. C'est une des espèces que nous ne sommes pas encore parvenus à naturaliser. On la cultive en orangerie; mais elle n'y acquiert jamais

de grandes dimensions et son prix est très-élevé dans le commerce.

### § III. Feuilles réunies par cinq.

PIN CEMBRO, *Pinus Cembra*, L., Nouv. Duham., 5, p. 248, t. 77, f. 1. Le Pin Cembro, auquel on a aussi donné les noms de Tinier, Alviès, Eouve, etc., croît naturellement dans les Alpes du Dauphiné et de la Provence. C'est un Arbre de taille médiocre et qui croît avec une extrême lenteur; ses feuilles, longues d'environ deux à trois pouces, sont d'un vert clair et glauque; ses cônes sont ovoïdes rougeâtres, longs de trois à quatre pouces. La tête de leurs écailles est convexe, arrondie, un peu déprimée et comme enfoncée à son centre. Le bois de cette espèce a beaucoup de légèreté et se taille avec la plus grande facilité. Aussi la plupart des petites figures sculptées en bois et qui nous viennent en si grande abondance d'Allemagne, sont-elles faites du bois de Pin Cembro.

PIN DU LORD ou PIN DE WEIMOUTH, *Pinus strobus*, L.; Michx., Arb. Amér., 1, p. 103, t. 10. Cette espèce est la plus grande et la plus belle de tous les Pins connus. Elle est originaire de l'Amérique septentrionale où on la désigne vulgairement sous le nom de Pin blanc. Michaux rapporte qu'en Amérique il a vu des individus qui avaient jusqu'à cent quatre-vingts pieds de hauteur, sur dix-huit de circonférence. Les feuilles du Pin du Lord sont remarquables par leur finesse; elles ont trois à quatre pouces de longueur et sont d'un vert tendre et glauque. Les cônes longs de cinq à six pouces sont cylindriques, composés d'un petit nombre d'écailles larges et leur tête est presque plane et arrondie. Ces cônes souvent réunis plusieurs ensemble sont pendans et mûrissent dès la seconde année. Cette espèce a été introduite en Angleterre en 1705 par lord Weimouth; de-là les noms sous lesquels on le désigne en Europe. C'est une des espèces les plus jolies à cause de la délicatesse de son



feuillage et de la beauté de son écorce, qui reste lisse jusqu'à ce que l'Arbre ait acquis une grande hauteur. On le cultive facilement en pleine terre sous le climat de Paris ; mais il réussit beaucoup mieux dans la terre de bruyère que dans tout autre terrain.

Indépendamment des espèces que nous avons décrites ici , il existe encore un nombre très-considérable d'autres Pins, la plupart originaires de l'Amérique septentrionale, et dont quelques-uns même sont parfois cultivés dans nos jardins. Mais aucun d'eux n'étant l'objet d'une culture suivie et un peu étendue, nous n'avons pas cru devoir en faire mention dans cet article. Nous allons terminer par quelques considérations sur la culture et les moyens de naturalisation employés pour les diverses espèces de Pins.

Il y a deux modes généraux de culture pour les Pins, savoir : la culture en pépinière, et celle des semis agrestes et en place. On forme des pépinières pour toutes les espèces de Pins que nous destinons à être plantés dans nos jardins paysagers ou pour former des avenues, des alignemens ou des ceintures de bois. Quel que soit le mode de culture auquel on destine les graines des Pins, elles doivent être semées presque immédiatement après leur récolte, parce qu'elles sont du nombre de celles qui s'altèrent et se rancissent facilement. Pour former une pépinière de Pins, voici la marche à suivre. Il faut choisir une planche ou p'ate-bande exposée au nord, c'est-à-dire défendue du soleil, soit par un mur, soit par une palissade ou des paillassons. Les graines de Pins indigènes lèvent également bien dans toutes les espèces de terrain ; mais néanmoins celui qui leur convient le mieux est une terre franche et légère, et plus particulièrement la terre de bruyère, dans laquelle la graine trouve une humidité favorable à sa germination, et où le jeune plant peut facilement étendre ses racines encore faibles et délicates. Ainsi donc toutes les fois qu'on le pourra,

le semis devra être fait dans une planche de terre de bruyère. Au bout d'un an, si le plant est dru, ou de deux s'il est clair-semé, on doit repiquer les jeunes plants dans des planches bien labourées et à six pouces de distance les uns des autres. Ce jeune plant doit autant que possible être levé bien en motte, précaution qui favorise singulièrement sa reprise. Cette transplantation doit se faire à la fin d'avril ou au commencement de mai. Si le jeune plant était du Pin du Lord, ou toute autre espèce de l'Amérique septentrionale, ou même du Pin Pignon, il sera nécessaire de faire des trous que l'on remplira de terre de bruyère pour chaque pied de Pin. Au bout de deux années, les jeunes Pins qui ont acquis déjà une hauteur notable, mais variable suivant les diverses espèces, doivent être replantés de nouveau dans une planche préparée comme la précédente, mais en ayant soin de laisser un pied d'intervalle entre chaque individu. Enfin quelques pépiniéristes sont dans l'habitude, deux ans après ce second repiquage en place, d'en faire un troisième en mettant dix-huit pouces ou deux pieds de distance entre les jeunes Pins. Ces déplacements ont pour but, non-seulement de laisser entre chaque individu plus d'espace à mesure qu'il prend plus d'accroissement, et de renouveler la terre dans laquelle ses racines sont plongées ; mais encore par ces déplacements successifs, on empêche les racines de pivoter et on force le chevelu à se développer, deux circonstances qui sont extrêmement favorables pour la transplantation et la reprise des jeunes plants. C'est deux ans environ après la dernière transplantation que les jeunes Pins commencent à être bons à être mis en place. Nous n'avons pas besoin de dire que les planches ou carrés dans lesquels sont placés les Pins, doivent être soigneusement sarclés et binés tous les ans.

Lorsque l'on a l'intention de faire des semis rustiques et en place, comme quand on veut planter en

Pins une étendue plus ou moins considérable d'un terrain inculte, de landes ou de bruyère, ou quand on veut repeupler les grandes clairières d'un bois, toutes les préparations que nous avons indiquées précédemment ne sont pas nécessaires. Celles qu'il convient de donner au terrain sont fort simples. Ainsi si c'est une lande ou une bruyère que l'on veut planter, il suffit d'un simple labour à la charrue, si la nature du terrain le permet. Tantôt ce labour sera fait en plein, tantôt on pourra se borner à faire seulement des lignes ou traînées destinées à recevoir la graine. Le labour à la charrue est sans contredit le moyen le plus expéditif et le plus économique, mais il n'est pas toujours praticable. Ainsi sur les terrains trop en pente et dans les clairières des bois déjà plantés, il ne peut être mis en pratique. Un autre moyen également bon et assez expéditif, consiste à déchirer la surface de la terre avec une houe ou une fourche tordue. Par ce moyen où l'on n'entame cependant que la superficie du sol, on réussit quelquefois parfaitement; enfin on peut encore faire faire des défonçages de distance en distance; mais ce procédé est peut-être le moins favorable. Si l'on voulait mettre en valeur des terrains très-sablonneux et fort en pente, on ne saurait mieux faire que de suivre le procédé qui a été mis en usage pour les vastes dunes qui s'étendent de Bordeaux à Bayonne, et qui, autrefois déserts de sables arides et mouvans, présentent aujourd'hui à l'œil du voyageur de vastes forêts qui sont une des richesses de cette partie de la France. Il s'agissait d'abord de fixer le sol mouvant et en pente. Pour cela on a fait avec des branches de genêts et de landiers des espèces de petites palissades environ un pied de hauteur, que l'on a placées à deux pieds de distance les unes des autres et que l'on a fixées en terre au moyen de piquets. Par ce moyen on a formé sur les dunes des espèces de marches ou de gradins; mais pour fixer davantage le sol, on

a semé des graines d'*Arundo arenaria* et de Genêt. Ces deux Plantes qui peuvent végéter dans les sables les plus arides en y enfonçant leurs racines traçantes, ont fixé leur mobilité. Au bout de trois ou quatre ans on a semé les graines de Pin maritime, qui alors ont trouvé un sol déjà fixé par les racines de l'*Arundo* et du Genêt et un ombrage qui les a protégés pendant les premiers temps de leur développement.

Quand le terrain a été préparé par un des procédés que nous avons énoncés ci-dessus, il est utile de mettre un intervalle de plusieurs mois avant de semer. Par ce moyen, la terre s'ameublir par son contact avec l'air; ainsi on pourrait faire le labourage ou le défrichement au commencement de l'hiver, laisser le sol se reposer pendant toute cette saison pour commencer les semis au printemps. La quantité de graines à semer dans un espace donné varie suivant l'espèce de Pin qu'on veut cultiver, parce que ces graines sont plus ou moins volumineuses et plus ou moins pesantes. Ainsi dans un kilogramme de graines de Pin maritime, il y a environ vingt mille graines; dans le même poids de Pin Laricio ou de Pin du Lord, il y en a soixante mille; mais dans le Pin sylvestre, dont les graines sont les plus petites, ce nombre peut être évalué à cent cinquante mille, terme moyen. Si donc on veut planter en Pins maritimes, il faut environ trente à quarante livres de graines pour un hectare; pour le Pin Laricio, il n'en faut que douze livres et six livres seulement pour le Pin d'Ecosse. Les graines, une fois semées à la volée, doivent être légèrement recouvertes de terre par le moyen de la herse. Lorsque le terrain que l'on a commencé est exposé au midi ou au couchant, il est quelquefois utile de mêler aux graines de Pins, celles d'autres Plantes qui, croissant plus vite, servent d'abri aux jeunes plants et les protègent contre les ardeurs du soleil. Il ne faut donner aucune fa-

çon au terrain, une fois qu'il a été ensemencé, parce que les herbes qui croissent pêle-mêle avec les jeunes Pins leur sont plutôt avantageuses par leur ombrage.

Enfin nous devons dire ici que les Pins et en général toutes les Conifères peuvent se greffer, ainsi que l'ont prouvé les expériences de Tschoudy. Cette greffe ne peut s'opérer qu'entre les parties herbacées, c'est-à-dire les jeunes pousses de l'année au moment où elles commencent à se développer, et c'est toujours sur l'aiguille qu'elle doit être pratiquée. Toutes les espèces à deux feuilles se greffent les unes sur les autres; il en est de même des espèces à trois feuilles et à cinq feuilles. Par ce procédé on peut se procurer plus rapidement des espèces rares et exotiques en les greffant sur des espèces indigènes.

La culture des Pins en grand procure d'immenses avantages. En effet on peut par ce moyen utiliser et centupler la valeur de terrains auparavant incultes, et qui étaient plutôt à charge que productifs pour le propriétaire. Les diverses espèces de Pins croissent dans les terrains les plus ingrats, dans ceux en un mot qui se refusent à toute autre espèce de culture. Ainsi les sables arides des landes et des dunes, les bruyères, les côteaux secs, les champs calcaires peuvent à peu de frais se changer en de vastes et fertiles forêts. C'est dans l'ouvrage que Delamarre a publié, sous le titre de *Traité pratique de la culture des Pins à grandes dimensions*, qu'il faut puiser tous les détails et toutes les connaissances nécessaires pour entreprendre cette culture. Nous terminerons cet article par le paragraphe suivant emprunté à l'ouvrage de Delamarre. « S'il était question d'envisager les choses sous le rapport de la décoration, il n'y a nul doute, ce me semble, qu'il faudrait donner la préférence au Pin du Lord Weimouth qui, à la magnificence de son aspect et à la beauté de ses dimensions, joint l'avantage précieux sous ce rapport, d'une plus grande longé-

vité que les autres espèces de Pins. Après ce roi des Pins d'Amérique, viendraient les Laricios, ensuite le Pin de Riga, le Pin d'Hagenau et le Pin d'Ecosse; car le Pin de Genève me paraît, ainsi que le Pin maritime, dépourvu de mérite comme Arbre de décor. Mais envisageant les choses sous le rapport des avantages que doit chercher, dans son intérêt et celui de sa famille, le propriétaire de landes et de bois dégradés, je dirai que s'il n'a pas à craindre l'excès de la production, et s'il a sujet de croire aux débouchés de celle-ci, il doit donner la préférence au Pin maritime en tant que son sol, le site et l'exposition le lui permettent, puisque sa jouissance sera beaucoup plus rapprochée que pour les autres espèces de Pins. » En effet l'âge de maturité, c'est-à-dire le maximum de l'accroissement, n'est pas le même pour toutes les espèces de Pins. Ainsi pour les Pins Laricios, ce maximum de végétation n'arrive guère avant cent vingt ans, pour les Pins sylvestres avant cent ans; tandis que les Pins maritimes sont parvenus à leur maturité parfaite, après cinquante ans au plus de plantation. On voit quel avantage immense doit résulter pour le propriétaire, de la préférence accordée à cette espèce. (A. R.)

On a quelquefois appelé les Prêles  
PINS AQUATIQUES. (B.)

\* PINA. BOT. PHAN. L'un des anciens noms du *Convolvulus Batatas*, cité dans C. Bauhin. (B.)

PINAIOUA ET PINAOU. BOT. PHAN. Noms de pays de l'*Anona longifolia* d'Aublet. (B.)

\* PINALIA. BOT. PHAN. Nom d'un genre proposé par John Lindley (*Scelectos Orchideorum*, p. 14, t. 71), dont il figure les détails de la fleur, mais sans en donner les caractères. A en juger par la figure citée précédemment, ce nouveau genre a beaucoup de rapport avec le genre *Dendrobium*, quant à son calice; c'est-à-dire que les deux divisions inférieures et externes du calice sont soudées

ensemble par la moitié inférieure de leur bord interne, au moyen d'un appendice qui naît de la base du gynostème, et que le labelle semble faire suite à ce prolongement. Mais la différence entre ces deux genres consiste surtout dans l'anthère; celle-ci est operculée; elle paraît à quatre loges incomplètes, et contient deux masses polliniques allongées, qui paraissent composées chacune de quatre massettes soudées deux à deux par paires, et venant se réunir sur un rétinacle commun. Ces caractères sont, comme on voit, très-différens de ceux des vrais *Dendrobium*, dont l'anthère est à deux loges, qui contiennent chacune une masse pollinique simple et ovoïde. (A. R.)

\* PINANG. OIS. Ce nom, qui en malais signifie Palmier Arec, est celui d'un Oiseau de Sumatra, qu'on nomme suivant, sir Raffles, *Burong tampo Pinang*. C'est le beau *Calyptomena viridis* d'Horsfield, ou le Coq de Roche vert, mal colorié dans les planches de Temminck, et dont on voit un individu si gracieux au Muséum de Paris. (LESS.)

PINANGA. BOT. PHAN. (Rumph, *Hort. Amb.*) *V.* AREC et PINEAU.

PINANTIPÉDES. OIS. (Temminck, dans son Manuel.) Pour Pinuantipèdes. *V.* ce mot. (B.)

PINARDIÉ. *Pinardia*. BOT. PHAN. Necker avait, ou ne sait trop pourquoi, appliqué ce nom aux véritables *Asters* de Linné. Mais ce changement n'a pas été adopté. Ce nom de *Pinardia* étant resté sans emploi, Henri Cassini l'a employé pour désigner un genre nouveau, qu'il établit dans la famille des Synanthérées, tribu des Anthémidées - Chrysanthémées. Le type de ce genre est une Plante cultivée au Jardin du Roi, sous le nom de *Chrysanthemum viscosum*, sans nom de localité. Les caractères principaux qui distinguent ce genre des vrais *Chrysanthemum*, consistent dans le fruit, qui est pourvu de cornes et d'ailes très-remarquables. Les fruits

aux fleurs du centre sont tronqués au sommet, privés d'aigrette, mais ayant l'arête antérieure dilatée en une large aile membraneuse, qui forme au sommet une longue et forte corne étalée; ceux des fleurs de la circonférence sont également tronqués au sommet, qui est armé de trois cornes épaisses, pointues, étalées horizontalement. Ces fruits ont quelque rapport avec ceux du genre *Sanvitalia*, également armés de trois cornes.

La seule espèce qui forme ce genre, a été nommée *Pinardia anisocephala* par H. Cassini. C'est, comme nous l'avons dit, le *Chrysanthemum viscosum*, Desfont., *Hort. Par.* Sa tige herbacée est dressée, haute de deux à trois pieds, cylindrique, anguleuse, poilue et visqueuse. Ses feuilles sont presque glabres, glauques, un peu charnues; les inférieures très-longues, pinnatifides, à lobes inégalement dentés; les supérieures plus courtes, semi-amplexicaules, échancrées en cœur à leur partie inférieure. Les capitules sont jaunes, inégaux et solitaires au sommet des ramifications de la tige. (A. R.)

\* PINARIA. BOT. PHAN. (De Caudolle.) *V.* MATTHIOLE.

PINARU. POIS. (Rai.) Syn. de *Blennius cristatus*, Gmel. *V.* BLENNIE. (B.)

\* PINARUS. INS. Genre de Charançons établi par Schoenherr (*Curtulionid. Disp. Meth.*, p. 507), et auquel il assigne les caractères suivans: antennes un peu courtes, minces, insérées avant le milieu du bec; fouet des antennes de sept articles; le premier un peu court, obconique, les deuxième et troisième allongés, un peu cylindriques, ceux-ci un peu plus longs. Les quatrième jusqu'au septième courts et noueux. Massue ovale et pointue. Bec allongé, moins mince, un peu arqué; tête avancée, déprimée en avant. Yeux latéraux, un peu ovales; corselet long et un peu conique. Elytres oblongues, ovales; épaulés à angles

droits ; pates médiocres et égales. Le type de ce genre est le *Pinarus spiculum*, Sch., *Pœcilma spiculum*, Germ., *Cryptorhynchus squalidus* de la collection de Dejean. (C.)

**PINASTELLA.** BOT. PHAN. (Dillen.) Syn. d'*Hippuris*. *V.* ce mot. (B.)

**PINASTER.** BOT. PHAN. Plusieurs espèces de Pins portent ce nom dans les anciens botanistes. (B.)

**PINC-PINC.** OIS. (Vaillant.) Syn. de *Sylvia tatrix*. (B.)

**PINGAR ET PINCHARD.** OIS. Noms vulgaires du Pinson. (B.)

**PINCE.** *Chelifer.* ARACHN. Genre de l'ordre des Trachéennes, famille des Faux-Scorpions, établi par Geoffroy aux dépens du genre Faucheur de Linné et dont les caractères sont : palpes allongés en forme de bras, avec une pince au bout ; pieds égaux, terminés par deux crochets ; yeux dont le nombre varie de deux à quatre, placés sur les côtés du corselet ; point de queue ni de lame pectinée à la base du ventre.

Linné avait d'abord placé l'espèce la plus connue de ce genre, la Pince cancroïde ou Scorpion-Araignée de Geoffroy, dans son genre *Acarus* ; c'est le même Insecte que Degéer appelle le Faux-Scorpion d'Europe. Plus tard, ce grand naturaliste réunit cette espèce à ses Faucheurs (*Phalangium*), avec lesquels elle n'a que très-peu de ressemblance. Geoffroy en a formé un genre sous le nom de Pince (*Chelifer*), dans lequel il a transporté l'*Acarus longicornis* de Linné, Arachnide d'une autre famille et qui appartient au genre *Bdella* de Latreille. Fabricius a placé la Pince cancroïde parmi les Scorpions. Dans un travail sur les Insectes aptères de Linné, Hermann fils a fait connaître plusieurs espèces du genre *Chelifer* qu'il a réparties dans deux divisions ; il a fait de l'*Acarus longicornis* et de quelques autres Arachnides, le genre *Scirus* qui n'a pas été adopté parce

que Latreille avait déjà séparé ces Insectes des Pincées avant la publication de l'ouvrage de Hermann. Enfin Illiger, dans un tableau nominal des genres de la classe des Insectes, qu'il a placé à la fin de son ouvrage sur les Coléoptères de la Prusse, sépare des Scorpions les espèces que Fabricius nomme *Cancroïdes* et *Cimicoïdes*, pour en faire un genre particulier qu'il appelle *Obisium*. Ce nom a été conservé par le docteur Leach (*Zool. Miscell.*, vol. 5, p. 48) aux espèces de Pincées qui ont quatre yeux lisses, le corps presque cylindrique, et les huit pates postérieures composées de six articles ; celles qui n'ont que cinq articles aux pates, dont le corps est déprimé, et qui n'ont que deux yeux lisses, forment seules son genre *Chelifer*. Les Pincées ont le corps ovoïde et déprimé, ou oblong et presque cylindrique ; il est revêtu d'un derme un peu coriace, et presque glabre ou peu velu, et se compose : 1° d'un segment antérieur beaucoup plus grand, presque carré ou triangulaire, tenant lieu de tête et de corselet, portant deux ou quatre yeux lisses, situés latéralement ; les organes de la mastication ; deux pieds-palpes en forme de serres, terminés par une pince didactyle, et les six premières pates ; 2° de onze autres segments transversaux et annuliformes, et sur les premiers desquels la quatrième et dernière paire de pates paraît insérée ; les anneaux suivans composent l'abdomen. Leur bouche se compose de deux mandibules cornées, situées à l'extrémité antérieure et supérieure du corselet ; elles sont en forme de pince didactyle dont le doigt extérieur est mobile, dentelé ou cilié ; dans les *Obisies* elles sont entièrement découvertes. Cette bouche se compose en outre de deux mâchoires formées par le prolongement interne de l'article radical des serres, valvulaires, un peu bombées ou convexes au milieu, déprimées et rebordées près des bords internes, terminées en pointe, se joignant le long des bords et fermant ainsi la bouche inférieurement ; de

deux grands pieds-palpes composés de six articles et terminés en pince didactyle; enfin d'une langue sternale située dans l'intérieur de la bouche, cuspidée à son extrémité supérieure, et offrant, suivant Savigny, un petit appendice de chaque côté de cette pointe. C'est cette pièce que Hermann fils avait appelée une papille conique embrassée par deux espèces de valvules (les mâchoires) et qu'il avait considérée comme la trompe de ces Animaux. Les pieds sont divisés en cinq articles dans les Pinces proprement dites, et en six dans les Obisies, selon que le tarse est composé d'une ou de deux pièces; l'extrémité du dernier article est toujours armée de dents crochues sous lesquelles est une pelote; l'article qui répond aux cuisses est plus large et allongé. La longueur des pattes va en croissant à partir de la seconde paire, et elles sont plus courtes et plus grosses dans les Pinces proprement dites que dans les Obisies. Les Pinces vivent en général dans des lieux écartés et humides, dans les endroits peu fréquentés des maisons, sous les pierres et les pots à fleurs des jardins, dans les vieux livres et les herbiers; elles se nourrissent de petits Insectes, tels que le Pou de bois (*Psocus pulsatorius*) Fabr., les Mittes et même les Mouches. Goëze en a nourri avec des Pucerons. Linné dit que ces Arachnides s'introduisent quelquefois dans la peau et qu'elles y produisent une enflure douloureuse; il rapporte, sur la foi du docteur Bergius, qu'un paysan ayant eu la cuisse percée pendant la nuit par un de ces Insectes, il s'y forma une pustule de la grosseur d'une noisette qui lui causa des douleurs très-vives. Ces Insectes marchent assez vite en avant, de côté et à reculons, comme les Scorpions et les Crabes. Suivant Roësel, la femelle pond des œufs petits, d'un blanc verdâtre, qu'elle rassemble les uns auprès des autres. Hermann père dit qu'elle les porte sous son ventre ramassés en une pelote, comme le font plusieurs autres Arachnides.

On peut diviser ce genre, d'après Hermann fils, en deux sections, ainsi qu'il suit.

† Premier segment du trouc ou le corselet, partagé en deux par une ligne imprimée et transversale; les tarsi d'un seul article; une espèce de stylet au bout du doigt mobile des mandibules; poils du corps en forme de spatule.

La PINCE CANCROÏDE, *Chelifer cancroides*, Latr., Hist. nat. des Crust. et des Ins. T. VII, p. 141, pl. 61, fig. 2; le Scorpion-Araignée, Geoff.; Faux-Scorpion d'Europe, Degér, Mém. sur les Ins. T. VII, pag. 555, pl. 19, fig. 14; *Phalangium cancroides*, L.; *Scorpio cancroides*, Fabr.; Obisie cancroïde, Walck. Cette espèce a environ une ligne et demie de longueur; tout le corps et les pattes sont d'un brun rougeâtre; les palpes sont le double plus longs que le corps, avec les articulations allongées. Elle se trouve en Europe dans les vieux livres, les herbiers, etc., où elle se nourrit des petits Insectes qui les rongent. Les botanistes doivent la protéger.

La PINCE CIMICOÏDE, *Chelifer cimicoides*, Latr.; Pince parasite, Herm., Mém. aptérol., p. 127, pl. 7, fig. 8; *Scorpio cimicoides*, Fabr.; Obisie cimicoïde, Walck. Cette espèce a le corps plus arrondi que la précédente; ses bras sont tout au plus une fois et demie aussi longs que le corps et à articles arrondis. Elle se trouve fréquemment sous les écorces des arbres dans le midi de la France.

†† Corselet sans division; les mandibules sans stylet; poils du corps en forme de soies.

La PINCE TROMBIDIOÏDE, *Chelifer trombidioides*, Latr., Gen. Crust. et Ins. T. I, p. 155; Pince ischnochèle, Herm., Mém. aptérol., p. 118, pl. 6, fig. 14. Cette Pince a quatre yeux; ses mandibules sont grandes, avancées. Les bras ont le second article allongé avec les doigts longs et droits. On la trouve en France, aux environs de

Paris, sous les pierres et les mousses.

(G.)

**PINCE DE CHIRURGIEN.** conch.

Nom vulgaire et marchand du *Tellina rostrata*, L.

(B.)

**PINCEAU.** *Penicellus*. POLYP.

(Lamarck.) Syn. de Nesée, *Nesea*.  
V. ce mot.

(B.)

**PINCEAU DE MER.** MOLL.?

ANNEL. ? V. ARROSOIR.

**PINCEAU EN PLUME.** MOLL.

Nom vulgaire et marchand de la Mitre épiscopale.

(B.)

**PINCETTE DE MER.** BOT. PHAN.

L'un des noms vulgaires des Zostères sur les côtes océanes.

(B.)

**PINCHE.** MAM. Espèce du genre

Ouistiti. V. ce mot.

\* **PINCK.** BOT. PHAN. L'une des

variétés les plus cultivées en Angleterre du *Camelia japonica*. V. CAMELLIE.

(B.)

**PINCKNEYE.** *Pinckneya*. BOT.

PHAN. Genre de la famille des Rubiacées et de la Pentandrie Monogynie, L., établi par le professeur Richard

(in Michx. Flor. bor. am., 1, p. 102) et offrant pour caractères : un

calice adhérent avec l'ovaire infère, turbiné à sa base, terminé par un

limbe à cinq grandes lanières étroites, aiguës, un peu inégales; une corolle

monopétale, à tube long et cylindrique, à limbe un peu évasé, à cinq

divisions profondes, étalées et même roulées en dessous. Cinq étamines

insérées vers la base du tube de la corolle et un peu plus longues que

celle-ci. Un ovaire infère surmonté d'un style de la longueur des étamines,

terminé par un stigmate bilobé. Le fruit est une capsule arrondie,

légèrement comprimée, et offrant sur chacune de ses deux faces un

sillon longitudinal assez superficiel, ombiliquée à son sommet, dont les

dents calicinales se sont détachées. Le péricarpe est assez mince et coriace,

à deux loges, s'ouvrant seulement par sa partie supérieure en deux

valves septifères sur le milieu de

leur face interne. Chaque loge contient un grand nombre de graines placées horizontalement, comprimées, membraneuses sur les bords, émarginées à leur base, par laquelle elles sont attachées à un trophosperme central. L'embryon est droit, placé au milieu d'un eudosperme blanc et corné.

Ce genre a beaucoup de rapports avec le genre *Cinchona*, et quelques auteurs même l'y ont réuni. Il ne se compose que d'une seule espèce, *Pinckneya pubens*, Michx., loc. cit., p. 105, t. 15. C'est un Arbrisseau dressé, portant des feuilles opposées, ovales, amincies en pointe à leurs deux extrémités et pubescentes à leur face inférieure. Les fleurs sont grandes, d'une teinte pâle, marquées de lignes ou veines purpurines, formant des espèces de faisceaux pédonculés et axillaires dont la réunion constitue une sorte de panicule terminale. Il croît dans l'Amérique septentrionale.

(A. R.)

\* **PINCRIN.** BOT. PHAN. L'un des noms vulgaires du *Pinus Mugho*. V.

PIN.

(B.)

\* **PINDA.** BOT. (Proyart.) Syn. d'*A-*

*rachis hypogea*, L., sur les côtes d'A-

frique, au nord du Zaïre. Les graines de cette Plante y sont nourricières.

(B.)

**PINDAIBA.** BOT. PHAN. (Pison.)

Végétal du Brésil, pris d'abord pour le *Xylophia frutescens*, mais qui, selon

Saint-Hilaire, est son *Xylophia sericea*.

(B.)

**PINDOBA OU PINGOVA.** BOT.

PHAN (Marcgraaff.) Nom de pays du *Cocos butyracea*.

(B.)

**PINEAU OU PINOT.** BOT. Aublet

dit que ce nom désigne plusieurs espèces de Palmiers chez les naturels de

la Guiane, particulièrement l'*Avoïra*. Ce nom doit être venu d'Asie où

les Malais appellent l'Arequier Pinang et Pinanga..

Paullet appelait PINEAU, avec des épithètes plus ou moins baroques, divers Bolets.

Une variété de Raisin porte aussi le nom de Pineau en Bourgogne. (B.)

**PINEDA.** BOT. PHAN. Genre de la famille des Homalinées de R. Brown et de la Polyandrie Trigynie, L., établi par Ruiz et Pavon, et adopté par De Candolle (*Prodr. syst. végét.*, 2, pag. 54) qui l'a ainsi caractérisé : calice divisé profondément en dix découpures situées sur un double rang ; dix glandes géminées à la base des lobes du calice ; quinze étamines disposées par faisceaux de trois chacune, à filets courbés ; un seul style surmonté d'un stigmaté à trois sillons et à trois angles ; baie uniloculaire ; trois placentas charnus, adossés longitudinalement aux parois, et portant des graines nombreuses. Ce genre est tellement voisin de l'*Homalium*, que plusieurs auteurs ont placé dans celui-ci l'espèce unique dont il se compose. Le *Pineda incana*, Ruiz et Pav., *Fl. peruv. prodr.*, 76, tab. 14, *Homalium incanum*, Pers., est un Arbrisseau à feuilles oblongues, obovales, lancéolées, dentées en scie à leur sommet. Il croît dans les localités montueuses du Pérou où on le nomme vulgairement *Loqui*. (G.N.)

\* **PINEDO.** BOT. CRYPT. Ce n'est point à un Agaric, mais à un Bolet subéreux qui croît sur les Pins, qu'on donne ce nom dans divers cantons de la France. (B.)

**PINESSE.** BOT. PHAN. L'*Epicea* dans plusieurs cantons de la France, particulièrement dans les Vosges. (B.)

**PINGO.** MAM. L'un des noms de pays du Pécaré. (B.)

**PINGOUIN.** ALCA. OIS. Genre de l'ordre des Palmipèdes. Caractères : bec droit, large, très-comprimé, très-courbé vers la pointe ; les deux mandibules couvertes dans leur moitié par les plumes du lorum, sillonnées près de l'extrémité ; la supérieure crochue, l'inférieure formant un angle saillant ; narines placées de chaque côté du bec, au milieu, linéaires presque entièrement fermées

par une membrane emplumée. Pieds courts, retirés dans l'abdomen ; trois doigts totalement palmés ; ongles peu crochus ; ailes courtes, la première de la longueur de la deuxième, et même quelquefois un peu plus longue. Cachant leurs mœurs et leurs habitudes sur les vastes mers voisines des deux pôles, ces Oiseaux seraient presque absolument inconnus si, à de longs intervalles, la tempête et les ouragans n'en jetaient quelques individus sur les continents : et, quoiqu'ils y restent à peine le temps nécessaire pour se remettre des fatigues causées par la bourrasque, il a suffi à plusieurs observateurs pour acquérir une idée assez exacte de la manière d'être de ces habitans des régions glacées. Ces Oiseaux viennent régulièrement à la côte pour y déposer un seul œuf, à la vérité fort gros, relativement au volume de l'Oiseau. Cet œuf, placé dans un trou de rocher fort peu accessible, est couvé avec beaucoup d'assiduité par la femelle qui ne se dérange aucunement lorsque le hasard ou quelqu'un de ces accidens trop fréquens dans les mers du Nord, amène l'Homme dans la retraite aride des Pingouins. Les couveuses y sont en si grand nombre que, dans une descente sur l'un de ces rochers, l'équipage du capitaine Wood put en ramasser environ cent mille. Quelques-uns de ces œufs furent conservés à bord pendant près de quatre mois sans qu'ils se soient gâtés. Comme tous les Oiseaux navigateurs, les Pingouins se nourrissent uniquement des productions de la mer ; ils nagent et plongent avec la plus grande vivacité, et, malgré la brièveté de leurs ailes, on les voit effleurer avec beaucoup de rapidité la surface des flots : ils sont assujettis à deux mues dans l'année. On ne connaît encore que deux seules espèces de Pingouins.

**PINGOUIN MACROPTÈRE**, *Alca tarda*, L. ; *Alca Pica*, Gmel. ; *A. minor*, Briss. ; *A. unisulcata*, Bris. ; Buff., pl. enl. 1003 et 1004. Parties supérieures d'un noir profond ; une bande longi-



indinale blanche, entrecoupée de taches brunes, s'étendant du milieu du bec aux yeux; côtés de l'occiput tachetés de blanc et de cendré; une bande noire, fort étroite derrière les yeux; rémiges primaires d'un brun noirâtre, les secondaires terminées par un liséré blanc; parties inférieures d'un blanc pur; bec noir, marqué de trois ou quatre sillons dont l'intermédiaire forme une bande transversale blanche; iris brun; pieds cendrés. Taille, quatorze pouces six lignes. Les jeunes ont le sommet de la tête, la nuque et les côtés du cou d'un noir moins pur et presque grisâtre, le bec moins large et point sillonné de blanc.

PINGOUIN BRACHYPTÈRE, *Alca impennis*, L.; Buff., pl. enl. 367. Parties supérieures noires; une grande tache blanche entre l'angle du bec et l'œil; dessus et côtés du cou, gorge d'un brun noirâtre; des plumes courtes, noires, terminées de blanc, tenant lieu de rémiges; parties inférieures blanches; flancs cendrés; bec noir; mandibule inférieure profondément sillonnée vers sa base, marquée en outre de six autres sillons blancs vers la pointe; huit ou dix sillons à fond blanc près de l'extrémité de la mandibule inférieure; iris et pieds noirs. Taille, vingt-six pouces.

(DR..Z.)

PINGRÉE. *Pingræa*. BOT. PHAN. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Vernoniées, proposé par H. Cassini (Dict. des Sc. nat. T. xli) qui l'a ainsi caractérisé; Plante dioïque. Les fleurs mâles, qui sont les seules connues, offrent une calathide composée de fleurons égaux, nombreux et réguliers. L'involucre, beaucoup plus court que les fleurs, est formé de folioles inégales, irrégulièrement imbriquées, appliquées, oblongues, membraneuses sur les bords, frangées au sommet. Le réceptacle est conique, ovoïde, nu, marqué de petites fossettes. Ovaires avortés, très-petits, munis à la base d'un petit bourrelet, surmontés d'une aigrette très-longue, blanche, composée de poils inégaux, plumeux

dans leur partie supérieure. Les corolles sont glabres, à tube long, cylindrique, et à limbe large, campanulé, à cinq divisions oblongues, aiguës, roulées en dehors et séparées par des incisions égales. Les étamines ont les anthères saillantes, pourvues au sommet d'appendices libres, et dépourvues d'appendices à la base. Le style est comme dans les autres Vernoniées, à deux branches stigmatiques, libres, peu ou point divergentes, incluses dans le tube des anthères, hérissées au sommet de poils collecteurs. Si l'individu femelle de la Plante qui constitue ce genre eût été connu, l'auteur n'aurait conservé aucun doute sur la place qu'il doit occuper dans la famille des Synanthérées, et il serait certain qu'il appartient à la tribu des Vernoniées, près des genres *Tessaria*, *Pluchea* et *Monarrhenus*, mais il y a quelques probabilités que le genre *Pingræa* ne diffère pas essentiellement des *Baccharis*, et qu'il fait par conséquent partie de la tribu des Astérées. La description du pistil des fleurs femelles est seule capable de lever ce doute.

La PINGRÉE A FEUILLES ÉTROITES, *Pingræa angustifolia*, H. Cass., est une Plante herbacée, glabre, dont la tige, haute d'environ un pied, est rameuse, anguleuse et garnie de feuilles alternes, presque linéaires, dentées, à trois nervures, dont la médiane est la plus forte. Les calathides sont disposées en panicules lâches et ramifiées au sommet de la tige et des branches. Cette Plante est originaire de l'Île-de-France. On dit qu'elle est cultivée au jardin des Plantes de Paris. (G..N.)

\* PINGUI. OIS. Ce nom a été donné aux Pingouins par quelques anciens voyageurs, notamment par Pyrrard. (B.)

PINGUICULA. BOT. PHAN. V. GRASSETTE.

\* PINGUIN. OIS. L'Ecluse (*Exot.*, lib. 5, cap. 5, p. 500) a écrit ainsi le nom du Pingouin; et la figure fort

bonne pour le temps, qu'il donne d'un Oiseau nommé par lui *Pinguin seu Anser magellanicus*, se rapporte très-exactement au Manchot patagonique des auteurs. (LESS.)

\* PINGUIN. BOT. PHAN. Espèce du genre Bromélie. (B.)

\* PINGUITE. MIN. C'est le nom par lequel Tondi a traduit le mot allemand *Felstein*, qui signifie Pierre grasse. V. ÉLÉOLITHE. (G. DEL.)

\* PINICAUDES. CRUST. Latreille (Fam. nat. du Règne Anim.) désigne ainsi la seconde grande division de la famille des Macroures. Il lui assigne pour caractères : post-abdomen terminé par une nageoire en éventail, formée avec le dernier segment ( la pièce intermédiaire, ou l'impaire de la nageoire ) et les appendices latéraux du précédent. Cette division comprend les tribus des Langoustines, Scyllarides, Galathines, Astacines et Salicoques. V. ces mots. La première division, opposée à celle-ci, a reçu de ce savant le nom de division des Anomaux. V. ce mot au Supplément. (G.)

PINICOLE. *Pinicola*. INS. Nom donné par Brébisson et par Latreille à un genre d'Hyménoptères térébrans, que Dalman avait déjà nommé *Xyèle*. V. ce mot. (G.)

\* PINIER. *Pinea*. BOT. PHAN. L'espèce du genre Pin dont on mange les amandes, sous le nom de Pignos, en Espagne où l'on en fait une consommation considérable. (B.)

PINIPINICHI. BOT. PHAN. L'un des noms de pays de l'*Euphorbia Tirucali*. (B.)

PINITE. MIN. *Micarelle* de Kirwan. Substance tendre, opaque, d'un brun noirâtre ou grisâtre, à texture compacte ou feuilletée; facile à râcler avec un couteau; rayant à peine la Chaux carbonatée; pesant spécifiquement 2,98. Elle est fusible au chalumeau en un verre blanc et bulleux. Cette substance ne se rencontre

qu'en cristaux ou en lames, et toujours disséminée dans les Roches du sol primordial. Ses cristaux, généralement assez petits, ont quelquefois un demi-pouce d'épaisseur, et plus de deux pouces de longueur. Ils dérivent, suivant Haüy, d'un prisme hexaèdre régulier, ou, suivant Beudant, d'un prisme droit rectangulaire. Le prisme fondamental est souvent modifié, soit sur ses arêtes longitudinales, soit sur les arêtes des bases. Fréquemment aussi les cristaux se croisent deux à deux, comme ceux de Staurotide, mais les angles du croisement sont tout-à-fait variables. D'après les analyses que Drapiez et Gillet de Laumont ont faites de la variété d'Auvergne, la Pinite doit être considérée comme un Bisilicate alumineux, formé d'un atome d'Alumine et de deux atomes de Silice, ou en poids de 65 parties de Silice, et 55 d'Alumine. La même variété, analysée par C.-G. Gmelin, lui a donné 7 à 8 parties pour 100 de Potasse.

La Pinite d'Auvergne ne paraît pas être de même nature que la Pinite de Saxe, analysée par Klaproth : celle-ci est d'un rouge sombre et en masses prismatiques et lamelleuses, revêtues d'une sorte de pellicule brunnâtre ayant un aspect demi-métallique. Elle est composée, d'après l'analyse de Klaproth, de : Silice, 29,50; Alumine, 65,75; Oxide de Fer, 6,75; ce qui semblerait indiquer un Silicate bialumineux.

La Pinite ne s'est encore présentée jusqu'à présent que disséminée dans deux espèces de Roches : le Granite et le Porphyre argiloïde à base de Pétrilosilex (le *Thon Porphyre* des Allemands). Elle existe en petites masses noirâtres dans les Granites du Mans, du Calvados, de la Bretagne, etc., et en gros cristaux isolés ou groupés dans le Porphyre de Saint-Avit, Pont-Gibaud, Menat et Saint-Pardoux en Auvergne. Les plus beaux Cristaux connus viennent de la carrière de la Bellière, près Virç. Ceux que l'on trouve dans le Porphyre granitoïde

de Stolpen , près de Dresde , sont également remarquables par leur volume. On cite encore la Pinite dans le Granite du mont Saint-Michel , en Cornouailles ; de Waldgebirge , en Bavière ; de Haddam , en Connecticut , etc. La Pinite lamelleuse de Saxe se trouve dans un Granite à gros grains , à Saint-Andréas , près Saint-Aure , et dans la galerie Pini , mine de Kaolin , située aux environs de Schneeberg , en Saxe. Elle a souvent pour gangue immédiate une Argile lithomarge blanche , nuancée de rougâtre. (G. DEL.)

PINNA. CONCH. *V.* PINNE.

PINNA. BOT. PHAN. Nom de pays du *Clerodendrum infortunatum* , d'où Hermann avait appelé *Pinnakola* une autre espèce du même genre. (B.)

PINNAIRE OU PINNIER. *Pinna-rius*. CONCH. L'Animal de la Pinne. *V.* ce mot. (B.)

PINNATIFIDA. BOT. CRYPT. (*Hypdrophytes*.) Le genre institué par Stackhouse , sous ce nom vicieux , répondant à peu près aux Laurenties de Lamouroux , ne pouvait être adopté. (B.)

\* PINNATIFIDE (FEUILLE). BOT. PHAN. On dit d'une feuille qu'elle est pinnatifide , quand sa lame est divisée presque à la nervure médiane en lanières simples et plus ou moins étroites. Par exemple , les frondes du *Polypodium commune*. (A. R.)

PINNATIPÈDES. OIS. Quatorzième ordre de la Méthode ornithologique de Temminck. Caractères : bec médiocre , droit ; mandibule supérieure un peu courbée à la pointe ; pieds médiocres ; tarsi grêles et comprimés ; trois doigts devant et un derrière ; des rudimens de membranes le long des doigts ; un pouce articulé intérieurement sur le tarse. Cet ordre comprend les genres Foulque , Grèbe-Foulque , Phalarope et Grèbe. *V.* ces mots. (DR..Z.)

PINNE. *Pinna*. CONCH. Des genres

de Coquilles bivalves que les anciens connoissent , celui-ci est un de ceux sur lequel il existe le moins d'équivoque. Sa forme remarquable , si facile à reconnaître , le byssus soyeux que déjà on employait à la confection de quelques riches vêtemens , sont des indices qui ne peuvent laisser aucun doute dans l'esprit. Les Grecs donnoient déjà , depuis long-temps , le nom de Pinne à ce genre. Les Latins le traduisirent par *Pinna* que les auteurs du renouvellement des sciences conservèrent. Rondelet , le premier , donna la figure d'une espèce commune dans la Méditerranée ; il avait vu de quelle manière l'Animal est fixé perpendiculairement , en partie , dans la vase ou dans le sable , à l'aide de son byssus. Il paraît même que Rondelet avait vu l'Animal qu'il considère comme une masse de chair molle , dans laquelle on ne distingue rien , si ce n'est une partie plus dure et plus coriace , le muscle adducteur. Belon a donné aussi une figure qui représente d'une manière fort grossière une Coquille de ce genre. Aldrovande copie les figures des deux auteurs que nous venons de citer , et y ajoute plusieurs espèces qui jusque-là étaient restées inconnues. Il est assez remarquable , malgré la facilité de reconnaître ces Coquilles , que les anciens n'y aient point confondu quelques Coquilles étrangères ; il dut en résulter nécessairement , dans les auteurs qui véquirent après ceux que nous venons de citer , un groupement qu'ils n'eurent qu'à imiter , en faisant connaître successivement de nouvelles espèces ; c'est ce que nous voyons dans le célèbre Lister qui les a très-bien distinguées dans son *Synopsis couchyliorum* où ciles forment , parmi les Bivalves , une section à part. Lister fut imité par Langius , Tournefort , Klein , etc. , et enfin le genre fut définitivement consacré par Linné qui sentit très-bien ses rapports avec les Moules , à côté desquelles il les ranga dans son Système. Adanson , qui en connut une espèce au Sénégal , lui trouva assez

de ressemblance avec les Moules pour la confondre avec elles dans le genre assez peu naturel qu'il nomme Jambonneau. Sous cette dénomination, que quelques auteurs modernes ont adoptée pour le genre qui nous occupe, Adanson a réuni des Coquilles fort différentes, des Moules, des Modioles, des Pinnes, des Avicules et des Cardites. On ne suivit pas l'exemple d'Adanson, et on eut raison pour ceci; car, comme on vient de le voir, son genre Jambonneau ne vaut rien. Bruguière, tout en conservant le rapprochement fait par Linné, des Pinnes avec les Moules, s'en éloigne en ceci, qu'au lieu de les placer tous deux à la fin des Bivalves, il les range, d'après des rapports mal compris, entre les Solens et les Tellines, se rapprochant en cela de Klein, dont Bruguière savait apprécier les grands défauts. Poli, qui, dans son grand et magnifique ouvrage, a fait connaître, dans ses détails, l'anatomie des Pinnes, leur donne le nom de *Chimæra*. Il les associe avec son genre Callitriche qui représente les genres Moule, modiole et Lithodome de Lamarck, pour en faire la troisième famille de sa Méthode. Ces genres ont, quant à l'organisation, les rapports les plus intimes, et comme ils en ont aussi avec les Avicules et les Pinnes, on a dû changer les rapports établis par Bruguière; c'est ce qu'a fait Lamarck, et, à son imitation, tous les auteurs qui l'ont suivi. Quand Lamarck eut établi des familles parmi les Mollusques, dans sa Philosophie zoologique, on trouva celle des Byssefères, dans laquelle les Pinnes sont entre les Limes, les Moules et les Modioles. Comme cette famille, outre ceux que nous venons de nommer, contenait encore plusieurs autres genres qui n'avaient pas avec eux toute l'analogie désirable, Lamarck le réforma dans son dernier ouvrage où la famille des Mytilacées est composée des mêmes élémens que celle de Poli, c'est-à-dire des genres Modiole, Moule et Pinne. Cuvier, malgré l'analogie reconnue de ces genres, les a pourtant

séparés dans deux familles différentes. Le genre Pinne fait partie de la seconde division de celle des Ostracées, et les Moules font partie de la famille des Mytilacées, avec les Anodontes, les Mulettes, les Cardites et les Crasatelles. Ces rapports entre des genres si différens, si éloignés les uns des autres par tout ce qu'on en connaît, sont tels que personne ne les a adoptés, à l'exception de Férussac qui les a modifiés dans ses Tableaux méthodiques. La famille des Mytilacées de Cuvier devient un ordre dans lequel sont distribués en trois familles les mêmes genres: la première de ces familles est celle des Mytilacées, littéralement imitée de Lamarck. Blainville a également imité Lamarck, en adoptant de lui la famille des Mytilacées. On n'y trouve cependant que deux genres: les Moules et les Pinnes. Cela vient de ce que Blainville réunit aux Moules les Modioles et les Lithodomes. Le savant que nous citons a caractérisé le genre Pinne de la manière suivante: corps ovale, allongé, assez épais, enveloppé dans un manteau fermé en dessus, ouvert en dessous, et surtout en arrière, où il forme quelquefois une sorte de tube garni de cirres tentaculaires; un appendice abdominal, flabelliforme, subsilloné, et un byssus très-considérable; bouche pourvue de lèvres doubles outre les deux paires d'appendices labiaux; un seul gros muscle adducteur évident. Coquille subcornée, fibreuse, cassante, régulière, équivalente, longitudinale, triangulaire, pointue antérieurement où est le sommet qui est droit, élargie et souvent comme tronquée en arrière; charnière dorsale, longitudinale, linéaire, sans dents; ligament marginal occupant presque tout le bord dorsal de la Coquille; une seule impression musculaire très-large en arrière; un indice de l'antérieure dans le sommet de la coquille. Parmi les Coquilles vivantes, les Pinnes sont les seules qui aient une structure fibreuse; les fibres ont même cela de remarquable, d'être perpendiculaires

aux valves, et non longitudinales, comme on pourrait le penser; cette disposition rend cassantes les Coquilles de ce genre; mais les cassures, comme on doit le penser, ne ressemblent pas à celles des autres Coquilles. On doit distinguer, dans presque toutes les espèces de Pinnes, deux couches fort différentes: une corticale et extérieure qui est fibreuse, et l'autre intérieure adhérant fortement à la première; elle est ordinairement nacrée, et elle offre la structure lamelleuse de tous les autres Conclufères. Cette composition se dévoile très-bien dans les Coquilles fossiles de ce genre. On voit, comme nous l'avons observé sur celle des environs de Paris, la substance nacrée se réduire en lames brillantes d'une apparence talqueuse, et la matière fibreuse s'en détacher avec une telle facilité, que Lamarck a cru qu'elle en était naturellement dépourvue.

Quelques Coquilles fossiles, qui furent d'abord désignées par Saussure sous le nom de Pinnigènes, semblèrent, par leur structure, se rapprocher des Pinnes. Bientôt après, on découvrit dans les couches de la Craie, d'autres Coquilles également fibreuses, mais tout-à-fait différentes des premières. Quant aux caractères du genre, on s'aperçut donc que cette organisation fibreuse paraît appartenir à plusieurs genres; dès-lors, on s'appliqua à les distinguer, ce que l'on ne peut faire que peu à peu, par la difficulté que l'on a de trouver de ces Coquilles entières. Cependant on connaît déjà les genres Catille et Inocérane; mais il en reste un que Guettard avait nommé Trichite, qui est probablement le même que les Pinnigènes de Saussure, sur lequel nous pourrions donner quelques éclaircissemens. *F. TRICHITE.* Ainsi, de ces Coquilles pétrifiées, il n'en reste pas qui doivent appartenir aux Pinnes.

Ce qui a contribué sans doute à rendre le genre Pinne plus célèbre que beaucoup d'autres, c'est le byssus que porte l'Animal; il a cela de remarquable en effet, d'être assez

gros, et composé de longs filamens soyeux, fins, et d'une grande souplesse, d'une telle qualité enfin, qu'ils peuvent être filés et employés à la confection de vêtemens très-souples, bien chauds et inaltérables dans leur couleur; ils ont aussi cette propriété précieuse de conserver toujours le brillant de la soie. De toutes les mers, la Méditerranée est, jusqu'à présent, celle où l'on trouve les Pinnes en plus grande abondance; aussi est-ce sur certaines parties de son littoral que les habitans les pêchent autant pour leur nourriture que pour le byssus. Il y a quelques siècles que le commerce des objets confectionnés avec cette laine était beaucoup plus étendu qu'aujourd'hui. C'était en Sicile et en Calabre que l'on trouvait surtout des étoffes, des gants, des bas, etc. Maintenant, le peu qui s'en fabrique, est vendu aux étrangers comme objet de curiosité. Cependant un de nos fabricans les plus distingués de France, Ternaux, a exposé, au milieu des brillans et utiles produits de ses vastes manufactures, une pièce d'étoffe souple et légère faite entièrement de byssus de Pinne.

Les Pinnes habitent de préférence les mers calmes, et préfèrent les endroits profonds de quelques toises et à l'abri des forts coups de vent. Les crochets, qui sont longs et pointus, sont enfoncés dans le sable ou dans la vase, et l'Animal se retient dans cette position au moyen de son byssus qu'il fixe sur les corps qui l'environnent.

Parmi les espèces, il en est un certain nombre qui sont constamment baillantes par le côté postérieur. Celles-là, n'ayant pas besoin de s'ouvrir et de se fermer autant que les autres, ont un ligament beaucoup plus faible, et présentent quelquefois, comme nous en possédons un exemple, le singulier accident d'une soudure complète des valves, à l'exception d'un petit espace destiné au passage du byssus.

PINNE ROUGE, *Pinna rudis*, Lamk., Anim. sans vert. T. VI,

pag. 150, n. 1; L., Gmel., p. 5365; List., Conchyl., pl. 273, fig. 214; Chemn., Conchyl. T. VIII, tab. 88, fig. 775; Encyclop., pl. 199, fig. 5. Cette Coquille, qui vient des océans Atlantique et Américain, n'est pas rare dans les collections. Elle est d'un rouge ferrugineux, et remarquable surtout par ses larges sillons qui portent des écailles assez grandes et demi-tubuleuses, quelquefois complètement changées en tube.

PINNE HÉRISSÉE, *Pinna nobilis*, Lamk., loc. cit., n. 5; *Pinna nobilis*, L., Gmel., n. 5; Chemn., Conch. T. VIII, tab. 89, fig. 776, 777; Encyclop., pl. 200, fig. 1. Coquille facile à distinguer comme espèce devenant quelquefois fort grande. Elle est toute couverte, à l'exception des sommets, de sillons longitudinaux chargés d'écailles petites, serrées et demi-tubuleuses. Elle est des océans Atlantique et Américain.

PINNE NACRÉE, *Pinna margaritacea*, Lamk., Ann. du Mus. T. IX, pl. 17, fig. 8. Espèce fossile des environs de Paris, petite, étroite, couverte de sillons longitudinaux, nacrée, en dedans brune, en dehors facilement séparable en quatre parties, surtout aux crochets qui sont assez aigus. Elle se trouve à Grignon, à Mouchy, à la Chapelle près Senlis, dans le grès marin. Elle est longue de douze à quatorze centimètres. (D. H.)

\* PINNÉE (FEUILLE). BOT. PHAN. Une feuille composée de folioles distinctes placées sur les côtés d'un pétiole commun, est dite pinnée. L'Acacia, le Frêne, le Caroubier, etc., offrent des exemples de feuilles pinnées. V. FEUILLE. (A. R.)

PINNIER. CONCH. V. PINNAIRE.

PINNIGÈNE. *Pinnigena*. CONCH. Genre proposé par Deluc et mentionné par Saussure, dans son Voyage au mont Salève, pour une Coquille à texture fibreuse que Guettard avant cela avait nommée Trichite. V. ce mot et PINNE. (D. H.)

PINNIPÈDES. MAM. Illiger

a formé sous ce nom le treizième ordre de son Prodrome, et la trente-septième famille de sa classe des Mammifères, pour recevoir les Animaux marins nommés Phoques et Morses, dont les pieds sont enveloppés dans des membranes qui les transforment en nageoires. Ces Pinnipèdes, *Pinnipedia*, ou Animaux à pieds pinnés, correspondent aux Amphibiens de la plupart des auteurs. V. les mots PHOQUE et MORSE. (LESS.)

PINNIPÈDES. OIS. Duméril a établi dans sa Zoologie analytique, et dans son sixième ordre des Palmipèdes, une famille qu'il nomme *Pinnipèdes* ou *Podoptères*, qui comprend des Oiseaux dont les quatre doigts sont réunis dans une même membrane. Cette famille, dont le nom tiré du grec signifie *pied-nageoire*, renferme les genres Pélican, Cormoran, Frégate, Fou, Phaéton et Anhinga. (LESS.)

PINNITE. CONCH. FOSS. On donnait autrefois ce nom, non-seulement aux véritables Pinnes fossiles, mais encore aux fragmens de toutes les Coquilles à texture fibreuse, comme Caïlle, Inocérame, Pinnigène ou Trichite. V. ces mots. (D. H.)

PINNOTHÈRE. *Pinnotheres*. CRUST. Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Brachyures, tribu des Quadrilatères, établi par Latreille, et ayant pour caractères : antennes intermédiaires très-distinctement bifides à leur extrémité, avec le premier article plus transversal que longitudinal; pieds-mâchoires extérieurs n'offrant distinctement que trois articles; test presque orbiculaire. Animaux vivant dans l'intérieur des Coquilles bivalves. Avant Latreille, les Crustacés qui forment ce genre étaient confondus avec les Crabes et les Porcellanes. Latreille plaçait ce genre (Règne Animal) dans sa tribu des Orbiculaires; il a reconnu plus tard qu'il devait être plus rapproché des Ocy-podes, Gécariens, etc., à cause

de ses antennes intermédiaires distinctement bifides.

Les petits Crustacés dont nous nous occupons ont été désignés par les Grecs sous les noms de *Pinnother* et *Pinnophilax*; ils les regardaient comme les gardiens et les sentinelles des Mollusques du genre Pinne ou Jambonneau, et ils ont débité sur eux une foule de fables plus absurdes les unes que les autres. Ils disaient que les Pinnothères avertissaient l'Animal des Pinnes du danger qui le menaçait, ou qu'ils lui donnaient avis que sa proie était entrée dans sa coquille, et qu'elle pouvait fermer ses valves pour la saisir. Cuvier, dans une dissertation critique sur les Ecrevisses mentionnées par les anciens, a discuté les divers passages relatifs au Pinnothère. Il pense que l'histoire que les anciens ont donnée de ce Crustacé est simplement le produit de leur imagination. Il nous apprend en outre que divers autres Crustacés ont, comme les Pinnothères, l'habitude de se loger dans des Coquillages bivalves, et il pense qu'Aristote et quelques autres auteurs anciens n'avaient pas d'idées précises sur le Pinnothère. Quoi qu'il en soit, les Pinnothères n'ayant point reçu de la nature les tégumens solides qui préservent le corps des autres Crustacés, ont dû chercher un abri, et c'est pour arriver à ce but qu'elle leur a donné l'instinct de se choisir des domiciles dans diverses Coquilles. Ces Crustacés sont les plus petits que l'on connaisse parmi les Décapodes. Leur corps est lisse et diffère un peu selon les sexes. Celui des mâles est proportionnellement plus petit, plus bombé, de consistance ferme et un peu plus rétréci à sa partie antérieure qui forme une sorte de museau très-court, arrondi ou tronqué. Le corps des femelles est presque carré, avec les angles arrondis; le test est mou ou presque membraneux, et souvent autrement coloré que celui des mâles. Les yeux sont situés de chaque côté du chaperon, un peu écartés, et terminant chacun un pédicule court,

assez gros, presque globuleux. Les quatre antennes sont placées sur une ligne transverse et contiguë; les latérales ont leur insertion à l'angle interne des fossettes recevant les yeux; elles sont fort petites, minces, en cône allongé, et composées d'un petit nombre d'articles; les intermédiaires sont plus grandes que les précédentes; elles sont logées dans deux cavités au-dessous du chaperon ou du museau; leur premier article paraît comme unidenté à son extrémité interne et supérieure, près de l'insertion du second, qui, de même que les suivans, est replié en dehors et couché sur la face supérieure du premier. Les serres sont égales, plus grosses que les autres pieds, mais plus courtes que ceux de la troisième et de la quatrième paires, les plus longs de tous; les mains sont ovoïdes, plus courtes et plus renflées dans les mâles, et terminées, dans les deux sexes, par des doigts coniques et pointus; ceux des mâles sont un peu arqués et moins droits, et paraissent avoir des dentelures plus apparentes. Les tarses sont courts, coniques, comprimés, et finissant brusquement en une pointe fine et très-acérée. Le post-abdomen est composé de segmens transversaux; celui du mâle est en forme de triangle étroit et allongé, et ses appendices sexuels sont presque foliacés. Il est très-grand et presque orbiculaire dans les femelles adultes. C'est en hiver que l'on rencontre des Pinnothères dans l'intérieur des Moules. Latreille semble présumer que ces Animaux s'y retirent afin de s'abriter des rigueurs de cette saison, et alors il semblerait qu'il pense qu'ils ne font pas un séjour continué dans ces Coquilles. Ce ne sont que des observations suivies et faites par un naturaliste instruit et patient qui peuvent nous éclairer à ce sujet. Le peuple de certains pays maritimes attribue aux Pinnothères les qualités malfaisantes que les Moules ont pour certaines personnes pendant l'hiver; cette idée est sans fondement, car nous avons

souvent mangé plusieurs Pinnothères dans des Moules, sans en avoir ressenti aucun malaise.

Leach a donné des détails très-exacts sur les caractères du genre qui nous occupe. Il a décrit plusieurs espèces de ce genre observées sur les côtes d'Angleterre. Le test des plus grands individus est long de huit millimètres; le même diamètre n'en a que deux dans les plus petits. On connaît cinq à six espèces de ce genre. Parmi les plus communes et les mieux connues, nous citerons :

Le PINNOTHÈRE DES MOULES, *Pinnotheres Mytilorum*, Latr.; *Pin. pisum*, *ibid.*; *Pin. varians*, Leach, Mal. Brit., tab. 14, fig. 11, mâle; *Pin. pisum*, *ibid.*, fig. 1 à 5, femelle; *Cancer pisum*, L., Herbst. Test du mâle blanchâtre, un peu marbré de roussâtre; lisse et luisant. Femelle plus grande, orbiculaire et roussâtre. Cette espèce est commune dans les Moules et dans les Modioles.

Le PINNOTHÈRE DES ANCIENS, *Pinnotheres veterum*, Bosc, Leach (*loc. cit.*), tab. 15, fig. 1-5; *Cancer Pinnotheres*, L.? Il est un peu plus grand que le Pinnothère des Moules; le milieu de l'abdomen des femelles est un peu carené et comme nerveux; le test est pointillé. On le trouve dans les Pinnes et quelquefois dans les Huîtres. (G.)

PINNOUX. BOT. PHAN. L'un des noms vulgaires de l'Alchemille commune dans quelques cantons de la France. (B.)

PINNULAIRE. POIS. D'anciens oryctographes ont donné ce nom à ce qu'ils regardaient comme des naegeoires fossiles de Poissons. (B.)

\* PINNULE. BOT. On appelle ainsi chaque foliole ou chaque division d'une feuille décomposée. Cette expression s'applique surtout à la description des divisions des frondes dans la famille des Fougères. (A. R.)

PINO. BOT. PHAN. Nom de pays de l'*Urtica cætuans*, selon Pison, qui

dit que le Papayer est appelé PINO-GUACU. (B.)

PINOL. BOT. PHAN. Nom de pays du *Jatropha Curcas* dont les fruits sont appelés *Pignoncillos* (petits Pignons) par les Espagnols du Nouveau-Monde. (B.)

PINOT. BOT. PHAN. *P. PINEAU*.

\* PINONIE *Pinonia*. BOT. CRYPT. (*Fougères*.) Ce genre a été établi par Gaudichaud dans la partie botanique du Voyage de circumnavigation de l'Uranie. Il est voisin du *Polystichum*, et présente les caractères suivants : ses fructifications, placées à la face inférieure de la fronde et très-près de ses bords, sont disposées en amas ou sores recouverts d'un indusium qui s'ouvre en deux valves; l'extérieure voûtée, adhérente et concave; l'interne libre et en forme de couvercle. Ce genre ne se compose encore que d'une seule espèce, *Pinonia splendens*, Gaud., *loc. cit.*, t. 21. C'est une belle Fougère arborescente qui croît aux îles Sandwich. Son tronc est couronné à son sommet de grandes frondes trois fois divisées, à divisions pinnatifides et lancéolées. Le tronc de même que les côtes ou divisions du rachis, sont recouverts d'un long duvet soyeux et doré. (A. R.)

PINOPHILE. *Pinophilus*. INS. Genre de Coléoptères Brachélytres, voisin des Staphilins, et surtout des Lathrobies, établi par Gravenhorst, et qu'il a réuni ensuite à son genre Lathrobie. Latreille a adopté le genre Pinophile, qui ne diffère des Lathrobies que par ses antennes insérées au devant des yeux, en dehors du lobe et près de la base extérieure des mandibules. Il ne renferme qu'une espèce, que Gravenhorst a nommée *Pinophilus latipes*. On le trouve dans l'Amérique septentrionale. (G.)

PINSON. OIS. Vulgairement Pinsar et Pinscur. L'une des plus communes et des plus jolies espèces européennes du genre Gros-Bec. Le mâle surtout, remarquable par la vivacité de ses



couleurs et la pétulance de ses mouvemens, est fréquemment élevé dans les volières. Cet Oiseau s'appriivoise moins que les autres espèces du même genre. Il siffle, mais ne chante pas, s'engraisse aisément, et devient sur les tables du Midi, avec le Bruant, un digne rival de l'Ortolan. On a étendu le nom de Pinson à plusieurs autres Gros-Becs, et même à des Oiseaux de genre très-différent, et appelé conséquemment :

PINSON D'AFRIQUE, le *Fringilla Eustachii*.

PINSON D'ARDENNES et D'ARTOIS, *Fringilla montifringilla*.

PINSON D'Auvergne, le Bouvreuil commun.

PINSON DE BARBARIE, le Casse-Noix.

PINSON DES BOIS, le *Muscicapa albicollis*.

PINSON DES CHARDONS ou doré, le Chardonneret.

PINSON DE DANEMARCK, même chose que Pinson d'Ardenes.

PINSON D'ESPAGNE ou MAILLÉ, le Casse-Noix.

PINSON DE MER, le *Procellaria pelagica*.

PINSON DE MONTAGNES, le *Fringilla laponica*.

PINSON-PIE DES MONTAGNES, l'*Emberiza nivalis*.

PINSON DE NEIGE, la Niverolle.

PINSON ROUGE et ROYAL, le Gros-Bec commun.

PINSON DE TEMPÊTE, les Pétrels.

PINSON DE VIRGINIE, le *Fringilla pecoris*, qui est un Troupiale, etc., (B.)

PINSONNIÈRE. OIS. L'un des noms vulgaires de la Charbonnière, *Parus major*, L. V. MÉSANGE. (DR..Z.)

PINTADE. OIS. Plusieurs voyageurs, et entre autres le célèbre Cook, donnent ce nom au Pétrel damier, *Procellaria capensis*, L. V. PÉTREL. On a également orthographié de la sorte le nom de la Peintade, *Numida*. V. PEINTADE. (DR..Z.)

PINTADE. MOLL. et CONCH. Les marchands de Coquilles ont appelé

ainsi le *Cypræa Vitellus* et une Avicule. (B.)

PINTADE. BOT. PHAN. L'un des noms vulgaires du *Fritillaria Meleagris*, L. (B.)

\* PINTADINE. *Meleagrina*. MOLL. Ce genre avait été créé par Megerle, sous le nom de *Margaritiphora*, lorsque Lamarck lui-même lui donna celui de Pintadine. Il fut proposé sur des caractères peu importants; il ne paraît pas différer des Avicules, si ce n'est par la forme de la coquille qui est dépourvue de longs appendices. Ce caractère distinctif est insuffisant, car on peut passer insensiblement d'un genre à l'autre par le raccourcissement gradué de ces appendices. Presque tous les zoologistes réunissent maintenant ces genres, à l'exemple de Cuvier, de Blainville et de Ferrussac. Ce dernier l'a traité à l'article AVICULE de ce Dictionnaire, auquel nous renvoyons. (D..H.)

\* PINTASILGO. OIS. Sous ce nom brésilien, Maximilien de Neuwied mentionne le *Fringilla magellanica*, qui est un des Oiseaux des forêts du Brésil qui chantent le mieux. (LESS.)

\* PINULKA. POIS. L'un des noms de pays du *Cottus Scorpio*. V. COTTE. (B.)

PINUS. BOT. PHAN. V. PIN.

\* PIOC ET PIOT. OIS. Noms vulgaires du Dindon dans les cantons méridionaux de la France où cet Oiseau est aussi appelé Jésuite. (B.)

PIOCHET ET PIONET. OIS. On nomme vulgairement ainsi le Grim-pereau commun. V. GRIMPÉREAU. (DR..Z.)

PION ET PIONES. OIS. Noms vulgaires du Bouvreuil. (B.)

PIONET. OIS. V. PIOCHET.

\* PIOPHILE. *Piophila*. INS. Fal-len donne ce nom à un genre de la famille des Micromyzides, formé avec le *Musca casei* de Linné. (G.)

PIORLIN. OIS. L'un des noms vulgaires du Chevalier aux pieds rouges. V. BÉCASSEAU. (DR..Z.)

\* PIOT. ois. *V.* PIOC. On nomme aussi de la sorte la Pie dans certains cantons du nord de la France. (B.)

PIOULAIRE. ois. L'un des noms vulgaires du Canard siffleur. (B.)

PIOUQUEN. ois. Nom de pays de ce que Molina donne pour l'Outarde du Chili. *V.* OUTARDE. (B.)

PIPA. REPT. BATR. Genre de l'ordre des Anoures, établi aux dépens du *Rana* de Linné, et détaché des Crapauds qui étaient déjà une réduction de ce genre *Rana* faite par les erpétologistes modernes. Ses caractères consistent dans un corps nu, horizontalement aplati; dans la forme de la tête qui est triangulaire; et dans la privation absolue de langue ainsi que de parotides. Les pattes postérieures, de la longueur du corps, sont conséquemment moins longues proportionnellement, que dans les Grenouilles, mais plus longues que dans les Crapauds. Les doigts y sont dépourvus d'ongles; ceux des mains, au nombre de quatre, sont libres, arrondis, égaux et fendus légèrement en quatre petites pointes; ceux des pieds, au nombre de cinq, sont unis par une membrane jusqu'à leur extrémité. Un énorme larynx, appelé *Cista sternalis* par Schneider, caractérise les mâles; il est fait comme une boîte osseuse triangulaire, dans laquelle sont deux os mobiles qui peuvent fermer l'entrée des bronches. On ne connaît encore qu'une espèce de ce genre, le Pipa commun, *Rana Pipa*, L., Gmel., *Syst. nat.* 15, T. 1, p. 1046; *Encycl. Rept.*, pl. 7, fig. 2, écrit à tort dans quelques livres *Pipal*. L'Animal le plus laid qui existe, célèbre et souvent figuré depuis que Sibille de Mérian le décrivit vers le commencement du siècle dernier; très-répandu dans les collections, sa description devient inutile ici. Il s'en trouve de très-gros individus atteignant jusqu'à huit pouces de long. On les rencontre à la Guiane, comme le Crapaud commun en Europe, dans des recoins obscurs, jusque dans les

maisons, ou bien le long des eaux douces, où la femelle se tient durant l'incubation; car on peut qualifier ainsi la manière dont elle fait éclore ses œufs qui sont véritablement couvés. Le mâle, cramponné sur la mère durant la ponte, étend les œufs sur son dos, et les y féconde en les agglutinant; la peau venant à se tuméfier, forme autour de chacun une alvéole où se développe le têtard. Ce mode de reproduction a long-temps occupé les naturalistes. Les nègres et les habitans du pays où se trouve le Pipa, recherchent cette vilaine bête, dont la chair est, dit-on, très-délicate, blanche et savoureuse. (B.)

PIPAL. BOT. PHAN. Nom de pays du *Ficus bengalensis*. (B.)

PIPARÉE. *Piparea*. BOT. PHAN. Aublet a établi sous ce nom un genre pour un Arbrisseau de la Guiane, qu'il n'avait observé qu'en fruits, et qu'il a figuré planche 586 sous la dénomination de *Piparea dentata*. Jussieu, dans son *Geneta Plantarum*, rapproche ce genre des Violettes, et le place dans sa famille des Cistes à cause de la structure de son fruit qui, en effet, offre les plus grands rapports avec la famille dont le genre *Viola* est devenu depuis le type. Cette opinion a ensuite été adoptée par De Candolle et de Gingins, qui dans le premier volume du *Prodromus Systematis Vegetabilium*, placent le genre *Piparea* à la suite de la famille des Violariées. Mais ayant en notre possession de très-beaux échantillons de cet Arbrisseau chargés de fleurs et de fruits, nous allons en faire connaître la structure et faire voir que ce genre n'appartient nullement à la famille dont on l'a rapproché, mais vient naturellement se ranger tout près du genre *Casearia*, dans la famille des Samydées. Voici les caractères que nous a offerts l'inspection du genre *Piparea*. Le calice est monosépale, coloré, en cloche allongée, divisé presque jusqu'à sa base en quatre, et le plus souvent en cinq lanières égales, ovales et

persistantes. Il n'y a pas de corolle. Les étamines, au nombre de neuf à douze, sont insérées à la base du calice. Les filets sont libres, subulés, dressés, inégaux, généralement plus longs que le calice, accompagnés à leur base d'un appendice lamelleux, obtus, velu, beaucoup moins long que les filets, et formant par leur réunion une sorte de couronne intérieure. Les anthères sont ovoïdes, introrsées, attachées par le milieu de leur dos à deux loges, s'ouvrant chacune longitudinalement. L'ovaire est libre et sessile au fond de la fleur, très-velu, globuleux, uniloculaire. A son sommet il se termine par un style également velu, trifide à sa partie supérieure, et portant trois stigmatés plans, inégaux, glanduleux, et visqueux dans leur face supérieure qui se prolonge sur chaque division du style. Le fruit est ovoïde, tantôt terminé en pointe, tantôt un peu déprimé à son sommet. Le péricarpe est légèrement charnu extérieurement, accompagné à sa base par le calice persistant; il est intérieurement cartilagineux et assez dur, et s'ouvre par sa partie supérieure en trois valves, portant chacune une graine attachée au milieu de leur face interne. Cette graine est accompagnée à sa base d'un arille blanc et charnu, formant une petite cupule irrégulière; elle est irrégulièrement arrondie, un peu anguleuse et velue. Son tégument propre est double. L'extérieur est crustacé, brun, velu; l'intérieur est mince, membraneux, glabre, également d'une teinte brune.

Si l'on compare ces caractères à ceux du genre *Casearia*, on sera frappé de l'extrême analogie qui existe entre eux, analogie telle, que nous avons balancé un instant à réunir le genre *Piparea* au *Casearia*. Néanmoins il existe entre eux quelques différences qui serviront à les distinguer. Ainsi les étamines du *Piparea* sont libres et non monadelphes par leur base. Le style est trifide à son sommet, et porte trois stigmatés. Le fruit est légè-

ment charnu, et ne contient jamais plus de trois graines, c'est-à-dire une pour chaque valve. Ces caractères, quoique peu importants, nous paraissent néanmoins suffisans pour distinguer ces deux genres.

Aublet n'a décrit et figuré qu'une seule espèce sous le nom de *Piparea dentata*, loc. cit. C'est un Arbuste de trois à six pieds de hauteur, dont les feuilles alternes, courtement pétiolées, sont ovales, allongées, acuminées, coriaces, à peine dentées, glabres supérieurement, tomenteuses inférieurement, accompagnées à leur base de deux stipules subulées et caduques. Les fleurs sont très-petites, glomérulées, et presque sessiles à l'aisselle des feuilles; elles sont soyeuses, et accompagnées chacune de deux ou trois petites bractées squamiformes très-courtes et obtuses. Cet Arbrisseau croît à la Guiane.

(A. R.)

PIPE. pois. Nom vulgaire d'une espèce du genre *Syngnathe*. V. ce mot.

(B.)

PIPEAU. BOT. PHAN. L'un des noms vulgaires du *Potentilla reptans*.

(B.)

PIPELINE. pois. Nom donné par les marins à la Pie de mer. V. HUMTRIER.

(DR..Z.)

PIPER. BOT. PHAN. V. POIVRIER.

PIPERACÉES ou PIPÉRITÉES. BOT. PHAN. V. POIVRIERS.

PIPERELLA. BOT. PHAN. Espèce du genre *Thym*, dont le nom de pays est devenu scientifique. (B.)

PIPERINO ou PIPERNO. MIN. Suivant Brocchi, c'est une lave composée d'une pâte grise ou noirâtre, contenant des grains de Pyroxène et de Feldspath, et des lamelles de Mica, dont la couleur tranche sur celle du fond, et ressemble à des grains de Poivre épars au milieu de cette pâte. Elle se rapporte aux laves dites Téphrines ou aux Basaltites, et diffère du Piperino qui est une Roche volcanique formée par voie d'aggrégation. Le Piperino a été observé à la

Pianura et au plateau des Camaldules près de Naples. (G. DEL.)

PIPERITIS. BOT. PHAN. (Doeloens.) Syn. de *Lepidium latifolium*. Ce nom a également été donné au Piment.

\* PIPERIVORA. OIS. Syn. de Toucan. V. ce mot. (B.)

PIPERODENDRON. BOT. PHAN. (Heister.) Syn. de Mollé. Cet Arbre, naturalisé dans le midi de l'Espagne, y donne effectivement des fruits que les Espagnols appellent Poivre et qu'ils emploient comme tel. (B.)

PIPERONE. MOLL. V. BIVERONE.

PIPET ET PIPOTTE. OIS. (Salerno.) Syn. vulgaires de Farlouse. V. PIPIT. (DR..Z.)

PIPI. OIS. L'un des noms vulgaires du *Sylvia anthoides*, donné dans quelques dictionnaires pour Pipit. V. ce mot. (B.)

PIPICAU. OIS. C'est le nom mexicain d'une Mouette qu'on croit être la Mouette ricuse, *Larus ridibundus*, que les baleiniers hollandais nomment *Kir-Mew*, et les anglais *Laughing-Gull*, *Pewit-Gull* et *Black-Cap*. (LESS.)

PIPILE. OIS. Espèce du genre Pénélope. V. ce mot. (B.)

PIPIO. BOT. CRYPT. L'un des noms vulgaires de la Coulemelle, *Agaricus procerus*. (B.)

PIPIRI. OIS. Espèce du genre Gobe-Mouche. V. ce mot. (DR..Z.)

PIPISTRELLE. MAM. Espèce du genre Vespertilion. V. ce mot. (B.)

PIPIT OU PIT-PIT. *Anthus*. OIS. Genre de l'ordre des Insectivores. Caractères : bec droit, grêle, cylindrique, terminé en forme d'alène, à bords fléchis en dedans, vers le milieu; une arête à la base de la mandibule supérieure; une échancrure légère à sa pointe. Narines placées à la base du bec et de chaque côté, à moitié formées par une membrane voûtée. Quatre doigts : trois en avant; l'extérieur soudé à la base de l'in-

termédiaire; pouce muni d'un ongle qui le surpasse ordinairement en longueur. Deuxième rémige plus courte que les troisième et quatrième qui sont les plus longues; deux des grandes tectrices aboutissant à l'extrémité des rémiges.

Dans la plupart des méthodes adoptées jusqu'à ce jour, les Pipits sont confondus avec les Alouettes dont néanmoins ils diffèrent autant par les caractères physiques que par les mœurs et les habitudes. Ne se nourrissant que d'Insectes, on ne les voit toucher aux petites graines que dans les momens de disette absolue. Ils vivent en troupes plus ou moins nombreuses, préfèrent à tout autre lieu les prairies voisines des mares d'eaux stagnantes ou environnées de fossés; ils ont, comme les Bergeronnettes, l'habitude de remuer constamment la queue, ce qui fait qu'on confond facilement, avec ces dernières surtout, quand elles sont dans leur jeune livrée, quelques espèces de Pipits. Ceux-ci nichent à terre, dans les herbes ou derrière une motte de gazon, quelquefois dans les crevasses de rocher. Le nid, construit avec beaucoup d'art et de délicatesse, quoiqu'il n'ait pour matériaux que des brins de paille et des feuilles sèches, renferme ordinairement cinq œufs grisâtres, tachetés de brun. Pendant tout le temps de la couvée et celui que réclame l'éducation de la jeune famille, les Pipits se détachent de la vie commune et vivent solitaires. Les émigrations des Pipits ne paraissent pas établies d'une manière aussi immuable que la plupart des autres Oiseaux soumis aux influences des changemens de saisons. Du reste on les trouve sous toutes les températures.

PIPIT DES ARBRES. V. PITIT FARLOUSE.

PIPIT AUSTRAL, *Anthus australis*, Vieill. Parties supérieures brunes, variées de noir et de cendré; sommet de la tête tacheté de brun foncé et de roussâtre; un trait blanc derrière l'œil; joues blanches, tachetées de

brun; moustache brune; tectrices alaires et rémiges noirâtres, bordées de roussâtre; rectrices noires; les latérales bordées de blanc; gorge blanche; parties inférieures blanchâtres, nuancées de roux et tachetées de brun sur le devant du cou et de la poitrine. Bec brun, jaunâtre en dessous; pieds gris. Taille, six pouces six lignes. De l'Australasie.

PIPIT BRUN, *Anthus fuscus*, Vieill. Parties supérieures variées de brun et de blanchâtre; dessus et côtés de la tête blancs, avec le bord des plumes brun; un trait blanc et une bandelette noirâtre tachetée de blanc de chaque côté de la tête; deux bandes transversales, l'une roussâtre, l'autre blanchâtre sur les rémiges; rectrices brunes; les latérales terminées de blanc; gorge, devant du cou et poitrine d'un brun clair; abdomen blanchâtre. Bec noir; pieds gris. Taille, sept pouces trois lignes. De l'Amérique méridionale.

PIPIT DES BUISSENS, *Anthus arbo-reus*, Bechst.; *Alauda trivialis*, Gmel., Buff., pl. enl. 660, fig. 1. Parties supérieures cendrées, variées d'olivâtre et de brun; petites et moyennes tectrices alaires terminées de blanc jaunâtre, qui forme deux bandes sur les ailes; gorgerette blanche; côtés et devant du cou, poitrine et flancs d'un jaune roussâtre; des taches et des stries noirâtres sur la poitrine; milieu du ventre blanc; tectrices subcaudales jaunâtres. Bec et pieds gris; ongle du pouce plus court, arqué en quart de cercle. Taille, cinq pouces six lignes. De l'Europe.

PIPIT CHII, *Anthus Chii*, Vieill. Parties supérieures brunâtres; tectrices alaires brunes, bordées de gris; rémiges brunâtres, lisérées de blanchâtre; rectrices brunes, bordées de blanc; les latérales blanches; gorge et devant du cou blanchâtres, mouchetés de brun; parties inférieures blanches, avec les flancs tachetés de noirâtre. Bec brun; pieds gris; ongle plus long de deux lignes que le pouce. Taille, quatre pouces dix lignes. De l'Amérique méridionale.

PIPIT CORRENDERA, *Anthus Corren-dera*, Vieill. Parties supérieures noirâtres, avec le bord des plumes d'un jaune doré; côtés de la tête d'une teinte mordorée, variée de noirâtre; rémiges brunes, bordées de jaunâtre; petites tectrices alaires mordorées; gorge blanchâtre; devant du cou moucheté de noir; parties inférieures blanchâtres. Bec noirâtre, blanchâtre en dessus; pieds bruns. Taille, cinq pouces dix lignes. De l'Amérique méridionale.

PIPIT CUEJELIER. V. PIPIT FARLOUSE.

PIPIT A DOS FAUVE, *Alauda fulva*, Lath., Buff., pl. enl. 738, fig. 2. Parties supérieures d'un brun nuancé de fauve; tête, gorge, devant du cou et parties inférieures brunâtres, variés de noir; tectrices alaires noirâtres, bordées de fauve; rémiges et rectrices brunes. Bec et pieds noirâtres. Taille, cinq pouces. De l'Amérique méridionale.

PIPIT A DOS ROUGE, *Alauda rubra*. Parties supérieures d'un rouge de carmin; rémiges et rectrices, tectrices alaires et caudales noires, variées de roussâtre. Bec et pieds noirs. Taille, quatre pouces neuf lignes. Ongle du pouce, cinq lignes et demie; pouce, deux lignes et demie. De l'Amérique méridionale.

PIPIT FARLOUSE, *Anthus pratensis*, Bechst.; *Alauda pratensis*, Lath.; *Alauda mose'llana*, Gmel., Buff., pl. enl. 660, fig. 2. Parties supérieures d'un cendré olivâtre, grandement tachetées de noirâtre; rémiges noirâtres; les latérales bordées et terminées de blanc; parties inférieures d'un blanc jaunâtre, variées de grandes taches noires. Bec et pieds bruns. Ongle plus long que le pouce et faiblement arqué.

PIPIT LEUCOPHRYS, *Anthus leucophrys*, Vieill. Parties supérieures d'un gris brun, finement tacheté de noirâtre sur la tête; rémiges brunes, lisérées de noir; rectrices noirâtres; les latérales bordées et terminées de blanc; sourcils blancs; parties inférieures d'un blanc sale, tacheté lon-

gitudinalement sur la poitrine et le cou. Bec et pieds noirs. Taille, sept pouces. Du cap de Bonne-Espérance.

PIPIT DES PRÉS. *V.* PIPIT FARLOUSE.

PIPIT DE RICHARD, *Anthus Richardi*, Vieill.; Temm., Ois. color., pl. 101. Parties supérieures brunes, avec le bord des plumes brun; sourcils, tempes, gorge, ventre et abdomen blancs; poitrine roussâtre, avec un large ceinturon de taches lancéolées; flancs roux; rémiges noirâtres, largement bordées de blanc jaunâtre; rectrices brunes; les latérales blanches; deuxième brune, avec une grande tache conique blanche. Bec brun, jaunâtre en dessous; pieds jaunes. Taille, six pouces six lignes. De l'Europe et de l'Afrique.

PIPIT ROUSSELIN, *Anthus rufescens*, Temm.; *Anthus campestris*, Meyer, Buff., pl. enl. 661, fig. 1. Parties supérieures d'un fauve isabelle, nuancé de brun; tectrices alaires et rémiges brunes, bordées de fauve; rectrices d'un brun noirâtre; les deux intermédiaires lisérées de roussâtre; l'externe presque entièrement blanche; la suivante d'un blanc roussâtre extérieurement, avec la tige brune; bec brun; pieds noirâtres; ongle plus court que le pouce et très-faiblement arqué. Taille, six pouces six lignes. De l'Europe.

PIPIT ROUSSET, *Anthus rufulus*, Vieill. Parties supérieures variées de brun et de fauve; tectrices alaires et rémiges noirâtres, bordées de roussâtre; rectrices noirâtres; les latérales blanches sur tout le bord et vers l'extrémité; parties inférieures brunes, passant au blanchâtre vers l'abdomen; bec brun, jaunâtre en dessous; pieds verdâtres; ongle du pouce presque droit. Taille, cinq pouces. Du Bengale.

PIPIT SENTINELLE. *V.* PIPIT RICHARD.

PIPIT SPIONCELLE, *Anthus aquaticus*, Bechst.; *Anthus rupestris*, Nils.; *Alauda campestris spipoletta*, Gmel., Buff., pl. enl. 661, fig. 2. Parties supérieures d'un gris brun, avec le bord des plumes plus pâle; trait occu-

laire blanc; petites tectrices alaires bordées et terminées de blanc; les deux rectrices intermédiaires d'un brun cendré; les autres noires; l'externe blanche en dehors, avec une tache conique blanche au bout; la suivante tachée de même, mais plus en petit; une très-petite tache sur la troisième; parties inférieures blanches, variées sur les côtés de petites taches brunes; bec brun; la mandibule inférieure blanchâtre; pieds d'un brun marron; ongle postérieur long et arqué. Taille, six pouces six lignes. De l'Europe.

PIPIT SPIOLETTE. *V.* PIPIT SPIONCELLE.

PIPIT VARIOLÉ, *Anthus variegatus*, Vieill.; *Alauda rufa*, Lath., Buff., pl. enl. 758, fig. 1. Parties supérieures noirâtres, variées et nuancées de roux; rémiges grises ou brunes, bordées de roussâtre; rectrices brunes; les latérales lisérées de blanc; parties inférieures blanchâtres; bec brun; pieds jaunes. Taille, cinq pouces trois lignes. De l'Amérique méridionale. (DR..Z.)

PIPIXCAU. ois. Même chose que Pipicaou. *V.* ce mot. (B.)

\* PIPIZE. *Pipiza*. INS Genre de l'ordre des Diptères, famille des Athéricères, tribu des Syrphies, établi par Fallen et adopté par Meigen et Latreille. Les caractères de ce genre sont: antennes plus courtes que la tête, avancées, courbées, composées de trois articles, dont le dernier ou la palette est ovale, comprimé, et porte à sa base une soie dorsale nue; yeux rapprochés, se réunissant un peu au-dessous du vertex dans les mâles, et espacés dans les femelles; trois petits yeux lisses, disposés en triangle, très-rapprochés et placés sur le vertex dans les femelles; hypostome plane et lisse; ailes parallèles, n'ayant point de cellules pédi-formes, et couchées sur le corps dans le repos; abdomen long, presque elliptique; pattes de moyenne grandeur; les cuisses postérieures un peu renflées, simples; premier article

des tarsi long, et le quatrième très-court. Ce genre faisait partie du grand genre *Musca* de Linné. Panzer en a placé quelques espèces dans ses *Syrphus*, et Fabricius dans ses *Eristalis* et *Mulio*. Enfin Latreille le réunissait (Règne Animal) à son genre Milésie; ce n'est que dans ses Familles naturelles du Règne Animal qu'il l'a adopté. Les Syrphes, Mallotes, Hélophiles, Doros, Bachea, Chrysogastres et Psilotes, s'en éloignent, parce qu'ils ont une prééminence nasale; ce qui n'a pas lieu chez les Pipizes. Les antennes des Pipuncules n'ont que deux articles; celles des Volucelles, Erystales, etc., ont la soie plumeuse ou velue; enfin, les Pipizes sont séparées des Milésies, Mérodons, Ascies, etc., par des caractères bien tranchés et pris dans les antennes et dans les nervures des ailes. Les Pipizes forment un genre composé d'une trentaine d'espèces. On les trouve sur les fleurs dans les prairies. Lepelletier de St.-Fargeau et Serville ont formé deux divisions dans ce genre; quoiqu'elles soient bien artificielles, puisqu'elles ne sont basées que sur les couleurs, elles peuvent toujours servir à faciliter les recherches, et doivent être adoptées. Nous allons donner la phrase descriptive d'une espèce dans chacune de ces coupes.

† Abdomen unicolore.

La PIPIZE LUGUBRE, *Pipiza lugubris*, Meig., Dipt. d'Europe, T. III, p. 250, n. 18; *Erystalis lugubris*, Fabr. Longue de quatre lignes, noire, avec un peu de duvet ferrugineux; genoux et tarsi ferrugineux; ailes transparentes, ayant une tache brune. On la trouve en Autriche.

†† Abdomen ayant à sa base des taches jaunes ou rougeâtres, ordinairement transparentes.

La PIPIZE A TACHES TRANSPARENTES, *Pipiza noctiluca*, Fallén, Syrph., 59-2; Meig., Dipt. d'Eur. T. III, p. 244, n. 6; *Erystalis noctilucus*, Fabr.; *Milesia noctiluca*, Latr.

*Syrphus rosarum*, Panz., Faun. Germ., fasc. 95, fig. 21; *Musca noctiluca*, L. Longue de trois ou quatre lignes; tête et corselet noirs, avec un léger duvet cendré; abdomen noir; son premier segment ayant une bande un peu arquée, interrompue, jaune, transparente; tarsi noirs; jambes antérieures jaunes à la base; ailes transparentes, avec une tache brune. On la trouve aux environs de Paris. (G.)

PIPRA. OIS. (Linné.) P. MANAKIN. Les anciens, Aristote particulièrement, donnaient ce nom à l'Epeiche. (B.)

PIPTATHÈRE. *Piptatherum*. BOT. PHAN. Genre de la famille des Graminées et de la Triandrie Digynie, L., établi par Palisot de Beauvois (Agrostogr., p. 17, tab. 5, fig. 10 et 11) qui l'a ainsi caractérisé: fleurs disposées en panicule composée et lâche, ou simple et à ramuscules alternes. Valves de la lépicène (*Glumes*, Beauv.) herbacées, plus longues que les valves de la glume (*Paillettes*, Beauv.). La glume a sa valve inférieure un peu échancrée au sommet et surmontée d'une barbe herbacée, triquètre, caduque; la valve supérieure est entière ou légèrement trilobée. Les paillettes hypogynes sont oblongues-ovées ou tronquées. L'ovaire est surmonté d'un style à deux branches stigmatiques en goupillon. La caryopse est libre, à demi-sillonée. Ce genre est formé aux dépens des *Milium* de Linné, et le *Milium cærulescens*, qui croît dans la région méditerranéenne, en est le type. L'auteur y ajoute les *M. paradoxum*, *multiflorum*, *punctatum*, et une espèce nouvelle sous le nom de *Piptatherum elegans*. (G..N.)

\* PIPTOCARPHA. BOT. PHAN. R. Brown (*Transact. of the Linn. Soc.*, vol. 12, p. 121) a donné ce nom à un genre de la famille des Synanthérées, auquel il a assigné les caractères suivans: Plante dioïque par avortement. Les fleurs mâles, qui sont les seules connues, forment une calathide de fleurons réguliers, envelop-

pés d'un involucre turbiné, formé de folioles imbriquées, sessiles, un peu obtuses, scarieuses, glabres; les intérieures caduques. Les corolles sont glabres, à limbe roulé en dehors; les anthères fort saillantes sont munies de deux appendices basilaires, en forme de soies, très-entiers. Le style rudimentaire offre deux branches stigmatiques, filiformes, aiguës, légèrement hispides. La place que ce genre doit occuper dans la famille des Synanthérées, est encore fort douteuse, vu l'absence de caractères plus détaillés. D'après ceux qui sont énoncés plus haut, Cassini pense qu'il appartient probablement à la tribu des Inulées, section des Gnaphaliées, et le place entre les genres *Iffoga* et *Cassinia*. L'espèce sur laquelle il a été constitué, est un Arbrisseau du Brésil, très-rameux, probablement décombant, dont les feuilles sont alternes, très-entières, blanches en dessous; les calathides sont axillaires et terminales, fasciculées. Cassini lui impose le nom de *Piptocarpa brasiliana*. (G.N.)

**PIPTOCOME.** *Piptocoma*. BOT. PHAN. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Vernoniées, et de la Syngénésie égale, L., établi par Cassini (Bulletin de la Société Philomatique, janvier 1817 et avril 1818), qui l'a ainsi caractérisé : involucre court, ovoïde, cylindracé, composé de folioles imbriquées, appliquées, ovales et coriaces; réceptacle petit et nu; calathide non radiée, composée de fleurons nombreux, égaux, réguliers et hermaphrodites; corolles arquées en dehors, à cinq divisions longues, parsemées de glandes; style et stigmatophores comme dans les Vernoniées; ovaires pentagones, striés longitudinalement, couronnés d'une double aigrette; l'extérieure, en forme de couronne, coriace, irrégulièrement découpée; l'intérieure formée de cinq lamelles longues, étroites, linéaires, à peine denticulées sur les bords. Ce genre est fort voisin de

*Oliganthes*, autre genre décrit par Cassini, et ne s'en distingue essentiellement que par son aigrette extérieure, qui est en forme de couronne, tandis qu'elle est composée de squamellules distinctes dans *Oliganthes*. Il ne renferme qu'une seule espèce, *Piptocoma rufescens*, Cass. C'est un Arbrisseau couvert d'un coton roussâtre formé par un amas de poils étoilés. Sa tige est ligneuse, rameuse, cylindrique, garnie de feuilles alternes, portées sur de courts pétioles, ovales, entières, ridées et hispides en dessus, cotonneuses et réticulées en dessous. Les calathides de fleurs purpurines forment un corymbe terminal. Cette Plante croît à l'île d'Haïti. (G.N.)

**PIPUNCULE.** *Pipunculus*. INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Athéricères, tribu des Syrphies, établi par Latreille et adopté par tous les entomologistes avec ces caractères : antennes beaucoup plus courtes que la tête, de deux articles, dont le dernier est subulé à son extrémité; suçoir de deux soies au plus, reçu dans une trompe bilabiée, rétractile. Ce genre se distingue de tous les autres genres de sa tribu par ses antennes de deux articles, tandis que celles des autres en ont au moins trois. Son corps est allongé; la tête est grosse, ronde, tronquée postérieurement. Les antennes sont insérées sur le front; leur second article porte à sa base une soie longue, qui paraît composée de deux articles. La trompe est entièrement retirée dans la cavité buccale quand elle est en repos. Les yeux sont très-grands, et occupent presque la totalité de la tête; on voit sur le vertex trois petits yeux lisses, disposés en triangle et très-rapprochés. Le corselet est un peu plus étroit que la tête. L'écusson est grand, un peu gibbeux. Les ailes sont grandes, beaucoup plus longues que l'abdomen, couchées l'une sur l'autre dans le repos. Les cuillerons sont petits, les balanciers grands, tout-à-fait à découvert. L'abdomen



est cylindrique, recourbé à son extrémité et composé de six segmens outre l'anus. Les pattes sont grandes, avec les hanches fortes. Les crochets des tarsi sont écartés, grands et munis dans leur entre-deux d'une très-grande pelote bifide, à divisions fortes. Ces Diptères ont un peu le port des *Sargus* de Fabricius. On en connaît deux ou trois espèces qui fréquentent les fleurs des prairies. Leurs métamorphoses sont inconnues. L'espèce, qui sert de type au genre, a été décrite sous le nom de *Musca cephalotes* par Bosc; c'est :

Le PIPUNCULE CHAMPÊTRE, *Pipunculus campestris*, Latr., Gen. Crust., etc. T. IV, p. 553; *Musca cephalotes*, Bosc, Journ. d'Hist. nat. et de Phys. T. I, p. 55, pl. 20, n. 5. Ce Diptère est très-petit, d'un noir terne. Les genoux et les pelotes des tarsi sont d'un fauve jaunâtre. Les jambes et les tarsi sont quelquefois de cette couleur en grande partie. Les ailes sont transparentes. On le trouve aux environs de Paris. (G.)

\* PIQUE. pois. Nom spécifique donné par Lacépède à un Lutjan, qui est le Lutjan Broche de Bloch. *V. LUTJAN.* (B.)

PIQUE-BOEUF. *Buphaga*. ois. Genre de l'ordre des Omnivores. Caractères : bec robuste, gros, obtus; les deux mandibules renflées vers la pointe; la supérieure moins forte que l'inférieure; narines placées de chaque côté du bec près de sa base, à moitié fermées par une membrane voutée. Pieds médiocres; quatre doigts; trois en avant; l'intermédiaire moins long que le tarse, soudé à l'externe par la base; l'externe divisé, égal en longueur avec l'interne; ongles à crampons. Première rémige très-courte; la deuxième presque aussi longue que la troisième. Ce genre, qui ne compte encore qu'une seule espèce, a reçu son nom de l'habitude qu'a l'Oiseau de se cramponner sur le dos des Bœufs, des Buffles et des Gazelles, pour en pincer fortement la peau avec le bec, dans les parties qui re-

celent quelque larve et que lui indique l'élevation causée par l'introduction fortuite de l'Insecte parasite. Quoique cette habitude soit commune avec diverses espèces de genres très-différens, on a remarqué qu'elle était dominante chez ces Oiseaux, et qu'aucun autre ne la pratiquait avec autant de persévérance. Ces Oiseaux sont du reste très-farouches, et les bandes que l'on en rencontre dépassent rarement le nombre de sept à huit individus. On ne connaît encore rien de ce qui concerne les soins de la ponte et de l'incubation de ces Oiseaux, que l'on n'a encore rencontrés que dans les parties méridionales de l'Afrique.

PIQUE-BOEUF AFRICAIN, *Buphaga africana*, Lath., Buff., pl. enl. 293; Levaill., Ois. d'Afrique, pl. 97. Parties supérieures d'un brun roussâtre; rémiges brunes, bordées de noirâtre; rectrices étagées, pointues, brunes; les latérales fauves, bordées de brun noirâtre; parties inférieures d'un fauve clair qui devient presque blanc vers l'abdomen et les tectrices subcaudales; bec jaune à sa base, et d'un rouge vif vers la pointe; pieds bruns. Taille, huit pouces. La femelle a toutes les nuances un peu plus sombres. (DR..Z.)

PIQUE-BOIS. ois. Nom que l'on donne vulgairement au Pic noir. *V. PIC.* (DR..Z.)

PIQUE-BROT. ins. L'un des noms vulgaires de l'*Eumolpus viis* dans le midi de la France. *V. EUMOLPE.* (B.)

PIQUE-MOUCHE. ois. Syn. vulgaire de la Charbonnière. *V. MÉSANGE.* (DR..Z.)

\* PIQUE-VERON. ois. Syn. vulgaire du Martin-Pêcheur d'Europe. *V. MARTIN-PÊCHEUR.* (DR..Z.)

PIQUEREAU. ois. L'un des synonymes vulgaires du Casse-Noix. (DR..Z.)

PIQUÉRIE. *Piqueria*. BOT. PHAN. Genre de la famille des Syanthérées et de la Syngénésie égale, L.,

établi par Cavanilles (*Icon. et Descript. Plant.*, vol. 5, p. 19, tab. 255), et présentant les caractères suivans : involucre cylindracé, à peu près de la longueur des fleurs, formé de quatre ou cinq folioles égales, appliquées, elliptiques ou oblongues, placées sur un seul rang; réceptacle petit, plan et nu; calathide oblongue, non radiée, composée de cinq à six fleurons égaux, réguliers et hermaphrodites, dont les corolles offrent cinq divisions; les anthères privées non-seulement d'appendices basiliaires, mais encore d'appendices apiculaires; ovaires oblongs, épaissis de bas en haut, pentagones, glabres, à cinq côtes, portés sur des pédicelles articulés, dépourvus d'aigrettes. Ces caractères, que nous empruntons à H. Cassini, diffèrent de ceux présentés par l'auteur du genre, et même de ceux qui ont été assignés par Kunth, dans le quatrième volume de ses *Nova Genera et Spec. Amer.* Cavanilles, en effet, caractérisait le *Piqueria* par la calathide composée de quatre fleurs, et par l'involucre formé de quatre écailles. Kunth ajoutait à ces caractères que la corolle était blanche dans toutes les espèces; mais il avait omis le caractère que présentent les anthères, d'être absolument privées d'appendices apiculaires, anomalie unique dans toute la vaste famille des Synanthérées. Voici comment Cassini explique cette particularité: dans le *Piqueria trinervia*, le filet des étamines est hérissé de papilles piliformes; l'anthère est jaune et le pollen blanc; l'appendice apiculaire est absolument nul, parce que le connectif, qui est large, se termine brusquement en un sommet arrondi, au niveau de la sommité des loges, au lieu de se prolonger plus haut pour former l'appendice. Le genre Piquerie fait partie de la tribu des Eupatoriées, section des Agératées de Cassini, qui en a décrit une espèce quinquéflore (ce qui infirme le caractère essentiel de Cavanilles), et qui assure en avoir observé une autre à fleurs jaunes, contre

l'assertion de Kunth, qui attribue des fleurs blanches à toutes les espèces de ce genre. Il se compose de quatre espèces, qui croissent au Pérou et au Mexique. Nous ne ferons mention ici que de celle qui a servi de type, parce qu'elle est cultivée dans les jardins de botanique, les autres étant encore peu connues, rapportées par Dombey, Humboldt et Bonpland, et décrites sans figure par Cassini et Kunth.

LA PIQUÉRIE A FEUILLES TRINERVIÉES, *Piqueria trinervia*, Cav., *loc. cit.*, est une Plante herbacée, à racine vivace, haute de un à deux mètres, glabre, excepté deux rangées de poils, qui parcourent ses tiges et ses branches. Les feuilles sont opposées, lancéolées, dentées en scie, à trois nervures, rétrécies à leur base en un pétiole canaliculé. Les fleurs, au nombre de quatre dans chaque calathide, sont blanches. La réunion des calathides forme des corymbes terminaux très-rameux. Cette Plante est originaire du Mexique. (G..N.)

PIQUITINGUE. POIS. Même chose que Pittinga. *V.* CLUPE, MELET ou MELETTE. On a aussi appliqué ce nom à l'Espet, espèce du genre Esoce. (B.)

PIQURE DE MOUCHE. MOLL. Espèce du genre Cône. *V.* ce mot. (B.)

\* PIRA-ACA. POIS. (Marcgraaff.) Syn. brésilien de *Baliste chinensis*. *V.* BALISTE. (B.)

PIRABE. POIS. Espèce du genre Exocet. *V.* ce mot. (B.)

PIRABEBES. POIS. Sous-genre de Trigles. *V.* ce mot. (B.)

\* PIRÆA. BOT. PHAN. (Théophraste.) Syn. d'*Erica scoparia*, L. *V.* BRUYÈRE. (B.)

\* PIRAMETARA. POIS. (Marcgraaff.) *V.* MULLE.

\* PIRAQUIBA. POIS. Les Brésiliens donnent ce nom et aussi celui d'*Iperuquiba*, à l'*Echeneis Naucrates* ou *Sucet*, que les Portugais connaissent sous le nom de *Peixe-Poga-*

*dor* ou aussi *Peixe-Piotho*, et qui est le *Zuiger* des Hollandais et le *Sucking-Fish* des Anglais. (LESS.)

\* **PIRARDA.** BOT. PHAN. Genre de la famille des Synanthérées, établi par Adanson sur le *Balsamita aegyptia* de Lippi et de Vaillant, et que Jussieu a rapporté au même genre *Balsamita*, rétabli par Desfontaines et Willdenow. Cependant Cassini ayant eu en communication l'échantillon authentique étiqueté par Lippi, et qui est conservé dans l'herbier de Jussieu, s'est assuré que cette Plante n'est autre que l'*Ethulia conyzoides*, L. Le nom de *Pirarda* restant sans emploi, Cassini l'a appliqué à un autre groupe de Synanthérées, qu'il considère comme un simple sous-genre de *Grangea*. Il en a seulement changé l'orthographe en celle de *Pyrarda*, parce qu'il a supposé, avec assez de vraisemblance, qu'Adanson (qui, dans sa singulière orthographe, changeait les *y* en *i*) avait voulu dédier cette Plante au voyageur *Pyrard*, qui a donné une notice sur les Maldives. *V.* PYRARDA. (G.N.)

**PIRATE.** OIS. On trouve dans les anciens voyageurs ce nom donné à la Frégate et à divers Fous. (B.)

\* **PIRATE.** ARACHN. Espèce du genre *Lycose*. *V.* ce mot. (B.)

**PIRATINIER.** *Piratinera.* BOT. PHAN. Aublet (Pl. de la Guiane, vol. 2, p. 888, tab. 540, f. 1) a décrit et figuré sous le nom de *Piratinera guianensis*, un Arbre formant un genre nouveau dont l'organisation florale n'est pas assez connue pour qu'on puisse déterminer ses affinités botaniques. Le tronc de cet Arbre s'élève à plus de quinze mètres sur environ un mètre de largeur à sa base. Son écorce est lisse, grisâtre, lactescente, lorsqu'on y fait la moindre incision; son bois est blanc, dur et compacte; celui du centre, d'un rouge foncé, moucheté de noir. Les branches qui garnissent son sommet sont nombreuses; celles du centre redressées; les autres horizontales;

elles se divisent en une multitude de rameaux garnis de feuilles alternes, lisses, fermes, presque sessiles, ovales, terminées par une pointe mousse, munies à leur base de deux petites stipules aiguës. Les fleurs sont solitaires ou géminées, et portées sur des pédoncules grêles qui naissent dans les aisselles des feuilles. La description des organes floraux est tellement incomplète dans Aublet, qu'elle est presque inintelligible, et la figure de ces organes n'éclaircit guère leur description. Cet Arbre croît à Cayenne dans les forêts. Les Créoles lui donnent le nom de *Bois de lettres*, et l'emploient pour la fabrication de cannes, de pilons et d'autres instrumens qui exigent un bois très-dur. Les Galibis en font des arcs et des assommoirs. Une variété du *Piratinera guianensis* dont le tronc est de grandeur médiocre, et les feuilles plus longues et plus étroites, variété qui n'est peut-être qu'un jeune âge de l'Arbre, fournit aux Nègres ce qu'ils nomment le *Bois de lettres blanc*. Ils font des bâtons très-solides avec ses branches qu'ils dépouillent de leur écorce, et qu'ils noircissent ensuite avec de la suie et du suc de l'*Inga bourgoui*. Ce mélange pénètre le bois et lui donne l'apparence de l'Ebène le plus noir. (G.N.)

**PIRAVÈNE.** POIS. (Thevet.) L'un des synonymes vulgaires de Poissons-Volans. *V.* EXOCET. (B.)

**PIRAYA.** POIS. Espèce de Sérasalme. *V.* ce mot. (B.)

**PIRAZE.** *Pyrasus.* MOLL. Genre inutilement démembré des Cérites par Montfort dans sa Conchyliologie systématique (T. II, p. 459). Le type de ce genre est le *Cerithium ebeninum* de Lamarck, qui ne diffère pas assez de ses autres congénères pour être raisonnablement séparé; à peine serait-il permis d'en faire une sous-division secondaire dans le genre. *V.* CÉRITE. (D.H.)

**PIREL.** CONCH. (Adanson, Voy.

au Sénégal, pl. 17.) Syn. de *Tellina cancellata*. (B.)

\* **PIRÈLE**. BOT. CRYPT. (Gouan.) L'un des noms vulgaires du *Cœuomyce* des Rennes dans quelques cantons du midi de la France. (B.)

\* **PIRÈNE**. *Pirena*. MOLL. Lamarck a proposé ce genre, dans l'Extrait du Cours, pour caractériser quelques espèces de Coquilles lacustres qui ne diffèrent des Mélanopsides que par leur forme turriculée et une échancrure marginale au bord droit, tous les autres caractères les rapprochant des Mélanopsides. Férussac avec raison les y a confondus, ce que nous avons également fait. *V. MÉLANOPSIDE*. (D.H.)

\* **PIRGO**. *Pyrgo*. MOLL. DeFrance a institué ce genre dans le T. XLI du Dictionnaire des Sciences naturelles, où il est caractérisé et figuré dans l'Atlas. Blainville pense que cette Coquille appartient aux Pteropodes, et D'Orbigny fils croit au contraire qu'elle doit faire partie des Céphalopodes; il la place, d'après cette opinion, dans son genre Biloculine. *V. ce mot au Supplément*. (D.H.)

**PIRGOPOLE**. *Pyrgopolon*. MOLL. Un corps fossile appartenant probablement au genre Dentale, et que DeFrance a décrit dans le Dictionnaire des Sciences naturelles sous le nom d'Entale, a été donné par Montfort, dans sa Conchyliologie systématique, pour une Coquille multiloculaire, voisine des Bélemnites. Cela prouve avec quelle légèreté et quelle mauvaise foi Montfort faisait ses genres, et combien on doit se méfier de ses travaux. (D.H.)

**PIRIGARA**. BOT. PHAN. Genre établi par Aublet, et que Linné fils a changé en celui de *Gustavia*, qui ne doit pas être adopté, le premier étant plus ancien. Ce genre appartient au groupe des Lécythidées, et peut être caractérisé de la manière suivante : le calice est turbiné, adhérent avec l'ovaire, qui est infère, terminé par un limbe marginal entier

ou denté. La corolle se compose de quatre à huit pétales réguliers, étalés, contigus à leur base. Les étamines sont extrêmement nombreuses et monadelphes. Leurs filets réunis à leur base forment un androphore très-grand, campanulé, régulier, divisé, dans sa partie supérieure, en un nombre prodigieux de filets assez longs, grêles, terminés chacun par une anthère introrse, oblongues, à deux loges, s'ouvrant chacune par un trou allongé au sommet. L'ovaire, ainsi que nous l'avons dit, est infère; il présente de quatre à huit loges, contenant chacune un assez grand nombre de graines attachées à l'angle interne. Le style est court, très-épais et comme pyramidal à sa base, terminé par un stigmatte lobé. Le fruit est une capsule coriace, globuleuse, terminée à son sommet par un large ombilic plan, entouré d'un rebord entier ou denté, indéhiscence, à loges polyspermes. Chaque graine est attachée au trophosperme par le moyen d'un podosperme charnu et comme filamenteux; elle est ovoïde, allongée, assez grosse, et contient, sous un tégument propre assez épais, et dont le hile est latéral et supérieur, un très-gros embryon, à radicule excessivement courte et à peine proéminente, à deux cotylédons épais, charnus et obtus, assez semblables à ceux du Chêne. Cet embryon a la même direction que la graine. Aublet a fait connaître deux espèces de ce genre. Ce sont de grands Arbustes, originaires des forêts de la Guiane. Leurs feuilles sont alternes ou épar- ses, coriaces, simples. Leurs fleurs sont très-grandes, réunies en bouquets au sommet des jeunes rameaux. Chacune d'elles est pédunculée, et leur pédoncule est articulé et porte deux petites bractées squamiformes et très-courtes.

**PIRIGARA A QUATRE PÉTALES**, *Pirigara tetrapetala*, Aubl., Guian., 1, p. 487, tab. 192; *Gustavia augusta*, L. fils, Supp. 515. C'est un Arbrisseau de quatre à douze pieds de hauteur, irrégulièrement rameux, à ra-

meaux peu nombreux et épais. Les feuilles sont réunies et très-rapprochées les unes des autres vers la partie supérieure des rameaux. Elles sont sessiles, obovales, allongées, très-rétrécies à leur partie inférieure, obtuses ou acuminées à leur sommet, légèrement dentées en leur contour, longues quelquefois de plus d'un pied, sur quatre pouces dans leur plus grande largeur. Les fleurs sont très-grandes, d'environ trois pouces de largeur quand elles sont parfaitement épanouies, blanches, légèrement lavées de rose, répandant une odeur très-agréable, réunies au nombre d'environ huit à dix au sommet des ramifications de la tige. Le calice est turbiné; son limbe est entier. La corolle se compose de quatre à huit pétales obovales et épais, surtout à leur partie inférieure. Le nombre des pétales, qui est très variable, et qui le plus souvent dépasse quatre, prouve que le nom spécifique donné par Aublet est peu convenable. Le fruit est globuleux, un peu anguleux, terminé à son sommet par un ombilic plan, dont le contour est nu.

Le bois de cet Arbrisseau se fend avec facilité, et est employé à Cayenne, sa patrie, pour faire des cerceaux. Il a une odeur très-désagréable, qui se conserve long-temps; de là le nom de *bois puant* donné communément à cet Arbrisseau par les habitans de Cayenne.

La seconde espèce est le PIRIGARA A SIX PÉTALES, *Pirigara hexapetala*, Aubl., *loc. cit.*, tab. 193. C'est un grand Arbrisseau très-rameux. Ses feuilles sont coriaces, entières, obovales, acuminées ou sans pointe, et même émarginées à leur sommet, longues de quatre à cinq pouces sur deux pouces de largeur. Les fleurs, moins grandes que celles de l'espèce précédente, sont comme elles pédonculées, réunies en assez grand nombre à l'extrémité des rameaux. Le calice est turbiné, à six angles; son limbe est à six divisions, lancéolés, aiguës. Les pédoncules et les calices

sont recouverts d'un duvet extrêmement court et ferrugineux. Les pétales sont au nombre de six. Cette espèce, fort distincte de la précédente, croît dans les mêmes localités. Son bois a également une odeur extrêmement désagréable. (A. R.)

\* PIRIK. ots. Ce nom, en japonais, sert à désigner l'espèce de Guépier qu'Horsfield dans son Catalogue a nommée *Merops urica*. (LESS.)

PIRIMÈLE. *Pirimela*. CRUST. Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Brachyures, tribu des Arqués, établi par Leach et adopté par Latreille. Les caractères de ce genre sont : tous les pieds terminés par un tarse conique et pointu; fossettes recevant les antennes intermédiaires longitudinales. Ce genre se distingue des Crabes et des Pilumnes, parce que dans ceux-ci les fossettes des antennes intermédiaires sont transversales. Le troisième article des pieds-mâchoires extérieurs des Pirimèles est presque carré, avec le bord supérieur presque droit et un peu avancé à son angle interne, au-dessus du sinus d'où naît l'article suivant. Les yeux sont petits et portés sur des pédicules un peu plus longs que ceux des Crabes, et sensiblement courbés ou arqués. Les serres sont petites. Le corps est légèrement plus large que long et bombé au milieu du dos. Les seconds pieds sont aussi longs ou plus longs que les suivans. Le post-abdomen, ou la queue, est allongé dans les deux sexes; celui des mâles paraît composé de cinq segmens ou tablettes. Ce genre n'est composé jusqu'à présent que d'une seule espèce, que l'on trouve sur les côtes de la Méditerranée et sur celles d'Angleterre.

La PIRIMÈLE DENTELÉE, *Pirimela denticulata*, Leach, Malac., Podoph. Brit., tab. 5; *Cancer denticulatus*, Montagu, *Trans. Linn. Soc. T. IX*, tab. 2, f. 2. Ce Crustacé n'a pas plus de six lignes de long, et un peu moins de large. Son corps est très-égal sur la moitié postérieure. Le front a trois dents, dont l'intermédiaire est plus

longue. On en voit cinq plus fortes à chaque bord latéral; l'antérieure est un peu plus petite. Il y en a une autre plus faible près d'elle, formée par un avancement du bord supérieur de la cavité oculaire. La portion interne de cette cavité est aussi avancée en manière de dent. Le carpe et le poing ont plusieurs arêtes. On voit une dent au côté interne du premier de ces articles. Les doigts sont striés, pointus, avec de petites dentelures presque égales. Les autres pieds ont sur leurs bords des franges de poils et quelques cannelures sur les jambes. Le dessus du corps est d'un jaunâtre pâle, mais fortement mélangé de rougeâtre, qui diminue même dans quelques individus. Le dessous est d'un blanc luisant, avec des points et des taches rougeâtres. (G.)

**PIRIPEA.** BOT. PHAN. Aublet (Pl. de la Guiane, vol. 2, p. 628, tab. 255) a décrit et figuré sous le nom de *Piripea palustris*, une Plante de Cayenne, formant un nouveau genre de la famille des Scrophularinées et de la Didymie Angiospermie, L. Mais cette Plante a été réunie au genre *Buchnera* par Swartz (*Fl. Ind.-Occid.*, p. 1061), qui l'a décrite sous le nom de *Buchnera elongata*, en observant qu'elle diffère peu du *B. americana*, L. Cette Plante a encore pour synonyme l'*Erinus americanus* de Miller. Plumier (*Icon.*, 19, tab. 17) l'avait anciennement figuré sous le nom d'*Ageratum folio et facie rapunculi*. (G..N.)

**PIRIQUETA.** BOT. PHAN. Genre de la nouvelle famille des Turnéracées et de la Pentandrie Polygamie, L., établi par Aublet (Plantes de la Guiane, 1, p. 298), adopté par Jussieu, Kunth et De Candolle. Voici les caractères qui lui ont été assignés par Kunth (*Nov. Gen. et Spec. Plant. æquin.*, vol. 6, p. 157) : calice campanulé, quinquéfide, coloré, caduc; corolle à cinq pétales, brièvement onguculés, insérés sur le calice, de la longueur de celui-ci ou même plus longs. Cinq étamines ayant

la même insertion, et plus courts que les pétales, à filets libres, à anthères dressées, biloculaires et introrses. Ovaire supère, sessile, uniloculaire, renfermant un grand nombre d'ovules attachés à trois placentas pariétaux. Trois styles bipartis; six stigmates divisés en plusieurs lanières. Capsule uniloculaire, à trois valves qui s'ouvrent du sommet à la base; les valves portant sur leur milieu des graines couvertes d'un arille, et pourvues d'un endosperme charnu, dans lequel est renfermé un embryon spatulé. Ce genre, dont le nom a été changé inutilement par Scopoli et Schreber en celui de *Bucardia* qui d'ailleurs a été donné à d'autres Plantes, est très-voisin du *Turnera* auquel il a été réuni par Lamarck et Willdenow. Il ne renferme que deux espèces, savoir : 1° *Piriqueta villosa*, Aubl., *loc. cit.*, tab. 117, ou *Turnera rugosa*, Willd., qui croît dans les sables maritimes de la Guiane. 2° *Piriqueta tomentosa*, Kunth, *loc. cit.*, ou *Turnera tomentosa*, espèce très-voisine de la précédente, et qui se trouve près de Maypates dans les Missions de l'Orénoque. Ce sont des Plantes herbacées, couvertes de poils étoilés, munies de feuilles alternes dentées en scie, dépourvues de glandes et de stipules. Les fleurs dont la corolle est jaune, sont axillaires, solitaires, portées sur des pédoncules articulés près de leur sommet. (G..N.)

\* **PIRIRI-MOBE.** BOT. PHAN. *V.* BOIS À CALUMET. (B.)

**PIRIRIGUA.** OIS. Azzara a décrit sous ce nom l'espèce de Coucou nommé Guira-Cantara, *Cuculus Guira*, par Buffon, Linné et Latham, et qui est figuré par Quoy et Gaimard dans l'Atlas de la Zoologie de l'Urannie. (LESS.)

\* **PIRIRITA.** OIS. Même chose que Piririgua et Guira-Cantara. *V.* ANI. (B.)

\* **PIROGUE.** CONCII. Nom vulgaire et marchand de l'*Ostrea virginica*. (B.)

**PIROL.** *Kitta.* OIS. Genre de l'or-

dre des Omnivores. Caractères : bec robuste, court, dur, déprimé à la base, courbé, échancré à la pointe; mandibule inférieure forte, renflée dans le milieu; narines placées de chaque côté de la base du bec, ouvertes, rondes, entièrement cachées par les plumes arrondies du front; pieds forts, robustes; tarse plus long que le doigt intermédiaire, qui est uni à l'extérieur, jusqu'à la première articulation; les trois doigts antérieurs inégaux en longueur; le pouce armé d'un ongle fort et courbé; les trois premières rémiges étagées; quatrième et cinquième les plus longues. Ce genre se compose d'un très-petit nombre d'espèces propres aux îles des grands archipels de l'Inde et de l'Océanie. L'on n'a encore que des données assez peu certaines sur la manière de vivre des Pirols; on sait seulement qu'ils se tiennent de préférence dans les broussailles des forêts les plus épaisses; qu'ils se laissent difficilement approcher; qu'ils apportent surtout la plus grande circonspection pour cacher leur nid, au point que sa construction est encore tout-à-fait inconnue. Tels sont, en résumé, les faits rapportés par les naturalistes qui ont pu observer les Pirols.

PIROL DE LA CHINE, *Coracias sinensis*, Lath.; Rolle de la Chine, Vieill.; Buff., pl. enl. 620. Parties supérieures d'un vert d'aigue-marine pâle, nuancé de vert jaunâtre; front garni de plumes soyeuses, rondes, dirigées en différens sens; plumes de la nuque longues, effilées, susceptibles de se redresser en huppe; les unes et les autres d'un vert jaunâtre; une bande noire, partant de l'angle du bec, entoure l'œil et la nuque; gorge et joues d'un vert jaunâtre; petites tectrices alaires brunes; rémiges d'un brun olivâtre extérieurement, et d'un brun marron à l'intérieur; les trois dernières progressivement terminées de blanc verdâtre; bec rouge, entouré de quelques soies noires; pieds rougeâtres. Taille, onze pouces. Nous avons placé, il y a quatre ans, cette espèce

parmi les Corbeaux; nous avons suivi en cela l'opinion assez générale alors parmi les méthodistes qui, ne pouvant se résoudre à considérer notre Oiseau comme un Rolle ou un Rollier, avaient préféré, en attendant mieux, d'en faire un *Corvus*.

PIROL THALASSIN, *Kitta thalassina*, Temm., Ois. color., pl. 401. Plumage d'un vert céladon très-brillant; une bande d'un noir velouté, prenant de l'origine du bec, passant sur les yeux et entourant l'occiput; rémiges d'un roux mordoré très-vif, à l'exception des trois ou quatre plus rapprochées du corps, qui sont d'un bleu cendré opalin; bec et pieds d'un rouge très-vif. Taille, onze pouces six lignes. Des Moluques.

PIROL VELOUTÉ, *Kitta holosericea*, Temm., Ois. color., pl. 595 et 422; *Ptilorynchus holosericeus*, Kuhl. Plumage d'un bleu noirâtre irisé très-brillant; rémiges et rectrices d'un noir mat; bec et pieds jaunes; une double rangée de plumes soyeuses et veloutées d'un noir bleuâtre à la base du bec. Taille, treize pouces. La femelle a les parties supérieures d'un vert olive; les rémiges et les rectrices d'un brun roux; les tectrices alaires variées de brun et d'olivâtre; les parties inférieures verdâtres, rayées de noirâtre; la gorge blanchâtre, avec le bord des plumes noirâtre; enfin, des taches blanchâtres, lancéolées et bordées de noir sur le devant du cou. De l'Australasie.

PIROL VERDIN, *Kitta virescens*, Temm., Ois. color., pl. 596. Parties supérieures d'un vert pur; sommet de la tête vert, avec le bord des plumes d'une teinte plus foncée; région des joues composée de petites plumes vertes, variées de taches jaunâtres et brunes; dessous du cou vert, parsemé de petites stries blanches; tectrices alaires vertes, terminées par une tache blanche; rémiges vertes, bordées de bleuâtre extérieurement, et brunes sur les barbes internes; rectrices vertes, terminées, à l'exception des deux intermédiaires, par des taches blanches; gorge blanche,

tiquetée de noir; parties inférieures verdâtres, avec des taches triangulaires blanches, entourées de jaunâtre; bec blanchâtre; pieds gris. Taille, onze pouces six lignes. De l'Océanie. (DR. Z.)

**PIROLLE.** BOT. PHAN. Qu'il ne faut pas confondre avec Pyrolle. L'un des noms vulgaires du *Trientalis europæa*. (B.)

**PIROUOT.** OIS. L'un des noms vulgaires de l'Alouette Lulu, dans certains cantons de la France. (B.)

\* **PISAURA.** BOT. PHAN. La Lopézie du Mexique avait été désignée sous le nom de *Pisaura automorpha* par Bonato, dans une Monographie publiée à Padoue en 1793. V. **LOPÉZIE.** (G. N.)

**PISCICOLE.** *Piscicola.* ANNEL. Ce nom a été donné par Blainville à un genre d'Annelides Hirudinées, que Savigny, dont nous suivons ici la méthode, a désigné sous celui d'*Hæmocharis*. V. ce mot. (AUD.)

**PISCIDIE.** *Piscidia.* BOT. PHAN. Genre de la famille des Légumineuses et de la Diadelphie Décandrie, L., établi par Linné (*Genera*, n. 856), qui l'avait antérieurement confondu avec le genre *Erythriua*. Il offre les caractères suivans : calice campanulé, à cinq dents inégales; corolle papilionacée, dont l'étendard est échancré et réfléchi en dessous; les ailes aussi longues que l'étendard, et la carène obtuse ou en croissant et montante; dix étamines, dont neuf ont leurs filets soudés par la base en une gaine qui enveloppe le pistil; le filet de la dixième libre; ovaire oblong, comprimé, pédicellé, surmonté d'un style subulé ascendant, et d'un stigmate aigu; légume oblong, linéaire, pédicellé, muni extérieurement de quatre ailes longitudinales, larges et membraneuses, et interrompu par des isthmes entre les graines; celles-ci ovales, comprimées, marquées d'un hile latéral, et formées d'un embryon courbé, dont les cotylédons sont elliptiques, oblongs, un peu

épais, et la radicule crochue. Ce genre a été placé par De Candolle (*Prodrom. Syst. Veget.*, 2, p. 267) dans la tribu des Lotées, section des Galégées. Il a reçu, depuis Linné, le nom de *Piscipula* qui lui a été imposé par Læsting, et celui d'*Ichthyomethia*, sous lequel l'a décrit P. Browne, dans son Histoire de la Jamaïque. Ces noms ayant la même étymologie, et n'étant pas meilleurs que celui de *Piscidia*, ont été rejetés. On ne connaît que deux espèces de ce genre. Nous en décrirons seulement ici la principale, c'est-à-dire celle qui peut être considérée comme le type du genre.

**PISCIDIE DE LA JAMAÏQUE,** *Piscidia Erythrina*, Lamk., Illustr., tab. 605, f. A; *Coral arbor polyphylla*, etc.; Sloan., *Hist. Jam.*, tab. 176. Arbre d'environ huit à dix mètres d'élévation, droit, qui a peu de beauté, et qu'on reconnaît facilement à son port singulier et en quelque sorte négligé. Ses feuilles sont caduques, ailées, avec impaire, composées de folioles ovales et entières. Les fleurs sont disposées en grappes rameuses, et il leur succède des gousses portées sur des pédicelles trois fois plus longs que le calice, et dont les ailes sont interrompues. Sloane compare ces gousses ainsi ailées aux roues des moulins à eau. Les feuilles et les jeunes branches de cet Arbre, écrasées et jetées dans l'eau, ont la propriété d'enivrer le Poisson, au point qu'on peut facilement le prendre à la main. C'est là l'étymologie des mots *Piscidia*, *Piscipula* et *Ichthyomethia*, dont la traduction française (Bois ivrant) qu'en a donnée Lamarck, nous semble peu heureuse. Cet Arbre croît à la Jamaïque, où les Anglais le nomment *Dog-wood*; il se trouve également sur les collines arides de Saint-Domingue.

Le *Piscidia carthaginensis*, Jacq., diffère de la précédente espèce, en ce qu'il est beaucoup plus grand dans toutes ses parties, et par quelques légères modifications dans la



structure de la fleur et de son fruit. Cet Arbre croît aussi dans les Antilles et à Carthagène en Amérique. (G..N.)

\* PISCINIBOKÉ. ACAL. Les naturels du port Praslin nomment ainsi une Méduse qui nage en grande abondance dans les havres de la Nouvelle-Irlande, et que nous avons décrite dans nos manuscrits inédits, sous le nom de *Cyanée rose*. (LESS.)

\* PISCIPULA. BOT. PHAN. (Lœfling.) Syn. de *Piscidia*. *V.* ce mot. (B.)

PISCIVORE. REPT. OPH. Espèce du genre *Scytale*. *V.* ce mot. (B.)

\* PISE. *Pisa*. CRUST. Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Brachyures, tribu des Triangulaires, établi par Leach et adopté par Latreille, qui y réunit le genre *Lisse* de Leach, publié dans le Dictionnaire des Sciences naturelles et dans les Considérations générales sur les Crustacés, que Desmarest en a extrait, et quelques autres genres inédits du naturaliste anglais. Les caractères que Latreille assigne au genre *Pise*, tel qu'il l'adopte, sont : corps en forme de triangle allongé. Troisième article des pieds-mâchoires extérieurs ou de la paire inférieure presque carré, échancré ou tronqué obliquement au côté interne; le suivant inséré dans cette échancrure ou troncature. Les quatre pieds antérieurs et les pédicules oculaires de longueur moyenne. Serres des mâles plus grandes que celles des femelles; celles-ci plus courtes que les deux pieds suivans, ou à peine aussi longues. Le second article des antennes latérales (souvent beaucoup plus long que le suivant) s'avancant au-delà de l'origine du museau. Tarses dentelés ou épineux en dessous. Ce genre se distingue des *Camposcies*, *Inachus*, *Sténorhynques*, *Leptopodies* et *Pactoles*, parce que ceux-ci ont le troisième article des pieds-mâchoires extérieurs en forme de triangle renversé ou d'ovale rétréci inférieurement, tronqué ou échancré au bord supérieur. Les *Euryzomes* et les *Parthénopes* sont sé-

parés des *Pises*, parce que les doigts de leurs pinces sont inclinés en dedans, tandis qu'ils sont presque droits dans le genre qui nous occupe. Les *Maïas* n'ont pas les pates antérieures ou les serres plus grosses que les autres pates, tandis que ces serres sont beaucoup plus grosses dans les *Pises*. Enfin, les genres *Mithrax*, *Sténopé*, *Hyas*, etc., sont séparés des *Pises* par des caractères tirés du nombre de feuilletts de la queue, des antennes, des proportions des pates, etc. Ces Crustacés ressemblent beaucoup aux *Maïas*; leurs antennes latérales sont souvent garnies de poils terminés en massue. Lamarck a formé son genre *Arctopisis*, avec un individu de la *Pise* armée, sur le museau duquel s'étaient attachés des corps étrangers. Latreille décrit treize espèces de ce genre; il les place dans deux grandes coupes, qu'il subdivise ainsi :

I. Les troisièmes pieds et les suivans beaucoup plus courts dans les mâles que les seconds; ceux-ci, et surtout les serres, contrastent singulièrement par leur longueur avec les autres. (*G. Chorinus* ou *Charineus*, Leach.)

La *PISE HÉROS*, *Pisa Heros*, Latr., *Encyclop.*; *Cancer Heros*, *Herbst.*, *Krabben*, tab. 42, fig. 1, tab. 18, entre les fig. 102 et 103. Test petit, presque ovoïde, blanc, velu, avec quatre pointes au front; les deux intermédiaires plus grandes et très-barbues; mâle ayant les pinces et les deux pieds suivans allongés. On le trouve aux Indes-Orientales.

II. Longueur des seconds pieds et des suivans diminuant progressivement dans les deux sexes, ou sans contraste bien marqué.

1. Bord supérieur des cavités oculaires entier, ou divisé au plus, près de l'angle, en forme de dent, terminant postérieurement ces cavités par une fissure ou une forte échancrure, sans dent particulière entre la précédente et l'autre partie (terminée par une dent plus ou moins forte) du bord supérieur.

† Bord supérieur des cavités oculaires parfaitement entier ou légèrement échancré, sans fissures; tarses ayant dans la plupart deux rangs de dentelures.

La PISE LICORNE, *Pisa Monoceros*, Latr., Encycl. Corps d'un roussâtre pâle; museau avancé en une pointe conique; test triangulaire, avec des tubercules aigus, dont trois plus grands de chaque côté. De l'île-de-France.

†† Bord supérieur des cavités oculaires divisé, soit par une fissure, dont les bords sont contigus, soit par une profonde entaille. Un seul rang de dentelures sous les tarses.

La PISE BÉLIER, *Pisa Ariès*, Latr., Encycl. Corps et pieds couverts d'un duvet noirâtre; front ayant deux épines presque parallèles; carapace presque ovale, brune, ponctuée de rouge. De Pondichéry.

2. Bord supérieur des cavités oculaires offrant, près de leur extrémité postérieure, une échancrure ou fissure, avec une petite dent au milieu (distincte de celle qui termine postérieurement ce bord).

† Front terminé par deux pointes. Un seul rang de dentelures aux tarses. Corps inégal, tuberculé et garni de duvet, ainsi que les pieds.

La PISE TÉTRAODON, *Pisa Tetraodon*, Latr., Leach; *Cancer Tetraodon*, Oliv.; *Cancer prædo*, Herbst.; *Maja prædo*, Bosc, Latr.; *Maja Tetraodon*, Bosc; *Maja hirticornis*, Risso; *Cancer heracleoticus*, Rondel.? Aldrov.? Carapace presque ovale, rougeâtre, à quatre dents spiniformes et crochues à chaque bord latéral; l'antérieure plus forte; doigts des serres des mâles ouverts à leur base; l'index arqué. On la trouve sur les côtes de France et d'Angleterre.

†† Front prolongé en une espèce de museau plat, carré, fendu dans le milieu de sa longueur, avec l'extrémité dilatée et courbée latéralement en manière de crochet arqué et crochu. (G. *Lissa*, Leach.)

La PISE GOUTTEUSE, *Pisa Chiragra*, Latr., Encycl.; *Lissa Chiragra*, Leach; *Inachus Chiragra*, Fabr.; *Maja Chiragra*, Bosc, Herbst., Krabb., tab. 17, f. 96. Longue d'un pouce neuf lignes; front médiocrement avancé, échancré dans son milieu, avec les deux angles relevés en dessus; carapace et pieds noduleux, à l'exception des mains qui sont lisses. On la trouve dans la Méditerranée. (G.)

\* PISIDIE. *Pisidia*. CRUST. Genre de l'ordre des Décapodes, famille des Macroures, tribu des Gélathines, établi par Leach aux dépens des Porcellanes, et sur des caractères qui n'existent pas. Ce genre, ne différant pas du tout des Porcellanes, n'a pas été adopté. *V.* PORCELLANE. (G.)

\* PISIDIUM. CONCH. Pfeiffer a pensé, dans son Traité des Coquilles terrestres, que l'on pouvait séparer des Cyclades pour en former un genre distinct, quelques espèces dont les syphons ne sont pas saillans; ce sont les *Cyclas obliqua*, *obtusalis* et *fontinalis* qui composent ce genre, dont les caractères sont insuffisans pour être adoptés. *V.* CYCLADE. (D. H.)

PISITOË. *Pisitoe*. CRUST. Genre de l'ordre des Amphipodes, famille des Crevettines, établi par Rafinesque (Précis de découv. somiolog., p. 25) qui le place dans son ordre des *Brangasteria* et dans sa famille des *Phronimia*. Il lui donne pour caractères: antennes nulles; yeux irréguliers; bouche sous la tête, recourbée postérieurement, munie de crochets; corps à six articles et six paires de jambes inégales, la quatrième paire étant la plus grande; queue formée de quatre articles dont les trois premiers sont pourvus d'appendices caudaux. Ce genre, qui n'a été vu par aucun naturaliste, depuis Rafinesque, paraîtrait différer des *Phronimes* par son moindre nombre de jambes. Rafinesque en décrit deux espèces; ce sont:

Le PISITOË A DEUX ÉPINES, *Pisitoe*

*bispinosa*, loc. cit., qui a deux épines au front, et les pieds des trois premières paires à un seul ongle. On le trouve dans les mers de Sicile.

Le PISITOÉ A FRONT LISSE, *Pisitoe lævifrons*. Son front n'a point d'épines, et les trois premières paires de pattes ont deux ongles. On le trouve dans les mêmes lieux que le précédent. (G.)

PISOCARPIUM. BOT. CRYPT. (*Champignons*.) Le genre que Link nommait ainsi est le même que le *Polyaccum* de De Candolle. V. POLY-SACCUM. (A. R.)

PISOLITES. GÉOL. V. HOMMITES.

\* PISON. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Porte-Aiguillons, famille des Fouisseurs, tribu des Nyssonien, établi par Jurine et adopté par Latreille et par tous les entomologistes. Les caractères essentiels de ce genre sont : yeux échancrés ; trois cellules cubitales fermées ; abdomen conique, à pédicule très-court ou comme nul. Ce genre, auquel Latreille avait donné le nom de Tachybulus, diffère de tous les autres genres de sa tribu, parce que ceux-ci ont les yeux entiers. Les genres de la tribu des Lar rates en sont bien distingués par leurs mandibules profondément échancrées à leur côté inférieur, ce qui n'a pas lieu chez les Pisons et autres genres de Nyssonien. La tête des Pisons est de moyenne taille. Les antennes sont composées de douze articles dans les femelles et un peu roulées en spirale, et de treize dans les mâles. Le labre est petit, les mandibules arquées, unidentées et sillonnées longitudinalement. Les palpes maxillaires sont composés de six articles presque égaux, et les labiaux de quatre. Le premier segment du corselet est très-court, et ne forme qu'un simple rebord. Les ailes supérieures ont une cellule radiale grande, oblongue, un peu ondulée inférieurement, et trois cellules cubitales : la première presque carrée, la seconde très-petite, longuement pé-

tiolée, recevant la première nervure récurrente, et la troisième grande, pentagone, et recevant la seconde nervure. L'abdomen est conique.

On ne connaît pas les mœurs de la seule espèce de Pison connue ; on présume qu'elles diffèrent peu de celles des Nyssons. Cette espèce se trouve dans le midi de la France et à Gènes. C'est :

Le PISON DE JURINE, *Pison Jurini*, Spinol., Ins. Ligar., fasc. 4, p. 256 ; Lepell. de St.-Farg. et Serv., Encyclopéd. ; *Alyson ater*, Spinol., loc. cit., fasc. 4, p. 255, mâle ; *Tachybulus niger*, Latr., *Gener. Crust. et Ins.* T. IV, p. 75, femelle. Cet Hyménoptère est long de quatre lignes ; son corps est entièrement noir, luisant, irrégulièrement ponctué, un peu pubescent. Le chaperon est couvert d'un duvet soyeux argenté ; le métathorax a, en dessus, dans son milieu, une petite fossette striée transversalement, et une ligne longitudinale élevée. Les segments de l'abdomen sont un peu étranglés à leur base. Les ailes sont transparentes. Le mâle ne diffère pas de la femelle. (G.)

PISONIE. *Pisonia*. BOT. PHAN. Genre de la famille des Nyctaginées, et de la Polygamie Diœcie, L., caractérisé de la manière suivante : fleurs souvent dioïques, entremêlées de fleurs hermaphrodites ; calice monosépale, subcampanulé, coloré, pétaloïde, à cinq divisions peu profondes, plus minces et plus colorées sur leurs bords, et plissées ; étamines de six à dix ; ovaire libre, pédicellé, à une seule loge qui contient un ovule ascendant ; style long et grêle, terminé par un stigmate simple. Le fruit est un akène enveloppé dans la partie inférieure du calice qui s'est accru et a pris une forme pentagonale. Ce genre se compose d'un assez grand nombre d'espèces qui sont des Arbustes ou même quelquefois des Arbres à feuilles opposées ou alternes. Les fleurs sont souvent munies à leur base d'écaillés qui leur forment

une sorte de calicule; elles sont disposées en ombelles et en corymbes. Toutes les espèces de ce genre sont originaires des diverses parties de l'Amérique méridionale. Nous citerons ici les suivantes :

**PISONIE ÉPINEUSE**, *Pisonia aculeata*, L., Lamk., Ill., tab. 861. C'est un Arbrisseau de huit à dix pieds de hauteur; sa tige se divise en rameaux opposés comme les feuilles qui sont elliptiques, terminées en pointe à leurs deux extrémités, entières; membraneuses, légèrement velues; sur les jeunes rameaux, on observe des épines courtes et recourbées, placées seule à seule, soit à la base des feuilles, soit à leur aisselle. Les fleurs sont disposées en corymbes pédonculés et axillaires, dont toutes les ramifications sont pubescentes et comme ferrugineuses. Les fleurs sont fort petites. Les angles du calice fructifère sont munis de petits tubercules pédicellés et glutineux. Cette espèce croît dans les Antilles, au Brésil, etc.

**PISONIE A FEUILLES EN COEUR**, *Pisonia subcordata*, Swartz, Flor. Ind. Occident., 2, p. 641. C'est un Arbre de grandeur moyenne, qui a été observé par Swartz à l'île de Saint-Christophe. Ses rameaux sont lisses, fragiles et opposés. Ses feuilles, également opposées, sont orbiculaires, cordiformes, entières et glabres. Les fleurs forment un corymbe axillaire, composé d'un très-grand nombre de fleurs fort petites et verdâtres. Le fruit, enveloppé de son calice, est à cinq angles, plus gros vers son sommet, ou les angles sont garnis de tubercules.

Dans les *Nov. Gen. et Spec. Amer. æquinoc.*, Kunth a décrit trois espèces nouvelles de ce genre recueillies par les célèbres voyageurs Humboldt et Bonpland. Il leur a donné les noms de *Pisonia hirtella*, *P. pubescens* et *P. Pacurero*. (A. R.)

**PISSANG**. BOT. PHAN. L'un des noms indiens du Bananier. (B.)

**PISSASPHALTE**. MIN. Variété de

Bitume mou et noirâtre, intermédiaire entre le Bitume Pétrôle et l'Asphalte. V. BITUME. (G. DEL.)

**PISSE-LAIT**. BOT. PHAN. L'un des noms vulgaires de la Digitale pourprée, dans quelques cantons de la France centrale. (B.)

**PISSENLIT**. *Taraxacum*. BOT. PHAN. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Chicoracées, et de la Syngénésie égale, L., établi par Tournefort qui le nommait *Dens Leonis*. Linné le confondit avec d'autres Chicoracées dans son genre *Leontodon*; mais Haller le rétablit sous le nom de *Taraxacum*, adopté par Lamarck, Jussieu, Desfontaines, et par la plupart des botanistes modernes. Ainsi, ce genre correspond à une partie des *Leontodon* de Linné, et au genre entier des *Leontodon* de Gaertner, qui, tout en admettant le genre de Haller, n'a pas cru devoir se conformer à sa nomenclature. Voici ses caractères : involucre cylindracé, composé de deux rangées de folioles; les intérieures droites, presque égales; les extérieures plus courtes, réfléchies en dehors; réceptacle nu, plan et punctué; calathide composée de demi-fleurons nombreux, hermaphrodites, à languette linéaire, tronquée, divisée au sommet en cinq dents; akènes oblongs, striés, ridés transversalement à leur base, un peu hérissés vers le sommet, surmontés d'une aigrette composée de poils simples et portée sur un pédicelle. Ce genre diffère essentiellement des vrais *Leontodon* par ses aigrettes pédicellées, par sa hampe nue, simple et uniflore. Il ne se compose que de quatre ou cinq espèces, qui croissent dans les lieux humides. Nous ne parlerons ici que de l'espèce la plus commune.

Le **PISSENLIT DENT DE LION**, *Taraxacum Dens Leonis*, Desf., *Flor. atlant.*; Lamk., *Illustr.*, tab. 653; *Leontodon Taraxacum*, L., est une Plante si connue, qu'une description détaillée en serait superflue. Il suffit de rappeler quelques traits de son

organisation, pour faire souvenir de cette espèce dont les fruits aigrettés s'envolent au moindre souffle, servant si souvent de jouets à l'enfance. Ses feuilles radicales sont allongées, plus larges vers leur sommet, profondément pinnatifides, à pinnules dentées et un peu arquées en crochet. La fleur est jaune, assez grande, solitaire, sur une hampe fistuleuse, haute d'environ trois décimètres. Cette fleur est une de celles dites *météoriques*, c'est-à-dire qui s'ouvrent ou se ferment, selon les variations de l'atmosphère, ou l'intensité plus ou moins grande de la lumière solaire. On trouve cette Plante dans toutes les localités possibles, mais principalement dans les lieux humides. C'est une des Plantes cosmopolites par excellence, puisqu'on la rencontre sur tous les continents. Nous en avons vu des échantillons recueillis dans l'Amérique méridionale et dans l'Inde. Le suc du Pissenlit est usité seul ou mêlé avec celui d'autres Herbes comme amer, dépuratif, diurétique et stomachique. On mange en salade ses jeunes pousses et ses feuilles, surtout lorsque la Plante a cru dans un terrain arénacé, ou qu'elle a subi une sorte d'étiollement. (G.N.)

**PISSE-SANG.** BOT. PHAN. L'un des noms vulgaires de la Fumeterre officinale. (B.)

**PISSEUR.** ACAL. L'un des noms vulgaires sur nos côtes océanes des Actinies qui lancent un jet d'eau, et non d'une espèce de Pourpre qui lancerait sa substance colorante, comme on le dit dans le Dictionnaire de Dériville. (B.)

**PISSIDA.** BOT. CRYPT. (*Champignons.*) Adanson avait établi sous ce nom un genre de la famille des Champignons, dans lequel il plaçait les *Fungoidaster* et les *Fungoides* de Micheli. Mais ce genre n'a point été adopté, et les espèces diverses qu'il réunissait ont été réparties dans les genres *Helvella*, *Helotium* et *Peziza*. (A.R.)

**PISSITE.** MIN. (De Lamétherie.)

C'est la Pierre de Poix ou le Silex résinite. (G. DEL.)

\* **PISSODE.** *Pissodes.* INS. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Tétramères, famille des Rhynchophores, tribu des Charansonites, établi par Germar (*Ins. spec. nov. aut minus cognitæ*, vol. 1, 1824) et adopté par Schœnherr et par Latreille. Les caractères que Germar assigne à ce genre sont : rostre presque aussi long ou plus long que le corselet, cylindrique, arqué, mince, un peu aplati vers le bout; ses fossettes se rejoignant à la base du rostre, fléchies insensiblement pour passer en dessous; antennes insérées presque au milieu du rostre, courtes, coudées; leur premier article droit, un peu en massue; leur fouet composé de sept articles, ces articles presque égaux, lenticulaires, les deux premiers un peu plus longs, obconiques; massue ovale; yeux écartés, enfoncés, ronds; tête petite, arrondie; corselet convexe, transversal, subitement rétréci vers son extrémité, légèrement échancré en dessous de la base de la tête, sans sillon pour recevoir le rostre; écusson distinct; élytres oblongues, couvrant l'abdomen et les ailes, un peu plus larges à leur base que le corselet; pattes fortes, presque égales entre elles, les antérieures rapprochées l'une de l'autre; cuisses en massue, ordinairement dentées; jambes armées d'un crochet courbé à leur partie extérieure; tarses courts, larges, leur avant-dernier article bilobé; corps oblong, souvent obscur et tacheté. Ce genre se compose d'un assez grand nombre d'espèces dont quelques-unes se trouvent en Europe, mais dont toutes les autres sont américaines. Dejean, dans le Catalogue de sa collection, a donné à ce genre le nom de *Pissocles* probablement par erreur; il en mentionne vingt-cinq espèces. Schœnherr n'en cite que six, toutes d'Europe; enfin, Germar en décrit avec détail dix espèces, toutes propres à

l'Amérique, et surtout au Brésil. Parmi celles d'Europe, nous citerons comme le type du genre :

Le PISSEDE DU PIN, *Pissodes Pini*, Schœn., Germ.; *Rhynchœnus Pini*, Fabr., Latr.; Gyllen., *Ins. succ.*, 1, part. 5, p. 66, n. 5; *Curculio Pini*, Payk., Paus., *Faun. Germ.*, fasc. 42, fig. 1; Oliv., *Entomol. T.* v, p. 116, n. 61; Charans., pl. 16, fig. 42, b, c; *Curculio Pini*, L. Il est long de quatre à six lignes. Tout le corps est d'un brun marron plus ou moins obscur, et couvert quelquefois de petites écailles cendrées. La trompe est brune, cylindrique, de la longueur du corselet. Les antennes sont brunes. Le corselet a quelques taches roussâtres, formées par de petites écailles. L'écusson est roussâtre. Les élytres ont des stries formées sur des points enfoncés, assez gros; elles ont un tubercule vers leur partie postérieure, et quelques lignes transversales d'un gris roussâtre, formées par des petites écailles. On le trouve dans le nord de l'Europe, sur le Pin sylvestre. (G.)

PISTACHE. BOT. PHAN. Le fruit du Pistachier. (B.)

PISTACHE DE TERRE. BOT. PHAN. *F.* ARACHIDE.

PISTACHIER. *Pistacia*. BOT. PHAN. Genre de la famille des Térébinthiacées et de la Diœcie Pentandrie, L., que l'on peut caractériser de la manière suivante : fleurs dioïques; dans les mâles, calice formé de trois, rarement de cinq divisions linéaires; étamines au nombre de cinq, dressées, introrses, à filaments très-courts, à anthères oblongues; dans les fleurs femelles, calice semblable à celui des fleurs mâles; ovaire libre, ovoïde, sessile, à une seule loge, contenant un seul ovule, attaché au sommet d'un long podosperme, qui naît du fond de la loge et monte presque jusqu'à son sommet. Cet ovaire est surmonté de trois stigmates sessiles, étalés, membraneux et arrondis. Ces fleurs forment des grappes rameuses. Les fruits sont des espèces de drupes

ou noix sèches, globuleuses ou allongées, contenant une seule graine portée sur un podosperme, immédiatement appliqué contre elle et au sommet duquel elle est pendante. Elle se compose d'un épisperme peu épais, recouvrant immédiatement un très-gros embryon, ayant la radicle supérieure conique et obtuse, et les deux cotylédons très-épais. Les espèces de ce genre sont des Arbres ou des Arbrisseaux portant des feuilles alternes, imparipinnées; des fleurs dioïques et en grappes. Presque toutes sont originaires des contrées qui avoisinent le bassin de la Méditerranée. Plusieurs de ces espèces méritent un grand intérêt et sont l'objet d'une culture et d'un commerce assez étendus. Ce sont les seules dont nous donnerons ici la description.

PISTACHIER VRAI, *Pistacia vera*, L.; Rich., *Bot. méd.*, 2, p. 596. C'est un grand Arbrisseau ou un Arbre de grandeur moyenne, qui s'élève ordinairement de quinze à vingt pieds. Ses feuilles sont alternes, imparipinnées, sans stipules, composées de trois à cinq folioles ovales, obtuses, glabres et coriaces. Les fleurs sont petites et forment des grappes rameuses, qui naissent sur les rameaux des années précédentes, et sortent d'un bourgeon dont les écailles sont lanuginenses sur leurs bords. Les mâles sont légèrement pédicellées; leur calice est à trois divisions linéaires très-profondes; du fond du calice s'élèvent cinq étamines plus longues que le calice et presque sessiles. Les fleurs femelles forment des espèces de petits épis ordinairement simples et triflores. Les fruits sont des espèces de drupes sèches de la forme et de la grosseur d'une olive, d'une teinte rougeâtre, ayant la chair très-mince, le noyau peu épais, fragile, se séparant en deux valves à sa maturité parfaite. L'embryon, qui forme à lui seul toute l'amande, est recouvert par un tégument fragile; il est très-gros et d'une belle couleur verte.

Le Pistachier est originaire de l'Asie-Mineure. Pline dit que ce fut

Vitellus, alors gouverneur en Syrie, qui, sous le règne de Tibère, apporta le premier à Rome les fruits du Pistachier. Aujourd'hui cet Arbre est cultivé et, en quelque sorte, naturalisé dans presque toutes les contrées méridionales de l'Europe, et particulièrement en Grèce et en Europe. On le cultive aussi, mais peu abondamment, dans nos départemens du Midi; à Paris il ne peut être mis en pleine terre que le long des murs et à l'exposition du midi. Il y en avait de très-beaux pieds à la pépinière du Roule. Les pistaches, ou graines du Pistachier, ont un saveur douce et très-agréable. On les mange comme les amandes douces, ou on les emploie à préparer des émulsions que l'on sucre et que les médecins prescrivent et administrent dans les cas d'inflammation des intestins ou des organes urinaires. Ces amandes contiennent une grande quantité d'huile grasse. Les confiseurs en font des dragées, des glaces ou d'autres friandises.

**PISTACHIER TÉRÉBINTHE**, *Pistacia Terebinthus*, L. ; Rich., Bot. méd., 2, p. 597. Le Térébinthe est plus petit dans toutes ses parties que le Pistachier vrai. Ses feuilles sont pétiolées, imparipinnées, composées de sept à neuf folioles ovales, lancéolées, aiguës, glabres et entières, d'un vert foncé et luisantes à leur face supérieure, blanchâtres inférieurement. Les fleurs, également dioïques, sont très-petites et en grappes rameuses. Les écailles qui accompagnent les fleurs mâles, ainsi que les divisions de leur calice, sont couvertes de poils roussâtres très-épais. Les fruits sont globuleux, pisiformes, d'une couleur violette. Le Térébinthe croît spontanément en Orient et dans les îles de l'Archipel. Il est aussi très-commun en Provence, dans les lieux stériles des bords de la mer. Toutes les parties du Térébinthe sont pleines d'un suc résineux qui, pendant l'été, s'en échappe souvent sous la forme de gouttelettes limpides qui se réunissent et prennent plus de consis-

tance. En pratiquant au tronc des entailles plus ou moins profondes, cette matière résineuse s'écoule plus facilement et constitue la térébenthine de Chio. Elle est épaisse, consistante, d'une couleur jaunâtre, d'une odeur suave qui rappelle à la fois celle du fenouil et du citron. On la recueille dans l'Archipel et particulièrement à Scio ou Chio. Presque toute celle que l'on y obtient est employée en Turquie et en Perse. On la fait cuire et on la mâche comme l'on fait pour le mastic. Autrefois les Vénitiens en apportaient une certaine quantité à Venise. Là elle était sophistiquée avec de la térébenthine du Méléze, et c'est cette sorte qui était ensuite répandue dans le commerce, de manière qu'il était fort rare d'en avoir de bien pure. Cette térébenthine était beaucoup plus employée par les médecins anciens que par ceux de nos jours, surtout dans le traitement des plaies et des ulcères. Cependant elle entre encore aujourd'hui dans plusieurs vieilles préparations pharmaceutiques, et particulièrement dans la thériaque et le mithridate.

L'amande du Térébinthe a une couleur verte claire et une saveur douce analogues à celles du Pistachier. En Orient on les mange. Les drupes entières ont une saveur légèrement astringente; on les marine pour les conserver et les manger.

**PISTACHIER LENTISQUE**, *Pistacia Lentiscus*, L. ; Rich., Bot. méd., 2, p. 598. Cette espèce croît dans les mêmes localités que le Térébinthe. Elle est fort commune dans tout l'Orient et sur les côtes de la Méditerranée en Provence. Le Lentisque est plus petit dans toutes ses parties que le Térébinthe. Ses feuilles, dont le pétiole est plan et comme ailé, se compose de huit à douze petites folioles ordinairement alternes, excepté les deux dernières qui sont opposées. Ces folioles sont petites, ovales, lancéolées, obtuses, souvent mucronées, entières et tout-à-fait glabres. Les fleurs sont en panicules souvent gémées.

Les fruits, encore plus petits que dans l'espèce précédente, sont globuleux et rougeâtres. C'est du Lentisque que découle la substance résineuse connue sous le nom de mastic. Quoique cet Arbrisseau soit commun dans toutes les îles de l'Archipel, ce n'est guère qu'à Scio qu'on le cultive à cet effet. Il a fait la richesse de cette île avant qu'elle fût ravagée par les barbares ottomans dans la guerre de l'indépendance grecque. Nous emprunterons à Olivier (Voy. dans l'empire ottoman, 1, p. 292) quelques détails sur la culture du Lentisque : « Le mastic, dit-il, doit être regardé comme une des productions les plus importantes de l'île et comme la plus précieuse, puisque c'est à elle que les habitans de Scio doivent une partie de leurs privilèges, et les cultivateurs leur indépendance, leur aisance, et peut-être leur bonheur. Le Lentisque qui le produit ne diffère pas de celui qui croît dans le midi de l'Europe et dans toutes les îles de l'Archipel. On remarque seulement à Scio quelques légères variétés à feuilles plus grandes que la culture a produites, et que les marcottes et les greffes perpétuent. Pour obtenir le mastic, on fait au tronc et aux principales branches du Lentisque de légères et nombreuses incisions depuis le 15 jusqu'au 20 juillet du calendrier grec. Il découle peu à peu de toutes ces incisions un suc liquide qui s'épaissit insensiblement, reste attaché à l'Arbre en larmes plus ou moins grosses, ou tombe à terre et s'y épaissit lorsqu'il est trop abondant. Le premier est le plus recherché; on le détache avec un instrument de fer tranchant d'un demi-pouce de largeur à son extrémité. Souvent on place des toiles au-dessous de l'Arbre, afin que le mastic qui en découle ne soit pas imprégné de terre et d'ordures. D'après les réglemens faits à ce sujet, la première récolte ne peut avoir lieu avant le 27 août. Elle dure huit jours consécutifs, après lesquels on incise de nouveau jusqu'au 25 septembre;

alors se fait la seconde récolte qui dure encore huit jours. Passé ce temps, on n'incise plus les Arbres, mais on recueille jusqu'au 19 novembre, le lundi et le mardi de chaque semaine, le mastic qui continue de couler. Il est défendu ensuite de ramasser cette production. »

On recueille le mastic dans vingt-un villages situés au midi de la ville. Cette production s'élève, année commune, à cinquante mille ocques (l'ocque pèse environ deux livres et demie); vingt-un appartiennent à l'aga, fermier de cette denrée, et sont délivrées par les cultivateurs en paiement de leur imposition personnelle. L'excédant leur est payé à raison de cinquante paras l'ocque, c'est-à-dire un peu moins de vingt-cinq sous, et il leur est défendu, sous des peines très-graves, d'en vendre ou céder à tout autre qu'au fermier. La meilleure et la plus belle qualité est envoyée à Constantinople pour le palais du grand seigneur. La seconde qualité est destinée pour le Caire, et passe dans les harems des mamelouks. Les négocians obtiennent communément un mélange de la troisième et de la quatrième qualités. Dans le commerce on trouve deux sortes de mastic. L'une est en masses irrégulières, c'est le mastic commun; l'autre est en larmes plus ou moins grosses, souvent aplaties, d'une couleur jaune claire, couvertes d'une sorte de poussière blanchâtre, occasionnée par le frottement des larmes entre elles, d'une odeur suave, d'une saveur aromatique et térébinthacée. Sa cassure est brillante et vitreuse; il se ramollit sous la dent et y devient ductile; c'est le mastic en larmes. C'est celui dont on fait une si grande consommation en Orient. En effet, on peut regarder comme un usage populaire, l'habitude répandue en Grèce et dans une partie de l'Orient, de mâcher continuellement du mastic. On prétend que cette substance, en même temps qu'elle parfume l'haleine, affermit les gencives et blanchit les dents. Autrefois le mastic a



été fort en vogue auprès de certains médecins qui le faisaient entrer dans une foule de préparations pharmaceutiques aujourd'hui tombées dans l'oubli.

En Barbarie il existe une autre espèce décrite par le professeur Desfontaines sous le nom de *Pistacia atlantica*, qui fournit une matière résineuse fort analogue au mastic et employée à peu près aux mêmes usages. Cette matière est connue sous le nom de *Heule*. (A. R.)

PISTACIA. BOT. PHAN. *V.* PISTACHIER.

PISTANA. BOT. PHAN. (Pline.) Probablement le *Sagittaria sagittifolia*. (B.)

PISTAZITE. MIN. (Werner.) *V.* ÉPIDOTE.

\* PISTIACÉES. BOT. PHAN. Nom d'une des sections établies par le professeur Richard dans la famille des Aroïdées et qui se compose des genres *Pistia* et *Ambrosinia*. *V.* ces mots et AROÏDÉES. (A. R.)

PISTIE. *Pistia*. BOT. PHAN. Genre de Plantes de la famille des Aroïdées, formant le type de la tribu des Pistiacées et qui peut être caractérisé de la manière suivante : les fleurs sont unisexuées, monoïques, placées dans une spathe monophylle en forme de cornet évasé, et prolongée d'un côté; un seul pistil occupe le fond de la spathe et se prolonge obliquement d'un côté par une base élargie. Il se compose d'un ovaire à une seule loge, contenant un grand nombre d'ovules péritropes, cylindriques, tronqués à leurs deux extrémités et attachés à un trophosperme épais qui occupe toute la partie de l'ovaire adhérente à la spathe, c'est-à-dire son fond et l'un de ses côtés; à son sommet cet ovaire se termine insensiblement en un style un peu latéral et recourbé qui est couronné par un petit stigmate simple, orbiculaire et déprimé à son centre. Les étamines sont au nombre de cinq à sept, monadelphes. Leur androphore, qui est à

peu près cylindrique, paraît être en quelque sorte un prolongement de la partie de la spathe à laquelle adhérerait l'ovaire; un peu au-dessus de son origine il porte une sorte d'involucre ou de collerette monophylle, concave, un peu ondulée sur son contour, et fendue seulement d'un seul côté. Les étamines sont placées autour du sommet de l'androphore qui leur forme un axe central et commun. Chaque anthère est obtuse des deux bouts, à quatre loges disposées par paires superposées. Le fruit est très-mince, uniloculaire, contenant de quinze à vingt graines cylindriques, tronquées à leurs deux extrémités, présentant un petit tubercule central à leur extrémité libre, ayant leur tégument extérieur épais et rugueux extérieurement; l'intérieur, entièrement séparé de l'externe, forme une sorte de loge dans laquelle pend l'amande revêtue de son tégument propre qui est plus mince. L'endosperme est très-gros, farineux, contenant vers sa partie supérieure un très-petit embryon monocotylédon, renversé, ovoïde, et comme tronqué à ses deux extrémités.

Ce genre se compose d'un petit nombre d'espèces. Ce sont des Plantes nageant à la surface de l'eau, à la manière de la Macre ou Châtaigne d'eau (*Trapa natans*, L.). Les feuilles sont réunies en rosette; elles sont sessiles, spatulées, marquées de nervures longitudinales très-saillantes. Les spathes sont plus petites et naissent presque sessiles entre les feuilles. De la base des faisceaux de feuilles naissent des touffes de racines et des tiges, qui de distance en distance produisent de nouveaux faisceaux de feuilles. L'espèce la plus commune est le *Pistia stratiotes*, L., qui croît à la fois aux Antilles, au Brésil et dans les Indes-Orientales. (A. R.)

PISTIL. BOT. PHAN. Organe sexuel femelle dans les Végétaux, le Pistil occupe en général le centre de la fleur. Tantôt il n'y a qu'un seul Pistil dans une fleur, tantôt on en trouve

plusieurs. Dans le premier cas, ce Pistil peut être réellement simple; c'est toutes les fois qu'il présente une seule cavité ou loge, portant des graines attachées à un seul point de cette cavité, et à plus forte raison quand il ne renferme primitivement qu'un seul ovule; d'autres fois, au contraire, ce Pistil unique se compose d'un nombre variable de Pistils partiels, qu'on nomme carpelles, et qui se sont soudés intimement pour ne former qu'un seul tout; c'est ce qu'on observe dans tous les cas où le Pistil présente plusieurs loges séparées les unes des autres par des cloisons, ou quand il est à une seule loge, mais que les ovules qu'il contient sont attachés à plusieurs points distincts de sa cavité intérieure. Il résulte donc de-là que le type normal et primitif du Pistil consiste, soit dans un carpelle unique, soit dans plusieurs carpelles distincts les uns des autres, soit enfin dans plusieurs carpelles diversement soudés et souvent confondus en un seul. Il est donc nécessaire de donner d'abord une idée d'un carpelle en général. Un carpelle est un organe creux, qui se compose d'une partie inférieure, nommée *ovaire*, et dans laquelle sont renfermés les ovules ou rudimens des graines, d'un prolongement filiforme, qui manque quelquefois, et qu'on appelle *style*, et enfin d'un amas ou réunion d'utricules, excrétant une matière visqueuse et formant une sorte de spongieuse, qui porte le nom de *stigmaté*. Considéré sous le rapport physiologique, et quant à son analogie avec les autres parties constituantes de la fleur, un carpelle est une feuille roulée sur elle-même, suivant sa largeur, et dont les deux bords se sont soudés de manière à en former un organe creux. Les ovules ou rudimens des graines sont attachés à chacun des bords de la feuille, à un corps quelquefois peu distinct, d'autres fois proéminent, et qu'on appelle *trophosperme* ou *placenta*. Les fruits des Pivoines, des Aconits, des Pieds-d'Alouette, les follicules sim-

ples des Apocynées, nous montrent des exemples de carpelles dans leur organisation normale. Ainsi le Pistil pourra n'être formé que par un seul carpelle, organisé comme celui que nous venons de décrire d'une manière générale, soit que ce carpelle existe naturellement et primitivement seul dans la fleur, soit qu'il existe seul par suite de l'avortement constant ou accidentel d'un ou de plusieurs autres carpelles. D'autres fois plusieurs carpelles réunis et soudés constituent un Pistil composé; mais cette soudure peut être plus ou moins intime, plus ou moins complète. Ainsi quelquefois ils ne sont unis entre eux que par leur partie inférieure, comme on l'observe dans l'*Illicium* ou Anis étoilé; d'autres fois ils se soudent par leur bord interne, les côtés et les styles restant libres, comme dans le Colchique; tantôt la soudure se fait à la fois par le côté ou angle interne, en même temps que par les parties latérales, les styles restant distincts, comme dans la plupart des Euphorbiacées; enfin les styles qui étaient distincts dans les cas précédens, peuvent aussi se réunir à différens degrés et même en totalité, de manière que l'ovaire composé soit surmonté d'un seul style, mais résultant évidemment de la soudure de plusieurs styles confondus en un seul.

Une modification contraire aux précédentes se rencontre quelquefois; c'est lorsque les carpelles restent distincts par leurs ovaires, leurs styles seuls se soudant ensemble, ainsi qu'on l'observe dans toutes les Apocynées à carpelles géminés. Mais de la réunion de plusieurs carpelles, résulte un ovaire composé, dont la structure intérieure présente plusieurs modifications différentes. En général, cet ovaire offre autant de loges qu'il y a de carpelles soudés ensemble; ainsi dans les Jasminées, le type primitif du Pistil consiste en deux carpelles soudés et le fruit, à moins d'avortemens, qui sont en effet très-communs dans cette

famille, est à deux loges. Dans ce cas, les ovules sont toujours attachés à l'angle interne de chaque loge, où ils forment une ou plusieurs rangées longitudinales. Mais un ovaire provenant de plusieurs carpelles soudés, peut néanmoins présenter une seule loge; ce cas s'observe dans trois circonstances différentes. 1°. Ainsi, toutes les fois que le fruit est à une seule loge, qu'il s'ouvre en plusieurs valves complètes ou incomplètes, et qu'il renferme un grand nombre d'ovules attachés à un placenta central, nous disons que le fruit provient évidemment de plusieurs carpelles réunis. La famille des Caryophyllées et celle des Primulacées nous offrent l'une et l'autre un grand nombre d'exemples de cette organisation. Si l'on examine l'ovaire encore très-jeune, dans les espèces où le fruit est uniloculaire, on trouvera quelquefois des rudimens de cloisons très-minces, qui partent du trophosperme central; dans ce cas, il me paraît évident que ces cloisons, qui sont les bords rentrants et soudés des carpelles, existaient primitivement dans l'ovaire, dès le principe de sa formation, mais ont fini par disparaître par suite de son développement. Les autres genres des mêmes familles dans lesquels on trouve des cloisons complètes, et par conséquent plusieurs loges, viennent également à l'appui de cette théorie, de même que la pluralité des styles qui naissent du sommet de ces ovaires uniloculaires. 2°. Un ovaire uniloculaire, mais offrant les ovules attachés à un ou deux trophospermes pariétaux, provient aussi de plusieurs carpelles soudés. Dans l'exemple précédent, les bords de la feuille carpellienne s'étaient primitivement repliés vers le centre de la fleur, où ils s'étaient réunis pour former le placenta central, auquel sont attachés les ovules. Ici il n'en est pas de même; ces feuilles péricarpiennes se sont unies entre elles bord à bord par leurs parties latérales sans se recourber vers le centre et les ovules, qui ont toujours pour point d'attache le bord

même des feuilles péricarpiennes, formant une série longitudinale sur la partie interne de l'ovaire, et c'est dans ce cas que l'on dit que les placentas ou trophospermes sont pariétaux. On peut prouver qu'un ovaire ainsi conformé est le résultat de plusieurs carpelles soudés, en faisant remarquer que souvent cet ovaire à une seule loge est surmonté d'autant de styles ou de stigmates distincts qu'il y a de placentas pariétaux. Ainsi, dans les Groseillers épineux, il y a deux placentas et deux styles seulement réunis par leur base; dans les *Cactus*, il y a un nombre variable de placentas; mais il y a constamment autant de styles distincts à leur partie supérieure. Or, nous avons dit précédemment qu'un carpelle se composait d'un ovaire, d'un style et d'un stigmate; si donc nous trouvons sur un ovaire deux ou plusieurs styles ou stigmates distincts, nous serons forcés d'admettre que cet ovaire est formé de la réunion de plusieurs carpelles confondus. 3°. Enfin, il y a encore pluralité de carpelles dans un ovaire à une seule loge, mais où les ovules sont attachés à deux ou à un plus grand nombre de trophospermes dirigés vers le centre de la loge et portés sur une lame longitudinale saillante qui naît de la face interne de l'ovaire; c'est ce que l'on observe par exemple dans les Gesnériées, dans le genre *Ramondia*, qui ne doit pas être laissé parmi les Solanées, mais se rapproche davantage des Gesnériées. Ici il est de toute évidence que ce sont les bords repliés des carpelles qui n'ont pu atteindre jusqu'au centre de la fleur, et qui, en se soudant entre eux, forment ces lames saillantes qui élèvent les trophospermes, sans les faire arriver au point de se souder et de former un axe central.

Nous avons dit précédemment qu'une fleur pouvait contenir plusieurs carpelles entièrement distincts les uns des autres. Le nombre de ces carpelles est très-variable, et l'on en compte depuis deux comme dans

l'Aigremoine jusqu'à cent et au-delà, comme dans certaines Renonculacées. Mais la disposition de ces carpelles entre eux n'est pas la même. Ainsi, tantôt ils forment au centre de la fleur une sorte de verticille, sans qu'il y ait d'axe central, comme dans les Pivoines, le *Trollius*, les Elébores, l'*Asimina triloba*, etc.; tantôt ils sont réunis autour d'un axe central matériel, indépendant d'eux, mais avec lequel ils se soudent par leur bord interne, par exemple, dans les Malvées; tantôt enfin ils sont dispersés sur toute la surface d'un axe commun, et forment, soit un épi globuleux, soit un épi allongé et cylindrique, suivant la forme de ce réceptacle commun; c'est ce que montrent un grand nombre de Rosacées, de Renonculacées, de Magnoliacées, etc. Enfin, les carpelles peuvent être placés sans ordre symétrique sur la paroi interne du calice, comme dans les Roses, ou, ce qui est absolument la même chose, sur la paroi interne d'un involucre qui remplace le calice, comme dans le *Laurelia* et plusieurs autres Monimiées.

Chaque carpelle étant en général formé par une feuille dont les bords se sont soudés, il doit arriver qu'à la maturité du fruit, ces deux bords tendent à s'écarter de nouveau, et c'est par ce moyen qu'a lieu la déhiscence des carpelles. En effet, dans les fruits provenant de carpelles solitaires ou de plusieurs carpelles non soudés, c'est par le côté interne qui correspond au point d'attache des graines, que se fait la déhiscence de chaque fruit, comme le montrent les follicules des Apocynées, des Renonculacées capsulaires, etc. Ainsi, chaque carpelle de l'ovaire représente une des valves du fruit; mais il arrive quelquefois qu'un carpelle s'ouvre en deux valves, comme par exemple la gousse des Légumineuses. On se rendra parfaitement raison de cette particularité, en remarquant que la feuille qui forme chaque carpelle étant composée de deux moitiés

latérales séparées par un faisceau longitudinal de vaisseaux, qu'on nomme côte ou nervure médiane, il peut très-bien arriver que ces deux moitiés se séparent l'une de l'autre, et qu'alors le carpelle se divise en deux valves distinctes.

Maintenant, dans un ovaire pluriloculaire, c'est-à-dire provenant de plusieurs carpelles soudés, la déhiscence peut aussi se faire de diverses manières. Ainsi, tantôt chaque carpelle tend à se séparer en entier, de sorte que chaque cloison se dédouble, et que le fruit se divise en autant de coques ou de carpelles distincts qu'il y avait de loges, comme dans les Euphorbiacées, les Malvacées, etc.; tantôt, au contraire, la déhiscence ayant lieu à la fois par la séparation des deux bords internes et des deux moitiés par leur nervure médiane, chaque loge ou chaque carpelle se divise en deux valves distinctes, et le fruit présente un nombre de valves double de celui des loges; par exemple, dans un grand nombre d'Euphorbiacées. Une modification de la déhiscence précédente est celle qui a lieu quand chaque carpelle se sépare à la fois par son côté interne et par la suture formée au point de jonction des deux faces, mais dont les côtés qui formaient les cloisons restent soudés. Il résulte de-là que le nombre des valves est le même que celui des carpelles; mais chaque valve qui porte une cloison sur le milieu de sa face interne, est formée par deux demi-valves appartenant à deux carpelles différents.

Dans un ovaire à une seule loge, mais provenant de plusieurs carpelles soudés, la déhiscence peut présenter les diverses modifications que nous avons fait remarquer dans l'ovaire pluriloculaire. Ainsi, elle peut avoir lieu par les deux bords de chaque feuille péricarpienne, de manière que chaque valve est en quelque sorte bordée de graines; elle peut avoir lieu seulement par le milieu de sa suture moyenne, de manière que chaque valve, qui se compose de deux

demi-valves appartenant à deux carpelles, porte les ovules attachés sur le milieu de sa face interne. Enfin, cette espèce d'ovaire peut présenter une modification toute particulière, la déhiscence ayant lieu, non par les deux bords soudés des feuilles, mais par le bord externe de chaque moitié, qui se sépare de la côte moyenne, laquelle reste et forme une sorte de châssis qui soutient les valves. La famille des Orchidées nous présente de nombreux exemples de cette modification.

Après avoir analysé le Pistil et fait voir en quelque sorte isolées les parties qui le composent primitivement, examinons cet organe dans son ensemble, et quel que soit l'aspect sous lequel il se présente, considérons-le non comme la réunion d'organes semblables, mais comme un organe unique formé de plusieurs parties distinctes. Ainsi le Pistil se compose: 1° d'un *ovaire* ou une partie inférieure plus ou moins renflée, creuse intérieurement où elle présente une ou plusieurs cavités nommées loges et contenant les ovules ou graines non fécondées; 2° d'un *style*, prolongement ordinairement filiforme qui naît, soit du sommet de l'ovaire, soit d'un de ses côtés ou même de sa base, mais qui manque quelquefois; 3° enfin, d'un corps ordinairement glanduleux, formé d'utricules colorées, nues ou recouvertes d'un épiderme général et très-mince, et qu'on nomme le *stigmaté*. Quand il n'y a pas de style, le stigmaté est immédiatement appliqué, ainsi qu'on le remarque dans la Tulipe, dans les Renoncules, etc. Le Pistil est quelquefois aminci à sa base en un prolongement plus ou moins grêle et plus ou moins long, qui fait essentiellement partie du Pistil, et auquel on a donné le nom de Podogyne. Le Pavot, certaines Légumineuses, mais particulièrement les Capparidées, nous offrent des exemples de Podogyne plus ou moins développé. Quand il y a plusieurs Pistils au centre d'une même fleur, on donne le nom de Gy-

nophore à la partie plus ou moins renflée du réceptacle qui porte ces Pistils. Cette partie prend quelquefois du développement après la fécondation, soit qu'elle s'allonge considérablement comme on le voit dans le *Myosurus*, soit qu'elle devienne épaisse ou charnue comme dans le Fraisier, le Framboisier et quelques Anonacées.

L'ovaire peut encore être porté sur un disque, sorte de corps charnu et souvent glanduleux, plus ou moins épais, et qui le recouvre quelquefois en partie à sa base, de manière que l'ovaire paraît enveloppé dans une sorte de cupule. D'autres fois il naît du réceptacle ou *torus*, des appendices de forme variée, qui accompagnent l'ovaire et quelquefois le recouvrent en totalité en lui formant une sorte d'enveloppe particulière. C'est ce que l'on remarque dans les Cypéracées et en particulier dans les Carex dont le Pistil est enveloppé d'un utricule particulier, ainsi qu'on l'observe encore dans le *Paeonia Moutan*, *V. PIVOINE* ainsi que le mot *TORUS* où nous examinerons en particulier toutes les modifications de cet organe.

La base du Pistil est toujours représentée par le point où il s'insère au réceptacle ou support commun. Son sommet est indiqué par celui où naissent les styles ou les stigmates sessiles. Mais comme ce point est quelquefois plus ou moins latéral et plus ou moins rapproché de la base, on distingue le sommet organique qui est formé par l'origine du style, du sommet géométrique, qui est le point diamétralement opposé à la base. Cette distinction est parfois utile pour bien déterminer la forme de certains Pistils.

L'ovaire a en général une forme ovoïde ou globuleuse, mais néanmoins cette forme est loin d'être constante, et l'on voit des ovaires très-allongés et presque linéaires, mais présentant toujours une cavité qui en est le caractère spécial. En général l'ovaire est libre au fond de la

fleur, et il ne contracte d'adhérence avec le calice que par la base seulement; c'est dans ce cas que l'on dit que l'ovaire est supère, relativement au calice. Mais dans un assez grand nombre de cas, le tube du calice se soude plus ou moins intimement avec la paroi externe de l'ovaire, de sorte que le sommet seul de ce dernier est visible au fond de la fleur, et que la cavité ovarienne paraît en quelque sorte placée au-dessous des autres parties de la fleur. C'est dans ce cas que l'on dit que l'ovaire est infère ou adhérent avec le calice. Un grand nombre de familles peuvent être citées comme exemples d'un ovaire infère : telles sont les Iridées, les Narcissées, les Orchidées, les Rubiacées, les Umbellifères, etc. Lorsqu'au fond d'une fleur on ne trouve pas l'ovaire, mais que le centre est occupé par un style ou un stigmate, qui semble en naître immédiatement, il est nécessaire d'examiner si au-dessous du fond de cette fleur, on n'aperçoit pas un renflement particulier distinct du sommet du pédoncule. Si ce renflement coupé en travers offre une ou plusieurs cavités contenant des ovules, on aura la certitude qu'il existe un ovaire infère, c'est-à-dire que cet organe fait corps par tous les points de sa périphérie avec le tube du calice. Néanmoins il arrive quelquefois que l'ovaire n'est pas complètement infère, il peut n'être soudé avec le calice que par ses trois quarts, sa moitié ou même son tiers inférieurs. On trouve dans le genre Saxifrage des exemples de ces degrés divers d'adhérence.

Il est une autre position de l'ovaire qui mérite encore d'être distinguée, quoiqu'on la confonde généralement avec l'ovaire infère. C'est le cas où plusieurs Pistils réunis dans une même fleur, sont attachés à la paroi interne d'un calice monosépale, plus ou moins resserré à sa partie supérieure, ce qui, au premier coup-d'œil, donne à cette disposition une grande ressemblance avec l'ovaire infère. Mais ici, indépendamment qu'il

y a plusieurs pistils dans un même calice, leur ovaire n'est adhérent que par un point avec le tube du calice. On donne à ces ovaires le nom d'*ovaires pariétaux*, et le genre des Roses nous en fournit un exemple très-frappant. Cette modification de l'ovaire a été à tort confondue avec l'ovaire véritablement infère. Mais ce dernier étant celui qui est soudé par tous les points de sa périphérie, avec le tube du calice, il découle de-là nécessairement une loi à laquelle on n'a pas fait assez d'attention; c'est que la position infère de l'ovaire exclut nécessairement la multiplicité des Pistils dans une même fleur. En effet, dans les cas d'ovaires pariétaux, on voit que ces derniers ne touchent au calice que par un seul point. Il est impossible que cet organe enveloppe à la fois plusieurs ovaires dans toute leur périphérie. Il suit donc de-là que ces ovaires ne sont pas infères, mais seulement pariétaux, puisqu'ils ne font pas corps par tous les points de leur surface externe, avec le tube du calice.

Nous devons aussi faire connaître une autre modification de l'ovaire à laquelle on a donné le nom d'*ovaire gynobasique*. Un grand nombre de familles, tant monopétales que polypétales, en présentent des exemples; telles sont, entre autres, les Labiées, les Borraginées, les Simaroubées, les Ochnacées, etc. L'ovaire appliqué sur un disque hypogyne et saillant qui, dans ce cas, a reçu le nom particulier de *gynobase*, est plus ou moins profondément partagé en un certain nombre de lobes correspondans à celui des loges ou carpelles qui le composent, et son axe central est tellement déprimé, qu'il paraît en quelque sorte nul, et que le style semble naître du gynobase, entre les lobes écartés de l'ovaire, de manière qu'à l'époque de la maturité, chacune des parties ou coques dont se compose l'ovaire se sépare et semble en quelque sorte constituer un fruit particulier.

L'ovaire peut présenter encore un

grand nombre d'autres modifications relatives à sa forme, au nombre des loges et des ovules qu'il contient, au nombre et à la position des styles ou des stigmates. Mais ces modifications, quoique servant à l'établissement des caractères propres à la distinction des genres, méritent moins de nous arrêter ici. *V.* les mots STIGMATE, STYLE et TORUS où nous traiterons de ces organes avec plus de détails.

(A. R.)

\* **PISTILLARIA.** BOT. CRYPT. (*Champignons.*) Fries a séparé, sous ce nom, du genre *Clavaria*, un certain nombre d'espèces pour en former un genre particulier auquel il donne les caractères suivans : le réceptacle est cylindrique, mince, non distinct du stipe qui le supporte; la membrane sporulifère recouvre le réceptacle dans presque toute sa surface, et les sporules sont placées sur sa face supérieure. Ces sporules sortent de la membrane elle-même. Les espèces de ce genre sont en général très-petites et très-déliques. Elles vivent en parasites sur les tiges mortes de différentes Plantes herbacées. Fries rapporte à ce genre les *Clavaria micans*, Pers., *Clavaria muscicola*, Pers., etc. *V.* CLAVAIRE.

(A. R.)

**PISTOLOCHIA.** BOT. PHAN. Le *Fumaria bulbosa*, L., et une Aristoloche ont reçu ce nom spécifique dans les anciens botanistes. (B.)

\* **PISTORINIA.** BOT. PHAN. Nouveau genre de la famille des Crassulacées et de la Décandrie Pentagynie, L., établi par DeCandolle (*Prodrom. Syst. V eget.*, 3, p. 599) qui l'a ainsi caractérisé : calice divisé en cinq parties profondes, beaucoup plus court que le tube de la corolle; corolle hypocratérisiforme, dont le tube est long, cylindracé; le limbe à cinq divisions réfléchies; étamines au nombre de dix, adnées au tube de la corolle dans toute leur longueur; cinq écailles oblongues, obtuses; cinq carpelles, terminés par cinq styles longs, filiformes. Ce genre a été formé sur

le *Cotyledon hispanica* de Læffling et Linné; *Cotyledon Pistorinia* d'Ortega; *Pistorinia hispanica*, D. C. Cette Plante a le port des *Cotyledon*, et les fleurs semblables à celles des *Umbilicus*. C'est une Herbe annuelle ou bisannuelle, dressée, à feuilles presque rondes, oblongues, éparées et sessiles. Ses fleurs sont roses et disposées en cime. Elle croît dans les champs de l'Espagne et de la Barbarie. (G. N.)

\* **PISUM.** CONCH. Genre proposé par Megerle dans son nouveau système de Conchyliologie pour le *Cyclas rivicola*; il fait conséquemment un double emploi du genre Cyclade établi long-temps avant. *V.* CYCLADE. (D. H.)

**PISUM.** BOT. PHAN. *V.* POIS.

**PITANGUA.** OIS. *V.* GOBE-MOUCHE.

**PITAR.** CONCH. Adanson (*Voy. au Sénég.*, p. 226, pl. 16) a décrit sous ce nom une Coquille qui n'appartient pas, comme l'a cru Gmelin, au *Venus islandica*, *Cyprina islandica*, Lamk., mais bien au genre Cythérée de ce dernier; mais depuis Gmelin, elle n'a été mentionnée dans aucun ouvrage, de sorte qu'il existe toujours beaucoup de doute à l'égard de sa détermination spécifique. (D. H.)

**PITAUT.** CONCH. L'un des noms vulgaires que les pêcheurs donnent aux Pholades, ou bien aux Moules qui percent les pierres. (B.)<sup>3</sup>

**PITCAIRNIE.** *Pitcairnia.* BOT. PHAN. Genre de la famille des Broméliacées, et de l'Hexandrie Monogynie, L., dédié par L'Héritier à un Anglais (Williams Pitcairn) dans le jardin duquel la première espèce connue a été observée. Il avait déjà été nommé *Hepetis* par Swartz, et, selon De Candolle, il avait encore reçu de L'Héritier, dans ses manuscrits, le nom de *Spirostigma* qui indique le principal caractère de l'espèce alors observée; mais le nom de *Pitcairnia* a prévalu, puisqu'il a été admis par

Swartz lui-même qui avait le droit de réclamer la priorité. Voici ses caractères principaux : péricone composé de deux rangées de folioles ; les trois extérieures en forme de calice, persistantes, cohérentes en un tube adhérent par la base à l'ovaire et divisé au sommet en trois segmens aigus, peu profonds ; les trois intérieures en forme de corolle, caduques, libres, du double ou du triple plus longues que les extérieures, cohérentes par la base en un tube profondément divisé en trois segmens longs, linéaires, inégaux, repliés en dedans, munis à la base et intérieurement d'une petite écaille. Six étamines dont les filets sont longs, insérés sur l'orifice du péricone, à anthères linéaires, continues avec les filets. Style long, surmonté de trois stigmates roulés en un cylindre spiral. Capsule adhérente aux folioles externes du péricone qui la recouvrent, à trois loges formant presque trois coques, et s'ouvrant en trois au sommet. Graines nombreuses, munies de chaque côté d'un appendice membraneux. Le genre *Pitcairnia* est très-voisin du *Bromelia* ou *Ananas*, mais il s'en distingue suffisamment par son fruit capsulaire, déhiscent et non charnu. Il paraît que les caractères du stigmate en spirale et des graines munies d'une membrane ne se retrouvent pas dans toutes les espèces, car quelques vraies Pitcairnies ont des graines nues, et le stigmate comme celui des *Ananas*. On a réuni à ce genre plusieurs espèces de *Pourretia* de Ruiz et Pavon, ainsi que le *Bromelia nudicaulis*, L.

Les Pitcairnies ont un port particulier, quoiqu'ayant beaucoup d'analogie avec celui des *Ananas*. Toutes les espèces, dont le nombre s'élève à une quinzaine, sont indigènes des Antilles et du continent de l'Amérique équinoxiale. Elles ont des racines fibreuses, des feuilles radicales, longues, pointues, presque toujours bordées de dents épineuses, glabres à la surface supérieure, couvertes en dessous d'une espèce de

duvet blanchâtre et argenté formé par l'exfoliation naturelle de l'épiderme, organisation qui s'observe d'ailleurs dans plusieurs *Ananas*, *Tillandsia* et autres Plantes monocotylédones, et qui empêche les feuilles d'être mouillées à cause de l'air que ces membranes retiennent dans leurs interstices. La tige des Pitcairnies est garnie à la base de quelques feuilles qui disparaissent insensiblement au sommet. Les fleurs forment une grappe tantôt lâche et étalée, tantôt serrée et en forme d'épi ; elles sont, en général, ornées de couleurs vives et fort agréables.

PITCAIRNIE À BRACTÉES, *Pitcairnia bracteata*, Ait., *Hort. Kew.* ; *Pitcairnia latifolia*, Redouté, *Liliacées*, tab. 73 et 74. Cette superbe espèce se reconnaît facilement à ses feuilles larges, à peine épineuses, excepté vers la base, à ses fleurs très-nombreuses, d'un beau rouge, rapprochées, presque sessiles, disposées en un long épi serré, qui fleurit lentement de la base au sommet. Chacune de ces fleurs est portée sur un pédicelle court et cotonneux à la base de laquelle est une petite bractée. Cette Plante, originaire des Antilles, est cultivée en serre chaude dans les jardins de botanique.

Le *Pitcairnia latifolia* d'Aiton ne doit pas être confondu avec cette espèce ; c'est le *Bromelia nudicaulis* de Linné.

PITCAIRNIE FAUX ANANAS, *Pitcairnia bromeliæfolia*, L'Héritier, *Sert. angl.*, p. 7, tab. 11, Redouté, *loc. cit.*, tab. 75 ; *Hepetis angustifolia*, Swartz, *Prodr. Flor. ind. Occid.*, 56. Cette espèce peut être considérée comme le type du genre. Sa racine pousse une touffe de feuilles étalées surtout vers le sommet, munies seulement dans la moitié inférieure de leurs bords d'épines rapprochées, courtes et crochues. La tige est munie, dans sa partie inférieure, de quelques feuilles inermes, et elle est terminée par une grappe lâche, constamment simple. Chaque fleur, dont la couleur est rose, est portée sur un



pédicelle de la couleur du calice, et munie d'une bractée colorée de même longueur. Cette Plante est, comme la précédente, originaire des Antilles. On la cultive également en serre chaude dans la plupart des jardins botaniques de l'Europe. (G..N.)

PITE. BOT. PHAN. Nom vulgaire de l'*Agave americana*, dont la feuille donne une sorte de fil grossier. (B.)

PITHECIA. MAM. Desmarest a proposé ce nom pour séparer les Sakis des Sagouins, et former un genre très-voisin des *Ouistitis* dans la famille des Singes. *V.* SAKI. (LESS.)

PITHÉCIENS. MAM. C'est le nom que Vicq-d'Azyr donnait à une famille, dans laquelle il plaçait les Singes sans queue de l'ancien continent. Ce nom, aujourd'hui inusité, dérive du mot grec *Pithecos*. *V.* PITHÈQUE. (LESS.)

PITHECUS. MAM. Les Grecs nommaient *Pithecos* un Singe que quelques anciens auteurs regardaient comme étant le même que l'Orang-Outang, et que les modernes rapportent maintenant avec plus de fondement au Magot. Le *Pithecos* d'Aristote et de Galien serait donc le *Macacus inuus* des auteurs méthodiques, et le Singe à tête de Chien de Prosper Alpin. Mais les naturalistes systématiques donnent aujourd'hui le nom de *Pithecus* aux Orangs. *V.* ce mot. (LESS.)

PITHÈQUE. MAM. Buffon donnait le nom de Pithèque, qui est la traduction française du mot *Pithecos* des Grecs, au Singe d'Afrique, propagé sur les limites même de l'Europe, que Linné nommait *Simia inuus*, et que F. Cuvier a figuré sous le nom de Magot. Les Orangs étant les *Pithecus* des auteurs, leur nom français devrait être Pithèque. (LESS.)

PITHION. BOT. PHAN. L'un des anciens synonymes de Tussilage. (B.)

PITHONION. BOT. PHAN. L'un des anciens synonymes de la Jusquiame noire. (B.)

PITHYORNE. ois. Espèce du genre Bruant. (B.)

PITHYS. ois. Vieillot a donné ce nom à un genre qu'il a établi pour y placer le Manikap qui fait partie de notre genre Fourmilier. *V.* ce mot. (DR..Z.)

\* PITHYUSE. *Pithyusa*. BOT. PHAN. Nom scientifique d'une espèce de Tithymale. (B.)

\* PITIAYUMI. ois. Espèce du genre Sylvie. *V.* ce mot. (DR..Z.)

PITICO. ois. (Molina.) Espèce douteuse du genre Pic. *V.* ce mot. (DR..Z.)

PITINE. BOT. PHAN. (Théophraste.) Syn. de *Lathyrus Aphaca*, L. (B.)

\* PITJEGAM-MULLA. BOT. PHAN. Nom de pays du *Jasminum grandiflorum*. *V.* JASMIN. (B.)

PITONILLE. *Pitonillus*. MOLL. Dans la louable intention d'éviter la confusion qui peut résulter de deux noms génériques aussi voisins que Hélice et Hélicine, Montfort, dans sa Conchyliologie systématique, a proposé de substituer celui de Pinotille à celui d'Hélicine. On a prétendu que Montfort pour ce genre avait pris des Coquilles marines du genre *Rotella* de Lamarck; mais outre la synonymie qui ne laisse point de doute sur la Coquille que désigne Montfort, et qui est une véritable Hélicine, on peut répondre qu'alors on ignorait si les Hélicines étaient terrestres, fluviatiles ou marines. Au reste cette dénomination de Montfort n'a pas prévalu. *V.* HÉLICINE. (D..H.)

PITPIT. ois. Quelques ornithologistes ont réuni en genre ou en sous-genre, les Oiseaux auxquels Buffon, le premier, a donné le nom de Pitpit et que nous ne considérons que comme une petite famille, dans le genre Sylvie. *V.* ce mot. (DR..Z.)

PITRI ET PITRIOU. ois. Noms vulgaires de la Cresserelle dans certains cantons de la France centrale. (B.)

**PITTA.** OIS. (Vieillot.) Syn. de Brève. *V.* ce mot. (DR. Z.)

\* **PITTINGUA.** POIS. (Marcgraaff.) Syn. de Melet. *V.* **CLUPE.** (B.)

**PITTIZITE.** MIN. Hausmann, dans son Manuel de minéralogie, a donné ce nom unique au Minerai de Fer de la mine Christ-Beschung, des environs de Freyberg. C'est la substance nommée Eisen-Pecherz par Werner, Fer oxidé résinite par Haüy, et que nous avons décrite à l'article du FER sous la dénomination spécifique de FER SOUS-SULFATÉ. *V.* ce mot. (G. DEL.)

\* **PITTOCARPIUM.** BOT. CRYPT. (*Champignons.*) Link appelle ainsi un genre de Champignons voisin de l'*Oethalium*. Ce Champignon est globuleux, de la grosseur d'un pois, naissant en grand nombre sur les Plantes herbacées; il est plissé, formé d'un péricarpium simple, d'abord mou, devenant friable, épais, celluleux intérieurement où il contient les sporidies. La seule espèce connue est le *Pittocarpium flavum*, qui a été trouvé en Silésie. Ce genre diffère de l'*Oethalium* surtout par l'absence du péricarpium interne et par les sporidies moins nombreuses. (A. R.)

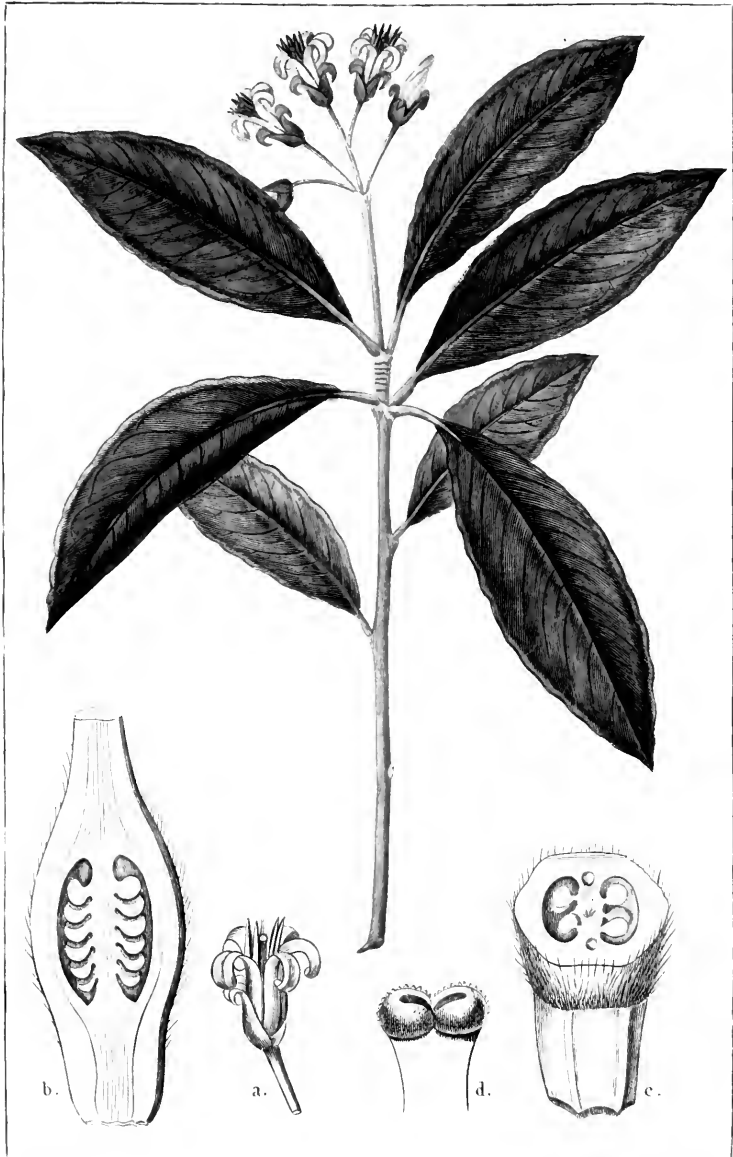
**PITTONE.** *Pittonia.* BOT. PHAN. (Plumier.) Syn. de Tournefortie. *V.* ce mot. (B.)

**PITTOSPORE.** *Pittosporum.* BOT. PHAN. Genre autrefois placé parmi les Rhamnées, mais qui est devenu le type d'une famille naturelle nouvelle qui en a tiré son nom. Ce genre peut être caractérisé de la manière suivante : calice à cinq divisions profondes, quelquefois un peu inégales; corolle formée de cinq pétales légèrement cohérens entre eux par leur partie inférieure, de manière à représenter une corolle monopétale tubuleuse, à limbe étalé ou même plus ou moins recourbé; cinq étamines dressées, hypogynes, de même que la corolle; à filamens subulés, à anthères allongées, aiguës, introrsées, attachées au filet au-dessus de leur

base; ovaire libre, ovoïde, légèrement stipité à sa base; à deux loges contenant un grand nombre d'ovules attachés vers l'axe de la cloison, sur deux rangées distinctes et longitudinales. Le style, assez épais, est plus ou moins allongé, terminé par un stigmathe bilobé. Le fruit est une capsule globuleuse, un peu comprimée, à une seule loge contenant un assez grand nombre de graines attachées à deux lames saillantes ou cloisons incomplètes qui étaient d'abord rapprochées et soudées au centre de l'ovaire, mais qui se trouvent disjointes dans le fruit par la disparition de la matière qui les unissait entre elles. Cette capsule s'ouvre en deux valves qui restent unies entre elles par leur base, et qui portent, chacune, une des cloisons sur le milieu de leur face interne. Les graines sont attachées à chaque bord de la cloison; elles sont irrégulièrement réniformes, comprimées. Leur tégument propre est légèrement crustacé, recouvrant un endosperme blanc, dur, mais charnu lorsqu'il est récent, prenant, en se desséchant, une consistance cornée. L'embryon est excessivement petit, placé vis-à-vis le hile, vers lequel sa radicule est tournée.

Les espèces de ce genre ne sont pas très-nombreuses, mais elles sont dispersées dans des localités diverses. Ainsi, plusieurs croissent aux îles Canaries; d'autres au cap de Bonne-Espérance, quelques-unes à la Nouvelle-Hollande, quelques autres à la Chine. Ce sont en général des Arbrisseaux plus ou moins élevés, ayant des feuilles alternes, simples, entières, sans stipules; des fleurs assez généralement blanches, réunies en faisceaux vers les extrémités des rameaux. Nous allons indiquer ici quelques espèces qu'on voit le plus fréquemment dans nos jardins.

**PITTOSPORE ONDULÉ,** *Pittosporum undulatum*, Vent., Cels., tab. 76. (*V.* Planches de ce Dictionnaire.) Cette espèce est originaire des îles Canaries. Elle forme un grand Arbrisseau assez élevé, ayant un peu le



*Pittosporum undulatum* Andr.

M<sup>re</sup> Bourcier sculp<sup>t</sup>

PITTOSPORUM ONDULÉ. *PITTOSPORIUM UNDECLATUM*, Andr.



port d'un Dio-pyros. Ses feuilles sont éparées, étalées, pétiolées, ovales, lancéolées, entières, ondulées sur leurs bords, lisses, coriaces et persistantes. Les fleurs sont blanches, pédonculées, réunies de trois à cinq, et formant des espèces de faisceaux au sommet des rameaux. Leur calice est à cinq découpures inégales et poilues. Les pétales sont recourbés à leur partie supérieure. Les étamines sont moitié plus courtes que le pistil; l'ovaire est légèrement stipité, velu, à deux loges, et la capsule est globuleuse, comprimée, terminée à son sommet par un petit mamelon. Cette espèce passe l'hiver dans nos orangeries.

**PITTOSPORE TOBIRA**, *Pittosporum Tobira*, Ait., *Hort. Kew.*; *Pitt. chinense*, Donn.; *Evonymus Topira*, Thunb. C'est aussi un Arbrisseau, originaire de la Chine et du Japon. Ses feuilles sont elliptiques, lancéolées, non ondulées. Les fleurs, d'un blanc jaunâtre, répandent une odeur suave qui rappelle celle de la Jonquille; elles sont portées sur des pédoncules uniflores ou biflores; les cinq divisions du calice sont égales; les pétales sont étalés et non recourbés dans leur partie supérieure. Les étamines sont moitié plus courtes que le pistil. Cette espèce présente souvent un ovaire triangulaire à une seule loge contenant trois trophospermes pariétaux et bifides; cependant quelquefois on trouve des fleurs qui n'ont que deux trophospermes. On cultive aussi cette espèce dans les orangeries.

On cultive encore dans nos jardins les *Pittosporum hirtum*, Willd., des Canaries; *Pittosporum viridiflorum*, Bot. Magaz., tab. 1684, du cap de Bonne-Espérance; *Pittosporum coriaceum*, Ait., *Kew.*, des Canaries; *Pittosporum fulvum*, Rudge, de la Nouvelle-Hollande. (A. R.)

**PITTOSPORÉES**. *Pittosporaceae*. BOT. PHAN. Famille naturelle de Plantes dicotylédones polypétales, à étamines hypogynes, établie par R.

Brown (*Generals Remarks*), et dans laquelle il place les genres *Pittosporum*, *Billardiara*, *Bursaria* et *Senecia*, qui faisaient partie autrefois de la famille des Rhamnées. Voici les caractères de ce groupe de Végétaux: Arbrisseaux quelquefois sarmenteux et volubiles, à feuilles simples et alternes, sans stipules; à fleurs solitaires, fasciculées ou disposées en grappes terminales. Leur calice est monosépale, à cinq divisions profondes; la corolle se compose de cinq pétales égaux, réunis et soudés par leur base, de manière à former une corolle monopétale, tubuleuse et régulière, ou étalée et comme rotacée; les cinq étamines sont dressées, hypogynes, de même que la corolle; l'ovaire est libre, élevé sur une espèce de disque hypogyne; il présente une ou deux loges, séparées par des cloisons incomplètes qui souvent ne se joignent pas au centre de l'ovaire, et de-là l'unilocularité de cet organe. Les ovules sont nombreux, attachés sur deux rangées longitudinales et distinctes vers le milieu de la cloison. Le style est quelquefois très-court, terminé par un petit stigmate bilobé. Le fruit est une capsule à une ou deux loges polyspermes, s'ouvrant en deux valves, ou un fruit charnu et indéhiscant. Les graines se composent d'un tégument propre un peu crustacé, d'un endosperme blanc et charnu, et d'un embryon extrêmement petit placé vers le hile, et ayant sa radicule tournée vers ce point. Les genres qui composent cette famille étaient placés auparavant parmi les Rhamnées; mais leur insertion hypogyne les en éloigne de beaucoup. De Candolle place les Pittosporées entre les Polygalées et les Frankéniacées. Mais il nous semble que cette famille doit être mise auprès des Rutacées, dont elle se rapproche singulièrement par une foule de caractères. (A. R.)

**PITTOUER**. OIS. Le Butor en vieux français. V. HÉRON. (B.)

**PITUITAIRE**. BOT. PHAN. Syn.

de Staphysaigre. *V.* DAUPHINELLE. (B.)

**PITUMBA.** BOT. PHAN. Le genre décrit sous ce nom par Aublet (Plantes de la Guiane, 2, App. 29, tab. 385) a été réuni au *Casearia* par la plupart des auteurs. Ainsi le *Pitumba guianensis*, Aubl., *loc. cit.*, est synonyme du *Casearia macrophylla*, Vahl, Eclog. 2, p. 32. *V.* CASÉARIE. (G..N.)

\* **PITURANTHOS.** BOT. PHAN. Viviani, dans sa Flore de Lybie, a proposé sous ce nom un nouveau genre de la famille des Ombellifères et de la Pentandrie Digynie, L., qui offre pour caractères essentiels : un involucre et un involucrelle polyphylles ; des pétales ovales, arrondis, entiers ; le fruit hémisphérique, couvert d'écaillés furfuracées. C'est ce dernier caractère qui a fourni l'étymologie du nom générique. Ce genre ne renferme qu'une seule espèce (*Pituranthos denudatus*), qui croît dans la partie de l'Afrique que les anciens nommaient Cyrénaïque. Elle a le port de certaines espèces de *Pinpinella*. En place de feuilles, elle porte des stipules courts et ovales. (G..N.)

\* **PITUREA.** BOT. PHAN. Haworth (*Philosoph. Magazine*, avril 1827, p. 278) a proposé sous ce nom l'établissement d'un nouveau genre aux dépens du *Cotyledon* de Linné, et qui serait caractérisé essentiellement par ses étamines inégales, incluses, et par ses feuilles furfuracées. Il a indiqué, comme devant composer ce nouveau genre, les espèces de *Cotyledon* qui forment sa section des *Parvifloræ*, c'est-à-dire dont les fleurs sont petites, dressées, blanches, striées de rose et souvent disposées en épis. Ces Plantes sont, comme les autres Cotylets, indigènes du cap de Bonne-Espérance. Elles offrent cette particularité remarquable, de s'ouvrir graduellement sous l'influence de la lumière et de se fermer le même jour, de se rouvrir et de se refermer de la même manière pendant plusieurs jours de suite. (G..N.)

**PITYIDES.** BOT. PHAN. Les pignons ou amandes du *Pinus Pinea* chez les anciens. Dioscoride étendait ce nom aux cônes des Pins. (B.)

\* **PITYRIA.** BOT. CRYPT. (*Lichens.*) Ce genre, proposé par Fries dans ses premiers ouvrages, n'a point été conservé par cet auteur dans son *Systema*. Il a été réuni au *Lepraria* dont il diffère à peine. *V.* LEPRARIA. (A. F.)

**PITYRODIE.** *Pityrodia.* BOT. PHAN. Genre de la famille des Verbénacées et de la Didynamie Angiospermie, L., établi par R. Brown (*Prodrom. Flor. Nov.-Holl.*, p. 515) qui lui a imposé les caractères suivants : calice campanulé, à cinq découpures peu profondes et égales ; corolle infundibuliforme, peu irrégulière, dont la lèvre supérieure est bilobée jusqu'à la moitié, l'inférieure à trois divisions profondes, égales ; quatre étamines légèrement didymines ; stigmate bifide ; drupe succulente dans sa partie inférieure, contenant un noyau quadriloculaire et percé à la base, à quatre graines pourvues d'un albumen peu abondant. Ce genre offre de l'affinité avec le *Callicarpa* de Linné. Il ne se compose que d'une seule espèce, *Pityrodia salvifolia*, qui croît dans la partie intertropicale de la Nouvelle-Hollande. C'est un Arbrisseau couvert d'un duvet écailleux furfuracé. Ses feuilles sont opposées, simples, lancéolées, entières, rugueuses, d'une odeur forte, et d'une saveur analogue à celle de la Menthe. Les fleurs sont blanches, portées sur des pédoncules axillaires, opposés et rassemblés en bouquets. (G..N.)

**PITYS.** BOT. PHAN. Le Pin chez les Grecs ; d'où tant de mots donnés en Botanique à des Végétaux qui ont quelques rapports avec cet Arbre pour l'aspect ou la consistance des feuilles, tels que Pitysorysis à l'Yvette, Pityuse à un Euphorbe, etc. (B.)

**PIVANE ET PIVE.** OIS. Noms vulgaires du Bouvreuil. (DR..Z.)

**PIVE. CRUST.** Ce mot est employé sur quelques côtes de la France pour désigner des Crustacés du genre *Cymothoe* (*C. asilus* et *æstrum*), qui vivent sur diverses espèces de Poissons et leur font de larges blessures. On pense que ce sont les *Pives* qui donnent un mauvais goût à la chair de ces Poissons. *V. Cymothoe.* (G.)

**PIVERONE. CONCH.** Même chose que *Piperone.* *V. ce mot.* (B.)

**PIVERT. OIS.** Même chose que *Pic-Vert*, *Picus viridis*. On a appliqué ce nom à d'autres espèces du genre, tel que l'*Epeiche* qu'on a appelé *Pivert bigarré*, et à des Oiseaux très-différens, tel que le *Martin-Pêcheur* d'Europe appelé *Pivert* blen ou d'eau. (B.)

**PIVETTE. OIS.** Syn. vulgaire de *Cul-Blanc.* *V. Chevalier.* (DR..Z.)

**PIVIER. OIS.** L'un des noms vulgaires du *Pluvier doré* et du *Courlis.* (DR..Z.)

\* **PIVINE. OIS.** L'un des noms vulgaires de la *Mouette aux pieds bleus.* *V. Mouette.* (DR..Z.)

**PIVOINE. OIS.** L'un des noms vulgaires du *Bouvreuil.* *V. ce mot.* (DR..Z.)

**PIVOINE. Pæonia. BOT. PIAN.** Les anciens auteurs, poètes, médecins ou naturalistes (si l'on peut déroger de ce dernier nom les compilateurs des observations populaires de leur temps), nommaient *Pæonia* une Plante qu'ils distinguaient en deux espèces, mâle et femelle, et à laquelle ils attribuaient de merveilleuses propriétés. A la renaissance des lettres et des sciences, *Clusius* décrivit ces deux espèces avec beaucoup de précision. Sa description fut copiée par tous les botanistes de la période des seizième et dix-septième siècles; mais jusqu'à *Linné*, les connaissances botaniques sur le genre des *Pivoines* restèrent stationnaires. Cet illustre naturaliste en publia deux espèces nouvelles. Le nombre s'en est depuis considérablement augmenté, surtout par les voyages des botanistes dans

la Russie asiatique, à la Chine et au Japon. Une bonne monographie du genre *Pivoine*, ouvrage posthume de *George Anderson*, a été publiée dans le douzième volume des *Transactions* de la Société linnéenne de Londres. Sans avoir connaissance de ce travail, *De Candolle* (*System. natur. Veget.*, 1, p. 386) a présenté, à peu près à la même époque, une histoire complète des *Pivoines*. Enfin *John Lindley* a postérieurement donné une note sur les vraies espèces de ce genre, insérée dans le *Botanical Register*, vol. 10, n. 819. A l'aide de ces divers travaux, nous avons recueilli des renseignemens nombreux et certains sur un genre de Plantes qui d'abord ne consistait qu'en une ou deux espèces, et qui plus tard devint si embrouillé par les variétés de culture élevées mal à propos au rang d'espèces, que leur étude était hérissée de difficultés. Le genre *Pivoine* a été placé par *De Candolle*, *loc. cit.*, à la suite des *Renonculacées*, à côté de l'*Actæa* et du *Zanthorrhiza*. Il fait partie de la *Polyandrie Trigynie*, L., parce que ses fleurs polyandres offrent le plus souvent trois pistils. Ses principaux caractères sont : calice à cinq sépales presque foliacés, inégaux, orbiculaires, persistans. Corolle à cinq (quelquefois six à dix) pétales orbiculaires, presque égaux, dépourvus d'onglets. Étamines en nombre indéfini, à anthères extrorses. Ovaires au nombre de deux à cinq, entourés d'un disque charnu, qui quelquefois (*P. Moutan*) est si grand au commencement de la floraison, qu'il les couvre complètement, et surmontés de stigmates sessiles, épais, en forme de faulx et bilamellés. Capsules ou follicules au nombre de deux à cinq, ovées, uniloculaires, polyspermes, déhiscentes par le sommet au moyen d'une suture longitudinale. Graines presque arrondies, luisantes, contenant un albumen charnu, à la base duquel est situé l'embryon, et marquées d'un ombilic un peu saillant. Les *Pivoines* sont des Herbes, ou rarement des

sous-Arbrisseaux, dont les racines vivaces sont garnies de faisceaux de fibres, quelquefois épaissies en tubercules ovoïdes ou cylindriques. La base de la tige est enveloppée de gaines écailleuses qui sont des rudimens de pétioles. Les feuilles sont en général alternes, pétiolées, découpées en deux ou trois segmens. Les fleurs sont terminales, très-grandes, d'un rose pourpre ou blanches, mais jamais bleues ni jaunes; elles doublent facilement par la culture. Toutes les Pivoines croissent dans les pays montagneux et un peu boisés de l'hémisphère boréal de l'ancien continent, depuis la pointe occidentale et méridionale de l'Europe jusqu'en Chine ou au Japon; mais aucune ne se trouve dans les contrées trop chaudes ou trop froides de la grande zone que nous venons de leur assigner.

Anderson a porté au nombre de treize les espèces de Pivoine connues jusqu'à ce jour. Dans son *Prodrômus*, De Candolle l'a augmenté encore de quatre ou cinq espèces. Lindley (*loc. cit.*) réduit ce nombre à douze, parce qu'il considère quelques espèces d'Anderson comme de simples variétés d'une même espèce. Il ajoute avec raison qu'un œil exercé peut fort bien les distinguer aussi bien que les variétés des autres Plantes cultivées, mais qu'il est impossible de leur assigner dans les descriptions des différences tangibles et bien limitées. Parmi ces espèces, nous ne décrirons que la Pivoine officinale comme la Plante type du genre, et la Pivoine arborescente de la Chine dont les belles variétés sont cultivées dans plusieurs jardins d'Europe. Nous citerons ensuite les espèces de ce genre les plus intéressantes par leur beauté ou par leurs usages.

PIVOINE OFFICINALE, *Pæonia officinalis*, Retz, Willd., D. C., etc.; *Pæonia officinalis*, var.  $\alpha$  L. C'était la Pivoine femelle (*Pæonia femina*) des anciens, avec laquelle Linné et les auteurs de son époque confondirent d'autres espèces telles que les *Pæonia peregrina* et *corallina* des

modernes, qui en sont pourtant distinctes. La véritable Pivoine officinale est une Plante dont les racines offrent des tubérosités oblongues, obtuses, attachées aux fibres et pendantes. Sa tige est simple, herbacée, haute d'environ un mètre, flexueuse, glabre, luisante, verdâtre et non pas rouge comme celle du *P. corallina*, dont elle se distingue au premier coup-d'œil par ce caractère. Ses feuilles sont glabres, quelquefois un peu velues en dessous, ternées; chaque foliole ordinairement à trois segmens oblongs, les latéraux entiers, ceux du milieu lobés. Les fleurs sont grandes, très-belles, à sept ou huit pétales concaves, dont la couleur varie depuis le rouge pourpre jusqu'au blanc. Ses capsules sont couvertes d'un duvet brun et contiennent des graines d'un bleu noirâtre. Cette Plante croît dans les prairies des bois montagneux de l'Europe, dans les Pyrénées, les Alpes maritimes, les montagnes de Bavière, de Carinthie et de Carniole. Elle se trouve aussi en Grèce, dans l'Asie-Mineure et en Géorgie. Le *Pæonia peregrina*, Mill. et D. C., qui a été confondu par Linné avec cette espèce, en avait été pourtant bien distinguée par Clusius, Bauhin et les vieux botanistes. Ses feuilles radicales sont réduites à de simples gaines tronquées; les segmens de ses feuilles caulinaires sont tous incisés; et ses feuilles simples, purpurines, sont moins grandes que celles de la Pivoine officinale. Nous avons déjà mentionné un des caractères les plus saillans qui distingue cette dernière du *P. corallina*, qui était le *Pæonia mas* de Pline et des auteurs anciens. Elle s'en distingue en outre par ses capsules droites et non divergentes dès la base, tandis qu'elles sont courbées et très-écartées dans la Pivoine coralline, qui d'ailleurs a ses graines d'un beau rouge de corail. Au surplus, lorsque ces espèces sont cultivées, elles varient beaucoup par la couleur et la doublure de leurs fleurs; par leurs tiges tantôt uni-



flores, tantôt biflores; par le nombre de leurs ovaires, et par la forme des segmens de leurs feuilles. La Pivoine officinale était une Plante en grande réputation dans l'ancienne médecine. Ses racines et ses graines ont été préconisées contre les convulsions, les paralysies, l'épilepsie, en un mot contre toutes les maladies nerveuses où la science et les efforts des médecins échouent complètement, et qui certainement ne se guérissent pas avec des simples. Aujourd'hui nous n'avons plus la même croyance aux propriétés médicales de la Pivoine, et nous la cultivons pour des qualités moins douteuses, c'est-à-dire pour la beauté de ses fleurs qui font le plus bel ornement des parterres. La culture de cette Plante est de pleine terre. Elle vient dans tous les terrains et dans toutes les expositions. On la multiplie aisément par la séparation des pieds en automne.

PIVOINE MOUTAN, *Paeonia Moutan*, Sims, *Bot. mag.*, tab. 1154; Bonpland, *Pl. rar. du Jardin de Navarre*, tab. 1 et 25, *optim.*; D. C., *Syst. Veget.*, 1, p. 587. C'est une des plus belles Plantes dont se sont enrichis les jardins d'Europe vers la fin du siècle dernier. Ce furent les missionnaires qui, dans leurs Mémoires sur la Chine publiés à Paris en 1778, la firent connaître pour la première fois en Europe par une courte notice, et sous la dénomination de *Moutan*, Pivoine-Arbrisseau de la Chine. Kämpfer (*Amœn. exot.*, 5, p. 862) l'avait seulement citée avec une petite phrase latine, en lui donnant pour synonymes en langue japonaise les noms de *Fkamigusa* et *Hatskangusa*. Les Chinois et les Japonais qui la cultivent depuis plus de quatorze cents ans, en ont obtenu plus de deux cents variétés dont ils raffolent comme naguère les Hollandais de leurs Tulipes. Leurs peintres et leurs poètes ont célébré à l'envi cette belle Plante, et certes elle méritait les hommages de ceux qui savent apprécier la grâce des formes unies à l'éclat des couleurs et à la

suavité des parfums. Nous partageons volontiers, aujourd'hui en Europe, l'admiration des Chinois; il y a maintenant des jardins de luxe où des serres tempérées sont consacrées exclusivement à la culture du Moutan. On ne connaît pas positivement la patrie de cette Plante. Selon la tradition des Chinois, elle fut trouvée par un voyageur dans les montagnes de Ho-nan, au nord de la Chine. La Plante cultivée fut apportée en Europe vers l'année 1789, par les soins de Joseph Banks. Elle s'élève ordinairement à la hauteur de un à deux mètres; mais quelquefois elle monte jusqu'à plus de trois mètres. Sa tige est arborescente, cylindrique, lisse, rameuse; les jeunes branches, seulement chargées de feuilles, deux fois ternées ou bipinnées, à segmens ovales ou oblongs, les inférieurs entiers, ceux du sommet trilobés, d'un vert foncé et glabres en dessus, glauques et légèrement velus en dessous. Les fleurs sont terminales, solitaires, très-grandes, d'une odeur fort agréable analogue à celle de la rose. Elles sont accompagnées de deux bractées foliacées à deux ou trois lobes oblongs et réfléchis. Les pétales, dans les fleurs les plus simples, sont au nombre de cinq à dix, très-grands, orbiculaires, et souvent laciniés. Nous avons dit que les Chinois distinguent un nombre prodigieux de variétés de cette espèce. Il est probable qu'elles reposent sur des différences à peine sensibles dans les couleurs des fleurs et dans les formes des feuilles. Celles que l'on cultive en Europe sont moins nombreuses et peuvent se réduire, d'après Anderson, à trois principales races, savoir: 1°. *P. Moutan*, var. *a papaveracea*. Andrews (*Bot. Repos.*, 465) la distinguait spécialement sous ce dernier nom. Ses pétales sont blancs ou roses, marqués à la base d'une tache purpurine. C'est dans cette variété que R. Brown et Anderson ont remarqué la singulière forme du disque charnu-membraneux qui entoure complètement les ovaires avant leur

développement, à l'instar de l'urcéole des Carex, et qui est percé et denté seulement au sommet, pour laisser passer les stigmates dont la forme étoilée et la belle couleur pourpre produisent au centre de la fleur un bel effet sur le fond tendre des pétales. Cette variété fut apportée en Angleterre dans l'année 1806, par sir Abr. Hume. 2°. *P. Moutan*, var.  $\beta$  *Banksii*; *P. suffruticosa*, var. *fl. purpureo*, Andr., *Bot. Rep.*, t. 448. C'est la variété qui fut introduite en premier lieu par les soins de J. Banks. Les segmens de ses folioles sont plus obtus, mais moins glauques que ceux de la var. *papaveracea*; ses fleurs sont doubles, à pétales rouges dans le milieu. 5°. *P. Moutan*, var. *rosea*; *P. suffruticosa*, Andr., *loc. cit.*, p. 575. Cette variété se rapproche beaucoup de la précédente, mais elle s'en distingue par ses feuilles plus pâles et plus lisses, à segmens encore plus obtus, par ses fleurs ordinairement moins complètement doubles, de couleur rose, et d'une odeur extrêmement agréable. Enfin cette variété a été cultivée pour la première fois en 1794, par Ch. Gréville dans son jardin de Paddington.

La Pivoine Moutan peut passer l'hiver en pleine terre dans nos climats; mais elle exige d'être garantie du froid par des cages vitrées qu'il

faut avoir soin de couvrir de paillassons pendant les nuits où le thermomètre descend à 0. Elle craint autant que le froid la trop grande humidité et un soleil trop ardent. On la multiplie par des jeunes pousses qui partent des racines et par les marcottes.

Les autres espèces de Pivoines sont encore peu répandues dans les jardins. On cultive cependant, comme Plantes de curiosité, les *Pæonia albiflora*, *lobata*, *humilis*, *anomala* et *tenuifolia*. Selon Pallas, on mange en Sibérie les racines du *Pæonia albiflora*, et ses graines réduites en poudre sont un succédané du thé. (G..N.)

**PIVOTE.** OIS. Espèce du genre Sylvie. *V.* ce mot. (DR..Z.)

**PIVOTON.** OIS. L'un des synonymes vulgaires de Farlouse. *V.* PUPIT. (DR..Z.)

\* **PIVRON.** BOT. PHAN. *V.* PÉERON.

**PIVOU.** BOT. PHAN. L'un des noms vulgaires du Peuplier noir, dans certains cantons méridionaux de la France. (B.)

**PIVOULADE.** BOT. CRYPT. Plusieurs Agarics mangeables, particulièrement ceux qui croissent sur le bois des Peupliers et des Saules. (B.)

